VILLE DE
PARIS



Jeudi 3 avril 2025

BULLETIN OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

DÉBATS

Séance des mardi 11, mercredi 12 et jeudi 13

FÉVRIER 2025

Table des matières

Ouverture de la séance. 3

Hommage à Élias B., assassiné le 25 janvier 2025. 3

Adoption de comptes rendus. 3

Félicitations. 3

Inscription à l'ordre du jour dans le cadre de la procédure d'urgence. 4

2025 DU 36 - Dénomination parvis Robert Badinter (17e). 5

Compte rendu de la 8e Commission. 12

2025 DPE 2 - Règlement de réduction, prévention et collecte des déchets ménagers et assimilés parisiens. - Avis du Conseil de Paris. 13

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la saleté des rues du 17e arrondissement et aux moyens mobilisés pour y remédier. 15

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif aux problèmes de sous-effectifs de la DPE du 16e arrondissement. 16

2025 DTEC 2 - Subvention annuelle 2025 à Airparif. 17

Vœu déposé par M. Pierre-Yves BOURNAZEL relatif à la lutte contre la pollution de l'air à Paris. 17

2025 DVD 12 - Avenant n° 1 au contrat de concession du service public de production, transport, stockage et distribution d'énergie frigorifique entre "Fraîcheur de Paris" et la Ville de Paris. 20

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mise en conformité des seuils des P.F.A.S. par "Eau de Paris" 22

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la présence de P.F.A.S. dans l'eau du robinet à Paris. 22

Vœu déposé par l'Exécutif. 22

2025 DEVE 11 - Convention avec la Fondation "30 Millions d'Amis" relative à la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants. 25

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux futures fermetures de classes dans les écoles et collèges parisiens, et à la remise en cause du système des décharges de direction. 26

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux suppressions de classes et au non-remplacement des enseignants dans les écoles et collèges publics à la rentrée 2025. 26

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux suppressions de postes dans les écoles et collèges publics parisiens. 26

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la fermeture des classes dans les écoles parisiennes. 27

Vœu déposé par les groupes Union Capitale et "Les Républicain, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la décharge d'enseignement des directeurs d'école parisiens. 27

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux fermetures de classes et suppression de postes dans les écoles et collèges publics. 27

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au maintien du régime de décharge des directeurs et directrices des écoles publiques parisiennes. 27

Rappel au règlement. 38

2025 DEVE 12 - Mise à disposition du site dénommé "la Grande Cascade" au bois de Boulogne (16e) pour la réalisation de manœuvres au profit de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. - Convention avec la Préfecture de police. 38

2025 DEVE 18 - Mise à disposition d'une partie du bois de Boulogne pour l'entrainement de la compagnie cynophile de la Préfecture de police. 39

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la création de pépinières d'arbres et d'une offre de sapins en pot par la Ville de Paris. 40

Vœu déposé par l'Exécutif. 40

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au dénombrement des arbres par la Ville de Paris. 42

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'amélioration de la gestion et de la préservation du patrimoine arboré parisien. 44

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la gestion des espaces verts. 45

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'élaboration d'un encadré spécifique recettes/dépenses pour chaque bois. 46

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fin de la vente d'animaux dans le cadre des salons d'exposition à Paris. 47

2025 DAE 31 - Convention et subvention (25.000 euros) à l'association "Re-Belle". 49

2025 DEVE 3 - Budget participatif. - Subvention (335.000 euros) à l'association "Les Ami.es de la Serre du Ruisseau" pour l'installation du projet d'agriculture de proximité au square des Tulipes (18e). 50

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la fin des contenants plastiques et à l'amélioration du tri des biodéchets dans la restauration collective parisienne. 52

Information sur la remise d'une médaille nominative à chaque élu.e. 54

Suspension et reprise de la séance. 54

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. 54

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux délais de réponse de la Maison départementale pour les Personnes Handicapées. 54

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'accès des chiens guides d'aveugles et des chiens d'assistance aux bâtiments recevant du public. 54

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect des obligations de la loi du 11 février 2005. 54

Salutations. 57

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (suite). 57

Suspension et reprise de la séance. 63

Rappel au règlement. 64

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (suite). 64

Compte rendu de la 1ère Commission. 66

Salutations. 66

Compte rendu de la 1ère Commission (suite). 66

2025 DAE 17 - Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris (4.000 euros) récompensant la ou les boulangerie(s) lauréate(s) du Grand Prix de la baguette pour 2025. 67

2025 DAE 51 - Marché découvert Beauvau (12e). - Modification de la destination du marché. 69

2025 DU 32 - Cessions à la Foncière "Paris Commerces" du lot n° 1 de l'immeuble en copropriété 3, rue de la Main d'Or (11e) et du lot n° 2 de l'immeuble en copropriété 11, rue Houdon (18e). 70

2025 SG 5 - Rapport de la C.R.C. sur les terrasses implantées sur le domaine public. 71

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à une meilleure régulation des terrasses sur le domaine public parisien. 71

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à une meilleure gestion et régulation des terrasses sur le domaine public parisien. 71

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gestion des terrasses implantées sur le domaine public. 71

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'accompagnement des commerçants parisiens dans le paiement en cryptomonnaies. 84

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'installation d'un commerce de bouche dans le parc Sainte-Périne à Paris (16e). 86

2025 DAE 79 - Participation de Paris au programme européen Jet Cities - Promotion des métiers et des formations dans les filières de la transition écologique et aide financière versée à Paris. 87

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la réouverture d'un bureau d'accueil touristique à Paris. 87

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la décentralisation en arrondissements des moyens associés à la politique touristique de la Ville. 87

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la disparition du dernier point physique de l'Office du tourisme à Paris. 87

Vœu déposé par l'Exécutif. 87

Rappel au règlement. 91

Suspension et reprise de la séance. 91

Rappel au règlement. 91

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la réouverture d'un bureau d'accueil touristique à Paris. 92

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la décentralisation en arrondissements des moyens associés à la politique touristique de la Ville. 92

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la disparition du dernier point physique de l'Office du tourisme à Paris. 92

Vœu déposé par l'Exécutif (suite). 92

2025 DILT 3 - Autorisations de ventes de véhicules et de matériels susceptibles d'être réformés en 2025 et 2026. 92

2025 DRH 11 - Autorisation de recrutement d'un contrat de projet pour mener à bien le projet de réforme "France Travail". 94

2025 DRH 12 - Modification de la délibération 2021 DRH 27 du 20 avril 2021 fixant les modalités de rémunération de certains agents vacataires de la Ville de Paris. 95

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif au versement de la prime J.O.P. et de la prime C.I.A. aux agent.e.s de la Ville de Paris. 95

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'attribution du complément indemnitaire annuel et la prime J.O.P. aux agents de la Ville. 95

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la fermeture de centres des finances publiques parisiens. 100

2025 DEVE 19 - Travaux de création et surveillance d'une porte piétonne dans le cimetière des Batignolles, côté Clichy. - Avenant à la convention de financement avec la ville de Clichy-la-Garenne (92110). 101

2025 DFA 1 - Maintien de la garantie de la Ville de Paris pour le réaménagement de prêts souscrits par la S.A.S. "Cultivate Chapelle". 102

2025 DFA 2 - Concession de services pour l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire. 103

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'affichage municipal parisien. 103

2025 DFA 13 - Majoration du taux de la taxe départementale de publicité foncière ou du droit d'enregistrement applicable aux actes passés et aux conventions conclues à partir du 1er avril 2025. 113

Compte rendu de la 2e Commission. 119

2025 DGOM 1 - Subventions à la Croix-Rouge française (100.000 euros), à la Fédération nationale de la Protection civile (100.000 euros) et à "Acted" (50.000 euros), suite au passage du cyclone Chido sur l'archipel de Mayotte. 120

2025 DAC 281 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Simone Sainte-Beuve au 45, rue Ampère (17e). 123

2025 DAC 284 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux résistants F.T.P. de la Compagnie Saint-Just et du Groupe Guy Môquet au 10, avenue de Laumière (19e). 124

Suspension et reprise de la séance. 126

2025 DASCO 7 - Dénomination des écoles Claude Lepeu, René La Combe et Daniel Dreyfous-Ducas. 126

2025 DEVE 9 - Dénomination "allée des peshmergas" attribuée à une des allées du parc André-Citroën (15e). 127

2025 DU 26 - Dénomination passerelle Jim Morrison (4e, 12e). 129

2025 DU 30 - Dénomination place des Chibanis et des Chibanias (18e). 130

2025 DU 35 - Dénomination allée Rosemonde Gérard (17e). 131

2025 DU 38 - Dénomination avenue Alexeï Navalny (16e). 132

2025 DAC 6 - Subventions (527.500 euros), conventions et avenants avec neuf structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque. 134

2025 DAC 75 - Subventions (98.000 euros) à des structures au titre des aides aux projets musicaux. 136

2025 DAC 118 - Subventions (50.000 euros) à 7 associations et établissement public œuvrant dans le domaine des arts visuels. 137

2025 DAC 121 - Subventions (31.000 euros) aux associations "Le M.U.R." (11e), "AGETA/Collectif Curry Vavart" (18e) et "L'Entre Prise" (20e). 138

2025 DDCT 39 - Communication de la Maire de Paris. - Acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour une ville du quart d'heure. 139

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'élargissement de la délégation de compétences aux mairies d'arrondissement. 139

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la modernisation des compétences des mairies d'arrondissement. 139

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour une ville du quart d'heure. 139

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la réforme du statut dit "PLM, Paris, Lyon, Marseille". 139

2025 DAC 183 - Subventions (75.000 euros) à six structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte et signature de conventions. 168

2025 DAC 217 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et la société "Paris Livres Événements" relative à l'édition 2025 du Festival du Livre de Paris. 168

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au gel des crédits de la part collective du "Pass Culture". 169

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'installation d'ateliers d'artistes à Paris. 170

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation du musée du Louvre. 171

2025 DAC 247 - Subvention à la Fondation "Le Musée Clemenceau" et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (16e). 173

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la sauvegarde des vitraux d'Eugène Viollet-le-Duc à Notre-Dame de Paris. 174

Dépôt de questions d'actualité. 176

Suspension et reprise de la séance. 176

I - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative aux dix ans de l'Accord de Paris. 176

II - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative aux PFAS dans l'eau potable. 179

Souhaits de bienvenue. 181

V - Question d'actualité posée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" à Mme la Maire de Paris relative aux politiques de santé publique à Paris. 181

III - Question d'actualité posée par le groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la lutte contre le narcotrafic à Paris. 184

IV - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'insécurité à Paris. 186

Suspension et reprise de la séance. 188

Informations sur la séance. 188

Compte rendu de la 3e Commission. 189

2025 DVD 1 - Prolongement du tramway T8 vers le Sud. - Conclusions de l'enquête publique et convention de groupement de commandes entre la Ville de Paris et Île-de-France Mobilités. 189

2025 DVD 16 - Plan Vélo 2021-2026. - Congrès annuel de la Fédération des Usagers de la Bicyclette. - Subventions de fonctionnement (20.000 euros) et d'investissement (41.300 euros) et conventions associées. 191

2025 DVD 22 - Stationnement de surface. - Dispositions diverses d'ajustement. 194

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'octroi d'un droit de stationnement gratuit aux véhicules de la Protection Civile Paris Seine. 194

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la révision du plan de mobilités des quartiers Martin Luther-King, Batignolles, Epinettes-Bessières et la Fourche-Guy-Môquet. 198

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la pose de cendriers sur les abribus. 199

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la végétalisation des abribus. 199

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au réseau de bus parisien. 201

2025 Les Écologistes 1. - Campagne de reconquête des logements inoccupés. 203

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au logement étudiant. 203

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à une "Campagne de reconquête des logements inoccupés". 203

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la lutte contre les logements inoccupés et sous-occupés et leur reconquête. 203

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la mise en sens unique de la rue Manin. 213

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'amélioration de la sécurité routière. 215

Vœu déposé par l'Exécutif. 215

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'offre de transports à Paris. 217

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la prise en charge par la Ville de Paris du "pass" Navigo aux victimes de violences intrafamiliales. 219

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'évaluation de l'impact de la zone à trafic limité dans Paris Centre. 220

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux vélos en libre-service. 221

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'offre de stationnement pour les vélos. 222

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la sécurité dans les équipements sportifs parisiens. 224

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurisation des établissements sportifs fréquentés par des enfants ou des adolescents. 224

Compte rendu de la 4e Commission. 224

2025 DSP 5 - Subvention (250.000 euros) et convention avec l'association "Vers Paris sans Sida" (10e). 225

2025 DSP 8 - Convention de partenariat pour la co-organisation du Sommet international des villes promotrices de santé à Paris du 18 au 21 mars 2025. 226

2025 DSP 9 - Subvention (500.000 euros) et convention avec l'association "Oppélia-Richerand" pour financer des travaux de mise en sécurité du centre de santé Richerand (10e). 228

2025 DSP 6 - Subventions (34.672 euros) et conventions avec 2 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif "Paris Med'" (13e, 20e). 230

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au maintien des activités des centres de santé C.P.A.M. de Réaumur et de Stalingrad. 230

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la situation de l'Institut Montsouris. 231

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'avenir de l'Institut Mutualiste Montsouris. 231

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au soutien de la Ville de Paris à l'Institut Mutualiste Montsouris. 231

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'institut Mutualiste Montsouris. 231

Vœu déposé par l'Exécutif. 231

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif au projet de réduction de l'offre de soins du centre médical Stalingrad. 231

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'hôpital Robert Debré pour l'amélioration de la prise en charge des urgences pédiatriques. 238

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'avenir du projet de regroupement hospitalo-universitaire Saint-Ouen Grand Paris Nord. 239

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au déménagement du service de psychiatrie et d'addictologie de l'hôpital Cochin. 241

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la prévention du risque d'accident vasculaire cérébral (A.V.C.). 242

2025 DSOL 5 - Signatures de convention. - Participations au titre de 2025 aux 6 M2A-D.A.C. (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination), au titre des C.L.I.C. 243

2025 DSOL 21 - Lutte contre les maltraitances adultes vulnérables. - Conventions partenariales. 244

2025 DDCT 2 - Subventions (245.073 euros) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration. 250

2025 DDCT 4 - Subventions (127.000 euros) à 6 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'accès aux droits. 252

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au soutien de la Ville de Paris aux personnes LGBTI touchées par les décrets présidentiels aux Etats-Unis. 253

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au financement du projet de centre d'archives LGBTQI+. 254

Vœu déposé par l'Exécutif. 254

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à une mobilisation en faveur de la libération de Boualem SANSAL par la Ville de Paris. 256

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux statistiques ethniques dans les questionnaires de recensement de l'INSEE. 257

Suspension et reprise de la séance. 258

Compte rendu de la 5e Commission. 258

2025 DLH 44 - Mise en conformité du Règlement municipal du changement d'usage à la loi du 19 novembre 2024 et au P.L.U.b. 259

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la modification du Règlement municipal concernant les changements d'usage pour les professions médicales. 259

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'aide à l'installation des professions médicales libérales à Paris. 259

2025 DLH 55 - Attribution d'une aide en nature à l'association "Rosa Parks" pour la mise à disposition de locaux situés 219, boulevard MacDonald (19e). 263

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la transformation de l'ancien centre des impôts situé au 20, rue Geoffroy-Saint-Hilaire en logements. 264

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en conformité des logements sociaux classés G dans le patrimoine de la Ville de Paris. 264

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'interdiction de louer des logements notés F et G dans le diagnostic de performance énergétique. 265

Vœu déposé par l'Exécutif. 265

Souhaits de bienvenue. 268

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la mise en location de logements sociaux sur les plateformes locatives. 268

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la mutation dans les logements sociaux. 269

2025 DCPA 8 - Convention dite PACT2030 Bois-Biosourcés, portée par "Fibois Ile-de-France" pour une durée de 5 ans. 270

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la demande de bilan de l'application de la charte des chantiers écologiques à faible nuisance. 271

2025 DGGP 7 - Convention de gestion sur le secteur Paul-Vaillant-Couturier (PVC) et boulevard périphérique à Gentilly. 272

2025 DU 20 - Constitution d'une servitude de passage par ascenseur sur le volume 10 223, 27, rue du Commandant-René-Mouchotte (14e). 273

Suspension et reprise de la séance. 274

2025 DJS 54 - Rapport d'activité du Conseil parisien de la Jeunesse 2024. 274

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'accès des jeunes à la culture et aux loisirs. 274

2025 DSOL 4 - 19 subventions de fonctionnement au Centre d'action sociale de la Ville de Paris et à 15 associations (686.800 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies. 284

2025 DSOL 12 - Subventions de fonctionnement (282.500 euros) et conventions avec 8 associations pour des actions de soutien psychologique aux réfugiés et des actions favorisant l'intégration à Paris. 288

2025 DSOL 17 - Signature d'un bail civil pour la mise à disposition de locaux 16-18, avenue de la Porte-de-Saint-Cloud (16e), au profit du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (C.A.S.-V.P.). 291

2025 DSOL 8 - Signature de 31 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions (5.032.121 euros). 294

Souhaits de bienvenue. 295

2025 DSOL 8 - Signature de 31 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions (5.032.121 euros) (suite). 295

2025 DSOL 9 - Signature de 19 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions et 2 conventions annuelles avec les 21 associations gestionnaires d'espaces de vie sociale parisiens et subventions (976.350 euros). 298

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'occupation par des jeunes mineur·es isolé·es de la Gaîté Lyrique. 301

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la mise à l'abri des enfants qui dorment à la rue. 301

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la Gaîté Lyrique. 301

Vœu déposé par l'Exécutif. 301

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'occupation d'équipements sportifs ou culturels municipaux. 305

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien et au renforcement du dispositif parisien "Lycéens à la rue". 307

Suspension et reprise de la séance. 308

2025 DU 27 - Cession du domaine "les Bouleaux - les Fontaines" à Cailly-sur-Eure (27). 308

2025 DU 50 - Projet d'aménagement Porte de Montreuil (20e). - Avis du Conseil de Paris sur le dossier comprenant l'étude d'impact actualisée et le dossier de demande de permis d'aménager. 311

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'extension du C.M.P. des Tourelles de l'A.P.-H.P. 311

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la réduction de l'impact environnemental du projet d'extension de l'hôpital Robert-Debré. 317

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accès au stationnement pour les personnes à mobilité réduite. 319

2025 DDCT 5 - Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (473.350 euros pour 28 associations et la réalisation de 64 actions). 320

2025 DDCT 11 - Appel à projets "politique de la ville". - Subventions (22.500 euros) à 8 associations pour le financement de 9 projets dans les quartiers populaires du 15e arrondissement (1ère enveloppe). 324

2025 DDCT 14 - Appel à projets "politique de la ville". - Subventions de fonctionnement (44.500 euros) à 16 associations pour le financement de 19 projets dans les quartiers populaires du 19e arrondissement (1ère enveloppe). 326

Compte rendu de la 6e Commission. 327

2025 DJS 52 - Mise en œuvre du dispositif "Pass Jeunes" pour l'année 2025. 328

2025 DASCO 9 - Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour la rentrée scolaire 2025-2026. 330

2025 DASCO 10 - Révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour la rentrée scolaire 2025-2026. 332

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la communication de la Ville de Paris sur les réseaux sociaux. 335

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux frais téléphoniques de la Maire de Paris. 336

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la transformation de la place de Barcelone (16e). 337

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'installation de capteurs de CO^2 et de purificateurs d'air dans les écoles parisiennes. 338

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la création d'une Académie du code pour les écoliers de 6 à 12 ans. 339

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la procédure Affelnet. 341

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'installation d'un institut médico-éducatif au sein de l'ancienne école Hamelin. 341

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fermeture de classes dans l'enseignement privé afin de permettre l'ouverture de classes dans le public. 342

2025 DSIN 1 - Convention de services liés à l'exploitation d'un espace de "data center" par l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs. 344

2025 DAE 34 - Bourses de recherche de la Ville de Paris : modification des conditions pour concourir, dénomination en Prix Gil Taïeb, Prix Margaret Maruani. 345

2025 DAE 36 - Enveloppes budgétaires allouées au dispositif "Kit Asso". 347

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la fermeture de l'école de psychomotricité de Sorbonne Université. 349

Compte rendu de la 7e Commission. 350

2025 DGRI 5 - Subvention (160.000 euros) à l'association "Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales". 351

2025 DGRI 19 - Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et la représentation du Gouvernement régional du Kurdistan-Irak en France pour l'organisation du Nouvel an kurde Newroz le 27 mars 2025. 353

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la situation inquiétante des anciens dirigeants du Haut-Karabagh (Artsakl) emprisonnés en Azerbaïdjan. 356

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la célébration du 70e anniversaire du jumelage exclusif entre Paris et Rome le 30 janvier 2026. 360

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la situation des femmes afghanes. 361

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Hussam ABU SAFIYA. 362

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux propos tenus par Donald TRUMP sur la situation à Gaza et en Cisjordanie. 364

2025 DGGP 2 - Axe Seine : participation de la Ville de Paris avec "L'Entente Axe Seine", "Sogaris" et "Haropa Port" au centre d'études sur la réindustrialisation et la transition écologique. 366

2025 DTEC 8 - Attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la Seine. 368

2025 SG 2 - Avenant à la convention-cadre avec "Paris 2024". 375

2025 SG 4 - Avenants de clôture à 9 conventions d'objectifs avec "Solideo" et convention tripartite avec les exploitants des deux arénas parisiennes. 377

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la baignade dans le canal Saint-Martin. 379

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif aux votations citoyennes. 380

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif aux votations citoyennes. 380

2025 DAC 283 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Emmanuel Levinas au 25, rue Lemercier (17e). 383

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. 383

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 384

Clôture de la séance. 384

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police. 384

QE 2025-01 - Question de Mme Aurélie PIRILLO, M. David ALPHAND, Mmes Valérie MONTANDON, Véronique BALDINI, MM. Antoine BEAUQUIER, Franck MARGAIN et les élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux différents modes de déplacements dans les bois de Boulogne et de Vincennes. 384

QE 2025-02 - Question de Mme Aurélie PIRILLO, M. David ALPHAND, Mmes Valérie MONTANDON, Véronique BALDINI, MM. Antoine BEAUQUIER, Franck MARGAIN et les élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux moyens alloués à la sécurité des bois de Boulogne et de Vincennes. 386

QE 2025-03 - Question de Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU, Fatoumata KONÉ et les élu·es du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au circuit de recrutement des policières et policiers municipaux. 389

Votes spécifiés, prévention de conflits d'intérêt. 391

Votes spécifiques. 392

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 392

Comptes rendus des Commissions. 396

Listes des membres présents. 405

Annexe. - Intervention de deux représentants du Conseil parisien de la Jeunesse. 411

Tableau récapitulatif des absences. - Année 2024. 413

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission. 422

Tableau des votes des groupes politiques. 428

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Anouch TORANIAN, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, Monsieur le Préfet de police, merci infiniment de votre présence ce matin.

Hommage à Élias B., assassiné le 25 janvier 2025.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est avec une immense tristesse que nous avons appris la mort d'Élias B., lâchement assassiné, qui a succombé à ses blessures le samedi 25 janvier. C'est un drame effroyable qui nous secoue toutes et tous.

Élias B. était né à Paris le 14 février 2010. Élias n'avait que 14 ans, 14 ans seulement. Il rentrait simplement chez lui après son entraînement de foot au stade Jules Noël dans le 14e arrondissement de Paris, ce trajet anodin, familier, que des milliers de jeunes effectuent chaque jour, qu'il effectuait régulièrement, mais ce soir-là, il a croisé la route de ses deux agresseurs assassins, animés par une violence sans pitié, qui ont décidé en toute conscience de lui ôter la vie.

Alors qu'il avait toute la vie devant lui, en un instant, l'avenir d'Élias B., de sa famille, de ses parents, de ses amis, s'est envolé avec ses rêves, avec ses ambitions et ses espoirs. C'est un drame effroyable, la mort, l'assassinat d'un jeune dans notre ville. C'est d'une violence inouïe et insensée. Cela nous bouleverse et nous révolte. Mes pensées les plus sincères vont aujourd'hui, bien sûr, à sa famille, ses parents que je dois rencontrer prochainement. Je leur adresse, en notre nom et aux noms des Parisiens et des Parisiennes, mes condoléances les plus attristées, et je tiens à leur assurer de tout notre soutien. Je pense aussi bien sûr à ses coéquipiers de son club de foot, à ses camarades de classe, ainsi qu'à l'ensemble des enseignants du collège Montaigne. Nous vous envoyons nos pensées, notre affection. Paris est avec vous. Les élus de Paris vous soutiennent.

Chers collègues, Monsieur le Préfet de police, Paris doit se tenir en rempart contre cette violence insensée. Les réponses qui doivent être apportées contre les assassins d'Élias B. doivent l'être dans le cadre, bien sûr, de notre état de droit, mais doivent être à la hauteur. C'est l'honneur de notre démocratie.

Je tiens à remercier la maire du 14e arrondissement, Mme Carine PETIT, le maire du 6e arrondissement, M. Jean-Pierre LECOQ, pour leur soutien respectif.

A toutes celles et ceux qui sont présents aujourd'hui afin d'honorer la mémoire d'Élias B., je veux vous adresser une nouvelle fois mes plus sincères condoléances. Paris se souviendra toujours d'Élias B.

En son honneur et en sa mémoire, je vous invite à présent à observer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 17, 18 et 19 décembre 2024 a été affiché.

Les comptes rendus intégraux des séances des 19, 20, 21 et 22 novembre 2024 et des 17, 18 et 19 décembre 2024 ont été publiés au Bulletin officiel de la Ville de Paris.

Sur ces documents, il n'y a pas d'observation ?

Je n'en vois pas. Ils sont donc adoptés, je vous en remercie.

Félicitations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, permettez-moi de saluer un certain nombre de belles personnalités qui ont été reconnues dans le rôle qui a été le leur, notamment eu égard aux Jeux olympiques et paralympiques. Mes chers collègues, et M. le Préfet de police qui a été un des acteurs clés de ces Jeux ne me démentira pas, nous ne le dirons jamais assez : les Jeux olympiques et paralympiques ont été une réussite exceptionnelle, un très grand moment festif et populaire qui a marqué notre ville. Durant des semaines, nous avons retrouvé la joie d'être ensemble lors d'un très grand moment de communion et de partage, où chacun a pu flâner

librement dans nos rues, entre les cris des supporters dans les bars, la mosaïque des drapeaux et l'élan qui s'est déployé dans Paris.

Cette réussite, nous la devons donc à beaucoup de femmes et d'hommes extraordinaires, et le 29 janvier dernier, plusieurs d'entre eux ont reçu des distinctions honorifiques pour leur engagement. C'est bien sûr Jean CASTEX, Marc GUILLAUME et Michel CADOT, qui ont été élevés au rang de Grands Officiers de l'Ordre national de la Légion d'honneur. C'est Laurent NUÑEZ, cher Laurent, Monsieur le Préfet de police, qui a été fait Commandeur de l'Ordre national de la Légion d'honneur ; Mme BÜRKLI, mais je crois que ce n'était pas au titre des Jeux olympiques, qui a été élevé au rang de Chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur, et je la salue néanmoins ; M. Christophe ABAD, gouverneur militaire de Paris, qui a été distingué Grand Officier de l'Ordre national du Mérite. C'était notre précédent G.M.P. Pierre RABADAN et François-Marie DIDIER ont été élevés au rang de Chevalier de l'Ordre national du Mérite, pour leur travail sur la Seine, notamment.

C'est pour tout, cher Pierre, puisque tu as été plus qu'une cheville ouvrière des Jeux.

C'est pour leur dévouement sans faille et leur engagement pour les Jeux olympiques et paralympiques qu'ils ont évidemment trouvé une juste reconnaissance. Ils ont - vous avez - transformé un événement sportif en un moment de communion, où notre belle Capitale a rayonné de mille feux. Vous avez fait la fierté de Paris. Je vous en remercie.

On peut les applaudir.

Monsieur le premier adjoint, vous avez la parole.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Dans la délégation qui est la mienne, au nom de tous les élus du Conseil de Paris, nous voulions vous adresser nos très chaleureuses félicitations pour votre promotion, Madame la Maire de Paris, au grade d'Officière dans l'Ordre national de la Légion d'honneur, dans le cadre de cette promotion exceptionnelle liée aux Jeux olympiques et paralympiques et compte tenu de votre investissement, depuis 2016. Voilà une décoration bien méritée ! Félicitations, Madame la Maire !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je suis très heureuse d'être partie prenante et il y a aussi un certain nombre de fonctionnaires de notre Ville qui ont été distingués et j'en suis très heureuse. Ivoa ALAVOINE ou Christophe ROSA ont aussi été des éléments clés, ou encore Pierre LOMBARD, membre de mon comité, qui a lui aussi joué un rôle extrêmement important dans l'élaboration de ce projet des Jeux olympiques et paralympiques. Merci beaucoup.

Inscription à l'ordre du jour dans le cadre de la procédure d'urgence.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du règlement du Conseil de Paris, je vais vous demander de vous prononcer sur l'urgence d'un projet de délibération. Il s'agit du projet de délibération 2025 DFA 13 sur la majoration du taux de la taxe départementale de la publicité foncière, ou du droit d'enregistrement applicable aux actes passés et aux conventions conclues à partir du 1er avril 2025. C'est une possibilité ouverte par la loi de finances qui a été adoptée dans le cadre d'un 49.3, que nous utilisons bien sûr. Nous l'avons porté avec d'autres collectivités. Je vous propose donc de voter, à main levée, pour inscrire ce projet de délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'inscription du projet délibération est donc adopté et le projet…

Monsieur ALPHAND, vous démarrez très fort ! Je vais vous dire une chose : puisque vous êtes un soutien… D'abord, on va adopter l'inscription du projet de délibération, et après, je vais faire mon commentaire.

Le projet de délibération 2025 DFA 13 est inscrit à l'ordre du jour et le projet de délibération sera débattu en 1ère Commission.

Monsieur ALPHAND, vous êtes toujours prompt à vous élever, à souligner, à dire, à dénoncer tant de choses, mais je vais vous dire une chose : votre collègue… Je ne sais plus si… Elle n'est plus présidente de groupe, Mme DATI ?

M. David ALPHAND. - Elle est coprésidente.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Elle est coprésidente de groupe. Elle s'honorerait à nous expliquer pourquoi elle utilise les services d'une fonctionnaire de la Ville de Paris, payée par la Ville de Paris, secrétaire en mairie du 7e arrondissement, pour son cabinet d'avocat. Ce n'est pas moi qui l'invente, c'est ce que l'on a lu des perquisitions menées par la justice en mairie du 7e arrondissement…

M. David ALPHAND. - … et on en reparlera après.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On va quand même demander à Mme DATI, cher Monsieur ALPHAND, et votre grosse voix ne m'impressionne absolument pas, vous le savez très bien…

M. David ALPHAND. - Vous ne nous impressionnez pas !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien. Mme DATI devra répondre : comment se fait-il que Mme DATI utilise une secrétaire de la Ville de Paris pour ses activités d'avocate ? D'ailleurs, ses activités d'avocate amènent cette secrétaire… Je lis la presse et je vois ce qui est dit. Cette secrétaire tient des carnets à spirales sur les activités de Mme DATI comme avocate. Qu'elle rembourse les salaires de cette secrétaire à la Ville et, après, on parlera d'autre chose !

Merci beaucoup. Merci, cher Monsieur, mais la Ville réclamera bien sûr les sommes correspondantes devant la justice.

2025 DU 36 - Dénomination parvis Robert Badinter (17e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons. Nous allons à présent examiner le projet de délibération DU 36. Il s'agit de la dénomination "parvis Robert Badinter", dans le 17e arrondissement. Je vais introduire ce projet de délibération.

Mes chers collègues, c'est avec une très grande émotion que je prends la parole devant vous ce matin pour rendre hommage à un homme, un grand homme, qui aura marqué à jamais l'histoire de notre pays, de la justice et des droits humains : Robert Badinter. Un homme dont les mots, les actes n'ont cessé de nous guider et nous ont marqués à jamais.

En son honneur et pour saluer sa mémoire, nous avons souhaité que le parvis devant le Tribunal judiciaire porte son nom, que Paris, sa ville, marque la reconnaissance qu'elle doit aux grandes femmes et aux grands hommes. D'ailleurs, cette proposition émane tout autant de la Ville, et a bien sûr été étudiée avec son épouse, Élisabeth BADINTER, que je salue depuis cette tribune, que par le Barreau de Paris, qui souhaitait que le nom de Robert Badinter soit donné à cette belle esplanade devant le Tribunal de Paris et au pied de la Maison des avocats.

Le nom de Robert Badinter incarne la justice, l'honneur, la dignité et le courage. Oui, il était l'incarnation même de l'esprit des Lumières, portant leurs valeurs à travers le monde, en étant l'un de leurs plus illustres avocats. Son histoire est intimement liée à celle de Paris. Ses parents, juifs de Bessarabie, arrivent dans notre ville, cherchant refuge dans cette France des droits de l'Homme et de la liberté. Paris les accueille. Elle est une ville d'espoir. Robert Badinter y naît et sa famille s'y enracine. Bientôt, surviennent les heures sombres : le régime de Vichy, la déportation des juifs par Pétain, les lois antisémites, la déportation, l'horreur de la Shoah. L'espoir laisse place à l'agonie. Son père est déporté et meurt à Auschwitz, tandis que sa mère et lui doivent fuir et changer de nom. De cette expérience tragique, Robert Badinter n'a pourtant jamais tiré de haine. Au contraire, il a fait de sa vie un combat permanent pour la justice et la dignité humaine. De retour, il devient avocat, intimement convaincu que la justice doit être fondée sur la raison et la réparation, plutôt que sur la vengeance. Artisan de la justice, homme de droit passionné, il mettait une énergie sans limite dans ses plaidoiries, jusque parfois à l'épuisement.

Son éloquence était celle de la sincérité, de l'engagement total. Nous l'avons toutes et tous en mémoire. Malgré les nombreuses menaces, malgré la haine, il n'a jamais failli dans la défense de ses convictions et le combat de sa vie : l'abolition de la peine de mort. Nommé Garde des Sceaux, il marque l'histoire de notre pays en portant l'abolition de la peine capitale en 1981. Comme il le disait si justement, s'il y a une obsession de faire régner le bien sur terre par le mal physique total qui est la mort, lui souhaitait au contraire libérer la justice de l'emprise de la mort, conformément à l'engagement courageux de François Mitterrand, qui avait osé l'impopularité, pendant la campagne de l'élection présidentielle de 1981, parce qu'il n'avait pas transigé sur ses valeurs et ses convictions. L'action de Robert Badinter ne s'est pas arrêtée là. Il a réformé en profondeur notre justice, mettant fin aux juridictions d'exception, renforçant les droits des victimes et des détenus, rendant possible pour chaque justiciable français de saisir la Cour européenne des droits de l'Homme.

L'état de droit, l'état de droit également international, était ce que défendait notre grand homme, Robert Badinter. Aux côtés de Gisèle Halimi, il a défendu la liberté d'aimer, sans limites de genres. Il met fin à la pénalisation, cette avancée historique qui a permis à des milliers de personnes de vivre enfin librement leur amour : la dépénalisation de l'homosexualité. Son combat pour l'égalité va se poursuivre avec le Pacs et le mariage pour tous, des lois de progrès portées par la gauche. Paris est fière d'avoir toujours été à l'avant de ces combats pour l'égalité et la liberté.

Jusqu'à ses derniers jours, Robert Badinter est resté un défenseur infatigable des droits humains. Il a sillonné les prisons du monde entier et de notre pays, rappelant sans cesse que la manière dont une société traite ses prisonniers en dit très long sur elle-même.

Robert Badinter nous a aussi légué ses écrits, partageant son expérience de la lutte pour l'abolition et les coulisses de son action ministérielle. C'était un professeur passionné et il a formé des générations d'étudiants, les inspirants par ses paroles et son exemple. Il aimait nous rappeler que les progrès ne sont jamais définitifs, qu'il faut sans cesse les défendre. En regardant notre monde aujourd'hui, nous ne pouvons que lui donner raison et nous dire que sa hauteur de vue et l'éthique, la morale qu'il incarnait, nous manquent tant.

La dénomination du parvis Robert Badinter est donc une évidence. Je suis ravie qu'elle se fasse en plein accord, bien sûr, avec Mme Élisabeth BADINTER, qui l'a accompagné tout au long de sa vie et avec laquelle j'ai échangé. J'ai aussi une pensée pour leurs enfants, dont je partage la peine immense. Je tiens également à remercier mon adjointe en charge de la mémoire et du monde combattant, chère Laurence PATRICE, pour son précieux travail et un travail dévoué.

Ce parvis n'est pas seulement un lieu de passage : il sera une invitation permanente à se souvenir de l'héritage immense que nous laisse Robert Badinter, cet héritage qui nous oblige aujourd'hui encore à défendre sans relâche la dignité humaine, les droits fondamentaux, la justice et l'état de droit.

Pour reprendre les mots de la grande historienne Michelle PERROT, sa disparition est "comme une lumière qui s'éteint", mais cette lumière, nous avons le devoir impérieux de la faire vivre et de dire qui était Robert Badinter. Pour celles et ceux qui ont la lourde charge de faire cette justice, je conclurai en citant sa plaidoirie prononcée en 1977 à Troyes, lors du procès de Patrick Henry : "La justice, elle, est la proclamation des valeurs d'une société ou elle n'est rien".

Aujourd'hui, c'est un immense honneur qu'un lieu parisien, en reconnaissance, porte son nom, et pas n'importe quel lieu. Oui, puisque le parvis est commun à la Maison des avocats et au Tribunal de Paris. Quel beau symbole que ces deux lieux aient pour adresse le parvis Robert Badinter !

En sa mémoire, face à la menace identitaire, face à la montée des discriminations, du racisme, de l'antisémitisme, et de bien d'autres périls, face à la montée de l'extrême droite, puissent ses mots résonner dans les salles d'audience du Tribunal de Paris et inspirer les plus belles plaidoiries.

Je vous en remercie.

Monsieur ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Il en fallait, du courage ! Oui, il en fallait du courage, en ce 17 septembre 1981, pour monter à la tribune de l'Assemblée nationale et défendre devant les députés le projet d'abolition de la peine de mort en France ! "Demain, grâce à vous, la justice française ne sera plus une justice qui tue. Demain, vous voterez l'abolition de la peine de mort". Par ces quelques mots, Badinter introduisait un discours enflammé, un discours qui reste à jamais gravé dans l'histoire de la Ve République.

Quand 25 ans plus tard, le 19 février 2007, l'abolition est inscrite dans la Constitution, Robert Badinter, devenu entre-temps et pendant neuf ans Président du Conseil constitutionnel, déclare alors : "La peine de mort est vouée à disparaître de ce monde, comme la torture, parce qu'elle est une honte pour l'humanité. Jamais nulle part elle n'a fait reculer la criminalité sanglante". Lorsqu'il est disparu, voilà quelque peu de temps, c'est une conscience qui s'est éteinte. Rarement une personnalité aura incarné avec autant d'incandescence l'exigence de conciliation entre le droit et le devoir, entre la justice et l'humanisme.

Il m'a été donné l'occasion de croiser le chemin de Robert Badinter. Le soleil de printemps dardait alors ses derniers feux sur le jardin et le palais du Luxembourg, dans ce Sénat où un pupitre restera à jamais marqué de son portrait. Seul, installé à l'une des tables de travail de la bibliothèque du Sénat, l'homme était plongé dans un recueil des débats parlementaires, entouré de manuels de droit. Dans la semi-pénombre du lieu, la silhouette altière imposait le respect. La solitude de l'instant rappelait aussi que Robert Badinter n'appréciait guère les courtisans. Avocat, Garde des Sceaux, Sénateur, Président du Conseil constitutionnel, partout, sa boussole fut la même : l'édification et l'affermissement de l'état de droit. Dans les nombreux combats qu'il a menés, son intransigeance dans la défense des grands principes n'avait d'égal que son profond sens de l'humanité.

J'aime voir dans cet attachement le fruit d'une culture, les vertus d'une époque, car pour moi, Robert Badinter compte parmi les figures qui incarnent une époque particulière, un temps de notre histoire, ce XXe siècle, où "faire ses humanités" voulait encore dire quelque chose, ce siècle où les écrans n'existaient pas, et où lire un livre permettait de s'élever. Ce siècle où le fond du propos politique prévalait encore sur le bruit médiatique. Nulle nostalgie dans cette évocation, mais seulement le souci de rappeler aux plus jeunes générations combien des exemples tels que Robert Badinter peuvent les inspirer.

Robert Badinter a mené de toutes ses forces un combat pour l'histoire. Il a porté sans jamais faillir des valeurs et des principes intemporels et il a eu cette vertu d'appartenir aussi à ceux qui arriment un siècle à des visages et

des parcours. Pour tout cela, Robert Badinter, homme de gauche, était surtout un homme d'Etat. Pour tout cela, c'est la fierté de notre Ville et de ses élus que de l'honorer ce matin par cette belle attribution de dénomination.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Alexis GOVCIYAN, pour le groupe MoDem et Indépendants.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom de mon groupe MoDem et Indépendants pour la dénomination du parvis du Tribunal de Paris qui s'appellera désormais "parvis Robert Badinter". "Grandeur de la France, noblesse de la gauche, humanisme de l'autre homme, et esprit du judaïsme". Bernard-Henri LÉVY écrivait ces quelques mots en hommage à Robert Badinter qui venait de décéder. C'était le 9 février 2024.

En effet, tout au long de sa vie, Robert Badinter a participé de la grandeur de la France, à travers son engagement pour une justice humaine, même s'il avait plusieurs autres centres d'intérêt et plusieurs activités. Professeur de droit, il a marqué notre pays par bien des facettes de son action, mais il était surtout l'artisan de progrès sensible, accompli dans la défense de la dignité de la personne humaine et de la victoire qu'a constitué l'abolition de la peine de mort.

Vous l'avez rappelé, Madame la Maire.

Le 17 septembre 1981, près de deux siècles s'étaient écoulés depuis la première fois où Claude Le Peletier de Saint-Fargeau demandait à l'Assemblée constituante l'abolition de la peine capitale. En effet, la France a été et elle est toujours grande, non seulement par sa puissance, mais au-delà de sa puissance, par l'engagement d'hommes et de femmes de génie, par l'éclat des idées, des causes, de la générosité et du sens de la solidarité. C'est de France, de Paris, que se sont toujours élevées les plus grandes voix, celles qui ont raisonné le plus haut, le plus loin dans la conscience humaine.

Après Le Peletier de Saint-Fargeau, il y a eu Lamartine, Jaurès, Aristide Briand, Victor Hugo, sans oublier Camus, mais aussi Gambetta, Clémenceau, et bien d'autres. Tous ont soutenu la cause de l'abolition, mais notre pays a mis deux siècles à légiférer, grâce et par la volonté de Robert Badinter, cet avocat du juste, qui s'inscrivait dans la lignée des grands hommes et des grandes femmes qui forment notre conscience nationale. Lui qui disait devant la représentation nationale au Palais Bourbon, que désormais, "la justice française ne serait plus une justice qui tue", qu'il n'y aurait plus, "pour notre honte commune, d'exécution furtive à l'aube sous le dais noir, dans les prisons françaises". Il disait aussi qu'à cet instant, plus qu'à aucun autre, il avait le sentiment d'assumer son Ministère, au sens ancien, au sens noble, le plus noble qui soit, c'est-à-dire au sens de "service".

M. Badinter a vécu l'engagement politique, l'exercice du pouvoir, les subtilités du contrôle de constitutionnalité, mais aussi la réflexion et l'éloquence nécessaires pour les mots et les idées justes. Il a promu la création de la Cour pénale internationale. Il a participé à la dépénalisation de l'homosexualité. Il a écrit des livres, des essais, des articles, une pièce de théâtre, un livret d'opéra. Il a participé à nombre de colloques et de conférences. Intellectuel engagé dans les débats de son temps, conscience morale aux yeux de ses contemporains, c'était avant tout un homme de droit et de justice, qui portait la prescription biblique : "La justice, tu chercheras ardemment".

Enfant de déporté, il a connu très tôt la blessure de ne plus revoir ceux qu'il aimait. L'héritage moral dont il était dépositaire lui donnera aussi, sans doute, cette volonté de justice, et non de vengeance. De la faculté de Besançon aux hauts lieux du pouvoir politique, au Gouvernement, au Parlement, au Conseil constitutionnel, il aura laissé dans les lois, comme dans la mémoire de ceux qui l'ont approché, la trace d'un homme infatigable, rigoureux, vivant et agissant pour la justice et le droit.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce parvis Robert Badinter, ce projet de délibération que nous adopterons, je l'espère, à l'unanimité, rappellera pour toujours le juste en l'humanité qu'il était, les valeurs qu'il a incarnées, les luttes pour la justice qu'il a symbolisées, lui, fils de Simon, déporté, et Charlotte. Lui, époux d'Élisabeth, une grande dame, à qui nous souhaitons aussi présenter nos respectueux hommages.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GOVCIYAN.

Madame Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le 9 février 2024, c'est le cœur de toute la communauté abolitionniste qui s'est arrêté. Robert Badinter, président d'honneur d'"Ensemble contre la peine de mort", que j'ai eu l'honneur de rencontrer, était l'infatigable défenseur de l'abolition universelle de la peine de mort. Bien au-delà de nos frontières, il était également une source d'inspiration pour toute la communauté abolitionniste mondiale. Elle est, depuis un an, orpheline de son mentor.

Son humanisme et sa détermination faisaient de lui le meilleur ambassadeur de cette cause. Nous lui devons l'abolition de la peine de mort, abolition que le Garde des Sceaux qu'il était a réussi à arracher avec un discours mémorable qui résonne encore aujourd'hui puissamment à l'Assemblée nationale, alors même que l'opinion publique

y était défavorable. La classe politique actuelle a-t-elle encore le courage de s'affranchir de l'opinion publique pour faire quelque chose de juste, quelque chose de noble, quelque chose de bien ?

Avocat, brillant orateur, il a également porté le combat abolitionniste dans les prétoires avec le verbe haut et fort. Il a toujours su voir la dignité d'un homme, quelle que soit son histoire, ses faiblesses, ou ses travers. Il ne s'est jamais résigné à accepter le bruit qui fait la lame qui coupe un homme vivant en deux.

Inlassable défenseur des droits et libertés publiques, nous lui devons également la dépénalisation de l'homosexualité et son héritage laissé au monde de la justice est immense. Il a ouvert le droit de recours individuel devant la Cour européenne des droits de l'Homme. C'est véritablement considérable. Il considérait qu'un grand pays comme la France devait se doter de conditions de détention dignes et il y a beaucoup travaillé, malgré la fureur médiatique qui se déchaînait à l'époque. C'est une loi Badinter de 1985 qui prévoit que la victime d'un accident de la route doit être indemnisée de l'intégralité des préjudices qu'elle a subis, et l'écologiste que je suis y est bien évidemment éminemment sensible. Président du Conseil constitutionnel, il censure une loi qui prévoyait que les étrangers ne pourraient pas avoir droit aux prestations sociales. Il a fait tout cela, et bien plus encore, Robert Badinter. De tous les combats, il avait également la laïcité et la lutte contre l'antisémitisme chevillées au corps.

C'est un homme immense que nous avons perdu, et nous partageons la peine de sa famille et de ses proches. C'est avec beaucoup d'humilité que l'avocate, la militante abolitionniste, et l'élue locale que je suis, lui rend hommage, au nom du groupe écologiste. En réalité, lorsque nous donnons le nom de Robert Badinter au parvis du Tribunal de Paris, siège de la Maison des avocats, c'est nous que ce projet de délibération honore.

J'espère, en ces temps troublés, que le nom et le courage de Robert Badinter continueront de nous inspirer et que sa mémoire élèvera la justice des hommes et des femmes qui se rendent tous les jours sur le parvis Robert Badinter.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous tous ici, nous inclinons sans réserve devant la grandeur de l'œuvre de Robert Badinter. Sa famille originaire de Bessarabie a choisi, dans les années 1920, de s'établir en France, le pays dont la grande Révolution avait construit l'égalité des citoyens juifs en 1791.

Né en 1928, Robert Badinter étudie à Janson de Sailly de 1936 à 1940. Puis, la guerre et la trahison pétainiste frappent durement sa famille, dont une grande partie sera déportée et suppliciée, dont son père, Simon. Ce père socialiste, avec qui il allait écouter Léon Blum, à l'heure du Front populaire. Docteur en droit en 1952, il entame une exceptionnelle carrière conjointe d'avocat et d'enseignant.

Si son nom résonne aujourd'hui avec une telle force, c'est bien sûr pour son combat contre la peine de mort. L'histoire ne saurait se résumer à une suite d'initiatives individuelles. Cependant, il existe des êtres qui en accélèrent indiscutablement le cours. Me Badinter est de ceux-là, lui qui relatait en 1973, dans "L'Exécution", le procès de Buffet et Bontems. L'un était coupable, l'autre non. Les deux furent exécutés, et l'avocat ne cessa dès lors de s'élever contre une justice qui tue. Sa conviction, ses mots, portés par une voix étonnante, lui firent prononcer un réquisitoire aujourd'hui légendaire contre la peine de mort le 17 septembre 1981 à l'Assemblée. Ces mots et cette voix qui firent taire celles inopportunes qui troublaient une commémoration de la rafle du Vél' d'Hiv' : "Pas vous, pas ici". Nous avons tous en tête cette incroyable et magnifique colère.

Robert Badinter, c'était aussi une stature, une élégance, et une présence, qui magnétisaient un auditoire comme il l'avait fait, et c'est un souvenir très personnel, lorsqu'il était venu à la Fête de l'Humanité. Homme politique engagé et respecté, il fut Garde des Sceaux, Président du Conseil constitutionnel et Sénateur.

Son œuvre de juriste ne se limite bien sûr pas à l'abolition de la peine de mort. Il soutint avec Gisèle Halimi la dépénalisation de l'homosexualité en 1982, renforça les droits des personnes détenues. Il lutta toujours et partout contre l'antisémitisme, construisit un droit de recours individuel devant la Cour européenne des droits de l'Homme et milita pour la création du Tribunal pénal international sur l'ex-Yougoslavie.

Paris s'honore véritablement en donnant au parvis de son tribunal le nom d'un tel personnage à propos duquel Jean-Claude SAMOUILLER, Président d'"Amnesty International France", dans lequel Robert Badinter fut très impliqué, nous dit : "A l'inverse de ceux qui s'engagent dans des politiques démagogiques au détriment de la dignité humaine, il nous a montré que celles fondées sur les droits fondamentaux pouvaient au contraire donner un sens plus noble à la politique, et au final, changer les opinions".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur GILLET.

Monsieur Geoffroy BOULARD, pour le groupe Union Capitale.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, le 9 février 2024, il y a tout juste un an, Robert Badinter s'éteignait. Avec lui, disparaissait une figure tutélaire de la vie politique et de la justice de notre pays. Une figure qui était pour l'ensemble des Français un symbole de constance et d'engagement. Une figure familière, presque paternelle. Pour autant, sa voix, elle, restera gravée dans nos mémoires. Une voix toujours forte, déterminée, sachant se montrer parfois tonitruante, pour défendre ce qui était juste, pour combattre, partout, et tout le temps, l'injustice.

La justice, voilà le grand combat de Robert Badinter. S'il avait toujours voulu mettre son énergie aux services de l'Etat, de notre pays, et de nos concitoyens, il avait découvert plus tardivement ce qui allait devenir sa véritable vocation. Il l'avait découvert, confronté à l'innommable, quand, jeune encore, une grande partie de sa famille, dont son père, avait été déportée dans les camps de la mort et victime de la Shoa. Elle s'était encore affermie quand, jeune avocat, il avait constaté que la justice de son pays, notre pays, était prête à commettre l'irréparable et à envoyer à la mort des condamnés, sans aucune place pour le repentir et le rachat.

"Votre justice est injuste", avait-il déclaré aux jurés qui avaient scellé le sort de Bontems, devenu son "Claude Gueux" à lui. Dès lors, lui qui était partisan de l'abolition de la peine capitale par conscience et conviction en était devenu l'un des plus ardents combattants. Il s'inscrivait dans une longue lignée de défenseurs de la vie, depuis les Lumières jusqu'à aujourd'hui. Les Saint-Fargeau, Lamartine, Hugo, Briand, Jaurès, Schœlcher, et parmi ses contemporains où l'on trouvait une majorité d'hommes et de femmes de gauche, il y avait aussi des hommes de droite qui le soutinrent lors du vote historique du 18 septembre 1981. Parmi eux, des hommes qui honorent notre Assemblée en y ayant siégé : Pierre Bas, député RPR et maire du 6e arrondissement, Jacques Chirac, qui fut Maire de notre Capitale. Celui-ci poursuivit par ailleurs l'ouvrage de Robert Badinter en inscrivant, quelques années plus tard, l'abolition dans notre Constitution.

Aujourd'hui, par l'hommage que nous voulons rendre à Robert Badinter, nous nous inscrivons pleinement dans cet héritage, dans un refus total de l'injustice, des discriminations de toutes sortes, dont, hélas, notre société ne s'est pas débarrassée une bonne fois pour toutes. Devant l'explosion des actes de haine, de violence gratuite, pour des raisons de couleur de peau, d'origine, d'orientation sexuelle, de genre, de religion, ce combat doit être notre combat de tous les instants.

La nouvelle dénomination du parvis du Tribunal judiciaire de Paris dans le 17e arrondissement que vous m'avez proposée, en accord avec sa famille, et que je suis particulièrement fier, en tant que maire, d'accueillir, sera pour chacun d'entre nous un rappel de cette haute mission qui nous est confiée, pour faire advenir une société plus juste, plus libre, plus fraternelle, en accord avec la promesse républicaine dont il était un ardent défenseur, et nous rappeler, peut-être, ses propres mots : "Il n'est pas d'homme dont il faille désespérer totalement".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun, vous avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Pour l'ensemble des membres du groupe Paris en commun, au regard de qui fut Robert Badinter, il s'agit d'un moment fort, et d'un moment de fierté, puisqu'il nous est proposé que le parvis du Tribunal de Paris, dans le 17e arrondissement, porte désormais le nom de "parvis Robert Badinter".

Cette dénomination me renvoie à un souvenir personnel, que nous sommes un certain nombre à partager ici. Nous étions en novembre 2023, pour l'inauguration du quai François Mitterrand, le long de la Seine et du Louvre, et invité à prononcer un discours pour l'occasion, Robert Badinter avait eu cette phrase, parlant de François Mitterrand et des quais de Seine. Il l'avait prononcée avec son immense talent d'orateur : "Nous sommes dans l'un des hauts lieux de l'humanité. Qu'il porte désormais le nom de François Mitterrand, cela est bien, cela est juste". 22 ans après, je pourrais reprendre mot pour mot cette phrase qui concerne Robert Badinter. Il est juste que vous ayez proposé, Madame la Maire, le parvis du nouveau Tribunal de Paris, pour lui donner le nom de Robert Badinter.

On ne pouvait trouver plus beau symbole pour honorer la mémoire d'un homme qui incarna à ce point la justice. Je me souviens d'ailleurs du titre d'un article paru au lendemain de sa mort : "Robert Badinter, la justice faite homme". Avocat éminent, il fit parmi tant d'autres combats l'abolition de la peine de mort, celui le plus emblématique. Garde des Sceaux, il traduisit en acte la promesse de François Mitterrand, et de la gauche, en faisant voter par le Parlement l'abolition de ce châtiment ultime, afin que, je le cite, "la justice française ne soit plus une justice qui tue".

Cependant, son action ne s'arrêta pas là. Il porta notamment le combat fondamental, celui de l'égalité. En faisant adopter la dépénalisation de l'homosexualité, Robert Badinter a consacré une avancée essentielle, qui reste aujourd'hui à défendre. Il a inscrit la République dans la pleine réalisation des principes universels des droits de l'Homme. Fils de déporté, il n'a eu de cesse de dénoncer l'horreur de la barbarie et de s'opposer à toutes les formes de révisionnisme et de relativisme, ne l'oublions pas aujourd'hui.

Avec la disparition de Robert Badinter, la République a perdu un grand homme d'Etat. Ma famille politique, les socialistes, qu'il représenta au Sénat, a perdu une figure dont nous sommes et resterons fiers. Peu sont ceux qui, par leur engagement, parviennent à marquer l'histoire d'une Nation tout entière. Robert Badinter était de ceux-là. Paris en témoigne aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur SOREL, pour 2 minutes 30.

M. Laurent SOREL. - 2 minutes 30, c'est très court…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est la règle de répartition des temps de parole. Ce n'est pas arbitraire.

M. Laurent SOREL. - Robert Badinter, je me souviens qu'avant même d'avoir l'âge de suivre la politique, je savais déjà vaguement qui c'était. Il fait partie de ces figures humanistes qui marquent une époque, de ces gens qui portent plus qu'eux-mêmes, plus que leur parti, plus que leurs convictions, plus que leur pays. Peu importent certains désaccords que je me suis trouvés plus tard avec lui, Badinter, pour moi, c'était d'abord une figure universelle, une figure républicaine, un homme d'Etat, une figure éprise de justice, un enfant de déporté qui a fui la haine antisémite, mais qui n'est jamais tombé dans la haine de l'autre, qui a toujours défendu les droits de toutes et tous, des prisonniers, des immigrés, de tout le monde, sans exception.

Il est représentant de cette gauche qui ne renonce pas à ses idéaux une fois arrivée au pouvoir. Une gauche dont les convictions ne tremblent pas qu'en vient l'heure d'appliquer ses idéaux. Une gauche qui abolit la peine de mort, parce qu'elle l'a promis et qui n'y renonce pas, même si ce n'est pas forcément populaire. Une gauche qui dépénalise l'homosexualité. Une gauche qui pense que c'est le geste politique et la réforme qui peut convaincre le peuple.

Badinter, quand il porte l'abolition de la peine de mort, c'est la politique dans ce qu'elle a de plus noble, quand elle se fait volonté de faire et d'interroger les fausses évidences. La peine de mort, pour lui, c'était la justice qui se fait loi du talion, qui répond par le crime légal au crime individuel, avec cette conviction erronée qu'il existe des êtres humains totalement coupables, et donc totalement monstrueux, et une justice totalement infaillible.

La peine de mort, pour lui, nous dit-il, ce n'est pas une affaire de dissuasion, de technique répressive. C'est un choix politique, moral, un choix de civilisation. Elle n'a jamais découragé de tuer, au contraire, même. Une société qui accepte que la justice tue, est une société qui banalise l'acte de tuer, qui officialise la mort comme recours social et comme solution acceptable. Robert Badinter ira plus loin encore, quand il affirme haut et fort que partout dans le monde, et sans aucune exception, où triomphent la dictature et le mépris des droits de l'Homme, partout, vous y trouvez inscrite en caractères sanglants la peine de mort. Il y a toujours un prix à payer pour tout cela.

Nommer "Robert Badinter" cette esplanade devant le Tribunal de Paris est un geste fort. Graver, imprimer le nom de la géographie de Paris, c'est un peu comme si on voulait exorciser notre ville de toutes ces idées réactionnaires qui viennent nous hanter. TRUMP, MELONI, la montée de l'extrême droite chez nous, nous savons où tout cela peut mener.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur SOREL.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD, pour 2 minutes 30 également.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Après les mots justes et clairs que vous avez prononcés, et ceux de mes différents collègues, j'ai fait le choix d'être court. Pour cela, j'ai interrogé hier Élisabeth BADINTER. Je vous livrerai sa réponse à ma question. Je me souviens néanmoins de l'inauguration de la bibliothèque à son nom à la prison de la santé, qui fut un moment de son vivant extrêmement fort.

A la question que je posais hier à Élisabeth BADINTER, elle me répondit la chose suivante : "Cher Christophe, il me semble que ce qui définit le mieux Robert, c'est qu'il était le combattant qui n'a jamais reculé, quoi qu'il en coûtait". Je répète cette phrase : "Il était le combattant qui n'a jamais reculé, quoi qu'il en coûtait".

Alors oui, comme dit Michelle PERROT, "la lumière s'est éteinte", mais elle est ainsi ravivée avec la décision que vous avez prise de dénommer ce parvis à l'endroit le plus juste de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur Christophe GIRARD.

La parole, pour le dernier orateur des groupes, est à M. Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", pour cinq minutes.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je crois qu'au travers des interventions précédentes, la vie et le parcours de Robert Badinter ont été bien retracés. C'est un parcours, il faut le dire, bien connu des Français, tant Robert Badinter a figuré pendant plusieurs décennies parmi les incarnations de l'esprit de justice dans notre pays.

Avec Robert Badinter, nous rendons un hommage à un monument de la politique française, dont la vie entière a été habitée par le souci inquiet de l'idéal de justice. Ses combats, ses engagements, son histoire, qui mêle le tragique à l'épopée républicaine, et détresse humaine à la noblesse des causes, les joutes politiques avec les sujets qui le transcendent, tout ceci a contribué à faire de Robert Badinter, comme de Simone Veil, des consciences qui ont constitué des repères, des marqueurs pour l'action publique, et d'une manière générale, pour les Français.

Avec leur disparition, leur rôle éthique ne s'éteint pas. Il est même plus que jamais essentiel. Les disparitions de personnalités tournent parfois à la géographie, mais ces grandes figures de notre République nous commandent d'apporter un autre regard, celui du combat éthique.

Nous évoquerons plus tard dans ce Conseil Emmanuel Levinas, ce grand philosophe français. C'est finalement un heureux hasard que son souvenir croise celui de Robert Badinter dans notre hémicycle.

A l'heure où la vie politique est si souvent tentée par les abîmes de l'égocentrisme et du repli sur soi, nous devons plus que jamais remettre l'éthique au cœur de nos combats. L'éthique semble omniprésente, et pourtant, celle fondamentale du rapport à l'autre est bien trop souvent absente.

A travers la dénomination du parvis du Palais de justice du nom de Robert Badinter, ce n'est pas un titre de gloire que nous conférons. C'est un appel à la conscience, à celle de nos responsabilités, à celle d'une action citoyenne au service de la dignité des faibles, à celle qui protège chacun contre les intentions dissimulées d'asservissement. Le rôle des consciences n'est pas de nous dire quoi penser, mais de penser avec nous, de nous confronter dans notre humanité et dans nos responsabilités à l'épreuve du réel. Il ne s'agit pas de les suivre aveuglément, ce serait faire injure à l'indépendance, mais de trouver notre chemin, façonné par leur esprit critique. Les grandes consciences comme Robert Badinter ne cessent pas de nous accompagner lorsqu'elles disparaissent. Elles nous sont transmises. Il nous revient de transmettre la puissance de leur message à notre tour.

Cet appel à la conscience, c'est aussi celle de défendre les valeurs de la République contre toutes les menaces extrêmes. Robert Badinter était un fervent défenseur de la laïcité. Il savait que celle-ci était la meilleure protection pour toutes les confessions. Elle n'est ni une guerre aux cultes, ni une négation de ceci.

Je ne saurais conclure cet hommage, sans associer, vous l'avez fait, Madame la Maire, son épouse, Élisabeth. Le nom de "Badinter" nous évoque évidemment celui de Robert, mais également les combats de son épouse, Élisabeth, militante féministe. Elle défend un féministe universaliste, authentiquement républicain. Elle sait la souffrance des femmes oppressées partout dans le monde. Rendre hommage à Robert Badinter sans soutenir les combats de son épouse serait assurément une évocation historique tronquée.

Enfin, je crois que la vie de Robert Badinter n'a cessé de porter les souffrances de la Shoah. Cette souffrance de ceux qui ont survécu à cette tragédie unique de l'histoire, cette déchirure de ceux qui ont perdu ceux qui leur étaient chers, mais ceux qui ont trouvé la force de la résilience et l'ont mise au service de notre pays. Transcendés par la résilience et non hantés par la haine, ils ont trouvé la force de faire de l'époque où l'humanité semblait disparue la source de leur combat pour grandir la fraternité humaine.

Ce combat, aujourd'hui, il nous revient de le livrer au travers d'une mémoire active et militante, une mémoire qui rappelle l'histoire de nos parents et écrit la nôtre. Pour honorer leurs souvenirs et pour transmettre à nos enfants un monde à la hauteur du combat de nos aînés, il n'est donc que justice que la Ville de Paris attribue le nom de "Robert Badinter" au parvis du Tribunal de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BOHBOT.

Je donne la parole, pour répondre à l'ensemble des orateurs, à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci pour cette belle idée qui vous est venue presque tout de suite, pour rendre hommage à Robert Badinter.

Je ne vais pas être plus longue. Je veux remercier tous les collègues qui se sont manifestés, qui sont intervenus, qui, par leur bel hommage, ont fait un beau portrait de cet homme essentiel.

Je veux à mon tour rappeler son combat, qui a été, jusqu'à la fin, celui de la mémoire, de la mémoire de la Shoah, du respect des morts. Il dénoncera toujours l'oubli. Il rappellera inlassablement l'impératif de la transmission. A ce titre, je veux rappeler un de ses derniers ouvrages, qui est extrêmement émouvant, l'ouvrage qu'il a dédié à la figure de sa grand-mère paternelle.

Renommer le parvis du Tribunal en son honneur, c'est d'abord inscrire le nom de Robert Badinter dans un lieu où la justice se pense, se dit, et se rend. C'est rappeler aux générations futures ce qu'il a incarné : une justice

humaniste, une intransigeance face à la barbarie, une défense acharnée des droits fondamentaux, et aussi une militance toujours fervente de la mémoire.

Je voulais juste ajouter que j'ai eu l'honneur, après que vous avez échangé avec elle, d'accompagner Mme BADINTER sur les lieux mêmes où elle a été reçue par toutes les autorités judiciaires. Elle a fort apprécié le lieu. Nous avons convenu qu'en complément de cette dénomination et des panneaux indicateurs "parvis Robert Badinter", nous allons aussi poser une petite stèle commémorative. Afin de faire un rappel aux passants, aux justiciables, et donc aux avocats, aux juges, à tous ceux qui passent par ce parvis, qui s'arrêtent dans la partie arborée de ce parvis, nous allons apposer aussi une stèle commémorative qui rappellera le parcours et l'importance du rôle de Robert Badinter pour notre pays et pour notre conscience collective.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Je mets aux voix, à main levée, dans cette très belle unanimité, le projet de délibération DU 36.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DU 36). Je m'en réjouis. Nous pouvons nous honorer du débat que nous avons eu.

Compte rendu de la 8e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, à la 8e Commission.

Je donne la parole à son président, M. GOVCIYAN, pour cinq minutes.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Notre 8e Commission s'est réunie le 3 février dernier dans un format mixte, en présentiel et en distanciel, pour la préparation des travaux de ce Conseil de Paris. Il est également à noter que la séance de notre Commission a bénéficié une nouvelle fois d'une retransmission en direct de nos travaux. En effet, après la période d'expérimentation et les résultats dont je vous avais longuement rendu compte, nous pouvons poursuivre cette retransmission.

Aussi, je souhaite remercier M. BLOCHE, premier adjoint à la Maire de Paris, et l'ensemble de l'équipe du Pôle séances, qui nous permettent, tant sur le plan de la décision, que sur des aspects techniques, les souhaits de nos collègues membres des différents groupes politiques.

Comme vous le constaterez dans quelques instants, chers collègues, nous avions un nombre relativement limité de projets de délibération à examiner, même si certains d'entre eux représentaient un caractère important et ont suscité des débats intéressants.

Par ailleurs, le nouveau Plan Biodiversité, que nous avions initialement programmé en lien avec M. NAJDOVSKI, n'a pu être discuté, l'ordre du jour du Conseil de Paris ayant été modifié.

Dans le cadre de notre ordre du jour, nous avons tout d'abord bénéficié de la présentation par M. GUILLOU de trois projets de délibération : le DAE 1, concernant la constitution d'un groupement de commandes pour l'expérimentation Tri en Seine ; le DPE 2, pour l'avis du Conseil sur le règlement de réduction, prévention et collecte des déchets ménagers et assimilés parisiens ; et le DPE 3, sur le projet de résidence durable.

Après ces premières présentations et des échanges avec les élus, un vœu rattaché au projet de délibération DPE 2 était introduit par le groupe Union Capitale, que vous pourrez examiner dans quelques instants.

Ensuite, M. LERT nous a présenté, toujours en détail, trois projets de délibération : le DTEC 2 concernant la subvention annuelle 2025 à Airparif ; le DTEC 3, relatif à l'organisation de l'étape parisienne du "Climat Libé Tour" ; et le DVD 12, concernant le contrat de concession de service public de production, transport, stockage et distribution d'énergie frigorifique entre "Fraîcheur de Paris" et la Ville de Paris.

Comme précédemment, un vœu rattaché au projet de délibération DTEC 2 était présenté par notre collègue Pierre-Yves BOURNAZEL. Ce vœu rattaché est relatif à la lutte contre la pollution de l'air à Paris et pourra être débattu dans le cadre de notre séance.

M. NAJDOVSKI avait sept projets de délibération dans le cadre de sa délégation. Certains d'entre eux ont été présentés en détail : le DEVE 11, relatif à la convention avec la Fondation "30 Millions d'Amis" pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants ; le DEVE 13, relatif à notre adhésion à l'"Association

des jardins potagers et fruitiers de France" ; et le DEVE 18, sur la mise à disposition d'une partie du bois de Boulogne pour l'entraînement de la compagnie cynophile de la Préfecture de police de Paris. Mme PULVAR nous a présenté le projet DAE 31, concernant la subvention à l'association "Re-Belle".

Quelques mots rapides pour vous rappeler que 12 vœux non rattachés étaient introduits par les différents groupes politiques, dont certains ont suscité des débats intéressants entre nos collègues et les membres de l'Exécutif qui étaient concernés et que nous aborderons dans quelques instants.

Je remercie les membres de l'Exécutif pour leur présence active et leur disponibilité, l'ensemble de mes collègues élus présents, ainsi que les services en charge du Conseil de Paris. J'adresse un remerciement particulier et souhait de bienvenue à Valérie SEMELET, qui assure désormais le secrétariat de notre Commission.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Président.

2025 DPE 2 - Règlement de réduction, prévention et collecte des déchets ménagers et assimilés parisiens. - Avis du Conseil de Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DPE 2. C'est le règlement de réduction, prévention et collecte des déchets ménagers et assimilés parisiens. L'avis du Conseil de Paris est demandé.

La parole est à René-François BERNARD.

M. René-François BERNARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la lecture du contenu de ce projet de délibération nous laisse un goût doux-amer, avec à la fois des satisfactions, mais aussi des questions, si ce ne sont des inquiétudes, car entre le Plan local de prévention des déchets, P.L.P.D.M.A., dont nous débattions à notre dernier Conseil, et le règlement que vous nous présentez, ou la modification du règlement que vous nous présentez, il y a la dimension frustrante d'une réglementation. Si déjà, nous dénoncions un manque d'ambition, que peut-il en être pour ce projet de délibération ?

Justement, toute modification d'une réglementation ne se justifie que par la volonté d'introduire une dynamique dans la gestion de la Ville. Alors, quelles sont les dynamiques que l'on peut y trouver ? Dans toutes les dimensions de l'organisation de la collecte, nous insistons sur les points révélateurs.

Notre premier point d'inquiétude concerne l'abaissement de la quantité des maximales des déchets des usagers non ménagers pris en charge hebdomadairement par la Ville de Paris. Ce projet de délibération divise la quantité par 3,33, de 200.000 à 60.000 litres. Ce point pose question, notamment après les polémiques de l'automne dernier, qui révélaient un système de passe-droits, aussi bien organisé que persistant, dans certaines déchetteries parisiennes. Etait notamment en cause la prise en charge des déchets des professionnels, notamment du secteur du bâtiment. Quelle sera la nouvelle organisation concrète de ce service ? Comment ces nouvelles règles répondraient-elles à l'exigence de transparence et d'équité. J'y reviendrai.

Sur les points d'apports volontaires, ensuite, comme bon point, il y a toute la partie sur les déchets verts. Le fait que cette liste soit actuellement limitée posait un vrai problème quotidien dans une ville comme la nôtre. S'il est de bonne communication d'encourager la végétalisation participative, les plantations ici et là un peu partout, les actes devaient forcément suivre, alors qu'actuellement, seuls deux sites proposent de les récupérer. Ils sont sur le site Internet de la Ville, à Saint-Ouen et à Romainville.

Pour les déchets alimentaires compostables, sommes-nous bien en conformité avec la directive européenne ? Je reviens sur ce point, car il faut développer des P.A.V. diversifiés, dédiés, pour répondre aux besoins, en étant au plus près des sources de production. Pour les biodéchets, ce sont les marchés, les rues à forte densité de commerces de bouche, les restaurants, les espaces verts.

La collecte des textiles n'est pas optimale, vous en conviendrez. Nous l'avons évoqué en 8e Commission, tant à l'aval, où la filière est maintes fois dénoncée, qu'à l'amont, où les points de collecte font l'objet de pillages ou d'incivilités. Venons-en aux poubelles de rue. Non, elles ne sont pas réservées aux petits déchets, en espaces touristiques, pour lesquels elles devraient présenter un rôle didactique en imposant une discipline de tri. Or, elles sont l'exutoire d'un mode de consommation de masse mal contenu, d'où une autre sémantique de la collecte, abris-bacs, containers, non évoqués dans la réglementation.

Enfin, un point clé de ce projet de délibération, ce sont les déchets du bâtiment. Stratégique, en effet, car comment peut-on adopter ce P.L.U. bioclimatique avec l'exigeante ambition de rénover le bâti parisien par un maximum de recyclage des matériaux de construction, l'utilisation des biosourcés, avec ce qui n'est que le début d'une tactique de récupération auprès des professionnels et des particuliers ? Si, à date, vous précisez que huit points de dépôt sont accessibles aux Parisiens et sont en mesure de reprendre les déchets du bâtiment trié des

particuliers comme des professionnels, nous aurions aimé voir figurer une annexe à ce projet de délibération expliquant comment le delta total résiduel de la baisse de la quantité maximale de déchets des usagers non ménagers pris en charge sera compensé en volume par ce nouveau service.

C'est un point d'autant plus crucial que ces gros déchets sont les plus compliqués à transporter, et de fait les plus susceptibles d'être sources de démotivation à respecter les règles et d'avoir diverses conséquences : les comportements d'évitement, j'en parlais tout à l'heure, mais aussi les dépôts sauvages, qui sont un véritable fléau pour notre environnement, en particulier dans les bois de Boulogne et de Vincennes, particulièrement concernés par ce phénomène.

Pour appliquer un règlement, tout est dans l'art d'exécution, alors nous attendons un véritable souffle, un courage, une ambition, qui porte les agents de la DPE au dévouement et à l'efficacité exemplaire pour le service public de la propreté au service des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, René-François BERNARD.

La parole est à Antoine GUILLOU, pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Cher René-François BERNARD, vous avez évoqué beaucoup de points dans votre intervention. Permettez-moi d'y revenir et, j'espère, de clarifier certains points, de dissiper certaines inquiétudes. Il y avait peut-être un peu de confusions entre certains sujets, car ce règlement de collecte, vous le savez, c'est un règlement normatif de la Ville qui fixe l'ensemble des modalités de collectes assurées par le service public. Il couvre par définition beaucoup de déchets, mais exclusivement des déchets ménagers et assimilés. Nous le révisons régulièrement pour nous adapter aux nouveaux dispositifs que nous mettons en place, mais aussi à l'évolution de la législation.

Je vais essayer de reprendre point par point ce que vous avez évoqué. En ce qui concerne le seuil de collecte, effectivement, ce règlement abaisse pour les professionnels, je vais être très clair sur ce sujet, le seuil maximal de déchets qui peuvent être collectés. Néanmoins, le seuil dans ce règlement reste très élevé et permet de collecter aujourd'hui la quasi-totalité des professionnels sur le territoire parisien qui le demandent. Il est environ six fois plus élevé, d'ores et déjà, que la moyenne des métropoles françaises. Vous voyez que nous proposons un service à un bien plus grand nombre de professionnels que d'autres métropoles. En l'occurrence, les quelques dizaines de professionnels qui sont concernés par l'abaissement de ce seuil sont de grandes institutions, de grandes entreprises, qui, en réalité, compte tenu du volume de déchets qu'elles produisent, ont vocation à avoir un service de collecte spécifique. En l'occurrence, il n'y a pas de gain à mutualiser la collecte par le service public. C'est pourquoi nous faisons le choix de l'abaissement de ce seuil de collecte qui, encore une fois, reste nettement plus élevé que sur l'ensemble des métropoles françaises.

En ce qui concerne les déchets du bâtiment, deuxième point que vous avez évoqué, comme nous l'avions annoncé, d'ailleurs, lors d'un Conseil de Paris en fin d'année, et comme nous l'avons aussi évidemment annoncé par le biais de communications à destination des usagers sur le site de la Ville, etc., depuis le 1er janvier 2025, les déchetteries de la Ville de Paris n'accueillent plus les déchets du bâtiment. C'est une évolution que nous attendions depuis longtemps, comme d'autres collectivités aussi, d'ailleurs. Ce sont les professionnels, en l'occurrence notamment les distributeurs de matériaux - je ne citerai pas le nom des enseignes, mais chacun à en tête de grandes enseignes très connues - qui sont en charge, et la loi leur fait cette obligation, outre la vente de matériaux, de devoir avoir des déchetteries sur leurs propres sites, pour pouvoir aussi réceptionner en retour les déchets, qu'il s'agisse des déchets des professionnels, bien entendu, mais qu'il s'agisse aussi des déchets des particuliers qui étaient accueillis dans nos déchetteries publiques. C'est en ce sens que nous avons conventionné avec ces déchetteries professionnelles.

Je veux vous rassurer sur ce point, nous avons un mois de retour d'expérience sur le non-accueil des déchets du bâtiment dans les déchetteries de la Ville et l'accueil dans les déchetteries professionnelles. Tout se passe bien. Nous avons eu un nombre de plaintes et de réclamations d'usagers qui se comptaient en unités. Nous les avons traitées en lien avec les déchetteries qui sont désormais en charge et nous avons aujourd'hui plus de dix points dans Paris et autour de Paris qui peuvent accueillir les déchets du bâtiment. Je crois que c'est une très bonne évolution, qui, par ailleurs, est favorable au tri. Vous avez rappelé dans votre propos, même si ce n'est pas directement le sujet du règlement, l'importance du réemploi et du recyclage des matériaux du bâtiment. Pour le coup, ces points permettent de faire le tri là où, par manque de place, les déchetteries publiques de la Ville ne le permettaient par ailleurs pas. C'est donc une double avancée.

J'évoquerai ensuite la question, vous l'avez mentionnée et je vous en remercie, de la place gagnée dans les déchetteries de la Ville, qui va nous permettre d'accueillir les déchets verts, notamment de coupe. Je sais qu'il y a un certain nombre de copropriétés sur le territoire parisien où les habitants aiment à entretenir eux-mêmes leur copropriété et à faire leur propre jardinage et élagage. Ils vont pouvoir dorénavant déposer ces déchets verts dans nos déchetteries. Evidemment, c'est réservé aux particuliers. C'était une demande, non pas massive, mais régulière.

Enfin, sur les déchets alimentaires, pardonnez-moi, j'ai l'impression de me répéter à chaque Conseil, et j'en suis navré. Alors, c'est en alternance entre le 15e arrondissement et le 7e arrondissement. C'est assez drôle, parce que ce sont les arrondissements où nous avons le moins de points. Si vous me posez la question : "A-t-on assez de points d'apports de déchets alimentaires dans le 7e arrondissement et le 15e arrondissement ?", la réponse est "non", chers collègues. Je vous encourage effectivement à vous saisir de ce sujet. J'ai vu poindre un frémissement du côté de la mairie du 7e arrondissement pour avoir des points supplémentaires. Je m'en réjouis. On peut encore aller plus loin. Je compte sur vous, mais en l'occurrence, il faut que chacun prenne ses responsabilités pour avancer sur cette collecte extrêmement importante, tant pour l'environnement que pour les Parisiens et les Parisiennes qui ont envie de trier leurs déchets alimentaires.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Antoine GUILLOU.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DPE 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 2).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la saleté des rues du 17e arrondissement et aux moyens mobilisés pour y remédier.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, en l'occurrence le vœu n° 24 relatif à la saleté des rues du 17e arrondissement et aux moyens mobilisés pour y remédier.

La parole est au maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD, pour le présenter au nom du groupe Union Capitale.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis plusieurs mois maintenant, nous constatons, les habitants en premier lieu, une dégradation de la propreté de nos rues : les trottoirs ne sont plus balayés, les corbeilles moins ramassées. Que s'est-il passé ? Encore une fois, un manque de moyens humains sur le terrain en est la cause de manière conjoncturelle, avec le report des congés, Jeux olympiques et paralympiques, des arrêts de travail plus nombreux, un absentéisme qui pèse sur les équipes et qui fatigue davantage.

De manière également structurelle, le 17e arrondissement est grand, et contrairement à d'autres arrondissements similaires, il ne dispose toujours pas de trois ateliers d'après-midi, soit un par secteur, mais de deux seulement. Cela joue aussi sur la fatigue des équipes. Or, nous avons identifié il y a quelques mois, en lien avec la Direction de la Propreté et de l'Eau de la Ville de Paris, un site qui pourrait accueillir cet atelier, place Aimé-Maillart, mais nous attendons encore les arbitrages favorables sur le déploiement en ressources humaines.

Nous pourrions aussi évoquer le refus de la Ville, de manière plus générale, de donner aux arrondissements les moyens adaptés pour assurer la propreté de nos rues. "Quid" de choisir le mode de collecte en régie ou en D.S.P., instaurant de fait une égalité de traitement entre les arrondissements ? "Quid" de recourir, quand le besoin s'en fait sentir ponctuellement, à de l'intérim, c'est un gros mot ici, pour pallier le surcroît de travail, notamment lors des manques d'effectifs conjoncturels que j'ai signalés ?

Encore une fois de plus, nous demandons par ce vœu que la Ville de Paris prenne ses responsabilités et fasse confiance aux arrondissements en donnant enfin les moyens nécessaires pour assurer la propreté des rues du 17e arrondissement, en garantissant un cadre de vie agréable et décent aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Antoine GUILLOU pour répondre au nom de l'Exécutif.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 17e arrondissement, je sais l'intérêt que vous portez aux questions de propreté. Moi aussi, cela tombe bien. J'ai un premier point de désaccord avec votre vœu. C'est que vous proposez effectivement de pallier… Lorsqu'il y a un surcroît d'activité, vous proposez d'avoir recours à l'intérim. Je vous confirme que nous n'irons pas dans cette direction. Il peut y avoir nécessité de renfort sur le terrain, dans certains arrondissements, en fonction des situations, mais nous avons plusieurs leviers pour y remédier. C'est notamment la mobilisation de la Fonctionnelle, le service qui est doté de près de 500 agents, qui agit sur l'ensemble de Paris, qui peut se mobiliser, le

cas échéant, dans les arrondissements, lorsque la nécessité l'impose. Nous pouvons aussi recourir aux heures supplémentaires, lorsque des agents sont prêts à se mobiliser et nous le faisons évidemment très régulièrement.

Deuxième point de désaccord, vous vous prévalez d'un accord entre vous et la Direction de la Propreté et de l'Eau sur la création d'un troisième atelier dans le 17e arrondissement. Je suis au regret de vous annoncer que cet accord n'a jamais existé. Vous avez eu des échanges, d'après ce que j'ai compris, avec les services de la propreté du 17e arrondissement. C'est une très bonne chose, car dans le cadre de la territorialisation, depuis le début de la mandature, ce sont des nouvelles responsabilités que vous avez, mais j'ai le regret de vous dire que pour l'instant, vous avez échangé avec vous-même.

Je serais ravi que nous puissions échanger ensemble, mais ce n'est pas une méthode, pour procéder ainsi, que de déposer directement un vœu au Conseil de Paris. Nous pourrons, si vous le souhaitez, en discuter, mais en l'occurrence, je vous propose que nous le fassions dans le cadre approprié. Normalement, je dirais que le débat au Conseil de Paris est l'issue plutôt que le début de la discussion. N'y voyez nulle malice, puisque nous avons eu l'occasion, avec votre collègue Florence BERTHOUT, pour le coup, de procéder en bon ordre, ce qui nous permet d'avancer sur un atelier supplémentaire dans le 5e arrondissement.

Enfin, permettez-moi de voir une légère hypocrisie dans le fait que vous demandez beaucoup d'effectifs supplémentaires dans le 17e arrondissement et que vous votiez en revanche assez peu les augmentations d'effectifs au niveau de la Ville au moment du budget.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Antoine GUILLOU.

J'imagine que le vœu est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24, assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 24 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif aux problèmes de sous-effectifs de la DPE du 16e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Le vœu n° 25 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" est relatif aux problèmes de sous-effectifs chroniques dans le service de la DPE du 16e arrondissement.

La parole est, j'imagine, à son maire, Jérémy REDLER, pour le présenter.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je prends aujourd'hui la parole pour défendre un vœu de bon sens et d'urgence pour notre arrondissement, mais également pour tous les services territoriaux de la DPE. Le constat est simple : le sous-effectif chronique de la DPE dans le 16e arrondissement devient intenable. Actuellement, 34 postes ne sont pas pourvus sur un total de 360. A cela s'ajoutent des arrêts maladie et des formations, réduisant encore plus les effectifs disponibles. Les conséquences sont immédiates : nos rues sont moins bien entretenues et nos agents surmenés peinent à assurer leurs missions.

Pourtant, nous savons tous combien la propreté est une préoccupation majeure des Parisiens, particulièrement dans notre arrondissement. Pas un seul jour ne se déroule sans que je sois interpellé sur le terrain directement sur ce sujet, et encore hier, avant-hier, ce week-end, et tous les jours.

Ce manque d'effectifs est également lié à une autre difficulté que nous voulons soulever aujourd'hui : l'accessibilité des ateliers territoriaux. Les prises de postes se font souvent très tôt : 5 heures 30 pour les agents des ateliers engins, 6 heures pour les ateliers territoriaux. Or, le 16e n'est pas toujours très bien desservi par les transports à ces horaires. Beaucoup d'agents doivent donc utiliser leur véhicule personnel pour se rendre au travail, sans même disposer de places de stationnement adaptées.

C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui une mesure simple et efficace : réserver des places de stationnement à proximité des ateliers de la DPE pour nécessité de service. Ceci n'est ni un privilège, ni une demande excessive. C'est une condition indispensable pour garantir des effectifs stables, fidéliser les agents et améliorer les conditions de travail, et donc, améliorer durablement la propreté de nos rues.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter ce vœu, et à envoyer un signal fort aux agents de la propreté qui assurent au quotidien un service public essentiel pour tous les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à Antoine GUILLOU pour vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 16e arrondissement, vous avez raison, évidemment, de soulever l'importance du sujet des transports pour les agents de la propreté qui, effectivement, commencent tôt, en horaires décalés, comme vous l'avez souligné. Effectivement, dans les arrondissements où les ateliers sont plus difficilement accessibles en transports en commun, nous avons beaucoup d'agents qui utilisent leur véhicule personnel pour venir au travail. Nous avons déjà des places de stationnement qui sont mises à disposition des agents qui sont sur ces horaires matinaux et dont le domicile ne leur permet pas d'accéder facilement à leur lieu de travail. Nous avons aujourd'hui 41 places dans le 16e arrondissement, réparties sur 8 parkings.

Je voulais ajouter sur ce point qu'en réalité, votre vœu est déjà satisfait, parce que vous avez par ailleurs déjà la possibilité, en lien avec votre section territoriale de voirie - et si jamais il y a une difficulté pratique, mon collègue David BELLIARD et moi-même sommes à votre disposition pour y travailler - de demander, comme cela se fait déjà dans d'autres arrondissements, à votre section territoriale de voirie, de réserver, comme vous le proposez dans votre vœu, des places pour les agents de la propreté sur l'espace public. De ce point de vue, votre vœu est déjà satisfait. Encore une fois, s'il y a une difficulté pratique sur le terrain, nous sommes à votre disposition pour en parler.

Permettez-moi néanmoins, nous en avons déjà parlé tous les deux, d'ajouter un point qui me semble important quand on parle de l'attractivité des arrondissements et des postes de la Fonction publique. C'est bien évidemment la question du logement. Permettez-moi de souligner que dans le 16e arrondissement, très peu d'agents peuvent accéder au logement social, d'une part, compte tenu du fait qu'il y en a très peu, et d'autre part, du fait que vous n'avez pas souhaité signer la charte que nous avons proposée avec le premier adjoint, pour attribuer des logements en priorité aux agents de la Ville qui exercent des fonctions en première ligne, notamment sur des horaires décalés. Le fait que nous ayons quatre fois plus d'agents qui puissent habiter dans le 20e arrondissement, par exemple, dans leur arrondissement de travail, que dans le 16e arrondissement, n'est pas tout à fait étranger au choix que les agents peuvent faire en matière de mutations et de postes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Antoine GUILLOU.

J'imagine que le vœu n° 25 est maintenu.

Je le mets aux voix, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Je pensais qu'il y avait un avis favorable de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Non.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Je maintiens évidemment le vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Ceux qui le déposent.

Qui est contre ?

Ceux qui s'y opposent.

Le vœu n° 25 est rejeté.

2025 DTEC 2 - Subvention annuelle 2025 à Airparif.

Vœu déposé par M. Pierre-Yves BOURNAZEL relatif à la lutte contre la pollution de l'air à Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 2 et le vœu n° 26 qui est rattaché. Le DTEC 2, c'est une subvention annuelle pour 2025 à Airparif, et la parole est à Véronique BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chaque année, nous sommes unanimes, ici, sur l'intérêt de cette subvention à Airparif et évidemment sur l'importance de lutter contre la pollution de l'air au

quotidien à Paris. Passé ce constat, il est fortement regrettable de ne pas voir mentionner, dans l'exposé des motifs, le fait que la subvention de la Ville de Paris à Airparif pour 2025 est en baisse : 383.000 euros en 2024, 345.168 euros, pour être précis, en 2025. On est presque à une baisse de -10 %. C'est un renoncement total. L'an dernier, vous vous félicitiez de financer de manière constante Airparif depuis des années, et même d'augmenter de 2 % votre soutien. Quelles sont les raisons de cette baisse ? Aucune mention, là non plus, ne figure dans l'exposé des motifs.

Le principe d'une économie discrète, c'est de faire en sorte que cela ne se voit pas. Tout préciser noir sur blanc aurait été au contraire une preuve d'honnêteté intellectuelle de votre part. Surtout quand on se rappelle les levées de boucliers de la gauche de cet hémicycle l'an dernier, quand la Région Ile-de-France avait fait de même en baissant ses subventions. Cette baisse est-elle là uniquement pour faire des économies sur le dos de la santé des Franciliennes et des Franciliens, comme l'assénait Mme SAGASPE ici l'an dernier ? Insistez-vous, comme l'an dernier, Monsieur LERT, sur le fait que faire des économies sur l'intérêt général, sur le dos des victimes de la pollution de l'air, c'est effectivement honteux ? C'est ce que vous disiez l'an dernier. Cette baisse est-elle une volonté de votre part d'asphyxier Airparif, comme le déclarait M. FÉRAUD, également l'an dernier ? Il précisait d'ailleurs aussi, et je cite : "La différence entre la droite et la gauche : nous, nous augmentons notre subvention. Vous, vous la baissez". Confirme-t-il cela, aujourd'hui, face à ces 10 % de baisse, ou aura-t-il trouvé des justifications toutes faites dans "Candidat à la Mairie de Paris pour les nuls" ? Protéger la santé des Franciliennes et des Franciliens n'est-elle plus une priorité, contrairement à ce que disait ici-même ma collègue Chloé SAGASPE ?

Je pourrais encore continuer. Vos éternelles leçons moralisatrices ne vont malheureusement jamais plus loin que de la communication : "Faites ce que je dis, pas ce que je fais". Pourtant, ces enjeux sont essentiels. Dans notre ville, toute la population est concernée par les dépassements des valeurs de l'O.M.S. La pollution de l'air serait responsable d'environ 1.500 décès liés aux particules fines, soit près de 20 % du total des 8.000 personnes qui meurent chaque année en Ile-de-France en raison de la pollution de l'air. Cependant, le soutien de la Ville de Paris à Airparif est loin de représenter 20 % du budget total de la structure. La Région reste la première collectivité en termes de montant, loin devant toutes les autres. Pourtant, le budget de la Ville est deux fois plus important que celui de la Région. Certes, vous vous êtes endettés jusqu'au cou, c'est sans doute ceci qui explique cela. Concernant la Région, il faut ajouter à cela les nombreux investissements pour les transports, à l'image des nouvelles lignes de métro et des stations qui viennent d'être inaugurées, les pistes cyclables, pour lesquelles vous acceptez sans ronchonner les subventions, et j'en passe.

Les actes concrets et le volontarisme sont la meilleure manière de lutter contre la pollution. Airparif continuera à travailler au quotidien pour les Parisiens et les Franciliens, et vos cris d'orfraie et vos renoncements ne l'y empêcheront pas, heureusement pour nous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Véronique BALDINI et merci à René-François BERNARD pour cette énergie dans les applaudissements. Pour le premier jour de séance du Conseil de Paris, c'est très méritoire, mais cela montre que vous êtes un bon camarade !

La parole est maintenant à Pierre-Yves BOURNAZEL, qui en profitera pour présenter son vœu n° 26, dont il est d'ailleurs le seul signataire.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Paris continue de suffoquer régulièrement. Il y a deux semaines, Airparif, que nous soutenons, dénonçait une accumulation des polluants émis localement par le trafic routier et le chauffage au bois. Pour atteindre des résultats tangibles et retrouver un air pur, il est donc nécessaire de s'attaquer au vrai problème : l'émission de particules fines. Chaque année, la pollution de l'air provoque environ 7.900 décès prématurés en Ile-de-France, dont 2.000 à Paris, soit une perte d'espérance de vie de près de 10 mois. La réduction de la place de la voiture polluante, la place grandissante des transports en commun et du vélo, sans oublier la marche, sont des réussites indéniables qu'il faut poursuivre et amplifier, mais ces résultats ne sont pas encore suffisants. L'amélioration de la qualité de l'air à Paris ne permet toujours pas d'atteindre les recommandations de l'O.M.S. qui ont été édictées dans la dernière directive européenne que la France doit transposer d'ici deux ans. Aujourd'hui, nous devons aller plus loin, plus vite et plus fort, afin de rendre un air pur aux Parisiennes et aux Parisiens.

Selon Airparif, le chauffage au bois, utilisé par seulement 7 % des foyers parisiens, est responsable de 38 %, je dis bien de 38 %, des émissions de particules fines à Paris, contre 35 % pour le trafic routier. Son interdiction a été annulée en 2015 par Mme ROYAL, en dépit du plan de protection de l'atmosphère, de la Préfecture de région. En parallèle, il est nécessaire d'accélérer la transition énergétique du bâti public, mais aussi privé, en accroissant considérablement les aides du dispositif "Eco-Rénovons Paris+", car malgré une augmentation significative du nombre de copropriétés accompagnées, les rénovations effectives sont limitées : seulement 94 opérations en 2022 sur 750.000 logements privés à Paris.

Je vous demande donc de bien vouloir interpeller l'Etat et la Préfecture de région, afin d'interdire l'utilisation des cheminées à foyer, comme cela devait être le cas il y a déjà dix ans. Nous prenons trop de retard. Les cheminées à

foyer ouvert sont une bombe sanitaire ne permettant pas de chauffer les Parisiennes et les Parisiens. Il est temps de réduire de manière drastique les émissions de particules fines, afin de se conformer au droit communautaire et agir réellement sur le climat. Je salue le groupe écologiste qui, en novembre 2023, déposait un vœu similaire en tous points, soutenu aussi par le groupe Communiste et Citoyen, un vœu malheureusement rejeté.

J'appelle donc l'ensemble des groupes politiques à l'adopter aujourd'hui, car il est temps d'accélérer, de poser des actes forts, pour faire de Paris une vraie ville respirable et une vraie ville écologique.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Pierre-Yves BOURNAZEL.

Je vous rappelle que c'est une subvention annuelle à Airparif.

La parole est à Dan LERT.

Monsieur le Maire ?

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, merci aux différents orateurs et oratrices qui, à travers leurs interventions, nous permettent de revenir sur l'enjeu fondamental de la qualité de l'air à Paris. Paris a fait de la lutte contre la pollution de l'air un combat prioritaire reconnu internationalement en disant : grâce à la reconquête de l'espace public et à la réduction de la place des voitures, la pollution de l'air a baissé à Paris de 40 %. Dans le même temps, nous avons réduit de 40 % le trafic automobile. Résultat : moins de maladies, moins de décès, et la baisse de la vitesse actée par la Maire de Paris sur le périphérique à 50 kilomètres heure a déjà des résultats très positifs en matière d'accidentologie, de baisse des bouchons et de baisse de la pollution sonore constatées par tous les baromètres qui ont été mis en place. C'est une victoire pour la santé publique.

Je salue ici le courage de la Maire de Paris et le travail de mes collègues David BELLIARD et Anne-Claire BOUX, mais nous devons aller encore plus loin. La semaine dernière, Santé publique France a quantifié pour la première fois l'impact sanitaire de la pollution en Ile-de-France. Les chiffres sont alarmants. Rien que pour l'asthme, ce sont 8.750 nouveaux cas chez les enfants chaque année en raison des particules fines, avec plus d'un quart des nouveaux cas à Paris. Ce sont évidemment les plus précaires qui sont les plus touchés, comme les riverains du périphérique, qui sont très exposés à la pollution de l'air et au bruit.

Nous allons continuer à avancer dans cette direction, avec la mise en place de la voie réservée sur le périphérique à partir du 3 mars pour réduire encore davantage le trafic en favorisant le covoiturage et les transports collectifs. Résultat encourageant à noter pendant les Jeux olympiques et paralympiques, nous avons constaté une baisse de 12 % du trafic et une réduction équivalente de 12 % de la pollution sur le périphérique nord. Chaque microgramme en moins de concentration, c'est un bénéfice direct pour la santé. Ce combat, nous allons le mener avec et pour les habitants des quartiers populaires, pour leur santé et pour leurs conditions de vie.

J'ajoute un mot sur le vœu rattaché.

Monsieur BOURNAZEL, vous avez raison de dénoncer les insuffisances du Plan de protection de l'atmosphère de l'Etat pour l'Ile-de-France, car c'est bien l'Etat qui dispose de la compétence pour réglementer le chauffage au bois. Je vous rappelle que la Ville de Paris a émis un avis très défavorable, en octobre 2023, sur ce P.P.A. de l'Etat, qui manque cruellement d'ambition. Votre vœu s'adressant au Gouvernement pour une interpellation directe, au Gouvernement que vous soutenez, je vous invite à le retirer et à vous adresser directement au Ministre compétent. A défaut, j'y émettrai un avis défavorable.

Concernant la participation financière de la Ville de Paris à Airparif et les remarques et les observations de Mme BALDINI, c'est un comble. La Région Ile-de-France a baissé de 25 % sa subvention en 2024 et l'Etat s'apprête à faire une ponction sans précédent sur les finances des collectivités locales, en particulier sur les départements. Nous assumons donc le soutien constant de la Ville de Paris à Airparif, et effectivement un gel prévu, en l'occurrence à l'issue du projet de loi de finances qui est actuellement en discussion, et qui est même adopté à l'Assemblée nationale, un gel de 10 % sur la subvention de la Ville à Airparif. Je vous invite donc évidemment à adopter ce projet de délibération qui fixe cette subvention annuelle à Airparif, qui est un acteur essentiel, et qui le restera, dans le suivi et la surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Dan LERT.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour une explication de vote sur le vœu n° 26, dont j'imagine qu'il est maintenu, bien évidemment.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci de me donner la parole et de me permettre de remplacer Chloé SAGASPE qui est à la mobilisation contre l'attaque contre les écoles, avec la manifestation qui est au Rectorat.

Monsieur BOURNAZEL, c'est très intéressant, mais comme l'a dit Dan LERT, il est vrai qu'il y a beaucoup d'hypocrisie dans ce qui se passe, entre le fait que vos alliés au Conseil régional baissent les subventions à Airparif,

entre le fait que vous savez que le Gouvernement n'est pas du tout un acteur qui va dans le sens d'une remise en cause. Vous l'avez très bien dit, cela vient de Ségolène ROYAL. Nous l'avions condamné, à l'époque. C'est pourquoi nous allons nous abstenir. Il faut faire attention : aujourd'hui, il y a besoin d'actes concrets et pas que de discours. Nous avons toujours été présents sur ce schéma.

D'ailleurs, M. BLOCHE l'a aussi bien présenté de manière assez ironique, mais le fait que c'était signé de votre nom personnel, on ne voyait pas beaucoup de soutiens sur les bancs de la droite. Il faut y aller. Nous sommes d'accord sur cela. Nous n'allons pas voter contre, mais faites attention, quand même ! Il n'y a pas que des campagnes électorales, il y a aussi des actes concrets. Aujourd'hui, on a besoin d'actes concrets, à la fois au niveau du Gouvernement et au niveau de la Région. La Ville de Paris fait ce travail. Faites aussi votre travail là où vous pouvez agir, c'est-à-dire à la Région, au Gouvernement. C'est pour cela que nous allons nous abstenir.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26 de Pierre-Yves BOURNAZEL, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 26 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est, par contre, lui, adopté. (2025, DTEC 2).

2025 DVD 12 - Avenant n° 1 au contrat de concession du service public de production, transport, stockage et distribution d'énergie frigorifique entre "Fraîcheur de Paris" et la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 12 et l'amendement technique n° 27. Le DVD 12, c'est le contrat de concession du service public de production, transport, stockage et distribution d'énergie frigorifique entre "Fraîcheur de Paris" et la Ville de Paris.

La parole est à M. René-François BERNARD.

M. René-François BERNARD. - Mes chers collègues, le réseau de froid urbain peut être un levier intéressant pour atteindre nos objectifs en termes de réduction d'empreinte carbone. Il peut centraliser la production et permet de réduire l'usage de systèmes individuels, moins performants, plus polluants et même dangereux pour la santé. Nous le voyons dans nos arrondissements, avec des demandes de raccordements encore plus nombreuses. Cependant, encore faut-il que cette ambition se traduise par une mise en œuvre rigoureuse et cohérente. L'avenant que nous examinons aujourd'hui met en lumière des failles inquiétantes dans la planification et l'exécution de ce projet.

Le projet initial, en effet, prévoyait la construction de deux centrales, l'une à l'Arena la Chapelle, désormais opérationnelle, et l'autre à Issy-les-Moulineaux. Nous nous étions inquiétés, lors de l'examen en Commission des concessions, de la capacité, dans un foncier parisien aussi contraint, de surmonter les complications juridiques, voire judiciaires, pour implanter des outils de production. Or, alors que tous ces points ont été résolus, ce sont des problèmes techniques qui bloquent la mise en œuvre de la deuxième jambe du programme. Je dis bien la "deuxième jambe". Alors, cela compromet-il l'avenir ?

Face à cet imprévu, votre réponse est de revoir à la baisse les objectifs : 10,3 % des investissements du S.D.I. n° 1 et 2,4 % de ceux du n° 2. Peut-on encore parler d'un développement ambitieux, lorsque des objectifs sont revus à la baisse à la première difficulté ? On nous assure que ces ajustements sont limités et temporaires, que la trajectoire initiale sera retrouvée dès 2032, et que "Fraîcheur de Paris" s'engage à développer une nouvelle centrale d'ici 2027, mais qu'avons-nous comme garantie que cet engagement sera respecté ? Comment ne pas voir dans cette révision une prise de risque supplémentaire, qui pourrait se solder par de nouveaux retards, de nouvelles concessions, voire des renoncements déguisés ? D'autant que cet avenant introduit une clause permettant de réviser les conditions techniques et financières du contrat en cas de changement substantiel. Une flexibilité qui peut sembler prudente, mais qui ouvre surtout la porte à des renégociations permanentes, qui pourraient affaiblir encore davantage les ambitions initiales.

Sur le plan financier, il faut aussi s'interroger sur le modèle retenu. Certes, la Ville assure avoir renforcé son contrôle via des mécanismes d'incitations et des comités de suivi, mais dans les faits, nous sommes face à une

concession où l'opérateur privé doit amortir ses investissements et garantir sa rentabilité sur 20 ans. "In fine", cela pose la question du tarif appliqué aux usagers qui seront raccordés au réseau. J'espère qu'ils n'auront pas de mauvaises surprises. La promesse d'une tarification compétitive et stable risque d'être difficile à tenir face à l'inflation énergétique et aux contraintes budgétaires qui s'imposeront tôt ou tard. Cela n'est pas acceptable et c'est fâcheux pour le développement du réseau.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Applaudissez-le, quand même ! Il n'arrête pas de vous applaudir. Soyez "sympas" ! Je participe.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pense que s'il n'est pas applaudi, c'est que la droite n'est pas forcément d'accord avec les arguments évoqués, parce que M. BERNARD a raison sur un certain nombre de points, notamment le fait que ce projet de délibération est une mauvaise nouvelle, que cet avenant est une mauvaise nouvelle, mais de là à reporter la responsabilité sur la Ville… L'ingénieur qu'il est sait très bien que c'est un peu plus compliqué que cela, et que la responsabilité repose, de fait, sur l'un des acteurs, qui est "Bouygues". En effet, ce sont eux qui ont découvert un tuyau de R.T.E. Je trouve cela toujours très surprenant. Cela entraîne le fait que nous sommes obligés de modifier l'avenant et donc de baisser l'investissement sur le réseau de froid.

C'est une très mauvaise nouvelle, parce qu'en fait, la création de "Fraîcheur de Paris" était une très bonne nouvelle. Nous avons besoin de ce réseau de froid suite aux conséquences du dérèglement climatique et donc du réchauffement de nos villes, où nous avons besoin d'avoir un réseau qui soit autonome, plutôt que de passer par des solutions individuelles qui sont fortement émettrices en CO_2.

Ce que soulignent ce projet de délibération et cet avenant, c'est qu'il nous manque un schéma directeur des énergies. Cela fait longtemps que les écologistes le défendent, bien avant que je sois élu. Si nous avions eu ce document, nous aurions eu la connaissance technique qu'il y avait un fil électrique qui passait là où on voulait construire une partie du réseau de froid. C'est cela qui est vraiment problématique.

La question, aujourd'hui, par rapport à cela, est : comment rattrape-t-on ce retard, notamment dans ce qu'il y a dans ce projet de délibération ? Cependant, je pense que Dan LERT y reviendra plus en détail : on est obligé de reporter pour des conditions matérielles, mais cela ne veut pas dire que l'on recule sur la nécessité de faire un nouvel investissement, sauf que cela prend du temps et que l'on verra ce que cela va donner.

S'il a vraiment été question d'une faille, cela a quand même été un appel d'offres qui a été assez concurrentiel. En effet, face à cela, "Veolia" était candidat. Vraiment, si de la part de ceux qui ont aujourd'hui ce marché, "Engie", ils avaient triché sur le plan d'investissement, ce serait une manière de se faire attaquer par rapport à cela, pour proposition illégale et, de fait, une proposition irréaliste. Ce n'est pas la faute de la Ville. Je fais tout à fait confiance, notamment au service de M. GRAVOT, pour avoir contrôlé le côté sérieux de la proposition.

Il faut faire attention à ce qui a été avancé. Il est vrai que par rapport à cela, c'est une position qu'ont les écologistes. Cela veut dire que cela serait beaucoup plus simple si nous étions en gestion directe, c'est-à-dire à travers un E.P.I.C., comme nous l'avons fait pour "Eau de Paris", et comme nous allons le faire pour ce réseau de chaleur, où nous allons passer à une situation intermédiaire qui va être la S.E.M.O.P.

En effet, il est vrai que quand nous déléguons totalement au privé, des solutions optimales ne sont pas forcément trouvées, pour la simple et bonne raison que les objectifs des collectivités territoriales ne sont pas les mêmes que ceux d'une entreprise privée. Une entreprise privée doit maximiser son profit au bénéfice des actionnaires, alors que dans le cas de la Ville de Paris, elle doit maximiser son réseau et de fait, construire ce réseau. Cette contradiction fait que parfois, dans la D.S.P., dans la délégation de service public, on peut arriver sur des contradictions. C'est un sujet qui concerne énormément de sujets : les réseaux énergétiques, mais aussi l'eau. On peut également étendre cela à la question des parkings et à d'autres voiries.

Je pense qu'il faut faire attention sur les arguments évoqués, parce que sur le fond, avec M. BERNARD, je pense que nous sommes d'accord sur la nécessité de faire ce type de structures. C'est vrai que sur les bancs de la droite, on a tendance à tout laisser au marché. Or, on sait très bien que le marché ne peut pas gérer ce type de structures. Un grand économiste, Marcel Boiteux, avait déjà démontré cela. Je crois en plus que Marcel Boiteux était un homme de droite. Pour arriver à des situations raisonnables, sur le bien commun, Marcel Boiteux avait démontré il y a très longtemps que cela ne peut être géré que de manière collective. Cela ne veut pas dire de passer forcément par une collectivisation à la soviétique, comme certains sur les rangs de droite ont tendance à la caricaturer. Cependant, il y a besoin d'avoir une gestion commune des biens communs.

Merci de votre attention. Bien sûr, il faut voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Dan LERT pour répondre aux orateurs.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le réseau de froid parisien est en effet un atout majeur pour la transition écologique de notre ville, géré depuis 2022 par notre concessionnaire "Fraîcheur de Paris". Il offre une alternative fiable, économique et écologique aux climatiseurs autonomes. Le contrat de concession entré en vigueur en 2022 prévoit des objectifs de développement très ambitieux : d'ici 20 ans, le réseau doit tripler de taille. Le contrat prévoit aussi de raccorder en priorité des hôpitaux, des écoles et des crèches, c'est-à-dire des établissements accueillant des personnes particulièrement vulnérables à la chaleur. J'en suis personnellement très fier.

Ce nouveau contrat prévoit aussi, notamment, la construction d'une centrale de production de froid dans le 15e arrondissement par "Fraîcheur de Paris". Cette centrale dite "Balard" d'une puissance de 20 mégawatts a été imposée par la Ville dès la consultation pour le renouvellement de la concession. Un obstacle technique, indépendant de la volonté du concessionnaire, a malheureusement stoppé sa construction : la présence d'un câble R.T.E., comme rappelé par mon collègue Jérôme GLEIZES, sous le terrain du bâtiment, rend impossible l'implantation de la centrale, ce qui impacte directement la mise en œuvre du schéma directeur d'investissement prévu pour 2027.

L'avenant n° 1 que nous examinons aujourd'hui vise à ajuster cette trajectoire jusqu'en 2031, sans compromettre nos objectifs à long terme, pour la fin du contrat en 2042. "Fraîcheur de Paris" s'engage en effet dans l'avenant à faire ses meilleurs efforts pour essayer de construire cette centrale, ou une centrale de substitution, pour rattraper le retard de développement d'ici à 2031. Nous vérifierons, dans la commission supérieure de contrôle du froid urbain que nous avons mise en place, le respect de cette trajectoire.

Je vous invite à soutenir cet avenant, dans le cadre duquel nous poursuivrons le développement du réseau de froid, levier clé de l'adaptation de Paris au changement climatique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Dan LERT.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 27 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 27 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 12 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DVD 12).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mise en conformité des seuils des P.F.A.S. par "Eau de Paris".

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la présence de P.F.A.S. dans l'eau du robinet à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de deux vœux non rattachés, ayant le même objet. Ce sont les vœux n°s 28 et 29, et il y a de fait un vœu n° 29 bis de l'Exécutif, relatifs à la mise en conformité des seuils de P.F.A.S. par "Eau de Paris", et à la présence de P.F.A.S. dans l'eau du robinet à Paris.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT, pour présenter en deux minutes le vœu n° 28 du groupe Union Capitale.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Monsieur le Maire, chers collègues, la pollution de l'eau potable par les P.F.A.S. est une bombe à retardement pour la santé des Parisiens. Ces polluants éternels sont une menace majeure qui empoisonne durablement notre environnement et nos corps. Les récentes analyses indépendantes montrent des niveaux alarmants dans l'eau du robinet bien au-delà des seuils de sécurité admis en Europe. D'ailleurs, Dan LERT, président d'"Eau de Paris", en Commission, n'a pas contesté ces chiffres accablants révélés par "UFC-Que Choisir" et "Générations futures", d'où, je pense, d'ailleurs, le vœu bis de l'Exécutif qui nous est présenté aujourd'hui.

Pendant que d'autres pays prennent des mesures strictes pour protéger leur population, Paris tarde à agir, et à deux ans de l'entrée en vigueur de la directive européenne, la Ville de Paris doit être à la hauteur et ne pas se cacher derrière des délais administratifs. Le groupe Union Capitale demande donc une réponse immédiate et ferme de la part de la Ville et d'"Eau de Paris". L'eau des Parisiens ne peut plus être contaminée dans l'indifférence. Nous demandons des mesures pour protéger la santé des Parisiennes et des Parisiens, en l'occurrence, un plan d'action immédiat pour réduire drastiquement la concentration de P.F.A.S. dans l'eau potable et revenir sous le seuil de 100 nanogrammes par litre, la fin de l'opacité pour informer les Parisiens avec des données claires et accessibles sur la pollution de leur eau, l'utilisation de technologies de traitement pour garantir une eau propre et sûre, et enfin la transparence, puisque les Parisiens ont le droit de savoir ce qu'ils boivent et quelles solutions sont mises en place.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Didier BERTHAULT.

La parole est à Vincent BALADI, pour présenter le vœu n° 29 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre ville fait étonnamment partie de la vingtaine de communes identifiées par l'enquête du 23 janvier dernier réalisée par "UFC-Que Choisir" et "Générations futures" en raison d'une présence importante de P.F.A.S., des substances polluants éternels, dans l'eau du robinet. Notre ville est donc face à un risque sanitaire et environnemental qu'il faut bien sûr prendre au sérieux. Je rappelle que 67 % des Parisiens boivent l'eau du robinet.

En entrant dans le détail, il apparaît que c'est en particulier les T.F.A. qui sont le plus présents. Cette substance toxique très résistante fait actuellement l'objet d'un débat au niveau européen quant à sa classification. Ce sont apparemment des problèmes notamment pour le corps humain et des problèmes de reproduction. Il faut ajouter à cela que le T.F.A. est un P.F.A.S. qui représente plus de 90 % de la présence des P.F.A.S. dans l'eau du robinet. Dans l'enquête que je viens de citer, comme Jean-Didier BERTHAULT, Paris arrive au second rang en matière de concentration de cette substance.

Pourtant, à chaque fois que nous alertons et que nous voulons en savoir plus, à la Ville de Paris, notamment "Eau de Paris", qui fait par ailleurs un très bon travail, vous nous dites que tout va bien, que tout est contrôlé. Nous étions donc un peu surpris de voir Paris dans ces classifications, sachant qu'en plus, la directive européenne sur l'eau potable prévoit de contrôler 20 P.F.A.S. à partir de 2026. En attendant d'éventuelles évolutions législatives et réglementaires, il est crucial que la Ville de Paris communique de façon transparente sur ces taux dans les eaux brutes prélevées à Paris et réalise régulièrement des campagnes de prévention auprès des Parisiens et Parisiennes sur cette question.

Toutes les mesures doivent être mises en œuvre pour réduire ces concentrations et pour ne pas attaquer l'eau de Paris. Vous le savez, au dernier Conseil de Paris, on a vu qu'une société privée retraitait l'eau de Paris. Vous avez dit que cela ne servait à rien. Effectivement, on n'est pas pour cela, mais clairement, il faut aussi être très sérieux sur l'eau de Paris, parce que c'est la santé des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Vincent BALADI.

La parole est à Dan LERT, pour répondre.

Monsieur le Maire.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le scandale des P.F.A.S., le scandale des polluants éternels, est une bombe sanitaire et environnementale. Ces molécules sont utilisées depuis les années 1930 dans de multiples domaines : textiles, cosmétiques, emballages alimentaires, mousses anti-incendie… Il existe environ 12.000 molécules quasiment indestructibles qui ont envahi notre environnement. On les retrouve dans l'eau, dans l'air, dans les sols, dans notre nourriture. Il est impossible d'échapper à une exposition croissante des populations. Or, cette exposition est dangereuse. Nous savons déjà que plusieurs P.F.A.S. sont toxiques : maladies du foie et diabètes, obésité, cancers, perturbations endocriniennes. Les recherches continuent et je voudrais saluer le travail des scientifiques engagés pour faire progresser nos connaissances, mais aussi celui des journalistes, des activistes, et des élus. Tous tirent la sonnette d'alarme sur ce qui s'apparente à l'un des plus grands scandales sanitaires de ces dernières années.

Il y a quelques semaines, les associations "Générations futures" et "UFC-Que Choisir" ont révélé la présence de T.F.A., une molécule P.F.A.S., dans l'eau potable de 96 % de communes testées, y compris à Paris, avec des taux préoccupants. Ce rapport a suscité une inquiétude légitime des usagers. Il est de notre responsabilité d'y répondre avec clarté, d'agir de manière résolue et de faire en sorte que chacun prenne ses responsabilités. C'est l'objet du vœu de l'Exécutif que nous soumettons à l'approbation de notre Conseil.

Premier objectif : celui d'être dans la transparence. "Eau de Paris" publiera dès cette semaine les concentrations relevées des 20 P.F.A.S. qui entreront dans le contrôle sanitaire en 2026, ainsi que les taux de T.F.A. relevés dans notre réseau. "Eau de Paris" sera le premier opérateur d'eau en France à informer aussi précisément ses habitants.

Deuxième objectif : faire payer les pollueurs. Dépolluer coûtera des millions, voire des milliards d'euros. Il est hors de question que cette charge pèse exclusivement sur les usagers au travers de leurs factures d'eau. "Eau de Paris" étudiera tous les recours juridiques pour que les géants de la chimie responsables de ces pollutions assument enfin de leurs responsabilités.

Troisième objectif : des normes claires. Nous demandons aux autorités sanitaires de fixer les seuils pour le T.F.A., afin de protéger la santé publique.

Quatrième objectif : fermer le robinet de la pollution. Dépolluer, sans stopper la production de P.F.A.S., c'est tenter de vider une baignoire avec le robinet grand ouvert. Une proposition de loi portée par le député Nicolas THIERRY pourrait faire de la France le premier pays au monde à interdire les P.F.A.S. Elle sera examinée en séance publique la semaine prochaine, le 20 février. Nous devons la soutenir haut et fort.

Enfin, l'Etat doit protéger nos ressources en eau. Le T.F.A. provient aussi de pesticides. Il est urgent de réglementer leurs usages sur les aires de captage d'eau potable et d'accompagner financièrement les agriculteurs vers des alternatives plus respectueuses de l'eau, de l'environnement et de la santé. Mes chers collègues, Paris prend ses responsabilités. A l'Etat et aux industriels de prendre les leurs. Nous devons stopper cette contamination, protéger la santé et l'environnement. Je vous invite donc à voter le vœu de l'Exécutif qui pourrait nous rassembler largement.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Dan LERT.

Je me tourne vers le groupe Union Capitale. Acceptez de vous de retirer le vœu n° 28 au bénéfice du vœu n° 29 bis de l'Exécutif ? Vous avez la parole uniquement si vous le retirez, vous le savez.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Je vais faire très court. Je veux bien, à condition, puisque l'adjoint au Maire avait dit en Commission qu'il trouvait notre vœu presque inopportun, et qu'il y a un vœu bis aujourd'hui… Nous sommes prêts à voter ce vœu, à condition que dans les considérants, on dise que c'était aussi un vœu à l'initiative de notre groupe. Je ne veux pas parler au nom de mon collègue Vincent BALADI, mais je pense que ce serait en tout cas une bonne manière de citer les deux groupes qui ont porté des vœux avant de voter ce vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Oui, bien sûr. De toute façon, le vœu de l'Exécutif ne trouve sa justification qu'en réponse à des vœux déjà déposés. Ce sera rajouté. C'est un oubli. Il n'y a pas de problème.

Je me tourne vers Vincent BALADI : est-ce la même démarche de retrait ?

M. Vincent BALADI. - C'est la même démarche et le même avis que Jean-Didier BERTHAULT, en ajoutant cela. J'aimerais juste une petite précision. Quand vous émettez le vœu de "faire reconnaître la responsabilité des industriels à l'origine de la contamination", vous parlez de recours juridiques. Il faudrait juste changer, je pense, le mot "industriels" par "pollueurs", car on n'en sait rien aujourd'hui. Il y a éventuellement… Je ne sais pas. Ce pourrait être des ongleries, ou autre chose. Je serai un peu plus généraliste. C'est tout. Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - D'accord. On peut. L'essentiel, sur cette question, et c'était l'appel qu'a lancé Dan LERT au nom de l'Exécutif, c'est que l'on se rassemble. On a la capacité de se rassembler sur ce sujet. Evidemment, le vœu n° 29 bis est formulé en réponse aux vœux n° 28 et n° 29, et dans ce cas, on peut trouver une écriture qui vise à dire : les pollueurs, dont les industriels. Cela permet de ne pas dire que les industriels sont les seuls pollueurs. Ainsi, tout le monde sera d'accord.

Les vœux n° 28 et n° 29 sont donc retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 29 bis de l'Exécutif ainsi amendé après débat.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité, je vous remercie, sur ce sujet sensible. (2025, V. 9).

2025 DEVE 11 - Convention avec la Fondation "30 Millions d'Amis" relative à la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons sans transition le dossier ou le projet de délibération DEVE 11 relatif à la convention avec la Fondation "30 Millions d'amis", concernant la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis, Monsieur le Maire, de ce projet de délibération visant à renouveler la convention relative à la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants, ou chats libres, avec la Fondation "30 Millions d'Amis". J'avais moi-même, en novembre dernier, déposé au nom de mon groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" un vœu demandant que la Ville maintienne son soutien à l'association.

D'ailleurs, Monsieur le Maire, cher Monsieur NAJDOVSKI, vous m'aviez fait une excellente réponse qui m'avait rassuré. J'avais d'ailleurs retiré mon vœu pour être tout à fait complet.

La sensibilité pour la cause animale augmente chez les Français et parmi eux, chez les Parisiens. Je la partage. Il y a une enquête réalisée depuis huit ans chaque année par l'I.F.O.P., justement en partenariat avec la Fondation "30 Millions d'Amis" sur les Français et le bien-être des animaux. Elle concerne aussi bien les animaux de compagnie, ceux de la ferme, que les animaux sauvages. Les résultats sont particulièrement marqués cette année par un renforcement de l'attachement des Français à la cause animale, tout particulièrement à la condition de vie des animaux. Il y a un angle mort qui est révélé, qui est pointé dans cette enquête, c'est le peu de soutien de la puissance publique. En tout cas, c'est ressenti tel quel par les Français, puisqu'ils sont très critiques à l'égard des acteurs chargés de la défense des animaux. Ils considèrent à 67 % qu'ils sont mal défendus par les politiques, tandis que ce chiffre s'élève à 55 % pour les juges et tribunaux, et à 51 % pour ce qui est de la législation.

Alors, je pense que la Ville de Paris n'est pas visée par les sondés à cette enquête, car je considère que si la question du statut de l'animal, notamment le débat autour de la création d'un statut juridique de la personne non humaine pour les animaux, relève bien entendu du domaine législatif, il revient à la Ville, et elle le fait plutôt bien, de repenser la place des animaux en son sein, notamment des animaux domestiques. Il y a 250.000 chats à Paris et 100.000 chiens qui partagent la vie des Parisiens, mais également des animaux dits "liminaires", tels que les chats libres ou les écureuils. Vous l'avez compris, protéger et soigner les animaux est aussi une mission noble du politique. En tout cas, c'est notre conviction.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jack-Yves BOHBOT.

La parole est à Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

En 2024, les Français détenaient environ 10 millions de chiens et 7 millions de chats selon les données disponibles par identification des animaux. Aussi, même si le nombre de chiens et de chats détenus par des particuliers ne cesse d'augmenter en France, le pays est également qualifié de "champion de l'abandon" en Europe. Après enquête auprès de plusieurs responsables de refuges et fourrières, il semble ainsi que la première cause d'abandon invoquée par les propriétaires de chiens et de chats corresponde avant tout aux problèmes de comportement de leur animal, ce qui démontre souvent une méconnaissance de l'animal, une idée erronée de son comportement, en oubliant souvent son caractère sauvage, notamment pour les chats, ou un défaut d'éducation, notamment pour les chiens.

Concernant les chats, les propriétaires invoquent également des problèmes d'allergies, des portées non désirées, des déménagements, ou encore la naissance d'un enfant. Concernant les chiens, les propriétaires invoquent un manque d'information, des acquisitions non réfléchies, les divorces, les déménagements et la naissance d'un enfant. Finalement, pour les deux espèces, la question des moyens financiers est la moins mise en avant. En tout état de cause, les responsables de fourrières et de refuges alertent sur le mode d'acquisition de l'animal qui peut tendre à favoriser l'abandon.

Ainsi, selon eux, un animal acquis en ligne auprès d'un particulier ou en animalerie serait plus à risques d'être abandonné. En effet, cela peut favoriser les acquisitions impulsives, sans réelles considérations des implications en termes de responsabilités et de charges. Ainsi, il est important qu'une commune porte une campagne de sensibilisation majeure pour sensibiliser le grand public à la problématique de l'abandon, encourager à se renseigner avant l'adoption d'un animal, notamment sur ses besoins quotidiens et spécifiques, responsabiliser sur l'acte d'adoption ou d'achat d'un animal de compagnie, encourager à adopter un animal auprès de refuges ou d'associations.

Les chats sont les animaux les plus abandonnés, puisque sur environ 200.000 abandons, les trois quarts sont des chats. Il est donc important qu'une commune comme celle de Paris porte une campagne de stérilisation des chats errants ou libres, pour endiguer la problématique de la reproduction excessive, et ainsi aider à la prise en charge des chats libres de sa commune. Pour toutes ces raisons, nous voterons pour le projet de délibération.

Merci.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame MARKOVIC.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI pour répondre.

Merci beaucoup.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie les interventions de M. BOHBOT et de Mme MARKOVIC, qui me permettent de mettre en valeur une de nos politiques publiques particulièrement importantes en matière de conditions animales. A Paris, nous nous sommes engagés depuis 2020 dans un travail de fond pour la prise en charge de l'identification et de la stérilisation des chats errants aux côtés des associations locales qui ont besoin de notre soutien et que j'ai eu l'occasion de remercier directement mardi dernier à l'occasion de l'inauguration de la Maison de l'Animal avec vous, Madame la Maire, et en présence de la philosophe Corine PELLUCHON…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - … et de Pepper.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - … et de Pepper, l'un des chiens stars des réseaux sociaux parisiens. Cette Maison de l'Animal est située dans le parc de Bercy.

En ce qui concerne cette convention avec "30 Millions d'Amis", nous travaillons en lien étroit avec la Préfecture de police, qui a la compétence en la matière, et les associations qui apportent nourriture et soins à ces animaux.

En 2022, nous avons obtenu la publication d'arrêtés de trappage, les premiers en 20 ans, ainsi que des campagnes de stérilisation de chats errants, qui ont pu être encadrées et réalisées sur le territoire parisien avec des associations qui ont été autorisées par ces arrêtés de la Préfecture de police. Notre partenariat avec l'association "30 Millions d'Amis" nous a permis de franchir une nouvelle étape dans le soutien aux associations de terrain, avec une nouvelle aide financière complémentaire en direction de ces associations. En 2024, en plus de cette convention en cours de 22.500 euros, nous avons subventionné 5 associations à hauteur de 15.000 euros, dans le cadre de l'appel à projets "Protection des chats libres à Paris".

Le renouvellement de la convention actuelle avec "30 Millions d'Amis", qui courra jusqu'à fin 2026, est l'occasion de réévaluer les montants de prise en charge de frais vétérinaires, pour correspondre au mieux aux tarifs pratiqués par les vétérinaires parisiens. Les démarches administratives pour bénéficier de cette aide ont également été allégées. Nous espérons que de nombreuses associations vont se saisir de ces aides. En tout cas, nous les y invitons.

Comme vous le voyez, nous sommes pleinement mobilisés sur cette question. Je tiens à remercier à nouveau "30 Millions d'Amis" pour ce partenariat. Je remercie encore une fois les associations engagées pour les chats à Paris, car c'est grâce à elles et à leur travail, à leur confiance, que nous pouvons mener ces politiques publiques. Merci aussi, à nouveau, aux deux intervenants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, cher Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. Je vous remercie. (2025, DEVE 11).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux futures fermetures de classes dans les écoles et collèges parisiens, et à la remise en cause du système des décharges de direction.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif aux suppressions de classes et au non-remplacement des enseignants dans les écoles et collèges publics à la rentrée 2025.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux suppressions de postes dans les écoles et collèges publics parisiens.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la fermeture des classes dans les écoles parisiennes.

Vœu déposé par les groupes Union Capitale et "Les Républicain, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la décharge d'enseignement des directeurs d'école parisiens.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux fermetures de classes et suppression de postes dans les écoles et collèges publics.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au maintien du régime de décharge des directeurs et directrices des écoles publiques parisiennes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons à présent à l'examen d'un vœu, le vœu n° 1, présenté par l'Exécutif, notamment Patrick BLOCHE, mon premier adjoint, relatif aux futures fermetures de classes dans les écoles et collèges parisiens, et à la remise en cause du système des décharges de direction.

Il y aura aussi les vœux n°s 2, 3, 4, 5, 6 et 7, qui seront portés à notre discussion.

Avant d'ouvrir le débat organisé décidé en conférence d'organisation, je vais introduire ce sujet.

Mes chers collègues, le 15 janvier 2025, le Premier Ministre a annoncé qu'il renonçait à la suppression de 4.000 postes d'enseignants. Une sage décision, qui aurait pu être un soulagement. Pourtant, quelques jours plus tard, nous avons été informés que 110 postes pourraient être supprimés à Paris à la rentrée 2025. Je dis bien 110 postes ! Cela représente près du quart de l'ensemble des suppressions à l'échelle nationale, alors que l'Académie de Paris ne pèse qu'1,92 % de la démographie scolaire nationale et 3 % de la baisse constatée des effectifs à la rentrée de 2024.

Oui, ce choix est incompréhensible, et je le dis avec force, inacceptable ! D'autant plus que nos écoles ont déjà perdu 155 postes en 2023, 125 en 2024. Le prix à payer pour Paris est très élevé. Aujourd'hui, il nous faudrait préparer la rentrée 2025-2026 avec encore moins de moyens pour nos 626 écoles publiques parisiennes.

Dans nos collèges, la situation est tout aussi alarmante, avec 92 suppressions de postes envisagées, soit l'équivalent de 44 classes, alors que 54 classes avaient déjà été supprimées en 2024 : une véritable saignée. Sans parler de la volonté du Rectorat de remettre en cause, là, on est en plein délire, dès la rentrée 2025, le régime parisien de décharges des directrices et directeurs d'école, à partir de cinq classes, régime qui avait été mis en place en 1982, qui dure depuis 1982.

Là encore, alors que nous avons toujours ouvert le dialogue sur le sujet, et que d'ailleurs, nous avons proposé une nouvelle convention avec le paiement, pour ce qui est de la Ville de Paris, de la part de ces décharges, l'Etat a choisi le passage en force, et le refus de signer une nouvelle convention. Le refus de signer une nouvelle convention !

Pourtant, le système particulier parisien pourrait, au contraire, inspirer le modèle national. Voilà. Je pense que ce qui marche bien, il vaut mieux l'étendre, plutôt que de le supprimer. D'accord ? Malheureusement, nous avons beaucoup d'exemples contraires en ce moment. On cherche plutôt à atteindre ce qui marche. Qu'est-ce qui marche, dans ce modèle ? C'est d'abord la reconnaissance des directrices et des directeurs d'école. Nous y tenons, parce que leurs missions sont indispensables. D'ailleurs, le matin, quand nous accompagnons nos enfants à l'école, qui voyons-nous ? Le directeur ou la directrice, qui est la figure de la communauté éducative, qui rassure les parents, qui est le lien, et qui est la responsable de l'établissement. Pour nous, le nivellement par le bas en matière d'éducation n'est pas une option.

C'est pourquoi j'ai immédiatement écrit, lorsque j'ai appris cela, à la Ministre de l'Éducation nationale, Mme Élisabeth BORNE, pour lui réaffirmer la pleine mobilisation de Paris, autrement dit des enseignants, des parents, des élus, contre cette nouvelle vague de suppressions de postes dans le premier et dans le second degrés, ainsi évidemment, que notre attachement au maintien du régime des décharges d'enseignement pour les directrices et les directeurs d'école concernés.

Je lui ai rappelé notre entière disponibilité pour relancer au plus vite la signature d'une nouvelle convention avec l'Académie de Paris. D'ailleurs, elle est rédigée. On l'a proposée. On peut bien sûr l'amender, mais elle est déjà rédigée. Ce travail n'est pas à faire en amont. C'est aussi pour assurer le maintien de ce dispositif de décharges, auquel nous tenons, parce que les directeurs et directrices d'école font un travail administratif très lourd qu'ils ne pourraient pas faire dans les mêmes conditions, s'ils n'étaient pas déchargés.

D'ailleurs, l'opération de passe-passe qui consiste à supprimer les décharges, comment, en ne remplaçant pas les départs des directeurs d'école qui partent à la retraite… C'est-à-dire en ne remplaçant pas les postes de directeurs d'établissement et en faisant en sorte qu'à l'intérieur de l'établissement, d'autres façons de manager soient trouvées, dans lesquelles ce ne serait plus un directeur d'école, puisqu'il ne remplace pas les postes de directeurs

d'école, de celles et ceux qui partent, ce qui est légitime, à la retraite… C'est cela, qui est en train de se passer, et qui relève du scandale absolu.

Supprimer des classes, c'est affaiblir l'école publique. L'école publique, qui accueille chaque enfant, sans distinction, c'est un bien précieux. Cela doit être notre priorité absolue. Affaiblir l'école publique, c'est inciter directement les familles à se tourner vers le privé. Le privé doit rester un choix, mais pas une contrainte vers laquelle on pousserait, parce qu'on rendrait l'école publique moins désirable, parce que moins dotée.

Nous le savons, ce sont d'abord les enfants des catégories populaires qui pâtissent de cette politique. C'est un message que l'on envoie aux familles, celui d'un renoncement, d'un abandon. Cela ne peut pas être notre message, le message de Paris, car le directeur de l'école, ou la directrice, je le redis, est à la fois un repère pour les enfants et leur famille, mais aussi pour nous, les élus, avec lesquels ces chefs d'établissement travaillent. C'est aussi un pilier de l'ancrage des écoles dans leur quartier.

Je le dis, et d'ailleurs, nous y reviendrons demain, avec notre politique de proximité : l'école, c'est la capitale du quartier. C'est autour de l'école que tourne la vie du quartier. Même si on n'a pas d'enfants à l'école, le rythme de nos quartiers est rythmé par l'école. C'est un lieu essentiel. C'est un lieu républicain essentiel. On ne peut pas nous tenir de grands discours sur la République et massacrer l'école publique, comme on cherche à le faire.

Mes chers collègues, une autre approche est possible. Plutôt que d'organiser la pénurie d'enseignants et de directeurs, pourquoi ne pas se saisir de l'opportunité de la baisse démographique en France, et à Paris ? En effet, Paris, c'est la France. D'accord ? Paris fait partie de la France, je vous le confirme, pour celles et ceux qui ne le sauraient pas… Pourquoi ne pas alléger les effectifs par classe dans toute la France et renforcer l'inclusion scolaire ?

On peut décider de ne pas miser sur l'éducation. Je constate que malheureusement, c'est plus qu'une tentation de certains. Nous avons enfin l'opportunité d'investir dans un accompagnement renforcé pour les élèves. Je pense aux élèves en difficulté, notamment à ceux en situation de handicap, au moment où nous fêtons l'anniversaire de la loi de 2005, et les avancées sont vraiment très timides.

A Paris, avec Patrick BLOCHE, avec les maires d'arrondissement que je remercie, avec l'administration parisienne, nous continuons de porter un modèle éducatif tourné vers les nouveaux apprentissages et les pédagogies innovantes, au sein des écoles publiques. D'ailleurs, de ce point de vue, nous l'avons fait avec succès : l'école numérique TUMO, qui est une école gratuite, ouverte y compris à des enfants de la Métropole du Grand Paris ; l'Académie du Climat, qui est un lieu avec une énergie absolument incroyable, un lieu ressources pour beaucoup d'écoles, d'enseignants et de familles ; l'Académie des langues, que nous avons inaugurée il y a un peu plus d'un an, située dans l'ancienne école de la rue Cambon, un lieu exceptionnel, où l'on peut faire des séjours linguistiques sur place et qui permet aux enfants d'apprendre les langues, d'ailleurs, du primaire au collège, et au lycée ; l'école dehors, sur laquelle nous avons d'ailleurs été aussi en partenariat avec le Rectorat… Il y a un enseignant qui officiait dans le 18e arrondissement, en école maternelle, qui aujourd'hui, est le référent de l'école dehors… Demain, il y aura le projet de l'école sur l'eau, avec le projet Fluctuat, évoqué lors de mes vœux à la population, qui sera une péniche permettant aussi d'accueillir des enfants sur l'eau, et de faire l'école en lien avec ce fleuve qui retrouve ses droits. C'est le projet Fluctuat.

Bien sûr, nous poursuivrons également tous les dispositifs qui sont des dispositifs d'accompagnement des classes moyennes et des catégories populaires. Je pense à la gratuité du périscolaire. Je pense à cette politique que nous avons, à Paris, qui devrait exister partout ailleurs : les professeurs de la Ville de Paris en art plastique, en sport et en musique, remplissent vraiment des missions exceptionnelles auprès des enseignants, dans toutes les écoles, et nous en sommes très fiers. Ce sont des professeurs, environ 800, qui sont financés directement par le budget de la Ville de Paris.

Mes chers collègues, face à l'inquiétude grandissante des parents, des enseignants, des élus, je refuse, comme toujours, de me résigner. L'école est trop importante. L'école de la République mérite beaucoup mieux que des coupes budgétaires et des décisions arbitraires. Nos enfants méritent mieux. Ils méritent une ambition forte à la hauteur des enjeux qui traversent notre société.

Aujourd'hui, je me fais le porte-voix de cette inquiétude. Je demande à l'Etat de réexaminer les moyens alloués à nos écoles publiques, nos écoles de la République, pour leur permettre d'accomplir leur mission éducative de la meilleure manière possible. Il en va, nous le savons…

Merci aussi cher Patrick, pour votre détermination dans ce combat sur ce dossier. Ce n'est pas pour rien que mon premier adjoint est en charge de l'éducation, des familles et de la petite enfance, et du Conseil de Paris, mais notamment, de l'école.

Il y va de l'avenir de nos enfants et de leur famille. Ce n'est pas une simple variable d'ajustement d'une politique comptable. C'est bel et bien sur l'école que repose une grande partie des valeurs républicaines, qui, si souvent, font défaut dans notre société.

Nous n'allons pas pleurer à chaque fois que nous sommes face à un manquement à ces valeurs républicaines. Il nous faut investir dans l'école publique, pour que l'école privée reste un choix. Il n'y a pas de guerre scolaire pour

nous, évidemment, mais il faut que l'école publique soit sacralisée, républicainement, laïquement. C'est le combat que nous portons ici, et pas tout seul, avec les Parisiennes et Parisiens et les citoyens qui sont, elles et eux aussi, attachés à l'école publique et à leurs enfants.

Merci beaucoup.

J'ouvre le débat. La première oratrice est Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, mes chers collègues, la décharge d'enseignement des directeurs d'école parisiens est cruciale, comme toutes les questions relatives à l'éducation de nos enfants. Cette problématique est d'autant plus urgente que, je ne vous apprends rien, notre ville connaît une baisse constante de ses effectifs scolaires. Depuis 2014, nous avons perdu 17.000 élèves dans le premier degré. Les prévisions annoncent 10.000 élèves de moins d'ici 2030 en raison de la fuite des familles de notre ville.

Cet hiver démographique se traduit déjà concrètement sur le terrain par des fermetures de classes et des suppressions de postes d'enseignants. 65 classes de maternelles, 108 classes élémentaires, fermeront en 2024. Par ailleurs, la carte scolaire pour 2025 prévoit la suppression de 110 postes d'enseignants, représentant à elle seule près de 25 % de l'effort national. Une situation qui pèse lourdement sur notre système éducatif parisien, encore mis à mal avec le projet de suppression des décharges de directeurs d'école.

Depuis 1982, un régime de décharge spécifique permet en effet aux directeurs d'école parisiens de se consacrer pleinement à leurs missions managériales et administratives en assurant une coordination efficace entre les enseignants, les parents et les services municipaux. En tant qu'élue chargée de la Caisse des écoles depuis 2014, je sais à quel point nos directeurs sont particulièrement sollicités à Paris, dans un contexte compliqué et très particulier : une multiplication d'interlocuteurs entre le Rectorat, la mairie centrale, la C.A.S.P.E., la mairie d'arrondissement et la Caisse des écoles.

Par ailleurs, cette décharge spécifique n'est pas un privilège indu, car comme le rappelle régulièrement ma collègue chargée des affaires scolaires Isabelle NIZARD, les directeurs d'école à Paris travaillent le mercredi, contrairement à beaucoup d'autres villes. D'ailleurs, ceux des autres villes n'ont pas à subir la réforme des rythmes scolaires, que vous avez unilatéralement imposée en 2014. Dans les autres villes, ils sont revenus à la semaine des quatre jours. Ce n'est pas le cas des directeurs d'école à Paris. Ils travaillent cinq jours. Ils travaillent le mercredi matin. Il ne faut pas l'oublier. Il faut en tenir compte.

En substance, ce dispositif de décharge a prouvé son efficacité au service des élèves, c'est ce qui est important, et de la communauté éducative. C'est un dispositif dont vous avez beaucoup parlé, mais que, je le rappelle, vous avez mis à mal en 2019, en ne renouvelant pas la convention avec l'Etat, en cessant de verser les compensations financières nécessaires pour assurer le remplacement des directeurs déchargés, créant ainsi une pression budgétaire insoutenable pour l'Etat, et en menaçant la pérennité de ce dispositif. Pourquoi avez-vous fait un tel choix en 2019 ? C'est bien parce que vous avez cessé de financer ce dispositif que nous sommes aujourd'hui dans cette situation critique.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Aujourd'hui, 90 % des directeurs d'école à Paris bénéficient d'une décharge complète. Si le régime général devait s'appliquer sans adaptation, ce taux chuterait brutalement à 17 %, mettant en péril l'organisation des établissements, alourdissant considérablement la charge de travail des directeurs, fragilisant le fonctionnement de nos écoles, et au final, le bien-être de nos enfants. Dans un contexte de baisses des effectifs enseignants et de fermetures de classes, il est plus que jamais essentiel de maintenir cette exception parisienne qui contribue au bon équilibre de notre système éducatif.

La grève d'aujourd'hui, qui fait notamment suite à cette annonce de fin du régime dérogatoire de décharges des directeurs dès la rentrée 2025, est d'ailleurs très suivie. A cet égard, le seuil de 25 % d'enseignants déclarés grévistes ayant été dépassé, il revient normalement à la Ville d'assurer le service d'accueil des enfants dont les enseignants sont en grève. Pourquoi les dispositions nécessaires n'ont-elles pas été prises par la Ville de Paris pour assurer le service minimum ? C'est un autre sujet sur lequel vous devrez vous expliquer.

Quoi qu'il en soit, l'inquiétude de la communauté éducative doit être entendue. C'est pourquoi je porte, au nom du maire du 16e arrondissement, Jérémy REDLER, et au nom du président du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", Francis SZPINER, ce vœu, demandant que la Ville de Paris prenne ses responsabilités et mette en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir le maintien de ces décharges d'enseignement des directeurs d'école, et reprenne les versements compensatoires à l'Etat, indispensables à la continuité et à l'efficacité de ce régime de décharge.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, pour le groupe Communiste et Citoyen, coprésident.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Vous avez donné les chiffres. Ils sont effarants : 110 postes d'enseignants supprimés à Paris pour la rentrée 2025. On peut tourner les choses dans tous les sens. J'ai entendu les explications laborieuses de ma collègue à l'instant. La responsabilité, dans ces fermetures de postes, dans ces suppressions de postes, dans ces fermetures de classes, c'est la responsabilité du Gouvernement. Personne ne peut se cacher derrière son petit doigt pour masquer cette responsabilité.

Une fois de plus, je constate que la démographie a bon dos, parce qu'on pourrait très bien profiter, comme vous l'avez dit, Madame la Maire, de cette baisse démographique à Paris, comme partout en France, d'ailleurs, pour avoir des classes moins chargées. Je rappelle que la France, c'est le pays de l'Union européenne qui a les classes les plus chargées. J'ai été enseignant, comme beaucoup d'autres au sein de ce Conseil de Paris. Je sais que l'on n'enseigne pas de la même manière selon que l'on a 32 élèves, ou selon que l'on en a 18, ou 20. C'est l'évidence même. Quand on surcharge des classes, quand on supprime des postes de professeurs, immanquablement, on dégrade la qualité de l'enseignement que l'on donne à nos enfants.

La responsabilité du Gouvernement est considérable. Je note d'ailleurs que Mme DATI, qui est membre de ce Gouvernement, ce Gouvernement qui punit les petits Parisiens, qui punit les enseignants de notre ville, n'est pas là pour assumer les choix qui sont ceux du Gouvernement dont elle est entièrement responsable.

Je pense que cela traduit le fait que vous ne voulez pas assumer cette décision. Cette décision est désastreuse. Il est heureux que nous soyons, dans ce Conseil de Paris, en tout cas pour ce qui concerne la majorité municipale, mobilisés pour dire que nous ne voulons pas de cela. Je constate que ce matin, devant le Rectorat, nous étions très nombreux à le dire, aux côtés des enseignants et des parents.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le co-Président.

Mme Béatrice LECOUTURIER, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, la suppression de postes d'enseignants et la remise en cause du régime des décharges des directeurs d'école sont des questions lourdes, qui touchent directement les élèves, les familles, et l'ensemble de la communauté éducative. Nous sommes pleinement engagés sur le sujet.

Je tiens à excuser Delphine BÜRKLI, qui se trouve actuellement à leurs côtés, dans le cadre de la mobilisation qui a lieu au Rectorat.

Oui, les chiffres sont impressionnants, mais ils ne sont malheureusement que le reflet de votre politique depuis dix ans. Depuis 2014, c'est une baisse de 136.000 Parisiens à laquelle nous avons assisté. Tous niveaux confondus, les écoles et établissements publics parisiens ont perdu 39.000 élèves depuis la rentrée 2014, soit une baisse de 15 % des effectifs. Inéluctablement, cette baisse a des conséquences concrètes sur nos écoles. Pour un débat sincère, il est indispensable de ramener le nombre d'élèves au nombre de classes à Paris. C'est bien le taux d'encadrement, les conditions d'accueil et la politique d'inclusion qui importent.

Cette baisse démographique s'est accélérée depuis 2021. Il est normal que Paris prenne sa part dans les fermetures de classes, alors qu'elle a toujours bénéficié d'un taux d'encadrement plus favorable que la moyenne nationale. En 2024, Paris était l'académie de l'hexagone, hors Corse, où le ratio professeur/élèves était le plus élevé, loin devant les académies de Créteil et de Versailles, avec 600 E.T.P. de plus sur le premier degré que la moyenne française. Malgré la baisse du nombre de classes liée à une prévision de moins de 3.200 élèves à la rentrée 2025, le bon taux d'encadrement se poursuivra à Paris avec un ratio professeur/élèves qui augmentera en 2025. C'est une question d'équité entre les territoires. Je m'étonne que cela ne soit pas davantage souligné par l'Exécutif.

Bien sûr, nous demandons que la réduction du nombre de postes ne se fasse pas au détriment des dispositifs essentiels pour les élèves à besoins spécifiques et que les filières d'excellence soient poursuivies. C'est la raison pour laquelle nous nous réjouissons de l'annonce en matière d'amélioration de l'inclusion, à travers la création de deux U.L.I.S. en lycée, d'une unité R.S.A. pour "refus scolaire anxieux", et de la création d'une UPE2A.

Il faut impérativement penser à la suite. Il faut préparer notre école à une chute du nombre d'élèves qui se poursuit, plutôt que de reporter systématiquement sur autrui les conséquences de votre propre politique. C'est aussi le cas sur la suppression annoncée du régime de décharges des directeurs d'école à cinq classes. En novembre 2024, la Cour des comptes a demandé la fin de l'exception parisienne sur les décharges des directeurs d'école. La dernière convention, qui date du 15 novembre 2019, fixait à 12 millions d'euros le montant dû par la Ville au titre de l'année 2018-2019. Or, depuis 2018, le Ministère de l'Éducation nationale rencontre des difficultés à obtenir ce remboursement et à la fin de l'année scolaire 2023-2024, le coût pour l'Etat des décharges des directeurs d'école parisiens non compensé par la Ville de Paris atteignait 116,4 millions d'euros, pensions incluses.

Madame la Maire, le régime spécifique dont bénéficient les directeurs d'école parisiens depuis 1982, sous l'impulsion de Jacques Chirac, est devenue une nécessité de votre responsabilité. Vous ne pouvez pas vous en affranchir. Dans notre Capitale, les directeurs sont confrontés à des responsabilités accrues. Bien souvent, ils sont souvent livrés à eux-mêmes. La gestion des cours "oasis" et l'aménagement des rythmes scolaires illustrent

parfaitement le manque d'accompagnement dont ils souffrent. Nous dénonçons le véritable entêtement de la Ville à ne pas revenir sur la question des rythmes scolaires, alors que cela constitue un véritable enjeu pour les directeurs d'école.

Si les compléments de décharges venaient à disparaître, les conséquences pour les écoles parisiennes seraient considérables. Les directeurs ne pourraient plus assurer pleinement leurs missions. La fonction deviendrait moins attractive. Le dialogue avec les familles se détériorerait.

Aujourd'hui, la Ville cherche à faire porter la responsabilité à l'Etat. Pourtant, si nous en sommes là, c'est bien parce qu'elle n'a pas respecté ses engagements financiers. Le Rectorat lui-même a confirmé que la question sur les décharges était principalement liée au différend budgétaire entre la Ville et le Ministère. Autrement dit, cette crise aurait pu être évitée si la Ville avait simplement assumé ses obligations.

C'est pourquoi, nous demandons à la Ville de Paris de sortir de l'affrontement stérile et d'ouvrir un véritable dialogue avec l'Etat. Trouver une solution est une nécessité pour les directeurs d'école, qui ne peuvent être victimes collatérales de la mauvaise gestion de la Ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Mes chers collègues, incompréhension et colère, voilà ce que nous ressentons. Au-delà des élus de mon groupe de la majorité municipale, je pense que c'est ce que ressentent beaucoup de parents, beaucoup d'enseignants parisiens, suite à l'annonce irresponsable de supprimer 110 emplois dans le seul premier degré pour la rentrée scolaire prochaine, et plus de 90 dans le second degré.

Double peine, nous avons aussi appris que le Rectorat comptait mettre fin au régime parisien de décharge de direction à partir de cinq classes. Une fois de plus, nous avons la preuve tangible du désengagement de l'Etat. Désengagement toujours croissant, qui se vérifie d'année en année, puisque déjà l'an dernier, les écoles parisiennes publiques avaient subi la suppression de plus de 150 postes en 2023, 125 en 2024 pour le seul premier degré.

Sur le fond, les chiffres sont sans appel. 110 suppressions de postes sur Paris, pour un total de 470 prévus au niveau national, soit près d'un quart du total, alors que la baisse du nombre d'élèves à Paris ne représente que 3 % de celle observée à l'échelle nationale, voilà la vérité des chiffres. Plus encore, on nous dit que 95 classes en zones d'éducation prioritaire seraient concernées, alors que nous savons que le maintien des effectifs enseignants est dans ces zones fondamental, puisque gage de réussite. Je croyais même que c'était la politique dont se vantait M. BLANQUER, lorsqu'il était Ministre de l'Education. La quasi-totalité des arrondissements parisiens sont touchés, à commencer par les arrondissements populaires. Que nous vaut un tel traitement ? De quoi les Parisiennes et Parisiens sont-ils coupables pour être punis ainsi ?

Rappelons aux élus de droite, aux différents groupes de droite qui essaient de mettre sur le dos de la Ville la responsabilité d'une décision du Gouvernement qu'ils soutiennent : nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude.

Ces fermetures auront des conséquences désastreuses sur l'accueil des enfants, sur les conditions d'apprentissage. Elles envoient un signal négatif en direction des enseignants, déjà confrontés à des conditions de travail difficiles. Elles contribuent à alimenter encore un peu plus la crise du recrutement que connaît l'Éducation nationale.

Quant à l'annonce incompréhensible et inacceptable sur les décharges des directeurs et directrices d'école, c'est-à-dire sur leur rôle même, au cœur de la vie scolaire, elle est scandaleuse et, disons-le, nous inquiète au plus haut point.

Ces annonces, si elles étaient confirmées, seraient de nature à déstabiliser les écoles parisiennes, à affaiblir l'école publique et à créer une concurrence toujours plus faussée avec l'enseignement privé. Nous ne l'acceptons pas. Je veux le dire aussi, ces décisions sont d'autant plus incompréhensibles que le Gouvernement de François BAYROU, suite à la bataille menée par les parlementaires socialistes lors du débat budgétaire, est revenu sur la suppression des 4.000 postes d'enseignants initialement prévue. Les Parisiennes et Parisiens comme les autres, doivent en bénéficier.

La Ville de Paris est une nouvelle fois sacrifiée par le Gouvernement de Mme DATI. Les élus du groupe Paris en commun, je tiens à le réaffirmer ici, sont déterminés et mobilisés aux côtés des associations de parents d'élèves et des organisations syndicales enseignantes. Nous demandons au Gouvernement qu'il revienne sur les suppressions de poste prévues pour la rentrée prochaine et qu'il maintienne les conditions d'exercice des directeurs d'école à Paris, afin de garantir à tous les élèves les conditions de la réussite et de soutenir l'école publique. Celle-ci accueille tous les enfants. Elle est notre bien commun le plus précieux en République. Notre mobilisation sera totale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Écologistes".

Vous avez la parole, Madame la Présidente.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, 110, c'est le nombre de postes d'enseignantes et d'enseignants qui seront supprimés à Paris à la rentrée 2025 dans les écoles primaires. Ces 110 postes supprimés représentent un quart des suppressions de postes du primaire sur l'ensemble du territoire national. Ces 110 postes supprimés, ce sont des classes qui seront surchargées, ce sont des enseignantes et des enseignants qui auront moins de temps et d'attention à accorder à chaque élève. Ce sont des classes qui vont fermer. Ce sont des conditions de travail et d'études qui vont encore une fois se dégrader.

Le second degré n'est bien évidemment pas en reste, puisque 92 postes, soit l'équivalent de 44 classes, vont disparaître à la rentrée prochaine à Paris. Alors que l'on devrait profiter de la baisse démographique pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des équipes éducatives, l'Etat et le Gouvernement font primer une logique comptable. En deux ans, l'Académie de Paris a perdu près de 300 postes et subi la fermeture de 350 classes.

La situation actuelle de l'école publique, c'est donc : un manque de professeurs remplaçants qui se fait largement ressentir, toujours pas assez d'A.E.S.H. pour accompagner les élèves en situation de handicap, les U.LI.S. et les UPE2A particulièrement affectées par les baisses budgétaires, en résumé : la politique d'austérité à laquelle nous assistons vise clairement à détruire l'école publique de notre pays.

Alors, les apprentissages sont d'autant plus fragilisés que le risque de suppression des décharges des directeurs et des directrices d'école parisiens pourrait dégrader davantage les conditions de travail des personnels. Les directeurs et les directrices d'école assurent pourtant un rôle fondamental dans nos établissements, en étant l'interface clé entre l'Education nationale et la Ville. Supprimer leur décharge reviendrait à mettre en péril l'organisation de nos écoles, engendrant un risque majeur de désorganisation, qui impacterait non seulement la qualité du service éducatif, mais aussi la gestion quotidienne, de la sécurité à la restauration scolaire, en passant par l'accueil des élèves, et en particulier les élèves en situation de handicap. Supprimer ces décharges reviendrait à ignorer l'urgence d'accompagner nos directeurs et nos directrices, comme en témoigne le drame de Christine Renon en 2019, soulignant l'épuisement et l'isolement grandissant des équipes.

La Ville doit assumer ses responsabilités et garantir le maintien de ces décharges, comme elle l'a fait par le passé, et poursuivre le combat mené face au Gouvernement, afin d'assurer des conditions de travail digne pour nos directeurs et directrices et préserver la qualité du service éducatif.

Alors, pour rappel, au niveau national, le Gouvernement BARNIER prévoyait 4.000 suppressions de postes dans la loi de finances, des suppressions nécessaires et justifiées, selon lui. Puis, le Gouvernement BAYROU est revenu sur ces suppressions, qui n'étaient visiblement plus si nécessaires et justifiées. Puis, le rétropédalage du Gouvernement sur ces 4.000 postes a été rejeté au Sénat par les Républicains, qui sont pourtant au Gouvernement. La mascarade est totale.

Alors je me permets de saluer au passage l'hypocrisie de la droite de cet hémicycle. Eh oui, mes chers collègues de droite, et en particulier du groupe Union Capitale, je veux bien croire que l'on soit ici pour faire de bons discours, mais quand même, vous avez déposé un vœu critiquant les suppressions de postes et les fermetures de classes. Super ! Je suis ravie, mais plutôt que de faire un vœu au Conseil de Paris, je vous propose d'en parler directement à vos collègues membres du Gouvernement, ou tout simplement d'en parler entre vous, puisque ce sont les Républicains du Sénat, dont Mmes EVREN, DUMAS et CARRÈRE-GÉE, qui ont rejeté le rétablissement des 4.000 postes d'enseignantes et d'enseignants.

Vous ne pouvez pas soutenir la politique mortifère du Gouvernement un jour, puis faire mine de défendre l'école publique au Conseil de Paris le lendemain. Non, cela ne marche pas ! Vous êtes aussi les représentantes et les représentants du Gouvernement à la Ville de Paris, donc, assumez-le !

Chez les écologistes, oui, nous faisons part de cohérence. C'est normal. L'éducation de nos enfants et la préservation du service public de l'éducation sont une priorité et cela, oui, c'est important de le rappeler.

Enfin, j'arrive tout juste du Rectorat de Paris, en soutien des personnels de l'Éducation nationale qui manifestent ce jour et sont en grève. Nous étions plus de 500 à dire "stop" à la casse de nos écoles publiques. Nous avons déposé un vœu pour demander l'annulation des suppressions de postes et une augmentation significative des moyens pour l'école.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je conclus. J'attends désormais du Rectorat, du Gouvernement et plus largement de la droite, de prendre ses responsabilités.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez dépassé votre temps de parole, Madame KONÉ. Merci beaucoup, Madame.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je serai bien évidemment présente jeudi matin au C.D.E.N. pour défendre les positions de notre groupe.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à présent à M. Philippe GOUJON, pour le groupe Union Capitale.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

J'interviendrai sur les décharges et ma collègue Florence BERTHOUT sur les fermetures.

C'est vrai, j'avoue avoir été stupéfait en prenant connaissance de la partie de votre vœu, notamment portant sur le maintien de la décharge d'enseignement des directeurs d'école. Dois-je vous rappeler, mes chers collègues, qu'en décembre, avec nos collègues du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", nous vous avions alerté par un vœu, vœu rejeté sans ménagement ?

Cependant, rattrapés, sans doute, par la mobilisation des directeurs et de la communauté scolaire sur les fermetures de classes, vous changez d'avis. Votre désinvolture vis-à-vis des directeurs que vous n'appréciez guère, il est vrai, depuis la réforme des rythmes scolaires, a fait perdre un temps précieux. Or, vos tergiversations ne sont plus de mise, tant la situation est urgente, l'Académie, comme on l'a dit, ayant décidé de supprimer ce régime dérogatoire dès la rentrée prochaine. Dans le 15e, ce sera déjà le cas pour trois écoles.

Si la Cour des comptes en est à l'origine, c'est parce que la Ville, après pourtant 40 ans de compensation financière, a cessé de la verser en 2019, accumulant une dette de 116 millions d'euros auprès de l'Etat, soit une économie annuelle pour la Ville de 14 ou 15 millions d'euros sur un budget de 10 milliards d'euros. Le sort des directeurs est une piètre variable d'ajustement, reconnaissez-le, dans votre contentieux budgétaire avec l'Etat.

Les effets de cette suppression, laissant cinq écoles sur six sans directeur, mettraient bien sûr en péril le bon fonctionnement de nos établissements. Qui s'occupera des tâches spécifiques et fort nombreuses que leur confie la Ville ? De la sécurité bâtimentaire, du suivi des travaux en coordination avec les C.A.S.P.E. et les S.L.A., du planning des A.T.S.E.M., de leur évaluation avec les A.T.E., de l'organisation de leurs services, du lien avec le périscolaire ? Qui remontera les informations à "Paris Familles", au logiciel ultra-complexe ? Comment seront gérées les inscriptions scolaires avec le logiciel GISPE, non coordonné avec le logiciel national O.N.D.E. ? Comment seront vérifiées les vaccinations, la mise en place des P.A.I. et des tâches médicales ? Qui accompagnera aussi les enfants des familles en difficulté ou sans domicile fixe, sans adresse administrative, si nombreuses ? Que deviendront les partenariats avec la Ville ? Comment et par qui sera traité le vivre-ensemble et le respect des règles, les principes d'égalité, de laïcité, la prévention du harcèlement, l'inclusion des enfants en situation de handicap, "Vigipirate", etc. ?

Seul un directeur déchargé à 100 % peut assumer ces missions. Elles sont fort nombreuses, comme en témoigne cette liste de dizaines et de dizaines de missions données par la Ville aux directeurs. Encore faut-il, pour garantir le maintien des décharges, mes chers collègues, que la Ville règle sa dette et conventionne avec l'Etat. C'est pourquoi notre groupe, bien qu'en désaccord avec plusieurs de ses considérants, mais dans un esprit de responsabilité, votera votre vœu, en attendant, bien sûr, le même soutien du vœu que nous portons avec nos collègues du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !". L'intérêt des enfants et de l'école publique en dépend et mérite bien cette démarche commune.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme DATI s'étant désistée et étant non présente, je donne la parole à Mme Inès de RAGUENEL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Madame la Maire. Merci pour ce petit commentaire.

Chaque année, 12.000 Parisiens quittent la Capitale, 136.000 depuis 2014. Paris est le seul des départements d'Île-de-France qui connaît une baisse de sa population. Depuis votre arrivée à la tête de la Ville, Paris a donc perdu plus de 30.000 élèves.

Madame la Maire, cela fait 11 ans que vous cherchez un coupable. Pourquoi les familles quittent-elles Paris ? Pourquoi les classes ferment-elles ? Votre inclinaison est de dire que c'est la faute de l'Etat, quels que soient, d'ailleurs, ceux qui le dirigent. La vérité est plus simple et plus gênante pour vous : les familles quittent Paris, parce que vous les maltraitez.

Ces départs sont le résultat de votre stratégie de densification, que vous partagez avec vos amis communistes et verts : moins de familles, moins d'exigences, dans le fond, en termes de sécurité et de propreté. Une famille peut-elle accepter d'élever ses enfants à Paris, dès lors que l'insécurité est forte, que la violence quotidienne se banalise ? Les récents drames dans les 13e et 14e arrondissements nous l'ont démontré une fois de plus. Les enfants peuvent-ils s'épanouir dans une ville de plus en plus bétonnée, avec des espaces verts peu entretenus, avec une politique du logement excluant les classes moyennes et les jeunes familles qui ne peuvent pas accéder au logement social ? Dans une ville où les trajets à l'école sont dangereux, du fait de l'anarchie dans l'espace public ? Dans une ville, aussi, où la garde des enfants est devenue particulièrement difficile, puisqu'il manque encore 500 agents de la petite

enfance ? Dans une ville, enfin, où les rues piétonnisées des écoles deviennent des points de "deal", tout simplement, comme la rue Ferdinand-Flocon, dans le 18e, ou la rue Pierre-Foncin, dans le 20e ?

Oui, regardez dans quel état vous avez laissé notre école publique parisienne ! L'investissement de la Ville de Paris dans les écoles a baissé de moitié depuis 2014. La qualité des activités périscolaires n'est plus au niveau, tout le monde le sait. Le non-regroupement de certaines écoles, qui était pourtant inéluctable : toujours pas fait. La réforme Affelnet que vous soutenez a bien montré ses limites.

Alors, tout cela n'est pas sans conséquences, malheureusement. En septembre 2025, près de 200 classes pourraient fermer, faute d'un nombre d'élèves suffisants pour les maintenir ouvertes, vous le savez. Depuis 2019, enfin, vous avez affaibli le régime des directeurs d'école parisiens en ne renouvelant pas la convention qui vous lie à l'Etat, quitte à participer finalement à la dégradation de la qualité de notre école publique, ici aussi. Les missions des directeurs parisiens se sont considérablement alourdies depuis quarante ans. Cela justifie qu'ils bénéficient d'un régime particulier.

En décembre dernier, les élus du groupe Changer Paris demandaient à la Ville de Paris de reprendre ce dialogue avec l'Etat pour maintenir le régime actuel des directeurs. Ici encore, vous vous comportez comme si les Parisiens ne comprenaient pas les dysfonctionnements qu'ils subissent au quotidien, mais les Parisiens ne sont pas dupes. Ils savent qui est responsable et ils savent qui gère leur ville. La fuite des Parisiens n'est pas une fatalité. Notre projet est simple : redonner confiance aux familles, qu'elles retrouvent enfin de la sérénité, lorsqu'elles laissent leurs enfants dans nos rues, dans nos crèches, dans nos écoles, sur le temps scolaire comme le temps périscolaire.

Cela passera notamment par, concrètement, une réforme des rythmes scolaires, comme dans 90 % des villes françaises qui l'ont déjà faite, une augmentation des investissements pour mieux entretenir le bâti, les écoles et les collèges, la sécurisation des abords des établissements scolaires, une aide aux devoirs de qualité et généralisée à tous les établissements, et enfin, plus de personnels dans nos crèches. Nous souhaitons changer Paris pour offrir à toutes les familles une ville et une école à la hauteur de leurs besoins et de leur épanouissement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, mais permettez-moi de rappeler que l'arrondissement qui perd le plus d'habitants est le 7e arrondissement. C'est une baisse vertigineuse.

La parole, mais il ne va plus lui rester beaucoup de temps, je crois, est à Mme Sandra BOËLLE. Il lui reste 48 secondes. Cela va être compliqué.

Mme Sandra BOËLLE. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme toujours, dans ce débat sur les fermetures de classes, la majorité déplore les effets dont elle chérit les causes. Pourquoi ces fermetures de classes ? Principalement à cause de la fuite des familles de Paris, qui préfèrent offrir un environnement propre, sûr et agréable à leurs enfants, et que notre ville est malheureusement de moins en moins capable de leur offrir. Il y a eu seulement 21.700 naissances à Paris en 2023, un chiffre en baisse de 8,5 % par rapport à l'année précédente. Il ne s'agit d'ailleurs pas là d'un problème régional. Paris est le seul département francilien à perdre les habitants dans une région qui, à l'inverse, en gagne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame.

Je donne la parole, à présent, à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen. Il vous reste 2 minutes 58.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en matière d'éducation comme tant d'autres, François BAYROU, c'est un peu Docteur Jekyll et Mr. Hyde. Docteur Jekyll, dans le travail parlementaire, dans les médias, annule les suppressions de postes dans l'Éducation nationale. C'est censé être un compromis, pas une priorité, dont acte. Cependant, sans attendre la nuit, Docteur Jekyll se transforme en Mr. Hyde. Dans les bureaux feutrés des Ministères, le Gouvernement BAYROU envoie ses listes de suppressions de postes par académie. Voilà son honnêteté politique.

110 postes à Paris doivent être "rendus", selon l'expression du Ministère, dans le primaire, 92 dans le secondaire. Aujourd'hui même, le Rectorat a transmis aux organisations syndicales une liste de 198 classes qui doivent fermer. Je salue d'ailleurs la très forte mobilisation devant le Rectorat ce matin pour dénoncer cette austérité.

Jeudi, ce même Rectorat, en C.D.E.N., prévoit la fermeture de 42 divisions dans les collèges. Paris prend cher, très cher. Alors que la Ville compte pour 2,6 % de la baisse nationale de la démographie dans le primaire, elle subit 25 % des suppressions de postes. Il n'y a pas besoin de sortir de l'Ecole normale supérieure pour voir le problème. La droite voudrait-elle instrumentaliser les Parisiens dans ses petites combines politiciennes ?

Cette saignée va dégrader encore un peu plus les conditions d'apprentissage et de travail. Après trois années de saignée massive, la baisse démographique réelle aurait pu être le moyen de diminuer le nombre d'élèves par classe, un des pires de toute l'Union européenne, juste devant la Roumanie. Cette saignée intervient alors que chaque jour, entre 100 et 200 classes n'ont pas de professeurs, faute de remplaçants.

L'attaque contre les décharges de directeurs d'école démontre aussi cette austérité tous azimuts et cette volonté de s'en prendre à Paris. Les directeurs d'école jouent un rôle fondamental dans le lien entre l'école et les familles. Le Ministère doit accepter le régime que la Ville propose de financer.

Cette saignée intervient alors que l'enseignement privé est particulièrement peu touché par les suppressions de postes : 48 à venir pour l'an prochain, jusqu'à deux fois moins que le public, toutes choses égales par ailleurs. Comment justifier cela ? Comment justifier que le collège, par exemple de l'École alsacienne, dans le très chic 6e, avec un I.P.S. de 148, très supérieur à la moyenne du public de 117, ait une D.H.G. bien supérieure par nombre d'élèves, avec un rapport heure sur nombre d'élèves d'1,35, pour 1,28 dans le public, soit 2 heures de plus par élève chaque semaine. L'enseignement privé contribue massivement à la ségrégation sociale et scolaire avec la bénédiction des pouvoirs publics, qui le financent à près des trois quarts. Si rien n'est fait de massif, le privé risque de peser pour plus de 50 % des collégiens d'ici à 2033.

C'est pourquoi nous proposons une mesure immédiatement applicable : le transfert de postes de l'enseignement privé vers le public, 50 pour commencer cette année. La jeunesse mérite mieux que l'obsession "austéritaire" des plus aisés et de la droite. La jeunesse mérite qu'on lui donne les moyens de son avenir, un avenir d'émancipation et d'égalité. L'école publique mérite des moyens à la hauteur de ses besoins.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Vous avez parfaitement tenu votre temps.

Mme BERTHOUT, pour deux minutes aussi, pour Union Capitale.

Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, prolongeant l'excellente intervention de mon collègue Philippe GOUJON sur les décharges, je voudrais axer mon intervention sur le vœu que mon groupe a déposé sur les fermetures de classes, regrettant au passage que l'on n'ait pas plus de temps à consacrer à ce débat tout à fait prioritaire.

La carte scolaire en construction pour la rentrée 2025 prévoit sur Paris 110 suppressions de postes d'enseignants, dans la continuité, hélas, des fermetures de classes de l'an passé. Cependant, cette fois, c'est un phénomène tout à fait inégalé : 25 % d'effort national concerne des classes parisiennes. Ajoutée à la réforme des décharges de classes, que la Ville refuse depuis 2019 d'accompagner financièrement, il faut quand même le rappeler, la situation est intenable pour nos directrices et nos directeurs d'école, à qui on demande un nombre croissant de tâches. Un directeur m'a remis ce papier : il y a environ 200 tâches à réaliser chaque semaine pour la Ville et pour le Rectorat.

Dans le 5e arrondissement, huit classes sont fermées à la rentrée prochaine. Cette situation est injuste, dans la mesure où comme d'ailleurs beaucoup d'autres classes à Paris, ces prévisions d'effectifs pour la rentrée 2025 sont équivalentes, il faut le rappeler, à celles de cette année, pour beaucoup d'entre elles. Une partie des écoles concernées par la fermeture accueillent de nombreuses classes U.L.I.S. Là, je suis d'accord avec Mme la Maire, oui, 20 ans après la loi sur le handicap, si ces annonces étaient confirmées, ce serait un retour en arrière tout à fait préoccupant.

Toutefois, il ne faut pas nier les réalités démographiques. De 2013 à 2023, Paris aura perdu 27.500 élèves dans le premier degré. Cette baisse s'explique, comme vous ne le cessez de le rappeler, par la chute du taux de natalité, mais aussi par le fait que les familles fuient notre Capitale. 10.000 foyers quittent chaque année Paris. Les causes en sont connues : la dégradation du cadre de vie, les fermetures de commerces, et surtout, une offre de logements inadaptée. Reconnaissons-le, les options prises par la Ville en matière de logement social défavorisent de manière systématique les familles nombreuses. C'est dans ce contexte que je souhaite que nous puissions rénover la carte scolaire 2025-2026.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie. Vous avez épuisé votre temps de parole. L'ensemble des orateurs ont donc terminé le temps de parole.

Je donne à présent la parole, pour répondre, à M. Patrick BLOCHE.

Monsieur le premier adjoint, merci de répondre à ce débat.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, de me donner la parole.

Merci pour ce débat, merci pour vos prises de parole, même si je pense que le sujet méritait peut-être une plus grande hauteur de vue dans certaines interventions de l'opposition.

Cependant, revenons à l'essentiel. Vous avez compris que l'école publique à Paris est dans un danger immédiat. Je pense que l'objectif de ce débat, introduit par la Maire de Paris, engagée, comme vous le savez, sur ce sujet, depuis toujours, c'est : sauver l'école publique à Paris. Elle est en immense péril. Je pense qu'il faut que nous en prenions conscience, parce que nous avons déjà eu ce type de débats lors des rentrées 2023 et 2024, vu l'ampleur des fermetures de classes, 280 lors des deux dernières rentrées.

Cependant, là, nous sommes passés dans une autre dimension. D'abord, je veux bien que l'on évoque la baisse de la démographie scolaire à Paris. Oui, elle a commencé plus tôt que dans le reste de la France, parce que le taux de natalité a baissé plus tôt à Paris que dans le reste de la France, mais aujourd'hui, nous sommes dans l'étiage national. Les projections initiales du Ministère de l'Éducation nationale, ce sont 500.000 élèves en moins entre 2022 et 2027. Nous sommes au milieu du gué et la baisse de la démographie scolaire au niveau national, l'année dernière, c'était 75.000 élèves en moins et 2.500 à Paris.

C'est la raison pour laquelle, avec en 2024, 3 % seulement pour Paris, de la baisse totale de la démographie scolaire au niveau national, nous ne comprenons pas comment nous devons supporter 23,5 % de la totalité des suppressions de postes d'enseignants. Et encore ! Les 110 suppressions de postes qui sont annoncées, aujourd'hui, dans les documents transmis par l'Académie, à chacun des maires d'arrondissement, j'ai fait le total. Le chiffre a été évoqué, je crois, par Jean-Noël AQUA. Ce n'est pas 110, mais 198 fermetures de classes, et je n'y joins pas, évidemment, les 52 écoles impactées par la remise en cause dès la prochaine rentrée du régime des décharges.

Nous sommes dans une situation de gravité absolue, si nous voulons que l'école publique à Paris ne soit pas dans une situation de totale désorganisation, parce que déjà, les suppressions de postes d'enseignants et les fermetures de classes, c'est à chaque rentrée, dans un nombre très conséquent d'écoles, une réorganisation, puisqu'il y a une classe en moins et de ce fait, un enseignant en moins.

Ensuite, il y a aussi cette question des décharges. Ce qui se passe actuellement est inacceptable. Certes, la Cour des comptes considère, c'est son droit, qu'il y a rupture d'égalité entre Paris et les autres communes de France, parce qu'il y a un régime parisien de décharge totale des directrices et des directeurs à partir de cinq classes, mais cette rupture d'égalité existe depuis 43 ans ! Si vous voulez, si on prend le sujet côté Ville de Paris, je me permets de vous rappeler qu'en 2008 et en 2017, la Chambre régionale des comptes nous a enjoints à nous, Ville de Paris, de mettre fin à ce régime de décharges des directrices et des directeurs à cinq classes, jugeant que la compensation financière que nous payions alors à la Ville était injustifiée. La Cour des comptes prend le sujet côté Ministère, comme la Chambre régionale des comptes avait pris le sujet côté Ville de Paris, il y a deux ans.

Vous avez toutes et tous étaient amenés à dire combien la directrice ou le directeur d'école à Paris a un rôle majeur d'organisation de la vie de l'école, évidemment des temps scolaires, mais aussi des temps périscolaires et extrascolaires, et parce qu'il faut organiser aussi la vie de nos 750 professeurs de la Ville de Paris, qui est une contribution supplémentaire de notre Ville au bon fonctionnement des écoles. Nous sommes la seule collectivité en France à avoir des cours municipaux d'adultes en soirée et il y a la relation avec la mairie centrale, avec les C.A.S.P.E., avec les mairies d'arrondissement et évidemment avec le Rectorat. Tout cela a été dit.

J'ai reçu les amicales des directrices et directeurs d'école pas plus tard qu'hier après-midi. Cela a duré deux heures. Nous rentrons dans une situation totalement absurde. Une directrice d'école élémentaire de dix classes, qui va prendre sa retraite, m'a dit : "Moi, je prends ma retraite. Je vais être remplacée par une nouvelle directrice, ou un nouveau directeur, qui n'aura qu'une demi-décharge, dans la mesure où l'école est une école à dix classes. A côté de cela, il y aura une école maternelle de cinq classes où la directrice continuera à être totalement déchargée, puisqu'elle ne prendra pas sa retraite et qu'elle était en fonction cette année". On va devant des situations de totale absurdité.

Madame la Maire de Paris, vous l'avez demandé à la Ministre il y a maintenant trois semaines. Je me suis retrouvé dans le bureau du directeur de cabinet de la Ministre il y a moins de quinze jours. Nous avons mis sur leur bureau une nouvelle convention, identique à celle que nous avions signée avec le Ministère en 2019. J'ai donné comme référence la compensation financière que la Ville de Paris payait à l'époque. La balle est donc dans le camp du Ministère. La Ville de Paris est prête à payer la compensation financière. La balle est dans le camp du Ministère.

Du coup, le vœu que nous vous présentons, c'est que nous puissions collectivement, et j'espère à l'unanimité, en utilisant tous nos relais parlementaires, ministériels… En effet, Mme DATI a écrit à Mme HIDALGO en lui demandant de reprendre le dialogue constructif avec la Ministre de l'Éducation nationale, mais elle est mieux placée, la voyant chaque semaine en Conseil des Ministres ! Elle est la mieux placée pour lui dire : "Signez la convention portant ce régime de décharge à cinq classes". Nous, nous sommes prêts à signer cet après-midi, demain, quand le Ministère nous donnera un rendez-vous, puisque, vous l'avez compris, aujourd'hui, nous avons fait la proposition et nous n'avons pas de réponse.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, cher Patrick, pour cette réponse on ne peut plus complète et on ne peut plus précise, quant au soutien qui est le nôtre vis-à-vis des directrices et directeurs d'école. Nous nous opposons à ces suppressions de postes dans l'Éducation nationale pour l'école publique républicaine, le creuset républicain dont nous avons besoin.

Le vœu n° 2 déposé par le groupe Paris en commun, j'imagine, n'est pas maintenu, Monsieur le Président ? Je vous remercie.

Le vœu n° 3 déposé par les écologistes est aussi retiré.

Le vœu n° 4 déposé par le groupe Union Capitale est-il maintenu ? Il est maintenu. Je vais donc le mettre aux voix avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Il y a une demande d'explication de vote de M. AQUA. Je lui donne la parole.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues d'Union Capitale, sachez que l'on vous voit. Vous venez au Conseil de Paris contester les suppressions de postes. Alors visiblement, dans votre vœu, vous avez oublié les collèges. Vous n'avez cité que les écoles, sauf à dire que les collèges ne vous intéressent pas. En même temps, vous soutenez le Gouvernement qui vient de prévoir ces suppressions de postes. Pour certains, vous allez devant le Rectorat pour contester les suppressions et en même temps, le Rectorat applique les directives du Ministère qui est occupé par votre famille politique. Vous vous dites attachés aux décharges de directeurs, et en même temps, c'est votre Gouvernement qui refuse la proposition qui est faite par la Ville de Paris. Vous dites être contre les suppressions et en même temps, Mme de RAGUENEL vient nous expliquer qu'il faut aligner Paris sur les autres académies, donc, entendez : aligner Paris vers le bas.

Le "en même temps", cela se voit. C'est irresponsable. Cela mine la crédibilité de la parole politique. Cela mine le sens de la parole politique et aboutit au discrédit de la politique. C'est insupportable. Cerise sur le gâteau, j'avoue que vous avez fait fort. Vous dites être contre les suppressions de postes et vous venez, dans votre vœu, demander à être associés aux réunions de travail visant à la préservation de l'offre scolaire à Paris.

Allez-y, faites votre travail, allez aux réunions de votre groupe ! Allez aux réunions des Républicains au niveau national ! Allez aux réunions avec vos parlementaires ! Faites votre travail contre les suppressions de postes auprès de votre Gouvernement ! Si vous voulez aller au travail des réunions qui veulent garder et préserver l'offre scolaire à Paris, venez aux réunions avec les syndicats ! Je crois qu'ils ont deux mots à vous dire ! Venez aux réunions avec la F.C.P.E., je crois qu'ils ont plus de deux mots à vous dire ! Faites votre travail !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. J'en déduis donc que vous votez contre, c'est cela ?

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 4, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 4 est donc rejeté.

Est-ce que le vœu n° 5 déposé par Union Capitale, "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", est maintenu ? Oui, il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 5 est rejeté.

Le vœu n° 6 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est retiré, je crois ? Merci.

Le vœu n° 7 déposé par le MoDem et Indépendants est-il maintenu ? Oui. C'est avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets aux voix à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 7 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 1 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est donc adopté ! Je vous remercie. (2025, V. 1).

Mes chers collègues, nous continuons la 8e Commission.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. ALPHAND, pour un rappel au règlement.

Monsieur ALPHAND, nous vous écoutons.

M. David ALPHAND. - Merci, Madame la Maire. Je suis navré de devoir vous rappeler, de nouveau, au règlement, Madame HIDALGO. Il se trouve que vous êtes très sourcilleuse sur la diffusion de "fake news". Alors, pardon ! C'est sur la base de l'article 9. Comme vous êtes extrêmement sourcilleuse sur les "fake news", ne les diffusez pas vous-même.

Voilà quelques instants, vous avez indiqué que le 7e arrondissement serait l'arrondissement qui perdrait le plus d'habitants. Sur la base de l'étude de l'I.N.S.E.E., sur les dix dernières années, je suis au regret de devoir vous contredire. Ce n'est pas le 7e arrondissement, mais peut-être ce lapsus n'est-il pas tout à fait anodin. En réalité, celui qui perd le plus d'habitants, parmi les arrondissements de Paris, c'est celui de votre chouchou, M. FÉRAUD, le 10e arrondissement : plus de 10 % d'habitants perdus.

Bien sûr, Madame HIDALGO, c'est peut-être de nouveau un lapsus révélateur…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On élève le niveau…

M. David ALPHAND. - M. GRÉGOIRE aurait peut-être pu tout autant le relever que moi. Ne diffusez donc plus les "fake news", surtout quand elles concernent votre favori.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'était une intervention très puissante, qui rehausse beaucoup le niveau de la politique. Maintenant, on a des "chouchous"… Je vous renvoie à la lecture des chiffres de l'I.N.S.E.E. et à la chute vertigineuse des habitants dans le 7e arrondissement. Je croyais que vous alliez parler d'autre chose, concernant le 7e arrondissement. Vraisemblablement, pour vous, ce n'est pas une "fake news", c'est bien une réalité.

2025 DEVE 12 - Mise à disposition du site dénommé "la Grande Cascade" au bois de Boulogne (16e) pour la réalisation de manœuvres au profit de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. - Convention avec la Préfecture de police.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 12 relatif à la mise à disposition du site dénommé "la Grande cascade", au bois de Boulogne, dans le 16e arrondissement, pour la réalisation de manœuvres au profit de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Il s'agit d'une convention avec la Préfecture de police.

La parole est à M. REDLER, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Je vous donne la parole.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer tout le soutien et la gratitude du 16e arrondissement envers la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, et plus largement envers l'ensemble des forces de sécurité placées sous l'autorité du Préfet de police, comme notamment la compagnie cynophile, que j'évoquerai également rapidement.

Nous examinons ici un projet de délibération qui va dans le bon sens : permettre aux pompiers d'utiliser le site de la Grande cascade, dans le bois de Boulogne, pour leur entraînement. Cela peut paraître anodin, mais il s'agit en réalité d'un enjeu fondamental. Leur préparation est notre sécurité. Chaque jour, conformément à leur devise, "sauver ou périr", ces femmes et ces hommes risquent leur vie pour sauver la nôtre. Chaque jour, ils interviennent dans des conditions extrêmes : incendies, accidents, interventions en milieu périlleux, comme c'est le cas ici. C'est par des entraînements exigeants qu'ils parviennent à atteindre ce niveau d'excellence qui fait la réputation des pompiers de Paris, bien au-delà de nos frontières.

A travers ce projet de délibération, nous leur offrons un cadre d'entraînement adapté. Nous devons permettre chaque mise à disposition qui permet aux forces de l'ordre d'améliorer leur préparation. Le 16e arrondissement soutiendra toujours les sapeurs-pompiers de Paris, comme il le fait avec l'ensemble des forces de l'ordre au quotidien.

Je souhaite profiter de ce projet de délibération DEVE 12 pour évoquer le projet DEVE 18, qui met également à disposition de la compagnie cynophile de la Préfecture de police des espaces adaptés pour leurs exercices et

formations. Un second site, situé avenue de l'Hippodrome, permettra aux unités cynophiles de la Préfecture de police de s'entraîner dans les meilleures conditions possibles. Ce service opérationnel polyvalent joue un rôle clé dans la défense, l'intervention et la recherche, en soutien aux autres unités de police. Leur permettre de disposer d'un espace d'entraînement est une nécessité opérationnelle. Nous sommes fiers, dans le 16e arrondissement, de contribuer à leur préparation.

Je tiens d'ailleurs à rappeler que notre arrondissement est historiquement attaché à la présence des forces de l'ordre et de secours sur notre territoire. Nous tentons de faciliter leurs interventions. Nous les accompagnons dans leurs missions. Nous veillons à ce qu'ils disposent des moyens nécessaires pour assurer la sécurité des Parisiens.

Alors oui, nous voterons évidemment ce projet de délibération, mais au-delà de ce vote, je veux profiter de cette occasion pour adresser, aux noms des habitants du 16e, un hommage sincère et appuyé aux pompiers, policiers, et à tous ceux qui portent l'uniforme pour protéger nos concitoyens.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, cher Jérémy REDLER.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre au nom de l'Exécutif.

Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à M. le Maire du 16e arrondissement de son intervention, puisqu'elle valorise l'excellent travail des sapeurs-pompiers de Paris.

Je m'associe bien évidemment à vos remerciements et vous assure que je suis également, ainsi que la Maire de Paris, attaché à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, qui protège quotidiennement les Parisiennes et les Parisiens. C'est pourquoi nous avons à cœur de les accompagner dans leur mission. C'est la raison pour laquelle nous soutenons bien évidemment cette mise à disposition de site, dans les bois, pour leurs besoins de formation. Ils pourront ainsi mener à bien leurs missions au service des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DEVE 12.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DEVE 12).

2025 DEVE 18 - Mise à disposition d'une partie du bois de Boulogne pour l'entrainement de la compagnie cynophile de la Préfecture de police.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 18 relatif à la mise à disposition d'une partie du bois de Boulogne pour l'entraînement de la compagnie cynophile de la Préfecture de police.

La parole est à Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Défendre, surveiller, patrouille, détection de matières explosives et de produits stupéfiants, recherche de personnes, les chiens policiers sont des acteurs de terrain aux missions variées. Ils seraient ainsi plus de 1.300 à assister les policiers et gendarmes dans la lutte globale contre la délinquance. A ceci, s'ajoute les binômes constitués par les agents cynophiles de la sécurité privée pour la sécurisation et le gardiennage des entreprises, des sites sensibles, des lieux recevant du public.

Protéger, contrôler, surveiller, secourir, tout cela fait partie des missions de l'agent de sécurité cynophile et de son chien, les deux travaillant en binôme. Je dis bien "travaillant". En effet, les chiens, dans ces conditions, sont des travailleurs, et devraient être reconnus comme tels. Ils devraient aussi, de ce fait, obtenir des droits et une protection spécifique. Nous pourrions imaginer un statut d'agent de la Ville, un droit à une mutuelle santé, ou encore, un droit à la retraite.

Cependant, en dépit de leur statut qui impose le respect, certains chiens vivent dans des conditions très dures, et de maltraitance. Des chiens sont enfermés dans une cage minuscule, sans eau, sans nourriture. Des chiens sont

constamment attachés sur le lieu de gardiennage, ou encore enfermés dans le coffre d'une voiture pendant des heures. Certains chiens sont également frappés et contraints.

Rappelons que sur le fondement de l'article 32 du Code de déontologie des activités privées de sécurité sur le respect de l'animal, l'agent cynophile "s'interdit tout mauvais traitement de son animal et veille à ce que celui-ci se trouve en toutes circonstances dans un état de soin et de propreté correcte", spécifient les textes du C.N.A.P.S. Tout manquement peut donner lieu à des sanctions pouvant aller du blâme à la suspension de la carte professionnelle pendant cinq ans.

La Ville de Paris se doit, à travers sa police municipale, mais aussi à travers les marchés comprenant des agents cynophiles, de s'assurer du bon traitement des chiens, et le cas échéant, de suspendre les contrats. Une bonne formation des agents cynophiles est également un point majeur pour qu'ils soient en capacité de mieux comprendre le comportement de leur chien et apprendre à être dans une coopération, plutôt que dans la domination.

Dans ce cadre, nous voterons le projet de délibération.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Douchka MARKOVIC.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je précise que ce projet de délibération est en lien avec la Préfecture de police, puisqu'elle s'inscrit dans une continuité de relations partenariales avec la Préfecture de police pour mettre à disposition une partie du bois de Boulogne pour l'entraînement de la compagnie cynophile de la Préfecture de police.

Sur les éléments qui ont été évoqués par Mme MARKOVIC, cela aurait été bien d'avoir peut-être un retour de la part des services de la Préfecture de police eux-mêmes, sur la question du bien-être animal, mais je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'en reparler avec eux.

Ces brigades cynophiles travaillent avec des chiens de défense, et également avec des chiens de recherche. Elles sont appelées à soutenir les autres forces de police. Elles sont chargées de la recherche de matières, telles que des explosifs, ou des stupéfiants, par exemple, ou bien encore, de faire des opérations de défense et d'intervention. Elles ont notamment été mobilisées l'an dernier lors des Jeux olympiques et paralympiques de manière à assurer la sécurité des sites olympiques.

Les brigades canines sont composées de plusieurs duos, de maîtres et de chiens. Elles ont besoin de lieux pour s'entraîner. La Ville de Paris a accepté de mettre à disposition de la compagnie cynophile de la Région parisienne des bâtiments adaptés à leurs exercices d'entraînement. C'est l'objet de ce projet de délibération.

Je profite de la parole qui m'est donnée pour vous informer que, comme chaque année désormais, nous accueillerons dans les salons de l'Hôtel de Ville, en partenariat avec la "Société Centrale Canine", les trophées des chiens héros, le mercredi 2 avril prochain. Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour cette soirée célébration de nos amis à quatre pattes, qui nous aident dans bien des circonstances de nos vies.

En attendant, je vous appelle à voter ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 18.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DEVE 18).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la création de pépinières d'arbres et d'une offre de sapins en pot par la Ville de Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n° 30 et n° 30 bis sont relatifs à la création de pépinières d'arbres et d'une offre de sapins en pot par la Ville de Paris.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ a la parole pour présenter le vœu n° 30 de son groupe Union Capitale.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous l'avez sans doute constaté en ce début d'année, de nombreux sapins sont abandonnés dans les rues parisiennes. Malgré les mesures engagées, la Ville doit clairement faire mieux. Les systèmes de collecte ne suffisent pas et ne sont pas sans impacts écologiques. Dans le 17e arrondissement, le maire, notre collègue Geoffroy BOULARD, a d'ailleurs pris l'heureuse initiative de mobiliser des volontaires via l'Heure Civique pour ramasser les sapins abandonnés.

Je rappelle également que les sapins récupérés après les fêtes de Noël, dont les broyats sont répandus dans nos parcs et jardins, peuvent avoir été cultivés avec des produits phytosanitaires, ce qui contamine nos espaces verts et révèle une pratique de "greenwashing".

Face à ce constat, je vous propose d'amorcer une production en circuit court, en créant, en lien avec les mairies d'arrondissement concernées, des pépinières dans les bois de Boulogne et de Vincennes, conformément aux recommandations de la M.I.E. sur les bois, ce qui réduirait notre dépendance aux importations.

Plutôt que d'abattre chaque année 1.500 sapins cultivés par le centre horticole pour les besoins événementiels de la Ville, elle pourrait privilégier, lorsque cela est possible, la culture de sapins en pot, et développer en parallèle une offre issue d'une agriculture raisonnée, à destination des commerçants, qui pourraient alors proposer ces sapins en pot aux Parisiens, ce qui répondrait à un marché déjà émergent.

Chaque année, un plan de replantations sur d'autres territoires permettrait ensuite d'inscrire ces arbres dans une démarche d'économie circulaire, en complément du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

C'est bien en développant davantage de pépinières locales que nous réduirons les impacts environnementaux et favoriserons une production de proximité, plus respectueuse de la santé des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Caroline DOUCERÉ.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dois vous avouer, Madame DOUCERÉ, ma surprise, en prenant connaissance de votre vœu, car vous confondez beaucoup de sujets.

Vous souhaitez la création de pépinières de sapins de type Nordmann dans les bois. Dois-je vous rappeler que les sapins sont des essences montagnardes, qui ont des besoins qui ne sont pas adaptés aux évolutions du climat que nous connaissons à Paris ? De plus, vous semblez l'oublier, mais un plan de gestion arboricole et forestier oriente le choix des essences implantées dans les bois parisiens. Ce plan de gestion est le fruit d'un long travail entre les ingénieurs forestiers de la Ville et les services de l'Etat.

Dans votre second attendu, vous demandez de remplacer les sapins produits par la Ville au profit de sapins en pot. Pour des raisons écologiques évidentes, les sapins en pot ont un impact environnemental bien plus défavorable que la culture en pleine terre. Il est nécessaire de les arroser de façon très soutenue, d'utiliser des engrais, mais également des bâches et des pots en plastique. En outre, les capacités de réutilisation des sapins en pot sont réduites et leur capacité de reprise en cas de replantation est très réduite. Par ailleurs, la création d'une structure commerciale municipale "ad hoc" apparaît également inadéquate et inopportune. La Ville de Paris n'a pas vocation à créer une structure commerciale de vente de sapins, qui plus est en pot.

Pour autant, la Ville de Paris est engagée sur le sujet, puisque déjà 30 % des sapins sont produits par les pépinières municipales du site d'Achères. Cette production est en régie. Elle n'utilise aucun produit phytosanitaire. Elle est certifiée Plante Bleue niveau 3. Pour autant, on ne peut pas couvrir tous les besoins. C'est la raison pour laquelle les 70 % restants sont achetés par le biais de marchés publics, avec une labellisation "bio", des fournisseurs qui sont tous situés en Île-de-France, dans la Loire et le Morvan.

Néanmoins, comme nous sommes conscients de la responsabilité de la Ville qui est la nôtre dans ce rôle de collectivité écoresponsable, l'Exécutif parisien va engager, au printemps 2025, un travail en concertation avec les mairies d'arrondissement et les groupes politiques, afin de faire évoluer les pratiques autour des sapins de Noël. J'espère que les mairies d'arrondissement seront aussi parties prenantes de cette discussion, passant notamment par la réduction du nombre de sapins naturels jetables commandé. C'est le sens du vœu que l'Exécutif a déposé.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Est-ce que le vœu n° 30 du groupe Union Capitale est retiré, au profit du vœu de l'Exécutif ? Non.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 30 est rejeté.

Je donne la parole à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour une explication de vote, au nom du groupe "Les Écologistes", sur le vœu n° 30 bis de l'Exécutif.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, bonjour. J'ai l'impression que notre débat, pour le moment, passe à côté du sujet le plus important. Alors, je vais le réaffirmer : pour les écologistes, un bon sapin n'est pas un sapin mort. Notre priorité doit être de limiter la présence de sapins coupés sur l'espace public pendant les fêtes de fin d'année.

Au-delà du bénéfice évident en termes de bataille culturelle à mener, je tiens à souligner deux autres effets positifs de cette politique, qui doivent être mis en cohérence avec nos objectifs d'écoresponsabilité. D'abord, limiter la présence de sapins coupés à Paris pendant les fêtes de Noël permettrait de limiter la quantité de déchets verts, sujet qui a été maintes fois évoqué ce matin. Ensuite, on peut aussi imaginer que cela aurait pour effet de nous permettre d'innover joliment, de libérer la créativité, comme cela a été fait dans les mairies du 12e et du 14e arrondissement, sous l'impulsion de leur maire écologiste, Emmanuelle PIERRE-MARIE et Carine PETIT, qui se sont notamment appuyées sur la participation des enfants scolarisés dans les quartiers près des mairies.

Je salue d'ailleurs l'ensemble de mes collègues écologistes en arrondissements. Je sais que chaque année, vous menez la bataille et que vous essayez de faire progresser les mairies d'arrondissement sur l'écoresponsabilité des fêtes de fin d'année, car elles se préparent dès maintenant, ces fêtes de fin d'année.

Nous saluons donc le vœu de l'Exécutif qui nous propose au moins trois pistes de travail : moins d'arbres coupés, des exigences réaffirmées sur la gestion de filières de sylviculture mobilisées, mais aussi la valorisation de filières "bio". Nous voterons pour le vœu de l'Exécutif.

Chers collègues, plus que 318 jours avant Noël !

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup. Profitons de ces 318 jours. Sinon, on va se retrouver un peu trop vite en 2026.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous remercie. (2025, V. 10).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au dénombrement des arbres par la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 31 relatif au dénombrement des arbres par la Ville de Paris.

La parole est à Paul HATTE pour le présenter.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, en me promenant dans Paris, je me suis toujours demandé où étaient tous ces arbres qui nous ont été promis par la Maire de Paris. En 2019, M. BELLIARD avait déjà annoncé, dans sa campagne municipale, qu'il comptait faire planter plus de 100.000 arbres. Dans une stratégie inflationniste, la Maire de Paris a annoncé en 2020 qu'elle planterait plus de 160.000 arbres. En décembre 2024, sur ses réseaux sociaux, la Maire de Paris a même annoncé qu'elle était présente pour la plantation du 113.000e arbre. 113.000 arbres ! Tenez-vous bien : 113.000 arbres, c'est autant que dans tout le bois de Boulogne. C'est autant que dans tout le bois de Vincennes. C'est autant que dans toutes les rues de Paris. C'est même plus que, d'après les archives que j'ai pu obtenir sur le Baron Haussmann, tous les arbres qu'il a plantés dans tout le bois de Boulogne à la fin du XIXe siècle. C'est donc la plus grande opération ! Je me demande où elle est.

Alors, j'ai décidé de mener un peu l'enquête. Quoi de mieux, pour pouvoir compter les arbres, que de pouvoir comparer le nombre d'arbres en 2020, avec le nombre d'arbre en 2025 ? J'ai demandé à un chercheur de la Sorbonne, qui m'a orienté vers l'"open data", "open data" vers lequel vous aviez orienté Mme BERTHOUT, qui vous interrogeait sur la nature des arbres.

Vous répondiez, Monsieur NAJDOVSKI, lors du dernier Conseil, qu'aucune ville en France n'a la transparence de l'"open data". La Sorbonne qui, elle-même, utilise le nombre d'arbres dans ses recherches, nous l'a confirmé : en 2020, 205.000 arbres à Paris, pour tout Paris ; en 2025, 211.000 arbres dans tout Paris. Cela fait 7.000 nouveaux

arbres, et encore, j'arrondis pour vous. Si on voulait être de mauvaise foi, on dirait : "L'"open data" se trompe". C'est ce qu'a fait M. NAJDOVSKI lors de la Commission.

Mon vœu est très simple. Il vise à répondre à une question très simple. Y a-t-il vraiment eu, oui ou non, uniquement 7.000 nouveaux arbres plantés dans Paris, ou pas ?

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Paul HATTE.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI pour répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais apporter une réponse très simple et les clarifications indispensables au regard des inexactitudes du vœu porté par M. HATTE.

L'"open data" des arbres de Paris donne à voir les arbres gérés par nos services à l'unité. Ce sont les mêmes arbres que ceux de la base de données utilisée par nos agents pour le suivi des arbres. Cela représente plus de 210.000 arbres, mais cela n'inclut pas les arbres, je cite "dans les bosquets, les ensembles forestiers, ainsi que ceux du domaine privé".

Cela, Monsieur HATTE, c'est écrit noir sur blanc sur la page d'accueil de l'"open data".

Cela n'inclut pas la quasi-totalité des arbres plantés sur les talus du périphérique et dans les bois, où nous avons planté respectivement 50.000 et 30.000 arbres et plans forestiers depuis 2020. Je vous invite d'ailleurs à venir avec moi aux opérations de plantations que nous effectuons sur le périphérique à l'occasion des fermetures nocturnes du périphérique. Vous verrez que ce sont des centaines, voire des milliers d'arbres et plans forestiers qui sont ainsi plantés. Cela n'inclut pas non plus les arbres qui sont plantés intra-muros, comme ceux des forêts urbaines de la place de Catalogne, ou du bois de Charonne, ou d'autres espaces verts, par exemple le parc Suzanne Lenglen.

C'est bien là, le problème de vos calculs, Monsieur HATTE. Vous mélangez deux catégories. Vous les comparez ensuite aux chiffres de l'"open data", mais ce ne sont pas les mêmes. En revanche, ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas dans cette base qu'ils n'ont pas été plantés pour autant. C'est pourquoi on retrouve un chiffre plus élevé, je dirais plus "complet", dans les bilans qui sont présentés et commentés chaque année en 8e Commission et rendus publics sur le site Paris.fr.

L'"open data" reste un outil formidable à visée d'information. Il est inédit en France du fait de la quantité d'informations que l'on y trouve, puisque cela permet d'avoir des fiches sur plus de 210.000 arbres.

Enfin, je tiens à clarifier un dernier point de votre vœu. Vous énoncez le chiffre moyen d'un arbre planté tous les cinq jours par arrondissement à Paris. Ce chiffre n'a aucun sens, tout d'abord, parce qu'on ne plante des arbres qu'en hiver. Vous devriez le savoir. C'est en sachant que pour ce seul hiver, nous plantons 1.000 arbres dans 120 rues de Paris. Je crois que les Parisiennes et les Parisiens commencent à le voir.

Pour toutes ces raisons, j'apporterai un avis défavorable à ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix le vœu n° 31 du groupe Union Capitale.

Vous le retirez ? Excusez-moi, je suis désolé.

Je vous donne la parole, puisque vous retirez votre vœu.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire. Je retire en effet mon vœu.

Je tiens à dire, Monsieur NAJDOVSKI, qu'il y a beaucoup de mauvaise foi dans votre réponse, puisque la réalité, c'est que j'ai précisément expliqué dans mon vœu que ne sont pas inclus les arbres des bosquets, les arbres privés, et les arbres des ensembles forestiers. Ce que vous êtes en train de dire, c'est que les 113.000 arbres, vous prétendez les avoir plantés dans les bois de Boulogne, de Vincennes, et dans les bosquets. C'est faux, vous le savez très bien. C'est pourquoi c'est imprécis.

Dire que mon chiffre n'a aucun sens, c'est une erreur de calcul que vous faites, et puisque vous ne répondez pas à la question, je retire mon vœu et je poserai cette question à vos services, de manière écrite, très simplement, pour qu'ils me répondent si oui ou non, il y a 7.000 arbres ou pas, en plus, sur l'espace public, dans Paris. Eux, ne pourront pas se décharger de cette réponse.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Certains ont pu s'étonner que Paul HATTE puisse reprendre la parole. Je rappelle que le règlement intérieur prévoit une minute de temps de parole, lorsqu'il y a retrait d'un vœu. Vous avez compris la technique. Vous retirez votre vœu. Vous avez une minute pour avoir le dernier mot… Voilà. C'est un conseil d'ami…

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'amélioration de la gestion et de la préservation du patrimoine arboré parisien.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous propose de passer, puisque le vœu n° 31 a été retiré, au vœu n° 32 relatif à l'amélioration de la gestion et de la préservation du patrimoine arboré parisien.

La parole est à la maire du 5e arrondissement, Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, les arbres sont bien plus que de simples éléments de paysage urbain à Paris. Ils contribuent à la captation du CO2, environ 25 kilos par an et par arbre. Ils permettent une régulation thermique de notre ville en diminuant la température de la surface environnante d'en moyenne 7 degrés. Ils sont primordiaux pour l'embellissement et l'esthétique de l'espace public. Ce sont les raisons pour lesquelles, de manière systématique, je porte et je soutiens de nombreux projets de végétalisation, même si ceux qui faisaient pourtant partie d'un projet de mandature soutenu par la Ville sont en partie aujourd'hui à l'arrêt, faute de financements.

La végétalisation comme politique publique de la Ville est au cœur du Plan d'urbanisme bioclimatique. En cohérence et en responsabilité, nous devons interroger la gestion et la préservation de notre patrimoine arboré, afin de répondre aux attentes de nos administrés.

Chaque année, environ 1.500 à 2.000 arbres sont abattus à Paris, souvent, il faut le dire, pour des raisons sanitaires. La Municipalité affiche d'ailleurs un objectif ambitieux, je n'y reviens pas, de plantations de 170.000 arbres. Je partage, hélas, ce que vient de dire mon collègue. Les efforts sont compromis, c'est le moins qu'on puisse dire, par un taux de mortalité précoce très élevé. Il y a au moins trois raisons : des essences d'arbres parfois mal adaptées à notre climat et nos sols. Ainsi, sept chênes de Hongrie qui ont été plantés rue Claude-Bernard ont dû être abattus très vite. Ce sont des conditions de plantation peu optimales et une gestion chaotique des pieds d'arbre, avec des doctrines qui varient : l'épaisseur de la terre insuffisante, le diamètre trop faible autour des arbres. Surtout, il existe une gestion trop fragmentée entre les différents services. Je rappelle qu'il y a la DEVE, le service de l'arbre qui est dans la DEVE, le service des grands projets, la Mission 100 hectares, avec des doctrines qui varient, je le vérifie tous les jours, en fonction du lieu où on plante les arbres. Ce sont pourtant des services très dévoués et compétents, auxquels je rends hommage.

Dans ce contexte, je formule plusieurs propositions concrètes : réaliser un audit externe pour unifier et préciser les doctrines en matière de choix des essences et de réalisation. Nous en avons bien besoin, pardonnez-moi. Clarifier les chaînes de décisions entre les différents services. Enfin, renforcer la transparence sur l'état des arbres morts.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire du 7e arrondissement, votre vœu appelle à faire une mise au point sur un certain nombre de choses.

Tout d'abord, permettez-moi de dire que la demande d'un audit que vous formulez du service de l'arbre et des bois me paraît disproportionnée. Vous faites d'une erreur unique, qui a été réalisée rue Claude-Bernard, depuis le début du mandat, un cas symptomatique. Cela occulte totalement la qualité du service, la mobilisation de nos agents au quotidien.

Contrairement à ce que vous affirmez dans votre vœu, et que vous avez affirmé oralement ici, le nombre d'abattages d'arbres pour des raisons phytosanitaires, qui sont remplacés, je le précise, n'est pas plus élevé à Paris que dans d'autres villes. Vous parlez d'un taux de mortalité très élevé. On a en fait, en moyenne, 2.000 arbres abattus par an, sur les 200.000 que comptent nos rues et nos jardins, c'est-à-dire un taux situé à 1 %, là où des villes comme Lyon ou Berlin affichent 1,5 et 2 %.

Ensuite, pour revenir sur les morts précoces de jeunes arbres, de même, vous faites là aussi de cas limités une généralité. Sur les dizaines de milliers d'arbres plantés chaque année, on compte 200 à 300 non-reprises de jeunes arbres. Ce rapport est faible. On est bien loin de coûts de millions d'euros par an, comme vous le prétendez faussement.

Il est bien pratique d'agiter des chiffres et de crier à la catastrophe pour faire un coup médiatique. Heureusement, on peut dire en toute objectivité que les arbres à Paris se portent bien, et même de mieux en mieux. Le taux d'abattages par an est en baisse, par une meilleure connaissance et un meilleur suivi du patrimoine arboré. L'indice de canopée parisien a augmenté de 10 % en cinq ans. C'est le fruit des nombreuses plantations dans les

rues de Paris, et cela se voit. Nous diversifions les essences d'arbres plantés à Paris, ce qui augmente leur durée de vie.

Vous le savez aussi, chaque maire d'arrondissement est systématiquement associé sur ces sujets, notamment lorsqu'un abattage a lieu, qui est soumis à l'autorisation du maire d'arrondissement. La gestion n'est nullement éclatée entre services, comme vous le prétendez.

Dans ce contexte, votre vœu, qui appelle à un audit des services de l'arbre, me semble purement démagogique. C'est la raison pour laquelle j'appellerai à un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Vous maintenez votre vœu ? Vous auriez pu le retirer et utiliser la "technique HATTE", qui vise à avoir une minute…

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Pour avoir un droit de réponse, cela ne serait pas mal…

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - D'accord. On en reste là.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 32 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la gestion des espaces verts.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 33 relatif à la gestion des espaces verts.

La parole est à Carline LUBIN-NOËL.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Madame la Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la préservation et l'entretien des espaces verts constituent un enjeu majeur pour notre ville, à la fois pour améliorer le quotidien des Parisiennes et des Parisiens et pour adapter la ville aux forts épisodes de chaleur. La gestion des arbres en milieu urbain nécessite, plus qu'ailleurs, une planification méticuleuse et une coordination efficace entre les différents services municipaux, afin d'assurer la pérennité des plantations et d'éviter tout gaspillage de ressources publiques, alors que Paris ne peut pas se permettre de gaspiller les deniers publics compte tenu de sa situation financière.

Le climat parisien nécessite une réflexion rigoureuse sur les essences plantées susceptibles de s'y adapter sans surmortalité nécessitant de les replanter régulièrement. C'est pourquoi le couac, je dis bien le "couac" incompréhensible des services municipaux de la Ville dans la gestion des arbres de la rue Claude-Bernard dans le 5e arrondissement, nous a tous interpellés. Des micocouliers plantés en décembre dernier dans cette rue ont ainsi été coupés ce mois-ci par erreur par des agents, alors même que ces arbres remplaçaient déjà des chênes de Hongrie, plantés seulement en mars dernier, qui n'avaient survécu que quelques semaines au climat parisien et avaient dû être ensuite arrachés.

Un défaut de transmission des informations entre les services de la Ville serait à l'origine de cette erreur, les agents ayant apparemment confondu ces arbres en dormance hivernale avec des arbres morts. Ces erreurs de gestion sont régulièrement constatées dans l'entretien et le remplacement des arbres, traduisant ainsi un manque de coordination et de communication entre les services concernés.

La nécessité d'une meilleure transmission des informations entre les différents services en charge de l'entretien des arbres et des espaces verts est cruciale, car la multiplicité des acteurs travaillant en silo nuit à l'efficience de l'action publique.

C'est pourquoi au groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", nous émettons alors le vœu que la Ville de Paris améliore la fiabilité et la mise à jour des bases de données sur lesquelles s'appuient ces services municipaux en charge de la gestion des espaces verts, afin d'éviter tout simplement de telles erreurs, et présente des axes d'amélioration concrets pour le pilotage et la coordination de la gestion des espaces verts, en concertation étroite avec les maires d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Carline LUBIN-NOËL.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je reviens sur l'erreur qui a été commise rue Claude-Bernard le mois dernier, en espérant pouvoir apporter une conclusion sur ce sujet. Sur les 23 arbres plantés l'hiver dernier rue Claude-Bernard dans le cadre de la végétalisation de la rue, 8 ont dépéri dans l'année qui a suivi. C'est ce que l'on appelle une "non-reprise". Ce n'est pas par manque de soin. C'est dû à un certain nombre de facteurs, qui peuvent être la qualité des végétaux, des phénomènes climatiques. Cela peut être des incivilités, ou le fait que l'on n'a pas une prise totale sur des êtres vivants. Cette question de non-reprise concerne entre 200 à 300 arbres chaque année à Paris, à mettre en face de dizaine de milliers d'arbres que nous plantons chaque année.

Les huit arbres qui ont dépéri rue Claude-Bernard ont été retirés et remplacés par huit nouveaux arbres en décembre et à titre exceptionnel, c'est l'entreprise qui les avait plantés initialement qui les a replantés, et non pas le service de l'arbre, comme c'est habituellement le cas. Puis, c'est en effet un manque d'enregistrement dans la base de données à cette étape qui a conduit les agents du service de l'arbre à abattre ces arbres, tout juste replantés. Je souhaite rappeler que cette erreur est tout à fait unique, puisque personne n'a connaissance d'un précédent similaire.

Suite à cet incident, la Direction des Espaces verts a immédiatement reconnu l'erreur. Elle a transmis les détails de l'incident à la maire du 5e arrondissement. Un message d'alerte a été transmis à toutes les équipes du service de l'arbre et les équipes en charge des projets d'aménagement, pour s'assurer des enregistrements. Une vérification a été faite avec envoi de la liste des arbres identifiés non repris, dans la base de données arbres, qui sert au suivi individuel des arbres parisiens.

Je tiens à vous informer qu'aucune anomalie n'a été trouvée. Cela témoigne de la fiabilité de la base et démontre que cette erreur n'est pas structurelle, mais bien qu'il s'agît d'une erreur simple, évidemment regrettable, immédiatement reconnue par la direction.

J'espère avoir répondu à votre vœu. Je vous propose ainsi de le retirer. Faute de quoi, je donnerai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. "Errare humanum est". En l'occurrence, Christophe NAJDOVSKI a rappelé utilement combien tout cela avait été une erreur.

De ce fait, compte tenu des explications très complètes de l'Exécutif, est-ce que vous retirez votre vœu, Madame LUBIN-NOËL ?

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Je le maintiens.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Vous le maintenez ? D'accord.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 33 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'élaboration d'un encadré spécifique recettes/dépenses pour chaque bois.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 34 relatif à l'élaboration d'un encadré spécifique recettes/dépenses pour chaque bois.

La parole est à Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, en 2024, nous avons établi la M.I.E. des bois de Boulogne et de Vincennes. C'était un travail collectif. Nous avons réussi à prononcer 68 préconisations. Parmi celles-ci, je vous en conviens, certaines demandent des budgets ou des moyens et nécessitent donc des délais pour les mettre en application. Il y a aussi des préconisations qui ne coûtent rien et qui auraient dû être lancées très rapidement.

Je pense notamment à la préconisation n° 68, qui demandait la mise en place d'un récapitulatif dans les comptes administratifs, avec les recettes, les dépenses et les investissements qui sont inhérents aux bois de Boulogne et de Vincennes. Au dernier budget, j'étais assez surprise de ne pas voir cette préconisation simple, qui ne coûte rien, dans les comptes administratifs.

Ce vœu a justement pour objet de vous demander que cet engagement soit pris en compte. Pourquoi ? Déjà, cela permettrait d'améliorer la visibilité des engagements financiers dans les bois, et de faciliter le pilotage stratégique de ces deux poumons verts parisiens.

Je vous le rappelle, vous le savez très bien, pendant la M.I.E., et pendant les débats que nous avons dans ce Conseil de Paris, nous savons à quel point il est difficile de concilier les différents usages, qu'ils soient sportifs, de loisirs ou culturels, avec l'enjeu de la préservation de la biodiversité. Un des préalables, c'est bien de connaître en effet les dépenses, les investissements, qui sont faits dans ces bois.

J'espère que ce vœu consensuel, et je le rappelle, qui ne coûte rien, qui est préalable à toutes nos décisions stratégiques dans ces poumons verts, sera adopté, c'est-à-dire la mise en place d'un encadré avec les recettes, les dépenses, et les investissements engagés. Bien sûr, il s'agirait que cet encadré soit présenté lors du budget chaque année, lors du Conseil de Paris.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - C'est un vœu qui était bien vendu.

A vous de répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme MONTANDON a rappelé à juste titre qu'il y avait 68 préconisations de la M.I.E. Forcément, une interrogation peut me saisir, à la lecture de ce vœu. Est-ce que vous allez en déposer un à chaque Conseil, pour chacune des préconisations de la M.I.E. ?

Plus sérieusement, nous avons déjà eu l'occasion de débattre longuement, lors de l'adoption de la M.I.E. Maintenant, place à la mise en œuvre. Nous avons un comité de pilotage qui est chargé de suivre la réalisation de ces 68 préconisations, en lien avec le Secrétariat général de la Ville de Paris, parce qu'il y a un travail de coordination interdirections à mener. Beaucoup de directions sont concernées. L'Exécutif va présenter en 8e Commission un point d'avancement sur les travaux en cours et sur les perspectives pour l'année 2025.

Madame MONTANDON, vous connaissez mon attachement aux bois, comme moi le vôtre, d'ailleurs, je le reconnais. Depuis 2020, nous avons, j'ai porté des projets de renaturation, de protection de la biodiversité, d'éducation à l'environnement pour les bois. Je défends d'ailleurs le fait, vous le savez, que le projet de prolongement de la ligne 1 du métro n'ait aucun, je dis bien "aucun" impact sur les arbres du bois de Vincennes. J'aimerais que ce soit aussi le cas sur tous les bancs de cette Assemblée.

En tout cas, vous pouvez compter sur ma vigilance, ma mobilisation sans faille en faveur de nos deux poumons parisiens. C'est pourquoi je vous propose de laisser le travail se faire, en lien, comme je l'ai mentionné, avec le Secrétariat général, d'attendre le retour complet sur la M.I.E., que nous ne manquerons pas de vous proposer. A ce stade, c'est un peu prématuré. C'est la raison pour laquelle je vous propose de bien vouloir retirer votre vœu, faute de quoi, j'apporterai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Avez-vous été convaincue, Madame MONTANDON ? Est-ce un retrait, ou un maintien ?

Mme Valérie MONTANDON. - Non, Monsieur le Maire. Je n'ai pas été convaincue. Je le maintiens.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - D'accord. Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 34 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fin de la vente d'animaux dans le cadre des salons d'exposition à Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 35 relatif à la fin de la vente d'animaux dans le cadre des salons d'exposition à Paris. C'est un vœu du groupe Communiste et Citoyen.

Qui le présente ? Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le mois prochain, se déroulera le salon "Paris Animal Show" à la porte de Versailles. Notre majorité s'est exprimée contre la marchandisation des animaux et s'est engagée depuis plusieurs années en faveur du bien-être animal, en adoptant notamment une charte prévoyant l'interdiction de la vente d'animaux vivants.

La semaine dernière encore, nous avons inauguré la Maison de l'Animal. En 2023, j'avais eu l'honneur de présenter, au nom du groupe Communiste, un vœu en faveur d'une mutuelle animale municipale, qui avait été

adoptée, le but étant de lancer un appel à manifestation d'intérêt auprès de mutuelles, et à terme, de faciliter l'accès aux soins aux bénéfices des maîtres les plus modestes.

Ce volontarisme de notre majorité a permis l'instauration par les organisateurs d'une charte officielle du salon "Animal Expo", réduisant le nombre d'animaux exposés et interdisant la vente d'animaux de compagnie. C'est une bonne chose, et nous pensons que la Ville doit continuer dans cette voie.

C'est pourquoi nous souhaitons que la Ville veille à la bonne application de la charte du bien-être animal et développe sa communication à propos des objectifs qu'elle porte. Nous voulons également nous assurer du strict respect de cette charte et, si nécessaire, en cas de manquements par les partenaires de la Ville, que de nouvelles exigences leur soient imposées, espérant ainsi inspirer d'autres collectivités.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, la Ville de Paris a fait de la condition animale l'une de ses priorités et s'est pleinement engagée dans la lutte contre la souffrance animale et les abandons. En plus des engagements de la charte pour le bien-être animal, qui concerne de petits événements ponctuels comprenant une présence d'animaux sur l'espace public, nous menons depuis plusieurs années des négociations pour faire évoluer le modèle des salons accueillis à Paris, comme nous l'avons fait pour la fermeture du marché aux oiseaux de l'île de la Cité et pour la fin des spectacles présentant des animaux sauvages dans les cirques.

Bien loin de ce que l'on peut appeler des "foires aux chiots et chatons," qui perdurent hors du territoire parisien, nous avons travaillé à renforcer le respect du bien-être animal dans le cahier des charges des gestionnaires de salons animaliers et à accompagner leur transformation vers un modèle le plus vertueux possible, dans le cadre de ce que nous permet la loi.

Ce travail nous a permis d'atteindre une situation rare en France : un salon animalier sans vente d'animaux. Cette interdiction de vente, que nous avons portée année après année, a été annoncée et diffusée publiquement dans une charte conçue par les organisateurs eux-mêmes, suite à nos échanges. D'ailleurs, je tiens à les remercier. C'est ainsi qu'on lutte contre les achats compulsifs, qui mènent malheureusement à de trop nombreux abandons.

Nous avons réussi à obtenir une réduction importante du nombre d'animaux présentés, ainsi qu'une limitation d'âge, et le renforcement des actions de sensibilisation sur de nombreux sujets à enjeux importants, comme la question des hypertypes, les obligations légales des détenteurs d'animaux, ou encore les questions de fin de vie. On a mis en place, au sein du salon, un centre d'adoption en lien avec des associations refuges, et même une arche des associations de protection animale.

Nous continuerons à agir. C'est le sens des amendements que nous avons déposés à ce vœu, pour que les pratiques évoluent dans le bon sens et que les engagements pour l'interdiction de la vente, comme pour d'autres sujets de bien-être animal, soient contrôlés et respectés à Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Christophe NAJDOVSKI.

Nous avons une explication de vote de Corine FAUGERON, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Christophe, pour ces précisions. Nous nous réjouissons des belles avancées réalisées, telle que l'interdiction, au salon "Animal Expo", de la vente d'animaux vivants, quelle que soit l'espèce, une interdiction que nous avions demandée maintes fois au travers de vœux dans cette Assemblée. Nous espérons que cette avancée est la dernière marche avant l'interdiction de ce type de salons, qui continuent à exposer des animaux vivants.

Puisque ce vœu de nos collègues communistes n'apporte rien de nouveau aux débats que nous avons régulièrement en Conseil de Paris, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

Abstention, donc, du groupe "Les Écologistes".

La parole est à Vincent BALADI.

M. Vincent BALADI. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons pour ce vœu. Par contre, il est important de noter aussi l'explosion de la vente par des particuliers de ces animaux. On les voit sur les réseaux. On les voit sur les sites de petites annonces. Je pense que c'est cela aussi, le vrai problème. Il y a de moins en moins de professionnels qui vendent ces animaux. Ces professionnels étaient pourtant régulés. Il y avait des normes, etc. On note une explosion des particuliers. Il serait important que vous en parliez aussi.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Vincent BALADI.

Ce vœu a été amendé. Le groupe Communiste et Citoyen a accepté l'amendement de l'Exécutif.

Je mets ce vœu amendé aux voix, à main levée, avec un avis favorable, vous l'avez compris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2025, V. 11).

2025 DAE 31 - Convention et subvention (25.000 euros) à l'association "Re-Belle".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons sans transition à l'examen du projet de délibération DAE 31 relatif à la convention et à la subvention à hauteur de 25.000 euros à l'association "Re-Belle".

La parole est à Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Une alimentation végétale basée sur une consommation de végétaux tels que les fruits, les légumes, les légumineuses, les noix et les graines, offre de nombreux bienfaits pour la santé. L'alimentation végétale est riche en fibres, en vitamines, en minéraux, et en antioxydants, tout en étant généralement plus faible en gras saturés et en cholestérols que les régimes carnés. De plus, une alimentation végétale contribue à réduire le risque de maladies cardiovasculaires, d'obésité, de diabète de type deux, et de certains types de cancers.

En effet, les études montrent que les personnes qui adoptent une alimentation végétale ont un risque plus réduit de développer des maladies cardiovasculaires, telles que les maladies coronariennes, l'hypertension artérielle et les accidents vasculaires cérébraux. Cela est dû en partie à la consommation de gras saturés et de cholestérols, présents en quantité élevée dans les produits d'origine animale.

Les régimes végétaux ont tendance à être plus faibles en gras saturés et en cholestérols, ce qui peut contribuer à améliorer le profil lipidique. Des études ont montré que les personnes suivant une alimentation végétalienne ou végétarienne ont des niveaux de cholestérol total et de cholestérol L.D.L. plus bas. Aussi, les régimes riches en fruits et légumes sont naturellement riches en potassium, en magnésium, en fibres, qui aident à abaisser la pression artérielle.

Alors une association qui, depuis sa création en 2017, a collecté, transformé, revalorisé près de 200 tonnes de produits invendus, une association qui se donne comme objectif sur cinq ans de transformer cinq fois plus de fruits et légumes en produits antigaspis, qualitatifs et accessibles, et de doubler le nombre de personnes accompagnées vers l'emploi, je dis oui !

Je dis merci à l'association "Re-Belle", pour la poursuite de son action en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, notamment les fruits et légumes, avec son objectif de collecter, dès 2025, plus de 50 tonnes de fruits et légumes invendus, majoritairement à Paris. Je dis merci d'aider les personnes les plus précaires à manger plus de fruits et de légumes.

Pour ces raisons, nous voterons le projet de délibération.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Douchka MARKOVIC.

La parole est à Audrey PULVAR, pour vous répondre.

Madame la Maire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues. On approche de l'heure du déjeuner. On parle des sujets alimentation, alimentation durable.

Merci de me donner, chère Douchka MARKOVIC, l'opportunité de valoriser ce projet de délibération, qui vous propose d'attribuer une subvention de 25.000 euros à l'association "Re-Belle", afin de soutenir son action en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire. Depuis sa création en 2017, l'association a collecté, transformé, revalorisé près de 200 tonnes de produits invendus pour produire plus de 420.000 pots de confiture.

Bien que "Re-Belle" soit installée en Seine-Saint-Denis, la moitié de leur collecte d'invendus alimentaires est réalisée à Paris, et c'est aussi à Paris que les très bonnes confitures de l'association "Re-Belle" trouvent preneurs, pour plus de la moitié de leur production.

Cette subvention de la Ville de Paris permettra de soutenir le développement de l'association, installée depuis 2022 à Stains, avec pour objectif de transformer cinq fois plus de fruits et légumes, et de doubler le nombre de personnes accompagnées vers l'emploi.

Je précise, chère Douchka, qu'aucun animal n'est maltraité dans la fabrication de ces confitures.

Je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Audrey PULVAR.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DAE 31.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 31).

2025 DEVE 3 - Budget participatif. - Subvention (335.000 euros) à l'association "Les Ami.es de la Serre du Ruisseau" pour l'installation du projet d'agriculture de proximité au square des Tulipes (18e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 3 relatif au budget participatif, avec la subvention de 335.000 euros à l'association "Les Ami.e.s de la Serre du Ruisseau", pour l'installation du projet d'agriculture de proximité au square des tulipes, dans le 18e arrondissement.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, chère Audrey PULVAR, nous avons l'occasion, aujourd'hui, de soutenir un projet participatif, citoyen et innovant, dans le 18e arrondissement de Paris, pour lequel vous connaissez mon attachement.

Le projet de la Serre du Ruisseau, porté par l'association "Les Ami.e.s de la Serre du Ruisseau", répond à un besoin local : permettre aux habitants de bénéficier d'un espace vert, pédagogique, afin de comprendre les enjeux de l'agriculture urbaine, et enfin, de dynamiser les circuits courts de production agricole.

Je remercie donc les bénévoles, mais aussi tous les professionnels de l'agriculture urbaine. Je remercie l'association "Les Ami.e.s de la Serre du Ruisseau" de son engagement exemplaire. S'inscrivant dans la continuité des actions menées par les "Jardins du Ruisseau" depuis 1998, je me réjouis que cette association, portée par des habitants de l'arrondissement, puisse animer ces jardins, devenus incontournables dans la vie du quartier de la porte de Clignancourt.

Loin d'être un simple jardin partagé, ce projet repose sur une innovation technique, une serre verticale rotative. Il s'inscrit ainsi pleinement dans une démarche d'économie circulaire, de pédagogie et d'insertion, en s'ouvrant aux scolaires, aux associations, et aux publics éloignés de l'emploi. Nous serons donc heureux d'accueillir cette initiative dans le square des Tulipes, rue du Ruisseau.

Par ailleurs, ce projet n'aurait pu voir le jour sans la mobilisation des Parisiennes et des Parisiens, notamment des habitantes et des habitants du 18e arrondissement, qui ont fait de la serre du Ruisseau l'un des lauréats du budget participatif 2015, puis 2021. Il a fallu attendre dix ans pour percevoir les financements, mais cette démarche témoigne bien de la volonté des citoyens de s'impliquer dans la transformation écologique et le développement d'espaces de nature en ville.

Enfin, je tiens également à mentionner le soutien conjoint de ce projet par la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris. En complément du budget participatif, 200.000 euros ont été apportés par la Métropole du Grand Paris. Ce partenariat est un signal positif pour le développement de ce type d'initiatives. Je remercie donc également nos collègues élus à la Métropole.

Nous allons soutenir ce projet de délibération en faveur d'un projet qui nous semble fort utile, en cohérence avec nos engagements écologiques, et ouverts à l'ensemble des publics scolaires, et de toutes les Parisiennes et les Parisiens.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Pierre-Yves BOURNAZEL.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - C'est bientôt l'heure du déjeuner. Je vous propose l'apéritif sur ce projet qui valait bien que l'on s'y attarde trois minutes.

Nous avons un lieu en bordure du boulevard Ney, avec un nom qui fleure bon les peintures de Monet, de Renoir, le square des Tulipes, mais la réalité de ce site, c'était une friche, des herbes folles, des barrières en tôle, des murs tous tagués.

Nous pourrions nous réjouir du réaménagement de ce lieu, comme de nombreux riverains ne cessent de le demander. Comme je les soutiens, pour ces lieux comme pour d'autres ! Ce sont des riverains qui aiment leur quartier, qui ne demandent qu'à avoir quelque chose de beau sous leurs fenêtres.

Cette notion du beau avait d'ailleurs fait l'objet d'un travail dans cette majorité. Il était même signé de quelqu'un dont on ne doit plus prononcer le nom, aujourd'hui, dans vos rangs. Je tiens quand même à rappeler que c'était Emmanuel GRÉGOIRE. Dans son édito du manifeste pour l'esthétique parisienne, il indiquait vouloir servir la beauté de Paris, "une ville qui, somme du temps, palimpseste monumental, se reconnaît aujourd'hui en un coup d'œil". C'était du temps où Emmanuel GRÉGOIRE était poète, et pas candidat devant assumer un bilan.

Alors oui, les projections imagées du projet de la Serre du Ruisseau laissent présager quelque chose qui se reconnaît d'un seul coup d'œil : une Z.A.D. D'autant plus qu'on sait que la réalité est toujours moins belle que le PhotoShop chez vous, ou chez vos opérateurs. D'habitude, les projets en PhotoShop sont très beaux et cela finit très "moche", mais là, cela commence très "moche". On ne peut donc pas se demander comment cela va bien se passer.

Madame la Maire, vous évoquez de concert avec votre ancien premier adjoint le fait que Paris n'est pas une ville-musée. La transformation en cours permet à notre Ville d'être toujours au rendez-vous de son temps, dynamique et imaginative. Pour l'imaginatif, on est complètement servi avec ce "laboratoire d'écologie sociale, urbaine et citoyenne", je cite, "qui doit permettre aux habitants de devenir des acteurs conscients de la place de la nature en ville". C'est beau comme un candidat "écolo" en campagne, ou comme un candidat de centre gauche, d'ailleurs !

Emmanuel GRÉGOIRE, toujours lui, se demandait comment s'assurer que fidélité patrimoniale et transition écologique aillent de pair. Je dirais à Emmanuel GRÉGOIRE d'être candidat en Corrèze. Nous avons une grosse piste de réponse ici : certainement pas en proposant ce type d'aménagements, qui, d'un seul coup d'œil, ressemble à une friche abandonnée dans un quartier que vous traitez toujours aussi mal, au plus grand désespoir de ses habitants. Il suffit de faire quelques mètres pour voir ce que donne la Petite Ceinture en bas de la REcyclerie, qui ferme d'ailleurs ses amplitudes horaires pour cause d'insécurité.

Cette intervention sera aussi pour moi l'occasion de souligner et de dénoncer votre absence de vision ou de gestion pour la Petite Ceinture, dans tout Paris, et dans chaque arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Rudolph GRANIER.

La parole est à Audrey PULVAR, pour répondre aux orateurs.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues… Heureusement que l'heure du déjeuner approche, ce qui nous permettra de nous remettre de nos émotions après l'intervention de Rudolph GRANIER.

Je vous remercie, cher collègue Pierre-Yves BOURNAZEL, de me donner l'occasion de présenter ce projet de la Serre du Ruisseau et de clarifier les ambitions de la Ville de Paris en matière d'agriculture urbaine. La Ville de Paris soutient depuis plus de dix ans le développement de l'agriculture urbaine et de proximité, partout où cela est possible, ce qui nous permet d'atteindre aujourd'hui une centaine de projets Parisculteurs et 37 hectares cultivés à Paris.

Avec ce projet de délibération, nous vous proposons de soutenir à hauteur de 335.000 euros, via le budget participatif parisien, un nouveau projet de production agricole et végétale durable à Paris. J'insiste sur la dimension de budget participatif de ce projet. Je salue le travail de ma collègue Anouch TORANIAN.

Oui, Monsieur GRANIER, les Parisiennes et les Parisiens ont voté pour nous en 2001, en 2008, en 2014, en 2020. Je sais que vous ne vous en remettez toujours pas. Elles ont et ils ont aussi voté pour ce projet de construction de la Serre du Ruisseau, une serre, comme le rappelait Pierre-Yves BOURNAZEL, verticale, rotative, participative, à proximité de la porte de Clignancourt, dans le 18e arrondissement. Cette subvention permettra de financer une partie de l'investissement immobilier nécessaire à l'installation de ce projet dans un quartier populaire de la Ville.

La Serre du Ruisseau sera le premier tiers lieu parisien dédié à la végétalisation et la production agricole à visée pédagogique et participative. J'ai bien compris que pour M. GRANIER, un tiers lieu, c'est une Z.A.D. Il va falloir aller l'expliquer à toutes les personnes qui se dévouent régulièrement, quotidiennement, dans Paris et dans le reste de la France, pour tenir des tiers lieux.

Je voudrais vous rappeler, cher Rudolph GRANIER, que ce projet est également, comme le disait Pierre-Yves BOURNAZEL, soutenu par la Métropole du Grand Paris à hauteur de 200.000 euros… Vous savez qu'à la Métropole du Grand Paris, ce ne sont pas de dangereux gauchistes… C'est dans le cadre d'un appel à projets et d'un fonds, "Innover dans la ville". Vous dites que cela ne sert à rien. Dites-le à vos collègues de la Métropole du Grand Paris !

C'est un projet également soutenu par la Région Île-de-France, comme on le sait, présidée par une dangereuse gauchiste "wokiste".

L'association qui porte ce projet, "Les Ami.es de la Serre du Ruisseau", émanation des "Amis des jardins du Ruisseau", qui est très ancrée, qui est active dans le 18e arrondissement, partenaire de la Ville et de l'arrondissement depuis plus de 20 ans, a notamment déjà œuvré à la création de jardins partagés, les jardins du Ruisseau, sur un tronçon de la Petite Ceinture du 18e, à proximité.

Ce projet sera sobre en termes de consommations et de ressources. Il sera voué à accueillir des activités de production alimentaire et végétale, des ateliers pédagogiques pour la transmission d'une culture scientifique et de pratiques agricoles durables, notamment auprès des scolaires, des seniors, des personnes à mobilité réduite, ou des étudiantes et étudiants. Il y aura également des activités d'insertion sociale pour les résidents de la pension de famille de "Paris Habitat" à proximité. La Serre du Ruisseau sera également un café associatif, solidaire, où des événements socioculturels seront organisés. Je suis certaine que vous y trouverez votre bonheur, cher Rudolph GRANIER !

Les activités de la Serre seront réalisées par et pour les habitants du 18e arrondissement, en lien avec les écoles et les acteurs associatifs et sociaux de l'arrondissement, mélangeant différents publics.

Je voudrais saluer et remercier ici les porteurs de projets, comme "Les Ami.es de la Serre du Ruisseau", mais aussi tous les porteurs de projets d'agriculture urbaine professionnelle et de loisirs à Paris, pour leur ténacité, et pour leur engagement, qui contribuent à l'adaptation de nos villes et de nos systèmes alimentaires.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération, pour soutenir ce beau projet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Audrey PULVAR, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DEVE 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DEVE 3).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la fin des contenants plastiques et à l'amélioration du tri des biodéchets dans la restauration collective parisienne.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous propose de terminer la séance de ce matin avec l'examen d'un vœu non rattaché. C'est le vœu n° 36 relatif à la fin des contenants plastiques et l'amélioration du tri des biodéchets dans la restauration collective parisienne.

La parole est à Catherine IBLED, pour le présenter.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est juste un vœu sur l'usage du plastique.

Vous connaissez mon engagement pour faire de Paris une ville plus exemplaire en matière de transition écologique. Pourtant, malgré vos différents plans, toujours plein d'ambition, je l'avoue, la Ville n'est pas en conformité avec la loi A.G.E.C. Comment prétendre être un modèle de ville verte, alors que la Ville ne collecte qu'1 % des biodéchets produits à Paris ? Comment se féliciter d'avancer sur la suppression du plastique, quand vous ne collectez et ne triez que 20 % des déchets, sur un potentiel de 70 % ?

Je vous rappelle que l'ADEME relève que seuls 26 % des déchets plastiques produits en France sont recyclés. Paris doit donc prendre sa part et atteindre une réduction de 100 % des emballages plastiques à usage unique inutile d'ici fin 2025, tel que l'impose la loi.

L'"A.S.P.P." revendique aussi d'avoir obtenu le certificat "Acteur engagé pour la sortie du plastique à usage unique dans la filière alimentation", bien qu'elle continue de distribuer des gobelets dont le pelliculage plastique se libère dans les boissons chaudes.

Je rappelle que selon une étude du "W.W.F.", l'être humain ingère à peu près 5 grammes de plastique par semaine, ce qui représente "grosso modo" l'équivalent d'une carte de crédit. Une autre étude précise que tous ces microplastiques, on les retrouve aujourd'hui dans les poumons, dans le sang, et dans le placenta. Chaque pas vers l'élimination du plastique compte.

La Ville doit se placer en conformité avec la loi A.G.E.C. et avec ses propres plans : le Plan Alimentation durable, le Plan de réduction des plastiques, et le Plan de sortie des déchets.

Nous appelons la Ville de Paris à se conformer à ces mesures, en supprimant la distribution des gobelets plastifiés et en triant tous ses biodéchets dans l'ensemble des établissements de l'"A.S.P.P.".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Catherine IBLED.

Je donne la parole à Audrey PULVAR pour vous répondre, Madame la Maire.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, Monsieur le Président de séance.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs les élus du groupe Union Capitale, votre vœu est l'occasion de mettre en avant le travail considérable engagé ces dernières années par les gestionnaires de notre restauration collective municipale pour supprimer l'ensemble des plastiques de leur chaîne de production de repas, de plus en plus durables et de plus en plus savoureux.

Je veux tout d'abord le rappeler, notre Plan de sortie des plastiques prévoit un bannissement des plastiques à chaque étape, depuis l'approvisionnement en denrées, jusqu'à la revalorisation des non-consommés, en passant par le stockage, la fabrication, le service. Il s'agit bien de bannir l'ensemble des plastiques, pas seulement les plastiques à usage unique, de l'ensemble de la chaîne de production de la restauration collective parisienne. Croyez-moi, ce n'est pas simple.

Je cite en exemple, mais ce sont des exemples non exclusifs, le travail important engagé par la Caisse des écoles du 12e arrondissement, par la DFPE pour nos crèches, mais aussi par le C.A.S.-V.P. pour le portage à domicile, le C.A.S.-V.P. qui mène depuis plusieurs mois, en lien avec ma collègue Véronique LEVIEUX, une expérimentation sur les contenants en inox.

Concernant l'"A.S.P.P.", l'association qui restaure les agents de la Ville de Paris, je veux saluer le travail considérable mené par les équipes, qui a permis de supprimer entre 2022 et 2023 près de 50 % des emballages jetables, notamment grâce à la mise en place de la consigne dans les Croq'Pouce, ou encore la suppression de nombreux contenants en plastique, comme les salières, les poivrières, les dosettes de sauces et de sucre, ou encore la suppression des couverts à usage unique, et beaucoup d'autres mesures prises en cuisine. Concernant le café, lorsqu'il est consommé sur place, il est servi dans des tasses en porcelaine. Pour le café à emporter, les convives peuvent venir avec leur propre tasse.

L'ensemble de nos gestionnaires, et en particulier les Caisses des écoles… Je mentionnais tout à l'heure les excellents résultats de la Caisses des écoles du 12e, mais je pourrais en dire autant des efforts et des avancées de la Caisses des écoles du 20e, de celle du 10e, de celle de Paris Centre, ou encore de celle du 19e arrondissement. Je veux souligner leurs efforts.

Je ne peux qu'inciter les caisses d'arrondissement de l'opposition à faire preuve du même volontarisme, en particulier celle du 15e arrondissement, dont on m'a dit que le président, M. le maire qui n'est pas là en ce moment, affirme à qui veut bien l'entendre que les objectifs du Plan Alimentation durable seraient inatteignables. A ce sujet, je veux également saluer l'implication d'arrondissements d'opposition, comme le 8e arrondissement, le 16e arrondissement, voire le 17e arrondissement, très engagés sur le sujet de la suppression des plastiques et de la durabilité des plats servis.

Votre vœu nous semble en décalage avec l'ensemble des actions mises en place. Je n'ai pas été exhaustive dans la façon dont je les ai présentées. D'autres vont encore se déployer. Nous demandons donc un retrait. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu du groupe Union Capitale est-il maintenu ?

Mme Catherine IBLED. - Oui. Je ne critiquais pas. J'insistais juste sur les gobelets pelliculés.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - D'accord. Très bien.

Le vœu est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif. Il s'agit du vœu n° 36.

Je le mets donc aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 36 est rejeté.

Information sur la remise d'une médaille nominative à chaque élu.e.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Avant que je lève la séance, je vous livre une petite communication, information.

Chers collègues, nous sommes à bientôt un an de la fin de la mandature. De ce fait, pour maintenir une bonne tradition, j'ai souhaité, au nom de la Maire de Paris, qu'une médaille soit éditée à votre nom. Cette médaille a été frappée à Paris, dans les ateliers de la Monnaie de Paris. C'est la raison pour laquelle nous voulons que la Monnaie de Paris continue de remplir ses missions.

Evidemment, ils utilisent un bronze issu de matériaux recyclés à hauteur de 80 %, afin de contribuer à la nécessaire diminution de la pression qu'exerce sur les milieux naturels l'extraction minière. Cette médaille célèbre également sur son revers les Jeux olympiques et paralympiques qui auront tant marqué la précédente mandature et laissé en nous tant de beaux souvenirs.

Bref, il y a une médaille à votre nom, 2020-2026. Vous pourrez la retirer, on est en train de l'organiser avec Vincent de VATHAIRE et Arnaud GRELLIER, demain, lors de la séance.

Je voulais vous donner cette information tout à fait essentielle et déterminante. Avec une médaille, incontestablement, on est quelqu'une, ou quelqu'un !

Je vous souhaite un très bon appétit.

La séance est suspendue et reprendra à 14 heures 45.

Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de prendre place pour la suite de nos travaux.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux délais de réponse de la Maison départementale pour les Personnes Handicapées.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'accès des chiens guides d'aveugles et des chiens d'assistance aux bâtiments recevant du public.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au respect des obligations de la loi du 11 février 2005.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons, cet après-midi, examiner le vœu n° 8 présenté par l'Exécutif pour l'accessibilité et la conception universelle de l'accessibilité, ainsi que les vœux n°s 9, 10 et 11.

Permettez-moi de saluer très chaleureusement les membres du Comité des usagers de la Maison départementale pour les personnes handicapées qui sont en tribune. Nous pouvons les applaudir. La M.D.P.H. est vraiment un partenaire et l'endroit où s'élaborent les politiques.

Je veux aussi remercier très chaleureusement Lamia EL AARAJE, en charge de l'urbanisme et des personnes en situation de handicap, et mon premier adjoint, cher Patrick BLOCHE, qui travaille aussi très activement sur ce sujet.

Mes chers collègues, quel beau symbole que d'être réunis aujourd'hui, le jour même du vingtième anniversaire de la loi du 11 février 2005, qui a été une loi portée par Jacques Chirac, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi, co-construite avec les personnes concernées et les parties prenantes pendant plus de deux ans, a incontestablement fait bouger les lignes pour toutes les personnes en situation de handicap, même si, je le dis tout de suite, il reste un énorme travail à faire.

Cette loi repose sur deux piliers : l'accessibilité d'une part, et la compensation, d'autre part. Il y a 20 ans, nous engagions, ici même à Paris, la création de la Maison départementale des personnes handicapées de Paris, qui est installée rue des Victoires à l'époque, avec Pénélope KOMITÈS qui a, je crois, laissé le souvenir d'une adjointe pugnace sur ce sujet et efficace. Nous nous en souvenons très bien. Cette adresse est désormais très bien connue des Parisiens concernés. D'ailleurs, je pense qu'en termes de pugnacité, des traits de caractère se retrouvent entre

Pénélope KOMITÈS, il y a 20 ans, et Lamia EL AARAJE aujourd'hui. Je vois que cela les fait rire, parce qu'elles se reconnaissent et savent de quoi je parle. J'en suis très heureuse, parce que j'aime cette pugnacité.

Il y a vingt ans, nous avons ici, à Paris, œuvré à mettre en place la première commission exécutive, la C.O.M.E.X. pour les plus familiers, ainsi que la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, dont la force est d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés : les représentants des personnes handicapées et leurs familles, les élus parisiens et l'Etat. C'est ensemble que nous travaillons, que l'on élabore et que l'on décide.

Je tiens aussi à saluer l'engagement des équipes de la Ville et des associations qui, chaque jour, permettent aux personnes concernées d'accéder à leurs droits. D'ailleurs, dès le lancement, je m'en souviens comme élue et première adjointe ici même à l'époque, il y a eu immédiatement, et Pénélope KOMITÈS ne pourra que le confirmer, un engagement très clair de l'ensemble de l'Administration parisienne pour accompagner ces droits - j'ai presque envie de dire nouveaux - même s'ils sont évidents.

La politique de compensation du handicap s'est aussi précisée et étoffée au fil des années. Je pense, par exemple, à la nouvelle prestation de compensation du handicap "Parentalité" qui reconnaît et qui accompagne les personnes handicapées dans leur mission de parents. Il y aurait beaucoup à dire sur le bilan de cette politique de compensation, qui est encore loin de couvrir tous les besoins, nous le savons, et il ne s'agira pas ici de mon propos principal.

Nous pouvons d'ores et déjà fixer le cap des prochains mois. Il s'agira de celui de la simplification pour une meilleure action publique au service des personnes. La complexité des démarches, des courriers et des dispositifs compromet, nous le savons, l'accès des personnes à leurs droits, et rajoute du handicap au handicap. Je souhaite que nous soyons exemplaires en la matière et je sais que nos directions, chère Marie VILLETTE, et la M.D.P.H. y travaillent d'arrache-pied.

L'autre pilier de la loi, c'est celui de l'accessibilité de nos environnements et notre mission impérative de prévenir, de réduire et de supprimer toutes les situations de handicap que nous générons nous-mêmes au quotidien. C'est bien pour cela qu'on parle de "situation de handicap". Nous le savons, sans accessibilité de nos environnements, l'autonomie et la participation des personnes handicapées sont compromises. En tant qu'élus, nous ne pouvons nous y résoudre. Si l'accessibilité est l'objet de toutes nos attentions depuis 20 ans, nous le savons, l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris a été un accélérateur décisif de nos politiques, car l'autonomie, par exemple, suppose de pouvoir se déplacer à Paris. Je pense, et cela a été une des grandes missions menées tambour battant avec l'Administration, chère Lamia EL AARAJE, à la mise en accessibilité de plus de 1.700 arrêts de bus, soit 100 % des lignes à Paris. D'ici à 2026, plus de 1.000 nouvelles places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite verront le jour dans nos rues.

Cet héritage concerne aussi la création des 17 premiers quartiers d'accessibilité augmentée dans chacun de nos arrondissements, réalisés avec les maires d'arrondissement, les associations de personnes handicapées et les conseils locaux du handicap. Ce sont des quartiers qui permettent d'avoir un accès à l'espace public et à des services publics, mais également de travailler avec les commerçants pour faciliter l'accès au commerce. Je me souviens encore de l'inauguration d'un des premiers d'entre eux dans le 10e arrondissement avec Lamia EL AARAJE, Pierre RABADAN et Alexandra CORDEBARD, la maire du 10e. Je pense aussi à la construction de l'Aréna de la porte de la Chapelle - quelle innovation, quelle nouveauté ! - qui permet d'avoir une accessibilité universelle totale. C'est une salle, aujourd'hui, labellisée et reconnue, et qui est la preuve que nous pouvons le faire. Cela existe et rend des services extraordinaires.

Nous avons aussi rénové de très nombreux équipements dans cette logique d'accessibilité universelle grâce au rattrapage ambitieux que nous avons réalisé ces dernières années. Je pense, par exemple, au stade Pierre de Coubertin dans le 16e arrondissement, où nous nous étions rendus avec Lamia EL AARAJE, Pierre RABADAN et le maire du 16e arrondissement avant les Jeux. D'ici à 2026, nous respecterons les engagements pris dans le cadre de notre agenda d'accessibilité programmée. L'accessibilité des transports passera également par celle du métro, et je me réjouis que nous convergions désormais tous vers cet objectif.

Mes chers collègues, l'un des plus précieux héritages de ces Jeux réside dans la visibilité nouvelle portée sur le handicap. Nous avons tous frissonné devant les exploits des parathlètes : la "boccia", qui est devenue un sport aujourd'hui aimé, apprécié et soutenu, mais également le cécifoot. Nous sommes d'ailleurs très fiers d'avoir donné la médaille de la Ville de Paris à l'équipe de France, championne olympique, mais également, au mois de juin, avant les Jeux, inauguré le premier terrain de cécifoot dans le 14e arrondissement. Je pense aussi au para-badminton qui a battu des records. En battant ces records, tous ces parathlètes se sont battus contre les stéréotypes qui touchent encore trop souvent les personnes en situation de handicap.

Je veux aussi, dans cette plus grande visibilité, remercier nos médias publics - comme quoi, une télévision publique, c'est quelque chose de particulier, avec une mission d'intérêt général. La télévision publique et "France Télévisions" ont traité, pour la première fois à égalité, l'ensemble des compétitions sportives. Elles continuent, aujourd'hui d'ailleurs, de laisser une très grande place au sport. Merci, donc, à "France Télévisions".

Nous irons plus loin encore, car les avancées qui dépendent de nous, celles qui relèvent des aménagements de notre ville, sont précieuses, mais elles ne sont qu'un début. Ce vingtième anniversaire doit nous inciter à nous tourner vers l'avenir et les 10 prochaines années pour aller au-delà de ce que la loi a prévu. Nous devons, pour cela, nous inspirer de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies, pour que l'accès à l'école, aux transports, au logement, aux loisirs, aux études, à l'emploi de son choix, aux soins, à la sécurité, aux droits, à la justice, à la pratique sportive et à l'émancipation par la culture soit garanti et réel.

Il nous faut redéfinir les règles de l'accessibilité pour qu'elles soient incontournables et universelles. Je le répète ici : je suis favorable à ce que nous débattions de la possibilité de rendre systématique un critère d'accessibilité dans tous nos marchés publics. Il est plus que temps d'aller vers ce type de mesures. Je suis également favorable à ce que nous assurions de l'engagement d'accessibilité de tous les acteurs que nous subventionnons. Enfin, je suis favorable à l'idée de conditionner les autorisations liées à telle ou telle activité au respect des normes d'accessibilité, qu'elles concernent les bâtiments ou le numérique.

L'un des enjeux majeurs de la loi de 2005, c'est aussi la promesse du droit à l'éducation pour tous les enfants. Cher Patrick BLOCHE, nous en avons parlé ce matin avec le rôle-clé de l'école publique laïque républicaine. Nous le savons, nous en sommes encore très loin. Les menaces de fermeture de classes mettent à mal cet objectif fondamental, ce qui est inacceptable. Mais, ce qui est inacceptable, c'est que beaucoup d'enfants restent encore aux portes des écoles, de l'école publique, faute d'accompagnement dans leur scolarité.

Mes chers collègues, pour échanger sur ces enjeux essentiels, je vous donnerai rendez-vous en mars prochain à l'Hôtel de Ville pour la première Conférence internationale de l'accessibilité de Paris. Cette rencontre sera une étape décisive pour poursuivre et renforcer notre engagement en faveur d'une ville plus accessible à tous. Ce sera également l'occasion de présenter la quatrième édition du Plan Mobilisation de notre Exécutif parisien pour l'accessibilité et la conception universelles. Il vient compléter notre démarche en intégrant de nouvelles mesures concrètes que nous mettrons en œuvre d'ici à la fin de notre mandat.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des adjoints, car tous ont quelque chose à voir avec les solutions que nous sommes en train de développer. Ils œuvreront aussi sans relâche pour assurer la mise en place effective de ces avancées. Cher Patrick BLOCHE, chère Lamia EL AARAJE, votre engagement indéfectible et votre détermination sans faille sont le moteur des avancées que nous concrétisons.

Mes chers collègues, pour ce vingtième anniversaire de la loi du 11 février 2005, je voudrais revenir sur deux mots essentiels de son titre : participation et citoyenneté. Elles sont le fondement même de nos mandats d'élus. Or, là encore, il reste beaucoup à faire pour que participation et citoyenneté soient réelles pour chaque personne en situation de handicap. Je voudrais saluer les récentes évolutions - je sais qu'elles doivent beaucoup à la détermination de Lamia EL AARAJE et des services de la Ville en matière d'accessibilité. Vous avez certainement relevé cela dans l'Hôtel de Ville, avec des portes qui s'ouvrent automatiquement, davantage de toilettes accessibles, une "sensory room", des salles de Commission désormais équipées de boucles magnétiques, des tables à langer.

Je veux saluer, à nouveau, le travail et la détermination de Lamia EL AARAJE, de Marie VILLETTE et de l'ensemble des équipes. Cependant, il va nous falloir aller encore plus loin pour que cet hémicycle, ici, où nous siégeons, soit lui-même parfaitement accessible, ce qu'il n'est pas aujourd'hui. Il doit permettre, dès l'installation de la prochaine mandature, à des élus, eux-mêmes en situation de handicap, d'exercer pleinement leur mandat. Je le souhaite, nous le souhaitons tous, et nous allons y œuvrer pour que ce soit possible lors de la prochaine mandature.

J'invite également tous les groupes et les futurs candidats à l'élection municipale de l'an prochain à s'emparer de l'accessibilité dans leur campagne dès à présent pour que tous les électeurs, quelles que soient leurs contraintes d'accès à l'information et à la communication, soient pleinement acteurs du choix politique majeur qui sera fait en mars 2026. Cette participation citoyenne et démocratique implique l'accessibilité numérique des sites et la prise en compte de toutes les modalités d'expression et de communication, comme nous l'avons fait dans cette ville, avec nos documents et pendant les Jeux, avec le facile à lire et à comprendre, avec la communication alternative et améliorée, avec la langue des signes française, et d'autres encore, que nous devons diffuser au sein de nos services publics.

L'un des enjeux de cette accessibilité sera de privilégier la participation des personnes qui résident dans les établissements sociaux et médico-sociaux pour qu'elles soient elles-mêmes pleinement actrices de notre vie quotidienne, de leur vie quotidienne dans nos quartiers, dans leur quartier, dans nos associations et dans toutes les instances dans lesquelles il y a de la participation citoyenne. C'est l'objet du vœu qui vous sera présenté et qui, je l'espère, sera adopté par tout le Conseil pour afficher notre détermination commune à poursuivre.

Je vous remercie.

Je donne la parole, sans plus attendre, à la première oratrice, Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Madame Camille NAGET, vous avez la parole.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vingt ans. En ce 11 février 2025, nous marquons les vingt ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cet anniversaire a un goût un peu amer. Ce jour aurait pu être l'occasion de se satisfaire du chemin parcouru, mais il met davantage en lumière toutes les promesses non tenues. Les attentes qu'avait suscitées cette loi sont déçues pour les 12 millions de personnes en situation de handicap et leurs proches. Vingt ans plus tard, on ne peut que déplorer l'importante disparité entre la promesse législative et la réalité quotidienne des personnes en situation de handicap et leurs proches aidants.

En 2025, les personnes en situation de handicap ne peuvent toujours pas vivre dignement. La loi promettait, je cite, que "toute personne handicapée a le droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès en droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté". Le Président MACRON en avait même fait, dès sa première élection, une priorité, mais, bien sûr, comme toutes les priorités annoncées par ce Président, c'est le néant.

Rendre effectifs les droits, c'est avant tout se donner les moyens, humains et financiers, de les appliquer à tous les niveaux, locaux et nationaux. C'est lutter contre les non-recours. C'est sanctionner l'inapplication de toutes les obligations légales. C'est former les professionnels qui doivent être en nombre suffisant. C'est permettre à chaque individu, quel que soit son handicap, d'avoir accès au transport, au logement, à l'éducation, à la citoyenneté, en bref, à la vie. En travaillant à éliminer les freins à la participation citoyenne, la Ville permet de mettre à égalité tous les individus. Cela devrait être une priorité partout.

Je souhaite souligner, je l'ai déjà fait à plusieurs reprises dans cet hémicycle, l'expérimentation d'un bureau de vote du 19e arrondissement et qui, je pense, devrait être généralisée dans tous les arrondissements. Grâce au travail de Cécile BOSSAVIE, adjointe en charge de ces questions dans l'arrondissement, une personne en situation de handicap, une personne malvoyante, a pu être assesseur dans un bureau de vote. La citoyenneté, c'est aussi cela, c'est aussi pouvoir participer à la tenue des bureaux de vote. Cette expérimentation a été probante, aussi parce que les services de l'état civil s'en sont saisis et ont travaillé sur le sujet. J'invite tous les maires d'arrondissement et tous les adjoints d'arrondissement à se saisir de cette question pour que le prochain scrutin soit complètement accessible et qu'on puisse favoriser la participation citoyenne avec des assesseurs en situation de handicap. En plus, on le sait, c'est une bataille à chaque élection que de pouvoir trouver des assesseurs pour tenir les bureaux de vote. Rendons-les complètement accessibles.

Vous l'avez dit, Madame la Maire, les Jeux olympiques et paralympiques ont été un véritable accélérateur pour changer le regard et lui faire reculer le validisme. Beaucoup d'engagements ont été pris durant cette période, notamment sur la question des transports, une question absolument essentielle pour lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap, car nous savons combien la vie est difficile quand on ne peut pas se déplacer. Nous espérons donc que ce plan sur les transports va pouvoir se réaliser. Pourtant, des choses auraient d'ores et déjà pu être faites depuis de nombreuses années, notamment le travail sur la signalisation sonore, absente dans beaucoup trop de bus. La signalétique visuelle n'est pas non plus assez présente dans les bus et dans le métro. Des bandes podotactiles auraient pu être posées systématiquement pour le cheminement dans le métro. Ce sont des avancées qui auraient pu, et qui auraient dû être mises en place si nous avions, à l'échelle nationale, une vraie volonté de prendre en charge cette question du handicap.

Nous aurions pu souhaiter que cela aille un peu plus loin, notamment que nous ayons un vrai bilan. Un bilan, cela ne veut pas dire dénigrer. Un bilan, cela veut dire faire le point et savoir où nous en sommes aujourd'hui, par exemple, sur l'accessibilité de nos bâtiments, de tous les bâtiments municipaux. Nous savons que cette question n'est pas facile, qu'elle demande des moyens. Là encore, je pense que nous devrions avoir un grand plan ou une nouvelle loi pour plus de moyens et permettre à toutes les collectivités de mettre en application tous les volets de la loi de 2005.

Nous voterons ce vœu, mais je pense que nous pouvons aller encore plus loin et renforcer nos politiques municipales.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour vos propos.

Salutations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi de saluer les élèves du collège Jules Verne, du 12e arrondissement, présents dans nos tribunes.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous fêtons donc cette année les vingt ans de la loi de 2005 sur le handicap, défendus et voulus par Jacques Chirac. Si les choses ont bougé, si les pouvoirs publics se sont emparés du sujet, si les Jeux olympiques et paralympiques sont passés par là pour faire évoluer les mentalités, il reste encore tant à faire. Car parler du handicap, ce n'est pas cocher des cases de normes pour avoir bonne conscience, non.

Pour nous, pour notre groupe MoDem et Indépendants, parler du handicap, c'est une philosophie qui doit s'imposer et nous engager dans toutes les décisions que nous prenons pour notre ville. Nous sommes fiers d'avoir posé de nombreux vœux et amendements à chaque Conseil pour tenter d'améliorer la vie de nos concitoyens qui sont en situation de handicap avec, il faut le dire, une écoute très relative de votre Exécutif, préférant se défausser sur l'Etat ou la Région plutôt que de mettre en place nos propositions. Mais, il n'est jamais trop tard pour faire avancer les causes nobles, et vous pouvez compter sur nous pour persévérer dans notre combat.

L'accès aux soins reste une des premières inégalités lorsqu'on est en situation de handicap. En effet, ces personnes participent deux fois moins aux dépistages nationaux de cancers que l'ensemble de la population. Résultat, la prise en charge est trop souvent tardive. Cartographier les points de santé accessibles aux personnes à mobilité réduite est une mesure simple à mettre en place que nous vous avions proposée, et, pourtant, vous l'avez refusée.

Nous l'avons dit, souvent, les déplacements à Paris sont un véritable parcours du combattant pour les personnes en situation de handicap qui rêvent de se déplacer en toute sécurité sur les trottoirs sans être constamment en danger. L'accessibilité à un espace public apaisé et sécurisant et à des modes de transport adaptés est un sujet majeur où la Ville de Paris s'est défaussée de ses responsabilités, souvent en rejetant la responsabilité sur les autres acteurs et refusant de coordonner des actions avec la Région ou Île-de-France Mobilités.

Je suis contente, Madame la Maire, de vous entendre dire aujourd'hui que l'accessibilité du métro devenait pour vous une priorité, alors que vous l'avez explicitement refusée lorsque la Présidente de Région, Valérie PÉCRESSE, vous l'avait imposée…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous n'êtes pas obligée de mentir. C'est un débat consensuel qui mérite qu'on soit dans l'honnêteté intellectuelle. Je vous demande de faire preuve d'un peu de plus d'honnêteté intellectuelle.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Je vais continuer, si vous le permettez.

Abaissement des trottoirs, accélération de l'accessibilité du métro parisien en capitalisant sur l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques, ou encore créer un Vélib' pour tous les fauteuils roulants, autant de propositions concrètes que nous vous avions proposées.

Quand on est valide, la vie est déjà bien compliquée à Paris, alors, imaginez ce que peut être le quotidien d'un enfant ou d'un adulte en situation de handicap, c'est pourquoi il est de notre responsabilité de leur faciliter la vie et leur accessibilité à tous les services de la Ville. Parmi les propositions que nous avons formulées : créer des jeux pour des enfants en situation de handicap dans tous les arrondissements ; réserver des créneaux horaires pour aller au spectacle ; aménager les espaces pour assister à un concert, comme le fait très bien la Philharmonie de Paris ; déployer des horaires calmes dans les établissements publics parisiens ; développer des pôles "Sourds" dans les bibliothèques ; faire connaître plus largement les structures sportives qui proposent la pratique du handisport.

L'école reste le chantier le plus important et la préoccupation majeure des parents, terriblement démunis devant la difficulté à scolariser leur enfant dans un cadre scolaire inclusif ou spécialisé. La difficulté devient croissante lorsque l'enfant grandit et qu'aucune structure n'est disponible pour accueillir le jeune devenu adulte. Les familles se sentent complètement démunies, inquiètes de l'avenir de leurs enfants en situation de handicap. Le logement social peut devenir un vecteur de soulagement pour toutes ces familles. C'est pourquoi nous avons proposé la transformation de 10 % des logements du parc social en logements accessibles à l'occasion des rénovations d'ampleur, et répondre à une demande importante de logements accessibles.

Ces vingt dernières années ont consacré au handicap des avancées indéniables, et c'est très bien, mais la société demande encore trop aux personnes porteuses d'un handicap à s'adapter à la société plutôt qu'à l'inverse. Or, une ville qui s'adapte à ses concitoyens vulnérables, qu'ils soient invalides, malades, personnes âgées, est une ville qui permet à chacun de trouver sa place et de faire société. Nous formons donc que le vœu que Paris retrouve enfin cet esprit de faire société et que notre Capitale mette tout en œuvre pour faciliter le quotidien de toute personne porteuse d'un handicap.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun, vous avez la parole.

Mme Maya AKKARI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, moi qui étais administratrice de la R.A.T.P., je ne peux pas laisser Mme LECOUTURIER dire n'importe quoi. Certes, la Ville de Paris est le plus gros pourvoyeur financier du S.T.I.F., mais c'est très loin de

tous les financements, et nous n'avons pas de parole prépondérante ni au S.T.I.F., où nous ne sommes pas majoritaires, ni à la R.A.T.P. C'est vraiment un mensonge éhonté, c'est regrettable.

En tout cas, Madame la Maire, je vous remercie de nous offrir aujourd'hui l'opportunité de nous exprimer sur la politique parisienne du handicap, un enjeu fondamental qui nous engage collectivement et touche directement la vie de nombreux Parisiens. En France, plus de 12 millions de personnes vivent un handicap. Chacun d'entre nous sera amené, à un moment de sa vie, à être directement concerné par cette question, soit, car nous le serons directement, nous-mêmes, ou un parent, ou un conjoint, ou un enfant.

A Paris, des milliers de familles sont concernées, et confrontées chaque jour à des obstacles qui entravent leur autonomie, leur mobilité, ainsi que leur accès à l'éducation, à la culture, au sport et à l'emploi. Au nom de mon groupe Paris en commun, je tiens à saluer le travail de Lamia EL AARAJE et de ses prédécesseurs, qui ont su faire de l'accessibilité universelle une priorité des politiques municipales. Grâce à cet engagement fort, de nombreuses avancées concrètes ont vu le jour pour renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Cependant, vingt ans après la loi de 2005 que nous fêtons aujourd'hui, nous devons reconnaître que l'accessibilité reste un défi quotidien. Des progrès ont été réalisés, mais il faut aller plus loin, plus vite et plus fort pour garantir une égalité réelle des droits et des chances. L'accessibilité ne doit plus être perçue comme une contrainte technique ou budgétaire. C'est un impératif moral, une exigence démocratique et, surtout, j'insiste, un progrès pour tous. Quand nous progressons au niveau de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, nous progressons pour l'accessibilité pour nous toutes et pour nous tous. Elle conditionne l'émancipation, la dignité et la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Ainsi, depuis plusieurs années, la Ville de Paris mène une politique volontariste et ambitieuse en cette matière. Grâce à la mobilisation de l'ensemble de l'Exécutif municipal, des actions concrètes ont été mises en place. Au niveau des transports, aujourd'hui, 100 % des lignes de bus parisiennes sont accessibles. Selon la définition de l'accessibilité, cela signifie que plus de 70 % des stations de bus sont aménagées pour pouvoir accueillir un fauteuil roulant. A Paris, nous sommes à 72 %. Une personne en fauteuil roulant peut se déplacer d'un point A à un point B sur un certain laps de temps en bus.

Par ailleurs, les fauteuils roulants munis d'une cinquième roue électrique peuvent circuler sur les pistes cyclables. C'est une très grande avancée, et de nombreux acteurs associatifs en témoignent. La Ville donne une aide pour l'achat de cette cinquième roue électrique. La Ville distribue également, dans les mairies d'arrondissement, des télécommandes - chère Camille NAGET -, qui permettent d'activer les feux sonores pour les personnes malvoyantes. Tous ces dispositifs représentent une avancée majeure qui facilite les déplacements quotidiens de milliers de personnes.

Toutefois, dans le métro et le R.E.R., l'accessibilité reste insuffisante, et il est impératif d'accélérer la mise en accessibilité des stations, en collaboration avec Île-de-France Mobilités, la R.A.T.P. et l'Etat, parce que, la question des transports en commun, c'est un sujet qui concerne l'Etat. Quand nous voyons que nous avons besoin de milliards d'euros pour rendre nos transports en commun accessibles… C'est comme le logement, ce n'est pas qu'un sujet des collectivités locales.

Dans nos bibliothèques, nous avons enrichi les collections avec des livres en braille, des "audio books" et des ouvrages en "F.A.L.", faciles à lire et à comprendre, des animations inclusives et des équipements adaptés sont également déployés. Dans nos conservatoires, nous avons mis en place des parcours adaptés, formé les enseignants à l'accompagnement des élèves en situation de handicap et organisé des spectacles accessibles avec audio-description et interprétation en langue des signes. Nos infrastructures sportives se sont progressivement adaptées pour accueillir pleinement le handisport. Nous avons développé des événements inclusifs pour favoriser la mixité et sensibiliser le grand public. Des aides spécifiques facilitent l'achat de matériel adapté permettant à chacun de pratiquer une activité sportive dans de bonnes conditions.

S'agissant du sport, nous avons une occasion unique et un défi à sa hauteur, c'est de pérenniser l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, vous l'avez dit, Madame la Maire, particulièrement s'agissant du handisport. Les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ont, en effet, constitué une occasion unique pour accélérer la mise en accessibilité de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER pour le groupe "Les Écologistes".

M. Nour DURAND-RAUCHER. - C'est mon tour de vous remercier, Madame la Maire, pour ce débat sur un sujet important qui nous permet de nous exprimer sur une situation qui touche énormément de Parisiens. Si cela ne nous touche pas nous-mêmes, cela touche notre entourage, ou peut-être que cela nous touchera nous-mêmes un jour. Je rappelle que la majorité des handicaps sont invisibles, avec, parfois, des personnes qui ne le savent pas elles-mêmes, ou passent du temps à ne pas être perçues ainsi - c'est, en tout 20 %, des habitants, que ce soit à la naissance ou en raison de la maladie ou de l'âge et d'un accident.

Malheureusement, on le sait aujourd'hui, l'égalité n'est pas encore de mise sur le sujet du handicap. Le taux de pauvreté des personnes en situation de handicap est largement supérieur à celui de la moyenne des Français, quasiment le double, c'est-à-dire que les problèmes, quand on est en situation de handicap, s'accumulent. D'ailleurs, il n'est pas surprenant que le dernier rapport de la Fondation pour le logement des personnes défavorisées insiste sur les personnes en situation de handicap, car il y a une difficulté et des discriminations. C'est aujourd'hui le double qui vit dans des logements de mauvaise qualité, souvent des logements insalubres par rapport à la population française. Il y a 14 % moins de chances d'obtenir un logement social que pour une autre personne.

Bref, le nombre de problématiques, quand on est en situation de handicap, peut facilement devenir énorme. C'est pour cela qu'en 2005, quand la loi a été portée, nous avons pu croire à un moment important. En effet, il y a eu des progressions - on pense à l'inclusion scolaire. Là, que s'est-il passé ? Nous constatons que l'inclusion, quand elle est mal accompagnée, quand on n'y donne pas les moyens, peut être maltraitante pour le corps enseignant, pour le reste de la classe et pour les personnes en situation de handicap elles-mêmes.

L'inclusion est importante. Le fait de pouvoir faire en sorte que chacun se sente à l'aise dès le plus jeune âge dans la vie publique est essentiel. Cependant, cela nécessite de vrais moyens, et, là, l'Etat n'y est pas. L'Etat, si prompt à reprocher aux collectivités de ne pas faire leur travail, n'a pas fait le sien. Nous le constatons quotidiennement. Aujourd'hui, il y a une mobilisation pour l'école, je ne suis pas étonné, quand on voit le désengagement, la perte de moyens et le nombre d'encadrants par classe qui diminue, de voir la corrélation avec le manque d'encadrants pour suivre les personnes en situation de handicap. En tout cas, je suis obligé d'y penser. C'est un problème majeur.

Heureusement, nous pouvons voir des avancées. Nous en avons, et elles ont été citées par mes collègues, et nous continuons. Nous voyons que la politique de Paris veut aussi continuer d'avancer. Je m'en félicite. Nous voterons le vœu. Nous l'avons connu avec la première adjointe à la mairie de Lyon, où tout n'est pas aménagé pour les personnes en situation de handicap. Quand nous aurons des personnes en situation de handicap plus nombreuses aux manettes et aux postes de direction dans nos villes et dans nos administrations, nous savons que cela participera de faire changer la politique. D'ailleurs, je sais que nous avons des personnes, à Paris, en situation de handicap. Je salue toutes les personnes qui s'engagent, car c'est plus difficile. Encore aujourd'hui, tout n'est pas fait pour que ces personnes puissent vraiment travailler dans des conditions correctes.

Enfin, pour l'accès, nous avons beaucoup de sujets sur le handicap que je ne peux pas aborder, mais, pour le dire vite, il y a la lutte contre les violences, la scolarisation, l'accès au logement, aux transports, à la culture, aux loisirs, à la pratique du sport adapté. L'accès aux droits est essentiel et la dématérialisation des services publics peut être facilitée ou être une difficulté pour les personnes en situation de handicap. Cela nécessite un traitement spécifique. Or, nous le voyons, ce qui est bon pour certains n'est pas bon pour d'autres. Souvent, les handicaps méritent d'être traités de manière personnalisée.

Nous allons accélérer. Cela a été dit, l'accessibilité dans les marchés de la Ville est une décision qui, je pense, devrait être portée. Elle permettra d'améliorer la situation. Je m'inquiète néanmoins quand on dit que la Région est exemplaire, alors que depuis que la P.A.M. est mutualisée avec l'Île-de-France, nous voyons tous les problèmes, comme de devoir parfois faire du co-voiturage et se retrouver dans une situation extrêmement compliquée, où tout prend le double de temps et le double d'énergie. Ce qui est censé être de la rationalisation peut être de la maltraitance.

Bref, les personnes en situation de handicap ne demandent pas à être privilégiées, juste à ne pas être invisibilisées. Elles demandent à être incluses et pouvoir prendre part à la société, et c'est ce que nous voulons tous. Je salue le courage des personnes en situation de handicap et elles peuvent compter sur la Ville et les élus écologistes pour les accompagner.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur DURAND-RAUCHER.

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je tiens tout d'abord à saluer l'initiative de ce vœu qui rappelle l'importance historique de la loi "Handicap" portée par le Président Jacques Chirac. A ce titre, notre Capitale devrait être un modèle d'inclusion, mais, malheureusement, nous en sommes loin.

Comme l'a très bien résumé Dominique FARRUGIA : "Pour bien vivre à Paris, il faut être un homme entre 30 et 45 ans en bonne santé". Il n'est pas le seul à dénoncer cet état de fait, les associations aussi. J'en profite pour saluer leur engagement permanent pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap à Paris.

Certes, nous sommes dans une capitale dont la dimension patrimoniale et architecturale ne facilite pas le déploiement de l'accessibilité, mais, tout de même, notre ville n'a jamais été aussi impraticable. L'absence de réflexion globale sur la gestion de l'espace public nous mène à l'impasse et crée des conflits d'usage entre les

Parisiens. Lorsque les seniors expriment leur crainte de traverser certaines rues, je vous laisse imaginer ce que peuvent vivre des personnes ayant un handicap moteur, visuel ou auditif.

Nous ne cessons de le répéter dans cet hémicycle : chacun doit trouver sa place et le piéton doit être au centre de cette réflexion, car il est tout simplement le plus vulnérable. Il ne suffit pas de faire des consultations, un plan Piéton, un Code de la rue ou de parler de mobilités douces pour qu'une circulation apaisée s'installe enfin. Cette absence de gestion de l'espace public n'est pas non plus sans conséquence sur l'embolisation du trafic parisien, et particulièrement sur celui des bus, le premier mode de transport public 100 % accessible aux personnes en situation de handicap.

Avec les Jeux olympiques et paralympiques, des impulsions fortes avaient été données, mais depuis, il faut le reconnaître, nous reprenons un rythme de croisière. Il y a tout juste un an, j'avais demandé à l'Exécutif de mettre en place une cartographie complète des équipements sportifs sur le site de la Ville, indiquant à quel type de handicap, chaque équipement est accessible sous forme de pictogramme. Cette demande avait été accueillie positivement, la cartographie progresse, mais pas les pictogrammes. Dans ce vœu, vous dites encourager l'innovation technique et technologique au service de l'accessibilité universelle. Le numérique offre, en ce sens, des potentiels extraordinaires pour simplifier la vie courante des personnes en situation de handicap, alors pourquoi la Ville ne s'en saisit-elle pas davantage ?

Quant à la question des établissements recevant du public, vous mentionnez, dans ce vœu, la mise en accessibilité de la salle du Conseil. Bien sûr, c'est fondamental et symbolique aussi, puisqu'il s'agit du siège de la représentation démocratique parisienne. Mais, ne sommes-nous pas dans l'effet d'annonce, car tellement reste à faire ? Vos objectifs changent dès qu'une échéance se rapproche. En 2018, vous annonciez 100 % de mise en accessibilité des bâtiments en 2024, et, fin 2023, vous annonciez 60 % de bâtiments accessibles et un objectif de 100 % à fin 2026. Vous devez sortir de la logique des perspectives et établir un plan plus clair, et surtout chiffré.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous rappelons aussi que l'accès aux bâtiments recevant du public, des chiens-guides d'aveugles et des chiens d'assistance ne saurait être restreint, c'est pourquoi nous demandons à la Ville de prendre une mesure simple : intensifier l'information auprès des établissements sur la réglementation en vigueur, tout en rappelant les sanctions en cas de non-respect.

L'accessibilité facilitée, c'est aussi celle des services. Cela peut se concrétiser par l'ouverture de permanence de la M.D.P.H. - c'est ce qu'a fait Philippe GOUJON dans le 15e arrondissement, très investi depuis longtemps sur la question du handicap et riche en termes de structures d'accueil. Cette permanence est aujourd'hui plébiscitée et mériterait d'être dupliquée. Avec mes collègues du groupe Union Capitale, nous voterons en faveur de ce vœu. Cependant, les enjeux du handicap doivent devenir beaucoup plus transversaux dans l'élaboration de chacune des politiques menées par la Ville. En effet, le niveau de prise en compte des différents handicaps révèle clairement comment une municipalité se mobilise pour faire société.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je ne sais pas si je vous remercie, mais on n'est pas obligé de se mentir et de la jouer dans la caricature sectaire. Cette initiative, et je me réjouis que ce soit dans le 15e, c'est nous qui l'avons décidée. Heureusement, le maire du 15e l'a accueillie de façon très positive. Vous voyez, le débat politique, surtout sur un sujet comme celui-ci, qui devrait nous rassembler, gagne à sortir des sectarismes. Si l'on peut juste reconnaître ce que chacun fait sans avoir à tronquer la vérité ou à raconter n'importe quoi…

Je donne la parole à Mme BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Aujourd'hui donc, nous l'avons tous rappelé, nous célébrons les vingt ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Je dis "célébrer", parce que cette loi du Gouvernement Raffarin est une bénédiction.

Malheureusement, nous sommes très loin des objectifs à atteindre, et notamment à Paris. Stoppez vos grandes opérations de communication sans plan réel d'action, Madame la Maire ! Votre vœu émet des intentions louables autour de la participation à la vie citoyenne, mais qu'en est-il de la circulation pour tous et de tous dans l'espace public et de la prise en compte des spécificités des personnes à mobilité réduite dans les services publics ? Il n'en est rien, hélas. Votre bilan est mauvais dans tous les domaines, et celui de l'accessibilité n'y fait pas exception. Se déplacer est devenu une épreuve pour tous à Paris, et plus particulièrement pour les P.M.R. - familles, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes blessées ponctuellement.

Cessons d'invisibiliser le handicap comme le grand âge. Les rues sont impraticables : chaussées dangereuses, trous, bosses, trottoirs semés d'obstacles, bandes podotactiles très abîmées, ascenseurs publics dysfonctionnels et une absence d'entretien qui met en danger les usagers, en particulier les plus vulnérables, le tout dans un contexte d'une baisse d'environ 20 % du budget de la voirie depuis 10 ans, c'est-à-dire -5,5 millions d'euros.

Les bus ont été privilégiés depuis des années par la Région et la R.A.T.P. pour le transport de proximité des personnes à mobilité réduite, notamment au regard du coût et parfois des impossibilités d'adapter les anciennes lignes de métro, mais votre politique de circulation les pénalise directement. Vous avez abandonné le transport collectif au profit du vélo, transport individuel. Vous avez même supprimé des voies de bus, comme celle de la rue de Rivoli. Je le rappelle, la vitesse moyenne de circulation des bus était de 8,8 kilomètres par heure l'an dernier, contre 15 kilomètres par heure en l'an 2000.

La mobilité est un défi quotidien pour les personnes à mobilité réduite, et plus généralement aussi pour les Parisiens. Le handicap invisible n'est pas traité. Vous auriez pu évoquer, par exemple, l'importance de conserver nos centres médicaux psychologiques. Certains ne bénéficient pas encore des normes d'accessibilité, comme celui du 5e, par exemple. La santé mentale de proximité est essentielle et indispensable à tous ceux qui ont besoin d'un soutien psychologique. J'en profite pour saluer le travail de grande qualité des professionnels qui travaillent dans les C.M.P.

"Quid" de l'amélioration du délai de traitement et de réponse de la Maison départementale des personnes handicapées ? Pourquoi faut-il attendre six mois à Paris quand d'autres grands départements, et parfois avec plus de demandes à traiter, tiennent des délais plus serrés, comme en Seine-Saint-Denis, par exemple, ou encore dans le Nord ? Je rappelle que 86 M.D.P.H. en France répondent plus rapidement que celles de Paris. Vous devez recruter, réorganiser pour répondre à la demande des personnes qui souffrent, et aux plus fragiles d'entre nous.

Pourquoi la Ville ne travaille-t-elle pas à l'accès facilité aux toilettes publiques, à une carte "Urgences toilettes" pour les personnes atteintes de M.I.C.I. ou d'incontinence après la demande du groupe Changer Paris, et qui a été votée à l'unanimité, dans cet hémicycle, en 2021 ? Je ne reviendrai pas sur les quartiers d'accessibilité augmentée, dont j'ai déjà démontré l'inefficacité par manque d'entretien régulier. Que dire des ascenseurs, qui sont régulièrement en panne avec des délais de réparation interminables ?

Commencez par améliorer la mobilité piétonne et par garantir l'accès au transport à travers des solutions adaptées et pérennes. Plus largement, prenons bien mieux en compte les spécificités des personnes à mobilité réduite et handicapées dans nos politiques et services publics en renforçant l'accessibilité et l'accompagnement dans l'éducation et l'emploi, et en garantissant l'accessibilité des services publics et des infrastructures. Une fois de plus, vous préférez annoncer et promettre plutôt qu'agir et réaliser des actions concrètes.

Paris est impraticable depuis des années et vous n'avez rien arrangé. Le groupe Changer Paris veut redonner espoir à ceux qui ne croient plus au changement. Assumons le chantier colossal de l'accessibilité qui est devant nous et qui nous attend. Plusieurs mesures doivent être prises et, en priorité, prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'accessibilité des E.R.P. et des espaces publics à tous les usagers - les crèches, les écoles, les conservatoires, les musées, les gymnases - et faire en sorte que les sites devenus vides suite à des fermetures de classes soient proposés en priorité à des associations œuvrant dans le domaine du handicap.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Dernière oratrice, Mme MALACHARD DES REYSSIERS pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Je vous en prie.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il y a vingt ans, avec la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, Jacques Chirac avait choisi l'insertion des handicapés comme l'un des trois chantiers de son second mandat. Cette loi avait notamment instauré des obligations concernant l'accessibilité des bâtiments municipaux recevant du public.

Aujourd'hui, en 2025, il faut bien constater que Paris a pris du retard dans l'application de cette loi. En effet, seulement 40 % des E.P.R., les établissements recevant du public, n'ont pas encore entrepris de démarche de mise en accessibilité. Pire, ces établissements publics dont la gestion incombe à la Ville de Paris, comme un grand nombre d'écoles parisiennes, demeurent inaccessibles aux enfants en situation de handicap moteur. Il est plus qu'urgent de faire de Paris une ville réellement accessible et inclusive.

Pas plus tard qu'hier, autour de Francis SZPINER, nous avons échangé, avec Véronique BUCAILLE, des associations et des fondations engagées auprès des personnes en situation de handicap. Ils nous ont fait part de leurs attentes en la matière, c'est-à-dire plus d'accessibilité, mais également plus de lien, de reconnaissance, de visibilité et d'aide, dans les dossiers et au quotidien, pour l'insertion dans le travail et dans le logement, qui reste un point rouge pour leur autonomie. Bref, permettre à chaque Parisien, quel qu'il soit, de vivre pleinement et librement à Paris.

Certaines initiatives, comme des mises en accessibilité, une diffusion des informations "via" la langue des signes, la communication alternative et améliorée ou le facile à lire et à comprendre, vont dans le bon sens, mais maintenant, il faut faire plus. Comme vous le disiez, Madame la Maire, il faut aller encore plus loin. La voirie, les

terrasses éphémères, les travaux incessants et les véhicules en services sont autant d'obstacles sur le chemin des personnes à mobilité réduite. Il reste un point noir au tableau, dont vous parliez, qui concerne l'accessibilité des transports en commun.

Dans le 8e arrondissement, nous nous sommes inscrits dans la dynamique des quartiers à accessibilité augmentée pour renforcer l'accessibilité des équipements, par exemple, une rampe d'accessibilité à Saint-Augustin, ainsi qu'à la mairie avec notre nouvelle bibliothèque Jean d'Ormesson, avec des appels à projets pour que les commerçants améliorent leur accessibilité universelle. Tous les passages piétons du quartier ont aussi été sonorisés et des bandes podotactiles ont été posées. Nous portons une vision de l'accessibilité et de l'inclusion positive qui profite à tous les Parisiens.

La transition vers une ville accueillante pour les personnes handicapées ne doit pas être vue comme une simple contrainte administrative. Elle doit être vue comme un moteur d'innovation, un accélérateur de liens sociaux et un facteur de développement économique pour notre ville et pour tous les Parisiens. C'est la raison pour laquelle il nous faut une véritable stratégie pour rendre notre ville réellement accessible et universelle, une stratégie fondée sur une vision globale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Pour répondre à tout ce débat, je donne la parole à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, permettez-moi d'abord de saluer, en notre nom à tous, et à la suite de la Maire, les membres du Comité des usagers de la M.D.P.H., ainsi que Laëtitia PENDARIES et Cassandra GIUDICELLI de la M.D.P.H., qui assistent à l'ensemble de nos débats. Ils nous font l'immense plaisir d'être présents cet après-midi, à l'occasion de la célébration des vingt ans de la loi de 2005, qui a marqué un tournant en matière de droit des personnes handicapées.

Je dois dire qu'en écoutant les interventions à la droite de cet hémicycle, j'ai eu un peu honte. Je me suis dit que c'était dommage que vous ayez à assister à ce genre d'interventions, tellement éloignées du travail qu'on fait quotidiennement avec les agents de la Ville, avec les usagers de la M.D.P.H. et avec les membres du C.D.C.A. Finalement, je me suis dit que c'était plutôt bien qu'ils entendent la caricature que vous faites de ce travail quotidien, que nous faisons en concertation avec l'ensemble des usagers. Ils voient ainsi qu'il y a d'un côté l'incantation, et de l'autre côté, le travail de terrain, le travail sérieux et le travail de projet.

Chers collègues de droite, vous avez rompu, pour un certain nombre d'entre vous, avec les méthodes "trumpistes" de Mme DATI. Ne reprenez pas, à votre compte, les propos plutôt coutumiers de sa façon de faire de la politique.

Pour nous, chers collègues, le handicap n'est pas une cause. C'est une question d'égalité…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Epargnez-nous cette grosse voix qui vient en permanence perturber des débats qui ne méritent pas cela. S'il vous plaît, Monsieur ALPHAND, puisque c'est de vous dont il s'agit, laissez répondre Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur ALPHAND, à vous entendre en permanence faire des leçons à tout le monde sur le respect, sur la morale, sur l'éthique, c'est soit que vous vous moquez de nous - et je pense que c'est le cas -, soit que vous avez une vision de vous-même sensiblement déformée. Je vous invite à vous payer une psychanalyse. Cela vous ferait le plus grand bien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est très bien, la psychanalyse, cela aide à mieux vivre.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Ce n'est pas une question de handicap, la psychanalyse, pas du tout ! Cela vous ferait le plus grand bien, croyez-moi ! Ah, mais je ne me moque pas du tout !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Faire une psychanalyse n'est pas insultant. Ce n'est pas insultant d'appeler à la psychanalyse pour sauver le monde !

La suspension de séance sera accordée à la fin de l'intervention de Mme Lamia EL AARAJE.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures quarante-six minutes, est reprise à quinze heures quarante-huit minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je remercie Freud et Lacan de nous avoir offert deux minutes de silence et de pause. Un jour, nous installerons peut-être des divans pour pouvoir avoir un peu de calme et de sérénité.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, Monsieur le Maire ?

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Madame la Maire, je voudrais juste faire un rappel au règlement sur la base de l'article 9. Vous êtes la première à prôner des débats respectueux, et, jusqu'à présent, ils l'ont été, et notamment sur cette thématique qui nous touche tous. Je crois pouvoir dire que les derniers propos tenus à l'égard de notre collègue David ALPHAND n'ont pas été respectueux. Cela peut arriver, on peut parfois s'emporter, mais on peut aussi parfois s'excuser. Cela serait la moindre des choses.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Moi, j'invite aussi M. ALPHAND à ne pas interrompre les orateurs, surtout les oratrices.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame EL AARAJE, vous terminez votre intervention et nous passerons au vote.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

En l'occurrence, je tiens à présenter mes excuses à l'ensemble des psychanalystes de France qui voient leur travail déconsidéré dans la façon que vous avez de considérer leur travail quotidien.

Encore une fois, c'est très simple : la question du respect est fondamentale et elle doit être bilatérale. Pour cela, commencez par ne pas m'interrompre quand je parle. Je sais que je suis une femme, mais c'est moi qui ai la parole et qui réponds sur ce vœu précis.

Le collectif "Handicap", qui a organisé une manifestation, hier soir, place de la République, a dénoncé le fait que, 20 ans après, la loi de 2005 peine encore à être pleinement effectuée…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Silence, s'il vous plaît !

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire, je vais y arriver !

Je dirai plusieurs choses qui me semblent être extrêmement importantes. D'abord, sur le travail que nous avons effectué en lien avec les associations, le Comité des usagers de la M.D.P.H., mais également les membres du C.D.C.A., l'ensemble des agents de la Ville et énormément de grosses structures associatives qui nous ont accompagnés dans ce travail de terrain quotidien, où nous avons essayé de faire bouger un certain nombre d'éléments.

La révolution de l'accessibilité que vous avez voulue, Madame la Maire, à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques que nous avons eu l'honneur d'accueillir pour la première fois de notre histoire est, je crois, la démonstration qu'il ne suffit pas de lois, de réglementations. Il faut d'abord, et surtout, une volonté politique extrêmement forte pour faire avancer ces sujets qui, je le répète, ne sont pas des causes, mais un sujet d'égalité et de vision de ce que doit être notre société, de ce que doit être la République.

Chers collègues, je suis navrée si cela vous blesse. Cependant, vous pouvez répéter des chiffres à l'envi en racontant n'importe quoi, cela n'en fera pas une réalité. Vous n'arrêtez pas de dire que 40 % des équipements municipaux sont accessibles. Je suis désolée, c'est une offense que vous faites à l'ensemble des agents de la Ville. Je vous l'ai déjà dit, je suis à votre disposition pour, de façon transparente, vous présenter les chiffres présentés en C.D.C.A. Ils ont été présentés au Comité des usagers, à chacun des groupes et à certains qui, parmi vous, m'ont sollicitée.

Nous sommes à près de 95 % des équipements municipaux accessibles en 2025, particulièrement en matière scolaire. Avec les équipes de la DASCO, en lien avec Patrick BLOCHE, nous avons suivi ce sujet de façon quotidienne, avec un travail de maillage territorial extrêmement étroit. Un travail de dentellière a été fait pour permettre à chaque enfant en situation de handicap de bénéficier, à moins de 10 minutes à pied d'enfant, d'une structure scolaire adaptée à sa situation. Je pense que quand les parents et les équipes vous entendent dire des choses comme cela, ils se demandent dans quelle ville vous vivez. Je ne crois pas que ce soit à Paris - 17 quartiers d'hyper-accessibilité, 100 % des lignes de bus et de tramway accessibles, avec des investissements importants. Au-delà de cela, c'est aussi la refonte du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics et un guide de l'accessibilité du bâti.

Madame DOUCERÉ, vraiment, je suis désolée, mais, en plus de cela, vous avez la malchance d'avoir des personnes, dans cette salle, qui ont participé à la co-construction avec les associations, notamment le Comité des usagers, à une nouvelle ligne éditoriale de pictogrammes qui va profiter à l'ensemble des structures publiques. Il s'avère que les pictogrammes référencés nationalement ne sont pas lisibles pour tous les usagers. Ce travail

exhaustif a été fait avec différents groupes-tests, en lien avec les équipes de la DICOM. Je salue particulièrement Laurence GIRARD et Anthony LEROY, qui ont beaucoup travaillé sur ces mesures de simplification et de communication, qui vont désormais se déployer.

L'intégration systématique des principes d'accessibilité : 100 % de nouveaux logements sociaux accessibles, alors même, je le rappelle, que l'Etat y a renoncé. Là encore, en matière de leçons, je pense qu'il faut balayer devant chez soi avant de venir nous chercher des poux dans la tête, si vous me passez cette expression.

Les permanences délocalisées de la M.D.P.H., vous l'avez évoqué, chers collègues, ce n'est pas une initiative de Philippe GOUJON, que j'apprécie beaucoup, et que je remercie d'avoir accepté la proposition faite par la Maire de Paris d'avoir une expérimentation de permanences délocalisées dans le 15e, le 13e, le 18e, le 19e et le 20e. Vous avez souhaité, Madame la Maire, les étendre à l'ensemble des arrondissements d'ici à la fin de l'année 2025 dans un objectif de simplification et de rapprochement du droit commun. Vous avez considéré, Madame la Maire, qu'un citoyen lambda fait ses démarches dans la maison commune que sont nos mairies d'arrondissement. Il est donc tout à fait normal que le citoyen lambda, qui est un citoyen en situation de handicap, puisse faire de même dans nos mairies d'arrondissement. Merci beaucoup aux maires d'arrondissement qui ont accepté cette expérimentation.

Sur les délais de traitement de la M.D.P.H., Madame BIRABEN, j'ai écouté vos propos avec beaucoup d'attention. J'ignore d'où viennent vos chiffres, que ce soit sur la M.D.P.H. du Nord ou de la Seine-Saint-Denis. La M.D.P.H. de Paris est une des plus performantes de France, les délais sont les plus courts. Je salue, de façon très sincère devant les agents de la M.D.P.H., leur dévouement en vue de simplifier et de raccourcir les délais. Je tiens aussi à les remercier publiquement aujourd'hui, ont accepté de travailler huit samedis, sous votre contrôle, de façon volontaire, pour raccourcir les délais. C'est colossal, c'est fastidieux, ils n'étaient pas obligés de le faire, et ils l'ont fait pour nous permettre d'aller plus vite dans le traitement des dossiers. Ne vous sentez surtout pas offusqués par ce qui a été dit, nous ne partageons pas ce propos. Sachez que vous avez notre reconnaissance et nos remerciements les plus sincères. Vous pouvez les applaudir, vraiment.

Nous avons aussi renforcé la participation citoyenne pour tous, je l'ai évoqué - le C.D.C.A., les conseils locaux du handicap, le budget participatif et les votations citoyennes. Je remercie particulièrement Anouch TORANIAN pour ce travail que nous avons fait de façon étroite. Evidemment, il reste beaucoup à faire, il y a encore beaucoup d'avancées que nous devons construire. Je vous invite, chers collègues, à les construire avec nous. Vous avez tous dans vos groupes la possibilité de siéger en C.O.M.E.X. "M.D.P.H.", venez échanger, venez travailler. La directrice de la M.D.P.H., Servanne PICQ-JOURDY, est venue en 4e Commission pour vous présenter le travail fait sur l'instruction et sur les mesures de simplification.

Je remercie Marie VILLETTE et Jeanne SEBAN pour le travail que nous amorçons ensemble sur ces mesures de simplification. Pourquoi ? Pas pour nous-mêmes, pas pour pouvoir se targuer de chiffres, mais pour simplifier la vie des personnes concernées par la question du handicap et pour qui, parfois, la question du recours aux droits n'est pas évidente. Notre travail se concentre sur comment faire pour qu'il y ait plus de recours, pour que ce soit plus facile et plus simple pour les personnes. Nous allons travailler à la notion de parcours dans la ville, Madame la Maire, après les quartiers d'accessibilité augmentée. Vous avez évoqué tout le travail qui va être fait dans le cadre des prochaines élections. Je vous le dis, je suis extrêmement fière du travail que nous avons fait tous ensemble autour de ce sujet fondamental, qui est un sujet d'égalité et d'accessibilité universelle pour tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous. Merci à l'ensemble de ceux qui portent, avec beaucoup d'énergie et de détermination, cette politique essentielle.

Un vœu n° 9 a été déposé par le groupe "Les Écologistes", je crois qu'il est retiré.

Merci beaucoup.

Le vœu n° 10 déposé par le groupe Union Capitale doit être maintenu, c'est cela ?

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 10 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 11 est rejeté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le vœu n° 8 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté, je vous remercie. (2025, V. 2).

Compte rendu de la 1ère Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons l'examen des différents projets de délibération avec la 1ère Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES, vice-président de la 1ère Commission.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Salutations.

M. Jérôme GLEIZES. - Je commence par saluer les élèves de l'Ecole de la Deuxième Chance qui sont avec nous.

Compte rendu de la 1ère Commission (suite).

M. Jérôme GLEIZES. - Je vais faire un résumé de la 1ère Commission. J'ai dû remplacer Mme CARRÈRE-GÉE, qui n'a pas pu être présente. Elle a eu un vote très important au Sénat.

Nous allons commencer par les dossiers de Nicolas BONNET-OULALDJ. Il y a eu plusieurs projets de délibération, dont un, très important, sur la question des terrasses suite au rapport de la C.R.C. Il y a eu un autre projet de délibération sur le Grand Prix de la Baguette. Enfin, il y a eu un projet de délibération qui concerne le 12e arrondissement sur le marché Beauvau, qui est plus connu comme le marché Aligre, pour lequel il y a eu une modification du règlement intérieur. D'après le maire adjoint, il y a eu un élargissement à d'autres métiers de bouche vers la charcuterie, la boucherie et la poissonnerie.

Nous avons eu ensuite les dossiers de M. HOCQUARD. Ici, il n'y a pas de projet de délibération, mais trois vœux concernent M. HOCQUARD.

Ensuite, nous avons eu les dossiers de Mme CHARNOZ, notamment un projet de délibération très important sur lequel il n'y a pas d'inscrit dans le débat, donc je dirai quelques mots sur ce sujet. C'est sur le DFA 10, où il y a une modification des statuts de la C.M.S. qui vont notamment lui permettre d'élargir ses actions en direction des énergies renouvelables.

Ensuite, nous avons eu les dossiers de Mme GABELOTAUD, notamment sur la participation au programme européen "Jet City". Nous sommes passés d'une subvention à un partenariat, c'est-à-dire qu'on a confirmé notre relation avec ce projet européen.

Nous avons eu ensuite les dossiers de M. LETISSIER, présentés par M. HOCQUARD, parce que M. LETISSIER ne pouvait pas être présent. Il y a notamment une subvention importante - je dis une bêtise, c'est un dossier de M. HOCQUARD - sur le Centre national de la musique.

Ensuite, nous avons eu les dossiers de Mme POLSKI, qui vont être débattus aujourd'hui, notamment le DILT 3 sur l'autorisation de la vente des véhicules de la Ville, le DRH 11 sur le recrutement d'un contrat de projet pour "France Travail" suite au changement de la loi, et le DRH 12, pour lesquels l'intitulé ne correspond pas à la réalité. Cela ne parle que des modèles vivants, sur lesquels il y aura un débat et un amendement technique, puisqu'il y a eu une discussion avec les syndicats hier.

Enfin, nous avons eu les dossiers de M. SIMONDON, qui vont faire débat dans cette séance, notamment le dossier sur les mobilités urbaines interactives et sur la décision modificative, la première de l'année. Un projet de délibération a été rajouté, puisqu'on a voté le changement de l'ordre du jour ce matin, sur l'augmentation du taux des D.M.T.O.

Je voudrais aussi saluer que Mme KOMITÈS n'avait pas de projet de délibération, mais elle a assisté à toute la Commission.

Bons débats pour aujourd'hui.

(M. Pierre RABADAN, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur GLEIZES.

2025 DAE 17 - Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris (4.000 euros) récompensant la ou les boulangerie(s) lauréate(s) du Grand Prix de la baguette pour 2025.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAE 17.

Je donne la parole à M. Alexis GOVCIYAN pour le groupe MoDem et Indépendants pour cinq minutes maximum.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération concerne le Grand Prix 2025 de la baguette de la Ville de Paris, organisé en collaboration avec la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française, les boulangers-pâtissiers du Grand Paris et, bien sûr, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris-Île-de-France, un partenaire important et totalement investi sur tout le territoire francilien, et en particulier pour ce qui nous concerne auprès des artisans parisiens.

Ce prix permet aux artisans boulangers parisiens de démontrer et de valoriser leur savoir-faire en matière de baguette, de tradition et de qualité. Rappelons aussi que la baguette française est inscrite au patrimoine immatériel de l'U.N.E.S.C.O. Il s'agit, avec ce prix de 4.000 euros, de récompenser un boulanger au savoir-faire d'exception, le "primus interpares", le premier parmi ses pairs, car tous les artisans sont en capacité de bien pratiquer leur savoir-faire.

Notre groupe votera en faveur de ce projet de délibération.

Je profite aussi de cette opportunité pour saluer et féliciter M. Dominique ANRACT, président de la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française, récemment élu président de la C.G.A.D., la Confédération générale de l'alimentation en détail, qui regroupe tous les métiers de l'alimentaire - boucher, brasseur, caviste, charcutier-traiteur, chocolatier-confiseur, crémier-fromager, épicier-glacier, pâtissier, poissonnier, primeur, restaurateur, tripier et, bien sûr, boulanger. Avec plus de 400.000 entreprises et un chiffre d'affaires de plus de 110 milliards d'euros, ces entreprises emploient 1,3 million d'actifs. Tout cela nous rappelle l'importance majeure de ce secteur et son rôle en matière économique, mais également d'emploi et d'apprentissage.

Avec leur président, Dominique ANRACT, leur secrétaire générale, Isabelle BRICARD, et leurs équipes, la C.G.A.D. est un partenaire majeur avec lequel il nous appartient de mobiliser tous les dispositifs de soutien qui leur seront nécessaires. Pour l'organisation d'un tel partenariat, Monsieur le Maire, cher Nicolas BONNET, vous pourrez compter sur notre groupe MoDem et Indépendants.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur GOVCIYAN.

Je donne à présent la parole à Mme TOUBIANA, du groupe Union Capitale, pour cinq minutes maximum.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis plus de trente ans, le Grand Prix de la baguette de la Ville de Paris célèbre l'excellence les artisans boulangers de notre Capitale. En ce qu'il incarne à la fois un savoir-faire traditionnel, une exigence de qualité, une reconnaissance du rôle essentiel des boulangers dans la vie quotidienne des Parisiens, nous nous devons de le défendre. Nous avons à cœur de promouvoir l'ensemble des commerçants et artisans de Paris. Ce sont eux qui font vivre nos quartiers chaque jour. Nous sommes donc fiers de participer à la reconduction de ce prix. Ce prix n'est pas seulement une distinction honorifique : il offre une visibilité exceptionnelle aux lauréats, simule l'émulation entre artisans et garantit aux Parisiens un pain de qualité.

Je tiens également à saluer ici le travail mené par notre collègue, la sénatrice Catherine DUMAS, qui a œuvré avec détermination pour l'inscription de la baguette au patrimoine culturel immatériel de l'U.N.E.S.C.O. en novembre 2022. Grâce à son engagement, cette reconnaissance internationale vient consacrer l'importance de ce symbole de la culture française et renforcer encore la nécessité de préserver et de valoriser le savoir-faire artisanal de nos boulangers.

Le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui s'inscrit dans cette continuité, en maintenant une dotation de 4.000 euros et en formalisant le partenariat avec le syndicat des boulangers-pâtissiers du Grand Paris. Il s'agit d'un engagement nécessaire qui valorise notre patrimoine gastronomique tout en garantissant un soutien institutionnel à la filière. Nous devons être fiers de défendre et de pérenniser ce prix qui contribue à faire de Paris la capitale mondiale de la boulangerie.

Nous voterons donc en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne à présent la parole à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS pour cinq minutes maximum.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, prenez de l'eau, un peu de farine, de la levure et une pointe de sel et vous obtiendrez une baguette. Traditionnelle, classique, de campagne ou encore sans gluten - c'est très bon, je vous assure, vous devriez goûter.

Au quotidien, 12 millions de consommateurs vont dans une boulangerie. Chaque année, plus de six milliards de baguettes sortent des fournils des 33.000 boulangers français. Ils y trouvent un savoir-faire exigeant, une tradition, un patrimoine vivant qui traverse les générations, et la fameuse baguette - copiée, mais jamais égalée. Cela paraît simple, une baguette, mais c'est tout un art, un savoir-faire artisanal qu'on se transmet entre professionnels pour en faire un emblème de la culture gastronomique française.

Notre baguette, même devenue le cliché français, de Chapilly à Rémy, à "Emily in Paris", au même titre que le Beaujolais et le béret basque, reste non seulement une tradition, mais une valeur sûre. Symbole de notre pays dans le monde entier, elle fait aussi partie des premières choses qui manquent à un Français se trouvant à l'étranger. Aller chercher son pain est bien un acte culturel, un moment de partage et de lien social. D'origine parisienne, la reconnaissance de la baguette ne s'arrête d'ailleurs pas à nos frontières, puisqu'elle est inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité depuis novembre 2022.

C'est pour toutes ces raisons que nous soutenons le Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris, organisé en collaboration avec la Confédération nationale de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie française, les boulangers-pâtissiers du Grand Paris et la Chambre de métiers et de l'artisanat d'Île-de-France. Grâce à ce grand prix de la baguette, créé en 1994, et de 4.000 euros, et face à l'uniformisation grandissante de nos centres-villes, Paris continue de protéger son patrimoine culinaire en soutenant ses artisans.

Pour que Paris reste fidèle à sa réputation d'être la capitale du goût et de l'artisanat, votons unanimement pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame MALACHARD DES REYSSIERS.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour cinq minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues, d'avoir mis en lumière ce projet de délibération. C'est un projet de délibération sur lequel nous allons avoir un vote unanime, car personne ne s'opposera au Grand Prix de la baguette, tel qu'il a une renommée internationale et met en avant l'une des plus grandes traditions françaises dans la gastronomie.

C'est aussi l'occasion, pour moi, de remercier les artisans boulangers et pâtissiers qui œuvrent au quotidien dans nos quartiers de Paris. Ils sont un maillon essentiel au commerce de proximité parisien. Je remercie aussi la Confédération nationale de la boulangerie et des boulangers-pâtissiers de France et la Chambre des métiers de l'artisanat qui organise avec nous ce Grand Prix de la baguette tous les ans.

Vous dire aussi que les boulangeries, pour nous, ce n'est pas simplement un commerce. C'est aussi un lien social qui contribue aussi à la lutte contre le repli social, l'individualisme, le maintien du lien social dans nos quartiers, parce que, des quartiers sans boulangerie, ce sont des quartiers sans âme. Dire aussi que c'est la manière de mettre en avant des ouvriers artisans. Je pense notamment au dernier qui a eu ce Grand Prix, Xavier NETRY, un artisan du 11e arrondissement qui a effectué un travail manuel incroyable et qui, depuis plusieurs années, avait postulé pour ce Grand Prix - ce sont bien souvent des artisans qui habitent loin de Paris, qui embauchent à 3 heures du matin pour pétrir le pain, et qui finissent leur journée dans l'après-midi.

C'est donc mettre en lumière tous ces ouvriers, tous ces artisans qui œuvrent à Paris, même s'ils ne sont pas parisiens. Je voudrais les remercier, parce que, bien souvent, ils ne sont pas avec des salaires mirobolants. Ce sont de petites mains, comme il y en a beaucoup dans l'artisanat, et les mettre en avant, leur permettre de rayonner à l'échelle internationale et jusqu'à livrer l'Elysée, c'est quelque chose auquel nous sommes tous attachés. Tout cela pour un projet de délibération et une modique somme de 4.000 euros.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, je vous remercie. (2025, DAE 17).

2025 DAE 51 - Marché découvert Beauvau (12e). - Modification de la destination du marché.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 51 relatif au marché découvert Beauvau dans le 12e arrondissement.

Je donne la parole à M. MARGAIN du groupe Changer Paris pour cinq minutes maximum.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je profite de ce projet de délibération pour vous interpeller sur la faible politique de dynamisation de ce marché qui, d'année en année, perd de la clientèle, comme, d'ailleurs, beaucoup de marchés parisiens.

Les commerçants sont unanimes - pour les avoir rencontrés de nombreuses fois - pour dénoncer une forte baisse de fréquentation et de leur chiffre d'affaires. Ils pensent que nous pourrions organiser des animations tout au long de l'année. Ils citent pêle-mêle des idées comme des dégustations, des célébrations liées à la vie d'Aligre ou à la culture du lieu, à son historique. Une souplesse à un soutien de systèmes de livraison fait également part de leurs propositions ; une meilleure publicité sur les sites de la mairie et des différentes newsletters de la mairie du 12e ; une promotion de plus grande qualité et de plus grande intensité sur les produits des circuits courts, que vous avez bien sûr encouragée dans cette nouvelle convention, mais qui tarde à voir le jour.

Les commerçants du marché de la place Beauvau - et donc du marché d'Aligre, en règle générale, puisque ce projet de délibération est particulier sur la rue, et non pas sur les halles - se sentent délaissés. La dernière déception en date a été la petite inauguration de l'illumination des fêtes, où aucun des commerçants n'était présent. Ce sentiment d'abandon se conjugue quelquefois avec un sentiment d'incompréhension et, surtout, une absence de vision.

Nous avons proposé, à maintes reprises, un réaménagement de ce marché, dont la halle Beauvau qui pourrait, en étage, ouvrir à des lieux de dégustation de produits vendus par les commerçants, ou même des animations régulières, ou une aide à la conception d'un site qui pourrait offrir à la fois des offres de livraison et de fidélisation - on pourrait imaginer la création d'une carte de fidélité autour de la halle et du marché d'Aligre. Bref, beaucoup d'idées, beaucoup de suggestions nous sont parvenues de la part des commerçants, et il nous paraissait important dans ce projet de délibération de vous le rappeler.

Nous allons le voter puisque l'effort que vous faites pour ouvrir à des commerces autres que les primeurs est une bonne initiative. Cependant, il faut vous rappeler qu'à Paris, dans l'ensemble des marchés, les fréquentations s'effondrent et les commerçants ferment en nombre de plus en plus important chaque année.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Franck MARGAIN, mon cher collègue, ce projet de délibération a justement pour but de redynamiser le marché en diversifiant ses secteurs d'activité. C'est le fruit d'une discussion que la mairie du 12e arrondissement et moi-même avons eue avec les commerçants. La première demande des commerçants a été la modification de ce règlement, ce que nous votons aujourd'hui. Vous ne pouvez donc pas accuser les élus du 12e arrondissement de ne pas être à l'écoute des commerçants, puisque c'est le fruit du dialogue et de la concertation qu'on a eue avec les commerçants. Si l'on veut redonner de l'attractivité et redynamiser, l'objectif est de diversifier l'offre de commerçants. Ce nouveau règlement permet donc l'ouverture aux commerces de bouche, c'est-à-dire boucheries, poissonneries, traiteurs et autres. C'est à la demande, je le rappelle, du président de l'Association des commerçants du marché.

La deuxième chose que vous évoquez sur les animations. Tout d'abord, sur les illuminations de Noël, cela faisait très longtemps que nous n'en avions pas eu sur ce marché. Nous avons eu des illuminations de Noël. Nous étions présents avec l'équipe municipale, et tous les commerçants étaient présents, puisque le lancement des illuminations de Noël s'est fait pendant le marché. On ne pouvait pas dire que les commerçants étaient absents, puisque c'était pendant le marché.

La deuxième chose, sur tous les projets d'animation. Vous savez que nous sommes en concession, en délégation de service public, et que la gestion est à la société "Dadoun". Dans le cahier des charges que nous avons avec la société "Dadoun", nous avons notamment l'animation, comme la fête des marchés, la communication. Cela peut être aussi la possibilité de carte fidélité. C'est une discussion que les commerçants ont dans le cadre de la délégation de service public qu'ils ont directement avec le gestionnaire. Nous allons donc être regardants - je crois que la maire du 12e regarde cela de très près, et la mairie du 12e interpelle régulièrement les gestionnaires de nos marchés sur tous ces aspects.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter ce projet de délibération qui va dans le sens d'une meilleure attractivité du marché d'Aligre.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 51.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2025, DAE 51).

2025 DU 32 - Cessions à la Foncière "Paris Commerces" du lot n° 1 de l'immeuble en copropriété 3, rue de la Main d'Or (11e) et du lot n° 2 de l'immeuble en copropriété 11, rue Houdon (18e).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DU 32 sur les cessions à la Foncière "Paris Commerces".

Je donne la parole à M. Jean-Philippe DAVIAUD pour le groupe Paris en commun pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit, dans ce projet de délibération, d'une illustration de la nouvelle stratégie pour le commerce, adoptée il y a plus de deux ans, au mois de décembre 2022. Elle avait notamment permis l'évolution d'un outil extrêmement utile, la SEMAEST. Avec la création de la S.E.M. "Paris Commerces", les possibilités qu'offrait la SEMAEST en termes de préemption prenaient une nouvelle ampleur, puisqu'au lieu d'être territorialisé comme c'était le cas auparavant, maintenant la S.E.M. "Paris Commerces" peut agir dans tout Paris. Elle a été dotée d'un budget relativement important pour cela.

Ce projet de délibération prévoit deux cessions de locaux préemptés à la S.E.M. "Paris Commerces", dans deux quartiers, le 11e et le 18e. Pour ce qui concerne le 18e, que je connais mieux, c'est tout à fait caractéristique de cette évolution que je soulignais en introduction. En effet, ce local commercial est situé rue Houdon, dans le quartier des Abbesses, au pied de Montmartre. Il s'agit de quartiers où, jusqu'alors, la puissance publique ne pouvait pas intervenir. En effet, son action était limitée à certains territoires, alors même que des sujets de diversité commerciale ou de mono-activité se posaient.

Dans certains quartiers de Montmartre, nous le savons, les boutiques pour touristes remplissent les rues. Ce n'est pas ce que nous souhaitons, en tant qu'élus du 18e, et les riverains nous le rappellent régulièrement. Il y a donc une attente très forte des Parisiens vis-à-vis de la mairie - de la puissance publique de manière générale - pour pouvoir intervenir et réguler l'activité commerciale autant que possible.

Ces préemptions et ces cessions qui en découlent, à la S.E.M. "Paris Commerces", vont nous permettre, dans cette rue du bas de Montmartre, de pouvoir choisir l'activité commerciale qui y trouvera sa place. Je crois que nous répondons bien à une attente très forte de la part des riverains.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur DAVIAUD.

Pour vous répondre, je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Jean-Philippe DAVIAUD. En effet, l'objectif de ces préemptions est de lutter à la fois contre la mono-activité et la vacance commerciale. C'est bien souvent sous pression des habitants. Ils en ont "ras-le-bol" d'avoir des rues en mono-activité ou des rues où ils voient des commerces fermés, le marché qui spécule et qui ne reloue pas ces commerces. Nous nous félicitons pour cette préemption. Il s'agit d'ailleurs des huitième et neuvième locaux préemptés cette année depuis la possibilité de préempter. A cela s'ajoute la possibilité de "Paris Commerces" d'acheter de gré à gré. Nous avons aussi acquis, en un an, 26 nouveaux locaux, dont 9 locaux en gré à gré en D.I.A., avec des droits de préemption que nous avons utilisés.

Cette politique doit être accompagnée, par "Paris Commerces", par tout ce qui est animation, c'est-à-dire qu'à partir du moment où l'on acquiert des locaux, c'est très bien d'installer des commerçants et de pouvoir essayer d'endiguer la mono-activité ou la vacance, mais, ce qui est important, c'est de recréer un parcours client, d'accompagner l'ensemble des commerçants, notamment aux outils digitaux - c'est ce que fait le programme "CoSto" avec "Paris Commerces", et d'accompagner cela par de l'animation commerciale. J'y tiens beaucoup. Les deux volets de notre animation commerciale, c'est à la fois la capacité de préempter avec la Foncière, mais c'est aussi la capacité d'animer les quartiers, avec le travail de "Paris Commerces".

Je vous remercie et vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai une demande de vote disjoint sur les articles 4, 5 et 6 du groupe Changer Paris.

Je mets donc aux voix, à main levée, les article 4, 5 et 6 du projet de délibération DU 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ils sont adoptés avec une abstention du groupe Changer Paris.

Je mets aux voix, à main levée, dans sa globalité, le projet de délibération DU 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DU 32).

2025 SG 5 - Rapport de la C.R.C. sur les terrasses implantées sur le domaine public.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à une meilleure régulation des terrasses sur le domaine public parisien.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à une meilleure gestion et régulation des terrasses sur le domaine public parisien.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la gestion des terrasses implantées sur le domaine public.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Maintenant, nous passons à l'examen du projet de délibération SG 5 et aux vœux rattachés n° 37, n° 38 et n° 39. Il concerne un rapport de la Cour régionale des comptes sur les terrasses implantées sur le domaine public.

Je donne la parole à Mme Delphine BÜRKLI du groupe MoDem et Indépendants pour cinq minutes maximum.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce rapport de la Chambre régionale des comptes sur les terrasses parisiennes met en lumière, de manière claire et documentée, ce que nous dénonçons depuis bientôt cinq ans. Depuis 2020, nous n'avons de cesse de vous alerter sur les dérives du dispositif des terrasses éphémères plus estivales et sur la nécessité impérieuse d'une réforme en profondeur du règlement des étalages et des terrasses parisiens, jugés, par ce rapport, bien trop complexe, ce qui nuit à son efficacité - tout comme l'application "Eudonet" de traitement de ces demandes, véritable usine à gaz extrêmement chronophage pour les services de la Ville, des mairies d'arrondissement et les commerçants.

Ce rapport met en évidence des faits incontestables, comme une explosion incontrôlée du nombre et de la surface des terrasses. Entre 2020 et 2023, la surface occupée par les terrasses a augmenté de 60 % et représente aujourd'hui plus de 2,44 % de l'espace des trottoirs parisiens. Ce dispositif des terrasses estivales mis en place dans l'urgence pour soutenir le secteur de la restauration durant la crise sanitaire a été prolongé sans régulation suffisante, créant par ailleurs beaucoup d'injustices et un sentiment de distorsion de concurrence entre les commerçants eux-mêmes, permettant à certains de bénéficier d'opportunités d'extension - interdites pour d'autres, parce que situées du mauvais côté du trottoir.

Dans le 9e arrondissement, qui est l'un des plus concernés, avec plus de 2.000 demandes de terrasses estivales, depuis cinq ans, nous faisons face à une explosion des plaintes de riverains. Ces plaintes concernent le bruit, le véritable enjeu de santé publique, l'occupation anarchique de l'espace public et la gêne pour les piétons, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Face à cela, nous, élus, sommes dans l'incapacité de répondre avec efficacité à ces difficultés, car la réglementation actuelle est trop complexe, inefficace, et surtout, mal appliquée. Comme le souligne la Chambre régionale des comptes, les sanctions sont limitées, les procédures de retrait de terrasse sont longues et les services municipaux en charge du contrôle sont en sous-effectif chronique, en particulier en soirée.

Je veux témoigner que, dans le 9e arrondissement, la police municipale est très active pour essayer, tant bien que faire, de trouver des solutions, mais les moyens nous manquent. Nous avions déjà souligné, à travers plusieurs interventions en Conseil de Paris, avec mon groupe, les difficultés de la police municipale à faire appliquer le

règlement en raison du manque de moyens et de la complexité des procédures. La reconduction tacite des autorisations, parfois pendant des années, sans contrôle effectif, pose un problème.

Comment justifier qu'un établissement qui accumule les infractions puisse conserver sa terrasse au fil des ans, ceci face à l'incompréhension des habitants, des collectifs, des élus que nous sommes, des commerçants et des professionnels qui, eux, respectent leur environnement et la réglementation, et qui ne comprennent pas pourquoi d'autres, qui sont en infraction, puissent continuer d'exercer en toute illégalité ? Les réunions de concertation en mairie d'arrondissement avec les riverains et les collectifs se succèdent, tout comme les commissions de régulation de débit de boissons avec la Préfecture, avec les professionnels de la restauration, sans que la situation évolue vraiment sur le terrain. Que de temps et d'énergie perdus, alors que le bon sens et une doctrine claire et juste pour tous auraient dû prévaloir dans l'adoption de ce nouvel R.E.T. !

S'agissant de la mise en concurrence pour l'attribution de certaines terrasses situées de l'autre côté de la rue par rapport aux commerces qu'ils exploitent ou sur un terre-plein dès lors que plusieurs commerces riverains y sont éligibles. Je cite le rapport : "Certains syndicats de professionnels avec lesquels nous sommes en contact y sont opposés". A l'instar d'autres mairies, nous considérons également que seule la puissance publique peut répartir équitablement l'espace d'un terre-plein entre plusieurs commerçants éligibles à l'obtention d'une terrasse.

Le constat, nous le connaissons, nous le répétons, Conseil de Paris après Conseil de Paris, alors nous renouvelons nos demandes de mesures immédiates et structurelles : une révision complète et une simplification du règlement des étalages et des terrasses et du fameux logiciel "Eudonet" ; un plan de renforcement des contrôles avec des effectifs de police municipale mieux dotés, surtout en soirée ; des procédures de sanctions simplifiées et plus dissuasives pour les contrevenants ; une mise à jour de la grille tarifaire et une transparence accrue sur le recouvrement des redevances et des amendes.

Le temps des mesures de fortune, du cas par cas et des contournements réglementaires doit être révolu. Nous ne pouvons plus faire l'économie d'une refonte en profondeur du règlement des étalages et des terrasses parisiens pour retrouver un nécessaire équilibre entre l'activité économique. Nous avons besoin de créer des emplois ou de les soutenir et, bien sûr, de respecter le cadre de vie des Parisiens. Les commerçants parisiens attendent désormais des actes concrets de la Ville de Paris. J'espère que ce rapport va nous permettre d'avancer en ce sens.

Merci beaucoup,

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. VÉRON du groupe Changer Paris pour cinq minutes maximum.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les terrasses font partie intégrante, nous le reconnaissons tous ici, de la vie et du quotidien des Parisiens. Elles ont toujours été des lieux de rencontres, d'échanges et de détente, et elles incarnent un art de vivre à Paris. Nous y tenons, mais nous constatons que, depuis le Covid-19, une évolution, une prolifération de terrasses incontrôlées, l'absence de sanctions et des comportements qui ne sont pas tolérés par les riverains ne trouvent pas de réponse adéquate.

Procédures trop lentes, application des sanctions parfois qui n'aboutissent jamais - c'est ce que constate le rapport de la Chambre régionale des comptes, qui dénonce également la jungle tarifaire, avec 255 grilles. C'est une administration pléthorique pour suivre les tarifs et facturer.

Nous sommes passés de 12.000 à 28.000 terrasses en quelques années. Ces terrasses, quand elles débordent, quand elles sont sanctionnées de manière répétée, perdurent et restent d'une année à l'autre. En outre, la distanciation de concurrence est manifeste. En effet ces mètres carrés de terrasses ne sont pas facturés en fonction du chiffre d'affaires, c'est-à-dire qu'une terrasse sur les Champs-Elysées paie quasiment le même prix qu'une terrasse dans une rue plus calme, si la zone est comparable.

Je rappelle que la moyenne du mètre carré par mois est de 11 euros. La redevance mensuelle du mètre carré de terrasse, cela correspond à 11 euros par mois. Alors au prix du café à Paris-Centre, je peux vous dire que c'est deux cafés. Que ceux qui n'ont pas le droit à la terrasse parce qu'ils sont de l'autre côté de la rue ou mal placés peuvent déplorer une concurrence d'un voisin qui, lui, paie 11 euros par mois de loyer pour une terrasse qui fait un chiffre d'affaires considérable.

Les nuisances sonores et les nuisances nocturnes sont maintenant courantes et les riverains n'en peuvent plus. La police municipale ne travaille pas le soir - c'est un vrai enjeu pour les familles, qui ont besoin que leurs enfants dorment, et pour pouvoir elles-mêmes se reposer. Nous connaissons l'enjeu de santé publique du bruit. Ces terrasses qui ne sont pas gérées, qui ne sont pas sanctionnées, soulèvent un vrai problème de santé publique.

Bref, il faut trouver des solutions. Le R.E.T. ne marche pas, il faut le revoir. La grille tarifaire est trop complexe, il faut la simplifier. Nous proposons quelques solutions. Premièrement, un renouvellement beaucoup plus fréquent des terrasses pour que les maires puissent retirer et ne pas laisser, pendant plusieurs années, une terrasse continuer d'exister alors qu'elle a enfreint le règlement de l'étalage des terrasses.

Deuxièmement, instaurer un permis à points pour que, lorsque les points ont été dépensés, le maire puisse suspendre pendant une période courte, non pas de manière administrative, mais automatique, la terrasse des bistrotiers qui font n'importe quoi et qui pourrissent la vie des riverains.

Troisièmement, renforcer les moyens de la police municipale, notamment en soirée. Il n'est pas concevable que dans les quartiers extrêmement animés, avec une vie touristique intense, la police municipale, qui surveille les terrasses, s'arrête pour l'essentiel à 20 heures, alors que la vie commence à 8 heures, et les nuisances, vers 10 heures ou 11 heures.

Quatrièmement, l'association des riverains à la régulation et au choix des terrasses, parce qu'elles connaissent les nuisances, doit être renforcée, notamment dans la Commission de régulation des débits de boissons, pour que leurs avis soient beaucoup plus pris en compte. Elles connaissent leur quartier, elles savent quel bistrotier joue le jeu, respectent leur vie, et lesquels se comportent en voyous. Ils sont peu nombreux, mais il faut les traiter, et nous pouvons nous appuyer sur les riverains.

Bref, pour préserver ces terrasses, pour préserver l'âme de Paris, et cet esprit que nous voulons voir perdurer - puisque, ces terrasses, nous nous y tenons - nous devons encadrer la vie par une méthode beaucoup plus réactive et rapide, contrôler et sanctionner ceux qui débordent, même s'ils sont minoritaires.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur VÉRON.

Je donne maintenant la parole à M. Frédéric BADINA-SERPETTE pour le groupe "Les Écologistes" pour cinq minutes maximum.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Bonjour à tous, chers collègues. Cela faisait plusieurs mois que le sujet des terrasses n'avait pas été évoqué sur ces bancs, et ce rapport de la C.R.C., un peu surprise, nous permet de commenter et de faire le point sur la situation.

Vous connaissez ici tous la grande vigilance des élus écologistes sur cette question, et, plus largement, sur l'appropriation de l'espace public et la valeur que nous souhaitons lui donner. A l'image de nos bistrots, leurs terrasses sont désormais un marqueur fort de la dynamique de nos rues, surtout depuis que nous avons décidé de transformer 50 % de nos places de stationnement pour accélérer notre politique de reconquête de l'espace public. Cette accélération, reconnaissons-le, nous avons tous été un peu bousculés par moments, que ce soit les élus, les services, mais également les riverains.

Ce rapport en parle d'ailleurs avec beaucoup d'insistance - bousculée au point qu'ici même, nous avons largement débattu des outils de régulation et des moyens que nous avons souhaité donner au service de la Ville pour veiller au respect du R.E.T., mais également au bon accompagnement des professionnels dans leur demande d'autorisation et dans la mise en œuvre de leur terrasse. Les choses semblent avoir évolué dans un sens positif si nous prenons les chiffres de demandes de terrasses autorisées chaque année, à la fois sur le plan de l'occupation, mais aussi sur le plan des nuisances.

Dans le 18e, par exemple, nous avons moins de réclamations sur les nuisances. Il y a encore quelques commerces qui posent un problème, mais mon collègue Jean-Philippe DAVIAUD sera d'accord pour dire que ces nuisances semblent moins importantes. Vous le savez, les écologistes étaient, dès le début, attachés au fait que notre politique d'autorisation soit articulée avec la prise en compte systématique du voisinage. Nous sommes ainsi attachés aux moyens donnés à la DPMP et à l'urbanisme sur le contrôle ainsi qu'au fait d'associer toujours plus les riverains aux choix faits par les mairies en termes d'autorisation.

Nous sommes également attachés à veiller à ce que l'espace public ne soit pas considéré comme une machine à "cash" par les professionnels. C'est pour cela que nous avons besoin d'un mécanisme de régulation qui permette à chacun de s'y retrouver, mais qui pose des bases claires. Sur ces points, le rapport est utile : il permet de creuser de manière très intéressante le rôle et le travail de la DU et de la DPMP dans cette régulation. Il pointe aussi beaucoup de freins qui méritent d'être pris en compte. Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises, notamment sur le plan du régime des amendes.

Je voudrais conclure en parlant d'un sujet qui, des yeux longs de nous, est le sujet de ce rapport, ce sont les riverains. A sa lecture, nous voyons bien que les auteurs ont pris soin de recueillir, avec soin, le ressenti de ceux qui vivent au pied des immeubles, des bars festifs et des terrasses. Un recueil parfois, il faut le reconnaître, un poil partial dans la rédaction finale, mais il est important. En effet, il dit beaucoup de choses sur la manière avec laquelle nous devons associer toutes les parties prenantes sur les sujets d'espace public, tout particulièrement les riverains.

De nombreux collectifs sont nés, ils continuent de naître. Ils mettent, tous, au cœur du débat, la question du bruit dans la ville. C'est un sujet sur lequel nous faisons beaucoup, mais sur lequel nous devons faire encore mieux, notamment en trouvant de nouvelles manières de dialoguer pour déminer, traiter les frustrations, les ressentis et accompagner les médiations qui, parfois, prennent des tours très complexes.

Si nous voulons être plus agiles dans notre approche des autorisations, il faudra que la Ville et chaque arrondissement se dotent d'une méthode de partage qui soit la même dans tous les arrondissements, avec deux objectifs : de la fermeté dans la régulation et dans le dialogue. Ce sont deux objectifs que nous devrions pouvoir mettre au menu d'une révision du règlement des étalages et des terrasses, ce que nous demandons depuis longtemps et qui, à n'en pas douter, fera l'objet de nombreuses propositions dans le cadre de la campagne municipale à venir.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BADINA-SERPETTE.

Je donne la parole à M. Nour DURAND-RAUCHER pour le même groupe "Les Écologistes", pour cinq minutes, s'il vous plaît.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais en parler en connaissance de cause. En effet, je suis élu à la Sûreté, à la Prévention et à la Médiation dans le 11e arrondissement, c'est-à-dire là où la densité de bars et de terrasses est, de loin, la plus grande de Paris. Je rappelle qu'à nous seuls, nous comptons 850 établissements. C'est un problème réel que celui des terrasses. Il était bien connu, notamment dans le quartier Bastille et dans le quartier Oberkampf-Timbaud. Cela a été très vite l'une des priorités de mon mandat d'élu local, car il existe des nuisances insupportables. C'était d'autant plus vrai en sortant du Covid-19, quand nous avions tous été habitués à un certain calme dans nos rues et où le contraste était d'autant plus fort.

Evidemment, il faut de la régulation. Nous l'avons rappelé, comme l'a dit mon collègue Frédéric BADINA-SERPETTE. Nous l'avons porté lors d'un vœu il y a déjà deux ans et demi. La question d'une non-automaticité de la reconduction ou d'un meilleur contrôle et de meilleurs moyens pour le contrôle a toujours été portée par les écologistes. Il n'empêche que les moyens d'agir existent. Je m'étonne beaucoup que le rapport de la Chambre régionale des comptes ne se soit pas intéressé à ce qui se passe dans le 11e arrondissement, vu la profusion d'établissements qu'il y a. Je peux vous le dire, nous avons aujourd'hui beaucoup moins de plaintes que ce que nous avions il y a quatre ans. Est-ce parce que la proximité du Covid-19 est moins grande, et la proximité du silence est moins grande ? Je peux le croire, mais c'est aussi, parce que les effectifs de la police municipale, progressivement, ont pris lien avec les tenanciers de débit de boissons. Nous avons vérifié les contrôles et avons repéré les établissements.

Vous parlez, Monsieur VÉRON, de permis à points. En réalité, dans le 11e, ce que nous faisons, ce sont des contrôles qui nous permettent de vérifier le nombre d'infractions. C'est bien en fonction de cela que sont renouvelés les droits de terrasse ou non. Ce n'est pas ce que nous n'appelons un permis à points, mais c'est bien en fonction de l'expérience que nous avons avec les uns et les autres que nous agissons au quotidien.

Sur la méthode et ce qui est recommandé au sein de ce rapport, nous voyons qu'il parle d'une commission de régulation des débits de boissons qui inclut les riverains. Dans le 11e, c'est le cas. Cependant, il faut qu'une commission de régulation des débits de boissons soit un espace de dialogue. Ce n'est pas un espace où l'on fait passer les établissements à sanctionner absolument, parce que leur conduite est inacceptable. Là, nous avons une politique ferme, et nous cherchons aussi par tous les moyens à les sanctionner, et les sanctionner encore. En effet, il n'est pas acceptable que des établissements contreviennent à la loi et se moquent de l'ordre public.

Toutefois, pour des établissements qui peuvent débuter, être mal conseillés, faire des erreurs, avoir des employés défaillants ou mal connaître la règle, il est important d'avoir une commission de régulation des débits de boissons, pour que les syndicats puissent accompagner les établissements et que les limites soient connues pour ne plus qu'ils débordent. C'est à cela que sert la Commission des régulations des débits de boissons. Les habitants impliqués ne sont pas là pour la confrontation, c'est-à-dire que nous demandons à un riverain du 10e arrondissement de prendre langue avec les riverains du 11e pour établir le dialogue ensuite. Si nous avions tout de suite les riverains confrontés quotidiennement aux nuisances des établissements, ils peineraient à supporter ce que diraient les commerçants, et cela peut s'entendre.

Nous, nous sommes là pour faire évoluer les choses. Pour que le 11e soit pacifié, il existe des solutions. Je trouve ce rapport extrêmement critique. Il n'empêche que nous ne tolérerons jamais les débordements des établissements. C'est quelque chose que nous voulons collectivement. Il y a une question de respect de la règle, respect du voisinage et respect de la tranquillité. Néanmoins, dans une période où tout le monde s'affole, parce que les familles quittent Paris - je rappelle, ce que dit l'APUR, qui dit précisément qu'aujourd'hui, la problématique n'est pas les familles qui quittent Paris, mais les couples qui ne s'y forment plus. Il y a une question d'espaces, de sociabilisation, d'espaces de vie, d'espaces de fête. Non, nous ne lutterons pas contre les terrasses en tant que telles, nous lutterons contre les nuisances et nous le faisons quotidiennement, en tout cas, dans le 11e. C'est une politique qui peut porter ses fruits et qui peut être conduite.

Maintenant, il nous faudrait plus d'effectifs pour le contrôle. Il faudrait sans cesse améliorer les liens avec la Direction de l'Urbanisme, c'est vrai. C'est ce qui se fait progressivement, peut-être pas au rythme suffisant, mais je

vous assure que la progression existe. En tout cas, nous ne voulons pas d'une ville où l'on ne puisse plus sortir le soir. Je connais trop bien les débordements, mais je sais aussi que nous avons besoin d'espaces de sociabilisation dans la ville, et cela me semble important.

Je trouve ce rapport assez peu équilibré à mon sens. Peut-être qu'il s'est concentré sur des arrondissements dans lesquels il y avait des nuisances plus importantes que celles qu'aujourd'hui, je connais, moi. En tout cas, je m'étonne un peu de ce rapport qui va dans un seul sens. Je vous assure qu'il est possible de réguler et de contrôler nos établissements.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur DURAND-RAUCHER.

Je donne à présent la parole à Mme Raphaëlle PRIMET, présidente du groupe Communiste et Citoyen, pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Chambre régionale des comptes a rendu son rapport sur un sujet qui nous concerne tous, les terrasses. Elles sont le charme de Paris, mais également un lieu social fort, un lieu de rencontres cher à tous les Parisiens, mais également pour les touristes. Qui, à la fin d'une journée d'été à Paris, n'a jamais été retrouver quelqu'un en terrasse après une journée de travail ? Que ce soit pour un café, un Perrier ou un verre de vin, l'intérêt est de se réunir dehors, dans un cadre agréable. Il y a des terrasses pour toutes les bourses, même les plus modestes.

A la lecture du rapport, l'enjeu global est de donner plus de responsabilités aux maires d'arrondissement afin d'avoir une gestion plus localisée et individualisée sur ce sujet. Ils sont directement concernés et connaissent mieux que quiconque leur territoire. Les comités de la nuit ou comités du bruit sont autant d'outils qui peuvent permettre une meilleure concertation et une meilleure coordination entre les riverains et les mairies. D'ailleurs, la révision du règlement des étalages et des terrasses ne s'est pas faite sans les acteurs locaux. Les riverains, les associations et les commerçants ont dialogué pendant plusieurs semaines sur le sujet. J'entends la colère de certains maires d'arrondissement excédés par les nuisances causées par certaines de ces installations. Cependant, je pense que les mesures prévues ou en cours permettront de pacifier durablement le cadre de vie des habitants. La perspective de possiblement, réviser avec les maires les autorisations délivrées aux gérants les plus problématiques nous semble être à la fois efficace et mesurée.

Concernant les amendes, il est vrai que le sujet est plus complexe. Pour l'amende financière, c'est la loi qui les fixe, il faudrait donc, mes chers collègues, dont les familles politiques sont au Gouvernement, pouvoir agir à ce niveau pour parvenir à les rehausser. La Ville pourrait également actualiser la grille tarifaire des redevances d'occupation du domaine public dont les établissements s'acquittent. Or, cela ne concernerait pas seulement les terrasses, mais également les kiosquiers, les étalages des commerces ou encore les échafaudages sur la voie publique. Cette mesure pourrait donc très vite porter préjudice à un ensemble d'acteurs dans nos rues. Cependant, il sera toujours possible de faire valoir nos pouvoirs existants. La Ville possède déjà un système de sanctions graduelles qui va de l'avertissement jusqu'au retrait de la terrasse de l'établissement.

Une nouvelle fois, l'un des maîtres mots reste la concertation. Les instances de dialogue habituelles restent référentes pour recueillir la vie des riverains. De plus, un travail est en cours sur l'ajustement de l'outil "Eudonet" pour que la Ville bénéficie d'une vision plus globale de ses commerces, et ainsi évaluer leurs situations administratives et les conflits en temps réel.

Je m'adresse encore du côté droit de l'hémicycle pour rappeler que, oui, il est possible de trouver des pistes de développement ainsi que des solutions concrètes, sans pour autant barricader les terrasses parisiennes : du permis à points au renforcement de la police municipale et nationale visant ces établissements, en passant par la vidéo-surveillance, je souhaite le rappeler que le "tout répressif" n'est pas une solution à tous les problèmes d'une municipalité.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

Je donne la parole à présent à M. Geoffroy BOULARD pour le groupe Union Capitale pour cinq minutes maximum.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport de la Chambre régionale des comptes nous donne l'occasion de reparler des terrasses, qui font assurément partie d'un certain art de vivre parisien. Leur rôle pour l'animation de nos quartiers est essentiel. Il est apparu, de manière encore plus évidente en 2020, au sortir de la pandémie du Covid-19. Il convenait à la Ville de prendre des mesures concrètes pour soutenir nos commerçants, durement touchés par tous ces mois de fermeture. Parmi ces mesures, celle de permettre l'installation de terrasses éphémères, notamment durant la période estivale. Il va de soi que cette autorisation a sans doute permis de donner un peu d'air à des commerçants particulièrement inquiets et fragilisés.

Si sa mise en œuvre a parfois été chaotique, avec un régime initialement auto-déclaratif, en fonction de la plus ou moins bonne observation des règles, les choses sont progressivement rentrées dans l'ordre, à la demande des

maires d'arrondissement, en tout cas dans le 17e, où la cohabitation entre la tranquillité des riverains et les intérêts économiques a pu être trouvée grâce à une politique volontaire de médiation. Toutefois, si la plupart des commerçants jouent le jeu, certains n'en font encore que selon leur bon plaisir. De plus, il apparaît, à l'usage, que les règles et les procédures sont trop rigides, inapplicables ou trop illisibles, pour les commerçants.

C'est l'objet de nos vœux. Parmi nos propositions, notamment parmi les règles que notre Assemblée pourrait opportunément revoir, la tacite reconduction des autorisations de terrasse, le nombre exorbitant de tarifs - 255 - ou, encore, des sanctions pas assez dissuasives.

Il apparaît également, sur ce sujet hautement local, vous en conviendrez, Monsieur l'adjoint à la Maire, que tout est encore trop décidé sur la mise en œuvre et l'application de ces règlements au niveau central. Si des efforts importants sont faits, nous pouvons nettement faire mieux en associant encore plus les mairies d'arrondissement.

Nous proposons également de conditionner l'autorisation de terrasses au nombre de couverts possible, par exemple, même s'il est inférieur à la possibilité technique. Nous nous y heurtons souvent, théoriques, basée uniquement sur un métrage de voirie.

Nous proposons aussi de valoriser les commerçants qui respectent les règles et sanctionner de manière factuelle ceux qui ne les respectent pas. Nous proposons aussi d'attacher cette autorisation aux exploitants, et non aux propriétaires du fonds.

Enfin, et d'une manière générale, nous demandons un renfort des procédures de contrôle. Elles sont trop éloignées des mairies d'arrondissement afin de permettre à la fois au commerce, à l'habitant et aux riverains de cohabiter en bonne intelligence et que chacun, vous l'aurez compris, y trouve son intérêt.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Je donne à présent la parole à Jean-Philippe DAVIAUD pour le groupe Paris en commun pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais rappeler, cela a été esquissé par mon collègue Frédéric BADINA-SERPETTE, que ces terrasses, d'abord éphémères et ensuite estivales, ont eu d'autant plus de facilité à s'installer dans notre paysage parisien qu'en réalité, elles s'inscrivaient parfaitement dans notre projet politique que nous avions présenté en 2020, puisque nous souhaitions modifier la répartition de l'espace public entre les différents usages. Nous souhaitions accorder davantage d'espace à d'autres usages que les déplacements automobiles. Cela prévoyait la suppression d'un certain nombre d'emplacements de stationnement. Ainsi, ces terrasses estivales trouvaient un peu leur place naturellement dans ce projet. Cela a sans doute beaucoup contribué à leur développement rapide.

Il s'agissait aussi de répondre aux exigences du moment, la sortie du Covid-19, et l'impossibilité, pour les établissements, d'accueillir le public à l'intérieur, mais seulement en extérieur. C'était aussi le mois de mai, la volonté de nous tous, clients potentiels, de pouvoir profiter du soleil en étant en extérieur après ces très longues semaines en intérieur. Je dirais que tous les ingrédients pour que ces terrasses soient un succès étaient réunis.

A l'usage, cela a été dit par plusieurs de mes collègues, nous devons nous rendre compte aujourd'hui qu'en réalité, les difficultés que nous avons rencontrées tous dans nos arrondissements sont bien réelles. Les débordements, les nuisances, les difficultés des établissements à se conformer à la réglementation, parfois, est en partie derrière nous. Je pense que les établissements ont mieux assimilé les fonctionnements de ces terrasses. Les clients aussi, puisque chacun se souviendra qu'au début, les établissements disaient qu'ils avaient des difficultés à demander à leurs clients de quitter les terrasses estivales à 22 heures.

Aujourd'hui, tous les clients savent que les terrasses estivales doivent être vides à 22 heures et il n'y a plus cette gestion compliquée entre les établissements et leurs clients. Progressivement, je pense que tout cela est grandement rentré dans l'ordre. En revanche, bien souvent, les établissements qui posaient déjà des difficultés de comportement ont trouvé, avec les terrasses estivales, un terrain de jeu supplémentaire pour exercer leur talent de contournement de la réglementation et d'activité poussée à son maximum. Les difficultés existaient déjà dans la plupart des cas.

Je rejoins plusieurs de mes collègues, ce rapport est à charge et je le trouve assez peu équilibré par rapport à l'évolution de la situation. Néanmoins, il pointe quelques sujets assez justes, me semble-t-il. D'abord, une évolution de la plateforme "Eudonet", dans le sens prescrit ici serait tout à fait utile et permettrait d'apprécier les demandes, avec toutes les indications, notamment le bon paiement des redevances et les verbalisations, qui sont des indications toujours utiles quand on examine une demande. C'est une suggestion qui me paraît utile à approfondir.

La question qui, pour l'instant, n'a pas totalement de réponse est de savoir dans quelles conditions une terrasse peut être supprimée. Dans le 18e arrondissement, nous avions l'habitude, quand nous avions quelques doutes sur les établissements, de faire une première autorisation d'un an probatoire. Cela permettait de maintenir une petite

pression sur l'établissement. Si les choses se passaient bien, ce qui, heureusement, était assez régulièrement le cas, nous pouvions ensuite passer à l'étape de pérennisation. C'était un moyen d'avoir le contrôle, mais donc la question, à mon sens, se pose de savoir dans quelles conditions nous pouvons maintenir cette capacité de contrôle et de retrait, soit plus facile qu'aujourd'hui, soit de ne pas reconduire les autorisations de terrasse.

Dernier point que j'évoquerai : la question des sanctions. Là encore, les sanctions ont évolué. Il y a maintenant un nouveau type de sanctions, à savoir les procédures pour manquement, qui n'existaient pas auparavant, et qui a permis d'aboutir au retrait de terrasses, notamment quand la sécurité des riverains ou des clients était en question. C'est un outil supplémentaire qui en a convaincu plus d'un, je dois le dire d'expérience, de se "mettre dans les clous" s'ils ne souhaitaient pas perdre leur terrasse. En revanche, certains l'ont perdu, et, comme Ariel WEIL, à côté de moi, a pu le faire dans son arrondissement, il y a eu des démontages de terrasses d'autorité, montrant que la puissance publique et la capacité de réaction étaient là.

Dernier point, il y a le sujet du montant des amendes, qui n'est pas suffisamment dissuasif. Cependant, c'est une évolution législative qui pourrait régler ce sujet. Ce n'est pas tout à fait ici que cela se décide, mais, aux parlementaires présents dans l'hémicycle, je confie cette mission.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur DAVIAUD.

Je donne à présent la parole à M. Laurent SOREL pour cinq minutes maximum.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il paraît que l'invention des terrasses remonte au XVIIe siècle, quand Louis XIV a fait détruire l'enceinte construite par Charles V, et que les propriétaires des immeubles qui longent la nouvelle promenade surélevée ont décidé de louer leur pas-de-porte à des cafetiers qui vont installer chaises et tables. Tout cela pour dire que nous pouvons difficilement imaginer Paris sans ces terrasses. Elles sont souvent ce par quoi l'on s'approprie la ville, ce par quoi on la voit, on la vit. Elles sont ces lieux de socialisation vitaux qui nous permettent de discuter, de refaire le monde, de rencontrer et d'aimer, et de sortir du "métro-boulot-dodo" si oppressant.

Néanmoins, les terrasses cristallisent aussi des enjeux d'occupation et de partage de l'espace public. Toute la difficulté est donc de trouver un équilibre, une ligne de crête entre le maintien d'une vie sociale et festive, et le partage équilibré de l'espace public et la tranquillité des habitants. La Ville a eu raison, il me semble, après le Covid-19, de permettre aux bars et aux restaurants de pouvoir disposer, quand c'était possible, de terrasses estivales provisoires. Toutefois, cela a engendré, inévitablement, une augmentation de 60 % des terrasses. Peut-être qu'à ce moment-là, la régulation a été insuffisante. En effet, il y a eu des tensions en matière de partage de l'espace public et de tranquillité publique. Avec ce rapport de la Chambre régionale des comptes, il y a nécessité d'interroger un modèle, même si ce rapport me semble un peu trop à charge. En tout cas, il peut être utile.

La Chambre régionale pointe un problème de pilotage et de lisibilité du dispositif : 108 articles, 255 tarifs différents, j'imagine qu'il y a des raisons, mais c'est forcément compliqué. En plus, il y a des décalages importants entre la tarification et le bénéfice économique tiré de certaines terrasses.

Elle pointe aussi des problèmes sur les concertations avec les riverains. Certes, il y a moins de plaintes, il y a donc des progrès depuis l'après-Covid-19. Cependant, il y a au moins une nécessité de vigilance pour une meilleure concertation avec les riverains, qui devraient être davantage associés aux réunions des commissions de régulation des débits de boissons et aux comités locaux "Bruits", quand ils existent. Or, ces espaces de concertation ne peuvent pas être simplement des face-à-face, de personnes qui défendent leurs intérêts, mais des espaces qui permettent de produire du commun.

Notre rôle n'est pas de faire de la démagogie en la matière et de partir en guerre contre les terrasses. Cela me semble parfois la pente qu'en prend la droite. Il s'agit plutôt de renforcer la concertation, de trouver ce point d'équilibre délicat entre le maintien de lieux de socialisation et le partage équilibré de la voie publique et la tranquillité des riverains. La ville, encore une fois, ne peut pas simplement être une ville d'échange économique, où l'on travaille, où l'on dort et où l'on passe notre temps dans le métro. Les terrasses et les cafés jouent ce rôle si particulier pour ceux qui ne possèdent pas de grands appartements, et de lieux de socialisation dédiés, comme la grande bourgeoisie, par exemple.

La ville est ce lieu si particulier où ils peuvent vivre par eux-mêmes et collectivement. C'est aussi un lieu où l'on produit de la politique, et je comprends que, dans certains rangs, cela puisse poser un problème. En tout cas, c'est un lieu où j'ai beaucoup discuté, refait le monde, rencontré. Mais, en disant cela, je pointe aussi une nécessité de vigilance. En effet, avec la réduction nécessaire de la place de l'automobile et le développement des rues piétonnes, il y a un risque que les rues libérées ne deviennent que des rues de la soif, ce qui contribuerait à l'augmentation des nuisances, mais également, indirectement, à la gentrification. Attention, donc, sur cette question.

Tout cela pour dire que c'est davantage un équilibre à trouver et à améliorer plutôt qu'une guerre à rouvrir ou à continuer contre les terrasses. Quoi qu'il en soit, la Ville aurait tout intérêt à profiter de ce rapport, quoi que nous en pensions, pour améliorer la gestion des terrasses et faire en sorte que Paris soit une fête ou qu'elle le reste, mais

qu'elle soit aussi une ville inclusive, avec un partage de l'espace public équilibré, que l'on puisse faire la fête, mais que l'on puisse aussi dormir.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur SOREL.

Je donne à présent la parole à M. Pierre-Yves BOURNAZEL pour le groupe Union Capitale pour cinq minutes maximum.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis plusieurs années, la question du bruit prend une ampleur préoccupante. Le rapport de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France, publié en juillet dernier, pointe les limites évidentes de la gestion des terrasses sur l'espace public. Ce rapport met en évidence une augmentation exponentielle des terrasses, +26,5 % d'autorisation entre 2018 et 2023, et +60 % de surfaces occupées depuis 2020, ainsi que 45.000 plaintes. Cette explosion s'est accompagnée d'un manque total de régulation, avec des conséquences directes sur la vie quotidienne des Parisiens en termes de nuisances sonores. C'est ce que j'ai relayé à plusieurs reprises, ici, au Conseil de Paris.

Aujourd'hui, les nuisances sonores sont devenues une véritable bombe sanitaire, une véritable bombe sanitaire à retardement. L'O.M.S. a classé le bruit comme la deuxième cause de morbidité en Europe, derrière la pollution de l'air. L'ADEME a, quant à elle, estimé son coût social à 147 milliards d'euros par an. A Paris, 79 % des habitants se déclarent gênés par ces nuisances. Qui en est responsable ? En grande partie, une mauvaise régulation des terrasses et une absence de contrôle efficace des établissements qui ne respectent pas les règles. Nous devons prendre collectivement nos responsabilités et agir avec clarté. Nous le devons aux Parisiens qui veulent simplement pouvoir dormir, se reposer et vivre dans un cadre apaisé.

Le sommeil, ce n'est pas un luxe. Le sommeil, ce n'est pas une option. C'est un besoin vital pour la santé publique. Je salue d'ailleurs le travail des habitants et des associations de riverains qui nous alertent sur les atteintes au bruit, en particulier des terrasses. Le bruit, ce sont les terrasses, mais c'est aussi le trafic routier, les deux-roues motorisés thermiques, les pots d'échappement trafiqués, les sirènes hurlantes. Mes chers collègues, le modèle actuel de régulation des terrasses est un échec. Aujourd'hui, les autorisations se reconduisent tacitement, sans évaluation de leur impact sur la qualité de vie des riverains. Cela ne peut plus durer. La grille tarifaire est un véritable casse-tête, avec 255 tarifs différents, rendant le dispositif opaque et nettement injuste. Quant aux sanctions, elles sont quasiment inexistantes - des amendes trop faibles et des procédures administratives lourdes qui empêchent une action rapide et dissuasive contre les abus.

Nous devons donc collectivement revoir l'ensemble du dispositif afin de garantir une gestion plus juste et plus efficace, en mettant en œuvre les propositions de la Chambre régionale des comptes, conjointement avec les maires d'arrondissement et la Préfecture de police. Nous demandons l'imposition d'un moratoire sur les transferts et locations de licence IV dans les rues les plus impactées par la mono-activité bistrotière afin de limiter la concentration excessive de ces établissements.

Il est également essentiel, selon nous, d'expérimenter de nouveaux outils de prévention et de lutte contre la récidive, notamment par l'installation de capteurs "Méduse" connectés permettant de mesurer les nuisances sonores en direct. C'est ce que j'ai déjà proposé, depuis plusieurs années ici, au Conseil de Paris.

La création d'un permis à points, je l'avais également évoquée il y a quelques années, pour l'exploitation des débits de boissons, doit être mise en place afin que chaque infraction entraîne une perte de points pouvant aller jusqu'à la suspension du droit d'exercer.

Par ailleurs, il semble nécessaire de renforcer l'identification des abus et des débordements des bars, restaurants et lieux festifs en augmentant les contrôles et les verbalisations.

Enfin, nous demandons un pilotage commun des résultats entre la police municipale et nationale afin d'assurer une régulation efficace et mieux préserver la tranquillité publique.

Nous pouvons concilier dynamisme économique, âme de Paris et qualité de vie. Nous aimons les terrasses quand elles sont un lieu de convivialité dans le respect des riverains et de leur qualité de vie. Cela nécessite une volonté politique forte et un changement de cap. Il est temps d'ordonner l'espace public, d'assurer une régulation efficace et de faire respecter le droit fondamental de chacune et de chacun de vivre dans un environnement sonore sain.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne à présent la parole à M. BALADI pour cinq minutes.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France a rendu, le 27 janvier dernier, un rapport soulignant certaines insuffisances dans la gestion des 22.800 terrasses implantées à Paris. Les terrasses parisiennes, vous l'avez dit, occupent une part toujours croissante de

l'espace public : 1,52 % en 2020, contre 2,44 % en 2023, soit une hausse de plus de 60 %. Il est nécessaire d'encadrer l'occupation de l'espace public, nous en sommes tous d'accord. Toutefois, il ne doit pas se faire de façon anarchique, comme cela est trop souvent le cas dans certaines rues de la Capitale, avec une mono-activité grandissante.

De même, si Paris doit rester une ville animée, cela ne saurait se faire au détriment de la qualité de vie des riverains. Or, c'est bien la réalité dans certaines rues de la Capitale, comme le montre le total des 45.200 plaintes déposées en 2022 et 2023 "via" l'application "DansMaRue", par le numéro 3975, ou encore par l'application "Solen". Certains riverains peuvent parfois se heurter à des gérants de bars et de restaurants peu compréhensifs, avec des abus de droit de terrasse ou des nuisances sonores très tardives, cela vient d'être dit. Ils voient, de fait, leur qualité de vie considérablement affectée par ces nuisances.

Alors que les verbalisations ont été multipliées par cinq en 2018 et 2022, la police municipale se rend sur place dans 30 % à 50 % des signalements déposés dans "DansMaRue". C'est déjà beaucoup. Les abus d'une minorité conduisent à d'inutiles conflits de voisinage qui s'enveniment bien souvent, alors même que des solutions concertées auraient pu être trouvées.

Une optimisation du déploiement, par exemple, des effectifs de la DPMP, doit être possible en ciblant les quelques établissements. En effet, il ne s'agit bien que de quelques établissements qui posent un problème, souvent nouveaux dans ce secteur, sans non plus stigmatiser la majorité des commerçants historiques, formés, responsables, qui participent à la vie locale et gèrent bien leur établissement. Nous devons être capables de suspendre les terrasses qui posent un problème. Le souci est vraiment la récurrence des signalements pour un même établissement. Comme mon collègue Nour DURAND-RAUCHER, d'un autre bord politique, nous le voyons dans notre arrondissement. Nous avons aussi énormément d'établissements comme ceux-là. Cela nous pose un problème par rapport au nombre d'habitants.

Nous proposons donc que les maires d'arrondissement soient, dans le cadre d'une territorialisation de l'action publique, pleinement associés à l'encadrement des terrasses. Nous avons déjà contribué. Nous avons notamment participé à toutes les réunions organisées à l'époque par Mme POLSKI. Ce sont les maires d'arrondissement qui reçoivent les doléances des Parisiens à ce sujet, et eux, également, qui connaissent les lieux où les problèmes de ce type, souvent minoritaires encore une fois, sont souvent récurrents.

En conclusion, et d'une façon générale, il faut toujours privilégier la concertation entre gérants de bar, riverains et restaurateurs. Cela doit être notre philosophie, tout en étant fermes, le cas échéant.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BALADI.

Je donne à présent la parole à M. Jack-Yves BOHBOT pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans le prolongement de l'excellente intervention de mon collègue Vincent BALADI, quelques remarques complémentaires sur ce rapport de la C.R.C., que nous avons largement commenté en 1ère Commission. Je remercie aussi M. BONNET-OULALDJ des échanges très fluides que nous avons eus à ce sujet. Il s'agit d'un sujet important. Les terrasses, il faut le dire, ont apporté une bouffée d'oxygène bienvenue aux commerçants parisiens après la terrible crise sanitaire. Aujourd'hui encore, nos commerçants, soumis au désagrément de la politique municipale, ont besoin de l'apport financier que leur procurent les terrasses.

J'ai entendu dire que ce rapport de la Chambre régionale des comptes était à charge ou critique. Ce n'est pas tout à fait le travail que font les juges de cette Chambre. Nous avons affaire à un document très documenté, et, d'ailleurs, il a bien souvent pour source les informations communiquées soit par la Ville de Paris, soit par la Direction régionale des Finances. Ce sont donc des chiffres qui ne sont pas contestés. Nous avons donc un rapport équilibré, exhaustif, et qui retrace bien, sans chercher à pointer qui que ce soit - la manière dont nos agents travaillent et la manière dont ces terrasses sont verbalisées, sanctionnées ou pas. Je pense qu'il y a véritablement un travail intéressant dont nous pouvons nous louer.

Ce rapport ne cherche pas à pointer des dysfonctionnements, il cherche plutôt des points d'amélioration. Je regrette, d'ailleurs, le manque de proactivité et de propositions de l'Exécutif municipal pour y remédier. S'agissant notamment de la superposition, beaucoup de collègues ont parlé des normes, des règles d'autorisation et de sanctions face aux nuisances des grands contrevenants. Je crois que c'est l'angle mort de votre politique, Monsieur le Maire, cette accumulation de normes auxquelles vous n'arrivez pas à faire face et que vous n'arrivez pas à remédier, et l'absence de réponse aux riverains qui subissent des nuisances importantes.

Quelques points que je vais rapidement évoquer. D'abord le nombre des plaintes, il est considérable : ce sont 45.217 plaintes entre janvier 2022 et juin 2023. Il faut impérativement apporter une réponse. Il faut renouer le dialogue avec les riverains et les associations qui ont quitté récemment le Conseil de la nuit parisien. Dans le rapport, il est noté que, dans l'application "DansMaRue", un message indique que le dossier est clos 24 heures après une

plainte sans que le déposant sache quelle suite a été donnée à sa demande. Ce n'est plus possible aujourd'hui, en 2025, dans une société de l'immédiateté, où, quand l'on fait une demande sur Internet ou partout, l'on veut une réponse qui soit rapide et précise. Ce n'est pas le cas de l'application "DansMaRue".

Cela a été dit à de multiples reprises, il faut simplifier ce maquis tarifaire et réglementaire de la gestion des terrasses, qui nuit au bon contrôle de ces terrasses et à leur développement. C'est mon sentiment, il n'est pas nécessaire d'ajouter de nouvelles contraintes. Je ne suis pas favorable à un réexamen régulier ou périodique. Certains proposent trois ans, le rapport propose cinq ans. Il faut laisser la fluidité. Quand cela marche bien, quand le commerçant ne pose pas de problème, je pense qu'il faut le laisser travailler. Ce qu'il faut cibler, ce sont les contrevenants, ceux qui de manière régulière produisent des nuisances et nuisent aux riverains.

De la même façon, nous ne trouvons pas nécessaire d'ajouter un permis à points pour les commerçants, car cela rajoute de la procédure à la procédure. Je pense qu'il faut se concentrer sur les situations les plus critiques, les plus problématiques, afin qu'elles ne dégénèrent en conflit de voisinage. Lorsque les plaintes sont fondées, elles doivent aboutir. J'ai noté que, depuis 2021, sur 45.000 plaintes, 192 procédures ont été mises en œuvre : 83 mises en demeure et seulement 8 cas relevant de mesures de retrait d'office de matériel de terrasse. Le rapport ne peut pas dire combien il y a eu d'interdictions de terrasses pour les commerçants, car cette information n'est pas trouvée.

Il y a aussi un sujet technique qui n'a pas été évoqué, Monsieur le Maire, c'est la fiabilisation du recouvrement des redevances. Le rapport est terrible, il ne nous dit : "Aucune certitude sur le niveau réel des encaissements en cours d'exercice et, "de facto", sur le taux de recouvrement effectif de la situation individuelle des redevables". En réalité, on ignore véritablement ce qu'on recouvre, et l'on ne sait pas dire, pour les contrevenants, quelle est leur situation. Je crois qu'il y a un vrai travail à faire au sein des services de la Direction des Finances, en liaison avec la Direction régionale des Finances publiques.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOHBOT.

Je donne à présent la parole à M. Jérôme GLEIZES pour le groupe "Les Écologistes" pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

"Tout a été dit sur ce rapport", mais non. Ce n'est pas un hasard s'il n'y a que les écologistes qui vont en parler. Je vous conseille la lecture, c'est vraiment très intéressant, il y a beaucoup de chiffres. Parmi les chiffres intéressants, notamment, c'est le 1.3.2 : "Ces évolutions climatiques sensibles confèrent une attractivité, donc une valeur commerciale, croissante aux terrasses extérieures implantées sur le domaine public durant la période estivale". Là, il y a tout ce qui fait la différence entre quelqu'un d'écologiste et quelqu'un qui ne l'est pas. Cela, ce n'est pas rassurant, c'est inquiétant. Le Paris à +50°C, ce sont des moments non habitables.

Les écologistes parlent d'habitabilité de la planète et de la ville, c'est-à-dire que le fait que les températures augmentent de manière croissante. Or, les chiffres indiqués dans le rapport sont très inquiétants. Nous sommes contents, parce que sur la moyenne 2017-2023, il y a 253,3 heures de plus d'ensoleillement, cela fait 20 % de plus. Cela va continuer d'augmenter. L'attractivité va donc augmenter jusqu'au jour où vous ne pourrez pas aller prendre votre petit pastis ou votre bière sous les terrasses. Le duvet sera tellement important que vous ne risquerez pour votre vie. Vous allez donc rester chez vous, vous ne serez pas sur la terrasse.

Autre élément important sur la question de la pluviométrie. Là, nous voyons très bien que ce n'est pas un réchauffement, c'est un dérèglement climatique. Cela veut dire qu'il n'y a aucune relation sur la question de la pluviométrie. En effet, parfois, elle augmente, et, parfois, elle baisse. En moyenne, on est à -44,4 millimètres, mais cela varie entre +53,4 millimètres et -93,1 millimètres. Nous le voyons très bien aujourd'hui : il y a d'énormes variations de la pluviométrie selon les années.

Le chiffre sur l'écart de la température moyenne d'avril à octobre, on est à +2,5°C. Vous vous rappelez ce que disait le rapport de Paris 2016 ? Nous ne devons pas dépasser +1,5°C. Là, le chiffre qui nous est donné, +2,5°C. Ce n'est pas rassurant. Les magistrats de la Cour des comptes, ils ne voient pas cela. Ils ne voient que des tableurs Excel, des recettes, des dépenses, mais ils ne voient pas ce que ces chiffres signifient. Je voulais uniquement vous parler de ces chiffres, qui sont très inquiétants. Je vous conseille de méditer sur ces chiffres.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour terminer les interventions, je donne la parole à M. Ariel WEIL, maire de Paris-Centre.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout à l'heure, Laurent SOREL a parlé des enceintes de Charles V qui, quand elles étaient tombées, avaient donné lieu à l'essor des terrasses. En réalité, c'est encore dans l'ancien tracé des enceintes de Charles V que l'on compte le plus grand nombre de terrasses, dans le Paris historique, dans le Centre de Paris. Avec près de 3.000 terrasses, un peu moins, on n'est pas loin de 13,5 % de toutes les terrasses parisiennes. Nous avons un problème de quantité et Geoffroy BOULARD l'a dit tout à l'heure : le nombre de terrasses a augmenté de manière importante

avec le dispositif des terrasses estivales. Néanmoins, à l'époque, c'était une solution de sauvetage, à la fois pour les commerces, mais aussi pour les habitants qui avaient besoin de sortir.

Aujourd'hui, en particulier dans le Centre extrêmement dense de Paris, avec une densité de commerce par habitant plusieurs fois celle de Paris, nous sommes dans une situation où ce nombre même crée une extrême volatilité et une extrême sensibilité à l'indélicatesse d'un commerçant. Un commerçant indélicat, c'est un immeuble, c'est une rue, c'est peut-être tout un quartier qui souffre. Il ne faut donc pas, au moment de corriger les plus indélicats, que la main tremble. A cet égard, je salue le rapport de la Chambre régionale des comptes. Comme Jérôme GLEIZES, je trouve qu'il y a des choses intéressantes.

Mais, quel est le principal sujet, en réalité ? Le principal sujet, qui n'est d'ailleurs pas évoqué comme tel dans le rapport de la Chambre régionale des comptes, c'est le droit - très protecteur - de la liberté d'entreprendre, de la liberté des commerces. C'est un droit complexe à manipuler et qui crée une forme de déséquilibre dans la régulation quand on doit la mettre en œuvre. Toutefois, ce déséquilibre, qui peut créer une réticence de la part des acteurs publics à agir. En effet, c'est complexe, parce que c'est de la dentelle, parce que c'est risqué - on peut perdre, se faire condamner. Je crois qu'il ne doit pas être une injonction d'impuissance, au contraire.

Je voudrais saluer, ici, le volontarisme de mes équipes à la mairie de Paris-Centre. Ensuite, de la Direction de l'Urbanisme, du soutien de Nicolas BONNET-OULALDJ - je te vois me regarder depuis quelques mois. Nous travaillons d'arrache-pied pour faire cette analyse du cas par cas. Je voudrais aussi saluer les habitants qui nous pointent un certain nombre de situations pour créer des procédures - longues, contradictoires, qui passent par beaucoup de courriers, beaucoup d'administratifs -, mais qui nous permettent d'avoir, par exemple, cette semaine seule, procédé à deux abrogations de terrasses. Je salue les services qui m'ont accompagné. Cela a été peut-être plus d'une année de procédure. Nous allons aussi continuer, une dizaine est en cours, mais cela prend énormément de temps, c'est vrai.

Dans ce contexte, je suis d'accord avec Jack-Yves BOHBOT, qui disait, tout à l'heure, qu'il ne faut pas rajouter des usines à gaz à un droit et à une régulation déjà très complexe et dont nous devons manipuler les objets. Je ne crois pas à une usine à gaz avec des permis à points, des choses peut-être pas légales et qui seraient encore plus compliquées. Néanmoins, une mesure est proposée dans vos rangs, sur la droite de cet hémicycle et qui me paraît intéressante : inverser la reconduction - plutôt qu'une reconduction tacite, d'avoir une reconduction explicite. Certes, il faudrait que ce soit fait dans un mécanisme qui permette de ne pas pénaliser tous les commerçants qui travaillent bien et de ne pas engluer non plus l'action des services. En tout cas, je la retiens. Je trouve qu'elle mérite d'y travailler pour ne plus avoir cette reconduction tacite qui nous empoisonne.

C'est évidemment l'échelon territorial, la mairie, qui est pertinent. Je salue Nicolas BONNET-OULALDJ, qui veut que ce soit l'échelon ultime auquel l'on prenne des décisions d'urbanisme, que ce soient les terrasses ou d'autres sujets. C'est la mairie, parce que nous sommes en contact avec les habitants. Je voudrais de nouveau saluer le travail des conseils de quartier. J'étais, hier, avec des conseils de quartier qui font un travail de repérage énorme. Je voudrais aussi saluer le travail de la police municipale. Tout à l'heure, j'ai dit qu'on avait le record du nombre de terrasses. Nous avons aussi le record du nombre de procès-verbaux aussi. C'est utile et cela nous aide lorsqu'il s'agit de passer au volontarisme et à des procédures difficiles.

Pour conclure, je voudrais dire deux choses.

La première, d'abord, c'est qu'il y a un contre-sens dans le rapport de la C.R.C. sur ce qui est des commissions de régulation des débits de boissons. Ce n'est pas la bonne instance pour faire participer les habitants. C'est une instance qui vaut ce qu'elle vaut, mais qui nous aide, avec la présence des syndicats. De plus en plus, d'ailleurs, ce sont les syndicats qui font pression sur un certain nombre de commerces parmi leurs membres, en leur demandant de plier le marché de droit, et cela nous aide. Si nous avions des habitants, les syndicats ne viendraient pas, et cet échelon serait inutile.

Pour conclure, je voudrais simplement saluer le volontarisme et dire qu'ensemble, on doit chacun prendre sa responsabilité. Je salue aussi la représentante de la Préfecture de police, Madame la sous-préfète, chère Élise LAVIEILLE. Je crois que vous commencez timidement à infléchir la doctrine et à prendre des arrêtés de fermetures administratives qui sont non pas liées à des conditions sanitaires, à des problèmes de droit du travail, mais à des problèmes de nuisances sonores. Je crois qu'un a été prononcé cette semaine. Je vous en remercie, et je félicite la Préfecture. De la même manière, à la Ville, nous devons prendre le risque d'aller au Tribunal administratif. Ce sera ensuite au Tribunal administratif de prendre ses responsabilités quand il sera appelé à juger des contentieux des commerçants. En tout cas, vous avez compris que nous allions y prendre toute notre part.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup,

Pour répondre à toutes ces interventions, je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour cinq minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais vous remercier de ce débat passionnant. Il est passionnant, parce que la passion commence à Paris, sur ses terrasses. Vous l'avez dit, toute l'histoire de notre ville, notamment l'histoire politique, a commencé dans les cafés, dans les bars et sur les terrasses parisiennes. C'est une institution, un lieu de vie, de rencontres, d'échanges, et c'est l'âme de notre ville. D'ailleurs, les terroristes ne se sont pas trompés : en 2015, quand les attentats ont attaqué Paris, ils ont commencé sur nos terrasses. Egalement, après le Covid-19, ce qui a permis de relancer l'économie, notamment des commerces de Paris, a été la mise en place de ces terrasses éphémères et du premier R.E.T. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail fait par ma prédécesseuse, Olivia POLSKI.

Dernièrement, un sondage est paru. Dans ce sondage, 96 % des Parisiens interrogés disent aller en terrasse. Pourquoi ? Simplement parce qu'à Paris, la surface moyenne de logement s'établit à 31 mètres carrés. Autant dire que la vie parisienne se fait aussi beaucoup sur nos terrasses. Beaucoup de Parisiens n'ont pas de salle à manger comme d'autres habitants dans le reste de la France. J'ai bien pris connaissance du rapport de la Chambre régionale des comptes. Vous rappelez que la période de contrôle date de 2018 à 2023. C'est dans un contexte qui prend en compte notamment la période du Covid-19, la création des terrasses éphémères et le nouveau R.E.T. toutefois, depuis 2023, nous avons déjà amélioré les choses et j'y reviendrai.

Je voudrais dire que, le choix politique que nous faisons est clair. Nous voulons à la fois que Paris reste une ville populaire et une ville où l'espace public est un bien commun. Pour cela, nous voulons mieux encadrer, organisés et réguler, mais sans jamais tomber dans l'absurde ou l'ultra-bureaucratie. La première des choses est d'ailleurs une préconisation de la Chambre régionale des comptes. Elle dit qu'il faudrait systématiquement mettre en concurrence les terrasses qui sont sur l'autre côté de la rue ou sur un terre-plein. La première réponse que je ferai à cette préconisation, c'est que, l'échelon où les choses doivent se passer, c'est la mairie d'arrondissement. D'ailleurs, tout avis de nouvelles terrasses passe entre les maires du maire d'arrondissement.

Depuis quelques années, ce sont plusieurs dizaines de milliers de demandes de terrasses qui ont été analysées et étudiées par les services des mairies d'arrondissement et les maires d'arrondissement. Je voudrais les remercier, parce que c'est un travail énorme. Je voudrais aussi leur dire que je compte sur eux, et je continuerai à m'appuyer sur eux. Toutes les préconisations faites par la Chambre régionale de la Cour des comptes se feront en réponse avec eux. Cela ne se fera pas simplement par ma voix. J'ai d'ailleurs réuni les représentants des maires d'arrondissement, et tous les adjoints aux maires d'arrondissement étaient présents à cette réunion. J'ai aussi réuni les syndicats professionnels, à qui j'ai présenté ces recommandations. Je pense que nous allons continuer cette méthode d'échange, qui part de l'arrondissement. Nous aurons demain un débat sur la ville du quart d'heure et sur la nouvelle phase de territorialisation.

Je voudrais enfin vous dire que, plutôt que des appels à plus de rigidité, plus de bureaucratie, plus de tableaux Excel, je suis pour le dialogue social. Je suis pour que nous dialoguions ; pour que le dialogue local se fasse entre les maires d'arrondissement, les professionnels, de même que les riverains.

La deuxième préconisation est de réexaminer les autorisations lorsque c'est nécessaire. Je dis oui, mais, attention, nous n'allons pas complexifier les démarches pour les commerçants. Que nous fassions un réexamen périodique des terrasses comme le recommande la Cour, je suis d'accord, à condition que ce soit progressif et que nous partions d'abord des questions qui posent un problème, comme des demandes d'autorisation de terrasses déjà mises à l'index, avec des sanctions, des procès-verbaux. D'ailleurs, la Commission de régulation des débits de boissons pourrait, par exemple, nous permettre d'identifier les établissements qui pourraient amener une révision et un contrôle systématique. Toutefois, je ne suis pas pour emboliser les services ni les mairies d'arrondissement en faisant un réexamen annuel de toutes les terrasses. Commençons par ceux qui posent un problème.

Troisième recommandation, vous l'avez tous évoquée : associer les riverains. Oui, mais c'est aussi à la main des mairies d'arrondissement. Vous avez, pour cela, la Commission de régulation des débits de boissons, et un maire d'arrondissement les associe - celui du 11e. Les autres nous disent que c'est un lieu privilégié par la police municipale pour étudier des cas confidentiels et sur lesquels nous sommes sur des sanctions. Néanmoins, vous avez aussi, à votre main, les commissions locales du bruit. Saisissez-vous donc de ces comités locaux du bruit pour associer les riverains.

Enfin, je suis d'accord pour qu'il y ait un contrôle. Nous allons d'ailleurs renforcer la plateforme "Eudonet" et nous allons mettre en avant les verbalisations et les contrôles faits par la police municipale. C'est aussi à votre main, c'est transparent et les mairies d'arrondissement ont "Eudonet". La transparence demandée par la Cour, vous l'avez.

Sur la révision des tarifs, je terminerai sur ce point, je voudrais dire oui, mais pas au détriment des commerçants, et notamment des commerçants les plus populaires. La C.R.C. propose d'ajuster les tarifs des terrasses en fonction de la commercialité des rues. Je vous le dis : la commercialité des rues n'entraînerait pas simplement les terrasses, mais cela aussi une révision des étalages de tous les commerces, des kiosques, des commerces ambulants, des chantiers, des échafaudages, des palissades, "et cætera", c'est-à-dire tous les droits de voirie. Une révision des droits de voirie doit passer d'abord par une projection économique et une conséquence sur le coût pour les commerçants et pour tous les acteurs économiques.

Conclusion : je suis pour un Paris vivant. Je ne suis pas pour un Paris sous cloche. Je suis pour un espace équilibré. Tout ce que je vous ai dit va dans le sens de donner plus de pouvoir aux maires d'arrondissement, plus d'écoute, plus de dialogue et plus de régulation.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup,

Je donne à présent la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, le Préfet de police n'a pas compétence en matière de règlement de terrasse. Cependant, la loi olympique l'a rendu compétent en la matière cet été, pendant la durée des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Je crois pouvoir dire, Monsieur le Maire, que les échanges se sont très bien passés entre nos services durant cette période.

Néanmoins, je voulais répondre pour apporter un éclairage à certains points mentionnés par plusieurs orateurs qui, eux, relèvent de la compétence du Préfet de police. Le premier point concerne la demande d'un moratoire sur les transferts et les locations de licence IV pour les rues très impactées par la mono-activité bistrotière. Sur ce sujet, le Code de la santé publique prévoit que l'ouverture de tout nouveau débit de boissons de troisième ou de quatrième catégorie est interdite dès lors que la proportion d'un débit pour 450 habitants est atteinte. Très concrètement, à Paris, il n'y a pas la possibilité de créer de nouvelles licences III ou IV.

Par ailleurs, compte tenu de l'existence d'une forte concentration de débit de boissons dans certains quartiers animés de la Capitale, le Préfet de police a interdit, par arrêté, les transferts de licences IV ou les translations de licences IV. Les transferts concernent le déplacement de l'établissement vers un autre local en dehors de la commune. Les translations correspondent au déplacement de la licence dans la même commune. Ce transfert ou ces translations ont été interdits dans certaines rues de plusieurs arrondissements - les 8e, 9e, 10e, 11e et 18e - ce qui permet de réduire les troubles à l'ordre public. Cependant, ce n'est pas une mesure qui peut être généralisée à l'ensemble d'un arrondissement, la jurisprudence du Conseil d'Etat n'autorisant pas les interdictions générales et absolues.

La création de nouvelles zones d'interdiction doit reposer sur le constat, par les services de police nationale et municipale, de troubles à l'ordre public causés par l'activité bistrotière. Cette décision doit aussi tenir compte d'un nécessaire équilibre entre préservation de l'ordre et de la tranquillité publiques d'une part, et le principe de la liberté du commerce, d'autre part.

Le Préfet de police, en vertu de certaines dispositions du Code de la santé publique, a également déterminé, par arrêté, des distances en deçà desquelles des débits de boissons à consommer sur place des troisième et quatrième catégories ne peuvent être établis à proximité des mêmes débits de boissons. Concrètement, il y existe un arrêté du Préfet de police du 29 avril 1972 qui prévoit qu'aucun débit de boissons à consommer sur place des troisième et quatrième catégories ne peut être établi à Paris à moins de 75 mètres des mêmes catégories déjà existantes. Voici la réglementation.

Le second point sur lequel je souhaitais apporter des précisions concerne l'idée du permis à points, mentionné par plusieurs orateurs. C'est complètement de la compétence de la Ville de Paris bien évidemment. Mais ce qu'il faut néanmoins avoir à l'esprit, si vous vous engagez dans cette perspective, c'est que, si vous entendez en faire un dispositif contraignant, cela relève du législateur. Nous sommes sur un domaine législatif, notamment en regard du respect du principe du contradictoire. Si vous prévoyez des sanctions automatiques, ce qui peut être le cas, l'absence de procédure contradictoire peut entacher la sanction d'illégalité et le juge administratif risquerait d'annuler cette sanction. Il y a aussi un risque contentieux, sans doute accru, devant le juge de l'excès de pouvoir en raison de la remise en cause du principe de proportionnalité des sanctions. C'est simplement un petit point de vigilance à avoir sur la question du permis à points.

Troisième point, le Préfet de police peut fermer un établissement temporairement sur le motif de tapage sur la base d'un rapport administratif de police. Concernant les nuisances constatées sur les terrasses des débits de boissons autorisées par la Ville de Paris, les procès-verbaux dressés, le cas échéant, par la police municipale, peuvent être communiqués aux services de police pour prononcer une mesure de fermeture par arrêté préfectoral. Nous nous engageons dans cette voie, cela a été dit par M. le maire de Paris-Centre. C'est donc possible - c'est parfois compliqué, mais c'est envisageable.

Pour finir, je rappellerai que les commissions de régulation ont été mises en place dans les arrondissements les plus festifs. Elles permettent d'identifier et d'avoir un travail assez précis sur les établissements commettant des infractions. Les forces de l'ordre y prêtent une attention toute particulière en termes de contrôles, et des verbalisations sont dressées en cas d'infraction. Nos services participent pleinement à ces différentes commissions de régulation.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Représentante du Préfet de police, chère Élise LAVIEILLE, pour ces précisions.

Je vais maintenant mettre aux voix, à main levée, les vœux rattachés, en commençant par le vœu n° 37 du groupe Union Capitale, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 37 est rejeté, merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 38 du groupe Union Capitale, avec le même avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 38 est rejeté, merci.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le vœu n° 39 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 39 est rejeté, merci.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'accompagnement des commerçants parisiens dans le paiement en cryptomonnaies.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen de vœux non rattachés, avec le vœu n° 40 relatif à l'accompagnement des commerçants parisiens dans le paiement en cryptomonnaies.

Je donne la parole à M. Paul HATTE pour le groupe Union Capitale pour deux minutes maximum.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voulais profiter du Sommet international sur l'I.A., qui a lieu en ce moment, pour vous parler des cryptomonnaies. Je ne vais pas rentrer dans le détail de ce qu'est une cryptomonnaie. Ce sont des monnaies inscrites sur la "blockchain", qui permettent aussi à certains de s'éloigner de la dépendance au dollar et à l'héritage des accords de Bretton Woods.

Pourquoi la cryptomonnaie intéresse-t-elle les commerçants ? Parce que les frais de transaction sont très faibles : moins de 1 %, contre entre 3 % et 6 % pour les banques classiques. Il faut savoir qu'il y a près d'un demi-milliard de terriens qui possèdent de la cryptomonnaie et que certains pays ont une adoption de la "crypto" supérieure à 10 % de la population. Nous estimons que, d'ici à 10 ans, il pourrait y avoir près de 10 % des touristes mondiaux qui choisissent le pays de destination en fonction de leur capacité à payer en cryptomonnaie. La question est de savoir comment faire de Paris une ville attractive pour ce public, qui, il ne faut pas croire, n'est pas forcément un public aisé, mais parfois un public craintif des monnaies classiques.

Les pays où la plus grande acquisition de "crypto" arrive sont souvent des pays en voie de développement. Il y a donc une corrélation entre usage de la "crypto" et développement des pays. La question est comment on forme nos commerçants à l'usage des "cryptos". Certaines villes comme Cannes, à l'initiative de David LISNARD, ont lancé des cycles de formation. Je pense que ce serait dans l'héritage de Paris, une ville très moderne, que de proposer, aux commerçants, comment utiliser ces cryptomonnaies, comment elles fonctionnent et savoir accueillir les clients qui pourraient les utiliser.

Je vous propose donc de créer cette formation à nos commerçants, et également de créer une carte qui pourrait référencer l'ensemble des commerces "crypto-friendly".

Je vous remercie.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace M. Pierre RABADAN au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cher Paul HATTE, j'ignore si la question des cryptomonnaies est dans les compétences municipales. En tout cas, je peux vous dire que, pour le moment, nous n'y voyons pas très clair et l'absence de réglementation et de protection pour les commerçants à des escroqueries ou des fraudes sans possibilité de recours juridique nous invite à être prudents sur ces systèmes financiers. Le marché des cryptomonnaies est très peu réglementé, le risque est là. Les infrastructures qui entourent les transactions en cryptomonnaie sont vulnérables, notamment par rapport aux cyber-attaques.

Deuxièmement, les cryptomonnaies sont connues pour leur instabilité, qui peut entraîner des changements, importants et soudains, de leur valeur. Un commerçant qui aurait accepté une cryptomonnaie peut, le lendemain, voir la valeur qu'il a acceptée diminuer et ne plus couvrir les coûts demandés.

Troisièmement, bien que les cryptomonnaies aient gagné en popularité, elles ne sont pas encore largement utilisées chez les consommateurs. Accepter la cryptomonnaie comme moyen de paiement reviendrait ainsi à imposer aux commerçants une manipulation supplémentaire, celle de convertir la cryptomonnaie récoltée en euros pour payer différents simulateurs, fournisseurs, salariés et dépenses de fonctionnement. En plus, l'utilisation des cryptomonnaies nécessite des connaissances techniques, une compréhension de la technologie "blockchain", et représente donc une charge supplémentaire pour les commerçants.

Dernier point que je voulais aborder concernant l'aspect environnemental sur l'utilisation de la cryptomonnaie : l'électricité utilisée provient majoritairement de sources d'énergie non renouvelables. Ces sources d'énergie sont souvent des centrales électriques à charbon ou au gaz naturel à effet de serre.

Je donne donc un avis défavorable. Je le dis, parce que vous êtes un groupe qui, sans arrêt, nous demande de faire des économies. Là, vous nous proposez un nouveau dispositif et une nouvelle dépense. Il faut être un peu cohérents entre vos interventions sur le budget et vos propositions de nouvelles dépenses.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Monsieur HATTE, le vœu est-il maintenu ? Très bien.

J'ai une demande d'explication de vote pour le groupe "Les Écologistes".

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Nicolas est revenu sur le caractère sulfureux des cryptomonnaies. Je voudrais insister sur le fait qu'aujourd'hui, la priorité, pour les commerçants, ce n'est pas tant les cryptomonnaies, mais c'est l'accompagnement sur le digital. La question, c'est de savoir comment les accompagner pour faire en sorte qu'ils soient mieux référencés sur Google. C'est cela, la formation des commerçants dont nous avons besoin aujourd'hui. Mieux se référencer sur Google, savoir créer un site Internet pour valoriser son attractivité ou un savoir-faire très parisien.

C'est la priorité sur laquelle nous nous positionnons aujourd'hui, à Paris, notamment avec "Paris Commerces". C'est sur ce sujet qu'il faut insister. La "crypto", peut-être, pourquoi pas, et encore, c'est très sulfureux. Beaucoup de sujets, aujourd'hui, sont mis sur la table. La priorité est de savoir comment accompagner les commerçants sur le digital.

Nous voterons donc contre.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Il y a une autre demande d'explication de vote.

M. Francis SZPINER. - Nous voterons contre ce vœu. Je tiens à rappeler que la cryptomonnaie est un merveilleux outil de blanchiment. Pour les commerçants, ce serait un moyen de contourner les limites du paiement en liquide, la visibilité, la traçabilité et éventuellement l'intervention de Tracfin.

Nous voterons contre, mais je voudrais dire, Monsieur l'adjoint au maire, qu'il y a dépenses et dépenses. Quand elles sont productives, nous ne vous reprocherons jamais des dépenses. Quand ce sont des dépenses de fonctionnement inutile, oui, nous vous les reprocherons. C'est une notion de base de l'économie qui semble vous avoir échappé.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Il n'y a pas d'autre demande d'explication.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 40 du groupe Union Capitale, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 40 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'installation d'un commerce de bouche dans le parc Sainte-Périne à Paris (16e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 41 relatif à l'installation d'un commerce de bouche dans le parc Sainte-Périne, à Paris, dans le 16e arrondissement.

La parole est à M. le Maire du 16e arrondissement, Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons aujourd'hui l'occasion de faire perdurer une initiative qui a fait ses preuves en étant pleinement appréciée par les habitants du 16e arrondissement.

Lors des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, le parc Sainte-Périne a accueilli une zone de festivité accompagnée de deux "food trucks". Leur succès ne fait aucun doute : fréquentation élevée, chiffre d'affaires solide, retours enthousiastes des riverains et des familles. Une telle réussite ne doit pas rester éphémère. Le vœu que nous portons vise donc à étudier la création d'une concession permettant l'installation d'un commerce de bouche dans le parc. Il ne s'agit pas d'un simple souhait, mais d'une réponse concrète à une demande exprimée par de nombreux habitants, et notamment le conseil de quartier, désireux de retrouver cette offre conviviale et de proximité tout au long de l'année.

D'un point de vue pratique, l'idée est d'autant plus pertinente que nous disposons déjà d'un branchement électrique opérationnel, héritage des Jeux olympiques et paralympiques. Plutôt que de le laisser inutilisé, pourquoi ne pas le mettre au service d'un projet utile à tous ? Certes, l'évacuation des eaux usées reste un sujet à anticiper. Cependant, un appel à projets permettra de sélectionner un opérateur capable d'y répondre de manière adaptée.

Enfin, c'est un point essentiel, cette installation devra s'inscrire dans une démarche éco-responsable, en conformité avec les engagements de la Ville de Paris. Il ne s'agit pas de dénaturer le parc Sainte-Périne, mais, au contraire, de l'enrichir de son offre de services tout en respectant son caractère paisible et naturel.

En somme, cette proposition est gagnante sur tous les plans. Elle répond aux attentes des usagers, valorise les infrastructures existantes et permet d'animer ce magnifique espace vert sans en altérer l'identité. Nous appelons donc la Ville de Paris à saisir cette opportunité et à étudier sérieusement cette possibilité. Le succès des "food trucks" l'a démontré. Il y a une attente, il y a un potentiel, ne le laissons pas s'éteindre.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le maire du 16e arrondissement, votre vœu est tout à fait louable et nous sommes favorables à l'installation de commerces, de commerçants et de kiosques. Nous le faisons régulièrement avec les arrondissements et à travers des appels à projets. Cependant, le lieu que vous évoquez, qui est le parc Sainte-Périne, est particulier. En effet, il s'agit d'un square appartenant à l'A.P.-H.P.

Nous ne sommes pas propriétaires de ce square. La Ville n'a pas la compétence de lancer un appel à projets pour installer un commerçant dans un lieu qui appartient à l'A.P.-H.P. La DAE est favorable et a déjà étudié votre demande, puisque cette question a déjà été posée aux services. En revanche, ce n'est pas chez nous, et, si ce n'est pas chez nous, ce n'est pas nous qui faisons payer. Ce n'est pas nous qui faisons l'appel à projets.

Je vous invite donc à retirer votre vœu, mais je suis prêt à vous soutenir auprès de l'A.P.-H.P. pour installer un commerçant.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Votre vœu est-il maintenu ?

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Compte tenu des explications qui m'ont été données et du soutien apporté par Nicolas BONNET-OULALDJ à la mairie du 16e, je retire mon vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien, merci à vous.

Il est donc retiré.

2025 DAE 79 - Participation de Paris au programme européen Jet Cities - Promotion des métiers et des formations dans les filières de la transition écologique et aide financière versée à Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 79 et l'amendement technique n° 42. Le projet de délibération porte sur la participation de Paris au programme européen "Jet Cities", promotion des métiers et des formations dans les filières de la transition écologique, et une aide financière versée à Paris.

La parole est à Mme Afaf GABELOTAUD pour présenter ce projet de délibération.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - J'émets un avis favorable à l'amendement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Oui, c'est un amendement technique.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 42.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 42 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 79 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DAE 79).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la réouverture d'un bureau d'accueil touristique à Paris.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la décentralisation en arrondissements des moyens associés à la politique touristique de la Ville.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la disparition du dernier point physique de l'Office du tourisme à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous procédons à l'examen commun des vœux n°s 43, 44, 45 et 45 bis de l'Exécutif relatifs à la réouverture d'un bureau d'accueil touristique à Paris.

La parole est tout d'abord à Mme Brigitte KUSTER pour le groupe Union Capitale.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce vœu, vous venez de le rappeler, concerne la réouverture d'un bureau d'accueil touristique à Paris. Rappelons qu'en 2024, la France a accueilli plus de 100 millions de visiteurs internationaux. Au lendemain des Jeux olympiques et paralympiques, ils ont attiré 11,2 millions de visiteurs. Quelques semaines après la réouverture tant attendue de la cathédrale Notre-Dame de Paris, Paris est donc la ville la plus visitée au monde et ne dispose plus d'un point d'accueil touristique.

Le 13 janvier 2025, le dernier bureau d'accueil de la première destination mondiale a fermé ses portes. Désormais, les visiteurs ne seront plus orientés vers l'espace "Paris, je t'aime", situé près de la Tour Eiffel, au 101 du quai Jacques Chirac. Cette fermeture, motivée par une baisse de fréquentation et une volonté de l'Office de tourisme de Paris de privilégier le numérique, prive ainsi notre Capitale d'un lieu de réception essentiel pour les touristes. Une ville comme Paris se doit d'offrir à ses visiteurs un accueil physique chaleureux et personnalisé, assuré par des professionnels qualifiés, dans un lieu emblématique.

En complément des kiosques et des espaces labellisés "Paris, je t'aime", il nous paraît pertinent d'examiner la réouverture d'un point d'accueil au sein de l'Hôtel de Ville. En effet, les locaux du 29 de la rue de Rivoli, disposant d'un vaste espace, pourraient accueillir un stand dédié permettant aux touristes de bénéficier d'un service de proximité en plein cœur de la Capitale. Cette initiative ne représenterait d'ailleurs pas un coût excessif et elle

renforcerait le rayonnement de Paris tout en offrant, aux visiteurs, un service digne de l'image d'excellence de notre Capitale. Si la digitalisation constitue un progrès, elle ne doit pas se substituer à un accueil humain et accessible à tous.

Enfin, en partenariat avec les acteurs du tourisme, la Ville de Paris pourrait lancer une campagne de communication pour faire connaître cette nouvelle adresse et garantir un accueil de qualité à ceux qui privilégient le contact direct à l'information dématérialisée. Paris doit rester une capitale d'accueil et d'hospitalité, fidèle à son rang de première destination mondiale.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Anne BIRABEN pour le groupe Changer Paris pour le vœu n° 44.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Depuis le 12 janvier 2025, la Ville de Paris a fermé son dernier point d'accueil physique des touristes. Depuis le 12 janvier 2025, Paris n'a plus d'office de tourisme. La première destination touristique mondiale n'a plus d'office du tourisme. Les touristes venus du monde entier ne peuvent plus converger vers un lieu précis pour recueillir des informations et des renseignements. En réalité, vous avez doucement laissé mourir cet office du tourisme, de lieu en lieu, sans visibilité, dans des locaux inadaptés. Puis, vous avez progressivement baissé la subvention, jusqu'à vous étonner que la fréquentation baisse.

Le groupe Changer Paris est en première ligne pour éviter que le tourisme nuise au quotidien des riverains. Il est donc crucial que les flux touristiques soient accueillis de façon ordonnée à Paris. L'Office du tourisme y participe, car il recommande des parcours et des itinéraires grâce à l'interaction humaine essentielle. Or, Madame la Maire, votre seule stratégie est d'étendre le terrain de jeux des touristes - partout, tout le temps. Dans le Marais avec la Z.T.L. sur le pont d'Iéna, sur le Champ de Mars au Trocadéro, les touristes se massent en même temps que les escrocs et autres vendeurs à la sauvette. Vous souhaitez désormais déprofessionnaliser le métier de conseiller en séjour pour le confier uniquement à des kiosquiers, ni formés ni équipés, et dont ce n'est pas l'activité première. Vous dégradez ainsi davantage la qualité d'accueil.

Paris mérite un accueil professionnalisé. Le rayonnement de Paris à l'international en dépend. Par ce vœu, avec mon collègue Philippe BOUCHER, nous vous demandons donc de nous faire un retour d'expérience sur l'année écoulée et vous demandons le retour des points d'accueil pour les touristes dans les arrondissements. Nous voulons un budget, des chiffres et le résultat des études. Nous ne voterons donc pas le vœu de l'Exécutif, car nous ne pouvons souscrire à votre stratégie globale en la matière.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, véritable institution parisienne, l'Office de tourisme a fermé ses portes le 12 janvier dernier. Nous le regrettons, car ici disparaît un point reconnu, visible et apprécié des touristes. Lorsque l'on visite une ville que l'on ne connaît pas, il est toujours réconfortant de savoir que des personnes formées à recevoir des touristes, qui parlent souvent plusieurs langues étrangères, sont là pour vous aider et vous donner les renseignements pratiques dont vous avez besoin.

Bien sûr, les usages évoluent, et le numérique a pris le pas sur les pratiques plus traditionnelles lorsque l'on prépare son voyage. Cependant, l'hyper-connectivité exclut aussi toute une partie de la population, moins connectée ou moins à l'aise avec les nouvelles technologies. Le lien humain reste encore la plus jolie porte d'entrée pour visiter une ville. Nous souhaitons rendre hommage aux salariés de l'Office de tourisme, qui ont œuvré avec beaucoup de professionnalisme à l'accueil des touristes, et qui ont brutalement vu leurs emplois supprimés. Votre argument pour fermer cette structure ? Pas assez de fréquentation. Qui, sinon vous, a décidé de délocaliser l'Office de tourisme pour le transporter dans les anciens locaux du C.I.D.J. ? Il ne fallait pas être devin pour savoir que ce lieu, même situé à deux pas de la Tour Eiffel, n'était pas assez visible pour être fréquenté par les touristes.

Nous vous demandons, par ce vœu, de réinstaller un point physique de l'Office de tourisme - central, visible, facilement accessible - comme il continue d'exister dans de nombreuses autres capitales. Cela peut se faire en complément d'une décentralisation de l'information au niveau des arrondissements. De plus, l'information des touristes ne s'improvise pas. Nous demandons aussi que les kiosquiers bénéficient d'une formation solide pour être accompagnés dans leur nouvelle mission de guides touristiques.

Concernant le vœu bis de l'Exécutif, nous le voterons. Même s'il ne répond pas à notre demande de mettre en place un office du tourisme, il explore d'autres pistes intéressantes, notamment la stratégie touristique par arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Madame la Présidente.

Merci, Mesdames, pour vos vœux sur les questions du tourisme. Pour vous répondre d'abord, dans un premier temps, je vous rassure, Paris n'a pas perdu de son lustre ni de son éclat, puisqu'en 2023, après une période plutôt compliquée sur la question du tourisme, avec le Covid-19 et le confinement, 37 millions de visiteurs ont visité notre ville en 2023. Pendant les Jeux olympiques, ce sont plus de 13 millions de touristes qui sont venus.

La deuxième chose sur laquelle je voudrais vous rassurer, c'est qu'il y a toujours un office de tourisme à Paris. Il s'appelle "Paris je t'aime". Avant ma collègue Véronique LEVIEUX, c'est Pierre RABADAN qui présidait la séance, il en est d'ailleurs le président. Il y a donc toujours un office de tourisme "Paris, je t'aime" à Paris pour accueillir les touristes, les guider et faire rayonner notre ville.

Troisième élément sur les questions de subvention. Vous serez contents, puisque nous avons réalisé un certain nombre d'économies. En effet, depuis trois ans, la Ville de Paris a subventionné l'Office de tourisme de manière moins importante, baissant, de quelques pourcents, la subvention qu'elle octroie à l'Office de tourisme. Toutefois, cela s'est doublé d'un partenariat avec la Métropole du Grand Paris qui, maintenant, soutient l'Office de tourisme à hauteur du montant d'économies que nous avons pu réaliser. Cela s'appelle la coopération territoriale. C'est ainsi que nous travaillons entre Paris et la Métropole du Grand Paris. Non, l'Office de tourisme "Paris, je t'aime" continue d'être soutenu par la puissance publique, par Paris, en lien avec la Métropole.

Autre élément pour vous répondre. Si nous avons travaillé sur les questions de tourisme, c'est dans un esprit de transition pour avoir un tourisme plus durable. Ce sont les Assises du tourisme durable depuis 2021, plus éco-responsable et plus respectueux de l'habitat et des habitants - je ne vais pas y revenir, avec tous les éléments de régulation que nous avons mis à cet effet. Cela veut dire que nous modifions les choses du point de vue du tourisme à Paris.

La question d'avoir un seul point d'accueil unique, comme c'était le cas précédemment, est remise en question. Nous avons remis en question cette stratégie pour une raison. Les chiffres du point d'accueil donnent 37 millions de touristes. En 2019, quand l'Office de tourisme "Paris je t'aime" était à l'Hôtel de Ville, c'était 250.000 personnes par an, contre 37 millions. En 2022, c'était 173.000 et, en 2023, le point d'accueil était toujours ici, c'était 158.000 visiteurs. En 2024, avec "Spot 24", comme nous l'avons "délocalisé", entre guillemets, au pied de la Tour Eiffel, c'est 130.000 visiteurs. La question d'avoir un point d'accueil unique est quelque chose qui s'interroge autour de la question de la stratégie que nous développons sur le tourisme.

La deuxième chose, vous le savez - c'est une constante du point de vue de la politique publique au niveau de la ville -, c'est la déconcentration. Cela a d'ailleurs été rappelé et réclamé par des groupes de l'opposition, notamment au dernier Conseil de Paris, pour travailler plus en lien avec les arrondissements. C'est aujourd'hui le sujet, y compris sur l'accueil. La question n'est pas de dire que nous n'accueillerons plus les touristes sur le plan physique, ou quelques fariboles qui viseraient à dématérialiser totalement l'accueil des touristes. Cela n'est absolument pas l'idée. C'est plutôt l'idée de s'appuyer sur un réseau d'accueil. Ce réseau d'accueil, ce sont les kiosques à journaux. Aujourd'hui, plus d'une trentaine de kiosques à journaux sont en cours de labellisation par l'Office de tourisme "Paris, je t'aime", pour être des points d'accueil pour les touristes au plus près des arrondissements et des lieux touristiques, pour déconcentrer l'offre touristique.

Deuxième idée, nous déconcentrons. Nous n'ouvrons pas un point d'accueil pour les touristes dans le quartier de Paris qui est déjà le plus fréquenté par les touristes et qui est, entre guillemets, en phase d'"engorgement". Il suffit d'en discuter avec le maire de Paris-Centre, Ariel WEIL, qui accueille avec plaisir les touristes dans son arrondissement, mais qui dit être à un point d'équilibre. Nous n'allons donc pas remettre encore une pression de ce point de vue.

Troisième élément, c'est faire confiance aux mairies d'arrondissement pour savoir de quelle manière traiter les choses. Je voudrais prendre l'exemple de ce qui s'est lancé dans le 20e arrondissement, l'initiative de la Maison du 20e, lancée à proximité du Père-Lachaise - 4 millions de touristes à l'année. C'est le cimetière public gratuit le plus visité au monde, pour lequel un dispositif a été monté avec la mairie d'arrondissement et avec l'artisanat local.

Aujourd'hui, l'une des questions est de faire découvrir, de manière différente, le tourisme. C'est tout le travail de soutien que nous avons déjà fait au commerce, notamment avec le "Paris local", avec le "Fabriqué à Paris", de manière à mettre en place, dans les arrondissements, des points d'accueil de tourisme. Je vous incite à aller voir cette initiative, la Maison du 20e, que nous avons mise en place dans le 20e arrondissement avec le territoire "zéro chômeur" et ma collègue Afaf GABELOTAUD. Elle permet d'accueillir et d'avoir des points d'accueil sur le tourisme.

C'est tout ce que je voulais vous dire pour résumer le vœu de l'Exécutif que je vous propose en réponse. Nous avons demandé, du point de vue de l'Office, que la fermeture de "Spot 24" soit accompagnée sur le plan social.

Aujourd'hui, des reclassements ont été proposés aux salariés en interne de l'Office de tourisme "Paris, je t'aime", mais également des reclassements en externe, afin que cette transition, dont j'ai parlé tout à l'heure, permette de mieux accueillir des touristes et d'être plus en lien avec le travail que nous faisons et les arrondissements.

J'émettrai donc un avis négatif à vos vœux en vous proposant ce vœu de l'Exécutif en réponse.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 43 du groupe Union Capitale est-il maintenu, Madame KUSTER ?

Très bien.

Le vœu n° 44 du groupe Changer Paris est-il maintenu ?

Très bien, merci.

Le vœu n° 45 du groupe MoDem et Indépendants est-il maintenu également ?

Il y a une demande d'explication de vote sur le vœu de l'Exécutif, si j'ai bien compris.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Je voudrais d'abord réagir au vœu du groupe Changer Paris et du groupe Union Capitale. Je m'étonne de ce que vous dites dans vos vœux, puisque vous êtes représentés au Conseil d'administration de l'Office du tourisme de "Paris, je t'aime". Or, je n'ai jamais entendu Mme DUMAS réagir aux discussions que nous avons depuis plusieurs mois sur l'évolution de "Paris, je t'aime", qui fait face à une réalité économique, ni sur l'évolution du marché du tourisme de manière générale.

Je n'ai jamais entendu vos groupes, et en l'occurrence, votre représentante, discuter de ces enjeux et réagir aussi aux propos amenés sur la table de la part des professionnels. Les professionnels y siègent, et un certain nombre pousse les politiques à aller vers cette digitalisation. Au sein du Conseil d'administration, nous sommes confrontés à un double sujet. En effet, nous devons aller dans le sens d'une réalité économique et du collectif, mais également porter un sujet politique. Nous ne vous avons pas beaucoup trouvés sur cette route du maintien de l'Office du tourisme et d'un point d'accueil physique.

Je voulais le dire ici, parce que je suis un peu surpris. Vous l'aurez compris, nous ne sommes pas forcément très "fans" de cette disparition de l'accueil physique. Pour autant, ce que nous trouvons intéressant - et c'est ce qui est porté dans le vœu de l'Exécutif - c'est de se focaliser davantage sur des points d'accueil délocalisés, avec une formation renforcée chez les kiosquiers. C'est quelque chose sur lequel nous insistons énormément, puisqu'aujourd'hui les kiosquiers sont sollicités par La Poste, et maintenant par "Paris, je t'aime". C'est une forme de disparition du service public, mais, quelque part, nous retrouvons néanmoins, sur le terrain, un relais pour accompagner les visiteurs dans ces fameux kiosques. Il faut donc insister sur cette formation.

Deuxième chose, les relais dans les arrondissements et l'initiative portée dans le 20e. C'est très intéressant, et cela vaudrait le coup de réfléchir collectivement à voir comment nous pouvons développer cette hybridation du format de l'accueil des visiteurs à Paris pour essayer d'embarquer tous les acteurs au niveau local et que les mairies d'arrondissement puissent reprendre un peu le "lead" sur ce sujet et faire en sorte de faire des propositions.

Vote contre les trois vœux de la droite, mais vote pour le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'explication de vote de la part de Mme Catherine DUMAS et de son groupe.

Mme Catherine DUMAS. - Je vois que notre collègue me cite et me met en cause. Ecoutez, j'ai eu un certain nombre d'échanges sur ce sujet, avec des membres de l'Exécutif. Je ne vous en ai pas tenu informé, excusez-moi… Ce n'est pas la peine de dire que vous ne m'avez pas entendue. Ne me mettez pas en cause sur ce sujet.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 43 du groupe Union Capitale, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 43 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 44 du groupe Changer Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 44 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 45 du groupe MoDem et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 45 est rejeté.

Rappel au règlement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Non, il n'y a pas un problème de gestion. Vous nous avez demandé de compter, cela a été fait. Le vœu a été rejeté.

Vous voulez un rappel au règlement, je vous écoute. Sur quelle base ?

M. Rudolph GRANIER. - L'article 7 sur les votes des vœux, Madame la Maire. Je demande que le vote de M. RABADAN, de M. ROMERO et de M. SIMONDON, qui viennent de rentrer en salle après que vous avez souhaité déclencher les votes, ne soit pas décompté.

Rien à ce stade, Madame la Maire, m'indique que vous n'avez pas décompté, notamment le vote de M. WEIL, qui vient de rentrer dans la séance et de M. RABADAN, rentré en séance après le vote. Considérant ces points, c'est 24 contre et 25 pour.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Ce n'est pas vous qui présidez !

M. Rudolph GRANIER. - Madame la Maire, j'ai demandé expressément que la salle soit fermée dès lors que vous avez procédé au vote.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Vous avez cité M. SIMONDON, mais il n'a même pas eu l'occasion de voter ! Arrêtez donc de raconter n'importe quoi !

M. Rudolph GRANIER. - Et celui de M. ROMERO ?

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il n'a pas eu le temps de voter non plus !

M. Rudolph GRANIER. - Non, Madame ! La preuve : il n'est pas assis à sa place, il est rentré en séance après. Considérant ce point, c'est 24 contre et 25 pour. Le vœu doit être adopté.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je préside la séance.

Nous passons au vote du vœu n° 45 bis de l'Exécutif.

M. Rudolph GRANIER. - Je demande une suspension de séance.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-huit heures six minutes, est reprise à dix-huit heures huit minutes, sous la présidence de Mme Véronique LEVIEUX, adjointe).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - La séance est reprise.

Rappel au règlement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Monsieur HATTE, un rappel au règlement, peut-être ?

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais juste nous alerter collectivement sur le fait qu'il est normal, en tant que groupes, de demander à recompter. Il ne faut pas le prendre avec dédain, en particulier quand l'on considère que le score est serré. C'est ce qu'a fait ma collègue, Mme KUSTER. Or, la preuve en est, le score était très serré. Cependant, vous avez accueilli cela avec une forme de suffisance qui rend très désagréable notre demande - et qui la rend très désagréable à chaque fois.

Il faut aussi savoir, Madame, que nous avons demandé cela au troisième vote, au regard de votre façon de gérer le comptage. Il est normal que nous le fassions, mais cela met en cause les deux premiers votes, dont nous ne

pouvons nous assurer qu'il y ait eu une équité en nombre de voix. Ayez au moins la gentillesse d'accepter que nous doutions, et l'amabilité de compter avec adresse.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je n'ai absolument pas présidé de la manière dont vous l'avez décrit, et, quand Mme KUSTER a demandé la parole, les deux précédents votes avaient totalement eu lieu. Comment voulez-vous que je revienne sur des votes qui ont eu lieu ?

Madame KUSTER, quand vous m'avez demandé de recompter le troisième vote, c'est ce que j'ai fait. Je vous ai donné droit à cette demande, vous en êtes tous témoins.

Maintenant, si vous voulez bien, je passe au vote.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 45 bis de l'Exécutif.

Vous ne me laissez même pas le temps de répondre, pour qui vous prenez-vous ? Ce n'est pas la peine de m'interpeller ! M. HATTE me demande la parole, je lui ai répondu. Mme KUSTER me demande la parole, je lui ai répondu !

Vous voulez la parole ? Je vous la donne, ne vous énervez pas ! Attendez simplement que je puisse vous répondre, c'est une question de politesse.

M. Rudolph GRANIER. - Madame la Maire, il ne s'agit pas de politesse, il s'agit de présidence de séance. Que les règles supplantent la politesse ou que la politesse supplante les règles, je m'en moque, Madame la Maire. Vous êtes là en présidence de séance, vous devez regarder partout. Au titre de l'article 4, pour lequel je vous rappelle au règlement, vous devez faire un vote levé-assis en cas de doute. Vous ne l'avez jamais fait.

Nous vous interpellons sur un vote qui est manifestement en faveur de l'opposition par sous-nombre de la majorité. Ce sont 24 personnes dans la majorité et 25 dans l'opposition. Vous n'avez pas, par principe, à rejeter le vœu. En plus, Mme Brigitte KUSTER vous rappelle que vous êtes allée trop vite dans un cas de figure où nous sommes en surnombre ! Ce que je vous propose, Madame la Maire, pour en finir, c'est de considérer que le vœu n° 45 est adopté.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Les voix ont été comptées et vous me demandez de ne pas tenir compte du résultat que m'a donné la séance !

Vous avez eu le droit à votre rappel au règlement.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la réouverture d'un bureau d'accueil touristique à Paris.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la décentralisation en arrondissements des moyens associés à la politique touristique de la Ville.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la disparition du dernier point physique de l'Office du tourisme à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif (suite).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Maintenant, nous allons procéder au vote du vœu n° 45 bis de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 45 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 12).

2025 DILT 3 - Autorisations de ventes de véhicules et de matériels susceptibles d'être réformés en 2025 et 2026.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DILT 3 relatif à l'autorisation des ventes de véhicules et de matériels susceptibles d'être réformés en 2025 et 2026.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL pour le groupe Union Capitale.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération prévoit la vente de 150 véhicules municipaux en 2025 et 2026 pour un montant estimé environ 810.000 euros. C'est une bonne initiative, mais elle reste largement insuffisante. Depuis des années, depuis 2013 précisément, je propose, avec constance, la suppression pure et simple de la flotte automobile de l'Hôtel de Ville de Paris, à l'exception de la voiture de la Maire. Il n'est pas normal que les adjoints et les hauts fonctionnaires bénéficient de voitures de fonction, alors que nous demandons collectivement aux Parisiens de prendre davantage des transports en commun ou d'utiliser les mobilités douces. C'est une exigence démocratique, de sobriété budgétaire et de transformation écologique de notre modèle.

Or, nous continuons d'entretenir un parc automobile municipal coûteux, anachronique et peu compatible avec les engagements affichés en faveur de la réduction du trafic et des alternatives durables. Les économies engendrées seraient considérables : plus de 20 millions d'euros. Au-delà des recettes immédiates de la vente, cela représenterait la fin des dépenses liées à l'entretien, à l'assurance, au carburant et à la maintenance, autant de coûts qui pèsent lourdement sur le fonctionnement de l'Hôtel de Ville et des services municipaux.

Des alternatives crédibles existent, mais vous les ignorez. Elles sont mises en place dans d'autres métropoles européennes : la mise à disposition d'un abonnement de taxi, le vélo, les transports en commun et la marche. Nous devons être cohérents. Il est temps d'engager Paris dans une transformation exemplaire. Cela fait maintenant 12 ans que je vous le propose, et il est temps de passer aux actes.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jérôme GLEIZES pour le groupe "Les Écologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Je me suis retiré.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Si vous avez retiré votre demande d'intervention, nous passons tout de suite à la parole de l'Exécutif.

Je donne donc la parole à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération expose, pour les années 2025 et 2026, la liste des quelques 260 véhicules de la Ville appelés à être réformés en raison de leur âge, de leur kilométrage, ou dont le certificat de la qualité d'air "Crit'Air" n'est plus adapté à la réglementation en vigueur dans la zone à faibles émissions de la Métropole du Grand Paris. Il s'agit de faire évoluer la structure de la flotte, qui compte 4.000 véhicules, dont 63 % sont motorisés et 37 % affectés à des mobilités douces. Nous faisons tout cela conformément aux engagements pris dans le cadre des orientations du Plan Climat 2024-2030 et de notre troisième Plan de déplacement des administrations parisiennes, le fameux P.D.A.D., adopté en début d'année dernière.

C'est l'occasion pour moi de rappeler un certain nombre de choses. Nous poursuivons la réduction de la flotte de véhicules motorisés au sein de la Ville de Paris, et nous nous sommes fixés l'objectif de la réduire de 180 véhicules d'ici à 2030, en prenant comme référence l'année 2023. La Ville accompagne cette transition en augmentant la part de mobilités partagées des directions disposant d'un parc de véhicules légers mis à disposition par le Service technique des transports automobiles municipaux de plus de 50 véhicules. Il ne s'agit pas uniquement du fameux "pool" des élus que vous pouvez évoquer, mais des missions sont assurées par eux, bien au-delà, comme le transport des barrières et l'utilisation de cette flotte dès qu'il y a des événements, vous le savez.

C'est aussi la poursuite de la transition vers un parc de véhicules à motorisation décarbonée, une trajectoire amorcée dès 2012. Cette transformation du parc vise la sortie des motorisations thermiques d'ici à 2030. La priorité est, par conséquent, donnée à l'électrification de la flotte ou, à défaut, à une offre technologique non thermique pour certaines gammes du parc quand c'est inexistant, par exemple, des propositions à faibles émissions en gaz à effet de serre comme le "bio"-G.N.V. ou les "bio"-carburants. Ainsi, ce sont près de 47 % du parc motorisé qui est propre ou à faibles émissions. C'était 39 % début 2024 et 37 % début 2023. Vous voyez, nous progressons de plus en plus et de façon très importante.

A titre d'illustration, la Ville remplace aussi les engins de nettoiement pour du 100 % électrique au fur et à mesure. Je salue le travail de mon collègue Antoine GUILLOU de ce point de vue, avec des commandes d'ores et déjà en cours à fin 2025. Nous dépasserons les 50 % de la flotte et le déploiement des bornes de recharge électrique aussi se poursuit. Parallèlement, la Ville augmente la part de vélos mis à disposition et diversifie leurs usages, par exemple, avec le développement de vélos-cargo. La part des vélos a ainsi atteint 37 % de notre parc, contre 32 % il y a un an, notamment grâce à l'effet des Jeux olympiques et paralympiques, qui ont été un fort accélérateur dans la pratique du vélo.

Bien sûr, je ne peux pas ne pas citer le travail qui a été fait, pour lequel nos services de la DILT ont reçu un prix d'innovation "Territoria". En effet, un important travail a été entamé sur la question du recyclage des batteries. Il a été mis en avant comme une pratique venant de nos propres équipes, ayant vocation à faire des petits ailleurs en France. Cela a été salué par ce prix "Territoria".

Vous l'aurez compris, la Ville veut être exemplaire au service de la transition écologique en termes de mobilité. Nous avons un plan que nous continuons de dérouler et qui nous permettra d'arriver, en 2030, à nos objectifs très ambitieux.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci, chère Olivia.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DILT 3).

2025 DRH 11 - Autorisation de recrutement d'un contrat de projet pour mener à bien le projet de réforme "France Travail".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DRH 11 relatif à l'autorisation de recrutement d'un contrat de projet pour mener à bien le projet de réforme "France Travail".

La parole est tout d'abord à Jean-Philippe GILLET pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Mes chers collègues, nous le savons tous, le Gouvernement - ou plutôt, tous les gouvernements successifs - nous impose et impose surtout à tous les bénéficiaires du R.S.A., une réforme honteuse imposant de 15 à 20 heures d'activité par semaine pour que leurs allocations ne soient pas suspendues. C'est un chantage à la survie économique et une atteinte à la dignité, aggravée par les contrôles des allocataires, vécus souvent comme des humiliations. C'est aussi la traduction la plus brutale des théories de l'école de Chicago incarnée entre autres par Milton Friedman. Ce chantage a d'ailleurs été dénoncé par toutes les organisations syndicales, malheureusement en vain - en tout cas, pour l'instant.

Cette réforme, selon un article du "Parisien" du 6 février dernier, pourrait également s'appliquer à tous les demandeurs d'emploi, y compris ceux qui ne sont pas allocataires du R.S.A. Une conseillère de "France Travail" en Gironde témoigne que, dans le contrat d'engagement, lorsque celui-ci est créé, les 15 heures obligatoires concernent potentiellement tous les privés d'emploi. Dès lors, tous les demandeurs d'emploi sont susceptibles d'être appelés en renfort pour pallier des manques d'effectifs dans des mairies et des collectivités qui subissent par ailleurs des coupes budgétaires. C'est donc une activité qui n'est pas réalisée en vue d'une réinsertion future avec un contrat de travail ou une formation, mais conçue dans l'unique but de justifier le versement d'une allocation. Une preuve de plus, s'il en fallait une, qu'il s'agit là de l'armée de réserve évoquée, il y a bien, longtemps par Karl Marx.

La Ville a d'ores et déjà contractualisé avec l'Etat, en octobre 2024, pour bâtir "France Travail". Les communistes sont, et seront, toujours aux côtés de la Ville, solidaires, mais exigeants, quant aux conditions de la mise en place de cette contre-réforme. Nous le disons, parce que nous avons su, avec la majorité municipale, agir aux côtés des organisations syndicales pour limiter les effets de la loi sur les 1.607 heures qui pénalisaient les fonctionnaires. De nombreuses villes ont été jusqu'au bout, mais c'est aussi notre rôle, en tant que collectivité.

Nous devrions résister, avec plus de force encore, concernant cette nouvelle régression sociale, au risque de prendre l'habitude de tout céder aux gouvernements libéraux successifs. Cette régression s'inscrit dans une loi mal nommée pour le plein-emploi, alors qu'elle vient plutôt réinstituer la corvée en invoquant cyniquement un travail d'intérêt général. C'est l'héritage de huit ans de libéralisme débridé, et huit années qui avaient déjà permis de favoriser le travail à la tâche, avec la promotion de l'auto-entrepreneuriat au détriment du salariat.

Nous nous abstiendrons donc sur le contrat de projet permettant la mise en place de cette régression sociale terrible. Nous appelons aussi la Ville à peser de tout son poids pour mener un rapport de force avec l'Etat. Nous l'avons fait. Nous avons su le faire, tous ensemble, pour les 1.607 heures. Nous l'avons fait pour la loi "Immigration". Nous devons le faire contre toutes les lois injustes et nous ne doutons pas que nous le referons.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Je suis désinscrit, Madame la Maire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est donc à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, je veux d'abord rappeler une évidence, mais c'est toujours mieux en le disant : voter pour ce projet de délibération n'est, en rien, approuver la

réforme de "France Travail", et encore moins la réforme du R.S.A. qui procède d'un choix politique que nous désapprouvons, comme cela a été dit par notre collègue Jean-Philippe GILLET précédemment.

Stigmatiser les allocataires du R.S.A., les porter comme responsables de leur propre situation et en faire les boucs émissaires de tous les maux de la société est inacceptable. C'est une vision radicalement opposée que porte notre majorité politique, à la Ville de Paris. Je veux d'ailleurs en profiter pour saluer le travail réalisé par ma collègue Afaf GABELOTAUD au quotidien, et depuis plusieurs années maintenant.

Nous savons que l'éloignement de l'emploi révèle souvent une multitude de raisons singulières : absence de logement, besoin de garde d'enfants, difficultés de mobilité, soucis de santé, fragilité psychologique, handicap, absence ou manque de formation, les raisons peuvent être nombreuses. Ces problématiques sont diverses et ne rendent pas mécaniques l'accès et le retour à l'emploi. Il n'en reste pas moins, et vous le savez tous sur ces bancs, que les compétences des départements sont essentielles en matière d'insertion durable des allocataires du R.S.A. et de la lutte contre la pauvreté.

C'est dans ce cadre que le Département de Paris doit contractualiser avec l'Etat et signer une convention départementale pour l'insertion et l'emploi. Cette convention prévoit notamment le recrutement par la voie contractuelle d'un chef de projet. Il s'agit donc, comme je l'ai dit, d'une obligation légale pour renforcer l'efficacité de l'accompagnement des demandeurs d'emploi en améliorant la coopération entre les nombreux acteurs intervenant au service de cette politique par nature partenariale. Je vous propose d'autoriser le recrutement de ce chef de projet par l'intermédiaire de ce vote.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DRH 11).

2025 DRH 12 - Modification de la délibération 2021 DRH 27 du 20 avril 2021 fixant les modalités de rémunération de certains agents vacataires de la Ville de Paris.

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif au versement de la prime J.O.P. et de la prime C.I.A. aux agent.e.s de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'attribution du complément indemnitaire annuel et la prime J.O.P. aux agents de la Ville.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DRH 12, l'amendement technique n° 117, l'amendement n° 116, le vœu n° 46 ainsi que le vœu non rattaché n° 47.

Le projet DRH 12 porte sur la modification de la délibération DRH 27 du 20 avril 2021 fixant les modalités de rémunération de certains agents vacataires de la Ville de Paris.

La parole est tout d'abord à Mme Raphaëlle PRIMET pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, quelle joie de participer aujourd'hui à ce débat autour d'un projet de délibération qui marque une avancée significative : l'augmentation de la rémunération des modèles vivants des ateliers Beaux-Arts de la Ville.

Lors du budget supplémentaire de 2024, puis lors du budget primitif de 2025, le groupe Communiste et Citoyen avait déposé des amendements pour soutenir les revendications du personnel des ateliers Beaux-Arts, qu'ils soient professeurs, gestionnaires administratifs ou modèles vivants. En décembre dernier, nous avons trouvé un accord, suite à notre proposition, sur le principe d'une augmentation de la rémunération des modèles vivants. Il était temps.

Rappelons que leur taux horaire de vacation n'avait pas évolué depuis 2009. Si l'on ajoute à cela des pertes d'heures en matière de pose dans les ateliers de la Ville, cela représente une baisse de pouvoir d'achat substantielle. Pourtant, ces modèles incarnent un savoir-faire artistique français reconnu dans le monde entier, un patrimoine vivant auquel nous tenons profondément. Leur travail s'inscrit dans le cadre d'un service public d'excellence, les ateliers "Beaux-Arts" de la Ville de Paris, un service public que nous souhaitons non seulement préserver, mais aussi élargir pour le rendre plus accessible aux agents et aux Parisiens, en particulier ceux des quartiers populaires.

Leur rôle ne se limite pas aux cours avec modèles. Ces modèles vivants contribuent également à des projets artistiques de grande envergure. Par exemple, ils posent pour des studios comme "Fortiche", le fleuron français de l'animation, à l'origine de séries à succès comme "Arcane", actuellement en tête des audiences sur Netflix, ou encore

des collaborations avec "Riot Games" sur "League of Legends", le jeu vidéo le plus joué au monde. L'animation, je vous le rappelle, est un savoir-faire français précieux. Le travail des modèles vivants nourrit cet art, notamment dans la compréhension des volumes et des mouvements. Lorsque nous proposons des cours de dessin avec modèles vivants, nous offrons aux Parisiens une immersion directe dans l'excellence artistique. Nous leur permettons de développer leur pratique et, qui sait, de devenir artistes à leur tour.

Nous voterons favorablement ce projet de délibération, et je tiens à remercier Olivia POLSKI et son cabinet pour avoir réussi à aboutir à ce beau projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Je suis aussi ravi de voter ce projet de délibération qui vise, comme l'a dit ma collègue Raphaëlle PRIMET, à augmenter la rémunération des modèles vivants des Beaux-Arts, dont le taux horaire n'avait pas évolué depuis 2009. Cette rémunération, en plus, sera indexée sur l'évolution du S.M.I.C. horaire. Nous savons combien il ne peut y avoir de pleine reconnaissance de l'engagement des agents et des vacataires sans des rémunérations à la hauteur ni clarification des conditions de versement des primes.

J'en profite ici pour faire le lien avec mon vœu qui parle des problèmes de versement de la prime de gratification "J.O.P.", du complément indemnitaire annuel, du mécontentement des agents sur le non-versement de cette prime, pour certains d'entre eux, et sur le niveau insuffisant, selon eux et selon les syndicats, du complément indemnitaire annuel versé, comme vous le savez, en décembre.

La Ville de Paris et la Maire ne cessent de se glorifier de la réussite de ces Jeux olympiques, tant mieux, mais nous savons que cette réussite dépend aussi de l'engagement et de la mobilisation de milliers d'agents de la Ville de Paris. Ils ont dû s'adapter et ne pas prendre leurs vacances pendant l'été. Ce sont des agents à qui l'on a promis, pour beaucoup d'entre eux, une prime de gratification. Certes, la Ville affirme que 18.000 agents auraient reçu cette prime. De ce que j'en ai compris, beaucoup d'éboueurs et de policiers municipaux l'ont eue, et c'est très bien. Néanmoins, beaucoup d'agents mécontents ne l'ont pas eue et ont découvert, en décembre, qu'elle n'était pas versée. Or, ils considèrent qu'ils y ont droit.

Les syndicats avaient alerté sur le caractère flou des conditions de versement de cette prime. En effet, les conditions sont un peu plus claires, c'est-à-dire être présent au moins neuf semaines entre le 15 juin et le 15 septembre, mais cela allait moins, par exemple, de mesurer l'intensification moyenne de la charge de travail liée aux J.O. J'ignore si nous pouvons dire ici que quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup, mais en tout cas, lorsque c'est flou, il faut clarifier. Sinon, cela crée des mécontentements et des incompréhensions, et nous savons combien, à la Ville, le dialogue social est en crise, et combien il est nécessaire, pour la Ville de Paris aujourd'hui, d'être à l'écoute de ce qui remonte des agents et des organisations syndicales.

C'est d'autant plus important de prendre en compte ces mécontentements qu'il y a aussi des inquiétudes sur le niveau du complément indemnitaire annuel qui, selon les organisations syndicales, est mal corrélé avec les évaluations professionnelles. Ce qui est sûr, c'est qu'il est en baisse par rapport à l'année précédente. Mon vœu propose de clarifier les critères d'attribution de la prime "J.O.P.", le calcul du complément indemnitaire annuel et de prendre en compte l'ensemble de ce qui remonte des agents, en concertation avec les organisations syndicales.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jérôme GLEIZES pour le groupe "Les Écologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération n'était pas très précis dans l'intitulé. En réalité, nous ne parlons que des modèles vivants des ateliers des Beaux-Arts. Nous réactualisons donc une position de 2009, qui était la dernière délibération de la DAC. A cette époque, ma collègue Danielle FOURNIER disait : "… recevoir les modèles vivants pour entreprendre un travail à la fois sur leur statut, pour que leur métier soit reconnu comme un métier et non pas comme quelque chose de divers, pour qu'ils soient sortis de la situation de précarité dans laquelle ils se trouvent et que leur niveau de rémunération soit revu à la hausse".

Sur le projet de délibération de 2009, il y avait déjà un doute entre ce qui était marqué dans les exposés des motifs et ce qui figurait dans le projet de délibération. Il était notamment écrit, dans les exposés, qu'on allait avoir trois heures payées quatre heures. Dans l'exécution du projet de délibération, cette ambiguïté est restée pérenne jusqu'à aujourd'hui. Quand ce projet de délibération est arrivé, les principaux concernés se sont inquiétés et ont pris une position contre ce projet de délibération. Tous les partis de gauche leur ont dit : "Etes-vous sûrs de voter contre, parce qu'il y a quand même une augmentation du taux horaire de rémunération ?" Il y a eu une réunion, hier soir, avec les syndicats sur ce sujet, et je pense que nous aurons un retour de cette discussion.

Je rappelle ce qui a été mis en débat pour lever définitivement les inquiétudes. La première inquiétude, c'était sur le fait qu'on parlait d'indemnité. Or, lorsqu'on parle d'indemnité, cela signifie qu'il peut ne pas y avoir de cotisations sociales. Il est important de dire que ce n'est pas une indemnité, mais une rémunération. Cela inclut la partie nette et la partie brute, qui sont les cotisations sociales. Nous savons très bien qu'ils ont besoin d'avoir des cotisations sociales pour avoir des droits sociaux. C'était un des premiers points.

Le deuxième point, c'était sur la fameuse question des trois heures travaillées payées quatre heures. Il y a toujours une ambiguïté. Les modèles vivants s'appuient sur un courrier de Bertrand DELANOË de 2009 par rapport à cela. Il y a toujours une ambiguïté, et ce serait bien de la clarifier.

Le dernier élément assez technique concerne le fait qu'entre ce qui est écrit dans les exposés de ce projet de délibération et dans le délibéré, il y a un écart. Il est écrit que le salaire horaire utilisé correspond à 23,73 euros, c'est-à-dire 177 % du S.M.I.C. horaire. Or, quand on fait le calcul par rapport au taux horaire aujourd'hui, ce n'est pas 177 %, c'est 195 %. Il faut quand même nous expliquer à quoi correspond cet écart, parce que c'est presque 20 % d'écart. Il y a une inquiétude sur le fait que, ce qui porte la réalité juridique, c'est le délibéré, ce ne sont pas les exposés, mais c'est assez flou, avec une référence par rapport au S.M.I.C. horaire.

Ce qui est intéressant par rapport à cela, c'est qu'au lieu d'être indexé sur le point d'indice des fonctionnaires, ce qui était le cas avant 2009 - malheureusement pour tous les fonctionnaires de la Ville, nous savons que cet indice est bloqué, donc il n'augmente pas. Il vaut donc mieux être assujetti au régime privé du S.M.I.C. horaire, car nous savons qu'il progresse au minimum du niveau d'inflation. C'est un avis très important. Néanmoins, nous voulons être rassurés sur le fait que les 23,19 euros, tels qu'ils ont été écrits dans les exposés, soient réellement mis en œuvre après. Egalement, pourquoi ce n'est pas 177 %. L'un des amendements que nous avons posés était de remettre le bon chiffre, qui est de 196 %.

Rassurez-nous sur ce point, et tout le monde sera content.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci, cher Jérôme GLEIZES, pour cette sympathique proposition.

Je vais donner la parole à Franck MARGAIN pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il était temps, enfin, de mettre un terme à cette politique de l'autruche et à l'amnésie qui ont entouré la question des modèles vivants à Paris. Depuis 14 ans, la Ville, dirigée par cette majorité et soutenue par vos alliés, écologistes et communistes, a laissé ces travailleurs essentiels et peu bruyants dans une précarité étonnante, pour une administration de gauche insoutenable. Pendant que vous multipliez les discours sur la culture et le soutien aux artistes, ces professionnels, indispensables aux écoles d'art, continuent d'exercer leur métier dans des conditions indignes. Ils sont même dans l'indigence.

Aujourd'hui, vous proposez une revalorisation de leur rémunération. Très bien, nous la voterons, bien sûr, mais, qu'avons-nous fait pendant 14 ans ? Rien ou si peu. Depuis 2009, leur rémunération était bloquée à 15 euros de l'heure, alors que l'inflation a explosé. Entre 2009 et 2023, l'inflation en France était de 31 %. Encore plus à Paris, où le coût de la vie a grimpé bien au-delà, avec une explosion du prix du logement, de l'énergie, de l'alimentation. Concrètement, avec l'augmentation dérisoire que vous proposez, un modèle vivant peut tout juste couvrir la hausse de ses charges de base, mais en aucun cas vivre dignement dans la Capitale.

Paris est devenue une ville hors de prix. Vous n'hésitez pas à prétendre qu'une augmentation tardive est toujours inférieure à la hausse de coût de la vie est une avancée. Mais, non, pour nous, c'est juste un rattrapage minimal, un geste politique destiné à masquer une responsabilité évidente, celle de votre inaction. Pendant que les loyers ont augmenté de plus de 50 % en 20 ans et que le coût moyen de la vie explose, vous continuez de laisser les artistes dans la précarité la plus totale. Il faut être clair : si les modèles vivants travaillent encore aujourd'hui dans des conditions précaires, c'est bien à cause d'un manque d'attention de votre part. Ces promesses de dernière minute sont bienvenues, mais elles ne vont pas faire oublier 14 ans d'inaction et d'indifférence.

Nous voterons ce projet de délibération, car toute amélioration, même tardive et insuffisante, est bonne à prendre. Néanmoins, nous condamnons votre politique et votre responsabilité dans cette situation. Ce sont bien la Ville de Paris et ses alliés écologistes et communistes qui ont préféré détourner le regard toutes ces années sur cette précarité des artistes.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Jean-Philippe GILLET pour la présentation du vœu n° 47.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans le cadre des Jeux olympiques de Paris, la Ville a accepté d'accorder une gratification exceptionnelle aux agents mobilisés pour l'organisation et le déroulement de l'événement. Cette

gratification établissait cinq paliers allant de 600 à 1.900 euros et devait concerner 18.000 agents. Grâce à eux, à leur mobilisation et à la qualité de leur travail, ces Jeux olympiques ont été une réussite.

Nous le savons tous, sans eux, rien n'aurait été possible. Pourtant, l'Etat a choisi de les remercier en leur faisant encore un peu plus les poches, en supprimant la prime "J.I.P.A.", en baissant la prise en charge des arrêts maladie et en gelant le point d'indice. Le Gouvernement mène une politique indigne vis-à-vis des fonctionnaires. Cependant, à Paris, des organisations syndicales luttent - préavis de six mois, la DDCT, mouvement de grève des agents du service de l'état civil à la mairie du 20e, par exemple -, et ce ne sont que des exemples.

Qui plus est, de nombreux agents ont sollicité les organisations syndicales et des élus quant à la baisse de leur complément indemnitaire annuel, malgré des évaluations parfois similaires à l'an passé - une baisse que ni les élus ni les syndicats n'ont su - et ne savent réellement - expliquer jusqu'à présent. Dès lors, deux sujets s'opposent à nous et nous imposent de demander à la Ville de clarifier les critères d'attribution des primes "J.O.P." et du "C.I.A.", communiquer sur le nombre d'agents ayant reçu cette prime, par direction et par service.

Enfin, nous souhaitons que la Ville traite l'intégralité des réclamations des agents concernant le C.I.A. et la prime "J.O." pour lever toutes les incompréhensions.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous ne me facilitez pas la tâche. Ce sont deux sujets très différents. Je vais essayer de répondre aux deux sujets l'un après l'autre, car pense qu'il faut les dissocier.

D'abord, pour revenir sur la question du projet de délibération qui nous occupe, qui est le DRH 12, il vise à poursuivre un travail engagé depuis 2021, pour lequel il s'agit d'indexer les vacations de plusieurs métiers de la collectivité qui est la nôtre sur l'évolution du S.M.I.C. horaire. Nous avons d'ailleurs précédemment voté cette mesure en faveur des animateurs, des concierges et des gardiens vacataires des écoles et des mairies d'arrondissement.

Aujourd'hui, il s'agit de la rémunération des taux de vacations de pose des modèles vivants, que nous allons pouvoir voter tous ensemble ce soir, je l'espère. Ils exercent leur activité dans les ateliers des Beaux-Arts de la Ville de Paris, les cours d'adultes de dessin d'art organisés par le service des cours d'adultes de Paris et de la DASCO, les trois écoles supérieures d'art appliqué - Boulle, Estienne et Duperré - ou encore les cours du soir pour adultes organisés par l'école professionnelle supérieure des arts graphiques, l'E.P.S.A.A. Nous nous étions engagés, au dernier Conseil, lors des discussions budgétaires avec ma collègue Carine ROLLAND, en réponse à une demande portée par le groupe Communiste et Citoyen, à revaloriser de 20 % la rémunération versée aux modèles vivants. Ce sera donc chose faite si vous votez ce projet de délibération. Ainsi, le forfait pour les ateliers des Beaux-Arts qui s'établissait, pour trois heures de pose, à 57,35 euros sera demain à 69,39 euros.

Pour les avoir reçus, hier après-midi, avec le directeur de cabinet de Carine ROLLAND et des représentants de la DAC et de la DRH, les représentants des modèles vivants revendiquent l'intégration, au forfait, d'une quatrième heure venant compenser le temps de vestiaire, c'est-à-dire le temps de se changer et de s'installer, mais également des temps de pose. Nous leur avons rappelé que le projet de délibération de 2009, comme celui soumis à notre approbation aujourd'hui, instaurait un taux forfaitaire qui inclut la rémunération des temps de repos, du vestiaire et des congés payés. Il était temps de revaloriser la rémunération des modèles vivants de 20 % et de l'indexer sur le S.M.I.C. horaire.

Je remercie les services pour leur mobilisation, dans des délais très courts, qui ont pu engendrer quelques incompréhensions avec les représentants des modèles vivants. Oui, les modèles vivants sont - et resteront - attachés à la Direction des Affaires culturelles. Non, leur rémunération n'est pas optionnelle. Ce n'est pas une indemnisation compensatoire, j'ai pu en échanger avec eux. Ces incompréhensions sont aujourd'hui levées avec eux, je m'en réjouis. Je sais d'ailleurs que le cabinet de Carine ROLLAND s'est engagé à poursuivre un travail avec eux sur les préoccupations légitimes en ce qui les concerne. C'est un travail qui se poursuit.

Je vous propose aussi un amendement technique issu d'une discussion avec eux. Il s'agit de remplacer "modèle physique" par l'expression "modèle vivant", qui était aussi un sujet important pour eux. J'invite tous les groupes à revenir à l'essentiel, qui est cet engagement sur cette mesure légitime. Ce sera chose faite pour eux si vous votez ce projet de délibération. Dès le mois de mars, les vacations effectuées seront donc rémunérées en prenant en compte cette revalorisation.

Je vous remercie.

Deuxième partie, je vous remercie, cher Jean-Philippe GILLET, cher Laurent SOREL, de me donner l'occasion de rappeler l'engagement exceptionnel de nos agents pour l'organisation l'été dernier des Jeux olympiques et paralympiques. Grâce à eux, la Ville a assumé, avec ses partenaires, l'organisation d'un événement international

sportif hors norme. Au-delà même du sport, il nous a permis d'envoyer un message extrêmement fort et dans une période particulièrement troublée qu'est la nôtre. Cela a été une grande réussite collective.

Pour cet événement, la Ville de Paris a travaillé bien en amont. Je salue le travail du Secrétariat général et de la Direction des Ressources humaines notamment, dans le cadre d'un dialogue social continu des mesures d'organisation de travail et de reconnaissance de l'investissement des agents municipaux. Parmi ces mesures, il y avait la mise en place d'une gratification exceptionnelle pour les Jeux olympiques et paralympiques. Elle a été versée en décembre aux agents pour récompenser l'intensification effective et exceptionnelle de leur charge de travail. Des critères cumulatifs avaient été clairement définis. Ils ont aussi été partagés avec les organisations syndicales et leurs représentants, à plusieurs reprises. Egalement, j'avais eu l'occasion de l'évoquer dans notre Conseil.

Pour bénéficier de cette prime, il s'agissait d'être présent au moins neuf semaines entre le 15 juin et le 15 septembre, d'être sur un poste exigeant une présence opérationnelle effective, dont l'activité était principalement tournée vers la préparation des Jeux olympiques et paralympiques, et avoir une intensification moyenne de sa charge de travail. Cinq paliers de gratification avaient été décidés, allant de 600 euros à 1.900 euros, selon le niveau d'investissement et de mobilisation de chaque agent. C'est l'occasion pour moi de vous rappeler que ce sont près de 18.000 agents de la Ville qui l'ont ainsi perçue.

La Ville a aussi reçu une vingtaine de réclamations de certaines mairies d'arrondissement. La Direction des Ressources humaines, avec la DDCT, les examine et les examinera s'il y en a d'autres. Elle régularisera la situation, le cas échéant, mais uniquement pour ceux qui remplissent les critères que je viens d'énumérer et qui sont, je le rappelle, cumulatifs. A ce stade, la Ville est intervenue en rectification concernant trois agents, notamment deux pour lesquels il y avait un problème d'homonymie. Cela a été réglé. Le premier n'avait pas touché la prime maximale, alors qu'il était affecté comme coordinateur des volontaires. Cela a été d'ores et déjà rectifié.

Sur le troisième sujet, qui est la question du versement du C.I.A., le complément individuel annuel versé en décembre 2024 au titre de l'année 2024, je tiens à rappeler plusieurs choses. D'abord, les taux directeurs des primes "I.F.S.E.", qui valorisent l'expertise de l'agent, et du C.I.A., qui valorise l'engagement de l'agent, ont été nettement relevés en 2023 et en 2024 pour rester très supérieurs à l'inflation, la Ville ayant fait le choix, sous l'impulsion de la Maire de Paris, de soutenir le pouvoir d'achat de nos agents.

Ensuite, le taux directeur est un taux moyen, car le C.I.A. est attribué individuellement lors de la campagne de primes par le supérieur hiérarchique. Il n'est donc pas identique d'un agent à l'autre.

Enfin, et surtout, le taux de C.I.A. est calculé sur la base de l'I.F.S.E. de l'agent, lequel évolue toujours à la hausse. La revalorisation au titre de 2024 est versée en 2025, et s'ajoute à la revalorisation d'I.F.S.E. précédente versée en 2024. Ainsi, un agent, à situation inchangée, qui compare sa rémunération indemnitaire globale de 2023 par rapport à sa rémunération indemnitaire de 2024, observera toujours une augmentation de sa rémunération. C'est d'ailleurs un échange que j'ai eu avec les représentants des organisations syndicales, qui avaient aussi demandé des clarifications. La DRH a apporté cette clarification à mes côtés. Des messages ont aussi été envoyés à nos agents en ce sens pour leur expliquer les choses sur leur bulletin de paye.

Comme vous pouvez le constater, les critères d'attribution de la prime "J.O.P." et du C.I.A. ont été clairement et préalablement définis en amont de la campagne. Il n'y a pas besoin de les revoir, et c'est la raison pour laquelle je vous invite à retirer vos vœux. Nous avons aussi donné des éléments de clarté et d'explication à nos représentants syndicaux. A défaut, j'émettrai un avis défavorable tout en vous garantissant néanmoins une instruction très attentive des demandes d'agents, assez rares, qui pourront être remontés à la Direction des Ressources humaines.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour ces explications très complètes.

Je commence par mettre aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 117.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 117 est adopté.

L'amendement n° 116 du groupe "Les Écologistes" est-il maintenu ?

M. Jérôme GLEIZES. - Je n'ai pas eu formellement ma réponse, mais je fais confiance à l'Exécutif et le retire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - L'amendement n° 116 est donc retiré.

Le vœu n° 46 de M. SOREL est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 46 de M. SOREL, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 46 est rejeté.

Le vœu n° 47 du groupe Communiste et Citoyen est-il maintenu ? Oui.

Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 47 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 12 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté, je vous remercie. (2025, DRH 12).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la fermeture de centres des finances publiques parisiens.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous examinons le vœu n° 48 relatif à la fermeture de centres des finances publiques parisiens.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE pour le groupe "Les Écologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons parler des services publics de proximité. Ce vœu a été porté en arrondissement par ma collègue Alice TIMSIT. Je relaie sa parole, ici même.

Vous le savez, fin 2024, la DRFIP, la Direction régionale des Finances publiques de Paris, que nous connaissons tous ici, a annoncé un plan baptisé "Nouveau réseau de proximité", qui vise à fermer cinq centres des finances publiques à Paris d'ici à 2028. Sont concernés le centre Godefroy-Cavaignac dans le 11e en 2025, en 2027, un centre dans le 12e, dans le 13e aussi, en 2026, un centre dans le 16e arrondissement et, en 2028, un centre dans le 19e. Ainsi, nous n'aurons, en 2028, plus que 10 centres de finances publiques sur 12 qui disposeront d'un service des impôts pour les particuliers, c'est-à-dire un service qui accueille physiquement les particuliers pour répondre aux questions des particuliers et des professionnels pour répondre aux questions sur leur déclaration d'impôts. Tout cela commence à poser beaucoup de problèmes.

Ce n'est pas le premier service public concerné par cette attrition du réseau. Là, c'est encore plus symbolique, puisque la DRFIP est un service quand même essentiel pour tous les Parisiens, notamment les seniors et les professionnels, qui ont souvent besoin d'aller poser des questions pour mieux comprendre leurs déclarations, maintenant qu'elles sont totalement digitalisées.

Ce vœu propose une chose très simple, c'est que nous interpellions la DRFIP afin que soient maintenus ouverts les centres des impôts dont la fermeture a été programmée afin qu'elle nous garantisse un service public de qualité, avec un accueil physique régulier et adapté aux besoins des usagers. En effet, si plusieurs fermetures sont annoncées, est annoncée, en parallèle, une réduction des horaires d'ouverture. La Poste a fait exactement la même chose. En l'occurrence, si les centres des impôts étaient jusqu'à présent ouverts une bonne partie de la journée, ils ne le seraient plus que le matin. Tout cela n'est pas un bon signal et nous pensons, nous, écologistes, qu'il faut continuer de s'opposer à ce genre d'attrition du service public de proximité.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Chers collègues, je vous remercie, cher Frédéric, d'avoir déposé ce vœu, après celui, en novembre dernier, de Laurent SOREL et du groupe Communiste et Citoyen en décembre 2024. Cela me donne une nouvelle fois l'occasion de dénoncer, à vos côtés, les projets destructeurs de l'Etat pour nos services publics, en particulier celui qui est en œuvre à la DRFIP, dans le cadre du nouveau projet, nouveau réseau de proximité que vous avez évoqué.

Ce vœu relatif à la fermeture des centres de finances publiques illustre bien les conséquences des politiques budgétaires, de la réduction des effectifs et de la fermeture des services publics, en l'occurrence, ceux relevant de l'Etat. Comme vous, nous trouvons que c'est inacceptable. Je veux, comme je l'avais déjà fait précédemment, vous rappeler le rapport du Secours catholique sur l'état de la pauvreté en France en 2024, publié en novembre dernier. Il contient des éléments très intéressants sur l'accès aux services publics et le lien entre l'accroissement de l'aide alimentaire et de la pauvreté, que je vous conseille de lire ou de relire.

Daniel VERGER, responsable de l'accès au travail et aux protections sociales du Secours catholique, dit les choses suivantes : "Nous voyons la solidarité qui s'éloigne avec les services d'accueil qui ferment les uns après les autres. Cette dématérialisation met une énorme distance entre l'usager et l'administration. Les écrans d'ordinateur font écran entre les usagers et l'administration. Cela augmente la peur, crée de la méfiance et de l'incompréhension entre les usagers et l'administration. La pauvreté et les non-recours se sont encore intensifiés. Il y a un vrai niveau d'alerte aujourd'hui. C'est une des raisons pour lesquelles l'aide alimentaire explose depuis dix ans".

C'est inacceptable, et c'est un manque de respect pour eux. Le Secours catholique plaide pour remettre de l'humain dans le système de protection sociale en remettant des ressources humaines au contact des usagers et de garantir un accès physique aux administrations. L'Etat doit cesser son désengagement des services publics, dont les conséquences sont dramatiques, en particulier pour les usagers les plus fragiles, c'est pourquoi j'émets un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu référencé n° 48 du groupe "Les Écologistes", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 13).

2025 DEVE 19 - Travaux de création et surveillance d'une porte piétonne dans le cimetière des Batignolles, côté Clichy. - Avenant à la convention de financement avec la ville de Clichy-la-Garenne (92110).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 19 relatif aux travaux de création et de surveillance d'une porte piétonne dans le cimetière des Batignolles, côté Clichy, et à un avenant à la convention de financement avec la ville de Clichy-la-Garenne.

La parole est à M. le maire du 17e arrondissement, Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est un projet de délibération qui marque l'aboutissement d'un vieux projet que nous avons initié avec Rémi MUSEAU, le maire de Clichy-la-Garenne. C'est une bonne nouvelle.

Depuis longtemps, en effet, Paris a été coupée de sa voisine, Clichy, au niveau du cimetière des Batignolles. Il avait alors été envisagé et imaginé d'ouvrir le cimetière sur Clichy au moyen d'une porte piétonne. Cette nouvelle porte d'accès a été fortement demandée par les habitants de Clichy-la-Garenne, les habitants du 17e, ainsi que les usagers de ce magnifique cimetière des Batignolles. Dès l'origine, la mairie a approuvé ce projet, et de nombreuses réunions ont eu lieu entre les différents services. Parmi les points à prendre en compte tout particulièrement, celui du financement - c'est chose faite - et celui de la sécurisation.

Pour le premier, le projet a été financé à hauteur de 128.000 euros par la ville de Clichy, je tiens à le signaler. Pour le second, un dispositif de surveillance sera mis en place avec un système de caméras et de visiophones pour permettre la sécurité du personnel et des usagers de ce cimetière. Je remercie d'ailleurs le conservateur du cimetière et ses équipes, qui ont coopéré dans ce projet. Si le démarrage des travaux a dû être poussé plusieurs fois en raison des conditions météorologiques, je me réjouis qu'enfin, nous en voyions le début de la fin. "A fortiori", la nouvelle porte présente, vous l'aurez compris aussi, un intérêt esthétique et patrimonial.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à vous, Monsieur le maire du 17e arrondissement, cher Geoffroy BOULARD, pour votre intervention. C'est un projet ancien, qui permet une collaboration avec une ville voisine, celle de Clichy-la-Garenne, sur ce beau cimetière des Batignolles -un peu moins connus que les autres cimetières parisiens intra-muros. Il est situé, en partie, sous le périphérique, mais est néanmoins un îlot de fraîcheur intéressant. Il est riche d'un patrimoine architectural, et la ville de Clichy est demandeuse, depuis longtemps d'avoir un accès direct au cimetière, par un accès nord, pour permettre aux piétons d'y entrer, à la fois comme un point d'accès à "Paris Piétons", mais également comme lieu de promenade.

Sur le plan purement technique, cette convention, après la convention passée l'an dernier, permet d'affiner le projet architectural de la porte. Pour rappel, l'intégralité de ces travaux sera prise en charge par la commune de Clichy. J'appelle donc tout le monde à voter ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 19.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DEVE 19).

2025 DFA 1 - Maintien de la garantie de la Ville de Paris pour le réaménagement de prêts souscrits par la S.A.S. "Cultivate Chapelle".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFA 1 relatif au maintien de la garantie de la Ville de Paris pour le réaménagement de prêts souscrits par la S.A.S. "Cultivate Chapelle".

La parole est à Rudolph GRANIER pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avec la Ville de Paris, et plus particulièrement dans le 18e arrondissement à la Chapelle, il y a les paroles et il y a les actes. Il y a tout d'abord les promesses, les beaux visuels, les beaux éléments de langage. Dans le cas qui nous concerne, un projet d'agriculture urbaine sur le toit de la gare de fret Chapelle/International : 50.000 kilos de produits frais chaque année, des paniers vendus sur place, un lieu d'accueil dédié. N'en jetez plus, la couple est pleine, et tout ceci est digne d'un candidat "écolo" en campagne.

Sept ans après, malheureusement, rien n'est là. Vos mauvaises décisions initiales sont venues percuter votre très belle communication.

En 2019, la Ville s'était portée garante à hauteur de 50 %, soit 800.000 euros. Déjà en juin 2023, nous votions le réaménagement de prêt et le report d'un an du paiement de la rémunération de la garantie. Aujourd'hui, nous devrions approuver le maintien de la garantie de la Ville, mais la Ville ne peut pas éternellement maintenir cette garantie et maintenir sous perfusion publique des projets bancals. La Ville n'est pas un puits sans fond dans lequel tout le monde peut venir piocher aux dépens du contribuable.

Quand tout ceci devient intenable, vous augmentez les impôts, et vous nous expliquez que le 18e, c'est la Corrèze. Nous avons un projet qui n'est pas viable économiquement, dans un quartier où tout ce que vous touchez se transforme en plomb. Par ce projet de délibération, vous nous demandez d'engager la Ville à effectuer le paiement à la place de la société si elle ne pouvait s'acquitter des sommes dues, ce qui ne devrait normalement pas tarder à arriver. Tout ceci, sans aucune contrepartie.

Nous n'avons même pas accès aux informations financières les plus basiques : ni les informations comptables des exercices passés, ni les prévisions budgétaires, ni de plan de redressement ou autres. Je le rappelle, la société ne respecte toujours pas ses obligations en matière d'animation ou d'accueil du public et, dans ce nouveau projet de délibération, il n'y a même pas de clause de délai pour le maintien de la garantie d'emprunt.

Vous ne demandez donc aucune contrepartie. Vous signez un chèque en blanc, croyant que cette générosité permettra sans doute de redresser la barre. Or, quand un projet est vicié dès le départ, il le restera jusqu'à la fin, et votre caution financière devient totalement idéologique.

Pour ces raisons, nous voterons contre le projet de délibération.

Maintenant, je me ferai le porte-voix des riverains, qui sont vent debout et très critiques sur la situation, car vous les avez bernés. Le quartier de la Chapelle ne peut être un laboratoire d'expérimentation douteuse sur le dos des habitants. Pourtant, vous persistez.

Il y a deux mois, c'était la buvette du parc Chapelle-Charbon qui était victime de vos errances, obligée de fermer, car victime de vandalisme. La S.A.S. "Cultivate Chapelle" déplore également des problèmes de sécurité. Quand est-ce que vous allez comprendre que ce quartier a besoin de sécurité et de propreté avant toute chose ? Même les logements sociaux restent vacants.

C'est tout l'écosystème du Nord-Est parisien qui souffre de votre laxisme et de votre abandon, et ce sont les habitants, ou ce qu'il en reste, qui font grise mine et qui ne vous remercient pas.

Enfin, je souhaiterais une réponse de Mme PULVAR sur ce projet plutôt que de M. SIMONDON, en dépit du rattachement du projet de délibération, car, si quelqu'un doit nous prouver une action vertueuse en la matière, cela ne pourrait être M. SIMONDON, au regard des finances de la Ville.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Malgré tout, ce sera moi, mais je vous confirme effectivement que le projet est suivi de près par Audrey PULVAR, d'une part, et par Eric LEJOINDRE, d'autre part. En l'occurrence, il s'agit de maintenir une garantie de la Ville de Paris pour un réaménagement de prêt, il se trouve donc que je rapporte ce projet de délibération, mais pas le projet en entier.

Oui, le projet rencontre des difficultés, c'est l'objet du projet de délibération. Il y a une procédure, initiée par la S.A.S. "Cultivate Chapelle", de conciliation et de réaménagement de son emprunt, c'est pourquoi nous pouvons délibérer pour maintenir la garantie des emprunts qui ont été décalés pour la société en question. Ces emprunts sont auprès de la Caisse des dépôts d'une part, et de la Nef d'autre part. Il n'y a rien d'anormal. Nous avons examiné la situation, comme nous le faisons toujours sur les garanties d'emprunt, et je vous assure que le risque pour la Ville est maîtrisé, contrairement à ce que vous venez de dire.

Sur le projet en lui-même, le maire du 18e, Eric LEJOINDRE, et ma collègue Audrey PULVAR pourront vous en dire plus. Je sais qu'il y a eu certaines critiques sur le manque d'ouverture, mais que des mesures ont été prises, en particulier que les scolaires ont pu profiter du site, et que nous continuons à être extrêmement attentifs, y compris à la nature des investisseurs qui s'intéressent à ce projet.

En tout cas, la procédure est en cours et la Ville continue d'accompagner ce projet ambitieux, je vous propose donc de voter ce projet de délibération.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFA 1).

2025 DFA 2 - Concession de services pour l’exploitation de mobiliers urbains d’information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l’affichage municipal parisien.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFA 2, l'amendement technique n° 49, l'amendement n° 115 et le vœu n° 50. Le projet de délibération porte sur la concession de services pour l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire.

Il y a une longue série d'intervenants et d'intervenantes. La parole est tout d'abord à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants. Madame la Présidente.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Paris mérite un débat sur la place de la publicité en son sein et nous n'avons eu de cesse de le réclamer. Un débat sur l'exposition de la publicité, sur l'encombrement urbain généré, sur l'empreinte environnementale, sur la pollution lumineuse et ses conséquences sur la santé environnementale et la biodiversité. Un débat qui tient aussi compte de ce que rapporte la publicité sur le plan financier, alors que la situation budgétaire de la Ville est catastrophique. Ce débat, nous l'attendons, c'est celui de la révision du R.L.P. qui a été annoncée il y a un peu plus d'un an par la Maire de Paris, mais nous ne voyons rien venir.

Le projet de délibération que vous nous proposez finalement ne répond à aucun des enjeux que j'ai listés. L'encombrement demeurera, puisque ce n'est qu'à partir de 2026 que l'on pourra envisager la dépose de 20 % des équipements, mais sans la manne financière afférente, puisque la redevance diminuera drastiquement en raison de la baisse de la publicité sur les M.U.I. Cette part baissera jusqu'à 10 %. C'est la conséquence d'une disposition introduite pour convaincre les plus récalcitrants de votre majorité : l'augmentation de l'information municipale aux dépens de la publicité. Un argument qui ne nous convainc pas.

Qu'entend-on par "affichage municipal" ? Est-ce l'annonce d'une votation avec une question suffisamment biaisée pour que la Commission de déontologie s'en émeuve ? Est-ce la prise de position de la Ville sur un débat de société qui nous concerne tous mais qui ne relève pas des prérogatives de la Ville ?

L'affichage municipal, pour nous, est une information neutre, pratique, de proximité, pour tous. Ce sont les horaires d'ouverture des services publics, l'aide aux démarches à effectuer, les informations sur le tri ou le recyclage, pas la promotion d'initiatives partisanes au bénéfice exclusif de la Ville de Paris, puisque les mairies d'arrondissement n'y ont pas accès. Les panneaux de la Ville n'ont pas à devenir et à se transformer en propagande. C'est la raison pour laquelle nous déposons un vœu afin que vous vous engagiez sur une information neutre, particulièrement à la veille d'échéances majeures.

A ce stade, vous nous proposez un contrat renouvelé aux recettes pour la Ville réduites à la portion congrue, un encombrement dans l'espace public qui demeure, et une communication que nous souhaitons ne plus voir orientée. Dans ce cas de figure, nous ne voterons pas pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

M. David ALPHAND. - Devinette du jour : du point de vue socialiste, quel est le prix de la tête de liste l'année prochaine pour les élections municipales ? Réponse : il semblerait que, du point de vue socialiste, cette tête de liste vaille au minimum 144 millions d'euros. C'est le projet de délibération qui nous est soumis ce soir qui nous l'apprend. Je vais en expliquer les dessous.

Les socialistes ont un léger souci de tête de liste l'année prochaine. On les entend, ils revendiquent cette tête de liste au motif historique. Malgré tout, les Verts ne semblent pas tout à fait sur la même longueur d'onde. Il faut donc leur donner des gages, y compris financiers, y compris en termes d'affichages publicitaires. On connaît le réflexe pavlovien des élus écologistes parisiens, qui sont à tous crins contre la publicité. Ils n'en veulent plus à Paris.

Alors voilà, ce projet de délibération qui nous est soumis prévoit une redevance au titre des panneaux publicitaires que l'on voit dans les rues à Paris, qui s'élèvera demain à 26 millions d'euros. Ce montant doit être mis en comparaison de la somme qui aurait pu être sécurisée à hauteur de 170 millions d'euros "a minima", puisque c'était la trajectoire budgétaire et les fondamentaux retenus jusqu'à présent par la Ville de Paris pour celui qui obtiendrait, et qui avait obtenu au cours de la période précédente, le marché des panneaux publicitaires. Entre 170 millions d'euros et 26 millions d'euros demain, cela fait un écart de 144 millions d'euros.

Ce soir, les socialistes ont décidé de céder à la tyrannie des élus écologistes. Nous avons compris la ficelle politicienne. Naturellement, elle se fait au détriment des finances de la Ville, ces pauvres finances de la Ville qui sont déjà effondrées. Vous trouvez encore le moyen de réduire les recettes budgétaires de la Ville de Paris pour un pur calcul politicien. Si encore Mme HIDALGO et les socialistes parisiens s'intéressaient sincèrement à la publicité à Paris et avaient un engagement clair… mais ce n'est même pas le cas. J'en veux pour preuve deux exemples.

Premier exemple, Mme HIDALGO n'est même pas là ce soir, ce qui témoigne amplement de l'intérêt qu'elle porte à la suppression de la publicité à Paris. Second exemple, si Mme HIDALGO avait vraiment un intérêt pour la question, elle aurait fait avancer la réforme, la révision du Règlement local de publicité, qu'elle avait d'ailleurs annoncée vaguement dès 2018, puis à nouveau au cours de cette mandature, mais qui est absolument enlisée.

En réalité, c'est bien un gage financier qui est donné aux "écolos", et ce n'est pas une question de plus ou moins de publicité, ou de plus ou moins de pollution visuelle.

D'ailleurs, la pollution visuelle, parlons-en. Le projet de délibération prévoit de descendre progressivement l'affichage publicitaire en deux ans. Le volume est actuellement à 50/50 sur les panneaux, et on le maintiendra cette année. L'année prochaine, on descendra à 25 % et, en dernière année, à 10 %. Mais que les Parisiens ne s'y trompent pas : les panneaux eux-mêmes restent sur la voie publique. On n'est pas en train de dégager la voie publique d'un certain nombre de panneaux d'affichage, on modifie simplement la nature de l'affichage qui y sera présenté.

Alors, comme on présente moins de publicités demain, on va augmenter le quota de l'affichage municipal. Oui, merci, c'est en plus pour faire la propagande de la Ville de Paris, Maud GATEL l'a d'ailleurs fort bien rappelé il y a

quelques instants. On nous explique vaguement que, peut-être, les mairies d'arrondissement pourraient avoir accès à ce quota municipal, mais c'est la pilule pour faire passer la mesure, elle ne trompe personne.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci de conclure.

M. David ALPHAND. - Dans une ville où les finances s'effondrent, on aurait au moins eu l'espérance d'avoir un vrai débat sur cette publicité à Paris, ce qui n'est nullement le cas. A la place, on nous fait passer un projet de délibération qui fait chuter les recettes fiscales de la Ville. On comprendra, dans ces conditions…

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Chers collègues, je vous demande de ne pas interrompre le chouchou de Rachida DATI. Laissez-le terminer.

M. David ALPHAND. - On comprendra, dans ces conditions, que notre groupe ne donne pas de blanc-seing à la majorité municipale et à ses petites manipulations, qui sont au détriment des Parisiens…

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, David…

M. David ALPHAND. - … et que nous condamnons très vivement !

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, David ALPHAND.

La parole est à la présidente Raphaëlle PRIMET, et à elle seule.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, contrairement à ce que disait Maud GATEL, nous avons eu ce débat sur la place de la publicité dans l'espace public à plusieurs reprises.

Ce n'est pas un secret, notre groupe a toujours été contre la publicité marchande. Nous continuons de penser que la publicité est un "pousse-au-crime vers le consumérisme", pour reprendre les termes de mon camarade Jean-Noël, sans compter la gabegie écologique que la publicité représente, tant dans la consommation d'énergie que dans les outils utilisés pour valoriser cette communication. Dès lors, quand, fin 2023, la Ville de Paris a annoncé sa volonté de sortir de la publicité marchande en trois ans, nous avons salué cette décision. Rares furent les élus de cet hémicycle à penser que cette ambition était réalisable. Pourtant, en février 2025, nous sommes bien en train de prendre ce chemin.

Pour illustrer l'importance de ce sujet dans nos vies, j'évoquais que, le 5 février dernier, une proposition de loi transpartisane a été déposée à l'Assemblée nationale. Elle prévoit, parmi d'autres mesures, l'interdiction de toute publicité pour de l'alcool aux abords des établissements scolaires. Parce que la publicité est un outil marketing qui pousse à la surconsommation, qu'il s'agisse de S.U.V., d'enseignes de "fast fashion", ou encore de "fast-food". C'est le capitalisme dans toute sa superbe, mais surtout dans toute sa perniciosité, et ce n'est pas ce que nous souhaitons pour nos enfants.

En revanche, c'est vrai, il faut bien admettre que les redevances perçues par la Ville sont considérables et que s'en séparer signifie renoncer à des sources de financement qu'il sera difficile de compenser compte tenu du contexte budgétaire que nous subissons depuis plusieurs années.

Malgré cela, la Ville y gagne. Notre groupe souhaite souligner le fait que moins de publicité ne signifie pas moins d'affichage municipal pour autant. Les communications de la Ville sur les sucettes passeront à 75 % d'affichage la première année, pour atteindre les 90 % la deuxième, inversement proportionnel à la part de la publicité marchande.

Ainsi, comme le disait M. ALPHAND, notre lien avec les Parisiennes et les Parisiens se renforcera. Alors même que tout se dématérialise, du lien social au service public en passant par les commerces, les habitants continueront de découvrir sur ces mobiliers l'actualité de la Ville de Paris en matière de culture, de sport, d'action sociale… Bref, tout ce qui a trait à la valorisation des politiques publiques et leur déclinaison collective et individuelle. Au-delà de l'information dédiée aux citoyens, les communications de la Ville peuvent aussi les interpeller, les rassurer, partager, les questionner ou tout simplement les faire réagir.

Une dernière chose. Mes chers collègues, rappelons que stopper la "pub" sur les M.U.I. n'empêchera jamais les commanditaires des publicités d'innover et de continuer de développer leur matraquage publicitaire en se jouant de la loi ailleurs. Je pense en particulier aux panneaux lumineux dans les vitrines des magasins, aux bâches publicitaires autorisées sur les bâtiments de l'Etat ou privés, sans oublier l'affichage sauvage qui intègre les pénalités dans le coût de fabrication de sa campagne publicitaire. Veillons à ne pas être les "dindons de la farce".

Pour conclure cette intervention, je reprendrai les mots de Will Rogers, acteur et malicieux commentateur dans les journaux du début du siècle dernier : "La publicité est l'art de convaincre les gens de dépenser l'argent qu'ils n'ont pas pour quelque chose dont ils n'ont pas besoin". Cela va sans dire, elle ne nous manquera pas.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est à Maud LELIÈVRE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je rejoins l'intervention de notre présidente de groupe, Maud GATEL, qui a rappelé notre vision en matière de publicité. Paris doit être une ville exemplaire, une capitale qui conjugue attractivité, qualité de vie, modernité et respect de son patrimoine. La prolifération de dispositifs lumineux, qu'il s'agisse de mobiliers urbains d'information ou d'écrans numériques en vitrine, contribue à une surcharge visuelle et à une pollution lumineuse qui dégrade l'identité de notre ville, mais également la qualité de vie de nos habitants.

Paris doit être plus belle, plus lisible, moins saturée de publicités et de messages non indispensables. Inesthétiques, énergivores, consuméristes, chronophages, voire climaticides, les arguments ne manquent pas contre les affichages, quelle que soit la bonne intention qui peut parfois se profiler derrière.

Des exemples positifs existent. En France, c'est le cas à Grenoble et à Lyon, qui ont choisi de limiter drastiquement la publicité dans l'espace public, avec des résultats probants en matière de réduction de pollution visuelle lumineuse, mais aussi d'intérêt des habitants. A l'étranger, depuis longtemps, des villes de São Paulo à Bruxelles ont décidé de faire en sorte que la publicité disparaisse de leur espace public, mais aussi les affichages intempestifs, car il ne suffit pas de réduire la publicité mais de réduire la pollution visuelle.

Au-delà de l'impact visuel, cette surabondance de lumière artificielle perturbe profondément la biodiversité. On l'a rappelé dans cette Assemblée à plusieurs reprises, les études sont formelles : la pollution lumineuse atteint les écosystèmes et les arbres, désoriente les oiseaux, bouleverse les rythmes biologiques de la faune et accélère l'effondrement des populations d'espèces de pollinisateurs, essentielles à notre environnement, même en ville.

J'ai pu le rappeler lors de notre précédent Conseil de Paris du mois de décembre au moment de l'adoption de notre vœu relatif au renforcement des compétences des maires d'arrondissement dans la lutte contre la pollution lumineuse des enseignes commerciales, nous devons agir aussi pour la santé des Parisiens. La pollution lumineuse est un facteur bien identifié de troubles du sommeil et, parfois, d'inégalités territoriales en fonction de l'endroit où on habite, quelles que soient ses conditions de revenus, notamment dans les quartiers où la densité de dispositifs lumineux est la plus élevée.

Si le décret du 5 octobre 2022 impose l'extinction des publicités lumineuses entre 1 heure et 5 heures du matin, ce qui représente une avancée, il est urgent d'aller plus loin, de se dire que nous avons besoin de retrouver des villes sombres. La décision du Conseil de Paris d'éteindre dès 23 heures 45 a permis de réduire la consommation énergétique, mais, évidemment, la réalité est que toute consommation d'énergie, renouvelable ou non, non utile doit être réduite.

L'impact environnemental de la publicité ne doit pas simplement se réduire à une question d'éclairage des affiches ou d'émissions à effet de serre liées à leur maintenance, c'est ce que promeut la publicité elle-même qui est un enjeu central. Paris ne peut pas à la fois se positionner comme une ville neutre et motrice dans la transition écologique, mais maintenir dans le même temps un modèle publicitaire énergivore et capitaliste qui va à l'encontre des engagements pris en faveur de la sobriété.

L'affichage public a une histoire, elle a évolué bien avant l'apparition des médias sociaux, avant la construction même d'un certain nombre de dispositifs de communication. Aujourd'hui, il est temps de changer d'air et de retrouver une ville apaisée, une ville qui protège son patrimoine, son esthétique et sa population.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Maud LELIÈVRE.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le samedi 8 février, des activistes de "Résistance à l'agression publicitaire" et d'"Action climat" ont organisé une action pour demander à la Ville de ne pas renouveler son contrat de mobiliers urbains publicitaires. Je pense que c'est important de commencer par cela, parce qu'il faut se rappeler que des Parisiennes et des Parisiens et des militantes et des militants s'intéressent aujourd'hui à cette question et considèrent qu'elle est importante.

Je ne vais pas rentrer dans toutes les polémiques politiciennes comme M. GRANIER. Moi, ce qui m'intéresse, c'est le fond. Quel est le fond ? Ces activistes demandent à la Ville de Paris, qui a déclaré en novembre 2023 vouloir sortir de la publicité commerciale d'ici trois ans, de confirmer son engagement. Si je compte bien, 2023 plus trois ans, cela fait 2026. Or, le contrat de mobiliers urbains que la Ville veut signer court sur deux ans à partir de mars 2025, ce qui engagera la Ville sur un contrat de concession pour les 1.630 mobiliers au minimum jusqu'en 2027.

Certes, vous me direz que c'est mieux ou "moins pire" que l'ancien contrat de concession, puisque les précédentes recettes de la concession étaient assises sur l'exploitation d'au moins 50 % des faces de mobiliers. Cette fois, ce sera 25 % en année 1, et 10 % en année 2. Oui, il y a une dynamique importante de baisse, mais nous n'y sommes pas encore pour la sortie de la publicité.

Pourtant, une promesse a été faite par la Ville et il y a une urgence climatique. La Ville ne peut pas, les jours pairs, parler de l'urgence climatique et de l'importance de la sortie de la publicité commerciale et, les jours impairs, renoncer parce que M. SIMONDON aura sorti sa calculatrice. Evidemment, c'est de cela qu'il s'agit. Cela a été dit notamment par Mme PRIMET, il y a un problème d'arbitrage budgétaire, mais il y a un prix à payer pour les engagements politiques. La question est donc de savoir comment la Ville se donne les moyens de faire ce qu'elle a promis, plutôt que d'adapter ou de renoncer parce que c'est finalement trop compliqué.

Aujourd'hui, il y a plus que jamais une nécessité de lutter contre l'incitation à la surconsommation. Désolé, mais Paris ne manque pas de publicité. Malheureusement, ce n'est pas parce qu'il y aura un peu moins de publicité sur ces panneaux qu'il n'y en aura plus du tout. Toutes celles et ceux qui prennent le métro ou qui se baladent à Paris sont constamment bombardés par la publicité. C'est valable aussi lorsqu'il y a des chantiers de grands monuments, qui sont malheureusement pollués par des publicités géantes, en général de produits de luxe, quand il ne s'agit pas d'une malle géante - de Louis Vuitton, pour ne pas le nommer - installée sur les Champs-Elysées.

Nous sommes là vraiment sur un bombardement intensif de la publicité, de l'incitation à la surconsommation. Par rapport à cela, la Ville avait un outil. Elle peut aujourd'hui faire un geste symbolique et fort, qui est de renoncer à la publicité sur ces panneaux.

Vous l'avez compris, je ne voterai pas ce projet de délibération, je voterai contre. Je regrette que la Ville de Paris ne soit pas cohérente avec ses engagements et avec ses idéaux.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Laurent SOREL.

La parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues.

Alors que l'Exécutif vient d'adopter le P.L.U.b., je m'étonne, Monsieur le Maire, que vous ne vous soyez pas attelé avec la même ardeur à la révision du Règlement local de la publicité, qui date de 2011. Nous sommes ainsi amenés à nous prononcer sur un nouveau contrat de concession de mobiliers urbains sans avoir eu au préalable un débat de fond sur la place de la publicité dans la ville.

Le lancement de la révision du R.L.P. avait pourtant été approuvé par notre Assemblée en novembre 2017, et il avait ensuite fait l'objet d'un diagnostic APUR en 2019. Depuis, plus rien, tant et si bien que, à ce jour nous en sommes toujours à la case départ, sans avoir la moindre visibilité sur le calendrier d'actualisation, voire de révision, de ce R.L.P. D'autant que les annexes 2 et 3 de ce règlement ne prennent pas en compte plusieurs dispositions relevant du P.L.U.b., notamment les nouvelles protections instaurées, qu'il s'agisse des P.V.P., des E.V.P., ou encore des nouveaux espaces verts créés.

Sans doute, Monsieur le Maire, ce retard est-il lié à la sensibilité du sujet, sujet sur lequel les visions s'entrechoquent au sein de votre majorité. Nous avons bien compris que, pour certains, la publicité dans son ensemble est uniquement considérée comme une agression, une pollution et une incitation à la surconsommation.

Pour ma part, je considère que non seulement l'univers de la publicité couvre de nombreux emplois et offre un potentiel de développement économique, mais, en prime, ce secteur représente pour la Ville des opportunités de rentrées financières particulièrement bienvenues au vu de la situation budgétaire que nous connaissons, avec un endettement de plus de 9 milliards d'euros.

En revanche, il est clair que, pour l'avenir, nous devons nous orienter vers une approche plus respectueuse de l'environnement, avec une diminution de la prolifération publicitaire, notamment sur certains linéaires où la surabondance de M.U.I., de facettes, de kiosques à journaux, d'abribus et de panneaux muraux impacte notre quotidien, tant sur le plan paysager que sur l'encombrement de l'espace public, déjà largement saturé par une accumulation de mobiliers disgracieux et une signalisation directionnelle hors d'âge.

Le contrat actuel, qui a fait l'objet d'une prorogation de six mois, arrivant à son terme en mars 2025, vous nous proposez de renouveler ces 1.630 mobiliers jusqu'en mars 2027. Or, ce projet de délibération pose question :

- sur l'articulation de votre calendrier, qui n'a même pas permis à l'ensemble des conseils d'arrondissement d'être consultés, ce qui interpelle à l'heure de l'acte 2 de la territorialisation,

- sur le maintien d'emplacements gênants pour les piétons,

- sur l'absence de prise en compte de l'impact paysager de ces mobiliers,

- sur les conséquences de la diminution des recettes, qui s'élevaient jusqu'alors à 34 millions d'euros,

- enfin, sur l'utilisation à venir des faces récupérées par la Ville.

De 50 % de faces publicitaires en 2024, leur nombre passera à 25 % en mars 2025 et à 10 % l'année suivante, la Mairie disposant ainsi pour sa propre communication de 90 % des faces de M.U.I. à partir de mars 2026. Se pose alors la question de la mainmise de l'Exécutif sur le contenu des panneaux, avec à la clé le risque de voir leur

instrumentalisation pour un certain type de propagande, comme nous avons pu le déplorer en mai 2023 avec la campagne sur la fin de vie.

De mon point de vue, cette nouvelle concession aurait surtout dû porter sur une diminution du nombre de mobiliers plutôt que sur la quasi-disparition de la publicité. A tout le moins, la concession aurait pu prévoir la mise à disposition d'un certain nombre de faces, de l'ordre de 5 %, pour les mairies d'arrondissement qui le souhaitent, comme le propose Geoffroy BOULARD dans l'amendement n° 115, afin de relayer les informations locales.

Pour conclure, ce contrat d'exploitation des M.U.I. arrivant à son terme en mars 2027, au même titre d'ailleurs que d'autres contrats publicitaires, je suggère qu'à l'issue de la révision attendue du R.L.P. et au regard des décisions qui seront prises, la Ville lance un concours pour la conception de panneaux au design plus affiné, permettant une meilleure intégration paysagère, une moindre consommation énergétique et une diminution de l'encombrement sur l'espace public, tant en termes de volume que de nombre de mobiliers.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Claire de CLERMONT-TONNERRE.

La parole est à Elisabeth STIBBE.

Mme Elisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, voilà un projet de délibération qui illustre parfaitement votre gestion de la Ville de Paris et les principes selon lesquels vous la guidez.

Concrètement, ce projet de délibération met fin en deux ans au contrat de concession des mobiliers urbains d'information, ces fameuses sucettes, 1.600 panneaux publicitaires répartis dans les rues de Paris. Cette concession permettait à la Ville non seulement de conserver 50 % de l'espace d'affichage pour de l'information municipale sans frais de gestion ni entretien ou investissement, mais, surtout, rapportait 34 millions d'euros par an à la Ville de Paris pour l'exploitation marchande de l'autre moitié.

Alors que vous venez d'annoncer une nouvelle augmentation d'impôts avec l'alourdissement des frais de notaire, nous, les élus du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", ne pouvons pas comprendre ni entendre que vous renonciez aujourd'hui à de telles recettes, notamment quand on connaît l'état dramatique dans lequel vous laissez les finances de la Ville de Paris après plus de vingt ans de gestion dispendieuse et irresponsable.

Ce sont 34 millions d'euros en moins. Je vous laisse imaginer le nombre d'espaces verts, de travaux de mise en accessibilité, de rénovation de sites patrimoniaux remarquables, de recrutement, d'équipement et de formation de policiers municipaux ou d'agents de propreté que cela représente.

Monsieur SIMONDON, lorsque vous êtes venu demander l'appui de notre groupe d'opposition pour soutenir le vote du prolongement pour six mois de l'ancienne concession face à l'opposition de vos amis Verts, nous vous avions alertés sur les points d'attention clairement définis par notre groupe. Nous avions demandé à être associés au nouvel appel d'offres. Nous avions demandé la garantie qu'il n'entraîne pas de diminution de recettes pour la Ville de Paris. Nous avions aussi demandé l'association des maires d'arrondissement au choix d'une partie de la publicité municipale, afin de pouvoir renforcer la vie de quartier, dont ils sont les principaux acteurs. Nous avions demandé des garanties de neutralité, tant sur la partie marchande que sur la partie information municipale, neutralité dont vous n'êtes pas sans vous souvenir de l'avoir plusieurs fois mise à mal. Nous avions, enfin, voulu introduire des critères d'esthétique urbaine dans le choix des mobiliers urbains, voire de la charte graphique des publicités, afin de respecter l'identité visuelle de Paris.

C'est bien simple : vous n'avez répondu à aucune de ces demandes, comme vous n'avez d'ailleurs répondu à aucun de vos pseudo-objectifs affichés pour motiver ce projet de délibération. Il n'y aura pas de disparition des nuisances visuelles engendrées par ces panneaux dans la rue. Force est de constater que l'ancienne convention vous permettait de demander un retrait de la moitié d'entre eux aux frais du concessionnaire et que vous avez choisi de supprimer cette clause dans la nouvelle convention et de ne demander aucun retrait, car vous souhaitez garder la publicité.

Vous ne luttez donc pas contre la publicité dans l'espace public, vous luttez pour la contrôler dans son intégralité aux frais de la princesse, c'est-à-dire des Parisiens. Alors, il faut que les Parisiens comprennent bien combien cela va leur coûter.

La première année, les trois quarts des espaces publicitaires seront réservés à l'information municipale, et cela coûtera à la Ville 17 millions d'euros. La deuxième année, ce seront 90 % des espaces qui seront réservés à l'information municipale, et cela coûtera à la Ville 25 millions d'euros. La troisième année - serez-vous encore aux manettes ? -, 100 % des espaces seront gérés par la Ville, avec 34 millions d'euros de recettes en moins que paieront les impôts des Parisiens, en plus des frais de gestion et d'entretien de ces panneaux qui seront désormais supportés par la collectivité.

Voilà ce que vont coûter vos arrangements politiciens avec les Verts à un an d'une élection.

Fort heureusement, les Parisiens ne sont pas dupes et il ne fait nul doute que ce type de gestion idéologique des marchés publics de la Ville, une fois révélé au grand jour, les conduira massivement à rejeter votre majorité lors des prochaines échéances électorales, afin que Paris renoue avec la bonne gestion du denier public et avec une trajectoire de désendettement qui passe non pas par l'augmentation des impôts, mais au contraire par une bonne utilisation des ressources phénoménales dont dispose notre Ville.

Nous avions les moyens d'avoir moins de publicité, d'imposer des critères esthétiques respectueux de l'identité de Paris. Nous avions les moyens de permettre aux maires d'arrondissement d'être acteurs d'une information de proximité, sur la vie du quartier, qui aurait bénéficié directement aux Parisiens. Nous avions les moyens que tout cela se fasse sans que cela coûte 1 euro aux Parisiens. Au lieu de cela, vous continuez à rogner les ressources de la Ville et à augmenter son train de vie.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération. Nous ne votons pas contre, pour la seule raison que nous ne priverons jamais les Parisiens d'une recette de 26 millions d'euros, même si elle devrait en réalité être trois fois supérieure. Notre Ville a grandement besoin des recettes tronquées que laisse cette nouvelle convention.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Elisabeth STIBBE.

La parole est au président Emile MEUNIER.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous connaissez la position écologiste depuis que l'écologie politique existe, c'est-à-dire plus de 50 ans maintenant : la publicité, c'est une horreur. C'est une horreur pour plein de raisons. Je ne vais pas m'étaler, mais on sait que c'est cela qui pousse à la surconsommation, on sait que cela véhicule des messages machistes, que cela pousse à l'addiction des jeux, que cela pousse à l'addiction de l'alcool, et on sait qu'on se rend esclave d'une recette dont on accuse les conséquences, c'est-à-dire la surconsommation, la destruction de la planète, etc.

Rien ne va dans la publicité, et nous l'avons toujours défendu avec cohérence. Nous étions un peu seuls au début, on nous regardait en disant : "Qu'est-ce qu'ils ont ?" et "La publicité, c'est de l'art !". Je l'ai entendu encore récemment à propos de la valise sur les Champs-Elysées, mais je n'y reviens pas. D'autres voyaient la même chose que nous mais se disaient, en responsabilité : nous avons besoin de recettes, nous ne voulons pas forcément augmenter les impôts, nous prenons donc là où on nous donne un peu d'argent, c'est-à-dire les recettes publicitaires. Nous, nous assumons : quand on défend une vision de société cohérente, où l'on sait que, au bout du chemin, la société en sortira grandie, que l'environnement sera préservé, cela vaut le coup d'y mettre les investissements nécessaires et de faire les choix budgétaires qui vont avec.

Divine surprise : à l'occasion du Plan Climat, défendu brillamment par Dan LERT, Mme HIDALGO, ici présente à la tribune, a dit, j'en témoigne devant tout le monde : "Dans trois ans, nous quitterons la publicité commerciale à Paris et nous réviserons le Règlement local de publicité. Mais, puisqu'il y a une contrainte budgétaire que l'on connaît tous, on ne va pas se mentir, vous comprenez, Mesdames et Messieurs les écologistes, que nous ne pouvons pas faire une sortie sèche et que nous devrons faire une trajectoire".

Evidemment, nous sommes des gens en responsabilité. Evidemment, nous dirigeons des grandes villes. Evidemment, cela se passe bien, et même très bien, quand nous dirigeons de grandes villes. Nous avons donc en tête les contraintes budgétaires, et nous avons dit : banco ! Nous allons mettre en place ensemble une trajectoire de sortie, dans laquelle nous allons réduire progressivement l'addiction aux recettes publicitaires. Nous allons progressivement pouvoir respirer dans cette ville. Respirer mentalement, j'entends, et même un peu physiquement. A un moment, vos panneaux qui sont un peu partout, dans les petites rues, à cause desquels on ne peut même plus pousser les poussettes, il faudra aussi les enlever. C'est l'objet de ce contrat.

Même si ce n'est pas parfait, parce que l'on aurait aimé que l'on enlève beaucoup plus de mobilier - même si c'est de l'affichage municipal, cela encombre, et il faut désencombrer l'espace public -, nous estimons que, en passant en deux ans de 50 % à 10 %, puis plus rien, le "deal" est rempli sur ce contrat.

Néanmoins, nous n'avons à voter aujourd'hui que ce contrat. Ce que nous demandons, mais je crois qu'il n'y a pas de sujet, Mme la Maire l'a répété publiquement à la tribune, c'est de faire la même trajectoire avec tous les contrats : les contrats sur les arrêts de bus, les contrats des panneaux sur les chantiers, etc. Vous savez quoi ? Même la malle Louis Vuitton. A un moment, il va falloir arrêter de faire croire que ce n'est pas de la publicité. C'est de la publicité.

Tout cela pour vous dire que nous allons nous abstenir, mais c'est une abstention de vigilance positive. Nous empruntons ensemble une trajectoire qui est la bonne, qui est celle qui est défendue par les écologistes depuis 50 ans. Nous sommes enfin suivis par la Capitale de la France, qui va emboîter le pas de grandes villes comme Grenoble et Lyon, qui ont déjà commencé cette transition.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Emile MEUNIER.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais me désinscrire parce qu'Emile a tout dit, mais l'intervention de M. ALPHAND est quand même assez problématique. Quand on la compare avec celle de Mme LELIÈVRE, elle est totalement contradictoire. Maud LELIÈVRE a fait l'explication du coût de l'empreinte écologique de la publicité. La suite logique de sa prise de position, c'est de sortir de la publicité ; d'ailleurs, elle n'a pas dit sa position de vote sur ce point.

Le problème que nous avons avec vous, Monsieur ALPHAND, c'est qu'il y a un déni de nos convictions. Pour vous, nous sommes achetables, nous n'avons pas de conscience politique, nous n'avons pas de conviction politique, nous sommes uniquement des gens à acheter…

Non, c'est nous qui sommes achetés dans ce que vous dites, ce n'est pas nous qui avons acheté les socialistes. Vous dites que nous avons été achetés, et vous l'avez expliqué en disant que le chiffre est de 144 millions.

Avez-vous déjà lu Ellul, Illich ? Cela fait plus de 50 ans que les écologistes se battent contre la publicité. Vous pouvez au moins nous reconnaître notre bataille sur le long terme par rapport à cela, mais vous n'êtes même pas capable de le faire. Pour vous, nous sommes uniquement à acheter. Je continue par rapport à cela.

Le premier maire écologiste à avoir fait cela, c'est Éric PIOLLE, et cela ne l'a pas empêché d'être réélu. Au moins, acceptez la bataille politique. Vous n'êtes pas d'accord avec nous, c'est votre droit. Nous ne sommes pas d'accord avec vous, c'est notre droit. Nous nous battons par rapport à cela. Arrêtez de faire des interventions de cette nature, cela devient insupportable.

Concernant la publicité, on le sait, la publicité est un outil de manipulation. C'est enseigné dans les écoles de commerce. Enormément de textes de psychologie sociale montrent comment on peut manipuler à travers les couleurs, à travers les images, à travers énormément de paramètres. Cela s'apprend et cela s'enseigne. Même un grand économiste, Galbraith, avait parlé de marketing inversé en disant que ce ne sont pas les consommateurs qui décident de la consommation, ce sont les producteurs à travers la publicité qui manipulent la consommation. Tout cela est très bien connu.

A un moment, il faut que vous compreniez quel est le logiciel écologiste antiproductiviste par rapport à cela et pourquoi la consommation doit être réduite : à travers la consommation, c'est la production et, à travers la production, ce sont les émissions de gaz à effet de serre et tous les dérèglements qui sont aujourd'hui en cours. Nous continuerons donc à nous battre contre cette consommation, dont l'outil principal aujourd'hui est la publicité.

Je vous demande au moins d'accepter nos idées.

Je m'arrête là.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes effectivement confrontés à un choix politique et à un véritable clivage philosophique, et cette concession traduit une idéologie. En effet, la volonté affichée de la Ville de Paris de réduire drastiquement la publicité dans l'espace public n'est pas qu'un ajustement technique, c'est une idéologie bien précise. La vision que vous déployez et que vous déroulez est moralisatrice et assimile la publicité à une incitation à la consommation excessive, comme si la consommation elle-même était devenue un péché à expier.

Depuis toujours, la publicité fait partie du paysage urbain. Elle informe, elle oriente, elle divertit, elle est un reflet de la société. Sa créativité, son dynamisme économique, tout cela contribue à la vitalité urbaine de Paris. Pourtant, dans un élan dogmatique, vous décidez de la restreindre, d'en limiter l'empreinte, de la rendre quasi inexistante à horizon de deux ans sans supprimer des panneaux d'affichage. La pollution visuelle restera la même, puisque vous parlez de pollution. On peut être d'accord sur les aménagements, mais la pollution, c'est un autre terme.

Posons-nous d'abord une question essentielle : qui paiera le prix de cette disparition programmée ? La "pub" rapportait 34 millions d'euros chaque année, et cela tombera à 17 millions d'euros la première année, à 9 millions d'euros la deuxième et à 0 euro la troisième. Qui paiera les 34 millions d'euros annuels de perte de recettes publicitaires ? Vous devinez bien que ce sont les propriétaires, une fois de plus, qui verront aussi les prochaines hausses de leur taxe foncière, des droits de mutation. Votre "vache à lait" préférée, les propriétaires, paiera la disparition de la "pub". Votre position est claire, nous sommes face à un choix absurde : vous refusez un revenu externe pour taxer les citoyens.

Mais nous devons aussi nous interroger sur la vision du monde qui motive votre décision, parce qu'elle va être votée, évidemment.

D'ailleurs, les Verts, je vous rassure, vous ne valez pas 144 millions d'euros pour les socialistes, vous valez beaucoup moins cher.

Dans cette opération de rachat clientéliste, dans cette croisade anti-publicité, il y a donc l'idée que la consommation est une forme d'aliénation, une perversion, qu'il faudrait protéger les citoyens contre eux-mêmes. Quand ils votent, cela va, mais, quand ils consomment, ce sont des pécheurs qui doivent expier. Cette logique est-elle une nouvelle religion qui assimile l'acte d'achat à une faute et l'économie de marché, à un ennemi à combattre ?

Pourtant, la publicité n'est pas une incitation à acheter, elle est aussi un levier économique puissant qui soutient des milliers d'emplois dans les secteurs de la communication, du graphisme, des médias, de l'affichage. Elle est un vecteur d'information qui permet à chacun de connaître les offres, les nouveautés, les tendances.

Paris, ville-monde, est une ville de culture et d'innovation, elle ne peut pas devenir une cité figée, en noir et blanc, qui tourne le dos aux réalités économiques au nom d'une idéologie punitive. Ce choix municipal n'est pas anodin, il est révélateur d'un état d'esprit qui rejette les initiatives individuelles, qui ne veut pas de l'économie de marché, qui veut un modèle étatique, administré, qui décide de ce qui est bon ou de ce qui ne l'est pas pour les citoyens.

On a connu la censure de la "pub" par votre majorité, mais nous, nous refusons l'infantilisation des individus. Nous croyons à sa liberté, à sa responsabilité, à la capacité de chacun d'exercer son libre arbitre, de faire ses choix en connaissance de cause, c'est d'ailleurs le principe de la démocratie.

Rappelons enfin que cette disparition progressive de la "pub" n'est pas celle des panneaux. Les panneaux, eux, resteront. Nous pouvons être d'accord sur la suppression de 10 à 20 % des panneaux, qui encombrent l'espace public, qui polluent notre paysage urbain. Pourquoi pas, nous pouvons en discuter. Nous sommes aussi d'accord qu'il faudrait réaménager ou supprimer certains panneaux. Toutefois, la "pub" elle-même va être remplacée par votre "pub" idéologique, empreinte de messages qui visent les citoyens avec votre prisme du monde, du capitalisme ou de l'anticapitalisme, et du "wokisme" si on vient sur ce terrain.

Ces panneaux ne vont pas disparaître, ils vont coûter cher aux Parisiens. Votre hypocrisie doit être transparente : elle coûtera très cher aux Parisiens et elle continuera à diffuser une propagande, mais, cette fois, votre idéologie. Soyez honnêtes.

De notre côté, nous refusons cette vision et nous défendons une ville vivante, dynamique, créative, en couleurs, une ville qui ne rejette pas la publicité mais qui l'accueille avec intelligence, une ville qui respecte la liberté économique, la création de valeur et qui ne vide pas toujours plus la poche de ses habitants.

Voilà pourquoi nous nous opposons à cette dérive idéologique. Nous appelons à une régulation pragmatique, pas à une interdiction dogmatique. Vive Paris, ville des libertés et ville d'innovation !

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Aurélien VÉRON.

Je donne la parole à Paul SIMONDON, Monsieur le Maire, pour répondre aux orateurs et oratrices, si possible dans un silence retrouvé.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup aux unes, aux uns, aux autres, pour les interventions sur ce projet de délibération.

Vous le savez, le contrat actuel pour nos panneaux publicitaires, nos mobiliers urbains d'information, devait durer cinq ans, mais il a été prolongé de six mois et prend fin en mars. Il comporte actuellement 50 % d'information municipale et 50 % de publicité.

Le renouvellement qui vous est proposé ici s'inscrit totalement dans l'engagement de ce qu'Émile MEUNIER a appelé une "divine surprise". Moi, cela ne me surprend pas quand la Maire de Paris prend des engagements très forts en faveur de l'environnement. Oui, à l'automne 2023, la Maire de Paris s'est engagée à une sortie progressive de la publicité sur ce contrat en préservant autant que possible les recettes de la Ville. C'est exactement ce que permet ce nouveau contrat.

Le projet de délibération répond à ces objectifs, puisque nous passerons de 50 % de publicité actuellement à 25 % en première année, c'est-à-dire dès le mois d'avril 2025, et à 10 % la deuxième année du contrat, donc dès le mois d'avril 2026. Cette trajectoire permet bien sûr la sortie totale de la publicité au lendemain de ce contrat, comme vous le savez.

Malgré cette diminution très nette, malgré cette trajectoire ambitieuse, la redevance reste importante : 26 millions par an sur la durée du contrat. Bien sûr, c'est plus faible que le contrat actuel. Monsieur ALPHAND, pour aller plus loin dans votre démonstration, vous dites que la redevance baisse, mais ce n'est pas la peine de raconter n'importe quoi. Vous n'allez pas comparer cette redevance sur un contrat de deux ans à une redevance théorique sur

un contrat de cinq ans. Sinon, pourquoi s'arrêter à cinq ans ? Calculez sur dix ans ou sur vingt ans, la différence sera encore plus importante. Cela n'a pas de sens.

Nous assumons la trajectoire que nous avons donnée. Pendant ce temps, l'information municipale non commerciale continuera d'être financée par ce contrat, donc par la publicité également. Ce contrat est court, il permet la sortie de la publicité à sa fin, et son renouvellement s'opère dans la plus grande transparence.

Cela a été rappelé par quelques orateurs, nous avons eu de nombreux échanges à différentes occasions, dont un vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" à l'automne 2023. Nous en avons aussi discuté au moment où nous avons prolongé de six mois le contrat actuel, ainsi que lors des entretiens que j'ai eus avec chacun des groupes politiques du Conseil pour partager les contraintes devant lesquelles nous étions et pour mesurer les demandes des uns des autres. Surtout, le cahier des charges a été présenté l'été dernier à chacun des groupes.

Finalement, puisque vous connaissez la trajectoire depuis l'été dernier, la seule surprise dans l'offre qu'il vous est proposé de retenir est le fait que nous avons, pour une quantité de publicité nettement en baisse, un intéressement de la Ville en hausse. Nous allons bénéficier bien plus de la valeur tirée de la publicité sur la durée de ce contrat. Par ailleurs, il permet de déposer de l'ordre de 330 panneaux actuels pendant le contrat, en lien bien sûr avec les maires d'arrondissement. C'était une demande forte pour désencombrer nos rues.

Pour répondre au vœu du groupe MoDem, j'aurais deux considérations.

D'abord, oui, il faut que le prochain Règlement local de publicité, dont la révision aboutira dans la prochaine mandature pour que ce soit en phase avec la fin de ce contrat, soit cohérent avec les objectifs. Vous appelez en particulier à l'extinction des publicités, mais vous avez vu que nous l'avons finalement obtenu dans le cadre du contrat actuel, nous avons donc déjà réussi à le faire. D'autres éléments seront importants pour le prochain R.L.P., dont l'affichage numérique à l'intérieur des vitrines, qu'il faut réguler, même si les outils de régulation sont faibles pour l'instant.

S'agissant de l'autre aspect du vœu du groupe MoDem sur les campagnes d'information de la Ville, j'ai un désaccord. L'information municipale telle qu'elle est utilisée, que certains ont caricaturée sous le terme de "propagande", était sur les Jeux olympiques, sur le Carnaval tropical. Elle était beaucoup sur les expositions dans les établissements de "Paris Musées". Elle était sur la Fête de l'Europe, sur la réouverture de Notre-Dame, sur le bal de l'Amour.

Oui, sur les plus de cinquante campagnes de l'année, une campagne était sur le droit de mourir dans la dignité. Ce n'est pas un débat partisan, ce n'est pas un débat politicien, c'est un débat citoyen et il est dans absolument toute la société, comme vous le savez. La ville des droits humains qu'est Paris, à un moment, a porté une visibilité sur ce débat citoyen, et nous l'assumons, mais on ne peut dire en aucun cas que c'est l'essentiel de nos campagnes d'information. J'ai transmis tous les éléments au groupe MoDem sur ce point. Revenons un peu à la réalité. C'est pourquoi je ne pourrais pas retenir le vœu du groupe MoDem.

Concernant l'amendement de Geoffroy BOULARD, d'une part, je vais vous demander de le retirer. D'autre part, je vais quand même en tenir compte et vous répondre.

Je vous demande de le retirer parce que nous sommes dans le cadre d'une procédure de D.S.P. dans laquelle il y avait un cahier des charges précis, et amender aujourd'hui la délibération qui vient attribuer après l'analyse des offres fait porter un risque juridique sur la procédure. C'est pour cela que je ne souhaite pas procéder par amendement.

Néanmoins, par rapport à votre demande, je vous confirme tout à fait que, à l'initiative des mairies d'arrondissement, la promotion d'événements importants dans les arrondissements, d'événements culturels, d'événements sportifs, d'initiatives locales d'intérêt général pourra être incorporée dans les campagnes d'information, dans les proportions qui sont proposées dans l'amendement, qui sont tout à fait raisonnables. Pour cela, il faudra que la DICOM prenne contact avec tous les maires d'arrondissement intéressés et qu'il y ait une analyse à l'avance du calendrier - je sais que c'est souvent l'histoire du calendrier qui vous est opposée - pour que ces éléments puissent s'intégrer dans le calendrier des campagnes d'information. Je m'y engage.

Je mets simplement une limite : il faut que ce soit en cohérence avec l'action municipale. Nous ne pouvons pas dire le contraire entre la face A et la face B d'un panneau. Il n'y aura pas de campagnes pour remettre des voitures sur les voies sur berge ou je ne sais quoi, cela n'aurait aucun sens. En l'occurrence, je sais que ce n'est pas ce qui est demandé par Geoffroy BOULARD, donc il n'y a pas de problème.

De ce point de vue, j'entends votre demande et je m'y engage tout à fait.

Nous avons donc un nouveau contrat et sa trajectoire nous met vraiment en avance. Pendant ce temps, d'autres villes ont descendu la part de la publicité à 50 % pour Bordeaux, ou à 25 % pour la Métropole de Lyon. Cela correspondait à notre engagement de mandature, d'ailleurs. Nous, nous faisons plus fort en passant à 10 % et en permettant la sortie de la publicité dès la fin de ce contrat.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Paul SIMONDON. Applaudissements mérités.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 49.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 49 est adopté.

L'amendement n° 115 du groupe Union Capitale est-il maintenu, compte tenu des raisons juridiques qu'a évoquées à l'instant Paul SIMONDON ? Il est retiré. Merci beaucoup.

Le vœu n° 50 du groupe MoDem et Indépendants est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif. Paul SIMONDON l'a évoqué dans sa réponse, je n'ai pas besoin d'y revenir.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 50 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 2 ainsi amendé par l'amendement technique n° 49.

Qui est pour ?

Qui est contre ? Il n'y a pas de contre.

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. Je vous remercie. (2025, DFA 2).

2025 DFA 13 - Majoration du taux de la taxe départementale de publicité foncière ou du droit d'enregistrement applicable aux actes passés et aux conventions conclues à partir du 1er avril 2025.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 13 relatif à la majoration du taux de la taxe départementale de publicité foncière ou du droit d'enregistrement applicable aux actes passés et aux conventions conclues à partir du 1er avril 2025.

Comme vous le savez, chers collègues, c'est ce projet de délibération que nous avons inscrit ce matin à l'ordre du jour de notre séance du Conseil de Paris.

Pour le groupe Communiste et Citoyen, c'est Raphaëlle PRIMET qui intervient.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Chers collègues, une douche glacée est tombée sur la nuque des collectivités locales avec l'adoption du budget de l'Etat 2025, passé en force grâce à l'autoritaire article 49.3 de la Constitution, dégainé par le Premier Ministre BAYROU lundi 3 février.

La baisse des crédits et la cure d'austérité concernent l'ensemble des départements. Nous avons tous en tête le cas de l'Hérault, qui a été obligé de tailler à la hache dans ses dépenses. Ce département, doté d'un budget annuel de 2 milliards d'euros, dont 5 millions à 6 millions étaient traditionnellement consacrés à la culture, ne lui allouera plus un centime en 2025. L'Hérault n'est malheureusement pas un cas isolé, il s'inscrit dans une tendance nationale où de nombreux départements sont confrontés à des choix impossibles, mettant en péril les secteurs vitaux pour nos territoires. Cette situation n'est pas nouvelle, mais elle s'aggrave d'année en année. La Cour des comptes, dans son rapport de juillet dernier, a d'ailleurs alerté sur l'état financier dégradé des départements.

A Paris, en 2023, les recettes des droits de mutation à titre onéreux se sont élevées à 1,45 milliard d'euros, en baisse de 295 millions par rapport à 2022. Cette chute s'explique par le ralentissement du marché immobilier, que nous connaissons tous. Pour 2024, les prévisions tablent sur une légère reprise, avec des recettes estimées à 1,5 milliard d'euros. Cependant, cette embellie restera insuffisante face à l'explosion des dépenses sociales, qui connaissent leur plus forte augmentation depuis dix ans, notamment dans les domaines de protection de l'enfance, du handicap et des dépenses de personnel.

Autrement dit, les départements sont dans un perpétuel effet de ciseaux, de dépenses en augmentation imposées par le Gouvernement et de recettes qui dégringolent.

A Paris, en 2022, nous avions fait le choix difficile d'augmenter la taxe foncière de 13,5 % à 20,5 % pour financer les dépenses sociales et les investissements nécessaires à la transition écologique. Un choix contraint, mais qui nous a permis de sauver les meubles. Cependant, cette situation ne peut plus durer.

Dans ce contexte alarmant, même les perspectives offertes par le projet de loi de finances, adopté en commission mixte paritaire, ne rassurent guère les départements les plus fragiles. Certes, et c'est l'objet du projet de délibération ici, nous avons désormais la possibilité d'augmenter temporairement le plafond des D.M.T.O. de 0,5 point. Cette mesure permettra à certains départements d'absorber en partie ce nouveau choc budgétaire. Cependant, son impact restera limité, notamment parce que les primo-accédants en sont exclus.

Il ne s'agit pas de "jeter le bébé avec l'eau du bain", mais cette augmentation aurait pu être pensée autrement. Par exemple, en ciblant davantage les biens immobiliers de plus de 1 million d'euros, nous aurions pu générer des recettes plus conséquentes et rendre cette mesure à la fois plus efficace et plus juste socialement. D'autres recettes existent, mais le Gouvernement, trop frileux dès qu'il s'agit de taxer ses amis, ne les explore pas.

Je note au passage avec une certaine ironie que le groupe Changer Paris, dont Rachida DATI est présidente, s'insurge contre cette mesure, pourtant décidée par un Gouvernement dont elle est membre. C'est un véritable vaudeville qui illustre bien la logique d'asphyxie des collectivités locales prônée par Changer Paris et la droite : baisser les dépenses à tout prix, quitte à sacrifier l'essentiel.

Avec le désengagement croissant de l'Etat, nous assistons à l'agonie des collectivités territoriales. Certaines pourraient même entrer en cessation de paiements d'ici la fin de l'année, et ce sont les services publics et les administrés qui en paieront le prix.

La Ville de Paris doit continuer à porter ce combat, comme nous l'avons fait en 2022. Nous ne pouvons pas rester impassibles face à cette situation, et l'action municipale au service des Parisiennes et des Parisiens ne doit pas être sacrifiée sur l'autel de l'austérité. Il n'est plus de notre ressort de nous demander désespérément quelles missions de proximité nous allons devoir abandonner, nous devons contraindre l'Etat à assumer ses responsabilités et garantir que les collectivités locales puissent continuer à jouir de leur autonomie financière sans que celle-ci soit constamment mise à mal.

Notons d'ailleurs que, dans ce contexte, la diminution de l'autonomie financière des collectivités pourrait menacer le principe même de leur libre administration.

Il est donc impératif d'agir, et vite. Dans ce cadre, nous votons évidemment en faveur de ce projet de délibération, mais nous ne pouvons pas nous en contenter. Davantage de solutions doivent être apportées pour pallier cet effet de ciseaux orchestré par le Gouvernement, qui fait peser chaque année un peu plus les dépenses sociales sur nos finances, comme l'illustre la prise en charge du R.S.A.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a eu beaucoup de désinscriptions.

Le groupe "Les Ecologistes" appelle à voter ce projet de délibération parce que nous n'avons pas le choix. Comme l'a dit ma prédécesseure, c'est la conséquence de la loi de finances 2025…

Monsieur ALPHAND, vous parlerez après moi, s'il vous plaît. N'importe quoi. Quelle impolitesse !

Oui, c'est bien une conséquence de la loi de finances 2025, puisque c'est elle qui permet l'augmentation de 0,5 %. C'est pour cela que nous avons pu l'inscrire à l'ordre du jour et que nous n'avons pas pu le faire avant. La loi de finances ayant été votée mardi dernier, il fallait attendre qu'il n'y ait pas de recours au Conseil constitutionnel. Elle permet donc à la Ville de Paris d'augmenter de 0,5 %. Vous ne pouvez pas dire que c'est faux, vous pouvez être contre cette augmentation, mais c'est autre chose.

Oui, il y a un effet ciseaux. Pourquoi sommes-nous obligés de le faire ? En même temps, dans cette loi de finances, on augmente la taxation sur les collectivités territoriales. Contrairement à ce qui avait été dit par le Gouvernement BAYROU, ils ne sont pas revenus en arrière par rapport à la proposition du Gouvernement BARNIER. De ce fait, plus de 2,2 milliards d'euros seront imputés sur les collectivités territoriales, et cela augmentera en plus dans le temps.

Nous sommes toujours dans une situation qui est tout à fait inacceptable, dans le cadre de laquelle l'Etat, pour financer sa dette et son déficit, prélève des recettes sur les collectivités territoriales. Dans le cas particulier de Paris, nous avons en plus un effet avec la péréquation qui fait que la Ville de Paris est de plus en plus contributeur net au budget de la France. Cela, c'est une réalité qu'il ne faut pas nier.

Le "mais" par rapport à cela, et cela fera peut-être plaisir à M. ALPHAND, c'est le fait que les écologistes dénoncent depuis de nombreuses années le fait de baser notre financement sur les D.M.T.O. Baser notre financement sur les D.M.T.O., c'est baser notre financement sur la question immobilière.

J'avais cité il y a quelque temps "Le Décrochage européen en question", une étude de l'O.F.C.E. qui disait notamment sur la question de l'investissement : "On remarquera également la part importante en France et en Espagne de l'investissement non résidentiel en bâtiments, pâtissant ce faisant d'externalités pécuniaires négatives relatives aux prix de l'immobilier et de la construction". Concrètement, cela veut dire que l'investissement qui a lieu en France est essentiellement orienté vers l'immobilier.

Tout à l'heure, M. SZPINER a parlé de ce qui est productif et de ce qui est improductif, ces vieux cours d'économie politique qu'il a eus il y a quelques années, à l'époque où on enseignait la différence entre les dépenses productives et les dépenses improductives. En réalité, l'immobilier ne produit pas de richesses, l'immobilier attire des capitaux spéculatifs et entraîne une augmentation du prix du mètre carré. Le problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui, c'est que le prix au mètre carré est trop élevé à Paris.

On nous a fait tout un discours sur les I.A., "faites venir Meta", etc., mais vous rendez-vous compte du coût du foncier pour une entreprise qui veut investir ? Aujourd'hui, une bonne partie de l'investissement sert à payer du foncier. Or, si on veut investir, il faut justement baisser le coût du foncier. Jouer sur la dynamique des D.M.T.O., c'est donc jouer sur la dynamique immobilière et, à terme, c'est très dangereux.

L'autre élément, c'est qu'on nous parle de crise immobilière, mais il n'y a pas de crise immobilière à Paris. La crise immobilière, nous l'avons connue dans les années 1990, où le prix réel de l'immobilier a baissé de 44 %. Cette crise immobilière peut avoir lieu demain. Nous ne connaissons pas les conséquences des relations entre les Etats-Unis et l'Europe, notamment avec les dernières menaces de TRUMP. S'il y a une vraie guerre commerciale entre les Etats-Unis et l'Europe à un moment, tous ceux qui sont venus pour le Sommet sur les I.A. n'investiront pas à Paris. Dans ce cas, on pourrait avoir une baisse du prix de l'immobilier. Cela, c'est une possibilité, et c'est une crise de l'investissement immobilier.

Ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est que nous ne sommes plus sur le même rythme de croissance qu'avant et que les recettes sont un peu plus basses. Toutefois, des recettes à 1,2 milliard d'euros, c'est beaucoup plus que ce que nous avions dans la dernière mandature. Nous sommes sur un rythme qui est basé sur les D.M.T.O., et c'est très risqué.

Voilà. Nous n'avons pas le choix, nous sommes obligés de faire face à cela parce qu'il faut aussi payer ce que nous demande l'Etat, mais faisons attention, les D.M.T.O. sont quelque chose de risqué à moyen terme.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

La présidente Maud GATEL a la parole.

Mme Maud GATEL. - "Il n'y aura pas de hausse d'impôts", c'est l'engagement qu'a pris la Maire de Paris en 2019, réitéré en 2021. Elle disait d'ailleurs : "Nous nous sommes présentés devant les Parisiens en disant qu'il n'y aurait pas de hausse d'impôts".

Il faut dire que le premier mandat a été marqué par la hausse d'à peu près toutes les taxes possibles et inimaginables. D'ailleurs, les Parisiens s'en étaient bien aperçus. C'était déjà l'augmentation de plus de 18 % des taux départementaux des droits indirects, l'augmentation de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les résidences secondaires, l'augmentation de la taxe de séjour, l'augmentation des tarifs de cantine, des centres d'animation, et l'augmentation des tarifs de stationnement.

Il aura fallu…

C'était au premier mandat.

Il aura fallu 24 heures entre l'adoption définitive du projet de loi de finances par le Sénat et l'inscription à notre ordre du jour de l'augmentation de 0,5 point des D.M.T.O., 24 heures donc pour renier une nouvelle fois votre promesse de ne pas augmenter les impôts pour les Parisiens.

Alors, vous avez été obligés de le faire, disiez-vous, Monsieur GLEIZES. C'est cette même vision qui vous empêche de faire des économies et de concevoir un budget avec des dépenses, des recettes et aussi des économies.

Non, vous n'étiez pas obligés de le faire. En revanche, cette mesure nous inquiète, car, alors que l'on sentait un frémissement sur le marché immobilier, cela fragilisera sans aucun doute la reprise timide sur le marché immobilier, avec des conséquences à terme sur les D.M.T.O., je vous rejoins, Monsieur GLEIZES, qui sont une ressource extrêmement importante de la Ville de Paris. Ce sera aussi une difficulté supplémentaire pour les ménages parisiens cherchant à acheter en renchérissant le prix des biens. Pour un deux-pièces, il faudra 3.000 euros de plus, et on sait que les frais de notaire sont l'apport volontaire qui est obligatoire pour un achat immobilier.

Vous l'avez compris, nous nous opposerons à cette nouvelle augmentation de taxe, qui aura des conséquences également pour tous les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL, Monsieur le Président.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Une fois n'est pas coutume, quand il s'agit d'augmenter les impôts des Parisiennes et des Parisiens, vous êtes au rendez-vous. Oubliées, les promesses de campagne. Après la hausse de la taxe foncière de 62,5 %, voici maintenant l'augmentation des D.M.T.O., les droits de mutation. C'est le choix de la facilité.

Je vous alerte depuis 2014 sur la trajectoire de la situation financière de la Ville de Paris : hausse des dépenses de personnel de 600 millions d'euros depuis 2014, hausse de la dette de 6 milliards d'euros en douze ans, soit 500 millions d'euros par an, et baisse des investissements de 150 millions d'euros dans le budget 2025 pour un emprunt de 1 milliard supplémentaire.

Je regrette que vous ne preniez pas en compte les propositions constructives que nous avons pu faire depuis maintenant douze ans, des propositions afin de faire 1 milliard d'euros d'économie sur le train de vie de l'Hôtel de Ville sur six ans, c'est-à-dire sur une mandature. Je rappelle quelques mesures d'économie :

- la suppression de l'octroi de l'intégralité des congés aux agents partant en retraite, indépendamment de leur date de départ, 3 millions d'euros par an,

- le non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois dans la bureaucratie parisienne, 35 millions d'euros par mandature ; oui, il faut débureaucratiser l'administration parisienne et soutenir les agents sur le terrain,

- la suppression des voitures avec chauffeur pour les adjoints et les directeurs, 20 millions d'euros d'économie par mandature,

- la suppression des jetons de présence pour les élus dans les sociétés d'économie mixte, 2 millions d'euros d'économie par mandature,

- la suppression du magazine papier à Paris, 2,4 millions d'euros d'économie par mandature et 45.000 arbres sauvés,

- la modulation des primes en fonction de l'absentéisme, 60 millions d'euros d'économie par an,

- l'application réelle des 35 heures par semaine, 50 millions d'euros par an.

Gouverner, c'est choisir. Nous, nous faisons le choix du courage. C'est ce que nous vous proposons de manière constructive, c'est le choix de l'avenir pour les Parisiennes et les Parisiens, parce que nous devons la vérité aux Parisiennes et aux Parisiens. Pour diminuer la dette de Paris, pour mettre fin à la hausse des impôts injuste et investir dans la qualité du service public et la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens, il faudra choisir. Nous, nous choisissons la baisse des dépenses de fonctionnement, la maîtrise fiscale, la maîtrise de la dette et l'augmentation de l'investissement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Pierre-Yves BOURNAZEL.

La parole est à Aurélien VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Maire de Paris avait promis en 2020 qu'il n'y aurait pas de hausse d'impôts, une "fake news" parmi tant d'autres. Nous avons eu le droit à l'explosion de la taxe foncière, 62 % de hausse, et nous avons le droit, 24 heures après le vote de la loi, à une hausse de 0,5 %, c'est-à-dire 11 % de hausse, des D.M.T.O., des droits de mutation à titre onéreux. Bref, nous sommes dans le déni complet, vous êtes dans le harcèlement fiscal des propriétaires.

Alors, on sait que vous n'aimez pas les propriétaires, que vous les détestez. Vous portez atteinte en permanence au droit de propriété. Cette hausse de la fiscalité des droits de transmission sera un frein supplémentaire à la mobilité résidentielle, et un coup supplémentaire porté à l'investissement locatif.

J'entends sur les rangs de gauche qu'il n'y a pas de problème de logement à Paris. Heureusement que je suis assis, je ne vais pas tomber. La première remarque que j'entends de toutes les familles, de tous les riverains à qui je parle, c'est que le logement à Paris est trop cher. Vous alimentez complètement cette pénurie. Vous dites : "Nous avons plafonné les loyers". C'est vrai. Quand un studio se libère, 1.000 personnes font la queue pour le louer. Vous êtes dans le syndrome de la R.D.A. : à force de planifier, de restreindre et d'encadrer, vous arrivez à une pénurie totale.

Investir dans le logement, c'est de la rente, bien sûr ! Il faut payer le toit, le ravalement, les charges de propriétaire, la taxe foncière, et il y a le risque que le locataire ne paie pas son loyer alors que vous avez un crédit sur le dos pour votre retraite. Quand le rendement de l'O.A.T. de la dette française est supérieur au rendement du

logement, vous comprenez mieux pourquoi il y a une crise du logement en France, et pas qu'à Paris. Aujourd'hui, construire ne rapporte plus rien, et investir pour louer ne rapporte plus rien.

Le droit de propriété est un pilier fondamental de nos libertés individuelles. Le droit de propriété garantit l'indépendance, la prospérité, il permet la capacité de transmettre et de s'approprier les fruits de son travail. C'est un droit naturel, qui est d'ailleurs consacré par l'article 17 de la "Déclaration des droits de l'homme et du citoyen". Vous devriez le lire, cela vous rafraîchirait l'esprit. Aujourd'hui, vous l'attaquez frontalement par votre fiscalité, par votre plafonnement des loyers, par toutes les mesures que vous prenez, les préemptions arbitraires à des prix parfois bradés.

L'immobilier n'est pas un luxe. L'immobilier est un choix de vie, un projet de famille, une épargne bâtie année après année. Chaque nouvelle taxe, chaque nouvelle contrainte, chaque nouveau plafond vient réduire le nombre de propriétaires ou d'investisseurs qui vont placer leur capital pour louer et permettre à des gens de se loger, et se loger n'est pas juste un luxe, contrairement à ce que vous avez dit.

A force de surtaxer, vous créez une ville figée où les classes moyennes sont chassées. L'offre locative disparaît progressivement. Je sais que vous détestez les propriétaires et je sais que, pour vous, "la propriété, c'est le vol" du jeune Proudhon, qui a changé d'opinion au cours de sa vie, parce qu'il a terminé en défendant la propriété. Pire encore, vous voulez 40 % de logements sociaux, et vous voulez préempter tout ce qui se passe sur le marché en cassant les prix. Le résultat, c'est que vous encouragez une pénurie encore plus grave, parce qu'il y a de moins en moins de gens qui veulent acheter à Paris, à part les riches Américains qui veulent se faire des résidences secondaires.

Qui veut acheter à Paris aujourd'hui ? Qui investira encore dans une ville où acheter devient un parcours d'obstacles, où la fiscalité devient confiscatoire ?

Frédéric Bastiat disait : "La propriété, c'est la liberté". Eh bien, vous alourdissez sans cesse la fiscalité immobilière, vous ne faites que freiner l'investissement, vous réduisez la liberté de chacun de disposer de son bien comme il l'entend. C'est votre choix, nous en payons le prix aujourd'hui, nous, les Parisiens. La propriété n'est pas un privilège, c'est un droit, protégeons-le. Protégeons-le contre cette fiscalité que vous imposez chaque année un peu plus lourdement sous couvert de justice sociale, mais qui ne fait qu'amplifier la crise du logement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est au président David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Il me revient donc de conclure ce débat avant d'entendre la voix de l'adjoint aux finances…

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Désolé de vous contrarier, mais ce sera Paul SIMONDON qui conclura ce débat.

M. David ALPHAND. - Je suis amateur de foot, et je dois dire que j'ai toujours été interpellé quand j'entends un président de club dire : "J'ai une parfaite confiance en mon entraîneur". En général, cela veut dire que, dans quelques jours, il va virer l'entraîneur. Alors, Parisiens, quand vous entendez un élu socialiste, un élu écologiste ou un élu communiste de Paris vous dire "nous n'augmenterons jamais les impôts à Paris", attention, le déferlement est en marche.

Effectivement, Mme HIDALGO s'était engagée à ne pas augmenter les impôts à Paris. C'était un autre temps, c'était le temps de la campagne, le temps des promesses. Elle avait d'ailleurs réitéré cette promesse, dans cette salle même, lorsque nous l'avons interpellée. Elle avait même dit : "Il n'y aura pas de hausse d'impôts à Paris. Et moi, je tiens toujours mes promesses".

Oh, elle n'est pas fière, Mme HIDALGO. Elle n'en est pas fière. Elle a du mal à assumer. D'ailleurs, ce soir, elle est absente. Elle ne sera pas là pour expliquer aux Parisiens comment et pourquoi elle augmente encore une fois les impôts à Paris. J'observe d'ailleurs que son ancien chouchou et son actuel chouchou ne sont pas là non plus pour assumer cette nouvelle hausse d'impôts à Paris. Ils laissent la mauvaise nouvelle être annoncée par M. SIMONDON. Je compatis avec vous, Monsieur l'Adjoint aux finances, c'est vous qui faites le "sale boulot".

C'est vrai, c'est dur d'expliquer que les finances de la Ville de Paris sont effondrées, que l'Exécutif parisien est aux abois, que la gauche n'a qu'un seul réflexe systématique, endémique : augmenter les impôts, taxer les Parisiens. Augmentation de la taxe foncière, explosion de 62 % voilà deux ans, augmentation de la taxe de séjour, augmentation des tarifs municipaux… augmentation, taxation, vous n'avez que ce réflexe. Pourtant, une autre voie serait envisageable.

Non seulement vous n'avez que ce réflexe, mais vous laissez en plus entendre que ce serait la résultante du Gouvernement. Encore une "fake news" qu'il faut "débunker". Le Gouvernement ne vous impose nullement d'augmenter les impôts à Paris. En loi de finances, le Parlement a voté une faculté - une faculté ! - offerte aux collectivités territoriales d'augmenter les droits de mutation. Une faculté, on en use ou pas.

Effectivement, chez vous, il n'y avait guère de suspense. Je dois dire que nous avions déjà annoncé par avance l'explosion nouvelle des impôts à Paris dès le mois de novembre ou décembre dernier. Nous nous sommes trompés sur un seul point : nous pensions que la gauche parisienne attendrait 2026, en cas de réélection, ce contre quoi nous allons naturellement travailler. Mais pas du tout, dès le lendemain de l'adoption définitive de la loi de finances, vous vous engouffrez de nouveau dans la brèche. Vous ne savez pas faire autrement.

Pourtant, au mois de décembre, avec Rachida DATI, la droite parisienne vous a proposé toute une série de dispositions dans un contre-budget présentant 300 millions d'euros d'économies "a minima" et par an : suppression des préemptions, réorganisation administrative, débureaucratisation, recours à l'intelligence artificielle, responsabilisation des agents de la Ville. Vous auriez au moins pu reprendre quelques-unes de nos propositions. Mais non, parce que cela vient de Rachida DATI, cela vient de la droite parisienne, donc, nécessairement, ce n'est pas à mettre en application.

En réalité, vous n'êtes réactivité que sur une seule chose. Dès que l'on vous ouvre la porte pour augmenter les impôts à Paris, vous êtes hyper-réactifs. Je le répète aux Parisiens : si vous venez à redevenir majoritaires l'année prochaine, il y aura de nouvelles hausses d'impôts. Je le prédis, et je ne me trompe pas.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Paul SIMONDON. Monsieur le Maire.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup pour toutes ces interventions. J'ai peur de ne pas avoir compris la métaphore sportive, je compte sur Pierre RABADAN pour me l'expliquer.

Ce n'était pas le rendez-vous de la sincérité, ce que nous venons d'entendre. Des représentants des groupes qui soutiennent le Gouvernement, dont les parlementaires ont voté ce budget, viennent nous dire : "C'est incroyable, vous avez la liberté d'utiliser cette augmentation de taux et vous osez prendre cette liberté".

Oui, je suis réactif, je vous remercie, mais pas plus que François SAUVADET, le président de la Côte-d'Or. En sa qualité de président de l'Assemblée des Départements de France, il a envoyé un mail le jour même où nous l'inscrivions à l'ordre du jour à tous les présidents de département pour leur dire le calendrier : "Ne vous loupez pas si vous voulez que ce soit appliqué le 1er avril, il faut absolument délibérer avant telle date". Pourquoi ? Parce que tous les départements vont le faire.

Il n'y a aucune liberté pour les départements d'utiliser ce levier fiscal. Le taux maximal était à 4,5 %, et tous les départements étaient à ce plafond, sauf deux…

Je l'ai dit, "sauf deux", c'est-à-dire quasiment tous.

Ils vont tous augmenter et utiliser cette augmentation parce qu'ils n'ont pas le choix. J'aimerais vous dire que c'est pour mieux financer nos politiques publiques, mais ce n'est pas le cas, c'est pour financer le déficit de l'Etat. La même loi de finances qui nous donne cet unique levier - unique levier ! - vient prélever 2,2 milliards d'euros sur les collectivités, mais même bien plus, puisque beaucoup de mécanismes ne sont pas retenus. Elle vient prélever sur la Ville de Paris plus de 250 millions d'euros par ponction sur nos recettes, par alourdissement de nos dépenses et par alourdissement de la péréquation.

Rassurez-vous, nous ne sommes pas en situation de choisir de prendre cette recette ou pas, nous n'avons pas le choix, donc nous le faisons. Cela ne vient absolument pas couvrir l'intégralité de la dépense imposée par la loi de finances et des ponctions qui sont organisées par cette loi de finances sur la Ville de Paris. Il est donc temps d'avoir un peu plus de cohérence de votre part.

Est-ce qu'il y avait d'autres possibilités ? Oui, il y avait d'autres possibilités. Nous avons proposé d'autres leviers. C'est vrai que, nous, nous aurions préféré pouvoir majorer les droits de mutation sur les biens de luxe, avoir une majoration, une progressivité, mais cela n'a pas été possible. Cela n'a pas été retenu par le Gouvernement et par les parlementaires. Nous aurions bien sûr préféré, face à la très grave crise du logement et à la captation des logements organisée par des résidences secondaires d'une part et par les plateformes de type Airbnb d'autre part, pouvoir renforcer les outils sur les résidences secondaires et sur les logements vacants. Cela n'a pas été retenu longtemps. Nous aurions voulu mettre fin à la niche fiscale sur le tourisme de luxe par la taxe de séjour. Cela n'a pas été possible.

Il y a donc un seul levier autorisé par la loi de finances, et tous les départements sont piégés à l'utiliser. Ils auront sans doute tous en face d'eux des opposants pour dire "vous augmentez les impôts, ce n'est pas normal", mais c'est pour payer le déficit de l'Etat et rien d'autre…

Celui de l'Etat, je vous en assure.

Nous, en responsabilité, utilisons donc l'unique levier qui a été donné, et nous le faisons comme tous les autres départements. Je pense que, quand on a des engagements politiques, un mandat local mais aussi un attachement à une famille politique qui a des parlementaires, qui a des élus locaux dans d'autres villes, dans d'autres départements,

il faut réussir à avoir de la cohérence. Bien sûr, c'est plus confortable quand on est dans l'opposition, et je vous souhaite de garder ce confort longtemps, mais, quand même, je vous assure que la cohérence ne fait pas de mal, essayez un peu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Paul SIMONDON.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est largement adopté. (2025, DFA 13).

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous en avons fini avec la 1ère Commission.

Nous pouvons passer à la 2e Commission, nous avons 35 minutes devant nous. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Raphaëlle PRIMET. Madame la Présidente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, "debout la culture !", c'est sous ce cri de ralliement que le "Syndeac" a lancé une mobilisation collective en faveur du service public de l'art et de la culture. Cette initiative fait suite à l'annonce de restrictions budgétaires drastiques dans les Pays de la Loire, puis de la suppression pure et simple du budget culturel dans l'Hérault. Au niveau national, le budget de la Ministre Rachida DATI, contrairement à ses promesses, sera amputé de 130 millions d'euros.

Ces décisions ont mis le feu aux poudres dans un secteur culturel encore fragilisé par les conséquences de la pandémie. Ces coupes budgétaires sont dramatiques pour la création artistique, elles annoncent des dizaines de milliers de suppressions d'emplois et, plus grave encore, creuseront les inégalités d'accès à la culture. Dans un contexte de montée de l'extrême droite, de l'obscurantisme et de l'intolérance, la culture est pourtant plus que jamais un rempart essentiel.

A Paris, nous avons adopté en décembre un budget en légère augmentation. Cependant, comme toutes les collectivités, nous subirons certainement une réduction d'environ 10 % à la suite de l'adoption du budget national dont on vient de parler. Malgré cela, Paris parvient à préserver ses ambitions culturelles mieux que d'autres. Carine ROLLAND a réaffirmé lors de la Commission le soutien financier de la Ville à la culture, en insistant notamment sur la suppression de la part collective du "Pass Culture", un sujet sur lequel l'Exécutif nous proposera un vœu.

Revenons à notre Commission. Le Conseil parisien de la jeunesse nous présentera son vœu demain, relatif à l'accès à la culture et aux loisirs, que nous étudierons lors de la communication.

L'ensemble de la Commission et Karen TAÏEB au titre du patrimoine ont réaffirmé notre soutien à Emmanuelle PIERRE-MARIE après le feu de la toiture et du campanile de la mairie du 12e.

Karen nous a invités à Saint-Jean-Baptiste de Belleville pour y apprécier la restauration de son orgue, inauguré ce 3 février. Elle nous indique déjà travailler à la préparation des Journées européennes du patrimoine avec un nouveau travail en direction des bibliothèques patrimoniales. Elle a annoncé la conférence inaugurale de l'année Baltard, qui se tiendra le mardi 18 février dans les salons de l'Hôtel de Ville. Cet événement marquera le lancement d'une série d'actions autour de la figure de l'architecte Victor Baltard.

En ce qui concerne Jacques MARTIAL, un projet de délibération important en faveur de Mayotte nous sera présenté pour un soutien concret de notre Ville.

Laurence PATRICE, elle, a rappelé les événements mémoriels organisés depuis décembre, notamment la commémoration des victimes des attentats kurdes le 7 janvier, et celle concernant le 80e anniversaire de la libération des camps, avec de nombreuses initiatives, dont celle de la plateforme "e-Stèles", qui recense les noms des déportés parisiens. Cette plateforme permet de documenter le parcours des enfants déportés et de leur redonner vie grâce à des informations détaillées accessibles par des Q.R. codes.

Une exposition intitulée "Hommage à 20 Parisiennes et Parisiens juifs dans la tourmente de la Shoah : 80 ans après, Paris se souvient", réalisée en partenariat avec le Mémorial de la Shoah, est actuellement visible dans les couloirs des commissions et circulera dans les mairies qui le souhaitent.

De nombreuses plaques commémoratives seront dévoilées, notamment celle de la passerelle Michèle-Morgan le 28 février, avec des hommages aux femmes, y compris des déambulations, qui seront organisés autour du 8 mars.

Nous étudierons aujourd'hui cinq projets de plaques commémoratives et onze projets de dénomination, dont la passerelle Jim-Morrison, la promenade, ou encore la place des Chibanis et des Chibanias dans la Goutte-d'Or. Bien sûr, nous avons étudié la dénomination de Robert Badinter ce matin.

Nous verrons aussi des subventions à des associations, avec une mention spéciale pour la Fondation Aragon-Elsa-Triolet, qui a subi de gros dégâts dus aux inondations en cette fin d'année 2024.

Carine ROLLAND nous a annoncé des nouveautés pour 2025 : un nouveau dispositif "Paris Culture" ouvert d'abord aux spectacles vivants permettant une mutualisation, ainsi qu'une plateforme numérique valorisant les offres des établissements liés à la Ville, et un nouveau fonds pour les musiques actuelles créé à l'initiative du groupe Communiste, dont nous ne sommes pas peu fiers.

Carine a également annoncé la réouverture du Mausolée, un lieu magique dédié à l'art urbain à la Commanderie de la porte de la Villette. Au printemps 2025, la médiathèque Virginia-Woolf ouvrira ses portes, offrant des espaces multimodaux dédiés aux étudiants et aux associations. Nous avons bien sûr évoqué la situation très préoccupante de la Gaîté Lyrique, occupée depuis le 10 décembre par des jeunes mineurs isolés dans des conditions totalement inappropriées et dangereuses. Malgré les propositions de la Ville, l'Etat n'a toujours pas réagi à cette crise.

Le groupe Communiste présentera deux vœux concernant les ateliers d'artistes et le musée du Louvre, et le groupe "Les Ecologistes", un vœu concernant la Gaîté Lyrique.

Voilà. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

2025 DGOM 1 - Subventions à la Croix-Rouge française (100.000 euros), à la Fédération nationale de la Protection civile (100.000 euros) et à "Acted" (50.000 euros), suite au passage du cyclone Chido sur l'archipel de Mayotte.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DGOM 1 relatif à l'attribution de subventions à la Croix-Rouge française de 100.000 euros, à la Fédération nationale de la Protection civile de 100.000 euros, et à "Acted" de 50.000 euros à la suite du passage du cyclone Chido sur l'archipel de Mayotte.

La parole est à Antoinette GUHL. Madame la Sénatrice.

Mme Antoinette GUHL. - Monsieur le Maire, chers collègues, vous le savez, la semaine dernière a été voté et débattu au Sénat le projet de loi d'urgence Mayotte, un texte sans aucun doute nécessaire, mais insuffisant et, dans une certaine partie, inquiétant.

Insuffisant, car il repose sur un budget très faible. Je rappelle que, au budget de l'Etat, la reconstruction de Mayotte est inscrite pour environ 100 millions d'euros. C'est évidemment insuffisant quand on sait qu'elle est chiffrée à plus de 2 milliards d'euros.

Nécessaire, bien sûr, car les habitants qui ont subi de plein fouet les ravages du cyclone étaient déjà fragilisés. J'entends par là que l'ensemble de l'île manquait déjà d'infrastructures, que ce soit des infrastructures scolaires ou des infrastructures de santé, et que le cyclone a bien entendu tout ravagé. Il est donc effectivement absolument nécessaire non seulement de reconstruire l'existant, mais également de poursuivre le développement de Mayotte. Je rappelle également que 77 % de la population à Mayotte vit sous le seuil de pauvreté.

Je disais que le texte est inquiétant, car il introduit des différences, des inégalités entre Mahorais et migrants clandestins, ou en tout cas sans-papiers. Comme si l'urgence de la situation qui, elle, relève de l'humanitaire pouvait se permettre de faire le tri et de jouer avec la préférence nationale.

Je voulais donc saluer nos choix d'associations et nos choix de solidarité pour Mayotte, que ce soit la Croix-Rouge ou la Fédération nationale de la Protection civile, etc., qui assureront sans condition, je le sais, sans faire le tri, l'aide à toutes les victimes du cyclone Chido.

Nous voterons bien sûr pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, chère Antoinette GUHL.

Je donne la parole à la présidente Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 5 décembre 2024, le cyclone Chido a ravagé l'île de Mayotte, et la tempête Dikeledi l'a suivi de près. Aujourd'hui encore, il est difficile de faire un bilan de son passage, du nombre de morts, de blessés et d'infrastructures anéanties. Pourtant, deux mois plus tard, Mayotte ne fait déjà plus les gros titres des journaux. Comme toujours, l'actualité est repartie comme elle est venue, mais l'enfer humanitaire dans lequel est plongé le département le plus pauvre de France est, lui, toujours d'actualité.

Face au bilan humain redouté, aux épidémies qui planent, dont le choléra, au manque d'eau et de nourriture et à l'immensité des destructions, les habitants de Mayotte, quelle que soit leur origine, doivent pouvoir compter sur la

solidarité totale de la Nation. Elle doit devenir la priorité absolue de notre Gouvernement, qui traîne aujourd'hui les pieds pour développer des crédits pour une reconstruction de l'île complète, durable et aux normes anticycloniques.

De son côté, Paris, notre collectivité, se distingue une nouvelle fois. Nous voterons très favorablement ce projet de délibération.

Mais ces subventions ne suffiront pas. Si les Mahorais ont commencé à reconstruire quelques maisons dès le lendemain du cyclone, c'est parce qu'ils n'attendent absolument plus rien de la Métropole. Ils savent qu'elle ne se précipitera pas à leur secours. Les gens reconstruisent et s'entraident, très solidaires les uns les autres.

Parlons du logement, par exemple. Qu'a fait l'Etat à Mayotte ces dernières années ? Seulement se hâter de détruire des bidonvilles en masse au lendemain du passage de la loi E.L.A.N. sur l'habitat insalubre en 2018. Bilan : entre 12.000 et 15.000 personnes jetées dans la rue. Peu importe que ces anciens occupants soient en situation régulière ou non, les habitants de Mayotte n'existent tout simplement pas. Ils sont nombreux à vivre dans des cases rudimentaires faites de bric et de broc, et à vivre de l'économie informelle, ils ne peuvent donc pas obtenir un vrai logement. Pas de logement, pas d'allocation logement, donc pas de logement. Pourtant, il ne s'agit pas ici de population marginale : 80 % des Mahorais vivent en dessous du seuil de la pauvreté.

Dans ce contexte, on peut dire que ce cyclone était presque un désastre annoncé. Les infrastructures indispensables et les administrations, sans parler des écoles, ont été oblitérées. Quand on se tourne cette fois vers les services publics, là aussi c'est la bérézina, une bérézina structurelle, pas conjoncturelle. Plutôt que de développer l'hôpital public à Mayotte et financer son C.H.U., les évacuations sanitaires se font tout simplement vers La Réunion, une Réunion qui, elle, est infiniment plus solidaire et réactive que la Métropole, même si elle doit aussi gérer son lot d'injustices ces derniers mois.

Par son incurie, la France est coupable de fuir ses obligations envers ses citoyens. Les conséquences ne manquent pas. La vie quotidienne des Mahorais, c'est une eau sans arrêt coupée, et cela, pour ceux qui ont encore de l'eau courante. Les bouteilles sont rationnées et les conséquences sanitaires se font déjà sentir. Sur ce point précis, nous, le groupe Communiste, avions d'ailleurs fait voter un vœu afin que "Eau de Paris" coopère avec l'opérateur local. Il n'y a plus d'électricité non plus, les gens ne peuvent plus acheter quoi que ce soit, même de la nourriture, ni vivre tout simplement.

A l'inverse, dans la vie quotidienne des Français, on ne parle plus de tout cela. Ce dont on parle, c'est de BAYROU qui se rue tellement sur sa droite qu'il va tomber dans le ravin, et nous avec lui.

Les politiques françaises sont très loin d'être à la hauteur. Dans les lois d'urgence pour Mayotte, la députée Estelle YOUSSOUFFA avait tenté d'y glisser un amendement visant à encadrer la vente de tôle à la présentation d'un titre d'identité, nous savons pour quelle raison. Le Ministre de l'Intérieur Bruno RETAILLEAU, lui, a publié le 23 janvier dernier une circulaire restreignant plus encore les régularisations des sans-papiers.

Enfin, non content de s'être prononcé pour une restriction du droit du sol à Mayotte, le Premier Ministre François BAYROU a encore fait sien le lexique lepéniste : "La rencontre des cultures est positive, mais, dès l'instant que vous avez le sentiment d'une submersion, de ne plus reconnaître votre pays, il y a rejet".

Notre groupe n'y changerait qu'un mot : "La rencontre des cultures est positive, mais, dès l'instant que vous avez le sentiment d'une submersion fascisante, de ne plus reconnaître votre pays, il y a rejet".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente, chère Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

On a beaucoup parlé de Mayotte. On en parle beaucoup moins aujourd'hui, mais on en parlait beaucoup hier. Pour le meilleur parfois, comme dans ce projet de délibération pour alerter sur le drame humanitaire, pour acter une aide concrète. Pour le pire surtout, malheureusement, comme MACRON l'a fait avec toute sa morgue coloniale en prenant à partie les Mahorais et en leur disant que, si ce n'était pas la France, ils seraient dix mille fois plus dans la "merde", ou comme la droite et l'extrême droite le font en voulant faire de Mayotte le laboratoire de leur politique ici de remise en cause du droit du sol.

Or, Mayotte, là-bas, a d'abord besoin d'aides concrètes. De 70 à 95 % des infrastructures sont détruites, en particulier les bidonvilles et les "bangas". Oui, je sais, là-bas, des collectifs citoyens appellent aussi à expulser les Comoriens, et des députés comme Estelle YOUSSOUFFA appellent à fermer les frontières. L'honnêteté oblige à entendre, mais pas pour passer en contrebande des discours de haine sur le territoire hexagonal, pour comprendre comment on en est arrivé là.

Avant, il y avait un même territoire, les Comores. Il y a eu la colonisation, évidemment. Puis, il y a eu un référendum en 1974 qui a été comptabilisé île par île, contrairement aux règles de l'O.N.U. Du fait des tensions

existantes entre les îles, au sein d'une population comorienne, les Mahorais ont choisi d'être Français, en prenant le risque d'être des sous-citoyens français, parce que cela leur paraissait plus enviable que d'être des sous-citoyens comoriens. C'est le drame de la décolonisation, d'une décolonisation inachevée et d'un faux choix qui a été donné aux Mahorais.

Aujourd'hui, des familles se déchirent de chaque côté de la mer. Les cousins, les frères et les sœurs d'hier, de Grande Comore, d'Anjouan et de Mohéli d'un côté, et de Mayotte de l'autre côté, se mettent à se haïr. Les uns se mettent à vouloir chasser les autres parce qu'ils n'ont pas les bons papiers d'identité. Le drame, c'est que les Mahorais ont peur de perdre le peu qu'ils ont. Quand on a peur de perdre le peu que l'on a, on se retourne contre le voisin, contre le frère et contre le cousin.

Paris peut chanter et danser ici la remise en cause du droit du sol tout en donnant en réalité très peu, 100 millions d'euros, alors qu'il faudrait 2 milliards d'euros, pendant que, là-bas, 77 % des Mahorais vivent sous le seuil de pauvreté. C'est cela, le bilan de l'Etat français. Si le cyclone a détruit autant et a tué autant, c'est parce que l'Etat français n'a rien fait ou presque rien.

C'est donc d'autant plus important aujourd'hui de voter une subvention qui consiste en une aide sans discrimination, contrairement à ce que voudrait faire l'Etat, et contrairement à ce que seraient malheureusement tentés de faire certains élus mahorais.

Donc, pourquoi je dis tout cela ? Pas pour faire la leçon, ce serait malvenu. Tout le monde fait la leçon aux Mahorais aujourd'hui. Evidemment, je donne mon avis, mais je dis que les Mahorais ont d'abord besoin d'aides concrètes, ils ont besoin qu'on soit là sans leur donner l'impression que c'est nous qui allons penser pour eux. A un moment donné, il ne faut pas non plus manipuler, utiliser la démagogie, attiser les haines. C'est ce qui se fait à Paris aujourd'hui, comme si la solution était les expulsions massives, alors que l'on sait que le problème est qu'ils n'ont presque rien là-bas et que, parce qu'ils n'ont presque rien, ils se mettent à haïr les voisins.

Ce qu'il se passe là-bas se passe malheureusement dans beaucoup de pays. Pas de manière aussi terrible, la misère là-bas est terrible, mais cela peut nous arriver ici aussi, parce que, je vous assure, nous ne sommes pas différents des Mahorais.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Laurent SOREL.

Je donne la parole à Jacques MARTIAL pour vous répondre. Monsieur le Maire, c'est à vous.

M. Jacques MARTIAL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues. Vous avez rappelé toutes et tous que le cyclone Chido, le plus puissant depuis 1934, a ravagé Mayotte, un territoire très vulnérable, le 14 décembre dernier.

Aux considérations et aux réalités que vous avez rappelées, je souhaite dire que, pour ma part, je pense que le département de Mayotte a besoin de l'égalité réelle, tout comme l'ensemble des territoires d'outre-mer en ont besoin, d'ailleurs comme l'ensemble des départements français. Trois Ministres socialistes, en leur temps, ont travaillé sur ce dossier. Il reste à mettre en œuvre leurs préconisations et à améliorer le sort de nos compatriotes de Mayotte et des territoires d'outre-mer.

Le bilan humain officiel du cyclone Chido de 29 victimes laisse rêveur, tant l'archipel a été dévasté. Pour rappel, une réplique huit jours plus tard, Dikeledi, est venue ajouter au malheur et au chaos. Je voudrais tout d'abord réitérer mes sincères condoléances aux 29 familles des victimes, mais aussi à tous les Mahorais et à toutes les Mahoraises et, au-delà, à toutes celles et à tous ceux qui, sur le territoire de Mayotte et ici, à Paris, ont été touchés si durement et éprouvés, et leur apporter tout mon soutien, tout notre soutien.

A Mayotte, des milliers de nos concitoyens n'ont toujours pas accès à des conditions de vie dignes. Nos compatriotes attendent légitimement des réponses concrètes à la mesure du drame humain, social et matériel qui s'y joue.

Dès que nous avons appris l'ampleur du drame le 14 décembre dernier, Paris a exprimé sa solidarité. La Maire de Paris nous l'a exprimé dès notre séance du Conseil de Paris du 17 décembre. Comme promis, nous devons tout d'abord nous prononcer ce soir sur l'aide d'urgence alors annoncée, et c'est l'objet de ce projet de délibération. Son montant, 250.000 euros, est la contribution de Paris la plus importante attribuée pour une aide d'urgence en faveur d'un territoire d'outre-mer.

Elle se décompose d'une aide de 100.000 euros à la Croix-Rouge française pour un projet de déploiement de personnels et de matériels médicaux et de santé, d'une aide de 100.000 euros à la protection civile pour une intervention principalement axée sur la potabilisation de l'eau et l'approvisionnement en eau, et d'une aide de 50.000 euros à l'O.N.G. "Acted" pour la mise en place de cantines solidaires dans les quartiers et la restauration des personnes sans hébergement.

Comme la Maire de Paris l'a annoncé le 17 décembre, la cellule de crise de la Ville, mise en place notamment au moment des Jeux olympiques et paralympiques, a été activée le soir même. Les différentes directions de la Ville

de Paris ont pu recenser rapidement tous les moyens matériels et humains pouvant être déployés pour accompagner les opérations humanitaires et de reconstruction en lien avec les autorités locales et les services de l'Etat. Je veux ici remercier la Délégation générale à l'outre-mer, le Secrétariat général et l'ensemble des directions de la Ville pour leur mobilisation exemplaire.

Diverses actions ont immédiatement été mises en place :

- dès le 18 décembre, une veille téléphonique, le 3975, pour répondre aux besoins urgents,

- une large information aux Parisiens pour faciliter leurs dons aux O.N.G. de leur choix,

- l'hébergement d'urgence de familles mahoraises présentes à Paris ne pouvant rentrer chez elles ; c'est la délégation de Léa FILOCHE, que je souhaite remercier pour son aide et son accompagnement,

- un soutien aux étudiants mahorais en lien avec le C.R.O.U.S. et les associations de solidarité étudiante ; merci à Marie-Christine LEMARDELEY.

Une réunion de coordination s'est tenue le 20 décembre et des actions ont immédiatement été engagées, dont une collecte à l'initiative des associations étudiantes le 25 janvier.

Nous avons aussi pris en compte les agents ultramarins de la Ville et répondu à leurs sollicitations. Merci, chère Olivia POLSKI.

Comme la Maire l'a indiqué à Ben Issa OUSSENI, président du Conseil départemental de Mayotte, et à la délégation de Mayotte à Paris avec laquelle nous sommes en contact direct depuis deux mois maintenant, Paris est et sera aux côtés des Mahoraises et des Mahorais en ce qui concerne les aides nécessaires, mais également le travail de résilience qui est à l'œuvre. A titre d'exemple, la DJS accueillera et hébergera la semaine prochaine au C.I.S.P. Ravel une équipe de 15 jeunes mahorais venus en compétition pour les championnats de France de kickboxing. Merci à Pierre RABADAN et Karim ZIADY. La vie doit reprendre à Mayotte.

La solidarité est aussi francophone. L'Association des villes et collectivités de l'océan Indien, A.V.C.O.I., qui regroupe les collectivités de Madagascar, des Seychelles, de Maurice, des Comores, de la Réunion et de Mayotte au sein de l'Association internationale des Maires francophones, que préside Paris, cher Arnaud NGATCHA, a engagé une action de solidarité avec Mamoudzou.

Notre soutien devra s'inscrire dans la durée. L'expertise de l'ensemble des directions de la Ville est et reste à la disposition de Mayotte et de ses habitants.

C'est ainsi que je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Jacques.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGOM 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DGOM 1).

2025 DAC 281 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Simone Sainte-Beuve au 45, rue Ampère (17e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 281 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Simone Sainte-Beuve au 45, rue Ampère, dans le 17e arrondissement.

La parole est à Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Simone Sainte-Beuve, née en 1900, fut résistante et officier dans plusieurs réseaux de résistance parisiens : Cohors-Asturies, musée de l'Homme et, enfin, Comète, pour lequel elle fut logeuse, cachant à son domicile du 45, rue Ampère dans le 17e arrondissement les pilotes anglais et américains tombés en Belgique ou en attente de passer la frontière franco-espagnole. Son engagement et son courage, qui forcent notre admiration, lui valurent d'être décorée de la Croix du combattant et de la Médaille de la résistance et de la déportation. Elle fut arrêtée à son domicile de la rue Ampère par la Gestapo, puis emprisonnée à Fresnes. Elle mourut durant son transfert du camp de Ravensbrück à Mauthausen le 19 mars 1945.

En accord avec la famille, la mairie du 17e et Geoffroy BOULARD ont voulu lui rendre un hommage mérité en apposant une plaque commémorative à son domicile de la rue Ampère. Cette proposition a recueilli l'unanimité de la Commission de dénomination de la Ville de Paris, que je tenais à remercier.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Alix BOUGERET.

Je donne la parole à Laurence PATRICE pour vous répondre. Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue. Effectivement, cette plaque au 45, rue Ampère vient réparer un oubli et inscrire le nom de Simone Sainte-Beuve dans notre mémoire collective.

Vous l'avez rappelé, dès 1940, Simone Sainte-Beuve choisit l'action. Elle rejoint d'abord le réseau du musée de l'Homme, l'un des premiers foyers de la résistance parisienne, puis Cohors-Asturies, avant d'intégrer Comète, ce réseau clandestin qui exfiltrait pilotes alliés et résistants vers l'Angleterre. Elle devient l'un de ces maillons invisibles mais essentiels, une logeuse, offrant refuge à ceux qu'il fallait soustraire à la traque.

Elle a été arrêtée en juin 1943 par la Gestapo. Emprisonnée à Fresnes, elle est finalement déportée en Allemagne, passant par Ravensbrück, Mauthausen et Bergen-Belsen, où elle trouve la mort en 1945, à l'approche de la Libération. Pendant des mois, sa famille espérait son retour, aux portes du Lutetia, guettant des nouvelles qui ne viendront jamais.

Comme tant de résistants, Simone Sainte-Beuve a combattu dans l'ombre là où il n'y a ni médaille, ni éclat héroïque, mais le courage quotidien, le risque assumé et le patriotisme chevillé au corps.

J'aime à croire que les plaques sont de véritables jalons dans la ville, des repères qui disent ce que fut Paris, en l'occurrence sous l'occupation, un territoire d'oppression mais aussi de lutte. Cette nouvelle plaque, 80 ans après la fin de la guerre, rappellera que des vies ordinaires peuvent, en des temps troublés, se dresser contre l'inacceptable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chère Laurence.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 281.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 281).

2025 DAC 284 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux résistants F.T.P. de la Compagnie Saint-Just et du Groupe Guy Môquet au 10, avenue de Laumière (19e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous propose d'examiner un dernier projet de délibération avant la levée de séance. N'allons pas dans l'excès pour cette première journée de séance du Conseil de Paris.

Nous passons à l'examen du projet DAC 284 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage aux résistants F.T.P. de la Compagnie Saint-Just et du Groupe Guy Môquet au 10, avenue de Laumière, dans le 19e arrondissement.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous finirons la journée avec un très beau projet de délibération, que nous saluons, qui fait suite à un vœu du groupe Communiste déposé au conseil d'arrondissement du 23 mai 2023 pour l'apposition d'une plaque sur la Poste de l'avenue de Laumière.

Notre groupe a déposé ce vœu grâce à un travail avec l'A.N.A.C.R. du 19e, que je souhaitais saluer, en particulier son président, Pascal FREY, qui nous a sollicités pour l'apposition d'une plaque sur la Poste Laumière qui dirait "A la mémoire des résistants francs-tireurs et partisans de la Compagnie Saint-Just et du Groupe Guy Môquet, qui, dès le début de l'insurrection parisienne en août 1944, cantonnés dans cette poste, contribuèrent à la libération du 19e arrondissement".

Ce groupe de résistants et de résistantes était emmené par une femme exceptionnelle, qui, d'ailleurs, n'a pas souhaité que son nom apparaisse en tant que tel sur la plaque et qui a absolument voulu que l'on nomme l'entièreté de la compagnie et de tous ses compagnons de libération. Il s'agit de Madeleine Riffaud.

Quelques jours seulement après avoir été libérée lors d'un échange de prisonniers de la Gestapo, qui l'a torturée pendant un mois, et elle en a d'ailleurs gardé des séquelles toute sa vie, et après avoir passé toute la guerre à résister, elle était à la Poste de l'avenue de Laumière ce 23 août 1944 quand ils ont reçu l'information qu'un train allait passer sur la Petite Ceinture, un train d'Allemands.

Alors que, partout, les résistantes et les résistants s'activaient dans Paris pour libérer la Capitale, ces jeunes gens avaient reçu l'information qu'un train d'Allemands allait arriver de Belleville et qu'il fallait, si possible, l'arrêter. Pour beaucoup, ils étaient jeunes. Si je ne me trompe pas, Madeleine Riffaud fêtait ses 20 ans ce jour-là, et ses compagnons de lutte avaient pour certains 16, 17, 18 ans. Ils sont tous allés sur le pont dans les Buttes-Chaumont.

Pendant très longtemps, il y a eu un très beau portrait de Madeleine Riffaud graffé au niveau de la Petite Ceinture dans les Buttes-Chaumont. Je crois, Madame la Maire, qu'il y a maintenant une plaque explicative. C'était aussi dans le vœu que nous avions déposé à l'époque.

Ils y sont donc allés et ils ont réussi à stopper ce train. Ils ont réussi à stopper ce train d'une manière qui, je pense, est importante et qu'il faut souligner, car cela montre aussi ce qu'il s'est passé à Paris au moment de la Libération. Ils ont réfléchi à la façon dont ils pouvaient arrêter ce train, et ils se sont souvenus que, dans ce quartier, dans les H.L.M., habitait un ancien cheminot. Ils sont allés chercher ce monsieur, qui était chez lui en train de vivre sa vie alors que la ville bouillonnait de l'insurrection, et il a réussi à décrocher la locomotive. Les Allemands sont ainsi restés bloqués dans le tunnel de la Petite Ceinture. Ils ont été faits prisonniers, capturés et amenés à la caserne de Reuilly par Madeleine Riffaud et ses compagnons.

Madeleine Riffaud a témoigné de cet événement. Je vous invite à aller l'écouter sur France Culture, il y a des heures d'enregistrement et c'est absolument passionnant. Cette femme a été une grande actrice de la Libération de Paris, mais toute sa vie a été dédiée à des combats contre l'occupation, la colonisation et l'oppression.

Madeleine Riffaud explique qu'ils ont emmené ces 80 soldats allemands prisonniers jusqu'à la caserne de Reuilly. Sur leur passage, des gens voulaient les frapper, les insulter, leur cracher dessus, ce que l'on peut facilement imaginer après avoir vécu quatre ans sous l'occupation nazie. Madeleine Riffaud et ses compagnons les en ont empêchés, et ils ont même tourné la mitraillette vers le public. Ils ne voulaient pas être à leur tour des oppresseurs, ils ne voulaient pas pouvoir être associés de quelque manière que ce soit à l'horreur des nazis. Je trouve que c'est extrêmement digne.

On imagine l'état de ces jeunes gens. Ils ont résisté et combattu contre l'oppression nazie pendant des années, ils ont vu les déportations, vu leurs frères et leurs sœurs de combat tués, déportés. Madeleine Riffaud a même été emprisonnée et torturée par la Gestapo. Pourtant, au moment où ils capturent 80 soldats allemands, ils disent : "Non, nous les capturons, mais nous les traitons comme des humains. Nous ne pouvons pas nous comporter comme les nazis, qui ont passé des années à déshumaniser toutes celles et tous ceux qui ont été déportés".

Cette plaque est extrêmement importante, et j'espère que nous aurons le moyen, je ne sais pas de quelle manière, de nous rappeler cette histoire et de nous souvenir de ces personnages quand on passera devant la Poste de l'avenue de Laumière et qu'on lira cette plaque.

Je vous remercie, Madame la Maire, d'avoir réalisé ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET. Comme vous l'avez si bien dit, l'objectif d'une plaque est de se souvenir.

Je donne la parole à Laurence PATRICE. Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Camille NAGET. Je ne vais pas reprendre le récit que vous nous avez donné avec tant de passion.

Vous l'avez dit, cette plaque au 10, avenue de Laumière viendra rappeler que la Libération de Paris s'est jouée rue par rue, quartier par quartier, et fut en grande partie l'œuvre de résistants de l'ombre, organisés en groupes de combat autonomes, prenant tous les risques pour chasser l'occupant.

Je ne vais pas reprendre le récit, mais simplement rappeler que, en 2024, nous avons célébré le 80e anniversaire de la Libération de Paris et, en 2025, nous commémorons celui de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Chaque hommage s'inscrit dans cette continuité, non pas pour figer le passé mais pour le faire vivre, pour le partager, pour rappeler que ces engagements ont façonné la Ville et ses habitants. Je crois, chère Camille, que vous en êtes un bel exemple quand vous racontez cette histoire avec une telle fougue.

Nous aurons aussi bientôt l'honneur de rendre hommage en son nom propre, je l'espère, à Madeleine Riffaud, que vous avez évoqué. Elle incarne cette résistance et n'a jamais cessé de se battre de toute sa vie. La résistance à cette période de l'occupation était, non pas une péripétie, j'exagère, mais, en tout cas, elle a continué à être une grande résistante toute sa vie.

Je ne peux que rappeler le souvenir de ces noms, de ces visages, de ces lieux, qui sont autant de repères pour l'histoire de notre ville, et vous inviter évidemment à une belle unanimité pour ce projet de délibération.

Je vous remercie, et à demain, 9 heures, n'est-ce pas ?

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - C'est le plus rude, nous sommes quelques adjoints ici à pouvoir en témoigner, de terminer à 21 heures et de repartir à 9 heures, parce que nous sommes au milieu du gué de ces projets de délibération. Mais nous connaissons votre résilience, Madame la Maire. De ce fait, merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 284.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est évidemment adopté à l'unanimité. (2025, DAC 284).

C'est sur cette unanimité que je vous souhaite une bonne soirée. Nous vous donnons rendez-vous demain à 9 heures. La séance est levée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 11 février 2025 à vingt-et-une heures, est reprise le mercredi 12 février 2025 à neuf heures sous la présidence de M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Bonjour à toutes et à tous pour cette deuxième journée.

2025 DASCO 7 - Dénomination des écoles Claude Lepeu, René La Combe et Daniel Dreyfous-Ducas.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASCO 7 relatif à la dénomination des écoles Claude Lepeu, René La Combe et Daniel Dreyfous-Ducas.

La parole est à M. le sénateur Francis SZPINER pour cinq minutes maximum.

M. Francis SZPINER. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

J'avais souhaité que les écoles de Paris portent des noms, et Paris étant Ville "Compagnon de la Libération", elle se devait d'honorer les Compagnons. Je souhaite que trois écoles publiques du 16e arrondissement portent les noms des trois Compagnons suivants, qui ont un lien évidemment avec notre arrondissement : Daniel Dreyfous-Ducas, Claude Lepeu et René La Combe. Chacun verra que, dans le texte, il est fait référence aux états de service de ces trois personnes qui, évidemment, comme tous les Compagnons, ont eu une carrière remarquable. Je demande donc au Conseil de Paris de bien vouloir voter en ce sens.

Je crois avoir été respectueux du temps de parole, Monsieur le Maire, qui m'avait été accordé.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Plus que respectueux.

Monsieur le Maire du 16e arrondissement, Jérémy REDLER.

La parole est donc à Mme la maire Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le sénateur et Monsieur le Maire du 16e arrondissement. Je vous reconnais cette grande constance dans les choix des dénominations de ces écoles du 16e arrondissement. Les Compagnons de la Libération occupent une place de choix dans le Panthéon personnel du maire et de son prédécesseur, et c'est bien normal, tant et si bien qu'ils sont aujourd'hui hégémoniques dans les noms des établissements scolaires de votre arrondissement.

Trois nouveaux noms viennent aujourd'hui s'ajouter à la liste des écoles du 16e, après un récent vœu qui a entériné trois autres hommages aux Compagnons, que nous prendrons le temps de concrétiser ensemble. Claude Lepeu, René La Combe et Daniel Dreyfous-Ducas ont servi la France avec courage et dévotion, et au prix de sacrifices personnels, et tous méritent bien entendu d'être nommés en exemple aux élèves parisiens.

Puisqu'il est question de transmission, permettez-moi de porter moi-même un autre message. L'histoire de notre pays n'a pas été écrite par les seuls hommes. Les femmes, elles aussi, ont changé le monde, y compris pendant la Seconde guerre mondiale, et nous aurons d'ailleurs prochainement - je le disais hier au soir - l'occasion d'honorer Madeleine Riffaud, figure éminente de la résistance et grande témoin du siècle.

Je pense que nommer nos écoles, c'est aussi offrir aux enfants une diversité de modèles afin qu'ils puissent se projeter dans toutes les facettes de notre héritage commun. Je vous invite, le 16e mais aussi les autres

arrondissements, à voter avec moi ce projet de délibération et je forme le vœu que les prochaines propositions du 16e arrondissement s'inscrivent aussi dans une vision plus équilibrée de l'histoire.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DASCO 7).

2025 DEVE 9 - Dénomination "allée des peshmergas" attribuée à une des allées du parc André-Citroën (15e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 9 relatif à la dénomination "allée des peshmergas" attribuée à une des allées du parc André-Citroën dans le 15e arrondissement.

La parole est à M. le maire du 15e, Philippe GOUJON, pour cinq minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Par ce projet de délibération, nous allons honorer le courage, le sacrifice des peshmergas, ces combattants kurdes dont le nom signifie "ceux qui vont au-devant de la mort", selon la formule du poète Hajar. Leur épopée fait écho à l'épopée de Paris d'une certaine façon. Paris, ville de la liberté, de l'insurrection, de la résistance, en connaît le prix. Nul ici ignore ce que signifient l'aspiration à la dignité ni la dette immense qui est la nôtre envers celles et ceux qui ont pris les armes pour défendre ce qu'il y a de plus précieux : notre humanité.

Depuis 1946 et la création éphémère de la République du Kurdistan de Mahabad en Iran, les peshmergas n'ont cessé de lutter pour leur indépendance. Cette république fut écrasée, mais son idéal ne s'éteignit jamais. Dès lors, le destin des peshmergas fut scellé : faire face et affronter leurs oppresseurs. Pendant des décennies, ils ont combattu des régimes implacables, du Baas irakien à l'Iran des mollahs, de la dictature syrienne à la barbarie de Daesh. Ils ont été traqués, massacrés, gazés. En 1988, Saddam Hussein lança l'opération "Anfal", un projet d'anéantissement d'une brutalité inouïe : plus de 180.000 Kurdes exterminés, des villages entiers rayés de la carte sous des nuages de gaz chimique. Ils étaient voués à disparaître, ils ont tenu.

Le peuple kurde, souvent qualifié de plus grande Nation sans Etat, continue de lutter pour la reconnaissance de ses droits dans plusieurs pays de la région. L'histoire des peshmergas parle à notre ville, parce qu'elle est celle d'une résistance. Si par-delà les balles, le sang et les morts, leur combat raisonne aujourd'hui ici même, c'est parce que nous ne saurions être insensibles à la lutte d'un peuple pour recouvrer sa liberté ni au combat indirect mené pour préserver la nôtre. Car c'est aussi de nos propres libertés dont il s'agit aujourd'hui. Devenus une force officielle de la région autonome du Kurdistan par la constitution irakienne de 2005, les peshmergas luttent depuis plus de 10 ans contre l'Etat islamique. Ses 200.000 combattants et, j'ajouterai, ses combattantes, ont, avec un courage infaillible, tenu tête aux djihadistes de Daesh, leur infligeant des revers décisifs, reconquérant la plaine de Ninive et libérant Mossoul, sauvant des milliers de vies, notamment celles des minorités yézidies persécutées à Sinjar. Ce combat leur coûta un lourd tribut : 1.700 d'entre eux y perdirent la vie et 10.000 furent blessés. Leur héroïsme permit d'enrayer l'avancée de Daesh et de protéger non seulement le Kurdistan, mais aussi l'Europe et le monde de la barbarie islamiste.

Je veux aussi mentionner particulièrement ses combattantes. Les peshmergas se distinguent en effet par une singularité rare dans l'histoire militaire du Moyen Orient, par la place qu'ils accordent aux femmes dans leurs rangs. Dès les années 80, les combattantes kurdes ont pris une part active au combat, certaines unités étant même exclusivement féminines. Le monde entier a été bouleversé par ces images des YPJ, unités de protection de la femme, entièrement composées de femmes, tenant tête à Daesh lors de la bataille de Kobané. Elles ont prouvé que l'idéal de liberté ne connaît pas de barrière et qu'aucun peuple ne peut être asservi tant qu'il reste des femmes et des hommes prêts à le défendre.

C'est une autre raison pour laquelle leur combat résonne si profondément en nous ici à Paris. Nos combattantes à nous s'appelaient Geneviève De Gaulle-Anthonioz, Lucie Aubrac, Mélinée Manouchian, Marie-Madeleine Fourcade, Nicole De Hauteclocque, et tant d'autres. Elles non plus n'ont pas tremblé et ont fait face. Notre Capitale entretient depuis longtemps une relation particulière avec le Kurdistan. En 2019, un partenariat a été signé avec Erbil, capitale de la région autonome du Kurdistan irakien, consolidant une coopération culturelle et diplomatique.

Le 15e arrondissement accueille la représentation du Gouvernement régional du Kurdistan en France, témoin des liens qui unissent nos deux peuples. Je veux rendre hommage particulièrement à son représentant, à l'origine de cette initiative, mon ami Ali DOLAMARI. Chaque année, au pied du monument aux morts des OPEX, puis dans une serre du parc Citroën ou en mairie du 15e, une cérémonie est organisée en hommage aux peshmergas, en reconnaissance de leurs sacrifices.

Aujourd'hui, nous vous proposons donc d'inscrire leurs noms dans la pierre. L'allée des peshmergas ne sera pas seulement un hommage, ce sera un message, un témoignage de notre reconnaissance envers celles et ceux qui luttent pour le droit et la justice au-delà de nos frontières. C'est aussi valoriser une minorité qui partage des valeurs universelles de démocratie, de tolérance et de respect des droits humains. Elle dira aux générations futures que Paris n'oublie pas. Elle rappellera à ceux qui la parcourront que la liberté ne s'acquiert jamais sans lutte, et que d'autres avant nous ont donné leur vie pour que nous puissions vivre libres et indépendants. Paris est la ville du courage et de la mémoire. Que cette allée soit un symbole, un refuge pour le souvenir, un monument invisible aux combattants de l'ombre, car en vérité, nous ne leur rendons pas un hommage, ce sont eux qui nous honorent.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ pour cinq minutes maximum.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Un mot pour dire très rapidement que c'est bien volontiers que les écologistes voteront ce projet de délibération qui rend hommage aux peshmergas kurdes, l'unité combattante du Kurdistan irakien qui a la particularité d'avoir, dès les années 80, intégré massivement des femmes au sein de leurs rangs. En effet, les Kurdes, qui sont un peuple féministe, fédéraliste, considèrent depuis longtemps que les femmes peuvent jouer un rôle stratégique et majeur au sein de la société. Elles se sont particulièrement distinguées contre l'Etat islamique et nous leur devons beaucoup. Rien que pour cela, je suis très heureuse de voir baptiser une place du 15e qui rend hommage à ce peuple.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme la maire Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Maire du 15e arrondissement, cher Philippe GOUJON, et chère Aminata NIAKATÉ.

Vos interventions soulignent combien cet hommage résonne avec force dans notre ville. Dénommer une allée du parc André-Citroën en hommage aux peshmergas, c'est en effet reconnaître l'engagement d'un peuple qui, malgré l'histoire et les rapports de force, a toujours refusé de renoncer. Toutes les luttes contre le régime baas irakien jusqu'à la résistance face à l'Etat islamique, leur combat a été celui de la survie et de l'émancipation. Vous avez rappelé, l'un et l'autre, le rôle des femmes dans ces combats. Paris, qui a toujours été aux côtés du peuple kurde, se devait de saluer le courage des combattantes et des combattants peshmergas. La Maire de Paris l'a d'ailleurs rappelé à de nombreuses reprises, et cette reconnaissance s'inscrit dans la continuité de cet engagement.

Je tiens aussi à saluer à la fois mon collègue Arnaud NGATCHA et mon collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL qui, tous les deux, travaillent à affirmer notre soutien à ces causes internationales. Je souhaite aussi souligner l'initiative de la représentation du Gouvernement kurde en France, qui a œuvré, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, pour que cet hommage prenne forme aujourd'hui et dans le 15e arrondissement, puisque les locaux de la représentation sont justement dans le 15e arrondissement. Le choix du parc André-Citroën ne doit rien au hasard. Nous y avons réfléchi ensemble et nous avons, depuis plusieurs années, un lieu qui a accueilli des espaces dédiés à des combattants de nos forces comme Caroline Aigle, Eugénie Mélika Djendi, deux militaires françaises honorées dès 2015. Depuis 2019, il abrite aussi, haut lieu de mémoire parisien et français, le monument aux morts pour la France en opérations extérieures, vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire. Ce lien entre les combattants français engagés à l'étranger et les peshmergas kurdes, alliés de première ligne contre le terrorisme, trouvera donc ici un écho tout particulier.

Cette allée rappellera, enfin, que la lutte pour la liberté ne connaît ni frontières ni répit et que Paris sait honorer celles et ceux qui, au péril de leur vie, défendent un idéal universel. Je m'en réjouis et vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DEVE 9).

2025 DU 26 - Dénomination passerelle Jim Morrison (4e, 12e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 26 relatif à la dénomination de la passerelle Jim Morrison dans les 4e et 12e arrondissements.

La parole est à Mme la présidente Raphaëlle PRIMET, pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, évoquez Jim Morrison, et c'est l'image d'un chanteur christique à la beauté folle qui surgit. C'est cette icône intemporelle, ce poète rebelle, ce chanteur envoûtant qui envahit nos esprits. Son nom résonne encore comme un cri de liberté, une voix qui défiait l'ordre établi et ouvrait les portes d'une conscience nouvelle. Jim Morrison, ce n'était pas seulement le charisme magnétique du leader des Doors, c'était avant tout une âme insoumise, un artiste révolutionnaire, un esprit en quête d'absolu, refusant de plier devant les normes et les conventions. Dans un monde où le conformisme écrase les rêves, où la pensée unique cherche à museler toute contestation, il a incarné la révolte, la poésie et l'exploration sans limite.

C'était une grande figure de protestation du mouvement anti-guerre du Vietnam, un leader de la contre-culture américaine, avec un engagement particulier en 1968, cette année de la désescalade au Vietnam, cette année marquée par une contestation générale des valeurs et des pouvoirs établis, cette année de la mort de Martin Luther King, de Bobby Kennedy, cette année aussi où le troisième album des Doors, "Waiting for the sun", devient numéro 1 des ventes aux U.S.A. Lors de leur tournée, le slogan "war is over", extrait du titre "The unknown soldier", devient celui des opposants à la guerre au Vietnam. Jim Morrison conclut ses concerts par cet appel à la paix, communiant avec un public toujours plus nombreux.

Ses combats étaient aussi le nôtre, celui des peuples qui refusent l'oppression, celui des marginaux que l'on veut faire taire, celui des jeunes que l'on veut domestiquer. Il était du côté de ceux qui brisent les chaînes, qui refusent l'enfermement, qui rêvent d'un monde où l'imagination n'a pas de frontière. Morrison, par ses paroles, ses textes, ses performances, a mis en lumière l'hypocrisie de la société consumériste et répressive. Il chantait l'amour, la folie, la mort, mais aussi la liberté dans sa forme la plus pure.

Sous l'effet d'un succès grandissant, des drogues et de l'alcool, le jeu de scène de Jim Morrison devient de plus en plus chaotique, jusqu'à le faire condamner en 70 pour outrage aux bonnes mœurs et exhibition dite indécente. Il décide de s'éloigner en s'installant à Paris. Quelques mois plus tard, le 3 juillet 1971, Jim Morrison est retrouvé mort à son domicile parisien du 17, rue Beautreillis à Paris. Il est inhumé au cimetière du Père-Lachaise. Sa tombe, nous le savons tous, en particulier les élus du 20e, est devenue un lieu de recueillement international de ses fans.

Son exil à Paris n'était pas un simple caprice d'artiste. C'était une fuite loin des griffes d'un système qui voulait le broyer. Chez nous, vers Bastille où se situe la passerelle qui portera son nom, il a trouvé refuge, mais aussi un dernier souffle avant de nous quitter trop tôt à 27 ans. Comme d'autres avant lui, Rimbaud et Baudelaire, il a compris que l'art et la révolte sont inséparables, et c'est dans cette fusion du verbe et de l'insoumission qu'il nous laisse son plus bel héritage.

Aujourd'hui encore, son œuvre et son message continuent d'inspirer, alors que les Doors ne seront restés que quatre ans au firmament du rock, quatre années de génie pour d'immortels morceaux. Cet esprit de rébellion ne doit jamais s'éteindre, la flamme doit rester active. Face aux injustices, aux violences d'Etat, aux inégalités qui gangrènent notre société, la voix de Jim nous rappelle que la liberté se conquiert, que la poésie est une arme, que la musique est une flamme qui éclaire les consciences.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Mme la maire Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Présidente, sans doute la plus "rock and roll" que nous connaissions, Raphaëlle PRIMET.

Après les ponts et les passerelles du canal Saint-Martin qui sont dédiés, je vous le rappelle, aux grandes comédiennes françaises, c'est au tour de l'unique passerelle du bassin de l'Arsenal de trouver un nom, et un nom unique justement. Jim Morrison s'y inscrit avec une évidence presque poétique, lui qui a construit des ponts entre les genres, entre le rock et la littérature, entre la culture américaine et l'imaginaire européen, entre la fièvre des années 60 et l'héritage qu'il continue de transmettre.

Cela a été rappelé, mort à Paris tout près de là, rue Beautreillis dans le 4e, en 1971, il repose au Père-Lachaise dans une tombe devenue un véritable lieu de pèlerinage. Paris fut son refuge, la source de sa dernière inspiration, et son souvenir n'a cessé d'y grandir, porté par des générations qui, bien après lui, continuent de se retrouver dans ses textes et sa musique. Cette année, nous célébrerons aussi le 60e anniversaire des Doors, dont il fut la figure charismatique, figure d'ange, avant que l'époque et les excès ne l'abiment. Jim Morrison, sur cette passerelle, sera donc un lien, un trait d'union entre deux rives, deux arrondissements, comme il le fut entre les époques et les influences, entre les frontières et les imaginaires. Votons donc cet hommage avec enthousiasme.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Avec enthousiasme, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 26.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DU 26).

2025 DU 30 - Dénomination place des Chibanis et des Chibanias (18e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 30 relatif à la dénomination de la place des Chibanis et des Chibanias dans le 18e arrondissement.

La parole est à Mme la présidente Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, les Chibanis et les Chibanias sont aujourd'hui des personnes âgées qui viennent des quatre coins du Maghreb. Ils ont à la fois été acteurs, spectateurs, mais jamais réalisateurs de leur propre destin. Si nous ne les entendons ni ne les voyons, c'est parce qu'ils ont tu leurs souvenirs qui, de toute façon, n'avaient pas leur place dans le récit national tel qu'il a été façonné. Pourtant, ils furent des dizaines de milliers mobilisés pendant la Grande guerre et même 320.000 à être envoyés au front entre 1939 et 1940. Parmi eux, certains devinrent aussi des résistants.

Après la guerre, il fallut bien reconstruire le pays dévasté. Près de 630.000 Maghrébins ont été recrutés directement par la France pour venir reconstruire les écoles, hôpitaux, autoroutes ou universités du pays pendant les Trente Glorieuses. Ils acceptaient tout : les métiers pénibles, les conditions de travail scandaleuses et les paies rachitiques dont nombre de Français ne voulaient plus. Sur les chantiers, un travailleur sur trois était étranger, et on retrouvait bon nombre d'entre eux dans les mines, l'industrie sidérurgique ou encore le bâtiment. Comme une impression de déjà-vu, tous y laissèrent leur santé d'une façon ou d'une autre. Il faut dire que vivre dans des bidonvilles tel que celui de Nanterre qui a connu jusqu'à 14.000 habitants, dont une majorité d'Algériens, cela n'a pas aidé. Heureusement, certains parvinrent à faire venir leur épouse à l'époque à la faveur du regroupement familial. D'autres, cependant, restèrent seuls en France dans la plus grande précarité.

C'est pour cette raison qu'aujourd'hui, des femmes âgées viennent en France, souvent pour la première fois, désorientées et déracinées. Après avoir élevé leurs enfants seules au pays, après avoir passé parfois des dizaines d'années séparées de leur mari, elles émigrent en France pour s'occuper d'eux, qui sont souvent malades ou en situation de handicap. Ces femmes qui ont fait tenir tant d'hommes et qui sont encore plus invisibles qu'eux, ce sont les Chibanias. Ces hommes, depuis qu'ils ne sont plus capables de travailler, ne sont pas rentrés au pays et gênent l'Etat, un Etat qui a attendu 2019 pour que les Chibanis puissent rentrer au pays en continuant à bénéficier de leurs droits à la Sécurité sociale dans l'hexagone et à leur pension. Auparavant, ces mêmes droits pouvaient être suspendus, ce qui était dramatique pour les personnes âgées qui ne savent ni lire ni écrire. Beaucoup ne savent même pas comment toucher leur maigre retraite et sont parquées dans des foyers.

Malgré cet acharnement institutionnel, les Chibanis se battent. Nous pensons à leur victoire contre une S.N.C.F. qui a nié leur qualité de cheminot pendant toute leur carrière. Des structures se sont aussi montées à Paris et ailleurs afin de les accueillir, recréer du lien et donner un coup de main pour leurs démarches administratives. Je pense aux petits-enfants de ces Chibanis et Chibanias qui font face à un vide mémoriel et familial, alors que leurs aînés restent mutiques sur leur vie d'avant.

Il faut dire que, depuis leur jeunesse, rien n'a changé. Ce sont les étrangers qui ont aidé à reconstruire la France et, aujourd'hui, ce sont ceux qui la font tourner : livraison, manutention, encore le bâtiment, travailleurs d'usine, secteur du ménage, restauration, agriculture, des métiers, une nouvelle fois, souvent délaissés par les Français pour les mêmes raisons qu'en leur temps.

Alors, pourquoi cette volonté inextinguible de Bruno RETAILLEAU, Ministre de l'Intérieur, de faire son beurre sur un sujet qui n'est pourtant pas la priorité des Français ? Pourquoi cette circulaire parue fin janvier pour faire de ce processus si difficile impossible ? Pour lui, pour le Rassemblement National et autre raciste d'extrême droite, l'immigration n'est pas une chance et il faut impérativement reprendre le contrôle migratoire. La répétition est mère de la pédagogie, alors j'espère que ces gens m'écoutent : considérez plutôt l'immigration comme une chance. Sans elle, la France d'autrefois, que vous aimez mal mais que vous aimez tant, serait à genoux. Aujourd'hui, elle ne tiendrait tout simplement plus debout.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, la parole est à Mme la maire Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Raphaëlle PRIMET. Vous l'avez exprimé, cette place des Chibanis et des Chibanias est un hommage attendu et une reconnaissance malheureusement tardive, donc d'autant plus nécessaire.

Travailleurs du bâtiment, ouvriers d'usine, agents d'entretien, anciens combattants, ces hommes et ces femmes ont participé à la prospérité de notre économie souvent, bâti nos infrastructures et longtemps contribué au rayonnement de la France, sans pourtant jamais bénéficié des mêmes droits que les autres travailleurs. Longtemps cantonnés, pour certains à la précarité, au logement insalubre, en butte à des discriminations, ils ont pourtant tenu bon, enracinant leur histoire dans celle de la France. Leur engagement a trop souvent été éclipsé, et la question sociale les concernant reste d'actualité. Les Chibanias, encore plus occultées que les Chibanis, ont cumulé une double peine : des carrières hachées, des pensions dérisoires et une prise en charge insuffisante de leurs besoins. Cet hommage doit aussi rappeler que leur combat pour l'égalité n'est pas terminé.

Je me réjouis donc que cet hommage puisse être rendu dans le 18e, dans ce quartier symbolique de la Goutte d'Or. Cette place sera un marqueur de mémoire, mais aussi un rappel d'un combat qui continue pour la dignité et la justice sociale, et qui est effectivement plus que toujours d'actualité dans le contexte que nous connaissons actuellement.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DU 30).

2025 DU 35 - Dénomination allée Rosemonde Gérard (17e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 35 relatif à la dénomination de l'allée Rosemonde Gérard dans le 17e arrondissement.

La parole est à vous, chère collègue Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très heureuse de saluer ce matin, avec Geoffroy BOULARD, la mémoire de Rosemonde Gérard. Poétesse, compagne et soutien inconditionnel d'Edmond Rostand, Rosemonde Gérard est injustement méconnue, longtemps restée dans l'ombre de son illustre mari. Elle est pourtant l'auteur de nombreuses œuvres touchant à la fois à la poésie, au théâtre ou encore à l'opéra-comique. Son premier recueil, "Les pipeaux", est salué par un prix de l'Académie française, qu'elle a reçu à deux reprises. C'est dans la poésie qu'elle connaît un grand succès. Elle a écrit "L'Arc-en-ciel", "Féeries" ou encore "Rien que des chansons". Elle est membre du jury du prix Femina, créé en 1904, qui rétablit l'équilibre hommes-femmes dans le monde de la littérature. En 1931, c'est elle qui est désormais séparée d'Edmond Rostand qui est nommée Chevalier de la Légion d'honneur, et elle disparaît en 1953.

Le 17e arrondissement fut la toile de fond de la vie de Rosemonde Gérard. Elle passe son adolescence auprès de sa mère au 107, boulevard Malesherbes. A la suite de leur mariage en 1890, Edmond Rostand et Rosemonde Gérard louent un petit hôtel particulier au 2, rue Fortuny, où ce dernier écrit "Cyrano de Bergerac". En 1897, le couple achète alors un autre hôtel particulier au 29, rue de Neuville, aujourd'hui 5, rue Alfred-Roll, où cette fois ce dernier écrit "L'Aiglon".

Cet hommage tardif mais mérité, proposé par Thomas SERTILLANGES, président du Festival Edmond Rostand, et soutenu bien sûr par la mairie du 17e, met en lumière une figure féminine éminente du 17e arrondissement et de la littérature française. Nous avions déjà en ce sens, il y a quelques mois, accroché le portrait du couple dans la galerie des illustres dans le hall de la mairie du 17e arrondissement. Cette dénomination d'une allée de la place du Général Catroux donnera encore plus de relief au buste d'Edmond Rostand inauguré sur cette même place en 2023 et à la statue de Sarah Bernhardt qui lui fait face, son amie, sa muse, et qui, elle aussi, interpréta l'un des poèmes de Rosemonde, "Les Vieux", en 1903. Nous allons donc voter avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Alix.

La parole est à Mme la maire Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue, chère Alix BOUGERET. Nous avons des enthousiasmes qui s'entremêlent.

Vous l'avez dit, depuis 2003, grâce notamment à notre chère collègue Karen TAÏEB, la place du Général Catroux compte un buste d'Edmond Rostand. Il était ainsi naturel, Monsieur le Maire du 17e, et légitime que Rosemonde Gérard y trouve à son tour sa place. On se souvient d'elle pour une phrase devenue immortelle, que l'on peut rappeler à quelques jours de la Saint-Valentin. Elle a dit : "Je t'aime aujourd'hui plus qu'hier et bien moins que demain". Rosemonde Gérard fut bien davantage que le grand amour de Rostand.

Elevée dans un monde d'écrivains, de poètes, tout un milieu intellectuel, elle sut très tôt tracer sa propre voie avant que le destin ne la lie à l'auteur de "Cyrano", vous l'avez rappelé. Poétesse et dramaturge, jurée du prix Femina, elle accompagna la carrière de Rostand tout en menant la sienne, souvent évidemment en retrait, mais parfois en pleine lumière. L'histoire a retenu le couple, mais il était temps que Paris inscrive son nom, seul, dans la ville. A l'ombre des arbres, dans cette allée qui portera son nom, son souvenir s'émancipera peut-être, non plus simplement comme l'écho d'un amour célèbre, mais comme celui d'une femme de lettres à part entière.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DU 35).

2025 DU 38 - Dénomination avenue Alexeï Navalny (16e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 38 relatif à la dénomination de l'avenue Alexeï Navalny.

La parole est à Mme Dominique KIELEMOËS pour cinq minutes maximum.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire. Je pensais qu'il y avait quelqu'un avant moi qui intervenait.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout à l'heure, M. GOUJON, maire du 15e arrondissement, nous a rappelé que les valeurs de résistance et de défense de la liberté sont universelles, parcourent le monde, toutes les époques et dans tous les pays. C'est le cas évidemment d'Alexeï Navalny. Nous sommes en 2021, Vladimir POUTINE s'est déjà ménagé la possibilité de rester indéfiniment président depuis un référendum de 2020, mais sur les réseaux sociaux russophones, et même sur TikTok, fleurissent les images détournées, montages, affiches et vidéos de toutes sortes mettant en valeur des brosses de toilette en or, symboles ultimes du luxe débridé des biens mal acquis et de la corruption de l'oligarchie poutinienne.

Près de 20.000 manifestantes et manifestants se réunissent à Moscou le 23 janvier et des rassemblements additionnels se tiennent dans 113 autres villes. Ces images sont inspirées par un documentaire de deux heures réalisé par le fonds contre la corruption fondé par Navalny, qui détaille les splendeurs du palais personnel de l'autocrate sur la mer Noire, Guelendjik, et de ses balayettes à 700 euros pièce. Navalny vient d'être condamné dans une parodie de procès, mais la parole circule encore, et une forme de dissensus indicible et fragile dans une société si longtemps brutalisée par le totalitarisme s'exprime. Alexeï Navalny est mort le 16 février 2024, il y a donc un an, à l'âge de 47 ans. Entre ces deux dates, les derniers contrefeux, les derniers opposants ont été contraints au silence ou à l'exil, quand ils n'ont pas simplement connu une fin violente, mais bien sûr toujours accidentelle.

L'invasion de l'Ukraine a donné le prétexte pour fermer la nasse, pour dissoudre l'association "Mémorial" et sa défense impertinente des droits humains, pour fermer le canal Dojd, dernière chaîne de télévision indépendante et critique. La Russie a été exclue du Conseil de l'Europe et donc de la Cour européenne des droits de l'Homme, même si la litanie de décisions contre les abus de toutes sortes du régime poutinien continue et la série des accidents malheureux a continué avec Evguen Prigojine - on ne s'en réjouit pas, mais on ne pleure pas non plus.

Que nous ayons été d'accord ou pas avec le détail de ses propositions, Alexeï Navalny a été le dernier grand représentant de l'opposition démocratique en Russie, qui a tenu tête, face à une pression intolérable, au poison Novitchok, et n'a plus jamais cessé de demander plus de transparence, moins de corruption, plus de pluralisme. Le dernier dans le temps mais, c'est d'ores et déjà établi, pas le dernier dans l'absolu, car d'autres ont relevé le flambeau, en particulier sa veuve Loulia NAVALNAÏA.

C'est pour dire notre soutien à celles et ceux qui sont contraints au silence en Russie, tous les défenseurs des droits humains, de la lutte contre la corruption, de la paix, des droits des personnes LGBT, bref, c'est pour soutenir

les droits humains et une Russie démocratique qu'il est proposé de nommer ce petit bout du 16e en hommage à Alexeï Navalny, à deux pas du boulevard Lannes et de l'ambassade de Russie. Il s'agit, certes, d'un geste symbolique, mais ce symbole exprime la défiance irréductible de Paris envers le pouvoir total, arbitraire et inique de POUTINE. Il exprime également notre conscience que d'autres forces existent en Russie, d'autres aspirations, et qu'un jour viendra où elles ne pourront plus être réprimées.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère Dominique.

La parole est à M. le maire du 16e arrondissement, Jérémy REDLER.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons aujourd'hui l'opportunité de rendre hommage à un homme qui incarne le courage, la résistance et l'engagement démocratique face à l'oppression. En attribuant son nom à une avenue du 16e arrondissement de Paris, Paris honore la mémoire d'Alexeï Navalny, avocat, militant anticorruption et figure de l'opposition russe, tragiquement disparu en février 2024 dans une prison russe.

Son combat, il l'a mené avec une détermination sans faille, dénonçant les dérives autoritaires et la corruption des élites russes, malgré les intimidations, les arrestations et les condamnations. Empoisonné, emprisonné, menacé, il a refusé l'exil et choisi de retourner en Russie au prix de sa liberté et, finalement, de sa vie. Son destin tragique résonne comme un avertissement : défendre la démocratie, la liberté d'expression et l'état de droit est un combat qui ne connaît ni frontière ni répit.

Cet hommage prend une résonance particulière dans le 16e, où l'histoire franco-russe est ancrée depuis plus d'un siècle. Dès la révolution bolchevique, de nombreuses familles russes y ont trouvé refuge, notamment à Passy, illustrant les liens profonds entre nos deux Nations. Joseph Kessel lui-même a témoigné de cette histoire dans son roman "Nuits de princes".

En inscrivant le nom d'Alexeï Navalny dans notre espace public, nous envoyons un message fort, celui du refus de l'arbitraire, du soutien aux peuples en quête de liberté et du devoir de mémoire envers ceux qui se battent pour leurs idées au péril de leur vie. Cette avenue deviendra un symbole, un repaire pour ceux qui, à Paris, croient en la démocratie et en la justice.

C'est pourquoi, au nom du 16e, nous soutenons pleinement ce projet de délibération, initié par un vœu défendu dans cet hémicycle, après un vote à l'unanimité du conseil d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme la présidente de la 7e Commission, Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Bonjour, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

1er mars 2024, dans un cimetière de Moscou, des dizaines de milliers de Russes marchent, une fleur à la main, en silence, rassemblés pour un dernier hommage à Alexeï Navalny, celui dont POUTINE ne prononce jamais le nom, bravant le froid, la neige, bravant les interdictions de manifestations, la forte surveillance policière, et les centaines d'arrestations ici ou à Novossibirsk. On entend, ici et là, des slogans contre la guerre, l'invasion en Ukraine, menée avec une extrême cruauté envers les civils et qui vaut à Vladimir POUTINE, ne l'oublions pas, un mandat d'arrêt international pour crime contre l'humanité.

Mort deux semaines plus tôt à 43 ans dans une colonie pénitentiaire de l'Arctique, le régime poutinien n'a rendu le corps à la famille, plutôt que de l'enterrer à la va-vite en Sibérie, qu'à condition que l'enterrement se fasse en petit comité. Mais le mot est passé, malgré ou grâce aux 400, des personnes qui ont publiquement exprimé leur deuil pour Alexeï Navalny et ont été arrêtées à cette époque, selon l'association "OVD".

A Paris, exilés parce qu'ils sont opposants politiques, qu'ils défendent les droits humains, qu'ils sont LGBTQIA+, qu'ils critiquent la guerre en Ukraine - Navalny s'était positionné clairement contre cette guerre - et son cortège de crimes de guerre, après tant et tant de mobilisations devant l'ambassade de Russie pour crier "Liberté pour Navalny", année après année, après tant et tant de décisions et d'appels à libération de la Cour européenne des droits de l'Homme et d'autres instances, c'est place du Trocadéro, au pied du monument aux morts que, pendant plusieurs soirées, ils ont organisé des veillées et sont venus déposer fleurs, portraits, messages, des larmes dans les yeux. J'étais là avec eux ce soir-là, comme tant d'autres soirs.

J'ai suivi d'ailleurs l'action d'Alexeï Navalny, son succès aux élections de Moscou en 2013 pour une liste défendant une société ouverte et l'Etat de droit, sa tentative d'empoisonnement en 2020 et l'exil en Allemagne, son refus de se résoudre à cet exil et son retour vers une condamnation certaine, les mauvais traitements qui allaient inéluctablement avec et la mort au bout du chemin, avec un sentiment d'assister, impuissante, à un désastre au ralenti, tant les alertes ont été multipliées sur les risques qu'il encourait.

Dans une décision très récente de la Cour européenne des droits de l'Homme, un juge souligne que les restrictions massives des libertés politiques dans les deux dernières décennies ont souvent été facilitées et justifiées par des cadres législatifs assez sophistiqués qui ont utilisé le vocabulaire des droits humains, comme les notions de nécessité et de proportionnalité en lien avec le degré supposé de démocratie du pays. Pourtant, cet immense édifice de droits positifs, qui suffoque graduellement par des milliers de régulations rendues toujours plus strictes pour contrôler le moindre centimètre carré de l'espace politique russe, est difficile à saisir si l'on s'en tient à chaque dossier pris isolément.

Dans le cadre de la Fédération de Russie, à la lumière de ce que nous savons "a posteriori" avec tous les arrêts pris par la Cour, peut-on dire que la Cour a alerté assez fortement en temps utile ? Et de manière plus importante pour notre avenir, est-elle prête à le faire pour d'autres systèmes politiques en Europe dont les garanties démocratiques sont attaquées de manière tangible ?

Cette interrogation doit aussi être celle de tous les Etats, de toutes les personnes qui tiennent encore à la démocratie et aux droits humains, car cet étouffement progressif a lieu dans d'autres pays dans les mêmes termes, et nous devons être solidaires plus que jamais des victimes de ces reculs, de celles et ceux qui se battent encore, quels que soient nos désaccords par ailleurs, pour défendre les libertés démocratiques.

Car les Russes qui veulent la démocratie existent, ils sont nombreux, avec "Russie-Libertés", avec son point d'information Totchka, avec l'association "Memorial" et tant d'autres, que nous soutenons, qui ont su unir leurs ressources pour s'entraider. Plus que jamais, ils ont besoin de notre soutien face à un régime qui s'enfonce dans son mépris de plus en plus flagrant pour les droits fondamentaux.

Avec ce symbole, nous inscrivons dans les rues de Paris le souvenir d'Alexeï Navalny et le soutien pour Loulia NAVALNAÏA, sa femme, qui a repris le flambeau que Vladimir POUTINE a voulu arracher des mains de son mari.

Ce dimanche, nous serons à nouveau réunis place du Trocadéro en hommage à Alexeï Navalny, et je nous espère nombreux pour soutenir cette communauté qui se bat courageusement pour la démocratie dans son pays et contre la guerre en Ukraine.

Parce que Paris sera toujours du côté des droits humains, de la liberté et de la dignité, Navalny est le bienvenu dans notre ville.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - La parole est à Mme la maire Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues. Effectivement, un an après la mort d'Alexeï Navalny, son nom entre donc dans le paysage parisien à quelques pas de l'ambassade de Russie, un symbole fort et un message clair.

Vous l'avez rappelé, Navalny incarne ce que les dictatures craignent le plus : un homme libre, qui n'a jamais renoncé ni aux idées ni au combat. Il aurait pu choisir l'exil, il a choisi de revenir et il savait ce qui l'attendait, mais il a préféré affronter la prison plutôt que d'abandonner l'espoir d'une Russie démocratique.

A travers cette avenue, Paris honore la mémoire d'un résistant, d'un opposant qui a refusé de plier jusqu'au bout. Son nom vient s'inscrire aux côtés de ceux qui, avant lui, ont affronté la répression et payé de leur vie le refus de la soumission. Il rappelle que la peur n'étouffe pas la vérité, que la prison n'efface pas l'engagement, que la brutalité ne l'emporte jamais sur l'histoire.

Ce geste s'adresse aussi à celles et ceux qui, en Russie et ailleurs, continuent de lutter au péril de leur vie. Cette avenue est un espace de mémoire mais aussi un appel à la vigilance, une promesse de ne pas oublier.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 38.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est, et on peut s'en réjouir, adopté à l'unanimité. (2025, DU 38).

2025 DAC 6 - Subventions (527.500 euros), conventions et avenants avec neuf structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 6 relatif aux subventions, conventions et avenants avec neuf structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque pour un montant de 527.500 euros.

La parole est à M. Franck MARGAIN.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans ce projet de délibération des Affaires culturelles, vous nous proposez de voter un budget qui concerne neuf associations dans différents arrondissements de Paris, et c'est bien sûr notre rôle de Conseillers de Paris de nous prononcer. Je souhaiterais cependant rappeler, et je le rappellerai inlassablement jusqu'à la fin de cette mandature, la nécessité de bâtir des projets de délibération par arrondissement.

Les DAC, et cette DAC en est l'exemple une nouvelle fois, sont proposées en conseil d'arrondissement et portent sur des projets qui ne concernent pas les conseillers. Ces conseillers d'arrondissement, je le rappelle, sont bénévoles, et ce n'est pas leur rôle de se prononcer sur des projets qui ne concernent pas leur arrondissement.

Nous demandons donc un changement pour remédier à cette situation, qui n'honore pas le travail bénévole des conseillers d'arrondissement.

Une deuxième remarque sur ce projet de délibération porte sur la politique du chiffre. En effet, vous demandez pour l'association qui concerne le spectacle de rue du 12e une grille d'évaluation pour juin 2025. Or, cette association offre des spectacles et des animations depuis plusieurs années. Je questionne et je voudrais savoir pourquoi nous attendons juin 2025 pour avoir des grilles d'évaluation.

Je rappelle que notre groupe Changer Paris est extrêmement focalisé sur la bonne mesure de l'efficacité de l'attribution de l'argent public.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique KIELEMOËS, pour cinq minutes maximum. Dominique.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, plutôt que de parler de la forme, je vais plutôt parler du fond. Je profite de ce projet de délibération concernant des subventions à diverses associations dans de nombreux arrondissements dans le secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque pour mettre en exergue rapidement le travail de l'association "A Suivre", qui organise "Art'R", qui concerne tout Paris, et qui reprend cette année l'organisation du Festival Onze Bouge, qui est un événement culturel très important dans mon arrondissement, le 11e.

En effet, l'association "A Suivre" fusionne à partir de 2025 deux activités : la saison "Art'R", qui a permis en 2024 d'accompagner le travail de 19 compagnies avec 4 résidences de création et 31 représentations proposées à un public d'environ 5.000 personnes, et le Festival Onze Bouge. Les deux activités étant financées par la Ville, la demande et le budget sont désormais cumulés.

Alors, quelques mots du Festival Onze Bouge.

L'association "A Suivre" prendra l'organisation de la 29e édition du Festival Onze Bouge dans le 11e du 22 au 25 mai 2025. Il s'agit d'une programmation dédiée aux arts de la rue dans l'espace public. L'accès est gratuit et touche un très large public. Le festival invitera à nouveau une grande diversité des formes du théâtre, de la musique, du cirque, de la danse, et investira les différents quartiers aux alentours de la mairie du 11e arrondissement. En 2024, la programmation s'est inscrite aux couleurs des Jeux olympiques et paralympiques en reprenant les valeurs de l'olympisme et les disciplines olympiques en les décalant artistiquement.

Mais je ne peux pas parler du Festival Onze Bouge sans saluer leur travail et, évidemment, sans évoquer son fondateur, Gil Taïeb, qui nous a quittés récemment et qui a laissé une trace indélébile.

Décédé le 15 avril 2024, il a été l'infatigable promoteur de ce festival. La Ville de Paris vient de créer un prix en hommage à cette figure, également figure de la lutte contre l'antisémitisme. Habitant investi du 11e arrondissement, il avait souhaité créer en 2096… Pardon, en 1996. Je pense que, en 2096, nous ne serons plus là, ni les uns ni les autres. Il avait souhaité créer une grande fête culturelle, populaire, et surtout gratuite pour toutes et tous, le Festival "Les Onze jours du 11e", renommé ensuite "Onze Bouge", une proposition qu'il avait faite au maire Georges Sarre, qui a été suivie par tous les maires du 11e arrondissement qui lui ont succédé, Patrick BLOCHE d'abord, François VAUGLIN ensuite.

Fidèle aux valeurs de Gil Taïeb, le Festival Onze Bouge fêtera cette année sa 29e édition, accueillera une quinzaine de compagnies et proposera une vingtaine de représentations à la fin du mois de mai. Un hommage lui sera rendu lors de l'ouverture du festival.

Pour toutes ces raisons, chers collègues, je vous invite bien sûr à voter favorablement ce projet de délibération, et je veux bien entendu saluer ma collègue Karen TAÏEB bien entendu, mais Karen tout court. C'est donc un bel hommage à Gil Taïeb et, évidemment, une belle subvention pour le Festival Onze Bouge, qui est incontournable dans le 11e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère Dominique. Nous avons bien sûr tous une pensée pour Gil et nous embrassons évidemment Karen, qui est comme toujours à nos côtés.

Pour vous répondre, la parole est à la maire Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues.

Je vais vous répondre tout d'abord, Monsieur MARGAIN, sur ce que l'on appelle "la territorialisation des projets de délibération". Oui, les projets de délibération sont territorialisés lorsqu'ils sont présentés, vous concernant, par exemple, dans le 12e, puisque je crois que c'est à "la Coulée Douce" que vous faisiez référence tout à l'heure. Il y a forcément un lien avec l'arrondissement, c'est de la pure logique.

Mais de quoi s'agit-il par ailleurs ? Il s'agit de montrer à l'ensemble de celles et ceux qui suivent les conseils d'arrondissement, à l'ensemble de celles et ceux qui y participent, dont les conseillers d'arrondissement que vous évoquiez, la cohérence des politiques que nous menons aussi à l'échelle parisienne. L'un ne va pas sans l'autre : la Ville de Paris et les arrondissements, les arrondissements et la Ville de Paris. Heureusement, la cohérence est forte entre ces deux dimensions. Nous pourrions en parler dans d'autres cadres, avec des projets de réforme du scrutin. C'est exactement la manière dont nous procédons et dont nous avons procédé, pour ce projet de délibération comme sur beaucoup d'autres.

Concernant "la Coulée Douce", je tiens à vous rassurer, la manifestation existe depuis de nombreuses années. Elle est extrêmement suivie par la Direction des Affaires culturelles, que je salue et remercie à longueur d'année. Si la forme des évaluations évolue, cela ne veut pas dire que ce suivi n'était pas déjà en cours précédemment.

Je voudrais quand même dire un mot, comme l'a remarquablement fait Dominique KIELEMOËS, sur le fond de ce projet de délibération, qui vient en soutien à un certain nombre de festivals et de manifestations liés aux arts de la rue, dans l'espace public, du cirque bien sûr, tant elles sont le reflet de formes artistiques par essence populaires. Ces formes permettent la rencontre avec la population, avec celles et ceux qui ont choisi à dessein de venir assister à ces manifestations, avec celles et ceux qui les croisent par hasard. C'est là le cœur de l'action que nous menons avec la Maire de Paris sur la culture.

Bien sûr, un mot pour terminer sur "A suivre", sur Onze Bouge, sur le formidable travail que ce festival fait depuis des années, depuis 1996. Cela a été dit, Gil Taïeb en était l'inspirateur, l'âme initiale. Je voudrais saluer Caroline LOIRE, l'équipe d'Art'R, de Onze Bouge, de "A Suivre" maintenant, à laquelle nous faisons toute confiance pour continuer de faire vivre cet esprit, de le faire évoluer aussi, en immense affection avec l'esprit de Gil et avec Karen, bien sûr.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère Carine.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DAC 6).

2025 DAC 75 - Subventions (98.000 euros) à des structures au titre des aides aux projets musicaux.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 22, qui est relatif à une subvention de 7,8 millions d'euros et à l'avenant avec l'association "Théâtre de la Ville", Paris Centre et 18e.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT… Il n'est pas là.

Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 75 et de l'amendement technique n° 51.

La parole est à Mme la maire Carine ROLLAND pour confirmer que c'est un amendement technique.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - C'est complètement un amendement technique.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 51.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 51 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 75 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DAC 75).

2025 DAC 118 - Subventions (50.000 euros) à 7 associations et établissement public œuvrant dans le domaine des arts visuels.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 118 relatif à l'attribution de subventions de 50.000 euros à sept associations et établissement public œuvrant dans le domaine des arts visuels.

La parole est de nouveau à Mme Dominique KIELEMOËS, pour cinq minutes maximum.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Vous allez avoir l'impression que j'ai "squatté" tous les projets de délibération de la DAC, mais cela va très vite parce que beaucoup de personnes se sont désinscrites.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais encore parler du 11e arrondissement, parce que je trouve que l'on n'en parle pas beaucoup.

Ce projet de délibération s'inscrit dans le cadre de la politique en faveur des arts visuels, et son objectif est de soutenir trois projets de résidence, de création et d'actions culturelles et quatre projets de diffusion.

Dans le domaine des arts visuels, l'aide municipale permet, d'une part, de soutenir la prise de risque, notamment financière, que représente la diffusion d'un projet à Paris et, d'autre part, de favoriser l'émergence d'œuvres exigeantes et innovantes. L'aide à la résidence permet d'encourager le travail de recherche et de sensibiliser les publics à la complexité de la création. Une attention particulière est par ailleurs portée aux artistes émergents, et tous les médias, peinture, sculpture, performance, vidéo-photographie, sont éligibles à une aide.

J'ai souhaité intervenir pour valoriser le travail de l'association "La Maison Perchée", l'une des sept structures concernées par ce projet de délibération, dont le siège social se situe dans le 11e.

Le projet de délibération propose à cette association une subvention de 8.000 euros pour son projet de festival photographique de l'artiste Hélène MASTRAN sur les handicaps invisibles. J'attire votre attention, chers collègues, sur le fait que ces handicaps invisibles, comme l'adjectif l'indique, sont malheureusement souvent ignorés.

"La Maison Perchée" est une association ayant pour mission l'accompagnement des jeunes adultes vivant avec un trouble psychique, la déstigmatisation des troubles psychiques dans la société, les prises de parole dans les médias, notamment dans "le Papotin", que vous connaissez sans doute, en tout cas je l'espère, la sensibilisation en entreprise, les expositions et les projets culturels, la contribution à l'innovation en psychiatrie auprès des pouvoirs publics et des structures médico-sociales.

En partenariat avec des structures associatives, sociales et artistiques, "La Maison Perchée" a déjà réalisé des expositions au Palais de Tokyo, à la Halle Saint-Pierre et dans des structures médico-sociales.

Créer un festival est une façon de montrer la souffrance du handicap en la sublimant avec respect, c'est pourquoi l'association a décidé de s'unir avec l'artiste Hélène MASTRAN pour monter un projet de série photographique qui met en scène six handicaps invisibles lors d'une exposition et d'un festival, avec des conversations, des ateliers pour donner accès à des connaissances sur le sujet et faire de la sensibilisation. Avec ce festival, l'association veut créer de l'insertion sociale. Elle prévoit également un concert avec des têtes d'affiche d'envergure, comme "Soko" ou "Voyou", dont les bénéfices seront reversés à l'association.

Ce festival permettra de visibiliser le handicap invisible, de créer un espace de rencontre privilégié pour aider les personnes en situation de handicap souvent isolées. C'est pourquoi je vous demande, chers collègues, de bien vouloir voter ce projet de délibération qui soutient six associations, mais surtout, pour le 11e arrondissement, "La Maison Perchée".

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Dominique.

Pour vous répondre, la parole est à Mme la maire Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Dominique KIELEMOËS.

Vous nous entendez souvent parler du soutien aux établissements culturels parisiens, qui est une forme essentielle de support à la création. Il se trouve que nous considérons à Paris qu'il est tout aussi essentiel de s'adresser directement aux artistes. C'est précisément ce que fait ce type de dispositif d'appel à projets en direction d'artistes, issus des arts visuels ici. C'est aussi le cas pour le théâtre, pour les musiques actuelles, nous aurons l'occasion d'en reparler un peu plus tard.

Pourquoi ? Parce que c'est une manière de dire que, en s'adressant directement aux artistes, nous sommes à leurs côtés dès le début de leur parcours. Un accent a été mis lors de la récente réforme de ces aides à projets sur l'émergence, sur la jeune création, et nous poursuivrons cette réforme avec, très bientôt, un volet dédié aux cultures urbaines dans ces appels à projets.

Cet accompagnement direct est extrêmement précieux, vous l'avez très bien dit, chère Dominique, concernant cette structure du 11e arrondissement, qui soutient la pratique artistique à destination des personnes en situation de handicap par des personnes en situation de handicap.

Je voudrais mentionner un autre aspect. Désormais, dans ces appels à projets, pour la première fois cette année, nous accueillons dans le jury des membres du Conseil parisien de la jeunesse, chère Hélène BIDARD. C'est aussi une manière différente et renforcée de faire vivre ce que nous appelons de nos vœux : une démocratie culturelle plus forte, plus vivante, mieux partagée.

Bien sûr, soutenir la création est absolument essentiel, particulièrement dans la période actuelle, nous aurons l'occasion d'y revenir. C'est en soutenant ceux qui la font tout au long de leur carrière que cela se fait le plus efficacement. C'est aussi en associant l'ensemble des parties prenantes, dont les habitants, en l'occurrence les jeunes habitants, doivent et peuvent faire partie, que nous le ferons au mieux.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 118.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DAC 118).

2025 DAC 121 - Subventions (31.000 euros) aux associations "Le M.U.R." (11e), "AGETA/Collectif Curry Vavart" (18e) et "L'Entre Prise" (20e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 121 relatif aux subventions de 31.000 euros aux associations "Le M.U.R." dans le 11e, "AGETA/Collectif Curry Vavart" dans le 18e, et "L'Entre Prise" dans le 20e.

Nous continuons le duo entre Carine et Dominique. La parole est à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Je vous promets que ce n'est pas un gag, mais c'est encore pour vous parler du 11e arrondissement. Au moins, c'est dit.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération concerne trois structures de création et de diffusion des arts visuels, qui œuvrent tout au long de l'année dans une perspective très localisée. Il s'agit des associations "Le M.U.R.", "modulable, urbain, réactif", dans le 11e, l'"AGETA/Collectif Curry Vavart" dans le 20e, et désormais également dans le 18e, et "L'Entre Prise", porteuse du projet "Plateforme" dans le 20e.

J'ai voulu intervenir pour valoriser plus particulièrement l'action de l'association "Le M.U.R.", qui agit dans le 11e arrondissement.

Cette association a pour projet de promouvoir l'art urbain à travers la programmation d'affiches et de peintures sur le mur pignon de l'immeuble du 107, rue d'Oberkampf, qui est maintenant au cœur du cœur piéton Oberkampf, mur dont la Ville de Paris est propriétaire. L'association sélectionne les artistes à travers un comité délibératif, anime la mise en place des projets et met à la disposition des artistes un atelier de production.

L'association soutient la production d'œuvres originales, éclectiques et éphémères, renouvelées toutes les trois ou quatre semaines, contribuant à l'embellissement et à l'animation artistique du quartier Oberkampf. L'association édite par ailleurs régulièrement un livre regroupant les interventions, le dernier en date couvre la période 2019-2022 et comprend plus de 80 œuvres.

Pourquoi j'ai voulu intervenir aujourd'hui ? Bien sûr parce que je soutiens l'action de cette association "Le M.U.R.", mais aussi parce que, à chaque fois que la subvention vient à être discutée en conseil d'arrondissement, la droite parisienne vote systématiquement contre la subvention à l'association au "M.U.R." sous des prétextes divers et

variés, évidemment souvent fallacieux. A chaque fois, il y a une espèce de blocage, un peu comme pour "La Petite Rockette". Il y a des constantes comme cela.

Je voulais donc évidemment intervenir pour soutenir la subvention, pour soutenir cette association, qui fait un excellent travail.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame KIELEMOËS.

Je donne la parole à Carine ROLLAND pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci à nouveau, chère Dominique. Effectivement, "Le M.U.R.", pour "modulable, urbain, réactif", est une structure que nous soutenons. Nous pouvons avoir des échanges assez nourris avec eux, et c'est bien l'essentiel, là aussi, d'une démocratie vivante. Néanmoins, il nous semble que cette structure a toute sa place, bien sûr dans le 11e arrondissement, mais aussi bien ailleurs, puisqu'elle a essaimé dans une cinquantaine de villes en France et a été à l'origine des "murs d'expression libre". Ce projet de délibération a vocation à la soutenir.

De manière plus large, ce projet de délibération est l'illustration de la place que nous souhaitons préserver, ouvrir aux artistes au cœur de la ville, toujours au plus près des habitants, puisque nous parlons là de soutiens à des associations qui sont en interaction permanente avec les quartiers et avec les ensembles d'habitations. C'est ce que nous faisons dans l'urbanisme transitoire, nous en reparlerons tout à l'heure, chère Raphaëlle, à l'occasion d'un vœu. Je parle du projet "Ourcq-Giraud", où nous avons installé une quarantaine d'artistes dans de l'urbanisme transitoire. La démarche est toujours la même : mettre la création à la portée du plus grand nombre.

Juste un mot, en complément, pour vous annoncer qu'au printemps reverra le jour un lieu que les amoureux de l'art urbain ont bien connu il y a de cela une trentaine d'années : le "Mausolée". C'est à la porte de la Villette. Il est animé par les "street artists" Lek et Sowat. Le "Mausolée" rouvrira ses portes pour quelques mois, avec le soutien actif de l'ensemble des services de la Ville, que je remercie. Ce sera une manière de dire à nouveau notre amour pour l'art urbain et de redire l'importance de sa place au cœur de la vie la plus quotidienne des habitantes et des habitants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame ROLLAND.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, ce projet de délibération DAC 121.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2025, DAC 121).

2025 DDCT 39 - Communication de la Maire de Paris. - Acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour une ville du quart d'heure.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'élargissement de la délégation de compétences aux mairies d'arrondissement.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la modernisation des compétences des mairies d'arrondissement.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour une ville du quart d'heure.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la réforme du statut dit "PLM, Paris, Lyon, Marseille".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous arrivons maintenant à un débat organisé, tel que prévu en conférence d'organisation, concernant une communication sur l'Acte 2 du déploiement du Pacte parisien de la proximité, c'est-à-dire la décentralisation de nos politiques. Ce débat inclura bien sûr la présentation des vœux dans les temps de parole définis, dont un vœu n° 118 de l'Exécutif, relatif au mode de scrutin municipal.

Je vais bien sûr introduire ce débat.

Mes chers collègues, souvenons-nous, en 2024, Paris a accueilli avec bonheur le monde entier, avec les Jeux olympiques et paralympiques. Les drapeaux qui flottaient à chaque coin de rue, les cris des supporteurs dans les bars ou sur les sites de festivités, les exploits sportifs sous la coupole du Grand Palais et dans ou sur la Seine resteront à jamais gravés dans nos mémoires. Paris a été, une nouvelle fois, révélée au monde comme une ville belle, comme une ville dans laquelle beaucoup nous disent qu'ils aimeraient pouvoir vivre. Un modèle. Un modèle de culture, de patrimoine, d'histoire, de préservation du patrimoine, mais aussi d'ambition par rapport aux défis que la plupart des grandes villes doivent aujourd'hui surmonter. Ce succès, qui a été vu et reconnu par tant de gens, qui ont déclamé et continué à déclamer leur amour pour Paris, ce succès éclatant est d'abord, il est clair, le fruit d'un travail acharné, de politiques publiques ambitieuses, qui ont conjugué la protection du patrimoine et notre inscription dans l'histoire et dans l'avenir que nous faisons aussi à Paris.

Tout cela a été possible grâce à tout ce travail des élus, des mairies d'arrondissement, de la mairie centrale, des fonctionnaires et aussi, bien sûr, des Parisiennes et des Parisiens. Tout cela a révélé une ville qui fonctionne, c'est-à-dire une ville qui vit, qui ne se traverse pas juste très rapidement pour aller d'un point A à un point B ; une ville qui se vit, où des gens vivent avec, comme dans toutes les villes ou communes de France, des services de proximité, qui permettent cette vie ensemble de meilleure qualité.

C'est cela Paris, la beauté de Paris. Cette ville-monde est belle, parce qu'elle a des habitants qui vivent et qui portent cet amour de Paris dans les quartiers, au plus près de chez eux, au plus près de là où ils habitent, c'est-à-dire dans ce que nous avons appelé la "ville du quart d'heure". D'ailleurs, c'est un concept utilisé aujourd'hui par tous mes collègues, dans toutes les grandes villes du monde et même au niveau des Nations Unies, dans les programmes d'O.N.U.-Habitat. Ce concept est utilisé, parce qu'il dit que l'on peut être une ville-monde, mais qu'une ville-monde est attentive à ses habitants. Ses habitants habitent dans des quartiers. C'est à cet endroit-là que l'on essaie de faciliter la vie des habitants par les services publics de proximité, mais aussi par des services, les commerces et tout ce qui fait vivre une ville. En fait, Paris, c'est cela.

Depuis plusieurs années, depuis 5 ans, puisque nous avons repris ce concept à l'occasion des élections municipales de 2020, ce concept se décline dans tous les arrondissements. Les habitants s'y reconnaissent. Paris a souvent été décrite, par les habitants eux-mêmes, par les Parisiennes et les Parisiens eux-mêmes, comme "la ville aux multiples villages", puisque chacune et chacun d'entre nous, dans son quartier, aime connaître ses commerçants, savoir où est l'école, rencontrer les habitants et les voisins, et vivre en bonne intelligence, le plus possible en bonne intelligence avec cet environnement immédiat, qui fait que nous ne sommes pas dans une grande ville anonyme, impersonnelle et inhumaine.

Ce concept, nous l'avons travaillé, avec d'abord des phases de reconnaissance de ce que c'est. Il vaut mieux nommer les choses. On ne va pas refaire de la psychanalyse, mais nommer les choses pour mieux en avoir conscience et pouvoir les améliorer et les traiter.

Cette ville du quart d'heure est donc présente dans tous nos arrondissements. On ne compte plus les "rues aux écoles", les cours "oasis", ainsi que toutes les rues végétalisées qui émergent dans tous les quartiers de Paris. Chacune et chacun le sait bien, puisque ce n'est ni à droite, ni à gauche, ni à l'Est, ni à l'Ouest ; c'est partout que les Parisiens nous réclament ces rues apaisées, ces "rues aux écoles" et ces espaces permettant de respirer. D'ailleurs, ils nous les réclament d'autant plus qu'ils ont vécu la période très traumatisante du Covid, qui les a vus enfermés et regarder les jardins à travers les grilles, sans avoir le droit de s'y promener.

Je pense aussi, dans ce qui permet de vivre et de bien vivre dans une ville comme la nôtre et dans un quartier, aux professionnels de santé en secteur 1. Si l'on a accès à des médecins grâce à "Paris Med'", que nous avons inscrit dans cette ville du quart d'heure, je pense aussi, je l'ai dit tout à l'heure, aux commerces et à "Paris Commerces". Là aussi, une politique publique qui installe des commerces de proximité là où l'on en a besoin, en évitant, notamment lorsqu'il s'agit de locaux propriétés du parc social de la Ville, de laisser ces locaux vacants et pour permettre à des commerçants, des jeunes et des commerçants en reconversion, de trouver place pour leur activité, pour le plus grand bonheur des Parisiennes et des Parisiens.

Je n'oublie pas, dans tout ce qui simplifie la vie et qui permet de vivre mieux… Bien sûr, tout peut toujours être amélioré. C'est pour cela qu'il y a un Acte 2 aujourd'hui. Je n'oublie pas la police municipale, évidemment. Elle est l'un des piliers centraux de cette politique de proximité, parce que cette police municipale, qui exerce depuis plus de 3 ans, je crois que nous en sommes fiers. Quand j'en parle avec les maires d'arrondissement, quelles que soient leurs couleurs politiques, ils sont tous convaincus de cette police municipale et des services qu'elle rend, dans un "continuum", aux côtés de la police nationale.

Cette police municipale de proximité est devenue un repère pour beaucoup de Parisiennes et de Parisiens, mais aussi pour nos visiteurs. Ils nous le disent régulièrement. Voir ces femmes et ces hommes, ces femmes, parce que j'ai souhaité qu'il y ait des recrutements à parité aujourd'hui, ces femmes et ces hommes en uniforme, qui sont là pour la tranquillité de nos quartiers, qui assurent aussi, avec les commerçants, avec les habitants, une connaissance de nos quartiers et des évolutions de ces quartiers, notamment au regard de leur tranquillité et de leur sécurité, cette police est absolument essentielle. J'ai d'ailleurs souhaité, dès le début, que cette police soit pilotée dans ses moyens,

dans sa philosophie, dans son éthique et dans sa formation à l'échelle parisienne, mais que les maires d'arrondissement puissent décider, organiser et faire en sorte que cette police aille là où les habitants en ont le plus besoin. Pour moi, c'est une compétence, un regard et un élément qui sont directement liés à ce que le maire d'arrondissement, cet échelon de proximité démocratique dans notre ville, fait et fait bien.

Nous avons donc avancé de cette façon.

Cette ville du quart d'heure s'appuie sur la décentralisation. J'utilise ce terme, parce qu'il est connu. On sait ce que cela veut dire. Il y a des pouvoirs qui étaient au central, à la mairie centrale, qui sont transférés. Bien sûr, cela a été une demande très forte de tous les maires d'arrondissement, majorité comme opposition, que ces transferts de compétences se fassent aussi avec les transferts de moyens. Je ne reprends pas l'exemple que je viens de donner sur la police municipale. Je pourrais tout autant prendre un exemple sur les questions de propreté où, en donnant aux maires d'arrondissement cette compétence, c'est-à-dire la possibilité d'organiser la façon dont s'opère le nettoiement des rues et dont on prend la main sur les questions de propreté, qu'il puisse y avoir des moyens mobilisés, des moyens exceptionnels et des moyens au long cours, pour pouvoir assumer ce travail.

La ville du quart d'heure s'appuie donc sur la décentralisation des politiques municipales de la mairie centrale vers les quartiers où vivent les Parisiens, et cela, d'ailleurs, j'y reviendrai tout à l'heure, sans changer la loi. La loi organisant les pouvoirs à Paris, à Lyon et à Marseille a des applications très différentes entre Paris, Lyon et Marseille. Pour ce qui nous concerne, nous avons aussi eu une loi spécifique en 2017, qui a fait de notre collectivité territoriale une collectivité à part entière, unique, fusionnant les compétences du Département et de la Commune. Dans ce cadre, nous avons pu aller très loin et encore plus loin, je l'espère, en matière de décentralisation. En effet, la décentralisation, c'est vrai pour l'Etat comme pour une grande ville comme Paris, la décentralisation est, pour moi, je le vois au quotidien, une des conditions de l'efficacité du service que l'on rend aux Parisiennes et aux Parisiens et de l'écoute que nous leur devons.

Depuis la décision que nous avons prise en 2021, grâce au Pacte parisien de proximité que nous avions adopté, nous mettons en œuvre en donnant plus de responsabilités, de pouvoirs et de moyens aux mairies d'arrondissement, aux maires d'arrondissement, notamment, je l'ai dit, sur tout ce qui concerne l'espace public, son entretien et sa propreté.

Je veux remercier toutes celles et tous ceux qui ont pris part à ce mouvement et qui l'ont fait sans sectarisme. Dans la majorité comme dans l'opposition, nombre de maires d'arrondissement, avec lesquels nous travaillons, sont venus sur cette politique en portant et en prenant tout ce qui pouvait leur permettre d'être plus efficaces vis-à-vis des habitants, et en réclamant en même temps, parce qu'il faut toujours être aussi dans ce qui permet de s'améliorer, en remontant et en disant là où il y avait des besoins supplémentaires. Je crois qu'il y a un dialogue fécond. En tous les cas, vous me le dites souvent, à droite comme à gauche. Là, on atteint un niveau de compétences subtiles, d'ailleurs, mais de compétences qui, conjuguées dans un dialogue, permettent de rendre les services que nous rendons.

En effet, pour moi, le maire d'arrondissement n'est pas juste une figure symbolique, que l'on pourrait effacer au gré des "desiderata" politiciens. Dans notre organisation parisienne, la figure du maire d'arrondissement s'est imposée aux côtés de la figure du Maire de Paris. Elle s'est d'abord imposée politiquement, par le mode d'élection, évidemment, mais elle s'est imposée politiquement. Je trouve que cet équilibre, qui est né dans la pratique qui est la nôtre depuis plusieurs années, cet équilibre qui est né entre ces deux fonctions politiques, qui peuvent être majorité ou opposition, ne génère pas de cohabitation, ce qui est en général plutôt bloquant, je peux vous donner beaucoup d'exemples, mais génère quelque chose qui oblige au dialogue. Ce n'est pas mal d'obliger au dialogue et ce n'est pas mal d'obliger à l'entendre.

Il y a beaucoup d'autres sujets sur lesquels… Par exemple, il y a des sujets avec le Préfet de police, où l'on est obligé de s'entendre, parce qu'il est compétent sur la circulation et je suis compétente sur l'aménagement. Il ne peut pas faire sans mon avis, sans mon accord, et je ne peux pas faire sans le sien sur un certain nombre de sujets. C'est comme cela. Avec les maires d'arrondissement et la Maire de Paris, sur un certain nombre de sujets, cela ne fonctionne pas, cela bloque s'il n'y a pas ce dialogue, qui est un dialogue démocratique, un dialogue politique avec toute sa dimension politique, mais aussi un dialogue démocratique.

Cette figure du maire d'arrondissement est donc essentielle pour moi, tout comme est essentielle - je sais que nous partageons beaucoup, parce que c'est un héritage que nous assumons avec beaucoup de facilité - l'unité de Paris. Le démantèlement de Paris, s'il n'y avait que des arrondissements et pas un Maire de Paris assumant la fonction visant à l'unité de Paris, cela aussi, c'est dans cet équilibre subtil, que la loi et la pratique ont construit, que nous sommes aujourd'hui. L'unité de Paris, chère à Jacques Chirac, au modèle qu'il a posé, et à tous ses successeurs, donc à tous mes prédécesseurs, cette unité de Paris s'appuie sur des choses assez simples : le statut de la fonction publique territoriale. On ne va pas avoir des fonctionnaires affectés à tel ou tel arrondissement.

Il y a une fonction publique territoriale parisienne, dans laquelle la mobilité, le statut, les rémunérations et les évolutions de carrière se font à l'échelle de Paris, qui constitue un marché du travail plus significatif. Cela nous permet d'avoir des politiques plus ambitieuses que s'il y avait 17 fonctions publiques territoriales dans Paris. Je sais que les syndicats de la Ville sont très attachés à l'unicité du statut des fonctionnaires parisiens. Il y a aussi des sujets

qui ne trouvent pas de limites avec les frontières d'arrondissement : la mobilité, l'urbanisme, le logement, la levée de l'impôt, évidemment, et l'attribution ensuite de l'impôt. Tout cela relève du niveau central.

C'est donc dans cet équilibre que nous nous inscrivons pour essayer, parce que je crois que c'est ce qui nous motive toutes et tous, même si l'on a des points de vue différents, de rendre la ville plus belle et la vie qui va avec plus simple, plus facile pour nos habitants.

Quand nous réalisons des travaux dans nos rues et nos jardins, les maires d'arrondissement sont aussi au cœur des démarches, évidemment. J'ai aussi renforcé les moyens en soutenant davantage leur direction générale des services, parce que cela passait par cela. Souvenez-vous, avant, dans un arrondissement, le secrétaire ou le directeur des services s'occupait de la mairie d'arrondissement. Aujourd'hui, il s'occupe des services qui opèrent dans l'arrondissement, comme un secrétaire général de mairie partout en France. C'est quand même, je pense, plus efficace pour les maires. En tous les cas, je sais que vous prenez à cœur, et tant mieux, c'était le but du jeu, à droite comme à gauche, que vous prenez à cœur cette fonction de maire d'arrondissement, animant aussi avec votre secrétaire général d'arrondissement les services, pour trouver les meilleures solutions et la meilleure efficacité.

Nous avons aussi aujourd'hui des adjointes et des adjoints en matière d'espaces publics. Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit concernant la police municipale, mais il y a aussi localement un pilotage par arrondissement de cette police municipale.

Ainsi, chaque fois qu'il est possible de décentraliser, nous décentralisons.

Vous l'aurez compris, je suis très attachée à cette vision. Je pense que nous devons la défendre sur la base de principes démocratiques. C'est celle qui fait aussi de l'arrondissement la référence pour la mise en œuvre de nos politiques, sans remettre en question l'unité de Paris. C'est un modèle équilibré, démocratique, qui montre son efficacité. Nous l'avons bâti ensemble, tous ensemble, mairies d'arrondissement, majorité comme opposition, et je vous en remercie. C'est grâce à cette unité et à cette proximité que l'on peut faire de notre ville ce que le monde entier a vu, c'est-à-dire une ville hautement désirable.

La fonction du Maire de Paris est de garantir cette unité. C'est ce que je me suis employée à dire. Permettez-moi d'avoir, à ce stade, une incursion sur la question de la réforme électorale. J'ai eu l'occasion de rencontrer le Premier Ministre la semaine dernière. Un entretien très chaleureux, très courtois, très ouvert et très direct, clairement, où nous avons pu échanger l'un et l'autre.

Pourquoi me semble-t-il très important de maintenir l'organisation qui est la nôtre et même de renforcer la décentralisation des compétences vers les maires d'arrondissement sans toucher à l'unité ? C'est parce que, dans un monde où la démocratie ne va pas bien, ce n'est pas la peine de casser ce qui marche. Je crois que, à Paris, cela marche. En tout cas, le monde entier a vu que cela marchait. Nos services publics fonctionnent. Nos services publics ont des fonctionnaires, des agents. Nos agents sont formés. On est là. Il faut toujours améliorer, je suis d'accord, évidemment. C'est une tâche permanente, quotidienne, à laquelle nous nous employons, les uns et les autres, toute la journée, d'ailleurs, sous la pression logique, normale, citoyenne et démocratique des habitants.

Ce système marche. Alors, premièrement, un élément peut-être assez basique, ne cassons pas ce qui fonctionne. Beaucoup de choses ont déjà été cassées dans le pays. Ce n'est peut-être pas la peine de casser ce qui marche. C'est le premier élément.

Dans ce qui marche et dans notre organisation, c'est cet équilibre des pouvoirs, mais aussi le fait que nous sommes obligés de travailler ensemble. Si l'on dissocie mairies d'arrondissement et Mairie de Paris, si l'on a, d'un côté, une urne pour voter pour des maires d'arrondissement et, de l'autre côté, une urne pour voter pour un Maire de Paris et un Conseil de Paris, alors, comment cela va-t-il fonctionner ? Alors, comment cela va-t-il fonctionner entre les arrondissements et l'échelon central ? "Très bien", entends-je dans une partie de la droite de l'hémicycle. Je vous mets au défi de prouver qu'une organisation, dans laquelle il y a deux assemblées, deux espaces de légitimité et de pouvoir qui ne sont plus obligés de travailler ensemble, que cela va marcher. Non.

La fonction de maire n'est pas une fonction présidentielle, nulle part en France. D'ailleurs, je le dis, parce que l'on entend tellement de choses : il faudrait rétablir un problème démocratique, d'ailleurs majeur dans le pays, il n'y en a pas d'autres. Il n'y a pas d'autres problèmes. Séance tenante, il faut même suspendre, d'après ce que j'ai compris, la loi sur le narcotrafic pour s'occuper du statut de Paris, de Lyon et de Marseille, qui est un scandale démocratique dans le pays ! Vous avez entendu comme moi, vous avez aussi eu l'information. C'est formidable ! C'est formidable ! Parce qu'il y aurait un problème démocratique dans le pays, de toute urgence, tout doit s'arrêter pour régler cela. C'est prioritaire sur le narcotrafic, prioritaire sur tout le reste… "Super" !

Comme j'ai dit au Premier Ministre, j'imagine que, à Pau, tous les habitants viennent manifester, même devant la Mairie de Pau, pour dire qu'il faut changer la loi de Lyon, Paris et Marseille. Franchement ! Est-ce que l'on peut revenir à quelque chose de raisonnable, qui s'inscrit…

Je n'ai peur de rien. Je peux vous le dire, je ne serais pas là si j'avais peur.

Surtout, comment peut-on expliquer que, en France, les maires sont élus au suffrage universel ? Est-ce que quelqu'un peut me donner le nom d'une commune, qui serait d'ailleurs l'exception, où le maire serait élu au suffrage universel, c'est-à-dire pas par le conseil municipal ? Est-ce qu'il y a une commune en France où le maire est élu au suffrage universel ? Je ne crois pas. Je ne crois pas.

Les journalistes, s'il vous plaît, est-ce que vous pouvez juste rétablir une vérité de droit démocratique ? Non, nulle part en France il n'y a d'anomalies en la matière, pas plus à Paris qu'ailleurs. C'est la première chose.

Par ailleurs, et je rétablis cela aussi, parce que cela a été diffusé, à Paris, à Lyon comme à Marseille, l'élection du Maire de Paris n'a pas été contestée devant les tribunaux. Elle a été contestée en illégitimité, parce que c'est le grand sport national, dans la presse et dans les médias, et certains s'y sont engouffrés. Cependant, elle n'a pas été contestée, parce qu'elle n'était pas contestable. Elle n'était pas contestable, parce que nous étions majoritaires en voix. Il n'y a pas eu un Maire de Paris depuis Jacques Chirac qui n'a pas été élu en étant majoritaire en voix. Ainsi, le risque dont on voudrait nous prémunir, qui n'a jamais été avéré, selon lequel le Maire de Paris - scandale absolu ! - pourrait être élu avec moins de voix que ses adversaires, cela n'a pas été le cas.

Je sais que certains ont même expliqué au Premier Ministre que "Si, si, en 2001, Bertrand DELANOË avait été élu avec moins de voix que Philippe Séguin". Comme j'ai dit au Premier Ministre, j'avais beaucoup de respect pour Philippe Séguin. C'est vraiment quelqu'un que j'ai beaucoup apprécié. Cependant, souvenons-nous, les amis, je ne vais pas qualifier le scrutin, mais dans une triangulaire, Bertrand DELANOË a fait 49 % des voix. Il était donc majoritaire en voix par rapport à ses adversaires. Aucun de ses adversaires n'avait plus de voix que lui. Par la suite, cela a toujours été vérifié.

Revenons quand même à des choses simples. Qu'est-ce que l'on veut changer, en fait ? A vrai dire, je ne sais pas trop, puisque je n'ai pas de texte. Je ne sais pas si vous avez été consultés sur un texte. Moi, je n'ai pas été consultée sur un texte. Toutefois, il semblerait qu'il y ait une proposition de loi dite MAILLARD, disant qu'il faut deux urnes et que, pour les compétences, "cela, on verra après". Vous imaginez, les amis ? On verra quand ? Après l'élection ? "Super" ! Alors, tout le monde va se présenter avec un programme, avec beaucoup d'envie de tout changer, "changer Paris !", et nous de poursuivre. Chacun va se présenter avec un programme, mais il ne sait même pas s'il pourra le mettre en œuvre, puisque M. MAILLARD dit : "Cela, on verra plus tard. C'est une loi pour plus tard, cela !" Oui, "super" ! Si cela ne s'appelle pas un "tripatouillage"…

Après, évidemment, je suis tentée de penser, et n'y voyez pas une mauvaise pensée, que ce sont finalement ceux qui n'arrivent pas à gagner qui se disent : "Comme on n'y arrive pas, comme on ne s'implante pas, il faut alors changer la loi électorale". Je pense que c'est un mauvais calcul. D'ailleurs, je me suis permise de fournir les différents résultats électoraux de ces dernières années et de ces derniers mois au Premier Ministre, pour montrer ce qu'est l'état des rapports de force politiques à Paris.

Ce qui m'importe… Je salue d'ailleurs les expressions de la grande majorité des maires d'arrondissement, droite et gauche confondues, à Paris. Je salue également les parlementaires, notamment les sénateurs qui se sont exprimés. Je pense que si nous devons changer des choses, parce qu'il ne faut jamais… Là, on est en train de parler d'un Acte 2 de la décentralisation, à loi inchangée. S'il faut changer des choses, ce n'est pas pour 2026. S'il faut ouvrir un chantier, ouvrons un chantier. Cependant, cela ne peut pas être "à la hussarde" et dans l'urgence d'un problème démocratique qui n'en est pas un, qui est juste un problème de ceux qui pensent qu'ils ne peuvent pas gagner autrement qu'en trafiquant la loi.

Paris s'honorerait de ne pas tomber dans ce piège démocratique, qui se refermerait sur ceux qui vont l'instruire, parce que cela va se refermer sur eux. J'ai quelque intuition et quelques années de vol en politique. Je peux vous dire qu'ils risquent de le payer très cher, parce que les citoyens n'aiment pas du tout le "tripatouillage".

Ainsi, s'ils veulent se donner du temps pour imaginer un système qui soit le plus performant possible, eh bien, que le travail se fasse et avec une perspective de 2032. Quand on a changé la loi et que l'on a répondu, d'ailleurs, à une demande du Conseil constitutionnel de rééquilibrer le nombre de conseillers de Paris en fonction des arrondissements, le 15e arrondissement était, de ce point de vue, un peu… même très sous-estimé par rapport au nombre de conseillers qu'il devait avoir. La loi a rétabli le fait que, dans le 15e arrondissement, il y a 18 conseillers de Paris aujourd'hui. La loi a rétabli cela.

Nous avions été poussés à imaginer une fusion des arrondissements centraux, toujours par cet avis du Conseil constitutionnel. Cela devait être en 2013. Nous avons travaillé sur le regroupement des quatre arrondissements centraux. On l'a fait en plusieurs années, avec les habitants, avec des ateliers participatifs, avec aussi un choix des habitants quant à ce que serait leur mairie de secteur. Tout cela s'est fait le plus tranquillement possible et le plus démocratiquement possible.

Evidemment, le vœu que nous présentons consiste à faire entendre raison à celles et ceux qui considéreraient qu'un petit "tripatouillage" par ici et un petit "tripatouillage" par-là viendraient résoudre des problèmes qui n'en sont pas. Ils viendraient semer encore plus de discorde, encore plus de chaos et de défiance démocratique. Ce sujet, qui est très important pour nous, qui ne changera pas grand-chose au résultat électoral, mais tout aux

dysfonctionnements possibles entre mairies d'arrondissement et mairie centrale, donnerait, et c'est la Maire de Paris qui vous parle… Je sais, je vois bien le calcul. Il y en a qui se disent : "Pour éliminer tous ceux que l'on ne veut pas" - à longueur de journée, dans votre propre camp -, "il vaut mieux qu'on fasse les listes à cette échelle, puis tous les autres…"

Non.

"Tous les autres, on leur dit…"

Vous ne m'impressionnerez toujours pas, cher Monsieur ALPHAND, avec votre grosse voix. Vous êtes un peu isolé sur cette position, souffrez-en.

Ils se disent donc : "Au moins, j'aurais la main ! Je pourrais décider de qui, les gentils, les méchants, qui sera sur la liste. Puis, de toute façon, les mairies d'arrondissement, on leur donne leur hochet : ils existent, ils auront même une urne, mais ils n'auront plus de pouvoir, ils n'auront plus de moyens. Il pourra même y avoir…"

Je vous le dis, c'est ainsi que cela se passerait. Il pourrait y avoir des arrondissements non représentés au Conseil de Paris. Il pourrait y avoir…

A Lyon, oui, qui ne fonctionne pas du tout comme nous, d'ailleurs.

Voilà. Il n'est pas inutile d'être lucide et de savoir quelle est la question que certains essaient de régler, qui n'est pas, en fait, la question telle qu'elle est posée. Bon courage, parce que nous allons évidemment nous exprimer fortement.

J'en reviens à cette communication, pour dire aussi combien les mairies d'arrondissement sont importantes pour nous.

Oh, Monsieur ALPHAND ! Vous êtes tout seul sur votre petit banc, c'est dommage. Elle n'est pas là, d'ailleurs, votre co-présidente. Elle nous manque beaucoup, parce que je crois qu'elle est vraiment à l'origine de cette demande, elle qui, malheureusement pour elle, n'a pas gagné cette Ville. Vous êtes tout seul ; avec votre grosse voix, mais vous êtes tout seul. Même une grosse voix, cela fait que vous êtes toujours tout seul sur ce sujet.

Moi, je voudrais dire ici, puisque la mairie du 12e arrondissement, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE, a souffert d'un incendie, je voudrais dire que nous sommes tous extrêmement affectés par ce qu'il s'est passé. J'ai eu l'occasion d'être à vos côtés le matin du drame. Je veux aussi dire que, justement, dans ce lien entre mairie centrale et mairies d'arrondissement, immédiatement, avec vous, avec vos services, avec les services de la Ville, avec l'aide du maire du 11e arrondissement, que je veux remercier, des solutions immédiates ont été trouvées pour que, parce que c'est toujours mon obsession, les habitants n'aient pas à pâtir d'une difficulté, qui est cet incendie qui a dévasté et qui va impacter durablement, pendant de très nombreux longs mois, la mairie du 12e, que nous affectionnons vraiment beaucoup.

Dans cet acte supplémentaire, que nous mettons en place aujourd'hui pour la décentralisation, et je l'ai dit lors de mes vœux à la population, les habitants vont désormais avoir un référent en matière de propreté dans leur quartier. Ce sera une personne qu'ils connaîtront et vers laquelle, sous l'autorité du maire d'arrondissement, ils pourront aller, signaler et accompagner tout le travail, pour qu'il y ait une meilleure propreté encore des rues, des jardins et de l'entretien.

Il y aura aussi un référent sur la sécurité et de la police municipale. C'est aussi très important. Certes, on est à l'ère du numérique, mais les gens réclament aussi des figures physiques, des visages, des gens vers qui ils peuvent aller pour leur dire : "J'ai vu cela. Cela ne va pas. Est-ce que vous pouvez m'aider ? Que dois-je penser de cette situation ?"

Puis, c'est aussi le sens des nouvelles cellules de veille sociale, présidées par les maires d'arrondissement, et les maraudes municipales qui vont voir le jour, cette fois-ci, d'abord dans sept arrondissements pilotes, particulièrement confrontés à ces difficultés relatives à la grande précarité et aux personnes à la rue. Ensuite, l'année prochaine, il y aura une généralisation.

Nous allons aussi créer des enveloppes de subventions à la main des arrondissements, pour augmenter la capacité des maires d'arrondissement à accompagner des initiatives locales.

Voilà, mes chers collègues. Je pense que l'on peut toujours améliorer et je suis évidemment ouverte à la discussion. On dit que Rome ne s'est pas faite en un jour, Paris non plus. Finalement, Paris dispose d'un système démocratique depuis très peu de temps, depuis 1977, avec la première élection d'un maire par les Parisiens, qui était Jacques Chirac. Nous sommes, en tous les cas, je le vis comme cela depuis longtemps, puisque j'ai été première adjointe 13 ans et cela fait plus de 10 ans que je suis Maire de Paris, comme une longue quête de pouvoirs locaux. L'histoire de Paris, de notre Conseil de Paris, des mairies d'arrondissement, des élus parisiens, des Parisiennes et des Parisiens est une longue quête pour faire entendre que notre ville est, bien sûr, la Capitale de la France, qu'elle a des devoirs et des obligations particulières, mais qu'elle a aussi des habitants avec des besoins.

Notre rôle est, en permanence, de pouvoir assurer cet équilibre entre ce qui est exigé d'une capitale comme la nôtre et ce qui permet à des habitants d'y vivre, en ayant une vie qui s'inscrit dans la proximité. C'est cela la mission qui est la nôtre. C'est ce travail que nous élaborons et qui, aujourd'hui, avec les textes qui sont proposés, offre une deuxième étape, bien loin de cette idée de "tripatouiller". Vous savez, cela n'amènera pas à creuser et à trouver la victoire pour ceux qui "tripatouillent". Nous allons continuer à parler aux Parisiens, à nous occuper d'eux. J'ai toute confiance dans leur discernement, leur lucidité et leur envie d'être fiers d'une ville, qui est aujourd'hui un exemple sur le plan démocratique dans notre pays et ailleurs dans le monde.

Je vous remercie.

Nous entamons le débat. Mme BÜRKLI pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Merci surtout pour cette déclaration d'amour pour les maires d'arrondissement que nous sommes. Je suis sûre que, à droite comme à gauche, les maires sont touchés par vos mots. Néanmoins, nous sommes à la veille ou à l'avant-veille de la Saint-Valentin, ceci explique donc peut-être cela.

Revenons à cette communication. Vous l'avez baptisée "Territorialisation des politiques municipales pour une ville du quart d'heure". Derrière ce mot au fond très technocratique, vous nous recyclez, en fait, un concept dont on parle depuis plus de 40 ans, qui s'appelle la décentralisation. Tout cela part d'une bonne intention. C'est un bel outil de communication, qui s'inscrit dans un contexte particulier, puisque l'on évoque prochainement, et vous l'avez longuement évoqué ce matin, une réforme de la loi P.L.M. et une refonte de l'organisation politique de notre Ville. Je laisserai ma collègue Maud GATEL répondre sur le vœu de l'Exécutif dans quelques instants.

Alors, bien sûr, je partage votre volonté de réformer, selon vos mots, en profondeur l'administration parisienne pour la transformer en un véritable outil efficace au service des Parisiens. Si je vous lis entre les lignes, après avoir fait grossir les effectifs de l'administration et créé des dépenses supplémentaires, vous souhaitez aujourd'hui, alors que nous arrivons à la fin de votre mandat, débureaucratiser. C'est, d'une certaine manière, un aveu d'échec sur la politique menée depuis 10 ans.

Encore une fois, ce document est semé de bonnes intentions. Cependant, dans notre quotidien de maires d'arrondissement, nous n'avons, bien évidemment, pas attendu cette nouvelle feuille de route décentralisatrice pour tenter de répondre, en lien permanent avec les services déconcentrés de la Ville, le plus efficacement possible aux attentes et aux besoins de nos administrés.

Vous annoncez des déblocages financiers pour la propreté, pour l'entretien des pieds d'arbre ; très bien et merci.

Cependant, prenons d'autres exemples concrets.

Vous parlez, dans cette communication, d'un véritable "choc d'investissement" pour les arrondissements. Je vous rappelle quand même que les dotations d'investissement des arrondissements - D.S.I.L. -, comme nous vous le disons chaque année, malheureusement, au moment du vote du budget, n'ont absolument pas évolué d'un centime depuis Bertrand DELANOË, depuis 2010 précisément. Depuis, l'inflation est passée par là. Les prix des matériaux et des services ont flambé et le nombre d'équipements et d'espaces verts, dont la mairie d'arrondissement doit assurer l'entretien, a considérablement augmenté. Comment ne pas voir, dans cette communication, une volonté sans moyens, qui fabrique de l'impuissance publique et du désarroi, à la fois pour les élus locaux, mais aussi les services de la Ville et, indirectement, les habitants de nos arrondissements ?

On ne peut plus faire l'économie d'une réforme plus profonde sur les critères de choix budgétaires par arrondissement et tenant compte d'un plus grand nombre de paramètres : l'attractivité touristique, le nombre d'emplois, l'occupation du domaine public et j'en passe.

Autre annonce dans ce texte qui m'a évidemment interpellée, la création de trois nouveaux fonds d'animation locale : un "spécial solidarité", un pour la culture, un consacré aux sports. Ces trois fonds prennent exemple sur le fonds d'animation locale mis en place il y a environ 3 ans. Il est de 300.000 euros pour tous les arrondissements, soit 10.000 euros pour le seul 9e, ce qui veut dire 0,16 euro par habitant. C'est un montant, vous me direz, bien dérisoire, comparé aux sommes bien plus importantes accordées en Conseil de Paris, sous forme de subventions à diverses associations. On est donc très loin, là encore, de pouvoir parler de décentralisation, quand il s'agit d'octroyer 16 centimes d'euro par habitant. Avant, cela s'appelait "les fonds du maire". Maintenant, cela s'appelle "le fonds d'animation locale". En langage "marketing", on appelle cela le "naming".

Puis, un mot sur les finesses et les subtilités qui se cachent derrière cette communication pour évoquer la démocratie locale. A Paris, on peut vraiment parler de tout, sauf des sujets qui fâchent. Ce n'est pas de la démocratie locale, où les habitants pourraient s'emparer des sujets qui leur tiennent à cœur en toute liberté. Illustration de mon propos, dans quelques semaines, vous allez poser une question aux Parisiens, une question fermée : "Etes-vous pour ou contre les rues végétalisées ?" C'est finalement prendre les citoyens pour des "gogos". D'ailleurs, la

faiblesse de la participation ces deux dernières années prouve à quel point les Parisiens se détournent de ce type d'initiative.

Pourquoi refuser de mettre en place chaque année, auprès des Parisiennes et des Parisiens, un recueil d'idées de sujets à soumettre à votation, à la fois au niveau local et au niveau parisien ?

Lors de la concertation avec vos adjoints et le Secrétariat général sur ce texte, j'ai fait un certain nombre de propositions, qui n'ont malheureusement pas été retenues. Alors, je les réitère ici : pour un meilleur entretien de la voirie, la demande forte de réformer le règlement de voirie de 2015, c'est du bon sens pour une gestion territorialisée, sans changer les compétences, pour ne plus laisser aux concessionnaires la maîtrise de notre espace public.

Sur la propreté, la nécessité d'obtenir des moyens, des besoins en ressources, tant humains que financiers, alloués à nos arrondissements dans le cadre de l'enveloppe souplesse, pour tenir compte des spécificités territoriales, nombre de visiteurs à la journée "versus" nombre d'habitants.

Puis, je vous invite à pousser la logique de la territorialisation jusqu'au bout et à créer, par arrondissement, des services déconcentrés. Nous n'en pouvons plus d'avoir une circonscription des affaires scolaires à cheval sur les 8e, 9e et 10e arrondissements, dont les locaux se trouvent en dehors du territoire, comme la police municipale. Les policiers municipaux du 9e sont rue Bernard-Buffet, porte de Clichy, cher Geoffroy, et bientôt la C.A.S.P.E. chez François DAGNAUD, dans le 19e.

Cette soi-disant rationalisation des moyens, qui a été renforcée en 2014 sous l'impulsion de l'administration, en regroupant les directions Propreté, Voirie et Espaces verts sur plusieurs arrondissements, a été une erreur évidente, il faut bien le reconnaître. D'ailleurs, vous-mêmes, il y a quelques semaines, vous dénonciez, à juste titre, les services de la Ville qui n'arrivaient pas à se coordonner pour mener les projets avec efficacité et réactivité.

Alors, aujourd'hui, il faut avoir le courage de défaire cette organisation, pour créer, à moyens humains constants, des directions par arrondissement. Ce serait aussi enfin l'occasion de décentraliser la gestion des collèges, qui, contrairement aux crèches et aux écoles, échappe aux maires d'arrondissement, héritage d'une époque, lorsque la Ville de Paris était Ville et Département, ce qui n'est plus le cas depuis 2017.

Parmi les autres demandes, celle d'émettre des avis conformes sur les permis de construire, et non plus consultatifs. Cela vaut aussi pour les occupations du domaine public, les D.I.A. et les changements d'usage.

Puis, une demande récurrente, celle que les mairies d'arrondissement puissent organiser le fameux S.M.A. - service minimum d'accueil - dans les écoles, en cas de grève des enseignants et du périscolaire, afin que nous puissions, enfin, tout simplement appliquer la loi. Je ne peux pas ici m'empêcher de rappeler que nous sommes plusieurs maires à demander à pouvoir choisir, dans nos arrondissements, notre propre organisation du temps scolaire et périscolaire, en revenant à la semaine de quatre jours pour les enseignants et à un mercredi complet dédié aux activités périscolaires.

Alors, maintenant, l'heure est à la réforme pour faire entrer Paris dans le XXIe siècle. La réforme du statut de Paris, votée en 2017, fut une occasion manquée, alors que l'alignement des planètes politiques entre le Gouvernement d'alors, de M. HOLLANDE, et la Mairie de Paris vous était favorable pour faire bouger les lignes. Sept ans après, nous nous retrouvons maintenant au pied du mur. Ce n'est pas avec ces 10 pages de communication que nous ferons une réforme en profondeur des institutions parisiennes. Il faudra passer par la loi, passer par un débat parlementaire pour remettre à plat, une bonne fois pour toutes, ce statut de Paris, établir les responsabilités des uns et des autres, pour vraiment assurer un service public de qualité et de proximité aux Parisiennes et aux Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme Dominique KIELEMOËS pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Madame BÜRKLI, je pense que vous avez émis quelques idées qui sont tout à fait intéressantes. En revanche, revenir sur le rythme scolaire dans un arrondissement me semble pour le moins osé.

Mes chers collègues, en 2021, le Pacte parisien de la proximité venait concrétiser l'engagement de notre majorité municipale de faire de Paris la ville du quart d'heure. Révolution, il engageait un processus novateur de décentralisation des services municipaux au plus près des citoyens. Nous passons aujourd'hui à l'Acte 2 de cette territorialisation des politiques municipales, qui permettra non seulement d'ancrer les évolutions engagées, mais d'accélérer et amplifier ce processus. La poursuite de cette territorialisation est nécessaire et répond aux attentes des Parisiennes et des Parisiens.

Car si Paris est évidemment une ville-monde, et on l'a vu cet été avec la formidable réussite des Jeux olympiques et paralympiques, elle est aussi une ville riche de ses quartiers, de ses associations et des commerces de proximité. C'est ce qu'avait très bien compris, dès 2001, Bertrand DELANOË en faisant une campagne sur : "Paris, une ville pour les Parisiens". C'est en agissant au plus près des Parisiennes et des Parisiens que nous pouvons avoir l'analyse la plus fine de leurs besoins et que nous sommes donc le plus efficaces.

L'Acte 2 de la territorialisation est d'abord une réaffirmation et un renforcement du rôle des maires d'arrondissement, véritables pilotes de l'action municipale. L'occasion m'est donnée ici de saluer leur action et leur engagement au quotidien en leur qualité d'interlocuteurs privilégiés des Parisiennes et des Parisiens. Cet Acte 2 va donc leur donner plus de pouvoir d'agir en matière de propreté, d'urbanisme et de proximité ou encore, par exemple, en matière de programmation d'investissement. Tout cela va dans le bon sens, celui d'une plus grande proximité, donc d'une plus grande efficacité.

J'avais envie d'insister sur un sujet qui me tient à cœur, à savoir celui de la solidarité. L'Acte 2 de la territorialisation met en place un volet local de l'urgence sociale pour permettre aux maires d'arrondissement de suivre plus finement les situations signalées et de mettre en place les solutions adaptées. Dans cet arrondissement pilote dès 2025, trois nouveaux leviers seront mis en place pour permettre une meilleure prise en charge des personnes à la rue, des leviers qui seront étendus sur tout le territoire parisien dès 2026. Nous ne pouvons qu'être fiers de voir ces nouveaux outils qui permettront un accompagnement plus effectif des sans-abri. Des actes concrets plutôt que des effets d'annonce, voilà toute l'essence de la politique menée par notre majorité municipale.

L'Acte 2 de la territorialisation, c'est aussi une transformation en profondeur de l'administration parisienne, qui fait de l'arrondissement l'échelon de référence et installe de nouveaux services de proximité. La déconcentration des services est une avancée essentielle pour faciliter la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens. Elle renforce la relation de proximité entre les habitants et leur quartier, leur arrondissement, et donc leur ville. En matière de solidarité, c'est déjà le cas avec les espaces parisiens de solidarité. Cela le sera demain pour la culture, le sport et la jeunesse. Cela le sera également avec la création d'un réseau de responsables de l'entretien du quartier ou encore de référents de quartier au sein des divisions de police municipale.

Enfin, je veux évoquer pour conclure le sujet de la participation citoyenne. Les Parisiennes et les Parisiens sont attachés à leur vie de quartier et ont envie de s'y investir et d'avoir leur mot à dire. Cette participation citoyenne sera au cœur de cet Acte 2, avec notamment la transformation des maisons de la vie associative et citoyenne en maisons de l'engagement pour répondre au mieux aux attentes des Parisiennes et des Parisiens. C'est déjà le cas avec la possibilité qu'ont les mairies d'arrondissement d'ajouter une question locale à la votation citoyenne mise en place depuis 2023. Je pourrais donner de multiples exemples, mais je m'arrêterai là - il y a de nombreux orateurs derrière moi. Notre majorité agit pour faciliter la vie des Parisiens et des Parisiennes. Nos collègues de droite auront beau jeu de dire que c'est de la communication, mais force est de constater que c'est avec la gauche que les outils de démocratie participative se développent, que c'est la gauche qui développe et renforce la décentralisation. Nous continuerons bien sûr à porter cette voix à partir de 2026.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Dominique KIELEMOËS.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement, pour "Les Écologistes".

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues.

Je crois, Madame la Maire, que devant la mairie de Pau, on manifeste peut-être pour demander une réforme du scrutin à Paris, à Lyon et à Marseille, et peut-être aussi pour le retour du cumul des mandats, où l'on pense que l'on peut être Premier Ministre et maire de Pau ou parlementaire et maire d'une petite, d'une grande ou d'une moyenne ville. C'est aussi cela, visiblement, les priorités pour rétablir et restaurer le petit lien de confiance démocratique qui, en effet, s'étiole beaucoup et dangereusement.

Très clairement, il y a un avant et un après dans la production et l'application des politiques publiques de notre ville et dans notre ville depuis l'Acte 1 de la décentralisation. Lorsqu'on place, à l'échelle de l'arrondissement, la vitalité démocratique, la transition écologique, la solidarité comme fil conducteur de notre action municipale, et qu'on la place à l'échelle de l'arrondissement, c'est une bonne méthode. C'est la démarche de rapprocher au plus près des Parisiennes et des Parisiens, c'est-à-dire de l'arrondissement, qui est l'échelle de vie active en fonction et par rapport à tous les âges de la vie, la co-élaboration des politiques publiques et leur application.

Le bilan de l'Acte 1 démontre que garder l'unicité de Paris et renforcer la proximité, donc la proximité démocratique, cela fonctionne. On peut, comme maire d'arrondissement et comme élu d'arrondissement d'ailleurs, aller plonger dans cette communication de l'Acte 2, comme dans l'Acte 1, pour innover et enrichir des politiques parisiennes.

Je voulais le dire parce que la crise démocratique que nous traversons est dangereuse et elle est partout. La dernière enquête d'opinion commentée par tous les éditorialistes le montre. Il y a urgence à agir, réagir et donner aussi de la confiance démocratique à nos habitantes et à nos habitants qui ne demandent que cela et qui s'en emparent d'ailleurs très positivement, très constructivement. C'est essentiel, vous l'avez dit, Madame la Maire, pour vivre pleinement des moments très heureux, très positifs comme cet été olympique et paralympique, mais c'est aussi essentiel de renforcer l'échelle de l'arrondissement, y compris pour traverser des crises, des crises sanitaires. Je crois que nous avions tous été frappés, lors de la crise sanitaire, de voir combien l'échelle parisienne, son unicité, et l'échelle de l'arrondissement étaient importantes à renforcer. C'est d'ailleurs ce qui a produit la création d'une

Direction de la Santé publique et le fait de l'avoir territorialisée. C'est ce qu'actualise, par exemple, cet Acte 2 de la décentralisation.

Par exemple, cela permet de nous appuyer sur de l'ingénierie territoriale, parce qu'il y a eu un avant et un après, malgré les ronchons, depuis cet Acte 1. Par exemple, à l'échelle d'un arrondissement, on peut innover et mettre en place un lieu "plusieurs usages" en mettant l'école au cœur de ces quartiers. On a ainsi, dans le 14e, mis en place et ouvert plusieurs centaines d'heures, sans avoir construit un seul équipement public supplémentaire, à disposition des associations et où les habitants se rendent pour faire des gestes premiers secours, de l'apprentissage de langues étrangères ou simplement des activités manuelles, du théâtre, de la musique ou de la chorale.

Je veux aussi dire qu'il y a quelques mois - je salue l'arrivée de Mélody TONOLLI -, Madame la Maire, vous avez porté de nouveaux projets de territoire pour des quartiers populaires et pour y mettre encore plus de proximité. Cette feuille de route de la territorialisation, de la décentralisation, va permettre de mieux appliquer ces feuilles de route de l'ensemble de ces quartiers populaires.

Je veux remercier l'ensemble des équipes qui, dans chaque direction, ont comme mission cette décentralisation. Je veux remercier Marie VILLETTE et Laurence GIRARD qui font un travail de portage administratif exemplaire en direction aussi des mairies d'arrondissement, à vos côtés, Madame la Maire.

Mes collègues du groupe développeront d'autres sujets, notamment sur l'espace public, donc je leur laisse la parole.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

M. Philippe GOUJON, pour le groupe Union Capitale.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Cet Acte 2 de la territorialisation s'inscrit dans une dynamique que nous avons toujours soutenue : le renforcement du rôle des maires d'arrondissement, reconnus comme échelon de référence et pilotes de la gestion municipale. J'ajouterai que la réforme de la loi électorale municipale telle qu'elle nous est présentée aujourd'hui irait tout à fait à l'encontre de cette évolution. Mon collègue Geoffroy BOULARD y reviendra.

Reconnaissons-le, cet acte marque des avancées, mais il n'est pas non plus, il faut le reconnaître également, le "big bang" territorial annoncé, d'abord parce que les institutions parisiennes sont restées figées dans un immobilisme dépassé. Alors que la loi de 2017 - il me faut y revenir - aurait dû fournir l'occasion d'octroyer aux maires d'arrondissement des compétences aujourd'hui excessivement concentrées, au risque de bloquer la machine, mais aussi des moyens budgétaires et humains, il n'en a rien été. Ainsi, les amendements de l'opposition de l'époque prévoyaient l'avis conforme du maire d'arrondissement pour toutes les autorisations d'utilisation du sol, d'occupation du domaine public et d'aliénation d'immeubles, les opérations d'aménagement sur l'arrondissement et les subventions aux associations locales. Le P.L.U. et le P.L.H. ne pouvaient être adoptés qu'à une majorité qualifiée et la part des logements attribués par le maire d'arrondissement garantie. La compétence de voirie était rendue aux maires d'arrondissement avec une dotation de fonctionnement spécifique comme pour la propreté ou la petite enfance.

Le maire disposait d'un avis conforme aussi pour la nomination des cadres des services déconcentrés et exerçait un contrôle des délégataires. Le vote de mon amendement créant une police municipale aurait fait gagner quatre ans, même si je l'ai proposé dès 2001. Le droit d'expérimentation sur les lois et règlements concernant la Ville permettrait aujourd'hui de ne plus débattre à législation constante. Voilà ce qui aurait été une véritable décentralisation. Tous ces amendements balayés d'un revers de main, finalement, ne devaient pas être si inutiles, puisque plusieurs ont été intégrés dans l'Acte 1, et vous l'avez fait, Madame la Maire, mais dans un cadre institutionnel figé, ce qui en atténue évidemment la portée. Avec mon groupe, nous déposerons un vœu pour demander, alors que 43 années ont passé, une évolution substantielle dotant Paris d'un statut spécifique de ville-capitale allant beaucoup plus loin que la loi de 2017.

Alors oui, l'amélioration de la territorialisation des politiques éducatives est une avancée qu'il faut saluer. Il y a eu beaucoup de concertation. Les cellules de veille sociale sont une réponse bienvenue à l'urgence sociale. L'accélération des interventions sur l'espace public permettra une gestion plus réactive et efficace, comme les nouvelles enveloppes "souplesse" ou l'avis sur les déclarations préalables et pour les comités de travaux. Encore une fois, les moyens ne sont pas à la hauteur des enjeux et des attentes. L'augmentation du budget alloué à la propreté, porté à 13 millions, peut sembler conséquente, mais elle est finalement dérisoire car répartie sur l'ensemble des arrondissements. "Idem" des 5 millions pour la végétalisation des pieds d'arbre. Quant aux trois nouveaux fonds d'animation locale, cela a été dit, leurs montants ne permettront pas une action significative.

Notre second vœu préconise l'élargissement des compétences des maires d'arrondissement en leur conférant, en plus de l'autorité fonctionnelle, l'autorité hiérarchique sur les services déconcentrés et aussi le renforcement de l'attractivité des postes en arrondissement et l'augmentation de leurs moyens budgétaires. Le sens de l'histoire aurait

commandé en effet de confier toute la gestion de proximité aux maires, les mieux à même de traduire les aspirations et les besoins de leurs administrés.

S'agissant des besoins budgétaires, en 2019, vous le savez, la Chambre régionale des comptes publiait un rapport dénonçant un manque de transparence budgétaire préjudiciable à un pilotage fin des politiques locales et recommandait une information financière claire et exhaustive et la synthèse de toutes les ressources financières territorialisées. Paradoxe aussi de nous transférer les équipements de proximité sans les informations financières.

La situation s'est même parfois dégradée : pas de plan d'investissement de la mandature, contrairement à 2014, et un plan d'accélération des investissements opaque. On nous dit même que la Direction des Finances - je remercie M. SIMONDON d'y répondre - travaillerait avec les directions opérationnelles sans les mairies d'arrondissement à l'élaboration du P.I.M. 2026-2032, ce qui contreviendrait clairement à la communication de ce jour. L'état spécial d'arrondissement lui-même aurait besoin d'être remanié de fond en comble. Je passe outre la dotation d'investissement dont le compteur est bloqué depuis 20 ans, faisant fi de l'inflation.

Sans réclamer une augmentation des dépenses bien sûr, puisque la dette municipale est passée en 25 ans de 1 à près de 10 milliards, c'est d'une meilleure répartition dont il s'agit. L'ESA, c'est moins de 100 millions d'euros, soit 3 % du budget général de la Ville, quand celui-ci atteint des milliards. Le manque d'attractivité de la fonction publique déconcentrée est un autre point noir, même si la fonction publique territoriale et les services ont beaucoup évolué dans le sens des arrondissements. Les agents affectés en mairie perçoivent des traitements inférieurs et ont moins de perspectives d'évolution qu'en mairie centrale. Cette situation nuit au recrutement et à la stabilité des équipes locales.

Afin que la territorialisation ne reste pas un simple affichage ni ne se traduise par un transfert d'irresponsabilité, mais devienne une décentralisation à laquelle vous aspirez, il est impératif d'aller encore plus loin. Il serait trop facile de reporter les charges de ce qui ne va pas sur les maires d'arrondissement sans leur donner les véritables moyens d'y faire face, au risque en plus de perdre en efficacité et en lisibilité. Cela signifie que, malgré des avancées importantes, je tiens à le souligner, et sans mettre en cause la volonté décentralisatrice qui est la vôtre, Madame la Maire, et que nous avons jugée sur ce point, nous attendrons l'Acte 3 de la territorialisation. L'Acte 3 sera celui du véritable "big bang", mais qui ne pourra être le fait que d'une nouvelle majorité, issue d'un grand "big bang", cette fois électoral. Aux électeurs de trancher.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur Philippe GOUJON.

M. ALPHAND pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Madame la Maire, finalement, le titre ou le sous-titre de notre débat ce matin aurait pu être "un big bang qui tourne au méga-flop", car votre politique en matière de décentralisation est en situation d'échec. Avant d'y revenir, je veux saluer votre présence parmi nous ce matin. Elle n'est pas si fréquente que cela, et nous l'avons regretté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous voulez que l'on parle de ceux qui viennent signer et s'en vont sans passer par l'hémicycle ?

M. David ALPHAND. - Oui, Madame HIDALGO, nous vous avons regrettée hier soir quand vous avez décidé d'augmenter une nouvelle fois les impôts à Paris au travers des frais de notaire. C'est vrai, vous n'en êtes pas fière. C'est difficile d'assumer, Madame HIDALGO.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pas du tout.

M. David ALPHAND. - C'est difficile d'être présente en séance quand on augmente les impôts après avoir fait tant de promesses aux Parisiens et les avoir tant de fois trahis, mais vous n'êtes pas la seule dans ce cas. Ce qui est certain, c'est que vous partagez un point commun, c'est votre absentéisme hier soir partagé par M. FÉRAUD et M. GRÉGOIRE, votre nouveau chouchou et votre ancien chouchou. C'est vrai que vous vous retrouvez bien sur ce point. Ils ont du mal d'ores et déjà à assumer l'héritage lourd que vous leur avez légué.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ecoutez religieusement, parce que cela vole très haut. C'est un grand moment de démocratie locale.

M. David ALPHAND. - Eh oui, cela vous déplaît, Madame HIDALGO, bien évidemment.

Votre politique soi-disant de décentralisation, mais réellement en échec, ce matin, vous n'en êtes pas davantage fière. Vous auriez pu nous parler de l'évaluation de cette politique, mais de l'évaluation, vous n'en avez guère. Plutôt que de parler évaluation, bilan de votre politique, vous préférez détourer l'attention et vous avez déposé un vœu rattaché à ce débat, qui vient parasiter et qui tombe comme un cheveu dans la soupe, sur la réforme de la loi P.L.M. Effectivement, comme vous avez un peu de mal à défendre votre soi-disant décentralisation qui est en échec, vous voulez détourner l'attention et vous déposez un vœu qui est de pure manufacture soviétique, je dois le dire, le vœu d'enlisement idéal. Si l'on avait voulu enliser le débat autour de la réforme P.L.M., on ne s'y prendrait pas

autrement. C'est un art à cet égard, Madame HIDALGO, je veux vous saluer. Une véritable usine à gaz, on monte des comités, on demande à des gens de se réunir, et ce n'est surtout pas pour maintenant. C'est pour 2032. Aux Parisiens, vous auriez carrément pu leur dire pourquoi pas dans 40 ans, pourquoi pas Paris 2050 même. Cela ne fait pas suffisamment de temps que l'on en parle de cette loi P.L.M. qui est adoptée depuis les années 80. Cela fait 40 ans que l'on n'est pas satisfait, mais vous demandez encore un peu de temps et vous renvoyez en 2032. C'est vrai qu'en 2032, vous ne serez pas là, donc vous vous en laverez les mains et vous n'assumerez rien du tout. Comme d'habitude, vous vous déresponsabilisez.

Heureusement, il y aura une procédure adaptée : cela s'appelle la procédure parlementaire. Cela se joue à l'Assemblée nationale et au Sénat. Une proposition de loi, d'ailleurs, sert de base au travail et à la réflexion. Je salue notre collègue Jean LAUSSUCQ qui a co-signé cette proposition de loi. C'est un parlementaire qui, lui, agit et prend des initiatives. J'aime bien les parlementaires qui sont dans l'action.

On a bien compris, Madame HIDALGO, ce matin, vous avez l'intention de constituer un syndicat. C'est le syndicat des fossoyeurs des bonnes idées. Cela ne nous étonne pas de votre part. Vous avez enterré l'idée de décentralisation, vous voulez en enterrer une autre par la suite. Figurez-vous que d'autres peuvent considérer que le principe d'"un Parisien, une voix" est un principe juste et équitable, et on aura l'occasion d'en reparler. Madame HIDALGO, finalement, vous portez mal votre étiquette de socialiste, car vous êtes une vraie conservatrice. Vous êtes même une passéiste. Vous refusez toute modernisation du statut de Paris, de sa gouvernance.

Nous croyons véritablement en la démocratie locale et nous n'avons pas peur d'avancer un certain nombre de bonnes idées. Nous n'appartiendrons jamais à votre syndicat des fossoyeurs des mauvaises idées. On les connaît, ils sont assez nombreux. Vous dégagerez sans mal ce matin sur nos bancs une majorité pour faire adopter votre vœu, mais ce sera sans nous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'était d'une puissance inouïe. M'en voilà toute retournée.

Je donne tout de suite la parole à Francis SZPINER pour qu'il nous fasse reprendre nos esprits, pour le groupe…

M. Francis SZPINER. - Je vous trouve présomptueuse, Madame le Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mais non, c'est vous qui pouvez nous faire reprendre nos esprits après un propos aussi fort que celui de M. ALPHAND.

M. Francis SZPINER. - Madame la Maire, Paris n'est pas une ville comme une autre. Paris n'a plus rien à voir avec Lyon et Marseille qui sont des métropoles, donc il nous aurait fallu inventer depuis longtemps un statut original pour Paris. Quand j'assiste aux débats du Conseil de Paris, je me dis : "pourquoi il n'y a pas de commission permanente ?" Nous gagnerions du temps, nous éviterions certaines postures et nous serions plus efficaces.

Vous avez fait l'éloge des maires d'arrondissement. Quand je le suis devenu, je me suis aperçu qu'alors que nous avions la légitimité démocratique, élus véritablement par nos concitoyens et jouissant de leur confiance, et que c'est vers eux qu'ils se retournaient, nous n'avions en réalité que très peu de pouvoir. Cela participe justement de la crise démocratique quand les représentants que l'on a élus ne peuvent pas répondre à la demande des habitants. Vous en avez eu conscience parce que vous avez fait la décentralisation. Voyez-vous, la décentralisation telle que vous la pratiquez est celle du bon plaisir et du bon vouloir. Moi, je crois à la force du droit. Ce qui n'est pas inscrit dans le droit pour les maires d'arrondissement n'existe pas. Quand nous ne sommes pas d'accord, ce qui peut arriver, manifestement, c'est le pouvoir central, faute de textes, qui l'emporte, et cela n'est pas satisfaisant.

Il aurait fallu pendant ces années que, tous ensemble, nous réfléchissions à un système qui permette l'unité de la Ville de Paris, mais aussi la diversité et les pouvoirs effectifs des maires d'arrondissement. Il n'est pas normal - vous me pardonnerez de prendre cet exemple - que le maire du 16e arrondissement ne puisse pas prendre un arrêté municipal pour interdire aux gamins de 13 ans de traîner le soir dans les rues près du Trocadéro. Il n'est pas normal, quand un Conseil d'arrondissement, à l'unanimité, s'oppose à un projet de la Ville, qu'il ne puisse pas y avoir, à défaut, non pas un droit de véto, mais des avis conformes. Il nous fallait créer cela. Vous avez fait un certain nombre de démarches. Si j'étais méchant, je dirais que, sur la police municipale, vous auriez pu nous remercier, parce que sans nous, elle n'aurait pas existé. Une partie de la majorité…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Donnez les votes. Je vous remercie d'avoir voté, mais elle aurait été votée quand même, puisque mon groupe votait, et elle a été adoptée avec plus de 32 voix.

M. Francis SZPINER. - Si j'avais eu de la cruauté, je regarderais le résultat du scrutin. Je note, Madame la Maire, connaissant votre courtoisie légendaire, que si vous m'interrompez, c'est que je dis quelque chose qui vous dérange, car d'habitude, vous ne le faites pas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, c'est juste que vous n'avez pas l'habitude de dire des choses fausses, donc je rétablis cela.

M. Francis SZPINER. - Je ne dis pas des choses fausses non plus.

Il fallait créer cela. Aujourd'hui, vous avez fait un certain nombre de propositions. Je vous renvoie à ce qu'ont dit Philippe GOUJON et Delphine BÜRKLI, ce qui montre que, pour être entendus, nous avons parfois du mal, et c'est toujours l'exemple que la décentralisation octroyée n'est pas la décentralisation juridique.

Sur ce débat légitime que nous aurions dû avoir depuis longtemps, s'est greffé un projet de loi. Ce projet de loi, vous dites qu'il est incomplet et vous avez raison. Je renvoie M. ALPHAND à l'étude de cette loi, puisqu'il est dit - je rappelle ce qui devait être fait : "Réforme des modes de scrutin, réforme de la gouvernance. Mission confiée à M. WOERTH". Vous parlez des fossoyeurs, vous pourrez joindre votre ami M. WOERTH, puisque maintenant vous êtes dans la majorité macroniste. M. WOERTH n'a jamais ressuscité le projet. Dans le projet de loi, vous nous dites : "on fait le mode de scrutin maintenant, et plus tard, vous pourrez amender". Les reproches que vous faites à la Municipalité, à juste titre, de renvoyer en 2000 et quelques, aux calendes grecques… Vous avez exactement la même démarche.

Nous ne voterons pas le vœu de l'Exécutif, mais nous ne voterons pas contre, parce que, tout simplement, nous estimons qu'on ne change pas le mode de scrutin de Paris à la sauvette sans s'attaquer au fond du problème. Le fond du problème, c'est un dialogue entre les maires d'arrondissement de toutes les forces politiques et de toutes les forces politiques du Conseil de Paris pour trouver un véritable statut. Je vous reproche de ne pas l'avoir fait quand, en 2017, comme l'a dit Philippe GOUJON, vous pouviez le faire. Vous avez cette responsabilité, mais ce n'est pas parce que vous aviez cette responsabilité qu'on la corrige par cette loi à la sauvette d'une initiative parlementaire. Puisqu'on parle du Parlement en général, le problème qui concerne les collectivités locales est un problème qui est réglé d'abord par le Sénat et non par l'Assemblée nationale. Je comprends que l'on fuit le Sénat, parce que la majorité ou la minorité - je ne sais plus d'ailleurs -, la sous-minorité présidentielle aujourd'hui au Sénat est réduite comme une peau de chagrin. Les sénateurs de Paris sont quasiment unanimes pour condamner cela.

Nous ne pourrons pas faire l'économie d'avoir un vrai statut de Paris qui reconnaisse aux maires d'arrondissement des vrais pouvoirs juridiques. Si demain on attaquait une mairie d'arrondissement, le maire d'arrondissement ne pourrait pas se constituer partie civile. Il n'a pas la personnalité juridique. C'est totalement anormal, Monsieur BLOCHE. Il faut bien que nous ayons un vrai statut de Paris, avec la difficulté de maintenir l'unité de la Ville, parce que le Maire de Paris ne peut pas être avec 17 roitelets qui s'opposeraient à ce qu'il veut faire, mais un vrai rééquilibre des pouvoirs. Ce texte sur la décentralisation va bien, mais il est en réalité, pardonnez-moi, les faveurs que vous daignez nous octroyer, et si nous ne sommes pas d'accord, vous aurez le dernier mot, ce qui est un peu agaçant en démocratie. Il vous a traité de conservateur, mais je dirais que c'est plutôt une approche monarchique. Il y a des monarchies constitutionnelles et tous les souverains ne se valent pas, mais c'est quand même une approche monarchique : j'octroie aux gueux de maires d'arrondissement quelques pouvoirs et si je ne suis pas d'accord "in fine", je m'assiérai sur leur opinion. D'ailleurs, Samia BADAT-KARAM, tout à l'heure, donnera une multitude d'exemples qui montrent que la territorialisation, c'est bien dans les mots, mais dans les faits, ce n'est pas toujours satisfaisant.

En tout cas, Paris mérite mieux que des tripatouillages électoraux à moins d'un an d'une élection.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur SZPINER, je partage beaucoup de points que vous avez évoqués, mais permettez-moi quand même de revenir sur deux ou trois sujets.

Je suis peut-être trop chiraquienne pour vous, mais l'unité de Paris est quelque chose d'essentiel au bon fonctionnement d'une ville-monde et de sa proximité. L'équilibre entre ce qui relève de l'unité de Paris et ce qui relève de la compétence directe des maires d'arrondissement, c'est donc là que se trouvent l'attention et l'espace de discussion. Cet espace de discussion, je l'ai ouvert avec des politiques publiques dans le cadre de la loi.

La loi de 2017 a le mérite d'exister. Nous l'avons portée, nous avons fait bouger des choses, parce que nous étions quand même sous le coup d'une question du Conseil constitutionnel portant sur l'équilibre des arrondissements. A l'époque, souvenez-vous, le 1er arrondissement comptait 18.000 habitants et le plus gros, le 15e, 235.000. Il y avait là un problème de déséquilibre, y compris dans la représentation des Parisiens.

Après cette loi de 2017, il y a eu des rééquilibrages, et nous avons ouvert des espaces de dialogue dans le cadre de cette loi. Je ne suis pas législateur, il ne m'appartient donc pas de faire…

Oui, c'est pour cela que l'on a fait la loi de 2017. J'ai effectivement été suivie à l'époque par François HOLLANDE et Emmanuel VALLS, qui était Premier Ministre, et nous avons pu faire cette loi avec un certain nombre d'avancées. J'ai été suivie aussi sur la police municipale, mais cela a été bloqué pendant les municipales de 2020. Il a fallu attendre un nouveau Gouvernement pour réenclencher le processus législatif qui nous a permis ensuite de voter.

Je le redis ici, je remercie tous ceux qui ont voté, notamment la droite de cet hémicycle, mais les voix de mon groupe, le groupe Paris en commun, étaient largement suffisantes pour obtenir l'adoption de cette police municipale. Cela n'enlève rien au fait que vous y avez contribué, mais ce n'est pas uniquement grâce à vous, puisqu'elle aurait pu être faite même si vous aviez voté contre…

Vous avez voté et c'est très bien, je ne vous le retire pas, mais c'est moi qui l'ai portée, cette police municipale. Evidemment, là où c'est très juste, c'est qu'une partie de ma majorité, les Verts et les Communistes, y était opposée, mais mon groupe, qui est le principal groupe de la majorité, a voté…

Non, il a voté cette loi. Je vous renvoie au vote.

Ensuite, vous avez repris l'argument de "repousser aux calendes grecques". Je ne suis pas législateur. Ce que nous examinons aujourd'hui, ce sont des décisions d'application immédiate après le vote en séance sur la constitution d'un référent sur la sécurité. Tout cela est d'application immédiate. Je ne renvoie absolument pas à 2032.

Je dis simplement que, si le Gouvernement veut travailler sur une réforme du statut de Paris, de Lyon et de Marseille, ce qui est sans doute un travail à faire et il est légitime de s'y intéresser, il faut prendre le temps pour cela. Comme vous l'avez dit, Monsieur SZPINER, et comme l'a dit aussi M. GOUJON, il ne s'agit pas d'aller à la hussarde sur une modification du mode de scrutin en renvoyant la modification sur le fond à plus tard, on ne sait quand.

Je partage donc complètement. Je me suis permise de donner ce conseil au Premier Ministre en lui disant : "Ouvrez le chantier pour 2032 si vous voulez". C'est tout à fait logique et, je ne veux pas spolier notre conversation, mais il a trouvé que l'idée était très bonne.

J'espère donc que cela pourra faire son chemin, parce qu'être pris d'assaut par des gens qui - pardon - n'ont pas gagné… Ce n'est pas parce qu'il y avait un mode de scrutin qui les empêchait de gagner, c'est parce qu'ils n'ont pas gagné, ils n'ont pas su convaincre, c'est tout. Il faut travailler la conviction, il faut travailler les programmes, les projets, et une belle compétition s'ouvrira en 2026.

Mme Raphaëlle PRIMET pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, rapprocher le politique du citoyen est un objectif aussi louable que complexe à réaliser. C'est pourtant le défi que nous nous efforçons de relever collectivement depuis deux décennies, et plus particulièrement depuis 2021 avec le déploiement de la ville du quart d'heure. Cette ambition répond à un besoin croissant exprimé par nos concitoyennes et nos concitoyens, celui d'une administration plus proche, plus accessible et plus réactive.

Avec ces nouvelles mesures, nous achevons de dessiner de nouvelles habitudes et de nouvelles façons d'agir. Les Parisiennes et les Parisiens auront accès à des services municipaux toujours plus proches de chez eux, tandis que les mairies d'arrondissement verront leurs compétences renforcées. La ville du quart d'heure devient ainsi une réalité pour toutes et tous.

En déléguant certaines compétences au niveau des arrondissements, nous rapprochons la prise de décision des réalités du terrain, de l'échelle à laquelle se constatent les difficultés. Au groupe Communiste et Citoyen, nous croyons fermement que "proximité" rime avec "efficacité". Dans ce nouveau cadre, les processus de décision seront accélérés, la réactivité, renforcée, et nous garantirons ainsi un service public de qualité pour toutes et tous.

Paris fait face depuis quelques années à des défis inédits par leur ampleur : la crise de l'accueil des réfugiés, l'explosion de la grande précarité, ou encore la demande croissante de participation à la vie démocratique locale. Avec cet Acte 2, nous renforçons les moyens pour mieux répondre à ces enjeux et donnons aux mairies d'arrondissement la capacité d'ordonner des interventions concrètes et rapides au plus près des besoins des habitants.

Le volet consacré à l'action sociale, grand absent de l'Acte 1, fait enfin son entrée dans ce deuxième volet. Nous nous réjouissons de la mise en place des cellules de veille sociale, qui répondent à un besoin criant. Rappelons que les services publics nationaux chargés de lutter contre la précarité, comme le Samu social, sont à bout de souffle, de moyens et d'effectifs suffisants. Ces nouvelles mesures permettront une meilleure coordination et une intervention plus ciblée avec des agents pleinement dédiés à ces missions.

Cet Acte 2 renforce également la gestion de la propreté à l'échelle des arrondissements avec la création d'un réseau de responsables de l'entretien du quartier rattachés aux mairies d'arrondissement. Plusieurs mesures concrètes accompagnent cette évolution :

- l'enveloppe souplesse propreté, portée à 13 millions d'euros et un élargissement du catalogue des interventions possibles,

- une enveloppe souplesse spécifique de 5 millions d'euros pour l'entretien des pieds d'arbre permettant aux maires de prioriser les interventions,

- une enveloppe souplesse pour les espaces verts et l'entretien des nouveaux espaces végétalisés,

- un circuit spécifique avec le service de maintenance de l'espace public, le S.M.E.P., pour garantir un traitement territorialisé des interventions simples dans un délai de 72 heures.

Ces mesures vont dans le bon sens et permettront une prise en charge plus efficace et intelligente de l'espace public. Je souligne aussi ici le renforcement de la territorialisation de la culture, qui est une bonne nouvelle. La DAC

était l'une des directions les moins territorialisées. Or, je rappelle que le rôle des acteurs publics locaux chargés de la culture est essentiel pour favoriser la diversité des disciplines artistiques, contribuer à une meilleure diffusion des savoirs, encourager les pratiques artistiques amateurs et en faciliter l'accès à tous les publics.

Le décloisonnement et l'ouverture du système d'acteurs locaux permettront une plus grande transversalité des actions, un lien plus fort avec les enfants, les écoles, les conservatoires. Cette nouvelle approche permettra une meilleure animation du réseau culturel local et une meilleure prise en compte des singularités. Elle se traduira concrètement avec la création systématique d'un fonds d'animation locale, le F.A.L., culture à hauteur de 300.000 euros venant du central. Cette enveloppe viendra en complément des fameux crédits "Bloche", qui nous permettent de mener une politique culturelle de proximité.

S'agissant de la territorialisation des ressources humaines, il s'agit là d'un point très attendu, puisque, sans agentes et agents mobilisés, ce projet de délibération ne pourra être mis en œuvre. Derrière ce sujet, deux enjeux se recoupent : l'attractivité d'aller vers un service décentralisé, et l'accompagnement vers ce changement sans modification de statut.

Car, soyons clairs, si ce deuxième volet est important, nous notons néanmoins qu'il s'est fait à budgets constants et sans effectifs supplémentaires. Tout se joue au niveau du redéploiement. Nous serons donc attentifs au nouveau cycle qui s'engage et, surtout, au respect de l'unicité du statut de la fonction publique parisienne, auquel nous tenons particulièrement.

En central ou en arrondissement, en services décentralisés, déconcentrés ou centralisés, tous les agents doivent avoir les mêmes droits. Nous devons porter une haute ambition en termes d'accompagnement de ces agents de la Ville, qui, je le rappelle, doivent s'adapter à cette nouvelle organisation alors qu'ils se trouvent pleinement mobilisés sur la gestion quotidienne de la ville et sur le portage de nos priorités dans un contexte déjà complexe. Nous devons faire en sorte que travailler en arrondissement représente un fort attrait pour les personnes de tous niveaux, y compris en encadrement. La valorisation de cet échelon est toujours difficile à mettre en avant. Un vrai changement de mentalité doit s'opérer, et la Ville prend la mesure du défi que cela représente.

Nous resterons attentifs à la question des agents nouvellement affectés aux missions de responsables de l'entretien de quartier et de référents de quartier. Il s'agit là de redéploiements d'agents qui devront être formés à leurs nouvelles missions. Dans la mesure où il n'y a pas de création d'E.T.P., il faudra veiller à ce que les missions et les postes qu'ils exerçaient précédemment ne pâtissent pas de cette nouvelle organisation, et que l'équilibre des services ne s'en trouve pas perturbé.

Enfin, au-delà de ces points positifs subsistent des aspects que nous ne validons qu'à demi-mot.

La ville du quart d'heure s'articule aussi depuis 2021 autour des écoles du premier degré. Avec cet Acte 2, ce sont les collèges qui intègrent la démarche de territorialisation, au moins en matière d'information aux élus qui siègent dans les C.A. des collèges et de déploiement du dispositif "Toutes et tous au collège !", ainsi que des projets éducatifs associés. Sur ce dernier point, notre scepticisme ne devrait pas vous choquer. Nous l'avons souvent défendu ici, les projets éducatifs et leur gestion, tant d'un point de vue logistique, financier ou de fond, doivent être centralisés afin que tous les collégiens soient traités de manière égalitaire, sans mise en concurrence entre eux ou entre établissements.

Si nous restons vigilants sur certains points, nous voterons pour cet Acte 2 du Pacte parisien de la proximité, parce qu'il constitue la continuité espérée dans les déconcentrations et le rapprochement des décisions politiques des citoyens et des citoyennes.

Par ailleurs, nous voterons sans hésitation en faveur du vœu n° 118 sur la loi P.L.M., car cette réforme bâclée constitue, outre un "tripatouillage", un déni démocratique pour les habitants de Paris, Lyon et Marseille. Imposée à la hâte, elle risque de déséquilibrer les compétences entre la Mairie centrale et les arrondissements, et d'accentuer une centralisation autoritaire des pouvoirs, l'exact contraire de ce que nous cherchons à construire par cet Acte 2.

Je vous remercie.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Laurent SOREL, s'il vous plaît, pour deux minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, tout le monde est pour une politique de territorialisation. Décentraliser, redéployer les politiques municipales, déconcentrer les services de la Ville, tout le monde en est d'accord ; le débat commence quand on discute de comment on fait et avec quels moyens.

La territorialisation de l'action municipale est évidemment une question centrale si on veut rendre l'action de la Ville plus efficace et, surtout, plus démocratique, donc au plus près des besoins et de la vie des Parisiens. En la matière, je l'admets, l'Acte 2 présente des avancées : plus de prérogatives pour les maires d'arrondissement, des

enveloppes souplesse, les trois fonds d'animation locale, les responsables de l'entretien du quartier et, une autre avancée importante, la mise en place des cellules de veille sociale avec des unités d'assistance aux sans-abri à l'échelle des arrondissements.

Cependant, j'ai trois inquiétudes, d'abord sur le niveau des moyens qui seront transférés. Est-ce que les transferts de moyens de la Mairie centrale vers les mairies d'arrondissement seront suffisants pour financer ces transferts de compétences ? Surtout quand on voit que, en réalité, les dotations d'investissement ont peu évolué. Jusqu'à quel point les mairies d'arrondissement pourraient être entendues si elles estiment que ces moyens sont insuffisants ?

Ma deuxième inquiétude est que la Ville considère un peu vite que ces ajustements suffisent à régler la crise démocratique et la nécessité de changement du statut de la Ville. Il faut poser le débat entre nous et avec les habitants sur l'évolution du statut, des relations entre mairies d'arrondissement et la Mairie centrale. Si on délègue le soin de trancher à l'Etat et à l'Assemblée, c'est prendre le risque que ce débat soit instrumentalisé à des fins électorales.

Mon dernier point de vigilance est que le concept de la ville du quart d'heure ne devrait pas nous faire oublier que cette ville, à commencer par les services de proximité, ne peut pas fonctionner sans celles et ceux qui ont besoin de trois quarts d'heure, voire plus, pour venir travailler à Paris. Combien d'agents de la Ville, d'infirmières, de travailleurs sociaux, de dames de cantine font partie de ce Paris des trois quarts d'heure, une heure au minimum ? La démocratie est aussi de trouver des dispositifs permettant d'intégrer l'avis de ces citoyens un peu particuliers des villes de banlieue, qui sont aussi un peu, par le rôle qu'ils jouent à Paris, des citoyens de Paris, même s'ils ne votent pas.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Maud GATEL pour le groupe MoDem et Indépendants, s'il vous plaît. Il vous reste 2 minutes 22.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, oui, Paris vit une anomalie démocratique. Les Parisiens votent directement pour leur maire d'arrondissement, qui mène des politiques de proximité mais sans moyens réels, et ils votent indirectement pour le ou la Maire de Paris, qui concentre pourtant l'essentiel des pouvoirs. "Voter à Paris ne sert à rien", à chaque fois que j'entends cette phrase de la part de nos concitoyens, cela me révolte, et je pense que tout démocrate sincère devrait être absolument révolté d'une telle situation.

"La règle actuelle entretient également une segmentation des habitants en instaurant un mode de gouvernance illisible et inéquitable". Ce n'est pas moi qui le dis, c'est votre ami Benoît PAYAN. Je cite : "Certains politiciens de droite ou de gauche avaient tendance à s'occuper mieux des arrondissements qui leur étaient favorables au scrutin que les autres, et ça, ce n'est pas juste".

Surtout, cette loi porte un risque démocratique majeur. Oui, cela ne s'est jamais produit, et d'ailleurs, personne n'a jamais dit le contraire, mais ce mode de scrutin permettrait l'élection d'un maire minoritaire en voix. Une véritable aberration dans notre démocratie.

Alors, une réforme simple est sur la table, elle fait suite à de très nombreux travaux, avec un objectif : garantir aux Parisiens les mêmes droits électoraux que ceux de tous les Français, et avec un principe tout aussi limpide, celui de permettre à chaque Parisien de voter pour son maire d'arrondissement et pour son Maire de Paris avec deux urnes distinctes. Rien de plus, rien de moins. Le Premier Ministre a annoncé vouloir avancer sur cette question et a entamé les consultations nécessaires, le Parlement s'en saisira prochainement.

Alors, j'ai entendu ce matin une litanie d'arguments, parmi lesquels, hier, il était trop tôt pour ouvrir le débat. Maintenant, il est trop tard. La Maire de Paris a également parlé de l'unité de Paris comme si celle-ci était mise en danger, et d'autres agitent la peur d'une suppression des arrondissements. On a d'ailleurs entendu la Maire de Paris dans son vibrant plaidoyer pour les maires d'arrondissement, mais je n'ai pas le sentiment que c'est ce qu'ils vivent tous les jours. On vous a découverte défenseuse des arrondissements, cela tombe bien : ils n'ont jamais été remis en question.

D'autres encore dénoncent un prétendu "bidouillage" électoral. Vous avez même parlé…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie. Il faut finir, s'il vous plaît.

Mme Maud GATEL. - … de trafiquer la loi, ce qui est quand même assez problématique.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie…

Mme Maud GATEL. - Donc que craignez-vous vraiment ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Il faut terminer…

Il y avait le temps. C'est vous qui aviez à vous répartir le temps de parole.

Mme Maud GATEL. - Pourquoi refuser aux Parisiens ce qui est une évidence partout ailleurs ?

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Eric PLIEZ, s'il vous plaît. Monsieur le Maire, c'est à vous. Merci.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - C'est vrai que c'était une minute. C'était court. Je m'étonnais juste auprès de ma voisine et lui disais que je ne comprends pas à quoi sert cette enceinte si ce n'est pas aussi le lieu où les arrondissements peuvent porter leur parole via leurs conseillers.

Alors, oui, la territorialisation de l'action municipale, engagée depuis 2001, s'est fortement accélérée depuis 2020. Elle répond à trois priorités politiques, je crois, on l'a dit avant moi.

Tout d'abord, construire la ville du quart d'heure à partir du renforcement des services de proximité pour que chacune et chacun trouve des réponses et des services à proximité de son domicile ou de son lieu de travail, avec, je crois, une exigence d'égalité et d'équité de traitement des usagers.

Le deuxième point est de gagner en efficacité et en réactivité sur le pilotage local des services municipaux grâce à l'autorité fonctionnelle du maire sur les services déconcentrés. Je crois que cette autorité fonctionnelle n'est aujourd'hui plus une hypothèse de pure forme mais une réalité dans le quotidien.

Enfin, renforcer l'arrondissement comme l'échelon référent en matière de démocratie locale et d'initiative citoyenne, à un moment où, effectivement, une partie de la population se détourne de l'action publique.

J'ai été élu maire en 2020 et j'ai pu constater les avancées concrètes qu'a permises l'Acte 1 de cette décentralisation : une meilleure réactivité en matière de propreté avec cette enveloppe "souplesse" qui permet des interventions ciblées en fonction des besoins des quartiers, la création du poste de directeur général adjoint chargé de l'espace public, qui permet réellement de mieux coordonner l'action sur le terrain, un pilotage direct de la police municipale qui agit sur l'arrondissement à travers des liens quotidiens avec la cheffe de division. Tout cela, en coordination avec le commissariat de police, qui permet, je crois, d'ajuster les missions et les secteurs d'intervention les plus prioritaires. C'est visiblement une politique qui a produit des résultats dans le 20e, puisque "Le Parisien" nous classait comme l'arrondissement le plus sûr de Paris en 2024. Je pense que le référent désigné prochainement sera une figure de proximité appréciée par les habitants. Enfin, la création du fonds d'animation locale en complément des dotations d'animation locale, qui permet de financer de nouveaux projets associatifs de quartier, au moment où l'Etat restreint ses financements aux mouvements associatifs. Je pense que nous n'avons pas fini d'évoquer ce sujet dans les mois à venir.

Alors, oui, je me réjouis que la Ville engage un Acte 2 avec plusieurs mesures qui vont renforcer l'efficacité du service public municipal au quotidien. Cette nouvelle enveloppe "souplesse" dédiée aux pieds d'arbre et aux espaces verts sera très utile au moment où nous développons à la fois "Embellir votre quartier", les "rues aux écoles" ou, chez nous, dans le 20e, les nouveaux grands parcs que sont Python-Duvernois et le bois de Charonne. Là aussi, le référent propreté sera, je crois, un maillon assez utile.

Je crois aussi très fortement au renforcement des moyens sur la veille sociale et le suivi des personnes à la rue dans l'arrondissement, avec des équipes U.A.S.A. territorialisées et des postes créés à la DPMP du 20e pour appuyer cette mesure. Je pense que ces moyens supplémentaires permettront de mieux identifier les situations de rue en lien avec les cellules de veille sociale et d'être plus réactifs avec les maraudes associatives dans le traitement, notamment, des petits campements.

La capacité donnée aux maires d'arrondissement sur les interventions et les projets d'installation de médecins soutenus par "Paris Med"' est aussi un enjeu fort quand on veut développer des lieux de soin en secteur 1 dans le Nord-Est parisien. Je crois que, cela aussi, il fallait le souligner.

Bref, toutes ces réformes qui visent à rapprocher le citoyen des services publics vont, je crois, nous permettre de gagner encore collectivement en efficacité et en réactivité pour répondre aux besoins de nos territoires. Quand certaines et certains voudraient affaiblir les maires d'arrondissement et rétablir une verticalité de l'action municipale, nous faisons le pari de la proximité, de la décentralisation et du pouvoir d'agir local.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Frédéric BADINA-SERPETTE pour le groupe "Les Écologistes", s'il vous plaît.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire. Bonjour à toutes et tous.

Vous le savez, les écologistes sont convaincus depuis longtemps que l'arrondissement est l'échelon de référence pour nous rapprocher toujours plus des Parisiennes et des Parisiens. Nous en sommes d'autant plus convaincus que, depuis 2020, nous sommes au sein de notre majorité de gauche un certain nombre en

responsabilité sur des politiques municipales décentralisées, comme les affaires sociales, la propreté ou encore la voirie.

Cette expérience nous permet de dire aujourd'hui que cette décentralisation, initiée depuis le début de la mandature, a permis de faire un saut important dans le pilotage de nos politiques municipales en arrondissement avec, aux côtés des maires et des cabinets, les directions générales des services, et tout particulièrement les D.G. dédiées à l'espace public.

C'est bien le traitement de l'espace public qui nous a permis d'essayer d'autres manières de travailler, d'autres façons d'articuler nos services et de les faire se parler, par exemple pour mener des opérations de reprise de pieds d'arbre, des maraudes coordonnées, ou encore des opérations de nettoyage coordonnées.

Comme d'autres élus écologistes, je suis chargé de la propreté dans nos arrondissements. Je peux dire aujourd'hui que, seul, je ne peux pas toujours avancer sur certains sujets, j'ai souvent besoin de mes collègues pour avancer. Dans cette nécessité de coordination, la DGAEP a un rôle essentiel. Je suis convaincu que cette coordination de l'action locale entre élus chargés de l'espace public défend fortement notre capacité à bien faire en sorte que nos D.G. articulent les différents services.

Nous devons donc poursuivre ce travail en la matière, continuer à nous professionnaliser dans cette coordination, car c'est vraiment la clé du succès pour obtenir des résultats.

Je voudrais ensuite revenir sur deux outils, qui, selon nous, sont la clé du succès de la décentralisation dans nos arrondissements. Je pense d'abord aux enveloppes "souplesse". Cela a été dit, c'est clairement un gage d'efficacité dans l'affichage de nos priorités. Je pense ensuite aux maraudes coordonnées avec l'U.A.S.A., qui nous permet d'allier accompagnement social et entretien de l'espace public dans le suivi des publics en errance.

Chez les écologistes, nous sommes convaincus d'une chose, que cette décentralisation a un mérite : permettre à tout le monde de monter en compétences dans l'action sociale, qu'il s'agisse des services comme des élus qui sont chargés des délégations opérationnelles.

Peut-être quelques mots maintenant pour saluer une mesure toute particulière, la création des postes dédiés dans les D.T. de la DPE autour de la prévention des déchets au niveau local. C'était vraiment un acquis important pour nous, que nous avons d'ailleurs porté dans le cadre du P.L.P.D.M.A.

Puis, un point de vigilance et une frustration.

D'abord, sur les moyens, attention à ne pas confier de nouvelle compétence d'animation ou de conduite de politique publique sans doter les arrondissements de moyens. Nous serons toujours très vigilants sur ce point. Je pense notamment aux référents de quartier ou à la décentralisation des avis sur les demandes d'autorisation d'enseignes temporaires. Il faut que l'on arrive aussi à clarifier les choses sur la commercialité.

Ensuite, sur la démocratie locale, nous regrettons que le volet citoyenneté de cet Acte 2 ne traite pas la démocratie locale en grand dans nos arrondissements, notamment des modalités de mise en œuvre de cette politique publique, essentielle dans le lien de confiance avec les habitantes et les habitants. Nous pensons que ce nouvel acte aurait peut-être pu permettre de retravailler les moyens que nous souhaitons donner à l'animation de la vie citoyenne, tout particulièrement les conseils de quartier, dont les approches sont parfois encore trop différentes d'une mairie à l'autre.

Pour conclure, plus que jamais, les écologistes considèrent que les maires d'arrondissement sont au cœur de la décentralisation. Nous le prouvons tous les jours, notamment dans le 12e et le 14e, et nous espérons bien pouvoir en témoigner et le défendre dans le futur.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, s'il vous plaît, pour le groupe Union Capitale. Madame BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais démarrer mon propos par deux regrets. D'abord, celui que le débat sur la territorialisation s'est transformé en un débat non pas sur la loi P.L.M., mais sur l'aspect "loi électorale" de la loi P.L.M. Je vous invite peut-être à organiser un débat sur ce sujet dans notre hémicycle. Ensuite, celui que la Maire de Paris ait quitté l'hémicycle alors qu'elle prétend au même moment que les maires sont vraiment au cœur de cet exercice de décentralisation, mais il est vrai qu'il est tellement au milieu du gué que l'on peut comprendre qu'elle parte au milieu du débat.

Depuis 2020, l'arrondissement s'est imposé comme un échelon pertinent dans la gestion et la mise en œuvre des politiques locales, et c'est bien. C'est si vrai que les maires sont toujours en première ligne. Cela ne vous a pas échappé au moment des crises, cela a été le cas pendant la Covid, cela a été le cas lors du drame de l'explosion du 277, rue Saint-Jacques, comme je l'ai vécu il y a un an et demi.

La dynamique de la territorialisation a permis de renforcer l'échelon de proximité que sont les maires d'arrondissement et de mieux adapter certaines politiques locales aux réalités de terrain. L'association des maires dans la gestion de la propreté, de l'aménagement des espaces publics, ou encore de la territorialisation des urgences sociales et des politiques éducatives représente des avancées qui sont objectivement appréciées, mais des avancées très modestes.

Car l'Acte 2, présenté comme un aboutissement, est très loin du compte, chers collègues. La territorialisation est contrainte. La territorialisation est sous-dotée, les moyens restant très largement centralisés. La territorialisation est partielle, et donc peu efficace au regard des attentes de nos administrés. Quelques exemples.

Concernant les moyens, un exemple symbolise entre tous l'inadéquation des besoins au terrain, celui de la propreté. Ainsi, l'enveloppe "souplesse" propreté, pour laquelle je me suis beaucoup battue au sein de la Mission d'Information, enveloppe contre laquelle vous étiez d'ailleurs en désaccord, va simplement augmenter de l'inflation…

Je suis désolée, mais je n'entends vraiment rien.

Deuxième sujet de préoccupation, les moyens humains. Tout se passe comme si on voulait dissuader les fonctionnaires de la Ville de venir travailler en mairie d'arrondissement : traitement indiciaire inférieur aux collègues de la Mairie centrale, perspectives de carrière moins intéressantes, indigence des postes de catégorie A, voire B, sans parler de l'absence de pouvoir hiérarchique sur les responsables de nos circonscriptions territoriales.

Alors, venons-en aux circonscriptions. On aura rarement vu dans un territoire un découpage aussi kafkaïen et peu propice à la coordination des interventions. Ainsi, dans le 5e, la voirie et la circonscription des espaces verts et de l'environnement opèrent sur le 5e et le 13e, mais la propreté, sur le 5e et le 6e. Je pourrais multiplier les exemples à l'infini. Une harmonisation "a minima" s'imposerait. J'ajoute que l'affectation sur plusieurs arrondissements d'un chef de circonscription, aussi engagé et compétent soit-il, nuit à l'exercice de l'autorité fonctionnelle du maire, c'est assez évident.

Enfin, comment parler de territorialisation quand les avis des maires continuent d'être ignorés ? La plupart des avis que nous émettons sont consultatifs. Ils peuvent être suivis, ou pas, même s'ils respectent strictement le cadre législatif et réglementaire, sur les permis de construire, les déclarations de travaux, les changements d'usage ou de destination… La liste est longue. Il y a un domaine où mes refus sont systématiquement ignorés, par exemple, c'est celui des antennes relais, auxquelles je m'oppose par nature, et qui se multiplient comme des petits pains au-dessus des immeubles, notamment des immeubles sociaux. Et puis, il y a des rétropédalages permanents. Nous sommes plus associés aux préemptions de la Ville, cela a été rappelé et c'est très bien, mais nous sommes totalement laissés à l'écart dans la définition des loyers pratiqués dans le cadre de ces préemptions, qui sont souvent proches du marché, ce qui fait que la réforme est totalement vidée de son contenu.

Alors, mes chers collègues, en matière de décentralisation, nous avançons, mais nous avançons à très, très petits pas. Dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, nous ne pouvons nous contenter d'une territorialisation partielle, aux moyens limités et dans un cadre contraint. L'Exécutif aurait été bien inspiré de présenter comme en 2021, au moment de l'Acte 1, un projet de délibération, et non comme aujourd'hui une simple communication, qui, d'ailleurs, vire en un débat sur la loi électorale. C'est un peu un "pétard mouillé", avouez-le. Les amendements des groupes auraient permis utilement de faire avancer la cause de la décentralisation, et peut-être de passer d'une territorialisation subie à une décentralisation assumée.

Merci.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. LECOQ pour le groupe Changer Paris.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, puisque l'on a parlé un peu d'histoire et que l'on a fait parler Jacques Chirac, permettez-moi de vous rappeler que la loi qui nous régit, celle du 31 décembre 1982, a été instaurée et votée moins de trois mois avant l'élection municipale de mars 1983. A l'époque, c'était d'ailleurs un projet qui était issu d'un de nos anciens Conseillers de Paris qui s'appelait Georges Sarre, que connaît bien Patrick BLOCHE d'ailleurs, puisqu'il a siégé à ses côtés, et Karen aussi, qui lève le doigt. Bref, nous l'avons bien connu.

D'ailleurs, je crois me souvenir que le projet de Georges Sarre était d'aller très bien dans la décentralisation, et c'était même de créer des arrondissements qui auraient eu des véritables prérogatives de communes. Vous imaginez si le maire du 6e, que je connais bien, avait par exemple inversé la rue de Vaugirard. Qu'aurait dit le maire du 15e arrondissement ? Heureusement, le maire de Marseille de l'époque, Gaston Defferre - qui avait d'ailleurs un conseiller qui s'appelait Frédéric THIRIEZ - s'était arrêté là. Il s'était dit qu'il n'allait pas donner à Jean-Claude Gaudin des pouvoirs qui lui auraient permis en 1983 d'obtenir plus de voix que lui. Nous nous étions arrêtés là.

Que l'on revoie le statut de Paris quarante ans après, cela ne me semble donc pas complètement stupide. Nous sommes à plus d'un an de l'élection, mais, comme vous l'avez dit, Madame la Maire, et comme l'ont dit

beaucoup de personnes dans cette Assemblée : parlons-en, débattons-en, regardons ce qui peut être fait dans différents domaines.

Je reviens à l'Acte 2 de la territorialisation, dont vous nous avez saisis dans votre communication. Pourquoi pas ? Mais, pour qu'il ne soit pas taxé d'opération de communication, assurons-nous peut-être d'abord que l'Acte 1 se soit bien passé et que le rapport de l'Inspection générale nous soit communiqué. Certes, vous nous l'affirmez, mais, si vous jugez ce bilan globalement positif, sans paraphraser un homme politique qu'a bien connu Jacques Chirac, Georges, "nous sommes, nous, maires d'arrondissement beaucoup plus dubitatifs".

Manque de personnel en mairie, épuisement des équipes dû aux demandes de reporting incessantes des directions centrales et de la DDCT, qui gère plusieurs adjoints au maire, demandes multiples et diversifiées de certains cabinets d'adjoints qui confondent mairies d'arrondissement et communes de plein exercice, asymétrie dans les délais de réponse entre les mairies d'arrondissement et les directions centrales. Autrement dit, un avis de maire d'arrondissement est sollicité relativement rapidement, quand il n'est pas sollicité en urgence, alors qu'une direction sollicitée par un maire d'arrondissement répondra avec lenteur, ou ne répondra pas. Je pourrais multiplier les exemples de cette nature.

Pourquoi ? Parce que votre politique de décentralisation se heurte aux politiques que vous déclinez au niveau de la Mairie de Paris et qui ont épuisé les services. Les sections territoriales de voirie et les circonscriptions de la DPE sont toutes épuisées par la surcharge du travail imposé tout au long de cette mandature, la concomitance entre le P.L.U., les opérations "Embellir Paris", les "rues aux écoles" et la Z.T.L. Paris Centre, et ont multiplié les "visios", les concertations souvent fausses, voire faussées, puisque certains adjoints, que je ne nommerai pas, n'hésitent pas à mentir pour faire avancer certains de leurs projets.

D'ailleurs, s'agissant d'"Embellir Paris" ou de certains projets de voies cyclables, vous n'avez pas hésité à en annuler certains, dans le 9e arrondissement par exemple - n'est-ce pas, Delphine ? -, ou dans le 6e arrondissement, alors que ces projets étaient parfaitement prêts à être réalisés.

Nous vous l'avons déjà dit, la DPE, la DVD, la DPMP, les C.A.S.P., mais aussi nos crèches et nos écoles manquent de personnel. Certes, vous l'évoquez indirectement dans votre communication, vous parlez de renforcer l'attractivité des postes sur le terrain et en mairie d'arrondissement, mais cela fait malheureusement des années que l'on entend ce refrain et que la situation ne s'améliore pas, voire se dégrade. Mes chers collègues, Madame la Maire, que déjà les postes nécessaires au bon fonctionnement des politiques actuelles soient pourvus et ce sera un grand progrès.

Mes chers collègues, je terminerai cette intervention par un coup de chapeau et une satisfaction. Le coup de chapeau, c'est pour les C.A.S.P., qui font un travail considérable, mais que les deux directions tutélaires, la DASCO et la DFPE, doivent davantage épauler. Les C.A.S.P. sont surchargées. Et une satisfaction de voir que, enfin, la DAC, la Direction des Affaires culturelles, découvre que les mairies d'arrondissement existent. J'en ai d'ailleurs échangé récemment avec le premier adjoint, qui a fait le même constat que moi : la DAC, Direction des Affaires culturelles, ne sait pas que les mairies d'arrondissement existent.

Vous le voyez, mes chers collègues, nous avons une tout autre conception que vous de la décentralisation. Nous ne nous payons pas de mots, nous voulons des actes, que les postes nécessaires à la bonne gestion de l'espace public soient pourvus, que les crédits soient abondés, que les directions support travaillent et ne nous parasitent pas. C'est une tout autre politique que nous souhaitons mettre en œuvre avec le groupe Changer Paris, vous l'avez compris, et à titre personnel, je suis partisan de l'avis conforme.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Jérémy REDLER, maire du 16e, pour le groupe LR, LC et Indépendants.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, en préambule, je voulais juste vous dire que, pendant les quelques minutes qui ont séparé l'intervention de mon prédécesseur Francis SZPINER et la mienne, je suis allé vérifier les chiffres des votes sur la police municipale. Je vous invite donc à retourner les observer et les regarder, puisque, je le redis, si l'opposition municipale avait voté contre ce projet de délibération, il n'aurait pas été adopté. Je ne vais pas prendre sur mon temps de parole pour le redire, mais j'ai les chiffres à votre disposition.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Si vous aviez voté contre, cela passait de toute façon.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Non, non. Je ne vais pas prendre sur mon temps de parole sur la territorialisation pour vous parler de cela, mais, chère Madame la Maire, très tranquillement…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et vous, alors, qu'est-ce qui est votre truc ? Allongez-vous sur le divan.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Je parle très tranquillement, et je tiens à votre entière disposition l'ensemble des chiffres qui sont notés sur la feuille ci-dessous.

Maintenant, revenons au sujet qui est le nôtre : la territorialisation.

Je crois que, à travers le terme de "territorialisation", tout est dit. Avoir besoin de territorialiser une action, c'est d'une certaine manière signifier qu'elle manque d'ancrage, qu'elle est trop éloignée du quotidien des habitants. Finalement, ce n'est pas une honte de l'avouer, car il s'agit d'un des grands défis de l'action publique de notre époque : comment rapprocher l'action politique des besoins des habitants ?

Comme tous les maires d'arrondissement ici présents, je vois au quotidien des Parisiens se plaindre que les choses ne vont jamais assez vite et ne pas comprendre la lourdeur des processus pour avoir une réponse simple à leur demande. Alors, évidemment, les processus sont parfois nécessaires. Ils doivent garantir l'équité, l'efficacité de l'action. Rien n'est jamais simple, surtout ce qui paraît simple. Néanmoins, parfois, les choses peuvent être plus fluides et plus efficaces.

C'est la raison pour laquelle je suis un peu embarrassé par cette approche de territorialisation que vous défendez aujourd'hui. En effet, votre logique essaie de mener un certain nombre d'expérimentations, certes louables, Madame la Maire. Elle s'efforce de rapprocher un certain nombre de circuits administratifs, ce qui est tout à fait nécessaire. Mais il y a un grand oublié : le maire d'arrondissement.

En fait, je ne suis pas vraiment étonné. Pourquoi ? Parce que, lorsqu'un maire d'arrondissement découvre la réquisition d'un gymnase pour accueillir des migrants par la bouche d'une directrice d'école sans qu'il ne soit consulté ni même informé, plus rien ne peut l'étonner. Avec pareil fonctionnement, il serait utopique d'imaginer être associé au quotidien aux décisions et à se voir déléguer les pouvoirs qui lui sont nécessaires à une réponse efficace aux demandes des habitants…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous pouvez en parler au Préfet de région.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Est-ce que vous pouvez, Madame la Maire, ne pas m'interrompre et me laisser terminer mes propos, si vous le permettez ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, je ne vous interromps pas, mais il faut en parler au Préfet de région, puisque c'est lui qui demande les réquisitions.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Madame la Maire, sauf erreur de ma part…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur ALPHAND, vous n'avez pas la parole, épargnez-nous votre grosse voix.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Madame la Maire, sauf erreur de ma part, vous êtes la première à dire qu'il ne faut pas interrompre ses collègues, je vous demanderai donc de faire la même chose.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Absolument, mais…

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Et vous le faites.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voulais juste revenir sur ce petit point. Comme cela, cela évite d'avoir à répondre pendant deux heures ensuite.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Ce petit point, chère Madame la Maire, je le redis, et je pourrais le dire publiquement et je le dis publiquement : je n'ai pas été consulté ni même informé par la Mairie de Paris de la réquisition du gymnase Montherlant il y a quelques jours de cela. Avec un pareil fonctionnement, il serait utopique d'imaginer être associé au quotidien aux décisions et à se voir déléguer les pouvoirs qui me sont nécessaires à une réponse efficace aux demandes des habitants.

Factuellement, je crois qu'il y a un manque fondamental dans votre projet, celui de donner l'autorité au maire d'arrondissement sur les services qui le concernent directement. D'une ambition annoncée, rapprocher l'action des habitants, le projet est finalement aussi modeste dans ses évolutions que grandiloquent dans la communication.

Les maires ont besoin d'avoir un pouvoir direct sur les services de la Ville. Il n'est plus possible de toujours devoir solliciter une action via l'Hôtel de Ville et, d'une certaine manière, d'être dépendant du bon vouloir de la Ville. Un maire, ce n'est pas ChatGPT pour écrire des courriers, un maire doit pouvoir agir.

Au-delà de la dimension inefficace de pareille logique, je crois qu'il y a un autre problème, celui de la confiance. Vous prétendez vouloir territorialiser l'action et je crois votre intention, chère Madame la Maire, mais vous n'arrivez pas à faire confiance aux maires d'arrondissement et aux élus d'arrondissement. Les élus connaissent leurs arrondissements et sont connus des habitants. Ils ne sont pas hors sol, ils sont ancrés dans la réalité du quotidien. L'enjeu est de savoir comment cette expertise peut être utile. Plus que jamais, nous devons la valoriser.

C'est tout le problème : vous n'arrivez pas à leur transférer les pouvoirs. Vous êtes convaincue qu'ils ne sauront pas bien les utiliser. En ne faisant pas confiance aux maires d'arrondissement, vous ne faites pas confiance aux électeurs des arrondissements. De quoi avez-vous peur ? Que les maires d'arrondissement ne fassent pas bien leur travail ? Eh bien, ils seront immédiatement sanctionnés par les mêmes électeurs.

Il faut faire confiance aux élus d'arrondissement. Il faut leur donner le pouvoir d'agir. Nous avons certes quelques divergences politiques, mais je crois qu'il existe entre nous une divergence fondamentale : je crois en l'émulation et la compétition. Je pense que responsabiliser un maire, c'est lui donner la possibilité d'être meilleur, de s'inspirer de ce qui se fait de mieux. Ainsi, il améliore le quotidien de ses administrés dans un esprit de dynamique.

Paris est un tout, certes, et il est nécessaire de garantir une homogénéité de la qualité et de l'accès aux services publics pour tous les Parisiens, mais Paris n'est pas monolithique, Paris a des spécificités. Chaque quartier, chaque secteur, personne d'autre que les élus d'arrondissement ne les connaissent mieux. Ce sont ces nuances, ces réalités et c'est par cette connaissance que les élus des arrondissements peuvent mieux répondre aux demandes des habitants.

Pour toutes ces raisons, je ne saurai que vous exprimer mes réserves sur cette approche de la territorialisation et vous appeler, chère Madame la Maire, à tendre la main aux élus d'arrondissement. Créez un véritable pacte de confiance, créez un acte qui transcende les différences politiques mais qui offre la possibilité pour chacun de mieux servir les Parisiens, car tel est notre but à tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Démarrons avec la sécurité, la propreté et la veille sociale. Vous verrez, nous allons faire de grandes choses.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement, pour Paris en commun.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, beaucoup a déjà été dit sur cette nouvelle étape, cette étape supplémentaire d'une politique essentielle pour une grande ville comme Paris, je voulais donc commencer en en rappelant le principe essentiel. Pour moi qui suis maire d'un grand arrondissement du Nord-Est parisien, je crois être bien placé pour parler de ce principe essentiel qui nous guide dans cette nouvelle étape de la proximité.

En fait, ce principe est assez simple, il faut assurer la proximité pour plus de démocratie locale et plus d'efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques, tout en assurant, même en garantissant un principe essentiel, celui de l'unité de Paris, qui se traduit pour un arrondissement comme le 18e par quelque chose d'assez simple, la solidarité de Paris pour tous ses quartiers. C'est cela, le principe de l'unité de Paris : la solidarité de Paris pour tous ses quartiers, car, que l'on habite un arrondissement très uniforme ou un arrondissement très divers, on est tout autant un Parisien ou une Parisienne. C'est notre rôle de Conseil de Paris et c'est le rôle de la Maire de Paris d'assurer cette unité.

On est en même temps un habitant de tout Paris et un habitant d'un quartier qui a ses spécificités. Cette nouvelle étape permet de renforcer encore les compétences des mairies d'arrondissement, nous permettant toujours plus de proximité, tout en préservant notre capacité à mener à cette échelle à Paris les grandes politiques transversales pour se déplacer ou pour assurer l'équilibre des implantations sociales et du logement, par exemple, et donc en garantissant - je redis ce mot - la solidarité entre tous les quartiers de Paris.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos d'un certain nombre de nos collègues sur le Big Bang qu'ils voudraient pour le statut de Paris. Moi, je me demande si ce Big Bang ne serait pas avant tout un Big Bang du repli sur soi ou du culte de l'entre-soi, pour faire en sorte que chacun puisse faire chez soi ce qu'il entend en oubliant qu'il est aussi un Parisien ou une Parisienne et qu'il a aussi une responsabilité vis-à-vis de tous les habitants de notre ville. Parce que ce sont eux, tous les habitants de notre ville, avec leur diversité, qui assurent notre prospérité et notre capacité à être une grande capitale.

Cette nouvelle étape, c'est donc plus de capacité à agir à l'échelle du quartier, de l'arrondissement et de Paris. C'est ce qui nous permet de faire en même temps la révolution de la porte de la Chapelle et la "rue aux écoles" Ferdinand-Flocon, deux politiques de nature ou de dimension différente, mais qui sont tout aussi transformatrices pour les Parisiennes ou les Parisiens. C'est cela, au fond, l'essentiel.

Ce lien entre Paris et ses arrondissements est absolument indispensable, il est même consubstantiel de ce qu'est être un Parisien, c'est-à-dire à la fois l'habitant d'un quartier, l'usager d'un autre, et avant tout totalement chez soi partout, dans toute notre ville. Proposer de rompre ce lien, c'est donc démontrer que l'on n'a rien compris à ce qu'est notre ville, rien compris à son fonctionnement original, rien compris à notre façon de vivre notre ville ici, à Paris.

Voilà pourquoi la proposition absurde de rompre le lien de légitimité entre les conseils d'arrondissement et le Conseil de Paris est non seulement, je le disais, absurde, mais elle est surtout dangereuse pour le bon fonctionnement du service public parisien, pour notre capacité à mener les politiques publiques à la bonne échelle, et désastreuse pour la vie démocratique à Paris. C'est un contresens dramatique pensé par ceux qui connaissent si mal Paris qu'ils veulent en détruire l'équilibre institutionnel et démocratique.

D'ailleurs, ils veulent détruire le mode de scrutin sans se poser du tout la question de savoir quelles seront les compétences des uns et des autres, c'est-à-dire que le seul objectif est le mode de scrutin. Cette façon de voir les

choses est incroyable. Le mode de scrutin est la conséquence de l'organisation institutionnelle d'un espace, ce n'est pas l'inverse. On est là dans une pratique politique d'un autre âge, entièrement tournée autour de l'effet électoral que l'on imagine qu'une réforme pourrait avoir, et tous ceux qui ont joué à ce jeu ont toujours perdu. Mais, jouant à ce jeu, qu'ils perdront, ils vont détruire l'équilibre démocratique de notre ville.

Nous avons déjà vu beaucoup de choses se détruire ces dernières années dans la pratique démocratique, mais il y a quelque chose qui fonctionne bien : la façon dont on fonctionne à Paris. Les électeurs comprennent très bien comment cela fonctionne, ils savent très bien qui décide de quoi et, quand ils ne le savent pas, ils savent très bien poser la question.

Ne détruisons pas quelque chose qui fonctionne. Suffisamment de choses ont été détruites ces dernières années dans la pratique démocratique de ce pays, n'en rajoutons pas. Continuons à faire ce que nous faisons ici depuis vingt ans et qui marche, c'est-à-dire donner de plus en plus de pouvoir à ceux qui sont les plus proches des habitants, "à portée de baffe" comme disait un grand maire, tout en nous permettant de mener des politiques à la bonne échelle.

Cet équilibre, nous en avons fait la preuve, fonctionne. Je suggère que l'on continue dans cette direction.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

M. RAIFAUD pour le groupe "Les Écologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le Pacte de la proximité, c'est la question de la répartition des compétences entre la Mairie centrale et les arrondissements. Je voulais concentrer mon propos sur le projet de loi dite Paris Lyon Marseille, qui pourrait arriver au Parlement dans les prochaines semaines.

Cette révision, je me demande pourquoi elle se met à l'agenda. On nous dit qu'il s'agit d'élire directement le ou la Maire de Paris, mais, cela a été dit par Anne HIDALGO dans son propos introductif, aucune mairie en France n'élit directement son maire ou sa maire. Jamais. Nulle part. Cela n'existe nulle part. Pourquoi ? Parce que le principe de ce scrutin est d'élire une équipe, et le ou la maire est quelqu'un qui est à la tête d'une équipe, qui rassemble, qui fédère un ensemble d'élus qui travaillent ensemble.

On ne peut pas aller dans une logique de présidentialisation uniquement pour le scrutin parisien. Dans ce cas, il faudrait l'envisager pour toutes les communes en France, mais je trouve que ce serait une très mauvaise idée. Nous sommes un certain nombre d'élus à travailler quotidiennement, et heureusement que la Maire de Paris, pas plus que les maires d'arrondissement, n'est pas seule pour exercer l'ensemble des compétences qui reposent sur la collectivité.

Il y a aussi une question de représentativité. A Paris, si on compte tous les élus d'arrondissement, nous avons à peu près un élu pour 4.000 habitants. Dans une ville de 50.000 habitants, il y a un élu pour 1.000 habitants. C'est ainsi que la loi électorale est faite. Si, tout d'un coup, on se met à élire le Conseil de Paris, c'est-à-dire 163 personnes, on sera, ou vous serez, 163 élus pour 2 millions d'habitants, ce qui fait à peu près un élu pour 13.000 habitants. Et on va parler de la déconnexion des élus avec les citoyens, dire que l'on est trop éloigné, etc.

Nous sommes déjà trop éloignés avec un élu pour 4.000, alors imaginez si on passe à un scrutin dans lequel les élus du Conseil de Paris seront des espèces d'entités évanescentes très peu visibles par les citoyennes et les citoyens, et dans lequel les élus d'arrondissement se retrouveront finalement "à portée de baffe", l'expression vient d'être employée, mais sans aucun moyen d'agir, puisque la question de la répartition des compétences n'aura pas été traitée.

J'ai écouté avec grande attention depuis le début de cette discussion. Tout le monde ici dit que les arrondissements sont très importants, que c'est l'échelon de la proximité, que les élus d'arrondissement ont un rôle à jouer particulièrement important. Si on fait la loi Maillard telle qu'elle se présente, sans aucune re-répartition de compétences, ce que nous sommes en train de faire, la répartition de compétences, la territorialisation, le travail interne qui se fait à la Ville de Paris, cela n'existera plus entre la Ville de Paris et les arrondissements. Chacun sera dans son rail, et le rail en question sera : la Ville de Paris fait tout avec 163 élus et les arrondissements ne font pas grand-chose, à part "prendre les baffes" des habitants qui seront insatisfaits des politiques publiques menées.

Voilà le risque qui est devant nous et qui est extrêmement important.

Et puis, si on veut faire une loi à propos de Paris sur des questions de collectivités, pourquoi est-ce qu'on ne parle pas de la Métropole du Grand Paris ? Cette Métropole a été créée en 2016, pour laquelle des questions de compétences se posent, qui sont extrêmement importantes, et des questions d'élection aussi. La Métropole de Lyon fonctionne plutôt bien, avec une élection qui est, pour le coup, plus directe. C'est un écologiste qui parle, effectivement. On a une élection qui est plus directe, c'est celle qui correspond à un département, mais on a cette Métropole qui échoue à ce stade à faire ce pour quoi elle a été créée : du rééquilibrage territorial, de la répartition de ressources, de moyens, de compétences entre les différents territoires qui la composent.

S'il devait y avoir une urgence à faire une loi qui concernerait Paris sur des questions électorales et de compétences de collectivités, faisons une loi sur la Métropole du Grand Paris. Pour le coup, il y a urgence à faire cette loi pour réduire les inégalités territoriales qui sont criantes et qui font que vous avez dans le même espace urbain les deux départements les plus riches de France et le département le plus pauvre de France. Voilà une urgence que nous devrions avoir à traiter.

Le groupe "Les Ecologistes" vient donc en soutien au vœu qui est présenté par l'Exécutif. J'entends l'argument que, "en 1982, Gaston Defferre a fait la loi en décembre pour les élections en mars", mais ce n'est pas parce que Gaston Defferre a fait n'importe quoi que nous sommes obligés de recommencer. Faisons cette commission multipartisane, prenons le temps d'en discuter et de faire les choses bien, ensemble, comme il se doit.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. D'ailleurs, ce ne fut pas non plus une réussite électorale pour ceux qui avaient préconisé ce mode de scrutin à l'époque.

Je ne partage pas ce que vous avez dit sur la Métropole, mais ce que vous avez dit, de même qu'Eric LEJOINDRE, est quand même très, très clair : parler du mode de scrutin avant de parler des compétences est plus que douteux. En tous les cas, cela ne vise pas à régler des problèmes de fonctionnement, cela vise à régler des pseudo-problèmes politiques où le mode de scrutin serait censé être celui qui permet à tel ou tel de gagner. Bon, je pense qu'il faut que chacun redevienne raisonnable et fasse son travail de terrain, de conviction, ce sera la meilleure façon de faire.

Je pense que la plupart des maires d'arrondissement qui se sont exprimés sont déjà dans cette idée, mais il nous manque quand même la principale instigatrice de cette volonté de changer la loi. C'est dommage qu'elle ne soit pas là pour en discuter.

Monsieur BOULARD, maire du 17e, pour le groupe Union Capitale.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues : un électeur/une électrice, une voix. Voilà un principe simple, n'est-ce pas ? Pourtant, la loi Paris Lyon Marseille a réussi l'exploit de créer un mode de scrutin jugé complexe par les électeurs, où le Maire ou la Maire est élu par des grands électeurs, eux-mêmes désignés au terme de 17 élections locales.

Modifier les règles du jeu électoral, pourquoi pas, mais une véritable réforme ne se résume pas à une manipulation électorale via un ajustement technique qui occulte, chers amis, l'essentiel. Vouloir éviter un scénario improbable et qui ne s'est jamais produit, où un Maire ou une Maire de Paris serait élu avec moins de voix que son adversaire, ne justifie en rien l'instauration d'un Conseil de Paris centralisé gouvernant seul au détriment des maires d'arrondissement.

Tant que nous n'aurons pas pensé la répartition des compétences entre la Mairie centrale et les arrondissements, nous continuerons, chers amis, à faire semblant de débattre pendant que les élus de terrain géreront sans moyens ni pouvoir réel l'intérêt des Parisiens là où ils habitent. Qui est en première ligne lors des récentes crises, pandémie, gilets jaunes ? Les mairies d'arrondissement. Qui connaît le mieux les besoins des habitants et anime nos quartiers ? Les mairies d'arrondissement. Pourtant, elles manquent d'autorité et de budgets adaptés.

Nous exigeons une réforme authentique, une gouvernance locale, décentralisée et efficace, avec des élus de terrain représentatifs dotés de moyens réels. Votre vœu ne fait que soulever la question du mode de scrutin sans répondre à ces véritables enjeux d'équilibre institutionnel et de proximité démocratique.

Philippe GOUJON, mon collègue maire du 15e, rappelait que, en février 2017, votre majorité et le Gouvernement socialiste, écologiste et communiste a, par la loi, concentré au contraire les pouvoirs du Maire de Paris sur certains aspects de la gestion municipale, notamment des compétences auparavant détenues par le Préfet de police qui lui ont été transférées : stationnement, circulation. Rien pour les mairies d'arrondissement à l'époque, qui n'ont toujours qu'un rôle limité sur de nombreuses décisions municipales.

Alors, votre territorialisation est une avancée à marche forcée et très décevante dans l'Acte 2, que vous nous présentez après vingt ans de centralisation. La vérité est que vous ne voulez pas décentraliser les compétences. Sous couvert de territorialisation - les mots ont un sens -, vous étendez la bureaucratie, en témoignent une multitude de chefs de service, de sous-directions à cheval sur plusieurs arrondissements, comme l'a rappelé ma collègue maire du 5e, Florence BERTHOUT.

Nous, nous croyons à une utile augmentation des transferts de compétences opérationnelles par la loi aux mairies d'arrondissement, notamment en matière de propreté, comme le choix du mode de collecte des déchets, d'entretien des écoles, des crèches, d'urgence sociale, de sécurité, de voirie et d'espaces verts, d'attribution directe de logements sociaux, de résidences séniors également, ainsi que l'avis conforme, cela a été rappelé, en matière d'urbanisme et d'espaces publics.

Alors que vous refusez sur le plan réglementaire de déléguer des moyens humains, budgétaires et matériels aux mairies d'arrondissement, qui seraient nécessaires pour exercer ces missions de proximité, pourquoi le voudriez-vous à nouveau dans la loi ? Nous demandons depuis plusieurs années la mise en place d'une commission indépendante associant des experts et des élus locaux pour mener une réflexion approfondie sur la répartition des compétences et la gouvernance locale.

Oui, il y a une révision de la loi Paris Lyon Marseille, étendue pourquoi pas à Toulouse et aux métropoles, pour simplifier le mode de scrutin et, dans le même temps, renforcer la démocratie locale, qui suppose une refonte structurelle d'une gouvernance reposant sur la répartition des compétences entre la Mairie centrale et les arrondissements que vous n'abordez pas.

Posons-nous une question fondamentale : qui souhaite favoriser un système où s'expriment des élus hors sol, ceux du Conseil de Paris, plus éloignés des réalités locales, au détriment des élus d'arrondissement qui, bien que plus proches des citoyens, seraient privés du pouvoir réel ? Ces compétences supplémentaires ne sont pas une faveur mais la reconnaissance d'un rôle que les mairies d'arrondissement exercent déjà de fait, souvent dans l'urgence et sans les moyens adéquats.

Alors, vous l'aurez compris, modifier le mode de scrutin à moins de six mois du début de la période de réserve électorale est une démarche précipitée qui n'est pas d'intérêt général et ne peut répondre aux enjeux d'une réforme institutionnelle de cette ampleur. Nous nous abstiendrons non par prudence, mais par exigence, Madame la Maire, parce que Paris mérite mieux qu'un simple "rafistolage". Si Rome ne s'est pas faite en un jour, le Paris de la proximité ne se fera pas non plus en un quart d'heure.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Si nous pouvons garder la ville du quart d'heure et prendre le temps qu'il faut pour avancer, je rejoins une partie de votre propos.

M. Rudolph GRANIER pour Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je souris quelque peu dans cet exercice d'autosatisfaction bureaucratique, à l'incidence pourtant limitée et qui participerait prétendument à la ville du quart d'heure. Paris était déjà une ville du quart d'heure bien avant que vous n'inventiez ce concept marketing. Non, Madame la Maire, l'histoire de Paris ne commence pas en 2001, avec Bertrand DELANOË. En 20 ans, la vitesse du bus a presque été divisée par deux en heure de pointe. Les temps de trajet se sont allongés. En matière de commerces de proximité, la moitié des commerces de bouche a fermé, tandis que, dans certains quartiers, l'activité touristique a remplacé l'activité commerciale, notamment rue de Rivoli. De quelle ville du quart d'heure parlez-vous ? Celle où l'on peut tout faire à 15 minutes de chez soi ou celle où s'éloigner à plus de 15 minutes de chez soi est une épreuve en soi ?

Finalement, cette ville du quart d'heure que vous fantasmez ne doit pas se traduire par un repli sur soi, qui ne correspond pas du tout à l'image attractive et dynamique que doit renvoyer Paris. Votre politique en matière d'urbanisme et de logement en est pourtant la triste illustration. Concentrer les problèmes dans des ghettos de logements sociaux n'a pourtant jamais permis aux gens de sortir du quartier prioritaire dans lequel vous les assignez. Tous ces quartiers dits populaires et que vous méprisez, les gens se sentent abandonnés, sans horizon, sans perspective. La ville du quart d'heure est, pour eux, synonyme de prison, d'injustice et d'enfermement. Il y a quelque chose de schizophrénique dans votre approche, Madame la Maire. Votre ville du quart d'heure impliquerait de donner de vrais moyens aux maires d'arrondissement, mais ce n'est pas du tout ce que contient cette communication.

Si vous souhaitiez réellement faire de la décentralisation, vous iriez bien plus loin, en laissant une véritable marge de manœuvre aux maires d'arrondissement, comme cela a été réclamé, "via" leur budget et la détermination de leurs priorités politiques. La Ville feint de déléguer certaines de ses prérogatives, alors qu'elle reste toujours la seule à prendre des décisions opérationnelles, laissant les maires "rafistoler" et réparer les choix hors-sol pris par la Mairie centrale. Il n'est pas besoin de nouvelles réformes de scrutin pour avoir des élus hors-sol, vous en êtes la preuve. Une vraie décentralisation impliquerait de donner un réel pouvoir de veto aux maires, en rendant conformes leurs avis sur les permis de construire ou les conventions d'occupation du domaine public, par exemple.

A la place, nous avons des enveloppes "souplesse" ou la création de nouveaux postes de médiateurs, de coordinateurs ; une nouvelle couche pour le millefeuille municipal. De nouveaux agents responsables de l'entretien ou responsables de la P.M. seront identifiés par quartier pour établir des diagnostics… Vous en êtes encore à la phase de diagnostic, là où ce dont nous avons véritablement besoin, ce sont des effectifs de police municipale opérationnels immédiatement sur le terrain, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Enfin, et j'en terminerai là, cette position n'est pas du tout incompatible avec la réforme du mode de scrutin que notre groupe appelle de ses vœux. La réforme du mode de scrutin répond à un impératif démocratique et n'a aucune vocation à supprimer le rôle essentiel du maire d'arrondissement auprès de la population. Par là, je viendrai à évoquer votre conception de la démocratie, qui me ferait sourire, mais qui inspire beaucoup plus de colère. Quand j'entends la maire du 14e qui refuse de donner la parole à des familles dans son conseil d'arrondissement, quand

vous paradez avec moins de 23.000 voix à la présidentielle, vous n'avez pas réussi à critiquer le scrutin, je vous le concède, ou quand moins de 3,5 % de personnes décident du tarif de stationnement dans Paris, en réalité, vous abîmez la démocratie en en jouant selon votre bon gré.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - En même temps, vous n'êtes pas maire d'arrondissement. Voilà. Peut-être que, si vous étiez maire d'arrondissement, vous auriez, à l'épreuve de la gestion, un avis beaucoup plus réel que cet avis totalement hors-sol que vous développez de Conseil en Conseil.

Ensuite, pour 2 minutes 19, Mme Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, chers collègues, cet Acte 2 de la territorialisation, annoncé à grand renfort de communication, n'est hélas pas à la hauteur. Alors que vous vous étiez engagés à renforcer le rôle des maires d'arrondissement, vous vous contentez de mesures symboliques, sans modifier réellement la gouvernance de Paris. Au-delà des mesures d'affichage et des ajustements ponctuels, les vrais enjeux de fond sont soigneusement évités. Oui, vous nous aviez promis un "big bang" de la décentralisation. Hélas, nous en sommes loin, très loin.

Quelques exemples concrets : ainsi, sur le sujet crucial de la propreté et de l'entretien de l'espace public, au lieu de nommer des référents ou de créer des enveloppes "souplesse", pourquoi tout simplement ne pas décentraliser ces compétences et les moyens ? De même, la territorialisation accrue de l'urgence sociale ne répond pas à des remontées de terrain, qui n'indiquent pas de besoin de création de nouvelles maraudes municipales, puisque nos maraudes associatives fonctionnent très bien, que ce soit la Croix-Rouge, "Les Captifs" ou la Protection civile. Je ne vous apprends rien. Plutôt que de créer des maraudes municipales, il faudrait garantir plus de sécurité dans les centres d'hébergement et créer des places d'hébergement d'urgence, gérées directement par les mairies d'arrondissement. Sur des sujets cruciaux tels que la sécurité ou l'urbanisme, les maires d'arrondissement restent dépendants des décisions prises par la Mairie centrale. Le rôle des maires d'arrondissement dans l'urbanisme se limite ainsi à des avis consultatifs et non à un véritable droit de décision. Cet Acte 2 se contente de créer d'ailleurs, sur la sécurité, un vague référent, ce qui est vraiment notoirement insuffisant.

Sur d'autres sujets, vous êtes totalement absents. C'est notamment le sujet crucial du logement. Le sujet de la part de décision laissée aux maires sur les attributions n'y figure pas. Le logement, qui est la première préoccupation des Parisiens, reste une compétence "archi"-centralisée, au détriment de l'efficacité de l'action publique. De même, l'attractivité des métiers en mairie d'arrondissement à Paris aurait dû être renforcée. Aujourd'hui, les postes en arrondissement souffrent d'un manque de reconnaissance et de valorisation, ce qui freine le recrutement et la fidélisation des agents.

Il faut par ailleurs, et c'est très important, souligner le déséquilibre criant à Paris dans la répartition des moyens de communication. Alors que votre service de communication, Madame la Maire, comporte environ 400 agents, oui, 400, les mairies d'arrondissement, pourtant en première ligne, n'ont aucun poste sur ce sujet. Elles sont contraintes de puiser dans les effectifs de leur cabinet une solution insuffisante, notamment pour assurer une communication institutionnelle efficace et de proximité.

Enfin, sur l'octroi des subventions, cela a été dit et redit, mais on va le dire encore, les "mesurettes" annoncées sont totalement insuffisantes. La Ville de Paris distribue chaque année près de 250 millions d'euros de subventions. Ce n'est pas en nous donnant des petites enveloppes de 10.000 euros que l'on va pouvoir soutenir efficacement notre tissu associatif local.

En substance, cet Acte 2 est extrêmement décevant. C'est pourquoi nous portons le vœu, avec le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", que la Ville de Paris propose enfin un Acte 3 de décentralisation à la hauteur des attentes des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernière oratrice, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU pour "Les Ecologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous approchons donc de la fin de nos débats. Je dois dire que j'ai été assez gênée par deux choses, qui sont encore ressorties des dernières interventions.

La première, c'est une manière, entendue à plusieurs reprises au fil de la matinée, de séparer les élus d'arrondissement et les élus du Conseil de Paris. J'ai vraiment l'impression que, dans l'esprit de certains et de certaines, en tant que Conseillers et Conseillères de Paris, nous ne serions pas des élus d'arrondissement à part entière. Cela me gêne beaucoup. J'espère que cela vous gêne aussi beaucoup dans l'exercice de votre mandat, car ce serait une manière pour le moins singulière d'exercer votre mandat au service des Parisiens et des Parisiennes.

Puis, la deuxième chose qui a été évoquée il y a quelques minutes par M. GRANIER, c'est l'aspect "schizophrénique" qu'aurait notre majorité. Déjà, je le dis très calmement et très fermement, car j'ai été assez

embêtée par une séquence que nous avons vécue hier, je nous souhaite, sur tous les bancs de cet hémicycle, d'arrêter d'employer des expressions qui sont stigmatisantes pour les personnes souffrant du point de vue de la santé mentale. Cependant, par rapport au manque de cohérence vis-à-vis des politiques et des débats de ce matin, notamment sur la loi P.L.M., je vous avoue que la manière dont la droite parisienne s'exonère de tous ses liens avec son groupe, sa famille politique, ses affinités et ses sensibilités dès lors que l'on sort du Conseil de Paris pour parler de la droite régionale ou de la droite gouvernementale, cela n'aide pas vraiment à la clarté de nos discussions.

Bref, ce matin, nous avons quand même pris le temps de débattre des institutions, de l'histoire des institutions. Si j'ai bien un regret, c'est que vous vous êtes toutes et tous arrêtés aux années 1980. J'aurais bien aimé que l'on remonte jusqu'aux années 1800 et cette fameuse loi du 28 pluviôse de l'an VIII sur la création de la Préfecture de police. En effet, vous avez discuté, débattu de ce qu'est le droit commun à Paris, de ce qu'est le droit d'exception à Paris, mais rien ou si peu sur les compétences particulières de la Préfecture de police, qui prive la Ville, qu'importe l'analyse que l'on a des relations de la Ville et de la majorité municipale avec la Préfecture de police, mais ce statut particulier, cette exception démocratique nous prive toujours aujourd'hui d'un certain nombre de compétences. Les choses évoluent néanmoins, notamment sur la création de la police municipale. Je ne referai pas le débat que nous avons eu lors de sa création. C'est au contraire plutôt l'occasion de remercier l'ensemble des agents et agentes de la DPMP, qui œuvrent sur le terrain et qui vont aujourd'hui être dotés, en plus de ce dispositif, de référents et référentes de quartier. J'espère que cela nous aidera à passer une étape, après les succès ou les échecs relatifs des rendez-vous de permanence donnés aux bornes dans l'espace public.

Enfin, je souhaitais évoquer ce lien avec les autres instances, qui sont censées nous aider à débattre de la sécurité à Paris. Je tiens à le rappeler, depuis le début de notre mandat, nous n'avons eu aucune réunion du Conseil départemental de prévention de la délinquance, une instance pourtant prévue par la loi et qui doit être réunie à l'initiative du Préfet de police. Comme nous parlons ici de la territorialisation et notamment de nos arrondissements, il sera plutôt question, pour les référents et référentes de la police municipale dans chaque quartier, d'avoir des liens avec leurs conseils de quartier, avec leurs conseils municipaux.

Puis, parce que M. GRANIER a remis en cause Carine PETIT et la démocratie locale dans le 14e arrondissement, j'ai envie de lui souhaiter d'avoir, dans son arrondissement, mais dans tous les arrondissements de Paris, un fonctionnement démocratique, un règlement intérieur du conseil d'arrondissement ou même une charte des conseils de quartier aussi progressiste et aboutie que celle du 14e arrondissement. Il serait d'ailleurs temps, en termes de territorialisation, que nous harmonisions par le haut nos pratiques démocratiques.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner à présent la parole à Patrick BLOCHE, cher Patrick, Monsieur le Premier Adjoint, pour répondre à ce grand débat.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire de Paris.

Je constate, au moment où vous me donnez la parole, qu'il est déjà 12 heures 30. Je ne saurais donc abuser de l'attention de notre Assemblée.

Tout le monde l'a compris, à travers le débat sur cet Acte 2 de la territorialisation, il y a eu deux débats, le deuxième étant très directement lié à l'actualité et à la volonté bien inopportune, en tout cas antidémocratique, de réformer le mode de scrutin, notamment dans notre Ville.

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit de cet Acte 2 de la territorialisation. Il fait suite, en cette année 2025, à l'Acte 1 qui, à travers le Pacte parisien de proximité, visait non seulement à donner des compétences nouvelles aux maires d'arrondissement, mais aussi des moyens budgétaires. En effet, en 2021, il y avait déjà eu la création d'une première enveloppe, qui était l'enveloppe Propreté. Ici, nous avons deux enveloppes complémentaires, qui sont l'enveloppe Entretien des jardins et Entretien des pieds d'arbre. Il y avait déjà un fonds d'animation locale, mais il y en aura désormais trois, dans le domaine de la culture et du sport, notamment. Incontestablement, et j'ai bien entendu nos collègues maires d'arrondissement de l'opposition, il y a toujours ce côté "toujours plus".

Cependant, je voudrais vraiment témoigner du fait que j'aurais voulu, lorsque j'étais maire d'arrondissement, déjà bénéficier des transferts de compétences de l'Acte 1 de la territorialisation et, "a fortiori", des transferts de compétences qui vous sont proposés aujourd'hui à travers cette communication. Ce sont incontestablement des pouvoirs en plus, des moyens d'action en plus pour les maires d'arrondissement, avec un souci majeur, celui de jouer la carte de la proximité avec nos concitoyennes et nos concitoyens, avec l'idée de faire vivre cette ville du quart d'heure, en faisant gagner aux services publics parisiens de l'efficacité et de la rapidité, justement, du fait de cette proximité.

Alors, en vous écoutant, cela m'a rappelé cette phrase que Bertrand DELANOË a répétée tant de fois lorsqu'il était Maire de Paris, certaines ou certains d'entre vous l'ont peut-être entendu le dire : "Quand cela va mal, c'est la faute du Maire de Paris. Quand cela va bien, c'est grâce aux maires d'arrondissement". Quelque part, cet Acte 2 de la territorialisation y contribuera.

Bref, nous avons été dans un débat assez classique, où l'opposition en demande toujours plus, mais cela a glissé, il est dommage que le Président SZPINER ne soit pas là, sur un débat plus large concernant le statut de Paris. En entendant certaines ou certains d'entre vous, je me suis dit qu'ils étaient dans une contradiction au moins historique, car se réclamant de la filiation gaulliste ou plus récemment de la filiation chiraquienne, qui s'inscrivaient plutôt, avouons-le, dans une tradition historique jacobine. Le combat que Jacques Chirac mène en 1982 contre la réforme de la loi P.L.M., au nom de l'unité de Paris, son combat est contre la création des mairies d'arrondissement. C'est cela qu'il remet en cause. Or, je vous entends aujourd'hui, vous qui vous réclamez de cette filiation, vouloir presque que les mairies d'arrondissement deviennent des communes de plein exercice. Là, effectivement, si on allait, par une réforme de la loi, parce qu'il faudrait une réforme de la loi, jusqu'à ce que les arrondissements soient des communes de plein exercice, la Commune de Paris a fini d'exister et l'unité de Paris n'est plus qu'une évocation, si j'ose dire, historique.

C'est pour cela que, sur ce sujet, je nous conseille collectivement, que nous soyons de la majorité ou de l'opposition, de trouver le bon équilibre. C'était l'objet de cette communication.

Alors, arrivons au second sujet : le mode de scrutin. Delphine BÜRKLI, d'ailleurs, vous m'avez fait beaucoup sourire. De manière assez paradoxale, vous n'avez parlé que de l'Acte 2 de la territorialisation, laissant à votre collègue Maud GATEL le soin de s'exprimer, sans doute en votre nom, sur la réforme du mode de scrutin. En tout cas, par leur expression publique, parfois de manière plus déterminée qu'aujourd'hui dans cet hémicycle, je constate que 13 maires d'arrondissement sur 17 se sont exprimés de la manière la plus claire qui soit contre la réforme du mode de scrutin touchant Paris, Lyon et Marseille. Ces 13 maires d'arrondissement, j'ai fait le calcul, représentent 90 % de la population parisienne, c'est dire leur représentativité.

A partir de là, comment peut-on faire croire aujourd'hui encore que, ne serait-ce que lors du dernier scrutin en 2020, quand on était amené à choisir un bulletin de vote dans le 18e arrondissement, il n'était pas clair, lorsque l'on choisissait comme maire d'arrondissement Éric LEJOINDRE, que l'on votait pour Anne HIDALGO, ou lorsque l'on souhaitait que Pierre-Yves BOURNAZEL soit maire du 18e arrondissement, on votait pour Agnès BUZYN, ou lorsque l'on souhaitait que Rudolph GRANIER soit maire du 18e arrondissement, on votait pour Rachida DATI. Enfin, sincèrement ! A moins, si j'ose dire…

Je prête volontiers mes lunettes à qui veut, mais en l'occurrence, c'est d'une clarté absolue.

Sur cette réforme du mode de scrutin, il a été dit beaucoup de choses. Il a été dit notamment : "Oui, mais lorsque l'on a réformé le mode de scrutin par la loi du 31 décembre 1982, c'était trois mois avant les élections municipales de mars 1983". C'est vrai. Sauf que, et nous sommes là pour…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Est-ce que vous pouvez vous asseoir, s'il vous plaît, et écouter la réponse ? Je suis sûre qu'elle grandira la connaissance commune que nous aurons de ce sujet.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Vous avez dit : "Loi du 31 décembre 1982, c'était trois mois avant les municipales de mars 1983". C'est parfaitement exact, hormis le fait que, depuis la loi du 2 décembre 2019, il est inscrit dans le Code électoral, à l'article L. 567-1 A : "Il ne peut être procédé à une modification du régime électoral ou du périmètre des circonscriptions dans l'année qui précède le premier tour d'un scrutin". Or, ici, il s'agit bien de changer le périmètre des circonscriptions. En effet, le Conseil de Paris, pour ne parler que de notre Assemblée, a toujours été élu, toujours, avant même l'élection d'un Maire de Paris en 1977, sur la base de circonscriptions électorales qui étaient les arrondissements. Quand Jacques Chirac est élu en 1977, il y a à Paris 20 circonscriptions électorales et un mode de scrutin, d'ailleurs, à l'époque, moins démocratique qu'aujourd'hui, puisque la liste qui arrivait en tête dans l'arrondissement récupérait tous les sièges de conseillers de Paris.

Déjà, à l'époque, il y avait l'idée d'une répartition du Conseil de Paris sur une base géographique. Pourquoi ? Tout simplement pour que le Conseil de Paris soit représentatif de la géographie parisienne, notamment du nombre d'habitants dans chaque arrondissement. A partir du moment où il n'y a qu'une circonscription à Paris, vous cassez totalement la représentativité des arrondissements. On est donc bien dans un changement de circonscriptions. De ce fait, cet article du Code électoral, introduit en 2019, ne devrait pas permettre de changer le mode de scrutin à moins d'un an du premier tour du scrutin des élections municipales de mars 2026.

Pour terminer, je me suis imposé, pendant que le débat, une relecture de la proposition de M. MAILLARD et consorts. J'ai eu envie de dire à Philippe GOUJON, cher Philippe, je me demande s'il ne faut pas que l'on revienne, toi et moi, à l'Assemblée nationale pour bien écrire la loi. Sincèrement, quand vous lisez…

On y a partagé de bons souvenirs. On ne cherche pas et l'on n'a pas envie d'y retourner, mais s'il faut bien écrire la loi, il faudra peut-être que l'on se dévoue.

En tout cas, que dit la proposition de loi MAILLARD ? Ecoutez bien, parce que l'on parle d'une proposition de loi, dont on nous dit que le Gouvernement voudrait l'inscrire le 17 mars à la place d'un projet de loi visant à lutter contre le narcotrafic. On a les priorités que l'on a… Deux articles très courts : article 3, après l'article L. 200… Bref, il est proposé l'insertion d'un article L. 2511-26-1. Je lis, c'est écrit noir sur blanc : "Le maire d'arrondissement peut assister au Conseil de Paris, même s'il n'en est pas membre".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est gentil.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Il est écrit à la phrase suivante : "A sa demande…" Attendez. La phrase suivante est bien écrite aussi : "A sa demande, il est entendu sur les affaires relatives à son arrondissement".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est trop gentil, cela ! C'est trop gentil ! Vraiment !

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Je veux dire par là, chers collègues, quand vous lisez la proposition de loi, vous voyez bien qu'il est écrit noir sur blanc qu'un maire d'arrondissement peut ne pas être élu au Conseil de Paris et que, à partir de là, il va falloir qu'il gratte à la porte et qu'il lève le doigt pour dire : "Je voudrais quand même bien parler des affaires de mon arrondissement".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Seulement s'il est gentil, sinon ce n'est pas la peine.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Si, à partir de là, certains disent encore que cette proposition de loi, ce n'est pas la suppression des mairies d'arrondissement ou, tout du moins, leur existence théorique sans pouvoir est quelque part suspendue en l'air, vraiment, je les renvoie à la proposition de loi MAILLARD.

Puis, article 5, j'en terminerai, Madame la Maire, car le temps passe, article 5 de la proposition de loi MAILLARD…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ecoutez, écoutez.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - "Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi", c'est-à-dire après avoir réformé le mode de scrutin, vous l'avez bien compris, "le Gouvernement remet au Parlement un rapport qui évalue les possibles transferts de compétences de la Mairie centrale vers les mairies d'arrondissement". Enfin, comment peut-on écrire ainsi la loi ?

Chers collègues, et j'en terminerai là, merci de m'avoir laissé tout le temps nécessaire. En cohérence avec le débat, quelles que soient les positions que l'on a exprimées sur cet Acte 2 de la territorialisation qui est, personne ne l'a contesté, une nouvelle étape dans la décentralisation, c'est vraiment en étant rassemblés et unis que nous devons garder ce qui fait à la fois l'essence de l'unité de Paris et la montée en puissance des mairies d'arrondissement depuis plus de 40 ans. C'est l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens. C'est au nom de cet intérêt collectif que je souhaiterais que l'on puisse se rassembler, parce que cette proposition de loi est un scandale démocratique. En l'occurrence, elle voudrait, à travers un effet contre l'histoire de recentralisation, finalement dénier aux élus que nous sommes de représenter réellement nos concitoyennes et nos concitoyens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Bravo !

Merci beaucoup, cher Patrick BLOCHE. Cette lecture collective aura fait du bien et permettra d'élever le débat.

Je vais mettre aux voix les différents vœux.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 13 déposé par le groupe Union Capitale, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 13 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 14 du même groupe, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 14 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15, déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 15 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 118 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 3).

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DDCT 39. Je vous remercie.

2025 DAC 183 - Subventions (75.000 euros) à six structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte et signature de conventions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons encore pendant 10 minutes, avec l'examen du projet de délibération DAC 183 relatif à des subventions, 75.000 euros, à six structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte et, bien sûr, la signature de conventions.

J'ai Anne SOUYRIS, qui n'est pas là. On va donc procéder au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 183.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 183).

2025 DAC 217 - Convention de partenariat entre la Ville de Paris et la société "Paris Livres Événements" relative à l'édition 2025 du Festival du Livre de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DAC 217. Il s'agit d'une convention de partenariat entre la Ville et la société "Paris Livres Événements", relative à l'édition 2025 du Festival du Livre de Paris.

Madame BOUGERET, pour le groupe Union Capitale, vous avez la parole.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais en effet profiter de ce projet de délibération et de cette convention entre la Ville de Paris et la société "Paris Livres Événements" pour saluer la prochaine édition 2025 du Festival du Livre de Paris, une édition qui aura lieu du 11 au 13 avril prochain. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de nous retrouver, chère Carine ROLLAND, demain, au Ministère de la Culture, pour son lancement officiel. Cette édition, dont le Maroc est l'invité d'honneur, aura lieu pour la première fois dans l'écrin rénové du Grand Palais, ce qui s'annonce magnifique.

Je voulais donc saluer cet événement d'ampleur, qui célèbre le livre, les auteurs, les maisons d'édition, en tant qu'élue de Paris et en tant que conseillère régionale, où j'ai le plaisir de présider la Commission Culture, aux côtés de Florence PORTELLI. La Région Ile-de-France renouvelle donc son soutien à ce qui est l'une des plus grandes manifestations culturelles de l'édition française. Quelques chiffres : la dernière édition 2024 avait rassemblé 350 exposants et proposé des rencontres avec 329 auteurs à plus de 100.000 visiteurs. La Région Ile-de-France finance ce festival à hauteur de 140.000 euros sur le budget de la Direction de la Culture et 120.000 sur le budget de la Communication, un engagement fort qui s'inscrit dans l'ambition portée en faveur du livre et de la lecture, notamment auprès des plus jeunes et des lycéens.

Vous l'aurez compris, ce projet de délibération me permet de saluer ce très beau festival, saluer l'engagement de la Région et de la Ville de Paris et, bien sûr et surtout, d'inviter le plus grand nombre à s'y rendre et à se perdre, en avril prochain, dans les magnifiques allées du Grand Palais.

Je vous remercie.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND, s'il vous plaît.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Alix BOUGERET. J'aurai grand plaisir à me trouver à vos côtés, demain, pour la conférence de presse du quatrième festival dédié au livre de Paris, sous une nouvelle forme. Ce qui était précédemment le Salon du Livre est devenu un festival. Nous serons au Grand Palais. Le Petit Palais sera aussi partenaire de cette édition, avec l'organisation de la désormais très célèbre Grande Dictée du Festival du Livre de Paris. Puis, nos bibliothèques seront mobilisées. Quatre bibliothèques du réseau permettront d'organiser des ateliers, des lectures, des rencontres. Cette année encore, le Festival du Livre de Paris accueillera le prix des lectrices et lecteurs des bibliothèques de la Ville, décerné, comme chaque année depuis plusieurs années, à des auteurs émergents, des primo-romancières et primo-romanciers qui sont mis à l'honneur dans le cadre de ce festival.

C'est donc un beau partenariat tripartite, vous l'avez dit, entre le Ministère, la Région, la Ville, et quadripartite, bien sûr, parce que le principal organisateur, c'est le festival. Autant d'événements qui font vivre et feront vivre le livre, la littérature, non seulement dans l'enceinte du Grand Palais, mais aussi partout dans Paris. Je m'en réjouis. Cela s'inscrit dans une politique très large que nous menons en faveur de la lecture à Paris, qui verra s'ouvrir, je le rappelle, une nouvelle médiathèque au printemps prochain dans le 13e arrondissement, la médiathèque Virginia-Woolf. Je salue pour cela le maire du 13e arrondissement, qui y a beaucoup contribué.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 217.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. (2025, DAC 217).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au gel des crédits de la part collective du "Pass Culture".

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose que nous finissions la 2e Commission et que nous partions déjeuner juste après. Essayons toutes et tous d'être concis et synthétiques, si c'est possible.

Nous passons donc à l'examen de vœux non rattachés.

Il s'agit du vœu n° 114 de l'Exécutif, relatif au gel des crédits de la part collective du "Pass Culture".

Je donne la parole à Mme Carine ROLLAND pour deux minutes, s'il vous plaît.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Il n'y a pas de prise de parole sur les précédents vœux ? D'accord.

Un vœu relatif au gel de la part collective du "Pass Culture", auquel j'associe mon collègue Patrick BLOCHE, tant il concerne deux sujets aussi essentiels que liés l'un à l'autre, qui sont la culture et l'éducation, en tout cas dans notre conception des choses. Un vœu que l'on aurait aussi pu intituler "Debout pour la culture !", en soutien aux professionnels du secteur, très mobilisés actuellement partout en France.

Pour rappel rapide, le "Pass Culture" est un dispositif à deux volets : une part individuelle qui permet aux jeunes d'accéder à un certain nombre d'offres culturelles, en le décidant de leur propre chef, puis une part collective à destination des enseignants, qui construisent avec des acteurs culturels des projets d'éducation artistique et culturelle pour les collégiens et pour les lycéens. La part individuelle, dès la mise en place du "Pass Culture", a suscité de nombreuses réserves. Cela a encore été confirmé en 2024, notamment par la Cour des comptes. La part collective du "Pass Culture", en revanche, a immédiatement été saluée comme étant assez bénéfique.

Or, voici que, il y a deux semaines, la Ministre de la Culture, membre de notre hémicycle par ailleurs, en a subitement annoncé le gel à hauteur de 50 millions d'euros pour l'année scolaire 2024-2025. Cela voulait dire que tout ce qui était engagé était réalisé, mais le reste était totalement suspendu pour cette année scolaire, soit une atteinte manifeste aux projets d'éducation artistique et culturelle construits avec des acteurs culturels par les enseignants, une atteinte au droit des élèves à accéder à une offre artistique riche et diverse, construite partout sur le territoire, alors même que la Ministre, que nous entendons souvent parler, évoque justement à longueur de discours la nécessité d'une accessibilité renforcée à la culture pour tous, "notamment pour les plus jeunes qui en seraient", je la cite, "éloignés".

Au niveau national, on parle de pas moins de 7.000 projets, plusieurs centaines de milliers d'élèves concernés. L'heure est grave. Ce qui est vrai au niveau national est vrai à Paris, avec un impact immédiat, notamment sur le dispositif "Collège au cinéma".

Je reprends ici les termes de la pétition de "Debout pour la culture !" qui, de manière générale, j'en termine, évoque le fait de sacrifier les services publics, dont celui de l'art et de la culture, l'Etat faisant ici un calcul

extrêmement dangereux. Nous en appelons donc à revenir sur cette mesure et à redonner à l'éducation artistique et culturelle les moyens qu'elle nécessite.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'explication de vote de Raphaëlle PRIMET, pour 2 minutes.

Je vais demander à ma droite un peu de silence pour les oratrices et les orateurs. Merci.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, les mesures d'économie budgétaire qu'entreprend l'Etat dans la construction de son budget se suivent et se ressemblent. Toutes, je dis bien "toutes", s'en prennent au plus grand nombre, à ce qui relève de l'intérêt général, du collectif. C'est ainsi que, le 1er février dernier, nous apprenions avec consternation que le budget de la part collective du "Pass Culture" était revu à la baisse pour l'année 2025. Le Ministère de la Culture bloquait la plate-forme, plus aucune réservation n'était possible.

Au-delà de l'autoritarisme de cette décision, qui s'est prise sans concertation, ni information auprès des premiers concernés, cette décision vient sur-fragiliser des structures culturelles associatives et institutionnelles, qui développent de nombreux projets dans le cadre de ce dispositif. Soyons clairs, nous n'avons jamais validé ce "Pass Culture", outil tellement représentatif d'une politique culturelle ultralibérale. Il était très loin d'être la panacée, mais permettait tout de même, sous sa forme collective, de financer au niveau de l'Etat l'éducation artistique et culturelle dans les lycées et collèges. Procéder à cette suspension sèche, c'est créer l'empêchement à l'accès au savoir et à la culture, et sans doute accroître dans la jeunesse un sentiment d'abandon à l'égard des politiques.

Pas un Conseil de Paris ne se déroule sans que l'on intervienne pour rappeler les difficultés que le monde de la culture rencontre, du fait des décisions budgétaires des différentes institutions. Quand ce n'est pas la Région, c'est l'échelon départemental. Je pense ici aux choix de la Loire-Atlantique ou même de l'Hérault, ou encore de certaines villes. Cette décision austéritaire vient punir le tissu culturel, déjà en si grande difficulté, mais aussi la jeunesse. Nous voterons donc bien évidemment ce vœu, mais vous l'aurez compris, nous aurions aimé aller encore plus loin, en demandant que tous les financements prévus soient immédiatement rétablis, pour que tous les collégiens et lycéens puissent bénéficier de cette part collective.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 114 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous remercie. (2025, V. 14).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'installation d'ateliers d'artistes à Paris.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 53 relatif à l'installation d'ateliers d'artistes à Paris.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, s'il vous plaît, pour 2 minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues… Normalement, mon "truc" va s'ouvrir. Je pensais qu'il y avait la Gaîté Lyrique avant, mais elle a été supprimée ? La Gaîté Lyrique a été retirée ? D'accord. Excusez-moi.

Madame la Maire, mes chers collègues, les lieux alternatifs, les squats, les ateliers, ces lieux de travail abordables, qui étaient autrefois accessibles aux artistes, se raréfient. Les artistes "galèrent" et, faute de pouvoir travailler à Paris, quittent la ville. Malgré une politique municipale volontariste, nous manquons d'ateliers et d'espaces de travail collectifs ou individuels pour accueillir celles et ceux qui sont essentiels au rayonnement culturel de la Capitale. Aujourd'hui, plus de 2.000 demandes d'ateliers sont en attente auprès des bailleurs de la Ville. C'est pourquoi nous avons souhaité porter un vœu global sur cette question, un vœu que nous avons travaillé avec les différents acteurs du secteur culturel et des bailleurs.

Tout d'abord, en revoyant les critères d'attribution, que nous souhaitions plus sociaux. Il faut sortir d'une lecture financière et élitiste de l'activité artistique des artistes-auteurs. Introduire les organisations syndicales représentatives dans la commission d'attribution permettrait plus de transparence et d'améliorer ces biais. Par ailleurs, de nouveaux espaces pour les artistes doivent être créés, en exploitant plus intelligemment les espaces vacants, en particulier les espaces commerciaux qui, pour certains, sont vides depuis des années. En effet, l'APUR souligne une vacance importante des locaux commerciaux. Elle était de 10,9 % en 2023, notamment dans le Nord de Paris. Nous portons donc plusieurs propositions dans le cadre de l'urbanisme transitoire, ainsi que sur l'attribution de locaux par les

bailleurs sociaux et "Paris Commerces" à ces collectifs d'artistes. Cela permettrait de maintenir une dynamique artistique vivante à Paris, notamment dans ces quartiers délaissés par les commerces.

Mes chers collègues, ce vœu vise à étendre ainsi qu'à garantir un accès plus juste aux ateliers d'artistes. Il s'inscrit dans une démarche de justice sociale, de promotion de la culture et de lutte contre la spéculation immobilière.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND et nous aurons une explication de vote de Mme Anne BIRABEN pour le groupe Changer Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Très rapidement, cela va tout à fait dans le sens de ce que nous mettons en place depuis plusieurs années et permet de l'amplifier. Je me réjouis que nous ayons réussi à aboutir à des positions communes, donc avis favorable de l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Madame BIRABEN, pour 2 minutes maximum.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Nous devons nous assurer que les ateliers d'artistes de la Ville bénéficient en priorité à ceux qui en ont le plus besoin, notamment les artistes émergents, et à ceux dont la situation économique est fragile. Aujourd'hui, l'accès à ces espaces souffre d'un manque de transparence et de critères qui ne prennent pas suffisamment en compte la réalité sociale des artistes. Alors, revoir la composition de la commission d'expertise artistique est une bonne chose, mais pour nommer qui ? De même, intégrer des critères sociaux à l'attribution des ateliers permettra d'assurer une allocation plus juste et plus cohérente avec la situation actuelle des artistes à Paris.

L'idée d'attribuer en priorité certains commerces à des artistes, pour qu'ils puissent lancer leur carrière, est une excellente initiative. Nous connaissons des cas concrets où cela a fonctionné à Paris, de jeunes artistes qui ont investi temporairement un local, y ont développé leurs pratiques et ont réussi à structurer une activité pérenne. L'urbanisme transitoire et l'occupation temporaire des locaux vacants sont des pistes intéressantes, mais ils doivent être encadrés pour garantir un équilibre économique soutenable et ne pas fragiliser les acteurs concernés.

Tout allait dans le bon sens, jusqu'au moment où l'Exécutif a pensé utile d'amender un amendement, au point de rendre brouillon l'intention première. Nous demandons donc une reformulation simple de ce vœu et sa représentation ultérieure, dans le sens de l'intérêt des jeunes artistes, qu'il faut assurément soutenir.

Je vous demande donc de bien vouloir réviser votre travail d'écriture.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Réviser, ce n'est pas possible dans une explication de vote.

Mme Anne BIRABEN. - Nous voulions soutenir ce vœu, mais devant un texte, hélas, devenu illisible, nous avons le regret de nous abstenir. Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 53 du groupe Communiste et Citoyen, qui est favorable si amendé. Vous acceptez l'amendement ? Oui.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est donc adopté. Je vous remercie. (2025, V. 15).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation du musée du Louvre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu n° 54 relatif à la situation du musée du Louvre.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, s'il vous plaît, pour 2 minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, le 22 janvier dernier, une note confidentielle à destination de la Ministre de la Culture et relative à la situation du Louvre a été rendue publique par "Le Parisien". On y apprend que le Louvre est dans un état affligeant et que sa vétusté menace aujourd'hui une partie des collections, sans compter les conditions de visite toujours plus déplorables pour le public et les conditions de travail de moins en moins supportables pour les agents du musée.

Toutefois, il semble que cette situation n'est pas nouvelle. La nouvelle présidence du musée, assurée par Laurence DES CARS depuis 2021, a plusieurs fois été alertée sur l'état de délabrement et de vétusté des bâtiments, des équipements et des ascenseurs. Depuis 3,5 ans, le Louvre s'abîme dramatiquement, mais malgré un plan décennal de programmation de travaux budgété par l'Etat, rien n'a été entrepris pour entretenir l'édifice.

Cette situation a eu plusieurs conséquences : peintures qui s'effritent, des salles, réserves et espaces de travail parfois inondés, des pannes d'électricité et des retards de paiement des prestataires, faute de budget. La dégradation bâtimentaire va de pair avec la dégradation des conditions de travail des agents, avec des températures avoisinant les 10 ou 12 degrés, parfois, en hiver et plus de 30 degrés en été. Ainsi, faute d'effectifs, des salles sont régulièrement fermées. En 2023, la situation a même eu pour conséquences la fermeture et le déplacement d'une exposition consacrée aux dessins de Claude Gillot au bout de quelques jours, en raison d'une inondation dans la salle de l'Horloge.

Tous ces problèmes semblent avoir été remontés depuis un moment à la direction, sans que les actes s'ensuivent. La direction savait, mais qu'a fait le Ministère de la Culture, qui avait connaissance de l'état des choses ?

Au regard de la situation extrêmement préoccupante à laquelle est confronté le plus grand musée du monde, nous proposons un vœu, à travers lequel nous souhaitons que soient répertoriées toutes les anomalies bâtimentaires, que des financements soient octroyés et strictement dévolus à la réalisation des travaux d'aménagement et de rénovation, des améliorations des conditions de travail des agents, des recrutements et qu'un contrôle budgétaire strict et rigoureux soit opéré par le Ministère de la Culture.

Je tiens à souligner ici…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît…

Mme Raphaëlle PRIMET. - … que nous ne sommes pas dupes. Nous savons que le prétexte est pris de ce constat… Pardon. Je m'arrête.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Carine ROLLAND. Nous aurons une explication de vote d'Aurélien VÉRON pour le groupe Changer Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Je vais être, là encore, très rapide. Nous nous associons à ce vœu.

J'y ajoute une dimension importante, qui concerne directement la Ville de Paris, c'est la création d'une ouverture sur la rue de l'Amiral-de-Coligny, pour laquelle nous attendons avec impatience la tenue des ateliers de la place du Louvre, sous la houlette de la mairie de Paris Centre. Vous savez combien la mairie de Paris Centre et son maire, ainsi que les habitants, puisqu'ils ont voté, sont impliqués dans ce projet. Ainsi, avis favorable de l'Exécutif pour ce vœu du groupe Communiste et Citoyen.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

M. Aurélien VÉRON pour 2 minutes maximum.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, le Louvre est bien plus qu'un musée. C'est un joyau du patrimoine mondial et un symbole de la grandeur culturelle française. Avec plus de 8 millions de visiteurs par an, il connaît un succès exceptionnel, un succès qui dépasse très largement les scénarios envisagés lors de la création de ses infrastructures d'accueil. Leur usure accélérée et la saturation des espaces de circulation rendent aujourd'hui une rénovation d'ensemble impérative. Voilà pourquoi, depuis un an, la Ministre de la Culture, Rachida DATI, travaille avec la présidente du Louvre, Laurence DES CARS, sur ce chantier.

Notre responsabilité, c'est d'adapter cette institution aux enjeux du XXIe siècle. C'est tout l'objet du projet "Le Louvre : Nouvelle Renaissance", qui vise à moderniser l'accueil des visiteurs, les conditions de travail des agents et offrir, évidemment, une nouvelle mise en scène, une nouvelle mise en valeur des collections. Ce projet repose donc sur trois volets : corriger les dysfonctionnements et l'obsolescence des infrastructures d'accueil, offrir aux visiteurs une expérience optimisée, puis garantir des conditions de travail des agents, qui sont tout à fait pris en compte dans ces discussions. Le financement de cette transformation repose sur 150 millions d'euros investis par le Ministère de la Culture sur 15 ans. Il est légitime, néanmoins, que la contribution soit plus équilibrée et repose aussi sur une tarification différenciée des visiteurs non européens, par exemple. C'est déjà le cas dans d'autres institutions européennes.

Refuser cette réforme, remettre en cause son application, c'est condamner le Louvre à l'immobilisme et nier les défis auxquels il fait face aujourd'hui. La Ministre de la Culture a, par ailleurs, assuré que la transformation se ferait dans un dialogue social apaisé, constructif, avec toutes les personnes associées à cette nouvelle renaissance. L'Etat assume donc pleinement ses responsabilités. Les communistes s'accrochent malgré tout à une vision dogmatique, refusant toute évolution et toute solution durable. Leur posture conduirait à l'immobilisme et mettrait en péril l'avenir du Louvre. Nous voterons contre ce vœu, qui relève, pour nous, de l'idéologie plus que du bon sens.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 54 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. Je vous en remercie. (2025, V. 16).

2025 DAC 247 - Subvention à la Fondation "Le Musée Clemenceau" et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (16e).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAC 247 relatif à la subvention à la Fondation "Le Musée Clemenceau" et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

La parole est à M. le maire Jérémy REDLER, s'il vous plaît, pour 5 minutes maximum.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Madame la Maire, je vous remercie.

Madame la Maire, mes chers collègues, la Fondation du musée Clemenceau n'est pas un simple espace d'exposition. Il est un témoignage vivant de l'histoire de France, préservant l'appartement de Georges Clemenceau dans son état d'origine, tel qu'il était au jour de sa disparition en 1929. Se tenir dans ces pièces, c'est entrer dans l'intimité d'un homme d'Etat hors du commun, qui fut à la fois journaliste, écrivain, voyageur, amateur d'art et, bien sûr, l'un des artisans majeurs de la victoire de 1918. Nous avons un devoir collectif envers Clemenceau, le "Père la Victoire", un homme qui incarne l'engagement politique, la persévérance et le courage. Soutenir ce musée, c'est faire vivre son héritage, c'est transmettre aux générations futures le parcours de cet homme qui, à travers ses combats, a façonné la France moderne.

La Fondation du musée Clemenceau porte un projet ambitieux, à la hauteur de cette figure historique. A l'approche du centenaire de sa disparition, en 2029, il est essentiel d'accompagner ce lieu dans son développement, en soutenant les travaux de restauration prévus pour les années 2025 et 2026, afin de préserver l'authenticité de cet appartement classé Monument historique, en encourageant l'ouverture du musée à un public plus large, notamment avec des visites en anglais et des ateliers pédagogiques, qui permettent aux jeunes générations de découvrir Clemenceau autrement ; aussi en favorisant la modernisation numérique, à travers la refonte du site internet, qui offrira une accessibilité accrue aux collections et un enrichissement des contenus culturels.

Le 16e arrondissement est fier d'accueillir ce lieu de mémoire exceptionnel. Nous nous réjouissons de voir son rayonnement s'intensifier dans les années à venir. Je voudrais également en profiter pour remercier toutes les équipes du musée, qui font au quotidien un travail formidable chaque année. Aussi, je vous invite, chers collègues, à soutenir ce projet de délibération, qui participe pleinement à la transmission de notre histoire et de nos valeurs républicaines.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Karen TAÏEB, s'il vous plaît.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Cher Jérémy REDLER, merci pour votre intervention sur le musée Clemenceau, que l'on soutient depuis de très nombreuses années et dont le dynamisme montre, s'il le fallait, que l'on n'a pas fini de connaître l'histoire de Clemenceau, de l'homme politique, de l'écrivain, du journaliste, du voyageur, de l'amateur d'art, de ses amitiés, de ses correspondances, de sa personnalité. En 2025 seront présentées deux expositions : "Clemenceau, l'Autriche et Berta Zuckerkandl" et "Clemenceau et la Grèce".

Par ailleurs, comme annoncé en Conseil de Paris en février 2024, des restaurations seront entreprises dans les années à venir, pour redonner toute sa splendeur à la chambre et à la salle à manger de Clemenceau, avec des travaux prévus pour 2025 et 2026, puisque le musée se trouve dans l'appartement où il a vécu et terminé sa vie. Ainsi, à la subvention de 20.000 euros proposée dans le projet de délibération, que nous allons voter aujourd'hui, viendra s'ajouter une subvention d'investissement lors d'un prochain Conseil de Paris.

Je vous remercie également de voter ce projet de délibération.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 247.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2025, DAC 247).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la sauvegarde des vitraux d'Eugène Viollet-le-Duc à Notre-Dame de Paris.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le dernier vœu, le vœu n° 55 relatif à la sauvegarde des vitraux d'Eugène Viollet-le-Duc à Notre-Dame de Paris.

La parole est à M. Francis SZPINER pour 2 minutes maximum, s'il vous plaît.

M. Francis SZPINER. - Madame la Maire, mes chers collègues, notre patrimoine doit être protégé. Il faut sauver les vitraux d'Eugène Viollet-le-Duc. Ce projet, qui vise à remplacer ces vitraux, suscite en réalité des inquiétudes, qui nous semblent parfaitement légitimes.

Je rappelle que Notre-Dame de Paris, que nous soyons croyants ou pas, est un symbole pour tous les Parisiens. C'est un lieu qui a toujours accompagné notre histoire. Aujourd'hui, alors que sa splendeur lui a été rendue, dans un délai qui montre que, d'ailleurs, parfois, lorsque l'on s'affranchit des normes, cela permet de faire des choses utiles, ce projet de remplacement des vitraux a fait l'objet d'un avis unanime défavorable de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture. Leur avis est notamment motivé par la charte de Venise, qui constitue en la matière la référence internationale pour la restauration du patrimoine. Elle indique très clairement que les apports valables de toutes les époques doivent être respectés. Cette règle s'applique sans équivoque possible aux vitraux de Notre-Dame conçus par Viollet-le-Duc, vitraux dont je rappelle qu'ils ont été parfaitement préservés après l'incendie et récemment restaurés à plusieurs millions d'euros.

Je rappelle que le conservateur, inspecteur général du patrimoine, a dit qu'il refusait de recevoir l'Ordre national du mérite qui lui avait été attribué le 15 janvier, si la préservation des vitraux de Viollet-le-Duc à Notre-Dame n'était pas respectée.

Préserver l'intégralité de Notre-Dame est le symbole de notre histoire et de notre culture. C'est pourquoi, au nom du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", je demande que la Ville de Paris exprime son soutien à la conservation des vitraux de Viollet-le-Duc et s'oppose à leur remplacement par des créations contemporaines, qui risquent en réalité d'altérer l'identité historique de notre patrimoine.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur le Sénateur.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Karen TAÏEB, mais j'ai deux explications de vote juste après, d'Aurélie PIRILLO pour le groupe Changer Paris et de Mme Corine FAUGERON pour "Les Ecologistes".

Madame TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Cher Francis SZPINER, Monsieur le Maire, Monsieur le Sénateur, nous venons de retrouver la beauté de Notre-Dame après une restauration qui restera inédite dans l'histoire des édifices cultuels, tant par l'ampleur, la démesure des échafaudages, les milliers de compagnons, de restaurateurs, de restauratrices, que par la rapidité des travaux. Vous l'avez dit, 5 ans seulement qui ont permis la renaissance de la cathédrale, avec une flèche reconstruite à l'identique et qui côtoie de nouveau le ciel de Paris.

Alors, il est vrai que, depuis plusieurs mois, la question des vitraux de Viollet-le-Duc suscite des débats. On le voit, on l'entend dans la presse, sur les réseaux sociaux.

Je suis en train de répondre à M. SZPINER…

Alors, peut-on, faut-il les remplacer par une œuvre contemporaine ? Si l'on se place du côté de la charte de Venise, la réponse est "non". C'est d'ailleurs l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, mais aussi des 260.000 personnes qui ont montré leur désaccord dans une pétition. Cependant, ce n'est évidemment pas à la Ville de Paris, la cathédrale appartenant à l'Etat, faut-il le rappeler, de trancher ce débat déjà clos pour les uns et encore ouvert pour les autres, ces derniers mettant en avant les arguments que l'on peut entendre, à savoir la notoriété et le talent de cette artiste, Claire TABOURET, que je ne connais pas personnellement, la qualité de son travail et de sa proposition, le savoir-faire aussi des vitraillistes qui seraient amenés à créer ces vitraux et qui ont quatre siècles d'expérience. J'ajouterai aussi que c'est une femme, alors que les femmes artistes et vitraillistes ont laissé peu de signatures dans les édifices de cette envergure.

Alors, peut-on installer les vitraux de Claire TABOURET ailleurs, dans la cathédrale ? Ceux de Viollet-le-Duc, s'ils sont déposés, seront-ils vus dans le futur musée de Notre-Dame ? Voilà autant de questions qui sont encore, vraisemblablement, sur la table. Si le débat a une raison d'être, nous n'y avons pas été associés. La Ville de Paris n'a pas été associée. Pour les raisons que je vous ai invoquées, puisque Notre-Dame n'appartient pas à la Ville de Paris, laissons donc les protagonistes vous répondre et le Ministère de la Culture poursuivre son travail, avec l'établissement public et le Diocèse, pour trouver la réponse qui satisfasse le respect du patrimoine, tout en laissant peut-être entrer le XXIe siècle et l'œuvre d'une artiste femme dans la cathédrale. C'est pour toutes ces raisons que je vous remercie de bien vouloir retirer votre vœu, sinon j'y donnerai un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Avant de vous donner la parole, est-ce que vous acceptez de retirer ? Sinon, les explications de vote n'ont pas…

M. Francis SZPINER. - Je maintiens mon vœu et je maintiens que la Ville de Paris n'a pas d'avis sur le bâtiment le plus emblématique de notre ville.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Mme Aurélie PIRILLO pour le groupe Changer Paris, 2 minutes maximum, vraiment. S'il vous plaît, respectez votre temps de parole. Merci.

Mme Aurélie PIRILLO. - Madame la Maire, mes chers collègues, tout d'abord, je voudrais rappeler que la gestion de la cathédrale Notre-Dame relève de l'Etat et du Diocèse de Paris, comme l'a indiqué Mme la Maire. La Mairie n'ayant pas de compétence sur ce sujet, nous ne sommes pas censés débattre de la question dans cet hémicycle. Néanmoins, nous allons y répondre.

Même si Notre-Dame est un symbole national, un monument historique emblématique, il ne faut pas perdre de vue que c'est avant tout une cathédrale, un lieu de culte géré par le Diocèse de Paris. De ce fait, il est tout à fait légitime que le Diocèse ait été impliqué dans la reconstruction de Notre-Dame.

Alors, vous contestez le remplacement des vitraux de Viollet-le-Duc. N'oubliez pas que, à l'époque, Viollet-le-Duc était fortement critiqué pour ses restaurations jugées trop inventives, trop ambitieuses, trop réformatrices, parce qu'il avait déjà, à l'époque, ajouté des éléments qui n'existaient pas lors de la construction initiale. Aujourd'hui, l'histoire se répète. A la suite du terrible incendie, il a été décidé de restaurer la cathédrale de Notre-Dame à l'identique. Néanmoins, le Diocèse de Paris a souhaité intégrer quelques œuvres contemporaines à la reconstruction. Certes, à la marge, mais il en a fait la demande à l'Etat et l'Etat a accepté la demande du Diocèse de Paris d'installer de nouveaux vitraux dans la nef.

On peut comprendre cette demande, que chaque grand bâtisseur ou restaurateur souhaite inscrire son œuvre dans une démarche contemporaine pour laisser son empreinte dans le cours de l'histoire. Cependant, je vous rassure, Monsieur le Sénateur, les vitraux de Viollet-le-Duc ne vont pas disparaître. Soucieux de mettre en valeur le patrimoine historique, l'Etat a décidé d'exposer les vitraux de Viollet-le-Duc à la Cité de l'architecture et du patrimoine, en attendant l'ouverture du musée de Notre-Dame.

Pour conclure, je souhaite insister sur le fait qu'il est essentiel de respecter la volonté de la communauté catholique, qui, à travers sa représentation diocésaine, a souhaité installer de nouveaux vitraux pour orner les chapelles de la nef.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas pour ce vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Corine FAUGERON pour le groupe "Les Ecologistes". Je vous rappelle aussi que c'est 2 minutes de temps de parole. Merci.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Vous l'avez rappelé avec justesse, Notre-Dame de Paris est un joyau du patrimoine parisien, national et mondial. C'est un monument qui incarne l'histoire de notre ville. Son architecture, ses sculptures, ses vitraux et son rôle dans la culture en font un symbole qui dépasse les frontières de la France. Sa restauration n'est pas qu'une question technique et a justifié, à ce titre, de nombreux débats passionnés et passionnants. Fallait-il reconstruire la cathédrale à l'identique ou en profiter pour ériger une nouvelle cathédrale ? Le choix s'est porté sur une restauration à l'identique, c'est-à-dire dans sa version restaurée par Viollet-le-Duc, sous le Second Empire.

Le groupe "Les Ecologistes" a toujours été très impliqué dans ces discussions, conscient de l'importance de ce monument pour les générations présentes et futures. Nous pourrions reprendre la discussion, mais vous n'êtes pas sans savoir que la gestion et la supervision de ce projet échappent à la compétence du Conseil de Paris et relèvent de la compétence de l'Etat et du Ministère de la Culture, dont il n'est question nulle part, étonnamment, dans votre vœu. Pour être efficace, je vous suggère donc d'en parler avec la Ministre de la Culture, Mme Rachida DATI, que

vous connaissez bien. Réglez vos désaccords entre vous ou non, mais assumez et ne demandez pas au Conseil de Paris d'entrer dans votre jeu politicien.

Les écologistes de Paris ne prendront donc pas part au vote sur ce vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Il y a donc un avis défavorable de l'Exécutif sur ce vœu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 55.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 55 est donc rejeté.

Je vous souhaite à toutes et tous un bon appétit.

Oui, j'ai entendu votre explication.

Mme Corine FAUGERON. - N.P.P.V., c'est différent.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Oui, j'ai entendu votre prise de position.

Dépôt de questions d'actualité.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe Paris en commun et est adressée à Mme la Maire de Paris et concerne "les dix ans de l'Accord de Paris".

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris est relative "aux P.F.A.S. dans l'eau potable".

La troisième question, posée par le groupe Union Capitale, à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "à la lutte contre le narcotrafic à Paris".

La quatrième question, posée par le groupe Changer Paris, à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "à l'insécurité à Paris".

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" à Mme la Maire de Paris, est relative "aux politiques de santé publique à Paris".

La sixième question, posée par le groupe Communiste et Citoyen, à Mme la Maire de Paris, est relative "à la situation financière des collectivités locales".

La septième question, posée par le groupe MoDem et Indépendants, à Mme la Maire de Paris, est relative "à la gestion du budget participatif parisien".

Et, la dernière question d'actualité, posée par M. Laurent SOREL, à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "à la mise à l'abri pérenne des jeunes isolés en recours de minorité de la Gaîté Lyrique".

Je vous souhaite à toutes et tous un bon appétit. Retour à 14 heures 30. Merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures vingt minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous démarrons notre séance de questions d'actualité.

Monsieur le Préfet de police, bienvenue, merci d'être avec nous.

I - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative aux dix ans de l'Accord de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La première question est posée par le groupe Paris en commun.

Je donne la parole à son président, M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le 12 décembre 2015, il y a bientôt 10 ans, l'Accord de Paris sur le climat était signé. Face au dérèglement climatique, au réchauffement de la planète, aux événements climatiques extrêmes qui en découlent, près de 200 pays réunis à Paris avaient décidé de prendre le sujet à bras-le-corps en signant un accord historique.

Trois objectifs principaux : la limitation du réchauffement climatique en dessous de 2 degrés par rapport au niveau préindustriel et la poursuite des efforts pour limiter cette augmentation à 1,5 degré. Deuxième objectif : renforcer la capacité d'adaptation aux effets du changement climatique. Enfin, troisième objectif, l'Accord de Paris prévoit des financements pour aider les pays en voie de développement à réduire leurs émissions et à s'adapter aux effets du changement climatique.

Où en sommes-nous 10 ans après ? Donald TRUMP réélu a annoncé il y a quelques jours qu'il sortirait les Etats-Unis de l'Accord de Paris. Un certain nombre de pays signataires de l'accord, dont le nôtre, la France, peine toujours à respecter leurs engagements initiaux pour atteindre la limitation de 1,5 degré d'augmentation.

Enfin, le financement climatique promis aux pays en développement reste très insuffisant et, de manière générale, la dépendance aux énergies fossiles, nous le savons, reste un obstacle majeur.

Les villes, les métropoles ne peuvent pas tout, mais elles peuvent beaucoup face à cette situation. Paris, par son engagement, et ville aussi dont l'accord historique porte le nom, peut beaucoup. Diminution de la place de la voiture, végétalisation de la ville, dépollution de la Seine, rénovation énergétique des bâtiments, le vote aussi du Plan local d'urbanisme bioclimatique : Paris fait beaucoup, sans oublier l'Académie du Climat, lieu de formation, d'échange, de travail et de mobilisation extrêmement précieux pour la société civile parisienne et l'ensemble des acteurs de notre ville.

Alors, Madame la Maire, dans ce moment clé pour le climat et l'avenir de la planète, comment comptez-vous marquer les 10 ans de l'Accord de Paris ? Face à l'urgence climatique plus prégnante que jamais, vous et nous avons engagé Paris sur une voie extrêmement volontariste en matière climatique. Au regard de la situation, pouvez-vous nous dire comment Paris marquera les 10 ans de l'Accord de Paris, à la fois dans la symbolique et dans l'action ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je vais, dans un premier temps, donner la parole à Dan LERT, mon adjoint, pour répondre, puis je compléterai bien sûr.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, il y a 10 ans…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais demander aux élus qui sont debout de bien vouloir rejoindre leurs bancs, pour que l'on puisse engager sereinement nos questions d'actualité. Merci beaucoup.

Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, il y a 10 ans, l'Accord de Paris sur le climat voyait le jour et créait un élan d'optimisme mondial. Pour la première fois, tous les Etats du monde s'accordaient sur une trajectoire commune : limiter le réchauffement climatique à 2 degrés, voire 1,5 degré.

Grâce à votre volontarisme, Madame la Maire, la Ville de Paris a été un acteur clé de cette dynamique. En organisant le Sommet des 1.000 maires à l'Hôtel de Ville, Paris a démontré que les villes, en première ligne face au changement climatique, sont des acteurs majeurs de la transition écologique. Ces 10 dernières années, les collectivités locales ont en effet agi pour le climat avec des actions concrètes et ambitieuses pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et adapter leur territoire au changement climatique.

A Paris, le Plan Climat, aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris, a permis de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 35 %. Nous avons rénové 60.000 logements sociaux, nous avons planté 150.000 arbres depuis 2014 et déployé 1.100 kilomètres de pistes cyclables, et cette liste est loin d'être exhaustive. On ne s'arrêtera pas là. Nous venons d'adopter un nouveau Plan Climat, encore plus ambitieux, qui place au cœur de l'action la protection des Parisiennes et des Parisiens les plus vulnérables. Nous avons également adopté un Plan local d'urbanisme bioclimatique inédit par son niveau d'exigence environnementale, comme le Plan parisien de santé environnementale et la stratégie Résilience. Ces plans stratégiques structurants pour l'action municipale permettront de faire de Paris une ville habitable et respirable dans les prochaines décennies.

Pourtant, malgré ces avancées, nous avons beaucoup de raisons d'être inquiets, car nous voyons bien que les catastrophes climatiques se multiplient. Nous voyons les canicules devenir de plus en plus extrêmes, les incendies ravager des régions entières, les inondations dévaster les territoires et les sécheresses menacer nos ressources en eau. 50 degrés à Paris est une réalité qui pourrait arriver dès le milieu du siècle selon les scientifiques du G.I.E.C.

Face à cette sombre réalité, des reculs, des renoncements : à l'International la progression du climato-dénialisme avec la réélection de Donald TRUMP et le retrait américain de l'Accord de Paris, en France des coupes budgétaires sur les politiques environnementales pourtant essentielles avec 1,5 milliard d'euros en moins pour la transition écologique, des agences environnementales publiques menacées avec zéro soutien de la part du Gouvernement. Je profite de cette intervention pour saluer les équipes de l'ADEME, de l'Office français de la biodiversité, de l'Agence de l'Eau. Mesdames et Messieurs, votre travail compte. Nous avons plus que jamais besoin

de vous. Un Gouvernement qui préfère défendre le pétrole plutôt que l'eau potable, comme en Seine-et-Marne avec des forages pétroliers qui menacent les captages d'"Eau de Paris"…

Face à cette situation, Paris ne cédera pas à la résignation. Nous continuerons à rénover les logements et les écoles, végétaliser la ville, développer la marche et le vélo, nettoyer la Seine, protéger les plus vulnérables des canicules et de la pollution de l'air. Nous mettrons tout notre poids pour que la C.O.P. 30, qui se tiendra à Belém au Brésil à la fin de l'année, soit un moment de relance de l'ambition climatique mondiale. Avec les villes, les régions, la société civile avec ses forces vives qui ont constitué le ciment de l'Accord de Paris, nous y défendrons un nouvel accord, un accord qui fixera des objectifs de réduction d'émissions plus ambitieux et qui renforcera la justice climatique.

Chers collègues, face à la gravité de la situation, nous n'avons pas d'autre choix. Vous pouvez compter sur la détermination de la Maire de Paris et de tout l'Exécutif parisien pour défendre les ambitions et l'héritage de l'Accord de Paris sur le climat.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Dan LERT.

Merci, Monsieur le Président, pour la question que vous avez posée. Vous l'avez dit, l'un et l'autre, d'abord, tout l'engagement de la Ville, historique depuis plus de 10 ans maintenant, et depuis l'Accord de Paris qui va célébrer ses 10 ans, avec cette idée que nous avons portée qui, aujourd'hui, s'est imposée : les villes, qui sont les principales émettrices de gaz à effet de serre, sont aussi celles qui portent les solutions. Depuis 10 ans, nous nous sommes battus, avec beaucoup de villes dans le monde, les villes du réseau des maires francophones que je préside, dans lesquelles beaucoup de villes, notamment du Sud et africaines, mais aussi toutes les villes anglo-saxonnes, les autres réseaux, notamment le réseau du C40 qui regroupe les 100 plus grandes métropoles mondiales et que j'ai eu l'honneur de présider de 2016 à 2019.

Toutes les villes ont démontré, et nous avons aussi fait le travail d'évaluation, que lorsqu'on agit, on a des résultats. Ce travail d'évaluation sera bien sûr présenté, comme il l'est chaque année à l'occasion des C.O.P., mais il sera présenté à l'occasion des 10 ans de l'Accord de Paris. Nous ferons d'ailleurs, et j'en informe l'ensemble des élus, une exposition gratuite à l'Hôtel de Ville, dans la salle Saint-Jean, avec les villes, et cette exposition s'appellera "10 ans de l'Accord de Paris, de Paris à Belém", avec plus d'une cinquantaine de grandes villes qui ont agi et qui ont marqué des points sur la pollution de l'air, sur les énergies, sur la réhabilitation des bâtiments et sur l'adaptation. Il y aura donc une grande exposition qui durera jusqu'à la fin de l'année, c'est-à-dire qui englobera le moment de la C.O.P. de Belém.

Il y aura aussi, en juin, une réunion à l'Hôtel de Ville qui réunira les maires des grandes villes mondiales, mais aussi les acteurs du climat à l'échelle internationale, tant des Nations Unies que de l'O.M.S. et beaucoup d'autres organisations aujourd'hui fragilisées. Nous étions, la semaine dernière, avec Arnaud NGATCHA et mon équipe, à Bruxelles, où nous avons rencontré le Président du Conseil européen, António COSTA, qui, lui-même, souhaiterait pouvoir joindre le Conseil européen à cette initiative que nous allons prendre pour les 10 ans de la C.O.P. de Paris.

Notre objectif est de faire en sorte qu'on en parle et qu'on montre les résultats à un moment où les climato-sceptiques et tous ceux qui veulent regarder ailleurs, vers des performances qui font fi des ressources planétaires, qui font fi aussi de l'exploitation des humains sur cette terre et des inégalités… Nous souhaitons qu'ici, depuis Paris, on continue non seulement à parler, mais à porter une action résolue sur la question climatique, parce que nous ne pouvons pas accepter que quelques personnes très puissantes sur la planète captent toutes les ressources, le débat, et renvoient, à on ne sait pas très bien quoi, celles et ceux qui, comme nous, cherchent à faire en sorte qu'on puisse adapter nos territoires au changement climatique.

Le dernier point que je voudrais évoquer, parce que c'est un travail que nous avons engagé depuis plusieurs années et qui, peut-être, je l'espère, va aboutir, c'est d'obtenir au niveau européen que les financements pour l'adaptation de nos villes puissent être des financements directs de la Commission européenne vers les villes. D'abord, l'adaptation des territoires se passe au niveau des territoires et c'est un sujet qui est aujourd'hui ouvert, discuté avec la Commission européenne, notamment avec le commissaire chargé du budget, le commissaire polonais qui a aujourd'hui la présidence de l'Union Européenne.

Nous sommes aussi en train de travailler pour faire en sorte que les moyens qui manquent aujourd'hui, puisqu'il y a eu des désinvestissements massifs en matière de changement climatique et d'accompagnement des politiques de changement climatique, les financements puissent être trouvés pour que les villes qui ont la volonté d'agir puissent continuer à agir.

Bien sûr, comme cela a été dit par Dan LERT, Paris sera présente lors de la C.O.P. de Belém pour faire en sorte que cette C.O.P. ne soit pas une C.O.P. pour rien, comme malheureusement l'a été la C.O.P. de Bakou, et que cette C.O.P. soit la C.O.P. des 10 ans d'un accord historique qui s'est conclu dans notre ville, pour aller plus loin et rendre contraignant un certain nombre d'engagements qui, s'ils ne sont pas tenus, pourraient trouver leur résolution dans le cadre de ce que l'on appelle la justice climatique.

Voilà, Monsieur le Président, quelques éléments, mais c'est une année qui va être rythmée à Paris par les 10 ans de l'Accord de Paris. Vous pouvez bien sûr compter sur nous et je sais que les Parisiens seront présents, parce qu'ils ont eux-mêmes porté cet Accord de Paris avec beaucoup de détermination. Merci à vous et je vous redonne la parole. Merci, Monsieur le Président.

II - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris relative aux PFAS dans l'eau potable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. -La deuxième question d'actualité est posée par le groupe "Les Écologistes". C'est Anne SOUYRIS qui la pose. Vous avez la parole.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, cher Dan LERT, mes chers collègues, dans nos vêtements, dans nos ustensiles de cuisine, dans nos sols, dans l'air que nous respirons et désormais dans l'eau que nous buvons, les P.F.A.S. sont partout. Ces substances sont persistantes dans l'environnement si bien qu'on les surnomme polluants éternels. Elles s'accumulent dans nos organismes et sont aujourd'hui associées à des pathologies comme des cancers, des troubles de la fertilité, des perturbations endocriniennes et des maladies immunitaires. Les P.F.A.S. sont partout et ce n'est pas un hasard. Pendant des décennies, les industriels ont sciemment dissimulé la toxicité et la persistance de ces substances tout en les intégrant dans une multitude de produits du quotidien. Des marques comme "Tefal" les ont massivement utilisées pour leur propriété antiadhésive sans jamais alerter sur les risques qu'elles connaissaient.

Il y a quelques semaines, un rapport de "Générations Futures" et de "UFC-Que Choisir" testait la présence d'un métabolisme de la famille des P.F.A.S. dans l'eau potable de 30 communes en France métropolitaine. Je veux ici parler de l'acide trifluoroacétique, le T.F.A., un polluant issu des rejets industriels hospitaliers et de pesticides largement utilisés, ce qui n'est actuellement soumis à aucune réglementation sanitaire. Les résultats sont alarmants. Le T.F.A. serait omniprésent dans l'eau potable, puisqu'il a été détecté dans 96 % des prélèvements. Plus encore, les chiffres enregistrés dans l'Est parisien, notamment dans le 10e, semblent particulièrement conséquents, un niveau qui, bien que non encadré aujourd'hui, doit nous alerter.

Nous ne pouvons pas fermer les yeux. Il est urgent d'évaluer les risques sanitaires liés au T.F.A., d'intégrer cette substance au plan de contrôle de l'eau du robinet, d'adapter des normes plus strictes et plus protectrices fondées sur les données scientifiques récentes et, le cas échéant, de faire évoluer les traitements de l'eau. Surtout, il est urgent de prévenir ces pollutions à la source et d'interdire les P.F.A.S. C'est tout le sens de la proposition de loi de Nicolas THIERRY que j'ai portée au Sénat au printemps dernier et qui sera à nouveau examinée à l'Assemblée nationale la semaine prochaine dans le cadre de la niche parlementaire écologiste.

Dans ce contexte, la Ville de Paris et sa régie "Eau de Paris" confirment-elles les données publiées par les associations ? Quelle est leur stratégie pour protéger la santé des Parisiennes et des Parisiens face à cette pollution diffuse ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame SOUYRIS.

Dan LERT pour vous répondre et j'ajouterai un point.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Sénatrice, chère Anne SOUYRIS, chers collègues, le scandale des P.F.A.S., ces polluants dits éternels, est une bombe sanitaire et environnementale. Ces molécules ultrarésistantes sont utilisées par l'industrie depuis des décennies. On les retrouve partout : dans l'air, dans les sols, dans notre alimentation et dans l'eau. Il est impossible d'échapper à une exposition croissante des populations à cette contamination généralisée. Or, cette exposition est dangereuse. Les scientifiques suspectent les P.F.A.S. d'avoir des effets délétères sur la santé. Les recherches continuent, et je voudrais saluer le travail des scientifiques engagés pour faire progresser nos connaissances, mais aussi celui des journalistes, des activistes et des élus mobilisés. Tous tirent la sonnette d'alarme sur ce qui s'apparente à l'un des plus grands scandales sanitaires de ces dernières années.

Il y a quelques semaines, les associations "Générations Futures" et "UFC-Que Choisir" ont révélé la présence de T.F.A., une molécule P.F.A.S., dans l'eau potable de 96 % des communes testées, y compris à Paris, avec des taux préoccupants. Ce rapport a suscité une inquiétude légitime des usagers. Il est de notre responsabilité d'y répondre avec clarté, d'agir de manière résolue et de faire en sorte que chacun prenne ses responsabilités. C'est l'objet du vœu de l'Exécutif adopté hier à l'unanimité de notre Conseil. Je me félicite que nous ayons pu collectivement dépasser les clivages politiques pour nous accorder sur un sujet aussi important.

"Eau de Paris" publiera dès demain les concentrations relevées des 20 P.F.A.S. qui entreront dans le contrôle sanitaire en 2026, ainsi que les taux de T.F.A. relevés dans notre réseau. "Eau de Paris" sera le premier opérateur d'eau en France à informer aussi précisément ses usagers. Je peux déjà vous garantir que l'eau de Paris est 100 %

conforme aux normes sanitaires et qu'elle le restera en 2026 grâce au traitement mis en place et aux actions de protection de la ressource menée par "Eau de Paris" depuis 25 ans.

Le problème, c'est que l'on sait qu'il y a des milliers d'autres P.F.A.S. dans l'environnement potentiellement néfastes, par exemple le T.F.A., pour lesquels nous demandons aux autorités sanitaires de fixer des seuils adaptés à la protection de la santé. Les traitements pour s'en débarrasser vont coûter de plus en plus cher. Le coût total du traitement pour éliminer les P.F.A.S. des eaux potables et usées en Europe est estimé à 238 milliards d'euros par an. C'est l'équivalent du P.I.B. de la Grèce. Qui doit payer ? Ce sont les pollueurs qui doivent payer. Ce sont les multinationales de la chimie qui commercialisent ces polluants dont ils connaissent la toxicité depuis des décennies qui doivent payer. Pas les usagers, pas les collectivités, pas les pollués. C'est pourquoi nous étudions avec "Eau de Paris" tous les recours juridiques possibles, pour que la responsabilité des industriels pollueurs soit reconnue et qu'ils paient pour les conséquences de cette contamination qu'ils ont causée.

D'ici là, nous devons arrêter la contamination, couper le robinet des pollutions, car aujourd'hui, ces molécules sont toujours utilisées pour produire des pesticides, des vêtements, des cosmétiques, des ustensiles de cuisine. Demain, elles commenceront peut-être à être interdites grâce à la loi portée par le député Nicolas THIERRY à l'Assemblée et que vous avez rapportée au Sénat, chère Anne SOUYRIS. Le texte passera en séance publique la semaine prochaine. Il faut que cette loi soit adoptée. C'est indispensable, car il faut d'urgence stopper à la source cette pollution.

Enfin, l'Etat doit protéger nos ressources en eau. Le T.F.A. provient aussi de pesticides. Il est urgent de réglementer leur usage sur les aires de captage d'eau potable et d'accompagner financièrement les agriculteurs vers des alternatives plus respectueuses de l'eau, de l'environnement et de la santé. On sait que cela fonctionne car "Eau de Paris" en a fait la démonstration sur ses aires de captage. 115 agriculteurs sont engagés à nos côtés, avec 17.000 hectares qui sont protégés. Les premiers résultats sont excellents. Entre 2019 et 2023, les surfaces en agriculture "bio" ont été multipliées par quatre et la quantité de pesticides utilisés a été réduite de 77 %. Ce dispositif devrait être étendu à l'échelle du territoire national. Nous avons cruellement besoin d'aller vers une trajectoire zéro pesticide dans les aires de captage d'eau potable.

Chers collègues, la Ville de Paris et sa régie d'eau prennent leurs responsabilités. A l'Etat et aux industriels de prendre les leurs pour que nous puissions stopper cette contamination, protéger la santé et l'environnement, car nous avons une responsabilité collective envers nos concitoyens et les générations futures, celle de garantir la préservation des ressources et l'accès de tous à une eau saine et sûre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Dan LERT.

Evidemment, je soutiens complètement tout ce que vous avez dit dans votre réponse. J'ajoute que nous sommes très fiers d'avoir engagé depuis des années, puisque c'est en 2008 que nous avons municipalisé la gestion de l'eau de Paris… C'est parce qu'il y a cette municipalisation que l'on a pu aussi conduire une politique dans laquelle la question de la pollution de l'eau, mais aussi tout ce qui a été dit par Dan LERT sur le travail avec les agriculteurs, à proximité des sources de captation de l'eau de Paris - je pense à l'Yonne, je pense au Loing, à la Seine -, un certain nombre de lieux sur lesquels nous avons négocié, discuté, travaillé avec les agriculteurs… Nous travaillons en très bonne intelligence, puisque nous les aidons aussi à s'installer dans des productions "bio", ce que beaucoup de Parisiens ignorent d'ailleurs.

Sur la question des P.F.A.S., qui vient bousculer encore une fois, et même risquer de réduire à néant une grande partie des avancées qui vous ont été relatées par Dan LERT, nous prendrons une initiative. Il y a "Eau de Paris", il y a la Ville de Paris, qui est l'actionnaire principal d'"Eau de Paris". Nous prendrons une initiative avec d'autres collectivités pour aller chercher aussi du côté des pollueurs. Pour nous, les pollueurs, et Dan a eu vraiment raison de le dire ainsi, ce sont les industriels. Ce ne sont pas ceux qui, à un moment donné, vont être contraints d'utiliser des produits parce que, sur le marché, on ne leur propose rien d'autre. "Grosso modo", ce ne sont pas les agriculteurs, ce sont vraiment les industriels, que nous allons aller chercher dans leurs responsabilités.

Nous prendrons des initiatives avec d'autres villes et d'autres communes, parce que ce phénomène est général, notamment en France, pour porter devant les juridictions la demande, la réclamation, pour que ce ne soit pas aux contribuables, parisiens par exemple, de payer, avec des sommes toujours plus élevées, toute la décontamination et dépollution de l'eau que l'on doit faire, parce qu'il y a au début de la chaîne des gens irrespectueux des conséquences de leur production sur le climat. Comme tout se passe bien pour eux, ils ne sont même pas poussés à imaginer d'autres types de produits qui ne soient pas aussi nocifs pour la santé humaine et pour l'environnement. Nous prendrons une initiative. Nous aurons l'occasion d'en reparler ensemble et, comme nous l'avons fait sur beaucoup d'autres sujets, d'y travailler avec d'autres communes en France.

Je vous redonne la parole, Madame SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci pour ces réponses. Elles sont très importantes, parce que je pense que c'est aussi parce que les villes et les collectivités territoriales permettent d'avancer sur ces sujets que, nationalement,

peut-être, et aussi de manière européenne, on aura une chance de pouvoir vraiment combattre à la source ces sujets qui nous empoisonnent et qui, surtout, sont en train d'empoisonner toutes les générations futures.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, et que cette loi soit votée au Sénat, c'est tout ce que l'on peut souhaiter.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais saluer, présents dans nos tribunes, les membres du Conseil des seniors du 17e arrondissement et les jeunes du centre Paris Anim' du 17e arrondissement. Quel activisme forcené dans le 17e arrondissement, Monsieur le Maire ! On est très heureux de cela. En tous les cas, bienvenue à vous pour assister à cette séance de questions d'actualité.

V - Question d'actualité posée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" à Mme la Maire de Paris relative aux politiques de santé publique à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Deux groupes ont accepté d'inverser pour des raisons de commodité. Nous allons examiner d'abord la question n° 5 qui est posée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

C'est M. SZPINER. Vous avez la parole, Maître.

M. Francis SZPINER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il s'achève en 2025 la deuxième phase du Plan "crack", et les parties prenantes, dont la Ville et la Préfecture, viennent de nous communiquer un premier point d'étape. Je tiens à rendre hommage à l'action de l'Etat et à la Préfecture, puisque les renforcements des actions policières et judiciaires ont permis, en 2024, d'interpeller plus de 1.141 trafiquants, d'en reconduire 26 à la frontière, de démanteler 23 cuisines de "crack" et de mener 144 opérations de lutte contre l'immigration irrégulière. 362 personnes ont bénéficié d'une injection thérapeutique et 285 trafiquants ont été jugés en comparution immédiate.

Cela a eu pour conséquence que les campements installés dans divers quartiers du Nord et de l'Est de Paris, de la place Stalingrad au jardin d'Eole, à Rosa Parks en passant par la porte de la Chapelle, ont disparu. Je remercie le Préfet. C'est la preuve qu'une politique de fermeté volontariste peut porter des résultats. A ce titre, je me réjouis de la loi portée par Bruno RETAILLEAU et le Sénat sur le narcotrafic, loi qui a été votée par tous les partis du Sénat à l'unanimité et qui renforcera nos moyens pour lutter contre ce fléau.

Ce problème est en voie d'être réglé à Paris en apparence, car quiconque connaît les quartiers et écoute les habitants sait qu'il n'en est malheureusement rien. S'ils sont moins visibles, les toxicomanes restent présents et les trafics sont encore actifs. Les réponses qui ont été apportées et la phase du Plan "crack" ont été un véritable échec, tant pour ses résultats que pour ses dérives budgétaires, qui ont d'ailleurs été dénoncées par la Chambre régionale des comptes.

La responsabilité de la Ville dans cet échec est importante, car vous n'avez eu de cesse, Madame le Maire, de ne prôner qu'un seul dispositif que vous avez multiplié et financé dans le cadre de ce plan : la création de ce qu'on appelle les nouvelles salles de shoot. C'est un choix que nous trouvons incohérent, parce que si elles ont pour objectif la réduction des risques liés à l'injection des drogues, de la contamination au V.I.H., overdoses, etc., cela ne concerne pas le "crack" qui est un produit stupéfiant inhalé. C'est donc un choix qui, en réalité, est plus idéologique et qui ne s'explique pas dans le paysage français où la disposition de la réduction des risques formée par les maillages des C.A.A.R.U.D., C.S.A.P.A., etc. a fait ses preuves. Nous avons des réseaux à Paris qui sont des réseaux fonctionnels de réduction des risques.

J'en viens à la salle de shoot du 10e arrondissement, que vous avez renommée salle de consommation à moindre risque, pour ensuite la débaptiser et lui choisir un nouveau nom : "halte aux soins addictions". Je suis toujours admiratif de la manière dont vous avez de renommer les choses, comme si renommer les choses permettait de faire disparaître les problèmes, qui restent entiers.

Cette salle a permis en réalité, depuis sa création, depuis 10 ans, de sortir une seule personne de l'état du "crack". Elle ne fait pas entrer les toxicomanes dans un parcours de soins et elle n'affiche aucun objectif de sevrage. Finalement, comme l'a dit le Ministre de l'Intérieur, elle pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. C'est la raison pour laquelle nous arrivons à la fin de son expérimentation et nous souhaitons sa fermeture.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner la parole à M. le Préfet de police.

Dommage, Monsieur Francis SZPINER, que vous n'ayez pas été avec nous la semaine dernière lors de cette conférence de presse commune, mais je pense que le Préfet en parlera aussi, avec le Préfet de police, le Préfet de

région Ile-de-France, l'A.R.S., moi-même, l'A.P.-H.P., la R.A.T.P., où ce que nous avons dit n'a rien à voir avec ce que vous dites. D'abord, disons les choses pour que ce que soit clair : nous n'avons jamais considéré que la salle de consommation à moindre risque du 10e arrondissement était une salle adaptée pour les consommateurs de "crack". Cela fait d'ailleurs peut-être 10 ans qu'on explique le contraire ici, parce que ce sont deux addictions très différentes et elles ne sont pas du tout concernées par la même thérapie. Ne dites pas que nous avons posé la salle de consommation à moindre risque… D'ailleurs, l'usage sémantique des mots "salle de shoot", c'est vous qui le faites. Le nom officiel de la salle… Aujourd'hui, on dit aussi H.S.A., qui est la Halte Soins Addictions, mais le mot officiel est bien celui que nous utilisons. Le mot destiné à donner une image dégradée et péjorative de cet endroit où il est question de soins, c'est le mot "salle de shoot" que je vous laisse, mais nous n'avons jamais considéré que ce lieu était le lieu qu'il fallait pour la question du "crack".

Nous avons un Plan "crack" qui fonctionne, dont nous sommes fiers, même s'il faut encore aller plus loin et qu'il y a encore des résultats à obtenir, notamment, et je regarde le maire du 19e arrondissement, dans le 19e arrondissement. C'est parce qu'il y a une action coordonnée de la Ville, de l'Etat, de l'autorité de santé, et sans qu'il y ait une feuille de papier à cigarette entre nous, que nous sommes en train d'avancer positivement sur une politique publique qu'on ne peut pas à ce point caricaturer et dénigrer, parce qu'il s'agit de vies humaines.

Je donne la parole bien sûr à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Conseiller, Monsieur le Sénateur.

D'abord, merci d'avoir salué l'action de la Préfecture de police en matière répressive, plus particulièrement dans la lutte contre le trafic de "crack". Nous avons obtenu des résultats, qui sont ceux que vous avez cités : l'augmentation des interpellations des trafiquants et une présence de voie publique qui permet d'évincer les consommateurs qui errent sur l'espace public. Ceux-ci sont de moins en moins nombreux mais ils sont toujours présents dans le 19e, surtout en ce moment, dans les secteurs de Rosa Parks et de la forêt du linéaire Nord/Sud.

Nous allons évidemment continuer cette action, y compris dans la phase 2 du Plan "crack", puisque nous voyons bien que l'action répressive arrive à son terme maintenant. On ne sait plus quoi faire, on interpelle les dealers, on est présent dans l'espace public, et la réponse est de plus en plus sanitaire. Elle est mise en œuvre également par les services de l'Etat, notamment le Préfet de la région d'Ile-de-France et le directeur général de l'A.R.S. qui déploient plusieurs dispositifs qui sont extrêmement importants : mises en place de salles de repos, d'espaces qui permettent d'accueillir les consommateurs pour la nuit et aussi des hébergements de nuit qui sont dotés d'accompagnement social. Évidemment, on va poursuivre ce travail qui va permettre de traiter tous les consommateurs, car c'est le nœud du problème. Il faut que l'on soit capable de prendre en charge tous les consommateurs.

Merci également, Monsieur le Conseiller, Monsieur le Sénateur, de ce que vous avez dit sur le trafic de stupéfiants de manière générale, qui reste notre préoccupation à Paris. En matière de trafic, les chiffres sont très bons. Je ne sais pas s'il faut s'en féliciter ou s'en inquiéter, puisque nous réalisons sans cesse plus d'affaires. Nous avons eu 13 % de plus de personnes mises en cause au titre du trafic de stupéfiants d'une manière générale. 3.722 personnes ont été mises en cause en 2024. La saisie criminelle d'avoirs criminels a été de 5,5 millions d'euros, contre 3,2 millions en 2023. Les chiffres sont très bons. Les amendes forfaitaires délictuelles pour les consommateurs, rien que pour Paris, étaient de 13.000 en 2023 et nous sommes passés à 23.000 en 2024. C'est +75 %. L'action des services est là.

Pour autant, on constate que de plus en plus de jeunes s'impliquent dans les trafics. On constate que l'on a toujours une délinquance autour du trafic de stupéfiants, notamment des séquestrations, des viols avec violence, évidemment pas comme d'autres territoires comme peut l'être le Sud-Est de la France, mais on a aussi de temps à autre des règlements de compte, notamment dans le département de la Seine-Saint-Denis. Ce sujet nous préoccupe et c'est pourquoi nous attendons, et vous l'avez souligné, Monsieur le Sénateur, avec beaucoup d'intérêt l'adoption de la proposition de loi qui a été adoptée à l'unanimité au Sénat en matière de lutte contre le narcotrafic. Nous l'attendons avec beaucoup d'impatience, parce qu'elle va donner aux services des moyens supplémentaires pour mieux lutter contre les trafics de stupéfiants.

Ainsi, les préfets auront la possibilité de fermer tout établissement, tout commerce qui a un lien avec le trafic de stupéfiants, qu'il s'agisse de blanchiment ou d'un point de "deal". Pour nous, c'est une mesure importante. Je sais que les maires d'arrondissement du Nord-Est parisien savent très bien de quoi je parle. Cela veut dire que, dans certaines rues, on pourra fermer beaucoup de commerces, donc pour nous, c'est une mesure extrêmement importante. De même, il y aura la possibilité pour les préfets d'expulser des délinquants liés au trafic de stupéfiants sans avoir à passer par le bailleur social. Nous pourrons appliquer nous-mêmes la procédure dite de trouble de jouissance. Même chose pour l'interdiction de paraître. Il y a un certain nombre de mesures qui me semblent extrêmement utiles.

Bien sûr, le bloc le plus important, c'est ce que souhaite faire le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur : il veut faire la même chose en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants que ce qu'il se fait en matière de lutte contre

le terrorisme, en créant un parquet. Il y aura bien sûr la création du parquet national de lutte contre la criminalité organisée et surtout un état-major qui va réunir tous les services de police, de renseignement, judiciaires, en charge de la lutte contre les trafics de stupéfiants, qui vont échanger en permanence des informations. Evidemment, la Préfecture de police y prendra toute sa part et nous y travaillons d'ores et déjà.

Nous attendons ces mesures avec beaucoup d'impatience et cela nous permettra d'être encore plus performants dans la lutte contre le trafic de stupéfiants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet. Nous aussi, nous attendons cette loi avec beaucoup d'impatience.

Je vais donner la parole à Anne SOUYRIS pour… Pardon, Anne-Claire BOUX. De temps en temps, cela m'arrive. Anne-Claire, pour parler des résultats en matière de santé et de santé publique, puisque - le Préfet de police l'a très bien dit et le Préfet de région le dit aussi très bien - la politique que nous conduisons marche sur deux jambes : la jambe répressive et la jambe essentielle du rôle de la police pour faire en sorte qu'il y ait une tranquillité pour les riverains et que l'on arrête les trafiquants et les personnes qui posent un problème et un danger à autrui sur la voie publique, mais aussi la voie qui va au-delà de là où s'arrêtent la voie et la compétence de la police, celle de la santé publique.

Anne SOUYRIS, je vous laisse… Anne-Claire BOUX, je vous laisse répondre.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Cela aurait pu être cela, parce que je m'inscris dans la droite ligne…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je les aime toutes les deux.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - … de la politique publique qu'a portée Anne SOUYRIS sur ce sujet avec beaucoup d'engagement. Aujourd'hui, en tant qu'adjointe à la santé, je m'appuie sur ce qu'elle a pu mettre en place et c'est pour cela que l'on réussit aujourd'hui à aller plus loin, donc c'est une continuité entre l'action d'Anne SOUYRIS et la mienne.

Monsieur le Sénateur, j'ai le regret de vous dire que cette amélioration, malheureusement, n'est pas liée qu'à la politique répressive. Merci, Monsieur le Préfet de police, de le souligner. C'est bien aussi parce qu'on a travaillé à mettre en place des dispositifs sanitaires et sociaux qui permettent d'accompagner ces usagers de drogue. En effet, ce que nous avons présenté la semaine dernière avec Mme la Maire, M. le Préfet de police, M. le Préfet de région, M. le directeur de l'Agence régionale, c'est un travail en étroite collaboration qui a permis de renforcer l'espace de repos porte de la Chapelle. L'espace de repose porte de la Chapelle, ce sont 200 usagers de drogue pris en charge chaque jour, 38.000 personnes à l'année. Nous avons renforcé cet équipement avec une ouverture le week-end, mais surtout une ouverture de nuit, et un numéro spécial qui a été mis en place, en lien avec mon collègue Nicolas NORDMAN, sur la maraude en lien avec la Préfecture de police. Nous avons ce numéro unique qui permet, la nuit, de mettre à l'abri ces usagers de drogue au sein de l'espace de repos de la porte de la Chapelle.

Ce sont aussi 100 nouvelles places cette année qui ont été ouvertes, des accompagnements médico-sociaux, puisque nous travaillons sur un parcours de soins qui part de l'espace de repos, des dispositifs mis en place au plus près des lieux où se trouvent les consommateurs de drogue pour ensuite les accompagner et leur permettre de reprendre en main leur vie et les orienter vers des dispositifs médicaux, qui ont aussi été renforcés par l'Agence régionale de santé, que je salue. C'est un travail coordonné et c'est bien grâce à ce travail coordonné qu'il y a moins de pression sur l'espace public, puisqu'à chaque fois que ces usagers de drogue sont dans nos dispositifs, ils ne sont pas dans la rue.

Bien entendu, la salle de consommation à moindre risque qui, comme l'a dit Mme la Maire, n'a pas de postes d'inhalation pour le "crack", mais permet des injections, est aussi un maillon essentiel. Non seulement cela permet une réduction des risques et de limiter, comme vous l'avez dit, des overdoses, des maladies, mais chaque consommation, et je le redirai autant de fois qu'il le faut, qui a lieu dans cette salle n'a pas lieu dans la rue. Si à la fin de l'année on ferme la salle de consommation, je pense que vous serez les premiers à venir vous plaindre de l'impact sur l'espace public, et ce sera une catastrophe sanitaire par ailleurs.

Je vous invite à lire le rapport de l'I.G.A.S. et de l'I.G.A. commandité par Mme VAUTRIN et M. DARMANIN, qui conclut au bénéfice, que ce soit sanitaire ou en matière d'espaces publics, de ces salles de consommation à moindre risque, donc il faut maintenir ces salles. En tant qu'adjointe à la santé, je pense qu'il en faut plus à Paris, à taille humaine. Sachez que l'on voit se développer un certain nombre de consommations liées à la cocaïne, et maintenant, la cocaïne se fait aussi par injection, avec un développement très fort, donc ces salles sont indispensables face à la montée de la consommation de drogue dans notre société.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour ces rappels.

Permettez-moi de saluer aussi Rémi FÉRAUD qui, à l'époque, était maire du 10e et qui a porté avec beaucoup de courage la création de cette première salle de consommation à moindre risque en tant que maire du 10e arrondissement.

Aujourd'hui, cette politique publique - Anne-Claire BOUX vient de le dire - a été saluée dans tous les rapports d'évaluation qui ont concerné cette salle. Je crois qu'il faut regarder les choses avec objectivité. Si l'on veut s'attaquer à la question de la drogue, il faut combattre les narcotrafics, et c'est le domaine de la loi que je soutiens pleinement, mais il faut aussi mettre en place des politiques sanitaires de réduction des risques et d'accompagnement des personnes vers le sevrage. D'ailleurs, dans les rapports que l'A.R.S. nous a également proposés, sur l'initiative parisienne des pouvoirs publics, sur la question du "crack", il y a des personnes qui, l'année dernière, ont réussi à sortir de la consommation de "crack" et à aller vers un sevrage dans un accompagnement très individualisé. L'A.R.S. tient ces documents à votre disposition, et je pense que ce sont des données publiques, mais si vous voulez contester les données de l'A.R.S., vous en parlerez directement avec le directeur général de l'A.R.S. Pour ma part, je considère que c'est toujours mieux si l'on arrive aussi à sortir des personnes d'une addiction qui détruit leur vie et détruit aussi en général celle de ceux qui les entourent.

Merci, mais je vous redonne la parole, Monsieur le Sénateur.

M. Francis SZPINER. - Merci, Madame la Maire. Je serai ravi d'ailleurs que la Ville de Paris s'associe à la campagne que l'Etat envisage de faire pour lutter contre les consommateurs, pour expliquer que lorsqu'on est consommateur, on est complice des trafiquants, indépendamment d'ailleurs des problèmes de santé.

Un intervenant. - C'est le trafic, le problème.

M. Francis SZPINER. - Non. Il y a des trafics, parce qu'il y a des consommateurs. Il faudrait peut-être culpabiliser les consommateurs et leur dire qu'ils sont complices de cela. Je comprends que ce ne soit pas forcément votre philosophie, mais je pense que ce serait utile. En ce qui concerne…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Laissez terminer notre collègue, et on passe à la question suivante.

Terminez, Monsieur SZPINER.

M. Francis SZPINER. - Il y a des progrès à faire sur les leçons de démocratie…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur SZPINER, continuez.

M. Francis SZPINER. - … que vous ne cessez pas de donner aux gens quand vous empêchez l'opposition de parler.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Excusez-moi, mais cela arrive un peu à côté de vous.

M. Francis SZPINER. - Madame le Président, ce n'est pas contagieux.

Je reprends. En ce qui concerne le "crack", vous savez très bien, quoi qu'en dise l'A.R.S. qui défend sa propre existence et sa justification, qu'on ne peut pas sevrer les gens de "crack" en milieu urbain et qu'il faut les éloigner. Ce n'est donc pas dans la ville mais dans d'autres zones qu'il faut les traiter, dans des centres fermés, parce que, sinon, vous ne guérirez pas les "crackeux".

Enfin, j'ajoute que, dans ce concert de félicitations que toutes les autorités se donnent, je n'ai pas le sentiment, en entendant les habitants des quartiers concernés, qu'ils ont la même vision que vous de ces résultats et de ce qui se passe.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous invite à regarder de très près toutes les communications qui ont été faites la semaine dernière sur les résultats et dont nous sommes très fiers. Nous sommes prêts d'ailleurs - ce que l'on a dit avec le Préfet de police - à aller les défendre sur les plateaux de télé, parce que nous sommes très fiers d'avoir pu mener cette politique conjointe Ville et Etat, qui montre des résultats, y compris en termes de sevrage de personnes qui étaient addictes au "crack". On ne peut que se réjouir quand on réussit quelque chose. C'est très difficile, on en sait tous quelque chose sur la vie dans nos quartiers. Le maire du 19e, le maire du 18e le savent sans doute mieux que quiconque. Quand on agit, on réussit, et cela, vous ne nous le retirerez pas.

III - Question d'actualité posée par le groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la lutte contre le narcotrafic à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous continuons avec à présent la question n° 3 du groupe Union Capitale.

Monsieur Jean-Didier BERTHAULT, vous avez la parole.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Question qui va dans la continuité de ce qui vient d'être répondu plus largement, Monsieur le Préfet de police, et c'est aujourd'hui avant tout en tant qu'élu particulièrement impliqué sur ces sujets de sécurité dans le quartier dont

j'ai la charge dans le 17e arrondissement auprès de Geoffroy BOULARD, et nul doute que ce soit également une préoccupation partagée par beaucoup d'élus de cet hémicycle.

Vous avez rappelé il y a quelques jours, malgré un niveau qui reste élevé à Paris, l'amélioration significative des principales statistiques de lutte contre la délinquance dans la Capitale, ainsi qu'une hausse du taux d'élucidation. Ces chiffres, nous les devons à l'efficacité de votre action volontariste et, à travers vous, à l'ensemble des forces de police qu'il convient ici de féliciter. Regrettons que la Ville de Paris ne souhaite toujours pas accompagner ces efforts en armant notre police municipale et en lui donnant ainsi un rôle accru dans la lutte contre l'insécurité quotidienne.

Le 4 février dernier, le Sénat a adopté à l'unanimité, au terme d'un travail transpartisan sur la durée, la proposition de loi visant à lutter contre le narcotrafic issu des travaux d'une commission d'enquête sur ce sujet, et avec le soutien du Gouvernement représenté par Bruno RETAILLEAU et Gérald DARMANIN. Il y aura un avant et un après ce texte fondateur, a salué le Ministre de l'Intérieur Bruno RETAILLEAU, détaillant en parallèle une série de mesures concrètes et une campagne de sensibilisation visant à culpabiliser les consommateurs, complices des conséquences de ce trafic, diffusée depuis dimanche.

Malgré les saisies toujours plus nombreuses, il faut aller plus loin et taper les trafics à leur tête avec des moyens policiers et judiciaires renforcés, la création d'une cellule de coordination nationale, l'extension des prérogatives des cours d'assises spéciales, la lutte contre la corruption et le blanchiment, la création d'un parquet national antistupéfiants notamment, d'où la nécessité absolue de faire adopter ce projet de loi par l'Assemblée nationale au plus vite.

Alors, comment allez-vous mettre en œuvre ces différentes mesures à Paris et sur le territoire de la Préfecture de police, qui constitue une des principales plaques tournantes du trafic de drogue sur le territoire national ? Sur certaines mesures très concrètes annoncées comme la fermeture des commerces - vous venez d'en parler - qui blanchissent ou qui sont des points de "deal", quelle sera votre possibilité d'action ? Sur quels critères ? Comment intégrer les signalements des élus ou des riverains, que nous connaissons particulièrement bien pour certains points ? Comment seront articulées ces actions avec les procédures judiciaires afin d'assurer leur efficacité maximale ?

Monsieur le Préfet, nous sommes totalement engagés à vos côtés pour que ce plan ait des résultats rapides et qu'il cible aussi les consommateurs de façon radicale, car il n'y a pas de trafics et de trafiquants sans consommateurs qui alimentent la demande et financent le système.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur le Préfet de police, je pense que vous êtes le seul à répondre. C'est vraiment votre question.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Conseiller.

Vous souhaitez savoir comment nous allons nous organiser pour appliquer la loi lorsqu'elle sera définitivement adoptée en matière de lutte contre le narcotrafic. Ce que je disais à l'instant, c'est que l'action que nous menons en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants produit des résultats. J'ai donné quelques chiffres lors de la précédente question, mais c'est d'ores et déjà toute une organisation de la Préfecture de police qui a appliqué, dès 2019, le plan de l'OFAST, le plan antistupéfiant, qui avait veillé à ce qu'il y ait un meilleur décloisonnement entre les services. Cela s'est fait dans tous les départements français, y compris à Paris et dans l'agglomération parisienne, à travers la création des cellules de renseignement opérationnel d'échange d'informations en matière de stupéfiants, ce que l'on a appelé les CROSS. Il en existe, elles font un travail remarquable, et cela conduit chaque année à démanteler des réseaux, à interpeller des trafiquants. C'était les chiffres que je vous citais : 13 % de mis en cause en plus en 2024 par rapport à 2023.

Il y a une action qui est résolue, soutenue, qui porte également sur les consommateurs, qui sont quand même les premiers responsables du trafic. Il faut assumer de le dire et assumer, comme le fait le Ministre, de les culpabiliser au travers de la campagne qui a été lancée dimanche dernier et au travers aussi de l'amende forfaitaire délictuelle. L'amende forfaitaire délictuelle, pour l'agglomération parisienne, c'était 28.000 en 2023 et 42.000 en 2024. Rien qu'à Paris, c'était 13.000 en 2023 et 23.000 en 2024. Evidemment, nous allons continuer à appliquer cette amende.

La proposition de loi s'inscrit dans un contexte qui est celui du constat que, malgré tous les efforts qui sont faits en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants, une partie de la délinquance qui gravite autour de ce trafic n'a cessé de s'accroître, notamment dans sa forme la plus violente : les vols violents, les règlements de compte. Elle implique des personnes qui sont de plus en plus jeunes. Il était donc nécessaire de passer à la vitesse supérieure. C'est ce qui va être fait avec cette nouvelle loi, avec des mesures qui seront à la main des préfets, des mesures administratives que j'ai citées tout à l'heure : la possibilité de fermer des commerces qui sont liés au trafic, la possibilité d'interdire de paraître des délinquants dans certains quartiers, notamment autour des points de "deal", et

la possibilité d'expulser des délinquants de leur logement quand ils pourrissent la vie d'un quartier parce qu'ils sont liés au trafic de stupéfiants.

Pour répondre très clairement à votre question, évidemment que, dans la mise en œuvre de cette politique, nous allons nous appuyer sur les élus, sur les riverains, sur les signalements qui nous seront faits et qui seront évidemment traités par les services. C'est déjà ce qui se passe dans le cadre des G.P.O., des groupements de partenariat opérationnel. Il en existe de nombreux à Paris. C'est dans ce cadre évidemment que les signalements vont remonter. Il y a des sites Internet aussi qui sont dédiés aux signalements des particuliers, des riverains, des commerçants. Evidemment, nous les prendrons en compte, au même titre que les élus locaux seront associés à la mise en œuvre de cette politique pour ce qui concerne les prérogatives qui vont être données aux préfets.

Vous avez raison également de souligner la mise en place d'une nouvelle comitologie en matière de lutte contre le narcotrafic, contre la criminalité organisée, autour du parquet national qui va se mettre en place pour le volet judiciaire. A la Direction nationale de la police judiciaire, il y aura un état-major qui va réunir tous les services spécialisés dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, en matière de renseignement ou en matière judiciaire, qui seront tous réunis au même endroit. Ce sera un lieu d'échange d'informations, et la Préfecture de police, évidemment, y sera complètement impliquée et jouera tout son rôle, soyez en assurés. La lutte contre le trafic de stupéfiants restera pour nous une priorité, mais nous y associerons les élus. Je crois que c'est le sens de votre question. Nous associerons les élus, parce que nous avons besoin de cet échange d'informations, de ce partenariat qui s'inscrit, y compris en matière de trafic de stupéfiants, dans ce que l'on appelle le "continuum" de sécurité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police. Vous pourrez compter sur nous face à ce fléau, vous le savez.

Monsieur BERTHAULT, je vous redonne la parole.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Préfet de police, pour ces éléments. Je crois qu'au sein même de nos quartiers… On l'a vu à l'issue de la commission d'enquête et du vote au Sénat, c'était un travail de longue durée qui a été totalement transpartisan. Je pense que tout le monde aujourd'hui a bien conscience de la gravité de la situation et est particulièrement concerné par des sujets qui tuent notre jeunesse et auxquels nous sommes confrontés directement dans les quartiers dans lesquels nous sommes élus.

Ce que je voudrais dire sans aucune polémique, mais sur un ton un peu grave aussi, c'est que je voudrais que l'on ait tous le même discours. C'est bien beau de voter à l'unanimité, notamment au Sénat, des propositions de loi, et j'espère encore une fois qu'elle sera le plus vite possible étudiée à l'Assemblée nationale et qu'elle ne sera pas décalée sous d'autres prétextes, mais il faut aussi que l'on soit totalement en phase sur le discours. Malheureusement, trop souvent, on entend encore des propositions qui viennent de politiques sur la dépénalisation du cannabis. C'est malheureusement, une fois de plus, renforcer les filières et renforcer le trafic, et je pense que c'est totalement antinomique avec tout le travail qui est fait aujourd'hui et que vous êtes en train de mener.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur BERTHAULT.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à l'insécurité à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La question suivante du groupe Changer Paris, c'est Mme GARNIER.

Mme Nelly GARNIER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le samedi 25 janvier, Elias, 14 ans, décédait après avoir été poignardé la veille, à la sortie de son entraînement de football, dans le 14e arrondissement. Il n'y a pas de douleur plus grande que de perdre un enfant. Je sais que chacun d'entre nous le mesure, comme chacun d'entre nous mesure la souffrance pour la famille d'Elias et la respecte infiniment. Un tel drame est toujours une mauvaise rencontre au mauvais moment, mais ce n'est pas que cela, et le réduire à cela, c'est se dédouaner de toute responsabilité.

Paris est une ville où la délinquance reste structurellement très élevée. Ces mots, ce sont vos mots, Monsieur le Préfet de police. La lucidité est la première des vertus en matière de politique publique. C'est pourquoi, Monsieur le Préfet de police, nous vous savons gré de votre lucidité, car on ne peut pas agir dans le déni. Or, j'assume de le dire, la gauche parisienne est dans le déni, et le bras qui a porté un coup fatal au jeune Elias a aussi été armé par votre déni. Il a été armé par votre idéologie de l'excuse et votre aveuglement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est vraiment honteux.

Mme Nelly GARNIER. - Ce déni, c'est celui de Mme Carine PETIT…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est honteux.

Mme Nelly GARNIER. - … maire du 14e arrondissement…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est une insulte.

Mme Nelly GARNIER. - … qui, dans une interview télévisée…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je suspends la séance pour cinq minutes et vous aurez à vous excuser.

C'est absolument inadmissible, ce que vous venez de dire ! Vous êtes irresponsable ! Vous êtes irresponsable !

(Suspension et reprise de la séance).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Après les propos scandaleux que nous venons d'entendre, qui sont des propos indignes de la part d'une élue de cette Assemblée, je donne la parole aux présidents de groupe qui me l'ont demandée, Rémi FÉRAUD, Mme Fatoumata KONÉ et…

M. David ALPHAND. - Ce n'est pas cela, le règlement !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui en décide ! Ensuite…

M. David ALPHAND. - Il y a une intervention…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - … Mme Raphaëlle PRIMET.

Vous souffrirez de l'écouter. C'est moi qui en décide et je fais la police de cette Assemblée !

M. David ALPHAND. - Il y a un règlement…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je fais la police de cette Assemblée ! Cela suffit !

Monsieur Rémi FÉRAUD, vous avez la parole.

Apprenez le règlement. Le Maire assure la police de l'Assemblée, et vous vous taisez ! C'est M. FÉRAUD qui parle.

Monsieur FÉRAUD.

M. David ALPHAND. - C'est honteux !

M. Rémi FÉRAUD. - Monsieur ALPHAND, vous n'éviterez de toute façon pas de nous entendre ! Nous n'accepterons pas ces propos qui nous traitent de responsables de la mort d'Elias ! Je ne sais pas si c'est l'extrême droite qui a armé votre discours, Madame GARNIER, qui a armé votre discours, mais vous allez vous excuser, car nous ne resterons pas sans vos excuses !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame Fatoumata KONÉ.

Une intervenante. - Lorsqu'on insulte, on s'excuse ensuite !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Je peux comprendre l'émotion suite à la mort d'un jeune homme dans ces conditions dans notre ville, mais on ne peut pas accepter l'instrumentalisation que vous êtes en train de faire de la mort d'un jeune. Le manque de respect en direction des familles, des personnes endeuillées, c'est inadmissible ! Je veux bien que vous choisissiez de faire de la politique de la manière que vous le souhaitez, mais pas sur la mort d'un enfant ! On demande des excuses. Vos propos sont honteux !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Effectivement, c'est insupportable d'instrumentaliser la mort d'un enfant comme cela. Nous mettre cela sur le dos comme si c'était nous qui avions le couteau dans la main, c'est d'un niveau franchement honteux. C'est lamentable. On exige des excuses.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

D'ailleurs, au vu des propos que vous avez tenus, Madame GARNIER, soit vous retirez vos propos et vous demandez des excuses… Vous avez dit : "vous avez armé le bras". Vous l'avez dit. Soit vous retirez cela, soit c'est devant les tribunaux que vous aurez à répondre de propos diffamatoires, injurieux et inadmissibles ! Vous terminez votre question. Je pense qu'ici personne n'y répondra, parce que vous ne méritez pas de réponse, mais retirez ce que vous avez dit et présentez vos excuses.

Mme Nelly GARNIER. - J'aimerais terminer mon intervention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Présentez vos excuses.

Mme Nelly GARNIER. - J'aimerais terminer mon intervention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous présentez vos excuses.

Mme Nelly GARNIER. - J'aimerais terminer mon intervention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous présentez vos excuses.

Mme Nelly GARNIER. - Je continue.

… maire du 14e arrondissement qui, dans une interview télévisée, a répondu à côté du sujet…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous présentez vos excuses !

Mme Nelly GARNIER. - … sur les très beaux équipements sportifs qui bordent le périphérique, avant de conclure que tous les moyens sont mis en place pour lutter contre l'insécurité, mais que cela n'avait pas suffi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous arrêtons les questions d'actualité. Il est absolument inadmissible, inacceptable, de se faire insulter comme vous venez de le dire, de nous faire traiter d'assassins, d'avoir armé le bras d'un assassin et de refuser de vous excuser ! Chère Madame GARNIER, les propos que vous avez tenus, parce que ceux-là sont consignés, seront devant les tribunaux et vous aurez à en répondre. On en a terminé des questions d'actualité.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures trente-trois minutes, est reprise à quinze heures trente-sept minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, retournez à vos places, je vous en prie.

Informations sur la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Après les accusations d'une extrême gravité qui viennent d'être prononcées dans cette Assemblée, qui ne se transformera pas en cirque et qui ne deviendra pas un haut lieu de la parole débridée inspirée par des extrêmes, plusieurs décisions : premièrement, en vertu des pouvoirs qui sont les miens comme Maire de Paris, nous ne poursuivrons pas les questions d'actualité. Nous reprendrons la séance au niveau de la niche qui doit être présentée dans un instant. C'est une question d'organisation.

Deuxièmement, la Ville de Paris va faire une citation directe immédiate contre Mme Nelly GARNIER et les propos diffamatoires qu'elle vient de tenir. J'invite tous les élus qui se sentent insultés, puisque Mme Nelly GARNIER a parlé du déni de la gauche qui a armé le bras de l'assassin, à en faire de même. Il peut y avoir citation directe devant le tribunal, ce que nous allons engager, de la Ville et de chacune et chacun des élus qui se sentent concernés par cette diffamation. Nous engageons ces poursuites immédiatement.

Enfin, troisièmement, je demande à Patrick BLOCHE, mon premier adjoint, de convoquer une réunion des présidents, majorité comme opposition, immédiatement dans une conférence d'organisation pour pouvoir tirer les conséquences de cet acte et de ces propos qui n'ont pas leur place ici. Je vous remercie.

Je propose que Patrick BLOCHE vous dise à quel moment il convoque cette réunion et que nous engagions à présent la discussion sur la niche qui devait être présentée par le groupe des Verts, mais toutes les poursuites vont être engagées immédiatement.

Oui, Monsieur BOURNAZEL ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais simplement et humblement vous dire que nous souscrivons à vos propos. Je pense que les propos tenus par Mme GARNIER sont inacceptables dans cet hémicycle et qu'en politique, il faut avoir un certain nombre de principes et de valeurs, des valeurs républicaines et démocratiques. Nous souhaitons aussi cette conférence d'organisation pour remettre les choses clairement dans l'ordre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci, Monsieur le Président.

D'autres personnes ont demandé la parole ? Merci, c'est le même groupe.

Monsieur le premier adjoint, cher Patrick.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - La conférence d'organisation sera convoquée à 16 heures, le temps de trouver une salle. On se donne 20 minutes pour organiser la conférence.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On se donne 20 minutes pour reprendre la séance.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - On peut peut-être… Le groupe "Les Écologistes" est prêt ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, parce que Mme Fatoumata KONÉ donne une conférence de presse avec les présidents.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Je voudrais que l'on garde le fil de la séance. Je vous propose simplement que l'on commence la 3e Commission, puisque la 2e Commission s'est terminée.

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On commence la 3e Commission, avec la présidente de la 3e Commission.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Tu es le groupe à toi toute seule.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame RÉMY-LELEU, vous avez la parole et nous démarrons par la 3e Commission.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je comprends que chacun et chacune soient perturbés par ce qui vient de se produire en séance, et je vous avoue que dans ces conditions et face à l'insulte que vient d'affronter notre majorité municipale, mais aussi particulièrement la maire du 14e arrondissement, Carine PETIT et ses élus, je n'ai pas vraiment le cœur à vous raconter l'ensemble des débats de la 3e Commission.

Je rappellerai simplement qu'en début de 3e Commission lundi dernier, nous avons rendu un hommage à Elias en exprimant notre solidarité, notre tristesse, notre affection envers ses proches et sa famille, et notre solidarité également envers l'ensemble des élus du 14e arrondissement, notamment Carine PETIT, qui a dû affronter cette crise et cette mort tragique.

L'ensemble des groupes du Conseil de Paris en 3e Commission s'est associé à ces différents hommages. J'ai du mal à comprendre comment il peut en être différemment aujourd'hui, si ce n'est par un calcul politicien que je n'ai pas envie d'entretenir beaucoup plus longtemps.

Voilà pour le résumé des débats de la 3e Commission. Bons travaux à nous.

(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

2025 DVD 1 - Prolongement du tramway T8 vers le Sud. - Conclusions de l'enquête publique et convention de groupement de commandes entre la Ville de Paris et Île-de-France Mobilités.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DVD 1 relatif au prolongement du tramway T8 vers le Sud.

Je donne la parole à M. Frédéric BADINA-SERPETTE pour "Les Écologistes", pour 5 minutes.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un peu difficile de reprendre la parole après tout ce qui vient de se passer. Je vous avoue que je me suis posé la question de savoir si je restais inscrit parce que j'ai, comme beaucoup de monde ici, un peu la boule au ventre.

Je vais vous parler rapidement de ce que je voulais vous dire sur ce prolongement du tramway T8 à la gare Rosa Parks, depuis la Seine-Saint-Denis. Vous le savez, depuis de nombreuses années, les élus écologistes portent l'idée d'une reconquête de l'espace public au profit des transports collectifs et de modes doux.

Ce projet a une valeur particulière, puisqu'il a vocation à casser les frontières et à faire en sorte que celles et ceux qui se déplacent depuis Paris ou le Nord de l'Ile-de-France et veulent venir vers Paris, et qui peuvent difficilement le faire aujourd'hui, en tout cas sont obligés de passer par la gare du Nord, voient leurs trajets du quotidien raccourcis par ce tramway T8 prolongé jusqu'à Rosa Parks et la gare du RER E.

C'est aussi une manière de rapprocher toujours plus la Capitale de la Seine-Saint-Denis, mais la Seine-Saint-Denis aussi de la Capitale. Nous sommes tous très attachés à faire en sorte que les déplacements soient facilités, notamment pour les habitants de la Seine-Saint-Denis.

Je voulais saluer ce projet et que nous veillions ensemble à faire en sorte qu'il puisse atterrir dans de bonnes conditions. Aujourd'hui, les conclusions de l'enquête qui a été menée sont positives.

Pardon pour le caractère un peu erratique de cette prise de parole, mais vous imaginez bien qu'à ce moment de la séance, elle est compliquée.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est l'occasion d'aborder la question du T8 et plus largement du désenclavement de certaines villes de Seine-Saint-Denis, et du lien entre Paris et sa banlieue nord.

Le projet d'extension du tramway T8 vient prolonger le tramway existant vers le Sud, créant 10 nouvelles stations sur 5,5 kilomètres entre l'actuel terminus de Saint-Denis Porte de Paris et la gare RER de Paris Rosa Parks. Il doit traverser les communes de Saint-Denis, Aubervilliers, et les 18e et 19e arrondissements.

Il s'agit d'un projet aux multiples enjeux : accompagner les profondes mutations du Nord-Est parisien, de Saint-Denis et Aubervilliers, renforcer les liaisons jusqu'ici très insuffisantes entre ces différentes communes, et encourager la multimodalité.

Il permettra d'atténuer les fractures urbaines entre la Seine-Saint-Denis et Paris, et de réduire les temps de transport. Entre 100.000 et 130.000 voyageurs par jour sont attendus sur la ligne. Ces 5,5 kilomètres de tramway permettront d'accompagner le développement des territoires concernés.

De nombreux projets d'aménagements et d'infrastructures vont en effet voir le jour dans les prochaines années dans les communes traversées par l'extension de la ligne, créant de nouveaux logements, mais aussi des bureaux et des équipements générateurs de nouveaux déplacements. C'est le cas du projet Paris Nord-Est, du campus Condorcet, de la Z.A.C. "Nozal Front populaire", ou de la Z.A.C. de Montjoie.

Ce projet, évalué à 224 millions d'euros, sera financé par la Région Ile-de-France à hauteur de 49 %, par l'Etat à hauteur de 21 %, le Département de la Seine-Saint-Denis à hauteur de 10 %, la Ville de Paris à 7,2 %, et l'établissement public territorial Plaine Commune, 12,8.

Le financement de la Ville de Paris se fait dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, sujet de santé publique majeur souvent évoqué ici. Dans ce cadre, nous saluons le fait que la Ville participe activement au développement du réseau de transports en commun et à l'amélioration des liaisons entre Paris et les communes voisines.

En complément des nouvelles solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle qu'elle met en place, elle agit pour des transports fiables et performants au plus près des besoins des usagers.

Dans le quartier Rosa Parks, au Nord du 19e arrondissement, l'arrivée du tramway représente un atout supplémentaire. Le quartier va devenir un nœud de transports majeurs. En effet, en plus du RER E et du T3 B, le T8 permettra d'achever la métamorphose de cette partie du Nord-Est parisien. Symbole du renouveau urbain en marge de la Capitale, ce quartier accueille les locaux de la BNP Paribas, l'annexe du Ministère de la Justice qui côtoie les élèves de l'école McDonald, mais aussi les collégiens de l'établissement Suzanne Lacore.

Malgré toutes ces infrastructures, nous ne le nions pas, la problématique liée à la consommation de "crack" dans ce quartier reste prégnante. Des actions coordonnées sont menées par la Ville, l'Etat et l'A.R.S., pour endiguer ce phénomène et rendre au quartier toute sa tranquillité.

On peut alors espérer que ces actions, en plus de l'arrivée d'une nouvelle station de tramway, changent profondément et durablement la dynamique de ce quartier.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Anne-Claire TYSSANDIER. Allez-y.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais rappeler, autour de ce projet de délibération, toute l'action résolument déterminée de la présidente de Région, qui est aussi à la tête d'Ile-de-France Mobilités, qui a vraiment fait ce qu'elle a dit : la révolution des transports.

N'en déplaise à certains oiseaux de mauvais augure, vous vous souvenez pendant les Jeux olympiques où certains sur ces bancs avaient émis des doutes quant à la capacité du réseau francilien de prendre à sa charge les visiteurs des Jeux olympiques, il n'en fut rien, bien au contraire, ce fut un grand succès.

Je suis donc très heureuse de pouvoir prendre la parole pour nous féliciter collectivement de cette action et du fait que les investissements dans Paris ne désemplissent pas.

Il y a eu porte Maillot, le prolongement du tramway porte Dauphine, et maintenant la ligne de tramway T8 qui permettra de desservir beaucoup de communes et notamment de recoudre ce territoire entre Paris et la Petite Couronne. C'est un investissement très important, de plus de 270 millions d'euros qui va voir le jour.

Vraiment, nous pouvons collectivement nous féliciter des succès et une fois n'est pas coutume, il est important de pouvoir rappeler que les transports peuvent fonctionner, que les investissements faits par Ile-de-France Mobilités et la Région profitent aussi à Paris.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, réponse dans un contexte et une ambiance très particuliers, en dix ans, je n'aurais pas cru que nous en viendrions à de tels mots et de telles positions de la part de nos collègues de l'opposition municipale. Cela augure mal des débats qui vont se passer pour les municipales.

Pour revenir sur un projet peut-être plus prosaïque, extrêmement important sur le prolongement du tramway T8, ici on acte une nouvelle étape en approuvant les conclusions de l'enquête publique réalisée en mai et juin derniers. Cela a été dit, c'est un projet d'importance, qui va permettre de relier la Capitale à des quartiers dans le 93, qui en ont éminemment besoin.

Avec mon collègue Christophe NAJDOVSKI, nous nous sommes énormément battus pour qu'Ile-de-France Mobilités propose un projet qui n'abatte pas tout un alignement d'arbres sur l'avenue de la porte d'Aubervilliers. Ce travail de préservation des arbres a même été salué par la commission, qui nous recommande aujourd'hui de le continuer.

Nous allons le faire jusqu'au bout, parce que nous pouvons effectivement envisager des projets structurants de transports en commun qui vont changer véritablement la vie de nos concitoyens et nos concitoyennes et préserver notre patrimoine naturel et en particulier les arbres.

Nous nous engageons à suivre également les autres recommandations tout à fait légitimes pour favoriser au mieux les circulations des vélos et piétons, réduire les impacts sonores, ou penser une meilleure logistique des travaux.

Ce projet de délibération nous propose de valider la convention de groupement de commandes qui permettra de mieux coordonner la maîtrise d'ouvrage partagée avec Ile-de-France Mobilités.

Mes chers collègues, je veux de nouveau saluer ce projet de prolongement du T8 avec ses 10 nouvelles stations, 2 nouvelles à Paris. C'est un projet ambitieux. C'est l'écologie sociale que nous prônons à travers un Paris ouvert sur sa banlieue, qui peut être rejoint plus rapidement par les habitants de Seine-Saint-Denis en transport en commun 100 % accessible.

Nous en profitons pour réduire la place de la voiture au profit des piétons, vélos et bus, et donc des arbres, et donc une requalification complète de l'ensemble des quartiers qui seront traversés par ce tramway.

Je vous remercie et vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DVD 1).

2025 DVD 16 - Plan Vélo 2021-2026. - Congrès annuel de la Fédération des Usagers de la Bicyclette. - Subventions de fonctionnement (20.000 euros) et d'investissement (41.300 euros) et conventions associées.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 16 relatif au Plan Vélo 2021-2026.

Je donne la parole à M. Sylvain RAIFAUD tout d'abord. Je ne le vois pas...

Monsieur Jean-Philippe GILLET…

M. Jean-Philippe GILLET. - Les 27 et 28 février prochains, la Fédération des usagers de la bicyclette tiendra son congrès qui aura lieu pour la première fois à Paris. Ce sera l'occasion de rassembler les principaux acteurs de l'écosystème du vélo.

Par le biais de ce projet de délibération, l'occasion nous est donnée d'évoquer plus largement le vélo à Paris. Encouragée par l'Exécutif depuis 2014 et accélérée par la pandémie, cette pratique est désormais entrée dans les habitudes d'une grande partie des Parisiennes et des Parisiens. Dans ce contexte, le Plan Vélo 2021-2026 avait pour ambition de faire de Paris une ville 100 % cyclable en déployant un total de 180 kilomètres d'aménagements cyclables avec un budget de 250 millions.

Avant même que ce plan ne soit achevé, Paris a été désignée deuxième meilleure ville au monde pour la mobilité de demain selon l'index international de l'Oliver Wyman Forum et l'université de Berkeley en Californie.

Il s'agit là de la plus haute position pour la Capitale française depuis la création de cet index en 2019. Une place encourageante, puisque Paris ne se classait qu'à la 8e de ce même classement l'année dernière.

Tous ces résultats sont le fruit d'une politique ambitieuse menée par la Ville depuis plusieurs années. C'est aussi le résultat de la sphère associative du vélo qui travaille pour que la pratique s'intensifie.

Ainsi, les associations qui forment à la réparation des vélos sont essentielles, tout comme celles qui revendent des vélos d'occasion, celles qui proposent des randonnées ou des activités en lien avec la pratique du vélo, mais aussi celles qui accompagnent les enfants, les adolescents et même les adultes dans leur apprentissage, et ce notamment dans les quartiers populaires. Sans oublier les associations des usagers du vélo qui œuvrent au dialogue avec les pouvoirs publics.

Toutes ces associations permettent l'essor de la pratique du vélo au sein de la société. Il faut donc les soutenir à travers des subventions et c'est le sens du projet de délibération dont nous discutons aujourd'hui.

Néanmoins, l'objectif ici n'est pas de tomber dans un autosatisfecit, mais d'être réaliste quant à nos ambitions. Des avancées ont vu le jour, mais il reste d'importants chantiers devant nous.

Tout d'abord, à 12 mois de la fin de la mandature, seul un tiers du second volet du Plan Vélo a été réalisé. A côté de cela s'ajoute le chantier indispensable de la sécurisation des pistes cyclables. C'est là un enjeu soulevé par deux associations d'usagers "Paris en Selle" et "Mieux se déplacer à bicyclette", parce que certaines pistes cyclables ont démontré, hélas, leur dangerosité quand d'autres sont victimes de leur succès.

C'est le cas, par exemple, du double sens du boulevard de Sébastopol, de la piste cyclable du boulevard Magenta, mais il y en a bien d'autres et notamment le problème récurrent des giratoires. Cette saturation nuit à la sécurité des cyclistes, mais aussi, ne l'oublions pas, à celles des piétons.

Par ailleurs, en plus de l'écologie, nous devons veiller à ce que le vélo soit davantage pensé dans ses dimensions populaires. Il s'agit de permettre aux habitants les plus modestes d'avoir accès à des infrastructures cyclables de qualité, à des places de stationnement sécurisées, et à des vélos à moindre coût.

Tous ces chantiers feront l'objet de discussions lors du congrès annuel de la Fédération des usagers de la bicyclette. C'est pourquoi le soutien de la Ville à la tenue de ce congrès est indispensable au regard de ces objectifs et du travail mené par les acteurs du secteur du vélo.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le développement du vélo à Paris est un enjeu majeur et nous partageons tous l'objectif d'une ville plus écologique.

Le Plan Vélo 2021-2026 prévoit des investissements conséquents avec l'ambition affichée d'une capitale disposant d'un réseau de près de 180 kilomètres de nouvelles pistes cyclables. A ce jour, seulement 35 % de ce plan est réalisé.

Ce projet de délibération nous propose de voter des subventions à la Fédération des usagers de la bicyclette, qui organisera son congrès les 27 et 28 février au "Centquatre", dans le 19e arrondissement.

Je voudrais profiter de ce projet de délibération pour dénoncer la méthode qui consiste à créer des pistes cyclables sans tenir compte des réalités locales, ce qui illustre une fois de plus la gouvernance solitaire de l'Exécutif parisien.

Alors que les Parisiens demandent plus de concertation et de pragmatisme dans l'aménagement de leur ville, la Mairie de Paris continue d'installer des pistes cyclables sans réel dialogue, sans considération pour les riverains et les commerçants.

Je citerai un exemple avec la création d'une piste cyclable rue Manin. Cette rue a été mise à sens unique début janvier 2025, alors même que les riverains et les commerçants n'ont pas été réellement concertés. Comme vous le savez, les commerçants qui finissent leur travail tard n'ont jamais le temps d'assister aux conseils de quartier ou aux réunions d'information, qui ont lieu en fin d'après-midi.

C'est ainsi que les commerçants et habitants ont vu un jour les travaux et la mise en sens unique de la rue Manin. La rue Manin, ce n'est pas une rue "lambda" dans le 19e, c'est un axe important qui aurait mérité beaucoup plus de concertation.

Le résultat de cette méthode, c'est une opposition des acteurs locaux sur un projet d'aménagement qui devrait au contraire rassembler tout le monde.

Les commerçants de la rue Manin craignent un vrai désastre économique et social qui aurait pu être évité avec un minimum d'anticipation et de dialogue. Ils nous disent constater une réelle diminution de leur chiffre d'affaires.

Nous ne contestons pas l'objectif de favoriser le vélo, mais nous refusons cette vision dogmatique de la ville imposée d'en haut. Une véritable politique cyclable doit être pensée avec et pour les Parisiens et non contre eux. Il est temps que la Ville de Paris prenne ses responsabilités et cesse d'agir dans l'isolement.

Monsieur BELLIARD, vos services pourraient-ils entrer en contact avec les associations de commerçants et envisager avec elles des améliorations ? Apaiser la ville ne doit pas être en contradiction avec la vie d'un quartier, avec la vie économique des commerces indispensables à notre ville.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, mes chers collègues, merci, Monsieur le Maire.

J'étais un peu perturbé, parce que je n'ai pas très bien compris à quoi faisait référence l'intervention. J'ai bien compris que c'était la rue Manin, peu de choses à voir avec le projet de délibération dont nous discutons, qui est quand même une subvention pour le congrès annuel de la Fédération des usagers de la bicyclette.

J'entends qu'il y a des questions peut-être ciblées, notamment sur certains projets d'aménagement. Votre groupe a d'ailleurs déposé un vœu et j'y répondrai en temps voulu avec différents éléments. Je doute que cela change votre position. En tout cas, je vous apporterai à ce moment-là un certain nombre d'informations et notre position sur cette question en particulier.

Je voudrais dire un mot sur ce projet de délibération sur la Fédération française des usagers de la bicyclette, une grande et vieille association très importante, qui fait un travail remarquable et nous fait l'honneur d'organiser son congrès annuel à Paris, à la fin du mois.

Vous l'avez rappelé, parfois en négatif, parfois en positif, ce que je vois surtout, c'est que les Parisiens et Parisiennes en redemandent, nous avons investi massivement, depuis une dizaine d'années, avec succès, je le crois, dans le vélo et dans les infrastructures vélo.

Accueillir le congrès de la Fédération française des usagers de la bicyclette est donc pour nous une immense fierté, un rendez-vous incontournable pour celles et ceux qui œuvrent au développement du vélo en France, qui réfléchissent et débattent avec aussi parfois ces difficultés. C'est important de pouvoir le mettre en débat et c'est aussi à quoi sert ce congrès.

Peut-être simplement rappeler quelques éléments très vite, sur les résultats et les effets de la politique que nous menons. Nous avons multiplié par quatre les aménagements cyclables dans Paris depuis 2014, passant de 330 à plus de 1.400 kilomètres d'aménagements. Nous avons accompagné les Parisiennes et Parisiens dans cette révolution des mobilités avec des dispositifs d'aide à l'achat de vélo, en renforçant le service Vélib'. Ces politiques ambitieuses ont porté leurs fruits, elles commencent à rééquilibrer les rues au profit des piétons, des cyclistes, des transports en commun.

Je me réjouis de voir qu'il y a aujourd'hui plus de vélos à Paris que de voitures, parce que c'est bon pour le climat, bon pour la santé, bon pour le cadre de vie et je vais vous dire, c'est aussi bon pour le budget de nos concitoyens et concitoyennes.

Je ne nie pas qu'il nous reste encore beaucoup à faire, cela a été dit dans certaines de vos interventions, et bien sûr il faut encore améliorer la sécurité à la fois des cyclistes, des piétons et de l'ensemble des usagers de l'espace public. Les conflits sont présents et s'amplifient parfois avec un sentiment d'insécurité d'une partie de nos concitoyens et concitoyennes. Il faut évidemment y répondre, c'est tout l'objet aussi du travail "zéro mort, zéro blessé grave" qui a été rappelé par la Maire de Paris lors de notre précédent Conseil.

Vous l'avez aussi dit, il faut améliorer l'accessibilité et l'accessibilité sociale, c'est la raison pour laquelle nous déployons aussi des infrastructures dans les quartiers populaires. Pour permettre la pratique à chaque Parisienne et chaque Parisien, quel que soit son niveau de revenu, quel que soit son âge, quel que soit aussi son genre, c'est une pratique encore majoritairement masculine à Paris, il faut que nous travaillions pour ouvrir l'accès au vélo à tous et à toutes.

C'est aussi de cela que l'on va parler pendant ce congrès et c'est ce que nous allons faire aussi dans les prochains mois.

Je vous remercie et vous invite évidemment à voter cette subvention.

(M. Paul SIMONDON, adjoint, remplace M. Nicolas NORDMAN au fauteuil de la présidence).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DVD 16).

2025 DVD 22 - Stationnement de surface. - Dispositions diverses d'ajustement.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'octroi d'un droit de stationnement gratuit aux véhicules de la Protection Civile Paris Seine.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous pouvons passer directement au projet de délibération DVD 22. Il concerne le stationnement de surface et diverses dispositions d'ajustement, en donnant la parole à Mme Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Mes chers collègues, la diminution de la place de la voiture dans notre ville constitue un marqueur de notre mandat. Je voudrais d'ailleurs rappeler la position du groupe Paris en commun sur la place de la voiture en ville : la diminution de la circulation automobile est une nécessité vitale, car elle diminue la pollution.

Tous les indicateurs le montrent, cette politique fonctionne pour le plus grand bonheur des Parisiennes et des Parisiens, de leurs enfants et de tous les usagers de notre belle ville. C'est pourquoi nous avons rendu les voies sur berges aux piétons et aux cyclistes, diminué le nombre de places de stationnement en surface, et multiplié les kilomètres de pistes cyclables. C'est pourquoi nous continuerons.

La votation citoyenne de 2024 proposait ainsi aux Parisiennes et aux Parisiens de se prononcer sur le triplement des tarifs de stationnement de surface pour les S.U.V. Cette proposition a été acceptée afin de diminuer le nombre de ces véhicules responsables d'une grande pollution et de problèmes de sécurité. Les véhicules les plus lourds sont les plus polluants et les plus consommateurs en carburant.

De plus, les véhicules les plus lourds sont aujourd'hui les plus hauts, ce qui diminue la visibilité des obstacles immédiats, un enfant qui traverse la rue subitement, par exemple.

Mise en place l'année dernière, cette mesure est un succès. Depuis le mois d'octobre, le stationnement des véhicules lourds a diminué de deux tiers, ce qui est colossal.

Ce projet de délibération a pour objectif d'ajuster le tarif payé par les professionnels qui paieront désormais le tarif réservé aux véhicules légers, car l'objectif de la mesure n'était pas de bloquer les professionnels, bien au contraire, nous les soutenons.

La deuxième mesure concerne le stationnement dans les bois de Boulogne et de Vincennes, afin que les familles puissent en profiter le mercredi et le dimanche. Ainsi, la durée des forfaits post-stationnement sera la même que les tickets journée proposés le mercredi et le samedi.

Pour finir, je voudrais rappeler à quel point la droite et la gauche ont des positions opposées aujourd'hui, pas que sur la sécurité, aussi sur le stationnement. Il est important de rappeler que la droite, c'est la cour du Louvre utilisée comme parking, ou un Président de la République qui voulait couvrir la Seine pour la transformer en autoroute. Certains diront que c'était il y a longtemps, que la droite a changé, mais on a bien vu aujourd'hui que ce n'est pas le cas.

J'ai entendu qu'une probable candidate aux prochaines élections municipales n'excluait pas de rouvrir les voies sur berges à la circulation automobile. Je trouve cela aberrant. Alors que ces voies rencontrent un succès incroyable tous les jours et particulièrement aux beaux jours, cela n'aurait aucun sens.

Alors que la première zone à trafic limité vient d'être inaugurée et que d'autres pourraient être créées, vouloir exclure les mobilités douces des voies sur berges est un non-sens historique.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter pour ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes"…

Sylvain RAIFAUD s'est désinscrit, j'ai l'impression.

La parole est donc à Vincent BALADI, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais déjà répondre à l'intervention de Maya AKKARI, car je suis très étonné de son intervention. Maya, tu peux rester dans l'hémicycle deux minutes, parce que dire que la droite, ce sont les stationnements ; dire que la droite, c'est la couverture de la Seine, c'est totalement

faux. A un moment donné, on ne peut pas entendre de telles choses dans cet hémicycle. C'est totalement faux, donc je tenais à le dire.

Je rappelle que la place de la Concorde, c'est grâce à Jacques Chirac que l'on a eu la suppression des places de parking, à Jacques Chirac, aux maires de Paris Jean TIBERI et Jacques Chirac, on ne peut pas dire cela, je suis désolé. Il faut bien que l'on sépare le stationnement de la circulation et le problème dans la ville, c'est que vous mélangez tout. C'est la première des choses.

Enfin, on l'avait déjà dit au Conseil de Paris, on ne parle pas de la Seine, mais du canal Saint-Martin, ce sont les gaullistes qui se sont opposés au Conseil de Paris à cette autoroute urbaine qui devait être faite au canal Saint-Martin. C'est important de le rappeler, parce que c'est un fait. C'est la première des choses. Je voulais quand même le dire.

Dans ce projet de délibération, vous vous félicitez que les deux tiers des S.U.V. aient quitté les places de stationnement de la ville et vous nous dites que cette tarification remplit parfaitement l'objectif de la réduction de la place des véhicules lourds sur l'espace public. Je ne sais pas vous, mais j'en vois encore énormément et aussi des véhicules beaucoup plus lourds comme les camions.

Nous avions cru comprendre que le but était encore une fois de limiter la circulation des S.U.V., or ils stationnent dans les parkings privés.

Si les S.U.V. sont toujours présents à Paris, ce n'est, en revanche, plus le cas des artisans, ou en tout cas ceux qui restent facturent des prestations énormes pour le stationnement dans Paris, parce qu'ils nous ont alertés, même vous, je pense, puisque vous êtes obligés de revenir sur votre projet de délibération. Cela montre que vous devriez un peu plus écouter l'opposition quand elle est constructive.

Enfin, je voulais vous alerter sur un sujet comme il y a de moins en moins d'horodateurs sur la voie publique, c'est le fait que les applications comme "Pay by phone" facturent maintenant près de 50 centimes systématiquement le fait que l'on ait des alertes par SMS qui, par défaut, sont sur l'application et sont facturés. Je le dis aussi pour M. BELLIARD, c'est important de faire remonter à ces applications le fait qu'elles ne facturent pas ces 50 centimes par stationnement en plus par défaut sur l'application, pour tout le monde.

Quand vous avez, par exemple, 1,50 euro de stationnement résidentiel, elles vous ajoutent par défaut 25 ou 50 centimes sur cela. Il faudrait vraiment revenir dessus et faire remonter parce que, comme vous le savez, il y a de moins en moins d'horodateurs à Paris et il y a des façons, comme avoir l'application et les notifications, pour éviter d'avoir ces SMS.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vais donner la parole à la dernière intervenante sur ce débat. Il s'agit de Brigitte KUSTER, pour le groupe Union Capitale, et je lui laisse le temps d'ouvrir son micro.

Mme Brigitte KUSTER. - Monsieur le Maire, l'ordre du jour ayant été un peu bouleversé, excusez-moi.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la réforme du stationnement à Paris, entrée en vigueur le 1er octobre 2024, a introduit plusieurs changements significatifs, notamment une tarification basée sur le poids et le type d'énergie des véhicules, et les conséquences sont nombreuses.

Tarification selon le poids des véhicules : les véhicules thermiques de plus de 1.600 kilos et les véhicules électriques ou hybrides de plus de 2.000 kilos ont vu leur tarif de stationnement tripler. Cette mesure nous a été présentée avec pour objectif d'encourager l'utilisation de véhicules plus légers et moins polluants. Je ne peux que continuer à m'étonner que vous continuiez à sanctionner des véhicules hybrides qui sont par définition moins polluants que des voitures de petit gabarit roulant au diesel.

A cette occasion, le groupe Union Capitale avait déposé un vœu demandant que tous les véhicules hybrides et électriques, y compris ceux dépassant 2 tonnes, soient exonérés des nouveaux tarifs de stationnement, afin de maintenir leur gratuité.

Cette proposition, pourtant cohérente avec les enjeux écologiques que vous défendez, a été rejetée par votre majorité municipale, Monsieur le Maire.

Deuxièmement, impact sur les S.U.V. et les véhicules utilitaires : les propriétaires de S.U.V. et de véhicules utilitaires sont particulièrement touchés par cette réforme, avec des tarifs de stationnement nettement plus élevés. Cela inclut également une augmentation des forfaits post-stationnement, les fameux F.P.S., pour ces véhicules, et là comment comprendre votre raisonnement, puisque même les véhicules électriques et hybrides sont sanctionnés.

Depuis la mise en œuvre de votre réforme, vous nous avez annoncé entre 25.000 et 35.000 véhicules en moins qui sont stationnés à Paris, mais pour quel impact sur le commerce et sur l'attractivité de notre Capitale, notamment auprès des professionnels ?

Combien de visiteurs en moins pour aller faire leurs courses, combien de clients en moins pour aller au restaurant ou au spectacle ?

L'impact financier sur des acteurs économiques locaux n'est pas encore à chiffrer à l'échelle parisienne, mais il suffit d'écouter les professionnels concernés pour savoir que les clients ou spectateurs se font moins nombreux.

Troisièmement, exceptions et tarifs préférentiels : les résidents bénéficiant d'un droit de stationnement résidentiel ou professionnel sédentaire peuvent stationner à un tarif préférentiel dans certaines zones autour de leur domicile, dont acte. Cependant, en dehors de ces zones, ils sont soumis aux mêmes tarifs que les visiteurs, je parle bien des Parisiens, qui peuvent monter jusqu'à près de 225 euros pour 6 heures. On parle bien des Parisiens, pour payer leur stationnement dans Paris, 225 euros pour 6 heures !

Il faut, à un moment, avoir un peu de bon sens.

Quatrièmement, réactions et ajustements : la réforme a suscité des débats et des ajustements justement, notamment concernant les résidents possédant des S.U.V. électriques qui devront finalement payer un tarif résidentiel de stationnement.

Aujourd'hui, vous nous proposez de nouveaux ajustements attendus d'ailleurs pour les professionnels utilisant des camionnettes, ou bien certaines professions de santé, dont les dentistes. Là, nous ne pouvons que saluer votre pragmatisme.

Néanmoins, comme je le soulignais préalablement, il reste beaucoup d'incohérences dans votre politique de stationnement, c'est pourquoi nous ne pouvons que vous inciter à vous pencher sur cette situation illogique et dramatique pour l'économie parisienne.

Par ailleurs, sous couvert d'une appellation S.U.V., une voiture pour quatre personnes, c'est-à-dire une voiture pour une famille, à quelques kilos près, je dis bien quelques kilos près, peut être considérée comme un monstre de la route pénalisant ainsi des milliers de familles déjà impactées par la suppression de centaines de places de stationnement en surface.

Peut-on donc avoir, Monsieur le Maire, vous qui siégez à la place de Mme la Maire, adjoint aux finances, un peu de bon sens afin que pour une famille, vivre à Paris avec une voiture ne soit pas considéré comme un acte systématiquement pénalisable.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous ne cessons de voter depuis de nombreux Conseils de Paris, des projets de délibération sur des réaménagements des tarifs et des zones de stationnement. Ceci démontre tout de même une forte impréparation sur cette politique de stationnement que vous avez mise en place et surtout une absence de compréhension des besoins des Parisiens.

Vous ne cessez de contraindre, d'interdire, de blâmer, de montrer du doigt les automobilistes, de leur rendre la vie impossible, de créer un clivage entre les citoyens alors que la Ville aurait besoin d'apaisement, de compréhension et de partage de la vie commune.

Avec vos politiques de stationnement, c'est une nouvelle fois une ville qui devient liberticide, plus d'automobilistes, plus de fumeurs, plus d'amateurs de viande, seuls les cyclistes, les "vegans", les sobres, les non-fumeurs, en fait les jansénistes sont mis en valeur par votre politique. Sous votre mandature, Paris devient triste.

Nous voterons ce projet de délibération qui prend quand même en compte les nombreuses erreurs d'appréciation qui sont faites sur les politiques de stationnement.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Il ne faut pas être triste, Monsieur MARGAIN, les Parisiennes et les Parisiens ne sont pas tristes, ils sont même très heureux d'avoir moins de S.U.V., moins de voitures, ils veulent plus de "rues aux écoles", plus de pistes cyclables, c'est cela le bonheur aujourd'hui. Simplement, on n'a pas tous la même définition du bonheur, c'est comme cela.

En tout cas, moi, les gens que je rencontre sont plutôt contents. Plutôt contents d'avoir une tarification qui aujourd'hui, et cela ne vous a pas échappé, depuis le 1er octobre, fait que des véhicules lourds s'acquittent d'une tarification majorée pour stationner dans la Capitale.

Juste quelques effets que l'on peut observer et que vous avez peut-être pu lire déjà : une baisse des deux tiers des tickets de stationnement visiteurs pour ces véhicules, qui sont des véhicules de type S.U.V., je sais qu'il y a une discussion, un débat sans fin sur ce qu'est un S.U.V., mais vous l'avez rappelé, ce sont les véhicules les plus lourds, et les plus chers aussi. Quand j'entends que l'on se fait le chantre des catégories populaires en défendant ces véhicules, ce sont des véhicules qui sont aujourd'hui les plus chers.

Les catégories populaires, les plus modestes de nos concitoyens à Paris, je vais vous dire une chose, peut-être un secret pour vous qui habitez dans le 16e arrondissement, mais en réalité, les Parisiennes et les Parisiens, pour une grande majorité, une écrasante majorité d'entre eux, notamment les plus populaires, ils et elles n'ont pas de voiture, mais souvent, de plus en plus, un vélo.

En fait, il y a une baisse des deux tiers des tickets de stationnement. Cela veut dire que cette politique fonctionne et j'ai entendu quand même deux choses qui me semblent assez contradictoires.

La première est que cette politique irait à l'encontre du chiffre d'affaires des commerçants et commerçantes, mais quelles sont les études sur lesquelles vous vous appuyez ? Je comprends que vous alliez dans votre bar préféré, que vous discutiez en disant : "les temps sont durs". D'accord, mais cela ne fait pas une politique. Cela ne fait pas un ressenti ni une réalité.

La réalité, ce sont les chiffres, c'est ce que l'on observe, et en fait toutes les études aujourd'hui montrent que lorsqu'on diminue la place de la voiture, notamment dans les centres urbains, on améliore la vitalité économique notamment sur les commerces de proximité.

La deuxième chose justement sur la sécurité, vous nous serinez à longueur de Conseils que vous souhaitez plus de sécurité, on a vu les propos qui ont été tenus, mais disons dans un cadre que je qualifierais de plus correct dans le débat, vous nous expliquez qu'il y a des tensions sur l'espace public.

Vous avez parfois raison puisque nous partageons aussi ce constat, et là par contre, vous vous faites les chantres des véhicules qui sont les plus dangereux, parce que les gros véhicules, les véhicules les plus lourds sont les plus accidentogènes, notamment dans une ville comme Paris, ce sont ceux qui tuent.

Au moins, à défaut d'avoir l'honnêteté, ayez l'élégance de la cohérence, vraiment, soyez cohérents dans vos propos, si vous voulez plus de sécurité notamment plus de sécurité routière à Paris, accompagnez-nous, soutenez-nous dans ces dispositions qui font qu'aujourd'hui nous faisons payer plus cher des véhicules qui sont des véhicules plus lourds, pourquoi ? Parce qu'ils sont plus dangereux pour les Parisiennes et les Parisiens, en plus d'être plus polluants.

Peut-être pour dire un mot quand même, oui, j'entends, mais un mot peut-être sur le projet de délibération en lui-même, si vous me le permettez, puisque nous faisons un ajustement. L'importance de ce projet de délibération est que nous faisons un ajustement.

Vous avez souligné le pragmatisme, je vous remercie, je le prends comme un compliment, nous ajustons parce que nous ne sommes pas complètement "butés". Lorsque nous avons des demandes et en l'occurrence du secteur économique, qui nous a demandé que les fourgonnettes et les camionnettes de moins de 3,5 tonnes, équipées pour des déplacements professionnels, reviennent au tarif de base, c'est ce que va permettre ce projet de délibération.

J'espère que vous allez évidemment le voter, parce que nous avons pour vocation d'abord à écouter les parties prenantes, les acteurs et actrices qui font la vitalité et la vie de cette ville, et en particulier sa vie économique. Nous travaillons à adapter nos dispositifs, parce que personne n'a en main une baguette magique qui fait que l'on passe d'une ville du tout voiture à une ville avec moins de voitures.

Ensuite, il y a un vœu, il me semble, rattaché à ce projet de délibération, porté par Maud GATEL. Cette demande a déjà été faite, ainsi que d'autres similaires, les services de stationnement travaillent actuellement sur la création de nouveaux produits de stationnement à destination des acteurs associatifs et de l'E.S.S. Nous sommes donc déjà en contact avec la protection civile sur ce dossier et nous avancerons dans les semaines qui viennent.

Je vous demanderai, Madame GATEL, de retirer votre vœu et je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération malgré nos désaccords.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 56 avait déjà été retiré, donc vous êtes exaucé.

Je mets donc directement aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 22.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DVD 22).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la révision du plan de mobilités des quartiers Martin Luther-King, Batignolles, Epinettes-Bessières et la Fourche-Guy-Môquet.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés en commençant par le vœu référencé n° 57. Il est déposé par le groupe Union Capitale et est relatif à la révision du plan de mobilités d'un certain nombre de quartiers du 17e arrondissement.

La parole est à Mme Alix BOUGERET, pour le présenter.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, un vœu présenté avec Geoffroy BOULARD et Paul HATTE concernés par les rues que je vais mentionner, qui demande une évaluation et une révision des plans de mobilité dans plusieurs quartiers du 17e arrondissement et du Nord du 17e arrondissement, avec une nécessité d'évaluer les conséquences liées à la fermeture, en 2019, de l'avenue de Clichy et de sa circulation avec des impacts lourds et forts sur les rues adjacentes, notamment les conséquences sur la rue Mstislav-Rostropovitch dans le quartier Martin Luther King, qui est devenue un axe entrant du périphérique depuis la porte de Clichy.

Cette rue, ce quartier, cet écoquartier est censé être une rue dite apaisée, qui accueille de nombreuses familles, plusieurs écoles, des crèches, un centre d'animation entre autres, un gymnase également, mais qui subit de lourds encombrements depuis de nombreux mois et de nombreuses années, encombrements qui ne cessent d'augmenter avec plusieurs facteurs qui se sont aggravés, notamment avec le retour de la collecte par bennes dans ce quartier, puisque je vous le rappelle, la collecte pneumatique a été arrêtée, suspendue, je l'espère, par la Ville de Paris temporairement, des véhicules de livraison aux heures de pointe, le Roissy Bus qui passe par là, les véhicules de police, les véhicules de la police judiciaire, du Tribunal de Grande instance, la ligne du bus 28 qui avait vocation à desservir notamment le Tribunal judiciaire de Paris, mais il faut peut-être que l'on regarde cela à nouveau, maintenant que la ligne 14 est en pleine activité.

Beaucoup de circulation, et pour aller régulièrement sur place à l'heure de pointe, une situation assez dramatique. Il y a des encombrements et des situations très accidentogènes, et encore récemment on a eu malheureusement un accident très grave au carrefour de la rue Mstislav-Rostropovitch et de la rue Mère-Teresa. Je vous passe les nuisances sonores à ces moments-là, évidemment entre autres.

Le vœu a vocation à demander une évaluation des reports de trafic liés à la fermeture de l'avenue de Clichy à la circulation, que l'on puisse, avec quelques années de recul, regarder l'impact sur les rues avoisinantes et le quartier des Batignolles, mais aussi des Epinettes, pas uniquement Martin Luther King-Mstislav Rostropovitch, voir avec la R.A.T.P. si une étude est nécessaire pour voir si le maintien du bus 28 est encore nécessaire rue Mstislav-Rostropovitch.

De manière plus globale, nous vous demandons une étude du plan de mobilité de ce secteur à la suite des impacts que je viens de vous évoquer.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame BOUGERET, pour votre vœu. Plusieurs choses dans ce vœu, j'en retiendrai au moins deux.

On mène une politique d'apaisement de la circulation automobile, en particulier dans votre arrondissement, mais concernant l'accident auquel vous faites référence, accident grave survenu il y a quelques jours à l'intersection des rues Mstislav-Rostropovitch et Mère-Teresa, je rappelle que ce n'est pas un défaut d'aménagement qui est en cause, vous le savez, nous retrouvons là une problématique de sécurité routière, qui est connue et concerne Paris comme toutes les autres villes de France, celle des piétons et des cyclistes qui se trouvent dans des angles morts des poids lourds, notamment au niveau des passages piétons.

Depuis de nombreuses années, et l'on aura un vœu d'ailleurs tout à l'heure sur le sujet de la sécurité routière, nous enjoignons au Gouvernement de rendre obligatoires les caméras anti-angle mort pour les poids lourds en France. C'était possible dans le cadre de la loi L.O.M., cela n'a finalement pas été retenu par le Gouvernement, mais sans ces dispositifs nous ne pourrons pas régler complètement le problème.

Je vous invite donc véritablement, vous aussi, à interpeller le Ministre des Transports qui, je le crois, fait partie de la même famille politique que vous, donc vous aurez sans doute plus de succès que moi.

Enfin, je dois bien avouer encore une fois que j'ai un problème avec votre demande sur la question du bus. Vous me demandez en creux de faire une modification de la ligne de bus 28. Je suis désolé, mais d'un côté je lis dans la presse à quel point nous serions horribles avec le bus, mais la réalité est que vous me demandez à chaque fois de faire des modifications de lignes de bus parce que cela crée de la nuisance.

A un moment, je vais vous demander d'être un peu cohérents.

Evidemment, nous ne changerons pas le trajet… Oui, l'évaluation, on sait ce que c'est, vous commencez par demander une évaluation, ensuite vous nous expliquez qu'il va falloir le modifier parce que vous ne voulez pas vraiment du bus, mais vous nous faites le procès d'être des antibus.

Les choses vont être très simples, nous ne changerons pas. Je ne porterai pas la modification de la ligne de bus 28, pourquoi ? Parce que nous souhaitons, et la Maire de Paris l'a rappelé, préserver ce moyen de transport qui est un moyen de transport essentiel, accessible, et en particulier dédié aux personnes qui sont les plus modestes, puisque vous aimez les utiliser pour avoir des arguments contre nous.

Soyons clairs et cohérents, nous préserverons la ligne 28 du bus et j'émettrai un avis défavorable à votre vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame BOUGERET, le vœu n° 57 est-il maintenu ? Il a l'air de l'être. Il est donc soumis au vote avec un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la pose de cendriers sur les abribus.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la végétalisation des abribus.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons aux vœux référencés n°s 58 et 59 déposés par le groupe Changer Paris. Ils sont relatifs à la pose, d'une part, de cendriers, et d'autre part, de végétalisation sur les abribus et ils sont présentés par Véronique BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en effet, ces deux vœux concernent les abribus.

L'un pour rappeler que la lutte contre la pollution et pour la propreté de nos rues commence par des gestes tout simples. Des milliers de mégots jonchent nos trottoirs et dégradent notre environnement. Chaque année, ce sont 350 tonnes de ces déchets qui sont ramassées, un chiffre qui témoigne d'un problème persistant et bien réel. Nous saluons à ce titre le travail et l'engagement des agents de la Direction de la Propreté et de l'Eau, la DPE, qui malgré leur efficacité pâtissent d'un manque criant de moyens et d'une gestion défaillante des priorités.

En 2012, la Ville de Paris a lancé une campagne pour déployer des éteignoirs sur les 30.000 poubelles publiques. Une initiative louable, mais qui malheureusement n'a pas permis d'atteindre les résultats escomptés, les cendriers ont été dégradés et sont tombés des poubelles, donc ils ne servaient plus à rien. Les faits sont là, visibles dans chaque coin de rue. Paris est sale et les Parisiens sont en colère.

Selon un sondage IPSOS réalisé en novembre 2024 pour "Le Parisien", 71 % des Parisiens se disent insatisfaits de l'action de la Mairie en matière de propreté. Ce chiffre, sans équivoque, témoigne d'un échec manifeste de la politique actuelle de la propreté de la Ville.

La Mission d'Information et d'Evaluation dédiée à la propreté nous a d'ailleurs bien rappelé la nécessité d'un plan de lutte contre les mégots. C'est dans cette dynamique que nous proposons aujourd'hui une mesure simple et concrète : l'installation de cendriers sur les 2.000 abribus de la Capitale. Ces structures visibles, accessibles, et largement fréquentées par les Parisiens sont des points stratégiques pour déployer ce dispositif.

Intégrée au contrat existant avec Sopact - JCDecaux - cette solution offrirait aux fumeurs une alternative claire et pratique, tout en réduisant considérablement la pollution liée aux mégots.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. David BELLIARD, pour répondre à ces deux vœux…

M. David BELLIARD, adjoint. - Le but était que vous présentiez les deux, Madame BALDINI…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Oui, allez-y.

Mme Véronique BALDINI. - Paris aspire à être une ville verte, modèle d'écologie et de modernité. Pourtant, cette ambition peine à se traduire dans les faits. Notre Capitale suffoque sous la pollution, le béton et l'absence de solutions concrètes pour apporter de la verdure au quotidien.

Les Parisiens le constatent chaque jour, le minéral a envahi nos rues, et pendant ce temps la nature peine à reprendre sa place.

Dans ce contexte, chaque opportunité de ramener du vert en ville doit être saisie. Les 2.000 abribus qui jalonnent Paris constituent, à ce titre, un maillage idéal pour végétaliser l'espace public. Bien plus que de simples points d'attente, ces structures peuvent jouer un rôle essentiel dans la lutte contre la pollution et les îlots de chaleur.

Pourtant, seuls 50 d'entre eux disposent à ce jour d'une toiture végétalisée. Un premier pas, certes, mais un pas bien trop timide au regard des enjeux. Ce constat est d'autant plus regrettable que nous savons que la végétalisation du mobilier urbain fonctionne.

Le parcours végétal du 5e arrondissement entre le jardin du Luxembourg et le jardin des Plantes est un exemple prometteur. Cette initiative est la preuve qu'il est possible d'allier urbanisme, écologie et cadre de vie avec des bénéfices immédiats pour les habitants. Les solutions existent. Elles ont prouvé leur efficacité, et leur mise en œuvre est à notre portée.

Ainsi, nous proposons de recenser les abribus végétalisés dans Paris pour mieux identifier les zones où des efforts sont encore nécessaires et de généraliser ensuite leur déploiement dans tous les arrondissements.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre sur les deux vœux, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame BALDINI, pour ces deux vœux qui portent sur le devenir de nos abribus parisiens. Vous faites des propositions concrètes, je vous avoue que je ne suis pas complètement emballé ni par l'une ni par l'autre. Je vais essayer de développer pourquoi.

D'abord, sur l'ajout de cendriers, il faut évidemment réduire le jet de mégots dans l'espace public, mais nous n'avons pas aujourd'hui en possession des études qui montreraient que ces mégots sont jetés parce que l'on manquerait de cendriers à Paris. Au contraire, comme vous le rappelez, nous avons un maillage exceptionnel de poubelles qui sont toutes équipées d'éteignoirs, afin de lutter contre ce phénomène.

Il faudrait objectiver ce que vous proposez. Je ne peux pas ici m'engager à réaliser une politique qui serait lourde, coûteuse pour la Ville sans avoir identifié de réels besoins pour la propreté.

Il faut que chacun et chacune prennent conscience des effets dévastateurs des mégots dans l'espace public. C'est l'ensemble des communications que nous menons pour que chacun et chacune fassent preuve de civisme dans le traitement de leurs propres mégots lorsqu'ils et elles sont fumeurs. Evidemment, il faut continuer à agir pour réduire la consommation de tabac.

Sur le second vœu, vous nous proposez une végétalisation un peu "bling-bling" sur les abribus. Nous raconter le fait que l'on a une minéralisation de la ville... J'étais ce matin rue Duranti, on a planté des arbres, on a mis de la pleine terre. Des rues comme cela, il y en a des dizaines et des dizaines. On en réalise encore et encore.

C'est un monde parallèle. Nous dire que l'on minéralise la ville, ce n'est pas ce qui se passe. Nous avons fait un choix de stratégie différente de celle que j'entends en creux dans votre proposition. Nous, nous souhaitons désartificialiser et remettre de la pleine terre. C'est cela qui est fait sous la houlette d'ailleurs de mon collègue Christophe NAJDOVSKI.

Vous, vous nous dites qu'il faut végétaliser le toit des abribus. Ce sont deux salles, deux ambiances. Vous me permettrez de dire que j'opte plutôt pour la première solution. C'est ce que nous réalisons. Les Parisiens et les Parisiennes aujourd'hui le constatent. On peut regarder ce que l'on peut faire sur les abribus, mais je vous avoue que ce n'est pas notre priorité.

Je vous demanderai de retirer vos deux vœux, sinon j'y émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

J'ai l'impression que les vœux sont maintenus ? Ils sont maintenus.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 58 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 59 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au réseau de bus parisien.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 60 déposé par le groupe MoDem et Indépendants. Il est relatif au réseau de bus parisien et est présenté par M. Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous débattions hier, à l'occasion des 20 ans de la loi de 2005, de l'accessibilité et notamment de la première liberté des personnes en situation de handicap : la faculté de se déplacer.

Le bus est le moyen de transport accessible aux personnes à mobilité réduite. Il est aussi un mode de déplacement privilégié pour les familles. Or, ce service s'est dégradé les dernières années. Ainsi, sa vitesse d'exploitation n'a cessé de se réduire, passant de 15 kilomètres/heure en 2000 à 8,85 kilomètres/heure en mars 2024 selon les chiffres de la R.A.T.P.

Tout usager du bus a fait l'expérience du caractère aléatoire de sa fréquence. Il n'est pas rare de devoir attendre 20 ou 25 minutes son bus. Il est urgent de remettre les bus, moyens de transport accessible à tous, au cœur de la politique de déplacement parisien.

Par ce vœu, notre groupe MoDem et Indépendants demande que la Ville communique aux élus parisiens un état des lieux de la circulation des bus, de la vitesse constatée et des obstacles identifiés. Egalement, que la Ville nous présente les mesures envisagées pour améliorer la fluidité du trafic des bus.

Nous demandons également que la police municipale renforce ses missions pour garantir la bonne circulation des bus et la verbalisation des véhicules bloquant les voies de bus.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur GOVCIYAN, de préciser qu'effectivement le bus est le seul moyen aujourd'hui en termes de transport en commun, qui est accessible aux personnes en situation à mobilité réduite. Et pour cause, c'est parce que la Ville de Paris a investi dans l'accessibilité des arrêts de bus. C'est pour cela qu'aujourd'hui, les personnes en situation de mobilité réduite peuvent utiliser plus facilement ce moyen de transport.

Ensuite, je vous rappelle quand même que bien sûr, nous avons une responsabilité, je vais y revenir, parce que nous travaillons sur la question du bus. C'est un sujet complexe. Je vous rappelle que ce n'est pas la Ville de Paris qui fait rouler les bus.

Ce n'est pas non plus, pour répondre à votre vœu, la Ville qui détient les données de l'état des lieux de la circulation des bus que vous demandez. Je vous invite donc à vous adresser aussi à la R.A.T.P. et à "Ile-de-France Mobilités" pour obtenir ces données. Je veux bien être transparent, mais je n'ai pas ce que vous me demandez dans votre vœu.

En revanche, vous avez raison, on ne comprend pas grand-chose aux chiffres de la vitesse des bus. En fonction du contexte et de l'effet voulu, chacun grossit ou réduit à sa guise la vitesse. Soit on observe une diminution de 15 kilomètres/heure en 2000 à 9 kilomètres/heure en 2024 pour les vitesses en heure de pointe, soit on observe une augmentation de 9,8 kilomètres/heure en 2019 à 11 kilomètres/heure en 2023 pour les vitesses moyennes.

J'ai entendu aussi le P.D.G. de la R.A.T.P., Jean CASTEX, comparer la vitesse du bus de 2025 avec celle de 1925. La semaine dernière, la présidente de Région, Valérie PÉCRESSE, parlait de lignes qui allaient en moyenne à 5 kilomètres/heure. Je pense que bientôt les bus iront à reculons à Paris.

C'est pour éviter ce genre de bataille de chiffres que nous avons voulu construire un protocole bus avec la R.A.T.P., afin d'avoir des chiffres consolidés tous les trois mois lors de comités stratégiques. Bonne nouvelle, lors du dernier, en fin d'année dernière, on observait une augmentation de la vitesse en heure de pointe.

En ce qui concerne les mesures envisagées pour améliorer la fluidité du bus, je crois avoir envoyé à chaque maire d'arrondissement et chaque président de groupe, le protocole bus qui les liste : couloirs bus, création de zones

de livraison si nécessaire, synchronisation des feux, expérimentation de la priorité aux feux entre autres. Si ce protocole n'est pas clair, je me tiens à disposition pour en reparler avec les élus qui le souhaitent.

En attendant, nous agissons. L'année 2024 a été une année record en termes de créations nettes pour les voies de bus, 5 kilomètres de voies réservées en plus aux bus. On a retravaillé nos grands projets comme Félix Eboué, Denfert Rochereau, le pont d'Iéna ou Colonel Fabien avec la R.A.T.P., pour aider les bus à circuler et pour leur permettre de trouver toute leur place dans ces grands projets d'aménagement dont nous avons besoin. Nous allons traiter cinq points durs qui ont été identifiés d'ici la fin de l'année et créer quatre nouveaux feux d'anticipation d'ici la fin du mandat.

Pour toutes ces raisons, je vous demanderai de retirer votre vœu, sinon j'y émettrai un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur GOVCIYAN, le vœu est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je donne donc la parole à M. Ariel WEIL, pour une explication de vote du groupe Paris en commun.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci d'abord à David BELLIARD de rappeler que la circulation des bus est un objectif de politique majeure, et je l'élève au rang le plus élevé dans ma politique d'aménagement en ce qui concerne le centre de Paris, qui concentre 13,5 % du linéaire de voies de bus.

Je remercie aussi Alexis GOVCIYAN de ce vœu. Je suis d'accord avec tout sur la demande des données mais, effectivement, je crois qu'il y a une erreur d'interlocuteur.

On a eu des déceptions sur le bus à Paris. Je ne parle pas de la fréquence, du manque de chauffeurs ou des tarifs, je ne parle pas de la lenteur dans le déploiement de l'électrification des bus, je parle bien des données. Les données que vous réclamez, je les réclame depuis cinq ans. Elles ont d'ailleurs fait, et vous l'avez voté puisqu'il a été voté à l'unanimité dans cette enceinte, l'objet d'un vœu au Conseil de Paris qui réclamait à "Ile-de-France Mobilités" les données permettant de vérifier que ce que l'on fait va dans le bon sens.

Ces données, je les attends toujours. Merci, David BELLIARD, de rappeler qu'il y a un protocole, des séances de travail, des lancements d'études. J'ai reçu une deuxième réponse de Jean CASTEX en trois ans, m'indiquant que nous avions un interlocuteur, que nous allions avoir ces données. Pour autant, je ne les ai toujours pas, ce qui ne nous empêche pas d'agir.

C'est ce constat que je voudrais dire, malgré l'absence de données nous permettant de ne pas tâtonner, de ne pas être dans le noir, de savoir si ce que l'on fait va dans le bon sens, je me rassure d'abord parce que nous avons des évidences, on crée des voies de bus, et nous en avons créé 600 mètres dans le cadre du Plan de circulation du Centre de Paris. Vous pouvez le voir en sortant de la Mairie, si vous allez rue des Archives, il y a désormais une voie de bus. C'est le cas rue des Quatre-Fils, rue de Turenne, et ce sont 3 lignes de bus que l'on a ainsi dégagées.

L'évidence, c'est de prendre le bus, comme je le fais, et de parler avec les chauffeurs et les usagers. Ils en sont ravis.

L'évidence, ce sont aussi les données que j'ai fini par mettre en place moi-même avec la voirie et nous avons mesuré, c'est une baisse extrêmement importante du nombre de véhicules qui circulent dans ces rues. Voilà notre évidence trouvée.

J'aimerais néanmoins que l'on ait des données et pas simplement sur la vitesse moyenne. La vitesse depuis 1910, on s'en fiche, c'est la fréquence et vous l'avez souligné d'ailleurs, Monsieur GOVCIYAN, c'est bien la fluidité. La fréquence, ce n'est non pas la vitesse moyenne sur toutes les lignes moyennées, mais c'est la vitesse sur votre tronçon à l'heure où vous prenez le bus et la fréquence autour de cette fréquence moyenne.

J'espère que l'on va tous travailler ensemble dans cette direction pour avoir enfin ces données.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 60 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous interrompons les travaux de la 3e Commission. Nous continuerons, après l'examen de la "niche" du groupe "Les Ecologistee", avec les derniers vœux de David BELLIARD.

2025 Les Écologistes 1. - Campagne de reconquête des logements inoccupés.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au logement étudiant.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à une "Campagne de reconquête des logements inoccupés".

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la lutte contre les logements inoccupés et sous-occupés et leur reconquête.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons donc au débat organisé autour de la proposition de délibération déposée par le groupe "Les Ecologistes" sur une campagne de reconquête des logements inoccupés.

Je donne la parole, pour commencer, à Fatoumata KONÉ, qui partagera avec Émile MEUNIER les 10 minutes pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues… Je vais attendre.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - On commence le débat sur la "niche" du groupe "écolo". Merci de vous installer à vos places.

Mme Fatoumata KONÉ. - On n'est pas nombreux dans l'hémicycle, mais c'est très bruyant.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de vous installer. Madame KONÉ, allez-y.

Mme Fatoumata KONÉ. - C'est moi, Madame KONÉ, je vais commencer.

Vous l'avez compris, le groupe "Les Ecologistes" a décidé de poursuivre le combat déjà mené par Paris sur la lutte contre les logements inoccupés. Oui, à Paris, se loger est devenu un parcours du combattant. On bat les records de chiffres : 10.000 euros le mètre carré à l'achat, 25 euros le mètre carré à la location, avec des pics atteignant même les 35 euros le mètre carré dans certains quartiers du 7e arrondissement.

Pendant que les prix flambent, ce sont des familles qui sont contraintes de quitter la Ville. Des temps de trajet qui augmentent pour les employés et les ouvriers, la propriété qui se concentre aux mains de quelques-uns et quelques-unes.

La pression se rapporte sur le logement social, bien évidemment, les temps d'attente ne cessent de s'allonger et l'offre demeure largement insuffisante dans notre ville à Paris. L'année dernière, par exemple, nous avons atteint un nombre de 27 demandes de logement social pour une seule attribution. Je le disais, on dépasse les records.

Pendant ce temps, c'est 1 logement sur 5 qui est inoccupé dans notre Ville. 272.000 logements vacants ou utilisés à des fins de résidences secondaires. 272.000 logements qui ne servent pas à loger les Parisiennes et les Parisiens, vous l'avez compris, et sur ces 272.000 logements, il y a quand même 80.000 logements de plus qu'il y a 15 ans.

Paris a beau construire, elle se vide chaque année un peu plus de celles et ceux qui la font vivre, parce qu'on ne trouve plus à se loger dans notre ville.

Comment justifier une telle aberration ? Comment accepter que des jeunes se résignent à ne pas venir étudier à Paris par peur de ne pas trouver de logement ? Que les trajets domicile-travail s'allongent pour toutes et tous, sauf pour les cadres. Que la raréfaction de l'offre de logements oblige les ménages déjà précaires à consentir à d'importants efforts financiers, et ce, alors que tant de logements restent désespérément vides ?

Vides ou utilisés à des fins de résidences secondaires au bénéfice de quelques-uns et quelques-unes qui accaparent une ressource pourtant rare dans notre ville pour un usage récréatif.

Face à ce scandale, on pourrait s'attendre à ce que le Gouvernement prenne des mesures fortes. Evidemment que non, rien ou si peu. Toujours pas de renforcement de la fiscalité des logements inoccupés. On le demande depuis des années. Toujours pas de quota sur les résidences secondaires, on le demande également depuis des années. Toujours pas d'outil pour donner aux maires la possibilité de réquisitionner les logements vides durablement.

Les leviers existent, mais le Gouvernement refuse d'agir, préférant les lois du marché plutôt que le droit au logement.

Bien évidemment, nous, écologistes, nous avons décidé de nous y atteler. Nous refusons de rester spectateurs de cette injustice. Nous agissons et proposons aujourd'hui le lancement d'une grande campagne de reconquête des logements vacants pour remettre ces biens sur le marché. Cette campagne repose sur deux axes.

D'abord, nous allons faire un diagnostic approfondi de la vacance durable et des résidences secondaires. Notamment parce que les experts sur le sujet nous ont précisé ne pas avoir d'informations détaillées sur les freins à la remise de ces biens sur le marché de la location. Pour nous, il faut donc comprendre pourquoi les 18.600

logements restent vides depuis plus de deux ans dans notre ville. Nous avons des données quantitatives. Nous savons combien il y en a, mais nous n'avons pas d'éléments détaillés pour pouvoir les identifier.

C'est peut-être pour des raisons de gestion, des problèmes de prix, des problèmes de peur de locataires qui ne paieraient pas leur loyer, c'est seulement en recueillant ces informations que nous pourrons proposer des solutions bien adaptées.

Ensuite, une expérimentation sur plusieurs arrondissements que nous proposons, sur les arrondissements qui sont volontaires et concernés par la vacance. Nous irons vers les propriétaires, nous prendrons contact avec elles et eux et nous leur proposerons des solutions concrètes qui auront été élaborées sur la base des résultats du diagnostic. L'accompagnement à la réalisation de travaux, par exemple, des garanties de loyer, d'intermédiation locative, etc., des solutions et des propositions, il y en a beaucoup.

Tout sauf laisser ces logements vides. C'est notre objectif, parce que ce n'est pas acceptable ni socialement ni bien évidemment écologiquement.

Parce que oui, au-delà de l'urgence sociale, il y a une urgence climatique. L'habitabilité de Paris est menacée à long terme. Nous ne pouvons plus nous payer le luxe d'étendre la ville à l'infini. Nous devons continuer à faire des efforts pour atténuer nos émissions de gaz à effet de serre. Je rappelle que le secteur du bâtiment représente près d'un quart de ces émissions en France.

Nous devons continuer à adapter la ville au changement climatique, à la rafraîchir, à la faire respirer, et cela nécessite de ne plus la densifier. C'est pour ces raisons que réutiliser plutôt que de construire est plus que jamais une nécessité. On l'a largement rappelé dans le cadre du P.L.U. bioclimatique notamment.

Laisser des logements vides n'est pas seulement un scandale social, c'est une absurdité écologique. Cette proposition incarne le projet que nous portons pour Paris. Un projet de justice sociale et de justice écologique. Laisser des milliers de logements vides pendant que des familles ne trouvent pas à se loger dans notre ville n'est pas une option pour nous. Nous avons des outils, alors je vous propose qu'on les utilise ensemble.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Émile MEUNIER, pour trois minutes.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la présidente de groupe, Fatoumata KONÉ, a bien détaillé l'objet de cette "niche". Je voudrais rappeler le problème. Il y a un dicton qui dit : il faut trouver l'argent là où il est. Il y a un dicton qui dit, que je fais mien : il faut trouver les logements là où ils sont. Où sont-ils à Paris ?

Ils ne sont plus totalement dans la construction. On l'a bien vu avec les grandes Z.A.C., c'est terminé. On ne peut plus artificialiser au sol, parce qu'il faut laisser le sol respirer et végétaliser. C'est donc dans l'existant qu'il va falloir aller chercher ces logements. Dans l'existant, cela tombe bien ou très mal, Paris a un triste record : 1 logement sur 5 est inoccupé. C'est sur ce point qu'il faut mettre notre énergie et que notre "niche" cible ses mesures de politique publique.

Evidemment, des choses sont faites par cette Municipalité et je remercie Jacques BAUDRIER et tous les services de la DLH. Néanmoins, nous pensons que ces dernières années, l'accent a été beaucoup mis sur la production de logements sociaux, et c'est une chose, et que maintenant nous devons orienter aussi une partie de nos moyens, de nos compétences, sur la recherche de la remise sur le marché de ces logements libres.

Cela, c'est la "niche", mais il va y avoir aussi des changements législatifs à faire. On sait bien que le marché libre dysfonctionne et que pour réguler le marché, il faut changer la loi.

C'est aussi l'objet de ce que doit mener cette Municipalité, c'est-à-dire aller convaincre le législateur de nous donner plus de pouvoir sur la fiscalité des résidences secondaires, souvent ce sont des multipropriétaires, pour pouvoir les remettre sur le marché ; de donner aux maires le pouvoir de réquisition qui aujourd'hui est dans les mains du Préfet qui ne l'utilise pas.

Ce sont plusieurs lois qu'il va falloir changer, mettre en branle l'ensemble des villes concernées par cette difficulté, dont aussi des villes de droite, je pense à Nice, et quelque part faire une alliance des maires pour aller convaincre le Gouvernement de changer la loi.

Enfin, je n'ai plus le temps d'aller jusqu'au bout de ma démonstration, mais il y a la question métropolitaine. On sait bien que ce n'est pas à la seule échelle de la Ville de Paris que l'on va pouvoir régler le logement, mais bien à une échelle territoriale, qui est la bonne, c'est-à-dire la Métropole du Grand-Paris où l'on doit partager la richesse et la production de logements.

Je pense à la carence des maires de droite qui refusent de faire du logement social, alors que l'on sait que c'est une des solutions à la crise du logement.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole, pour le groupe Union Capitale, est à Jean-Didier BERTHAULT, pour cinq minutes.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la proposition portée ce jour par le groupe écologiste est très significative de la situation globale de notre ville. Après 25 ans de gestion qui a multiplié de façon idéologique et sectaire les règlements, les taxes, les contraintes dans tous les secteurs, le logement est l'illustration symbolique de vos échecs que vous tentez désormais d'enrailler.

Il nous revient effectivement, désormais, de réparer notre ville des choix politiques qui ont été ceux de cette majorité municipale et dont nous subissons désormais concrètement les résultats.

L'objet de cette proposition de délibération en est une preuve tangible. Première remarque, concernant votre proposition de diagnostic approfondi, il est indispensable de connaître précisément le stock de logements dont la vacance est durable. Vous indiquez dans l'exposé des motifs un taux de 15 %, dont il faudrait déjà préciser s'il se rapporte à l'ensemble des 272.000 logements inoccupés identifiés, ou aux 48 % de ce chiffre, considérés comme vacants pour que nous ayons la capacité d'identifier précisément les raisons de la vacance de ces 15 %.

A Paris plus qu'ailleurs, la question des logements vacants est complexe. Selon une infographie de la DRIEETS publiée en janvier 2024, sur les 262.000 logements inoccupés recensés dans cette étude, Paris comptait environ 19.800 logements vacants depuis plus de deux ans en 2022, soit 1,4 % du parc immobilier parisien.

Ces logements durablement vacants sont répartis dans 11.197 immeubles différents. Dans 70 % des cas, 1 seul logement vacant est présent par immeuble, et dans 23 % des cas, on trouve 2 ou 3 logements vacants par immeuble.

Selon les données de l'APUR, les raisons de cette vacance prolongée sont variées. 43 % des logements vacants sont des T1, dont 550 font moins de 9 mètres carrés. De plus, 35 % de ces logements sont considérés comme sans confort, c'est-à-dire sans salle de bains ou toilettes. 70 % des logements vacants ont été construits avant 1914, ce qui peut impliquer des besoins de rénovation importants. 56 % des propriétaires de ces logements sont des personnes physiques, ce qui peut influencer les décisions de remise sur le marché.

Ces éléments illustrent la complexité de la vacance de longue durée à Paris, où des facteurs structurels, économiques et sociaux se combinent pour limiter la remise de ces logements sur le marché.

La mobilisation de ces logements pour le marché locatif se heurte à plusieurs obstacles. Les causes de la vacance de longue durée incluent l'insalubrité, le manque de confort, la nécessité de travaux importants, ou encore la rétention stratégique par les propriétaires.

Ces facteurs limitent le nombre de logements immédiatement disponibles pour une remise sur les marchés.

Bien que des initiatives existent pour inciter les propriétaires à louer leurs biens, comme des exonérations fiscales ou des subventions, les résultats restent modestes par rapport au nombre total de logements vacants.

Ainsi, malgré un parc inoccupé important, le nombre de logements réellement mobilisables pour le marché locatif est limité, sans toutefois que les chiffres précis soient comparables à ceux observés dans d'autres métropoles.

Je me permets d'insister sur ce point à la suite d'un exemple chiffré rapporté par la Fédération française du bâtiment lors d'une récente audition et concernant les métropoles de Lille et Strasbourg.

Dans chacune d'entre elles, le nombre de logements vacants identifiés par les services des métropoles était de 20.000. Après un premier travail de tri, on arrivait à 3.500 et, "in fine", après un nouveau travail de décompte, ce sont 200 logements qui ont pu être mis sur le marché dans chacune de ces deux métropoles.

La preuve d'un besoin de diagnostic précis et détaillé, même si le phénomène est naturellement plus prégnant à Paris.

Comme nous l'avons rappelé et démontré à plusieurs reprises, votre politique d'acquisition à des prix de marché déjà très élevés et de préemption, cumulée à celle d'encadrement des loyers, a entretenu et favorisé la spéculation immobilière.

Vous souhaitez même désormais aller plus loin en permettant par la loi la réquisition de logements vacants et, depuis hier, une mesure de plus pour enrayer le marché, l'augmentation des droits de mutation. Continuons.

Vous le savez également et vous l'évoquez indirectement en parlant de travaux coûteux pour les propriétaires, les normes imposées pour les fameux D.P.E. sont un frein considérable à la remise sur le marché locatif d'un nombre qui ne cessera de croitre dans les prochains mois, sans assouplissement.

La Ville doit être moteur sur ce sujet auprès des pouvoirs publics, car le parc immobilier parisien est très concerné avec des taux de notes F et G très supérieurs à la moyenne nationale.

Nous partageons bien évidemment l'objectif général de lutte contre la vacance immobilière, mais nous sommes convaincus, à la différence de tout ce qui a été fait jusqu'à présent, que de nouvelles menaces fiscales ou réglementaires sur les propriétaires ne feront qu'aggraver la situation actuelle.

Il convient au contraire de fluidifier ce marché locatif et de le rendre attractif, car je ne connais aucun propriétaire qui laisse un logement vacant par plaisir ou envie, mais uniquement lorsque cela devient un investissement plus coûteux que le revenu locatif.

L'augmentation de la taxe sur les logements vacants ne peut être une fois de plus la solution trop facile de la sanction fiscale. Cela ne résout rien et nous en touchons concrètement les limites dans ce débat. Nous souhaitons simplifier et automatiser les démarches pour les propriétaires par la création d'un guichet unique municipal pour centraliser les aides et les obligations légales et l'accélération des autorisations de travaux et des procédures administratives.

En conclusion, compte tenu du manque de détails sur les mesures concrètes, du manque de clarté et de volontarisme que la Ville peut porter auprès de l'Etat et des politiques coercitives menées jusqu'à ce jour, nous nous abstiendrons sur cette proposition de délibération, qui ne peut répondre à elle seule à cette problématique complexe sans remise en cause profonde de la politique mise en œuvre à ce jour.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Élisabeth STIBBE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je dois reconnaître que je n'ai pas été surprise de la thématique de votre "niche", tant à l'extrême gauche de cet hémicycle vous avez redoublé d'ingéniosité ces derniers jours et semaines pour savoir qui porterait l'attaque la plus outrancière contre le logement privé.

Il y a eu bien sûr les déclarations de votre éphémère candidat, Yannick JADOT, qui prônait purement et simplement la réquisition de logements. "Quid" de notre attachement à la propriété privée garantie par l'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ?

Ce ne sont évidemment pas vos autres collègues communistes dont on connaît l'attachement aux droits fondamentaux, qui vous contrediront. Bien au contraire, ils en ajoutent dans la surenchère.

Le sénateur Ian BROSSAT a ainsi annoncé déposer une proposition de loi pour interdire l'acquisition d'une résidence secondaire. Le logement privé subit déjà depuis le début de la mandature, une vague d'acquisitions agressives : préemptions, pastillages en raison de l'objectif démagogique et irréaliste de 40 % de logements publics à Paris, dont 30 % de logements sociaux.

La crise du logement à Paris est une réalité dont nous sommes tous conscients, mais elle mérite plus que des promesses démagogiques irréalistes et dangereuses, surtout à l'approche d'une campagne municipale.

D'autres solutions existent, comme le développement du logement intermédiaire ou du bail réel solidaire pour faciliter l'accès de la classe moyenne à la propriété. C'est pour cette raison que nous ne voterons pas cette "niche", qui porte une vision diamétralement opposée à la nôtre sur le logement.

A l'inverse, notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" demande que la Ville de Paris affirme son attachement au droit à la propriété privée, nous avons déposé un vœu en ce sens.

Cet attachement, qui devrait aller de soi, semble en effet faire l'objet de remises en cause au sein de la majorité municipale.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour le groupe Communiste et Citoyen, Monsieur le Président.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Fatoumata KONÉ et à l'ensemble du groupe écologiste pour cette "niche", qui nous permet de parler ensemble d'un sujet fondamental, la question du logement et la nécessité d'une lutte plus active encore contre la vacance des logements. Ce, pour mettre un terme à ce scandale qui fait que nous avons d'un côté de plus en plus de personnes qui ont du mal à se loger, parfois qui n'ont pas la possibilité de se loger du tout, et de l'autre une augmentation extrêmement sensible du nombre de logements vacants ou sous-occupés.

Tout ce qui va dans le sens d'une meilleure utilisation des logements est donc pour nous bienvenu.

Permettez-moi simplement de faire un détour en évoquant ce que la Ville de Paris a fait pour lutter contre le mal-logement ces 25 dernières années. Bien sûr qu'il y a encore aujourd'hui beaucoup de Parisiens qui sont en attente de logement, beaucoup de difficultés de logement qui persistent. Tout cela est lié à un déséquilibre structurel

entre une offre qui est relativement restreinte et une demande qui reste particulièrement soutenue dans une ville comme Paris.

Néanmoins, la Ville de Paris a depuis 25 ans développé une politique cohérente qui a consisté, c'était le premier pilier de notre politique, cela l'est toujours et Jacques BAUDRIER pourra le confirmer, à développer le logement social.

Je suis très fier de vivre et d'être l'élu d'une ville qui a été capable, en l'espace d'un peu plus de 20 ans, de passer de 13 % de logements sociaux, c'était le cas en 2021, à plus de 25 % de logements sociaux, c'est-à-dire à respecter la loi S.R.U. La loi S.R.U. adoptée en 2000, alors que tant de villes de droite, il faut bien le dire, refusent sciemment de l'appliquer et préfèrent payer des amendes plutôt que de respecter la loi de la République.

Longtemps, ces dernières années, nous avons eu la possibilité de construire des logements sociaux nouveaux. De fait, Émile MEUNIER l'a dit tout à l'heure et c'est la réalité, nous avons de moins en moins de possibilités de construire du logement neuf.

Tout simplement parce que les possibilités de transformer du foncier existant diminuent parce qu'il y a de moins en moins de terrains libres, parce qu'il faut aussi éviter d'artificialiser les sols, il y a nécessité pour nous d'ajuster notre politique. De quelle manière pouvons-nous le faire ?

Bien sûr, en faisant l'acquisition d'un certain nombre de bâtiments, c'est notre politique de préemptions, je l'assume totalement, j'en suis très fier. D'ailleurs, quand on préempte un immeuble de logements, non seulement on le transforme en logements sociaux, mais on réalise aussi des travaux de rénovation énergétique et on permet ainsi aux locataires de payer beaucoup moins cher que ce qu'ils pouvaient payer auparavant, notamment parce que leurs charges diminuent.

Néanmoins, cette politique doit aussi passer par une meilleure utilisation du parc privé, et une meilleure utilisation du parc privé suppose, et nous l'assumons parfaitement, une régulation du secteur privé.

Dans une ville comme Paris, si on laisse le marché faire, si on laisse simplement la loi de l'offre et la demande agir, à ce moment-là, la seule conséquence est l'exclusion des classes populaires et des classes moyennes. C'est l'impossibilité pour ceux qui font tourner notre ville, de vivre dans notre ville. Il faut donc bien sûr un certain nombre de mesures qui créent un équilibre nouveau entre le droit de propriété et le droit au logement.

Bien sûr, il y a le droit de propriété, il est inscrit dans notre Constitution, les élus de droite l'ont dit. Il y a aussi le droit au logement qui est un objectif constitutionnel, et trop souvent le droit au logement est sacrifié sur l'autel du droit à la propriété. C'est une réalité.

J'ai entendu cette espèce d'ode aux propriétaires des logements vides de la part des élus de droite, à qui voulez-vous faire croire qu'il est normal que l'on ait 300.000 logements vides depuis plus de 5 ans à Paris d'un côté, et 3.000 personnes qui dorment dehors toutes les nuits ?

Personne de sensé ne peut concevoir qu'une chose pareille soit acceptable. Et donc, oui, il faut des mesures nouvelles qui permettront de lutter contre la vacance. Je note d'ailleurs que la taxe sur les résidences secondaires que tous les élus de la droite parisienne ont dénoncée est aujourd'hui activée par toutes les villes de droite des Alpes-Maritimes, par exemple. Nice applique la taxe sur les résidences secondaires et toutes les villes alentour font de même.

Oui, il y a besoin de mesures nouvelles et ce sera le seul moyen de garantir le droit au logement et de faire en sorte que ceux qui produisent les richesses de cette ville aient tout simplement la possibilité d'y vivre.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Alexis GOVCIYAN, pour le groupe MoDem et Indépendants.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

La crise du logement à Paris est une réalité qui pèse chaque jour sur des milliers de familles, de jeunes actifs, ou de travailleurs qui peinent à se loger dans leur propre ville. Face à cette situation, nous avons la responsabilité d'agir avec pragmatisme et efficacité.

Sur le principe, nous souscrivons à la proposition de nos collègues écologistes visant à mobiliser les logements vacants. Il est évident qu'un logement inoccupé est un logement qui ne profite à personne, et que nous devons tout mettre en œuvre pour que ces biens reviennent sur le marché.

Toutefois, nous devons être vigilants et ne pas faire de généralisation hâtive sur les causes de cette vacance. En effet, les chiffres avancés, près de 300.000 logements vacants à Paris, nécessitent d'être nuancés. Une grande partie de ces logements relève de la vacance dite frictionnelle, liée aux changements de locataires, aux travaux ou encore aux successions.

Lorsqu'on s'intéresse à la vacance structurelle, celle qui dure depuis longtemps, nous parlons en réalité de 18.600 logements. Ce sont eux que nous devons cibler. En effet, le fait que les résidences secondaires soient mises

dans le même paquet que les logements durablement vacants nous dérange, car ces deux catégories n'ont rien à voir.

Les résidences secondaires appartiennent souvent à des familles qui viennent ponctuellement à Paris pour des raisons professionnelles ou personnelles. Les inclure dans le même décompte que les logements véritablement vacants fausse le débat et empêche d'apporter des solutions adaptées. Nous devons faire la distinction entre un appartement laissé vide pendant des années sans raison valable, et un bien utilisé de manière intermittente. Si nous voulons agir efficacement, nous devons d'abord être clairs sur ce que nous combattons.

Cependant, nous sommes d'accord pour dire que nous manquons effectivement de données précises sur les causes réelles de cette vacance de longue durée. Un diagnostic approfondi est donc pertinent et nous soutenons cette démarche.

Quant à la mission de préfiguration annoncée, elle pourrait être intéressante. Cependant, il faut en définir les contours exacts. Ces éléments restent flous et doivent être précisés pour garantir son efficacité.

Par-dessus tout, cette réflexion doit être l'occasion pour l'Exécutif de revoir en profondeur sa politique du logement, car ce n'est pas seulement une question de vacance, mais une question d'accès et de gestion du logement à Paris.

Prenons un exemple concret, le dispositif "Louez Solidaire", qui permet à la Ville de louer des logements privés pour y loger des personnes en difficulté. L'intention est louable, mais les résultats sont décevants : seulement 1.200 logements mobilisés en sept ans. C'est bien trop peu au regard des besoins.

C'est pourquoi nous déposons un amendement visant à mener une étude quantitative et qualitative de ce dispositif. Nous devons comprendre pourquoi il ne fonctionne pas, quels sont les freins à son succès et quelles améliorations sont possibles.

Au-delà de la vacance, il est urgent de revoir la politique du logement social à Paris. Nous le disons clairement, viser 30 % de logements sociaux n'a aucun sens si l'on ne résout pas les vrais problèmes d'accès au logement. Nous défendons un objectif de 25 %, mais nous refusons une course aux chiffres qui ignore la réalité des classes moyennes, aujourd'hui les grandes oubliées de la politique municipale.

Paris est une ville dense et son équilibre est fragile. Plutôt que d'augmenter mécaniquement le parc social, nous devons développer le logement intermédiaire accessible aux classes moyennes qui ne peuvent ni prétendre au logement social ni se loger dans le privé.

Nous devons encourager l'accession sociale à la propriété pour permettre aux Parisiens de se stabiliser et d'investir dans leur ville. Nous devons assurer une mixité réelle entre l'Est et l'Ouest en limitant le taux de logements sociaux à 35 % par quartier pour favoriser la diversité sociale.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 140.000 ménages parisiens sont en attente d'un logement social, mais le taux de rotation est dramatiquement bas, à seulement 5 % en 2022. Cela signifie que ceux qui ont obtenu un logement y restent durablement, empêchant ainsi de nouvelles générations d'y accéder.

Nous soutenons la remise sur le marché des logements vacants, mais nous exigeons des mesures ciblées et fondées sur un diagnostic précis et un changement de braquet sur la politique du logement social, pour intégrer enfin les classes moyennes.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Rémi FÉRAUD, pour le groupe Paris en commun, Monsieur le Président ?

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2001, le logement est au cœur de la politique que nous menons et la priorité jamais remise en cause de notre majorité municipale. D'abord, nous avons mené une politique déterminée de lutte contre l'habitat indigne, l'habitat insalubre. Plus de 2.200 immeubles représentant plus de 50.000 logements ont ainsi été réhabilités.

Bien sûr, la politique du logement que nous menons a été marquée par la création massive de logements sociaux par construction de nouveaux immeubles ou par rachat d'immeubles existants transformés en logements sociaux. En 24 ans, nous sommes ainsi passés d'un peu plus de 13 % à 25 % de logements sociaux aujourd'hui, c'est-à-dire un doublement, et nous allons continuer.

C'est dans un contexte de crise immobilière sans précédent que nous agissons aujourd'hui. Cette crise est nationale et, malgré cela, ni le Gouvernement précédent ni l'actuel n'ont pris la mesure de la situation. Rien n'est prévu, aucune aide, aucune action, aucune loi, surtout ne pas bouger et laisser la régulation du marché intervenir au détriment du logement des Parisiennes et des Parisiens, des habitants de beaucoup d'autres villes et métropoles ou territoires en France. Le marché régule, mais absolument pas la loi et l'intérêt général.

A Paris, nous ne faisons pas que produire du logement social, nous agissons aussi sur bien d'autres leviers. Je pense à l'encadrement des loyers qui a été permis il y a quelques années et dont nous savons que désormais il porte ses fruits, puisqu'il permet en moyenne aux locataires concernés d'économiser 64 euros par mois, soit une réduction de plus de 4 % des loyers par rapport à la situation sans encadrement.

Je pense aussi à la mesure que nous avons votée au dernier Conseil de Paris, la réduction à 90 jours au lieu de 120 du nombre maximum de nuitées de location possible pour les meublés touristiques, et ce, grâce à l'action déterminée de parlementaires, notamment de la gauche parisienne.

Je pense enfin au combat que nous continuons de mener inlassablement au Parlement, à chaque débat budgétaire, sans succès pour l'instant, visant à alourdir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants, non pas pour alourdir les taxes, mais pour que leurs propriétaires les remettent enfin sur le marché locatif privé et permettent à de nouveaux habitants d'habiter notre ville.

A Paris, ce sont près de 300.000 logements qui sont aujourd'hui détournés de leur vocation pour être des résidences secondaires, des locations saisonnières ou simplement vides, soit 1 appartement sur 5. Disons-le clairement, c'est un gâchis inacceptable quand tant de personnes qui aspirent à vivre à Paris peinent à se loger.

Notre priorité doit être de remettre le maximum de ces logements sur le marché locatif. Nous voulons que les Parisiennes et Parisiens puissent se loger, que les familles puissent continuer de vivre à Paris lorsqu'elles accueillent un nouvel enfant, permettre à ceux qui ont vocation à venir vivre à Paris, notamment les étudiants et les jeunes travailleurs, de le faire.

Les premières victimes de cette crise du logement, ce sont aujourd'hui les étudiants. 17 % des jeunes de 18 à 24 ans déclarent avoir renoncé à leurs études en raison du prix des logements. Ce n'est pas un enjeu qu'à Paris, mais c'est un enjeu particulièrement aigu à Paris.

C'est la raison pour laquelle mon groupe a déposé un vœu relatif au logement étudiant, qui propose un certain nombre de mesures fortes pour s'attaquer efficacement et durablement à ce problème.

Cette crise du logement touche aussi de plein fouet les familles monoparentales, sujet que nous avons eu l'occasion d'évoquer notamment lors de l'examen de la proposition de délibération de notre groupe Paris en commun en octobre dernier. Cette crise du logement touche plus largement des publics qui, appartenant à la classe moyenne, parvenaient malgré tout à se loger jusqu'à présent et n'y arrivent plus faute d'appartements à louer.

Dans ce contexte, je veux saluer l'initiative du groupe "Les Écologistes" aujourd'hui. Leur proposition de délibération propose que la Ville de Paris s'engage dans une campagne de reconquête des logements inoccupés et nous souscrivons pleinement à cet objectif. La réalisation d'un diagnostic approfondi est évidemment une étape nécessaire afin de mettre en place les leviers adaptés, incitatifs ou plus coercitifs pour une remise sur le marché locatif de nouveaux logements.

De même, après ce diagnostic, l'expérimentation d'un dispositif d'accompagnement pour les propriétaires de logements privés vacants dans des arrondissements cibles, qui restent à définir, va dans le bon sens.

Cette proposition de délibération nous permet de mieux connaître le pourquoi des logements inoccupés, et donc aussi d'engager la réflexion sur leur devenir et l'incitation à les remettre sur le marché. C'est une étape, certes insuffisante, mais indispensable pour reconquérir des logements aujourd'hui vides et qui demain doivent permettre d'accueillir les Parisiennes, les Parisiens actuels ou futurs. Nous voterons donc favorablement la proposition de délibération proposée par le groupe "Les Écologistes". Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Laurent SOREL, pour deux minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, on ne peut pas accepter que dans le même temps, il y ait plus de 3.000 personnes à la rue à Paris et des familles avec enfants, des enfants scolarisés dans nos écoles, et de l'autre plus de 270.000 logements vacants en résidences secondaires, 1 appartement sur 5.

Ces chiffres sont inacceptables et la réponse ne peut pas être simplement que c'est parce que le marché fonctionne mal et qu'il faudrait laisser faire parce que, quoi qu'il arrive, il fera mieux que la Ville.

C'est faux, évidemment. Cette régulation du marché n'en est pas une, c'est une dérégulation du marché quand on voit ce qui se passe à Paris, quand on voit que pour louer un studio, un petit appartement, je ne sais combien de dizaines, de centaines de personnes font la queue. On ne peut pas accepter qu'il y ait 18.600 logements vides depuis deux ans.

Le problème, c'est qu'aujourd'hui, augmenter le stock de logements sociaux est une réponse effectivement, mais on voit bien que ce n'est pas suffisant, cela ne peut pas être que cela. Il y a une politique volontariste de la Ville même si je reste convaincu que l'on peut faire plus sur la question de la production de logements sociaux, mais en

réalité, il faut mettre le maximum pour justement recycler ces logements vides en logements occupés, puisqu'on ne peut pas construire davantage, donc il faut aller chercher ces logements là où ils sont, des logements vides.

Comment fait-on pour cela ? Il y a toute une série de leviers dont la Ville ne peut pas disposer, donc je salue l'initiative du groupe "Les Ecologistes" qui remet du volontarisme politique en identifiant les logements vides, en permettant des expérimentations avec des dispositifs d'accompagnement des propriétaires, parce que c'est aussi pour cela que l'on redonne à la politique ses lettres de noblesse. On ne peut pas se contenter d'être des spectateurs du désastre, il faut que cette ville soit une ville pour toutes et tous.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier Fatoumata KONÉ, Émile MEUNIER et l'ensemble du groupe "Les Écologistes", pour cette proposition de délibération qui nous permet de bien mettre en lumière ce que je crois être le principal enjeu autour du logement privé dans notre ville.

Quelques chiffres. Rappelons qu'à Paris, depuis 10 ans nous comptons chaque année 7.000 logements inoccupés supplémentaires, pour l'essentiel des résidences secondaires supplémentaires, ainsi que quelques logements vacants.

En 10 ans, ce sont donc pas loin de 70.000 logements inoccupés supplémentaires à Paris. C'est la principale cause de la baisse de l'offre locative privée, puisque nous perdons chaque année 8.000 logements locatifs privés depuis 10 ans. Il n'y a plus que 350.000 logements locatifs privés aujourd'hui à Paris, il y en avait 430.000 il y a 10 ans et plus de 600.000 dans les années 1980.

Cela explique que c'est en particulier, comme l'ont très bien dit Ian BROSSAT et Rémi FÉRAUD, les jeunes actifs et les étudiants qui sont les premières victimes de cette disparition du parc locatif privé.

Il y a aujourd'hui près de 290.000 logements inoccupés à Paris et si nous n'arrêtons pas cette dynamique mortifère, il y en aura demain 400.000, 500.000. Des arrondissements entiers de notre ville, soit les plus touchés, les plus attractifs comme les 7e et 8e, seront des arrondissements de pied-à-terre avec pratiquement uniquement des résidences secondaires.

C'est cette dynamique de croissance des logements inoccupés, en particulier des résidences secondaires, qui à elle seule est responsable de la baisse démographique dans notre ville, parce que notre ville est attractive comme jamais, il n'y a jamais eu autant de demandeurs de logements sociaux, et autant de réponses aux annonces de logements privés.

Paris attire comme jamais, mais malheureusement du fait du développement de cette ère du vide, nous ne pouvons accueillir tous les habitants qui le souhaiteraient. D'autant plus que Paris, depuis 10 ans, à l'échelle française, est le département de France métropolitaine le plus touché par la progression de logements inoccupés, bien plus que les départements de l'Est qui se dépeuplent avec une progression de logements vacants.

C'est un phénomène national, puisqu'en 10 ans la France a compté 1 million de logements inoccupés supplémentaires, 100.000 par an. C'est une gabegie irresponsable à l'échelle de Paris et c'est une des principales causes du recul du relogement, mais aussi un désastre écologique, puisque l'inoccupation est un facteur majeur de non-rénovation des immeubles, et donc d'inhabilité des autres logements de ces immeubles.

Evidemment, la première réponse que nous devons apporter et que nous apportons depuis 25 ans, encore une fois Ian BROSSAT et Rémi FÉRAUD l'ont dit tous les deux, c'est la création de logement social. Si nous n'avions pas créé ces 130.000 logements sociaux, le constat que nous aurions aujourd'hui, c'est qu'il y aurait encore au moins 50.000 logements inoccupés de plus. Cela nous a permis de conserver une population importante, de protéger beaucoup d'habitants de la spéculation, mais aussi de conserver au moins 100.000 habitants supplémentaires à Paris.

Néanmoins, cette politique est nécessaire, nous devons encore l'amplifier et nous le faisons, nous y mettons énormément de moyens. Toutefois, nous le savons aussi, parmi tous les pays occidentaux qui sont touchés comme nous par ce développement de l'inoccupation, c'est un phénomène international, tous ceux qui ont réussi à endiguer ce phénomène l'ont fait en instaurant des politiques fiscales efficaces pour décourager la possession de logements inoccupés en zones tendues.

C'est le cas de trois pays, d'ailleurs dont la population est en partie francophone, c'est un hasard mais c'est comme cela, c'est au Canada, en Belgique et en Suisse que ces politiques ont été les plus efficaces. La France, nous sommes sans doute un des pays occidentaux avec une des politiques fiscales les moins dissuasives, les plus inefficaces.

Heureusement, il y a eu quelques initiatives fortes pour la création d'outils fiscaux, avec mon camarade et ami Ian BROSSAT nous avons dès 2013 proposé la création d'une taxe "résidence secondaire". Nous l'avons obtenue en

2014. Nous n'avons cessé de proposer des renforcements de cette fiscalité avec deux victoires en 2017 et en 2023, mais c'est encore insuffisant.

Aujourd'hui, Paris se mobilise pour que les propositions portées par l'association "France urbaine" soient enfin votées pour donner enfin le pouvoir de taux aux collectivités en rendant plus incitative la fiscalité.

Nous n'étions pas loin d'arriver à nos fins, enfin, il y a quelques semaines. J'ai rencontré de très nombreux parlementaires, députés et sénateurs de gauche comme de droite, et aucun d'entre eux n'était opposé à nos propositions. Tous ceux de gauche étaient favorables, et une grande partie des élus de droite.

Grâce à ce soutien transpartisan, nous avons pu obtenir au vote du Sénat l'ensemble de nos propositions, et donc une avancée majeure à l'échelle d'un combat depuis plus de 10 ans.

Malheureusement, alors que le Sénat avait voté à une quasi-unanimité et je tiens à remercier les sénateurs centristes et LR qui avaient déposé les mêmes amendements que les parlementaires socialistes, communistes et écologistes, je ne remercie pas le Gouvernement qui a fait pression pour retirer du texte de la C.M.P., l'article de loi 31 ter, qui nous aurait permis de regagner au moins 50.000 logements à Paris et des centaines de milliers dans l'ensemble du pays.

Ils ont même privé l'Etat des recettes fiscales qui auraient permis de gagner les loyers qui auraient été payés par les locataires, ils ont perdu en plus 1 milliard d'euros pour le budget de l'Etat. C'est quand même un non-sens. Ils ont agressé le droit au logement et en plus creusé la dette de l'Etat et le déficit, c'est vraiment n'importe quoi, allant à l'encontre d'un consensus transpartisan qui a rassemblé très largement.

Je tiens d'ailleurs à relever ce que j'ai entendu de la part de M. BERTHAULT et de Mme STIBBE, quelques critiques de nos propositions. Ces propositions sont portées très largement par les députés et sénateurs venant de votre camp, relisez les amendements des sénateurs républicains et centristes.

Nous ne décrocherons pas, je rencontrerai bientôt la Ministre du Logement pour enfin convaincre ce Gouvernement d'accéder à ces demandes qui deviennent transpartisanes avec des mobilisations très fortes, en particulier d'énormément d'élus du Sud, de la Côte d'Azur, la Côte basque, des Alpes et du littoral breton et de toutes les grandes villes et de nombreux acteurs rassemblés dans l'association qui lutte contre le logement vacant.

Bien entendu, l'ensemble des groupes de notre majorité partagent cette ambition comme le prouve le vœu du groupe Communiste, qui présente une stratégie globale de reconquête des logements inoccupés, ou le vœu de Paris en commun relatif au logement étudiant, qui fait très justement le lien entre le manque de logements pour les étudiants et la multiplication des logements inoccupés.

Toutefois, nous le savons, la politique fiscale est la clé, mais il faut aussi tout faire pour encourager les propriétaires à remettre des logements sur le marché et c'est l'objet de cette "niche" proposée par le groupe écologiste. Elle apporte une nouvelle pierre à cette stratégie globale de reconquête de ces logements que nous mettons en place.

De longue date, nous avons porté des initiatives pour accompagner les propriétaires. Le dispositif "Louez Solidaire", les aides à la rénovation grâce au dispositif "Eco-rénovons Paris", l'achat d'immeubles à forte vacance avec des passoires énergétiques, afin d'éviter de futures vacances.

Cette proposition de délibération s'inscrit dans cette dynamique en proposant d'approfondir le diagnostic de la vacance, de mieux analyser les freins qui empêchent les propriétaires de louer.

Cette phase d'"aller vers" proposée est utile en s'appuyant sur des opérateurs qui ont déjà un lien avec les propriétés, une série de partenaires en lien étroit avec l'APUR, qui mène des études approfondies sur le logement inoccupé. Elle doit pouvoir y contribuer.

J'aurai l'occasion de présenter, lors d'un futur Conseil de Paris, une stratégie globale de reconquête des logements inoccupés tel que cela avait été évoqué et proposé par un vœu voté précédemment par notre Conseil, pour approfondir le travail déjà engagé, y compris dans d'autres voies.

Pour répondre aux différents amendements, notamment celui du groupe MoDem relatif au bilan et à l'étude des freins à "Louez Solidaire", nous disposons déjà d'un bilan complet à mi-année. L'année dernière, ce ne sont pas moins de 1.159 logements qui étaient dans ce dispositif. L'absence de rénovation des logements F et G est un frein important, de même que le montant d'incitation fiscale qui peut être jugé insuffisant.

Nous devons encore mieux faire connaître ce dispositif et nous allons relancer encore une fois, avec ma collègue Léa FILOCHE, les propriétaires identifiés. Nous travaillons cette année à un bilan encore plus complet que nous vous communiquerons. Je pense que votre demande est donc satisfaite.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - C'est bien sûr un avis favorable sur la proposition de délibération et les vœux des groupes Paris en commun et Communiste et Citoyen que j'apporterai, moyennant une rédaction

légèrement modifiée concernant la votation citoyenne sur l'augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Enfin, Madame STIBBE, je ne comprends pas très bien l'objet de votre vœu, qui est assez contradictoire avec les positions des parlementaires LR, qui vont dans votre sens. Bien entendu, le droit de propriété existe, mais il doit aussi s'articuler avec le droit au logement, droit fondamental qui doit être notre priorité. La propriété privée ne doit pas être une propriété "privante", donc nous devons agir surtout pour reconquérir le maximum de logements inoccupés.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Comme cette proposition de délibération émane du groupe "Les Écologistes", pour répondre je donne également la parole à sa présidente, Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais commencer par remercier l'ensemble des intervenantes et intervenants sur notre "niche". C'est un sujet important.

Je vais d'abord m'adresser à Mme STIBBE. En fait, votre intervention pourrait me faire sourire et même rire si le sujet n'était pas aussi important. Quand on est dans une ville où 3.000 personnes dorment à la rue tous les jours, dont 400 enfants, et que notre "niche" qui vise à lutter contre les logements inoccupés vous inspire un vœu pour protéger le droit à la propriété, alors moi je m'interroge, mais qui défendez-vous ? Ce n'est pas l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes, et ce n'est pas le modèle de société que je prône et défends.

Ensuite, Monsieur BERTHAULT, vous critiquez la politique de logement de notre majorité, vous critiquez la politique de logement social. Je vous invite à regarder ce qui se passe à Nice. Paris est autour de 20 % de vacance, c'est 40 % à Nice. Voilà ce qu'il se passe dans une ville de droite quand on ne se préoccupe pas de ce sujet.

Le risque est que Paris devienne une ville-dortoir et de riches. C'est toute la difficulté. Je suis là pour défendre les habitantes et les habitants. C'est la raison pour laquelle on propose cette "niche". On a travaillé, échangé avec la ville de Strasbourg, et des propositions, il y en a beaucoup. Je regrette que vous vous absteniez et que vous ne nous accompagniez pas dans ce travail de lutte contre le logement inoccupé, parce que c'est dans l'intérêt de toutes les Parisiennes et tous les Parisiens.

Monsieur GOVCIYAN, merci pour votre soutien. En revanche, les résidences secondaires, on les intègre uniquement dans la partie de diagnostic. Le constat est que l'on a un nombre important de propriétaires parisiens qui habitent à Paris et ont leur résidence secondaire à Paris.

Dans ce diagnostic, on veut les interroger pour vérifier s'il ne s'agit pas uniquement de questions fiscales, et s'il s'agit de vraies résidences secondaires, et dans le cas où ce seraient des logements inoccupés, les accompagner pour les remettre sur le marché. C'est la raison pour laquelle on intègre les résidences secondaires, mais pas dans la partie mission de préfiguration.

Je veux rappeler que, par exemple dans le 7e arrondissement, on en parle souvent, on atteint les records de 35 euros du mètre carré dans la mise en location, 3 % de logements sociaux, 34 % de logements inoccupés. Oui, c'est ce risque, le modèle du 7e arrondissement, c'est ce que risque de devenir Paris un jour si on ne se préoccupe pas de ce sujet.

C'est la raison pour laquelle notre majorité, nous les écologistes, nous sommes "allants" pour accompagner la remise en location de ces biens sur notre marché parisien. C'est simplement l'avenir de Paris qui est en jeu sur ce sujet.

Enfin, vous l'avez compris, notre objectif, c'est la défense de toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, faire en sorte que les gens puissent trouver leur place dans notre ville. Quand on a 3.000 personnes qui dorment à la rue dans notre ville, oui, la question du logement inoccupé, la question du logement social, c'est une urgence.

C'est notre rôle, en tant qu'élus, en tant qu'élus de gauche et écologistes, de faire en sorte que cela diminue, voire cesse. On va s'y atteler et je remercie toutes celles et tous ceux qui prennent leurs responsabilités en votant à deux mains notre "niche" proposée. C'est d'ailleurs la dernière "niche" de cette mandature, j'en suis très fière, la "niche" que nous proposons, nous le groupe "Les Écologistes", pour accompagner les Parisiennes et les Parisiens dans cette lutte.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous allons passer au vote en commençant par l'amendement n° 16 du groupe MoDem et Indépendants. Est-il maintenu ? Monsieur GOVCIYAN ? J'ai l'impression qu'il est maintenu. Il reçoit un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition d'amendement, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 16 est repoussée.

Le vœu n° 17 du groupe Paris en commun reçoit un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 5).

Le vœu n° 18 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" reçoit un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Sur le vœu n° 19 du groupe Communiste et Citoyen, il y a eu une proposition d'amendement. L'amendement est accepté, on me rassure. Il reçoit un avis favorable sous sa forme amendée.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2025, V. 6).

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 119 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 119 est adopté.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération "Les Écologistes" 1 ainsi amendée.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de délibération amendée est adoptée. (2025, "Les Écologistes" 1).

Félicitations !

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la mise en sens unique de la rue Manin.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à nouveau aux travaux de la 3e Commission, en reprenant les vœux rapportés par David BELLIARD.

Nous reprenons donc avec le vœu référencé n° 61 relatif à la mise en sens unique de la rue Manin.

La parole est à Mme Farida KERBOUA, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Farida KERBOUA. - La vie est impossible aux habitants du 19e arrondissement. Il y a eu d'abord en novembre dernier, la mise en sens interdit de l'avenue de la porte de Chaumont dans le sens Paris - Le Pré-Saint-Gervais sur une distance de 150 mètres, obligeant les automobilistes à faire un détour par les boulevards Serrurier et

d'Indochine. Un tronçon qui permettait pourtant d'atteindre les tunnels de la Villette et de Pantin et de se diriger vers les communes limitrophes "via" le Pré-Saint-Gervais.

Beaucoup d'usagers mal informés ont été verbalisés et se sont vu retirer des points de permis, alors qu'aucune phase pédagogique concernant l'entrée en vigueur du sens interdit n'a été communiquée.

Depuis janvier, c'est maintenant autour de la rue Manin d'être mise en sens unique avec plusieurs portions en tête bêche entre la rue de Crimée et la place du Général-Cochet. Tout cela bien sûr sans réelle concertation avec les riverains, les professionnels de santé et les commerçants, malgré plusieurs réunions.

Ces décisions imposées en marche forcée auront pourtant des conséquences négatives sur le quartier et sur la qualité de vie des riverains, notamment des familles. Les temps de trajet sont allongés pour de nombreux résidents, augmentant ainsi à la fois les émissions de CO2 et les nuisances sonores dans les rues adjacentes.

Les commerçants, qui font la vitalité de ce quartier, souffrent quant à eux d'une baisse de fréquentation dont les effets se font déjà sentir, avec des diminutions de chiffre d'affaires de plus de 50 % parfois, obligeant peut-être certains à baisser le rideau dans quelques mois.

Votre méthode est la même que sur tant d'autres dossiers : des décisions totalement contraires à l'intérêt général, imposées à marche forcée, sans concertation et sans remise en cause des choix réalisés, en cas de bilan négatif.

Je demande donc, au nom du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", que la Ville de Paris prévoie un moratoire sur les travaux rue Manin et établisse un dialogue constructif avec les parties prenantes.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame KERBOUA, pour votre vœu qui me permet d'évoquer le projet de transformation de la rue Manin pour lequel, et vous l'avez noté, il y a eu un certain nombre de réunions, donc évidemment une concertation sur cette rue et ses aménagements comme nous le faisons pour l'ensemble des aménagements et des travaux que nous menons.

Nous prévoyons de sécuriser l'usage du vélo, les déplacements des piétons sur la rue depuis le début du mandat, et cet axe que vous évoquez est très emprunté à pied, mais également par les cyclistes venant de Pantin et de la Petite couronne.

Tous ces cyclistes et ces piétons doivent être sécurisés, en particulier au niveau des carrefours. En octobre dernier, une personne âgée est décédée au carrefour de la rue Manin avec la rue d'Hautpoul, et une pétition rassemble de nombreux riverains, nous demandant d'agir pour plus de sécurité et pour réduire les bruits liés à la circulation automobile.

Le bus 75 est aussi régulièrement paralysé sur cet axe par la circulation. Il faut que tout cela cesse. Après plusieurs années d'études, de concertations, les travaux de la rue Manin ont débuté entre la place du Général-Cochet et la rue de Crimée. Ces travaux ainsi que ceux de la rue Petit ont fait l'objet de très nombreuses concertations, de réorganisations de chantier avec la mairie d'arrondissement et les commerçants.

Il s'agit certainement du projet vélo le plus concerté du mandat. Les travaux sont actuellement en pause à la demande des commerçants, mais ils reprendront prochainement.

Un petit point quand même, il ne faut pas confondre concertation et obstruction. Cet aménagement est très attendu par les cyclistes et les riverains, qui dans leur très grande majorité souhaitent profiter de l'apaisement de cette voie qui borde le parc des Buttes Chaumont, très fréquenté par les familles.

Je souhaite donc, avec la mairie du 19e, que nous allions au bout de ce projet ambitieux qui prévoit d'apaiser le trafic de transit sur toute la rue Manin, entre la place du Général-Cochet et l'avenue Simon-Bolivar, tout en maintenant du stationnement pour les clients des commerces et en sécurisant la pratique du vélo. C'est le sens de la politique que nous menons pour faire respirer nos quartiers, pour les apaiser aussi et les sécuriser.

Pour toutes ces raisons, j'émettrai un avis défavorable à votre vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, au nom de M. le Préfet de police, je donne la parole à Mme Élise LAVIELLE.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup.

En complément de ce qui vient d'être dit, je voulais souligner que conformément à l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales, la Maire de Paris exerce la police de la circulation et du stationnement au sein

de la rue Manin dans le 19e, à l'exception de certains tronçons de voie où l'arrêt et le stationnement sont réglementés par le Préfet de police, en raison de la présence d'établissements scolaires.

La mise en sens unique de la rue Manin relève exclusivement des attributions de la Maire de Paris. Néanmoins, la Préfecture de police a été sollicitée le 8 juillet 2024 par la Ville de Paris, dans le cadre d'un projet de réaménagement entre la place du Général-Cochet et la rue de Crimée, projet qui prévoit notamment la création d'une bande cyclable à la place de la voie de circulation générale, ainsi que la création de voies réservées aux bus.

Dans son avis du 23 juillet dernier, le Préfet de police s'est opposé à ces aménagements en raison de l'absence d'étude mesurant l'impact des reports de circulation engendrés par ce projet, notamment sur l'avenue Jean-Jaurès.

Pour cet axe qui est essentiel à la sécurité de Paris et au bon fonctionnement des pouvoirs publics, la Maire de Paris exerce la police de la circulation et du stationnement, dans le respect des prescriptions prises par le Préfet de police.

Ces risques de report de trafic sur l'avenue Jean-Jaurès pourraient, de notre point de vue, être accentués avec la mise en sens unique de la rue Manin. Telles étaient les précisions que je souhaitais apporter, Monsieur le Maire.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 61 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'amélioration de la sécurité routière.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux vœux référencés n°s 62 et 62 bis relatifs à l'amélioration de la sécurité routière.

Le vœu n° 62 a été déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" et il est présenté par M. Jérémy REDLER, Monsieur le Maire.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Madame la Directrice, représentante du Préfet de police, chers collègues, nous présentons un vœu voté à l'unanimité du Conseil du 16e arrondissement, qui est simple, pragmatique et fondamentalement nécessaire : améliorer la sécurité routière à Paris en réduisant les risques d'accidents impliquant les poids lourds et les usagers les plus vulnérables, notamment nos enfants aux abords des écoles.

Nous connaissons tous les dangers liés aux angles morts des poids lourds qui sont responsables d'accidents dramatiques, en particulier en milieu urbain. Les autocollants d'alerte imposés par la loi L.O.M. se sont révélés inefficaces et pourtant nous disposons aujourd'hui de technologies éprouvées. Radars, capteurs ultrasons, caméras, avertisseurs sonores permettent une détection efficace des cyclistes et des piétons.

Dès lors, nous demandons à la Ville de Paris d'interpeller le Gouvernement sur l'urgence de rendre ces dispositifs obligatoires et d'engager sa propre flotte de véhicules municipaux et de ceux de l'ensemble de ses délégataires dans cette démarche.

Paris doit montrer l'exemple et équiper ses propres véhicules. Ce sera un signal fort et une sécurité supplémentaire pour chacun. Un accident, ce sont des vies brisées. La victime, sa famille, mais aussi le conducteur qui doit vivre toute sa vie avec la culpabilité. Lorsqu'il s'agit d'agents de la Ville, mieux équiper nos véhicules, c'est non seulement protéger les Parisiens, mais aussi nos agents.

Au-delà de cette action structurelle, il y a une urgence immédiate : les abords des écoles. Chaque jour, des parents et des enseignants nous alertent sur la dangerosité de certains axes, sur des carrefours accidentogènes où la visibilité des piétons et notamment des enfants est insuffisante.

Vous connaissez, cher David BELLIARD, l'engagement de la mairie du 16e sur le sujet de la sécurité routière. Nous proposons donc des mesures concrètes et rapidement applicables :

- l'interdiction de la circulation des poids lourds aux abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes, car nous ne pouvons pas prendre le moindre risque avec la sécurité de nos enfants,

- l'installation de passages piétons lumineux qui ont déjà fait leurs preuves dans certaines expérimentations parisiennes ou autres en augmentant de 67 % à 94 % la priorité accordée aux piétons,

- la priorisation des aménagements sur les carrefours dangereux avec une véritable prise en compte des signalements des mairies d'arrondissement qui connaissent leur territoire et les points noirs de leur voirie.

Notre conception du rôle de l'automobile est sensiblement différente au sein de cette Assemblée, mais notre volonté à tous est de sécuriser son déroulement qui doit transcender l'ensemble des clivages. Nous devons mettre les solutions technologiques au service de la protection de tous les partenaires vulnérables, à commencer par les enfants.

Il y aura toujours des véhicules, mais il faut utiliser notre ingéniosité pour que leur circulation soit sécurisée au maximum. Ce vœu n'est pas une liste d'intentions, c'est un appel à agir. Les accidents de la route ne sont pas une fatalité. Ils sont le choix d'une politique et d'aménagements insuffisants. Nous avons aujourd'hui, chers collègues, l'opportunité de corriger ces lacunes et de protéger efficacement les Parisiens.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Cher Jérémy REDLER, Monsieur le Maire, bien sûr, je connais votre engagement pour améliorer la sécurité routière. Le 16e arrondissement a d'ailleurs été largement et lourdement touché par l'insécurité, par des accidents parfois meurtriers. D'ailleurs, dans les aménagements que nous menons, le premier d'entre eux, les "rues aux écoles", a d'abord pour objectif la sécurisation des enfants et de leurs parents. C'est dans cet esprit qu'un vœu avait été déposé en 2019 et que j'avais eu l'honneur de co-signer.

Notre objectif avec cette décision, ces créations de "rues aux écoles", mais aussi toutes les décisions que nous avons prises en termes de réduction du trafic automobile, ont été aussi et surtout pour réduire l'accidentologie à Paris.

Le passage aux 30 kilomètres/heure, la réduction de la vitesse sur le périphérique, l'élargissement des trottoirs, le triplement du tarif de stationnement des véhicules lourds, la mise en place du Code de la rue, la redistribution de notre espace public en réduisant la place de la voiture en faveur de mobilités plus actives, plus douces comme le vélo ou la marche permettent de réduire le risque d'accidents graves ou mortels.

Pourtant, les débats que nous avons le montrent, cela reste encore extrêmement compliqué de réduire la place de la voiture. Pourtant, si on meurt moins sur les routes à Paris qu'ailleurs, c'est bien parce que petit à petit nous retirons de nos rues les véhicules qui tuent. Ces derniers mois, nous avons beaucoup parlé, vous le savez, la Maire de Paris l'a rappelé, de la vision zéro mort, zéro blessé grave, c'est-à-dire produire un environnement de déplacement, quel que soit son mode, qui soit le plus sûr possible et soit systématique.

Au-delà de la question des infrastructures, de la question des angles morts des véhicules et notamment des poids lourds, c'est un problème majeur, chaque carrefour devient un enjeu pour les plus fragiles que sont les piétons et les cyclistes. Je plaide auprès des gouvernements successifs pour que le cadre réglementaire soit durci en matière de détection des angles morts et je sais que nous le faisons conjointement.

Je vous propose, pour toutes ces raisons, avec une série de propositions, de reprendre en partie votre vœu dans un vœu de l'Exécutif en réponse au vôtre, et j'espère que nous pourrons nous y retrouver tous et toutes.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Au nom de M. le Préfet de police, la parole est à Mme Élise LAVIELLE.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Quelques mots pour répondre également à ce vœu de M. le Maire du 16e arrondissement, pour dire que la sécurité routière est une priorité de la Préfecture de police et que dans ce cadre, nous menons un grand nombre de contrôles. Vous évoquiez notamment les camions et les transports routiers, donc "via" le pôle de transport routier de la division régionale motocycliste, nous menons d'ores et déjà un certain nombre de contrôles aux abords des écoles.

Je crois que dans le vœu de l'Exécutif est mentionnée une interdiction éventuelle des véhicules de plus de 3,5 tonnes aux abords des écoles. C'est une piste que l'on peut travailler. Actuellement, on verbalise lorsqu'il y a des infractions au Code de la route. Mais nous pouvons intensifier les contrôles que nous menons en lien éventuellement avec la police municipale.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur REDLER, le vœu n° 62 est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Je n'ai pas le vœu de l'Exécutif, donc je ne peux pas savoir si je retire mon vœu sans savoir ce que dit celui de l'Exécutif. Sauf erreur de ma part, il ne m'a pas été transmis.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - C'est manifestement un problème. J'imagine que votre vœu n'est pas retiré dans ces conditions-là ?

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Mon vœu est maintenu et je crois comprendre qu'il fait l'unanimité dans l'hémicycle. Je remercie David BELLIARD pour ses explications et Élise LAVIELLE pour ses propos, qui m'ont éclairé.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Puisqu'il y a un vœu de l'Exécutif, le vœu n° 62 que vous avez déposé reçoit un avis défavorable, mais vous pourrez vous retrouver, j'en suis sûr, dans celui de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2025, V. 17).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'offre de transports à Paris.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 63 relatif à l'offre de transport à Paris et il est déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

La parole est à Mme Véronique BUCAILLE.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, chers collègues, quiconque se déplace aujourd'hui à Paris sait quelles sont les difficultés rencontrées au quotidien par les utilisateurs des transports en commun.

Le réseau de bus, le réseau intégralement accessible aux personnes à mobilité réduite a vu la vitesse moyenne des véhicules passer de 15 kilomètres/heure en 2000 à 8 kilomètres/heure en 2024. Cela est dû à votre gestion calamiteuse des flux de circulation automobile à Paris, multiplication des travaux, manque d'entretien de la voirie, absence de plan de circulation, rénovation ratée de places parisiennes historiques. Tout cela a largement contribué à faire de Paris l'une des villes les plus embouteillées de France.

Le métro, dont seulement 9 % des stations sont accessibles, est largement surchargé aux heures de pointe. De plus, la Ville de Paris refuse de s'engager aux côtés de la Région pour assurer les travaux de sa mise en accessibilité. Cette situation contraint certains Parisiens, souvent les plus fragiles, à renoncer à son utilisation.

Les Parisiens ont le droit de disposer de transports rapides et accessibles à tous. L'évolution tarifaire mise en place par "I.D.F.M." en janvier 2025 se traduit par une hausse du prix pour les voyageurs occasionnels parisiens en raison de la suppression du zonage. Cette évolution doit permettre de garantir une amélioration du service rendu aux usagers, tant en matière de confort, notamment en maintenant suffisamment de places assises pour les Parisiens les plus fragiles, qu'en termes de régularité particulièrement aux heures de pointe, afin d'éviter le maximum de surcharge.

La Ville de Paris doit assumer toute sa part de responsabilité pour permettre l'amélioration du réseau de bus parisien et participer financièrement à la mise en accessibilité du métro. Elle doit aussi travailler de concert avec la Région pour enfin fluidifier la circulation dans les rues de Paris et ainsi rendre le réseau de bus moyen plus sûr, régulier et rapide.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame BUCAILLE, je suis désolé, mais je ne comprends pas votre vœu… Je ne le comprends que trop bien. Vous faites semblant et en plus vous racontez des mensonges. Vous mentez dans votre vœu et je vais revenir sur au moins trois choses.

La première, vous demandez de travailler avec "Ile-de-France Mobilités" et la R.A.T.P. Heureusement que nous le faisons. D'ailleurs, c'est nous qui avons pris l'initiative de faire un protocole d'accord pour justement travailler sur les points compliqués avec nos partenaires pour améliorer l'attractivité et la circulation des bus. Heureusement que nous avons parfois des interlocuteurs au sein de la R.A.T.P. et d'"Ile-de-France Mobilités" qui ne sont pas dans des jeux de posture comme vous, et que l'on peut travailler réellement sur le concret et améliorer l'offre de bus, puisque telle est l'idée.

Vous dites que nous refusons de mettre de l'argent pour la mise en accessibilité. Je ne sais comment vous le dire. Qu'est-ce que vous ne comprenez pas dans cette phrase qui est de dire : nous sommes d'accord sur le principe de payer notre part pour la mise en accessibilité. Qu'est-ce que vous ne comprenez pas ? Quel est votre problème en fait dans cette phrase ?

Nous avons déjà dit à plusieurs reprises que oui, nous sommes d'accord pour travailler et prendre notre quote-part sur la mise en accessibilité du métro, et que nous attendons d'avoir des éléments plus précis de la part de la Région et de Valérie PÉCRESSE sa présidente. Nous verrons si sa position est du réel et du concret ou si c'est, comme je le pense malheureusement, juste de la "com'".

Sur la question des bus et de l'amélioration de leur circulation, cf. le vœu dont on a déjà discuté dans le 17e. Ce sont vos amis qui me demandaient de supprimer la ligne 28 du bus. C'est cela que vous faites. Si vous voulez, vous pouvez faire de jolis vœux, la réalité du concret, c'est que les gens et les maires qui aujourd'hui me demandent de dévier des bus, ce sont les maires de droite.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je vais donc soumettre aux voix le vœu n° 63 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", j'ai l'impression qu'il est maintenu ? Il est maintenu d'une part, et j'ai une demande d'explication de vote de la part…

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci beaucoup.

J'aime beaucoup vous écouter, Monsieur BELLIARD, parce que la communication, je ne crois pas qu'elle soit du camp de Mme PÉCRESSE et d'"Ile-de-France Mobilités". Ce qu'elle fait, ce n'est pas de la "com'", mais des actes.

Les investissements colossaux qui ont été réalisés par "Ile-de-France Mobilités" et la Région sur le territoire parisien pour améliorer les conditions de transport, je pense que ce n'est pas de la communication.

Oui, le protocole d'accord a été fait. Il a été fait parce qu'à force de vous tendre la main, il a fallu enfin que la présidente de Région et Jean CASTEX, président de la R.A.T.P., vous resollicitent pour vous dire, "l'accessibilité du métro, la vitesse de circulation des bus, c'est quelque chose qu'il faut prendre en compte et on est à vos côtés pour le faire". Je ne pense pas que cela soit de la communication.

Tout le plan de renouvellement des rames de métro avec l'arrivée des MF 19 sur 8 lignes historiques, les 3, 3 bis, 7, 7 bis, 8, 10, 12, et 13 pour 3 millions d'euros d'investissement, je ne pense pas que ce soit de la communication.

La fin des bus diesel, ce n'est pas de la communication non plus.

Ce matin, on a voté le prolongement du T8. Cela non plus, ce n'est pas de la communication.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire TYSSANDIER, pour cette explication de vote.

De ce fait, je vous propose de passer au vote sur ce vœu n° 63, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la prise en charge par la Ville de Paris du "pass" Navigo aux victimes de violences intrafamiliales.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 64 relatif à la prise en charge par la Ville de Paris du "pass" Navigo des victimes de violences intrafamiliales.

La parole est à Raphaëlle PRIMET... Non, c'est Jean-Philippe GILLET. Le principal, c'est que le groupe Communiste et Citoyen présente son vœu.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les violences faites aux femmes constituent un phénomène de société d'une ampleur alarmante. Selon les données de l'Observatoire national qui les mesure, pour 2023, 230.000 femmes majeures ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles, dont seulement 6 % ont porté plainte.

Par ailleurs, les violences au sein du couple ont quadruplé en 8 ans, avec 373.000 femmes victimes en 2023, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente. Il est également préoccupant pour le moins de constater que 9 femmes sur 10 victimes de violences sexuelles connaissent leur agresseur et que 45 % des viols commis sur des femmes majeures ont lieu au sein du couple.

Face à cette situation, de nombreuses femmes victimes de violences intrafamiliales se retrouvent hébergées temporairement dans des conditions précaires, souvent dans des hôtels sociaux éloignés de Paris. Cet éloignement engendre des obstacles quotidiens entravant leur cheminement vers la reconstruction.

En plus de la violence physique, ces femmes brutalisées subissent une violence économique et administrative. L'éloignement de leur domicile aggrave leur situation, car il entraîne une sortie des dispositifs parisiens de prise en charge, augmente les temps de trajet et représente un coût important.

Par ailleurs, le taux élevé de non-recours au droit et la complexité des démarches administratives pour bénéficier d'aides sociales, notamment en matière de transport, intensifient leur précarité.

Face à ces constats, Paris doit continuer à agir pour les femmes victimes de violences. Avec ce vœu, les communistes affirment qu'en plus des questions essentielles que sont l'hébergement et l'accompagnement médicosocial, il est fondamental de simplifier les démarches administratives et de garantir un accès équitable aux transports en commun, afin de permettre à ces personnes de reconstruire leur vie dans des conditions dignes et sécurisées.

Nous le savons, sur ce sujet Paris a toujours été aux côtés des femmes, et dans cette perspective nous proposons que notre ville interpelle la Région Ile-de-France et sa présidente, Mme PÉCRESSE, afin qu'"Ile-de-France Mobilités" prenne en charge la totalité du "pass" Navigo des victimes de violences conjugales, accompagnées dans le cadre des services de la Ville ou des associations dont elle est partenaire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Jean-Philippe GILLET, je vous remercie pour ce vœu en faveur d'un accès au droit à la mobilité aux victimes de violences intrafamiliales. Vous avez raison, pour les victimes de violences, qui sont notamment des femmes, c'est souvent la double peine.

D'abord, elles subissent l'inqualifiable, mais en plus, lorsqu'elles arrivent enfin à sortir de leur environnement toxique, elles doivent quitter leur logement, leur quartier, leurs habitudes, pour des hôtels sociaux loin de Paris. Pour peu qu'elles fussent dépendantes financièrement de leur ex-compagnon, la reconstruction et la réinsertion sociale et professionnelle peuvent être très compliquées.

Or, le budget alloué aux transports est loin d'être négligeable et encore plus avec les hausses décidées par Valérie PÉCRESSE, présidente de la Région Ile-de-France.

C'est pourquoi rendre gratuit le "pass" Navigo à ces femmes est plus que nécessaire. C'est même de la mission de service public de rétablir une certaine justice, de permettre à chacune, chacun de jouir d'un même droit fondamental, celui à la mobilité. Sinon, comment se nourrir, comment amener ses enfants à l'école, comment se soigner ?

Priver ces femmes de la possibilité de se déplacer, ce serait leur ajouter encore et encore des freins, des obstacles, des difficultés, les condamner à l'isolement, voire à l'impasse.

On parle ici des victimes de violences conjugales. Je voudrais en profiter pour ouvrir mon propos à l'ensemble des personnes en situation de vulnérabilité, aux plus pauvres, aux personnes sans papiers. Nous devons leur

proposer des titres de transport gratuits. C'est de la possibilité même de s'intégrer qu'il s'agit et donc de faire société en pleine égalité.

Travaillons donc à penser la gratuité des transports au moins pour les plus fragiles, car nous croyons à la force émancipatrice et en la puissance d'inclusion qu'octroie le droit de se déplacer. Pour toutes ces raisons, j'émets un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher David BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 64 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 18).

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'évaluation de l'impact de la zone à trafic limité dans Paris Centre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 65 relatif à l'évaluation de l'impact de la zone à trafic limité dans Paris Centre.

La parole est au président Alexis GOVCIYAN, pour le groupe MoDem et Indépendants, qui a déposé ce vœu.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le 5 novembre dernier, a été mise en place la zone à trafic limité dans le Centre de Paris. Une première période de six mois devait permettre la sensibilisation des différents publics avant la pérennisation du dispositif.

Les retours sont à ce stade ambigus. Les commerçants, notamment les artisans et commerçants de gros ou spécialisés, ont vu leur chiffre d'affaires chuter. Parallèlement, les congestions sont toujours aussi nombreuses. Les règles ne sont pas connues, mais elles ont donné comme signal que les véhicules n'étaient plus les bienvenus.

Alors que la première période s'achève bientôt, il est utile d'évaluer le dispositif au regard des objectifs poursuivis : la diminution du trafic de transit et les effets éventuels sur les riverains et les commerçants.

Par ce vœu, nous demandons un bilan détaillé de la mise en œuvre de la Z.T.L. et que sur la base des enseignements de l'étude, la Ville s'engage à proposer des ajustements concrets, en concertation avec des associations de commerçants, avec des habitants et avec les acteurs locaux, notamment en matière d'accessibilité et de communication.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

Je donne la parole à David BELLIARD, Monsieur le Maire, pour répondre au nom de l'Exécutif.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur GOVCIYAN pour votre vœu. Cela me permet à nouveau d'évoquer la zone à trafic limité, qui est en vigueur depuis le 5 novembre dernier dans le Centre de Paris.

Cette zone à trafic limité, première de cette ampleur en France, est un outil pour réduire davantage la pollution de l'air, le bruit à Paris, à l'image de ce qui a été entrepris dans de très nombreuses capitales et villes européennes.

Les premières semaines de ce dispositif se déroulent comme prévu avec une phase pédagogique déjà bien intégrée par les opérateurs de G.P.S. Nous constatons que la connaissance du dispositif augmente. Les habitudes commencent petit à petit à changer.

Conformément aux recommandations de la commissaire-enquêtrice, les services de la Ville de Paris travaillent sur le suivi de la Z.T.L., sur la base des données de trafic, du bruit, de la qualité de l'air recueillies à l'intérieur et en périphérie du périmètre. Nous présenterons ces éléments lors d'une communication spécifique début mai, à l'approche des six mois de ce dispositif, comme le demande votre vœu.

A ce jour, peut-être partager ici quelques éléments, nous constatons d'ores et déjà de premières baisses de trafic de transit, notamment "via" les données des opérateurs de géolocalisation. Cette diminution du trafic ces trois derniers mois est de l'ordre de 9 % à peu près à l'intérieur de la zone, ce qui est conforme aux modélisations que nous avions annoncées. Il nous faudra davantage de données pour confirmer et consolider ces tendances.

Pour assurer la réussite de ce dispositif, ce travail d'évaluation est complété par un travail de concertation des différents acteurs de la zone, livreurs, commerçants, professionnels, notamment afin de construire les futures modalités de contrôle les plus adaptées. Ces groupes de travail menés avec la Préfecture de police vont se poursuivre et permettre de mieux cerner les cas d'usage et les problématiques concrètes des différents publics. Ils faciliteront la fin de la période pédagogique.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Cher Président GOVCIYAN, je me tourne vers vous. Le vœu n° 65 est-il maintenu ou retiré ?

M. Alexis GOVCIYAN. - Il est retiré.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux vélos en libre-service.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons donc à l'examen du vœu référencé n° 66 relatif au vélo en libre-service.

La parole est à Franck MARGAIN, pour le présenter, au nom du groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, une fois de plus, la Ville de Paris manque de transparence dans sa prise de décision. Une fois encore, une procédure impactant directement le quotidien des Parisiens est engagée sans véritable concertation avec les élus du Conseil de Paris.

Votre majorité continue d'avancer seule, sans associer pleinement l'ensemble des acteurs concernés et sans tirer pleinement les enseignements du passé. En juin 2024, vous avez lancé une procédure d'appel à manifestations d'intérêt pour l'exploitation d'une flotte de vélos électriques en libre-service. Un enjeu majeur pour les mobilités douces à Paris, qui aurait mérité un cadre plus transparent et une meilleure implication des élus.

Toutefois, aucune commission d'évaluation des offres n'a été réunie, ce qui interroge sur la rigueur de la démarche engagée. Une approche plus collaborative aurait favorisé un examen objectif des candidatures et aurait permis d'éviter d'éventuels écueils. Une fois encore, vous imposez des critères déconnectés des véritables besoins des Parisiens. Ce qui devrait être une priorité, la qualité du service et sa pérennité, est relégué au second plan.

Vous fixez une redevance sans vision à long terme, visant uniquement à engranger des recettes immédiates, quitte à hypothéquer l'avenir du service. Une gestion financière opportuniste, qui ignore les erreurs passées et expose les Parisiens à un nouveau fiasco économique et logistique. Nous avons un précédent qui aurait pu servir d'avertissement : la gestion du service Vélib', qui est un gouffre financier.

L'attribution du contrat à "Smovengo" en 2016, guidée par des critères financiers biaisés et une volonté de sortir des grandes multinationales au profit de petites "start-ups", a entraîné un déficit abyssal estimé à 112 millions d'euros d'ici 2032.

Pourtant, vous recommencez. Même précipitation, même absence de garanties, même logique de rentabilité financière à court terme où l'opérateur proposant l'offre la plus élevée remporte le marché. Trop d'improvisation, trop d'opacité, nous demandons une procédure collégiale impliquant l'ensemble des élus, garantissant une évaluation rigoureuse des offres et une transparence totale dans l'élaboration du contrat, ainsi que dans des garanties solides sur la viabilité du projet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur MARGAIN.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre, au nom de l'Exécutif.

M. David BELLIARD, adjoint. - Monsieur le Maire, merci.

Ce vœu sous-entend que nous ne respecterions pas la loi. C'est quand même problématique. Vous dites que nous n'avons pas fait preuve de transparence. Vous mélangez les appels d'offres, vous parlez de Vélib', cela n'a rien à voir, le "business" n'est pas du tout le même ni le marché. Ce n'est pas parce que ce sont des vélos que c'est le même "truc", vous voyez ?

Vous dites qu'il n'y a pas de transparence et de respect des règles. Or, je le dis publiquement, toutes les étapes de la procédure qui a été lancée respectent rigoureusement ce qui est inscrit dans le Code des marchés publics ou encore dans le Code général des collectivités territoriales. Les services de la voirie et des finances ont travaillé de manière remarquable et en un temps record. Oui, il faut aller vite parce que c'est un service qui a trouvé sa place dans notre collectivité et dans notre ville.

Je sais, car je vois très bien d'où peut venir ce vœu, que la pression des lobbyistes de la micromobilité peut être très forte, mais attention à ne pas tomber dans leur piège. Aujourd'hui, ce marché est fait strictement dans les règles juridiques qui sont les nôtres. La priorité politique qui a été donnée dans cet appel, c'est la question de la régulation de l'espace public et la bonne gestion du stationnement, d'où la pondération maximale sur ce sujet.

Si le sujet avait été sérieusement traité par votre groupe, vous auriez su que la comparaison avec Vélib' n'a pas lieu d'être, puisque c'est un système totalement différent.

Vous me questionnez dans votre vœu sur notre volonté de garantir un accès à tous et à toutes à ces engins. C'est vrai, les études montrent que l'usage du vélo en libre-service est encore trop réservé aux hommes CSP+. Oui, j'ai donc demandé que les différents candidats puissent être "challengés" sur leurs propositions à encourager les femmes à se mettre au vélo et à utiliser ce type de service, afin que la courbe d'utilisation féminine des vélos partagés rattrape celle des vélos personnels.

Voilà ce que je voulais vous dire et clarifier à la fois sur le fond et sur les sous-entendus qu'il y a dans votre vœu.

Evidemment, j'y émettrai un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher David BELLIARD.

J'imagine que le vœu est maintenu ? Il est maintenu, merci.

Demande d'explication de vote du groupe Union Capitale, la parole est à Paul HATTE.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier Franck MARGAIN pour ce vœu qui nous alerte particulièrement. Ce qui m'inquiète, c'est l'absence d'élus dans cette commission. Cela ne m'inquiète pas pour des questions légales, mais pour des questions de légitimité de la décision. On aimerait bien que l'on nous propose de participer à ces réunions.

La deuxième chose qui m'inquiète particulièrement, c'est que le critère financier dans votre demande représente 30 % de la note qui sera attribuée. Autrement dit, un tiers de la note que vous donnez aux entreprises dépend du montant de la redevance. Je trouve que c'est de nature à piper les dés et je ne pense pas que ce soit la meilleure manière de faire pour choisir une entreprise, sachant que ces 30 % sont même supérieurs à l'impact écologique ou à l'impact social du vélo.

Forcément, ce sera au mieux-disant, donc vous arrêterez de pouvoir choisir quelqu'un qui produit de bons vélos avec le respect écologique. Vous pouvez hocher la tête, Monsieur BELLIARD, vous dites beaucoup de choses qui sont très fausses. Je me permets de vous répondre, puisque vous employez ce ton. Il faut prendre cela en compte.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul HATTE.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 66 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'offre de stationnement pour les vélos.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 67 relatif à l'offre de stationnement pour les vélos, et la parole est de nouveau au président Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

La fréquentation des pistes cyclables a augmenté de 70 % par rapport à 2019. Par conséquent, les problématiques liées au stationnement des vélos se sont développées.

Paris dispose de 60.000 arceaux vélos situés sur l'espace public. Le Plan Vélo 2021-2026 prévoit la mise en place de 130.000 places de stationnement supplémentaires, dont 30.000 places en arceau et 10.000 places sécurisées sur l'espace public ou en parking.

Par ailleurs, le règlement relatif à la délivrance des titres d'occupation aux opérateurs de cycles partagés en libre-service sans station d'attache autorise le stationnement des véhicules des opérateurs sur les emplacements réservés au stationnement des vélos sans point d'attache, et sur les emplacements réservés au stationnement des vélos avec arceau.

Cette autorisation de stationner sur les arceaux vélos se fait au détriment des vélos personnels. C'est pourquoi notre présidente Maud GATEL et les élus de notre groupe MoDem et Indépendants émettent le vœu que la Ville de Paris mette fin à l'autorisation de stationnement des vélos en "free floating" sur les emplacements réservés au stationnement des vélos avec arceaux, en augmentant en contrepartie les emplacements réservés au stationnement des vélos sans points d'attache.

Enfin et surtout, que la Ville de Paris communique le calendrier du déploiement des offres de stationnement pour les vélos prévu dans le Plan Vélo 2021-2026.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Président.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur GOVCIYAN, pour ce vœu, vœu touffu. Comme vous, nous nous sommes questionnés sur la pertinence de pouvoir permettre ou non aux vélos en libre-service de se garer sur les arceaux vélos. Nous avons fait le choix de maintenir cette possibilité pour plusieurs raisons. Déjà, parce que les emplacements dits Z.P.R., zones prioritaires de remise, c'est-à-dire des stationnements pour les vélos en libre-service, ne sont pas assez nombreux.

Bien qu'ayant augmenté leur nombre, nous avons favorisé la création d'arceaux vélos pour répondre aux besoins de l'ensemble des usagers qui ont un vélo personnel. Notre espace public est très contraint et nous cherchons à hiérarchiser les demandes.

Dans le nouvel appel d'offres, une nouvelle règle de stationnement des vélos en libre-service sera imposée aux opérateurs, ce qui devrait permettre de beaucoup moins emboliser les arceaux vélos, notamment dans les zones où ces derniers sont souvent très pleins. Nous aurons l'occasion d'en reparler en détail dans quelques mois lorsque nous serons amenés à voter ledit appel d'offres.

Concernant quelques éléments sur le stationnement vélo au sens général, en 5 ans nous avons plus que doublé le nombre d'arceaux vélos présents sur la voirie. Nous sommes passés de 57.000 en 2020 à 118.000 aujourd'hui, donc nous avons fait plus que fois 2, tant au travers d'implantations systématiques lors de réaménagements de rues qu'avec la pose d'arceaux sur les secteurs les plus déficitaires.

L'objectif du mandat est atteint, il est même dépassé, mais nous allons poursuivre notre effort.

Ensuite, au sein des parkings concédés de la Ville, nous avons plus que doublé l'offre existante depuis le début de la mandature, portant le total de places à 3.380 à ce jour. Nous dépasserons les 7.000 places à la fin du mandat et visons 11.000 places au cours des prochaines années "via" les renouvellements ou avenants de tous les contrats de nos délégataires.

Ces places sécurisées sont proposées à des prix attractifs, pour 10 euros par mois ou 75 euros à l'année.

A proximité des gares, des stations de métro et de R.E.R., nous travaillons avec "Ile-de-France Mobilités", la S.N.C.F. et la R.A.T.P. à identifier le foncier disponible, souvent très complexe du fait de la densité des usages de notre espace public. En 2024, ce sont 3.200 nouvelles places qui ont été livrées à proximité des 7 gares nationales. Nous accompagnons aussi des initiatives privées pour répondre aux enjeux du stationnement résidentiel et des flottes de cyclologistique. Ce sont plus de 10.000 places qui ont été créées sur plus de 1.000 adresses.

Nous continuons de financer les parkings vélos des copropriétés des bailleurs sociaux qui souhaitent s'en doter. Le nouveau Plan local d'urbanisme bioclimatique renforce d'ailleurs les obligations en matière de stationnement vélo.

Voilà les éléments que je pouvais vous donner à la fois sur les aspects stationnement au sens large et sur la question plus spécifique de l'appel d'offres. Je vous demanderai de retirer votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLIARD.

Vous le maintenez votre vœu n° 67 cette fois-ci ?

M. Alexis GOVCIYAN. - Il est maintenu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la sécurité dans les équipements sportifs parisiens.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurisation des établissements sportifs fréquentés par des enfants ou des adolescents.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que les vœux n° 68, déposé par le groupe Union Capitale, relatif à la sécurité dans les équipements sportifs parisiens, et n° 69, déposé par le groupe Changer Paris, relatif à la sécurisation des établissements sportifs fréquentés par des enfants ou des adolescents, sont retirés de l'ordre du jour.

Nous en avons fini avec les dossiers de la 3e Commission.

Compte rendu de la 4e Commission.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à la 4e Commission, et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à son président Gauthier CARON-THIBAULT.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme à notre habitude, nous avons commencé la 4e Commission avec une audition de l'Agence départementale d'information des locataires que j'ai le plaisir de présider et qui, à l'occasion de ce Conseil de Paris, a sa délibération de financement annuel. Cela nous paraissait important d'avoir une audition de l'A.D.I.L. alors que reprennent les expulsions locatives, que ce chiffre des expulsions n'a jamais été aussi haut et que les chiffres de la Fondation Abbé Pierre étaient rendus publics le matin même de la 4e Commission. Malheureusement cette année, on voit là le résultat de la loi Kasbarian, avec des chiffres qui n'ont jamais été atteints.

Lors de cette audition, nous avons pu prendre connaissance d'actions, de mesures de prévention des expulsions menées par l'A.D.I.L., des mesures qui sont cofinancées par la Ville mais également par l'Etat. Quatre types de mesures, tout d'abord une ligne téléphonique pour un accompagnement juridique de premier niveau, qui a accompagné quasiment 1.300 foyers en 2023.

Ensuite, des actions de traitement des commandements de payer, qui consistent à vérifier la réalité de la dette de la personne incriminée par le bailleur.

La mobilisation effective des dettes, le respect des obligations du propriétaire quant au calcul du loyer et des charges, et la vérification du bon calcul des sommes demandées avec parfois des procédures qui sont lancées pour dette et qui après le travail de l'A.D.I.L. sont annulées, puisque finalement le propriétaire a oublié ou a mal fait les procédures de révision des loyers, etc. En conséquence, la dette s'affine et devient de plus en plus petite jusqu'à ne plus exister.

En 2023, 230.000 euros de dette auront ainsi pu être annulés grâce à l'action de l'A.D.I.L. auprès des locataires qui étaient traînés devant les tribunaux pour expulsion pour dette locative.

Tout cela se fait avec les services sociaux et ces foyers sont orientés par la suite vers le F.S.L., la C.A.F., "Crésus", la chambre sur le surendettement, mais également le service technique de l'habitat. Nous avons pu accompagner, en 2023, 356 foyers et ces contacts à la fois avec les foyers locataires et les propriétaires, les bailleurs privés, ont permis de retisser de la confiance et, par cette médiation, de revenir à une forme d'équilibre, de garantir la personne dans les lieux, et donc de prévenir l'expulsion.

Enfin, dernière action menée par cette agence cofinancée par la Ville et l'Etat, des équipes mobiles pour aller vers les personnes qui sont non plus en simple accompagnement de premier niveau, pas uniquement au commandement de payer, mais au commandement de quitter les lieux et des personnes qui ne sont pas connues des services sociaux, donc un dispositif innovant permettant d'aller avec les services sociaux vers ces foyers pour leur proposer un accompagnement sociojuridique afin d'activer les droits. Notamment lors du jugement, beaucoup de personnes, si elles ne sont pas connues des services sociaux, ne vont pas jusqu'au tribunal, ne se présentent pas lors de l'audience.

A travers ces actions, il peut y avoir justement ce droit renforcé, garanti et qui permet bien souvent aux personnes de bien comprendre ce qui leur arrive et parfois d'éviter des peines qui peuvent être prononcées à leur encontre. 300 personnes ont été accompagnées en 2023.

A noter également un certain nombre de chargés d'animation de la prévention des expulsions locatives, qui sont employés par l'A.D.I.L., financés par l'Etat et qui mettent du liant entre tous les acteurs dans le cadre d'une feuille de route Etat-Ville, mais aussi avec tous les acteurs de la prévention de la lutte contre les expulsions.

A la suite de cette audition, il y a eu plusieurs échanges avec les commissaires de la 4e. Nous avons également pu analyser, présenter et le cas échéant parfois y répondre, un certain nombre de vœux. Il y a eu plusieurs vœux sur la fermeture de centres de santé, dont l'Institut Montsouris dont la presse a parlé récemment.

Egalement, des vœux sur les jeunes à la rue dont certains groupes ne voient cette situation qu'à travers le prisme d'occupation de locaux municipaux.

Egalement, des vœux que nous n'aurions jamais dû voir, malheureusement la réalité est bien là, demandant le soutien de la Ville de Paris aux personnes LGBT américaines qui sont victimes des premières actions du Président élu des Etats-Unis.

Nous avons également analysé et regardé l'ensemble des projets de délibération. Aucun n'a porté de polémique. Un projet de délibération est particulièrement intéressant, joli et symbolique que je tiens à souligner. Il est rapporté par ma collègue Véronique LEVIEUX, et un projet de délibération sur la lutte contre la maltraitance vis-à-vis des adultes vulnérables. Je crois que ce Conseil, quand je regarde le nombre d'interventions, montrera l'intérêt des conseillers et l'engagement de la Ville sur ce sujet. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

2025 DSP 5 - Subvention (250.000 euros) et convention avec l'association "Vers Paris sans Sida" (10e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSP 5 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Vers Paris sans Sida".

La parole est à Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, mettre fin à l'épidémie de V.I.H. Sida, c'est ce que Paris accomplira sur son territoire, selon nos engagements et notre détermination, durant la prochaine mandature en 2030. C'est un espoir vertigineux et pourtant à notre portée, rendu possible par des progrès immenses de la recherche particulièrement pour toutes celles et tous ceux qui se souviennent de la stigmatisation honteuse, de la panique hyperbolique et des campagnes indigentes des premiers temps de la pandémie.

Pour toutes celles et tous ceux qui ont connu les années 1980 et 1990 et ceux que l'on a pu appeler la "génération Sida", quand aucun traitement ne semblait réellement efficace et pour toutes celles et tous ceux qui ont perdu ou perdent encore des amis, des amants, des proches.

Si cet objectif est à notre portée, le réaliser n'est pas une certitude et ne serait pas le fruit du hasard. C'est le fruit d'une stratégie lancée dans la foulée de la déclaration de Paris de 2014 de l'ONUSIDA, et appuyée par une structure unique créée en 2016 pour lever des fonds publics et privés et financer des actions de prévention articulées selon deux principes : la promotion de tous les modes de prévention et de dépistage dans l'objectif des trois fois 95 %, et l'action résolue au plus près des publics cibles de l'épidémie : gays, migrants, personnes vivant avec le V.I.H., travailleurs et travailleuses du sexe.

Ce dernier aspect est révélateur de ce que la lutte contre le V.I.H. Sida a apporté à l'ensemble de la santé publique : l'idée de mettre au cœur des actions envisagées au regard des usages, les personnes qu'il s'agit d'accompagner, plutôt que de débiter des mensonges surplombants, généralistes, voire culpabilisants.

Entre parenthèses, je regrette que s'agissant des addictions, la campagne nationale qui vient d'être lancée sur les drogues par le Ministère de l'Intérieur n'ait pas compris cette leçon et soit finalement avant tout contre-productive.

En tous les cas, s'agissant de la lutte contre le V.I.H., ce sont bien les populations touchées par la maladie, les associations qu'elles ont montées qui ont permis ce changement de regard, et qui ont parfois dû l'imposer à une société qui s'y était longtemps refusée.

Je voudrais remercier toute cette génération de militants d'avoir tenu bon, parce que c'est grâce à eux que les pratiques de prévention ont changé et que nous avons aujourd'hui la capacité de dire que oui, nous verrons la fin de l'épidémie de Sida V.I.H.

Je remercie en particulier l'association "Vers Paris sans Sida" devenue "Paris et la Seine-Saint-Denis sans Sida", pour son travail infatigable au service de cette vision et de cette stratégie qui voit ses fruits et doit continuer son action. Je salue en particulier l'action de Rémi FÉRAUD, qui depuis le début a été très investi dans cette initiative et assure le secrétariat général de l'association.

Pour être au rendez-vous de 2030, nous ne devons pas faiblir dans notre motivation et nos efforts. Pour cela nous pouvons compter sur cette association et sur l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels du champ. A charge pour nous de les soutenir par nos projets de délibération et par notre écoute et notre appui sur le terrain.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Hamidou SAMAKÉ.

Je donne la parole à Anne-Claire BOUX, pour vous répondre.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue Hamidou SAMAKÉ, de mettre en lumière l'engagement de la Ville et mon engagement en tant qu'adjointe à la santé par ailleurs, dans ce combat historique et constant de la Ville dans la lutte contre le V.I.H. et la déstigmatisation des personnes qui vivent avec le sida.

Comme j'ai déjà pu l'indiquer plusieurs fois dans cet hémicycle, l'objectif que nous portons aussi avec Jean-Luc ROMERO-MICHEL, c'est zéro contamination, zéro décès et zéro discrimination en 2030. Pour l'atteindre, nous avons cette politique volontariste basée sur la santé communautaire avec des actions de médiation, de prévention, de réduction des risques, de dépistage, d'accès au droit et d'accompagnement des personnes qui vivent avec le V.I.H.

L'ensemble de ces actions qui sont l'objet de ce projet de délibération sont portées en lien avec "Vers Paris sans Sida". Je tiens à saluer très chaleureusement son président Christophe MARTET, puisque cette association réalise un travail de terrain, d'"aller vers" pour aller à la rencontre des personnes concernées.

Je salue aussi la capacité de l'association "Vers Paris sans Sida" pour continuer à porter ce sujet dans le débat public, à sensibiliser, à lutter contre les préjugés, pour continuer à faire avancer notre société sur ce sujet.

Depuis plusieurs mois, côté Direction de la Santé publique, nous avons mené une large concertation avec les acteurs et actrices de la santé sexuelle pour renouveler la feuille de route sur la santé sexuelle portée par la Ville de Paris et favoriser l'accès à tous et toutes à une offre de soins et d'accompagnement adaptée, inclusive, respectueuse et choisie.

Cette feuille de route met l'accent sur un certain nombre de leviers, comme :

- la poursuite et le renforcement de l'accompagnement des personnes et des publics les plus à risque et notamment l'accompagnement des personnes en transition de genre ;

- la création de consultations dédiées aussi à la réduction des risques pour les personnes ayant des consommations entraînant des comportements à risque dans le cadre de leur vie sexuelle, je pense notamment à la question du "chemsex" ;

- renforcer aussi toute la lutte contre les I.S.T., notamment pour les moins de 26 ans. Je sais que c'est un sujet qui est cher au président de la 4e Commission, avec la gratuité des préservatifs en pharmacie, mais aussi le dépistage des I.S.T. gratuit et sans ordonnance pour les moins de 26 ans.

Nous réitèrerons au mois de juin prochain la campagne "La vie prend le dessus sur le V.I.H." que nous avions initiée l'année dernière, pour continuer à faire tomber les préjugés. Pour un monde sans Sida en 2030, la mobilisation continue et je vous invite à voter ce projet de délibération essentiel dans ce combat.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Anne-Claire BOUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSP 5).

2025 DSP 8 - Convention de partenariat pour la co-organisation du Sommet international des villes promotrices de santé à Paris du 18 au 21 mars 2025.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSP 8 concernant une convention de partenariat pour la co-organisation du Sommet international des villes promotrices de santé à Paris, du 18 au 21 mars 2025.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous sommes en effet appelés à nous prononcer sur la signature d'une convention avec "Bloomberg Philanthropies", pour l'organisation des troisièmes journées internationales du réseau des villes santé. Après Londres et le Cap en Afrique du Sud, c'est à Paris que se déroulera, le mois prochain, ce rassemblement du réseau animé par "Bloomberg Philanthropies" en partenariat, il faut quand même le noter, avec l'O.M.S., l'Organisation mondiale de la santé.

Cette convention n'appelle pas de transaction financière, c'est une convention qui encadre la co-organisation de cet événement, il faut également le noter, mais le groupe Communiste est toujours attentif lorsqu'il s'agit de parler de philanthropie.

Déjà, lors du budget 2024, nous avions dénoncé le financement d'un poste sur les "datas" en santé par "Bloomberg Philanthropies".

Dans le cadre de ce projet de délibération, nous ne nous opposons pas bien évidemment ni à ce projet de délibération ni à cet événement qui, on doit le reconnaître, est important pour le réseau des plus de 70 villes qui participent et vont réfléchir et travailler sur les questions de santé.

Toutefois, nous souhaitons alerter dès à présent sur les tentatives que nous pourrions avoir à nous tourner vers la philanthropie pour compenser le recul de l'action publique.

On parle de philanthropie, mais parfois on pourrait aussi entendre "philantrocapitalisme". Ce système qui est très ancré aux Etats-Unis va, c'est sûr, dans ce pays, permettre d'exercer un véritable contre-pouvoir face à Donald TRUMP et son administration, et de mettre en place de réelles politiques sociales et écologiques qui sont torpillées par le nouveau Président des Etats-Unis d'extrême droite.

En France, notre système est différent, parce que nous avons la tradition du service public. Plutôt que d'avoir la tentation parfois, pas forcément d'ailleurs uniquement dans les sujets de santé, mais je parle là en général, de nous tourner vers la philanthropie, d'attendre de dépendre de la générosité de quelques milliardaires qui voudraient oui ou non nous donner quelques miettes de leur fortune pour mener une action publique, je nous invite au contraire à militer pour une fiscalité plus juste, parce que dans notre pays, celles et ceux qui auraient beaucoup d'argent, trop d'argent et souhaiteraient le partager, nous avons un système qui jusqu'à maintenant a fait ses preuves et s'appelle encore l'impôt.

J'invite donc aussi tous les grands milliardaires français, qui auraient la tentation de la philanthropie, de plutôt se tourner vers la fiscalité, vers le service des impôts. Je ne sais pas si M. Bernard ARNAULT écoute nos Conseils de Paris, mais si chacun et chacune...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Absolument, il est sur "paris.fr" et écoute nos débats en séance de Conseil de Paris.

Mme Camille NAGET. - Monsieur MARGAIN, je pense qu'il ne faut pas exagérer, parce que des bêtises, on en a entendu assez pour la journée et elles ne venaient pas de ce côté-ci de l'hémicycle. Je nous invite à un peu de modestie toutes et tous. Vous avez raison, le mot "bêtises" est encore beaucoup trop gentil pour qualifier ce qui s'est passé.

Quand on parle de justice fiscale, tout d'un coup cela anime, cela réveille, on dit juste tout simplement qu'il faudrait que toutes et tous contribuent à l'impôt à hauteur de leurs richesses. Je ne pense pas que ce soit quelque chose d'extrêmement révolutionnaire.

Oui, si M. ARNAULT écoute notre Conseil de Paris, je l'invite à renoncer à l'exil fiscal et à contribuer à la fiscalité en France pour nous permettre de développer encore plus de services publics.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Je donne la parole à Anne-Claire BOUX, Madame la Maire, afin de vous répondre.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère collègue Camille NAGET, vous l'avez dit, la Ville de Paris accueille fin mars le Sommet international des villes promotrices de santé, puisque la Ville de Paris est membre du partenariat pour les villes-santé porté par l'Organisation mondiale de la santé, l'O.N.G. "Vital Stratégies" et "Bloomberg Philanthropies". Après Londres et le Cap, comme vous l'avez souligné, nous souhaitons accueillir ce réseau à Paris en 2025.

A travers ce projet de délibération, c'est bien une co-organisation de l'événement qui est présentée. Comme vous l'avez dit, il n'y a aucun transfert d'argent, l'objectif est de pouvoir montrer à l'ensemble de ces villes internationales la politique de santé que nous menons à la Ville de Paris à travers nos centres de santé municipaux, nos P.M.I., mais aussi notre nouvelle Direction de la Santé publique, et les maisons sport-santé que nous venons de créer.

C'est donc à travers cette organisation que nous souhaitons valoriser le travail des agents du service public de la Ville de Paris, politique très volontariste qui s'inscrit bien dans la défense du service public.

Je pense que vous connaissez mon attachement au service public, et notamment face à tout système de financiarisation des centres de santé sur lesquels nous travaillons en lien étroit, la Ville de Paris a renforcé son action et est venue soutenir. C'est donc bien par le service public que nous prônons cette politique de santé à Paris. A aucun moment cette logique de philanthropie n'est pour moi une solution, mais il est bien question de protéger le service public de santé, je peux vous en assurer.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Anne-Claire BOUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSP 8).

2025 DSP 9 - Subvention (500.000 euros) et convention avec l'association "Oppélia-Richerand" pour financer des travaux de mise en sécurité du centre de santé Richerand (10e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSP 9 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "Oppélia-Richerand" pour financer des travaux de mise en sécurité du centre de santé Richerand, dans le 10e arrondissement.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, enfin, enfin nous avons ce projet de délibération relatif au centre de santé Richerand et à sa reprise par l'association "Oppelia". Nous nous en réjouissons réellement parce que c'était une préoccupation qui nous a beaucoup animés, a beaucoup animé notre Conseil de Paris, le groupe Communiste, a été beaucoup portée dans le 10e arrondissement par mon collègue Élie JOUSSELLIN, a beaucoup préoccupé la C.C.A.S., l'action sociale des électriciens gaziers, des agents d'E.D.F. et aussi, je souhaite le souligner, vous, Madame la Maire, qui avez beaucoup travaillé sur ce sujet.

Grâce à cette action, grâce à cette volonté avec parfois l'impression que l'on se répétait un peu, que l'on tournait un peu en rond, mais en fait non, et grâce à l'action conjointe de la Ville, de l'A.R.S., de la C.P.A.M., de l'A.P.-H.P., de la C.C.A.S. d'E.D.F. et d'"Oppelia", l'offre de soins accessible en secteur 1, pluridisciplinaire, est maintenue dans le 10e arrondissement et c'est réellement une bonne nouvelle tant on sait que la situation des centres de santé à Paris est catastrophique.

Je voulais quand même souligner la cocasserie, même si on s'en réjouit, de l'engagement de la C.P.A.M. qui soutient ce projet, parce que la C.P.A.M., la Caisse primaire d'assurance maladie, la Sécurité sociale, quand il s'agit de travailler à la sauvegarde d'un centre de santé associatif, mutualiste, elle s'engage, elle soutient, elle remonte les manches et dit à tout le monde qu'il faut maintenir absolument une offre de santé accessible en secteur 1 à Paris.

En revanche, quand il s'agit de ses propres équipements, des équipements qu'elle gère en direct, comme le centre médical Stalingrad de la C.R.A.M.I.F., comme le centre Réaumur, là c'est l'encéphalogramme plat, ce sont les abonnés absents et c'est la liquidation qu'ils opèrent sur ces équipements qui sont extrêmement importants. Je sais que nous aurons l'occasion d'en reparler tout à l'heure grâce à la présentation d'un vœu émanant de la majorité municipale du 19e arrondissement, mais c'est extrêmement inquiétant.

Ce à quoi on assiste à Paris, c'est la liquidation, par la Sécurité sociale elle-même, par la Caisse primaire d'assurance maladie, de l'offre de soins en secteur 1 dans les quartiers populaires. Nous n'acceptons pas ce démantèlement du centre médical Stalingrad de la C.R.A.M.I.F., mais on sait comment cela se passe quand il y a un démantèlement de services publics.

On commence par un plan de suppression d'emplois, puisqu'on ne peut pas dire que ce soit un plan social, qui va supprimer 25 emplois, des emplois de médecins, d'administratifs, de secrétaires médicales, qui va laisser sur le carreau un très grand nombre de patients.

D'ailleurs, nous avons organisé une réunion publique dans la mairie du 19e arrondissement avec les personnels soignants du centre médical Stalingrad, mais aussi avec les représentants de la C.P.T.S. du 19e, qui nous l'ont clairement dit : la file active de 30.000 patients qui allaient consulter au centre médical Stalingrad ne pourra pas être absorbée par les médecins libéraux de l'arrondissement, ce n'est pas possible !

La C.P.A.M. le sait très bien et l'A.R.S. aussi. Ceux qui d'un côté nous demandent à nous, la Ville, de nous engager plus, de soutenir des centres de santé qui ferment et ont des difficultés, de l'autre côté quand il s'agit de leurs propres équipements, ils organisent la casse et la destruction du service public et le recul de l'accès aux soins, et c'est absolument inacceptable.

Nous nous battons, dans le 19e arrondissement, de manière très collective avec les syndicats, les parlementaires, les élus municipaux, les habitants et nous ne baisserons pas les bras, nous n'accepterons pas que l'offre de soins organisée par la Sécurité sociale recule à Stalingrad et à Réaumur.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

Je donne la parole à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est un sujet extrêmement important pour le 10e arrondissement, de faire en sorte que le centre Richerand puisse continuer ses activités médicales comme il le fait depuis sa création en 1974. Il y a eu énormément d'implication, d'engagement des élus de l'arrondissement, de la Ville pour faire en sorte que ses activités se poursuivent. Elles concernent quand même 23.000 personnes chaque année dans le 10e et autour, qui viennent se soigner au centre Richerand. Il avait été repris en 2019 dans le cadre d'une société coopérative d'intérêt collectif, mais était en redressement judiciaire avec une vraie menace de voir fermer ce centre.

Je voulais remercier la Ville et particulièrement Anne-Claire BOUX pour l'accompagnement qui a été mis en œuvre pour faire en sorte de pouvoir préserver le projet de cet établissement qui tient particulièrement sur deux aspects.

Le premier, c'est l'accès des plus précaires aux soins, et donc particulièrement les bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat, les personnes qui n'ont pas de mutuelle.

Le deuxième, et c'est un sujet extrêmement important pour le 10e arrondissement, le lien entre la médecine de ville et l'hôpital. Au centre Richerand, on est à quelques encablures, à 50 mètres de l'hôpital Saint-Louis, et donc un travail avait été engagé de longue date par les médecins du centre pour être dans la proximité, dans une action commune avec l'hôpital et l'A.P.-H.P. Cette composante du projet va pouvoir ainsi être préservée.

Cette subvention d'investissement de 500.000 euros de la Ville est particulièrement bienvenue. Elle permettra de faire des travaux pour garantir des conditions de travail pour les personnels soignants qui travaillent dans ce centre, et évidemment pour les patients.

Je pense que cela pose une question plus particulière sur le financement de la santé, on sait l'engagement de la Ville qui vise à ouvrir de nouveaux centres de santé à l'échelle parisienne. Dans le 10e arrondissement, on attend en particulier un centre du côté de Belleville, et je sais que tous les élus de la majorité du 10e arrondissement sont impatients de voir cela se réaliser.

On a effectivement un sujet sur le financement de la Sécurité sociale et particulièrement la tarification à l'acte, qui finalement met les établissements de santé dans une course de rentabilité et de toujours faire plus, de faire en sorte d'avoir plus de soins, etc. Ce, alors que l'on voit bien, dans un centre qui accueille en particulier des publics en difficulté ou cherche à avoir un projet particulièrement innovant, que la tarification à l'acte n'est pas forcément le plus indiquée. Je sais qu'Anne-Claire BOUX est engagée également sur cette question.

Donc, bravo, merci, et à bientôt à Belleville.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Bonne soirée, cher Sylvain RAIFAUD.

Je donne la parole à Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Conseil après Conseil nous pouvons le constater, les centres de santé à Paris sont en première ligne de combat pour l'accès à la santé des Parisiennes et des Parisiens, ce sont des ressources précieuses pour leur territoire, mais le coût de l'immobilier, l'inflation, les difficultés de recrutement les touchent particulièrement durement, ce qui nécessite de notre part une vigilance particulière. Je sais que nous pouvons compter sur l'engagement de la DSP et d'Anne-Claire BOUX en la matière et que les maires d'arrondissement y sont tous particulièrement sensibles.

Le centre Richerand est un modèle en matière de centre de santé et je sais qu'Alexandra CORDEBARD et toute son équipe se sont battues pour assurer la pérennité de ce lieu, et sont particulièrement fières de pouvoir compter sur cette ressource.

En effet, il a toujours mis l'accent sur le lien avec les autres ressources de santé existantes, notamment l'offre hospitalière par la participation aux recherches et actions qui ont permis de démontrer l'intérêt de pratiques innovantes au service de la santé des Parisiennes et des Parisiens, notamment les plus éloignés du soin. Assurant des consultations pluridisciplinaires entièrement en secteur 1, l'équipe du centre Richerand s'est aussi révélée indispensable pendant la pandémie du Covid-19, assurant le centre de vaccination en la mairie du 10e.

Comme de nombreux autres centres, son modèle a été rudement mis à l'épreuve par la conjoncture économique de ces dernières années. Grâce à l'engagement des élus du 10e et avec le soutien de la Ville de Paris, de l'A.R.S. Ile-de-France et de la C.P.A.M., une solution a été trouvée par la reprise par "Oppelia Richerand", structure "ad hoc", au 1er janvier 2025, ce qui lui permet de se projeter dans l'avenir.

Mais pour cela, il faut être aux normes en matière de sécurité incendie et faciliter, par l'organisation des locaux, de nouvelles activités. Notamment la plateforme du 15 pour les soins urgents et non programmés. C'est l'objet de ce projet de délibération qui permet de mieux accueillir les personnes venant.

Compte tenu du caractère essentiel de ce lieu, particulièrement au regard du contexte général de grande fragilité des centres de santé, je voudrais saluer le fait que le centre de santé Richerand puisse continuer son action et le faire dans de bonnes conditions avec ces travaux, et saluer la mobilisation de tous les acteurs autour de ce projet.

Je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Hamidou SAMAKÉ.

La parole est à Anne-Claire BOUX, pour répondre aux orateurs et oratrices. Madame la Maire, c'est à vous.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous le savez, Paris subit aussi la désertification médicale et pour les Parisiennes et les Parisiens, c'est la double peine du fait des dépassements d'honoraires importants à Paris. Cette situation, vous l'avez souligné, est aggravée par la logique de financiarisation portée par le Gouvernement.

Après l'hôpital public, c'est la médecine de ville qui est attaquée par la multiplication des grands groupes qui développent des centres de santé en ciblant des patients bien portants. De plus en plus d'enquêtes révèlent et mettent en lumière un certain nombre de fraudes à l'Assurance maladie.

Cette financiarisation de la médecine de ville accélère la fragilisation des centres de santé associatifs qui sont largement en grande difficulté, notamment à cause de cette tarification à l'acte, qui n'est pas adaptée pour ces centres de santé qui reçoivent un public précaire et pour lequel il faut un accompagnement plus important.

J'ai pu m'entretenir ce matin même avec le Ministre de la Santé pour l'alerter de cette nécessité de faire évoluer le modèle de la tarification à l'acte et d'engager un plan de sauvetage pour ces centres qui sont indispensables pour les personnes les plus précaires.

Face à l'absence de ces prédécesseurs qui se sont succédés, en attendant, la Ville de Paris a mis en place un plan de sauvetage pour ces centres associatifs qui s'adressent aux plus précaires. Ce plan de sauvetage porte ses fruits, la preuve en est avec ce centre de Richerand qui, après avoir été mis en redressement judiciaire, vient d'être sauvé.

Je tiens vraiment à saluer l'engagement de la maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD, avec qui nous avons travaillé sans relâche, la Direction de la Santé publique également qui a accompagné ce projet, remercier l'équipe médicale de Richerand, et "Oppelia" qui est venue en soutien pour porter ce projet, ce qui nous a permis de continuer d'assurer la pérennité de ce centre qui porte un projet, vous l'avez dit, à destination des plus précaires, un projet innovant de lien ville-hôpital. Richerand, ce sont quand même 50.000 consultations par an, 21.000 patients, 4.500 médecins traitants. Il était donc important de pouvoir préserver cette offre dans le 10e arrondissement.

Saluer aussi l'Agence régionale de santé et l'A.P.-H.P. qui ont soutenu ce projet. C'est donc bien une action coordonnée qui a permis de sauver ce centre qui était en grande difficulté.

Maintenant que ce centre est maintenu, que nous allons pouvoir continuer ce beau projet médical, il était important que la Ville puisse soutenir en effet des travaux qui permettront aux patients et aux patientes d'être bien mieux accueillis, et aux soignants et soignantes de travailler dans de meilleures conditions. C'est l'objet de ce projet de délibération. Je vous invite donc à le voter.

Pour ce qui concerne les centres C.R.A.M.I.F. et Réaumur, chère Camille NAGET, j'y reviendrai dans un second temps.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Anne-Claire BOUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSP 9).

2025 DSP 6 - Subventions (34.672 euros) et conventions avec 2 organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif "Paris Med'" (13e, 20e).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au maintien des activités des centres de santé C.P.A.M. de Réaumur et de Stalingrad.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la situation de l'Institut Montsouris.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'avenir de l'Institut Mutualiste Montsouris.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au soutien de la Ville de Paris à l'Institut Mutualiste Montsouris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'institut Mutualiste Montsouris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par les groupes Paris en commun, "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen relatif au projet de réduction de l'offre de soins du centre médical Stalingrad.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DSP 6, les vœux référencés n° 70 et n° 71 qui y sont rattachés, ainsi que les vœux non rattachés référencés n°s 72, 73, 74, et le vœu n° 74 bis de l'Exécutif qui répondra à ces vœux.

A la demande du maire du 19e arrondissement, François DAGNAUD, et avec l'accord d'Anne-Claire BOUX, nous rajoutons le vœu n° 75. De ce fait, vous aurez plusieurs interventions visant évidemment à présenter ces vœux.

Le projet de délibération DSP 6, je le rappelle, ce sont des subventions et des conventions avec deux organismes pour le développement de structures de santé sur le territoire parisien dans le cadre du dispositif "Paris Med'", dans le 13e, dans le 20e, mais aussi visiblement dans le 19e arrondissement, si j'ai tout suivi.

De fait, le premier intervenant sera Paul HATTE pour présenter le vœu n° 70 du groupe Union Capitale. Pour cela et comme pour toute présentation de vœux, il aura trois minutes pour le faire.

M. Paul HATTE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je présente ce vœu au nom de Jérôme LORIAU et de l'ensemble de mes collègues du groupe Union Capitale, pour nous alerter collectivement sur le maintien ou la fermeture des activités des centres de C.P.A.M. de Réaumur et Stalingrad.

Pourquoi ? Parce qu'il s'agit de centres C.P.A.M. qui offrent une médecine de proximité accessible à tous, avec des consultations qui sont en secteur 1 et des facilités en tiers payant. On est dans des quartiers qui sont vulnérables et on pense que la fermeture de ces centres compromettrait gravement l'accès à des soins de qualité.

Il faut savoir que le centre de santé Réaumur joue un rôle spécifique dans le dépistage du cancer du sein. On a aussi à Paris une désertification médicale croissante. On a reçu des alertes des organisations syndicales. Une pétition a aussi été signée, qui a recueilli à ce jour 1.500 signatures. On pense évidemment que l'accès aux soins est un droit fondamental.

Considérant que la Ville de Paris investit dans la création de nouvelles structures dans le cadre du dispositif "Paris Med'", on vous demande tout simplement d'avoir des explications détaillées et transparentes sur les raisons des fermetures ; que l'on puisse s'engager à intervenir auprès de la C.P.A.M. pour garantir le maintien de l'intégralité des activités actuelles de ces centres ; que l'on puisse élaborer une stratégie cohérente pour préserver et renforcer les centres de santé existants.

De façon plus générale, on sait qu'il y a beaucoup d'aides au médecin dans leur installation dans les déserts médicaux, on pense qu'il faut que la DSP puisse mieux aider aussi tout simplement les centres médicaux en tant que lieux, à s'installer sur le territoire, que cela puisse passer par une aide sociale ou autre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Paul HATTE, c'est clair. Et un vœu de présenté !

Nous passons au suivant, le vœu n° 71, et c'est Élisabeth STIBBE que l'on va essayer de ne pas distraire, qui va le présenter pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Élisabeth STIBBE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'Institut mutualiste Montsouris, situé dans le 14e arrondissement, a été récemment placé en redressement judiciaire. L'hôpital souffre en effet de difficultés financières récurrentes liées, selon sa direction, à la construction de nouveaux locaux au tournant des années 2000. L'Etat a soutenu l'Institut au cours des dix dernières années à hauteur de 48 millions d'euros, mais ces aides restent insuffisantes face à l'impact financier du changement de mode de financement de l'immobilier hospitalier, qui représente un déficit estimé à 120 millions d'euros.

Avec ses 1.470 salariés et ses 485 lits, dont 75 % en chirurgie lourde, l'Institut mutualiste Montsouris est un établissement de référence. Malgré ses difficultés financières, il a été classé parmi les 50 meilleurs hôpitaux de France dans le palmarès 2024 du magazine "Le Point", comme les années précédentes.

Ne pratiquant aucun dépassement d'honoraires, il garantit une offre de soins de haute qualité accessible à l'ensemble des patients, indépendamment de leur situation financière. Il a même joué un rôle essentiel dans l'offre médicale des 14e et 13e arrondissements, ainsi que pour l'ensemble de la métropole parisienne. Sa fermeture représenterait une perte considérable pour l'accès de proximité à des soins hospitaliers de pointe, et fragiliserait l'ensemble de l'offre hospitalière parisienne.

C'est pourquoi je demande, au nom du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", que la Ville de Paris affirme son soutien à l'Institut mutualiste Montsouris et s'engage activement dans la recherche de solutions pour assurer son maintien.

Je demande qu'elle aide à mobiliser tous les acteurs concernés, y compris les autorités sanitaires et les financeurs, afin de garantir la pérennité de cet hôpital d'intérêt collectif, et qu'elle s'assure que l'offre de soins accessible et de qualité dont bénéficient aujourd'hui les Parisiens ne soit pas compromise.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Élisabeth STIBBE. C'était le vœu n° 71. Nous passons au vœu n° 72 du groupe "Les Écologistes", présenté par la maire du 14e arrondissement, chère Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'Institut mutualiste Montsouris est en effet dans le 14e arrondissement, mais la couverture de son offre de soins et de santé va bien au-delà des frontières du 14e. C'est en 1999 que cet institut a ouvert. Il est situé boulevard Jourdan dans le Sud de Paris, et ce sont 40 mutuelles qui ont été fondatrices à cette époque de cet institut pour y développer une offre de santé hospitalière de secteur 1.

L'activité de l'Institut mutualiste Montsouris n'a cessé de croître depuis son ouverture. En revanche, l'institut a subi des investissements importants d'abord, qu'il a dû faire pour son matériel médical et pour continuer d'offrir une qualité de soins hospitalière importante. L'institut a affronté une crise sanitaire et également la crise de l'inflation de ces dernières années.

Les alertes de l'institut ont été nombreuses et Anne-Claire BOUX le disait tout à l'heure, la valse des Ministres de la Santé de ces dernières années n'a pas aidé à trouver un écho constructif pour y apporter une réponse à temps.

Le projet médical de l'Institut Montsouris, dans son ensemble, est extrêmement important et comprend des spécificités, notamment des collaborations médicales très importantes avec l'Institut Curie et une spécialité de maternité pour l'accueil des femmes porteuses d'un handicap.

La santé des femmes est au cœur du projet de santé de cet Institut mutualiste Montsouris, il faut donc le soutenir. Ce sont 1.700 emplois directs qui sont concernés et encore je le redis, l'augmentation de l'activité de l'Institut mutualiste Montsouris est une réalité.

Il faut rappeler que dans le montage financier des années 1990, l'Etat est propriétaire du terrain, et à l'issue de la convention qui va jusqu'en 2043, dans 19 ans, ce bâti, ce patrimoine hospitalier de santé de secteur 1 sera propriété de l'Etat. Nous avons donc alerté et souhaité faire ce vœu en Conseil du 14e arrondissement, d'abord parce que les mairies d'arrondissement sont très proches des outils de santé publique, surtout quand ils sont de secteur 1, et nous y sommes très attachés.

A l'unanimité des élus présents, puisque la droite du Conseil d'arrondissement n'était plus en séance à ce moment-là, nous avons voté ce vœu, qui affirme d'abord son soutien plein et entier au personnel de l'institut. Notre soutien plein et entier également en direction des patientes et des patients, et des familles des patientes et des patients qui y vont et trouvent un soin de qualité. Nous affirmons notre pleine mobilisation pour défendre un Institut mutualiste Montsouris qui reste un acteur essentiel de santé de secteur 1.

Je remercie Anne-Claire BOUX de m'avoir associée à un premier tour de table, à un premier échange avec l'Agence régionale de santé qui nous a permis à toutes les deux de connaître et d'être rassurées sur la mobilisation de l'A.R.S. pour y trouver une solution, après que le 17 janvier, la présidence de l'Institut mutualiste Montsouris a décidé d'introduire une procédure de cessation de paiements.

En tout cas, le 14e arrondissement et sa mairie sont pleinement mobilisés et se rendront toujours disponibles pour participer à cette table ronde, qui doit se réunir pour que l'on puisse trouver une solution, et nous espérons que chacun, chacune y prendra sa part à hauteur de ses compétences et de ses responsabilités.

Vous pouvez compter sur nous, Madame la Maire, pour être présentes à chacune de ces étapes, et nous savons que des acteurs très importants de santé de secteur 1 ont largement la capacité de se mobiliser.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire, je rappelle que c'est trois minutes la présentation d'un vœu rattaché.

La parole est à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Madame la Présidente de la 1ère Commission.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Même si je n'en suis pas surprise, je me réjouis tout d'abord du consensus qui règne sur l'ensemble des bancs de notre Assemblée autour de l'impérieuse nécessité de sauver l'Institut mutualiste Montsouris de notre arrondissement.

Chacun reconnaît l'importance de ce grand E.S.P.I.C. qui remplit une mission essentielle de service public, dispense des soins d'une exceptionnelle qualité, et remplit un rôle important de formation en accueillant des étudiants hospitaliers, des internes des hôpitaux en formation, des praticiens en fin de formation ou en formation complémentaire.

Dans un contexte où à Paris l'offre de soins en secteur 1 se fait dramatiquement rare, et où un nombre croissant de Parisiens est conduit à renoncer aux soins et "a fortiori" à des soins d'excellence, chacun est conscient de l'immense exigence de préserver cette offre hospitalière, et de la préserver exclusivement en secteur 1.

Tel est l'objet de notre vœu par lequel nous demandons que la Ville de Paris affirme son soutien à l'I.M.M., à son personnel, ainsi qu'à son rôle essentiel dans le paysage hospitalier parisien ; garantisse par tout moyen relevant de sa compétence la pérennité d'une offre de soins de secteur 1 sur le site concerné ; demande à l'A.R.S. que toute mesure soit prise pour garantir l'emploi des soignants qui sont menacés par la situation actuelle de redressement judiciaire, dont le jugement d'ouverture a été prononcé le 3 février dernier ; et enfin, demande aux autorités de tutelle, notamment au Ministère de la Santé, qu'une solution médicalement et financièrement pérenne soit élaborée et mise en place au plus vite en associant largement à cette démarche les élus municipaux et les acteurs de santé dans un but de santé publique.

Cela, j'insiste, exclusivement en secteur 1, pas un secteur 1 qui ne serait qu'un faux-nez du secteur 2, un vrai secteur 1 sans dépassement d'honoraires pour tous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente, chère Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour la présentation de ce vœu n° 73 du groupe Union Capitale.

Nous passons maintenant au vœu n° 74, présenté par le groupe Communiste et Citoyen, et c'est Jean-Noël AQUA qui le présente.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il y a effectivement urgence à alerter sur le sujet de l'Institut mutualiste Montsouris. Institut remarquable par la recherche de pointe qui peut y être faite ; remarquable par l'accueil constant et de qualité des populations ; remarquable par le fait qu'il reste avec un vrai esprit mutualiste, avec une tarification de secteur 1 qui permet à de nombreux patients et patientes du 14e, mais aussi du 13e arrondissement, d'avoir accès à des médications, des traitements de pointe.

Je pense en particulier à la maternité, mais aussi en chirurgie, en oncologie, en cardiologie, en réanimation. La liste des spécialités de l'I.M.M. est longue et je veux notamment souligner l'investissement qu'ils ont eu et la construction d'un nouvel accueil pour la pédopsychiatrie. Quand on sait les ravages qu'a faits le Covid notamment chez les jeunes, on ne peut que saluer cette ouverture.

Aujourd'hui, l'I.M.M. se retrouve en cessation de paiements, en situation de redressement désormais. Son déficit l'an dernier était de 10 millions d'euros sur un budget de 200 millions d'euros, il me semble que l'on est très loin d'un gouffre financier, il y a de quoi pouvoir discuter pour parler de l'épurement de sa dette.

Evidemment, cet institut de secteur 1 est, comme tous les dispositifs de secteur 1, en difficulté financière du fait des difficultés structurelles que l'Etat impose. Permettez-moi d'être piquant quand j'entends Mme CARRÈRE-GÉE, les différents groupes de droite affirmer leur soutien à l'I.M.M., quand le Gouvernement qui est de leur famille politique organise le fait que le secteur 1 aujourd'hui ne peut pas vivre dignement, quelle hypocrisie.

Cela se voit, sachez que l'on ne peut pas venir au Conseil de Paris pour affirmer son soutien aux différents services publics et dans le même temps avoir sa famille politique qui organise la saignée dans les différents services publics, en organisant notamment la dette pour les services publics.

Nous demandons donc que l'A.R.S. se saisisse du sujet, que l'A.R.S. permette un dialogue constructif, notamment avec les aspects judiciaires qui sont malheureusement en cours, afin qu'il y ait un apurement de la dette, afin que l'Institut mutualiste puisse continuer à vivre de belles heures à l'avenir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, cher Jean-Noël AQUA.

Je donne maintenant la parole au maire du 19e arrondissement, François DAGNAUD, pour présenter le vœu n° 75 du groupe Paris en commun.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le centre médical Stalingrad, administré par la Caisse régionale d'assurance maladie, est l'un des principaux centres de santé publique du Nord-Est parisien. Avec plus de 100.000 passages par an et une file active de plus de 30.000 patients, il prodigue des soins de qualité en secteur 1, sans reste à charge. Il assure donc une mission primordiale de santé publique au service des populations les plus éloignées de la médecine de ville.

Pourtant, ce centre est aujourd'hui menacé d'une réduction de moitié de son activité. J'avais tenu à lancer l'alerte dès le Conseil de Paris de décembre aussitôt que la C.R.A.M.I.F. a annoncé la suppression de la moitié des spécialités du centre, ainsi que les services de radiologie et de kinésithérapie.

Avec ce projet de réduction de l'offre de soins dans un arrondissement, le seul de Paris reconnu par l'A.R.S. comme à risque en termes de désertification médicale, on marche sur la tête et en tout cas à contresens de toutes les priorités affichées en matière de santé publique. D'autant qu'il est motivé par l'objectif d'un retour à l'équilibre budgétaire et qu'il s'accompagne d'un projet immobilier.

Contrairement à ce qu'on nous dit, il n'y a pas d'alternative accessible pour l'immense majorité des patients dans le Nord-Est parisien.

Pour les personnes à mobilité réduite qui se déplacent difficilement, pour les familles précaires qui ne peuvent pas régler de dépassements d'honoraires, pour les personnes qui n'oseront pas franchir la porte d'un cabinet de radiologie privé en disant qu'elles n'ont pas les moyens d'un dépassement, la réduction des activités du centre médical Stalingrad marquerait ni plus ni moins un arrêt des soins.

Ce sont donc des milliers d'habitants qui se retrouveraient en rupture de soins, sans parler des futurs patients qui ne pourraient jamais bénéficier de l'offre supprimée.

Cette rupture de soins aura pour effet direct un report vers les hôpitaux, de patients atteints de pathologies bien plus graves, puisque non traitées en amont, et donc avec un coût de traitement bien plus important. Il n'est pas acceptable de faire de la santé des plus fragiles une variable d'ajustement budgétaire à court terme. Nous refusons cette logique sans vision de santé publique.

Ce vœu demande donc à la C.R.A.M.I.F. de renoncer à réduire son offre de soins, et de mobiliser un financement de compensation auprès de l'Assurance maladie pour protéger dans la durée l'activité du centre médical Stalingrad.

Au-delà de ce vœu, vous le savez, Madame la Maire, je prévois de rencontrer dans les tout prochains jours, avec une délégation d'élus du territoire et vous-même, le Ministre de la Santé que nous avons à nouveau alerté ce matin, pour pérenniser ce centre de santé de Stalingrad. Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher François DAGNAUD.

Beaucoup de vœux et une seule voix pour l'Exécutif, celle d'Anne-Claire BOUX. Madame la Maire, c'est à vous pour répondre à tous ces vœux et présenter le vœu n° 74 bis de l'Exécutif, naturellement.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Tout à fait, merci, Monsieur le Maire, j'espère que vous serez tolérant sur le temps de parole, puisque c'est un certain nombre de sujets de vœux qui ont été présentés.

Chers collègues, je ne vais pas revenir, vous l'avez très bien fait, sur l'ensemble de l'histoire de l'Institut mutualiste Montsouris et son importance dans l'offre de soins en secteur 1. Vous l'avez souligné, ce sont des dizaines de milliers de patients par an qui bénéficient de cette offre de proximité de très grande qualité, en secteur 1, sans avance de frais et sans reste à charge, ce qui est une offre importante notamment dans la lutte contre le renoncement aux soins.

Comme l'a souligné la maire du 14e arrondissement, nous sommes mobilisés, et ensemble nous avons pu rencontrer le directeur régional de l'A.R.S. sur ce dossier, et nous assurer du soutien de l'Agence régionale de santé vis-à-vis de l'Institut mutualiste Montsouris.

C'est aujourd'hui une procédure de redressement judiciaire qui est déclenchée comme cela a été souligné, donc peut-être pour avoir donné quelques précisions sur cette histoire de dette, à partir du moment où l'on est dans une procédure de redressement judiciaire, la dette, d'une certaine façon, est effacée et ce sera au repreneur de se positionner.

Dans le cadre de cette procédure, et nous commençons à bien la connaître vu le nombre de centres de santé qui y font face aujourd'hui, comme nous l'avons fait sur Richerand, nous allons faire une demande d'audience avec Mme la Maire du 14e arrondissement, auprès du Tribunal judiciaire et de l'administratrice judiciaire pour demander

que l'offre qui sera retenue soit une offre en secteur 1 et permette de maintenir l'offre de soins actuelle, c'est-à-dire du secteur 1, sans avance de frais.

Nous nous opposerons donc, en tant que Ville de Paris, à toute reprise par un acteur lucratif. Je voudrais aussi affirmer et assurer tous les patients, les salariés du centre de notre soutien pour conserver l'ensemble de l'offre et l'ensemble de la masse salariale présente dans cet hôpital.

Peut-être quand même un petit mot, même si nous nous rejoignons sur les objectifs de ces vœux, on a quand même un vrai souci de financement de cette offre de soins en secteur 1 par la tarification à l'acte. Je compte donc aussi sur votre soutien pour appeler le Gouvernement, dont vous faites partie, à faire évoluer cette tarification à l'acte.

Depuis un an et demi de mandat, j'ai quand même envoyé quatre courriers, sans aucune réponse, pour demander cette évolution de tarification à l'acte. Comme l'a souligné le maire du 19e arrondissement, nous avons pu solliciter le nouveau Ministre de la Santé ce matin sur ce sujet. Nous comptons sur votre soutien puisqu'aujourd'hui, si ce modèle ne change pas et pour vous donner état de la situation, c'est une quarantaine de centres de santé à Paris qui sont en difficulté, donc sans évolution de la tarification à l'acte, sans plan de sauvetage, nous serons confrontés chaque semaine, chaque mois, à de nouvelles difficultés de ces centres de santé, voire leur fermeture.

Ce que je vous propose, vu que nous avons l'air de nous rejoindre sur ces positions, c'est un vœu de l'Exécutif qui permet de réaffirmer ce maintien en secteur 1, et donc l'opposition à tout acteur à but lucratif et aussi l'engagement de l'Etat pour soutenir l'Institut mutualiste de Montsouris.

Je vous invite donc à retirer vos vœux pour pouvoir voter le vœu de l'Exécutif, qui reprend l'ensemble des positions.

Je passe directement à l'autre sujet.

Les deux autres vœux portaient sur les centres Réaumur et Stalingrad de l'Assurance maladie.

Sur le centre Réaumur, une offre de radiologie en secteur 1, qui fait l'objet d'une fermeture de la part de l'Assurance maladie. Vous imaginez bien, une offre de soins en secteur 1 sur la radiologie, cela ne court pas les rues à Paris, d'où l'importance de ce centre, soulignée aussi par le conseiller Paul HATTE, dans les campagnes de dépistage aussi du cancer du sein.

C'est pour cela qu'avec le maire du Centre, cher Ariel WEIL, nous avons sollicité le directeur de la C.N.A.M. pour demander le maintien de l'ensemble de l'activité de radiologie. Il est en effet pour nous impensable que l'Assurance maladie, pour des raisons budgétaires, si c'est bien le cas, ne maintienne pas ce centre ouvert. Là encore, nous avons interpellé le Ministre de la Santé sur ce sujet ce matin, qui nous a affirmé qu'aucun centre ne devait fermer pour des raisons budgétaires.

Concernant le centre de la C.R.A.M.I.F., même sujet, un centre de l'Assurance maladie en secteur 1, vous l'avez souligné, Monsieur le Maire du 19e, à destination des plus précaires dans l'arrondissement le plus touché par la désertification médicale. Là encore, une fermeture inacceptable au regard de la désertification et du manque d'offre de soins à destination des plus précaires. C'est pour cela que nous avons saisi, et le directeur de la C.R.A.M.I.F., et le directeur de la C.N.A.M., et le Ministre qui nous recevra dans les jours qui viennent, de façon que nous puissions soutenir, demander le maintien de l'ensemble de l'offre.

Là encore, j'assure notre soutien plein et entier à tous les patientes, patients, salariés, syndicats qui se battent pour que ce centre soit maintenu et aussi alerter l'Etat sur le fait que nous, la Ville de Paris, face à ces déficits dans nos centres de santé municipaux, puisque nous avons 10 centres de santé municipaux, nous avons fait le choix de combler ce déficit. Sachez que c'est quand même 8 à 10 millions d'euros de compensation que nous mettons pour pouvoir maintenir cette offre de secteur 1 dans nos centres de santé.

Il serait quand même compliqué de voir que l'Assurance maladie, qui fête ses 80 ans cette année, ne fasse pas cet effort elle-même pour pouvoir maintenir une offre de soins en secteur 1 et quand même rappeler cette devise de l'Assurance maladie de soigner chacun selon ses besoins et de contribuer selon ses moyens. Ce serait donc un comble que l'Assurance maladie ferme des centres de santé pour des raisons budgétaires.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Anne-Claire BOUX, Madame la Maire, tout cela est parfaitement clair.

De ce fait, je questionne le groupe Union Capitale, maintient-il son vœu n° 70 ou le retire-t-il ?

Vous maintenez, très bien, avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous passons aux vœux nos 71, 72, 73, 74 et l'Exécutif a déposé le vœu n° 74 bis, le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" accepte-t-il de retirer son vœu n° 71 au profit du vœu de l'Exécutif ?

Vous le maintenez. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le groupe "Les Écologistes" accepte-t-il de retirer son vœu n° 72 ? Oui, merci.

Le groupe Union Capitale cette fois-ci accepte-t-il de retirer son vœu n° 73 au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - A mon grand regret, Monsieur le Maire, mais non, je le maintiens !

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - C'est votre droit, c'est simplement qu'on nourrit l'espoir fou d'un retrait de vœu.

Le vœu n° 73 est maintenu, donc avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 74 du groupe Communiste et Citoyen est-il retiré ?

Oui, parfait !

Nous passons donc au vote du vœu n° 74 bis de l'Exécutif sur lequel j'ai une explication de vote de Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Madame la Présidente ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Nous nous abstiendrons sur ce vœu pour une raison toute simple, il ne convient pas, dans la situation actuelle, de faire la politique de l'autruche et de se voiler la face, l'I.M.M. étant en déficit quasi structurel depuis une quinzaine d'années, une solution qui ne saurait être imputée à la tarification à l'activité mise en place voici 20 ans et pour tous les établissements de santé, de même que tous ont été confrontés à l'inflation et n'ont pas tous un déficit structurel de l'ordre de 130 millions d'euros, voire plus.

Dès lors, la méthode proposée par ce vœu, c'est-à-dire une table ronde et en gros chaque année un bon coup d'ardoise magique sur les déficits, ne saurait constituer une solution pérenne, et de surcroît n'a aucun sens dans la procédure actuelle de redressement judiciaire sous administration provisoire.

Pour sauver l'I.M.M., il ne suffit pas d'une ardoise magique. Je ne dis pas qu'il ne faut pas de moyens financiers, mais il ne suffit pas d'une ardoise magique, sauf si dans vos préoccupations, il y a seulement le bienfait des créanciers de l'I.M.M. qui seraient, dans cette procédure de redressement judiciaire, les seuls à profiter de ce coup d'ardoise magique.

Les créanciers, c'est certes important, mais notre préoccupation première doit être les équipes soignantes de l'I.M.M., les patients, et donc c'est une solution pérenne de redressement garantissant l'avenir de l'I.M.M. qu'il faut définir, un avenir exclusivement en secteur 1. Nous serons particulièrement vigilants et intransigeants sur ce point.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Vœu n° 74 bis, demande d'explication de vote de Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Madame la Maire, chers collègues, excusez-moi, mais on ne peut absolument pas être d'accord avec ce que vous venez de nous exposer. On est quand même dans une situation où partout, dans le pays, on le voit à Paris, mais Paris n'est pas encore un îlot, on n'a pas encore fait la commune, mais pourquoi pas, on pourrait s'y atteler après tout...

Plus sérieusement, tous les centres de santé se cassent la figure, en tout cas non lucratifs, qu'ils soient mutualistes, associatifs. Les centres de santé publics sont aussi dans des situations catastrophiques, l'hôpital public est dans une situation catastrophique, et tout cela bien sûr découle de la tarification à l'acte. Cela découle de la tarification à l'acte ! Tout le monde l'exprime, tous les professionnels de santé l'expriment unanimement ou quasi unanimement.

On peut essayer de faire rentrer des ronds dans des carrés, mais il faut bien reconnaître les choses. Chère collègue, je souhaite aussi nous alerter sur une inquiétude, parce que non seulement la tarification à l'acte a plombé les centres de santé et l'hôpital public, mais le Gouvernement a passé aussi quelque chose qui doit nous inquiéter, c'est la tarification à l'acte dans les C.I.A.D.

Un système qui a mis à mal la santé publique non lucrative, on le réplique sur quelque chose qui ne fonctionnait plutôt pas trop mal jusqu'à maintenant dans les C.I.A.D.

Rendez-vous dans dix ans, on discutera de ce qui se passe dans les services de soins infirmiers à domicile avec les tarifications à l'acte, et à mon avis le constat sera le même que celui que l'on fait aujourd'hui sur les centres de santé à but non lucratif et sur l'hôpital. Votons donc ce vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Ce n'est pas une explication de vote ? Si, chacun dit ce qu'il veut, allez !

Marie-Claire CARRÈRE-GÉE s'est exprimée, Camille NAGET s'est exprimée, elles ont deux points de vue différents, quelle surprise ! De ce fait, je vous propose de passer au vote du vœu n° 74 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?...

J'ai engagé le vote, car Mme CARRÈRE-GÉE vient de faire une explication de vote au nom du groupe Union Capitale, sur le vœu n° 74 bis. Elle veut répondre à Camille NAGET, mais ce n'est pas prévu dans notre règlement intérieur. Je vous propose d'en arrêter là et de passer au vote sur le vœu n° 74 bis pour lequel le groupe Union Capitale a eu l'opportunité de s'exprimer.

Je mets aux voix, à main levée, ce projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2025, V. 19).

C'est ce qu'avait expliqué très bien Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, le vœu est adopté, vous l'avez compris.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, par cohérence le projet de délibération DSP 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSP 6).

Sur le vœu n° 75 du groupe Paris en commun présenté par François DAGNAUD, j'ai été saisi d'une demande d'explication de vote d'abord du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" de Farida KERBOUA et d'une explication de vote de Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, au nom du groupe Union Capitale.

La parole est donc à Farida KERBOUA.

Mme Farida KERBOUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je saisis l'occasion de cette explication de vote pour alerter à mon tour sur la situation alarmante du centre médical Stalingrad situé dans le 19e arrondissement de Paris, classé en zone prioritaire de santé par l'Agence régionale de santé.

L'offre de soins de cet établissement est menacée par une réduction significative de ses moyens, notamment par la fermeture de plusieurs services essentiels tels que la kinésithérapie, la radiologie, l'infirmerie ou encore l'orthoptie.

Cette décision aurait de graves conséquences pour les habitants, en particulier les personnes les plus vulnérables telles que les personnes âgées, les patients atteints de maladies chroniques, et les populations précaires qui risquent de voir leur accès aux soins compromis.

Le centre médical Stalingrad, depuis sa création en 1960, joue un rôle incontournable dans cet arrondissement en offrant des consultations médicales, des soins de prévention et un suivi indispensable à de nombreux patients dans un arrondissement qui en a tant besoin.

L'absence de dépassement d'honoraires et la proximité géographique sont deux conditions majeures de l'accès aux soins pour une population souvent confrontée à des difficultés financières. Il ne serait pas acceptable que des patients se voient contraints de parcourir des kilomètres pour une simple consultation, au risque d'un renoncement aux soins qui creuserait encore plus les inégalités face à la santé.

Nous demandons le maintien et le renforcement des services médicaux dans ce centre de santé, afin de ne pas transformer le 19e en désert médical. Avec notre président Francis SZPINER, nous avons saisi M. Yannick NEUDER, Ministre de la Santé et de l'accès aux soins, sur la situation de ce centre médical de Stalingrad.

Pour toutes ces raisons, nous voterons ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Farida KERBOUA, grâce à vous je connais enfin le nom du Ministre de la Santé que je ne connaissais pas jusqu'à présent.

Je donne la parole à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, nous voterons également ce vœu. Je profite de cette explication de vote pour dire qu'il y a eu une grosse confusion tout à l'heure, peut-être liée au fait que l'on discutait de deux sujets différents dans une discussion commune.

La situation des centres de santé dans le modèle économique tel qu'il est aujourd'hui, avec une tarification à l'acte, ne peut garantir leur pérennité, nous sommes tous d'accord sur ce point.

Ce que j'ai dit dans mes explications de vote sur le vœu n° 74 bis sur l'I.M.M., c'est que l'on ne peut, comme cela est fait dans certains vœux de la gauche, attribuer la situation de déficit structurel de l'I.M.M. à la tarification à l'activité des établissements de santé. Celle-ci a été mise en place en 2000 pour tous les établissements de santé, qui n'ont pas tous une situation déficitaire de 130 millions d'euros chaque année, il y a d'autres sujets.

C'est tout ce que je disais, et donc on ne mélange pas le sujet tarification à l'acte et à l'activité, ce n'est pas la même situation.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Parfait l'explication de vote de Mme CARRÈRE-GÉE sur le vœu n° 75, qui concernait un vœu déjà voté.

Je mets aux voix ce vœu n° 75 du groupe Paris en commun, Bernard ARNAULT suit nos débats, donc j'essaie de lui donner quelques éléments de compréhension.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 20).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'hôpital Robert Debré pour l'amélioration de la prise en charge des urgences pédiatriques.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - C'est parfait, on va passer au vœu référencé n° 76 relatif à l'hôpital Robert Debré pour l'amélioration de la prise en charge des urgences pédiatriques.

La parole est à la présidente Fatoumata KONÉ, pour le présenter, au nom du groupe "Les Écologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

A travers ce vœu, mon groupe a tenu à nous alerter au sein de l'hémicycle ainsi que le Gouvernement, sur la situation de l'hôpital Robert Debré, qui se situe dans le 19e arrondissement. C'est le premier hôpital pédiatrique français et c'est également le premier service d'urgences pédiatriques qui accueille près de 100.000 patientes et patients dans ses services d'urgences pédiatriques et gynéco-obstétriques.

La particularité de cet hôpital est que la moitié de son activité concerne les troubles du neurodéveloppement, des troubles qui requièrent une prise en charge précoce.

Ces troubles du neurodéveloppement touchent 1 enfant sur 6. Leurs effets sur le développement et l'apprentissage sont bien évidemment majeurs. J'espère que nous en sommes toutes et tous conscients.

La recherche clinique sur ces troubles doit être renforcée, et la prise en charge, comme les soins, doit être améliorée.

D'ailleurs, l'Institut du cerveau de l'enfant, qui est dédié aux troubles du neurodéveloppement, devrait ouvrir en 2027, dans un nouveau bâtiment attenant à l'hôpital Robert Debré, avec un investissement de l'Etat de l'ordre de 40 millions d'euros en investissement et 20 millions d'euros en fonctionnement.

Alors que son importance est incontestable, l'hôpital Robert Debré se trouve dans un contexte de saturation et d'engorgement du service des urgences. Il manque de moyens comme de nombreux hôpitaux sur le territoire national.

Nous demandons que l'A.P.-H.P. soit alertée sur ce contexte de saturation, que davantage de moyens soient mis dans l'hôpital Robert Debré, et que la Ministre chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche soit également saisie pour que les moyens suffisants soient alloués pour ce futur Institut du cerveau de l'enfant.

Je vous remercie.

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Présidente, vous avez rappelé l'importance de l'hôpital Robert Debré, à la fois un grand hôpital sur les questions pédiatriques et un hôpital ancré dans un territoire avec un certain nombre de quartiers en "politique de la ville", et donc un hôpital qui joue un rôle essentiel dans la lutte contre les inégalités d'accès aux soins, puisqu'il accueille la population alentour, qui est très précaire.

En effet, cet hôpital est aujourd'hui saturé, d'où l'enjeu de pouvoir étendre ses activités, mais aussi ce projet d'institut pour le cerveau, quand on sait que 1 enfant sur 6, vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, souffre de troubles de neurodéveloppement.

On voit l'importance de tous les enjeux de santé mentale, on voit l'importance de pouvoir développer un institut pour le cerveau de l'enfant, qui n'existe à l'heure actuelle nulle part en France. On voit l'importance cruciale de cet institut, qui fera de la recherche appliquée directement en lien avec l'hôpital Robert Debré.

Vous avez souligné les difficultés aujourd'hui de l'hôpital public. Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE est partie... Je ne vous voyais plus ! Je confirme que tous les hôpitaux publics sont en difficulté à cause de la tarification à l'acte. L'A.P.-H.P., c'est 450 millions, et l'ensemble des hôpitaux publics en France, c'est 1 milliard de dette. Aujourd'hui, les hôpitaux publics sont au bord du gouffre à cause de cette tarification à l'acte. Ce n'est pas juste l'I.M.M. C'est l'hôpital public, les centres de santé qui meurent de cette tarification à l'acte.

Oui, il faut faire évoluer ce système. Sinon, nous n'aurons plus de système de santé publique. C'est peut-être la volonté du Gouvernement, après tout.

Pour revenir à cet institut du cerveau, à l'agrandissement de Robert Debré, un certain nombre de financements sont d'ores et déjà prévus, mais ne suffiront pas au bon fonctionnement de cet institut. C'est pourquoi nous interpellons l'Etat, pour pouvoir soutenir plus fortement cet institut du cerveau et l'hôpital Robert Debré. C'est pour cela que je donne un avis favorable à ce vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 76 déposée par le groupe "Les Écologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 21).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'avenir du projet de regroupement hospitalo-universitaire Saint-Ouen Grand Paris Nord.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 77 relatif à l'avenir du projet de regroupement hospitalo-universitaire Saint-Ouen Grand Paris Nord.

Je donne la parole à M. Paul HATTE, pour le groupe Union Capitale.

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire.

C'est donc un vœu que je porte au nom de Geoffroy BOULARD, Jérôme LORIAU, Alix BOUGERET, Hélène JACQUEMONT et l'ensemble des élus du groupe pour nous alerter sur les hôpitaux Bichat et Beaujon, qui aujourd'hui accueillent respectivement plus de 80.000 passages annuels et possèdent plus de 900 lits combinés.

On a, dans ces hôpitaux, majoritairement une population issue de milieux populaires. On a aussi des demandes répétées des mairies et des maires du 17e, du 18e, et de Clichy pour un maintien du niveau de l'offre de soins de proximité. On est aussi dans un territoire, la Seine-Saint-Denis, avec une densité de population qui est forte et souffre d'un déficit en infrastructures hospitalières adaptées, qui souffre d'un taux de pauvreté de 28 %, c'est-à-dire le double de la moyenne nationale, et qui souffrirait de cet appauvrissement de l'offre de soins.

Considérant les récentes déclarations du directeur de l'A.P.-H.P. concernant la capacité à réaliser des opérations financières d'envergure, et plus précisément, il a évoqué un déficit fin 2024 à hauteur de 470 millions d'euros qui nous inquiète sur la capacité à réaliser le projet, et étant donné que la Maire de Paris est présidente du conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., nous souhaitons que la Ville de Paris affirme son attachement indéfectible à la préservation et au financement d'une offre de soins hospitalière de proximité, adaptée à la prise en charge des habitants du Nord de Paris.

Nous souhaitons aussi que la Ville s'oppose à la fermeture des sites Bichat et Beaujon et que nous puissions confirmer le plan de financement à date de l'ensemble du projet hôpital Paris Nord, ainsi que le calendrier.

Enfin, nous souhaitons que soit interpellé le conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. sur les prises de position du directeur général, qui remettent en cause la capacité d'investir pour sa transformation.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne-Claire BOUX.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'ai envie de dire, mieux vaut tard que jamais. Où étiez-vous depuis toutes ces années quand nous nous battions sur le terrain, avec mes collègues de l'ensemble de l'hémicycle, contre la fermeture de Beaujon, contre la fermeture de Bichat... J'ai l'impression que ce soir, la droite a une grande révélation sur l'état du système public de santé français. Même votre collègue Rudolph GRANIER vous avait devancé il y a quelques mois, c'est pour dire.

Oui, on constate... En fait, cela fait des années ! Cela fait quatre ans que l'on se bat. Il y a eu des vœux... Pour vous rafraîchir la mémoire, vous avez voté un vœu sur ce sujet au mois d'octobre dernier.

En effet, aujourd'hui, on partage le constat. Ce projet d'hôpital Grand Nord-Est nécessaire pour le 93. Aujourd'hui, vu les besoins en santé, vu le contexte actuel, la tension sur l'hôpital, la tension sur les urgences, il est inacceptable de fermer les hôpitaux de Bichat et Beaujon pour les raisons que vous avez mentionnées.

Je vous rejoins sur le constat, c'est juste savoir où vous étiez. En effet, on s'est battus, il y a deux semaines, on était sur le terrain, tous les élus, avec les parlementaires. On était réunis pour se battre. La prochaine fois, venez avec nous sur le terrain, avec les syndicats, avec les patients, les soignants, venez avec nous pour soutenir l'hôpital public et vous opposer…

C'est pareil, vous soulignez les 460 millions de déficit de l'A.P.-H.P., on en revient au sujet. Oui, l'hôpital public se meurt à cause de la tarification à l'acte. Il y a eu une inflation, mais cette tarification à l'acte n'a jamais été revue à la hausse. Comment voulez-vous que les hôpitaux publics s'en sortent ?

Oui, en ce moment il y a un vrai problème. Ce sujet de financement du grand hôpital Nord a été abordé plusieurs fois en conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. Le plan de financement est prévu. Je vais terminer mon intervention en émettant un avis défavorable à ce vœu, puisque les deux derniers points ont déjà été traités par le conseil de surveillance de l'A.P.-H.P.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Retirez-vous votre vœu, Monsieur HATTE ? Il y a une demande de retrait ? Vous ne le retirez pas ?

J'ai une explication de vote de Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Chers collègues, allez discuter avec votre famille politique. Allez convaincre tous les Ministres. Si je ne me trompe pas, je crois que le Ministre de la Santé vient du parti politique Les Républicains. J'imagine que cela vous parle un peu, parce que comme l'a dit notre collègue... J'ai cru que vous étiez d'un groupe de droite, de l'opposition municipale. J'ai dû me tromper, cher collègue.

Vous savez, votre famille politique, la droite parisienne, c'est sûr que c'est large. Les recompositions sont multiples, mais n'hésitez pas à aller convaincre votre famille politique que nous avons besoin d'hôpitaux publics, que nous avons besoin des hôpitaux Bichat et Beaujon, et que nous avons besoin d'un hôpital public à Saint-Ouen.

Effectivement, comme l'a dit ma collègue Anne-Claire BOUX, on est sur le terrain depuis un petit moment. Cela fait de nombreuses années que l'on milite, que l'on manifeste devant l'hôpital, que l'on distribue des tracts.

Monsieur Paul HATTE, peut-être que ce n'est pas trop dans vos manières de faire, mais venez avec nous. Pas de souci, on vous accueillera dans nos manifestations et nos mobilisations, avec la CGT...

Excusez-moi, je m'interromps, parce que ce qui se passe, c'est quand même un peu cocasse. On a un élu du Conseil de Paris qui nous dit : "envoyez-moi la date de la manifestation pour défendre l'hôpital" ! Ecoutez, il n'y a pas de souci. Il y a quelque chose qui est très efficace, qui s'appelle lire l'information et lire l'actualité.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît...

Mme Camille NAGET. - Adhérez à la CGT, vous aurez toutes les informations qu'il vous faut !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît... Je vous propose que vous preniez date en dehors de cet hémicycle et que nous passions au vote.

Nous passons au vote du vœu n° 77 du groupe Union Capitale, avec une demande de retrait. Pas de retrait, donc avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au déménagement du service de psychiatrie et d'addictologie de l'hôpital Cochin.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 78 relatif au déménagement du service de psychiatrie et d'addictologie de l'hôpital Cochin.

Je redonne la parole à Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour deux minutes.

Mme Camille NAGET. - Madame la Maire, chers collègues, vous le savez, on a voté une délibération au Conseil de Paris du mois de décembre. Le pavillon Tarnier va accueillir en 2029, l'Institut pour la santé des femmes, en partenariat avec la Ville de Paris. C'est une très bonne nouvelle, un très beau projet, que nous soutenons collectivement.

Un petit bémol, un petit "hic" au passage, c'est qu'aujourd'hui, dans ce pavillon Tarnier, il y a un service qui est extrêmement important, le service de psychiatrie de l'hôpital Cochin, au moins une partie de ce service avec des unités d'hôpital de jour. Vous le savez, ce n'est plus à démontrer, on en parle très régulièrement dans cet hémicycle, les services de psychiatrie sont absolument indispensables et nous devons veiller à leur préservation et à leur exercice dans les meilleures conditions possibles.

Se pose la question du déménagement du service, ce service qui aujourd'hui est coupé en deux, avec la psychiatrie pour partie dans le pavillon Tarnier, et l'addictologie, qui est aussi un service extrêmement important que peut-être même nous devrions appeler de nos vœux à renforcer, dans l'hôpital Cochin.

Une solution a été proposée à tous les soignants du service, qui était de déménager à la Collégiale, ancien hôpital gériatrique qui a fermé ses portes en 2022, parce que les bâtiments étaient trop vétustes.

Les personnels ne souhaitent pas déménager le service de psychiatrie dans un bâtiment qui était trop vétuste pour accueillir d'autres services hospitaliers. Nous les soutenons dans cette démarche, ce serait un très mauvais signal envoyé à la psychiatrie, aux soignants, mais aussi aux patients de les faire déménager, même si ce n'est que temporairement, dans un bâtiment trop vétuste.

Les personnels ont proposé une solution alternative qui est la réintégration dans l'hôpital Cochin, qui fait sens aussi pour le lien avec les autres services hospitaliers et avec le service addictologie.

Nous demandons à l'A.P.-H.P. que soit étudiée attentivement cette proposition.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Anne-Claire BOUX, pour la réponse.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère collègue Camille NAGET, en effet j'ai été saisie depuis plusieurs mois de ce dossier concernant le déménagement du service de psychiatrie de Tarnier, donc la difficulté de trouver un lieu pour ce déménagement transitoire, puisque la finalité est que ce service de psychiatrie intègre le futur projet de l'Hôtel-Dieu.

Je suis intervenue lors du dernier conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. pour demander une médiation entre le service de psychiatrie et la direction de l'A.P.-H.P., afin de trouver une solution permettant de répondre aux demandes des soignants.

Un rapport a été commandité par le directeur général de l'A.P.-H.P., sous l'égide de M. COUTY, de façon à pouvoir trouver une voie de sortie qui permette de satisfaire les demandes de l'ensemble du service de psychiatrie.

C'est pour cela que nous étudions avec attention cette possibilité de reloger ce service à Cochin.

Je vous propose donc un vœu amendé pour pouvoir répondre à vos demandes.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Camille, vous acceptez l'amendement ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 78 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2025, V. 22).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la prévention du risque d'accident vasculaire cérébral (A.V.C.).

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 79 relatif à la prévention du risque d'accident vasculaire cérébral.

La parole est à M. Vincent BALADI, du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans notre pays nous dénombrons chaque année 150.000 nouveaux cas d'A.V.C, soit un toutes les quatre minutes. Un chiffre considérable. L'A.V.C. est ainsi la troisième cause de mortalité chez les hommes, mais surtout la première cause chez les femmes, première population touchée en France. C'est donc un sujet de santé publique majeure, je crois que nous en conviendrons tous dans notre hémicycle.

Chaque échelon de l'action publique peut jouer un rôle capital dans cette prévention. Nous parlons bien là de prévention.

Une expérimentation est menée depuis quelques semaines dans 22 pharmacies de Chartres. Celles-ci proposent un test gratuit et simple "MyDiagnostick", avec un appareil développé pour détecter les troubles du rythme cardiaque, principaux facteurs du risque d'A.V.C. En cas d'anomalie constatée lors d'un test, le patient reçoit alors une lettre qu'il devra transmettre à son médecin ou à son cardiologue.

Nous pensons qu'il faut généraliser ce type de dispositif préventif, encore trop peu mis en place en France, alors qu'il est pourtant plébiscité dans de nombreux autres pays étrangers.

C'est pourquoi nous demandons que la Ville accompagne le déploiement de ce genre de dispositif gratuit et rapide de prévention du risque d'A.V.C. dans les pharmacies parisiennes.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Anne-Claire BOUX, pour vous répondre.

Mme Anne-Claire BOUX, adjointe. - Madame la Maire, cher conseiller, je ne reviendrai pas sur le constat que je partage sur l'enjeu de prévention du risque d'A.V.C., en particulier pour les femmes dans notre société.

Sur votre proposition de ce dispositif aujourd'hui en test, en effet vous l'avez rappelé, dans 22 pharmacies de l'agglomération de Chartres, je vous remercie d'attirer notre attention sur ce dispositif intéressant.

Je vous propose d'engager des discussions avec l'Agence régionale de santé pour échanger sur la pertinence du déploiement de ce dispositif, puisqu'à l'heure actuelle il n'a fait l'objet d'aucune évaluation par la Haute Autorité de Santé. Nous n'avons donc pas de résultats, d'information sur la pertinence de ce dispositif.

Je vous propose de nous rapprocher de l'Agence régionale de santé. Etant donné que nous n'avons pas de données sur la pertinence de ce dispositif, je vous propose un retrait. Sinon, nous émettrons un avis défavorable.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Retirez-vous votre vœu, Monsieur BALADI ?

M. Vincent BALADI. - Je vais le retirer, mais je vais expliquer pourquoi.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous en avez le droit.

M. Vincent BALADI. - Je vais donc retirer le vœu. Je remercie Anne-Claire BOUX pour sa réponse. J'espère vraiment qu'il y aura un jour à Paris ce genre de test. C'est très important. On parle beaucoup de choses, lutte contre le Sida on est tous pour, tous les dispositifs, mais cela, cela touche énormément de personnes à Paris et cela engorge aussi nos hôpitaux.

C'est la troisième cause de mortalité en France. Il faut vraiment qu'on prenne le problème à bras-le-corps. On a été tous victimes dans nos familles. C'est vraiment un sujet.

J'aimerais vraiment que l'on prenne ce sujet et qu'on en parle aussi, parce qu'on en parle très peu. Merci !

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 79 est donc retiré.

2025 DSOL 5 - Signatures de convention. - Participations au titre de 2025 aux 6 M2A-D.A.C. (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination), au titre des C.L.I.C.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 5 concernant des signatures de convention, participations au titre de 2025 aux six M2A-D.A.C., Maisons des aînés et des aidants - Dispositif d'appui à la coordination, au titre des C.L.I.C.

Je donne la parole à Mme Hélène JACQUEMONT, au titre du groupe Union Capitale.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Madame la Maire.

Nous sommes très heureux ce soir de voter une subvention en faveur des M2A-D.A.C., maisons des aînés et des aidants et dispositif d'appui à la coordination, qui font un travail essentiel auprès des publics très vulnérables, âgés et/ou handicapés.

Je profite de ce projet de délibération pour remercier chaleureusement les professionnels qui œuvrent auprès de ces publics. Pour mémoire, les maisons des aînés et des aidants sont un dispositif mis en place progressivement en France pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées et de leurs aidants. Elles succèdent aux centres locaux d'information et de coordination gérontologique, les C.L.I.C., qui existaient depuis les années 2000 et fonctionnaient très bien.

Nombreux sont les habitants qui s'appuyaient sur ces structures pour un accueil de niveau 1, à savoir information et orientation concernant une problématique de vieillissement. C'était un point d'entrée identifié et lisible pour les seniors, leurs proches et les professionnels.

Les C.L.I.C. effectuaient également des missions de niveau 2, pardonnez-moi le jargon, à savoir l'évaluation et l'accompagnement des situations complexes.

Les maisons des aînés et des aidants ont en principe repris toutes ces missions. On repère cependant une tendance de fond préoccupante chez toutes les maisons des aînés et des aidants : la baisse statistique du nombre de personnes accueillies et orientées en première intention, donc le niveau 1.

On peut peut-être l'expliquer par une moindre communication, et donc une moindre visibilité de ces structures, qui pourraient pour certaines devenir un peu confidentielles. Je fais évidemment exception de la maison des aînés et des aidants Paris Centre Autonomie Saint-Jacques, dont les élus que nous sommes perçoivent que c'est un modèle.

C'est un sujet particulièrement préoccupant au moment de l'essor démographique des seniors. Les M2A sont un dispositif clé pour l'adaptation de la société au vieillissement. L'écosystème du vieillissement est très compliqué en France, particulièrement à Paris, avec la confusion, pour les Parisiens, entre les missions de la Ville et du Département.

Sur le terrain, nous rencontrons beaucoup de seniors perdus, voire "pommés" sous les démarches à faire et l'aide dont ils peuvent bénéficier. Les élus, je dois l'avouer, peuvent l'être aussi. Par exemple, quelle est l'articulation entre la M2A et les E.P.S. ? Quelle sera l'articulation entre la M2A et les centres de ressources territoriaux qui sont sur le point d'ouvrir ? Vers quelle structure les seniors parisiens doivent-ils prioritairement se diriger pour obtenir des informations claires et fiables concernant une problématique de vieillissement, sans tomber dans le syndrome du rebond, qui demande trop de temps et d'énergie et alimente le non-recours ?

Pour illustrer le syndrome du rebond, c'est : "allez à l'E.P.S. qui propose un accueil inconditionnel, qui saura très bien vous réorienter vers la structure adéquate". Non, je pense que nous devons mieux à nos aînés, alors permettez-moi une suggestion à l'occasion de ce projet de délibération. Au même titre que les M.D.P.H. ont pris une

permanence dans les mairies d'arrondissement, les M2A-D.A.C. auraient tout avantage à faire de même pour offrir un service de proximité à nos concitoyens.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole, pour répondre, à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit d'un projet de délibération que nous avons chaque année le plaisir de vous présenter, puisqu'il permet notamment d'asseoir et de voter le financement des six associations qui animent les six M2A-D.A.C. sur le territoire parisien. Ce, dans un financement constant qui vous est présenté et détaillé dans le cadre de ce projet de délibération.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des missions dont vous avez évoqué une grande partie, Madame JACQUEMONT.

S'il y a eu des évolutions récemment, c'est surtout à la demande de l'Agence régionale de santé, puisque les dispositifs M2A-D.A.C. ont un portage auprès de la Ville, mais aussi "via" l'A.R.S., qui les finance à plus des deux tiers d'ailleurs de leur fonctionnement. A.R.S. qui a fait évoluer un certain nombre des missions pour ces structures, notamment une ouverture plus large sur un public ayant un besoin particulier d'accompagnement pour des raisons de santé, l'intervention de plusieurs professionnels pour la gestion d'allers et retours entre le domicile et le secteur hospitalier, quels que soient les âges.

Cela a ouvert, avec la labellisation des D.A.C. depuis deux ans, des soutiens financiers constants, un champ d'intervention un peu plus large. Les services de la Direction des Solidarités ont des discussions de gestion très régulières avec ces structures pour les aider, en ce qui nous concerne, dans leurs missions.

Comme vous l'avez dit, vous avez cité le niveau 1, niveau d'information générale, qui est partagé et porté aussi par les espaces parisiens des solidarités, ce qui peut expliquer d'ailleurs qu'une partie des demandes et des besoins d'information, d'accueil universel que nous portons avec ce service public de proximité, par les E.P.S., sont gérés à ce niveau, et peut-être un peu moins par les M2A à D.A.C. qui s'investissent beaucoup sur de l'animation territoriale, notamment auprès des professionnels et l'ensemble des acteurs institutionnels présents sur les six territoires, qui jouent pleinement leur rôle.

Il n'y a pas de remise en cause de leurs missions. Ils le font sur toute une série d'actions. Par exemple, j'avais pu souligner, lors de précédentes délibérations, que deux M2A-D.A.C. avaient répondu au dispositif innovant de référents lutte contre l'isolement des seniors. Vous avez cité la structure de Paris Centre, extrêmement engagée sur les dispositifs aux aidants, avec une cartographie, une animation de ces dispositifs à l'échelle parisienne. Ils sont très en lien avec les professionnels.

Les usagers et les aidants ayant des besoins un peu plus complexes, ils sont assez identifiés. Il y a toujours un besoin de renforcer la communication et leur visibilité. En termes de répartition de leurs missions, une convention réunit l'A.R.S., la Ville et les M2A-D.A.C., et permet d'établir l'ensemble de leurs missions respectives, la coordination des missions et des responsabilités des uns et des autres, une sorte de feuille de route des éléments d'objectifs, et des rapports d'activité qui permettent aux autorités de tutelle, la Ville et l'A.R.S., de nous assurer que ces structures arrivent à mener à bien leurs actions.

Nous continuerons en ce sens. Je vous invite à voter favorablement pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 5).

2025 DSOL 21 - Lutte contre les maltraitances adultes vulnérables. - Conventions partenariales.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 21 et l'amendement technique n° 80 qui y est rattaché. Le projet DSOL 21 est relatif à la lutte contre les maltraitances adultes vulnérables, conventions partenariales.

Je donne la parole à Emmanuelle RIVIER, du groupe "Les Écologistes".

Mme Emmanuelle RIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, il s'agit d'un projet de délibération portant sur les conventions partenariales pour la lutte contre la maltraitance des adultes vulnérables. Par adultes vulnérables, il faut entendre personnes âgées et personnes en situation de handicap. Le projet de délibération tournant autour de la création d'une mission parisienne de lutte contre les maltraitances envers lesdits adultes vulnérables.

L'objet, c'est le traitement des signalements de ces maltraitances, en application de la loi Bien vieillir du 8 avril 2024, plus précisément de son article 13 que je vais citer, parce qu'il est très important : "Toute personne ayant connaissance d'une maltraitance vis-à-vis de ces personnes vulnérables le signale à la cellule de recueil, suivi et traitement, positionnée auprès des A.R.S.".

Il s'agit de qualifier les signalements, d'améliorer la qualification des signalements judiciaires, de sensibiliser et former les professionnels à la maltraitance. Les conventions sont des conventions passées avec la plateforme d'appel du 39.77, avec ""Alma Paris, réceptionnaire des signalements, et avec le Parquet.

Avant de poursuivre, je suggère peut-être d'étendre ces signalements à l'Académie de Paris, qui est aux premières loges pour les détecter s'agissant des enfants handicapés. Je mets ma casquette d'avocate pour vous dire qu'il est très compliqué d'obtenir, de la part des personnels de l'Education nationale, parce qu'ils ont des directives, non pas parce qu'ils sont de mauvaises volontés, des signalements, ou bien pour alimenter des dossiers, des attestations.

Ce projet de délibération, le président de la 4e Commission l'a noté, nous sommes très nombreux à intervenir, parce qu'il est très important. Il s'agit d'une question de société, société dans laquelle les personnes âgées représentent une part de plus en plus importante, amenée à croître, y compris les personnes en perte d'autonomie.

C'est une question juridique, de santé publique, aussi une question de finances publiques. Cela m'amène directement à la question des maltraitances, qui du fait de ces problèmes et de ces maltraitances de finances publiques sont quasi systémiques, au-delà même du scandale Orpéa.

A ce titre, les questions de formation du personnel sont absolument essentielles, mais aussi la rémunération du personnel, et enfin, le nombre de personnels par personne concernée, par personne vulnérable. Je pense en particulier aux personnes âgées en E.H.P.A.D.

Sur la question des signalements, je voudrais aussi attirer votre attention sur le fait qu'il faudrait, si ce n'est déjà fait, pouvoir aider ces personnes vulnérables à signaler elles-mêmes, car il est très difficile de porter plainte. D'abord, cela peut être très intimidant de pousser la porte d'un commissariat. Ensuite, d'après les statistiques que je peux voir dans ma profession et autour de moi, les refus de plainte sont légion.

D'autant plus maintenant que la police a directement la possibilité de classer sans suite, sans passer par le Parquet. Cela donne que la personne va s'adresser à sa hiérarchie au sein du commissariat, qui va dire : "je classe sans suite", donc cela redescend pour dire, "je ne prends pas votre plainte, parce qu'elle sera classée sans suite", avec des appréciations qui sont très souvent bien contestables.

Il faut penser à un accompagnement au dépôt de plainte, une fois que la maltraitance est qualifiée juridiquement.

Enfin, parmi ces personnes vulnérables, il y a bien évidemment les femmes. Le C.I.D.F.F. a mené une étude, un projet sur cette question de lutte contre les violences conjugales faites aux seniors, qui représentent 11 % des appels au 39.19. 23 % des féminicides en 2021 sont sur des femmes de plus de 70 ans.

Je ne veux pas trop dépasser mon temps. C'est la même chose pour les personnes handicapées, vulnérables à deux titres. 4 femmes handicapées sur 5 sont victimes de violences conjugales. Je pense qu'elles devraient être centrales au sein de ce dispositif.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est en effet un projet de délibération très important, qui nous permettra de mieux connaître, mieux lutter et mieux protéger les personnes adultes vulnérables victimes de violences et de maltraitances, en particulier les personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

Un chiffre quand même assez inquiétant, c'est à l'échelle mondiale, pas seulement en France ni à Paris : 1 personne âgée sur 6 connaît des maltraitances. C'est quand même un chiffre qui nous dit aussi, malheureusement, beaucoup de choses sur l'état de notre société et sur la prise en compte et la prise en charge du vieillissement de la population, parce qu'on le sait, à l'échelle mondiale, nous sommes confrontés à une inflexion démographique, à un vieillissement de la population.

Quand on voit que ce vieillissement de la population s'accompagne d'une hausse des maltraitances envers les personnes âgées, cela doit nous inquiéter, nous faire prendre conscience et nous obliger à changer aussi notre regard sur le vieillissement et sur les personnes âgées.

Les violences, vous l'avez rappelé, chère collègue, sont multiples. Il y a les maltraitances qu'il peut y avoir en établissement, et le travail de Victor CASTANET, avec son livre qui a dénoncé le scandale d'Orpéa, nous a alertés.

On a pu aller, toutes et tous, rendre visite à des proches qui étaient en établissement dans des conditions pas vraiment dignes ni satisfaisantes. On les connait tous ces mécanismes de la maltraitance, on sait pourquoi ils sont là.

Nous avons eu, vendredi dernier, un bilan, parce que la Ville s'est engagée pour travailler au sein de ces établissements, pour non seulement endiguer, mais aussi prévenir ces violences, prévenir les situations, les tensions qu'il pourrait y avoir sur le personnel, par le manque de personnel, pour éviter que des situations de violences et de maltraitance puissent se développer.

Un autre phénomène, ce sont les violences intrafamiliales chez les personnes âgées. Ma collègue Gwenaëlle AUSTIN, adjointe en charge de ces questions dans le 19e arrondissement, avait, il y a quelques années, à l'occasion de la "Semaine bleue", mené une campagne d'information, de prévention et de sensibilisation sur cette question. Ce, parce que dans les couples âgés, les violences intrafamiliales sont très fortes, les violences faites aux femmes sont très fortes.

Il y a aussi les violences intrafamiliales avec des situations de tensions des proches aidants, parce que c'est une réalité. Prendre soin, s'occuper, accompagner une personne vulnérable, une personne vieillissante, parfois dépendante, c'est difficile. Cela pèse beaucoup sur les aidants. C'est pour cela qu'il faut aussi accompagner, faire un travail sur les aidants.

La Ville est engagée dans ce sens. Nous venons d'adopter un projet de délibération pour les maisons des aînés et des aidants. Nous avions eu un débat il y a quelques années, dans l'hémicycle, à ce sujet. L'épuisement des aidants et leur isolement peuvent aussi conduire et faire naître des situations de violence.

C'est très bien que le réseau de signalement soit large, multiple. Nous nous réjouissons vraiment de ce projet de délibération, de la démarche engagée par la Ville, même si ce n'est pas l'objet de ce projet de délibération, pour prévenir les maltraitances au sein de ses établissements. C'est très important de le souligner.

Chère collègue, vous parliez tout à l'heure de l'Education nationale, ils ont un outil : les informations préoccupantes. Malheureusement, on sait le sort qui est réservé à ces I.P. Bien souvent, c'est le néant, rien du tout, le silence. Quand tout le monde se réveille, il est trop tard. Les situations de violence ont atteint des niveaux extrêmement graves.

Effectivement, je pense qu'il y aurait aussi à faire un travail du côté de l'Education nationale pour que lorsque des informations préoccupantes sont émises, elles soient réellement prises en compte, traitées et prises au sérieux. On a des cas où les informations préoccupantes sont révélées et les noms des enseignants qui ont fait ces informations sont révélés aussi, les mettant en péril et les dissuadant de faire ce genre de pratique.

En tout cas, c'est un beau projet de délibération. Je vous invite à le voter à l'unanimité.

Je vous remercie, chère collègue, Madame LEVIEUX, pour votre travail.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Hamidou SAMAKÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, aujourd'hui nous débattons d'un sujet grave, d'une urgence humaine et morale : la lutte contre les maltraitances envers les adultes vulnérables. Derrière ces mots, il y a des réalités insoutenables. Les personnes âgées, en situation de handicap, fragilisées par leur dépendance ou leur isolement, victimes de négligence, de violences parfois invisibles, parfois tues par peur ou par honte, la Ville de Paris ne peut être spectatrice. Elle doit être un bouclier, une protection active et déterminée.

C'est tout l'enjeu de ce projet de délibération qui vise à structurer une véritable mission parisienne de lutte contre les maltraitances, à renforcer les partenariats, et à améliorer le traitement des signalements.

Avec cette mission dédiée, Paris se dote d'un dispositif fort, structuré et coordonné. Ce n'est pas une simple mesure administrative. C'est une avancée concrète pour la dignité, la protection et le respect de nos aînés et de toutes les personnes vulnérables.

La semaine "Paris protège", organisée la semaine dernière, a été un moment fort de sensibilisation. Elle a permis de mobiliser le grand public autour de cet enjeu majeur, notamment grâce à la diffusion de l'échelle de maltraitance, un outil précieux conçu par la Direction des Solidarités, en lien avec les acteurs institutionnels, associatifs, et des représentants d'usagers.

Par ailleurs, il est important de rappeler que la lutte contre les maltraitances est une action de longue date dans les établissements accueillant des personnes âgées, en particulier les E.H.P.A.D. Les bilans des inspections et contrôles présentés la semaine dernière avec transparence ont mis en lumière la mobilisation d'établissements et des autorités de tutelle, notamment la Ville de Paris, pour améliorer la prise en charge et promouvoir la bientraitance.

Je tiens à saluer tout particulièrement l'engagement de la Direction des Solidarités et de la Direction de la Prévention, de la Médiation et de la Protection, DPMP, auprès des adultes vulnérables. Leur action de sensibilisation et d'information sur les bonnes pratiques, sur le dispositif de protection contre les abus et l'accompagnement des personnes victimes est essentielle.

Enfin, travaillons ensemble pour faire de Paris une ville exemplaire en matière de solidarité, d'inclusion, et de protection des plus vulnérables.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir pleinement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Véronique BUCAILLE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, longtemps passée sous silence, la maltraitance des personnes âgées et des personnes en situation de handicap a fait l'objet d'une prise de conscience salutaire de la part des pouvoirs publics, dont il faut se féliciter, mais tant reste à faire.

Ces cas de maltraitances recouvrent un large spectre de négligences, allant des maltraitances psychologiques aux maltraitances physiques, en passant par des maltraitances financières.

Bien sûr, ce risque de maltraitance est d'une certaine façon inséparable de la dépendance. Dès lors qu'une personne présente une fragilité psychologique ou physique qui la place en situation de vulnérabilité, ou qu'elle est captive de l'aide d'autrui, inévitablement, il y a un déséquilibre, mais tout doit être fait pour prévenir ce risque.

A cet égard, la loi Bien vieillir du 8 avril 2024 a donné le cadre législatif pour améliorer le traitement des signalements, en créant des cellules de recueil et d'orientation au sein des A.R.S.

La Ville de Paris s'inscrit dans ce sillage avec cette mission parisienne de lutte contre les maltraitances envers les adultes vulnérables, qui vise à renforcer la prévention et la lutte contre les maltraitances envers les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Un point me paraît néanmoins fondamental, celui du recrutement des professionnels de santé, car les situations de sous-effectif les placent dans des conditions de travail éprouvantes, qu'ils n'ont pas souhaitées et qui aboutissent malgré eux et dans des cas qui restent isolés, à des situations de maltraitance.

La Ville de Paris peut et doit rendre attractive notre ville aux professionnels de santé, afin d'apporter une réponse à cette crise du recrutement. Des progrès peuvent enfin être faits dans l'amélioration de la formation et la sensibilisation des professionnels au repérage et à l'évaluation des situations de maltraitance.

La maltraitance n'a rien d'inéluctable.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Hélène JACQUEMONT, pour le groupe Union Capitale.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Mes chers collègues, nous débattons d'un sujet éminemment sensible, celui de la lutte contre les maltraitances envers les adultes vulnérables, c'est-à-dire les personnes majeures âgées et en situation de handicap.

L'intitulé pourrait laisser penser à une avancée, à une prise de conscience forte, avec la création d'une mission parisienne de lutte contre les maltraitances.

En réalité, il est sous-entendu dans le projet de délibération qu'il s'agit de se conformer à la réglementation de la loi Bien vieillir d'avril 2024. Mais, quand on lit le projet de délibération précisément, c'est l'A.R.S. qui est censée créer une cellule de recueil et de traitement, pas la Ville de Paris. On peut donc être un peu surpris.

La lutte contre les maltraitances, fort heureusement, ne date pas d'hier. La plateforme nationale d'appel pour signaler les maltraitances, le 39.77, a été lancée en 2008, il y a presque 20 ans. Depuis sa création, le 39.77 a contribué à une meilleure prise en charge des cas de maltraitance, et à renforcer la sensibilisation autour de ce problème en France. Il fonctionne très bien grâce à l'engagement des professionnels et bénévoles formés, qu'ils soient ici chaleureusement remerciés, pour recueillir la parole, je dis bien la parole, des personnes vulnérables.

Les appels sont traités par des écoutants spécialisés, qui analysent les signalements et orientent les victimes et témoins vers les autorités compétentes, département, justice, A.R.S., etc. Ce service collabore avec les associations et les services sociaux de la Ville de Paris pour proposer un suivi adapté.

Pour mémoire, ce dispositif a été instauré en réponse à une prise de conscience croissante des maltraitances, notamment dans les E.H.P.A.D., les services d'aide à domicile, ainsi que dans l'entourage familial. L'objectif était d'offrir un point d'entrée unique et surtout confidentiel aux victimes, aux témoins et aux professionnels souhaitant signaler ces situations de maltraitance.

Surtout confidentiel, car la parole est souvent contenue par peur d'éventuelles représailles. Représailles, c'est-à-dire un abus de pouvoir d'une personne physique ou morale sur une personne en état de dépendance ou de subordination par son contrat de travail.

Le sujet ici, je le redis, c'est de libérer la parole, de ne pas laisser faire.

Quelle est la plus-value d'un nouveau dispositif bureaucratique non obligatoire ? Ce qui va être fait, nous le supposons, vous le faisiez déjà. On vous en laissera le crédit.

Depuis la crise Covid, il y a cinq ans, et depuis la publication du livre "Les fossoyeurs" de Victor CASTANET il y a trois ans, la Ville de Paris a eu le temps de se remettre en question, d'optimiser ses "process", et de se mettre en ordre de marche pour assurer le mieux possible le traitement des signalements, dès lors que la responsabilité de la Ville est en jeu.

Je répète, le sujet ici est de libérer la parole. La mécanique d'évaluation de traitement, de suivi, de "reporting" à l'aval du signalement, par hypothèse, nous en faisons le crédit, c'est suivi et probablement très bien suivi par vos services, et cela doit continuer de suivre.

Libérer la parole, c'est aussi assurer la transparence pour restaurer la confiance des usagers et des familles. Qu'on le veuille ou non, malgré des réalités très diverses, dont de très belles réussites, des structures bienveillantes avec des professionnels engagés dans leur métier difficile, le secteur est en souffrance. En témoigne la désaffection actuelle des E.H.P.A.D.

La semaine dernière, lorsque j'ai assisté à la présentation du bilan de la campagne d'inspections et de contrôles conjointe entre la Ville de Paris et l'A.R.S. des 79 E.H.P.A.D. sur le territoire parisien et alentour, j'ai été frappée par l'approche bureaucratique qui nous a été présentée. On finit par se demander si le résident est un objet de soins ou une personne.

Le plus surprenant, c'est que les rapports d'inspections, qui sont publics, ne seront délibérément pas disponibles en "open data", à la disposition des élus ou familles qui souhaiteraient y avoir accès. Il a été explicitement dit, c'est choquant, qu'il était préférable d'en limiter l'accès au cas où les éléments seraient mal compris ou interprétés par le lecteur. Dont acte, il appréciera.

Il est donc nécessaire de faire la démarche de formuler la demande par courrier timbré, s'il vous plaît, aux tutelles que sont la DSOL ou l'A.R.S. C'est donc ce qu'ont fait les maires du groupe Union Capitale, Geoffroy BOULARD, Florence BERTHOUT et Philippe GOUJON. Toujours est-il que ce n'est pas évident pour une personne âgée ou sa famille - mettez-vous donc à sa place, ou quand vous serez très âgé, cela ne sera peut-être pas facile pour vous -, qui souhaite comparer plusieurs solutions et accéder à ces rapports.

Enfin, je me permets de partager mon étonnement de voir qu'aucune mention n'a été faite lors de cette réunion sur les rapports d'activité des E.H.P.A.D. qui décrivent, sur une période donnée, l'activité et le fonctionnement de l'établissement. Ces rapports sont une obligation légale prévue par l'article R. 34050 du Code de l'action sociale et des familles.

En effet, la mission d'inspection a confirmé que malheureusement, presque aucun établissement ne produit ce fameux rapport d'activité obligatoire. Forcément, les tutelles, dont la Ville de Paris, ne le réclament jamais.

Ce document public, voulu par le législateur, a pour vocation première d'établir la transparence. On parle à nouveau de transparence. Mettez-vous à la place d'un futur résident, cela l'intéresserait de consulter le rapport d'activité d'un E.H.P.A.D. sur l'année précédente, plutôt que de se contenter…

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Aujourd'hui, on ne trouve que des informations commerciales sur Internet. Les E.H.P.A.D. de la Ville de Paris n'y échappent pas d'ailleurs.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à tout le monde, la parole est à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, permettez-moi de remercier l'ensemble des intervenants sur ce projet de délibération important, même si ce n'est pas la première fois que nous parlons d'actions pour prévenir les actes de maltraitance,

que ce soit à domicile ou en E.H.P.A.D., mais ce projet de délibération permet de structurer davantage le travail mis en œuvre.

En 2022, suite à l'affaire Orpéa, la Maire de Paris, Anne HIDALGO, a souhaité faire de la maltraitance envers les adultes vulnérables un axe priorité d'action. Cet objectif, on le retrouve à la fois dans le schéma seniors 2022-2026 et dans le schéma d'aide aux victimes.

En établissement, puisqu'il y a deux aspects, ce qui peut se passer en établissement et à domicile, les rapports commandés par la Maire de Paris à l'Inspection générale de la Ville de Paris sur les processus de remontée et de traitement de l'ensemble des signalements, et le rapport demandé à Jean-Marie DELARUE, conseiller d'Etat, sur l'accès aux droits des personnes accueillies dans les E.H.P.A.D. parisiens contribuent à améliorer les dispositifs et à noter un certain nombre de points sur lesquels il fallait travailler.

Si j'ai souhaité, avec la Maire de Paris et l'A.R.S., tenir pour cette transparence que l'on devait à la fois aux établissements, aux usagers, à leurs familles, c'est compte tenu de l'importance de ces sujets. Vous avez tous évoqué la réunion... Je ne m'entends pas du tout.

Il faut croire que la maltraitance, cela passe assez vite. Madame la Présidente, Laurence, il y a un bruit de fond un peu compliqué.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Un peu de calme, s'il vous plaît.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Vous avez évoqué la réunion qui s'est tenue vendredi dernier, qui a permis de faire le point sur l'ensemble des campagnes d'inspections et de contrôles. Il n'y avait aucune obligation à faire une telle réunion. Il y a vraiment un souci de partager ce travail fait par les services de manière très sérieuse. L'ensemble des éléments ont été communiqués notamment aux membres de la 4e Commission.

La Direction des Solidarités a mis en place en parallèle un travail d'animation territoriale avec l'ensemble des établissements, quel que soit leur statut. Elle a accompagné, outillé ces établissements avec l'A.R.S., le Conseil départemental de la citoyenneté, par exemple sur la redynamisation des conseils de la vie sociale, enjeu très important de la démocratie au sein de ces structures et de transparence, et a apporté des soutiens complémentaires.

Pour les établissements, il n'est pas tout de noter les défaillances, les difficultés, l'accompagnement des professionnels est un enjeu majeur. Permettez-moi de saluer et souligner le Plan Qualité voté au conseil d'administration du C.A.S.-V.P., qui va permettre, les fiches de poste sont en cours, de créer en 2025 110 postes supplémentaires dans les E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. Ce, avec aussi un renfort des cycles de formation, plus de temps libéré pour faire ces formations, travailler sur la bientraitance, accompagner au mieux les résidents, être plus à l'écoute des familles, améliorer les conditions de travail. C'est vraiment un point sur lequel le C.A.S.-V.P. est fortement engagé. Cela va de pair.

En parallèle, il y a eu un travail. Nous avons tous dit depuis le début de cette crise avec Orpéa, qu'il y a les E.H.P.A.D., mais le champ sur lequel nous manquons vraiment de visibilité, encore plus, c'est à domicile. C'est là que c'est extrêmement compliqué.

Dans le cadre des discussions que l'on a menées avec des partenaires comme "Alma Paris", et c'est évoqué dans ce projet de délibération, avec les services de l'A.R.S., mais également avec les services du Parquet, je souligne vraiment l'investissement de la Procureure de Paris, Laure BECCUAU, qui tout de suite à sa prise de fonction a ciblé avec nous le besoin de travailler sur ce secteur du domicile, la prévention des actes de maltraitance.

On a convenu que dans les procédés, dans l'interconnaissance des procédures, des modalités de travail, de remontées de traitement des signalements, il y avait vraiment des choses à structurer. Ce travail a été engagé avant la loi Bien vieillir. Sinon, nous n'aurions pas la capacité de vous présenter ce projet de délibération et il n'aurait pas été créé une mission dédiée sur ce fait. Des créations de postes ont été faites. C'était bien en anticipation de la loi Bien vieillir, et on attend un certain nombre de décrets.

Avec les partenaires institutionnels, donc ce n'est absolument pas pour faire un travail déjà fait, Madame JACQUEMONT, croyez bien que les services de l'A.R.S. et la Procureure de Paris ont d'autres choses à faire que de répéter des choses qui existeraient déjà, on a tous convenu qu'il était nécessaire de se structurer davantage pour avoir une meilleure connaissance de ce qui se passe et des différents types de signalements que nous avons ; de mettre en place une organisation plus pertinente pour permettre des traitements renforcés ; de mieux formaliser les partenariats. C'est l'objet de ce projet de délibération.

"Alma Paris" joue un rôle important. Ce sont des bénévoles, qui ont un travail d'écoute extrêmement important. Ils nous ont remonté que 50 % des appels qu'ils ont, qui transitent par la plateforme nationale, ne concernent pas des actes de maltraitance. Les trois quarts concernent des situations à domicile sur lesquelles il faut travailler, d'où l'échelle de la maltraitance qu'Hamidou SAMAKÉ évoquait.

Oui, il faut libérer la parole auprès des personnes qui ont une double invisibilité, être âgées et avoir peur aussi des retours, des actes de malveillance si l'on dénonce des choses. Cela peut venir des proches, des familles, des voisins, des professionnels. Le champ des maltraitances est très large.

C'est donc un énorme chantier. Avec les partenaires, nous nous en sommes saisis bien avant d'avoir des injonctions réglementaires. Je vous remercie de nous accompagner dans cette démarche.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci de conclure.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 80 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 80 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 21 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DSOL 21).

2025 DDCT 2 - Subventions (245.073 euros) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 2 relatif à l'attribution de subventions de 245.073 euros à trois associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3, au titre de l'intégration.

La parole est à Florian SITBON, pour le groupe PEC.

M. Florian SITBON. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération marque une avancée importante pour l'inclusion et l'apprentissage du français à Paris, avec une extension au 15e arrondissement du projet Réseau EIF-FEL, Evaluation Information Formation - Français en liens.

Au préalable, ce projet a été déployé dans les 10e, 11e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements, mais pas encore dans le 15e. Depuis 2016, ce dispositif permet aux personnes non francophones d'accéder à une évaluation et une formation adaptées pour leur intégration.

Jusqu'ici il concernait principalement les arrondissements de l'Est parisien. Pour la première fois, le 15e arrondissement rejoint ce réseau, ce qui est une avancée importante pour notre arrondissement, pour notre territoire. Pourquoi est-ce essentiel ? Parce que le 15e comprend désormais deux quartiers "politique de la ville". On n'avait pas attendu la Ville pour classer un certain nombre de quartiers en quartiers populaires, mais il y a bien maintenant deux quartiers Q.P.V. dans le 15e, reconnus par l'Etat.

Il y a donc des besoins en apprentissage du français dans ces quartiers. Ce n'est pas un luxe, c'est une nécessité, pour garantir à toutes et tous, quelle que soit leur origine, un accès à la langue, et donc à leurs droits.

L'extension de ce programme au 15e permettra, comme il le permet déjà dans tout Paris, plus de permanences linguistiques pour un accueil et une orientation personnalisés des bénéficiaires, un meilleur maillage territorial afin d'accompagner plus efficacement celles et ceux qui en ont besoin, un renforcement des moyens humains, car intégrer exige des ressources adaptées.

Soyons clairs, ce projet a besoin de financements pérennes. La Ville de Paris apporte sa part, les ressources proviennent à la fois du F.A.M.I., Fonds Asile Migration Intégration, on a voté une subvention à ce fonds au dernier Conseil de Paris, et des financements extérieurs, la DRIEETS et "France Travail" ont accru leur participation à cette occasion.

Nous devons être vigilants à ce que les moyens ne soient pas revus à la baisse par les autres financeurs, alors que les besoins, eux, augmentent.

C'est un enjeu de solidarité, mais aussi d'efficacité, une intégration réussie passe par la langue et cela profite à toute la société.

Je soutiens pleinement ce projet de délibération. Je veillerai à ce que le 15e bénéficie d'une mise en œuvre rapide et efficace de ce dispositif essentiel.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, je m'étais désinscrite.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur Laurent SOREL ?

M. Laurent SOREL. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'apprentissage du français comme outil d'intégration et d'accès aux droits est devenu un enjeu politique encore plus important qu'en 2016, quand le Réseau EIF-FEL a été créé. Je me réjouis, évidemment, avec ce projet de délibération, que ce dispositif soit étendu au 15e, comme cela a été dit par M. SITBON, et élargi aussi à un public qui n'était pas forcément concerné au début, notamment le public de l'Union européenne.

Cela a été dit par M. SITBON, cela permet un meilleur maillage, un renforcement des moyens humains. Dans un contexte où l'Etat se désengage, où les politiques d'apprentissage du français sont réduites, il y a un enjeu d'autant plus important à ce que l'apport de la Ville soit pérennisé, parce que quand on entend le Gouvernement aujourd'hui, on se rend compte que dans la bouche de M. RETAILLEAU, par exemple, l'étranger, celui qui ici ne connaît pas forcément bien le français, parce qu'il y a des étrangers qui parlent aussi bien français que les autres, est d'autant plus suspect. Il doit être surveillé, contrôlé. Il doit multiplier les gages qu'il puisse s'intégrer. Il est évidemment ciblé, parce que susceptible d'être expulsé.

Dans ce contexte, l'apprentissage du français doit, pour la Ville, rester un outil d'intégration, un outil d'émancipation, parce qu'il devient de plus en plus, pour l'Etat et ce Gouvernement, un outil de contrôle et de tri de l'immigration. Cela pose évidemment un problème quand on connaît l'esprit d'origine de l'apprentissage du français et l'activité portée par toute une série de réseaux associatifs, qui aujourd'hui font un travail absolument central pour faciliter cet accès aux droits, car l'apprentissage du français, ce n'est pas simplement un enjeu d'intégration, c'est un enjeu d'émancipation et d'accès aux droits.

C'est comme cela, justement, qu'il faut concevoir avant tout l'apprentissage du français. Il est heureux que la Ville de Paris élargisse ce dispositif qui permet de soutenir les réseaux associatifs qui interviennent, et de coordonner plutôt que de mettre en concurrence les associations. Effectivement, l'esprit maintenant des dispositifs d'apprentissage du français privilégie essentiellement les grosses associations et la mise en concurrence des petites associations. Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jean-Luc ROMERO-MICHEL, pour vous répondre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, cher Florian SITBON, cher Laurent SOREL, les dernières semaines l'ont malheureusement encore démontré, dans un contexte de crise nationale et internationale sans précédent, ce sont toujours les discours les plus nauséabonds qui refont surface. Oui, les mots que nous employons pour parler d'intégration et d'accueil ont un sens. Il est de notre responsabilité d'en mesurer la portée.

Parler, par exemple, de submersion migratoire au plus haut sommet de l'Etat, c'est alimenter une rhétorique de la peur.

Que dire aussi de cette prétendue panne de l'intégration évoquée par le Premier Ministre, car si l'intégration est en panne, c'est bien aussi parce que les gouvernements successifs ont coupé le moteur, incapables de financer une politique d'accueil digne et efficace, car il faut d'abord parler d'effondrement des crédits. C'est une véritable marche en arrière dans ce domaine.

La Ville de Paris porte ce courage en investissant dans l'apprentissage du français, nous permettant à chacune et chacun de trouver notre place dans notre société. La langue n'est pas qu'un outil, elle est un lien fondamental, un socle commun qui unit. Elle est la clé de l'intégration sociale et professionnelle de nombreuses Parisiennes et Parisiens.

C'est pourquoi depuis 2016, la Ville de Paris porte avec détermination le projet Réseau EIF-FEL qui, vous l'avez rappelé, repose sur un partenariat vraiment très solide avec trois associations que je veux vraiment remercier ici, "Le centre d'étude, de formation et d'insertion par la langue", "l'Université et réfugiées", et bien sûr "Paroles voyageuses", trois associations qui accompagnent les bénéficiaires et professionnels dans neuf arrondissements maintenant incluant, vous venez de le rappeler, cher Florian, le 15e arrondissement. Nous pouvons bien sûr nous en réjouir.

En soutenant ce projet de délibération, nous affirmons une fois de plus l'engagement déterminé de la Ville de Paris, cher Laurent SOREL, en faveur de l'apprentissage du français. C'est bien plus qu'un enjeu linguistique, c'est un levier d'inclusion, d'émancipation et d'égalité entre tous.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DDCT 2).

2025 DDCT 4 - Subventions (127.000 euros) à 6 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'accès aux droits.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 4 relatif à l'attribution de subventions, 127.000 euros, à six associations au titre de l'apprentissage du français et de l'accès aux droits.

La parole est à Laurent SOREL...

M. Laurent SOREL. - Allons-y, même si je ne vais pas redire...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - On peut faire au plus court.

M. Laurent SOREL. - Je vais faire au plus court.

Ce sont six associations d'apprentissage du français et de l'accès aux droits. On est aussi sur l'apprentissage du français et les enjeux qui ont été rappelés sur le précédent projet de délibération DDCT 2, avec justement l'importance de faire du français un outil d'émancipation, d'égalité, d'accès aux droits et d'inclusion plutôt qu'un outil de contrôle et de tri de l'immigration.

Ce sont six associations qui développent la question du maintien du lien social, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle, soutenir la formation pédagogique des bénévoles qui interviennent dans des ateliers de français, et aider à l'intégration durable des étrangers vulnérables, victimes d'accidents du travail ou handicapés. Il y a tout un volet justement d'interventions différentes.

Comme cela a été dit précédemment, nous sommes dans une période où il y a un durcissement des conditions, des politiques d'accueil, avec un Gouvernement dont, de toute façon, aujourd'hui, on l'a bien compris avec M. RETAILLEAU, la logique est de "copier-coller" le programme du Rassemblement National, parce que semble-t-il, c'est ce qui rapporte politiquement aujourd'hui. Mais, il y a un prix à payer à faire cela.

C'est d'autant plus positif que la Ville de Paris assume le soutien à ce type d'associations, qui mènent un combat d'inclusion, mais de fabrication aussi du collectif, parce que ce n'est pas vrai, quand on parle de l'apprentissage du français et d'intégration, ce n'est pas à sens unique. C'est un échange, c'est le fait que les nouveaux arrivants, les primo-arrivants, mais aussi ceux qui sont déjà là mais ne parlent pas forcément parfaitement le français, apportent quelque chose au collectif, produisent du collectif, interviennent dans notre société, travaillent, participent à la vie sociale de nos quartiers.

C'est en soutenant ce genre d'associations que la Ville de Paris contribue à produire du collectif dans nos quartiers, dans notre ville. C'est d'autant plus important, justement, dans une période où il y a un Gouvernement, des politiques qui cherchent à exclure, à diviser, à détruire, à expulser, alors qu'il s'agit avant tout de produire du commun.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jean-Luc ROMERO-MICHEL, pour vous répondre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cher Laurent SOREL, chers collègues, je le répète, la maîtrise de la langue française et l'accès à des formations linguistiques sont des piliers essentiels de l'intégration des personnes migrantes et étrangères. En permettant à chacune et chacun de comprendre et d'utiliser la langue française, nous ouvrons la voie à l'égalité, à l'accès aux droits, à l'emploi, aux ressources éducatives et culturelles.

Au-delà de cet aspect technique, il s'agit de donner à chacune et chacun les moyens de devenir des acteurs à part entière de notre cité. C'est dans ce contexte que la Ville de Paris a mis en place une politique ambitieuse pour soutenir l'apprentissage du français et l'accès aux droits des personnes migrantes et étrangères.

Chaque année, ce sont plus de 20.000 apprenants qui bénéficient des formations linguistiques. Au-delà de l'apprentissage de la langue, c'est évidemment l'accès aux soins, l'inclusion numérique, la préparation aux certificats nécessaires pour le renouvellement des titres de séjour.

Au titre de l'apprentissage du français, plusieurs associations formulent des propositions adaptées à des publics spécifiques, comme l'association "Alpha IV", les associations "Autre monde", "FLE et Compagnie" et "Français langue d'accueil".

Je disais, au-delà du français, c'est aussi l'accès aux droits, avec notamment le collectif des accidentés du travail handicapés et retraités pour l'égalité des droits et l'association franco-chinoise "Pierre Ducerf".

Je vous invite à adopter ce projet de délibération, en attribuant un montant de 127.000 euros à ces associations, pour soutenir des actions indispensables menées en faveur des personnes migrantes et étrangères, quel que soit leur parcours.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DDCT 4).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au soutien de la Ville de Paris aux personnes LGBTI touchées par les décrets présidentiels aux Etats-Unis.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 81 est relatif au soutien de la Ville de Paris aux personnes LGBTI touchées par les décrets présidentiels aux Etats-Unis.

La parole est à Geneviève GARRIGOS, pour deux minutes.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, "Kamala HARRIS is for they/them, President TRUMP is for you", que l'on pourrait traduire par "Kamala HARRIS est pour "iels", le Président TRUMP est pour vous". Voici l'un des slogans les plus matraqués par la campagne de Donald TRUMP et l'un des plus efficaces au regard des études faites par les sondeurs. Une campagne négative qui fonctionne sur la peur et désigne des boucs émissaires parmi lesquels les personnes "trans" ont une place privilégiée.

Dès le jour de l'investiture, le 20 janvier, un décret est signé par le nouveau Président, interdisant toute reconnaissance de l'identité de genre, et indexant celle du sexe à une hypothétique physiologie à la conception. Retirant d'un trait de plume toutes les bonnes pratiques en direction des personnes "trans", d'autres décrets leur interdisent de servir dans les forces armées, ou l'accès des mineurs aux soins de santé spécifiques, notamment les bloqueurs endocriniens.

Les conséquences sur les personnes "trans", leurs familles et les professionnels de santé qui les accompagnent sont d'ores et déjà dramatiques et les associations qui en France accompagnent les demandeurs d'asile LGBTQIA+ font état de multiples demandes émanant de résidents aux Etats-Unis.

Face à cela et fort de l'action déjà engagée par la Ville de Paris pour les droits des personnes "trans" et non binaires, le groupe Paris en commun demande que la Ville de Paris fasse entendre sa voix pour dénoncer ces atteintes graves aux droits fondamentaux aux États-Unis, et rappeler que ces traitements relèvent des persécutions au sens de la convention des réfugiés de 1951, en lien avec l'appartenance à un groupe social, celui des personnes LGBTQIA+.

Les demandes d'asile, bien que les U.S.A. soient en principe un pays sûr, sont donc pleinement légitimes. Il est important de le rappeler.

Oui, les personnes "trans" et non binaires ont le droit de vivre leur identité et leur expression de genre. Oui, les droits humains ont un sens. Oui, Paris sera là pour les défendre.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jean-Luc ROMERO-MICHEL, pour vous répondre.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère Geneviève GARRIGOS, chers collègues, je remercie évidemment Geneviève GARRIGOS, Rémi FÉRAUD et le groupe PEC pour le dépôt de ce vœu, qui nous rappelle avec gravité l'ampleur de la régression en cours et la violence des attaques subies par les personnes "trans" aux Etats-Unis.

Dès son investiture, Donald TRUMP a lancé une offensive sans précédent contre les droits humains et contre les principes fondamentaux qui régissent nos démocraties et l'Etat de droits. On y voit la révocation de 78 décrets paraphés par Joe BIDEN, dont plus d'une dizaine concernait directement les droits des personnes LGBTQIA+, et plus particulièrement les personnes transgenres.

Un symbole glaçant de la politique menée par ce Gouvernement, qui affiche une volonté assumée d'effacer des droits durement conquis et de nier des millions de vies. Je le rappelle, quand on a des populistes au pouvoir, ils s'attaquent à qui ? Ils s'attaquent d'abord aux migrants, aux femmes, puis aux personnes LGBTQIA+.

Aujourd'hui, ce sont plus de 1,3 million d'adultes "trans" et 300.000 mineurs âgés de 13 à 17 ans "trans", directement concernés par ces terribles mesures.

Nous devons rappeler que Paris, avec des lieux comme "la Bulle" et les dispositifs de partenariat avec "Basiliade", "l'Escale", et tant d'autres associations, l'"Ardhis" bien sûr, "Ankh" et tant d'autres, dispose de structures dédiées qui nécessitent plus que jamais notre soutien, évidemment moral, mais notre soutien financier.

Il nous appartient aujourd'hui de renforcer ces dispositifs, comme vous le proposez, de nous assurer que ces personnes puissent trouver refuge dans notre Capitale.

Je vous invite donc à adopter ce vœu. Ce combat pour notre ville est historique et puissant. Paris est une ville refuge, une ville qui protège et se tient aux côtés de celles et ceux qui sont bafoués.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 81 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 23).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au financement du projet de centre d'archives LGBTQI+.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n°s 82 et 82 ter.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe Union Capitale, deux minutes.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, cher Jean-Luc ROMERO-MICHEL, je voudrais d'abord dire qu'avec ma collègue Florence BERTHOUT, nous avons rencontré une nouvelle fois récemment, le collectif qui porte le projet du centre d'archives LGBTQIA+. Je voudrais remercier ces femmes, ces hommes, ces collectifs engagés avec constance, depuis plusieurs années, pour ce beau et essentiel projet qui doit voir le jour avec évidemment le soutien de plusieurs acteurs, dont celui de la Ville.

Le vœu que nous portons est très simple. Il demande à la Ville d'engager la rénovation du bâtiment de la R.I.V.P. rue de l'Ourcq, afin de permettre l'ouverture du local du collectif Archives LGBTQI+, d'augmenter la subvention de fonctionnement accordée au centre d'archives Paris-Ile-de-France en 2024, pour la porter à un montant minimum de 80.000 euros, et ainsi permettre de couvrir les besoins essentiels à sa préparation et son ouverture.

Nous voulons que la Ville établisse un calendrier précis pour garantir le versement des financements complémentaires en 2025, assurant ainsi la pleine réalisation du projet et son fonctionnement pérenne.

Enfin, nous voulons que la Ville de Paris renforce son soutien à ce projet symbolique, en engageant les moyens humains et matériels témoignant de son attachement à la préservation et la valorisation du patrimoine LGBTQI+.

Il est important que ce travail puisse se mener en bonne intelligence avec ce collectif, qui travaille depuis des années avec constance et avec une vraie volonté d'aboutir.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président, cher Pierre-Yves BOURNAZEL, vous l'avez dit, le projet du centre d'archives LGBTQIA+ est un projet qui mobilise notre Ville depuis près de deux décennies. Je salue votre soutien à ce projet depuis longtemps.

Nous sommes engagés, avec force, dans ce projet, car la préservation de la mémoire et de la visibilité des luttes et des vies LGBTQIA+, ce ne sont pas seulement des enjeux historiques, mais des impératifs politiques et culturels. Il est un lieu nécessaire pour préserver et rendre accessible une histoire bien trop longtemps marginalisée.

Paris, ville engagée pour l'égalité des droits humains, a toujours soutenu cette initiative. C'est d'ailleurs la dernière réalisation de ma feuille de route sur les questions LGBTQIA+. Je crois qu'ici, tous ensemble, nous voulons aboutir.

Le local situé au 149, rue de l'Ourcq, attribué par la R.I.V.P., constitue une avancée décisive pour l'installation du centre d'archives. La R.I.V.P. a consenti des efforts significatifs pour faciliter son implantation, notamment en réduisant au maximum de ce qui est possible légalement, c'est-à-dire en réduisant le loyer de 40 %.

La Ville de Paris a toujours assumé pleinement son rôle de partenaire institutionnel de ce projet. Pour mémoire, depuis 2018 nous avons d'ailleurs manifesté notre appui au centre d'archives LGBTQI, en accordant un total de subventions à hauteur de 121.000 euros, 30.000 en 2023, 36.000 en 2024, tout en votant un investissement conséquent de 300.000 euros pour les travaux du futur local. Ni l'Etat ni la Région n'ont voté de telles sommes.

Sans oublier les financements aussi, parce qu'il n'y a pas que le collectif, il y a l'Académie Gay et Lesbienne, et les Archives lesbiennes, c'est-à-dire 100.000 euros en plus.

Encore pour le collectif, nous avons tout récemment, en fin d'année, financé une étude de préfiguration, et le renforcement structurel nécessaire pour garantir la solidité des infrastructures.

Toutefois, nous savons que la réussite de ce projet repose aussi sur une structuration solide et des garanties administratives et budgétaires partagées. C'est pourquoi la Ville dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés, afin d'explorer des solutions pérennes, dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Avec mon collègue David BELLIARD, que je veux saluer pour son investissement aussi constant et sa détermination, nous avons écrit au collectif en ce sens pour avancer sur la signature du bail, avec de nouvelles propositions. Et encore aujourd'hui, le financement notamment de l'ascenseur, pour 38.500 euros, qui s'ajoutent aux 300.000 euros.

Malheureusement, je dois en terminer là. Nous souhaitons continuer nos aides, mais nous souhaitons aussi que les autres partenaires soient aussi à la hauteur d'un projet, qui est un projet national et régional.

Je vous propose de retirer votre vœu et d'adopter le vœu de l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Monsieur BOURNAZEL, retirez-vous votre vœu n° 82 ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Je suis d'accord avec M. ROMERO-MICHEL pour dire que d'autres partenaires doivent pouvoir participer au soutien du centre d'archives. Je maintiens mon vœu, parce qu'il est mieux-disant...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - C'est tout ce que je voulais savoir.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

J'ai une explication de vote de M. VÉRON sur le vœu n° 82 ter, le vœu de l'Exécutif.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, mes chers collègues, je suis un peu surpris par ce vœu de dernière minute, qui vient toujours avec la majorité, il y a toujours un vœu qui vient surmonter les vœux des uns et des autres, comme si vous réagissiez en dernière seconde.

Je le parcours rapidement et je suis surpris par les chiffres. Ce projet, c'est une question de chiffres. Cela fait cinq ans que le projet est relancé. Cela fait cinq ans que par un de mes vœux, j'ai remis sur la table le sujet et que la Mairie s'est accrochée à ce vœu pour lancer le sien. C'est une bonne initiative. Cela a patiné pendant quatre ans, il a fallu un mandat entier pour arriver à une solution. Le bail n'est même pas encore signé, puisque le collectif LGBTQIA+ attend des garanties.

Quand je vois les chiffres, vous parlez de subventions de 30.000 euros en 2023 et 36.000 euros en 2024, vous me surprenez, parce que l'on a voté 5.000 en 2023 et 5.000 en 2024, pas 30.000, pas 36.000, mais 5.000 et 5.000.

Vous pouvez rajouter le sondage des sols en 2024, 18.000 euros, mais qui ne concerne pas l'association, mais le local qui appartient au bailleur social.

Ensuite, vous parlez d'un loyer de 66.000 euros, il ne prend pas en compte les charges. C'est 26.000 euros de plus, les charges annuelles. On est donc à 92.000 euros et non 66.000. Tout cela, cela fait de l'argent, des 0 qui s'accumulent.

Quand vous avancez de faux chiffres pour flatter un peu votre engagement, vous alimentez une instabilité dans l'esprit de ce collectif. Ce collectif doit pouvoir se projeter. Il doit pouvoir investir, recruter, voir où il en est. Vous le noyez sous de faux chiffres, de fausses tendances, ce qui bloque la confiance.

J'espère que le bail sera signé rapidement. Pour l'instant, le collectif n'est pas rassuré, je peux vous le dire. Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je ne sais pas qui noie sous les chiffres...

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 82 ter déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2025, V. 24).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à une mobilisation en faveur de la libération de Boualem SANSAL par la Ville de Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 83 relatif à la mobilisation en faveur de la libération de Boualem SANSAL par la Ville de Paris.

La parole est à Catherine DUMAS... Paul HATTE.

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je parle en effet au nom de Catherine DUMAS, qui s'est beaucoup exprimée sur le sujet, ainsi que de nos collègues Florence BERTHOUT, Geoffroy BOULARD et Brigitte KUSTER.

Depuis la mi-novembre 2024, Boualem SANSAL, écrivain franco-algérien, est détenu dans une prison algérienne. Agé de 75 ans, il est aujourd'hui dans une situation qui nous préoccupe. Après avoir été hospitalisé, son avocat...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je propose que nous écoutions M. HATTE. Il nous reste très peu de temps.

M. Paul HATTE. - Après avoir été hospitalisé, son avocat continue à exprimer une vive inquiétude quant à son état de santé. Le monde de la littérature, les intellectuels, les journalistes et tous les défenseurs de la liberté d'expression dénoncent aujourd'hui cette détention inacceptable.

Lors du dernier Conseil de Paris, le groupe Union Capitale avait déposé un vœu demandant à la Ville de Paris de soutenir la libération de M. SANSAL, de lui attribuer une reconnaissance officielle, comme la médaille de la Ville, ou la citoyenneté d'honneur.

Nous avions choisi de retirer notre vœu, pour voter celui présenté par l'Exécutif. Aujourd'hui, nous pensons qu'il faut aller plus loin. Alors que plusieurs mairies d'arrondissement comme Paris Centre, et du 5e et 17e se sont engagées en affichant leur soutien, la Mairie de Paris n'a toujours pas organisé d'événement majeur à l'Hôtel de Ville, pour appeler publiquement à sa libération.

Le 21 janvier dernier, le maire du 17e, Geoffroy BOULARD, a rassemblé, lors d'une soirée de soutien, des personnalités du monde de la culture, des défenseurs de la liberté d'expression, et des figures engagées contre les extrêmes pour soutenir Boualem SANSAL. La Ville de Paris doit suivre cet exemple et affirmer son engagement.

Le Parlement européen a adopté une résolution exigeant la fin de sa détention arbitraire. Le Gouvernement français multiplie les pressions diplomatiques sur les autorités algériennes. Le Sénat se mobilise aussi, en multipliant des initiatives, comme celle du 29 janvier dernier, aux côtés de son président Gérard LARCHER.

Paris, Capitale des lumières et des droits de l'Homme, ne peut rester silencieuse. Boualem SANSAL est un écrivain français, dont le courage et le talent font la fierté de notre pays. A ce titre, nous demandons donc que la Ville de Paris affiche symboliquement un portrait de Boualem SANSAL à proximité de l'Hôtel de Ville, afin que son combat soit visible de tous.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher Paul HATTE, je tiens à remercier les élus du groupe Union Capitale et l'engagement de Catherine DUMAS, qui met en lumière une cause que la Ville de Paris porte au plus profond de son A.D.N., celle de la liberté d'expression et du soutien aux intellectuels menacés à travers le monde.

Boualem SANSAL est une figure incontournable de la littérature contemporaine, à travers ses romans, ses essais, il a dénoncé sans relâche les dérives autoritaires. A 75 ans, il est gravement malade et subit une détention injuste et inquiétante.

Face à cela, la Mairie a bien sûr décidé d'agir. Lors du dernier Conseil, vous l'avez rappelé, un certain nombre de choses ont été décidées.

La mairie du 17e a organisé cette manifestation, la mairie du 5e et la mairie de Paris Centre. Je participais d'ailleurs à l'événement organisé par Ariel WEIL.

Nous continuerons à prendre nos responsabilités, c'est d'ailleurs le sens des amendements que nous avons faits, et Catherine DUMAS m'a indiqué tout à l'heure qu'elle les acceptait. Comme nous le faisons d'ailleurs pour beaucoup de défenseurs des Droits, c'est notre rôle. Son combat est et restera le nôtre.

Je vous remercie d'accepter les amendements. En fonction de cela, je vous invite à soutenir ce vœu, et à réaffirmer notre mobilisation sans faille en faveur de la libération de Boualem SANSAL.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je crois que vous acceptez les amendements.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 83 déposée par le groupe Union Capitale, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2025, V. 25).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux statistiques ethniques dans les questionnaires de recensement de l'INSEE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous propose d'examiner le vœu référencé n° 84 relatif aux statistiques ethniques dans les questionnaires de recensement de l'INSEE.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET, du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons décidé de soulever ce problème d'enveloppe qui concerne la France, et donc Paris : la statistique ethnique.

Le recensement de l'INSEE comprend maintenant une question sur le lieu de naissance de la mère et du père. Cette donnée servirait notamment à mesurer et agir contre les inégalités qui nous divisent en tant que citoyens.

Or, notre groupe et moi sommes loin d'être les seuls inquiets. Dans une tribune, la "Ligue des droits de l'homme", la C.G.T. ou encore la "Fédération syndicale unitaire", "l'Union syndicale solidaire", le "Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples" considèrent, au contraire, qu'elle est un pas vers une possible inégalité de traitement par l'Etat sur cette base.

Notamment, dans le cadre de politiques possiblement mises en œuvre par l'extrême droite et au vu des dernières élections européennes et législatives, prévenir ne serait pas insulter l'avenir.

Pour preuve, le "Journal du dimanche" du 16 janvier dernier a exposé que 74 % des électeurs du Rassemblement National se prononcent en faveur de la collecte et de l'utilisation de ces statistiques ethniques.

Bruno RETAILLEAU s'est aussi déclaré très intéressé par cette perspective de décompte. Un rappel que le RN n'est jamais seul dans ces batailles.

Les enfants de migrants ne représentent qu'une infime partie de la population. On compte majoritairement des descendants d'immigrés qui sont, eux, bien français. Dans ce contexte, cette question est au mieux inutile, au pire, les prémices d'une forme de fichage.

Le vrai aveuglement, c'est d'estimer qu'il faut voir les couleurs pour pouvoir agir. Ce que nous ne voyons pas, en revanche, et qui est pourtant le seul vrai sujet, ce sont les financements d'Etat nécessaires pour durablement remédier aux discriminations qui gangrènent notre pays.

Nous devrions plutôt pouvoir agir pour pérenniser ce que d'autres un jour au pouvoir auraient tôt fait de détricoter.

Paris, ville de gauche, qui accueille chez elle plus de 110 nationalités, doit se dresser contre le fichage ethnique et refuser l'application de cette mesure dans les formulaires soumis à tous ses habitants sans exception.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chère Raphaëlle PRIMET, je vous remercie, ainsi que le groupe Communiste, pour le dépôt de ce vœu, qui nous rappelle, et vous l'avez très bien dit, l'importance de défendre nos principes républicains face aux dérives inquiétantes qui menacent d'institutionnaliser une vision segmentée de notre société.

La statistique publique doit éclairer l'action publique, non la contraindre dans des logiques dangereuses de catégorisation des individus.

Oui, l'intégration de statistiques ethniques dans les questionnaires de recensement se heurte frontalement à l'article 1er de notre Constitution, qui consacre l'égalité de toutes et tous devant la loi, sans distinction d'origine.

Par ailleurs, il s'agirait de rappeler que nous ne sommes pas dans un vide statistique. Des enquêtes rigoureuses existent déjà pour documenter les inégalités et les discriminations.

Ces travaux, menés par des chercheurs et chercheuses professionnels de la statistique publique, suivent des protocoles éprouvés, qui garantissent la fiabilité des données, tout en travaillant autour des biais de la recherche liés aux questions d'origine, de genre et de classe.

En tant qu'élus parisiens, nous avons la responsabilité de défendre une vision inclusive de notre ville et de notre République. Nous refusons catégoriquement que des questions relatives aux statistiques ethniques soient incluses dans des formulaires de recensement. Paris ne cautionnera jamais une mesure qui fragilise l'égalité républicaine et ouvre la porte à de dangereuses dérives.

Je vous invite donc à soutenir ce vœu présenté par Raphaëlle PRIMET et à réaffirmer notre attachement aux principes fondamentaux de notre devise républicaine.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 84 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 26).

Avec une belle régularité, nous allons nous interrompre. Nous reprendrons nos travaux à 9 heures demain matin.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 12 février 2025 à vingt-et-une heures, est reprise le jeudi 13 février 2025 à neuf heures, sous la présidence de Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous allons commencer cette séance du Conseil de Paris.

Compte rendu de la 5e Commission.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur du Conseil, je donne la parole à M. Émile MEUNIER, président de la 5e Commission, pour cinq minutes maximum.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je suis ravi de vous retrouver dans cette nouvelle journée de Conseil. La 5e Commission a été assez efficace, puisque l'ordre du jour n'était pas très chargé.

Nous avons longuement évoqué la "niche" pour la reconquête de logements inoccupés hier.

Dans la délégation du logement de Jacques BAUDRIER, il y a aussi un projet de délibération qui met en conformité le règlement municipal du changement d'usage à la loi de novembre 2024 et au P.L.U.b. J'imagine que nous en parlerons, mais, en trois mots, comme vous le savez, lorsque l'on change du logement en activité économique, il faut trouver une compensation de deux fois la taille de ce que l'on a changé. Cette obligation, qui se

traduit dans le règlement d'usage, sera modifiée grâce à une nouvelle loi, qui touche principalement les meublés touristiques, et aux travaux qui ont été menés pour le P.L.U. bioclimatique.

Sur la question du logement, plusieurs vœux de l'opposition concernent les obligations de rénover les logements, vous savez, les fameuses classes G et F du D.P.E., le diagnostic de performance énergétique. Nous arrivons au moment où il faut procéder à ces rénovations, sinon on ne peut plus louer son logement, ce qui pose inévitablement beaucoup de questions. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir.

Sur la question de l'urbanisme, le projet de délibération "le plus important", si je puis dire, est celui qui concerne l'aménagement de la porte de Montreuil. "Idem", je pense que nous aurons de longs débats sur le sujet. La porte de Montreuil a fait l'objet de beaucoup de changements depuis plus de dix ans maintenant, et j'ai le sentiment que nous arrivons maintenant dans la dernière ligne droite et qu'il n'y aura plus de modifications, si ce n'est à la marge.

Je vous remercie et nous souhaite de bons débats.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

2025 DLH 44 - Mise en conformité du Règlement municipal du changement d'usage à la loi du 19 novembre 2024 et au P.L.U.b.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la modification du Règlement municipal concernant les changements d'usage pour les professions médicales.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'aide à l'installation des professions médicales libérales à Paris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 44, l'amendement n° 112 et les vœux référencés n°s 85 et 86. Le projet DLH 44 concerne la mise en conformité du règlement municipal du changement d'usage à la loi du 19 novembre 2024 et au P.L.U.b.

M. Jean-Baptiste OLIVIER n'est pas là. Monsieur Alexis GOVCIYAN, vous avez la parole, pour deux minutes pour présenter le vœu.

M. Alexis GOVCIYAN. - C'est bien ce que je ferai, Madame la Maire, je vous remercie.

Mes chers collègues, à Paris, notre réglementation impose des conditions strictes pour transformer un local d'habitation en cabinet médical. Lorsqu'un médecin veut s'installer dans un quartier où il y a plus de bureaux que de logements, il doit compenser cette transformation en fournissant un espace équivalent en mètres carrés pour du logement. Dans certaines zones où la compensation est renforcée, il faut même fournir le double de la surface du cabinet médical en logement.

Cette obligation entraîne un coût trop élevé pour les médecins du secteur 1, c'est-à-dire les tarifs conventionnés, ou du secteur 2 Optam, c'est-à-dire les tarifs encadrés. Cela pose donc un problème global, car de nombreux quartiers de Paris manquent de médecins généralistes accessibles. Par ailleurs, cette obligation de compensation décourage l'installation de nouveaux médecins dans ces zones, alors même que la demande est forte.

Alors, notre groupe MoDem et Indépendants vous propose de modifier la réglementation pour supprimer cette obligation de compensation pour les médecins de secteur 1 et secteur 2 Optam souhaitant s'installer dans des quartiers où les bureaux sont plus nombreux que les logements. En résumé, notre vœu vise à faciliter l'installation des médecins en supprimant une contrainte financière qui freine leur implantation, notamment dans les zones où les besoins sont importants.

Compte tenu de ces problèmes posés, nous vous présentons ce vœu et nous souhaitons qu'il soit adopté.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GOVCIYAN.

La parole est maintenant à M. Emile MEUNIER, pour cinq minutes maximum.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à l'occasion de ce projet de délibération, je voulais revenir sur ce qui a été dit hier sur la question du droit de propriété lors de la "niche" des écologistes sur la reconquête des logements inoccupés. Mme STIBBE, notre collègue, a déposé un amendement au nom du groupe de l'opposition pour réaffirmer son attachement et celui de son groupe au droit de propriété.

Personne n'est contre le droit de propriété. Néanmoins, si on laisse faire le droit de propriété en ville à Paris, en l'occurrence, il se passera que toutes les habitations seront transformées progressivement soit en commerce, soit en cabinet de conseil, soit en bureaux, soit, j'aurais dû commencer là, en meublés touristiques professionnels, et il y aura de moins en moins d'habitations. Si on pousse le droit de propriété dans sa logique sans régulation, vous avez donc une ville morte, un énorme centre d'affaires et touristique. Cela, je crois que personne ne le souhaite.

D'ailleurs, même les maires de droite qui sont soumis à ce type de contraintes ne le souhaitent pas. J'ai souvent l'exemple de Nice, où M. ESTROSI est maintenant le premier à défendre des amendements qui régulent drastiquement le droit de propriété.

Vous voyez donc que ce n'est pas une question d'idéologie. Evidemment que nous sommes tous contents de pouvoir posséder un petit bien immobilier, mais la question est : à quel moment le droit de propriété prend-il le pas sur l'intérêt général ?

C'est un équilibre qu'il faut articuler entre divers droits : le droit au logement, le droit à une qualité de vie en ville et le droit à la propriété. Ce règlement d'usage permet cette articulation. Oui, vous pouvez être propriétaire, mais non, vous ne pouvez pas faire ce que vous voulez de votre propriété et n'importe comment. Si vous voulez en faire une activité économique, vous devrez compenser le double, voire le triple dans certains quartiers, pour que l'on ne perde pas de l'habitation à Paris. Cela s'appelle une contrainte du droit de propriété, mais c'est une contrainte saine pour l'intérêt général.

Sans rentrer dans le détail de ce projet de délibération, notre règlement d'usage, qui permet justement de réguler ce changement d'habitation en bureaux, doit être modifié parce qu'une nouvelle loi a été votée à l'unanimité des groupes politiques - les groupes de droite compris, prétendument les ardents défenseurs du droit de propriété -, qui permet justement de contraindre davantage sur la question des meublés touristiques. Maintenant que cette loi existe, il faut adapter notre règlement d'usage.

Nous avons également révisé notre Plan local d'urbanisme. De la même manière, il faudra redessiner les zones d'habitation dans le règlement d'usage pour les actualiser en fonction du P.L.U.

Nous voterons évidemment ce projet de délibération.

Merci.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Union Capitale. Monsieur le Maire.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Cette mise en conformité était nécessaire après l'adoption de deux textes importants : la loi du 19 novembre 2024, qui encadre mieux les locations meublées touristiques, et le P.L.U.b. de la Ville de Paris.

Dans un contexte de marché du logement tendu, ces dispositions visent à équilibrer les changements d'usage à des fins commerciales et la conservation d'une offre de logements suffisante, en particulier dans les secteurs les plus demandés. Une partie du 17e est ainsi concernée au Sud de l'arrondissement. Ces secteurs sont soumis à une compensation renforcée, soit la création minimale de deux mètres carrés de logement pour un mètre carré destiné à un autre usage.

Ce nouveau règlement ne prend malheureusement pas en compte les difficultés d'installation des professions médicales. Alors que Paris devient un désert médical, je le dis, ce nouveau règlement était une opportunité pour soutenir l'installation des médecins, des infirmiers, des sages-femmes libérales. La Ville ne s'en est malheureusement pas saisie et soumet encore les professionnels médicaux à la compensation. Cela ajoute encore un peu d'épines à la forêt de cactus qu'ils doivent affronter quand ils veulent exercer leur activité dans nos quartiers.

Afin d'y remédier, nous proposons par ce vœu rattaché au projet de délibération une exemption de cette obligation de compensation pour les professions libérales.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans la continuité du vœu que le 8e arrondissement avait déposé en mai dernier, cet amendement vise à préserver notre arrondissement d'une raréfaction médicale annoncée, pour ne pas dire amorcée. Le 8e arrondissement est visé par un dispositif qui lui est propre, c'est l'objet de cet amendement, de la même manière qu'il est l'un des seuls à être placé dans son intégralité en secteur de compensation renforcée.

L'article 4 bis encadre en effet les nouvelles autorisations données à titre personnel pour la transformation de logements en bureaux lorsqu'ils sont situés en rez-de-chaussée en vue d'y exercer une profession libérale ou activité artisanale. L'autorisation ne peut porter que sur les 50 premiers mètres carrés du local concerné, la surface excédentaire devant faire l'objet d'une compensation renforcée.

Or, je rappelle que la plupart des professionnels de santé installés en rez-de-chaussée ont bénéficié des anciennes dispositions qui ne prévoyaient pas de limite de 50 mètres carrés. Aussi, à l'heure où de nombreux médecins arrêtent leur activité au terme de leur carrière, un confrère qui veut prendre la suite doit compenser la surface excédant 50 mètres carrés. Autant dire que c'est particulièrement dissuasif. Aussi, non loin de la mairie du 8e

arrondissement, un médecin n'a pas pu finaliser la cession de son local à un gynécologue, spécialité dont Paris manque singulièrement.

Aujourd'hui, de plus en plus de médecins exercent dans un cabinet collectif, ce qui n'est pas possible dans une surface de 50 mètres carrés.

Ce dispositif, qui se veut protecteur, produit des conséquences préoccupantes en termes d'accès aux soins. Aussi, je souhaite amender cette disposition du règlement pour éviter que d'autres projets d'installation échouent.

Comme le 8e arrondissement est un secteur de compensation renforcée, il n'y a pas de risque de voir des commerces s'installer à la suite des professionnels de santé, conformément aux dispositions de l'article 4 de ce même règlement. J'ajoute qu'il est illusoire de penser que ces locaux reviendront à court terme à un usage d'habitation, ce sont des surfaces qui ne disposent plus des caractéristiques essentielles d'un logement. De plus, les logements en rez-de-chaussée sont difficiles à céder car ils sont plus compliqués à chauffer, subissent les nuisances de la rue et sont plus vulnérables aux cambriolages.

Si la suppression pure et simple de l'article n'emporte pas votre adhésion, je propose un amendement de repli, c'est-à-dire une révision à la hausse de la limite de la surface autorisée.

Je vous remercie pour votre écoute.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jean-Baptiste OLIVIER, du groupe Changer Paris.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Nous n'allons pas refaire le débat du P.L.U. ici, mais vous comprendrez que, compte tenu du fait que nous nous sommes opposés à ce Plan local d'urbanisme et qu'il s'agit ici d'en adapter un certain nombre de points dans le règlement, nous ne pourrons pas voter ce projet de délibération. Je voulais tout de même revenir sur ces compensations renforcées et ces secteurs de développement de l'habitation, qui, nous l'avons dit mais nous le répétons, c'est la politique, vous mettent devant vos contradictions.

C'est très bien de renforcer les surfaces d'habitation, mais cela aboutit, une fois de plus, à densifier davantage. Il faudrait savoir si vous êtes pour la surdensification ou pas. Cela aussi doit être noté. Si on veut éviter d'avoir à doubler les surfaces, eh bien, il faut construire du logement social. En réalité, c'est cela qui était le principal objectif de votre P.L.U. Je l'ai suffisamment dit, mais je le répète encore.

Ce qui est très intéressant, c'est la carte des zones de renforcement : elle correspond assez exactement à la carte électorale. On voit que toute cette zone, c'est la zone où LFI est très, très nettement dominant. Le reste, c'est peut-être ce que l'on pourrait appeler votre "conquête de l'Ouest". Vous cherchez à entraîner le changement qui a déjà eu lieu à l'Est, à l'Ouest. La différence est que, ici, il ne s'agit pas de chercher de l'or mais d'appauvrir des quartiers que vous jugez trop riches et de développer des Q.P.V., comme c'est le cas dans le 15e arrondissement. Les Q.P.V. sont pour vous une sorte de Graal, mais ce n'est que la démonstration de l'appauvrissement des arrondissements.

Nous nous abstiendrons donc sur ce projet de délibération.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à mon collègue adjoint, M. Jacques BAUDRIER, pour cinq minutes.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, je me permets de répondre une nouvelle fois à la place de Barbara GOMES, qui se bat beaucoup sur ce sujet des régulations des meublés touristiques mais qui est actuellement en congé maternité.

Ce projet de délibération est l'occasion de mettre une nouvelle fois en lumière la victoire historique de novembre 2024 que la Ville de Paris a obtenu sur la régulation des meublés touristiques. En mettant en conformité le règlement municipal du changement d'usage des locaux d'habitation avec la loi transpartisane nouvellement votée et avec le P.L.U.b., une nouvelle étape est donc franchie.

Nous traversons une grave crise du logement qui fragilise considérablement les ménages les plus vulnérables, notamment. Monsieur OLIVIER, le sujet n'est pas de surdensifier en logement mais de préserver des logements dans des secteurs où le nombre de résidences principales est en chute libre. C'est le cas par exemple du 8e arrondissement, et Mme la maire Jeanne d'HAUTESERRE s'est exprimée à juste titre, où on atteint 37 % de résidences secondaires et de logements vacants selon les chiffres de l'INSEE 2021, et probablement plus de 40 % aujourd'hui. Notre sujet est donc de préserver des logements et de préserver des habitants dans des arrondissements où l'on constate une baisse démographique massive.

Le parc locatif privé, en particulier dans le Centre et l'Ouest de Paris, est asséché, et les demandes de logement social ne cessent d'augmenter. Ce règlement est un outil pour essayer de préserver au maximum cette offre de logements, en particulier là où la population baisse. Monsieur OLIVIER, c'est une réalité concrète, c'est

l'INSEE qui le dit, ce n'est pas un choix idéologique. Effectivement, vis-à-vis de la carte que vous venez de nous montrer, la baisse démographique a lieu dans ces arrondissements.

Je comprends tout à fait la vigilance portée par les vœux déposés par le groupe Union Capitale et le groupe MoDem, et exprimée par M. GOVCIYAN, par M. le maire Geoffroy BOULARD et par Mme la maire Jeanne d'HAUTESERRE quant aux besoins d'installer de nouveaux médecins dans certains arrondissements. D'ailleurs, un des objectifs très forts de notre Plan local d'urbanisme bioclimatique est la création de maisons de santé et de centres de santé, avec plus de 79 réserves. Dans les acquisitions de logement social, nous privilégions maintenant autant que nous le pouvons des achats d'immeubles où nous pouvons justement installer des professions libérales.

Votre préoccupation est tout à fait légitime. Après, le sujet est de trouver un point d'équilibre avec ce règlement entre le fait de favoriser l'implantation de professions médicales et la préservation de l'offre de logements et de résidences principales. Ce point d'équilibre n'est pas forcément simple à trouver, mais je voudrais dire que, actuellement, notre règlement offre quand même de nombreuses possibilités d'implantations de médecins et de nombreuses dérogations.

Par exemple, il autorise largement l'installation de différentes activités en rez-de-chaussée sans compensation et sans limites de surface, sauf dans le 8e, où l'autorisation sans compensation n'est possible que dans la limite de 50 mètres carrés. Cela se justifie par la situation particulière de cet arrondissement, qui connaît un très fort déficit en logements par rapport aux locaux professionnels. Nous avons seulement 27.000 logements dans le 8e arrondissement, soit 2 % du parc de logement parisien. Pour rappel, selon les données APUR, la densité d'offre de médecine générale rapportée à la population résidente du 8e est particulièrement élevée, ce qui montre qu'à ce stade rien ne bloque réellement l'installation de médecins dans cet arrondissement.

Les médecins peuvent aussi s'installer dans un logement en étage, dans la limite de 50 mètres carrés. Si le local est plus grand, l'installation n'est pas impossible pour autant, mais il convient de compenser pour le surplus uniquement.

Le règlement laisse aussi la possibilité de s'installer en étage sans limite de surface dans les quartiers "politique de la ville".

Il permet aussi de remplacer un professionnel régulièrement installé exerçant la même profession, dans la limite de 250 mètres carrés.

Il est par ailleurs possible pour les médecins de s'installer pour vivre et exercer leur profession à n'importe quel étage d'un immeuble, rez-de-chaussée inclus, sans limite de surface, et ce, dans tous les arrondissements. Ces dérogations à la compensation sont systématiquement accordées dès lors que la surface affectée à l'habitation est d'au moins 50 % de la surface de local. La moitié des autorisations mixtes de ce type concerne les autorisations de santé.

Au final, les surfaces des logements transformés au profit des professions libérales montrent bien que le règlement est assez équilibré. En 2024, sur les 466 autorisations délivrées, 68 % l'ont été pour des professions de santé. Il y a eu quand même beaucoup de propositions acceptées. Cela représente une perte de surface de logement de 18.000 mètres carrés.

De notre point de vue, le règlement reste donc équilibré. D'ailleurs, je vous avoue que j'ai de nombreuses sollicitations de maires d'arrondissement, y compris de votre camp, qui vont dans l'autre sens et qui souhaiteraient durcir les règles de compensation et les limiter encore. C'est un point d'équilibre à trouver…

Pas vous, Geoffroy, mais d'autres maires d'arrondissement de votre camp. Pas vous, ni Jeanne, mais d'autres.

Dans les débats, les appréciations, y compris transpartisanes, sont divergentes sur ce sujet. Le point que nous proposons actuellement nous semble être un point d'équilibre. On pourra prolonger le débat, mais je pense qu'il pourrait associer l'ensemble des maires d'arrondissement. A ce stade, il me semble que le règlement tel qu'il est proposé est équilibré, je vous proposerai donc de retirer vos vœux et amendement. Néanmoins, je suis bien sûr ouvert au dialogue sur ce sujet, qui porte vraiment sur la recherche d'un point d'équilibre.

Je vous remercie et vous propose de retirer vos vœux, sinon j'y émettrai un avis défavorable.

Merci beaucoup.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

L'amendement n° 112 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" est-il maintenu, Madame d'HAUTESERRE ?

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Je le retire, mais je compte vraiment sur Jacques BAUDRIER pour que nous puissions en parler. Franchement, je comprends qu'il ne puisse pas le dire devant l'Assemblée, mais nous devons arriver à trouver un moyen de permettre à certains professionnels de santé, notamment des spécialistes comme les gynécologues, de s'installer dans le 8e arrondissement, qui est tout de même l'arrondissement le plus puni dans l'installation des médecins spécialistes.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu n° 85 du groupe Union Capitale est-il maintenu, Monsieur BOULARD ? Il l'est. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée…

Nous comptons.

Qui est pour ? 16.

Qui est contre ? 17.

Qui s'abstient ? 1 abstention.

La proposition de vœu est donc repoussée.

Le vœu n° 86 du groupe MoDem et Indépendants est-il maintenu, Monsieur GOVCIYAN ?

M. Alexis GOVCIYAN. - Madame la Maire, compte tenu des explications fournies par M. BAUDRIER et l'état d'esprit avec lequel tout cela a été présenté, nous retirons notre vœu. Bien évidemment, nous resterons attentifs et nous continuerons le dialogue.

Merci.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 44.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? 2 abstentions.

Le projet de délibération est adopté. (2025, DLH 44).

Il est donc adopté presque à l'unanimité, mais pas tout à fait.

2025 DLH 55 - Attribution d'une aide en nature à l'association "Rosa Parks" pour la mise à disposition de locaux situés 219, boulevard MacDonald (19e).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 55 relatif à l'attribution d'une aide en nature à l'association "Rosa Parks" pour la mise à disposition de locaux situés 219, boulevard MacDonald, dans le 19e.

La parole est à M. François BÉCHIEAU, du groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

M. François BÉCHIEAU. - Madame la Maire, chers collègues, le centre social "Rosa Parks" est un équipement de proximité qui soutient le lien social et l'animation au bénéfice de toutes les habitantes et de tous les habitants au sein du quartier du même nom. C'est un espace particulièrement bien intégré au sein du quartier et même central aujourd'hui pour bon nombre d'habitants. Espace de promotion sociale, d'échanges, de rencontres et de partage entre les générations, c'est un lieu privilégié pour agir en direction des familles et des jeunes de ce quartier "politique de la ville".

Avec mes collègues élus du 19e arrondissement, tout particulièrement le maire, François DAGNAUD, et Xavier GOLCZYK, adjoint chargé de la "politique de la ville", nous sommes profondément reconnaissants envers ses responsables, ses animateurs et l'ensemble des bénévoles qui font vivre au quotidien cette structure, aujourd'hui essentielle au quartier, autour de projets d'animation, d'échange et de partage qui participent grandement au dynamisme et à la richesse de notre arrondissement. Je souhaitais ici leur rendre hommage et leur dire combien nous sommes attachés à leurs actions.

A cet égard, je me réjouis que nous puissions réduire leur loyer annuel à 6.000 euros en leur accordant une aide en nature correspondant à la différence avec la valeur locative théorique du bien. C'est une aide considérable à l'échelle de l'association, qui peut ainsi continuer à mener à bien ses activités au cœur du quartier Rosa Parks.

Il est donc essentiel, à mes yeux, dans l'intérêt des habitantes et habitants du 19e arrondissement, que nous adoptions ce projet de délibération. J'espère que nous en conviendrons toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BÉCHIEAU.

Pour répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, cher collègue, François BÉCHIEAU, je partage entièrement le contenu de votre intervention. Ce projet de délibération nous fait honneur et s'inscrit complètement dans la logique de soutien aux activités des associations, en particulier dans les quartiers "politique de la ville" et dans ce quartier Rosa Parks.

J'espère que ce projet de délibération recueillera l'unanimité de notre Conseil.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DLH 55).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la transformation de l'ancien centre des impôts situé au 20, rue Geoffroy-Saint-Hilaire en logements.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 87, déposé par le groupe Union Capitale, relatif à la transformation de l'ancien centre des impôts situé au 20, rue Geoffroy-Saint-Hilaire en logements, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la mise en conformité des logements sociaux classés G dans le patrimoine de la Ville de Paris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 88 relatif à la mise en conformité des logements sociaux classés G dans le patrimoine de la Ville de Paris.

La parole est à Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes maximum.

Mme Anne BIRABEN. - Effectivement, il s'agit bien du D.P.E. et de la loi qui interdit la mise en location des logements classés G. Or, comme vous le savez, un grand nombre de logements sociaux de la Ville restent classés dans cette catégorie sans perspective claire de mise en conformité. A Paris, le défi est de taille. Selon l'étude de l'APUR de juin 2022, 67.200 logements du parc social de la Capitale, soit 34 %, sont classés E, F ou G. Cette réalité démontre l'ampleur du problème et l'urgence d'une action ciblée et efficace.

Nous partageons bien sûr l'objectif de lutte contre les passoires thermiques et les économies d'énergie, mais la politique actuelle de la Ville n'y répond pas, car nous observons un grand nombre de rénovations inadaptées aux caractéristiques du bâti. On engage des millions d'euros dans la course à la rénovation énergétique. Or, les locataires parisiens s'opposent souvent à des travaux qui ne prennent pas en compte leurs problèmes quotidiens et qui ne font qu'alourdir la facture, sans améliorer leur confort thermique et sonore.

Comment expliquer que, après les investissements conséquents de la Ville et de ses bailleurs sociaux, certains logements restent peu performants sur le plan énergétique ? Pourquoi des rénovations lourdes sont-elles imposées sans consultation efficace des habitants, alors qu'ils en subissent directement les conséquences ? Pourquoi systématiser les V.M.C., dont les locataires ne veulent pas, au détriment de la ventilation naturelle, qui est plébiscitée ?

Nous demandons un plan d'urgence qui ne se limite pas à des chiffres mais qui garantisse une rénovation de qualité, efficace et adaptée à chaque logement classé G, pour que la Ville garantisse un confort thermique et de vie pour tous les Parisiens, un plan qui assure un accompagnement des locataires et préserve leur droit à un logement décent, sans expulsion déguisée sous prétexte d'écologie mal pensée.

Paris doit être à la hauteur du défi climatique, mais aussi du confort de vie des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame BIRABEN, vous racontez n'importe quoi. Une fois de plus, je vais être obligé de rappeler la vérité et la réalité.

Je vous le redis peut-être pour la vingtième ou vingt et unième fois, mais la Ville de Paris est la collectivité qui a le plus investi dans la rénovation de son parc social. Nos 270.000 logements sociaux sont les logements de France qui sont le plus rénovés, et de très loin. Nous avons fait une évaluation de ces rénovations réalisée par l'APUR, elle a encore été actualisée il y a quelques semaines et montre que ces rénovations sont les plus efficaces de toutes les rénovations réalisées. Il y a quatre études internationales. De loin, les plus efficaces au monde sont les rénovations des bailleurs sociaux.

Vous osez dire que ces rénovations ne sont pas efficaces, mais elles constituent justement un exemple à l'échelon mondial des rénovations les plus performantes. Vous dites donc exactement le contraire de la vérité. Vraiment, cela me semble lamentable. Vouloir dégrader l'image de notre ville et de son combat contre le réchauffement climatique alors que, justement, c'est dans ce domaine que nous avons les meilleurs résultats au monde, c'est totalement caricatural. Aussi, je me permets de relever l'inexactitude totale de vos propos.

Bien entendu, nous avons déjà engagé la rénovation de 70.000 logements, en particulier des logements E, F, G, dont la part dans le parc social est beaucoup plus faible que dans le parc privé. Dans le parc privé, plus de 60 % des logements sont des passoires thermiques en E, F, G. C'est évidemment beaucoup plus faible dans le parc social, où tous les immeubles F et G sont déjà engagés dans des processus de rénovation. Il reste un certain nombre d'adresses en E, 100 à peu près, qui sont en train d'être étudiées pour leur rénovation, mais cela reste très minoritaire, et l'interdiction de relouer n'est qu'en 2034.

Il peut arriver de façon exceptionnelle, au sein d'un ensemble de plusieurs dizaines de logements dans des immeubles en D ou E, qu'il y ait un logement au-dessus d'un porche qui soit encore en F ou G. Bien entendu, dans ce cas, des travaux dans le logement spécifique sont programmés. En tout cas, ce sujet est totalement résiduel.

Je pense que nous devons nous féliciter du succès de la rénovation de notre parc social, et je tiens vraiment à féliciter l'ensemble des bailleurs sociaux, en particulier ceux de la Ville, c'est-à-dire "Paris Habitat", R.I.V.P. et Elogie, qui cumulent les prix. Il suffit de regarder les derniers palmarès de l'Equerre d'argent du "Moniteur", donc le premier prix architectural de notre pays : très souvent, ce sont les rénovations du parc social de Paris qui sont félicitées par l'ensemble des professionnels.

Evidemment, je donne un avis défavorable à votre vœu, d'autant plus que sa défense a été totalement caricaturale et inexacte.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je suppose que le vœu n° 88 est maintenu ?

Mme Anne BIRABEN. - Oui, parce que je parle avec les locataires, je suis sur le terrain, et je comprends ce qu'ils ressentent.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Très bien, nous avons compris. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'interdiction de louer des logements notés F et G dans le diagnostic de performance énergétique.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n°s 89 et 89 bis relatifs à l'interdiction de louer des logements notés F et G dans le diagnostic de performance énergétique.

La parole est à Mme Elisabeth STIBBE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", pour deux minutes maximum.

Mme Elisabeth STIBBE. - Chers collègues, l'application de la loi Climat et résilience du 22 août 2021 impose aux propriétaires de logements classés G au D.P.E. de les retirer de la location depuis le 1er janvier dernier. Les logements de classe F seront, quant à eux, concernés à partir de 2028.

Le marché locatif parisien, déjà largement en crise, va pâtir de cette tension accrue du fait de cette réduction programmée de l'offre. Cela a de quoi nous inquiéter quand on sait que, en 2024, 13 % des logements parisiens

présentaient un D.P.E. de classe F et 15 %, de classe G, soit un total de 30 % des logements qui risquent de quitter le marché locatif dans les prochaines années.

L'ancienneté du parc immobilier parisien rend le problème plus aigu qu'ailleurs sur le territoire. La Fédération nationale de l'immobilier prévoit que près de 18.000 logements par mois pourraient sortir du marché locatif, alors que Paris perd déjà 8.000 logements locatifs par an.

Entre les logements ne présentant pas la faisabilité technique d'une rénovation thermique et le manque de moyens financiers des propriétaires pour engager des travaux s'élevant à plusieurs milliers d'euros, ces logements ont désormais vocation à devenir vacants. Or, le marché de la location à Paris est déjà largement sous tension. De 1 million de logements locatifs privés après-guerre, nous sommes passés à 350.000 en 2024. Concrètement, cela se traduit par des difficultés majeures à se loger pour de nombreux Parisiens n'ayant pas accès à la propriété. Ainsi, il est devenu fréquent de voir des files d'attente au pied des immeubles pour pouvoir visiter un appartement à louer.

Le marché locatif parisien doit impérativement être préservé, c'est pourquoi je demande, au nom du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", que la Ville de Paris demande une suspension ou un assouplissement de l'interdiction de louer les logements G et F en l'absence de nouveaux dispositifs d'aide ou d'incitation fiscale aux travaux de rénovation thermique afin de ne pas aggraver encore la crise du marché locatif parisien.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame STIBBE, je vous remercie de votre vœu. Il pointe effectivement une vraie question, importante, mais, de mon point de vue, il lui apporte une mauvaise réponse. Je vous proposerai donc un vœu de l'Exécutif avec une bonne réponse à cette vraie question. Je crois que c'est très bien qu'elle soit débattue dans notre enceinte, parce que c'est effectivement un vrai sujet.

Comme vous l'avez dit, 13 % des logements privés sont en G et 15 % en F, donc 28 % des logements soit sont interdits à la location, soit le seront d'ici trois ans. Cela correspond à environ 50.000 logements en D.P.E. G dans le parc privé aujourd'hui, et 50.000 en D.P.E. F, donc 100.000 au total, soit près du tiers de l'offre locative privée. C'est un énorme sujet.

Effectivement, selon les chiffres que nous avons pu obtenir via l'Agence parisienne du climat à la Direction du Logement et de l'Habitat, nous sommes aujourd'hui en train de massifier la rénovation du parc privé à Paris grâce à l'aide apportée par la Ville, qui a d'ailleurs obtenu le soutien de l'ensemble de notre Assemblée, votée à l'unanimité. Avec "Eco-rénovons+", nous sommes en train de faire augmenter très fortement la rénovation du parc privé à Paris, et c'est une très bonne chose. Nous allons passer de 2.000 logements rentrant en travaux en 2024 à plus de 5.000 en 2025, plus de 9.000 en 2026 et 15.000 en 2027. Nous sommes donc en train de faire exploser les rénovations du parc privé.

Malheureusement, cette explosion du nombre de rénovations, qui va dans le bon sens grâce aux choix financiers volontaristes de la Ville, s'exerce en particulier sur les D.P.E. E et beaucoup trop peu sur les D.P.E. G. En gros, les 13 % de D.P.E. G devraient normalement représenter 40 % des rénovations. Or, selon les statistiques sur les 10.000 logements qui vont rentrer en rénovation très bientôt, les G n'en représentent que 9 %. Ils sont donc sous-rénovés. Nous sommes ainsi dans une situation caricaturale où l'on rénove surtout ceux qui ne sont pas interdits à la location, ce qui est un problème majeur, sur lequel vous mettez l'accent à juste titre. Je partage votre inquiétude.

Le sujet est que, de notre point de vue, il faut que l'on rénove tous les logements. Enlever cet article de la loi Climat et résilience serait au contraire encourager la non-rénovation de ces logements. Alors que l'on sait que les canicules seront beaucoup plus importantes à partir des années 2030, ne pas s'engager dans la rénovation et enlever cette disposition risqueraient de ralentir encore le processus de rénovation.

De notre point de vue, il faut plutôt essayer de mettre en cohérence la politique de l'Etat. Il y a cet article de la loi Climat et résilience d'interdiction de relouer, mais il doit être accompagné d'autres dispositifs. Ce qui ne va pas dans le dispositif de l'Etat actuellement, c'est que les aides à la rénovation, MaPrimeRénov' Copropriété, ne sont quasiment pas discriminées entre les logements E, F et G.

Dans la réalité des faits, un logement E a souvent des coûts de rénovation de l'ordre de 40.000 euros et, avec les aides cumulées de l'Etat et de la Ville, nous amenons 20.000 euros. C'est pourquoi, avec mon collègue Dan LERT, nous obtenons énormément de copropriétés qui s'engagent dans la rénovation. Au contraire, pour les logements classés G, qui sont souvent des logements construits avant 1945 ou des petites copropriétés, les coûts atteignent 80.000 euros par logement et on se retrouve avec des capacités de financement plus faibles. En plus, on s'adresse à des propriétaires qui sont souvent des propriétaires bailleurs qui n'habitent pas là ou des propriétaires de logements vides et de résidences secondaires. Dans ces cas-là, nous arrivons beaucoup moins à les convaincre.

Ce qu'il faut, c'est ce que nous demandons à l'Etat et ce que je vais aller redemander à Mme LÉTARD, Ministre du Logement, dans trois semaines : augmenter le plafond de financement spécifiquement sur les F et les G de 25.000 à 70.000 euros. C'est technique, mais c'est dans le vœu de l'Exécutif que nous vous proposons. D'ailleurs, les responsables de l'ANAH conviennent eux-mêmes qu'il y a un dysfonctionnement dans leur régime d'aide et qu'il priorise les logements E plutôt que les G, ce qui est complètement contradictoire avec la politique de l'Etat.

Cela, c'est la première chose à faire, que nous vous proposons.

Bien sûr, nous en revenons au débat que nous avions hier sur la vacance. Aujourd'hui, il y a beaucoup de propriétaires de G qui ont des logements vacants ou de résidences secondaires. Ils sont extrêmement surreprésentés dans ces types de logements. Il faut donc également augmenter la fiscalité sur la vacance et les résidences secondaires, parce que les logements vides et les résidences secondaires sont un frein essentiel à la rénovation du parc privé, en particulier des logements G.

Voilà les deux évolutions que nous proposons dans notre vœu de l'Exécutif. Il nous semble une réponse beaucoup plus adaptée que de nous désengager complètement de la rénovation via la proposition que vous faites dans votre vœu.

En tout cas, je vous remercie d'avoir posé ce débat, qui est effectivement essentiel pour le marché du locatif privé à Paris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

En réponse au vœu n° 89, l'Exécutif a déposé le vœu n° 89 bis. Le vœu n° 89 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Elisabeth STIBBE. - Non, il est maintenu.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - J'ai une demande d'explication de M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Écologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Il est difficile d'être écologiste. A travers ce vœu, la droite a l'impression de répondre à une problématique, mais il faut savoir les conséquences si nous mettions en application ce vœu.

Le changement climatique à Paris est aujourd'hui réversible. Une étude de "The Lancet" de juin de l'année dernière avait montré qu'il y avait une surmortalité à Paris, notamment à cause de l'impact du changement climatique sur les habitations de Paris. Je ne rappelle pas la canicule de 2003, qui avait entraîné énormément de décès à Paris. Malheureusement, si nous ne faisons rien pour la réhabilitation de ces appartements, nous risquons d'avoir de nouvelles catastrophes sanitaires et les décès qui vont avec.

Bien sûr, cela implique énormément de contraintes réglementaires et énormément d'investissements. C'est là, comme l'a très bien dit M. BAUDRIER, que nous avons besoin de l'Etat. Nous avons besoin d'avoir un financement dans le budget de la loi de finances sur la question de la rénovation thermique. Or, cela n'y est pas. Aujourd'hui, nous allons donc avoir une sorte de nécessité de faire des investissements, mais sans avoir les moyens de les faire, et donc de ne pas les faire. Il ne faudra pas regretter, dans quelques années, peut-être même cet été, si, d'un seul coup, nous avons une nouvelle vague de canicule. On sait qu'elle aura lieu, on ne sait pas quand, mais elle aura lieu, et il pourrait y en avoir plusieurs.

Il aurait été préférable de retirer votre vœu et d'aller dans le sens du vœu de l'Exécutif, parce que j'ai l'impression que vous n'avez pas conscience de ce que cela veut dire aujourd'hui de rénover thermiquement. Nous n'aurons plus le choix demain.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 89 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 89 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2025, V. 27).

Souhaits de bienvenue.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Je signale la présence en tribune des membres du Comité des usagers seniors de la Ville de Paris, qui sont là à l'invitation de Véronique LEVIEUX.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la mise en location de logements sociaux sur les plateformes locatives.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 90 relatif à la mise en location de logements sociaux sur les plateformes locatives.

La parole est à Mme Maud GATEL, du groupe MoDem et Indépendants, pour deux minutes maximum.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le renforcement de l'encadrement des locations saisonnières, que nous n'avons eu de cesse d'appeler de nos vœux, a permis notamment que des plateformes de type "Airbnb" communiquent les adresses des logements mis en ligne. Cela a permis d'identifier facilement des offres saisonnières dans des logements sociaux proposés à la location de courte durée.

Pour mémoire, la sous-location de son appartement social est évidemment strictement interdite, conformément au Code de la construction et de l'habitat. Mettre en location son logement social est non seulement illégal, mais cela soustrait également ces logements à leur vocation sociale et favorise des pratiques spéculatives.

La communication des adresses des logements mis en ligne aurait permis d'identifier une centaine d'annonces illégales. Par ce vœu, nous souhaitions simplement que nous soit communiqué le recensement des adresses concernées, mais surtout que des mesures soient bien mises en place pour rappeler les règles à tous les locataires du parc social et que ce phénomène ne se reproduise pas.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame la Présidente, chère Maud GATEL, de me donner l'occasion d'apporter des informations sur ce sujet.

Soyez rassurée, les bailleurs sociaux parisiens sont très actifs pour rappeler la réglementation. D'ailleurs, il y a eu énormément de communication faite vis-à-vis des locataires à l'occasion des Jeux olympiques, et heureusement. Il y a aussi évidemment une surveillance permanente. De fait, le nombre d'infractions qui sont relevées est assez limité.

En 2024, sur le parc des trois bailleurs sociaux de la Ville, qui représente près de 86 % du parc total, 13 procédures judiciaires ont été engagées contre des locataires. Sur 270.000 logements, c'est extrêmement minoritaire. Le phénomène est totalement résiduel. C'est à peu près l'étiage annuel que l'on observe depuis plusieurs années : une quinzaine de procédures au maximum.

Evidemment, il faut toujours être vigilant. Même si c'est extrêmement résiduel, il peut arriver qu'un certain nombre de personnes soient indélicates. Heureusement, cela reste extrêmement maîtrisé.

D'ailleurs, nous tenons à signaler qu'"Airbnb" a seulement communiqué à "Paris Habitat" les adresses du bailleur pour lesquelles il y avait des annonces actives. De fait, il y en a effectivement une centaine, mais aucune location n'est enregistrée pour la plupart, il n'y a donc pas eu de procédure engagée. En tout cas, ces adresses, au nombre que vous avez évoqué, sont sous surveillance extrêmement pointue et précise de "Paris Habitat".

En l'espèce, nous avons tout lieu de nous féliciter qu'une écrasante majorité des locataires du parc social respectent la loi. On parle d'une quinzaine de procédures engagées alors qu'il y a 25.000 annonces illégales et meublés touristiques loués illégalement dans le parc privé, on voit donc bien que le sujet dans le parc social est totalement résiduel, et heureusement.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Le vœu n° 90 du groupe MoDem et Indépendants est-il maintenu ?

Mme Maud GATEL. - Il est retiré.

Je remercie M. le Maire adjoint pour ses explications, j'invite seulement que, parmi cette centaine d'adresses issues de "Paris Habitat", la communication soit extrêmement stricte à l'égard des locataires effectivement particulièrement indélicats.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la mutation dans les logements sociaux.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 91 relatif à la mutation dans les logements sociaux.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Un logement trop petit pour une famille qui s'agrandit, un logement devenu trop grand après le départ des enfants, ce sont des situations malheureusement fréquentes dans le parc social comme dans le parc privé. Le parcours résidentiel doit également être une réalité dans le parc social.

C'est le sens des dispositions en matière de mutation de la Convention parisienne d'attribution des logements sociaux que nous avons votée en 2021. Le Conseil de Paris fixait alors à l'ensemble des bailleurs sociaux des objectifs en matière de mutation pour prévenir la sur ou sous-occupation et assurer une véritable gestion locative dans le parc social. Or, nombreux sont les locataires demandant une mutation qui ne reçoivent aucune réponse de la part de leur bailleur.

Bénéficier d'un logement social est une chance, mais être locataire du parc social ne donne pas moins de droits en matière de gestion locative.

Dès lors, par ce vœu, nous demandons que soit communiqué au Conseil un état des lieux des demandes de mutation, le nombre d'échanges effectués, les typologies de logements concernés. Nous souhaitons aussi pouvoir identifier les éventuels freins et qu'une communication soit prévue à destination de l'ensemble des locataires du parc social.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame la Présidente Maud GATEL. Ces informations, les bailleurs sociaux sont tenus réglementairement et légalement de les communiquer dans certaines instances comme la Conférence du logement, à laquelle l'ensemble des maires d'arrondissement sont conviés. Nous pourrons tout à fait vous communiquer tous ces éléments chiffrés.

Le principal problème, on le connaît, c'est la crise du logement et le blocage du marché du logement privé. Cela fait que de moins en moins de ménages peuvent devenir propriétaires, parce que de moins en moins de logements sont construits en Ile-de-France. La construction n'a jamais été aussi basse et la production de logements sociaux n'a jamais été aussi basse.

Nous avons eu l'occasion de l'évoquer avec Mme STIBBE à l'instant, le parc privé locatif est en chute libre et le nombre d'annonces qui se libèrent dans le parc privé locatif a baissé très fortement. Selon les chiffres de "SeLoger", il y a 30 % d'annonces en moins par rapport à l'année 2019. De moins en moins de locataires du parc social peuvent donc en sortir pour aller dans le parc privé du fait de cet assèchement du parc privé. Nous en revenons au sujet des résidences secondaires et des logements vacants, responsables de l'assèchement du parc privé.

Cela fait que de moins en moins de locataires du parc social peuvent déménager, le taux de rotation dans le parc social est donc en chute libre, à Paris comme dans l'ensemble de l'Ile-de-France, mais comme dans l'ensemble de la France. Alors que nous avions un taux de rotation à plus de 5 %, donc qu'un locataire sur vingt déménageait, nous nous rapprochons aujourd'hui de 3 % de taux de rotation. Cela a presque divisé par deux le nombre de logements qui se libèrent chaque année, ce qui réduit d'autant nos capacités d'attribution.

Malgré des efforts financiers extrêmement importants pour la création de logement social, 600 millions d'euros cette année, le nombre d'attributions est malheureusement en baisse, que ce soit pour des nouvelles demandes de logements sociaux ou pour des mutations. Cela a évidemment un caractère dramatique qui fait que, malheureusement, nos bailleurs, comme ceux qui ne dépendent pas de la Ville, ont de plus en plus de mal à répondre à ces demandes de mutation. Bien entendu, nous apportons ces éléments dans nos communications vis-à-vis de l'ensemble des locataires.

Je le rappelle, si le Gouvernement avait enfin accepté de faire voter dans le cadre du projet de loi de finances l'amendement que nous avions fait adopter au Sénat de façon transpartisane, nous aurions pu libérer près de 50.000 logements privés à Paris. Cela aurait permis à un certain nombre de locataires du parc social de sortir du parc social, de libérer des logements et de faciliter les mutations.

Votre question est légitime, mais revient à aborder le problème du blocage du marché locatif privé et du marché de l'immobilier privé à Paris et en Ile-de-France. Merci pour cette question, qui me permet d'apporter des éléments de réponse et de contexte, malheureusement plutôt déceptifs, mais c'est la réalité du marché privé de logement aujourd'hui à Paris.

Sur la base de ces informations, je vous propose de retirer votre vœu. Bien entendu, nous vous fournirons toutes les informations nécessaires.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Le vœu n° 91 du groupe MoDem et Indépendants est-il retiré ou maintenu ?

Mme Maud GATEL. - Il est retiré.

Merci, Monsieur le Maire, pour vos explications. J'insiste néanmoins sur le fait que toute demande de mutation doit être suivie d'une réponse de la part des bailleurs. C'est quand même la moindre des choses.

Par ailleurs, vous n'avez pas évoqué la question du prix. Extrêmement souvent, les logements proposés à la permutation sont d'un montant supérieur, et je pense que c'est un frein important sur lequel il faudrait travailler.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

2025 DCPA 8 - Convention dite PACT2030 Bois-Biosourcés, portée par "Fibois Ile-de-France" pour une durée de 5 ans.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DCPA 8 concernant une convention dite PACT2030 Bois-Biosourcés, portée par "Fibois Ile-de-France" pour une durée de cinq ans.

La parole est à Mme Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, mes chers collègues, par ce projet de délibération, nous nous proposons d'approuver le projet de convention dite PACT2030 Bois-Biosourcés portée par la "Fibois Ile-de-France" et d'imputer la dépense correspondante.

"Fibois Ile-de-France" est l'interprofession qui fédère depuis 2004 les acteurs de la filière forêt-bois en Ile-de-France, les acteurs de l'amont forestier, les entreprises de la première et de la deuxième transformation du bois, les structures engagées dans la construction du bois, la construction bois, ainsi que les acteurs du bois énergie.

Dans la continuité de son action volontariste dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, Paris s'engage avec la filière bois et déploie l'usage du bois et des autres matériaux biosourcés dans la rénovation et la construction des équipements publics parisiens. Cet engagement a contribué au succès du PACT Fibois 2021-2024 au niveau "or", soit 40 % de bois et biosourcés sur un périmètre de 28 opérations de plus de 2 millions d'euros.

Paris vise maintenant le niveau "platine" du label PACT2030 Fibois, qui implique d'atteindre les 70 % de S.D.F. de travaux en bois ou en matière biosourcée. Cette convention, que je vous invite à voter, contractualise donc le partenariat entre la Ville de Paris et "Fibois Ile-de-France" afin d'atteindre l'objectif visé.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. Thomas CHEVANDIER, pour cinq minutes maximum.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Je vous remercie, Madame la Maire, chers collègues.

Chère Maya AKKARI, merci pour la présentation de ce projet de délibération, qui témoigne bien de l'ambition de la Ville de Paris en termes de développement des matériaux biosourcés et géosourcés. J'associe à la réponse que je fais au nom de l'Exécutif mon collègue Jacques BAUDRIER, qui est co-rapporteur et dont chacun connaît l'engagement en faveur de la construction durable et du développement et du déploiement des matériaux biosourcés et géosourcés.

Vous l'avez dit, les objectifs du Plan Climat sont extrêmement ambitieux en matière de baisse de la consommation énergétique et de l'empreinte carbone du bâti. Pour remplir ces objectifs, il est indispensable que l'on parvienne à déployer l'emploi et l'usage des matériaux biosourcés et géosourcés. Pour cela, la Ville souhaite continuer à s'engager en faveur de ces matériaux et approfondit un travail absolument essentiel avec les filières.

Puisque l'on sait très bien que ce sont des filières qui restent encore assez fragiles, notamment si on veut utiliser du bois ou des matériaux locaux qui ne font pas trois fois le tour du monde pour venir être utilisés comme matériaux de construction, nous avons besoin de travailler avec l'ensemble de la filière. Ce PACT2030 Bois-Biosourcés, élaboré en lien avec la fédération et l'ensemble des acteurs, y contribue. Il vise à créer un écosystème vertueux regroupant les acteurs de l'amont forestier, les entreprises de la transformation du bois et des biosourcés et le secteur de la construction.

Le PACT2030 Bois-Biosourcés est donc un nouvel engagement de la Ville à réaliser sur une période de cinq ans, lors des futures opérations de construction ou de restructuration des équipements municipaux, une proportion croissante de surfaces de travaux dites bois et biosourcés, qui doit permettre à la Ville d'atteindre les objectifs de 70 % de surfaces de planchers concernées par les travaux en bois ou en matériaux biosourcés.

Je vous invite à voter ce projet de délibération, qui témoigne une nouvelle fois de l'ambition de la Ville en la matière et de sa détermination à remplir les objectifs du Plan Climat.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DCPA 8).

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la demande de bilan de l'application de la charte des chantiers écologiques à faible nuisance.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 92 relatif à la demande de bilan de l'application de la charte des chantiers écologiques à faible nuisance.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants, pour deux minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous avons eu l'occasion à de très nombreuses reprises d'aborder la question du bruit et de ses impacts sur la santé publique. Le bruit a de multiples sources, mais l'une d'entre elles est liée à la question des chantiers. Or, nous avons adopté il y a quelque temps au sein de notre hémicycle une charte des chantiers écologiques à faible nuisance dans le cadre du Plan d'action pour l'écologie et la santé. C'est évidemment quelque chose d'indispensable quand on sait qu'un chantier peut générer un niveau sonore de 60 à 85 décibels, bien au-dessus des seuils fixés par l'O.M.S.

Par ce vœu, nous souhaitions faire un premier point sur l'application de la charte pour les chantiers à faible nuisance, et également sur la question de la sensibilisation de la police municipale sur cette question.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Thomas CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je vous remercie, chère collègue, de déposer ce vœu qui nous permet d'aborder la question des moyens utilisés par la Ville et des outils dont elles disposent pour limiter et contrôler les nuisances autour des chantiers.

Vous rappelez les chiffres du nombre de chantiers qu'il y a sur la ville : 60 % sont des chantiers privés, 30 % sont des chantiers de concessionnaires, 10 % sont des chantiers de la Ville. Chacun fait intervenir un nombre d'acteurs différents. Pour que l'on réussisse à remplir des objectifs en termes de limitation des nuisances de chantier, il faut embarquer l'ensemble des professions, l'ensemble des filières. Pour cela, nous avons un certain nombre d'outils.

Le premier, vous l'évoquez dans votre vœu, est le 8e protocole de bonne tenue des chantiers, qui a des objectifs en matière de limitation des nuisances sonores et qui permet d'objectiver et de contrôler les nuisances sonores générées par les différents chantiers, notamment sur l'espace public. Des notes sont attribuées à tous les intervenants, notamment aux entreprises qui réalisent ces travaux, et les notes des contrôles annuels seront dévoilées dans quelques semaines. Ce sera l'occasion de faire un point à ce moment-là sur la question des nuisances sonores et de voir si toutes les entreprises et tous les maîtres d'œuvre ont des pratiques vertueuses en la matière. Ils seront publics, mais nous pourrons vous communiquer l'ensemble des résultats à cette occasion.

Il y a aussi la question des contrôles effectués par la police municipale. Elle est sensibilisée, mais nous nous heurtons à une difficulté dans la pratique : caractériser la notion de comportement anormalement bruyant. Nous, nous préférons faire des contrôles par les services de la voirie, qui sont plus efficaces pour limiter les nuisances sonores.

Enfin, sur la question de la charte des chantiers durables, elle sera présentée au printemps. Elle fera l'objet d'une présentation en Commission "a priori", qui permettra aussi d'avoir un temps d'échange avec les élus.

Voilà le panorama global des outils utilisés par la Ville pour limiter au maximum les nuisances des chantiers, et donc les nuisances sonores.

Je vous propose peut-être de retirer votre vœu, nous aurons les différents temps d'échanges que je mentionnais dans ma réponse.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 92 du groupe MoDem et Indépendants est-il maintenu ?

Mme Maud GATEL. - Il est retiré. Merci.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

2025 DGGP 7 - Convention de gestion sur le secteur Paul-Vaillant-Couturier (PVC) et boulevard périphérique à Gentilly.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGGP 7 concernant une convention de gestion sur le secteur Paul-Vaillant-Couturier et boulevard périphérique à Gentilly.

La parole est à Mme Nathalie LAVILLE, du groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

Mme Nathalie LAVILLE. - Merci, Madame la Maire.

Vous le savez, le périphérique reste, encore aujourd'hui, une autoroute urbaine, une frontière difficilement franchissable entre Paris et sa banlieue, une zone qu'il nous faut aménager, dans laquelle investir pour la rendre mieux vivable, plus agréable à ses riverains. La Ville de Paris s'est engagée dans des actions qui visent non seulement à renforcer nos liens métropolitains, mais aussi à améliorer ces espaces limitrophes.

En juillet dernier, le Conseil de Paris a approuvé deux conventions de coopération stratégique, l'une avec la commune de Gentilly, l'autre avec l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre. Ces accords traduisent notre engagement commun à transformer le secteur de l'avenue Paul-Vaillant-Couturier du boulevard périphérique en véritable espace de vie. Ce secteur important se situe au carrefour de quatre territoires : Paris, Gentilly, Grand-Orly Seine Bièvre et le Val-de-Marne. Ce positionnement unique soulève des défis considérables, tant en matière de mobilité que de qualité de l'environnement et de cadre de vie. Notre ambition est claire : ces lieux ne doivent plus être perçus comme de simples voies de passage mais comme des espaces de rencontres, de lien et de mieux vivre au quotidien.

Dans cette perspective, je vous invite à approuver aujourd'hui une nouvelle convention de projet, qui marque une étape clé dans cette démarche. Cette convention prévoit une étude multipartenariale sur deux ans, qui visera à repenser profondément ces espaces.

Cette étude se veut collaborative. Elle associera étroitement les quatre collectivités partenaires, ainsi que divers acteurs locaux. Chaque étape, du diagnostic initial aux propositions concrètes, fera l'objet d'un suivi rigoureux et transparent. Les objectifs seront d'imaginer des espaces plus inclusifs, plus fonctionnels, plus accueillants pour les riverains, tout en assurant la promotion des mobilités actives et partagées, le renforcement de la végétalisation et la réduction des nuisances environnementales, notamment sonores et atmosphériques.

Bien sûr, nous inscrirons notre action dans la continuité des démarches déjà engagées.

Je vous invite donc à approuver cette convention et à poursuivre avec ambition et cohérence cet engagement collectif.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, chère collègue, pour cette intervention sur un projet extrêmement important. Effectivement, il est proposé dans ce projet de délibération l'approbation d'une convention pour un projet qui est extrêmement important pour nous. Elle n'a pas simplement vocation à acter une coopération avec le Département du Val-de-Marne et avec les collectivités, notamment celles de Gentilly, j'y reviendrai, elle a d'abord vocation à poser une interrogation : que souhaitons-nous faire du périphérique ?

Je crois que cette convention et ce projet de délibération posent un certain nombre de premières pierres qui viennent matérialiser, notamment, la concrétisation des échanges que nous avons pu avoir dans le cadre des "ateliers du périphérique", où les acteurs du Val-de-Marne et de Gentilly ont été extrêmement présents et engagés. Je tiens sincèrement à les en remercier.

Notre objectif est de métamorphoser les usages et le paysage urbain de l'avenue Paul-Vaillant-Couturier et, plus globalement, du boulevard périphérique. Nous avons vu l'abaissement de la vitesse de 70 à 50 kilomètres, auparavant à 90, puis à 70, et aujourd'hui à 50, la sanctuarisation d'une voie de covoiturage et, plus globalement, la transformation de ce périphérique, de cette verrue aujourd'hui en plein cœur du Grand Paris, qui a vocation à changer de destination. Ce changement de destination passe d'abord par la transformation du paysage urbain de façon à modifier les usages à terme, j'en suis persuadée, et pour pouvoir modifier la destination de ce boulevard périphérique.

L'objectif de cette convention est de proposer des scénarios qui vont permettre de requalifier les espaces publics attenants au boulevard périphérique en tenant compte des travaux qui ont déjà été amorcés sur ce secteur, et donc de continuer à travailler à la transformation du périphérique en boulevard urbain.

Je tiens à remercier tout particulièrement et avec sincérité le président Olivier CAPITANIO et les élus de la ville de Gentilly qui, je dois le dire, ont travaillé d'arrache-pied avec nous sur ces réflexions et sur la transformation de cet espace qui, j'en suis persuadée, marquera un changement de cap dans l'avenir du périphérique. Nous y travaillerons ensemble dans les prochaines années.

Je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération et je vous remercie, chère collègue, pour votre intervention.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGGP 7.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DGGP 7).

2025 DU 20 - Constitution d'une servitude de passage par ascenseur sur le volume 10 223, 27, rue du Commandant-René-Mouchotte (14e).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 20 relatif à la constitution d'une servitude de passage par ascenseur sur le volume 10 223 au 27, rue du Commandant-René-Mouchotte, dans le 14e.

La parole est à M. Vincent BALADI, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", pour cinq minutes maximum.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, lors du Conseil de Paris d'octobre 2023, j'avais déposé un vœu sur l'accessibilité et l'entretien des ascenseurs de la Ville de Paris. J'alertai alors la Ville sur la panne de 60 % d'entre eux.

Je rappelle que bon nombre d'ascenseurs sur l'espace public appartenant à la Ville de Paris permettent l'accessibilité universelle des personnes à mobilité réduite, des personnes handicapées et des familles avec poussette, notamment. Or, dans ce projet de délibération, nous voyons que, malgré le travail des services et les relances régulières aux ascensoristes, nous avons encore des pannes très régulières de ces équipements.

Je cite le projet de délibération : "La Ville de Paris possède un ascenseur situé sur l'espace public au 27, rue du Commandant-René-Mouchotte qui dessert la passerelle contiguë permettant l'accès au jardin Atlantique. Compte tenu d'incivilités récurrentes, cet ascenseur, régulièrement en panne, est à l'arrêt depuis 2019". Vraiment, nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette situation, et ce, même si une solution de contournement a été trouvée, et c'est bien, avec un ascenseur privé de centre commercial et donc un droit d'usage. C'est quand même un détour de plus de 800 mètres. Pour bien connaître ce quartier, je rappelle que cet ascenseur dessert un jardin public, un équipement sportif, et même un musée.

Pour moi, vraiment, ce n'est pas satisfaisant. Encore une fois, je sais que les services et l'adjointe chargée de ce dossier suivent cela, mais il faudrait vraiment mettre toute la pression sur les ascensoristes, que l'on suive les dossiers, que l'on ne lâche rien. D'ailleurs, je sais qu'une proposition de loi est en cours à l'Assemblée nationale et j'espère vraiment que tous les partis politiques la voteront.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, cher collègue, pour votre intervention. Vous avez tout à fait raison, cette situation est un scandale, je n'ai pas d'autres mots. Nous en avons déjà échangé tous les deux à la fois dans le cadre du Conseil, mais aussi en dehors.

Aujourd'hui, nous avons un problème avec une espèce d'oligarchie d'ascensoristes qui, clairement, fait ce qu'elle veut, quand elle veut, et qui n'en a que faire des injonctions que nous pouvons exiger d'elle, notamment en matière de service public. Parce que c'est un service public, notamment celui de l'accès à son logement.

Je rappelle quand même que nous avons des problématiques d'ascensoristes énormes dans le parc social. Je dois vous confier que même ici, à l'Hôtel de Ville, nous avons eu le plus grand mal à obtenir d'eux des réparations dans des délais acceptables. Cela concerne aussi l'accès à des espaces publics, vous l'avez évoqué dans ce cas précis, mais je pourrais vous en citer d'autres, notamment dans le 13e, où je sais que le maire Jérôme COUMET m'interpelle régulièrement sur ce sujet.

C'est un scandale. Il faut savoir que, à chaque fois qu'un ascenseur est en panne, il y a bien sûr la question du confort pour des gens valides comme vous et moi, mais il y a d'abord et surtout la question des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des familles avec des enfants en bas âge. C'est une situation inacceptable, je ne peux pas le dire plus clairement, d'être empêché de pouvoir accéder à son logement, à un établissement public ou simplement de se déplacer dans l'espace public.

Vous le savez, chers collègues, j'ai convoqué à plusieurs reprises les ascensoristes, notamment dans le cadre d'un comité de pilotage, qui s'est réuni de trop nombreuses fois à mon goût, pour essayer de faire avancer les choses. La Ville de Paris, et je tiens vraiment à remercier l'ensemble des services, a même mis à disposition des ascensoristes des espaces publics pour le stockage des pièces les plus communes dans les pannes les plus fréquentes des ascenseurs. A ce stade, le compte n'y est toujours pas. C'est totalement insatisfaisant.

Mon collègue Philippe BRUN, dont j'apprécie particulièrement le travail, a déposé une proposition de loi en ce sens. J'espère vraiment qu'elle sera votée par l'ensemble des groupes parlementaires, et surtout qu'elle sera reprise et qu'elle sera appliquée.

Aujourd'hui, notamment en Ile-de-France, les ascenseurs sont le premier mode de transport public, si vous me permettez de le dire de cette façon, et c'est inacceptable que nous n'ayons pas la capacité de les réparer dans des délais qui soient tolérables pour les usagers. Je le dis à chaque fois, ce n'est pas une question de confort, c'est d'abord une question d'égalité, c'est une question de service public.

Je vous remercie donc vraiment pour votre intervention. Je me tiens là aussi à votre disposition. Peut-être qu'il serait intéressant que vous puissiez être associés au prochain comité de pilotage ascensoristes, si vous le souhaitez. Je serais ravie que vous soyez présents, et que l'ensemble des groupes, d'ailleurs, soit représenté dans le cadre de ce comité de pilotage. C'est la proposition que je vous fais. Si vous en êtes d'accord, venez les "engueuler" avec moi, cela me fera très plaisir. Si cela nous permet d'avancer collectivement, j'y serai évidemment extrêmement favorable.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 20.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DU 20).

Nous observons deux minutes d'interruption de séance pour accueillir les représentants du Conseil parisien de la Jeunesse. Nous reprendrons au bout de deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures onze minutes, est reprise à dix heures treize minutes, sous la présidence de Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2025 DJS 54 - Rapport d'activité du Conseil parisien de la Jeunesse 2024.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l’accès des jeunes à la culture et aux loisirs.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous reprenons donc maintenant la séance avec, comme chaque année, un débat organisé autour du rapport du Conseil parisien de la Jeunesse. Ce débat inclut des temps de parole définis et la présentation d'un vœu.

Je vous présente les deux représentants du C.P.J., Solène LOUBER, qui est à mes côtés, et Tim LE BOURDIEC. Je leur donne la parole, pour cinq minutes maximum, et je vous remercie de les écouter attentivement.

(La séance est suspendue le temps de prendre connaissance des interventions de deux représentants : M. Tim DELUGE-LE BOURDIEC et Mme Solène LOUBER. Interventions qui figurent en annexe).

(La séance est reprise).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. Vous avez lancé le débat avec beaucoup de dynamisme, je vous en remercie.

La parole est à M. Paul HATTE, pour le groupe Union Capitale.

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'ai en effet l'honneur de débuter ce débat. Je suis très content, puisque, vous le savez, j'ai la chance d'être le plus jeune de cet hémicycle, tout en étant assez peu jeune dans ma tête. Baudelaire disait : "J'ai plus de souvenirs que si j'avais mille ans". Je m'en inspire.

J'ai toujours pensé que le C.P.J. était une bonne idée. Je trouve intéressant d'inviter des jeunes à s'exprimer sur des sujets qui sont chez eux, en particulier dans le problème d'engagement qui se trouve chez nous, dans la jeunesse en particulier. C'est très difficile de faire de la politique quand on est jeune, et c'est d'autant plus difficile quand on voit que les gens autour de soi ont encore plus d'impact en étant sur les réseaux sociaux et ont moins de comptes à rendre. En étant sur les réseaux sociaux, on est plus suivi, on est capable d'influencer plus de personnes, d'être mieux entendu, et on a le droit de faire toutes les erreurs du monde. C'est vrai que c'est un métier difficile, et ça l'est encore plus quand on est dans une instance qui n'est pas forcément élue, dans laquelle on a été tiré au sort, et que l'on vient porter des sujets.

Ce que j'ai à dire, c'est déjà que les idées que vous avez soulevées sont intéressantes. Il est évident que nous sommes d'accord avec le fait qu'il faut mieux engager les jeunes dans la culture. Il faut aussi se dissocier des écrans, et il faut que les jeunes puissent aller dans les musées et vivre une expérience un peu différente. L'enjeu que j'aimerais soulever est : quelle réalité va-t-on donner à cela ?

J'ai fait un petit travail que l'on fait assez peu, c'est-à-dire que je suis allé chercher dans les années précédentes les vœux qui ont été déposés par le Conseil parisien de la Jeunesse.

Le premier regret que j'ai, et que je soumets à Mme BIDARD, c'est le fait que le Conseil parisien de la Jeunesse dépose un vœu. Il pourrait déposer un projet de délibération, cela le rendrait obligatoire et il y aurait force de loi à ce qui serait proposé par les jeunes. Ce n'est pas le cas. Pourquoi ? Parce que, une fois que l'on a soulevé des sujets intéressants, c'est un peu facile de se dire "on l'a fait" et de passer à autre chose. Cela, c'est un point un peu important.

Je vais vous donner quelques exemples.

En 2014, quand il a commencé, le Conseil parisien de la Jeunesse a demandé que la Ville de Paris organise en son nom une campagne contre le harcèlement de rue. Cela n'a pas été fait. La première campagne qui a eu lieu a été organisée en 2016 via une association sur l'espace public.

Ensuite…

Je me trompe peut-être, vous pourrez me le dire.

En 2018, le Conseil parisien de la Jeunesse a soutenu l'idée de créer des collocations intergénérationnelles dans le logement privé, avec notamment la possibilité d'indiquer que l'on est en colocation pour avoir des baux de courte durée dans le logement social. Il a aussi demandé qu'il y ait des statistiques précises sur le type de demandes et le type de demandeurs en "open data". Cet "open data" n'existe pas aujourd'hui, alors que le vœu avait été voté.

En 2019, le Conseil parisien de la Jeunesse a demandé que l'on puisse définir des critères mesurables de préservation de la biodiversité lors de l'occupation temporaire d'espaces naturels lors des événements. Autrement dit, quel impact sur l'espace public ont les événements organisés par la Ville ? C'est aussi un point qui a été soulevé lors de la M.I.E. sur les bois de Paris. Cela n'a jamais été mis en place. Même après le vote de la M.I.E., cela n'a pas non plus été mis en place.

En 2021, le Conseil parisien de la Jeunesse a demandé que la Ville prenne en charge un forfait de 12 séances de consultation pour les jeunes en détresse psychologique avec la création d'un centre de santé mentale dédié aux jeunes. Cela n'a jamais été fait. Ce sont vraiment des choses très concrètes qui sont dans les textes. En plus, il avait demandé la création de bancs, appelés "happy to chat", pour échanger sur des problématiques sur l'espace public. Cela n'a jamais été mis en place.

Enfin, en 2022, il a demandé la mise en place de cantines à prix libre, ce qui était quand même quelque chose d'intéressant et de très porteur en Europe du point de vue de la jeunesse. Cela n'a jamais été mis en place non plus.

Je ne doute pas que c'est difficile à faire, mais l'intérêt que vous avez, c'est que vous avez des idées qui ne nous viennent pas forcément. Les porter, c'est aussi nous engager à les réaliser. Comptez sur moi pour le rappeler jusqu'à ce que ce soit fait.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Franck MARGAIN, du groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

M. Franck MARGAIN. - Madame la Maire, mes chers collègues, "tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude". Toujours en avance sur son temps, il était une fois de plus dans le vrai. C'était Albert Camus. C'est pourquoi, au nom du groupe Changer Paris, je veux saluer ce vœu du Conseil parisien de la Jeunesse pour une meilleure prise en compte des attentes des jeunes en matière d'accès à la culture et aux loisirs.

Nous avons toujours appelé à une plus grande écoute des jeunes dans le fonctionnement des établissements culturels et de loisirs. Leur participation aux échanges sur les modalités d'accès, les horaires ou encore la programmation sera sans aucun doute une valeur ajoutée, à condition bien sûr que cette concertation soit organisée et équilibrée. Ces contributions doivent venir enrichir le dialogue avec les acteurs culturels. Une meilleure écoute et une plus grande interaction avec les jeunes Parisiens leur permettront de s'approprier l'offre culturelle, tout en préservant la cohérence et l'expertise des équipes en place.

Nous saluons aussi la volonté de rendre l'expérience culturelle plus interactive pour les jeunes.

A ce titre, je rappelle d'ailleurs que le Ministère de la Culture agit déjà largement pour renforcer l'accès des jeunes à la culture.

D'abord, avec une politique tarifaire avantageuse et l'accès gratuit aux musées jusqu'à 26 ans, ainsi qu'une tarification spéciale jeunes dans toutes les structures subventionnées du spectacle vivant, par exemple les abonnements pour les 15-18 de la Philharmonie à 9 euros la place.

Ensuite, la programmation avec des espaces ou des expositions dédiés aux jeunes, comme la Petite Galerie du Louvre, l'exposition "Mon ours en peluche" au musée des Arts décoratifs, des sujets où l'art se mélange au quotidien et au jeu. Il y en a de plus en plus.

Il y a également la mise en place d'ateliers. Toutes les structures déploient aujourd'hui des activités d'accès à la culture par des activités ludiques. Je pense au "Fab Lab" de la Cité des sciences et de l'industrie à la Villette, où les jeunes peuvent créer sur des imprimantes 3D, aux ateliers numériques et ludiques de l'I.R.C.A.M. avec des dispositifs tactiles pour les adolescents, ou "Chaillot Colo" pendant les vacances, avec des ateliers sur le mouvement pour les adolescents.

Je veux également souligner les actions du Ministère en faveur de la participation de nos jeunes, une innovation en matière de démocratie culturelle. Certaines structures accueillent des jeunes et leur permettent d'intégrer des programmations artistiques. "Chaillot" invite les danseurs du parvis au Trocadéro, c'est-à-dire que les collectifs de danse K-pop qui investissent le parvis sont invités à se produire sur la scène de Chaillot. La Maîtrise populaire de l'Opéra-Comique fait chanter des jeunes de 8 à 25 ans et les fait participer sur scène à des productions.

Enfin, le groupe Changer Paris plaide aussi pour un renforcement de l'homogénéisation des centres "Paris Anim'" pour assurer un accueil identique et une information harmonisée des jeunes Parisiens et, surtout, pour favoriser la formation des agents pour une meilleure orientation vers les activités culturelles.

Toutefois, nous serons vigilants sur la mise en œuvre de ces engagements pour que ces propositions ne restent pas de simples intentions. Il faut que la Ville apporte des garanties sur les financements alloués et sur le suivi concret des mesures annoncées. L'association des membres du Conseil parisien de la Jeunesse à l'élaboration et à l'évaluation de ces politiques est une nécessité, et nous devons veiller à ce qu'ils soient effectivement intégrés aux décisions qui les concernent.

Le groupe Changer Paris votera donc favorablement ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MARGAIN.

A présent, la parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, chers collègues, au nom de mon groupe, "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", je tiens tout d'abord à remercier les jeunes Parisiens de la promotion Joséphine-Baker du Conseil parisien de la Jeunesse. Merci pour votre sens de l'engagement, qui mérite d'être salué dans un contexte de crise démocratique que nous connaissons. Selon l'Institut Montaigne, 75 % des jeunes se désintéressent de la politique. Il faut saluer la curiosité et le travail dont vous avez fait preuve.

Le Conseil parisien de la Jeunesse est composé à majorité d'étudiants, et Paris, qui est peut-être la ville étudiante la plus vieille du monde, doit offrir à ses jeunes le meilleur cadre de vie possible, c'est-à-dire un accès aux savoirs, à la santé, au sport, à la culture et aux loisirs. Ainsi, ce vœu, qui vise à renforcer l'accès à la culture et aux loisirs des jeunes Parisiens, recevra le soutien plein et entier de notre groupe. Les propositions qu'il porte s'inscrivent d'ailleurs dans une tendance dont nous nous félicitons, montrée par l'indice "Patrimostat" du Ministère de la Culture : les jeunes sont de plus en plus nombreux à visiter les musées et les monuments français. Il faut vraiment s'en féliciter.

Il faut continuer à rendre les lieux culturels plus immersifs, plus ludiques, plus participatifs et plus interactifs. Notre groupe proposera d'ailleurs prochainement un vœu pour que les musées gérés par la Ville de Paris via l'établissement "Paris Musées" introduisent l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le cadre de leurs expositions.

Nous adhérons aussi à l'idée de créer une application qui permettait de centraliser une offre souvent noyée parmi de nombreux acteurs en proposant une programmation claire et attractive, ainsi qu'un système de réservation en ligne pour un accès simplifié aux offres culturelles et de loisirs.

Faire participer des jeunes dans les instances culturelles et de loisirs nous paraît aussi une idée intéressante qui mérite d'être explorée et creusée.

Pour toutes ces raisons, nous voterons pour ce vœu et nous réaffirmons notre soutien au Conseil parisien de la Jeunesse.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, chers membres du Conseil parisien de la Jeunesse, chaque année, nous avons le plaisir de vous écouter présenter votre rapport d'activité. C'est toujours un moment réjouissant.

Cette année, vous avez choisi de vous nommer "promotion Joséphine-Baker", un choix fort et inspirant. Comme vous l'avez dit, elle symbolise l'espoir et la détermination, à l'image de son engagement inlassable pour la liberté, contre le racisme et de son rôle dans la résistance française.

Je souhaiterais rappeler que, en ces temps où la démocratie et la parole des citoyens sont souvent malmenées, le Conseil parisien de la Jeunesse est une bouffée d'air frais et nous montre que la jeunesse est toujours porteuse d'espoir et d'avenir.

Vos travaux s'inscrivent dans une double démarche, d'abord celle d'éclairer nos politiques publiques parisiennes à l'aune des préoccupations globales de la jeunesse sur le climat, l'égalité entre hommes et femmes ou encore la solidarité. A ce titre, le travail important autour de la refonte de notre stratégie de résilience en a été une très belle illustration.

Vos travaux s'inscrivent également dans une dynamique de réflexion et de proposition, qu'il s'agisse d'élaborer à partir d'un cadre existant, comme vos recommandations sur les festivités de proximité durant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, ou qu'il s'agisse d'initier des sujets de votre choix, possibilité qui a été offerte par la réforme du Conseil parisien de la Jeunesse en 2021. A ce titre, je pense notamment à la poursuite du travail mené par la promotion précédente avec Frédéric HOCQUARD sur les violences sexistes et sexuelles en milieu nocturne, que vous avez approuvé.

Vous avez aussi travaillé sur les enjeux du handicap et de l'économie sociale et solidaire. Vos travaux ont abouti à des propositions intéressantes, comme celle relative à la formation de tous les agents en contact avec le public aux questions liées aux handicaps sous toutes ses formes.

En plus de ces réflexions précieuses pour les élus que nous sommes, pour notre collectivité et pour le service public parisien, je voudrais souligner ce qui est peut-être l'une des évolutions notables du C.P.J. dans l'engagement de ses membres : le C.P.J. souhaite agir concrètement en s'impliquant dans l'organisation d'événements ou d'initiatives. C'est là un point qui s'inscrit dans le prolongement des recommandations 2023, mais également dans la lettre de saisine de 2024.

Cette année, vous avez fait le choix de porter vos travaux sur l'accès des jeunes Parisiens à la culture et aux loisirs. Ce vœu s'inscrit dans nos combats pour faire de la culture un levier d'émancipation, de partage et de lien social. A Paris, c'est vrai, nous avons la chance immense d'avoir une diversité de l'offre artistique et culturelle et des lieux culturels de proximité. Malgré cela, beaucoup de jeunes se mettent encore des freins, des freins sociaux en pensant "le musée ou le théâtre, ce n'est pas fait pour moi", ou des freins financiers, car l'accès à la culture représente bien sûr un budget important pour des jeunes qui ont un pouvoir d'achat très restreint.

Vous vous efforcez de faire tomber les barrières et vous avez raison. Les mesures que vous proposez tendent à améliorer les dispositifs déjà existants, comme le fait de rendre les lieux culturels plus ludiques. Si je ne suis pas

très adepte de l'anglicisme "gamification", j'en partage le concept et l'idée qu'une certaine tranche d'âge est parfois oubliée des programmes ludiques des institutions culturelles. Ces programmes sont souvent réfléchis pour les très jeunes publics, mais cela s'arrête au niveau de l'adolescence, alors même que c'est un âge où il est tellement plus difficile de les mobiliser.

Nous devons également travailler à une meilleure diffusion des informations, car il y a manifestement un défaut d'information à l'accès des jeunes à la culture. J'en profite pour faire le lien avec un sujet dont on a parlé en début de Conseil sur l'usage des fameux M.U.I., les mobiliers urbains d'information, dont certains ici questionnent l'utilité : en voici une qui pourrait être très concrète. Je sais que notre collègue Hélène BIDARD s'y efforce, mais c'est un large chantier, auquel répondent en partie les pages jeunes, culture, sports et loisirs, qui connaissent un fort succès.

Je la sais très attentive aussi à la place des lieux de jeunesse, qu'elle souhaite multiplier, rénover, ou encore en amplifier les activités, y compris hors les murs. C'est un combat que nous portons chaque année avec elle lors du débat budgétaire.

Je dois dire que, "a contrario", l'abandon de la part collective du "Pass Culture" par le Gouvernement ne va évidemment pas du tout dans le bon sens.

Enfin, je reviendrais sur votre toute première proposition, qui vise à renforcer la place des jeunes dans les instances culturelles ou de loisirs. Je crois effectivement que ce type de démarche peut permettre d'intégrer une vision des attentes spécifiques d'un public trop éloigné de la culture. Cela participe au principe fondateur de la démocratie participative que nous défendons.

Sachez que vous pouvez compter sur nous pour vous aider à mettre en place ces préconisations, que nous voterons bien évidemment.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme Marie-Christine LEMARDELEY au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente, chère Raphaëlle PRIMET.

Je donne maintenant la parole à Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers amis du Conseil parisien de la Jeunesse, vous le savez, nous attendons toujours avec attention le rapport d'activité du Conseil parisien de la Jeunesse, car, au-delà de la promesse de l'avenir que vous portez, il y a un travail et des propositions toujours de grande qualité. Je dois avouer que ce cru 2024 Joséphine-Baker est un excellent cru.

Dans un moment où le bruit et la violence montent dans certaines instances politiques, vous faites preuve, de votre côté, d'une très grande maturité, d'une réflexion profonde et d'une volonté à mettre en avant l'intérêt général pour faire avancer le débat. Pour tout cela, notre groupe MoDem et Indépendants vous remercie.

Le choix de votre vœu portant sur l'accès des jeunes Parisiens à la culture témoigne de l'importance que revêt la culture pour vous, dans vos vies, et qu'elle est un axe de progression pour les jeunes dans notre ville.

Sensibilisation aux handicaps, alimentation comme enjeu majeur pour la santé des jeunes générations, mieux s'approprier l'Union européenne en renforçant les échanges entre jeunes Parisiens et leurs homologues européens, favoriser une politique du logement abordable, notamment pour les jeunes qui deviennent parents, lutter contre l'isolement des jeunes en renforçant le lien social et, enfin, rendre la Capitale plus verte, plus propre et plus sûre : cela, c'est un vrai programme électoral et des thématiques que notre groupe soutient régulièrement dans ses interventions. Vous avez évidemment tout notre soutien.

Votre travail doit être reconnu à plusieurs niveaux. Tout d'abord, par la valorisation de votre expérience et de vos travaux d'élus au sein du Conseil de la Jeunesse en vous délivrant une certification officielle pour les institutions éducatives ou pour les employeurs auxquels vous auriez affaire plus tard. Ensuite, je rejoins Paul HATTE, par un suivi et une évaluation de vos propositions, qui sont indispensables pour mesurer toute politique publique, son impact et la transparence sur sa mise en œuvre. Nous sommes très attachés à cette idée d'évaluation.

En revanche, nous restons aussi très attachés à l'idée du bénévolat de l'engagement. L'idée de gratuité, l'idée du don de ses actions devient, je le sais, un concept inconnu dans nos sociétés modernes. Pourtant, je suis sûre que vous trouvez une autre richesse à vous engager pour les autres, pour les personnes que vous rencontrez, pour la satisfaction à faire avancer le bien commun grâce à vos actions. Sachons donner de notre temps gratuitement à l'autre sans en attendre obligatoirement une rétribution pécuniaire. Cependant, tout travail méritant salaire, nous devons engager une réflexion sur les modes d'indemnisation indirects.

Le vœu que vous proposez à notre Assemblée aujourd'hui est fondamental. L'accès à la culture pour tous, et notamment pour tous les jeunes, est une exigence que nous devrions tous avoir. C'est un fil rouge que nous défendons depuis toujours dans notre groupe MoDem et Indépendants. Notre grande préoccupation est de libérer les

jeunes des freins qui les retiennent à entrer dans un lieu de culture, des freins sociaux souvent, des freins financiers parfois, qu'il faut savoir lever.

Pour cela, il est nécessaire de développer une politique très fine, au plus près des jeunes en question, au niveau de chaque arrondissement, et nous vous soutenons dans l'idée d'embarquer les maires d'arrondissement et leurs adjoints avec vous.

L'idée de "gamification" est une idée tout à fait novatrice et tout à fait intéressante pour adapter le récit des musées à leurs jeunes visiteurs et rendre leur expérience plus immersive, plus active, tout en délivrant des messages de grande qualité. Il est indispensable d'intégrer ces innovations technologiques pour ouvrir plus largement les portes de nos musées.

En revanche, permettez-moi d'apporter un tout petit doute sur la mise en place d'une concertation dans chaque instance culturelle, car il me semble un peu difficile de mettre en place cette mesure sans ajouter de lourdeur administrative.

Quant à une harmonisation des accès aux lieux de culture, c'est là notre combat depuis toujours, notamment pour l'accès aux bibliothèques, qui sont les premiers accès à la culture des jeunes Parisiens, bien avant les musées.

Voilà. Un grand bravo à vous, nous voterons bien évidemment favorablement votre vœu. Merci pour votre travail et sa qualité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Béatrice LECOUTURIER.

Je donne la parole au président Emmanuel COBLENCE.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Madame et Monsieur les représentants du Conseil parisien de la Jeunesse, je veux d'abord vous dire que c'est un réel plaisir, comme chaque année, de recevoir dans cet hémicycle les représentants de cette belle instance qui existe depuis maintenant plus de vingt ans. Chaque année, les représentants du C.P.J. viennent nous éclairer de leur regard, de leurs réflexions, nous bousculer parfois, et cela nous est extrêmement utile.

Je tenais donc à vous remercier pour votre présence, pour votre travail et pour l'engagement et le travail que vous avez mené tout au long de cette année. Ce travail est concrétisé aujourd'hui par ce rapport que vous nous avez présenté et par ce vœu que nous allons, je l'espère, collectivement adopter à une très large majorité.

Ce vœu porte sur l'accès des jeunes à la culture et aux loisirs. Un sujet essentiel, tant le rôle que les activités culturelles et de loisirs ont dans l'épanouissement des jeunes, leur émancipation et leur expérience de la citoyenneté est fondamental.

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris développe des actions importantes en faveur des jeunes Parisiennes et Parisiens à travers des dispositifs tels que "Pass Jeunes", "Paris Jeunes Vacances" ou encore avec Quartier Jeune, Q.J., lieu ressources pour les 16-30 ans. Les nombreuses propositions que vous portez dans ce vœu seront utiles pour nous permettre d'améliorer nos politiques publiques à destination de la jeunesse. Je pourrais citer le renforcement de l'offre culturelle de proximité, ou encore la mise en place d'une application Kiosque Jeunes. Le rapport d'activité que vous venez de nous présenter aborde également des sujets fondamentaux.

Alors, votre promotion s'est penchée notamment sur l'accessibilité, et en particulier sur la programmation de Quartier Jeunes, avec des recommandations pour permettre par exemple aux jeunes souffrant de troubles visuels et auditifs d'y accéder, ou encore pour réserver des créneaux spécifiques pour les jeunes autistes. Peut-être le savez-vous, nous avons eu un long débat hier sur la question de l'accessibilité et du handicap, qui se prolonge très utilement ce matin grâce à vous, grâce à vos travaux.

Votre promotion a également travaillé sur la stratégie de résilience de la Ville de Paris. Nous savons, sans tomber dans l'alarmisme, que la probabilité est grande d'être confronté à une crise importante au cours des prochaines années, de la prochaine décennie. C'est là que la stratégie de résilience adoptée ici même, au Conseil de Paris de novembre dernier, a toute son importance pour anticiper, se préparer, faire face collectivement au défi climatique, de sécurité et de communication que nous risquons d'affronter. Merci beaucoup d'y contribuer avec le regard spécifique que vous portez sur les jeunes et la jeunesse dans cette résilience de notre ville.

Sur ces sujets mais aussi sur d'autres, les Jeux olympiques et paralympiques, l'économie sociale et solidaire, vos recommandations sont à la fois pertinentes et précieuses.

Je voulais, enfin, saluer le choix de votre promotion de prendre le nom de Joséphine Baker, il ne pouvait y avoir de meilleur symbole de ce qu'est Paris, une ville monde accueillante, libre, pétillante. Paris lui a rendu hommage à de nombreuses reprises, en particulier le 13e arrondissement, dont je suis issu. Merci de lui rendre hommage à nouveau en ayant choisi son nom pour votre promotion.

Pour conclure, la Ville de Paris se doit plus que jamais d'être à l'écoute de sa jeunesse. Son avis compte énormément et participe d'une ville où il fait bon vivre pour toutes et pour tous. Merci aussi à Hélène BIDARD de porter avec ambition et ténacité ces sujets.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

Je donne la parole à Sylvain RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chers représentante et représentant du Conseil parisien de la Jeunesse, la lecture de votre rapport est extrêmement intéressante. Je suis très impressionné par la quantité et la qualité du travail qui est réalisé par votre instance, la grande diversité des sujets qui y sont abordés et, finalement, l'engagement des personnes qui participent à cette instance alors que 50 % d'entre vous sont en activité. Vous avez environ 50 % d'étudiants et 50 % de personnes qui travaillent, dont certaines sont d'ailleurs en service civique.

Votre travail sur la culture et les loisirs autour de la question de l'inclusion est extrêmement important sur l'accès des jeunes à la culture et aux loisirs. J'ai retenu dans votre rapport que, finalement, ce qui était important, c'était la question de l'héritage autour des Jeux olympiques et paralympiques, qui pourrait tenir en un mot : "inclusivité", pour l'ensemble des personnes.

Puis, évidemment, il y a cette proposition que vous faites dans votre vœu, que nous soutenons, d'associer les jeunes aux instances et conseils d'administration des établissements culturels, notamment les théâtres et les centres "Paris Anim'".

Mais ce n'est pas uniquement cela, le Conseil parisien de la Jeunesse. Vous avez effectivement travaillé sur la résilience et sur l'économie sociale et solidaire avec mon collègue Florentin LETISSIER pour donner de la visibilité à ce secteur économique et donner envie à des jeunes d'y travailler, pour qu'ils voient que l'on peut travailler en entreprise et être en même temps soucieux de l'intérêt général et vouloir s'engager pour un avenir meilleur.

L'Union européenne, la crise alimentaire, l'exode parisien sont également des sujets sur lesquels vous avez travaillé.

Concernant la question du droit de suite sur les vœux qui ont été posés, je pense qu'elle est effectivement importante, il faut que l'on arrive à suivre les travaux. Je sais que Raphaëlle RÉMY-LELEU est particulièrement attentive sur cette question depuis le vœu qui avait été adopté sur les bibliothèques. On doit effectivement avoir un travail de suivi, et peut-être faut-il que l'on fasse ce travail ensemble sur les différents sujets, que des commissions du Conseil parisien de la Jeunesse puissent auditionner à intervalles réguliers les élus et les membres de l'administration parisienne qui sont chargés des différents sujets pour voir que les choses avancent, finalement. C'est ce que l'on voit. Vos avis sont pris en compte, cela a été dit au sujet de la stratégie de résilience de la Ville de Paris.

Il y a également tout le travail de représentation qui est fait par votre instance. Vous mentionnez plus de 100 réunions auxquelles ont participé des membres du Conseil parisien de la Jeunesse. Vous participez à des jurys, dont celui de "Paris Jeunes Vacances", un jury littéraire, l'économie sociale et solidaire, même la restauration collective. Vous avez des représentants dans ces jurys. Je pense effectivement que c'est important que l'on puisse s'assurer d'avoir une représentation des jeunes dans toutes les instances, parce que votre regard est singulier et doit absolument être entendu.

Je voulais terminer avec les ambassadeurs et ambassadrices du Conseil parisien de la Jeunesse dans les arrondissements. Je pense que ces personnes ont un rôle important à jouer auprès des élus et des administrations des arrondissements, mais je voulais partager avec vous un enjeu : il faudrait peut-être s'assurer de la participation des jeunes à l'ensemble des instances de démocratie locale qui sont mises en place dans les arrondissements. Je pense évidemment aux conseils de quartier, mais il y a beaucoup d'autres instances, il y a tout le travail qui est fait sur les concertations, etc. Je pense que cela devrait être un axe important pour nous assurer que la voix des jeunes est bien présente dans l'ensemble des activités de la Ville, en arrondissement, sur les questions de participation.

Bravo !

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

Laurent SOREL a la parole.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je tenais d'abord à vous remercier, le Conseil parisien de la Jeunesse, pour le nom que vous vous êtes choisi : Joséphine Baker. Un nom porteur notamment d'engagement anti-raciste, et nous savons combien nous en avons besoin dans la période que nous vivons. Je tenais évidemment aussi à vous remercier et à

vous applaudir pour le travail que vous avez fourni, pour votre engagement et pour le vœu que vous nous exposez aujourd'hui.

Nous savons toutes et tous que la crise de la politique est d'autant plus forte dans la jeunesse. Ce n'est pas la faute des jeunes, plutôt notre faute à nous. Nous savons que la meilleure manière d'y remédier est justement de permettre aux jeunes de s'engager, de créer les conditions concrètes pour qu'ils puissent le faire. Souvent, ils ne demandent que cela.

Donc, bravo à vous pour votre engagement, en espérant que cela contribue un peu plus à donner à d'autres l'envie de vous suivre.

Vous avez choisi cette année de travailler sur l'accès des jeunes à la culture parce que, oui, cela ne suffit pas d'être dans une ville où il y a une offre culturelle forte et diversifiée pour régler le problème de cet accès. Cela ne suffit pas non plus qu'il y ait des tarifs adaptés pour que les jeunes puissent aller dans les établissements culturels. Quelle bonne idée vous avez eue de proposer qu'il y ait des jeunes représentés dans les établissements culturels. Finalement, la meilleure façon de prendre en compte les besoins des jeunes, c'est de le demander aux jeunes eux-mêmes et qu'ils puissent s'exprimer par eux-mêmes.

Quelle bonne idée aussi de proposer d'offrir des expériences plus vivantes, plus interactives, plus immersives. J'ai envie de dire que c'est pour les jeunes mais pas seulement, c'est pour nous aussi, il n'y a pas de raison que l'accès à la culture soit poussiéreux.

Bref, je voterai votre vœu avec plaisir, en espérant notamment que le Conseil parisien de la Jeunesse se renforce et se redéploie dans les arrondissements. Les ambassadeurs de la jeunesse dans les arrondissements, c'est bien, mais je rêve qu'il y ait des vrais Conseils de la Jeunesse dans les arrondissements. Je pense que cela renforcerait votre engagement et le lien que vous pouvez avoir avec le terrain et les arrondissements.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

Merci aux oratrices et aux orateurs, merci d'avoir exprimé tout l'intérêt que nous avons témoigné à la fois à votre rapport, mais aussi, vous l'avez compris, au vœu que vous avez formulé et que l'Exécutif a été amené à reprendre pour que le Conseil de Paris puisse évidemment lui donner une suite très concrète.

Pour vous répondre, deux membres de l'Exécutif seront mobilisés. Tout d'abord, Hélène BIDARD, dans la délégation qui est la sienne, s'exprimera sur le rapport du Conseil parisien de la Jeunesse, le rapport DJS 54. Il n'y aura bien sûr pas de vote sur ce rapport. Ensuite, Carine ROLLAND s'exprimera en tant qu'adjointe à la culture sur votre vœu, qui est le vœu n° 15 de l'Exécutif.

Hélène BIDARD, tout d'abord.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup à toutes et à tous, chers collègues, pour ces échanges, qui ont été politiques sur le fond, et pour la tenue de ce débat.

Je veux à mon tour remercier les représentantes et les représentants du Conseil parisien de la Jeunesse présents en séance, ceux qui sont présents en tribune et, bien sûr, l'ensemble de la promotion Joséphine-Baker. Merci, cher Tim LE BOURDIEC, d'avoir rappelé le choix que vous avez fait pour le nom de promotion et, singulièrement, pour la citation retenue pour l'incarner : "Les peuples du monde peuvent apprendre à vivre ensemble en paix s'ils ne sont pas élevés dans les préjugés".

Merci d'avoir rappelé ce choix, un choix qui a été très pertinent, en écho à l'actualité internationale, aux mobilisations de la jeunesse sur ces enjeux, à la lutte contre les discriminations, mais aussi aux jours heureux qu'ont été ces Jeux olympiques et paralympiques de 2024, qui ont rassemblé les Nations dans un message de paix tout en contribuant, particulièrement avec les Jeux paralympiques, à dépasser un certain nombre de préjugés. La mobilisation du C.P.J. cet été a été très importante.

Je voudrais souligner celle des promotions précédentes aussi, puisque, dès 2017 par exemple, l'une des 24 recommandations du C.P.J. pour la réussite des Jeux était de valoriser les incroyables talents de la jeunesse, ce qui a inspiré le dispositif de soutien "Talents 2024". Il y a Pierre RABADAN à mes côtés, nous avons porté cela ensemble ces six dernières années, et nous avons choisi de le pérenniser en 2025 comme un héritage des Jeux olympiques et paralympiques.

Tout cela pour dire qu'il y a des réalisations très concrètes grâce aux propositions du C.P.J. Je veux vous rassurer, Paul HATTE et Béatrice LECOUTURIER, nous sommes en effet très attachés à rendre effectives les propositions du C.P.J. Je réagissais tout à l'heure parce que, en l'occurrence, une campagne a été faite en 2016 contre le harcèlement de rue. Elle a été travaillée avec le C.P.J. et portée par le C.P.J.

Sur la santé mentale, un autre exemple que vous avez donné, le C.P.J. a été pionnier, puisque, avant même le Covid, il alertait sur les enjeux de santé mentale pour les jeunes. Nous en avons fait une campagne de communication, portée et faite avec le C.P.J., et deux "psys" sont à Q.J. et reçoivent les jeunes sans rendez-vous. Cela a donc débouché très clairement à la création de postes et à la présence de "psys" à Q.J. pour répondre sur cet enjeu.

Je salue aussi la nouvelle promotion du C.P.J., qui a pris le nom de Rebecca Cheptegei, athlète ougandaise dont le féminicide au Kenya moins d'un mois après sa participation au Marathon de Paris 2024 nous a collectivement énormément bouleversés. Vous le savez, Paris rendra aussi hommage à cette athlète.

L'année 2024 a été riche de nombreux travaux, que vous avez tour à tour mentionnés. L'année 2025 ne sera pas moins dense. Chère Solène, vous avez parlé du travail à venir sur vieillir à Paris, cher à Véronique LEVIEUX.

Vous allez travailler aussi sur la précarité grandissante des jeunes, qui nous inquiète toutes et tous, et sur laquelle nous sommes mobilisés depuis le début de la mandature, et singulièrement depuis le Plan d'urgence à destination des jeunes Parisiennes et Parisiens porté par le groupe Communiste et Citoyen, voté en 2021, et par ma collègue Léa FILOCHE, qui travaillera avec vous, membres du C.P.J. Les membres du C.P.J. m'ont d'ailleurs confié leur réel intérêt lorsqu'ils ont participé pour la première fois en 2024 au jury du fonds d'aide aux jeunes des Parisiens et Parisiennes. C'est un sujet qui les soucie beaucoup.

Je pense aussi au sujet de l'éducation aux médias et à la lutte contre les "fake news". C'est un enjeu pour les 16-25 ans aujourd'hui, la génération Z, mais aussi pour la génération dite Alpha, qui va intégrer le C.P.J. dans les prochaines années. Si on regarde le "gap", cette génération est née avec les algorithmes avant même d'être en mesure d'appréhender un dessin de presse ou une caricature, ce qui nous met évidemment au défi en cette année de commémoration des attentats terroristes commis contre "Charlie Hebdo".

Un mot, enfin, pour conclure le débat et souligner l'importance de cette instance de démocratie participative, la plus ancienne de la Ville de Paris.

Chers collègues, vous l'avez tous évoqué, il s'est installé depuis plusieurs années une petite musique selon laquelle la jeunesse serait plongée dans un mal-être démocratique généralisé et incurable, dont l'abstention lors des diverses élections constituerait un refrain lancinant. Nous ne partageons pas cette analyse.

Il y a indéniablement un sentiment général d'éloignement de la décision publique dans toutes les générations, et les inégalités sociales les nourrissent. Mais, ce que nous montre finalement le rapport d'activité du C.P.J. et les centaines de candidatures que nous recevons chaque année pour intégrer cette instance, c'est que la crise démocratique n'est pas une fatalité et que les jeunes générations ne sont pas moins intéressées par la chose publique que leurs aînés. D'ailleurs, l'I.N.J.E.P. le rappelle : 31 % des jeunes en 2024 se sont mobilisés au sein d'une instance de participation citoyenne, soit 9 points de plus qu'en 2023. Les jeunes se sont beaucoup plus mobilisés l'année dernière que les années précédentes, il y a une vraie dynamique de ce point de vue.

A nous d'accompagner cette envie des jeunes d'exercer une citoyenneté active. C'est primordial. Le C.P.J. y concourt depuis vingt ans en étant non seulement une instance de consultation, mais aussi un espace de débat démocratique. A l'heure de l'intelligence artificielle, c'est important de développer cette intelligence collective. Les débats s'incarnent par exemple sous la forme de questions d'actualité lors de chaque séance plénière, qui sont choisies par les membres du C.P.J. et dont les thèmes montrent très bien cette autonomie de l'indépendance du C.P.J., vous l'aurez remarqué également pour les vœux.

Je ne répondrai pas sur l'intégralité du vœu sur la culture, ma collègue Carine ROLLAND le fera. Merci beaucoup au C.P.J. d'avoir choisi ce thème, de parler des initiatives participatives pour les jeunes, du festival ADO, du Plan Lire à Paris aussi, que Carine va évoquer. Bien évidemment, j'y donne un avis favorable.

Je veux juste répondre sur les attendus liés à la jeunesse qui portent sur l'harmonisation des dispositifs jeunesse, l'accueil des jeunes dans les centres "Paris Anim'" et la création d'une application "Kiosque Jeunes", qui me concernent plus particulièrement. Je pense que nous avons beaucoup de choses à faire, merci de ces propositions.

Votre dernier attendu avec le C.P.J. parle de la communication. Je veux rappeler justement que le C.P.J. a deux droits, dont la possibilité de proposer et de porter chaque année une campagne de communication. Sur 2025, elle pourrait être autour des enjeux culturels.

J'invite notre Assemblée à voter pour ce vœu, en laissant maintenant la parole à ma collègue Carine ROLLAND.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Hélène BIDARD.

La parole est à Carine ROLLAND pour réagir au vœu n° 15 de l'Exécutif, qui est la reprise du vœu du Conseil parisien de la Jeunesse, tout le monde l'aura compris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Nous reprenons bien volontiers à notre compte nombre de vos propositions. Merci à vous.

Je crois qu'Hélène BIDARD l'a très bien dit, on entend souvent dire que la jeunesse ne s'intéresse pas aux questions de débat public et d'intérêt général. Votre engagement et votre présence ici même aujourd'hui montrent tout le contraire. Je crois que c'est surtout sur les formes de l'engagement et sur la manière dont les générations qui vous ont précédées vous tendent la main qu'il faut travailler. C'est sur ce point que je voudrais insister, parce que c'est ce qui a retenu notre attention dans ce que vous avez proposé en matière culturelle.

Dans vos propositions, justement, il y a deux axes.

Le premier axe est l'accès. Comment fait-on en sorte que les jeunes aillent plus facilement dans l'immense diversité des lieux culturels proposés à Paris, des activités associatives quotidiennes de quartier jusqu'aux "institutions" des grands musées, en évitant l'effet de seuil que vous évoquiez, Solène. Pour cela, il faut travailler la visibilité et la lisibilité, Mme BADAT-KARAM le mentionnait tout à l'heure. Il se trouve que nous mettons en place un dispositif qui s'appelle "Paris Culture", qui n'est pas dédié spécifiquement aux jeunes, mais qui fera place à ces questions de visibilité et de lisibilité. Nous avons bien conscience que, quand l'offre est foisonnante, elle est aussi multiple, et qu'il faut donner la possibilité de mieux s'y repérer.

L'autre axe est ce à quoi on accède une fois que l'on est dans ces lieux. Il y a là une question de modalités. Quand on est dans un musée, comment fait-on pour se sentir à sa place, pour se sentir intéressé, pour être intéressé et pour participer ? Une question d'engagement, encore une fois. C'est vrai que ce sont des sujets que l'on travaille beaucoup pour la plus jeune enfance. Il y a dans les musées des accrochages à hauteur d'enfants et divers dispositifs, on procède avec des chasses au trésor, on recourt aussi au numérique. Nous pouvons continuer d'y réfléchir pour l'"âge de la jeunesse", qui n'est pas forcément la petite enfance et qui n'est pas non plus l'âge adulte, si tant est qu'on devienne tous adultes un jour. En tout cas, il y a là bien sûr des dispositifs à envisager grâce au numérique, notamment dans les musées.

C'est de plus en plus le cas dans le spectacle vivant. Vous parliez des théâtres, je vous invite à aller jeter un œil en ce moment à ce qu'il se passe au théâtre Sarah-Bernhardt. C'est un dispositif qui s'appelle "to like or not", qui part de l'extérieur du théâtre et qui emmène au théâtre avec le relais des réseaux sociaux, de l'immersif. C'est une dimension sur laquelle les artistes peuvent être encouragés, accompagnés. J'entends en tout cas que c'est dans ce sens que vous souhaitez poursuivre.

Il y a aussi la place de la gouvernance. Cela existe déjà, certains d'entre vous ont participé à des appels à projets pour l'attribution de subventions pour des artistes visuels, de spectacles vivants musicaux. Nous voulons évidemment continuer en ce sens. C'est le cas avec le dispositif "Jeunes Collectionneurs" dans le Fonds d'art contemporain. Je ne vais pas détailler tout ce qui existe déjà. Je pense qu'il y a quelque chose à faire avec "Paris Musées", puisque c'est une entité qui centralise les musées de la Ville.

J'entends tout à fait la remarque très pertinente de Mme LECOUTURIER disant qu'il ne faut pas que cela rajoute de la lourdeur administrative dans laquelle des jeunes ne trouveraient pas leur place, mais il y a des endroits où c'est organisable. Commençons par les musées. Ensuite, si des théâtres liés à la Ville souhaitent le faire, nous les accompagnerons en ce sens aussi.

Je salue vraiment le fait que vous ayez lié la culture et les enjeux de l'E.S.S., cela veut dire que vous placez la culture au cœur des enjeux de société, pas dans une position de spectatrice mais bien d'actrice des enjeux du monde.

Je précise aussi que beaucoup de choses se passent dans les établissements scolaires, au collège et au lycée, et nous souhaitons que cela continue, cela a été dit par Raphaëlle PRIMET. La part collective du "Pass Culture" est une manière d'y accéder et d'influer sur ce que les artistes font, parce que ce qui est choisi y compris dans la part collective du "Pass Culture" donne des indications sur ce qui intéresse les enseignants et les élèves. Nous nous battrons pour que cette part collective soit maintenue.

Je vais un peu vite, mais les échanges pourront bien sûr se poursuivre.

Je finirai par un grand merci d'être d'ores et déjà des acteurs de la démocratie culturelle telle que nous la portons à Paris et telle que nous voulons continuer de la faire évoluer et progresser. J'espère que vous continuerez d'être à nos côtés, comme nous serons aux vôtres.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND. Merci beaucoup, Hélène BIDARD. Surtout, merci à vous, qui avez représenté si brillamment le Conseil parisien de la Jeunesse à cette tribune du Conseil de Paris. D'ailleurs, il arrive parfois que l'on quitte cette tribune à l'âge qui est le vôtre et que, plus tard, on se retrouve sur les bancs qui sont devant vous, mais nous vous laissons vos "choix de vie", comme on dit. Merci beaucoup à vous.

Je vous propose que nous enchaînions sans transition en mettant aux voix le vœu n° 15 de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2025, V. 4).

Il n'y a que le C.P.J. qui puisse nous permettre d'avoir l'unanimité dans cet hémicycle. Revenez autant que vous voulez.

De fait, s'agissant d'un rapport, il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DJS 54, comme je l'ai déjà indiqué. Merci.

2025 DSOL 4 - 19 subventions de fonctionnement au Centre d'action sociale de la Ville de Paris et à 15 associations (686.800 euros) pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous propose, comme nous en avons convenu, de passer tout de suite aux dossiers concernant la délégation de Léa FILOCHE. Nous allons d'abord examiner le projet de délibération DSOL 4, qui concerne 19 subventions de fonctionnement au Centre d'action sociale de la Ville de Paris et à 15 associations pour des actions d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies.

Je donne la parole à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération sur l'aide alimentaire avec des subventions à des associations et au C.A.S.-V.P. est un peu habituel dans notre Conseil de Paris, parce que, malheureusement, les chiffres de la précarité alimentaire et de l'insécurité alimentaire ne cessent d'augmenter.

On l'a vu…

S'il vous plaît, chers collègues.

On l'a vu, depuis le confinement, il y a une augmentation constante des besoins en aide alimentaire. Des personnes et des publics de plus en plus variés, de plus en plus jeunes aussi, ont besoin de recourir à l'aide alimentaire, ont besoin du soutien des associations et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour satisfaire ce besoin le plus primaire et le plus vital qu'est celui de manger. Nous saluons encore le travail de toutes ces associations, qui sont engagées quotidiennement. Je ne les citerai pas toutes, la liste est très longue, elles couvrent des publics très différents, des étudiants aux familles et aux bébés, avec "Les Restos du Cœur", qui font une distribution spéciale bébés.

Malheureusement, c'est une réalité aujourd'hui, sur laquelle, sans vouloir être trop pessimiste, nous n'avons pas beaucoup de perspectives encourageantes, parce que la lutte contre la pauvreté et la lutte contre la précarité ne sont pas une priorité dans notre pays, ne sont plus une priorité. Nous n'avons aucune politique publique d'envergure qui est menée, si ce n'est les politiques publiques des collectivités locales, comme le fait la Ville de Paris, mais elles ne peuvent pas tenir seules. Les collectivités, les communes, les départements ne pourront pas tenir seuls, nous avons besoin d'une vraie politique publique de lutte contre la pauvreté et de lutte contre la précarité.

Aujourd'hui, il est en train de se dessiner une "chasse aux pauvres". Quand on entend certaines personnes, quand on voit certaines attitudes, on a presque l'impression que la pauvreté serait contagieuse. Rassurez-vous, la pauvreté ne s'attrape pas. Par contre, on peut tomber dans la précarité.

J'ai interpellé encore récemment M. le Préfet de police de Paris parce que, à nouveau, les maraudes alimentaires ont été chassées par la police. Ils tordent des arrêtés préfectoraux pour "virer" des maraudes d'aide alimentaire. Aujourd'hui, en France, en 2025, ce que fait la police, c'est chasser une association qui vient donner un verre de thé ou un verre de café à des gens qui, en plein hiver, dorment sur un bout de trottoir. Nous en sommes quand même arrivés à ce niveau. Quand on voit des choses comme celle-ci qui se passent à Paris, cela nous inquiète.

Le Préfet n'a pas répondu. Ce n'est pas la première fois que cela arrive. Les associations se font régulièrement chasser par la police parce qu'elles viennent en aide aux personnes dans la rue, qu'elles soient migrantes ou non migrantes. Malheureusement, la pauvreté, la précarité, le sans-abrisme ne font pas de différence entre les couleurs de peau, les papiers et les titres de séjour. On sait ce qu'il y a derrière ces attitudes policières et préfectorales : la fameuse théorie de l'appel d'air. Nous aurons l'occasion d'en reparler avec des dispositifs qui sont coupés. Il ne faudrait pas trop donner aux pauvres, des fois que certains pensent qu'être pauvre en France serait la panacée et que cela ferait venir des gens.

Voilà, heureusement que nous avons des associations qui sont présentes sur le terrain, qui essaient… je ne vais pas dire d'endiguer, mais de protéger les gens, et qui le font avec le soutien de la Ville et avec le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Madame la Maire, comme il y avait hier les rendus des premières estimations de la Nuit de la Solidarité, vous pourriez peut-être nous communiquer quelques éléments pour celles et ceux qui étaient dans l'hémicycle du Conseil de Paris et qui n'auraient pas pu avoir ces informations. J'imagine que la situation n'est malheureusement pas très satisfaisante.

Je nous invite à voter collectivement, sans différence, pour toutes ces associations.

Je vous remercie.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Laurent SOREL, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, parfois, il ne reste que cela pour maintenir les gens en vie : les distributions alimentaires. C'est terrible mais il faut le constater, nous sommes dans une société qui refuse de répondre à la pauvreté, à la misère, à la précarité, et nous nous retrouvons avec des gens qui n'ont pas même le minimum pour survivre. Heureusement, il y a le C.A.S.-V.P. et des associations qui font ce travail vital de distribution alimentaire dans les rues de Paris.

Je tenais à saluer l'engagement croissant - pas encore suffisant mais croissant tout de même - de la Ville sur cette question, puisque je vois que le nombre d'équivalents repas distribués augmente régulièrement depuis 2022. Je salue aussi l'effort de coordination des acteurs parisiens de l'aide alimentaire et de production de diagnostics, parce qu'il y a effectivement un besoin croissant. J'ai vu aussi que des groupes se mettent en place pour les questions de logistique et d'approvisionnement, et pour la question du bénévolat.

Je voulais poser une question sur le bénévolat. Evidemment, la distribution alimentaire est d'autant plus concentrée l'hiver à Paris parce qu'il y a un besoin plus important l'hiver, notamment un besoin d'ouverture de lieux supplémentaires, avec la saturation des lieux existants. Mais il y a un problème pendant l'été, nous le savons : une insuffisance du bénévolat. Il y a donc une difficulté à faire vivre ces distributions en s'appuyant sur les bénévoles qui sont actifs le reste de l'année.

J'ai donc un questionnement sur la façon dont nous pouvons renforcer la distribution alimentaire le reste de l'année, c'est-à-dire hors hiver. Nous savons qu'un certain nombre de lieux, comme le Restaurant Emeraude à Saint-Blaise dans le 20e, qui est tenu par le C.A.S.-V.P., sont ouverts du 2 décembre au 29 mars, 6 jours sur 7. C'est déjà bien, mais les besoins existent toujours après, même s'ils sont d'autant plus importants quand c'est l'hiver et que les intempéries empêchent les gens de se restaurer.

Je tenais d'ailleurs à dire que la question alimentaire n'est pas isolée des autres questions. Les êtres humains n'ont pas besoin que de se nourrir, ils ont besoin de se mettre à l'abri, de se reposer. Au sens premier du terme, se restaurer n'est pas simplement se nourrir, c'est remettre son corps en l'état. Pour cela, il faut aussi parfois pouvoir s'asseoir au chaud un moment, à l'abri des intempéries, pour reprendre des forces.

La question est de savoir comment ce qui est très bien fait par la Ville pendant l'hiver peut être fait à l'avenir pendant l'été. Je sais qu'une réflexion est engagée par la Ville dans le cadre du Plan Grand Chaud dans le cadre du Plan Climat, mais il y a un défi pour réfléchir à la manière de déployer des dispositifs y compris l'été, y compris pendant les épisodes de grand chaud, qui vont de toute façon se multiplier à l'avenir.

Voilà, je tenais à intervenir pour féliciter la Ville pour son engagement croissant, mais aussi pour identifier des points de vigilance à mon sens.

Un dernier point de vigilance à avoir, c'est qu'il est précisé dans le projet de délibération qu'il y a un besoin de plus en plus croissant pour les mineurs isolés. La Ville l'a identifié, les acteurs de terrain et les militants l'ont aussi identifié. J'ai l'impression qu'il y a parfois une difficulté à adapter les dispositifs de distribution alimentaire aux besoins spécifiques des jeunes. Nous allons parler tout à l'heure de la Gaîté Lyrique, mais c'est vrai que je sais que des collectifs se chargent eux-mêmes de financer et d'assurer la distribution alimentaire, pour faire en sorte que des jeunes présumés mineurs puissent vivre et survivre dans notre pays.

Malheureusement, il s'agit d'abord de cela pour beaucoup trop de gens à Paris : survivre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. François BÉCHIEAU, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

M. François BÉCHIEAU. - Madame la Maire, chers collègues, alors que les profits des grandes entreprises explosent, que la misère s'accroît dans le même temps, ce que toutes les études démontrent, et que l'Etat se

désengage toujours plus des dispositifs contre la grande exclusion, il me semblait important d'insister aujourd'hui sur la solidarité de la Ville de Paris, cette solidarité si riche et particulière que notre majorité a développée et qu'elle a souhaité amplifier ces dernières années au vu de l'exigence de la situation.

Cette solidarité, c'est celle qu'affichent et incarnent hautement les espaces parisiens de solidarité, ces structures de proximité présentes dans chaque arrondissement et au sein desquelles l'accueil inconditionnel par des personnels formés et dévoués permet aux plus démunis de recevoir écoute, aide et accompagnement.

Cette solidarité, c'est celle des prestations dites facultatives par lesquelles la Ville de Paris accorde aux personnes et familles démunies, à celles et à ceux qui souffrent et qui sont dans le besoin des aides au logement, à l'énergie et bien sûr, comme ici, à l'aide alimentaire, notamment par le biais du C.A.S.-V.P., comme c'est le cas avec les Restaurants Emeraude. J'ai la chance de participer chaque année au jury du concours ouvert par la Ville pour le recrutement des secrétaires médicosociales, et je peux témoigner de l'attachement des candidates et candidats, des personnels en poste et des personnels encadrants à la démarche de solidarité de notre collectivité envers les plus démunis. Je souhaitais ici leur rendre hommage.

Cette solidarité, c'est aussi bien sûr celle qui passe par l'action de très nombreuses associations, qui, avec le soutien de notre Ville, participent grandement à l'amélioration des conditions de vie des plus démunis. Ces associations sont une richesse pour notre ville et nous devons bien sûr les aider et soutenir leurs actions, tout particulièrement celles développées à travers les épiceries sociales et solidaires, les maraudes et les animations proposées.

Paris, ville capitale, s'honore aujourd'hui de demeurer une ville solidaire, à l'heure même où l'Etat fait souvent défaut. Si ces prestations accordées au titre de l'aide sociale sont dites facultatives, elles sont bel et bien nécessaires pour toutes ces familles et ces personnes qui en bénéficient. Je souhaitais en témoigner, dire tout l'attachement que portent les Parisiennes et les Parisiens à cette belle et généreuse solidarité qui nous définit et que nous portons de manière volontariste, et dire combien il est essentiel que nous adoptions ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour votre concision.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

A travers mon intervention, j'aimerais apporter le soutien du groupe "Les Écologistes" au travail de Léa FILOCHE. Dans un monde idéal, ce type de projet de délibération ne devrait pas exister. Je rappellerais ce qu'avait dit Coluche au moment de la création des "Restos du Cœur" : "En espérant que "Les Restos du Cœur" ne soient qu'une association temporaire". On voit aujourd'hui que cette association a été totalement pérennisée, et même que, sans "Les Restos du Cœur", on ne pourrait pas survivre. Il en est de même avec ce projet de délibération. Si nous n'apportions pas un soutien à toutes ces associations, beaucoup de personnes se trouveraient en situation difficile.

Pourquoi est-ce que j'apporte mon soutien particulièrement à Léa FILOCHE ? C'est qu'elle est soumise à plusieurs effets ciseaux.

Tout d'abord, le premier élément qui alimente cette crise, c'est qu'il y a de plus en plus de personnes en situation de détresse alimentaire et, malheureusement, pas uniquement des gens sans domicile fixe ou des gens qui ont des problèmes de socialisation, cela comprend des gens qui travaillent. Nous avons de plus en plus de travailleurs pauvres. En effet, contrairement à ce que pense la droite, le travail aujourd'hui ne suffit malheureusement pas à avoir assez de rémunération pour pouvoir subvenir.

Nombre de personnes habitent dans leur voiture, nombre de personnes alternent entre des habitats précaires et, bien sûr, se posent la question de l'alimentation. Or, l'alimentation, c'est crucial. En plus, beaucoup de gens, du fait d'une mauvaise alimentation, ont des problèmes de santé qui entraînent ensuite d'autres problèmes de socialisation. On connaît le cercle vicieux par rapport à cela. Il faut aussi noter que beaucoup de personnes concernées par cela sont des étrangers, et notamment des migrants, qui ne peuvent pas s'alimenter en plus de toutes les autres difficultés.

Cela, c'est un premier élément de la difficulté à laquelle Léa FILOCHE est confrontée, c'est-à-dire que la population augmente.

Le deuxième niveau, c'est la question du financement de cela. Il y a un désengagement de l'Etat. Chaque année, "Emmaüs" et la "Fondation Abbé-Pierre" rappellent le recul de l'Etat. A chaque fois qu'il y a la réunion annuelle de l'ancienne "Fondation Abbé-Pierre", qui s'appelle maintenant la "Fondation pour le Logement des défavorisés", il y a de grands discours mais, derrière, il n'y a pas d'actes. Au contraire, la loi de finance a été votée et continue de baisser les moyens.

Le troisième effet qui concerne Léa FILOCHE, c'est l'impact sur les collectivités territoriales. Comme l'Etat ne fait pas son travail, ce sont forcément les collectivités territoriales qui doivent se substituer à l'Etat. Tout le monde le

sait, 2,2 milliards d'euros vont être pris sur les collectivités territoriales, il faut donc trouver de l'argent pour financer cela. Malheureusement, beaucoup de collectivités territoriales sont obligées de réduire leurs subventions à toutes les associations qui font ce travail pour permettre à beaucoup d'habitantes et d'habitants de nos villes d'avoir une alimentation digne. Heureusement, Paris n'est pas encore dans cette situation.

C'est pour cela qu'il est important de soutenir et qu'il est important d'agir partout où nous pouvons agir, notamment nos collègues de droite : agissez auprès de vos parlementaires pour pérenniser ce type de financements, pour mettre en place des solutions tout à fait pérennes. Ce ne sont pas que des questions de coûts, parfois ce sont purement des questions d'organisation, notamment par rapport aux filières agricoles. Beaucoup de choses peuvent être faites par rapport à cela. Cela peut bien sûr être sur la question du coût, notamment la loi EGalim, etc., c'est-à-dire qu'il y a énormément d'outils à faire.

Aujourd'hui, il faut bien avoir conscience que la situation se dégrade et qu'elle ne va pas s'améliorer dans les années à venir, puisque la situation économique française se dégrade aussi. Il faut donc apporter notre soutien à Léa FILOCHE. Nous serons toujours auprès de toi pour te soutenir.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Après cette belle expression de soutien, je donne la parole à Léa FILOCHE, pour cinq minutes maximum, s'il te plaît.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci.

Merci beaucoup, chers collègues, pour vos interventions respectives.

Pour commencer, cher Jérôme, merci beaucoup de ton soutien individuel. J'en suis évidemment particulièrement touchée, mais ce n'est pas que moi qui fais l'aide alimentaire à Paris et, en vérité, ce soutien mérite de me dépasser largement. Il faut soutenir l'Exécutif, la Ville de Paris, les associations, les bénévoles, les fonctionnaires de la Ville de Paris, qui sont très investis sur ce sujet, et évidemment les maires d'arrondissement, toujours très présents.

Je voulais donc vous remercier, et peut-être revenir sur le contenu de ce projet de délibération. Il ne le dit pas comme cela, parce qu'on est effectivement sur une partie de ce que nous faisons tout au long de l'année concernant l'aide alimentaire, mais je voulais vous partager un chiffre qui m'a frappée : entre 2019 et aujourd'hui, le nombre de repas servis ou distribués via l'aide alimentaire à Paris a augmenté de 177 %. En 2024, cela représente plus de 10,5 millions de repas. C'est vertigineux.

Au-delà de l'aspect quantitatif, c'est le symptôme d'un pays qui bascule, où de plus en plus de personnes, même logées, ne peuvent plus subvenir à un besoin aussi essentiel que celui de se nourrir. L'aide alimentaire ne concerne plus uniquement les personnes en grande exclusion, elle est devenue un soutien nécessaire pour des personnes et des familles qui travaillent, qui paient un loyer, qui "font tout comme il faut", comme diraient certains, mais qui, malgré tout, n'y arrivent pas. Ces ménages doivent choisir entre se chauffer, se soigner et se nourrir. Ce constat est brutal, mais il n'y a pas de fatalité, il est la conséquence de choix politiques qui, année après année, creusent de plus en plus les inégalités.

A Paris, nous refusons de rester spectateurs face à cette précarité grandissante, nous renforçons nos dispositifs, nous inventons, nous innovons, nous mutualisons, nous consolidons tous les filets de sécurité, qu'il s'agisse des espaces parisiens de solidarité, de la cantine à 13 centimes ou de l'aide alimentaire, qui est l'objet de ce projet de délibération. C'est un ensemble de dispositifs portés par notre Ville, portés par notre Exécutif, qui permettent à des milliers de Parisiennes et de Parisiens de ne pas basculer dans le besoin, dans la faim.

C'est dans ce cadre que ce projet de délibération vous propose notamment de soutenir les épiceries sociales et solidaires. Comme je le disais, elles s'adressent à des personnes ayant un logement ou un hébergement, qui ont une cuisine, mais dont le budget ne leur permet plus de se nourrir correctement. La vingtaine d'épiceries sociales et solidaires existantes à Paris sont de vrais équipements de proximité, elles permettent de préserver au maximum la dignité des personnes en leur offrant la possibilité de choisir leurs produits dans un environnement qui ressemble à un commerce classique.

Depuis plusieurs années, notamment grâce à l'engagement de ma collègue Audrey PULVAR, de plus en plus d'épiceries ont pu proposer des produits frais, des produits de qualité, issus de circuits courts, qui sont particulièrement appréciés par les personnes qui en bénéficient. Nous savons que le modèle des épiceries fonctionne, c'est pourquoi nous y consacrons une nouvelle fois cette année près de 300.000 euros.

Mais nous savons que cela ne suffit pas. A Paris, les besoins explosent. En 2024, le nombre de repas chauds distribués a de nouveau augmenté de près de 15 % par rapport à 2023. De ce fait, comme chaque année, nous avons renforcé l'aide alimentaire en hiver en déployant des dispositifs spécifiques. Cela représente près de 500 repas supplémentaires par jour, avec des petits-déjeuners et des dîners qui complètent l'offre existante.

Nous agissons aussi beaucoup l'été, cher Laurent SOREL, parce que l'été est effectivement aussi un moment crucial et complexe pour les publics. Nous pourrons y revenir, notamment dans les propositions de délibération du printemps.

Tout ce travail est évidemment collectif. Je profite de ce projet de délibération pour saluer le rôle des associations qui accomplissent un travail exceptionnel, ainsi que celui des agents de la Direction des Solidarités. Je voulais le préciser aussi, parce que nous avons beaucoup travaillé à ce que les dispositifs alimentaires ne reposent pas seulement sur les associations, mais que ce soit aussi du service public qui assure et qui assume la question de l'aide alimentaire. C'est le cas par les restaurants solidaires. Ils se mobilisent aujourd'hui de manière complémentaire aux besoins que nous avons toutes et tous ressentis pour mobiliser leurs propres services de restauration, pendant la période estivale comme pendant la période hivernale. Je tiens donc à participer à une spéciale dédicace aux équipes des cuisiniers du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, qui sont très précieuses dans ce dispositif.

Au cours de cette année, d'autres projets de délibération seront soumis à votre vote pour soutenir d'autres associations d'aide alimentaire, mais ce premier projet de délibération annuel nous rappelle l'urgence absolue d'agir face à cette réalité qui devrait être au cœur des préoccupations nationales.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 4).

Je vous en remercie.

2025 DSOL 12 - Subventions de fonctionnement (282.500 euros) et conventions avec 8 associations pour des actions de soutien psychologique aux réfugiés et des actions favorisant l'intégration à Paris.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 12 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement pour 282.500 euros et de conventions avec 8 associations pour des actions de soutien psychologique aux réfugiés et des actions favorisant l'intégration à Paris.

La parole est à Mme Emmanuelle RIVIER, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Emmanuelle RIVIER. - Madame la Maire, chers collègues, je voudrais saluer cette subvention à l'heure où la bête immonde resurgit sous des formes tout aussi diverses qu'insidieuses, puisque nous entendons parler de "submersion migratoire". Il est question de relancer le débat nauséabond sur l'identité nationale, et j'ai entendu pas plus tard qu'hier matin un Ministre que je ne nommerai pas expliquer qu'être français se méritait. J'aimerais savoir qui d'entre nous, dans cette Assemblée, a mérité d'être français. Je pense que c'est plutôt une chance que nous avons et qui nous est tombée dessus.

Autant de diversions alors que les vraies questions continuent à se poser et à s'aggraver, à savoir l'accès à l'éducation, à la santé, au logement et même à l'alimentation. Je vais concentrer mon intervention sur le volet du soutien psychologique de cette subvention pour dire combien elle est nécessaire, car l'exil en soi est un traumatisme. J'y reviens, il faut mesurer la chance, et non pas le mérite, d'être français, et cette chance nous oblige, elle nous oblige à accueillir et à accueillir correctement.

Je vais simplement revenir sur quelques extraits du rapport de l'"Association Primo-Levi" de juin 2024 sur la dégradation de la santé mentale des exilés.

Nous savons, grâce à l'I.N.E.D. et à l'I.N.S.E.E., qu'un cinquième de la population générale souffre d'un trouble psychique. Evidemment, ils sont plus nombreux parmi les exilés, parce que beaucoup sont à la rue, que ces personnes ont subi la torture, la prison, des viols. Le parcours migratoire est semé de maltraitance, si ce n'est de mort.

Le rapport de l'"Association Primo-Levi" nous montre ainsi que 76 % des migrants ont subi des tortures ou autres maltraitances dans ce parcours, et que la totalité - je dis bien "la totalité" - de ses patientes, c'est-à-dire toutes les femmes, a subi des violences sexuelles. Cette souffrance psychique est aggravée par l'absence ou l'insuffisance de prise en compte tout au long du parcours à partir de l'arrivée sur le territoire français. Il y a des problèmes de droit, il y a des problèmes d'accès à la santé, et encore plus à la santé mentale, le tout alors que la priorité pour ces personnes, c'est-à-dire les choses dont elles ont à se préoccuper en premier lieu, c'est l'alimentation, l'hébergement, les enfants, la constitution de son dossier pour espérer avoir l'asile.

Donc, oui, cette subvention est nécessaire, elle est salutaire et elle pallie, une fois de plus, les carences de l'Etat.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues.

"Considérez si c'est un homme, celui qui travaille dans la fange, qui ne connaît pas de paix, qui se bat pour la moitié d'un pain, qui meurt pour un oui ou pour un non. Considérez si c'est une femme, celle qui n'a plus de cheveux et plus de nom, qui n'a plus même la force de se souvenir, les yeux vides et le sein froid comme une grenouille en hiver".

La question qui nous est posée ici par Primo Levi dans "Si c'est un homme" est vertigineuse. Elle pose en termes âpres et simples la question de notre empathie, de notre capacité à nous reconnaître dans celles et ceux dont la violence et la précarité est venue disloquer l'existence, briser l'histoire et annihiler jusqu'à la possibilité de ressentir, d'exprimer. C'est pourtant la seule question qui vaille.

Savons-nous encore, comme société, reconnaître l'humanité des victimes de la torture, de persécutions ? Car le débat public que nous montrent les médias nationaux et que nous resservent à l'écœurement des acteurs politiques qui en ont fait leur fonds de commerce n'a de cesse de désigner à la haine l'étranger sous toutes ses formes : migrants, réfugiés, confusément associés à la délinquance et à l'insécurité, désignés comme fauteurs de tous les maux d'une modernité diabolisée.

Le résultat : six Français sur dix pensent qu'il y a aujourd'hui trop d'étrangers en France et sept sur dix, que la politique migratoire de la France est trop laxiste, selon un sondage ELABE d'octobre 2024. Le tout, probablement sans savoir au juste combien il y a d'étrangers en France ou quelle est la politique migratoire de la France. Sur le terreau de cette ignorance et de ces fantasmes, le sentiment de submersion finit par avoir plus droit au séjour que les réfugiés mêmes, et la diminution d'une A.M.E. déjà à l'os est ballottée comme une marge de manœuvre parfaitement acceptable pour toute réduction budgétaire.

Oui, le débat national sur le sort des exilés et des réfugiés en particulier est bien loin de se rappeler que ce sont des hommes, que ce sont des femmes. Dans ce cadre national si sombre, je suis fière de représenter une Ville qui, elle, ne l'a pas oublié.

Malgré un cadre budgétaire contraint, malgré la fragilité inhérente à ce secteur de dépendre de financements publics et, malgré la critique perpétuelle et hyperbolique de tous les censeurs de salons et de réseaux sociaux, nous maintenons notre aide aux associations qui permettent aux personnes qui ont tout perdu, qui ont tant vaincu, de se retisser des appartenances, des liens, une existence sociale et humaine, et de panser les plaies physiques et psychiques qui restent. Parce que, oui, l'accompagnement thérapeutique fonctionne et l'espoir est justifié.

Dans ce cadre, je pense comme toujours en particulier à une association chère à mon cœur, le "Centre Primo-Levi" qui accompagne dans leur résilience des femmes et des hommes qui ont connu la torture dans leur chair, dans leur âme, que ce soit dans le pays qu'ils ont dû abandonner ou sur le chemin de l'exil, le plus souvent les deux. La torture, qui est le moteur de mon engagement pour les droits humains.

Et si de nombreuses Françaises et de nombreux Français ne le savent hélas plus très bien, le "Centre Primo-Levi", lui, permet aux grenouilles en hiver de se rappeler qu'elles sont des femmes, aux travailleurs de la fange de se rappeler qu'ils sont des hommes. L'équipe olympique des réfugiés a montré d'ailleurs quels sont l'envie de vivre et le potentiel inépuisable de ces personnes malgré les épreuves.

"Souvenez-vous que cela a été, que ces mots soient gravés dans votre cœur. Parlez-en dans votre maison, sur les chemins, à votre coucher, à votre levé". Primo Levi voulait que nous n'oubliions jamais le temps où certains n'étaient plus vraiment humains, que chacun d'entre nous peut se retrouver privé d'humanité et qu'une société qui tolère n'est plus vraiment humaine. Les Parisiens et les Parisiennes s'en souviennent, ainsi que, j'en suis sûre, de nombreux Français et de nombreuses Françaises que l'on entend peu dans le chaos médiatique en politique. La Ville de Paris, fidèle à ses idéaux et engagements, est au rendez-vous de cette solidarité.

Je suis fière de pouvoir exprimer cet engagement cette année encore, et je remercie les associations ainsi que les adjointes et les services de la Ville qui leur donnent les moyens d'agir.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Laurent SOREL pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Ecoutez, on oublie trop souvent que les personnes en situation d'exil, les migrants, les migrantes sont d'abord des êtres humains à part entière. A force d'être "chosifiés", à force d'être niés dans leur humanité, on oublie que ce sont d'abord des individus avec un parcours migratoire qui ont dû quitter leur pays pour de multiples raisons, et ils arrivent ici à Paris, en France, mais ne demandent finalement qu'une chose : pas voler le pain des Français, pas

agresser, juste vivre dignement. Non, il n'y a pas de vague migratoire et, non, on ne peut pas traiter cette somme d'individus simplement comme une masse informe, un flux qui viendrait envahir, remplacer ou je ne sais quoi encore.

Evidemment, c'est pour cela que je tenais à m'exprimer sur ce projet de délibération, la Ville se rappelle effectivement que ces individus ne sont pas simplement des corps à nourrir, à soigner physiquement, à protéger du froid ou à réchauffer. Ce sont des êtres humains qui ont des souffrances psychiques, qui doivent être accompagnés, d'autant plus qu'ils ont un parcours migratoire qui fait qu'ils sont en souffrance.

Etre un être humain, c'est d'abord savoir se mettre à la place de l'autre. Il faut se mettre à la place de l'autre ici, il faut s'imaginer dans quel état psychologique on serait si on avait eu à subir ce qu'ils ont subi lors de leur parcours migratoire, si on avait à subir ce qu'ils subissent face à un Etat, face à une République qui ne respecte pas le premier devoir humain, celui de ne pas laisser son prochain sans qu'il ait accès aux choses les plus concrètes qui permettent de vivre dignement.

Aujourd'hui, nous votons un projet de délibération, j'espère à l'unanimité, qui permet de soutenir des associations comme le "Centre Primo-Levi", qui accompagnent justement ces migrants en souffrance psychique. Cela a été dit par Emmanuelle RIVIER notamment, le rapport du "Centre Primo-Levi" évalue à 76 % le nombre de migrants qui ont été victimes de torture ou de maltraitance psychique, et rappelle ce chiffre glaçant que 100 % des femmes, donc toutes sans exception, ont subi des violences sexuelles.

Dans ces conditions, c'est tout à l'honneur de la Ville de continuer à soutenir ces associations, qui font un travail essentiel pour faire en sorte que ces êtres humains, finalement, soient traités comme des êtres à part entière.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE, s'il vous plaît.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, merci pour vos interventions.

Avant de revenir plus précisément sur ce projet de délibération, il me semblait important de rappeler le contexte dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui. Depuis plusieurs années, notre opposition aux gouvernements successifs concernant leur politique d'accueil est flagrante. Ce désaccord profond n'est pas un secret, ni à gauche ni à droite de cet hémicycle. Alors que nous défendons une approche fondée sur la solidarité et le droit, l'Exécutif national s'enfonce dans une politique de rejet et de tri. Des déclarations du Premier Ministre prenant la rhétorique de l'extrême droite à la nouvelle circulaire du Ministre de l'Intérieur en passant par des arbitrages budgétaires, tous les signaux confirment cette orientation.

Si nos inquiétudes étaient déjà vives, ces dernières semaines ont marqué un tournant encore plus inquiétant. En effet, l'Etat organise méthodiquement l'asphyxie de la politique d'accueil, abandonnant ses responsabilités et reniant les principes fondamentaux de la patrie des droits de l'homme et du citoyen. Plutôt que d'assumer ses responsabilités, il multiplie les restrictions, il réduit les moyens et il laisse les collectivités et les associations faire face seules à une situation de plus en plus intenable.

La circulaire Retailleau est l'un des symboles les plus violents de cette dérive. Elle referme brutalement les maigres possibilités de régularisation, plongeant des milliers de personnes dans une précarité accrue. Ce texte incarne une logique de tri implacable, où l'intégration n'a plus sa place et où seule compte l'utilité économique, réduite à peau de chagrin.

Pendant que l'administration verrouille les portes, le Gouvernement poursuit son entreprise de démantèlement de l'hébergement. Le budget 2025 acte ainsi la suppression de 6.429 places d'hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile, auxquelles s'ajoutent les 2.895 places jamais ouvertes et pourtant promises. Au total, ce sont donc 9.324 places qui vont disparaître, soit près de 9 % de la capacité du dispositif national d'accueil.

Cette saignée budgétaire est une absurdité qui va aggraver la situation de l'hébergement d'urgence dans son ensemble, alors que, à Paris, nous l'avons dit hier, ce sont plus de 3.500 personnes qui sont déjà sans solution d'hébergement. Les conséquences sont connues : plus de personnes à la rue, des campements qui se forment dans nos villes, des situations de détresse qui s'aggravent, notamment en matière de santé mentale.

Et comme si cela ne suffisait pas, les associations qui œuvrent pour l'apprentissage du français, pour l'insertion professionnelle, pour l'accompagnement administratif de ces publics subissent, elles aussi, des coupes budgétaires.

La cible est claire : affaiblir tous les acteurs de l'accueil et de l'intégration. Ne soyons pas dupes, il ne s'agit pas d'un choix budgétaire, bien au contraire. La Cour des comptes elle-même alerte sur cette politique court-termiste qui ne peut mener qu'au chaos. Elle pointe une gestion incohérente, un sous-financement chronique, une absence totale d'anticipation. Mais plutôt que de corriger ses erreurs, le Gouvernement persiste et signe.

Face à cette politique d'étranglement, nous devons être clairs. L'accueil des personnes exilées n'est ni une option ni une variable d'ajustement budgétaire. C'est un droit fondamental, une obligation légale, un impératif humain.

Refuser aux personnes exilées des conditions minimales pour vivre et survivre dignement, c'est non seulement indigne mais irresponsable.

Le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui aurait dû s'inscrire dans une complémentarité avec des dispositifs nationaux, mais force est de constater que nous sommes désormais seuls à porter ces engagements. C'est pourquoi notre soutien aujourd'hui est d'autant plus important.

Grâce à l'engagement du groupe Communiste et Citoyen et les travaux faits dans le budget prévisionnel 2025, je vous propose par exemple d'accorder une aide exceptionnelle au "Centre Primo-Levi", qui est un acteur majeur et qui subit de plein fouet le désengagement de l'Etat alors qu'il propose une prise en charge essentielle combinant santé et accompagnement social.

D'autres associations, comme "le Chêne et l'Hibiscus", "A4" ou encore "L'EPOC", développent une expertise ultra-précieuse sur la santé mentale des exilés ayant subi des parcours migratoires et une vie traumatiques. Vous les avez très bien décrits, je n'y reviens pas.

Nous continuerons également à accompagner les associations engagées dans l'insertion professionnelle, l'accès aux droits, l'accompagnement administratif des personnes primo-arrivantes, comme "Kabubu", "POYA", "Watizat" ou "Nouvelle Page". Ce sont elles qui, sur le terrain, permettent à des milliers de personnes de reconstruire leur vie, de s'intégrer dignement, loin des outrances et des clichés.

Ce projet de délibération permet de soutenir huit associations avec près de 300.000 euros. Cela ne réglera pas tout, mais cela prouve qu'une autre politique est possible. Cela prouve qu'on peut avoir des acteurs engagés qui, malgré l'adversité, poursuivent un travail essentiel. Cela prouve que le service public est précieux dans tout cela. Cela prouve que les associations doivent témoigner de vies qui doivent pouvoir se reconstruire grâce à elles, l'intégration réussie, bien loin des fantasmes agités par celles et ceux qui prônent le repli, l'exclusion ou encore l'appel d'air.

J'espère que ce projet de délibération aura donc votre soutien unanime, et je vous en remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 12).

Je vous en remercie.

2025 DSOL 17 - Signature d'un bail civil pour la mise à disposition de locaux 16-18, avenue de la Porte-de-Saint-Cloud (16e), au profit du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (C.A.S.-V.P.).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 17 relatif à la signature d'un bail civil pour la mise à disposition de locaux au 16-18, avenue de la Porte-de-Saint-Cloud, dans le 16e arrondissement, au profit du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

La parole est à Mme Geneviève GARRIGOS, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais vous parler d'un espace que je connais bien dans un quartier où j'ai résidé de nombreuses années, l'avenue de la Porte-de-Saint-Cloud, et d'un lieu dont je connaissais l'existence mais que, jusqu'à samedi dernier, je n'avais jamais visité. Ce lieu, c'est un ancien espace commercial qui, depuis le départ de la société qui l'occupait en 2019, est utilisé pour accueillir, protéger et héberger 85 personnes. D'abord géré par "Alteralia", ce lieu dépend aujourd'hui du C.A.S.-V.P. et fonctionne pleinement en période d'urgence hivernale.

"Considérez si c'est un homme, celui qui travaille dans la fange, qui ne connaît pas de paix, qui se bat pour la moitié d'un pain, qui meurt pour un oui ou pour un non". Si je reviens sur cette citation de Primo Levi, c'est parce qu'il est question ici d'hommes en grande exclusion faisant aujourd'hui partie de ces populations qui font peur, que l'on présente comme source d'insécurité.

Entre un discours de peur et un discours de fausse bienveillance, prétextant que les hommes exclus seraient malheureux d'être hébergés dans les quartiers les plus aisés, il y a une réelle difficulté à faire entendre la nécessité de lieux comme celui-ci.

Loin d'un lieu où s'entasserait la misère humaine, où les couteaux seraient prêts à être dégainés, j'ai été accueillie par une équipe de volontaires de la Ville de Paris que je tiens à saluer tout particulièrement. Chaque soir,

ils ouvrent ce havre de réconfort où des hommes qui vivent à la rue se retrouvent, se réchauffent, se nourrissent, partagent des chambres à quatre où ils dorment en toute tranquillité sur un lit, dans des draps propres, prennent une douche chaude, trouvent des vêtements qui leur manquent et, le matin, après un petit-déjeuner, peuvent laisser leurs affaires dans un casier pour les retrouver le soir.

Beaucoup partent dès 5 heures pour rejoindre un chantier. Oui, ils travaillent et, pourtant, sont à la rue. Nombreux autres ont l'âge de résider dans un E.H.P.A.D. Certains sont en situation de handicap. Tous ont eu des accidents de la vie : chômage brutal, rupture familiale, la rue, la chute. Exilés, réfugiés, ils mentent à leur famille, refusent de leur avouer la rue, d'appeler à l'aide. Un concentré d'humanité dans ses fragilités.

Ici, ils trouvent un accompagnement social, un diagnostic médical, un lieu de convivialité où, ensemble, ils regardent un film, se confient, partagent leurs espoirs et leurs désespoirs, se reconstruisent. Les règles sont strictes, très strictes, indispensables pour ceux qui, depuis trop longtemps, sont à la rue, où la survie a pris le dessus sur la socialisation, le rapport à l'autre. Et si les volontaires qui les appliquent s'excusent presque de leur rigueur, ils savent que c'est nécessaire, qu'ainsi se recrée le commun, le partage.

Ces hommes ont voulu me parler, ni menaçants ni revendicatifs mais reconnaissants. Reconnaissants de la mise à disposition de ce lieu, des personnes qui les accueillent et les accompagnent. Reconnaissants à la Ville de les accompagner alors que le Gouvernement, ils le disent eux-mêmes, les a abandonnés. Ils m'ont demandé de vous remercier, supplié que ce lieu ne ferme pas pour leur laisser une chance de se retrouver dans leur dignité, peut-être leur dernière chance.

Oui, ce lieu est précieux pour ces hommes. Il est précieux pour la société humaniste que nous voulons bâtir contre vents mauvais et messages de haine. Dans une période où la solidarité et l'action sociale ne sont pas respectées à leur juste valeur, je me félicite que la Ville soutienne ce lieu qui en a besoin et dont beaucoup ont besoin.

Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, chers collègues, nous ne remettons évidemment pas en cause la nécessité d'une action sociale forte à Paris. Au contraire, le 16e arrondissement est un arrondissement très solidaire. Je pense à toutes les associations, qu'elles soient paroissiales ou autres, qui œuvrent au quotidien pour la solidarité. Nous soutenons tous les dispositifs d'urgence pour les plus vulnérables, que ce soit dans le 16e ou ailleurs dans Paris, et le 16e contribue largement à cette action.

Pour rappel, actuellement, de très nombreux sites du 16e arrondissement sont réquisitionnés : trois réquisitions du gymnase Montherlant en douze mois, gymnase qui est d'ailleurs encore actuellement réquisitionné, l'ancienne école Hamelin, actuellement occupée, les locaux de l'A.P.-H.P. Chardon-Lagache, deux locaux actuellement occupés, et le C.H.U. du bois de Boulogne, sans parler de l'école Erlanger, où la Ville de Paris n'a pas agi face à l'occupation illégale d'"Utopia 56".

Actuellement, les locaux situés Porte-de-Saint-Cloud, dont nous sommes en train de débattre, sont également occupés par des personnes vulnérables et dans le besoin, et nous savons combien le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, que je salue, fait de son mieux face à une situation critique. Nous regrettons néanmoins vivement le refus de la Ville de Paris d'y installer, comme c'était initialement prévu, les effectifs de la police municipale.

Ces locaux étaient parfaits pour la police municipale, ils offraient une opportunité idéale pour renforcer la sécurité dans ce quartier, où les riverains expriment depuis longtemps un besoin accru de présence policière. Tous les services de l'ordre étaient d'ailleurs d'accord, le souhaitaient, que ce soit la police nationale, la police municipale ou le G.P.I.S., il ne manquait que l'engagement de la Ville de Paris, qui, malheureusement, s'est encore une fois dérobée.

Une implantation de la politique municipale dans ce quartier de la porte de Saint-Cloud permettrait d'assurer une visibilité et une efficacité accrue, notamment à proximité du périphérique, dans une zone qui mérite une attention renforcée. Le choix qui nous est imposé aujourd'hui nous contraint donc à l'abstention. Nous continuerons à défendre une politique plus équilibrée, qui ne sacrifie pas la sécurité des Parisiens et des habitants de ce quartier trop longtemps délaissé.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, je vous remercie pour vos différentes interventions sur ce projet de délibération, qui concerne la mise à disposition des locaux du 16-18, avenue de la Porte-de-Saint-Cloud dans le 16e au profit de la Direction des Solidarités, et donc de son Centre d'action de la Ville de Paris, pour une durée de quatre ans.

Merci, Madame GARRIGOS. Je trouve que vous avez bien retranscrit l'esprit et la chaleur que nous essayons de diffuser dans ce lieu. Je vais y revenir, mais c'est effectivement précieux d'aller rencontrer à la fois les personnes qui sont sur ce dispositif en tant que professionnels et les publics que nous accueillons.

Pour évoquer rapidement le contexte dans lequel nous construisons le Plan Hiver de la Ville de Paris, nous avons présenté hier soir les premiers résultats de la Nuit de la Solidarité du 23 janvier dernier. Ces résultats ne sont malheureusement pas étonnants et restent sans appel : 3.507 personnes sans solution d'hébergement ont été décomptées dans Paris. Ce chiffre ne prend pas en compte les 350 jeunes qui occupent encore aujourd'hui la Gaîté Lyrique, les 400 jeunes que nous avons mis à l'abri depuis plus d'un an et les 312 personnes en famille que la Ville de Paris a également mises à l'abri depuis plus d'un an, en dehors de son champ de compétence.

Depuis 2003, la Ville de Paris fait le choix, encore une fois en dehors de ses compétences, d'avoir un dispositif de mise à l'abri pour les hommes isolés très exclus en hiver. Les locaux désignés comme l'"ancien Go Sport" sont donc utilisés depuis le 24 novembre 2021 afin de mettre à l'abri 80 hommes pendant la période hivernale et de leur fournir un accompagnement social et sanitaire.

En effet, dès l'hiver 2021-2022, nous avons décidé de stabiliser le Plan d'urgence hivernal dans un lieu unique, un lieu permettant de ne plus mobiliser, chers maires d'arrondissement, les gymnases en rotation dans tous les arrondissements parisiens, qui complexifiaient la vie de tout le monde…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Excusez-moi, il y a un léger brouhaha. S'il vous plaît, si vous pouviez avoir des discussions en dehors par ailleurs…

Merci, Léa.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Ces hommes isolés sont accueillis de 18 heures à 8 heures 30 le lendemain matin en semaine, et toute la journée les week-ends et jours fériés. En cas de baisse importante des températures, nous maintenons ouvert ce lieu toute la journée. Les personnes sont donc accueillies pour la nuit sur toute la période d'hiver. Nous leur fournissons un kit d'hygiène, ils ont un dîner, un petit-déjeuner, parfois un déjeuner. Tous les repas sont produits par les agentes et les agents de la cuisine centralisée du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Je veux ici sincèrement remercier tous les volontaires de la Direction des Solidarités qui animent le Plan d'urgence hivernale et toutes les équipes mobilisées autour de ce dispositif pour leur engagement et leur volontarisme. Ce travail précieux et nécessaire se fait auprès de personnes qui ont eu de longs parcours de rue, de longs parcours d'errance, de longs parcours d'exclusion, pour qui les institutions ne veulent plus dire grand-chose.

Les orientations sur ce dispositif d'hébergement sont faites par différents prescripteurs : le 115, bien entendu, et la Ville de Paris, par nos permanences sociales d'accueil ou par l'unité d'aide aux sans-abri.

Au-delà de la réponse aux besoins de première nécessité, ce lieu stabilisé nous permet chaque année de proposer des activités de remobilisation culturelle et sportive. Chaque année, nous essayons d'améliorer les conditions d'accueil, de les rendre plus confortables. Depuis l'année dernière, il est possible d'accueillir des personnes accompagnées d'animaux de compagnie. Nous savons que la présence d'animaux est souvent vitale pour les personnes à la rue, mais peut être un frein à une prise en charge en hébergement.

De plus, cette année, un travail sur la réduction des risques liés à la consommation d'alcool a été mis en place par les équipes de la Direction des Solidarités, en partenariat avec la Direction de la Santé. Les professionnels assurent également la liaison avec le Samu social pour faciliter les réorientations vers des hébergements pérennes pour que, à la fin du P.U.H., tout le monde ait trouvé une solution et qu'il n'y ait pas de sortie sèche. Si l'accession à un logement social est possible, les travailleurs et les travailleuses sociales du P.U.H. accompagnent l'insertion directement dans le logement.

Ce dispositif ne répond pas aux besoins identifiés par la Nuit de la Solidarité mais est une participation déterminée de la Ville de Paris à la lutte contre l'exclusion. C'est aussi un laboratoire qui nous permet d'expérimenter des modalités d'accueils un peu différentes, des modalités d'accompagnement et des évolutions de nos pratiques professionnelles, et d'essayer aussi, encore une fois, de redonner confiance aux personnes à la rue dans un projet, dans une perspective.

Je vous remercie donc de voter ce projet de délibération, j'espère de manière unanime.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 17).

Je vous en remercie.

2025 DSOL 8 - Signature de 31 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions (5.032.121 euros).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 8 relatif à la signature de 31 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions.

La parole est à Mme Camille NAGET, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Je redemande d'arrêter les discussions, s'il vous plaît, elles font du bruit et sont peu respectueuses pour les oratrices et les orateurs. Merci.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, les centres sociaux et socioculturels sont des acteurs essentiels du territoire pour promouvoir, retisser ou tisser le lien social. Ils sont aussi des acteurs essentiels face au recul et à la déliquescence des services publics nationaux, parce que ce sont des maillons essentiels dans la chaîne de l'accès aux droits. Ces centres sociaux et socioculturels subissent une situation de fragilité. On se rappelle, l'année dernière, leur manifestation fin janvier sur la place de la République pour demander des moyens, la sécurité, la pérennité de leurs moyens. Pourtant, leur situation est toujours aussi fragile, toujours aussi tendue.

Ce projet de délibération est donc d'autant plus important qu'il marque le soutien de la Ville. Néanmoins, la Ville ne peut pas à elle seule soutenir ces dispositifs, ces lieux qui sont essentiels, essentiels parce qu'ils participent de l'animation locale, faite par et pour les habitants, mais aussi parce qu'ils participent de l'accès aux droits.

Par exemple, sur les questions de retraite, non seulement l'âge de la retraite a reculé et il faut aujourd'hui travailler plus pour pouvoir bénéficier de son droit à la retraite, mais cela devient aussi de plus en plus compliqué de faire son dossier de retraite et de faire valoir ses droits. Dans les centres sociaux et socioculturels, il y a aujourd'hui des permanences pour aider les personnes à préparer leur dossier de retraite, à trouver leur chemin dans ces méandres que sont devenus l'accès aux droits et les services publics.

Pourtant, nous avons quand même quelque chose qui s'appelle la C.N.A.V., la Caisse nationale d'assurance vieillesse, qui devrait assurer des permanences et rencontrer le public pour les aider à constituer leur dossier. C'est la même chose pour la C.A.F. Malheureusement, l'accès à des permanences de la C.A.F. est en recul, les personnes se tournent donc vers les centres sociaux, où il y a des permanences sur l'accès aux droits pour aider à constituer les dossiers.

La liste de tous ces services publics qui étaient auparavant assurés par l'Etat en physique est extrêmement longue. Je n'entre même pas dans les détails de la dématérialisation, nous en avons souvent parlé, et les rapports de la Défenseure des droits chaque année sont accablants. Cela laisse une grande partie de la population au bord de la route, des personnes avec des profils très différents.

Encore une fois, utiliser un smartphone ou faire une démarche en ligne pour demander un droit, ce n'est absolument pas la même chose. Il faut le dire aussi, souvent, les sites Internet ne facilitent pas la vie des demandeurs. Il y a des questions sur les pièces jointes, par exemple. On a parfois l'impression qu'il faut avoir un doctorat en informatique pour faire une demande à la Sécurité sociale.

J'en profite, petit aparté, pour dire que les impôts aussi vont déserter Paris, avec la fermeture des centres des impôts. Dans le 19e arrondissement, place de l'Argonne, nous avions un centre qui accueillait le public pour des choses très variées. On peut avoir besoin des impôts pour remplir sa déclaration, pour corriger une situation qui a changé, mais aussi pour aller à la trésorerie régler des choses parfois en espèces. Il va fermer, il va disparaître, et il va aussi laisser des gens au bord de la route.

Ces centres sociaux et socioculturels sont présents dans les quartiers pour accompagner les habitantes et les habitants. Un autre gros volet est extrêmement important : l'accompagnement et le soutien à la parentalité. On sait combien c'est précieux. Ce sont aussi des acteurs et des actrices de l'animation locale, qui, très régulièrement, organisent des fêtes de quartier, animent des jardins partagés, et permettent à travers ces événements de faire se rencontrer des publics qui ne se rencontreraient pas forcément.

Je terminerai par un salut un peu plus appuyé à tous les bénévoles, toutes celles et tous ceux des centres sociaux et socioculturels du 19e arrondissement, "Espace 19", "J2P", Danube social, Belleville, et le centre social Rosa-Parks, dont je peux mesurer au quotidien l'ampleur du travail.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Souhaits de bienvenue.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Avant de donner la parole à Colombe BROSSEL, je veux saluer la présence d'étudiants de Nanterre en master 2 en sciences économiques et sociales. Ils sont extrêmement attentifs à nos débats et prennent des notes actives. Vous êtes sous le regard vigilant d'étudiants, sachez donc que vous êtes regardés de près.

2025 DSOL 8 - Signature de 31 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions (5.032.121 euros) (suite).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Colombe BROSSEL, pour cinq minutes maximum, merci.

Mme Colombe BROSSEL. - Quelle pression ! Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, j'interviendrai sur les deux projets de délibération DSOL 8 et DSOL 9. L'un traite des centres sociaux, l'autre des espaces de vie sociale. Les sujets problématiques et les réalités sont à peu près les mêmes.

Alors que le besoin de lien social et d'accompagnement est plus pressant que jamais dans nos quartiers, je voulais vraiment exprimer le soutien vif du groupe Paris en commun à ces deux projets de délibération, qui viennent une fois encore confirmer notre engagement sur l'animation sociale et la solidarité, pour faire du commun, faire de la solidarité dans nos quartiers.

N'ayons pas peur de le dire, sur ce sujet comme sur tant d'autres, pendant que l'Etat recule sur ces questions, la Ville de Paris continue son engagement. Je ne reprendrai pas les éléments que vient de développer Camille NAGET, nous les partageons pleinement.

Je vais prendre un exemple supplémentaire de ce recul que n'a pas évoqué Camille, qui n'est pas uniquement une forme de désengagement financier mais qui est un recul politique extrêmement important : la façon dont l'Etat se désengage, pour les structures concernées, du financement des postes d'adultes relais.

Entre 2023 et 2024, ce sont 10 postes sur 235 qui ont été perdus, et cette tendance risque de se poursuivre avec la non-reconduction des postes et le gel de nouvelles embauches. Pourtant, les besoins sont identifiés. Peut-être pire encore, ces besoins sont partagés avec et par les services de l'Etat, mais les préfets ont reçu pour consigne de réduire ce dispositif, confirmant ainsi la disparition programmée des derniers emplois aidés dans nos quartiers. C'est absolument incompréhensible et délétère.

Pour en revenir aux projets de délibération, rappelons que, depuis 2013, le soutien de la Ville n'a, lui, cessé de se renforcer au profit des habitantes et des habitants de nos quartiers, passant de 3,8 millions d'euros en 2013 à plus de 5 millions aujourd'hui.

Notre engagement, notre accompagnement, notre soutien ne se limite d'ailleurs pas à cela, car la Ville a multiplié avec ses partenaires le nombre de centres sociaux et E.V.S., passant de 17 à 31 entre 2002 et aujourd'hui, toujours avec l'objectif de faire pour, par et avec les habitants, et ce n'est pas qu'une formule.

Parce que nous les avons rencontrés dernièrement avec Rémi FÉRAUD, je veux évoquer cette association dans le 15e arrondissement qui travaille sur la question des familles monoparentales, qui accompagne les familles monoparentales, qui les aide au quotidien, et qui, bien au-delà de cela, nourrit et enrichit une dynamique d'accès aux droits, une dynamique d'accompagnement des parentalités, une dynamique de soutien individuel et collectif avec, au cœur, les habitants.

C'est absolument formidable que nous puissions, les uns et les autres, accompagner ces associations. Partant des besoins des habitants dans les quartiers, elles construisent les réponses en termes de politique publique, avec notre soutien pour pouvoir y répondre.

Je voulais rappeler cet engagement de la Ville de Paris, qui nous a même menés à être finalement le premier financeur public des centres sociaux - c'est une forme de paradoxe - avec 50 % des subventions, devant les partenaires que sont la Caisse d'allocations familiales et l'Etat, dans un contexte de désengagement que nous avons déjà longuement évoqué, quand bien même les besoins sont tous les jours plus importants, dans une période où l'inflation, la précarité et la précarisation des Parisiens et des Parisiennes les plus fragiles est une réalité que nous côtoyons et voyons tous les jours.

Merci de continuer à soutenir l'ensemble de ces structures, qui sont pleinement implantées dans la réalité sociale de nos quartiers et qui jouent un rôle majeur d'accompagnement des plus fragiles, de ceux qui ont besoin qu'on leur tende la main, de ceux qui ont besoin de trouver un espace pour faire du commun, un espace pour faire

fraternité, des activités de soutien scolaire, des cours de français, de l'accès aux droits, des activités artistiques et culturelles, tout bêtement de la convivialité, du faire ensemble.

C'est bien de la fraternité qui est construite au jour le jour dans nos quartiers, et nous savons tous à quel point nous devons tant aux salariés et aux bénévoles des centres sociaux et des E.V.S. de la Ville de Paris.

Merci à toi, chère Léa, de cet engagement.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Franck MARGAIN, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

M. Franck MARGAIN. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans ce projet de délibération, comme très souvent, nous avons un problème. Je vous rappelle une nouvelle fois cette incohérence flagrante qui en découle.

Le premier problème qui saute aux yeux est le caractère fourre-tout que nous avons maintes fois dénoncé dans cet hémicycle. Plus de 5 millions d'euros alloués à 31 associations en un seul projet de délibération. Comment, dans un tel chaos, peut-on prétendre à une analyse sérieuse, objective, rigoureuse des dossiers ? Comment peut-on espérer que chaque projet reçoive l'attention qu'il mérite ?

Nous ne pouvons que déplorer que vous soyez coutumiers du fait. Cette méthode simplifie l'exécution et permet de faire passer certaines subventions à la vitesse de l'éclair, parfois avec une opacité qui frôle la complaisance. Alors, oui, c'est plus simple ainsi, mais c'est aussi indigne de la confiance que les Parisiens ont placée en nous. Cette démarche est petite, bien trop petite. Elle ne reflète ni le sérieux ni la transparence que l'on doit à nos concitoyens.

Assumez, chers collègues, que vous manquez de rigueur dans l'étude des dossiers, surtout dans ceux qui nous sont proposés. Ce n'est plus un secret, nombre de subventions sont reconduites d'une année sur l'autre sans remise en question sérieuse, sans évaluation de leur utilisation, sans prendre en compte la bonne gestion du denier public. Et vous osez nous répondre que vous faites votre travail de contrôle parfaitement ! Il devient de plus en plus difficile, dans ces conditions, de parler de contrôle et de contrôle effectif de l'opposition. C'est bien sûr une illusion.

Le deuxième problème que nous pose ce projet de délibération, c'est l'attribution de près de 130.000 euros à l'association "Rosa-Parks". Ces 130.000 euros, payés par les Parisiens, vont à une association qui affirme que le vélo pourrait déconstruire l'image de la mère au sein de la famille, qui parle de travailler sur l'équité du genre et de changer la représentation de l'espace public. Mais ce n'est pas tout, l'activité se poursuit en non-mixité, disent-ils, car il faut, je cite, "un temps de mise en confiance et de déconstruction des représentations sur les questions du genre".

Sérieusement, vous trouvez cela acceptable que des fonds publics servent à financer ce genre de projets…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Excusez-moi…

M. Franck MARGAIN. - … sans vérification ni analyse de leur impact ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Attendez. D'abord, la police de l'hémicycle, c'est moi…

M. Franck MARGAIN. - C'est une dérive inacceptable.

Vous avez beau hurler, vous ne me ferez pas taire. Continuez à hurler, allez-y ! Continuez à hurler, Madame !

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Monsieur MARGAIN, pouvez-vous vous arrêter ? S'il vous plaît !

M. Franck MARGAIN. - Continuez à hurler ! Allez-y, bondissez, sautez si vous voulez, vous ne nous ferez pas taire ! Nous contestons les associations qui déconsidèrent les femmes, et nous le contesterons toujours ! Parce que, oui, Madame, leur attribuer un rôle particulier, c'est les déconsidérer.

Le groupe Changer Paris votera en faveur de ce projet de délibération dans son ensemble, mais nous demandons un vote disjoint sur l'article 19 de la subvention à "Rosa-Parks", que nous voterons défavorablement. Nous devons être capables de dire non quand l'utilisation de l'argent public ne répond ni à l'intérêt général ni à la réalité des enjeux de notre époque.

Je vous remercie.

Ils ne vont pas nous faire taire !

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Attendez, s'il vous plaît, un peu de calme.

Cette demande de vote disjoint est de droit, je procéderai effectivement à ce vote disjoint après avoir donné la parole à Léa FILOCHE.

Madame Léa FILOCHE, s'il vous plaît.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Parfois, franchement, les mots me manquent.

Au total, 70.000 Parisiens vont dans les centres sociaux. Cela coûte 84 euros par Parisien pour financer de la proximité, pour financer de l'accès aux droits, pour financer ce qui permet au quotidien de faire du lien social. Et vous venez nous donner des leçons de bonne gestion ? Franchement, pour qui vous prenez-vous ?

Le projet de délibération DSOL 8 que je vous propose d'adopter concerne 31 nouvelles conventions annuelles. Ce sont des conventions pluriannuelles d'objectifs. Monsieur MARGAIN, vous me faisiez déjà la leçon et vous aviez la même intervention il y a quinze ans, dans le 19e arrondissement, quand on parlait de la politique de la ville. Vous n'avez jamais changé d'argumentation, vous n'avez jamais réfléchi à chercher plus loin que le bout de votre nez sur la façon dont on finance et dont on fonctionne avec les associations.

L'avantage des conventions pluriannuelles d'objectifs est qu'elles permettent aux associations de se projeter et de construire des projets sur le long terme. C'est cela que l'on demande aux centres sociaux, des capacités de répondre sur le long terme, de continuer à "faire le poil à gratter" mais aussi d'être au quotidien auprès des habitantes et des habitants sur des sujets complexes, difficiles, parfois même douloureux.

Franchement, la meilleure réponse que j'ai à vous donner est : allez les voir, allez les rencontrer, allez parler avec eux. Je vous assure, vous arrêterez de nous donner des leçons de bonne gestion.

Dans le cadre de l'élaboration de ces nouvelles C.P.O., j'ai souhaité rencontrer tous les centres socioculturels parisiens pour faire avec eux le bilan des dernières conventions et échanger sur nos futures perspectives de travail. Au cours de cette réunion avec la Fédération des centres socioculturels de Paris, nous avons rappelé l'engagement de leurs adhérents à participer aux côtés de notre Ville à l'amélioration de la cohésion sociale dans nos quartiers, au développement du pouvoir d'agir des Parisiennes et des Parisiens, et au travail nécessaire avec notre administration pour affiner encore l'impact de nos politiques publiques.

Ces temps d'échanges ont été l'occasion de rappeler les difficultés financières structurelles qu'elles rencontrent…

Ce n'est pas facile, excusez-moi.

On ne vous a rien demandé, vous.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Excusez-moi ! C'est Léa FILOCHE qui a la parole…

Taisez-vous ! C'est Léa FILOCHE qui vous répond !

Merci. Allez-y.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci.

Ces difficultés sont liées à l'augmentation du coût de la vie, des prix de l'énergie, des loyers et des besoins sociaux toujours plus grands. Visiblement, certains maires d'arrondissement ici n'en ont pas conscience. Nous sommes aussi confrontés à l'évolution de conventions collectives qui n'avaient pas été revues depuis longtemps.

Cette fragilité est réelle. Elle l'est au niveau national mais aussi à Paris, et cela, malgré le soutien de notre collectivité.

Permettez-moi de rappeler qu'il y a un an, le 31 janvier 2024, les centres sociaux avaient manifesté dans toute la France et avaient reçu l'appui de près de 150.000 personnes, dont beaucoup de Parisiennes et de Parisiens, pour demander à l'Etat de soutenir financièrement mieux et plus ces structures. A Paris, place de la République, nos 31 centres socioculturels étaient tous présents, et nous leur avions témoigné, à l'instar des maires d'arrondissement, notre soutien dans leurs actions et avions renforcé notre financement.

Un an plus tard, quelles réponses ont été faites par l'Etat ? Si le 7 mars dernier la Fédération nationale des centres sociaux a bien été reçue par la Ministre des Solidarités et des Familles d'alors, force est de constater que peu de choses ont été mises en œuvre. Les modèles économiques des centres sociaux ne sont toujours pas stabilisés, et la surcharge administrative demeure. Les associations répondent toujours à des appels à projets de plus en plus exigeants des services de l'Etat et engagent systématiquement leur financement au minimum des besoins exprimés par les associations. A la fin, ces dernières reçoivent un solde de financement, subvention calculée projet par projet, proratisée en fonction d'un bilan et formalisée. D'un projet réussi ou non, Monsieur Franck MARGAIN. C'est cela, aujourd'hui, les financements de l'Etat.

A Paris, parce que nous avons des agents et des agentes de terrain qui sont très engagés sur cette question dans notre administration, parce que nous travaillons quotidiennement avec ces structures et que nous leur faisons confiance, parce que c'est aussi une méthode de financement que je porte, nous engageons grâce à ces conventions pluriannuelles de financement un mode plébiscité par les centres sociaux parisiens et nous les poursuivrons.

Enfin, je souhaiterais vous donner des nouvelles du futur centre social du 15e arrondissement. Le travail de préfiguration mené a rendu des premiers travaux très encourageants lors du dernier comité de pilotage, avec un futur local qui sera partagé avec la Maison sport santé. Nous nous engageons dans une configuration innovante, en

partenariat avec la mairie d'arrondissement, la C.A.F., les directions de la Ville et toutes les associations locales. Sur ce projet, au-delà des questions politiques, nous tiendrons nos engagements, et nous concrétiserons le travail engagé pour les Parisiennes et Parisiens du quartier de Bargue-Falguière.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je vais procéder au vote disjoint demandé.

Nous commençons par le vote sur l'article 19.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 19 du projet de délibération DSOL 8.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 19 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 8 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 8).

Je vous remercie.

2025 DSOL 9 - Signature de 19 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions et 2 conventions annuelles avec les 21 associations gestionnaires d'espaces de vie sociale parisiens et subventions (976.350 euros).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 9 relatif à la signature de 19 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions et de 2 conventions annuelles avec les 21 associations gestionnaires d'espaces de vie sociale parisiens et subventions.

La parole est à Mme Dominique KIELEMOËS, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Je me disais que c'était un peu inutile de prendre la parole après Colombe BROSSEL, qui intervient toujours extrêmement efficacement et pédagogiquement, mais finalement, après les interventions de M. MARGAIN, je me suis dit que ce n'était pas si inutile que cela. J'allais intervenir sur un projet du 11e arrondissement et, d'habitude, votre cible est "La Petite Rockette". Je vois que vous avez changé de cible, maintenant, c'est "Rosa-Parks". Pour le 11e arrondissement, je m'en réjouis.

Madame la Maire, mes chers collègues, Paris est une ville monde, une métropole dense au cœur d'une conurbation peuplée. Pour autant, elle se compose avant tout de ses quartiers, qui ont un sens concret pour leurs habitants et présentent des portraits sociaux et démographiques très divers.

Le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui nous permet de saluer l'action des espaces de vie sociale parisiens, qui sont des acteurs majeurs du lien social, de l'animation locale et de l'accompagnement des personnes et des familles au plus près de leurs besoins.

Dans ce cadre, je voudrais simplement saluer l'"Association du quartier Saint-Bernard", dans le Sud du 11e arrondissement, qui a décidé cette année d'axer son projet autour d'une enquête sur les humanités, qui encourage en particulier à la découverte de l'histoire du continent africain et de celle de l'esclavage, à la réalisation de projets de toutes sortes portés par les enfants et les jeunes autour de cette histoire et ce qu'elle leur inspire, et à la découverte de lieux de mémoire de cette histoire en France et au-delà. Ce projet s'inscrit aussi dans une démarche de travail sur l'estime de soi, la valorisation des cultures et des langues, dont beaucoup de ces enfants et jeunes sont porteurs.

C'est un beau projet porté par une belle équipe que nous connaissons bien dans le 11e arrondissement, et qui s'associe à un accompagnement au long cours par le football et l'accompagnement à la scolarité.

D'ailleurs, je vais leur remettre ce soir le Prix 2024 de l'engagement social et solidaire, prix abondé par Harmonie Mutuelle. Je le dis comme cela, pour dire que ce n'est pas la Ville qui va encore dépenser de l'argent pour du social. Ils sont lauréats et ont été choisis par un jury composé de délégués d'Harmonie Mutuelle, de la mairie du 11e arrondissement et des associations lauréates des années précédentes.

Leur projet est de développer un chantier éducatif citoyen dans l'espace public, axé autour de la pratique du vélo dans Paris et ses environs à destination de 40 adolescents entre 12 et 16 ans. Les objectifs sont variés : développer l'usage du vélo pour améliorer le bien-être, développer l'autonomie et les déplacements, savoir faire les réparations élémentaires sur un vélo en lien avec la "Cycklette" - je suis désolée, Monsieur MARGAIN, c'est encore "La Petite Rockette" -, et découvrir la nature proche de Paris. Le projet est mis en œuvre sur les périodes de vacances scolaires. Le prix d'Harmonie Mutuelle permettra de contribuer à l'achat de vélos.

Je voulais saluer l'association et son équipe et contribuer au soutien que nous exprimons à tous les espaces de vie sociaux, à tous les centres d'action sociale, à tous les bénévoles et salariés qui œuvrent sur le terrain. On entend ici, dans cet hémicycle, beaucoup de critiques de la part de gens qui ne sont pas souvent sur le terrain.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je refais une requête de silence, s'il vous plaît, surtout quand on est au téléphone dans l'hémicycle. Ce n'est pas extraordinaire. Messieurs les Maires, s'il vous plaît. Madame la Députée. Merci.

Colombe BROSSEL s'est désinscrite. La parole est à M. Franck MARGAIN, s'il vous plaît.

M. Franck MARGAIN. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Chère Madame FILOCHE, souffrez que l'opposition soit en désaccord. Je rappelle que le rôle de l'opposition est d'être en désaccord. Je rappelle que le rôle de l'opposition est de souligner ce qui ne va pas. Je rappelle que le rôle de l'opposition est de pointer du doigt les sujets qui nous paraissent mal gérés. Je vous rappelle que le rôle de l'opposition est de contester ce que vous faites, de contrôler ce que vous faites, de dire ce qui ne va pas quand cela ne va pas, à nos yeux et selon notre philosophie.

Alors, arrêtez de monter au ciel et de jouer des pièces de théâtre inouïes quand on se permet de vous dire que c'est mal géré et quand on se permet de vous dire que l'argent public n'est pas forcément dépensé au bon endroit, au bon moment, pour les bonnes personnes, dans les bons arrondissements. Voilà ce que je voulais vous dire en préalable.

Maintenant, s'agissant de mon intervention, elle va effectivement se comparer très outrageusement à la première. Mon souhait était d'ailleurs de ne pas intervenir sur les deux, puisque je vais dire la même chose. Il est impossible, vraiment impossible, de ne pas déplorer une nouvelle fois vos méthodes, qui reviennent toujours et de manière systématique dans ces débats et dans tous les Conseils de Paris.

Cette fois-ci, c'est une subvention de 1 million d'euros pour 21 structures. Une fois de plus, vous compactez tout dans un seul vote. Cela, c'est votre vision du social : finalement, tout est un peu pareil. On met un peu d'argent… D'ailleurs, on n'en met peut-être pas assez, on ne sait pas si on en met assez, mais ce que l'on sait, c'est qu'il est mal géré. Là encore, nous devons vous interroger : comment sérieusement analyser des dossiers lorsqu'ils sont noyés dans une masse indifférente de demandes ? Cette méthode pourrait être vue comme le summum de la simplification administrative, mais elle est en réalité le symbole d'une opacité grandissante dans la gestion des fonds publics.

Alors, non, vous ne pouvez pas nous dire que l'on fait preuve de transparence ou de rigueur quand chaque dossier est traité dans une sorte de moulin à subventions. Cela frôle l'irresponsabilité. Vous déresponsabilisez le contrôle parlementaire et vous prenez le risque de ne pas savoir si l'argent public est bien investi, si l'argent des Parisiens sert à de véritables projets, s'ils ont un impact sur leur quotidien, s'ils servent aux bons arrondissements, aux bons quartiers, à la bonne population.

Je veux être encore une fois très clair. Le groupe Changer Paris, tout comme nous l'avons fait depuis le début de la mandature et pour le précédent projet de délibération, votera ce projet de délibération. Mais, ne vous y trompez pas, nous ne cautionnons pas votre méthode. Votre méthode est déplorable, ce n'est pas un blanc-seing.

Connaissant votre laxisme économique, j'appelle d'autant plus à la vigilance. Chaque projet doit être rigoureusement examiné. Chaque demande doit être scrupuleusement examinée. Chaque euro dépensé doit pouvoir être justifié. La gestion publique doit être irréprochable. Sans quoi, l'ensemble de la confiance des Parisiens sera mis en péril.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci pour ce moment.

Chers collègues, les espaces de vie sociale sont les espaces d'accueil, de rencontre et de dialogue à destination principalement des jeunes et des familles par des actions de terrain qui répondent à des besoins sociaux repérés à une échelle micro-locale, que chaque maire d'arrondissement connaît très bien. Ils favorisent et

consolident le lien social au sein de leur quartier d'implantation. Ce sont des lieux ressources qui permettent d'accueillir chacune et chacun d'entre nous, ainsi que les partenaires institutionnels et associatifs du territoire.

Si la C.A.F. a labellisé 52 structures en espaces de vie sociale sur Paris, notre collectivité en a labellisé, quant à elle, 21. A cet égard, je tiens à préciser que la labellisation par la C.A.F. n'entraîne pas obligatoirement une labellisation par notre Ville et inversement. Néanmoins, sur nos 21 E.V.S., un seul n'est pas labellisé par la C.A.F. Si les critères d'octroi sont très sensiblement les mêmes entre la C.A.F. et la Ville de Paris, notre singularité réside dans le fait que nous accordons ce label - puisque c'est bien un label, Monsieur - à des associations de solidarité qui participent à un maillage territorial fin, en cohérence avec l'ensemble de nos politiques publiques de solidarité.

Selon l'observatoire de la C.A.F., le SENACS, qui a étudié 52 E.V.S. en 2023, 98.000 de nos concitoyens ont participé à une ou plusieurs activités d'un E.V.S. parisien. Concernant les 21 E.V.S. conventionnés par la Ville, permettez-moi d'illustrer par quelques exemples très concrets l'activité de ces associations : 837 enfants ont été accompagnés dans leur scolarité, 2.111 jeunes ont bénéficié du dispositif "Ville Vie Vacances", 3.000 jeunes ont participé à des actions culturelles, sportives et de loisirs, 1.629 habitantes et habitants ont été accompagnés dans leur démarche d'accès aux droits en prenant notamment appui sur les actions d'inclusion numérique.

Le 5 octobre dernier, j'ai eu le plaisir de participer à une journée organisée par le "Réseau des E.V.S." au Pavillon des Canaux dans le 19e arrondissement. Cette journée était festive, joyeuse, familiale, à l'image des activités déployées par les E.V.S. Ces structures sont dynamiques, certains diraient même agiles. Elles reposent sur de petites équipes de salariés avec de nombreux bénévoles, capables de répondre rapidement à des besoins et des enjeux très locaux identifiés ponctuellement ou de manière plus pérenne. Ils nous permettent de confronter les ressentis à la mesure des besoins, notamment en services publics, dans nos quartiers pour adapter nos politiques.

Aujourd'hui, avec l'engagement financier de 976.350 euros, ce sont donc 21 associations gestionnaires d'espaces de vie sociale que notre collectivité va soutenir pour ce début d'année. A l'instar des centres socioculturels, nous le verserons sous la forme d'un solde financier. A la fin du premier semestre, de nouveaux financements viendront pour ces structures. Ces soutiens financiers s'inscrivent dans le cadre de conventions, là encore. Certaines sont pluriannuelles, 19 d'entre elles, et d'autres sont annuelles. Cette forme de soutien est plébiscitée par nos associations mais aussi par notre administration, parce qu'elle permet d'engager en confiance nos financements.

Réalisées en lien avec la C.A.F. et les autres directions de la Ville, ces C.P.O. permettront de renforcer la coordination de notre travail à l'endroit de ces associations de proximité. Nous organiserons désormais chaque année un comité de pilotage annuel pour chacune de ces structures financées, et nous renforcerons notre accompagnement du très jeune et très dynamique "Réseau des E.V.S.", que nous finançons depuis l'année dernière.

C'est grâce à tout cela aussi que la territorialisation de notre action publique voulue par la Maire de Paris…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Excusez-moi, quelques instants.

Ce brouhaha est vraiment très compliqué. Pouvez-vous avoir vos discussions ailleurs ? C'est vraiment difficile pour les oratrices. Je vois Léa depuis tout à l'heure…

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Je "galère" un peu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Elle force sur sa voix. S'il vous plaît, respectez juste…

Je sais, je ne dis pas le contraire.

Je te redonne la parole, Léa. Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci beaucoup.

La territorialisation de notre action publique voulue par la Maire de Paris nous permet d'avoir une ambition de renforcer le dialogue avec les maires d'arrondissement, d'une part, et, d'autre part, de développer ce type de structures dans les quartiers parisiens qui en ont le plus besoin.

Je souhaitais donc partager avec vous, mes chers collègues, toutes ces informations, et je vous invite désormais à voter ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Je sais que c'est difficile, il est 12 heures 33, tout le monde commence à avoir faim, mais, s'il vous plaît, faites un effort, c'est plus agréable pour tout le monde.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 9).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'occupation par des jeunes mineur·es isolé·es de la Gaîté Lyrique.

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à la mise à l'abri des enfants qui dorment à la rue.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la Gaîté Lyrique.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Il s'agit des vœux référencés n°s 20, 21, 52 et 52 bis relatifs à l'occupation par des jeunes mineurs isolés de la Gaîté Lyrique et la mise à l'abri des enfants qui dorment à la rue.

La parole est à Mme Corine FAUGERON, pour les vœux n°s 20 et 52 du groupe "Les Ecologistes", s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Je vais commencer par vous présenter le vœu n° 52, qui était normalement rattaché à la 2e Commission, et je terminerai par le vœu n° 20, qui est rattaché à la 4e.

Depuis le 17 décembre, le lieu de la Gaîté Lyrique est occupé par près de 400 jeunes mineurs ou en recours de minorité. Spectacles, expositions, rencontres et conférences sont annulés au fur et à mesure.

Depuis que nous avons déposé le vœu, la situation est devenue dangereuse, non pas du fait de son occupation par les jeunes, mais parce qu'ils sont devenus les cibles des groupes d'extrême droite "zemmouriens" ou du G.U.D. qui veulent "défendre leur ville", on ne sait pas trop ce que cela veut dire. Jusqu'à maintenant, la présence de la police a empêché les affrontements.

Il devient tout à fait urgent de trouver de vrais lieux d'hébergement pour ces jeunes, qu'ils soient mineurs ou jeunes adultes. Quel que soit le statut des jeunes, la Ville a besoin de l'Etat pour réquisitionner l'hôpital du Val-de-Grâce afin de le transformer en lieu d'hébergement, transformation qui devrait être facilement réalisable puisqu'il s'agit d'un hôpital.

Le sujet de l'hébergement réglé, cela permet de mettre en place les structures d'accompagnement avec les associations dont nous avons parlé aujourd'hui, d'autant que ces jeunes ont montré au cours de l'occupation de la Gaîté Lyrique qu'ils étaient responsables, organisés et respectueux des lieux. Nous y avons tous intérêt.

De son côté, la Ville devra continuer à accompagner l'équipe de la Gaîté Lyrique dans la reprise de ses activités, pour qu'elle continue à faire vivre la Fabrique de l'époque, un lieu qui est capital à l'heure actuelle et qui doit vivre au moins pour la durée du mandat qui lui a été confié par la Ville.

Nous retirons notre vœu, car notre demande de dialogue est satisfaite. Le dialogue existe depuis un petit moment, mais nous resterons vigilants pour que la Fabrique de l'époque puisse continuer à vivre.

Je passe maintenant au vœu n° 20.

Depuis décembre, ce sont plusieurs centaines de jeunes mineurs, majeurs ou en recours de minorité qui occupent les locaux de la Gaîté Lyrique, espace culturel innovant dans le centre de Paris. Les jeunes ont mis en place un système d'autogestion avec des votes réguliers pour éviter les tensions et organiser la cagnotte nécessaire à la fourniture des petits-déjeuners. Les locaux ne sont pas adaptés mais, pour l'instant, ces jeunes n'ont pas d'autres lieux où dormir à l'abri, où prendre un petit-déjeuner.

Cette occupation empêche la tenue de toutes les activités de la Gaîté Lyrique, qui annule tous ses événements les uns après les autres. Ces jeunes, qui ont entre 14 et 20 ans - allez voir, il y en a vraiment qui ont 14 ans -, devraient pouvoir étudier, se former et travailler. Malheureusement, l'action des services de la Préfecture se limite à la recherche de preuves de minorité afin de justifier de leur inaction. Pourtant, il y a urgence à trouver des solutions pérennes d'hébergement.

Nous, écologistes, avons identifié des pistes pour ces hébergements dans des locaux vides d'hôpitaux de l'A.P.-H.P., tels que l'Hôtel-Dieu ou le Val-de-Grâce. Or, nous avons un vœu n° 52, dans lequel notre attendu de demande de réquisition du Val-de-Grâce est intégrée. Je retire donc notre vœu.

Ce sont les deux vœux sur la Gaîté Lyrique des écologistes, et ils sont retirés.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Laurent SOREL pour le vœu n° 21, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, avec ce vœu, je voulais traiter ensemble de la question des familles à la rue avec des enfants, des enfants scolarisés dans nos écoles, qui dorment à la rue, des mineurs isolés condamnés à la rue, et des 108 lycéens qui, vous le savez, subissent la décision de l'Etat de stopper son soutien au dispositif "Lycéens à la rue". Trop souvent, ces publics sont opposés et, trop souvent, les dispositifs d'hébergements ne sont pas adaptés.

C'est pour cela que mon vœu propose que la Ville demande à l'Etat de maintenir son soutien au dispositif "Lycéens à la rue", repose la question de l'ouverture des lycées Brassens et Braissaï, et propose évidemment la poursuite du dialogue avec l'Etat pour trouver une solution d'hébergement pour les jeunes de la Gaîté Lyrique.

J'ai vu le vœu de l'Exécutif. Sur la question des hôpitaux et de l'ouverture des locaux disponibles dans l'A.P.-H.P., d'accord.

A mon sens, le problème aujourd'hui est que l'Etat se désengage systématiquement et met de la mauvaise volonté. La question à laquelle la Ville doit répondre est : jusqu'à quel point doit-elle se substituer à l'Etat ? Je pense qu'il ne faut pas se désister de ce débat absolument stratégique devant lequel nous nous trouvons, avec un Etat qui, de plus en plus, va se désengager, qui, de plus en plus, va considérer que les migrants sont "persona non grata", qu'ils soient enfants, mineurs présumés, des familles ou scolarisés dans nos écoles.

Que doit faire la Ville face à cet Etat de plus en plus intransigeant, face à un discours qui montre systématiquement du doigt les migrants en parlant de "vague migratoire", en parlant de "grand remplacement" ?

Aujourd'hui, la question très concrète se pose évidemment pour la Gaîté Lyrique. Pourquoi ? Comme vous le savez, le Tribunal administratif a ordonné l'évacuation de la Gaîté Lyrique d'ici un mois. C'est un problème, je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit tout à l'heure par les écologistes. Néanmoins, il faut rappeler que la Gaîté Lyrique est occupée par des jeunes et des soutiens, parce que, justement, les mineurs isolés sont invisibilisés, sont condamnés à la rue. Pour les rendre visibles, pour exiger qu'une solution soit trouvée, la solution provisoire a été l'occupation de la Gaîté Lyrique.

Aujourd'hui, les équipes de la Gaîté Lyrique sont évidemment victimes des conséquences tout en soutenant cette occupation, parce qu'ils voient bien le problème devant lequel se retrouvent les jeunes.

Aujourd'hui, la Ville doit aussi répondre à une question toute simple. Mme HIDALGO a dit que ces jeunes se retrouvent dans un "no man's land" et qu'il y a une responsabilité de l'Etat. Oui. Le problème est que, sans reconnaissance de la présomption de minorité, ce "no man's land" va continuer. Pour répondre à cette question, il faut donc que la Ville s'engage clairement sur la reconnaissance de la présomption de minorité.

Une autre chose que pose le problème de la décision du Tribunal administratif, c'est que l'Etat lui-même… Pardon, la Ville elle-même. Vous voyez, j'ai même du mal à l'admettre ! C'est la Ville elle-même qui a saisi le tribunal. Certes, pour se protéger, dit-elle. Certes, elle ne va pas appuyer sur le bouton, dit-elle. En attendant, il y a évidemment une ordonnance d'évacuation qui est sur la table et il y a des jeunes qui ont besoin d'être protégés.

Cela a été dit, ils ont besoin d'être protégés contre l'extrême droite. Ils ont besoin d'être protégés parce qu'ils sont condamnés à la rue…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Il faut finir, s'il vous plaît.

M. Laurent SOREL. - C'est pour cela que mon vœu essaie justement de faire tenir ensemble…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci d'arrêter.

M. Laurent SOREL. - … toute une série de demandes…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Vous avez dépassé largement. Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE, s'il vous plaît. Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci.

Merci, chers collègues, pour vos vœux. Ils reflètent une préoccupation commune que nous partageons, vous, Carine ROLLAND et moi-même, face à la situation des jeunes en errance ainsi qu'à celle des établissements culturels municipaux confrontés à des occupations répétées.

Comme vous l'avez souligné, ce contexte est malheureusement devenu récurrent et a déjà fait l'objet d'échanges dans cet hémicycle. Depuis deux mois, ce sont 350 jeunes sans solution d'hébergement qui occupent la Gaîté Lyrique, une situation qui s'inscrit dans une problématique plus large que nous ne connaissons que trop bien d'occupations successives de jeunes non reconnus mineurs par les Départements franciliens.

Conformément à la loi, ces jeunes devraient normalement être pris en charge par l'Etat dans le cadre du droit commun. Pourtant, comme nous le savons désormais toutes et tous, l'Etat fait la sourde oreille face à cette réalité. Après une prise de conscience timide pendant la période des Jeux olympiques et paralympiques, nous n'avons plus eu aucune proposition concrète pour ce public. Pire, l'Etat s'est depuis désengagé des dispositifs que nous co-portions sur ce public, ce qui sera débattu dans le cadre d'un autre vœu.

Cette inertie a évidemment des conséquences dramatiques. En premier lieu pour les jeunes dans leurs perspectives d'avenir, qui subissent aujourd'hui un déni complet de la part de l'Etat. Mais aussi pour la Ville de Paris, qui a dû pallier cette défaillance à neuf reprises, tant bien que mal, bien au-delà de ses compétences et sans aucun soutien. En un an, nous avons pris en charge plus de 1.000 jeunes, dont 400 sont encore mis à l'abri à ce jour.

Les conséquences ne s'arrêtent pas là. Les établissements culturels, qui ont toujours été des acteurs engagés en soutenant les demandes légitimes des jeunes, subissent de plein fouet ces occupations. Ils interrompent leur programmation culturelle, ils sont fatigués, ils sont inquiets pour leurs emplois.

Nous ne pouvons le dire sans ambiguïté, l'Etat non seulement ignore les jeunes en grande détresse, mais se moque totalement de ces établissements culturels parisiens impactés.

Cette situation n'est soutenable pour personne. Nous avons envoyé tant au Préfet qu'à la Ministre une liste de lieux vacants pouvant permettre une issue par le haut de cette situation, mais, encore une fois, nous n'avons reçu aucune réponse. Nous continuerons à interpeller l'Etat, à interpeller l'A.P.-H.P., mais aussi les propriétaires privés pour mobiliser les bâtiments vides…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Madame FILOCHE, il faut vous arrêter.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - … et il y en a. Parmi eux, le Val-de-Grâce est symbolique parce qu'il est vide depuis très longtemps…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Madame FILOCHE…

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - … il est parfait pour faire de l'hébergement d'urgence.

Nous devons être clairs dans notre message : ne plus se défausser sur les associations ni sur les collectivités locales.

Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

En réponse aux vœux n°s 20, 21 et 52, l'Exécutif a déposé le vœu n° 52 bis.

Le vœu n° 20 déposé par le groupe "Les Écologistes" est retiré.

Le vœu n° 21 déposé par M. Laurent SOREL est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ? Non. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 52 déposé par le groupe "Les Écologistes" est retiré au profit du vœu de l'Exécutif.

Je mets aux voix le vœu n° 52 bis…

J'avais une explication de vote d'Aurélien VÉRON sur le vœu n° 52. Vous la faites sur le vœu n° 52 bis, dans ce cas ? Très bien. Allez-y pour l'explication de vote.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, la Gaîté Lyrique est occupée illégalement par 350 à 400 migrants depuis des semaines avec la bénédiction de la Mairie. Ces personnes se prétendaient mineures, mais la Préfecture les a vite reconnues majeures.

Aujourd'hui, le Tribunal administratif a décidé de leur expulsion pour des raisons de risques sanitaires, d'incendie et de troubles à l'ordre public. Cette décision arrive trop tard. Trop tard pour sauver l'institution du naufrage financier. Trop tard pour épargner aux riverains les tensions et l'insécurité.

Cette gestion catastrophique ne sert ni les Parisiens ni même ces migrants, dans la grande précarité qu'ils connaissent, que la Mairie prétend défendre. Livrés à eux-mêmes dans des conditions indignes, exposés aux violences et aux réseaux criminels, ils sont les premières victimes de votre politique irresponsable. Je m'interdis même de croire que vous vous serviez d'eux pour pointer et attaquer le Gouvernement, comme vous aimez tant le faire.

Cette occupation n'est pas un cas isolé. Dans les mairies de gauche du Nord-Est de Paris, curieusement, ces collectifs de migrants ont vite été délogés de la Maison des Métallos ou de la mairie du 20e. Mais à Paris Centre, nous sommes apparemment terre d'accueil pour la multitude de campements insalubres qui se sont installés depuis longtemps et ce squat géant.

Pourquoi la Mairie finance-t-elle des associations qui encouragent l'occupation des espaces publics ? Elles pensent imposer un vivre ensemble par cette visibilité contrainte, mais elles ne font qu'attiser les tensions.

Qui paiera la facture de ce désastre ? Les contribuables, une fois de plus. La Gaîté Lyrique est exsangue et réclamera de nouvelles subventions pour survivre. Est-ce aux Parisiens de supporter le coût de ces choix idéologiques ? Je ne le pense pas.

Paris ne peut plus être une ville où règne l'improvisation permanente. Cette politique ne sert ni les habitants ni les migrants eux-mêmes, laissés à l'abandon dans des conditions indignes. Il est temps d'exiger de la fermeté, de mettre fin à ces dérives. Les Parisiens ne veulent plus de ces belles paroles qui se prétendent humanistes mais nourrissent le chaos et la précarité. Ils veulent des actes.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Une explication de vote de Mme Camille NAGET, s'il vous plaît.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Cher collègue, ces propos ne m'étonnent pas mais m'indignent et nous indignent malgré tout, et nous ne pouvons pas rester silencieuses et silencieux face à cela. Ce que vous dites est absolument honteux, cher collègue.

Vous nous dites quand même que c'est un problème pour vous que l'on soit une terre d'accueil, mais pour nous, c'est un honneur. Nous nous réjouissons d'être une terre d'accueil à Paris. Alors, on a bien compris que, quand c'est en bas de chez vous, quand c'est dans le Centre de Paris, cela vous embête un peu, mais vous savez que l'occupation de la Maison des Métallos a duré trois mois.

Où est le problème ? Le problème, c'est qu'aujourd'hui on passe notre temps à répéter, à déplorer. Le problème, c'est qu'aujourd'hui il n'y a pas de solutions, il n'y a pas de politique globale, il n'y a pas de politique nationale d'accueil digne qui permette à des gens d'éviter de dormir dans des conditions insalubres, d'éviter de dormir dans des campements de fortune. C'est cela, la honte, c'est que l'on n'arrive pas aujourd'hui à proposer d'autres solutions que celle-ci. La honte devrait être chez celles et ceux qui sont aujourd'hui au pouvoir, qui sont aujourd'hui au Gouvernement.

C'est votre famille politique, tout à fait, c'est bien la droite qui gouverne et qui n'a pas d'autres mots à la bouche que "la submersion". C'est cela, la réalité, alors que nous, nous prônons l'accueil, nous prônons d'être une terre d'accueil et nous faisons tout notre possible pour avoir un accueil digne pour ces personnes, qui méritent et ont le droit de vivre dans des conditions dignes, ne vous en déplaise.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - J'ai une explication de vote de Mme Emmanuelle RIVIER, s'il vous plaît.

Mme Emmanuelle RIVIER. - Merci, chère collègue, Camille NAGET. Oui, c'est une honte. Non seulement c'est une honte, mais vos propos sont mensongers.

Je suis riveraine de la Gaîté Lyrique, mon cabinet se trouve à moins de 100 mètres. Tous les soirs, à 18 heures, les riveraines et les riverains… Oui, en plus, j'utilise l'écriture inclusive, c'est l'horreur, c'est le "wokisme" total !

Les riveraines et les riverains viennent…

Vous vous taisez ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Allez-y, parce qu'une explication de vote est courte, Madame RIVIER. S'il vous plaît, allez-y, sinon je ne pourrai pas vous laisser finir.

Mme Emmanuelle RIVIER. - Les riverains et les riverains viennent soutenir ces jeunes. Toute la journée, des riveraines et des riverains viennent apporter de la nourriture, des couvertures, du thé chaud. Alors, arrêtez de dire que cela gêne les riverains et les riveraines. Ce n'est pas vrai, c'est faux.

Il faut cesser de mentir et d'instrumentaliser les étrangers sur notre territoire au service de vos idées nauséabondes et du rapprochement qui s'opère, manifestement, avec l'extrême droite.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 52 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2025, V. 7).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'occupation d'équipements sportifs ou culturels municipaux.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 22 relatif à l'occupation d'équipements sportifs ou culturels municipaux.

La parole est à M. Francis SZPINER, s'il vous plaît, pour deux minutes… Non, c'est vous ? Allez-y. Merci.

Mme Anessa LAHOUASSA. - Madame la Maire, mes chers collègues, je vais avant tout commencer par expliquer que nous ne voulons pas ne pas accueillir, nous voulons mieux et bien accueillir.

Depuis le 10 décembre dernier, la Gaîté Lyrique, salle de spectacle emblématique du 3e arrondissement, est occupée par environ 400 personnes en situation irrégulière. Résultat : sa programmation est à l'arrêt total. Cette occupation met en péril l'avenir de cet établissement, qui emploie une soixantaine de personnes et joue un rôle majeur dans la vie culturelle parisienne. Comme le disait mon collègue Aurélien VÉRON, le Tribunal administratif a ordonné l'expulsion de ce lieu culturel.

Mais il ne s'agit malheureusement pas d'un cas isolé. Le gymnase Montherlant dans le 16e arrondissement a également été réquisitionné pour l'hébergement de dizaines de familles en pleine période scolaire, et ce, sans aucune concertation avec la mairie d'arrondissement, la direction de l'école voisine, ni même les professeurs et élèves concernés. Des enfants ont été évacués en plein cours de sport et une trentaine d'associations et d'écoles ont perdu l'accès à cet équipement essentiel à la pratique sportive pour les jeunes Parisiens. Et que nous répond l'Exécutif parisien ? Rien. Aucune explication, aucune visibilité sur la durée de ces occupations.

Nous apprenons ces décisions de manière brutale, sans dialogue, sans anticipation des conséquences. Pire encore, ce gymnase a été réquisitionné à trois reprises en un an, transformant un lieu de sport en un espace d'accueil sans concertation avec les riverains, les usagers et les élus locaux.

Nous sommes face à un grave problème de méthode et de respect des Parisiens. Si la question de l'hébergement d'urgence doit être traitée avec humanité, elle ne peut se faire au détriment des services publics de proximité et dans le mépris total des Parisiens qui les utilisent.

C'est pourquoi, sur proposition du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", nous demandons que la Ville de Paris fasse cesser immédiatement ces occupations lorsqu'elles empêchent le maintien des activités initialement prévues, et qu'elle garantisse qu'aucune fermeture d'établissement culturel, sportif ou scolaire ne puisse être imposée sans une consultation approfondie et une validation formelle du maire d'arrondissement concerné. Nous demandons plus généralement une gouvernance transparente et respectueuse des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE, s'il vous plaît, pour deux minutes.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, merci de me donner l'opportunité de rappeler le contexte dans lequel s'inscrit votre vœu.

Le 23 janvier dernier, le soir de la Nuit de la Solidarité, des familles avec de jeunes enfants à la rue ont occupé le parvis de la mairie du 19e arrondissement pour revendiquer un droit fondamental inscrit dans la loi, celui d'être hébergé. Le 24 janvier, après une nuit passée dehors, alors que l'Etat refusait toute prise en charge de ces 190 personnes en famille, dans l'urgence, nous avons ouvert un gymnase dans le 16e arrondissement pour les mettre à l'abri.

Je le répète ici, et je m'excuse par avance de cette répétition : si des gymnases et d'anciens établissements scolaires - j'insiste sur l'aspect "anciens" - sont mobilisés et si des lieux culturels sont occupés, c'est avant tout parce que l'Etat faillit à ses responsabilités. Chaque jour, des milliers de personnes, des familles, des femmes, des enfants, des hommes, des jeunes, des séniors dorment à la rue dans une indifférence criminelle de ce Gouvernement.

Alors, ce constat est étayé par des chiffres. Je n'invente rien. Les résultats de la dernière Nuit de la Solidarité, avec plus de 3.507 personnes sans solution d'hébergement, le démontrent. Cette réalité n'est pas documentée que par la Ville, d'ailleurs, elle l'est aussi par des rapports nationaux, notamment celui de la Cour des comptes, qui pointe les manquements de l'Etat et confirme cette défaillance. Tant que l'Etat assumera cette politique du renoncement, tant qu'il refusera d'adapter ses moyens aux besoins réels, la crise perdurera.

Face à cette situation, Paris ne peut se résoudre à compter les morts sur nos trottoirs. Lorsque nous avons pris nos responsabilités le 24 janvier, c'était par nécessité face à une urgence humanitaire indéniable.

Vous avez raison de souligner que cette situation n'est pas satisfaisante, et pour personne. Vous êtes informés en urgence, les activités sportives sont suspendues, les enfants n'ont plus sport, la Ville se substitue à l'Etat, et nous savons que les gymnases ne sont ni adaptés ni suffisants pour héberger les personnes dans de bonnes conditions. Mais quelle alternative avons-nous ? Serait-il acceptable d'attendre des jours pour organiser une concertation, un débat public, au risque de laisser les personnes dormir dehors entretemps en plein hiver ?

Lorsque les éboulements en Savoie privent les familles de leur logement, lorsque les catastrophes naturelles surviennent, des gymnases sont ouverts. Nous faisons aujourd'hui face à une détresse tout aussi inacceptable.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Madame FILOCHE…

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Je tiens à remercier mon collègue Pierre RABADAN, qui l'a toujours compris et soutenu, ainsi que ma collègue Carine ROLLAND. Même si la situation diffère, nous faisons face ensemble, avec l'ensemble de mes collègues et tout l'Exécutif, à cette situation.

Je vous en remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande de prise de parole de M. le maire du 16e arrondissement, Jérémy REDLER, s'il vous plaît.

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je veux juste revenir sur vos propos. Parler fort ne vous donne pas raison. Vous expliquez des choses sur lesquelles nous sommes parfois presque tous d'accord, mais, dans la vie, il y a des façons de faire les choses. Ce que je vous reproche, chère Léa FILOCHE, ce sont notamment les méthodes.

Je le redis ici très solennellement, je trouve inadmissible que des gymnases soient réquisitionnés sans que je sois consulté ni même informé. C'est inadmissible. Je ne peux pas, le maire d'arrondissement ne peut pas apprendre une réquisition…

Vous voulez bien m'écouter, Léa FILOCHE ? Sauf si ce que je vous raconte ne vous intéresse pas.

C'est inadmissible. Les maires d'arrondissement sont au plus près des habitants, ils sont là pour essayer de trouver des solutions. Je ne peux pas apprendre par une directrice d'école qu'un gymnase est réquisitionné. C'est inadmissible.

Je le dis, il y a le fond, mais il y a aussi la forme, et les façons de faire sont inadmissibles. Les habitants du 16e ont autant de droits que les autres habitants et les familles du 16e ont autant de droits que les familles des autres arrondissements. Je ne peux pas apprendre par un directeur d'école que des enfants ont été sortis pour réquisitionner un gymnase sans que je sois informé. La commissaire de police elle-même l'a appris une fois que je l'ai appelée et une fois que les migrants ont été intégrés sur place. C'est inadmissible.

Je le dis, je le redis et je le répéterai publiquement : les méthodes sont inadmissibles.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Le vœu n° 22 est-il retiré ? Non.

J'ai une explication de vote de Jean-Noël AQUA, puis d'Eric LEJOINDRE.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, vous avez dit dix ou douze fois le mot "inadmissible". J'attendais le moment où vous alliez dire qu'il est inadmissible que des jeunes dorment dehors. Visiblement, cet "inadmissible"-là, vous l'avez oublié. Peut-être que vous êtes stressé, je ne sais pas, mais cela ne vous mobilise visiblement pas en premier.

Moi, ce que je trouve inadmissible, c'est que vous ne faites rien auprès de votre famille politique pour que l'Etat prenne ses responsabilités. C'est cela qui est inadmissible, Monsieur le Maire. C'est votre famille politique qui organise concrètement une action de l'Etat qui est défaillante.

Vous aviez deux minutes, et je ne vous ai pas entendu dire tout ce que vous aviez fait pour prendre votre téléphone et, par exemple, parler avec le Ministère ou différents Ministères pour faire en sorte que ces jeunes soient pris en charge. C'est cela qui est inadmissible.

Ce qui est inadmissible pour moi, c'est que le droit au logement, l'accueil digne des personnes, le b.a.-ba de l'humanité ne soit pas dans votre discours. C'est cela qui est inadmissible.

Par ailleurs, il y a peut-être un tout petit point sur lequel je pourrais être d'accord, quand vous dites qu'il est important que les établissements publics puissent disposer de gymnases. Je suis assez d'accord avec vous, effectivement. Je pense aussi que l'on pourrait se poser la question de la mise à contribution des gymnases privés. J'ai en tête le collège-lycée Stanislas. Savez-vous combien il a de gymnases ? Il a sept gymnases ! Je trouve inadmissible que, alors qu'ils sont payés à 74 % par de l'argent public, ils ne contribuent jamais à l'accueil des jeunes. C'est cela qui est inadmissible, Monsieur le Maire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Une explication de vote d'Eric LEJOINDRE, s'il vous plaît.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Quelques réflexions sur le vœu, d'abord pour me réjouir du fait que, en tout cas dans l'expression de Jérémy REDLER, qui est un peu différente de l'expression qui a présenté le vœu, nous sommes au moins tous d'accord, même s'il ne l'a pas dit aussi clairement, pour considérer comme légitime le fait que des gymnases soient malheureusement contraints d'être occupés.

Ce qui était moins légitime dans l'expression de Jérémy REDLER, c'est qu'il exprimait une difficulté à ce que le 16e soit mis à contribution. Excusez-moi de vous le dire, mais tous les arrondissements ne prennent pas la même part, loin de là. Si les arrondissements comme le 16e prenaient autant leur part dans la résolution de ce problème dramatique des personnes à la rue que le 18e, par exemple, nous n'en serions pas là.

Donc, excusez-moi de vous le dire, mais le sujet n'est pas que l'on ne soit pas prévenu, le sujet est que chacun prenne sa part et la prenne de façon équitable. Le jour où l'Ouest parisien en fera autant que l'Est, vous pourrez nous faire des leçons de méthode !

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Bien. Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 22 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au maintien et au renforcement du dispositif parisien "Lycéens à la rue".

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant…

S'il vous plaît ! On m'a donné quelque chose pour me faire mieux entendre. Je vous remercie.

Nous examinons le dernier vœu de cette matinée. Je sais que les esprits s'échauffent, mais c'est le dernier, s'il vous plaît. Ensuite, nous irons manger. Il s'agit du vœu référencé n° 23 relatif au maintien et au renforcement du dispositif parisien "Lycéens à la rue".

La parole est à Mme Camille NAGET, pour deux minutes, s'il vous plaît.

Mme Camille NAGET. - Merci, chers collègues.

Mardi soir, mardi 11 février, l'Etat, par la volonté politique du Gouvernement actuel et du Président de la République, a jeté à la rue plus d'une centaine de lycéens. Visiblement, la trêve hivernale n'existe pas quand il s'agit de jeunes lycéens.

Vraiment, nous avions du mal à y croire. Je vous le dis honnêtement, nous avions du mal à imaginer que l'Etat pouvait sérieusement envisager, en pleine trêve hivernale, de jeter à la rue plus de 100 jeunes lycéens comme cela, du jour au lendemain. Pourtant, c'est malheureusement ce qu'il a fait. Comment peut-on croire que notre pays a atteint un tel niveau d'inhumanité ?

Quel était le seul tort de ces lycéens ? De ne pas avoir de familles, de ne pas avoir de proches, mais, je pense, surtout d'être étrangers. Pour certains en situation régulière, avec des papiers, mais malgré tout étrangers. Dans le fond de l'air qui pèse sur notre pays en ce moment, c'est cela, la réalité du problème.

Bien sûr, la Préfecture de Région et la D.R.I.H.L. disent qu'il s'agit d'une question d'économie, mais on parle de 1,2 million d'euros. Est-ce le prix, la valeur de l'humanité dans le pays des droits de l'homme ? Dans la grande patrie des droits de l'homme, notre humanité pèse 1,2 million d'euros. Je vous le dis, ce n'est pas très cher payé. C'est même une honte, surtout quand on sait le coût de l'évasion fiscale, le manque à gagner chaque année dans le budget de l'Etat : 80 milliards d'euros au bas mot. Là, pour 1,2 million d'euros, on jette des lycéens à la rue.

Je vais conclure. Je nous invite à voter collectivement ce vœu pour que ces jeunes puissent finir leur scolarité dans des conditions dignes et pour que l'Etat réabonde ce dispositif de "Lycéens à la rue".

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE, pour deux minutes, s'il vous plaît.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, chère Camille, pour cette intervention très juste, ainsi que pour la mobilisation de votre groupe face à l'arrêt d'un dispositif d'hébergement essentiel. Cette décision est une nouvelle démonstration, s'il le fallait encore, du cynisme de ce Gouvernement.

Pendant près de dix ans, la Ville, la Préfecture de Région et l'Education nationale ont été partenaires d'un dispositif permettant à 108 jeunes par an, isolés, vivant à la rue, même scolarisés, d'être hébergés et accompagnés sur le plan social, sur le plan scolaire et sur le plan éducatif. Les associations "Aurore" et "Urgence Jeunes" ont mené un travail remarquable, proposant à des centaines de jeunes une véritable insertion sociale et professionnelle.

Ce dispositif était exemplaire, il incarnait pleinement la promesse républicaine, il faisait aussi consensus. Les chefs d'établissement et les enseignants y trouvaient des solutions pour des élèves en grande détresse, les associations parvenaient à les accompagner vers l'autonomie, et les partenaires l'identifiaient très bien.

Mais, sans concertation, l'Etat a décidé brutalement d'y mettre fin. Non seulement nous n'avons pas été consultés, alors même que la Ville cofinançait ce dispositif à hauteur de 30 %, mais nous avons aussi été informés par les associations. L'Etat a choisi de nous écarter totalement des discussions de l'annonce de cette décision et des orientations qui en découlent. Cette fermeture précipitée a pourtant des conséquences lourdes, elle met en péril le parcours de ces jeunes, elle fragilise leur scolarité, leur stabilité sociale et affective, ainsi que leur situation administrative.

L'Etat impose une réorientation forcée vers des centres d'accueil en Ile-de-France, notamment gérés par l'O.F.I.I. ou en région par les S.A.S., sans tenir compte du parcours du jeune. Certains ont seulement dix jours pour quitter leur logement et être envoyés à des centaines de kilomètres de Paris, au mépris de leur scolarité et des liens qu'ils ont tissés. Pour certains, cela revient à choisir entre un toit et la poursuite de leurs études. Pour d'autres, les solutions proposées sont tellement inadaptées qu'elles compromettent la réussite de leur diplôme.

Je partage pleinement votre indignation et celle des associations face à cette décision prise sans lien avec la réalité de terrain et aux conséquences dramatiques pour ces jeunes. Ce choix ne peut inspirer qu'un profond sentiment de gâchis.

Par ailleurs, je ne vous cache pas ma vive inquiétude de voir l'Etat non seulement refuser de prendre en charge les jeunes isolés dont nous parlions tout à l'heure, mais aussi de se désengager de dispositifs déjà existants, construits en partenariat et sur le même profil de publics.

J'émettrai donc évidemment un avis favorable à votre vœu, et je vous en remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 23 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 8).

Je vous remercie pour votre attention et nous nous retrouverons à 14 heures 30 pour la poursuite de la 5e Commission. Merci, et bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint).

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons reprendre la séance.

2025 DU 27 - Cession du domaine "les Bouleaux - les Fontaines" à Cailly-sur-Eure (27).

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DU 27 concernant la cession du domaine "les Bouleaux - les Fontaines" à Cailly-sur-Eure.

Je donne la parole à Emile MEUNIER, du groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes.

M. Emile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce projet de délibération concerne les biens de la Ville de Paris dont elle est propriétaire, mais en dehors de la Ville de Paris et qui peuvent être un peu partout en France. Il y a tout un tas de biens, comme cela, qui sont des terrains, j'allais dire des châteaux, en tout cas des moulins, des grandes maisons, etc., et dans un souci de rationaliser les comptes publics, on comprend totalement que l'on puisse les céder aux collectivités locales. D'ailleurs, c'est même juste, puisque, après tout, c'est le terrain des collectivités locales. On ne le nie pas et le projet proposé dans ce projet de délibération est un bon projet.

Néanmoins, et je voudrais donner la position du groupe "Les Ecologistes" en sachant, sans vouloir parler en leur nom, qu'elle est partagée par le groupe Communiste, il nous semble très important qu'on puisse avoir des terrains et des bâtisses en dehors de Paris, où l'on peut accueillir des colonies de vacances. Des colonies de vacances municipales. Pour la cohésion et pour le développement personnel de ces enfants, pouvoir partir en dehors de Paris dans un lieu qui appartient à Paris, et je vais dire ensuite pourquoi il faut qu'il appartienne à Paris, pour pouvoir se changer un peu les idées, pour nous, c'est primordial.

Alors, j'entends que cela peut coûter moins cher d'acheter des colonies de vacances à la carte et d'envoyer les enfants de Paris à la carte. Mais nous, ce que l'on dit, c'est qu'il faut des lieux parisiens, car, en fait, il n'y a pas que les colonies de vacances. On pense aussi aux personnes retraitées. Pourquoi elles ne pourraient pas partir en vacances dans le cadre de thématiques ? On pense notamment à l'attractivité de l'école publique. Pourquoi on n'organiserait pas des séjours de révision ou de rattrapage, pour les enfants qui ont plus de difficultés, à la campagne ? C'est tout de même beaucoup plus intéressant que de le faire à Paris. Voyez, il y a tout un tas de choses à imaginer. On peut aussi partager les locaux avec les collectivités locales qui peuvent en profiter. Ainsi, nous défendons ce type de projet.

Pour ce projet-là, on estime que c'est bon et qu'on peut le céder. En revanche, il faut qu'on voie attentivement tous les terrains et qu'on en identifie un ou deux pour y faire les colonies de vacances.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, Emile MEUNIER.

La parole est à Daniel-Georges COURTOIS, pour le groupe Union Capitale.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Monsieur le Maire, je suis assez souvent d'accord avec mon ami Emile MEUNIER, et mon propos, tout en étant sensiblement différent, n'est pas en complète contradiction avec ce qu'il vient d'indiquer.

La vente du domaine "les Bouleaux - les Fontaines" dans la communauté d'agglomération Seine-Eure s'inscrit dans un projet territorial pertinent, conciliant préservation de l'environnement, valorisation patrimoniale et développement local. Nous y sommes favorables. Toutefois, nous souhaitons formuler plusieurs observations et demandes de clarification.

Premièrement, la valorisation financière du bien. Le prix de vente négocié est de 500.000 euros, soit un montant inférieur à la dernière estimation des services fiscaux qui s'élevait à 530.000 euros. Nous comprenons les arguments avancés, notamment la vétusté des bâtiments et l'érosion des berges, ce qui est une vraie contrainte, mais nous souhaitons nous assurer que cette décote a bien été optimisée et qu'aucune autre option financièrement meilleure n'a été écartée.

Deuxièmement, la question plus large de la gestion du patrimoine foncier de la Ville de Paris, c'est un sujet important et c'est là que j'aurai probablement quelques petites divergences avec mon collègue et ami Emile MEUNIER. Ce dossier ne doit pas être un cas isolé. Il nous semble essentiel de questionner la stratégie globale de cession des biens appartenant à la Ville, notamment ceux situés en dehors du territoire parisien. Ce bien est aujourd'hui vendu, car il est considéré comme non stratégique, mais avons-nous une cartographie complète des autres propriétés immobilières ou foncières appartenant à la Ville en région ? Nous demandons donc un état des lieux des biens immobiliers détenus par la Ville hors de Paris afin que leur liste soit communiquée en toute transparence au Conseil de Paris et que, le cas échéant, nous puissions connaître le coût global de l'entretien de ce patrimoine. Je crois que c'est un point important.

Enfin, le suivi du projet après la vente. Nous notons que des clauses ont été intégrées à l'acte de vente pour garantir le maintien d'un usage public du site. Je crois que c'est important. La vocation pédagogique et environnementale des anciens moulins, c'est également important, ainsi que la préservation de la ressource en eau. Toutefois, nous souhaitons que des garanties de suivi soient mises en place, en particulier sur la mise en valeur patrimoniale et écologique du site, et là aussi, je crois que nous pourrons être d'accord. En effet, mettre des conditions ou des clauses est une très bonne chose, mais quel dispositif est mis en place pour s'assurer que celles-ci sont respectées et prises en compte ? C'est comme en matière de mise en œuvre des politiques publiques : si on n'évalue pas l'impact ou la pertinence de celles-ci, on passe à côté de beaucoup de choses. Vous l'avez compris, c'est également l'occasion pour moi de revenir sur un sujet qui, en tout cas, nous tient à cœur et que nous avons abordé plusieurs fois : c'est la mise en place d'une meilleure culture de l'évaluation et d'un comité d'évaluation des politiques publiques.

En conclusion, nous soutenons évidemment cette vente. Cependant, nous insistons sur la nécessité d'un suivi rigoureux et d'une plus grande transparence sur la politique générale de cession du patrimoine parisien.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, on a parlé de patrimoine, moi je vais vous parler de cresson et cela me semble tout à fait adapté puisque nous rentrons de déjeuner, et, entre autres, le cresson a des vertus digestives.

Revenons au domaine "les Bouleaux - les Fontaines", qui est propriété de la Ville depuis 1903 et qui est situé à Cailly-sur-Eure dans le département de l'Eure auquel nous proposons de rétrocéder justement ce domaine. Initialement, il avait été acquis par la Ville avec pour objectif non pas de favoriser cette culture mais de s'assurer que Paris serait toujours correctement approvisionné en eau, d'où, d'ailleurs, les moulins. Cailly-sur-Eure étant au cœur d'un réseau riche en rivières et en sources, la Ville de Paris avait fait l'acquisition de plusieurs propriétés, mais le projet initial étant très vite apparu techniquement coûteux et compliqué, il a finalement été abandonné et, progressivement, ont été revendus différents domaines, et le domaine "les Bouleaux - les Fontaines" est le dernier qui appartient à la Ville de Paris.

Une pépite y dormait et on vient d'en parler, ce sont les cressonnières. Que sont les cressonnières ? Ce sont de grands bassins où l'on cultive ce légume si méconnu, voire tombé en désuétude. Et pourtant. Le cresson des fontaines, dont le nom de famille est "Nasturtium officinale", prolifère en milieu aquatique, affectionne les sources d'eau à faible débit et peu profondes, ne gèle pas l'hiver, en tout cas pas totalement, ce qui en fait un des rares légumes et notamment des salades en circuits courts que nous trouvons sur les étals de nos marchés en hiver. Riche en vitamines et oligoéléments, on lui attribuait dans l'Antiquité des pouvoirs presque magiques. Il entrait dans la composition de philtres - un grand classique depuis l'Antiquité -, de philtres aphrodisiaques ou de prévention de la calvitie, probablement par sa richesse en soufre, ou encore pour dissiper les effets de l'ivresse. Mais je ne vous cache pas que si je suis personnellement une inconditionnelle du cresson, c'est bien plus pour ses soupes ou potages consommés, salades diverses et variées, les tartes salées, les sauces qui accompagnent les pâtes et le poisson, et pour ceux qui voudraient en faire un mets plus luxueux, je vous recommande vivement l'œuf poché nappé de sauce au cresson et de caviar. Mais ce n'est pas dans mes moyens, je vous le dis tout de suite !

En tous les cas, le cresson est un vrai bonheur en hiver. Et s'il pousse à l'état sauvage, je tiens toutefois à vous alerter : il ne faut pas le cueillir n'importe où, car il abrite une espèce de bestiole qui s'appelle la douve du foie, parasite qui, s'il se met dans votre organisme, aura beaucoup de mal à en sortir. C'est aussi une des raisons pour lesquelles depuis le XIXe siècle, il y a des cressonnières qui permettent justement de le cultiver en toute sécurité.

Vous comprendrez que je me réjouis de notre partenariat avec la communauté d'agglomération Seine-Eure, la commune de Cailly-sur-Eure et les acteurs associatifs locaux qui ont permis de débuter durant l'été 2023 la remise en culture des anciennes cressonnières et la production biologique du cresson par un cressiculteur local, et je remercie Audrey PULVAR, car je sais qu'elle a beaucoup porté ce projet engagé pour notre alimentation saine et en circuits courts. Le cresson en hiver, pensez-y. Il est d'ailleurs actuellement vendu sur des marchés dans des épiceries auprès des restaurateurs locaux.

En plus de la relance du cresson, et cela a été rappelé et rejoint la préoccupation de mon cher ami Emile MEUNIER, l'un des trois moulins sera destiné à accueillir des activités à vocation pédagogique autour de thématiques liées à la culture du cresson, à la production maraîchère et à l'alimentation durable. Vous l'aurez compris, pour moi ce projet est magnifique et je vous appelle à le voter à l'unanimité.

Merci beaucoup.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Bien.

Pour vous répondre, je donne la parole à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, merci beaucoup pour vos interventions. Malheureusement, je ne serai pas extrêmement fondée à parler cuisine du cresson. Pourtant, je suis pharmacienne, c'est vrai, mais j'ai beaucoup moins de talent en "phyto" que ma consœur Geneviève GARRIGOS.

Plus sérieusement, ce projet a beaucoup été porté, cela a été rappelé et je tiens à la saluer, par ma collègue Audrey PULVAR. Elle a poussé, si je puis dire, de toutes ses forces ce projet qui est extrêmement important et sur lequel il convient peut-être de redire deux ou trois petites choses. Il s'agit d'un projet de délibération qui concerne la cession d'un domaine à Cailly-sur-Eure, communauté d'agglomération Seine-Eure, et il convient de rappeler trois points fondamentaux.

Le premier, c'est que c'est un bien sans utilité directe pour la Ville de Paris. Il s'agit d'un domaine de 10,5 hectares avec, comme cela a été rappelé, des moulins, des cressonnières et des sources d'eau, et c'est d'ailleurs pour les fonctions de source d'eau que la Ville l'avait acquis au début du XXe siècle, notamment pour un projet d'approvisionnement en eau qui a été abandonné car il s'est très vite révélé non opérant. Ce domaine aujourd'hui n'a donc plus d'intérêt stratégique pour la Ville de Paris et je suis toujours extrêmement surprise par les interventions que je peux entendre sur tous les bancs, d'ailleurs, de cette Assemblée concernant cette question du rapport au domaine en dehors du territoire parisien en tant que tel. Quand vous avez une collectivité locale qui demande de restituer, de récupérer, d'acheter ou de porter un projet sur un bien situé sur son territoire, je ne vous cache pas qu'en tant qu'élue parisienne, je ne sais pas toujours comment répondre à celle-ci en lui expliquant que non, cela fait partie du

patrimoine de la Ville de Paris et que nous estimons être mieux-disants, mieux opérants ou plus légitimes à décider à la place des collectivités locales de ce qu'elles devraient faire sur leurs territoires. Déjà, c'est une façon d'aborder les choses qui me pose un problème.

Ensuite, cette cession s'inscrit dans un projet qui est celui de la communauté d'agglomération Seine-Eure qui prévoit un projet de développement local qui intègre des activités agricoles, culturelles et touristiques. Je me permets de vous rappeler, et je suis quand même un peu étonnée que les élus écologistes ne défendent pas ce projet qui est d'intérêt public, qui est entièrement biologique et qui a été beaucoup accompagné par la Ville et par ma collègue Audrey PULVAR, que nous avons durant l'été 2023 un agriculteur qui a remis en culture les cressonnières, dont on a vanté les mérites culinaires juste avant, culture qui sera certifiée agriculture biologique. C'est le deuxième point et j'aimerais bien, là aussi, que vous m'expliquiez en quoi cela n'irait pas dans le sens de ce que nous voudrions.

Sur la question des centres de loisirs, les amis, je suis la première à défendre évidemment les colonies de vacances, le droit au temps libéré, le fait que la Ville continue de porter les séjours "Arc-en-Ciel", et j'ai moi-même porté en tant qu'adjointe au handicap le fait d'avoir des séjours 100 % adaptés dont la tarification est basée sur la tarification sociale et qui est la même que celle des séjours "Arc-en-Ciel". En l'occurrence, sur ce terrain-là, il n'est pas possible d'accueillir des centres de loisirs ou des colonies de vacances pour les Parisiens, et si c'était le cas, cela se ferait au détriment des activités agricoles et en portant un projet d'artificialisation des sols. Là aussi, chers amis écologistes, si vous souhaitez m'expliquer qu'il faut porter l'artificialisation des sols, je veux bien qu'on en discute mais ce n'est pas la position que nous défendons.

Par ailleurs, pour être tout à fait exhaustive et je parle sous le contrôle d'Audrey PULVAR, la production de la cressonnière sera dédiée en grande partie à la restauration scolaire de Cailly-sur-Eure et, pour une autre partie, sera mise à disposition des personnes visitant le site et qui voudraient s'y approvisionner pour un usage personnel avec toutes les recettes qui ont été évoquées par Geneviève GARRIGOS. Voilà ce que je souhaitais vous dire.

Dernier point qui n'est pas des moindres, c'est aussi celui du contexte budgétaire dans lequel on se parle. Il y a les projets incantatoires, mais il y a aussi à un moment donné une réalité économique et financière à laquelle nous devons faire face. A cet égard, les parlementaires de gauche sont actuellement engagés pour essayer de faire valoir un certain nombre de revendications qui sont celles des collectivités territoriales. Toujours est-il que je pense que ce projet, pour les trois raisons que j'ai évoquées, mérite d'être soutenu et, au-delà, d'être encouragé et évidemment voté.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 27.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DU 27).

2025 DU 50 - Projet d'aménagement Porte de Montreuil (20e). - Avis du Conseil de Paris sur le dossier comprenant l'étude d'impact actualisée et le dossier de demande de permis d'aménager.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'extension du C.M.P. des Tourelles de l'A.P.-H.P.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DU 50 concernant le projet d'aménagement de la porte de Montreuil dans le 20e arrondissement, avec avis du Conseil de Paris sur le dossier comprenant l'étude d'impact actualisée et le dossier de demande de permis d'aménager et au vœu référencé n° 93 qui y est rattaché.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Oui, malheureusement, les deux élus de droite qui étaient inscrits avant moi ne sont pas là.

Sur le projet de délibération précédent, je rappelle que la position d'Emile MEUNIER du groupe "Les Ecologistes" était bien de voter pour. Voilà.

Revenons sur un sujet qui nous tient également à cœur, celui de la porte de Montreuil…

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - S'il vous plaît, le débat… S'il vous plaît, le débat… S'il vous plaît… S'il vous plaît… Le débat du dernier projet de délibération est clos, on a bien compris ce que M. Emile

MEUNIER a dit et ce que l'adjointe lui a répondu. Nous passons maintenant à la porte de Montreuil, à laquelle vous êtes très attachés, chers collègues. Par conséquent, si vous voulez avoir un débat serein sur la porte de Montreuil, qui est tout de même un débat important, je vous invite à reprendre vos esprits, et je redonne la parole à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Président, d'avoir ramené le calme pour ce projet de délibération pour lequel on va tous voter favorablement, et c'est pourquoi c'est important d'avoir l'unanimité par rapport à cela.

Oui, nous sommes très heureux, car nous revenons de loin. Je rappelle qu'en 2019, il y a eu un désaccord très important au sein de la majorité, puisque les écologistes s'étaient opposés au plan de transformation de la porte de Montreuil. Notamment, on regrettait que concernant tout le travail qui avait été fait en amont entre 2016 et 2019, dans les exposés des motifs, on n'eût pas rappelé qu'il y avait eu un premier projet qui avait été annulé par celui de 2019, et si l'on avait tenu le projet de 2018, on aurait déjà eu un réaménagement de la porte de Montreuil. L'aménagement cycliste notamment aurait été fait dès 2019. Après, il y a eu, on le sait, tous les débats par rapport à cela. On a donc pris du retard mais, enfin, aujourd'hui est fini le temps de Jean-Louis MISSIKA et de Mme CALANDRA qui avaient poussé dans leur action pour bétonner ces parcelles.

On rattrape donc le retard et on a notamment une étude d'impact très importante, car l'Autorité environnementale sur le projet de 2019 avait donné un avis très négatif et un deuxième avis encore plus négatif que le premier. Aujourd'hui, heureusement, j'y reviendrai à la fin de mon intervention, il y a beaucoup d'améliorations sur les impacts en termes de pollutions, en termes d'espaces protégés, en termes de bruit, et c'est donc quand même une grande avancée.

Qu'y a-t-il comme grandes avancées par rapport à cela ? Le maintien de la recyclerie, qui a un rôle social très important dans le 20e mais aussi autour, Bagnolet et Montreuil étant aussi concernés par cela. Il y a aussi le fait que la Ville de Paris va lancer une expérience de transplantation des arbres ; jamais la Ville de Paris ne l'avait fait à une échelle aussi importante. A partir de la porte de Montreuil, nous allons donc pouvoir faire une expérimentation par rapport à cela et voir si l'on peut la généraliser.

Un autre sujet très intéressant, c'est qu'on a sauvé les micocouliers de la porte de Montreuil qui, au départ, auraient dû être coupés pour construire un bâtiment pour les puces de Montreuil. Heureusement, cela va rester un espace découvert et on va garder tous ces arbres qu'on avait oubliés à l'époque.

Autre élément très important, la conséquence de cela, c'est qu'on va augmenter de 25 % les surfaces perméables, ce qui est très important, parce qu'il ne faut pas oublier qu'il y a juste à côté le périphérique, avec beaucoup d'eau qui va vers le périphérique.

Enfin, le dernier élément qui nous tient beaucoup à cœur, c'est le fait qu'on a préservé les puces de Montreuil dans leur esprit historique de plusieurs siècles.

Quelques alertes tout de même par rapport à cela. On voit qu'il y a encore des scories dans l'étude d'impact, notamment en page 49 : "La relocalisation du marché aux puces dans un bâtiment emblématique de type halle ouverte permettra de consolider son rayonnement métropolitain". Cela a été supprimé. Ce serait bien qu'on corrige et que dans les versions définitives qui seront soumises au contrôle de légalité, ce type d'erreur soit supprimé, car manifestement, c'est ce qui reste d'une ancienne version. C'est page 49 sur la première annexe.

L'étude d'impact est franchement très intéressante. C'est très long à lire mais il y a plein d'études et de chiffres, et l'on voit tout le travail qui a été fait. Je remercie donc les services pour tout ce qui a été fait, parce qu'on a des données, et c'est vrai que le premier avis de l'Autorité environnementale était assez négatif par rapport à cela.

Néanmoins, il faut faire attention à ce qu'on écrit. On avait l'impression qu'on avait un espace bucolique, car dans les exposés des motifs de ce projet de délibération, il est marqué "malgré une situation exceptionnelle dans la ceinture verte". Non, nous sommes encore à côté du périphérique, et tant qu'on n'aura pas transformé le périphérique en boulevard urbain ou, encore mieux, en un espace totalement renaturé comme cela a pu se faire en Corée, à Séoul ou à Utrecht aux Pays-Bas, tant qu'il y aura cette verrue entre Paris et les villes de Montreuil, Bagnolet et toutes les villes autour de Paris, on sera encore loin d'avoir totalement pacifié. Il y a encore du travail à faire, mais il y a du progrès. Même l'avis de ce qui est ici dans l'étude d'impact reconnaît qu'en termes de PM10, les microparticules, on est encore au-dessus des normes européennes, mais c'est normal, parce qu'il faut arrêter la circulation pour être vraiment en deçà. On va donc beaucoup en avant.

Une autre alerte porte sur la partie où il y a les puces de Montreuil et notamment l'espace boisé où il y a tous les arbres. Il y a des schémas qui ne correspondent pas totalement à ce sur quoi on s'était mis d'accord et notamment le fait qu'une partie du marché reste encore sur l'espace où il y a des arbres. On voit cette même difficulté dans la D.C.E. pour le lancement du marché qui a été déposé le 10 décembre 2024, on voit que, sur le plan, les différents plans sont assez ambigus. Il faudrait donc se stabiliser sur les plans, mais je pense que cela fait partie des mêmes scories que celles…

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Je vous remercie, mon cher collègue, vous avez dépassé votre temps.

M. Jérôme GLEIZES. - Ah, je parlais, je parlais… Mais il faut voter ce projet de délibération qui est très important.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à la présidente du groupe Communiste, chère Raphaëlle PRIMET, et vous présentez aussi le vœu rattaché n° 93 du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je ne voulais pas relancer le débat, mais bon, je ne peux pas laisser passer le fait que ce serait notre faute si les travaux de la porte de Montreuil ont pris du retard. On a réussi à trouver un accord, il n'en reste pas moins que si l'on n'avait pas eu toutes ces discussions, la porte de Montreuil commencerait à être aménagée. De surcroît, cela a coûté un sacré paquet d'argent. Voilà, j'aimerais bien qu'on remette un peu les choses dans le bon ordre.

Effectivement, on peut se réjouir que, enfin, les choses vont commencer à avancer et que la vie des habitants dans le quartier va s'améliorer plus de 20 ans après les premières concertations. On peut aussi se réjouir d'avoir réussi à trouver un accord pour préserver l'espace des puciers en plein air et réduire le nombre d'arbres abattus pour le projet. On se félicite aussi de l'ambition scientifique autour des 34 transplantations d'arbres qui feront l'objet d'un travail de suivi et d'étude, en sachant que ces travaux et ce suivi nous serviront ensuite pour d'autres projets et pour d'autres collectivités. Enfin, cette opération permettra surtout d'améliorer en partie la qualité de l'air. J'entends, Jérôme, que ce n'est pas suffisant. En tout cas, pour ceux qui y vivent, ce sera déjà très important, en particulier la qualité de l'air et le niveau acoustique, puisqu'aux abords du périphérique aujourd'hui, le niveau dépasse trop souvent les 75 décibels.

Sur la programmation, la porte de Montreuil et plus généralement le 20e pourront bénéficier d'un centre culturel dédié à la bande dessinée. Nous nous félicitons également que grâce à un vœu du groupe Communiste, la porte de Montreuil puisse accueillir un centre municipal de santé en lieu et place des bureaux pour lutter contre la désertification médicale, une désertification qui frappe également Paris et principalement les quartiers populaires.

Cependant, mes chers collègues, vous l'aurez remarqué à cette occasion, nous proposons un autre vœu pour prolonger et renforcer la demande concernant le centre municipal de santé. Nous demandons que la Ville engage très rapidement une discussion avec l'A.P.-H.P. sur la possibilité d'agrandir le centre médico-psychologique des Tourelles, notamment en ouvrant un second site dans le cadre de la création de ce nouveau centre de santé municipale à la porte de Montreuil. Les résultats de l'étude nationale sur le bien-être et la santé mentale des enfants de 3 à 11 ans en France métropolitaine montrent que 13 % des enfants de 6 à 11 ans scolarisés présentent au moins un trouble probable de santé mentale et que cette prévalence recouvre une diversité de troubles potentiels de sévérité plus ou moins grande. Les adolescents sont également de plus en plus touchés.

Face à ces phénomènes et aux besoins croissants des enfants, les professionnels nous alertent sur le manque criant de moyens, et dans le 20e, nous n'échappons pas à ce phénomène, puisque nous disposons d'un seul centre médico-psychologique. Il y a urgence. Dès lors, mes chers collègues, l'agrandissement du centre médico-psychologique des Tourelles permettrait une meilleure prévention et une prise en charge des troubles psychiques, car celles-ci sont aujourd'hui insuffisantes.

C'est pourquoi je vous invite à voter ce vœu à nos côtés et…

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL, président du groupe Union Capitale.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous débattons d'un projet d'aménagement d'ampleur concernant la porte de Montreuil, un secteur évidemment stratégique aux confins du 20e arrondissement, de Montreuil et de Bagnolet. Ce projet qui nous est présenté comme une requalification nécessaire et un levier pour l'amélioration du cadre de vie soulève pourtant encore plusieurs interrogations.

Il ne s'agit pas ici de contester l'idée même de transformer cet espace, bien au contraire, qui souffre depuis trop longtemps de son enclavement et de sa minéralisation excessive. En revanche, nous devons nous assurer que les choix faits répondent aux enjeux contemporains, ceux de l'urgence climatique, de la crise du logement et des attentes des habitants. Et sur ces points, force est de constater que le projet actuel manque encore de cohérence et d'ambition.

Tout d'abord, premier point à évoquer, la programmation dépassée et en décalage avec les besoins réels. Le projet prévoit 30.000 mètres carrés de bureaux, un choix qui interroge. Alors que des milliers de mètres carrés de bureaux restent vacants à Paris et en proche couronne, comment justifier la construction de nouveaux espaces qui risquent de ne pas trouver preneurs ? Pour rappel, la Maire de Paris a souhaité il y a quelques années, avec Mme DATI - ce sont d'ailleurs les deux sœurs jumelles de l'érection de la tour Triangle qui va compter 70.000 mètres carrés de bureaux à l'heure du télétravail, de la mutation des usages professionnels -, persister dans ce modèle qui est pour nous une aberration écologique, économique et urbaine. Plutôt que d'augmenter une offre obsolète, est-ce

qu'on ne devrait pas collectivement privilégier la mixité fonctionnelle, c'est-à-dire intégrer davantage de logements, des espaces modulables et des lieux adaptés aux nouvelles formes du travail et de l'entreprenariat ? La Ville parle beaucoup d'adaptabilité, de résilience, de transition écologique, mais elle persiste à appliquer des schémas hérités du passé qui ne correspondent ni aux défis environnementaux, ni aux attentes réelles des habitants.

Ensuite, la question budgétaire. Le coût total du projet est estimé à 220 millions d'euros. Qui peut sérieusement croire que ce chiffre restera figé ? Nous connaissons trop souvent les dérapages financiers qui accompagnent les grands chantiers parisiens. Nous avons déjà vu des projets initiés avec des estimations optimistes qui finissent par coûter le double, voire le triple. Quels sont les garde-fous prévus pour éviter un nouvel exemple de gabegie financière ? Nous demandons donc une transparence totale sur le suivi budgétaire de ce projet et la mise en place d'un comité de contrôle indépendant chargé d'évaluer régulièrement l'évolution des coûts.

Troisième point à évoquer, la question de la requalification de l'avenue de la Porte de Montreuil, qui nous semble à haut risque. Le projet prévoit la réduction des voies de circulation automobile de trois à deux, ainsi que le passage éventuel en sens unique de l'avenue de la Porte de Montreuil. Pourquoi pas. Si la volonté affichée est de limiter les nuisances liées au trafic motorisé et de favoriser les mobilités douces, oui. Il existe cependant un risque évident de reports de circulation sur les axes environnants, notamment à Bagnolet et à Montreuil. Quelles sont les mesures concrètes prévues pour anticiper ces reports et en atténuer les effets ? Car si on veut lutter contre la pollution et contre le bruit, il faut que cela puisse bénéficier à tout le monde.

Quatrième point, la question écologique. La Municipalité présente ce projet comme une vitrine de l'urbanisme durable. Pourtant, au-delà des slogans, plusieurs décisions prises vont à contre-courant des engagements écologiques que la Ville prétend défendre. Si des efforts sont faits en matière de végétalisation, et nous les soutenons, ils ne suffisent pas à masquer le fait que des arbres seront abattus. La compensation annoncée est-elle réellement suffisante ? Surtout, pourquoi ne pas avoir mieux intégré ces enjeux en amont du projet plutôt que de les rectifier en catastrophe après les critiques portées par les habitants ? De même, si le projet prévoit une meilleure gestion des eaux pluviales et une réduction de l'effet d'îlot de chaleur urbain, l'artificialisation de certains espaces reste importante. Un projet véritablement écologique ne peut pas se limiter à quelques ajustements cosmétiques ; il doit être pensé dès le départ dans une logique de préservation et de régénération du vivant.

Enfin, dernier point, un manque de méthode et de respect envers les habitants. Depuis 2016, la concertation autour de ce projet s'éternise sans que les habitants et les usagers du secteur n'aient de visibilité claire sur les délais réels de mise en œuvre. Pendant ce temps, les riverains subissent un chantier interminable avec de fortes nuisances et une absence de réponse claire sur les échéances. Nous le savons, ce n'est pas un cas isolé, Paris souffre aujourd'hui d'un véritable problème de gestion des chantiers, marqués par des retards, des blocages et une communication souvent défaillante. Quelles réponses amenez-vous aux habitants sur ce point ?

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Hamidou SAMAKÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Mes chers collègues, c'est une grande satisfaction pour le 20e arrondissement que nous puissions examiner aujourd'hui ce projet de délibération actualisant l'étude d'impact environnemental du projet d'aménagement de la porte de Montreuil, qui fait suite aux changements intervenus sur ces projets, avec en synthèse le marché aux puces en plein air, l'abandon de quelques lots à bâtir, la création d'un écran acoustique au nord de la place ou encore l'augmentation de la végétalisation.

Je rappelle que ce projet de transformation radicale des portes du 20e, très attendu par les habitantes et habitants du 20e mais aussi de Montreuil et de Bagnolet, comprend l'aménagement d'une grande place métropolitaine de 3,5 hectares dont un hectare et demi végétalisé, 704 arbres plantés, une piste cyclable en pourtour de la place, ainsi qu'une large traversée dédiée aux piétons qui fait la couture avec les voisins de la banlieue. Dans l'attente du démarrage des travaux d'aménagement de l'espace public prévu pour 2026, des mesures d'urbanisme temporaires sont engagées pour améliorer le quotidien des habitantes et habitants, avec la réalisation d'une piste cyclable temporaire qui sécurise la traversée à vélo du rond-point ou encore l'installation de terrains de padel, aujourd'hui très fréquentés.

Je veux aussi indiquer que conformément aux engagements pris, une expérimentation très innovante de transplantation de 36 arbres a démarré fin janvier. L'actualisation de l'étude d'impact pointe l'augmentation à terme des surfaces perméables de 5.700 mètres carrés, une meilleure gestion des eaux pluviales grâce à des surfaces végétalisées plus importantes, une amélioration de la lutte contre les îlots de chaleur avec un I.C.U. de l'ordre de 2,9 degrés en moyenne lors des journées les plus chaudes.

L'impact du projet d'aménagement sur les mobilités est évidemment très positif, avec la requalification et la sécurisation des liaisons piétonnes et cyclistes : meilleure visibilité de l'espace public, suppression du caractère routier du rond-point giratoire pour en faire une place métropolitaine piétonne et plantée.

Ce projet permet aussi de réduire la pollution sonore et atmosphérique avec la couverture du périphérique, la mise en place de murs acoustiques et l'augmentation des surfaces absorbantes, réduisant la réverbération du bruit. La qualité de l'air s'améliore en lien avec l'évolution du trafic automobile, et les projets n'augmentent pas le nombre de personnes exposées à ces pollutions de manière permanente. L'étude pointe également des avancées majeures en matière de création d'emplois et de services avec le développement de l'offre de commerces en rez-de-chaussée et d'une offre alimentaire, l'implantation d'un hôtel, l'intégration d'un grand centre de santé ou encore l'installation d'un centre dédié à la bande dessinée.

L'impact sur la biodiversité, les ressources et le climat est évidemment très positif avec l'apaisement d'un espace aujourd'hui très minéral, bruyant et très fréquenté. La reconnexion des réserves de biodiversité et la recomposition de la trame écologique du boulevard périphérique, l'augmentation des habitats naturels potentiels grâce à une augmentation des surfaces végétalisées ou encore la réversibilité de constructions dans une logique de préservation des ressources sont des exemples de l'ambition écologique du projet.

Je vous appelle donc à voter très largement ce projet de délibération.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Enfin, on y est. Vous avez remarqué l'enthousiasme des élus du 20e, et c'est normal, parce que cela fait un moment que ce débat dure et cela fait un moment que les habitantes et les habitants de la porte de Montreuil s'impatientent. Cette étude d'impact arrive au bon moment, il y aura le début des travaux, et elle marque d'une certaine manière la fin d'une ère, la fin de l'ère MISSIKA. J'ai envie de dire qu'elle marque le début d'une autre ère, celle du P.L.U. bioclimatique.

Effectivement, vous aurez remarqué que cela a pris du temps, parce qu'on s'y est mal pris au début, il faut le dire. Je pense qu'il n'y a aucune honte à avouer que la Ville a fait des erreurs, que l'erreur de 2019, on n'était pas obligé de la faire, qu'on aurait fait gagner du temps aux habitants et qu'on aurait fait gagner de l'argent aux finances de la Ville qui en ont bien besoin.

Aujourd'hui, heureusement, Jean-Louis MISSIKA n'est plus adjoint à l'urbanisme et il est condamné pour conflit d'intérêts. Ainsi, fini MISSIKA, passons au P.L.U. bioclimatique et regardons un peu quel est le projet actuel. Je dis "enfin, on y est", mais, malheureusement, il reste 30.000 mètres carrés de bureaux, ce qui pour moi représente 30.000 mètres carrés en moins. Mais voilà, on est passé de 60.000 à 30.000. Il reste donc un peu de Jean-Louis MISSIKA, mais on va dire que concernant la logique de bétonisation qui était celle de Jean-Louis MISSIKA, on voit bien qu'il y a une évolution par rapport à cela. Il y a quand même 239 arbres qui sont préservés sur 297, il y a une expérimentation très intéressante de 36 arbres transplantés et on verra ce que cela donne, 700 arbres plantés, il y a une augmentation des surfaces perméables, une meilleure gestion des eaux fluviales. Bon, je ne vais pas faire l'exégèse du rapport comme a tenté de le faire Jérôme GLEIZES, cela me prendrait trop de temps et je le ferais moins bien que Jérôme, en plus. En tout cas, ce qui est sûr, c'est qu'on est dans un projet dans lequel on a évité le pire et on prépare le meilleur.

J'ai envie de dire que ce qui fera en sorte que la porte de Montreuil sera forcément mieux qu'aujourd'hui… Le rapport des habitants avec l'environnement, l'environnement immédiat, c'est-à-dire le périphérique, ne changera en profondeur que si le périphérique devient un boulevard urbain. Parce que si ce changement-là ne se fait pas, eh bien il y aura toujours de la pollution sonore et il y aura toujours de la pollution atmosphérique, comme on le voit d'ailleurs dans l'étude d'impact, où l'on n'est toujours pas dans les normes européennes. Mais comment pourrait-on être dans les normes européennes avec une autoroute urbaine sous nos pieds ? On est effectivement dans une situation où l'on a pu sauver, quand même, et ce n'est pas rien, la recyclerie, où l'on a pu garantir une mixité fonctionnelle avec un centre de santé municipal, avec un centre culturel de la bande dessinée, avec une offre alimentaire et avec, surtout, la préservation du marché aux puces, marché aux puces en plein air, alors qu'on voulait mettre les puciers en boîte, si je puis dire. C'était une complète aberration quand on connaît l'histoire des puces et quand on connaît l'importance des puces pour la porte de Montreuil. D'ailleurs, quelles que soient les tensions qu'il peut y avoir avec les habitants, il faut pacifier. Il faut entendre l'avis des habitants, mais il faut prendre en compte aussi le fait qu'il y a des traditions qui enrichissent la réalité de la porte de Montreuil et qui doivent être préservées.

Une dernière chose néanmoins, qui à mon sens est le grand oubli de nos discussions et de ce projet. Vous savez que la porte de Montreuil, pour celles et ceux qui la connaissent, ce sont aussi des biffins. Vous me direz, ce sont aussi des trafics de cigarettes, etc., et évidemment, personne n'aime cela et il s'agit de voir comment réguler cela au maximum. Mais pour ce qui est des biffins, ce que je vois, c'est que Montreuil est obligée d'assumer pour nous, pour Paris, comme d'habitude, le fait qu'il y a des gens qui essaient de vivre honnêtement et qui essaient de faire de la revente, et qui sont à Croix de Chavaux. Je suis allé voir, cela marche bien et je trouve dommage qu'on ait abandonné ce débat chez nous à Paris. Il y a des expérimentations qui sont faites porte de Saint-Ouen et je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas le faire dans le 20e. Il faut regarder la réalité sociale en face, il faut prendre en compte le fait qu'il y a des gens qui font de l'économie circulaire, qui essaient de vivre dignement et dont l'activité est

utile, que ces gens doivent aussi avoir leur place en toute concertation avec les autres occupants de la place et avec les habitants, et qu'il faut arriver à trouver une solution.

Dernière chose pour conclure, il y aura des travaux. Au moins, on en voit le début et, je l'espère, on en verra la fin assez vite. Mais pendant ces travaux, il faudrait être attentif au retour des habitants, parce que souvent, je le dis, on discutait collectivement entre nous et on n'a pas pris en compte suffisamment les avis des habitants.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur SOREL.

M. Laurent SOREL. - Maintenant, faisons-le, soyons attentifs, parce que, justement, ils ne nous pardonneront pas…

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci… Merci, Monsieur SOREL…

M. Laurent SOREL. - … si nous ne prenons pas en compte les difficultés qu'ils peuvent…

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Vous avez dépassé votre temps…

M. Laurent SOREL. - … avoir pendant ces travaux.

Merci.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Bien, nous en avons terminé avec les intervenants sur ce débat.

Je donne la parole à Mme l'adjointe Lamia EL AARAJE, pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voudrais commencer mon propos en rappelant quelques règles qui me semblent être élémentaires mais qui, semble-t-il, doivent être réévoquées ici.

Je trouve très peu élégant d'évoquer un collègue, un ancien collègue qui n'étant plus élu de cette Assemblée n'a pas les moyens de se défendre. Quand vous dites en permanence "la fin de l'ère MISSIKA", oui, vous avez raison, Jean-Louis MISSIKA était un grand adjoint de l'urbanisme, il a fait le choix de ne pas se représenter, il a porté un certain nombre de projets qui ont marqué l'histoire de Paris, de l'aménagement urbain de Paris, et je pense que le moindre des respects quand on a des choses comme cela à dire, c'est que vous lui écriviez, que vous lui envoyiez un mail ou que vous l'appeliez. Mais l'évoquer dans une Assemblée où il n'a pas l'occasion de se défendre, je trouve que c'est vraiment très peu élégant et totalement irrespectueux.

Le projet de la porte de Montreuil, je crois que tous les élus du 20e, et j'en fais partie, se réjouissent de voir enfin ce projet aboutir, enfin ce projet démarrer. Cela fait 20 ans que nous en parlons, cela fait 20 ans que nous l'évoquons, cela fait 20 ans que nous en discutons entre nous, et vous avez raison, chère collègue Raphaëlle PRIMET, Madame la Présidente, oui, c'est aussi un projet qui a connu des retards considérables du fait d'un certain nombre de changements d'avis, de la volonté de faire traîner les choses ou, en tout cas, d'interrogations qui parfois posaient question quant à leur pertinence.

Toujours est-il qu'on y est arrivé, et c'est important de l'évoquer aujourd'hui, c'est important de se réjouir du démarrage des travaux. Parce que pendant que nos discussions se font, et je vous rejoins complètement, Madame la Présidente, pendant que ces discussions se font, vous avez des habitantes et habitants, vous avez des gens, vous avez des familles qui vivent au quotidien un certain nombre de difficultés. Non pas une vision "boboïsante" de ce que seraient les marchés de la misère que sont typiquement les biffins, que sont typiquement l'ensemble des vendeurs de cigarettes, des dealers, des squatteurs qui quotidiennement pourrissent le quotidien de la vie des habitantes et habitants de la porte de Montreuil. Et oui, il était important de préserver le marché aux puces, mais il n'a jamais été remis en cause, ce marché aux puces. Se poser la question de la pertinence des installations, de la manière de les faire, de la manière de permettre aux gens de bénéficier de ce dont ils ont besoin quotidiennement, ce n'est pas remettre en cause l'essence ou l'âme d'un marché aux puces, c'est simplement considérer que le patrimoine matériel et immatériel se doit de s'adapter aux usages modernes et aux besoins des habitantes et des habitants. C'est justement parce que nous avions ce souci du quotidien des habitantes et des habitants, parce que nous souhaitions faire de la porte de Montreuil une nouvelle place parisienne, que nous avons souhaité porter l'exigence extrêmement haut.

Peut-être qu'il y a des choses qu'on aurait pu faire différemment et peut-être qu'il y a des choses sur lesquelles, personnellement, j'aurais souhaité qu'on aille beaucoup plus loin, typiquement un réaménagement du marché aux puces. Toujours est-il qu'aujourd'hui, il y a une proposition de consensus qui est sur la table. Et je vais vous dire une chose : les habitantes et les habitants de la porte de Montreuil, et j'ai l'honneur aujourd'hui d'être élue du 20e arrondissement et j'ai eu l'honneur d'être aussi leur députée, ils n'en peuvent plus de nos atermoiements. Donc oui, il faut avancer, oui, il faut démarrer les travaux, oui, la Maison du Projet doit se rouvrir à eux, oui, nous devons leur envoyer un message très clair, à savoir que ce projet désormais doit se faire.

Je vais vous dire autre chose : vous pouvez compter sur ma détermination la plus totale. La plus totale. C'est un projet que je surveillerai de A à Z, scrupuleusement et avec exigence, parce qu'il est hors de question de voir au rabais ce projet et il est hors de question de se dédire sur l'ambition initiale que nous avions affichée sur ce projet. Oui, il faut qu'il y ait de la place pour les vélos, oui, il faut aussi qu'il y ait de la place pour les vendeurs du marché aux puces, oui, il faut aussi de la place pour la recyclerie et il n'a jamais été question de la déplacer, oui, il faut de la place pour que nos enfants puissent faire du sport sur la place de Montreuil, oui, il faut réduire la place de la voiture, oui, il faut des arbres et c'est pour cela que nous en plantons de façon extrêmement importante, et oui, j'ai demandé aux services, cher Pierre-Yves BOURNAZEL, d'étudier la possibilité de la mise en sens unique non pas de l'avenue de la Porte de Montreuil - cher collègue, je vous invite à revoir un peu mieux votre cartographie parisienne -, mais de la rue d'Avron dans le cadre d'un plan de circulation global avec la rue Belgrand et avec le cours de Vincennes, parce qu'il est hors de question que cette rue reste dans l'état dans lequel elle est aujourd'hui, d'autant plus au vu de ce que nous portons en matière d'ouverture d'espaces verts sur cette parcelle.

Sur la question du bilan financier, cher collègue, c'est un bilan qui se fait déjà de façon annuelle dans le cadre des opérations d'aménagement urbain. Oui, nous allons regarder très attentivement le bilan global financier de cette opération et je vous inviterai à discuter de ce bilan au moment opportun et notamment dans le cadre des transplantations avec l'expérimentation qui a été évoquée, dans laquelle nous allons regarder de façon très scrupuleuse le coût de ces transplantations, de ce que cela apporte, de la manière dont cela se fait et, surtout, de ce que cela permet de faire à l'avenir.

Vous le comprendrez, c'est un projet qui me tient particulièrement à cœur. Monsieur le Président, je vous vois me faire signe, mais comme je réponds aussi sur le vœu du groupe Communiste, je voudrais finir sur ce point : je suis très contente que dans le cadre de cette opération, nous ayons du bureau, et là aussi, cher collègue, renseignez-vous, il n'y a pas de crise du bureau à Paris, au contraire, nous avons énormément de demandes. Et l'idée n'est pas de répondre à toutes les demandes mais d'y travailler dans le cadre de la Métropole du Grand Paris et notamment avec nos collègues de la Petite couronne. Oui, nous avons des équipements municipaux et notamment ce centre de santé, et j'accueille ce C.M.P. avec énormément de plaisir en tant qu'ancienne adjointe à la santé au moment où nous l'avions déménagé du square des Cardeurs aux Tourelles et, aujourd'hui, je l'espère, à la porte de Montreuil, avec son agrandissement au vu des besoins de nos enfants du Nord-Est parisien en matière de pédopsychiatrie.

Je vous invite donc évidemment à voter ce projet de délibération et vous pouvez compter sur moi. La Maire de Paris avait dit à l'époque qu'elle souhaitait que nous portions l'exigence des Champs-Elysées sur la rue de la Chapelle ; je me permets de reprendre à mon compte ce propos pour la rue d'Avron et pour la porte de Montreuil.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

On va d'abord voter… S'il vous plaît. On va d'abord voter le vœu du groupe Communiste, le vœu n° 93.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 28).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 50.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DU 50).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la réduction de l'impact environnemental du projet d'extension de l'hôpital Robert-Debré.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen de vœux non rattachés. Nous examinons d'abord le vœu référencé n° 94 qui est relatif à la réduction de l'impact environnemental du projet d'extension de l'hôpital Robert-Debré.

La parole est à Emile MEUNIER, pour présenter le vœu du groupe "Les Ecologistes".

M. Emile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je vais choisir mes mots encore plus soigneusement que d'habitude, je ne voudrais pas que l'Exécutif me fasse dire l'inverse de ce que je dis, comme cela a été le cas lors de ma dernière prise de parole.

C'est une très bonne chose - c'est une très bonne chose que l'hôpital Robert-Debré développe un service autour de la recherche sur les maladies du cerveau pour l'enfant. C'est un domaine d'excellence en France et je suis très fier qu'on puisse l'avoir à Paris et dans le 19e arrondissement.

Vous savez que nous avons voté, chère Lamia EL AARAJE, un P.L.U. bioclimatique, et moi je ne dis pas qu'il a mis fin à l'ère MISSIKA, je dis qu'il a mis fin à une vision de l'urbanisme qui était défendue d'abord par Anne HIDALGO et que Jean-Louis MISSIKA a mise en œuvre. Et ce n'est pas grave, ils ont été élus pour cela, les choses ont changé, nous avons une nouvelle vision. Dans cette nouvelle vision, nous voulons donner beaucoup plus de place aux espaces verts, à la pleine terre et à la surcompensation lorsqu'on coupe des arbres et qu'on artificialise la pleine terre.

Notre vœu consiste à dire que comme, malheureusement, nous n'avons pas pu faire autrement que d'artificialiser une partie des talus du périphérique pour faire cette extension d'hôpital, hôpital que nous approuvons, nous disons : il faut surcompenser ce qui est artificialisé "fois deux" en nombre de mètres carrés au sol et "fois deux" en nombre d'arbres coupés. L'idéal, ce que nous demandons également dans ce vœu, c'est de le faire dans le quartier, parce qu'on voit bien que si l'on artificialise dans le quartier, le bienfait bioclimatique qui a été détruit, on doit le récupérer en priorité dans le quartier. Ainsi, nous demandons que la Ville, en toute intelligence avec l'A.P.-H.P., procède à des travaux afin d'identifier des parcelles qui pourront être désartificialisées et plantées pour compenser ce projet.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci, cher collègue.

Il s'avère que oui, j'ai quelques connaissances sur le P.L.U. bioclimatique, et au-delà, vous avez raison, ce vœu soulève une interrogation qui est légitime, mais sur un sujet extrêmement sensible et j'ai eu l'occasion de vous le dire.

Dans ce vœu, vous exprimez des préoccupations autour d'un projet qui, je le rappelle, vise à réduire l'impact environnemental du projet d'extension de l'hôpital Robert-Debré qui va porter un pôle d'excellence en matière de maladies cérébrales, de cancers de l'enfant, le plus grand hôpital pédiatrique parisien, qui est celui du Nord-Est, l'hôpital Debré. C'est un dossier que nous suivons d'extrêmement près, et ce qui me pose problème dans votre vœu sur lequel j'émettrai une demande de retrait, sinon un avis défavorable, c'est qu'aujourd'hui, ce projet répond aux attendus exprimés dans le P.L.U. bioclimatique.

A partir de là, les réserves que vous émettez ou en tout cas les interrogations que vous soulevez, je vais essayer d'y répondre. Sur la demande de limiter au minimum l'abattage des arbres, nous y travaillons avec l'hôpital Debré et globalement avec l'A.P.-H.P. et nous sommes en train de regarder avec eux l'optimisation des surfaces au sol et la limitation de ces abattages. Sur le fait de replanter le double du nombre d'arbres abattus et la désartificialisation des sols, ce nombre d'arbres abattus est aujourd'hui porté à 96, dont 15 sont des arbres morts qui présentent un danger, et là, on est sur une sectorisation en ceinture verte et sportive, et donc le remplacement de ces arbres abattus doit déjà se faire en nombre double. De ce point de vue, l'A.P.-H.P. nous assure que ce sera effectivement le cas, le projet actuel prévoyant 3.550 mètres carrés de surface au sol et 2.000 mètres carrés nouvellement désimperméabilisés. Je crois donc qu'on coche cette deuxième préoccupation que vous soulevez.

Sur le troisième point, est également prévu au projet que la densification végétale du talus de Robert-Debré sera maintenue et c'est bien le cas, je vous le confirme. Concernant la demande que l'A.P.-H.P. justifie auprès de la 5e Commission du Conseil de Paris, le respect des modalités de compensation des surfaces, il n'y a pas de règles sur ce point dans le P.L.U.b., et donc la zone U.G.S.U., les surfaces libres de constructions ne sont pas réglementées.

Sur le cinquième point, "s'engage à renforcer l'entretien de la bande végétale", c'est un engagement qui concerne la Ville de Paris et nous y serons.

Pour toutes ces raisons, je ne peux pas émettre un avis favorable et je vous demande de retirer votre vœu, chers collègues, et le cas échéant…

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci…

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - … l'avis sera défavorable.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Cher Emile MEUNIER, est-ce que vous retirez votre vœu ? Oui ou non ?

M. Emile MEUNIER. - J'ai le droit de faire une explication…

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Non.

M. Emile MEUNIER. - … quand je le retire ou quand je le garde ? Je ne me le rappelle plus.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Vous le retirez. Ou pas.

M. Emile MEUNIER. - Alors je le retire avec une explication.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - D'accord.

M. Emile MEUNIER. - Je le retire avec explication, parce que…

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - On vous écoute. On vous écoute, Monsieur MEUNIER.

S'il vous plaît, on écoute M. MEUNIER.

M. Emile MEUNIER. - Je pense que nous avons tous en tête effectivement la volonté de compenser quand on ne peut pas faire autrement, et, encore une fois, cela doit venir à la fin, les arbres, les mètres carrés de pleine terre. En l'espèce, les arbres sont compensés, les mètres carrés de pleine terre, ou alors j'ai mal entendu mais il ne me semble pas que c'est "fois deux".

Et sur l'argument qu'on m'oppose en disant "cela respecte le P.L.U. bioclimatique, donc on n'ira pas plus loin", permettez-moi de vous dire, mes chers collègues, que si, les écologistes iront toujours plus loin que le P.L.U. bioclimatique, parce que c'est maintenant un plancher et que c'est une amélioration continue, l'écologie. Et on sait d'où on vient il y a 20 ans, on sait où on est aujourd'hui et on sait où on veut aller dans 20 ans.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 94 est retiré.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'accès au stationnement pour les personnes à mobilité réduite.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 95 relatif à l'accès au stationnement pour les personnes à mobilité réduite, présenté par Aurélie PIRILLO, du groupe Changer Paris.

Mme Aurélie PIRILLO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il vaut mieux ne pas être handicapé à Paris. Oui, mes chers collègues, se déplacer à Paris lorsqu'on est en situation de handicap devient de plus en plus difficile.

Par ce vœu, je voudrais pointer du doigt une aberration. On ne peut plus fermer les yeux sur les difficultés que rencontrent les personnes en situation de handicap possédant une carte mobilité inclusion en matière de stationnement. En théorie, les personnes en situation de handicap qui sont éligibles au ticket "Handi" vont sur la plateforme de la Ville pour enregistrer jusqu'à deux véhicules. Ensuite, quand ils stationnent, sont prises en compte les plaques d'immatriculation des véhicules enregistrés sur la plateforme. Si cela paraît très simple sur le papier, en réalité les personnes en situation de handicap rencontrent plusieurs problèmes.

Je vais vous donner des exemples très simples. Le problème, c'est la spontanéité et les aléas de dernière minute. Si vous êtes en situation de handicap et que vous tombez en panne, on vous prête un véhicule, mais vous ne pouvez pas stationner en bas de chez vous, parce que votre véhicule n'a pas été enregistré sur le site de la Ville. Autre exemple, vous êtes en situation de handicap, vous avez un petit véhicule, votre enfant se propose de vous accompagner pour acheter, je ne sais pas, une machine à laver ou autres, il vous emmène chez vous et il veut vous l'installer. Encore une fois, vous ne pouvez pas stationner en bas de chez vous, car ce véhicule n'a pas été enregistré sur le site de la Ville. La réalité, c'est qu'on ne peut pas toujours prévoir ses déplacements plusieurs semaines à l'avance.

Le souci, c'est que ce système n'est pas viable, il faudrait l'améliorer. L'ancien système était facile, vous alliez au parcmètre, vous enregistriez la carte de mobilité inclusion handicapé que vous aviez, et vous aviez votre ticket. Là, ce n'est plus possible. Il faut donc permettre à ces personnes en situation de handicap d'avoir des aléas et de la flexibilité.

L'autre gros problème, c'est que quand ils se font flasher par tous ces véhicules de verbalisation qui circulent dans Paris, la carte handicap n'est pas prise en compte. Les gens essaient donc de faire "sauter" leurs P.V., qu'ils ne sont pas censés payer puisqu'ils ont, à ce titre, normalement, une carte mobilité inclusion, mais ils sont tout de même verbalisés. Que peut-on faire pour eux ? On ne peut plus fermer les yeux sur cette situation.

En attendant de trouver un modèle viable, je pense qu'il faudrait permettre sur le site de la Ville d'enregistrer un nombre illimité de véhicules, le temps de trouver un autre système viable.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Vous avez dépassé votre temps. Vous avez terminé ?

Mme Aurélie PIRILLO. - Ah pardon, excusez-moi.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la réponse à Lamia EL AARAJE.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - La réponse pour la parole. Enfin, l'inverse. Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, d'abord merci pour votre vœu qui aborde un sujet extrêmement important sur lequel on a déjà eu l'occasion de débattre à de nombreuses reprises. Oui, vous avez raison, il y a aujourd'hui une difficulté majeure mais pas qu'à Paris, dans beaucoup de métropoles, beaucoup de métropoles européennes sur cette question de la carte C.M.I.-S. Le stationnement gratuit est de droit, la gratuité est de droit, il y a une jurisprudence constante en la matière. La question est : comment on la met en œuvre ?

Effectivement, il y a deux façons de procéder : il y a le ticket Zéro Handi'Stat et il y a la possibilité de s'enregistrer sur Handi'Stat. Et nous avons étendu, suite aux différents échanges que nous avons eus en Conseil de Paris, la possibilité pour les personnes détentrices d'une carte C.M.I.-S. d'enregistrer jusqu'à deux véhicules, ce qui est déjà assez conséquent. On est la seule collectivité européenne à le faire à ce niveau. Surtout, nous avons décidé de purger les contentieux qu'il y avait pour un trop grand nombre de personnes en situation de handicap.

La M.D.P.H. de Paris que j'ai l'honneur de présider a adressé à trois reprises un courrier à l'ensemble des personnes détentrices d'une carte C.M.I.-S. pour les inviter à s'enregistrer, et je tiens à rétablir les choses par rapport aux exemples que vous avez pris et qui sont extrêmement pertinents. Les gens, même s'ils n'ont pas enregistré la plaque d'immatriculation, peuvent stationner à partir du moment où la carte C.M.I.-S. est apposée et à condition, et je comprends que cela puisse être compliqué en cas de verbalisation, de pouvoir ensuite contester cette verbalisation, et elle est toujours évidemment de droit et elle est appliquée.

Je vous invite à venir réfléchir avec nous. S'il y a un problème particulier, vous n'hésitez pas à m'interpeller, mais, pour le coup, je ne vous cache pas qu'à ce stade de nos réflexions et des travaux qui ont été faits par les agents de la voirie en lien avec la M.D.P.H. mais aussi avec les instances nationales et gouvernementales, on n'a pas beaucoup d'autres solutions à apporter pour essayer de simplifier les choses. Le ticket Zéro, le référencement Handi'Stat et, ensuite, le recours en cas de difficulté. Mais je suis vraiment très ouverte à ce qu'on en discute.

Si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je veux évoquer un autre sujet sur lequel nous venons d'avoir un échange avec la R.A.T.P. en lien avec ce sujet de l'accessibilité, pour vous dire qu'on est heureux d'annoncer le lancement de l'étude de mise en accessibilité de la ligne 6, ce qui est une première pierre dans le cadre de l'opération de plaidoyer importante que la Maire de Paris avait souhaité que nous portions à l'occasion des Jeux et après, à savoir 100 % des lignes de bus accessibles, 100 % des tramways accessibles et, désormais, le lancement de ce chantier d'étude sur la mise en accessibilité du métro en commençant par la ligne 6. Nous allons donc très prochainement signer cette convention avec la R.A.T.P., la Région Ile-de-France et "Ile-de-France Mobilités", et nous en sommes particulièrement fiers, d'autant que nous allons financer un tiers de cette étude, ce qui ne signifie pas, évidemment, le financement de la mise en accessibilité de l'ensemble des lignes de métro, à condition que ce soit possible. En tout cas, je suis ravie que nous avancions sur ce chantier très attendu des associations et sur lequel nous nous étions tous personnellement engagés.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 95 est soumis au vote avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous avons fini avec les projets de délibération d'urbanisme.

2025 DDCT 5 - Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (473.350 euros pour 28 associations et la réalisation de 64 actions).

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DDCT 5 : soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs, pour 473.350 euros pour 28 associations et la réalisation de 64 actions.

La parole est à Emmanuelle RIVIER, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Emmanuelle RIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais saluer ce projet de délibération qui vient une fois de plus pallier les carences de l'Etat et, en tant qu'élue du 20e, mettre en lumière les associations du 20e qui en sont bénéficiaires.

Nous avons l'association "Canal Marches", dans le quartier des Amandiers, qui produit des œuvres cinématographiques et audiovisuelles dans le cadre d'ateliers vidéo auxquels participent les habitantes et habitants du quartier et qui sont diffusées dans les centres sociaux et autres lieux du quartier. Je vous recommande vivement, si vous en avez l'occasion, d'aller voir l'une des vidéos de "Canal Marches" ; c'est en général très bien fait d'un point de vue esthétique et très intéressant, et c'est un beau creuset social.

Il y a également, dans le quartier Belleville, l'association "Chinois de France - Français de Chine", et là, la subvention… Je ne sais pas, il y a un brouhaha, c'est un peu compliqué.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - On vous écoute.

Mme Emmanuelle RIVIER. - Merci.

La subvention finance un accompagnement du passage à la retraite, fort utile puisqu'énormément de personnes sont concernées, avec par exemple des sorties marche, de l'accès à la santé avec de la santé sport et des permanences d'écrivains publics. Cette association accueille aussi d'autres associations comme "Les Roses d'acier", qui est une association constituée par et pour les travailleuses du sexe chinoises de Belleville.

Il y a également l'Association du quartier des Portes du 20e, équipe Saint-Vincent-de-Paul, pour laquelle est financé un projet fort intéressant, puisqu'il s'adresse aux femmes du quartier sur l'apprentissage du français et de l'autonomie, mais avec une particularité que l'on voudrait bien voir se généraliser : lors des ateliers, durant toute la durée des ateliers, il y a une prise en charge des enfants de moins de 3 ans, qui fait que les femmes peuvent s'y rendre, et cela, c'est fondamental.

Nous avons également "La Maison des Fougères", qui est dans le quartier des Portes et dans un quartier qui a longtemps été très défavorisé et sans rien qui ne ressemble de près ou de loin à un service public ou à une action de service public, et on ne peut donc que se réjouir de ce financement. Il s'agit d'un centre social, d'un lieu de vie, d'un espace ressources avec un projet qui garantit un accès réel - j'insiste sur ce terme -, un accès réel aux droits pour toutes et pour toutes les personnes du quartier, avec une attention particulièrement vigilante sur l'inclusion numérique et un accompagnement physique qui permet aussi de lutter contre l'isolement.

Il y a enfin un projet qui finance l'Association de l'Union régionale des Retraités et Personnes âgées de Paris, qui mène une action de lutte contre la solitude et de prévention de la perte de l'autonomie, avec une permanence pour la retraite - on a déjà pu évoquer un peu plus tôt dans la journée la difficulté de constituer des dossiers de retraite à la Maison du Bas Belleville -, mais aussi une chorale ou encore un bal folk.

Je profite de ce projet de délibération pour vous interpeller et attirer votre attention sur une association du 20e arrondissement qui s'appelle "Strata'j'm", qui est une association qui intervient dans les quartiers populaires et dans les quartiers "politique de la ville", puisqu'elle anime des ludothèques rue des Couronnes à Belleville-Amandiers et à la Cabane Davout, et elle finance également des séjours de vacances pour les enfants qui n'ont pas d'autre chance de partir. Malheureusement, cette association est en grand danger, car elle n'a plus de financements. J'espère donc vraiment que nous allons trouver une solution pour que cette association puisse continuer son travail d'utilité publique.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

S'il vous plaît…

Je donne la parole à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris s'est dotée d'un Pacte populaire pour les quartiers populaires pour la période 2024-2030, qui traduit l'ambition de la Ville à faire plus, mieux et ensemble et à apporter des réponses concrètes dans chacun des 35 quartiers populaires qui ont été identifiés, à partir de 12 indicateurs de vulnérabilité, comme nécessitant une intervention renforcée des pouvoirs publics.

Dans le même temps, la Ville de Paris a conclu un contrat de ville avec l'Etat, les organismes de Sécurité sociale, la Banque des territoires, les bailleurs sociaux, l'Académie de Paris, l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, la Préfecture de police, le Parquet de Paris, France Travail, la Mission Locale de Paris, l'E.P.E.C., la Chambre de commerce et d'industrie de Paris et La Poste. Ces partenaires s'engagent à mettre en œuvre et à soutenir des actions concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitantes et des habitants des quartiers "politique de la ville". Dans ce cadre, la Ville et ses partenaires soutiennent massivement les associations de quartier qui forment un réseau de partenaires solide et essentiel qui agit au quotidien auprès des Parisiennes et des Parisiens les plus fragiles et qui fait vivre concrètement le lien social et les solidarités de proximité.

Le quartier "politique de la ville" du 11e arrondissement est particulier. Il ne s'agit pas de grands ensembles mais d'un quartier historiquement populaire où se côtoient habitants de logements privés, habitants de logements sociaux, personnes hébergées dans des hôtels sociaux. Ces dernières sont souvent des familles avec enfants, souvent des mères seules, souvent des familles monoparentales. Leur situation est d'autant plus difficile qu'il est rare que l'hébergement puisse être reconduit dans la durée, et ces familles sont amenées à déménager très souvent. Si j'insiste sur les familles hébergées en hôtel social, c'est parce que le rôle des associations pour les accompagner est fondamental. Alors qu'elles vivent dans des chambres souvent exiguës et que leurs moyens sont limités, les associations facilitent l'accès à la culture, au sport ou encore un accompagnement scolaire pour les enfants, souvent laissés à eux-mêmes.

Comme ma collègue Mme Emmanuelle RIVIER a insisté sur des associations du 20e, je voulais vous faire connaître 5 associations du 11e, qu'évidemment ma collègue Mélody TONOLLI connaît.

Ce sont les "Ateliers Amasco - Jouer et Apprendre". L'association a pour objet de développer des activités visant à l'épanouissement d'enfants scolarisés. Elle propose des ateliers de loisirs éducatifs avec un encadrement renforcé pour une dizaine d'enfants, pris en charge toute la journée pendant une semaine de chaque petite vacance scolaire.

Les "Ateliers du Chaudron", association qui mène des actions culturelles pour développer la connaissance et la pratique des arts du spectacle par l'ouverture d'ateliers de création et la représentation de spectacles dans leurs locaux et l'espace public. Ils ont par exemple implanté une compagnie, un orchestre de quartier.

"L'Entraide Scolaire Amicale". Comme son nom l'indique, il s'agit d'un accompagnement scolaire et éducatif.

"La Petite Rockette". C'est un clin d'œil à la droite de l'hémicycle. Cette association a pour objet de constituer une plateforme urbaine de création et d'animation culturelle alternative et de centres de ressources sociales tous publics. Les projets consistent en l'accompagnement des parents dans la transmission à leurs enfants des clés d'apprentissage du vélo et des balades à vélo à la journée dans et hors Paris.

Enfin, "Paris Est Mouv'", que la Ministre de la Culture a découverte une fois qu'elle a été nommée, alors que… Enfin, non, elle ne l'a pas découverte, elle a dit que ce serait bien de créer une association qui développe la culture "hip-hop", et on lui a répondu que dans le 11e, cela existait depuis très longtemps. L'association "Paris Est Mouv'" a pour objet la promotion et la diffusion de la culture "hip-hop". Les activités qu'elle propose ont pour objectif de donner un cadre à la fois ludique et repérable en danse "hip-hop" et en écriture rap et slam aux jeunes du quartier, de faciliter l'intégration sociale de ces jeunes, de faciliter leur créativité et leur professionnalisation et ainsi de favoriser la prévention de la délinquance et de l'errance.

Vous voyez, ces 5 associations ont des activités extrêmement variées. Elles s'occupent des enfants et des adolescents pendant les semaines de vacances, toute l'année bien sûr mais aussi pendant les semaines de vacances où souvent ils sont souvent laissés à eux-mêmes, et c'est pourquoi je vous demande de bien vouloir voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Maya AKKARI, pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans ce projet de délibération, il s'agit d'une subvention de 255.350 euros de la Direction du service spécial de la Politique de la ville et de 218.000 euros de diverses directions de la Ville de Paris, puisque toutes les directions de la Ville de Paris sont mobilisées pour la vie dans nos quartiers. Ces subventions, ce serait pour 28 associations qui interviennent dans nos quartiers populaires, dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs.

A l'occasion de ce projet de délibération, je souhaite mettre l'accent plus particulièrement sur deux choses. D'abord, saluer le travail, bien sûr, des associations sur le terrain dans nos quartiers populaires en particulier, travail qui, je le rappelle, est régulièrement contesté par nos collègues de la droite et bien souvent qu'on pense à moindre coût, car, ne l'oublions pas, l'activité associative bénéficie de l'investissement de nombreux bénévoles, travail, donc, qui coûte peu et qui produit beaucoup. Prenons l'exemple de l'association "Culture 2+" qui est présentée dans ce projet de délibération, qui intervient dans le champ éducatif dans le 18e et qui mobilise de façon gracieuse et en dehors de leur temps de travail de nombreux bénévoles dont des directeurs d'école sur le soutien à la parentalité notamment.

Comme nous avons beaucoup débattu de la question des décharges, des décharges des directeurs d'école, je voulais à l'occasion de ce projet de délibération mettre en avant ce travail parfois bénévole en dehors de leur temps de travail pour nos quartiers et pour les jeunes de nos quartiers. "Culture 2+" est typiquement une de ces associations qui a été créée par des directeurs d'école et qui intervient sur la parentalité, l'accompagnement psychologique des enfants et leur accès au sport, à la culture et aux loisirs.

Ensuite, je souhaite mettre l'accent sur une deuxième chose, à savoir le long processus de travail qui associe de nombreux acteurs et qui aboutit à la mise en place d'une C.P.O. ou à son renouvellement. Ce matin encore, un collègue de la droite de l'hémicycle disait qu'on arrosait les associations, qu'on ne réfléchissait pas, qu'on donnait de l'argent comme cela. Sachez, Monsieur, que mon travail depuis 10 ans, ce sont des réunions et des réunions, des tableaux Excel et des tableaux Excel, ainsi que des visites de terrain pour évaluer la pertinence des projets, pour voir si, oui ou non, on finance, si oui ou non on renouvelle. Ce long processus qui aboutit à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs mobilise ainsi les acteurs associatifs concernés, les élus et les directions des diverses délégations impliquées dans le projet, souvent dans les quartiers populaires le délégué du Préfet, qui représente l'Etat, le délégué du Préfet à la politique de la ville, et ces C.P.O. permettent de donner aux associations une visibilité à moyen terme sur leur financement et leur permettent de gagner un temps précieux qu'elles ne passent pas à renseigner les appels à projets mais qu'elles passent et qu'elles consacrent aux actions de terrain.

Je tiens donc, par ce projet de délibération, à saluer chaleureusement l'investissement au service de l'intérêt général de toutes nos associations et je vous invite à voter pour ce financement.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, de vos interventions très justes et qui ont très bien décrit notre action, la hauteur de notre investissement et aussi la qualité des contrôles qu'on réalise pour objectiver le travail réalisé par les associations.

On est, en plus, dans un moment où l'on est face à des incertitudes, à beaucoup de difficultés qui sont rencontrées par les associations. Nous poursuivons de notre côté, la Ville de Paris, notre engagement auprès de ces acteurs et de ces actrices des quartiers populaires et de leurs habitantes et habitants. En 2024, c'est près de 1.200 projets… Ce n'est pas "près", ce sont 1.200 projets associatifs qui ont ainsi été soutenus par la Ville de Paris dans les quartiers populaires, avec un budget de plus de 5 millions d'euros.

Vous évoquiez, chers collègues, dans ce projet de délibération, les conventions pluriannuelles d'objectifs, les C.P.O. C'est en effet, pour nous, un lien privilégié que nous avons avec nos partenaires, avec les associations pour les conforter dans leurs actions, pour les sécuriser dans leurs emplois et leur permettre de développer des projets au long cours en ayant de la visibilité. C'est extrêmement important de leur apporter cette possibilité.

Nous poursuivons en exprimant et en mettant en place ces C.P.O. notre volonté d'agir pour les Parisiennes et les Parisiens des quartiers populaires en favorisant la solidité et la dynamique du réseau associatif, parce que c'est aussi ce qui permet, derrière, d'avoir un soutien maintenu dans le temps et qui ne s'efface pas du jour au lendemain. En effet, nous maintenons ce soutien dans un contexte budgétaire très dégradé, tant pour les collectivités territoriales que pour le monde associatif.

En face, qu'est-ce que nous avons ? Nous avons un Etat qui sous l'impulsion du Gouvernement et du Président de la République choisit, lui, de suspendre les services civiques et de diminuer le nombre de contrats aidés, de sabrer les financements aux associations, de lancer des appels à projets pour les supprimer l'année d'après. J'avais encore une association cette semaine qui me racontait qu'elle avait répondu à un appel à projets qui n'avait même pas eu de suite et qui est resté sans réponse malgré ses nombreuses relances. Voilà comment sont traitées aujourd'hui les associations par le Gouvernement. A quoi cela conduit ? Cela conduit à épuiser les associations, cela les assèche et, au final, cela finit par les achever.

Ma collègue Emmanuelle RIVIER évoquait aussi des associations qui sont en grande difficulté, et si l'on regarde les éléments qu'on a au niveau national, on voit qu'on a 30 % des associations qui se déclarent en difficulté de trésorerie et à très court terme. Les difficultés sont maintenant, et les associations qui ferment malheureusement, c'est aussi maintenant. On a plus de 200.000 associations qui se déclarent en situation financière critique, et qu'est-ce que cela produit ? Oui, cela produit des associations qui ferment et, du coup, des actions en moins auprès des habitantes et des habitants des quartiers populaires, mais ce sont également des salariés qu'on licencie derrière et des situations dramatiques. Pourtant, comme je le disais, les activités en faveur de l'intérêt général que les associations mènent sont essentielles.

Face au désengagement de l'Etat sur de nombreux sujets et notamment une casse méthodique du service public, ces associations œuvrent au quotidien dans les territoires à Paris, dans les quartiers populaires avec de nombreuses initiatives, là où les manquements de l'Etat sont les plus importants, là où l'Etat manque à son devoir de faire vivre la promesse républicaine.

Nos partenaires associatifs, leurs salariés, leurs bénévoles, les Parisiennes et Parisiens méritent mieux. Mais s'ils ne peuvent pas compter actuellement sur le Gouvernement et sur l'Etat, ils peuvent compter sur la majorité municipale parisienne pour les défendre, les soutenir, notamment au travers du Pacte parisien pour les quartiers

populaires, et ils peuvent aussi compter sur nous pour continuer à nous battre afin d'exiger que les politiques publiques de l'Etat soient à la hauteur des enjeux.

Merci.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

J'ai une demande du groupe Changer Paris d'un vote dissocié sur l'article 18, qui concerne la subvention à "La Petite Rockette". C'est bien cela ? Je suppose donc que c'est un vote contre.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 18 du projet de délibération DDCT 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 18 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 5 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DDCT 5).

2025 DDCT 11 - Appel à projets "politique de la ville". - Subventions (22.500 euros) à 8 associations pour le financement de 9 projets dans les quartiers populaires du 15e arrondissement (1ère enveloppe).

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDCT 11 relatif à l'appel à projets "politique de la ville", subventions de 22.500 euros à 8 associations pour le financement de 9 projets dans les quartiers populaires du 15e arrondissement et à l'amendement technique n° 96 qui s'y rattache.

La parole est à Florian SITBON.

M. Florian SITBON. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la solidarité, ce ne sont pas des mots, ce sont des actes, et nous votons aujourd'hui des subventions pour les associations de nos deux nouveaux quartiers populaires de la ville du 15e qui, elles, des actes, en font au quotidien pour ces deux quartiers "politique de la ville", Brancion et Falguière. Ces associations sont le cœur battant de la solidarité, du lien social et de l'entraide dans nos territoires, et nous sommes fiers de les soutenir.

Nous avons, les élus de gauche et du 15e, rencontré avec nos collègues les habitants, les associations et constaté leur formidable engagement : "Le Village" rassemble les familles autour de moments de convivialité, "Tête-à-Texte" ramène de la poésie dans nos rues pour recréer du dialogue, "Depaul France" assure un petit-déjeuner digne aux personnes sans-abri, et la Maison sport santé démocratise l'accès au sport et à la santé. Ce sont ces initiatives locales qui changent la vie des habitants.

Ces associations que nous soutenons aujourd'hui incarnent donc pleinement nos valeurs. Je pense d'abord, pour détailler, à "Le Village" qui travaille sur l'aide à la parentalité, notamment aux familles monoparentales et parfois aussi aux familles monoparentales de fait quand l'un des conjoints, par exemple, est amené à travailler en faisant des déplacements ou à des horaires décalés. "Le Village" développe plein d'actions très inventives, des moments de partage, de fête, de solidarité à Brancion-Bartholomé grâce aux olympiades du Village, aux banquets du Village, aux cafés en pied d'immeuble, et même l'organisation, il y a peu, d'une soirée pyjama. L'association lutte concrètement contre l'isolement et favorise l'entraide entre habitants. C'est encore une jeune association mais qui a tout de suite pris une place essentielle dans le quartier, et je veux ici les remercier. C'est exactement ce dont nos quartiers ont besoin.

Je veux également saluer le travail remarquable de "Tête-à-Texte" qui ramène de la poésie dans l'espace public, créant du dialogue, du lien social et de la culture à portée de toutes et tous. Quand une poétesse écrit en direct un poème inspiré par un échange avec un habitant, c'est une parole qui se libère, un moment d'humanité partagé, et ces permanences poétiques en apparence simple répondent en réalité à un enjeu de société fondamental : recréer du lien là où trop souvent s'installent la méfiance et le repli sur soi.

Et que dire, même si ce n'est pas exactement relié à notre projet de délibération, du centre social que nous voulons créer, qu'on est en train de créer, que la Ville est en train de créer ? Léa FILOCHE en parlait tout à l'heure, ce matin, nous avons vu l'attente immense des habitants, ils veulent un lieu pour se rencontrer, pour s'entraider, pour accéder à des services essentiels. Ce projet, nous devons le concrétiser sans tarder et c'est en train d'arriver. Elus de gauche du 15e, nous sommes engagés aux côtés de ces associations sur le terrain au plus près des habitants.

Ces dernières semaines, nous avons multiplié les rencontres avec les acteurs locaux pour travailler à la création de ce nouveau centre social, et il y a quinze jours encore, avec mes collègues Isabelle ROY et Fatiha AGGOUNE, lors de l'atelier de co-construction du centre social, nous avons pu rencontrer les acteurs de Falguière, "Energies 15", "Tête-à-Texte", l'E.V.S. Necker-Falguière et la Maison sport santé notamment.

Nous voterons donc ce projet de délibération avec conviction, parce que nous croyons en ces initiatives, parce que nous savons que ces associations sont l'âme de nos quartiers, parce que la justice sociale ne se décrète pas mais se construit chaque jour sur le terrain et qu'il faut soutenir celles et ceux qui au quotidien et bien souvent bénévolement, il faut le souligner, sont en première ligne pour la construire.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est bien volontiers que les écologistes voteront également le financement de ces 9 projets associatifs, projets à destination des quartiers populaires du 15e, Périchaux-Brancion, Falguière, quartiers qui ont fait leur entrée en "politique de la ville" et qui sont au cœur des politiques publiques solidaires du Pacte parisien pour les quartiers populaires.

Le projet de délibération soumis à notre examen vise à améliorer les conditions de vie des habitantes et habitants de ces territoires, à animer l'espace public, à renforcer le lien intergénérationnel et à soutenir les parents en difficulté, en particulier les familles monoparentales.

Parmi les projets soutenus, on trouve aussi bien des ateliers de chant, de théâtre, de poésie que des moments de fête, ou encore on offre des petits-déjeuners aux personnes sans-abri, occasion de favoriser leur accès aux droits et aux soins. Il s'agit d'une première salve de projets solidaires vecteurs de lien social qui vont rendre la vie des Parisiennes et des Parisiens du 15e les plus fragiles un peu plus douce, un peu meilleure, et dans cette veine, j'ai hâte de voir arriver les prochains appels à projets et je salue les avancées permises par ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci.

Nous avons un amendement… Pardon, je donne d'abord la parole à Mélody TONOLLI, pour la réponse. Après, on aura un amendement technique.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, de vos interventions qui ont bien souligné le fait que, en effet, le 15e arrondissement était un nouvel entrant dans la géographie des quartiers prioritaires de l'Etat et des quartiers populaires de la Ville de Paris depuis l'année dernière, depuis 2024, avec deux nouveaux quartiers populaires : Porte Brancion-Périchaux et Falguière. Ces nouveaux quartiers bénéficient, du coup, pleinement de l'ambition du Pacte parisien pour les quartiers populaires : faire plus, faire mieux et faire ensemble avec les habitantes et habitants.

De fait, derrière ce Pacte et pour réaliser cette ambition, il y a aussi des moyens, des moyens financiers et des moyens humains qui, au fur et à mesure que la dynamique associative et les projets vont se développer dans ces deux quartiers populaires, vont accompagner les actions et les soutenir au bénéfice des habitantes et des habitants.

L'équipe de développement local est à l'œuvre sur le terrain depuis un moment et a rencontré de nombreux acteurs associatifs et les a accompagnés pour qu'ils puissent déposer des projets que nous commençons à financer aujourd'hui. Et comme l'ont très bien dit mes deux collègues, ce projet de délibération, ces subventions, ces financements vont nous permettre de soutenir différentes actions d'associations qui viendront animer les places populaires du 15e arrondissement, proposer des temps festifs et solidaires, des actions de soutien à la parentalité et en particulier des familles monoparentales, mais aussi des actions de prévention, de santé et de sensibilisation à l'alimentation. Je ne vais pas vous énumérer toutes ces actions, car elles sont très nombreuses et vont l'être de plus en plus.

Au-delà de ces actions, je voulais aussi souligner rapidement 3 projets structurants qui ont vu le jour ou qui vont voir le jour dans le 15e arrondissement, et cela a été cité par mon collègue précédemment. Je pense au quartier Falguière avec le centre social qui va ouvrir prochainement et, oui, qui est très attendu. Il va s'ouvrir avec l'aide de Léa FILOCHE qui en parlait en effet ce matin, et ce sera d'ailleurs le seul centre social qui aura ouvert sous cette mandature. Je pense aussi à la Maison sport santé, qui a été ouverte l'année dernière avec l'aide de notre collègue Anne-Claire BOUX, qui est boulevard Lefebvre et qui sera ensuite implantée à côté du centre social au bénéfice des habitantes et des habitants. J'en termine avec le troisième lieu que je voulais évoquer, le Lieu Commun qui ouvrira très prochainement ses portes 41, avenue Bartholomé, sur la place populaire du quartier Bartholomé-Brancion. Ce sera un tiers-lieu interpartenarial qui sera dédié aux projets urbains, à l'accès aux droits, à la parentalité et au lien social. L'ouverture est prévue très prochainement, puisque ce sera début mars.

Vous l'avez compris, la Ville de Paris déploie pleinement ses moyens au profit de ces nouveaux quartiers populaires dans le 15e arrondissement mais travaille aussi avec les partenaires comme l'Etat, la C.A.F. et les bailleurs sociaux, notamment pour obtenir de leur part un engagement à la hauteur des enjeux.

Merci.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons un amendement technique n° 96 qui est rattaché au projet de délibération.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet d'amendement déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 96 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 11 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DDCT 11).

2025 DDCT 14 - Appel à projets "politique de la ville". - Subventions de fonctionnement (44.500 euros) à 16 associations pour le financement de 19 projets dans les quartiers populaires du 19e arrondissement (1ère enveloppe).

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDCT 14 relatif à un appel à projets "politique de la ville", subventions de fonctionnement pour 44.500 euros à 16 associations pour le financement de 19 projets dans les quartiers populaires du 19e arrondissement.

La parole est à François BÉCHIEAU.

M. François BÉCHIEAU. - Monsieur le Maire, chers collègues, faire plus, faire mieux, faire ensemble, améliorer les conditions de vie dans les quartiers populaires, c'est le défi que s'est lancé la Ville de Paris à travers le Pacte parisien pour les quartiers populaires. C'est bien sûr aussi pour aller dans ce sens que la Ville a conclu un contrat de ville avec l'Etat et de nombreux autres partenaires.

Alors que le Gouvernement a récemment décidé la suppression, à terme, des postes d'adultes-relais subventionnés par l'Etat, décision considérée comme désastreuse pour bon nombre d'associations et d'acteurs de terrain implantés dans les quartiers populaires, il me paraissait important, même essentiel de rappeler l'importance de la politique de la ville pour améliorer le quotidien au sein de ces quartiers.

Dans le 19e arrondissement, ce sont les quartiers Michelet, Alphonse Karr, rue de Nantes, Rosa Parks, Emile Bollaert, Stalingrad, Riquet, Danube, Solidarité, Marseillaise, Algérie, Chaufourniers qui sont concernés par cette politique de la ville et font l'objet d'une attention toute particulière et spécifique de notre collectivité.

Avec mes collègues élus du 19e, tout particulièrement le maire, mon ami François DAGNAUD, et Xavier GOLCZYK, adjoint chargé de la politique de la ville, nous sommes profondément reconnaissants envers les responsables associatifs et les bénévoles qui font vivre au quotidien des projets d'animation, d'échange et de partage, qui permettent d'améliorer les conditions de vie des habitantes et des habitants des quartiers populaires du 19e arrondissement et participent ainsi grandement au dynamisme et à la richesse de notre arrondissement.

Je souhaitais leur rendre hommage, leur dire combien nous sommes attachés à leurs actions et dire, bien sûr, aussi combien il est essentiel que nous adoptions ce projet de délibération pour l'attribution de subventions à 16 associations du 19e arrondissement pour 19 projets dans les quartiers populaires de l'arrondissement, pour un montant total de 44.500 euros.

Je vous remercie.

(Mme Carine ROLLAND, adjointe, remplace M. Nicolas BONNET-OULALDJ au fauteuil de la présidence).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur BÉCHIEAU.

Pour vous répondre, la parole est à Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, cher collègue, de souligner l'ambition que nous nous sommes donnée avec la Maire de Paris et l'ensemble des élus de la majorité autour du Pacte parisien

pour les quartiers populaires que nous avons présenté l'été dernier et que nous déployons aujourd'hui dans les 35 quartiers populaires parisiens avec les maires et les élus d'arrondissement.

Vous avez aussi raison de saluer l'immense travail des responsables associatifs et des bénévoles qui interviennent au quotidien dans ces quartiers au profit des habitantes et des habitants. Ils et elles font la "politique de la ville" autant que nous. Ils et elles œuvrent dans un contexte de désengagement de l'Etat orchestré par les Gouvernements macronistes successifs. Je repensais au fait que nous étions nombreuses et nombreux ce mardi matin devant le Rectorat à dénoncer les suppressions de postes et les fermetures de classes, qui sont particulièrement importantes dans les quartiers populaires et notamment dans le 19e arrondissement.

Mais de notre côté, nous continuons à batailler, ce mardi matin et chaque jour toujours avec l'Etat en dialoguant pour obtenir des moyens à la hauteur des engagements pris. Parce que ce sont aussi des engagements qui ont été pris par l'Etat, notamment dans le contrat de ville. Il a été signé, ce contrat de ville. Maintenant, l'Etat se doit donc de respecter ce contrat dans lequel il s'est engagé, et on se bat notamment en ce moment pour faire perdurer le dispositif indispensable des emplois adultes-relais. J'ai d'ailleurs adressé un courrier à la nouvelle Ministre pour l'interpeller sur ces enjeux, ceux des financements évidemment, ceux des difficultés rencontrées par les associations et aussi le sujet que j'évoquais, celui des emplois adultes-relais qui est fondamental pour la vie de nos associations.

Pour la Ville de Paris, notre ambition se renforce et notamment dans le 19e comme nous le montre ce projet de délibération, avec plus de financements mais aussi des moyens humains renforcés et une feuille de route. Avec François DAGNAUD, le maire du 19e mais aussi avec son adjoint en charge de la politique de la ville, Xavier GOLCZYK, et avec l'équipe de développement local, nous avons concerté et écouté les habitantes et les habitants, les associations pour élaborer 6 plans d'action pour les 6 quartiers populaires de l'arrondissement. Ces plans d'action ont déjà été présentés sur les places populaires du 19e arrondissement cet automne, et les habitantes et les habitants les reçoivent en ce moment dans leurs boîtes aux lettres. Et c'est également le cas de l'ensemble des 35 quartiers populaires.

Dans les prochaines semaines, nous irons à la rencontre des habitantes et des habitants comme nous le faisons régulièrement dans les quartiers populaires avec les maires d'arrondissement et les élus, pour présenter et partager ces projets de quartier ainsi que notre feuille de route pour les 6 prochaines années. Ces temps d'échange nous permettront d'entendre encore et toujours les habitantes et les habitants dans un dialogue que l'on souhaite continu et qui nous permet de tenir compte de leurs besoins et de leurs envies dans nos arbitrages et dans les projets que nous soutenons au quotidien pour le déploiement des mesures du Pacte parisien pour les quartiers populaires et pour l'ensemble des politiques publiques que nous déployons à Paris et en particulier dans les quartiers populaires.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous avons été saisis d'une demande de vote dissocié du groupe Changer Paris sur l'article 15 de ce projet de délibération. Cet article 15 concerne l'association "Rosa Parks".

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 15 du projet de délibération DDCT 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 15 est adopté.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 14 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DDCT 14).

Compte rendu de la 6e Commission.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet DDCT 11 et à l'amendement technique n° 96. Le DDCT 11 concerne l'appel à projets "politique de la ville", des subventions pour un montant de 22.500 euros à 8 associations… On l'a déjà fait, celui-là, effectivement. C'était au moment du changement de présidence, pardon, on n'a pas mis à jour les bonnes feuilles.

Je reprends. Nous en venons aux travaux de la 6e Commission.

Conformément au règlement intérieur de notre Conseil, je donne la parole à M. Emmanuel COBLENCE, président de cette Commission.

Monsieur le Président.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, je suis ravi de pouvoir, du coup, vous inviter à vous plonger dans les dossiers de cette 6e Commission, même si nous en avons déjà évoqué certains dans cet hémicycle. Notre Commission s'est tenue le mardi 4 février dernier. Je vais être assez bref, car de nombreux sujets abordés à l'occasion de cette Commission ont déjà été traités lors de ce Conseil de Paris.

En premier lieu, mardi avec Patrick BLOCHE, le sujet des projets de fermeture de classes, qui devraient toucher durement les écoles parisiennes à la rentrée 2025 avec, pour prendre le premier degré seulement, 198 fermetures qui sont annoncées après déjà de très nombreuses, trop nombreuses fermetures consenties ces dernières années. Nous avons eu largement l'occasion d'évoquer ce sujet avec l'adoption du vœu présenté par l'Exécutif contre les fermetures de classes et contre, je le dis aussi, la remise en cause des décharges de directions d'école.

J'en profite pour apporter mon plein soutien, notre plein soutien - je le sais, de très nombreux élus de ce Conseil partagent ce soutien - aux parents d'élèves, aux enseignants, aux directeurs et directrices qui sont actuellement mobilisés contre ces atteintes incompréhensibles et, pour tout dire, insupportables à l'école publique.

Nous avons abordé également avec Patrick BLOCHE et Johanne KOUASSI le projet de délibération DDCT 39, c'est-à-dire l'Acte 2 de la territorialisation dont nous avons débattu hier matin. Je voudrais saluer le travail très important réalisé par Johanne KOUASSI sur ce dossier qui a des répercussions très concrètes. Pour ne prendre qu'une illustration sur une thématique propre à notre 6e Commission, les collèges. Les mairies d'arrondissement sont désormais pleinement associées à la planification des travaux dans nos collèges. C'est simple mais c'est un vrai progrès, très concret, un progrès de la territorialisation et de la décentralisation dans notre Ville. Cet acte 2 poursuit donc la révolution entamée par notre Municipalité en 2021 et s'attache à construire la ville du quart d'heure qui est attendue par les Parisiennes et les Parisiens.

Enfin, nous avons eu l'occasion ce matin d'examiner le rapport du Conseil Parisien de la Jeunesse. Des débats passionnants, je ne reviens pas dessus.

En dehors de ces sujets, la 6e Commission a permis d'échanger sur les projets de délibération portés par les adjointes et les adjoints, les mesures de révision, la sectorisation des écoles et des collèges - nous allons y venir dans un instant -, le projet de délibération DFPE 65 relatif aux demandes de subventions pour des opérations de modernisation des équipements de petite enfance. Enfin, Marie-Christine LEMARDELEY a détaillé le projet de délibération DAE 34, chère Marie-Christine, relatif aux bourses de recherche de la Ville de Paris et leur dénomination en prix Gil Taïeb et prix Margaret Maruani. Nous allons là aussi y revenir dans quelques instants.

Voilà, chers collègues, un compte rendu synthétique de la 6e Commission.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

2025 DJS 52 - Mise en œuvre du dispositif "Pass Jeunes" pour l'année 2025.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons donc, conformément à ce que vous avez annoncé, le projet de délibération DJS 52, soit la mise en œuvre du dispositif "Pass Jeunes" pour l'année 2025.

La parole est à Mme Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci.

Chers collègues, permettre aux jeunes d'accéder à la culture, au sport ou aux loisirs, tel est l'objet du "Pass Jeunes" qui rencontre à chaque édition un immense succès. En effet, ce sont chaque année 100.000 jeunes dont 15.000 collégiens de 3e qui bénéficient de l'accès gratuit ou à tarif réduit à des activités sportives ou culturelles pendant les périodes de vacances scolaires, des jeunes qui pour nombre d'entre eux ne partent pas ou peu en vacances. A Paris, 13 % des jeunes ne partent jamais en vacances et 30 % ne partent pas tous les ans.

Or, nous le savons, le droit aux vacances est fondamental et constitue une source d'inégalités difficile à vivre, a fortiori lorsqu'on est jeune. Si la Ville de Paris développe des aides pour les jeunes de Paris, elle n'oublie pas celles et ceux qui notamment passent l'été dans la Capitale. C'est tout l'objet de l'offre de loisirs, au premier rang desquels figure évidemment "Paris Plages" que nous mettons en œuvre chaque année, ainsi que le "Pass Jeunes".

Permettre aux jeunes de 14 à 25 ans de découvrir des expositions, d'aller au cinéma, à la piscine, de tester des activités sportives, voilà ce que propose le "Pass Jeunes". Permettre aux jeunes de découvrir la Tour Eiffel, le Palais de Tokyo, le quai Branly ou encore le Musée européen de la Photographie, pour ne parler que de l'offre culturelle. Leur offrir cela, c'est leur offrir une fenêtre sur le monde, sur l'art, c'est contribuer à leur épanouissement, leur offrir des souvenirs, c'est enfin et surtout contribuer à leur faire découvrir les trésors dont regorge la Ville.

La culture est un instrument d'émancipation, et Paris s'honore à offrir cette opportunité à sa jeunesse et à réduire ainsi les inégalités, en particulier à l'heure où le Gouvernement et notamment sa Ministre de la Culture, Mme DATI, gèlent le budget déjà affaibli consacré au "Pass Culture", remettant ainsi en question un dispositif qui permettait aux collégiens et aux lycéens de découvrir des activités culturelles et artistiques en lien avec leurs projets pédagogiques. Cette décision est irresponsable et révélatrice d'un état d'esprit que nous réprouvons envers les enseignants, les élèves et les acteurs de la culture.

Paris heureusement préserve et défend ses actions pour la culture. Ce projet de délibération propose donc de renouveler ce dispositif essentiel et je vous invite, mes chers collègues, à l'adopter à l'unanimité.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame KIELEMOËS.

Pour vous répondre, je donne la parole à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, merci, chère collègue, Dominique KIELEMOËS, sur tous les fronts dans ce Conseil avec ses nombreuses interventions. Merci à vous d'intervenir particulièrement sur ce "Pass Jeunes" pour nous permettre de mettre en valeur ce beau dispositif auquel nous tenons et qui rencontre en effet chaque année un succès indéniable.

Intéressant en effet, ce parallèle entre le devenir du "Pass Culture" et celui du "Pass Jeunes" à l'heure où le "Pass Culture" est menacé par des politiques d'austérité qu'on nous présente sans cesse et à tort comme un horizon indépassable. A contrario, nous sommes très fiers de porter à Paris ce dispositif du "Pass Jeunes" et même de l'avoir renforcé ces dernières années. Nous pouvons donc rassurer les 100.000 jeunes qui ont recours à ce "Pass Jeunes" tous les ans à Paris.

Depuis le début de la mandature, en effet, on a triplé le nombre de "Pass Jeunes" distribués et, depuis 2 ans, nous sommes à 100.000 bénéficiaires à Paris. Ce n'est évidemment pas rien quand on connaît les freins d'accès des jeunes à la culture, au sport, aux loisirs, qui sont liés tout à la fois à la question du budget, à la connaissance de l'offre et aussi à des phénomènes d'auto-censure liés à un sentiment d'illégitimité. C'est d'ailleurs ce qui a préoccupé ce matin - je pense qu'on l'a encore tous en tête - les jeunes du Conseil Parisien de la Jeunesse avec leur vœu sur les enjeux de la culture. Ils nous ont enjoint notamment de rendre plus ludiques les dispositifs et les offres culturelles de la Ville. Eh bien, c'est ce que nous allons expérimenter cette année avec le "Pass Jeunes", avec la mise en place d'un challenge "Pass Jeunes" à travers des parcours et des défis, pour permettre une expérience du "Pass Jeunes" encore plus attractive.

Je veux en profiter pour remercier l'ensemble des 36 partenaires publics comme privés qui renouvellent chaque année la quarantaine d'offres gratuites ou à tarif réduit qui sont proposées dans ce "Pass Jeunes", qui nous suivent dans cette ambition de renforcer l'accès des jeunes à la culture et au sport.

Je ne vais pas revenir sur le bilan, puisqu'il est annexé au projet de délibération. Juste quelques éléments. Je rappelle donc que pour l'année 2025, nous continuerons à distribuer une grande partie des "Pass Jeunes" de la main à la main "via" les acteurs jeunesse de territoire, "via" les associations jeunesse de proximité, qui font une médiation culturelle avec les jeunes et qui permettent de lever un certain nombre de freins. Nous avons également initié une démarche l'année dernière pour proposer aux bénéficiaires du "Pass Jeunes" qui le souhaitent un an de bons plans et donc pour leur permettre de rester informés sur les bons plans en s'abonnant à la "newsletter" du Kiosque Jeunes. C'est une démarche qui répond d'ailleurs au Plan d'urgence pour la jeunesse parisienne qui avait été présenté par le groupe Communiste en 2021 et qui vise à favoriser l'accès à des offres culturelles et sportives toute l'année. Là aussi, cela trouve son public, puisque 38.000 jeunes bénéficiaires en ont déjà bénéficié en 2024.

Et avec les Jeux olympiques et paralympiques, nous avions des conventions de partenariat avec les communes limitrophes et, bien sûr, avec le département de Seine Saint-Denis, et là aussi, nous continuons cette démarche de convention avec nos voisins partenaires pour ce "Pass Jeunes".

Enfin, nous proposons de pérenniser la distribution du "Pass Jeunes" aux collégiennes et collégiens de troisième, ce qui a été amorcé il y a 2 ans, et cette année, la modalité de diffusion est un peu modifiée, puisqu'ils auront une contremarque, ils iront retirer les "Pass Jeunes" dans nos équipements jeunesse, ce qui nous permettra aussi de faire connaître aux jeunes tous ces équipements jeunesse de la Ville de Paris.

Voilà ce que je pouvais vous dire pour vous assurer de notre détermination à poursuivre nos politiques publiques d'accès des jeunes à la culture, au sport et aux loisirs dont ce dispositif "Pass Jeunes" est un très bel exemple et pour rassurer tout le monde sur le fait que le "Pass Jeunes" de la Ville de Paris, lui, continue.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 52.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DJS 52).

2025 DASCO 9 - Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour la rentrée scolaire 2025-2026.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons aux affaires scolaires avec le projet de délibération DASCO 9. Il s'agit d'une révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour la rentrée scolaire 2025-2026.

La parole est tout d'abord à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme chaque année, la révision de la sectorisation des écoles est l'occasion d'ajuster finement les secteurs scolaires et la réalité démographique, je vais y revenir. Mais bien sûr, cette sectorisation se fait dans un contexte global dégradé, un contexte de saignée - nous en avons parlé dans nos débats mardi matin - qui pèse naturellement sur les secteurs. Un contexte de saignée, je le redis, mis en œuvre par la droite au Gouvernement, toute la droite, de l'extrême centre aux macronistes et soi-disant Républicains. Une saignée faite au nom de l'austérité. Naturellement, à force d'avoir baissé les impôts sur les plus riches, la droite justifie les coupes budgétaires au nom de la dette. Quand on veut tuer son service public, on l'accuse de creuser la dette, c'est bien connu.

Je n'ai pas pour habitude de citer les délinquants et multi-délinquants, mais je pense que Nicolas SARKOZY a eu le mérite de dire tout haut ce que la droite pense tout bas en déclarant, je cite, entre guillemets : "Nous n'avons pas les moyens d'avoir un million d'enseignants". Fermez les guillemets. Bref, la droite veut baisser le nombre d'enseignants, et tous les prétextes sont bons. Alors, la droite ne peut pas jouer sur les deux tableaux, refaire le coup du "en même temps" - cela commence à être un peu éculé : prévoir aux Ministères des suppressions de postes et dire au Conseil de Paris qu'on est contre. On vous voit et vous ne sortez pas grandis de votre double langage.

Bien sûr, vous le savez, nous nous opposons à cette austérité, nous continuons de revendiquer de meilleures conditions d'apprentissage et de travail. La baisse de la démographie réelle doit être l'occasion de baisser le nombre d'élèves par classe, car nous savons, pour tous ceux qui ont pu enseigner, que des classes à moindres effectifs sont des classes où l'on apprend mieux.

Nous sommes donc amenés à discuter de ces ajustements de la sectorisation dans ce contexte, donc que nous contestons mais que nous sommes obligés de prendre en compte, évidemment. Les ajustements qui nous sont proposés visent plusieurs objectifs. Le premier est la proximité écoles-familles. C'est important, bien sûr, et facilité par la densité parisienne. La question de la mixité sociale est aussi un curseur important. Les études se suivent et se poursuivent, la mixité sociale est favorable aux progrès scolaires, tant pour les élèves en difficulté que pour les élèves les plus à l'aise, et c'est cela qui peut être intéressant. Cette mixité sociale est non seulement un atout pédagogique, mais, évidemment, elle porte en germe le vivre-ensemble de demain. Comment imaginer une société de mélange et de fraternité demain quand les écoles d'aujourd'hui seraient massivement ségrégées dans l'entre-soi ? Car pour que les classes sociales vivent ensemble, se côtoient et échangent demain, encore faut-il qu'elles étudient ensemble, se côtoient et échangent aujourd'hui à l'école.

Enfin, je me permettrai d'ajouter la mixité scolaire, qui devrait aussi probablement être l'un de nos objectifs recherchés et que nous pourrions également prendre en compte à l'avenir dans notre sectorisation. C'est un sujet qui reste devant nous pour l'avenir.

Je conclus donc en saluant le travail de terrain et minutieux des élus locaux mais aussi des services de la Ville, qui permet de faire correspondre l'organisation scolaire avec la réalité de la sociologie de Paris et avec nos objectifs politiques.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AQUA.

La parole est à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Il y a beaucoup de désinscrits…

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Oui.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Ecoutez, la carte scolaire, quand on en parle, quand elle évolue, quand elle est redécoupée, cela cristallise souvent beaucoup d'inquiétudes, beaucoup d'interrogations chez les parents, mais j'ai envie de dire que cela

cristallise d'autant plus d'inquiétudes que les parents ont raison d'être inquiets par rapport au devenir de l'école publique.

L'Etat fait tout pour inquiéter les parents, en réalité. On en a parlé, on a parlé mardi de la saignée, de la véritable saignée contre l'école publique à Paris, comme s'ils voulaient, d'ailleurs, punir Paris en particulier. Cette saignée, évidemment, elle crispe, elle inquiète et les parents réagissent souvent sur ce sur quoi ils ont l'impression d'avoir prise. Quand on redécoupe rue par rue, la moindre modification peut donner effectivement beaucoup de mécontentements. D'autant qu'il y a un discours ambiant. Il y a un discours ambiant qui laisse entendre que, finalement, il y a des écoles où les enfants seraient condamnés à l'échec et d'autres où ils auraient la garantie de réussir avec une conception très individualiste. Mais la conception individualiste, elle est aussi produite par une logique individualiste qui fait que quand on est dans un système et quand il y a un gouvernement qui renonce à produire du collectif, à donner des moyens à l'école publique et qui privilégie le privé, la logique, derrière cela, c'est que les parents eux-mêmes, d'une certaine manière, enregistrent cette ère, cette nouvelle période, et ils suivent le vent.

Malheureusement, nous, derrière, on est obligé, pas à pas, de les convaincre. Je prends un exemple. Ma fille était scolarisée à l'école Télégraphe, et je vois les discussions avec les parents, parfois pied à pied, pour les convaincre : "Mais non, je t'assure, l'école Télégraphe, cela se passe bien, ce n'est pas parce que tu mettras ton enfant dans l'école privée à côté qu'il n'y aura pas de problème". En réalité, il n'y a pas de problème. Mes deux filles sont à l'école publique et je ne vois pas en quoi c'est un obstacle à la réussite des parents - à la réussite des enfants, pardon. Parce que souvent, les parents, ils se projettent… Non, mais c'est intéressant, ils se projettent sur la réussite de leurs enfants.

Bref, sur la carte scolaire, la question, ce sont ces deux contraintes, c'est de prendre en compte les deux contraintes, c'est-à-dire une contrainte de proximité et une contrainte de mixité sociale qui permet justement, comme cela a été dit par M. AQUA, de garantir la réussite de toutes et tous. Parce que contrairement à ce que pensent certains, non, il n'y a pas de nivellement par le bas quand il y a des enfants plutôt bons, un peu moins bons, un peu "prolos", un peu bourgeois, et c'est parfois comme cela aussi qu'on garantit la réussite de toutes et tous. Encore faut-il croire, justement, à ces projets collectifs, à ce projet de vivre ensemble et de faire société.

Dans le 20e, la modification est très technique, donc je n'ai rien de particulier à dire. Mais, voilà, je reprendrai la parole sur le prochain projet de délibération sur la question des collèges, parce qu'effectivement, à ce sujet, souvent, plus on monte dans les classes, plus l'inquiétude des parents monte, justement parce qu'ils ont peur d'échouer eux-mêmes à travers leurs enfants peut-être.

En tout cas, ce débat sur la carte scolaire engage évidemment un peu plus qu'un simple redécoupage à la marge. Il dit beaucoup de notre conception de l'école publique, de ce que peut être le vivre-ensemble et de la manière dont nous, nous voyons aussi les conditions de réussite de nos enfants, à savoir qu'on est un certain nombre à penser que nos enfants réussiront d'autant plus que les enfants du voisin, des collègues réussiront eux aussi.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur SOREL.

Pour répondre aux deux orateurs, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

Monsieur le premier adjoint.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci.

Merci beaucoup, Madame la Maire, merci à Jean-Noël AQUA et Laurent SOREL de leur propos, et de ce fait, ils ont marqué l'un comme l'autre leur attachement à l'école publique, bien malmenée. Nous en avons parlé mardi matin lors de l'adoption d'un vœu concernant la carte scolaire, avec les fermetures de classes prévues par l'Académie à la prochaine rentrée ou la remise en cause tout à fait inacceptable du régime de décharge, régime parisien des décharges pour les directrices et directeurs d'école.

De ce fait, le DASCO 9 est un exercice annuel auquel nous nous livrons, à travers la révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour la rentrée suivante. On le fait chaque année et je remercie très sincèrement celles et ceux qui nous ont proposé ces révisions, si j'ose dire, de périmètres. Evidemment et d'abord les mairies d'arrondissement, qui sont les mieux placées, en proximité, pour voir comment harmoniser les périmètres, comment contribuer à soutenir certaines écoles et, de ce fait, à assurer un objectif qui est au cœur de notre politique éducative, c'est-à-dire une plus grande mixité sociale. De fait, merci à eux et merci, évidemment, à la DASCO qui est un soutien technique indispensable, et à travers cette révision de la sectorisation, nous prenons en compte les évolutions démographiques.

Pour l'année scolaire qui vient, les modifications de sectorisation dans le premier degré ne concernent pas tous les arrondissements. A Paris Centre, ce sont des ajustements techniques. Dans le 12e arrondissement, il s'agit de mesures d'ajustement de la sectorisation essentiellement concentrées autour du quartier de la porte Dorée. Dans le 13e arrondissement, l'évolution de la démographie scolaire et l'accélération, hélas, du rythme des fermetures de classes par l'Académie depuis la rentrée 2023 porte à s'interroger sur le maillage d'écoles du quartier Jeanne-d'Arc.

Dans le 15e arrondissement, la volonté d'harmoniser l'ensemble des secteurs des écoles maternelles et élémentaires a guidé les mouvements proposés, notamment pour les établissements suivants : groupe scolaire Miollis, groupe scolaire François-Coppée, groupe scolaire Balard - Félix-Faure. Dans le 19e arrondissement, il s'agit vraiment d'un ajustement technique, à savoir la création d'une zone commune au niveau maternelles pour l'affectation des élèves du centre d'hébergement d'urgence de l'Argonne. Et dans le 20e, il s'agit également d'un ajustement technique avec la création de zones communes à des adresses où se situent des logements d'urgence.

Voilà, je vous remercie évidemment de voter ce projet de délibération.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DASCO 9).

2025 DASCO 10 - Révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour la rentrée scolaire 2025-2026.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Même type de projet de délibération, cette fois pour le second degré avec le projet de délibération DASCO 10 concernant la révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour la rentrée scolaire prochaine.

De nouveau, je donne la parole à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la question des collèges attire souvent, et probablement à tort, moins de visibilité médiatique. A tort, car le collège est un nœud central bien souvent pour les déterminismes scolaires. A tort, parce que le collège est un lieu assez irremplaçable de socialisation à un âge assez particulier.

Bien sûr, un poste qui ferme dans un collège, c'est moins palpable qu'une classe qui ferme. Pourtant, même sans son côté visible, la saignée opérée par les amis de Mme DATI a bel et bien des conséquences délétères pour nos jeunes et leurs enseignants. Une suppression d'une classe, d'une division, c'est automatiquement la surcharge des effectifs dans les autres classes. Dans tous les niveaux, de la maternelle à l'université, il est pourtant évident, et je l'ai dit tout à l'heure, que, encore une fois, même dans les collèges, quand on a des classes surchargées, on apprend moins bien. Les effectifs dans les collèges et les lycées sont déjà lourds, trop lourds. La droite vient encore un peu plus charger une barque qui prend l'eau.

Les effectifs sont déjà lourds, même avec la baisse de la démographie. Les témoignages des enseignants à Paris nous font part de conditions d'apprentissage largement dégradées par le manque de moyens, avec des classes trop chargées qui ne permettent pas de donner l'éducation de qualité qu'on voudrait, mais aussi avec des classes vides quand les remplaçants manquent cruellement. L'offre de formation va donc se dégrader encore un peu plus si on laisse la droite faire. Il y aura moins d'offre de langues vivantes ou de langues anciennes, moins d'options, moins de groupes à effectifs réduits. Il y aura moins de groupes en travaux pratiques, en chimie ou en physique, alors qu'on sait que c'est évidemment incontournable d'être en petits groupes, moins de groupes à demi-classe pour les langues, parce que, bien sûr, une langue vivante, cela se pratique.

Et alors, il y a ce dont nous avons parlé notamment ce matin en C.D.E.N., puisque le Rectorat a décidé de fermer, de rendre - c'est l'expression - 92 postes dans le secondaire à Paris, c'est-à-dire de fermer 43 divisions, avec une palanquée de conséquences dans tous les collèges.

Et puis, il y a eu la surprise du chef cette année, quand même, parlons-en, qui est la suppression d'heures dans les classes U.L.I.S. et U.P.E.2.A. Il fallait oser s'attaquer aux élèves qui ne parlent pas français, il fallait oser s'attaquer aux élèves porteurs de handicap. La droite l'a fait. A la rentrée, ce sera donc 8 heures de moins pour les élèves allophones scolarisés en U.P.E.2.A. et 4 heures de moins, chaque semaine évidemment, pour les élèves en situation de handicap scolarisés en U.L.I.S. C'est scandaleux, dénoncé en C.D.E.N., avec cette réponse du Rectorat : "C'est l'austérité, c'est le Ministère qui le veut". Voilà le visage concret de l'austérité imposée. Vous en êtes responsables sur les rangs de la droite, et coupables. Bien sûr, vous avez la hache à géométrie variable. Le privé sous contrat est encore largement favorisé, j'y reviendrai dans un vœu. Nous constatons que cette année encore, avec seulement 48 suppressions de postes dans les écoles, collèges et lycées, le privé sous contrat s'en tire "carrément" bien, deux fois moins touché que le public, à démographie égale. Un privé sous contrat qui entretient et amplifie l'entre-soi. Mais j'y reviendrai.

C'est dans ce contexte lourd que nous sommes amenés à parler de la sectorisation de nos collèges, car comme chaque année, nous révisons leur périmètre comme pour les écoles, avec plusieurs principes importants.

Le premier est la continuité pédagogique entre les écoles et les collèges. Il est fondamental que les cohortes d'élèves d'une même école puissent aller dans le même collège, pour des raisons de cohésion, de groupes d'amitié mais aussi pour des raisons de continuité pédagogique bien évidentes. Plusieurs changements prévus dans le projet de délibération dans différents collèges suivent ce principe pour lequel nous plaidons depuis de nombreuses années, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Un deuxième principe important est la taille des collèges. Les conditions d'apprentissage et de travail sont favorisées dans des petits établissements. Le climat scolaire et la qualité des enseignements y sont également favorisés. Les petits établissements favorisent la connaissance mutuelle des équipes éducatives, des élèves et de l'encadrement. Ils permettent de prévenir les conflits et d'améliorer la qualité de vie, tant pour le climat que pour les apprentissages. Nous plaidons donc pour de petits établissements et, bien sûr, nous apprécions les changements proposés dans ce projet de délibération, qui vont dans ce sens.

Enfin, nous saluons aussi le changement de sectorisation visant à consolider l'expérience de multi-collèges Berlioz/Coysevox dans le 18e. Cette expérience s'est avérée largement positive et s'ajoute à la palette des différents outils que nous avons à notre disposition pour promouvoir l'enseignement public, sa mixité et son excellence. Elle est probablement à étendre à l'avenir sur d'autres collèges. C'est une piste.

Je conclus en remerciant à nouveau tous les élus et les services de la DASCO qui travaillent au jour le jour pour favoriser sur les aspects matériels et organisationnels de bonnes conditions d'apprentissage, et en dénonçant encore les choix d'austérité faits par la droite qui n'a de cesse de saper le service public.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur AQUA.

La parole est de nouveau à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Décidément, on fait notre petit duo avec Jean-Noël AQUA. Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Sur le collège et sur la carte scolaire, qu'on a modifié les affectations "lycées", j'ai souvenir des tensions, surtout des inquiétudes que cela a pu créer chez certains parents. Moi, je parle en tant que parent d'élève du collège Gambetta dans le 20e, et certains parents étaient inquiets de voir que leurs enfants ne pourraient plus accéder aux grands lycées du Centre de Paris. Ce n'était pas mon cas, je n'étais pas inquiet du tout, mais peut-être parce que je ne joue pas forcément ma réussite personnelle sur la "réussite scolaire" entre guillemets, en tout cas de mes filles, telle que le veut le système.

En tout cas, cela a été compliqué, effectivement, de discuter, parce qu'avec les parents, il faut discuter d'égal à égal, il ne faut faire la leçon à personne et il faut parfois essayer de calmer les inquiétudes, de leur expliquer que la réussite de leurs enfants ne dépend pas forcément du fait qu'ils seraient dans un lycée élitiste du centre de Paris. Et je n'ai rien contre les élèves qui, par leurs résultats scolaires, sont à Louis-le-Grand ou Henri-IV. A la rigueur, ce n'est pas cela, la question. La question, c'est justement d'éviter qu'il y ait un nivellement vers le bas, c'est-à-dire qu'il y ait une fuite des meilleurs élèves toujours vers les mêmes lycées et donc une désertification d'un certain nombre de grands lycées de l'Est parisien. Et moi, j'avais trouvé que le nouveau fonctionnement d'Affelnet et des passages entre le collège et le lycée, le redécoupage des zones allait plutôt dans le bon sens pour un certain nombre de lycées.

Pour ce qui est du redécoupage ici, je ne reviens pas sur les contraintes qui ont été données par M. AQUA sur ce que doit être un bon redécoupage, ce qui doit permettre effectivement une continuité pédagogique, c'est-à-dire de ne pas casser les cohortes d'élèves car cela met parfois en péril la réussite des élèves, et aussi sur la nécessité de ne pas avoir des gros collèges, car des petits collèges sont en effet la garantie d'avoir des équipes pédagogiques qui fonctionnent mieux et de pouvoir suivre davantage les enfants. Et on a la chance à Paris d'avoir peu de gros collèges, ce qui permet d'avoir des encadrements et des cadres pédagogiques beaucoup plus efficaces pour permettre la réussite de toutes et tous.

Evidemment, même chose que sur le précédent projet de délibération, un tel débat, normalement, devrait être tranquille, devrait être collectif, devrait permettre des allers-retours entre les parents, les équipes pédagogiques et les services de la Ville pour que les avis de chacun soient pris en compte et pour que les contraintes soient respectées, pour pouvoir avoir le meilleur cadre possible dans les collèges. Mais dans un contexte de destruction de l'école publique, il est évident, encore une fois, que cela crée des inquiétudes et des crispations chez les parents. C'est malheureusement inévitable et c'est en partie à nous d'essayer de répondre aux inquiétudes, de faire ce que l'Etat défait à chaque fois, de lutter pied à pied justement contre les fermetures de classes, de faire ce qu'on peut faire à notre niveau en tant que parents d'élèves, en tant qu'enseignantes et enseignants. Pour les enseignants, je pense que c'est, pour l'instant, la seule solution pour tenir la tranchée et pour faire en sorte que, justement, l'enseignement public reste un cadre qui permette la réussite de toutes et tous, en particulier dans une ville comme Paris où l'on a la concurrence du privé et où il y a le risque que la majorité des enfants parisiens se retrouvent dans des écoles privées.

Encore une fois, la question, ce n'est pas "privé" ou "public", c'est le fait que des écoles privées sont financées par l'école publique, financées par nos impôts alors que, par la même occasion, on voit très clairement que le privé, rapporté au nombre d'élèves, perd moins de classes que le public. Il y a, j'ai envie de dire, une distorsion de concurrence, pour utiliser des termes du libéralisme, et à cette distorsion de concurrence, il faut répondre de manière radicale.

Alors, je ne vais pas commenter le vœu du P.C. qu'ils vont présenter tout à l'heure, mais je suis à fond pour présenter les choses de cette manière, c'est-à-dire pour prendre au mot, à un moment donné, l'Etat, le législateur, qui veut détruire l'école publique et privilégier l'école privée. A un moment donné, il y aurait des propositions très simples, c'est-à-dire de reprendre au privé…

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Monsieur SOREL.

M. Laurent SOREL. - … ce qu'il a pris au public, pour rétablir l'équité et l'égalité.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour répondre aux duettistes de la sectorisation, la parole est à vous, Monsieur BLOCHE, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Oui, comme je réponds, ce n'est plus un duo, c'est un trio, et comme vous présidez, Madame la Maire, c'est même un quatuor.

De fait, merci de nouveau à Jean-Noël AQUA et à Laurent SOREL pour s'être inscrits sur ce projet de délibération et donc pour avoir poursuivi leurs propos sur l'inquiétude qui nous saisit collectivement en ce qui concerne l'avenir, cette fois-ci, non plus du premier degré mais du second degré. C'est l'avenir évidemment des 114 collèges publics de Paris.

En ce qui concerne le projet de délibération en tant que tel, il s'agit là aussi - nous le faisons chaque année - de modifications de sectorisation dans le second degré concernant cette fois-ci et cette année Paris Centre, les 10e, 12e, 15e et 18e.

Il s'agit, à Paris Centre, d'alléger principalement le périmètre du collège François-Couperin et de dissoudre 6 petites liaisons pédagogiques entre certaines élémentaires et certains collèges. Dans le 10e, il s'agit d'équilibrer les effectifs des collèges du territoire dans le but de pouvoir maintenir 3 divisions par niveau, notamment aux collèges Palissy et Françoise-Seligmann, et 4 divisions au collège de la Grange-aux-Belles. Dans le 12e, les élèves des écoles Diderot et Charenton - là, il s'agit du 315, rue de Charenton - ne seront plus sectorisées que dans un seul collège, et ceux des écoles Picpus dans 2 collèges au lieu de 3 jusqu'à présent. Dans le 15e, il s'agit de modifier la sectorisation du prolongement récent de la rue Théodore-Deck actuellement sur le collège André-Citroën vers le collège Camille-Sée. L'ensemble de cette voie sera sectorisé sur le même collège. Dans le 18e, il s'agit d'alléger le périmètre du collège Maurice-Utrillo. Les élèves de l'école 113 Championnet seront désormais affectés au secteur multi-collèges Berlioz/Coysevox à leur passage en sixième. Le projet prévoit également de parfaire les liaisons pédagogiques CM2-sixième du Nord et de l'Ouest de l'arrondissement, et j'imagine que notre présidente de séance, qui a beaucoup œuvré en ce sens, pour le 18e du moins, ne pourra que confirmer les objectifs ainsi poursuivis.

A partir de là, dans vos interventions, vous avez évoqué la réforme Affelnet. Effectivement, nous avons soutenu cette réforme, puisqu'elle permet à des élèves, à des collégiens plutôt, du Nord ou de l'Est parisien, ou même du Sud de Paris, d'avoir accès à des lycées plus centraux. L'objectif, vous le savez, c'est évidemment une plus grande mixité sociale. Cela a eu un effet très heureux sur un certain nombre de collèges ou de cités scolaires, et on ne peut que s'en féliciter, d'autant que des ajustements, depuis que la réforme a été mise en place, ont été opérés autant que cela s'est avéré nécessaire.

Ce matin, il y avait la fin de ce qu'on appelle le C.D.E.N. du second degré. Le C.D.E.N. avait connu un premier épisode qui s'était conclu par son arrêt un peu brutal suite au vote d'une motion portée par les syndicats enseignants et les parents d'élèves. Du coup, c'était la fin du C.D.E.N. ce matin. Nous n'avons pu y participer, puisque nous étions en séance du Conseil de Paris. Mais sachez qu'il y a eu deux votes ô combien significatifs, et je vous les donne pour information. La sectorisation qui vous est présentée dans le projet de délibération DASCO 10 a été votée par le C.D.E.N., qui a donc donné un avis favorable à cette sectorisation.

Par contre, en ce qui concerne ce qu'on appelle la D.H.G., la dotation horaire globale, c'est-à-dire les moyens pédagogiques donnés aux collèges publics à la prochaine rentrée, le vote a été unanimement défavorable. Je voulais profiter de cette réponse pour vous en informer.

Je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération DASCO 10.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DASCO 10).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la communication de la Ville de Paris sur les réseaux sociaux.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons à l'examen de vœux non rattachés, qui ne concernent pas tous l'éducation et les affaires scolaires. A commencer par le vœu référencé n° 97 relatif à la communication de la Ville de Paris sur les réseaux sociaux.

Pour le présenter, la parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes" et pour deux minutes.

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vous prie de bien vouloir m'excuser d'interrompre le quatuor scolaire, mais c'est pour un sujet important. Les réseaux sociaux ont pris une place tout à fait importante dans nos vies depuis une quinzaine d'années et particulièrement pour la communication politique. C'est un outil, ce sont des outils pour partager des points de vue, des informations et échanger directement avec les citoyennes et les citoyens. Mais cette évolution importante s'est faite au prix de dérives que l'on observe malheureusement assez souvent, et les efforts de modération qui sont faits par les plateformes ne sont pas suffisants ou ils sont "carrément" biaisés.

Malheureusement, c'est ce qu'on observe, nous avons été nombreuses et nombreux à être effarés par le rôle joué par Elon MUSK et le réseau social Twitter renommé "X" pour la réélection de TRUMP, et les tentatives en cours pour peser sur des élections et notamment les législatives en Allemagne, en relayant de fausses nouvelles venant de l'extrême droite et "carrément" en relayant le discours, toute la propagande de l'extrême droite.

Alors, il y a un débat. Evidemment, chacune, chacun est libre d'abandonner ou pas le terrain, finalement, et de dire "je vais rester sur les réseaux" ou, au contraire, "je vais cesser de les alimenter". Il y a un "truc" qui est sûr, c'est que la Ville de Paris a bien fait de quitter le réseau social "X" et de cesser d'alimenter ce réseau avec des contenus gratuits. On est inquiet pour Twitter, mais on est inquiet aussi maintenant pour Meta, qui est la maison mère de Facebook et Instagram notamment, et ces réseaux pourraient bientôt sombrer, vu les déclarations de Mark ZUCKERBERG postérieures à la réélection de TRUMP concernant la modération de ces réseaux, qui va être purement et simplement abandonnée.

Que peut faire la Ville ? C'est l'objet de ce vœu. Il y a des alternatives et nous souhaitons que la Ville s'y investisse pour faire en sorte que l'on puisse continuer d'avoir ces moyens de communication sans être, en même temps, dans un système extrêmement biaisé et délétère. Pour cela, notre proposition tient en 4 points. Développer des réseaux de communication indépendants des plateformes, avec des modèles économiques qui garantissent la qualité des débats, faire en sorte de retrouver toutes les voies pour soutenir et favoriser l'émergence…

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Monsieur RAIFAUD.

M. Sylvain RAIFAUD. - … et la fédération d'initiatives éthiques et responsables, et puis interpeller le Ministère de l'Intérieur. Nous sommes inquiets pour les élections en France : en 2026, les municipales, en 2027, l'élection présidentielle…

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci…

M. Sylvain RAIFAUD. - … et probablement les législatives, et c'est aussi un enjeu du point de vue européen.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE. Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci au groupe "Les Ecologistes" d'avoir déposé cet excellent vœu n° 97, merci à Sylvain RAIFAUD de l'avoir présenté.

Vous avez compris que l'Exécutif vous rejoint évidemment totalement, aussi bien dans les considérants que dans les attendus de ce vœu. D'ailleurs, sans doute nous revient-il de rendre hommage à l'intuition, si j'ose dire, de la Maire de Paris, constatée à de multiples reprises, puisque, je le rappelle s'il le fallait, alors qu'elle avait 1,5 million d'abonnés, la Maire de Paris a quitté le réseau "X" en novembre 2023, c'est-à-dire il y a maintenant un an et demi. Et comme vous le savez, la Ville de Paris, qui avait 2,5 millions d'abonnés, a quitté le réseau "X" le 20 janvier dernier, date qui n'a évidemment pas été choisie par hasard, puisque c'était la date à laquelle a été investi le président Donald TRUMP, en l'occurrence avec le soutien actif durant sa campagne du propriétaire de "X", Elon MUSK, fallait-il le rappeler. Nous avons d'ailleurs été plusieurs élus - c'est mon cas - à quitter le réseau "X" au mois de janvier dernier.

L'idée de construire des réseaux d'information alternatifs et notamment citoyens est donc une démarche que nous ne pouvons que souhaiter et soutenir, et nous pouvons nous mobiliser en ce sens.

Je donnerai donc un avis favorable à ce vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote du groupe Union Capitale.

Monsieur HATTE ?

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire.

En effet, le groupe Union Capitale va s'abstenir sur cette proposition. Je vous avoue que j'ai bien écouté, et je trouve qu'il est difficile à la fois de se plaindre d'une absence de modération et, ensuite, de penser qu'il y a une tentative de déstabilisation.

Vous parlez de la capacité à créer un réseau social alternatif citoyen qui ne serait pas de nature à vous inquiéter, comme vous inquiète Meta - je reprends vos termes. Meta vous inquiète depuis, je cite, "la suppression de la modération", c'est-à-dire que c'est le fait de ne plus modérer qui serait cause d'inquiétude. J'ai juste eu un peu de mal à comprendre cela.

Si l'objectif est de pousser les gens à utiliser un autre réseau, pourquoi pas, mais lequel ? Si l'objectif est d'empêcher un milliardaire fou de s'enrichir, pourquoi pas, mais pour aller où ? Je trouve donc que le vœu manque un peu de consistance.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur HATTE.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 97 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 29).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif aux frais téléphoniques de la Maire de Paris.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 98 relatif aux frais téléphoniques de la Maire de Paris.

La parole est à M. David ALPHAND, pour le groupe Changer Paris. C'est Mme MONTANDON qui présente le vœu, toujours pour le groupe Changer Paris.

Mme Valérie MONTANDON. - Oui, merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce vœu n'a pas vocation à réouvrir le débat sur le bien-fondé du voyage de la Maire de Paris à Tahiti, ni d'ailleurs sur le montant, qui est peut-être de 30.000, de 20.000 ou de 10.000 euros. La réalité, c'est que le montant reste élevé et qu'il est important de sensibiliser notre hémicycle, n'est-ce pas, au fait que ce sont les deniers des contribuables qui sont utilisés dans ces cas-là. Et l'objectif, en effet, est de sensibiliser, de mieux comprendre et d'anticiper, car il est évident qu'il y a eu un manque d'anticipation, qu'il y a eu une négligence par rapport à ce déplacement.

Aujourd'hui, ce que nous aimerions savoir, c'est quelle procédure interne a été mise en place dans la Ville de Paris. Dans n'importe quelle structure, que ce soit une entreprise privée ou une entreprise publique, de tels dérapages mettraient en place une procédure afin d'anticiper et d'éviter que cela ne se reproduise dans le futur, puisque, je vous le rappelle, il s'agit bien des deniers des contribuables parisiens.

Ainsi, nous vous demandons en effet de nous communiquer les procédures internes qui ont été mises en place depuis cet incident pour éviter de tels dépassements et assurer une gestion responsable des ressources publiques.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame MONTANDON.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE. Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Chère Valérie MONTANDON, il ne faut pas croire tout ce qui est dans la presse et ce n'est pas la première fois que la Maire de Paris est injustement - je souligne "injustement" - mise en cause. Qui se souvient de cette histoire des dosettes de café qui avait rapidement fait "pschitt" ? Nous sommes ici dans la même configuration.

D'abord, je rappelle que les moyens dont dispose la Maire sont ceux de la Ville et, puisque nous parlons ici de communication, suggérés par la DSIN, tant au niveau du matériel que des abonnements auprès des opérateurs téléphoniques, en l'occurrence ici dans le cadre d'un contrat avec "Orange" qui fait l'objet d'un marché de la commande publique. Lorsque la Maire se déplace à l'étranger, elle dispose d'un téléphone sécurisé, ce qui est bien le moins, ainsi que d'un routeur 5G pour lui permettre de disposer d'une connexion Internet haut débit dans des conditions de sécurité supérieures à celles d'un Wifi public, auquel il n'est pas recommandé par la D.G.S.I. elle-même de se connecter. Je précise que ce routeur n'est pas là pour le seul usage de la Maire, mais pour l'ensemble de la délégation qui l'accompagne.

Les volumes de données font l'objet de coûts effectivement élevés, malgré les conditions tarifaires négociées avec "Orange", dès que l'on sort de la zone Europe, dans laquelle sont inclus certains territoires d'Outre-Mer mais pas la Nouvelle Calédonie, qui est en zone dite "travel", ni Tahiti qui classé dans la qualification "reste du monde". Cette même classification se retrouve d'ailleurs chez d'autres opérateurs. Ce n'est donc pas un problème de volume de données qui est en cause, mais bien cette tarification de l'opérateur dans ces zones tarifaires. Ainsi, ce n'est pas 30.000 euros, comme cela est évoqué par la presse, mais un tarif qui vaut pour tout le monde, qui est un tarif très exactement de 10.000 euros pour 5 gigas.

Il reste que depuis, nous avons agi pour limiter ces coûts d'itinérance, et, pour répondre à votre question, nous avons demandé à la DSIN d'agir et de mettre en place une prestation spécifique permettant d'activer avant chaque déplacement un abonnement forfaitaire en s'appuyant sur les opérateurs locaux avec des cartes Sim locales ou e-Sim locales.

Voilà ce qu'il y a à dire sur le sujet, ni plus, ni moins. En l'occurrence, en ce qui concerne la bonne utilisation des deniers publics et des moyens offerts et qui sont ceux de la Ville, je pense que votre groupe n'a aucune leçon à nous donner.

C'est la raison pour laquelle je vous demanderai de retirer ce vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me tourne vers vous, Madame MONTANDON. Le vœu est-il maintenu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Je le maintiens.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Très bien. J'ai reçu une demande d'explication de vote de la part du groupe Union Capitale.

La parole est à M. Paul HATTE.

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire, et merci, Valérie MONTANDON, d'avoir soulevé ce sujet qui nous permet d'apprendre qu'"Orange" facture 10.000 euros pour 5 gigaoctets, c'est-à-dire moins que mon propre forfait que je paye 40 euros par mois. Je pense donc qu'il doit y avoir une petite erreur de calcul et on votera pour, afin d'éclaircir un peu le sujet soulevé par Valérie MONTANDON.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 98 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la transformation de la place de Barcelone (16e).

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 99 relatif à la transformation de la place de Barcelone, dans le 16e arrondissement.

C'est Mme BADAT-KARAM, pour le groupe LR-LC, qui le présente.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, chers collègues, avec le maire et mes collègues du 16e arrondissement, nous portons ce vœu afin de vous demander, de demander à la Ville d'honorer un engagement pris depuis plusieurs années envers les habitants du 16e arrondissement et envers et les Parisiens de manière générale.

Depuis 2014, la Ville de Paris a promis de réaménager les grandes places parisiennes pour améliorer le cadre de vie des riverains, la sécurité routière et le partage de l'espace public. La place de Barcelone, située à un carrefour stratégique du 16e arrondissement, devait faire partie de cette dynamique. Or, force est de constater que les promesses tardent à se concrétiser.

Dans le cadre du premier volet de programmes "Embellir votre quartier : Auteuil Sud" lancé dès mars 2021, les habitants et élus locaux ont travaillé à la définition de projets concrets pour améliorer leur cadre de vie. Mais où en sommes-nous aujourd'hui ? Seuls 4 aménagements ont été réalisés sur les 11 prévus, représentant seulement 35 % des crédits alloués. Ce retard n'est pas acceptable. Les riverains, eux, sont près. Ils ont participé à la concertation, ils ont exprimé leur souhait de voir cette place transformée, notamment pour améliorer la sécurité routière et l'entretien des pieds d'arbres, qui laisse aujourd'hui à désirer.

Les services techniques également sont près. La S.T.V. Sud-Ouest a travaillé en lien avec la mairie du 16e pour concevoir un projet détaillé, réalisable et cohérent, qui pouvait être lancé dès la fin des Jeux olympiques et paralympiques, conformément au calendrier prévu. Aujourd'hui, il n'y a plus d'obstacle à ce projet, si ce n'est l'absence de volonté politique de la Ville de Paris.

C'est pourquoi nous présentons ce vœu avec le maire du 16e arrondissement et toute l'équipe municipale du 16e pour vous demander vraiment, encore une fois, une dernière fois, à un an tout de même d'échéances importantes, d'autoriser le lancement des travaux, de démarrer les travaux conformément au plan validé, conformément aux engagements pris. Ce projet ne doit plus être reporté. Il améliorera la sécurité routière, le cadre de vie des habitants et le partage de l'espace public entre piétons, cyclistes, automobilistes et usagers des transports en commun.

Mes chers collègues, ce vœu est une question de respect des engagements pris, du respect du travail accompli par les services de la Ville et du respect des habitants et des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame BADAT-KARAM.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Les Jeux olympiques 2024 ont montré au monde entier combien Paris s'est transformée, modernisée, végétalisée. La Maire de Paris souhaite, vous l'avez compris, poursuivre cette dynamique mais nous a demandé un travail de priorisation afin de permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de profiter pleinement de la Ville. Si je peux résumer cela par un mot d'ordre, c'est évidemment toujours des chantiers à Paris, mais pas de Paris en chantier.

Dans ce cadre, le programme de la place de Barcelone a été analysé et, effectivement, je vous informe ou je vous confirme son report pour la prochaine mandature. Plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, ce programme nous a semblé pouvoir être plus ambitieux en termes de végétalisation et, de ce fait, il demande à être amélioré. De plus, il s'agit d'un programme qui doit se réaliser en cohérence avec les aménagements des carrefours Mirabeau-Wilhem et le réaménagement et la végétalisation de l'avenue de Versailles. Or, ces programmes font encore l'objet d'échanges avec la Préfecture de police. Enfin, le calendrier de l'opération menait à une livraison post-été 2025, qui est la période limite que nous nous sommes fixée, hormis pour quelques programmes signalés.

Voilà les éléments d'information que je voulais vous donner. De ce fait, évidemment, je donne un avis défavorable à votre vœu. Par contre, je profite de votre vœu pour vous dire la disponibilité forte qui est celle de la Maire et de la majorité municipale pour commencer sans tarder les travaux d'aménagement de la place du Trocadéro.

Merci.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 99 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'installation de capteurs de CO^2 et de purificateurs d'air dans les écoles parisiennes.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 100 relatif à l'installation de capteurs de CO^2 et de purificateurs d'air dans les écoles parisiennes.

La parole est à Mme Agnès EVREN, pour le groupe Union Capitale.

Mme Agnès EVREN. - Merci beaucoup. Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je tiens à attirer votre attention sur un sujet absolument vital : la qualité de l'air que respirent nos enfants à l'école. 16 % de nos écoles dépassent au moins 4 fois la recommandation de l'O.M.S. en matière de dioxyde d'azote contre seulement 1 % en Grande couronne et 3 % en Petite couronne. Il y a donc bien un problème spécifique à Paris.

En 2020, la Ville avait pris un engagement très fort qui était de généraliser l'installation de capteurs de CO^2 ou de purificateurs d'air dans toutes les écoles et dans toutes les crèches de Paris. Les promesses n'engageant que ceux qui y croient, malheureusement, vous avez dupé les Parisiens. Où est donc passée cette promesse, à un an de la fin de la mandature ? Le constat est accablant. Seul le 9e arrondissement a doté ses 150 classes de ces équipements dans le cadre d'une expérimentation. Ailleurs à Paris, rien, ou si peu. Le déploiement est au point mort. Que de temps perdu pour la santé de nos enfants et leur développement cognitif. L'écologie n'est pas une succession de slogans. Je le rappelle, le slogan à l'époque était : "100 % des écoles équipées de purificateurs", "170.000 arbres plantés", "100 % de recyclable", etc. Autant de beaux slogans mais qui ne se traduisent jamais dans le quotidien des Parisiens. Ces slogans deviennent donc des renoncements.

Ce retard est d'autant plus inexcusable que des villes comme Hambourg ont réussi à équiper 100 % de leurs écoles publiques en seulement 18 mois. Face aux maladies pulmonaires, faut-il le rappeler, la santé de nos enfants ne peut plus attendre. Nous exigeons donc que la Ville de Paris tienne enfin parole et engage immédiatement un plan d'équipement généralisé avec un objectif clair : équiper toutes les écoles et crèches en 18 mois. C'est important pour tous les arrondissements, et Philippe GOUJON se joint évidemment à cette demande.

Les critères techniques ont été validés par l'expérimentation du 9e arrondissement, il ne reste plus donc qu'à agir. Fini les discours, place aux actes.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame EVREN.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Madame la Sénatrice, chère Agnès EVREN, curieux vœu, parce que cela nous renvoie quand même à la période Covid, et je tenais à vous apporter cette information qui vous a sans doute échappé : nous avons équipé toutes les écoles de capteurs de CO^2. En l'occurrence, il y en a 2.861 qui ont été déployés depuis 2021 et cela s'est poursuivi en 2022 et en 2023 dans les écoles et les collèges. Donc, côté capteurs CO^2, je dirais que la case est cochée.

Concernant les purificateurs d'air, je serais vraiment intéressé de recevoir les études scientifiques que vous évoquez et qui mettraient en avant le fait que le 9e arrondissement a été davantage épargné par le Covid à l'époque ou par la grippe en ce moment. Le moyen de prévention, vous le savez, le plus efficace contre les virus et les microbes qui circulent reste tout simplement l'aération naturelle. C'est la raison pour laquelle nous préférons lutter contre la pollution de l'air en nous attaquant aux sources de cette pollution, notamment en réduisant la circulation automobile. C'est le sens de la réduction de la vitesse à 50 kilomètres/heure sur le périphérique en faveur des 500.000 habitants en proximité immédiate et également des écoles concernées. C'est le sens de la Z.T.L. qui bénéficie directement aux enfants de Paris Centre et à tous les Parisiens quand elle fait diminuer le trafic. C'est le sens de la voie réservée afin de diminuer le nombre de véhicules. C'est le sens des "rues aux enfants" que nous multiplions et des 500 rues-jardins que nous souhaitons voir fleurir.

Donc, merci pour le soutien que votre groupe apportera évidemment à toutes les initiatives prises en ce sens et que je viens de rappeler.

De ce fait, je vous demanderai de retirer votre vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame EVREN ? Vous le maintenez, très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 100 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la création d'une Académie du code pour les écoliers de 6 à 12 ans.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 101 relatif à la création d'une Académie du code pour les écoliers de 6 à 12 ans.

Il est présenté par M. HATTE, pour le groupe Union Capitale.

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cette semaine a lieu le Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle à Paris avec de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement. Ici, au Conseil de Paris, voilà 3 jours que rien n'a été voté sur la "tech". Il y a un an, on a lancé à Paris l'Académie des langues. Je suis allé la visiter, il s'agit d'une école primaire qui est utilisée pour permettre à des jeunes Parisiens de 6 à 12 ans de faire un stage en immersion en anglais d'une semaine. L'anglais est la seule langue aujourd'hui qui se trouve dans cette Académie des langues, et il m'a été dit sur place qu'ils étaient à la recherche d'autres langues à apprendre. Eh bien, je vous propose qu'on y apprenne la future langue universelle, c'est-à-dire le code, les langages de programmation.

J'ai pu écrire une tribune avec une consultante de l'O.N.U. qui s'appelle Angela NASER, qui a expliqué que, à peu de frais, car cette école est déjà utilisée, l'école Cambon, il serait intéressant de pouvoir installer - sans écran puisqu'il y a également des associations qui apprennent la programmation sans écran et c'est le cas notamment de "Code en Bois", qui est déjà connue de la Ville - cette petite Académie du code pour que les petits Parisiens puissent apprendre à utiliser, à comprendre, à aimer et évidemment à critiquer aussi le code.

Le monde de la programmation est le meilleur ascenseur social, selon Harvard. Il ne regarde ni l'origine, ni la couleur, ni le genre, ni rien d'autre que les compétences, l'audace et le travail. 50.000 places de codeurs sont encore à pourvoir en France. On pourrait donc faire des petits Parisiens des personnes qui trouveront un travail aisément. Ici, on peut dire que la politique municipale fige d'une certaine manière Paris dans le passé : vous avez refusé qu'on forme les commerçants à l'usage de la crypto, vous avez refusé qu'on vous donne en open source notre plateforme "Chantiers17", vous avez refusé qu'on utilise l'intelligence artificielle pour simplifier les chantiers, vous avez reporté l'installation du Wifi "sine die" dans les centres d'accueil de personnes âgées.

Eh bien, je vais vous le dire, Paris a toujours été à la pointe de la technologie, elle a été la première ville avec le gaz, l'électricité et l'eau à tous les étages, je crois qu'on peut faire de Paris à nouveau une ville technologique. Alors, faisons ensemble de l'Académie du code une réalité augmentée.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE. Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Oui, merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous ne disposons pas à proprement parler d'une Académie du code comme il existe une Académie des langues ou du climat, que vous avez d'ailleurs visitée récemment. Cependant, il existe un centre ressources de la DASCO s'adressant à l'ensemble des écoles parisiennes, appelé Pôle des enjeux éducatifs contemporains - je sais, c'est moins "sexy" qu'Académie du code, mais cela existe.

Ce centre ressources concerne les sciences mais aussi les nouvelles technologies, le numérique et l'informatique. Il propose notamment des ateliers de codage et de robotique. En lien avec ce centre ressources mais également avec des associations spécialisées, la DASCO propose différentes séquences éducatives, une centaine de parcours d'étape chaque année, des ateliers bleus le soir sur le codage et/ou la robotique. 3 écoles proposent le samedi matin des ateliers robotique dont un à Bernard-Buffet dans votre arrondissement. Le budget participatif des écoles propose également un projet "robots" pour permettre l'acquisition de matériels dans les établissements.

De ce fait, plutôt que d'adopter votre vœu, puisque, évidemment, il ne prend pas en compte tout ce qui existe et il oublie aussi d'ailleurs la compétence de la Région dans les développements que vous avez faits, dans ce qu'on appelle communément le développement économique, je vous propose de retirer votre vœu, ce qui vous donnera d'ailleurs une minute pour me répondre, et de continuer à réfléchir sur des actions que nous pourrions mener sur ce sujet, en lien également avec le nouveau projet éducatif de la cinémathèque Robert-Lynen autour de l'image, la lutte contre la désinformation, peut-être également sur une dimension sur l'intelligence artificielle que vous suggérez.

Ainsi, allons plus loin, et là, on est tout à fait partant. Pour l'instant, retirez ce vœu qui a l'inconvénient de ne pas prendre en compte ce qui existe déjà.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur HATTE, saisissez-vous cette proposition qui n'a rien de virtuelle mais est bien réelle, et maintenez-vous ou retirez-vous votre vœu ?

M. Paul HATTE. - Je vais employer ma méthode, je le retire pour vous expliquer qu'il y a une différence énorme entre parler d'ateliers robotique et utiliser des langages de programmation. L'idée, c'est d'apprendre à des enfants à programmer avant qu'arrive le stéréotype de genre à 12 ou 13 ans et que les jeunes se lancent aussi dans le jeu vidéo. Si vous voulez, confondre la robotique et les langages de programmation, c'est comme demander à quelqu'un qui parle espagnol de cuisiner la paella. Cela n'a rien à voir. C'est peut-être un peu lié dans l'historique, mais ce n'est absolument pas la même chose.

Moi, je vous parle d'apprendre à utiliser la technologie pour fabriquer quelque chose. Je vous parle de comprendre l'intelligence artificielle en comprenant la façon dont c'est écrit et je vous parle de sujets qui, en fait, permettent à des jeunes isolés de réussir à monter dans l'ascenseur social. Je regrette que cela ne puisse être fait et je continuerai de défendre ces idées avec vigueur et réalité.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 101 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la procédure Affelnet.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 102 relatif à la procédure Affelnet.

La parole est à M. Vincent BALADI, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes".

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, la réforme Affelnet mise en place par l'Académie de Paris depuis 2020-2021 est considérée comme une injustice par les parents, une frustration vis-à-vis des élèves accédant au lycée. Lors d'une réunion publique à la mairie du 8e le mois dernier, nous avons été une nouvelle fois sollicités par une association de parents d'élèves, l'A.P.E.P., sur cette mesure.

A titre d'exemple, en 2024, le collège Condorcet n'a vu que 21 élèves, soit 12 %, intégrer les deux lycées du secteur, ce qui en fait le chiffre le plus bas de Paris. De plus, certains élèves se retrouvent dans des lycées très éloignés de leur domicile. Comme nous l'avons déjà évoqué en Conseil de Paris, l'indice de position sociale propre à chaque collègue, les algorithmes utilisés ne sont pas compris. Au lieu de favoriser l'école publique, cela entraîne "de facto" une fuite des élèves vers le privé, du C.P. ou la sixième, et ce, malgré nos efforts communs.

Ainsi, sur la proposition commune avec Jeanne d'HAUTESERRE, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS et les élus du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants", nous émettons le vœu qu'une refonte complète de la réforme Affelnet soit engagée avec pour objectif de favoriser une véritable méritocratie scolaire, notamment en permettant aux élèves les plus méritants des établissements d'accéder aux lycées de leur secteur et que la Ville de Paris défende le maintien de lycées d'excellence dans l'ensemble de notre Capitale.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BALADI.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Il y a les Variations Goldberg de Bach, et notamment la version légendaire de Glenn Gould, et il y a désormais au Conseil de Paris des "variations Affelnet", des petites compositions qui tournent toujours autour du même thème.

Je salue votre persévérance, cher Vincent BALADI, et j'attends évidemment avec impatience votre vœu à la prochaine séance du Conseil de Paris, car je n'ai strictement rien à ajouter par rapport à ce que je vous ai déjà répondu à ce sujet il y a quelques séances. Et comme je l'ai déjà dit, il est sain pour notre débat démocratique qu'il y ait ce désaccord entre nous.

Sans surprise, avis défavorable à ce vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 102 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'installation d'un institut médico-éducatif au sein de l'ancienne école Hamelin.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 103 relatif à l'installation d'un institut médico-éducatif au sein de l'ancienne école Hamelin.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes".

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, chers collègues, nous proposons ce vœu, j'allais dire un énième vœu, pour défendre un enjeu humain et social majeur. L'institut médico-éducatif, I.M.E., géré par l'association "HOVIA", doit quitter ses locaux actuels en raison de travaux de consolidation. Cet établissement accueille 60 enfants en situation de handicap et, à ce jour, aucune solution pérenne n'a été mise en place pour sa relocalisation. Les familles sont inquiètes et elles ont raison de l'être.

Nous avons pourtant, depuis un certain temps, identifié une solution qui a été maintes fois présentée dans cet hémicycle. L'ancienne école Hamelin, située dans notre arrondissement, répond parfaitement aux exigences d'accessibilité et d'espace pour accueillir cet I.M.E. dans de bonnes conditions. Les échanges entre la mairie du 16e, l'Agence régionale de santé et l'association "HOVIA" ont permis d'aboutir à une proposition claire et réaliste. Nous avons aussi pris acte de l'accord de principe de la Ville de Paris sur cette relocalisation. Mais un accord de principe ne suffit pas. Il est temps d'avancer concrètement et d'assurer à ces enfants et leurs familles un accueil adapté, sécurisé et stable. Ce projet est attendu par tous les acteurs, les familles, les professionnels de santé, les associations et les services de l'Etat.

Nous espérons donc que cette Assemblée votera favorablement ce vœu par respect des engagements pris notamment par Lamia EL AARAJE au dernier Conseil de Paris, par respect également des familles concernées et, surtout, par respect de la dignité des enfants en situation de handicap.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame BADAT-KARAM.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Oui, merci, Madame la Maire, de me donner la parole. C'est un dossier que je connais bien, puisqu'il s'agit de la réaffectation de l'ancienne école Hamelin et que j'ai beaucoup suivi ce dossier. Ont eu lieu des échanges avec la mairie du 16e et tout particulièrement Jérémy REDLER mais aussi avec l'association "HOVIA".

De ce fait, la situation est claire, les locaux de l'école Hamelin sont actuellement occupés par un centre d'hébergement d'urgence géré par l'association "Aurore" qui accueille une centaine de personnes en famille. Les locaux de l'école sont effectivement destinés, je le confirme, à accueillir un institut médico-éducatif porté par l'association "HOVIA". L'ouverture de cet I.M.E. sur ce site dépendra du calendrier des travaux prévus entre l'association "HOVIA" et la R.I.V.P. Je vous informe également que le centre d'hébergement d'urgence s'adaptera évidemment au calendrier qui sera établi et que nous associerons, comme nous l'avons déjà fait, la mairie du 16e arrondissement aux prochaines étapes de ce projet.

C'est en quelque sorte un vœu de confirmation et j'émets évidemment un avis favorable à ce vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 103 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2025, V. 30).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la fermeture de classes dans l'enseignement privé afin de permettre l'ouverture de classes dans le public.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au vœu référencé n° 104 relatif à la fermeture de classes dans l'enseignement privé afin de permettre l'ouverture de classes dans le public.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous connaissons évidemment le problème posé par le privé sous contrat, qui entretient l'entre-soi et le séparatisme social, qui sape les fondements de notre République, en particulier la fraternité et l'égalité. Il entretient la ségrégation sociale, tous les collèges, répétons-le, étant les mauvais élèves de la ségrégation mesurée par les I.P.S. Il pose un problème de justice sociale quand on sait qu'il est payé à 74 % par les impôts, une exception française, les impôts communs qui servent un dispositif de ségrégation. Il pose un problème de réalisation : à Paris, vous savez que plus de 20 % des élèves scolarisés dans le privé sous contrat ne sont pas parisiens mais financés par les impôts parisiens. Enfin, il pose un problème d'égalité : les suppressions de postes sont à géométrie variable, 50 postes étant rendus dans le privé sur un total de 300. C'était vrai l'année dernière, c'est encore vrai cette année, alors que le privé pèse pour un tiers des élèves.

Alors, pas besoin de sortir de l'Ecole normale supérieure pour voir qu'il y a deux poids, deux mesures. La Ville agit sur le sujet en promouvant le public avec de multiples dispositifs, Action Collégiens, Cantine, multi-collèges, en modulant les dotations de la Ville sur la mixité, etc., mais rien n'y fait, l'entre-soi est trop fort. Si rien n'est fait, nous allons nous "prendre" le mur des 50 %, le mur des 50 % de collégiens scolarisés dans le privé en 2033, dont 95 % des C.S.P.+. Nous allons donc tout droit vers une école à deux vitesses, avec les riches qui ne se mélangent pas.

Pour attaquer le problème, nous devons être à la hauteur des enjeux. Pour éviter ce mur, nous ne pouvons nous passer d'une mesure simple : transférer des postes du privé vers le public. Nous le chiffrons cette année à 50 postes, et cela n'a pas été fait au doigt mouillé. 50 postes, c'est, j'ai envie de dire, tout juste pour compenser l'inégalité de l'an dernier sur les suppressions de postes à Paris, inégalité qui se répète cette année. On aurait donc pu aller à 100 sans problème. C'est une mesure simple et à portée de volonté politique. La Ville dialogue avec le Rectorat dans les instances dédiées au privé. Nous voulons donc mettre la pression politique pour qu'avance enfin la justice sociale et, permettez-moi aussi, la justice éducative.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AQUA.

Pour vous répondre, la parole est à M. le Maire Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci à Jean-Noël AQUA pour la présentation de ce vœu. Merci à son groupe de l'avoir déposé, c'est un vœu utile, comme on dit.

En l'occurrence, la Commission académique de concertation pour l'enseignement privé, qui est un peu l'équivalent du C.D.E.N. du privé, devait avoir lieu aujourd'hui jeudi 13 février mais a été reportée au 5 mars. Nous n'avons à ce jour toujours pas les documents présentant les moyens alloués au privé. Je souscris à votre vœu afin que l'Académie effectue un vrai travail, d'abord de transparence et, surtout, parce que c'est son rôle de défense de l'école publique.

D'après nos statistiques, 30 % de la baisse des effectifs dans le public est due à l'évitement vers le privé. Dès lors, il n'est pas correct, pas acceptable d'accentuer les moyens au privé pour permettre à ces établissements de toujours vider davantage les écoles publiques, surtout quand on sait qu'ils choisissent leurs élèves dans une logique d'entre-soi sociologique. Par ailleurs, une part non négligeable, comme vous l'avez rappelé, cher Jean-Noël, des effectifs du privé provient d'élèves non parisiens. En conséquence, il est cohérent d'adapter les moyens alloués à l'enseignement privé.

Je serai très vigilant à la lecture des documents qui, je l'espère, nous serons transmis dans la perspective de la prochaine rentrée. C'est la raison pour laquelle j'émets évidemment un avis favorable à votre vœu.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame BOËLLE, je me tourne vers vous. Nous avons reçu une demande d'explication de vote de votre groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants".

Mme Sandra BOËLLE. - Madame la Maire, chers collègues, écoutez, ce vœu est totalement farfelu. Nous sommes habitués aux attaques sur les bancs de gauche dans cet hémicycle contre la liberté scolaire, mais là, il faut reconnaître que vous faites "fort". Vous ne demandez rien de moins que la fermeture de 50 places dans l'enseignement privé sous contrat, afin de permettre l'ouverture de 50 places dans le public en transférant les personnels enseignants. C'est à la fois irréalisable et insensé. Le groupe Communiste envisage-t-il aussi de déplacer de force les élèves inscrits dans des établissements privés vers des établissements publics ? Allons, un peu de sérieux ! Aveuglés par vos œillères idéologiques, vous oubliez tout simplement les élèves et la liberté de leurs parents de choisir une part de leur éducation.

D'ailleurs, il est ironique de constater que vos électeurs ont une attitude beaucoup plus mesurée que la vôtre à ce sujet, dont vous feriez bien de vous inspirer, y compris dans les rangs des électeurs L.F.I., 84 % d'entre eux se prononçant en faveur de la liberté des parents de choisir entre le privé et le public et 75 % considérant que l'existence de l'enseignement privé est une chance. La guerre scolaire que vous tentez de ranimer est anachronique, et contrairement à l'idée que vous véhiculez, l'enseignement privé ne choisit pas qui s'adresse à lui. Enfin, j'ajoute que les fermetures de classes doivent correspondre à un ajustement des effectifs. A cet égard, les taux d'encadrement parlent d'eux-mêmes quant à ces ajustements. Pour ce qui est des collèges, il faut compter 28,4 élèves par classe dans le privé contre 27,9 dans le public. Pour l'école élémentaire, c'est 25,6 élèves par classe dans le privé contre 19,5 par classe dans le public.

Mon groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" continuera de défendre la liberté scolaire et votera contre ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci, Madame BOËLLE.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 104 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu n'est pas adoptée…

Elle est adoptée, pardon. La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 31).

On peut compter, si vous voulez, mais… Franchement, au vu de la composition de l'hémicycle, je propose que nous nous épargnions cela.

2025 DSIN 1 - Convention de services liés à l'exploitation d'un espace de "data center" par l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSIN 1. Il s'agit d'une convention de services liés à l'exploitation d'un espace de "data center" par l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs.

Je donne la parole à M. Daniel-Georges COURTOIS, pour le groupe Union Capitale.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui illustre l'importance stratégique de la coopération entre la Ville de Paris et l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs. Il met en lumière le travail essentiel accompli par la Métropole et l'E.P.T.B. en matière de gestion des risques et de modernisation de nos infrastructures numériques.

Nous savons tous combien la gestion des données publiques est un enjeu majeur. Nous l'avons d'ailleurs rappelé lors d'un récent débat sur le plan Résilience de Paris avec mon collègue Paul HATTE. Elle doit répondre à 3 impératifs : sécurité, résilience et efficacité. En accueillant une baie du "data center" de l'E.P.T.B. Seine Grands Lacs dans les infrastructures de la Ville de Paris, plus précisément au sein de la mairie du 18e, nous répondons pleinement à ces exigences.

Grâce à la mutualisation de nos infrastructures numériques, nous offrons à l'E.P.T.B. un cadre sécurisé pour piloter ces actions, notamment celles du programme d'actions et de prévention des inondations 2022-2028, qui mobilise près de 45,8 millions d'euros pour renforcer les ouvrages de protection et améliorer la gestion du risque. C'est un risque qui nous concerne directement, nous, à Paris et j'en suis encore plus conscient en tant qu'élu du 15e arrondissement, puisque nous sommes encore effectivement très concernés, et le maire du 15e Philippe GOUJON le rappelle à chaque occasion.

En effet, l'E.P.T.B. Seine Grands Lacs joue un rôle dans la mise en œuvre de la compétence G.E.M.A.P.I., qui repose sur une classification rigoureuse et des financements dédiés. Cette convention d'une durée de 5 ans reconductibles est un modèle de gestion, on peut le dire, intelligente et partenariale des infrastructures publiques. Elle illustre la capacité de la Métropole et des établissements publics territoriaux à travailler ensemble pour répondre aux défis contemporains notamment en matière de numérique - c'est un sujet qui d'ailleurs est piloté par notre collègue Geoffroy BOULARD à la Métropole du Grand Paris - et de gestion des risques. Cette initiative est une avancée majeure qui, je l'espère, ouvrira la voie à d'autres coopérations renforçant la résilience et la modernisation de nos services publics.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous, Monsieur COURTOIS.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Je vous remercie d'avoir mis en valeur en effet cette initiative de la DSIN qui a proposé cette mutualisation avec l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs, et au passage, cela génère aussi des recettes pour la Ville, ce qui est toujours bénéfique au-delà du fait de saluer l'effort de mutualisation et de recherche de partenariats avec d'autres acteurs institutionnels de la Métropole.

Je vous remercie.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame KOUASSI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSIN 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSIN 1).

2025 DAE 34 - Bourses de recherche de la Ville de Paris : modification des conditions pour concourir, dénomination en Prix Gil Taïeb, Prix Margaret Maruani.

Mme Carine ROLLAND, adjointe, présidente. - Nous en venons au projet de délibération DAE 34. Il s'agit de plusieurs bourses de recherche de la Ville de Paris et concerne la modification des conditions pour concourir ainsi que la dénomination en prix Gil Taïeb, prix Margaret Maruani.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle RIVIER, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Emmanuelle RIVIER. - Madame la Maire, chers collègues, il s'agit effectivement de deux bourses pour la recherche dans le domaine de la lutte contre l'antisémitisme et la xénophobie, qui feront, je l'espère, consensus, et de deux bourses pour la recherche dans les études de genre. Et là, j'espère que nous n'aurons pas une demande de vote dissocié.

Ce projet de délibération donne un nom à ces bourses, ce qui est une très bonne chose puisque cela permet de les valoriser et de leur donner de la visibilité, et il modifie les conditions dans un sens tout à fait positif, car il y a désormais une absence de limite d'âge et il n'y a pas non plus de condition de nationalité.

Je vais maintenant me concentrer, vous l'aurez compris, sur les études de genre, en me félicitant que la Ville de Paris participe à la recherche sur ce thème. En effet, ces études sont non seulement l'outil mais aussi le corollaire indissociable de toute politique publique de promotion de l'égalité femmes-hommes et de l'égalité filles-garçons et, par conséquent, de la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces études de genre sont pourtant la cible régulière de l'extrême droite et d'une partie de la droite. Nous avons vu dans l'actualité récente - heureusement, le ridicule ne tue pas - qu'il était question de pénaliser la féminisation des titres et de l'écriture inclusive.

Aujourd'hui, il existe un consensus pour établir le fait que la lutte contre les violences et pour l'égalité passe notamment par une politique publique à destination du plus jeune âge, et ce, grâce aux études de genre qui permettent de documenter tout cela. Là, je pense qu'il est bon de rappeler que les études de genre ne visent pas à transformer les garçons en filles, rassurez-vous, ni l'inverse, mais cela, ça ne fait peur à personne, semble-t-il. Alors non, les garçons et les filles ne sont pas élevés de la même façon, et les conséquences sont délétères, notamment en termes de violences, car on a beau naître homme, ce n'est pas pour autant qu'on est délinquant, et pourtant, aujourd'hui dans nos prisons, il y a 96 % d'hommes et 4 % de femmes.

Je vais maintenant me référer à un article du "Monde", ce quotidien "wokiste" de référence, du 31 janvier dernier. J'y ai trouvé une citation de la philosophe Olivia GAZALÉ, d'après dans son ouvrage "Le Mythe de la virilité, un piège pour les deux sexes", qui évoque la transmission des archétypes millénaires qui poussent, je cite, "les hommes à se conformer à des canons virils coercitifs et discriminatoires", car, je cite à nouveau, "ils doivent sans cesse prouver qu'ils sont des hommes". Il y est également question de socialisation différenciée. Ainsi, le sociologue Kevin DITER, au terme d'une étude de terrain de 9 mois, observe, je cite à nouveau : "Les garçons se voient continuellement rappeler le caractère féminin de l'amour et des émotions, ainsi que le danger de s'en approcher de trop près". Et, bien sûr, il existe un continuum entre stéréotypes et violence, qui implique aussi de transformer les institutions, tout cela étant documenté par les études de genre, par exemple en mettant enfin en œuvre un budget sensible au genre dans notre Ville.

Pour conclure en forme d'espoir, je vais vous citer la conclusion du réquisitoire de l'avocate générale lors du procès PELICOT, Mme Laura CHABOT : "Par votre verdict, vous nous guiderez dans l'éducation de nos fils, car au-delà de la justice, c'est dans l'éducation que devra se faire le changement pour qu'il s'inscrive dans la durée".

Je vous remercie.

(M. Antoine GUILLOU, adjoint, remplace Mme Carine ROLLAND au fauteuil de la présidence).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuelle RIVIER.

Je donne à présent la parole à Emmanuel COBLENCE, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La recherche scientifique nous permet de mieux connaître, de mieux expliquer, de mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons ; elle s'appuie pour cela sur des données vérifiables, sur des protocoles robustes et réplicables. Avec 370 centres et laboratoires de recherche dans toutes les disciplines scientifiques majeures, Paris est le lieu d'une effervescence scientifique d'une très grande richesse, d'une grande intensité, une activité scientifique qui irrigue notre territoire de multiples manières.

La Ville de Paris s'est engagée, vous le savez, depuis de nombreuses années pour aider et pour soutenir ses instituts de recherche et également pour encourager la diffusion de la culture scientifique. Depuis 2006 notamment, la Ville attribue des bourses de recherche, en l'occurrence ici en sciences sociales, afin d'encourager les travaux de recherche portant, d'une part, sur l'antisémitisme et la xénophobie, d'autre part, sur les études de genre.

A l'heure des "fake news", des algorithmes aveuglants de nos réseaux sociaux, de la montée de l'extrême droite et des populismes, soutenir les travaux de recherche sur ces sujets devient essentiel, parce qu'ils contribuent à enrichir le débat public, à faire évoluer les mentalités et donc à transformer la société, mais aussi parce que ces domaines scientifiques font plus que jamais l'objet d'attaques de l'extrême droite et de la pensée réactionnaire. Je ne suis pas plus long, car Mme Emmanuelle RIVIER a déjà tout dit, et parfaitement.

Dans une démarche hautement symbolique, la Ville de Paris a aussi souhaité rendre hommage à des personnalités engagées en donnant leur nom à ses bourses de recherche. Je me réjouis que nous donnions à la bourse de recherche sur l'antisémitisme le nom de Gil Taïeb, décédé l'an dernier, fervent militant de la lutte contre l'antisémitisme et vice-président du C.R.I.F. Alors que l'année 2024 a été marquée par une progression inédite des propos et actes antisémites, ce prix Gil Taïeb prend une valeur symbolique d'autant plus forte. Je ne peux que me réjouir que nous puissions lui rendre un si bel hommage, et j'adresse bien sûr un salut très amical à notre collègue Karen TAÏEB.

La Ville de Paris a également souhaité rendre hommage à Margaret Maruani, militante féministe, sociologue, directrice de recherche au C.N.R.S., décédée en 2022, en donnant son nom aux bourses de recherche sur les études de genre. C'est là encore un symbole fort et important alors que les droits des femmes sont sans cesse menacés, même là où ils semblaient durablement établis et nous le voyons malheureusement aux Etats-Unis en ce moment. Le travail de recherche sur les études de genre, qui permet de comprendre les mécanismes qui ont conduit aux inégalités et aux discriminations, est plus que jamais nécessaire.

C'est donc un projet de délibération très important, tant par son symbole que par les sujets dont il traite, et je vous invite, mes chers collègues, à le voter.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuel COBLENCE.

La parole est évidemment à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, chère Emmanuelle RIVIER, cher Emmanuel COBLENCE, pour vos interventions respectives très riches, politiques et qui mettent en valeur le lien entre la recherche et les questions sociales qui nous animent tous.

Depuis 2006, les bourses de recherche de la Ville de Paris sur la xénophobie et l'antisémitisme et les bourses en études de genre ont permis à de nombreux jeunes chercheurs de poursuivre leurs travaux sur ces sujets. Chaque année, ce sont 4 lauréats qui se voient attribuer un montant de 10.000 euros pour aider à la rédaction de leurs thèses, avec la réalisation d'un voyage ou une étude quantitative. Parmi les projets financés, juste pour vous donner un échantillon des sujets, nous avons pu soutenir la recherche sur l'endométriose ou l'épisiotomie, sur la mémoire des enfants juifs cachés en France ou encore sur les discours xénophobes des communautés d'extrême droite sur Internet.

Ce projet de délibération concerne deux points principaux. Le premier est celui de la dénomination des bourses pour rendre hommage, vous l'avez dit tous les deux, à deux acteurs engagés sur ces sujets. La Maire de Paris Anne HIDALGO a souhaité que la bourse sur l'antisémitisme soit nommée en la mémoire de Gil Taïeb, qui nous a quittés l'an dernier, pour rendre hommage à son engagement et à sa lutte de toute une vie contre l'antisémitisme. Nous savons qu'il était également vice-président du C.R.I.F. Gil Taïeb incarnait ce combat qui est tragiquement toujours d'actualité, et moi aussi j'adresse un salut affectueux à notre chère collègue Karen TAÏEB. Pour honorer la mémoire de Margaret Maruani, décédée en 2022, sociologue, chercheuse au C.N.R.S., spécialiste de l'emploi et du genre et fondatrice du réseau Mage en 1995, les bourses de recherche en études de genre portent quant à elles le nom de prix Margaret Maruani.

Ces deux dénominations permettent à la fois de rendre hommage à ces grands noms de la lutte contre l'antisémitisme et des études de genre tout en valorisant les bourses dont, je le signale, le prochain appel à candidatures ouvrira en mars prochain, le mois dédié à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes. Vous l'avez dit tous les deux, la lutte contre les stéréotypes est un travail de longue haleine.

Le second point concerne le règlement pour "candidater" aux bourses. Un travail d'évaluation a été engagé pour repenser les conditions d'accès aux bourses permettant… Merci de bien vous vouloir écouter un peu… permettant à davantage de chercheuses et de chercheurs de "candidater" sans être contraints par certaines modalités du règlement, particulièrement la limite d'âge, car nous nous sommes rendu compte qu'il est désormais courant de voir arriver de jeunes chercheurs qui sont en reprise d'études après une carrière professionnelle ou une maternité, mais également de supprimer la mention de "lauréat étranger" pour qu'indistinctement tout candidat issu d'un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche situé dans l'Académie de Paris, que le ou la candidate soit ou non français ou française, puisse déposer un dossier de candidature. Ces ajustements permettent à la fois d'élargir le bassin de candidates et de candidats potentiels, de lisser les règlements des deux bourses tout en conservant les mêmes critères de sélection, c'est-à-dire la qualité scientifique du projet, le parcours scientifique du ou

de la candidate, l'intérêt pour la Ville de la Paris, les Parisiennes et les Parisiens et, enfin, l'originalité du sujet de recherche.

Je tiens à remercier mes collègues Jean-Luc ROMERO-MICHEL, membre du jury des bourses sur la xénophobie et l'antisémitisme, et Hélène BIDARD, membre du jury des bourses sur les études de genre, pour leur soutien en faveur de ce dispositif et je vous invite tous, chers collègues, à voter ce projet de délibération.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Marie-Christine LEMARDELEY.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 34 avec - j'espère parler au nom de nous tous - une pensée pour notre collègue Karen TAÏEB.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DAE 34).

Je vous en remercie.

2025 DAE 36 - Enveloppes budgétaires allouées au dispositif "Kit Asso".

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 36 relatif aux enveloppes budgétaires allouées au dispositif "Kit Asso".

Je donne la parole à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Sale temps pour les universités françaises, très sale temps. Depuis plusieurs mois, nous voyons une remise en cause des libertés académiques, de la liberté de mobilisation sur les campus et, à de nombreuses reprises, notre Conseil s'est prononcé à ce sujet. On a également vu les instrumentalisations politiques diverses et variées, des Ministres qui se promènent sur les campus pour faire démonstration de leur autorité ou encore pour donner leur avis sur le voile des étudiantes.

Mais là, la crise devient aussi budgétaire : moins 905 millions d'euros pour l'enseignement supérieur et la recherche, c'est ce qui nous est promis pour 2025. Moins 80 millions d'euros pour les formations, moins 695 millions d'euros pour la recherche en tant que telle, y compris dans des domaines fondamentaux, des domaines d'innovation ou encore le domaine spatial, et moins 125 millions d'euros pour la vie étudiante.

Mais alors, heureusement, les universités franciliennes sont protégées, car la Région Ile-de-France est la collectivité qui œuvre à plein sur sa compétence de recherche, de structuration de la culture scientifique, d'enseignement et de vie étudiante. Cela, c'est ce que j'aurais aimé vous raconter. Malheureusement, la Région n'a eu que deux actions notables dans le domaine de la formation, de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante ces dernières années.

La première de ces actions, c'est d'avoir arrêté de financer le logement étudiant, sa construction et sa rénovation pour l'Académie de Paris. On se demande véritablement ce qui a présidé à cette décision alors que le logement étudiant est toujours en grande difficulté et que c'est l'une des sources principales de la précarité des étudiants. Deuxième mesure, deuxième mesure d'importance structurante avec un gros impact, la Région Ile-de-France a convoqué l'hiver dernier les présidentes et présidents d'universités franciliennes pour leur expliquer que désormais, les universités établissements d'enseignement supérieur en Ile-de-France seraient attachées à une forme de contrat d'engagement républicain. On reprend la même mauvaise recette que celle imposée aux associations pour faire le même coup aux universités, alors que pendant ce temps, l'aide pour l'accessibilité des campus, pour le soutien à la formation, pour le soutien à la recherche, toutes ces aides sont absentes au niveau de la Région Ile-de-France.

Il me semblait important de vous le dire, car pendant ce temps-là, la Ville de Paris œuvre, à son échelle, pour les politiques de recherche comme nous venons de l'évoquer avec les bourses de recherche dans le cadre de la lutte contre l'antisémitisme, contre les racismes ou encore de recherche sur les études de genre, mais nous œuvrons aussi pour le développement de la vie de campus. Et là où la Ville de Paris est responsable pour l'ensemble de sa population parisienne mais aussi francilienne, c'est dans le fait que notre dispositif "Kit Asso" se découpe en trois volets et que le premier volet, celui qui aide des associations étudiantes à se monter, est accessible pour les associations étudiantes sur l'ensemble des trois académies de notre Région, l'Académie de Paris, l'Académie de Créteil et l'Académie de Versailles.

Je tenais donc à saluer une nouvelle fois ce dispositif et à appeler l'ensemble des politiques de la Région Ile-de-France à la même responsabilité dans le soutien à la vie étudiante.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Raphaëlle RÉMY-LELEU, d'avoir saisi l'opportunité de ce dispositif qu'est le "Kit Asso" pour parler de l'engagement de la Ville au soutien des étudiants sous toutes ses formes.

La vie étudiante ne se limite pas aux seules problématiques de précarité, même si celles-ci sont réelles et préoccupantes. Nous nous battons quotidiennement pour garantir aux étudiants de meilleures conditions de vie et d'études, notamment à travers nos actions en faveur du logement, de l'alimentation et de la santé mentale. Mais il est tout aussi crucial de mettre en avant l'engagement des jeunes, leur créativité, leur désir de participer activement à la société à travers des projets associatifs porteurs de sens.

Le soutien aux initiatives étudiantes est une ambition forte de la Ville de Paris depuis plus de 20 ans grâce à la Maison étudiante et à ses équipes, et j'en profite pour les remercier pour leur travail auprès des associations, des étudiantes et étudiants qui s'engagent dans notre Ville. Mes collègues Anouch TORANIAN et Hélène BIDARD seront d'accord avec moi pour constater la richesse de l'engagement étudiant à Paris. D'ailleurs, ce matin, nous avons pu voir la dynamique des membres du Conseil parisien de la Jeunesse qui sont venus présenter leurs rapports et leurs propositions. A la Maison étudiante, ce sont plus de 200 associations qui œuvrent chaque jour pour faire vivre notre Ville, avec des initiatives dans le domaine du théâtre, du cinéma, de l'environnement, de la solidarité internationale et tant d'autres actions. L'événement de la Nuit étudiante que nous avons organisé le 17 octobre dernier à l'Hôtel de Ville a encore une fois démontré cette grande vitalité, avec près de 1.000 étudiantes et étudiants réunis autour de l'envie commune de s'engager et de faire bouger les lignes.

C'est précisément pour soutenir cette dynamique que nous avons mis en place ce dispositif "Kit Asso" en mars 2021. Son objectif est clair : rendre plus lisible et plus accessible le soutien de la Ville de Paris aux projets étudiants et garantir que ces derniers puissent bénéficier des ressources nécessaires pour se développer. Le "Kit Asso" se compose de trois volets complémentaires qui proposent un accompagnement adapté aux différents stades de développement des associations étudiantes.

Le "Kit Asso 1" est un premier soutien financier allant de 500 à 1.500 euros pour les associations jeunes en phase de création, qui ont moins d'un an d'existence. Ce dispositif permet d'aider les jeunes collectifs à se structurer et à poser les premières bases solides de leurs projets.

Le "Kit Asso 2" est un soutien renforcé de 500 à 5.000 euros destiné aux associations ayant plus d'un an d'ancienneté et qui leur permet d'étendre leur champ d'action et d'acquérir davantage de moyens pour concrétiser leurs idées.

Le "Kit Asso 3" est un soutien majeur réservé aux projets structurants. Il s'adresse aux associations qui souhaitent obtenir une subvention annuelle supérieure à 5.000 euros dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs. Ce volet permet d'assurer un financement stable sur 3 ans et de garantir un suivi précis des actions soutenues.

Avec ce projet de délibération, nous vous proposons de valider les budgets alloués aux trois volets du "Kit Asso" pour permettre aux associations étudiantes de bénéficier de moyens conséquents et adaptés à leurs besoins. A travers ce dispositif, nous donnons donc aux étudiantes et aux étudiants les moyens de s'exprimer, d'agir et d'apporter leur pierre à l'édifice collectif. Ces budgets témoignent de notre détermination à accompagner la jeunesse parisienne dans ses engagements. Nous sommes convaincus, et la Maire de Paris la première, que soutenir ces associations, c'est investir dans l'avenir de notre Ville, dans une vie étudiante dynamique, solidaire et créative.

Je vous invite donc à voter favorablement pour ce projet de délibération pour que nous puissions continuer à encourager et à valoriser les initiatives étudiantes en leur offrant un cadre structurant et un soutien à la hauteur de leur engagement et leurs ambitions.

Merci.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 36.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 36).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la fermeture de l'école de psychomotricité de Sorbonne Université.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. C'est le vœu référencé n° 105 relatif à la fermeture de l'école de psychomotricité de Sorbonne Université.

La parole est à Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

C'est un véritable cri d'alerte qui a été poussé par la direction de l'Université Sorbonne Université, par sa gouvernance, par sa commission formation et vie universitaire en décembre dernier, un cri d'alerte, car à ce rythme, la plus vieille école de psychomotricité de France verra ses portes fermer d'ici à 10 ans. D'année en année, l'Etat se désengage et ne permet plus à cette formation publique, la seule sur le territoire francilien, d'assurer à ses étudiantes et étudiants et à ses personnels de bonnes conditions de travail et d'études.

Ce vœu invite donc la Ville de Paris à s'engager à soutenir l'école de psychomotricité de Sorbonne Université, à appeler bien entendu l'Etat mais aussi la Région Ile-de-France à aller dans le sens de leur devoir sur l'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur et, en plus, à soutenir l'ensemble des formations universitaires publiques, dont nous avons cruellement besoin.

Il est important, je crois, de le rappeler, lorsqu'on ferme une formation publique comme l'école de psychomotricité de Paris, on ouvre très grand la porte à l'ensemble des formations privées lucratives qui ont des frais d'inscription exorbitants et qui n'ont pas de contrôle pédagogique et scientifique, en tout cas pas les mêmes que ceux qui sont imposés à nos établissements universitaires publics.

Je vous invite, je nous invite donc à soutenir l'école de psychomotricité de la Sorbonne Université.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle RÉMY-LELEU.

La parole est à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, chers collègues et chère Raphaëlle RÉMY-LELEU d'avoir déposé ce vœu, le groupe "Les Ecologistes" et vous-même, qui permet de mettre en avant une situation particulière résultant d'une situation générale, car cette décision est la conséquence du désengagement constant de l'Etat vis-à-vis de l'enseignement supérieur public, en faveur de l'enseignement supérieur privé. Je rappelle qu'en 2022, 15 universités clôturaient leurs comptes en déficit. Elles étaient 50 en 2024, et 60 universités sur 74 ont présenté un budget 2025 en déficit.

Pour faire face à cet abandon, les universités doivent faire des choix pour réduire leurs dépenses, des choix drastiques : abandon de la rénovation énergétique des bâtiments, fermetures de sites ou d'antennes délocalisées, baisse du soutien à la recherche, baisse des capacités d'accueil. Sorbonne Université a dû faire le choix de la fermeture de cette formation, qui est la plus ancienne et la plus importante école de psychomotricité en France, reconnue au niveau national et international.

Cela fait déjà 10 ans que l'Etat s'est désengagé du financement de cette formation en en laissant la charge à l'Université, la Région se substituant partiellement à l'Etat en attribuant une subvention couvrant un quart des dépenses. L'Université n'a plus aujourd'hui la capacité de subventionner par elle-même cette formation aux dépens des autres. Evidemment, cette décision contraindra les étudiantes et étudiants à se former dans le privé, ce qui peut conduire certains à s'endetter, les éloignant ainsi de l'exercice professionnel à l'hôpital public.

Pourtant, la psychomotricité joue un rôle essentiel pour accompagner les enfants, les personnes âgées, les personnes vulnérables et en situation de handicap. Les stratégies nationales Alzheimer, T.S.A., T.N.D., douleur, cancer, burn-out ainsi que les recommandations de la Haute Autorité de Santé mettent toutes en avant le rôle de la psychomotricité. Ces professionnels de santé participent également à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap. Le dernier rapport du Comité Interministériel du Handicap, le C.I.H., préconise de faciliter l'accès à ces soins au sein des écoles. Il est intéressant de préciser que nous avons fêté, nous le savons puisque nous en avons parlé pendant ce Conseil, le 20e anniversaire de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Le besoin en psychomotricité ne cessera de croître ces prochaines années, du fait du vieillissement de la population mais aussi de l'augmentation des maladies chroniques, neurocognitives et des troubles du développement précoce chez l'enfant. La fermeture de cette formation est donc très regrettable pour toutes les raisons détaillées dans le vœu, pour les patients, leurs familles, pour les étudiants, pour la société.

Vous l'avez dit, le professeur Nathalie DRACH-TEMAM, présidente de Sorbonne Université, et le professeur Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé, ont alerté sur le risque d'une extension de ce scénario à d'autres secteurs de soins. Les demandes répétées aux Ministres successifs de la Santé ces dernières années n'y font rien. L'Université a publié un communiqué de presse, une tribune, et la présidente du Syndicat national d'union des psychomotriciens, le S.N.U.P., a lancé une pétition qui a recueilli à ce jour 34.000 signatures ou plus. Une dizaine de

députés de tous bords ont déposé des questions écrites au Ministre de la santé et de l'enseignement supérieur dès le 17 décembre dernier.

Je tiens donc à mon tour et au nom du Conseil de Paris, et j'espère que vous me suivrez en votant ce vœu, à affirmer notre soutien à toute la communauté de Sorbonne Université, aux psychomotriciens et plus largement à toutes les universités publiques.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 105 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 32).

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent passer aux travaux de la 7e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme je m'y étais engagée lors de notre Commission du mois de novembre et à la suite de l'expérimentation très réussie de la 8e Commission présidée par Alexis GOVCIYAN, eh bien dorénavant, les réunions de la 7e Commission seront diffusées en direct sur le site de la Ville de Paris et, pour cette première, j'ai souhaité inviter, là aussi comme je m'y étais engagée, Mme Darline COTHIÈRE, directrice de la Maison des journalistes.

Cette audition a été l'occasion de rappeler que la Maison des journalistes est une structure unique au monde, créée en 2002, installée dans le 15e arrondissement et qui bénéficie d'un soutien constant de la Ville de Paris, fidèle à son engagement de ville refuge et de toutes les libertés. Les activités développées par l'association ne nous sont pas étrangères, ayant régulièrement l'occasion de les évoquer lors de l'attribution des subventions par notre Conseil, et outre les 15 chambres qui permettent d'héberger pour un semestre des journalistes en exil, ces activités témoignent de l'état de la liberté de la presse et des conflits dans le monde.

Darline COTHIÈRE ainsi que ses équipes ont accueilli ces dernières années de nombreux journalistes qu'elles nous ont donné à connaître et qui sans surprise étaient originaires de Syrie, d'Afghanistan, d'Afrique subsaharienne ou, plus récemment, des journalistes iraniennes. Par contre, de rares journalistes ukrainiens y ont été accueillis, la plupart d'entre eux faisant le choix de rester en Ukraine pour documenter la guerre. Tous les journalistes accueillis au sein de la Maison des journalistes, qui ont en commun l'expérience de l'exil et de la répression, bénéficient d'un accompagnement social à leur arrivée à Paris afin de faciliter leur intégration. Ils participent par ailleurs au média créé par la M.D.J., un média en ligne qui se nomme L'Œil et qui traite essentiellement des enjeux de la liberté de la presse dans le monde. Ils mènent également un travail essentiel de lutte contre la désinformation, avec un programme d'éducation à la liberté d'expression, au vivre-ensemble, à la laïcité, à la tolérance auprès de lycéens et qui répond à une demande très forte des enseignants partout en France. La M.D.J. illustre ainsi tout à fait notre ambition et notre volonté de défendre la liberté de la presse et d'expression, et sa directrice a tenu à remercier la Ville de Paris, toujours présente à leur côté, pour créer, comme elle le dit elle-même, un rempart contre l'obscurantisme et pour lutter contre la désinformation.

A la suite de cette audition, Pierre RABADAN a perpétué la tradition instaurée en période préolympique avec un point détaillé des différents projets. Il nous a ainsi indiqué que les structures organisatrices des J.O. et des J.O.P., le C.O.J.O. et la Délégation aux Jeux étaient en phase de dissolution alors que nous apprenons que le bilan financier permet de dégager un excédent budgétaire de plus de 26 millions d'euros. Alors que certains en doutaient, on peut se féliciter de cette excellente maîtrise budgétaire qui devrait contribuer au financement des nombreux dispositifs sportifs mis en place avant les Jeux et qui doivent demeurer en héritage. La Ville a également accueilli il y a quinze jours la N.B.A. pour deux matchs dans la Capitale et proposé une initiation au basket à plus de 700 enfants des clubs sportifs parisiens. Une grande réflexion est d'ailleurs menée avec les Etats généraux du sport dans l'espace public, qui devra aboutir à des propositions nouvelles pour la rentrée 2025.

Concernant les projets de délibération à l'ordre du jour et que vous allez bientôt examiner, 3 concernent l'après-Jeux olympiques et paralympiques avec notamment le bilan financier excédentaire de la Solideo. D'autres sont relatifs aux subventions de fonctionnement pour différents clubs sportifs. Nous aurons également à examiner et à adopter un projet de délibération qui propose d'attribuer la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la Seine à la suite du procès fictif organisé au Théâtre de la Concorde en décembre dernier. Enfin, Anouch TORANIAN nous a

présenté ses projets de délibération ainsi que ceux d'Arnaud NGATCHA que nous allons examiner dans un instant. A noter que depuis la tenue de la Commission, des vœux de l'Exécutif ont été déposés.

Pour conclure et comme à chaque présentation de notre Commission, je souhaite rappeler que le défenseur des droits humains égypto-britannique Alaa ABDEL FATTAH, citoyen d'honneur de la Ville de Paris et prisonnier d'opinion qui aurait dû être libéré le 29 septembre, est toujours détenu arbitrairement en Egypte. Sa mère, Laila SOUEIF, a entamé son 136e jour de grève de la faim afin que la Grande-Bretagne obtienne la libération de son fils qui a la double nationalité. Elle entre en phase critique de sa grève de la faim, risquant sa vie, et je vous invite à lui apporter notre soutien dans ce combat pour la liberté.

Je vous remercie et vous souhaite de bons travaux.

Merci beaucoup.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente de la 7e Commission.

2025 DGRI 5 - Subvention (160.000 euros) à l'association "Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales".

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons examiner à présent le projet de délibération DGRI 5 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales".

La parole est tout d'abord à Brigitte KUSTER, pour le groupe Union Capitale.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à travers ce projet de délibération, je voudrais vous faire part de deux étonnements : nous allons évoquer la baisse de la subvention de la Ville de Paris à la Maison de l'Europe, et, deuxième étonnement, c'est l'abandon de l'hôtel Haviland qui abritait préalablement la Maison de l'Europe avant son déménagement.

Nous sommes d'abord, au travers de ce projet de délibération, appelés à étudier la baisse de la subvention de 25.000 euros par rapport au budget de l'an dernier, la subvention s'élevant désormais à 160.000 euros. Votre décision de réduire la subvention accordée à la Maison de l'Europe n'est pas la bienvenue au vu de la réalité des besoins de cette institution, institution que nous connaissons bien, car avant d'être déménagée dans le 16e arrondissement, nous avions la chance de l'avoir dans le 17e. Jean-Didier BERTHAULT, Conseiller de Paris du 17e, en est d'ailleurs administrateur et suit de très près les travaux.

Malheureusement, le déménagement s'est fait sans concertation, sans concertation avec la mairie du 17e et sans concertation aucune avec les parties concernées. Non seulement cela s'est fait sans concertation, mais cela s'est fait également de manière précipitée et à un moment pour le moins surprenant, puisque c'était durant les élections européennes, ce qui n'a pas facilité la vie de la Maison de l'Europe, vous l'imaginez. La raison qui a été donnée par la Mairie de Paris, c'est qu'il fallait libérer le lieu pour un autre occupant. A ce jour - nous sommes en 2025 -, malheureusement, force est de constater à notre grande surprise que le magnifique hôtel particulier Haviland est toujours inoccupé, voire abandonné. Aussi, ma première question sera : pouvez-vous nous dire, Monsieur le Maire, la raison de l'abandon de cet hôtel particulier ?

Par ailleurs, je le disais, il y a de l'étonnement face à la baisse de la subvention de 25.000 euros, que vous aviez d'ailleurs abondée de manière particulière l'an dernier, 25.000 euros, en raison du déménagement. Mais force est de constater qu'il s'avère nécessaire de maintenir cette somme au vu des charges que la Maison de l'Europe a désormais à assumer dans son nouveau site de l'avenue de Versailles qui est beaucoup plus grand et qui entraîne par définition des frais et des charges supplémentaires. Nous vous demandons donc d'entendre ici leur demande et de maintenir la subvention à 185.000 euros.

Rappelons quand même que les défis européens, nous le savons tous, sont plus que jamais au cœur des préoccupations non seulement de nos dirigeants mais aussi de nos concitoyens, qu'il s'agisse des tensions géopolitiques, des enjeux climatiques ou des défis démocratiques. Affaiblir une institution qui œuvre à la sensibilisation et à la formation des citoyens, dont, d'ailleurs, beaucoup sont des enfants, sur ces sujets et ne pas les accueillir dans des conditions satisfaisantes, cela nous paraît pour le moins paradoxal. La Maison de l'Europe joue un rôle essentiel dans la promotion des valeurs européennes et dans le rapprochement, comme je le rappelais, entre les citoyens et les institutions de l'Union. Je le rappelle, elle propose des espaces de dialogue, des conférences, des actions pédagogiques et favorise une meilleure compréhension des politiques européennes auprès d'un très large public.

Dans une période, je le rappelais également, où l'Europe fait face à de nombreux défis et où le besoin d'information et de pédagogie - j'insiste sur le mot "pédagogie" - est crucial, cette diminution de moyens risque de fragiliser une mission pourtant fondamentale pour la Capitale, ville, Paris, historiquement attachée aux idéaux européens. Nous devons au contraire renforcer son engagement en faveur d'une meilleure compréhension des enjeux communautaires.

Cette décision, Monsieur le Maire, vous le comprendrez, mérite d'être réexaminée, car affaiblir la Maison de l'Europe, c'est affaiblir l'ancrage européen de Paris et priver les citoyens d'un lieu essentiel de réflexion et de débat.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne à présent la parole à Jean-Philippe DAVIAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est l'occasion de saluer l'action de la Maison de l'Europe, de saluer Michel DERDEVET, son président, et Ursula SERAFIN, la directrice, ainsi que l'ensemble de l'équipe pour leur action depuis des années, une action soutenue, une action efficace, une action intelligente pour rendre l'Europe plus proche, plus accessible pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Je l'ai expérimenté en tant que référent Europe dans le 18e arrondissement, la Maison de l'Europe, c'est aussi un soutien, un lieu de ressources. Nous allons par exemple au mois de mai accueillir une exposition qui nous est proposée par la Maison de l'Europe. Nous avons fait un certain nombre d'initiatives en commun et j'encourage vraiment mes collègues des différents arrondissements à se saisir de cette opportunité que leur apporte la Maison de l'Europe, qui a passé une année 2024 un peu particulière avec ce déménagement. C'est toujours perturbant, mais ils vont pouvoir profiter maintenant de locaux plus grands et surtout plus pratiques pour pouvoir donner encore plus d'ampleur à leurs actions.

Je veux quand même souligner aussi le montant de la subvention de la Ville de Paris qui est maintenu à un niveau très élevé, 160.000 euros. J'ai eu l'occasion de le dire à chacune de mes interventions sur cette subvention, je regrette encore et toujours le manque de soutien de la Région qui se dit la première Région d'Europe. Je déplore ce manque de soutien depuis 2015. A l'époque, au Conseil régional, je me bagarrais lors du vote du budget pour que le soutien soit réel et qu'il y ait une vraie ambition de la Région en matière d'Europe. Evidemment, je n'ai pas tellement été entendu, mais il semblerait que personne n'ait été entendu depuis, puisque la Région est aux abonnés absents. Je trouve que c'est vraiment dommage, parce que c'est une action essentielle que mène la Maison de l'Europe, et celle-ci mériterait d'être soutenue au-delà du soutien important de la Ville de Paris.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe DAVIAUD.

Pour répondre, je donne la parole à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller de Paris, cher Jean-Philippe DAVIAUD, Madame la Conseillère de Paris, chère Brigitte KUSTER, je vais d'abord remercier Jean-Philippe pour ses propos sur la Maison de l'Europe. Je vous rassure, Madame KUSTER, la place de Paris en Europe est toujours prédominante. La Maire de Paris rappelait l'invitation qu'elle a reçue du président du Conseil de l'Europe Antonio COSTA, avec qui elle a déjeuné, en ma compagnie, il n'y a même pas une semaine, et elle était au Sommet des maires européens à l'invitation du Maire de Varsovie, où Paris était la ville majeure invitée pour toute son action européenne. Donc, ne vous inquiétez pas sur ce sujet.

Concernant ce que vous dites sur le budget, c'est totalement inexact. Les 25.000 euros avaient été justement alloués pour que la Maison de l'Europe puisse déménager. Elle fonctionne très bien. D'ailleurs, j'ai reçu les félicitations de Jérémy REDLER qui est venu me voir en Conseil de Paris. Il y va souvent et il m'a dit que c'était fabuleux, que le directeur de la Maison de l'Europe était tout à fait heureux et que cela fonctionnait parfaitement bien, qu'il y avait des colloques, des expositions. Ne vous inquiétez donc pas non plus, la Maison de l'Europe fonctionne très bien, je vous en remercie. D'ailleurs, j'espère que vous parlerez effectivement à Mme la Présidente de Région pour qu'elle rétablisse la subvention qu'elle a coupée. Nous sommes les seuls bailleurs de cette Maison de l'Europe, puisque, je le rappelle, tout le monde a coupé ses subventions.

Je vais finir pour le maire du 17e, pour lui répondre. Effectivement, il y a eu un déménagement qui était demandé en partie parce que la Maison de l'Europe souhaitait pouvoir organiser des conférences, et elle a désormais une grande salle de conférences où elle peut faire des conférences.

Concernant le lieu, cher collègue, nous en avons parlé. La Maison de la Martinique devait s'installer là-bas. Tout le monde est conscient des coupes budgétaires de l'Etat visant les collectivités locales et territoriales. Il se trouve que la Martinique, justement, a voulu faire preuve de responsabilité en matière de finances publiques et elle a considéré que les travaux qu'elle devait faire pour aménager l'hôtel particulier ne pouvaient pas être pris en charge, compte tenu des réductions de ses budgets.

Par ailleurs, la Direction de l'Urbanisme est en étude actuellement du futur de ce lieu et je suis sûr qu'elle ne manquera pas de revenir vers vous avec des propositions.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DGRI 5).

2025 DGRI 19 - Convention de co-organisation entre la Ville de Paris et la représentation du Gouvernement régional du Kurdistan-Irak en France pour l'organisation du Nouvel an kurde Newroz le 27 mars 2025.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du projet de délibération DGRI 19 concernant une convention de co-organisation entre la Ville de Paris et la représentation du Gouvernement régional du Kurdistan-Irak en France.

La parole est à M. Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Par ce projet de délibération, il s'agit de nous prononcer sur la co-organisation entre la Ville de Paris et la représentation du Gouvernement régional du Kurdistan-Irak en France, du Nouvel An kurde, le Newroz, le 27 mars prochain dans les salons de l'Hôtel de Ville. En kurde, Newroz signifie "le jour nouveau", annonciateur d'une année nouvelle qui commence par le renouveau de la nature après l'hiver. C'est le 21 mars, jour de l'équinoxe du printemps. Dans la tradition kurde, c'est aussi et surtout une fête avec une forte symbolique, émancipatrice de liberté et de l'esprit de résistance à la tyrannie, la révolte contre l'injustice et contre toutes les injustices. Longtemps interdite et réprimée en Turquie, cette fête est encore très encadrée par l'Etat turc.

En France et particulièrement à Paris, nous avons une forte communauté kurde attachée à ses valeurs, à son histoire, à sa culture, mais qui est aussi engagée dans la cité au niveau associatif, culturel et citoyen. Nous en parlons régulièrement.

Avec ce projet de délibération examiné aujourd'hui, nous rappelons notre intérêt public local à cette communauté, avec laquelle Paris s'inscrit dans une longue histoire de soutien et d'engagement à leur côté. Notre groupe MoDem et Indépendants votera bien évidemment en faveur de ce projet de délibération.

Mais parmi nos engagements, je souhaite aussi rappeler notre attention particulière à l'Institut Kurde de Paris, à sa bibliothèque et à l'organisation de manifestations culturelles et artistiques. L'objectif est de permettre, d'une part, de sauvegarder la plus importante bibliothèque kurde du monde occidental et, d'autre part, de diffuser la culture kurde, car, en effet, l'Institut participe du maintien, du développement et de la transmission de l'histoire de la mémoire et de la culture des Kurdes en France et en Europe.

Je profite aussi de cette intervention pour nous rappeler collectivement, mes chers collègues, de continuer à porter une attention particulière à la situation intenable des avocats, journalistes, intellectuels, militants kurdes injustement opprimés et emprisonnés en Turquie. Les prisons dont l'état inhumain est connu de tous sont pleines de ces femmes et de ces hommes qui défendent leur identité, leur langue et leur culture. Paris n'a pas été épargnée, car les services secrets turcs ont agi à plusieurs occasions en assassinant des militantes et militants qui avaient le tort d'être kurdes. Nous avons collectivement été en soutien à ces persécutés.

Nous avons aussi salué les combattantes et combattants kurdes, cette armée de peshmergas qui ont notamment combattu l'Etat islamique, ces peshmergas dont le nom sera également attribué à une allée du parc André-Citroën dans le 15e arrondissement de Paris, conformément au projet de délibération que nous avons voté lors de ce Conseil.

Pour terminer, je souhaite attirer votre attention une nouvelle fois sur la situation de M. Osman KAVALA. Philanthrope, défenseur du patrimoine turc et de sa diversité culturelle, militant des droits de l'homme, fondateur de la maison d'édition Iletisim, soutien de la reconstruction de monuments historiques dont les églises arméniennes en Turquie, Osman KAVALA est en prison depuis 2.659 jours par la seule volonté du Président turc, M. ERDOGAN, et de son appareil d'Etat. Aussi, il me paraît particulièrement important et utile que la Ville de Paris prenne enfin position en exigeant la libération de M. Osman KAVALA. Monsieur le Maire, cher Arnaud NGATCHA, nous avons encore ce chantier à mener.

Merci.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Alexis GOVCIYAN.

La parole est à présent à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans la tradition kurde, le Newroz n'est pas qu'une fête du Nouvel An, c'est aussi et surtout le jour anniversaire de la victoire d'un peuple asservi qui s'est soulevé contre le tyran sanguinaire Zahâk. C'est une fête de résistance, d'émancipation et de liberté.

Cette célébration du Newroz était évidemment interdite et sévèrement réprimée en Turquie de 1924 à 1995. La répression de ces festivités en 1992 avait d'ailleurs fait une centaine de morts dans la population civile. En effet, la Turquie contemporaine s'est fondée sur le crime contre les Arméniens, contre les Grecs, contre les Assyro-Chaldéens et contre les Kurdes. Mais ces derniers sont toujours debout. Aujourd'hui encore, la haine d'ERDOGAN contre les Kurdes n'a pas de frontières. Souvenons-nous du 9 janvier 2013 quand les militantes kurdes Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Saylemez se faisaient assassiner. Ces meurtres furent commandités par les services secrets turcs, bras armé et criminel du régime d'ERDOGAN. Mais les commanditaires restent impunis.

De l'autre côté de la Méditerranée, au Moyen-Orient, la traque se poursuit et s'intensifie. En Syrie, le Rojava est à nouveau menacé et attaqué par la Turquie et ses affidés, ainsi que par la réminiscence de Daech. Alors même que la ville de Kobané célébrait le 26 janvier dernier les 10 ans de sa libération des mains de Daech, au moins 12 personnes dont 5 enfants ont été tuées deux jours plus tard dans une attaque de drone turc à Sarrine. Si les bombardements sont fréquents autour de cette ville située dans le Rojava, c'est la première fois que celle-ci est directement prise pour cible. Toute cette violence dans cette région autonome du Rojava en Syrie n'est pas un hasard : il s'y est établi un système fédéral multiethnique et multiconfessionnel qui permet le vivre-ensemble. Ils construisent une société du progrès social, féministe, écologique et pacifique. Hélas, cette expérience est désormais en danger. Aujourd'hui, ce sont donc les campagnes militaires menées par la Turquie en Syrie, notamment les récentes attaques contre les zones contrôlées par les Kurdes après la chute de Bachar EL-ASSAD.

Avec le régime syrien, la situation reste très menaçante pour les Kurdes de ce pays. Malgré la tourmente, les Kurdes ont résisté et résistent encore. On le sait, ERDOGAN ira jusqu'au bout, il veut briser le Kurdistan et les différentes zones et frontières qui le composent. Profitant des normes européennes et de la volonté de l'Union de repousser les réfugiés le plus loin possible, il a érigé un mur de séparation de près de 300 kilomètres construit le long de l'Iran, qui détruit des villages entiers et spolie les Kurdes vivant le long de la frontière. Le mur et ses tranchées, postes de police, miradors et barbelés qui l'entourent ont été financés par l'Union européenne. L'Europe et la France ont tôt fait d'oublier que les Kurdes ont été la clé de la coalition internationale contre l'Etat islamique à partir de la bataille de Kobané en 2014.

L'arrivée au pouvoir de Donald TRUMP pourrait amener les Etats-Unis à retirer leur soutien aux forces kurdes qui seraient alors menacées à la fois par la Turquie, ses supplétifs de l'Armée nationale syrienne et par le nouveau pouvoir syrien. Pourtant, ÖCALAN, emprisonné à vie depuis 1999 sur une île au large d'Istanbul et fondateur du Parti des travailleurs du Kurdistan, a initié il y a un mois un tout nouveau dialogue avec le parti pro-kurde dans l'espoir, un jour, de réussir à trouver une paix durable.

Comble de l'ironie, depuis 20 ans, le régime turc tente de récupérer cette fête du Newroz, qu'il considère désormais comme une fête des peuples turcophones. La lutte contre l'effacement des Kurdes, en plus d'être une question nationale, est une question de justice sociale. Les Kurdes constituent une force de paix et de démocratie dans une région à feu et à sang et ils ont plus que jamais toute notre solidarité.

Dans ce contexte régional et international désastreux pour les Kurdes, fêter le Newroz est d'autant plus important. Mes chers collègues, soyons nombreux en mars prochain aux côtés de nos amis Kurdes.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à présent à Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Union Capitale.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Beaucoup de choses ont déjà été dites par mes collègues précédents. La communauté kurde établie en France et forte d'environ 300.000 membres s'apprête donc à célébrer ce Nouvel An kurde, Newroz, le 21 mars prochain. Cette fête, symbole de renouveau et de résistance, comme cela a été dit, revêt une importance particulière pour un peuple ayant traversé et continuant à traverser de nombreuses épreuves. A cette occasion, il est impératif de réitérer notre soutien inébranlable, tant moral que politique, au peuple kurde. Les Kurdes répartis principalement entre la Turquie, l'Irak, l'Iran et la Syrie constituent l'une des plus grandes Nations sans Etat au monde. Ils ont traversé et continuent de traverser de nombreuses épreuves dans une région marquée par l'instabilité et les conflits. Entre déplacements forcés, guerres territoriales et répression ethnique et religieuse, ils ont été et sont victimes de multiples persécutions.

Dans les années 1980 en Irak, les populations kurdes ont été frappées par des attaques chimiques perpétrées par le régime de Saddam Hussein, notamment à Halabja en 1988, causant des milliers de morts. Plus tard, lors de la guerre du Golfe en 1991, c'est un million et demi de Kurdes qui ont été contraints à l'exil, fuyant les représailles du régime irakien. En Iran, les Kurdes ont longtemps été marginalisés et privés de leurs droits par le régime des mollahs, subissant une répression politique et culturelle. En Syrie, et nous avons évidemment aujourd'hui une

vigilance encore plus importante par rapport à ce qu'il est en train de se passer en Syrie, ils font face à de multiples menaces, notamment de la part de groupes extrémistes. Comme je le disais, nous devons continuer à rester vigilants sur les évolutions politiques internes en Syrie.

Face à ces injustices, la France, patrie des droits de l'homme et du citoyen, a toujours soutenu les peuples opprimés. Paris, effectivement, réaffirme par ce projet de délibération son engagement en faveur de cette minorité persécutée. La France a ainsi accueilli de nombreux réfugiés kurdes et soutient activement les initiatives visant à promouvoir la paix et la stabilité dans la région. Le renforcement des liens entre Paris et Erbil, capitale du Kurdistan irakien, et le développement des partenariats avec la représentation du Gouvernement du Kurdistan à Paris sont des leviers importants permettant de soutenir le peuple kurde. Ces collaborations peuvent inclure des projets éducatifs, culturels, économiques visant à renforcer les liens entre nos deux peuples et à soutenir le développement durable de la région.

Pour toutes ces raisons, notre groupe Union Capitale votera évidemment favorablement pour ce projet de délibération, réaffirmant ainsi notre engagement aux côtés de cette cause et pour toutes les raisons qui ont précédemment été évoquées.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Didier BERTHAULT.

La parole est à présent à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Les Kurdes seraient près de 50 millions ; c'est le plus grand peuple sans Etat. C'est leur malédiction et c'est l'héritage d'un découpage post-colonial qui a ignoré leurs aspirations. Et le Gouvernement turc, évidemment, fait tout pour empêcher que ces aspirations s'épanouissent, tant en Turquie qu'à ses frontières, en Syrie et en Irak notamment.

La délégation d'élus français, dont a d'ailleurs fait partie Geneviève GARRIGOS ici présente, a pu mesurer la situation fragile en Syrie pour les Kurdes et marquer son soutien aux Kurdes du Rojava qui se battent pied à pied aujourd'hui contre des milices pro-turques. Un Etat turc qui est soupçonné aussi d'être impliqué dans l'assassinat de Fidan Dogan, Sakine Cansiz et Leyla Saylemez du Parti des travailleurs du Kurdistan en janvier 2013 en plein Paris. On s'en souvient encore.

L'existence d'une diaspora kurde importante à Paris et son poids associatif, culturel et politique nous obligent. Nous ne pouvons évidemment rester indifférents au destin des Kurdes là-bas et à celui des Kurdes ici. Et en tant que militant de gauche, j'ai envie de dire que nous ne pouvons rester indifférents non plus à la capacité étonnante des Kurdes à inventer des réponses politiques progressistes, même dos au mur, même du fond de leurs prisons comme ÖCALAN, des Kurdes qui, même du fond de la tranchée, j'ai envie de dire, arrivent à inventer des réponses politiques étonnantes, dont nous aurions tout intérêt à nous inspirer. Le confédéralisme démocratique, par exemple, né des expériences concrètes kurdes mais aussi des réflexions croisées entre ÖCALAN et Bookchin est une tentative de réinventer la radicalité politique du P.K.K. et de l'adapter aux contraintes particulières d'un peuple sans Etat. Puisqu'il n'y a pas d'Etat, les Kurdes, d'une certaine manière, tentent d'imaginer autre chose, un modèle assembléiste qui dialogue avec le municipalisme libertaire, des coopérations multiethniques. Je pense qu'on aurait beaucoup à apprendre en particulier des mobilisations féministes qui se développent, que ce soit en Syrie, en Turquie ou ailleurs. Mais ici, il s'agit plus précisément d'une coopération avec le Gouvernement régional kurde irakien.

Il faut aussi parler de l'histoire des Kurdes irakiens, des Kurdes irakiens qui n'ont cessé depuis les années 1930 de se battre pour leur autonomie. Ils l'ont payé très cher sous le régime de Saddam Hussein. On se souvient de l'écrasement en 1988 de leur révolte par Saddam Hussein et son cousin qui était tristement nommé "Ali le Chimique". Plus de 100.000 Kurdes auraient été tués. Aujourd'hui, les Kurdes irakiens ont leur autonomie par rapport au pouvoir central et représentent près de 17 % de la population autonome. Je tiens à en parler, parce que ce sont souvent de ces Kurdes-là dont on entend le moins parler ici.

Dans ce contexte, l'organisation de cette fête du Nouvel An kurde, une belle fête symbole de résistance et de renouveau, doit être un beau symbole qui doit permettre de marquer notre soutien à un peuple opprimé là-bas, à une diaspora attaquée ici, et il ne reste plus qu'à espérer que pour ce Nouvel An, la Ville de Paris se joindra à la demande des Kurdes que le secret d'Etat soit levé pour que toute la lumière soit faite sur les attentats à Paris et que le P.K.K. ne soit plus considéré comme une organisation terroriste. Alors, peut-être que cette fête sera réellement une fête symbole de renouveau et de résistance dans les salons de l'Hôtel de Ville.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Laurent SOREL.

La parole est à présent à Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention va être un peu décalée avec celles de mes prédécesseurs, même si je partage ce qu'ils ont dit par rapport à l'ensemble des Kurdes de toute la région. Mais on ne va pas revenir au traité de Sèvres et sur les conséquences qu'il a eues par la suite.

A ce Conseil, le K.R.G., donc les représentants du Kurdistan irakien, est à l'honneur, puisque nous avons un premier projet de délibération sur l'allée des Peshmergas dans le parc André-Citroën dans le 15e arrondissement. Et là, on leur demande d'organiser Newroz. Newroz, c'est une fête très importante pour les Irakiens, pour les Kurdes et pas seulement pour eux, et cela met en avant tout le travail qui a été fait par les Irakiens kurdes. Notamment, il y a quelque chose qui n'a pas été dit par mes prédécesseurs, le fait qu'ils aient eu des élections dernièrement, en octobre ou en novembre de l'année dernière, qui montre toute la vigueur démocratique dans cette région. J'ai eu l'occasion d'aller à Erbil très récemment et j'ai été impressionné par cette ville pleine de lumière, pleine de vie qui tranche avec ce qu'on a pu connaître dans un Irak - notamment si on va à Bagdad, ce n'est pas du tout la même situation - qui a été ravagé par la guerre, où il y a eu des milliers, des millions de morts.

C'est vrai que les Kurdes irakiens ont payé très cher de leur sang. Saddam Hussein avait testé des armes chimiques, cela avait entraîné beaucoup d'émoi. Et, pareil, lors de la première attaque contre les Irakiens, ils avaient été un peu abandonnés à leur sort, ce qui avait permis à Saddam Hussein de se venger contre les Kurdes qui avaient demandé leur autonomie.

Pour l'année prochaine, par rapport à ce qu'ont dit mes prédécesseurs, Newroz n'est pas que la fête des Kurdes d'Irak. C'est la fête des Kurdes mais aussi des Perses, des Afghans. Beaucoup de personnes fêtent Newroz, parce que cela fait partie de leurs traditions, de l'importance de l'arrivée du printemps. Je rappellerai que le culte avait été importé en Europe et notamment en France il y a très longtemps. Les Cathares étaient porteurs de ces religions, de ces traditions qui venaient de cette région très riche. L'humanité est née dans cette région, entre le Tigre et l'Euphrate. Voilà, peut-être que pour l'année prochaine, ce serait bien d'avoir une fête qui regroupe l'ensemble de ceux qui fêtent Newroz, pas uniquement les Kurdes d'Irak. Ce serait une proposition pour l'année prochaine.

Bien sûr, il faut voter ce projet de délibération à l'unanimité, il n'y a pas de doute par rapport à cela.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Pour répondre à l'ensemble des oratrices et orateurs, la parole est à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Présidente, chère Raphaëlle PRIMET, Messieurs les Conseillers, merci pour ce consensus politique. Vous avez tous chacun très bien décrit ce pour quoi nous soutenons la communauté kurde.

Juste une précision. Notamment, chacun sait que cette communauté kurde est extrêmement présente dans le 10e arrondissement et je voudrais donc avoir une pensée toute particulière pour la maire du 10e arrondissement Alexandra CORDEBARD, ainsi que pour Rémi FÉRAUD, le président du groupe Paris en commun, l'ancien maire du 10e arrondissement.

Je veux aussi rappeler l'engagement de la Maire de Paris, de l'Exécutif pour la communauté kurde, comme nous le faisons pour la communauté arménienne. Cela fait partie des fondamentaux de l'engagement international de la Ville de Paris.

Je vais répondre aux questions qui m'ont été posées. D'abord, cher Alexis GOVCIYAN, évidemment, je vous apporterai mon total soutien si vous souhaitez porter ce soutien de la Ville de Paris à Osman KAVALA. J'y répondrai favorablement en ce qui me concerne, mais aussi la Maire de Paris, je n'en doute pas. M. Jérôme GLEIZES également, pour l'année prochaine, nous sommes à l'écoute de toutes les propositions que vous pourriez nous faire.

Je vous remercie beaucoup.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DGRI 19).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la situation inquiétante des anciens dirigeants du Haut-Karabagh (Artsakl) emprisonnés en Azerbaïdjan.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent passer à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 113 est relatif à la situation inquiétante des anciens dirigeants du Haut-Karabagh emprisonnés en Azerbaïdjan, et permettez-moi de saluer à cette occasion la présence dans nos tribunes de Monsieur l'Ambassadeur d'Arménie.

S'agissant d'un vœu de l'Exécutif, je donne naturellement la parole à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et, effectivement, merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur, d'être là. C'est votre première présence puisque vous êtes arrivés il y a peu dans notre Capitale. Je vous remercie d'être ici présent avec nous, comme le faisait votre prédécesseur, lorsque nous portons des vœux importants.

Nous avons souhaité revenir sur la situation des anciens dirigeants du Haut-Karabagh, aussi appelé Artsakh, emprisonnés en Azerbaïdjan depuis près d'un an et demi. Cette situation est très inquiétante à double titre.

Tout d'abord, ces procès sont un peu comme ceux au temps des procès staliniens. Ils se sont déroulés à Bakou pour juger une vingtaine d'anciens dirigeants du Haut-Karabagh, dont un ancien Ministre d'Etat nommé pour le prix Nobel en 2024, Ruben VARDANIAN, et trois anciens présidents de la République, depuis auto-dissoute, dont Araïk HAROUTUNIAN que la Maire de Paris avait rencontré à Goris en Arménie. Depuis leur arrestation fin 2023, alors qu'ils tentaient de regagner l'Arménie depuis l'Artsakh, leurs droits ne sont absolument pas respectés. Les familles n'ont pas accès à eux ou très peu. Il n'y a pas de droit de la défense, car les avocats ne peuvent pas entrer en contact avec eux, et les faits reprochés, évidemment, sont fallacieux. Il leur est reproché notamment des actions terroristes, des crimes de guerre sans qu'aucune preuve ne soit apportée. Mais cela ne nous surprend pas, étant donné la nature du régime de M. ALIYEV et les nombreuses atteintes aux droits humains dans ce régime qui sont notamment dénoncées par l'O.N.G. "Freedom House". Le système judiciaire azéri coopère étroitement avec le pouvoir exécutif et réprime ainsi toutes les libertés.

Soutenir ici les anciens dirigeants du Haut-Karabagh, c'est non seulement soutenir ces hommes courageux qui ont porté la voix du Haut-Karabagh, mais c'est également s'opposer à ce régime arbitraire.

Je vous remercie donc de soutenir ce vœu, de le voter. Et encore merci, Monsieur l'Ambassadeur, d'être présent parmi nous.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je suis saisi d'un certain nombre d'explications de vote.

Je donne tout d'abord la parole à Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Union Capitale.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, ce vœu qui a été déposé par l'Exécutif après la 8e Commission nous donne l'occasion de revenir sur un sujet qui nous tient particulièrement tous à cœur et je voudrais le dire aussi, Monsieur l'Ambassadeur, vous assistez à l'un des rares moments d'unanimité au sein de ce Conseil de Paris qui est justifié par une cause qui nous transcende et qui est celle que traversent votre pays mais aussi le Haut-Karabagh.

Arnaud NGATCHA l'a rappelé, un certain nombre d'initiatives ont été prises par des collectivités, toutes tendances politiques confondues. Chaque fois que des vœux ont été présentés ici en Conseil de Paris, ils ont été votés de façon unanime par l'ensemble des composantes politiques de ce Conseil de Paris et je dois dire que localement aussi, nous déclinons au maximum la sensibilisation des populations que nous devons effectuer. Nous l'avons fait en mairie du 17e, même pendant le confinement, sous une forme différente puisque c'était une forme vidéo qui était adressée aux habitants, avec évidemment un lien tout particulier qui lie le 17e à l'ambassade d'Arménie qui y réside encore pour quelques années.

Je dois dire que nous avons, au-delà du texte de ce vœu sur les prisonniers politiques et aujourd'hui leurs conditions arbitraires de détention, une cause qui va au-delà de la défense d'un peuple et au-delà de l'intégrité d'un territoire. Il s'agit bien de renouveler et d'affirmer le soutien à une civilisation qui est menacée, qui est menacée aujourd'hui par un régime dictatorial à ses frontières, à sa frontière avec notamment aussi des moyens militaires dont on sait qu'ils peuvent se mettre en œuvre très rapidement. Je crois donc que le partenariat stratégique qui a été aussi renouvelé et rappelé entre la France et l'Arménie est d'autant plus important.

En tout cas, au niveau de ce Conseil de Paris, bien évidemment le groupe Union Capitale votera ce vœu et tient, Monsieur l'Ambassadeur, à vous renouveler aujourd'hui toute notre amitié.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Didier BERTHAULT.

La parole est à présent à Alexis GOVCIYAN, pour le groupe MoDem et Indépendants.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Excellence Monsieur l'Ambassadeur, je vous salue également en lien avec notre maire Delphine BÜRKLI. Vous connaissez l'attachement du 9e arrondissement, son histoire et la présence des Arméniens de cette petite Arménie. Pour ces raisons, le travail qui est réalisé avec Delphine BÜRKLI et notre équipe, tous ensemble, a sans doute une autre dimension.

Ce vœu a le mérite de poser la question des dirigeants qui sont emprisonnés et la situation dramatique du peuple arménien, tant dans le Haut-Karabagh qu'en Arménie, notamment dans la partie Sud-Est, le Syunik. Le travail que vous avez fait, Monsieur le Maire, cher Arnaud NGATCHA, et qui nous permet aujourd'hui d'avoir ce débat me conduit à vous dire à toutes et tous, chers collègues, que les personnes dont il s'agit, les trois anciens présidents, l'ancien Ministre d'Etat et tous les autres, je les connais personnellement car j'ai travaillé aussi bien avec le Président Arkadi GHOUKASSIAN qu'avec Araïk HAROUTUNIAN et Bako SAHAKIAN, et bien évidemment avec Ruben VARDANIAN. Toutes ces personnalités ont mené un travail très important tout au long de l'histoire récente du peuple arménien et dans le Haut-Karabagh.

Ils sont victimes de la dictature, de l'obscurantisme et aussi de cette barbarie qui fait qu'il n'y a plus d'Arméniens dans le Haut-Karabagh. Dans tout ce territoire, il n'y a plus rien, ni écoles, ni administrations. Il n'y a aucune présence des Arméniens, à tel point qu'au niveau de Google, quand on tape sur le lieu de naissance d'une personnalité arménienne, on met Khankendi au lieu de mettre Stepanakert, parce que même les noms ont été changés et ont été turquisés ou azerbaïdjanisés - je ne sais pas comment on dit.

Bien évidemment, nous voterons en faveur de ce vœu, cher Arnaud NGATCHA, et je pense que ce sera effectivement un vote unanime.

Je voudrais juste proposer quelque chose que l'on pourrait prendre en considération ensemble. Tout récemment, le C.C.A.F., le Conseil de coordination des organisations arméniennes de France, a saisi le Procureur de la Cour pénale internationale pour l'ouverture d'une enquête contre M. ALIYEV et contre l'Azerbaïdjan pour les attaques civiles et militaires en 2020 et 2023, qui ont provoqué le nettoyage ethnique de l'Artsakh et de ses 150.000 Arméniens. Dans la mesure où cette procédure est lancée et que le C.C.A.F. a saisi la Cour pénale internationale, je souhaiterais, si vous en étiez d'accord, si tous mes collègues étaient d'accord, que nous puissions travailler pour que la Ville de Paris apporte son soutien et son engagement total auprès du C.C.A.F. pour que cette procédure prenne encore plus de force et de vigueur.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, cher Alexis GOVCIYAN.

La parole est à présent à Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

A mon tour, je souhaite la bienvenue au nouvel ambassadeur d'Arménie. J'avais été ému lors de la précédente invitation de sa prédécesseure, qui avait rappelé tous les liens entre la France et l'Arménie qui remontent à plusieurs siècles, et c'est vrai que sa position ne doit pas être facile, parce qu'il y a beaucoup d'hypocrisie de la part de l'Occident vis-à-vis de l'Azerbaïdjan notamment. Je rappellerai que la dernière C.O.P. a été organisée à Bakou et que beaucoup d'organisations mondiales ont encore lieu à Bakou sans qu'il n'y ait boycott. Cela doit être terrible, quand on est ambassadeur d'un pays, de faire avec ce double discours. Dans le discours, bien sûr, tout le monde est là pour soutenir, mais dans les actes, là où vous avez besoin de notre aide, souvent on n'est plus là. C'est aussi cela qu'il faut aussi rappeler.

C'est vrai que le martyre continue. Vous avez perdu tout un territoire, le Haut-Karabagh, l'Artsakh. Maintenant, on a le procès des dirigeants de ce pays. Si on était dans un régime où, vraiment, on défendait la démocratie, cela devrait être condamné par tous les gouvernements, par tous les Ministères des Affaires étrangères. Ce n'est pas le cas. Heureusement que les collectivités territoriales ont encore cette autonomie et ne suivent pas systématiquement les positions du Quai d'Orsay, pour ce qui concerne la France, et peuvent prendre des positions pour vous soutenir dans cette lutte.

Parce que c'est important de vous soutenir. Vous le savez depuis très longtemps, on vous a souvent oubliés, et heureusement que les peuples et notamment… Il y a une autre unanimité aussi, Monsieur BERTHAULT, vous avez oublié les Kurdes dont on parlait juste avant, et c'est vrai que les Kurdes et les Arméniens ont un peu un destin commun. Ils ont été opposés à un moment mais, aujourd'hui, ils ont un destin commun. Tout à l'heure, je parlais du traité de Sèvres, cela veut dire qu'au moment du démantèlement de l'Empire ottoman, il aurait dû y avoir normalement une terre arménienne et une terre kurde, et tout cela a été effacé. Et vous, vous continuez à vous battre pour les Arméniens - nous espérons que les Kurdes auront un jour le même destin que vous -, mais pour le moment, il faut récupérer le Haut-Karabagh et surtout que justice soit faite pour vos dirigeants politiques.

Nous vous appelons donc, bien sûr, à voter ce vœu, comme l'ensemble de la majorité et de l'opposition.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à présent à Farida KERBOUA, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

Mme Farida KERBOUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur l'Ambassadeur.

L'invasion du Haut-Karabagh par l'armée azérie a constitué une catastrophe humanitaire, près de 150.000 civils ayant dû se réfugier en hâte sur le reste du territoire arménien dans des conditions souvent éprouvantes. Le patrimoine religieux de la région est particulièrement menacé et fait l'objet d'une entreprise de destruction systématique.

La France, fidèle à la longue tradition d'amitié franco-arménienne, a considérablement renforcé son soutien humanitaire en faveur de l'Arménie et des réfugiés du Haut-Karabagh et continue son engagement inconditionnel, son entier et constant soutien à la souveraineté et à la résilience de l'Arménie. Il faut s'en féliciter.

Dans cet hémicycle, nous avions en octobre dernier apporté notre pierre à cet édifice en accordant une subvention de 40.000 euros à l'Association de soutien du Haut-Karabagh, afin de soulager les souffrances des populations arméniennes réfugiées.

Depuis le 27 janvier 2025, 23 anciens dirigeants et hauts fonctionnaires du Haut-Karabagh sont appelés à comparaître, dont l'ancien Ministre d'Etat du Haut-Karabagh Ruben VARDANIAN, ainsi que trois anciens présidents du Haut-Karabagh. Ils sont emprisonnés depuis plusieurs mois en Azerbaïdjan dans des conditions extrêmement difficiles. Ce procès s'apparente à un procès politique où les droits de la défense ne semblent pas respectés. La France doit demander des comptes à l'Azerbaïdjan à ce sujet tout en continuant à œuvrer pour la normalisation des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Le 17 janvier, le Sénat a voté une résolution dénonçant la détention arbitraire des responsables politiques de la République du Haut-Karabagh, représentants légitimes du peuple de ce territoire, et demandant leur libération sans délai. Nous nous associons à cette démarche.

Notre pays est bien placé pour connaître l'extrême vigilance dont il faut faire preuve à l'encontre du régime de Bakou, qui opère des ingérences inadmissibles en Nouvelle-Calédonie visant à saper les bases de notre souveraineté territoriale.

Pour toutes ces raisons, nous voterons bien volontiers ce vœu.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour finir, la parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur l'Ambassadeur, le 17 janvier dernier, l'Azerbaïdjan a ouvert le procès de six dirigeants hauts fonctionnaires arméniens accusés de crimes de guerre, de torture, de déplacements forcés de populations et qui dirigeaient l'enclave du Karabagh avant que l'armée azerbaïdjanaise ne la reprenne en septembre 2023. Ces anciens hauts responsables du Haut-Karabagh dénoncent un procès politique et une procédure totalement truquée. Ils comparaissent entre autres pour terrorisme, séparatisme et crimes de guerre. En réalité, c'est bien l'armée azerbaïdjanaise qui a fait plonger 120.000 habitants dans un état de famine absolue en violant un nombre incalculable de fois le droit international humanitaire.

L'avocate et militante des droits humains Siranush SAHAKYAN, qui représente les intérêts des prisonniers arméniens auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, sait elle aussi que le procès ne sera ni réglementaire, ni équitable. Le procès ne se tient pas à huis clos, mais en est tout de même exclu tout observateur international et média étranger.

Ce qui est vraiment criminel, ce sont les déclarations d'Ilham ALIYEV, président de l'Azerbaïdjan : "L'Etat arménien indépendant est essentiellement un Etat fasciste. C'est pourquoi le fascisme doit être éradiqué." Il se sait soutenu. Le Président turc ERDOGAN fournit à ce qu'il appelle son allié naturel des mercenaires syriens qui sont aussi ceux qui commettent des meurtres, des viols, des enlèvements et des tortures au Kurdistan syrien. Mais les alliances sont instables, la région est un carrefour où se croisent les ambitions géopolitiques de la Russie, de l'Iran et de la Turquie. Rien ne peut vraiment les stopper, toutes les diplomaties onusiennes et européennes ont échoué, de même que le groupe de Minsk coprésidé par la France.

L'Azerbaïdjan et la Turquie ont plongé le Haut-Karabagh dans un désastre humanitaire et politique. Le groupe Communiste soutiendra toujours ses populations. Nous voterons donc bien sûr ce vœu et nous nous joignons à l'appel pour la libération immédiate de ses 16 otages.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 113 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2025, V. 33).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la célébration du 70e anniversaire du jumelage exclusif entre Paris et Rome le 30 janvier 2026.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 106 relatif à la célébration du 70e anniversaire du jumelage exclusif entre Paris et Rome le 30 janvier 2026.

La parole est à René-François BERNARD, pour le groupe Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Monsieur la Maire, mes chers collègues, il y a tout juste 69 ans et 2 semaines, le pacte de nos deux villes capitales, Paris et Rome, instaurait leur jumelage. Il y a 3 ans jour pour jour, au cours de notre Conseil de février 2022, M. l'adjoint à la Maire avait évoqué les événements prévus dans le cadre du 65e anniversaire et s'était félicité d'initiatives venant du groupe "Les Ecologistes", ainsi que notre proposition associative.

Ce vœu issu d'une rencontre de notre député Jean LAUSSUCQ avec son Excellence l'Ambassadeur d'Italie, dont non seulement la représentation diplomatique et consulaire mais aussi l'Institut culturel italien, l'Ecole italienne, le lycée italien Léonard-de-Vinci sont situés dans notre arrondissement, interroge l'Exécutif sur l'anticipation du prochain anniversaire. La Ville de Paris prévoit-elle une programmation culturelle et événementielle mise en œuvre en concertation avec les autorités romaines afin de célébrer les liens qui unissent Rome et Paris tout au long de l'année 2026, marquant ainsi le 70e anniversaire ?

Je saisis l'occasion de ce vœu pour reprendre l'initiative associative dans le cadre de ce jumelage. C'est un projet de conférence européenne porté par l'association "E.F.E.E.A.D." et son partenaire italien l'Université La Sapienza, portant sur "Patrimoine et Résilience urbaine" - il est préparé en liaison avec Pénélope KOMITÈS. Il s'agit de rapprocher les expériences de ces deux villes, de partager avec les capitales européennes et méditerranéennes pour stimuler les stratégies d'adaptation aux problèmes environnementaux et sociaux émergents, en assurant la conservation et la valorisation de leur patrimoine historique exceptionnel, d'autant qu'aujourd'hui, c'est dans le domaine de la culture, cher à notre arrondissement, que, sous l'influence des partenaires romains, portera la thématique discutée avec les parties prenantes.

La conférence pourrait s'inscrire au printemps 2026 à point nommé dans la célébration du jumelage des deux villes, puisqu'elle permet d'allier le retour d'expérience des J.O.P. pour Paris, tandis que sera déployée à Rome l'année 2025 jubilaire. Elle pourra s'appuyer sur une collaboration des services de la Ville avec la Délégation à la qualité urbaine installée par le Maire de Rome.

Ce vœu est donc, cher Arnaud, à la fois une attente, une stimulation et l'apport de notre contribution associative pour célébrer 2026 à la hauteur des ambitions de nos deux capitales de rayonner sur le plan européen, méditerranéen et mondial.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher René-François BERNARD.

Pour répondre à votre stimulation, la parole est à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, cher René-François, je vous rassure, effectivement la Ville de Paris sera à la hauteur. Vous l'avez rappelé, nous avions fêté le 65e anniversaire, et se prépare déjà le 70e anniversaire. Je me rendrai d'ailleurs à Rome dans les prochaines semaines ou peut-être les prochains mois… Oui, comme cela, ça fera parler ceux qui commentent sur les réseaux sociaux. Je me rendrai à Rome pour notamment discuter de cela avec le maire de Rome, Roberto GUALTIERI. Vous savez combien nous sommes attachés à cet unique jumelage qui lie la Ville de Paris à une ville, Rome, pour des raisons historiques, puisqu'il date de 1956, dans le cadre notamment de la construction européenne.

Evidemment, Monsieur le Conseiller, vous avez porté à ma connaissance un projet de conférence européenne intitulé "Patrimoine et Résilience urbaine" dans le cadre du jumelage Paris-Rome porté par l'association "E.F.E.A.D." et avec un partenariat avec l'Université romaine La Sapienza. Je prendrai en compte votre demande et nous l'intégrerons évidemment dans la programmation que nous ferons.

Une petite précision et je terminerai par là, je ne ferai pas voter votre vœu, puisque nous sommes déjà en préparation. Et dedans, notamment, vous indiquez qu'on devrait peut-être préparer cela avec les autorités italiennes. Il ne nous appartient pas, nous, la Ville, de parler avec les autorités italiennes ; c'est le Maire de Rome qui parle avec les autorités italiennes. Ou, éventuellement, Mme la Conseillère de Paris et Ministre de la Culture pourrait, elle, parler avec les autorités italiennes.

Je vous remercie beaucoup.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

J'ai donc une demande de retrait du vœu. Le vœu n° 106 est-il maintenu, cher René-François BERNARD ?

M. René-François BERNARD. - Nous serons bien évidemment attentifs à l'ensemble de la programmation et y apporterons notre contribution.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Donc, vous le retirez ?

M. René-François BERNARD. - Voilà, je vous remercie, je le retire.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Vous le retirez. Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la situation des femmes afghanes.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous pouvons donc passer au vœu référencé n° 107 relatif à la situation des femmes afghanes.

La parole est à Mme Farida KERBOUA.

Mme Farida KERBOUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis l'arrivée au pouvoir des Talibans en août 2021, les femmes afghanes sont entrées dans une nuit sans fin, voyant leurs droits réduits comme peau de chagrin. Et leur situation continue d'empirer. Le 29 décembre dernier, le Ministère de l'Economie taliban a ainsi annoncé que toutes les O.N.G. nationales comme internationales devraient désormais se conformer à un décret publié fin 2022 interdisant l'emploi des femmes afghanes, ce qui est une régression intolérable suscitant de vives inquiétudes. Mais les Talibans ont ensuite pris un autre décret liberticide interdisant les fenêtres dans les espaces domestiques fréquentés par les femmes pour empêcher qu'elles ne soient visibles de l'extérieur, et ils ont imposé aux municipalités du pays de veiller à la mise en œuvre de cette mesure.

Ces nouveaux décrets viennent s'ajouter à une longue liste d'interdictions. Les femmes afghanes ne peuvent plus étudier au-delà de l'enseignement primaire, intégrer des écoles de santé, fréquenter des espaces publics, salles de sport, parcs, salons de beauté, restaurants, ou encore chanter ou réciter de la poésie en public. Ces restrictions draconiennes leur font vivre un véritable cauchemar.

Vous avez d'ailleurs évoqué leur situation dans vos vœux, Madame la Maire, et vous avez regretté, je vous cite, "que les femmes afghanes soient emmurées dans l'obscurité, persécutées pour le simple fait d'être femmes". Nous savons donc que vous partagez ce combat, comme, je crois, la totalité de notre hémicycle.

C'est pourquoi je demande au nom du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" que la Ville de Paris soutienne, dans le cadre de la Journée internationale de lutte pour le droit des femmes le 8 mars prochain, toute initiative visant à sensibiliser les Parisiens à la cause des femmes afghanes, et affiche sur la façade de l'Hôtel de Ville une banderole en leur honneur.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère de Paris, chère Farida KERBOUA.

Les femmes en Afghanistan vivent ce qu'on pourrait appeler un apartheid de genre. D'ailleurs, Mme Raphaëlle PRIMET avait soutenu un vœu que nous avions voté sur l'apartheid de genre. La situation des femmes en Afghanistan est évidemment bouleversante et nous ne pouvons qu'avoir une pensée pour toutes ces femmes oppressées qui subissent de nouveau la loi du joug des Talibans. Il faut savoir qu'elles ne peuvent aujourd'hui même plus être regardées. Elles vivent emmurées. Elles ne peuvent plus non plus, par exemple, avoir des animaux de compagnie, car tout cela leur est interdit. Elles ne peuvent donc rien faire, ni parler, ni être vues.

Votre vœu est totalement légitime et nous y apporterons évidemment un avis positif. Je vous remercie d'avoir accepté l'amendement que je vous proposais, car, effectivement, notre Ville se mobilise déjà. La Maire de Paris l'avait fait, et, bientôt, un événement important qu'elle annoncera elle-même, donc je ne le ferai pas moi-même, sera prévu notamment le 8 mars pour la Journée internationale des droits des femmes, avec un certain nombre d'actions qui seront proposées. C'est pour cela aussi que je ne réponds pas à votre demande de banderole, car il va y avoir des événements et cela va s'inscrire autour de cette journée du 8 mars.

Chers collègues, je vous invite donc à voter ce vœu auquel l'Exécutif émet un avis favorable.

Je vous en remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote d'Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le vœu de ma collègue de droite qui s'émeut, à raison, de la situation terrible des femmes afghanes, qui alerte sur l'apartheid sexiste dont elles font l'objet et rappelle leurs conditions d'existence terribles : elles n'ont pas le droit de vivre dans une pièce dotée d'une fenêtre, pas le droit de sortir dans des lieux publics, pas le droit d'étudier au-delà de l'école primaire, ni de chanter ou ne serait-ce que de laisser entendre le son de leurs voix. Vous faites tous ces constats terribles, comme nous, les écologistes.

Cependant, la seule proposition que vous faites est d'organiser un événement pour le 8 mars. Alors oui, pourquoi pas, c'est très bien, et une banderole sur le fronton de l'Hôtel de Ville, c'est très bien aussi, mais vous comprendrez que la gravité de la situation des femmes afghanes, est telle que je suis quand même un peu restée sur ma faim, car il y a tellement de choses à faire pour changer vraiment la vie et conjurer le destin des femmes afghanes.

Au-delà d'une opération de communication, vous pourriez par exemple demander que la Ville de Paris accompagne les femmes et les filles afghanes présentes sur notre territoire afin de leur garantir un accès effectif à l'éducation, à l'emploi, leur garantir un accueil digne en termes de logement, de soins, leur permettre une véritable émancipation sur notre territoire. Vous pourriez soutenir la mobilisation internationale qui demande que l'apartheid de genre soit reconnu comme crime contre l'humanité et vous pourriez suggérer au Ministre de l'Intérieur issu de vos rangs de délivrer à ces femmes des visas qui leur permettraient de rejoindre la France à partir de l'Iran ou du Pakistan, où elles sont nombreuses à être bloquées dans un contexte où ces visas sont délivrés au compte-gouttes et où les délais pour obtenir un rendez-vous dans les consulats ne cessent de s'allonger.

Le Gouvernement proche de votre sensibilité pourrait également leur accorder de façon inconditionnelle l'asile et a minima la protection subsidiaire. En effet, la Cour nationale du droit d'asile reconnaît l'appartenance de l'ensemble de femmes afghanes à un groupe social susceptible d'être protégé comme réfugié. Je vous invite donc à rencontrer la diaspora afghane de Paris et à tenir compte de leurs besoins concrets.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis saisi d'une deuxième demande d'explication de vote de la part de Geneviève GARRIGOS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement le groupe Paris en commun s'associe à ce vœu et, bien sûr, appelle à le voter. Nous tenons à rappeler que de nombreuses actions sont menées y compris par les maires d'arrondissement en soutien aux associations dans leur arrondissement, que ce soit justement, comme le signalait Aminata, en termes d'hébergement, d'intégration, de soutien aux associations ou également d'activités culturelles, parce que, nous le savons, la culture est un vecteur très important de lien entre les femmes de la communauté qui sont ici aujourd'hui, en sachant qu'il y a beaucoup d'artistes, de journalistes, d'écrivaines. Il est donc important que nous puissions les soutenir.

Pour finir, bien sûr, nous allons continuer, mais je voulais signaler que Radio Begum, une radio qui est portée par une association que nous soutenons et qui développe des programmes d'éducation à destination des filles en Afghanistan, vient d'être attaquée à Kaboul. Je suppose que vous l'avez vu dans les médias. Nous l'avions auditionnée, nous, en 7e Commission et je tiens ici aussi à dire que dans le cadre de ce projet de délibération, nous continuerons à leur apporter notre soutien, car l'éducation des filles en Afghanistan est un fait majeur auquel nous devons contribuer.

Merci beaucoup.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Geneviève GARRIGOS.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 107 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2025, V. 34).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Hussam ABU SAFIYA.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous allons à présent examiner le vœu référencé n° 108 relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Hussam ABU SAFIYA.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen. Ah, pardon, à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 27 décembre 2024, l'armée israélienne a arrêté arbitrairement le docteur Hussam ABU SAFIYA, 51 ans, pédiatre et directeur de l'hôpital Kamal Adouane à Gaza, suite à une attaque dans le gouvernorat de Gaza Nord, ainsi que d'autres membres du personnel hospitalier et des patients qui recevaient des soins. Les jours précédant les bombardements, ce médecin avait désespérément demandé à la communauté internationale d'intervenir, je cite, "avant qu'il ne soit trop tard", mais ses appels à l'aide n'ont malheureusement pas été entendus. Au mépris de ces avertissements, le raid de l'armée israélienne a ensuite mis hors service cet établissement qui était le dernier, je dis bien le dernier grand hôpital encore opérationnel à Gaza Nord. Amnesty International l'a indiqué, ce docteur a été pendant des mois l'une des voix les plus importantes du secteur ravagé de la santé à Gaza, communiquant des informations indispensables et fiables sur la situation sanitaire dans la zone, qui fait l'objet d'un siège presque total.

Cette arrestation constitue une violation du droit social humanitaire, puisque la Convention de Genève garantit la protection du personnel médical et protège les hôpitaux dans les zones de conflit. Son arrestation a d'ailleurs suscité une mobilisation importante, en particulier une mobilisation de médecins notamment en France. Et nous avons appris aujourd'hui que ce même docteur ABU SAFIYA a été torturé par les Israéliens pendant sa détention et qu'il a été mis à l'isolement pendant 25 jours, frappé à coups de bâton et de matraque électrique.

Je pense que la Ville de Paris se grandirait en faisant du docteur ABU SAFIYA un Citoyen d'honneur de la Ville de Paris. Ce serait une manière aussi pour nous d'exprimer notre solidarité avec les habitants de Gaza, qui ont souffert et qui continuent à souffrir de l'intervention israélienne et de ses conséquences.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Arnaud NGATCHA, pour l'Exécutif.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Monsieur le Maire, Monsieur le Sénateur, cher Ian BROSSAT.

Tout d'abord, permettez-moi, dans cette période où la libération des otages israéliens qui étaient détenus ou qui sont détenus par les terroristes du Hamas se poursuit, d'avoir une pensée pour l'ensemble de ces otages et les familles, et évidemment, nous souhaitons que, le plus rapidement possible, l'ensemble des otages soit libéré et, en tout cas, si ce n'est vivants, que les corps puissent être rendus aux familles. Et mes pensées vont particulièrement, évidemment, à notre citoyen français encore détenu, Ohad YAHALOMI, ainsi qu'à Shiri BIBAS et ses deux très jeunes enfants Ariel et Kfir.

Monsieur le Sénateur, j'ai pris connaissance de la lettre que vous avez écrite à la Maire de Paris, que vous lui avez adressée, souhaitant que la citoyenneté d'honneur soit remise.

Tout d'abord, je veux vous dire que nous sommes et qu'elle est attentive, effectivement, à la situation de ce docteur et notamment à ce qu'il puisse bénéficier du respect du droit international. Vous nous avez fait part de cas de torture, nous regarderons cela de près et nous étudierons les suites qui pourront être données. Mais dans le contexte particulier que je vous ai décrit, la Maire de Paris ne souhaite pas octroyer la citoyenneté d'honneur aujourd'hui.

Merci beaucoup.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis saisi de deux demandes d'explication de vote.

Pour commencer, Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur NGATCHA, je pense qu'ici tout le monde demande la libération inconditionnelle des otages israéliens et je pense que ce n'est pas à mettre dans la balance par rapport au vœu qui nous est proposé. Que la Maire de Paris, donc, ne souhaite pas voter ce vœu, c'est une chose, mais j'espère que le Conseil de Paris va voter ce vœu.

Vous auriez pu demander, si ce n'est la citoyenneté d'honneur, au moins la libération. La destruction du dernier hôpital à Gaza a choqué le monde entier, et l'arrestation du docteur a aussi choqué beaucoup de médecins sur la planète. Le serment d'Hippocrate est quelque chose de très important et jamais on ne s'attaque à des docteurs. C'est pour cela qu'il y a eu toute une communauté de docteurs qui ont apporté leur soutien à ce docteur. Je pense qu'au minimum, on aurait pu s'accorder sur une demande de libération. La citoyenneté d'honneur, on peut comprendre que c'est quelque chose qui demande une procédure très particulière, mais au moins la libération. J'espère donc que nous allons tous voter ce vœu présenté par le groupe Communiste.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à présent à Francis SZPINER, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

M. Francis SZPINER. - Bien entendu, nous ne voterons pas ce vœu, parce que je rappelle tout de même que pendant très longtemps… Je dis que nous ne voterons pas ce vœu, parce que pendant très longtemps, les hôpitaux ont servi de refuges, de bases, de caches, de dépôts d'armes aux terroristes du Hamas, et se réfugier aujourd'hui derrière le caducée pour essayer d'expliquer qu'il s'agit de quelque chose de scandaleux m'apparaît pour le moins hasardeux.

Je rappelle enfin que ce médecin est détenu par un Etat où il peut recevoir des visites de la Croix-Rouge, qu'il pourra avoir tous les éléments juridiques pour sa défense devant les tribunaux israéliens, ce qui n'est pas le cas de ceux qui sont détenus dans les tunnels, maltraités, torturés, et des femmes qui sont violées. Ainsi, vouloir faire un parallèle entre ceux qui sont des vraies victimes d'une attaque terroriste et ceux qui sont mêlés à, justement, la complaisance envers ces terroristes m'apparaît très choquant.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vais à présent…

S'il vous plaît. S'il vous plaît. Je vais à présent mettre aux voix le vœu n° 108 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux propos tenus par Donald TRUMP sur la situation à Gaza et en Cisjordanie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 120 déposé par l'Exécutif relatif aux propos tenus par Donald TRUMP sur la situation à Gaza et en Cisjordanie.

La parole est à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais revenir sur les propos de Donald TRUMP tenus les 4 et 6 février derniers lors d'une conférence de presse à la Maison Blanche. Le Président des Etats-Unis a émis le souhait de faire de Gaza la riviera du Moyen-Orient en forçant à l'exil les 2 millions de Gazaouis vers des pays voisins tels que l'Egypte et la Jordanie. Face à un territoire quasiment rayé de la carte, notamment dans sa partie Nord, face à une population livrée au pire, le chef de l'Etat de la première puissance mondiale, sous le regard complice de Benyamin NETANYAHOU, a donc fait fi du droit international.

Dans ces conditions et en soutien aux populations civiles que nous avions ici manifesté avec le vote d'une aide humanitaire et conformément aux propos de M. le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Noël BARROT, qui a notamment rappelé que la France est fermement opposée à tout déplacement forcé de populations, nous exprimons ici notre opposition aux propos tenus par le Président américain et notamment au regard des actions humanitaires que nous avons donc soutenues.

De même, cela me permet de revenir sur la situation en Cisjordanie et, là encore, aux propos de Donald TRUMP et de son administration au sujet de la Cisjordanie. Cette situation est assez inquiétante, car les populations palestiniennes en Cisjordanie voient s'installer sur leurs terres des colonies illégales. Il est donc pour nous aussi important de condamner ces colonies menées par le chef du gouvernement israélien Benyamin NETANYAHOU, qui sont évidemment illégales au regard du droit international.

C'est dans ces conditions que je vous demande de soutenir ce vœu. Je finirai juste en rappelant la position de la Maire de Paris, qui est attachée à une solution à deux Etats. C'est dans ce cadre que se tiendront les 30es commémorations de l'assassinat d'Yitzhak Rabin qui se feront à l'Hôtel de Ville. Nous sommes actuellement en train de préparer avec l'association "La Maison Yitzhak Rabin" et son président Bernard ZILBERG l'ensemble de ces commémorations qui se tiendront donc ici, le 1er décembre 2025, à l'Hôtel de Ville.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suis saisi de 3 demandes d'explication de vote, la première d'Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

J'ai lu avec beaucoup d'attention le vœu de l'Exécutif relatif aux propos tenus par Donald TRUMP sur ce que vous appelez pudiquement la situation à Gaza et en Cisjordanie, alors que TRUMP a tenu des propos soutenus par le gouvernement israélien qui confinent au nettoyage ethnique. Pour que vous compreniez bien, quand on force à l'exil la population palestinienne - c'est comme cela que c'est formulé dans le vœu -, cela s'appelle un nettoyage ethnique. Nous n'avons eu aucun mal à le dénoncer en ces termes pour les Arméniens du Haut-Karabagh, et nous avons raison, nous devons être capables de le dire et de le dénoncer de la même manière quand il s'agit des Palestiniens de Gaza. Les mots sont très importants.

Et je vous avoue qu'il n'y a pas que cela qui met mal à l'aise l'ensemble du groupe "Les Ecologistes" dans ce vœu. Ce vœu nous met mal à l'aise pour tout ce qu'il ne dit pas, pour tout ce qu'il ne rappelle pas et pour tout ce qu'il finit ainsi par nier indirectement. Si nous partageons la demande légitime de l'Exécutif pour la libération sans conditions et immédiate de tous les otages israéliens, nous avons été un peu choqués, je dois le dire, par cette manière que vous avez d'évoquer, je vous cite, "l'opération militaire israélienne visant à éliminer les terroristes du Hamas et ayant causé près de 44.000 victimes civiles, plus de 100.000 blessés et 10.000 personnes portées disparues", comme si c'était arrivé malencontreusement. Je vous rappelle que la Cour pénale internationale a émis des mandats d'arrêt contre Benyamin NETANYAHOU et contre son Ministre des Armées pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Je vous rappelle également que la Cour internationale de justice, dès l'année dernière, alertait sur le risque de génocide à Gaza, et vous n'êtes même pas capables de parler ne serait-ce que de crime contre l'humanité. Là encore, les mots sont importants.

Pour la Cisjordanie, vous parlez d'opération de grande ampleur en "euphémisant" ce qu'il s'y passe, involontairement peut-être, je veux bien vous l'accorder, mais là encore, il aurait été de bon ton de rappeler au moins la jurisprudence de la C.I.J. sur la condamnation des colonies illégales en Cisjordanie.

Je ne reviens pas sur le dernier considérant et la position d'équilibre évoquée, qui ne prend même pas la peine de citer la Palestine. Et si les attendus sont plus acceptables, les considérants ne sont pas à la hauteur, voire les contredisent.

Je vous invite, au nom du groupe "Les Ecologistes", à retirer votre vœu pour que nous puissions le retravailler correctement. A défaut, nous voterons contre, malheureusement, et les déclarations lamentables et irresponsables de TRUMP, qui sont un appel clair au nettoyage ethnique de Gaza, méritent mieux et surtout une unanimité du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à présent à Francis SZPINER, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

M. Francis SZPINER. - En ce qui concerne notre groupe, nous nous abstiendrons sur ce vœu.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je suis saisi d'une troisième demande d'explication de vote de Ian BROSSAT, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai lu ce vœu qui nous a été présenté par Arnaud NGATCHA. Je pense que nous serons tous d'accord au moins au sein de la majorité municipale pour dire que les déclarations de Donald TRUMP visant à organiser le nettoyage ethnique de Gaza sont un scandale absolu, et de ce point de vue, rien n'est contestable dans le vœu de l'Exécutif qui nous est proposé.

Simplement, quand on vote un vœu, on le lit, et comme ma collègue Aminata NIAKATÉ, je l'ai lu et je dois dire que les bras m'en tombent. Quand je lis un considérant qui dit "considérant les opérations militaires de grande ampleur menées par l'armée israélienne en Cisjordanie afin de lutter contre le terrorisme"… Enfin, l'armée israélienne n'a rien à faire en Cisjordanie. La Cisjordanie appartient aux Palestiniens, aux seuls Palestiniens. Et donc aller justifier l'intervention israélienne en Cisjordanie en reprenant le langage du gouvernement d'extrême droite suprémaciste de Benyamin NETANYAHOU… Enfin quand même, nous n'avons pas vocation, nous, à être les perroquets du gouvernement israélien.

Quant à l'idée… Quant à l'idée que tout le drame du Proche-Orient serait né le 7 octobre, nous sommes tous d'accord ici pour dire que ce qu'il s'est passé le 7 octobre, l'opération terroriste du Hamas du 7 octobre est une abomination absolue, mais enfin, le drame en Israël et en Palestine n'est pas né le 7 octobre, il est né du fait qu'un peuple est privé d'un Etat, que les Palestiniens sont privés de la possibilité de vivre dignes dans un Etat souverain. Et nous devrions quand même être capables, je crois, de le dire.

Quant au considérant qui dit que la Ville de Paris aurait une position équilibrée sur le sujet, je vous le dis très sincèrement, je ne le crois pas non plus, a fortiori dans une situation qui est en réalité aussi déséquilibrée, de fait,

avec d'un côté un Etat doté d'une armée extrêmement puissante et, de l'autre, un peuple qui, lui, ne dispose pas d'un Etat souverain.

Je pense donc que non, cette position n'est pas équilibrée, elle n'est pas juste et qu'il y a une forme de "deux poids, deux mesures" que dans notre groupe nous n'acceptons pas. Nous dénonçons toutes les injustices du monde, toutes les injustices de la planète, tout à l'heure la situation des femmes afghanes, tout à l'heure la situation du peuple kurde lui aussi privé d'un Etat, et c'est comme si, pour ce qui concerne les Palestiniens, cette exigence de justice n'existait pas.

Ainsi, nous vous demandons nous aussi de retirer ce vœu, parce qu'il ne nous paraît pas à la hauteur de la situation.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 120 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est repoussé.

2025 DGGP 2 - Axe Seine : participation de la Ville de Paris avec "L'Entente Axe Seine", "Sogaris" et "Haropa Port" au centre d'études sur la réindustrialisation et la transition écologique.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DGGP 2 : Axe Seine, participation de la Ville de Paris avec "L'Entente Axe Seine", "Sogaris" et "Haropa Port" au centre d'études sur la réindustrialisation et la transition écologique.

La parole est à Daniel-Georges COURTOIS, pour le groupe Union Capitale.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui s'inscrit dans une ambition forte et nécessaire, celle d'une réindustrialisation durable et d'une transition écologique structurée autour de l'Axe Seine.

J'ai plusieurs fois eu l'occasion de rappeler que cet axe qui relie Paris au Havre en passant par Rouen constitue un corridor stratégique majeur pour l'économie française. Il est au cœur de grands enjeux d'aménagement du territoire, de logistique, d'énergie et de mobilité bas carbone. C'est dans ces conditions que l'Entente Axe Seine soutient le centre d'études sur la réindustrialisation et la transition écologique dans la conduite d'une étude "stratégie de réindustrialisation et gouvernance logistique autour de l'Axe Seine". Six financeurs contribuent à hauteur de 26.667 euros chacun : la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris, la métropole de Rouen Normandie, la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la "Sogaris" et "Haropa Port". Ce projet de recherche est une opportunité précieuse pour aligner les politiques publiques sur une vision cohérente et durable de la réindustrialisation.

Pour mémoire, loin d'un modèle industriel polluant et dépassé, la réindustrialisation que nous défendons doit être synonyme d'innovation, de sobriété énergétique et de respect des écosystèmes. L'Axe Seine possède des infrastructures portuaires majeures, des voies ferrées et un réseau fluvial dense qui en font un terrain idéal pour expérimenter des solutions de logistique décarbonées, de fret ferroviaire et fluvial et d'optimisation des flux de marchandises.

Plusieurs questions majeures traitées dans le cadre des groupes de travail de l'Axe Seine seront étudiées : la réhabilitation des friches industrielles et l'optimisation du foncier - je crois que c'est un point extrêmement important - pour éviter l'artificialisation des sols et préserver la biodiversité, le développement des énergies renouvelables et de la mobilité bas carbone, notamment avec l'hydrogène et l'électrification des infrastructures portuaires et logistiques, et nous sommes là aussi au cœur d'un sujet important et essentiel, enfin, l'intermodalité et la réduction des émissions liées au transport de marchandises en favorisant le report modal vers les rails et le fleuve. Pour finir, nous étudierons à travers ces sujets l'impact sur l'emploi et l'acceptabilité sociale de cette nouvelle industrialisation.

En soutenant ce centre d'études, nous donnons à nos collectivités les moyens de planifier une transition écologique cohérente, résiliente et inclusive. C'est un pas essentiel vers une réindustrialisation intelligente, respectueuse de notre environnement et créatrice d'emplois. Je crois que c'est le bon modèle.

Je vous invite donc à voter en faveur de ce projet de délibération.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Daniel-Georges COURTOIS.

Je donne à présent la parole à Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, le groupe "Les Ecologistes" va aussi soutenir ce projet de délibération qui est assez important. D'abord, c'est rare quand il y a des partenariats comme cela entre une collectivité territoriale et un centre de recherche. Ici, c'est le centre d'études et de recherche sur la réindustrialisation et la transition énergétique dans le cadre de l'Axe Seine au prisme de questions logistiques. Nous savons que les universités sont en grande difficulté de financement, et donc je pense qu'Adeline HEITZ qui dirige ce centre va être très contente de cela.

Les points aussi qui vont être mis à l'étude sont très intéressants, parce que c'est vrai que les villes de la Seine ont longtemps délaissé la Seine qui a toujours été pendant très longtemps un lieu de transport fluvial et qui, au fur et à mesure du développement du réseau routier, a été un peu abandonné. Le fait de revenir vers la Seine, c'est très important, car il y a besoin d'avoir une logistique décarbonée et c'est ce qui va permettre de le faire.

L'autre élément, c'est la question de la réindustrialisation. Alors, un écologiste qui parle de réindustrialisation, cela peut vous paraître bizarre. Nous, nous avons plutôt tendance à utiliser un autre terme que celui de "réindustrialisation", qui est celui de "relocalisation de la production". Mais la relocalisation de la production, de fait, c'est une réindustrialisation, c'est-à-dire qu'au lieu de produire à l'extérieur et d'importer, nous préférons produire sur place.

C'est vrai que, pareil, ce qui a permis le développement de la Ville de Paris… Il ne faut pas oublier que Paris était une ville industrielle qui n'a perdu ce statut que très récemment et utilisait aussi la Seine, notamment pour amener tous les matériaux qui n'étaient pas nécessaires, et il y avait aussi toute son alimentation pour permettre à la Ville de Paris de devenir la grande métropole qu'elle est devenue. Et cela remonte au temps des Romains, ce rôle de la Seine est très ancien.

On l'avait perdu et, aujourd'hui, le fait à la fois de réfléchir à la logistique et de réfléchir à la relocalisation d'une partie de la production qui permettrait une réindustrialisation, ce sont deux axes très importants qu'il faut soutenir.

Je vous appelle donc à voter ce projet de délibération, mais je pense que cela ne suscite aucun débat entre nous dans cette Assemblée.

Merci de votre attention.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Pour vous répondre, la parole est à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci à tous les deux, chers Daniel-Georges COURTOIS et Jérôme GLEIZES.

Effectivement, je crois qu'il y a un consensus très large sur ce projet de délibération important, vous l'avez très bien souligné tous les deux. Notre objectif commun avec l'Axe Seine, l'Entente Axe Seine qui, je le rappelle, regroupe 15 collectivités E.P.C.I. traversées par la Seine est de travailler à une réindustrialisation, ou relocalisation de production pour faire plaisir à mon collègue Jérôme GLEIZES, et évidemment à l'accompagnement de celle-ci par le développement d'une transition écologique nécessaire pour permettre une meilleure utilisation du fleuve. Je rappelle qu'une utilisation de la logistique fluviale est 5 fois moins polluante à la tonne que la logistique routière et bien sûr beaucoup plus silencieuse. C'est un des axes majeurs de l'Axe Seine, qui représente 20 % de la population française et 30 % du P.I.B.

Cette étude va donc permettre de travailler à cette relocalisation de la production tout en développant des énergies vertes, ce qui souligne la volonté de l'Axe Seine de réutiliser le fleuve pour désengorger les routes mais aussi pour donner un axe commercial mieux développé, mieux travaillé, mieux accompagné dans son évolution pour l'avenir.

Quatre thématiques de recherche vont être financées, je vous les dis rapidement. Il y a la disponibilité en matière de foncier et d'immobilier, qui un enjeu très important particulièrement sur Paris où il y a plus de tension que sur les autres territoires. Il y a la transition écologique à la décarbonation, notamment des transports et des productions d'énergie bas carbone. Il y a l'impact de la réindustrialisation ou de la relocalisation et du redéveloppement logistique. On l'a vu à Paris, vous l'avez vu, on a eu l'occasion d'en parler plusieurs fois, certaines enseignes, certains commerces se remettent à utiliser le fleuve plutôt que la voie routière. Il faut faire en sorte de favoriser cela, et cette étude va tout à fait dans ce sens. Enfin, il y a le partage d'éléments de comparaison au niveau économique et international et des pistes de réflexion pour limiter les conflits d'usage, mais on aura l'occasion d'en reparler dans les prochains projets de délibération.

Je ne serai pas plus long et je suis très heureux qu'on ait l'ensemble des groupes de ce Conseil qui soient d'accord pour le financement de cette étude et l'accompagnement de cette transition indispensable.

Merci beaucoup.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace M. Antoine GUILLOU au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGGP 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DGGP 2).

2025 DTEC 8 - Attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la Seine.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DTEC 8, qui n'est pas un petit projet de délibération, puisqu'il s'agit de l'attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la Seine.

Le premier intervenant est François-Marie DIDIER.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment, je suis très heureux d'introduire ce débat sur l'attribution de la Citoyenneté d'honneur à la Seine. Notre attachement à notre fleuve est évidemment unanime au sein de cette Assemblée, et cette mandature aura été marquée du sceau de la Seine. En témoignent évidemment les nombreux travaux, à commencer par celui de la Mission d'Information et d'Evaluation sur la Seine de 2021. Je pense évidemment à l'engagement de nombreux élus ici concernant la baignabilité dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de l'été dernier. Et si on se projette sur l'été prochain, je pense aux sites de baignades qui concerneront certains arrondissements de notre Ville.

La Présidente de la 7e Commission rappelait tout à l'heure que ce projet de délibération qui est évidemment avant tout symbolique faisait suite à un procès fictif de la Seine qui a eu lieu le 9 décembre dernier au Théâtre de la Concorde et qui est le prélude d'une Convention citoyenne sur les droits de la Seine qui débutera en mars 2025 et dont la Mairie de Paris souhaite que l'aboutissement soit une proposition de loi consacrant les droits de la Seine en tant qu'élément de nature majeure de notre pays.

Fiction juridique évidemment, car il n'existe aucun cadre juridique pour consacrer la personnalité juridique de la Seine. En effet, il n'existe que la personnalité morale ou la personnalité physique dans notre droit. Une fiction juridique également, car c'est une vision dépassée, je dirais, d'opposer l'homme et la nature.

Et je dirais que la Seine n'est pas orpheline ; il y a des protecteurs actifs de notre fleuve depuis plusieurs décennies. Je pense à l'Agence de l'eau Seine-Normandie qui fournit un travail considérable pour protéger et améliorer la qualité de notre fleuve. Je pense à toutes les collectivités qui ont été mobilisées dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques, à commencer par les départements en amont de Paris mais également tous les territoires, tous les établissements publics territoriaux de la Métropole qui eux aussi se sont énormément engagés pour protéger notre fleuve. Et puis je pense évidemment, et je regrette que cela manque un peu dans ce projet de délibération, au S.I.A.A.P., le service public de l'assainissement francilien, qui depuis 50 ans a permis d'améliorer la qualité de notre fleuve. Je prends l'exemple du nombre de poissons. Il n'y avait quasiment plus d'espèces de poissons dans les années 1970 dans notre fleuve. Jérôme GLEIZES a parlé de l'industrialisation de Paris et de sa région il y a encore quelques décennies. La fin de cette industrialisation et les progrès en matière d'assainissement ont permis d'avoir un fleuve qui, aujourd'hui, est d'une très bonne qualité, puisque nous avons 36 espèces de poissons dans la Seine et 39 espèces de poissons dans la Marne.

Au-delà de l'attribution de la Citoyenneté d'honneur à la Seine - le projet de délibération précédent évoquait un peu cette question - qui est très symbolique et va dans le sens de ce qui a pu se passer cet été, je crois que ce qui manque surtout à la Seine, c'est une véritable vision, une vision en matière de gouvernance, qui est, je crois, essentielle, une vision en matière de mobilité. Comment faire pour que notre transport fluvial soit amélioré, soit moins polluant pour notre fleuve ? Je pense que c'est une des priorités, plus que la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris.

Pour conclure et terminer, puisque nous sommes de nombreux intervenants sur ce projet de délibération, cette vision, évidemment, doit être collective et pas seulement parisienne.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, François-Marie DIDIER.

La parole est à Véronique BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, à travers cette Citoyenneté d'honneur accordée à la Seine, vous nous proposez là une décision d'abord symbolique. Ce fleuve est éminemment important dans l'histoire de notre Ville, et Paris s'est construit et développé autour. La Seine est clairement un élément-clé de notre patrimoine et de notre environnement urbain.

Votre initiative, Madame la Maire, revêt plusieurs dimensions : historique, voire poétique, juridique et j'y reviendrai en relayant les propos de mon collègue Antoine BEAUQUIER, environnementale, les travaux et acteurs impliqués sont nombreux dans le but de protéger la Seine et son écosystème, comme l'a brillamment rappelé mon collègue François-Marie DIDIER.

Mais surtout, elle a une dimension politique et médiatique, car, comme souvent chez vous, c'est d'abord la "com'", et surtout la "com'". Il en allait de même pour le procès fictif organisé il y a quelques semaines au Théâtre de la Concorde. La maison brûle, mais dansons autour, si je peux me permettre de paraphraser Jacques Chirac. Comme lors de votre plongeon l'été dernier, Madame la Maire, vous avez besoin d'attirer l'attention sur vous quand d'autres essaient de travailler sur un sujet. Ma présidente de groupe Rachida DATI, Ministre de la Culture, dévoile un plan de protection et de mise en valeur des berges de la Seine. Alors, il vous fallait répondre, c'est chose faite avec ce projet de délibération surprenant sur le fond et sur la forme.

Car, vous le savez très bien, la Seine fait l'objet d'une attention particulière des élus de notre groupe Changer Paris. Rappelons-nous tout de même que votre second mandat et votre action que vous présentez comme plus verte que verte ont été entachés dès leur commencement par les controverses sur le projet d'extension de l'usine du cimentier Lafarge au port de Javel, qui d'ailleurs avait obtenu votre accord, et des soupçons de rejet de matériaux polluants dans la Seine à Bercy. Du vert, donc, oui, mais de rage de la part des associations de pêcheurs et des associations environnementales qui ont révélé ces problèmes et également de nous-mêmes, élus d'opposition Changer Paris, qui avons initié une Mission d'information et d'évaluation pour faire toute la lumière sur ce sujet et voir comment vraiment valoriser la Seine.

La Mission présidée par mon collègue Grégory CANAL vous a remis un rapport voté, je vous le rappelle, à l'unanimité. Et là, excusez-moi, mais ce n'est pas du "bla-bla", ce n'est pas un coup médiatique, c'est le fruit d'un travail commun. Nous avions tous émis 40 propositions pour rendre à la Seine la place qu'elle mérite, parmi lesquelles : mieux valoriser la Seine auprès des Parisiens, repenser les aménagements esthétiques afin de faire disparaître les éléments routiers qui ne sont plus indispensables - à croire que vous voulez vraiment les garder ou les rouvrir -, protéger et valoriser les bouquinistes, garantir une continuité piétonne et mieux exploiter le potentiel de végétalisation des berges, et d'autres propositions encore. Depuis que ce rapport vous a été remis, pas grand-chose n'a été fait ni mis en œuvre, malheureusement.

J'ose même me demander à quoi servent ces M.I.E. si vous daignez prendre un soin particulier à ne mettre en œuvre aucune de leurs préconisations. Les éléments de notre patrimoine naturel méritent un traitement concret et particulier dans un espace aussi dense que Paris. Je pense d'ailleurs également aux bois de Boulogne et de Vincennes, auxquels mon groupe, vous le savez, porte une attention toute particulière, comme l'a témoigné la M.I.E. présidée par Valérie MONTANDON. Loin des postures politiques et de communication, passez très vite à l'action, Madame la Maire, en vous appuyant sur les travaux communs des élus de tous les bords de cet hémicycle. Cela donnerait une meilleure image de la politique.

Je vais enchaîner avec quelques propos de mon collègue Antoine BEAUQUIER. Pour lui, accorder la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris a du sens. "Nous devons préserver, dit-il, le sens de cette distinction. Nelson Mandela, le dalaï-lama, Ingrid BETANCOURT sont des Citoyens d'honneur de la Ville de Paris, car par leurs actions, leur destin, la Ville de Paris a voulu rendre hommage à ces grandes figures qui ont aimé notre Capitale. La Seine n'est pas citoyenne de Paris, elle est en tout cas autant citoyenne de Paris que du Havre, de Neuilly ou d'Ivry-sur-Seine. C'est d'ailleurs plutôt Paris qui pourrait prétendre à la Citoyenneté d'honneur des bords de Seine. Après tout, le fleuve préexistait à la Ville. C'est Paris qui peu à peu s'est construit sur ses berges, ce sont les Parisiens qui sont venus bâtir leur ville autour de la cité. Le Code de l'environnement offre déjà l'arsenal législatif et réglementaire nécessaire pour préserver la Seine. Peut-on faire mieux pour préserver la Seine, notre fleuve ? Oui, sûrement. Que tous les acteurs se mettent autour de la table pour travailler. La Seine est un trésor commun. Si demain on l'affuble de la personnalité morale, il faudra qu'un homme ou une femme préside cette structure. Or, personne n'a la légitimité à lui seul de représenter ce fleuve. Car oui, les défenseurs de la Seine sont nombreux en amont et en aval de Paris. Il y a de nombreuses structures et collectivités hors de Paris que vous ne pouvez ignorer. La Seine n'est pas un lac enfermé par le périphérique."

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci. Si j'ai bien compris, vous avez cité notre collègue Antoine BEAUQUIER. D'accord. Bon. Donc n'hésitez pas à citer des collègues du Conseil dans vos interventions. En général, c'est mieux qu'ils soient là pour s'exprimer eux-mêmes.

La parole est à Maud LELIÈVRE.

Mme Maud LELIÈVRE. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Parler de la Seine, c'est évoquer un fleuve qui a façonné notre Ville tout autant que notre histoire. Ce n'est pas une simple étendue d'eau qui traverse Paris, c'est l'axe autour duquel notre Ville s'est construite, le témoin silencieux de nos mutations, de nos prospérités, de nos crises. La Seine, c'est aussi un récit, un récit pour les Parisiens, des

premiers qui s'établirent sur les berges, des bateaux-mouches qui en ont fait sa renommée, des artistes qui l'ont immortalisée et des grands travaux haussmanniens qui l'ont encadrée dans la pierre. A chaque époque, nous avons donné à la Seine un rôle, un usage et une fonction.

Mais c'est justement là que réside le cœur du problème. Nous avons trop longtemps considéré la Seine sous son prisme de l'utilité, elle a été la voie de commerces, source d'énergie, réservoir d'eau potable, exutoire de nos rejets industriels. Le XXe siècle, avec son urbanisme productiviste, en a fait une artère économique, un canal maîtrisé, une frontière parfois négligée. Or, un fleuve ne se réduit pas à son utilité, en tout cas à l'utilité des hommes. Il est un écosystème, un organisme vivant, un équilibre fragile qui dépasse nos logiques purement fonctionnelles.

L'inscription des bords des rives de la Seine au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1991 a marqué une prise de conscience de sa valeur historique et culturelle. Et plus récemment, les regards du monde entier se sont tournés vers elle au cours de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques. Ces moments nous rappellent combien la Seine est bien plus qu'un décor, elle est une identité qui nous relie.

Si nous débattons aujourd'hui de la Citoyenneté d'honneur de la Seine, la question qui reste posée n'est pas celle d'un titre honorifique mais celle d'un véritable statut juridique. Dans d'autres pays, cette question du droit de la nature est en marche, cette révolution juridique est en marche. En Nouvelle-Zélande, le fleuve Whanganui a obtenu une personnalité juridique lui permettant d'être représenté en justice. En Colombie, le fleuve Atrato a bénéficié de droits propres qui permettent de garantir sa préservation en lien avec les communautés autochtones. En Espagne, la lagune Mar Menor a été reconnue comme entité juridique pour lutter contre sa destruction. Ces exemples nous montrent qu'un autre rapport au fleuve est possible, une relation dans laquelle nous ne nous contentons pas de protéger un bien que nous possédons mais dans laquelle nous reconnaissons une intégrité de ses droits. Nous devons à la Seine ce tournant historique. Conférer des droits à la Seine, ce n'est pas lui accorder une citoyenneté fictive, c'est donner un cadre légal qui lui permet d'être défendue contre les pollutions, les atteintes irréversibles, l'exploitation démesurée. C'est aussi reconnaître que nous avons une responsabilité collective et juridique, et non seulement pour aujourd'hui mais aussi pour les générations futures.

La Seine a été victime de négligences, d'abus de pollution qui mettent en péril sa biodiversité et sa viabilité. Bien plus qu'une approche symbolique, il faudrait avoir une approche exigeante sur le plan du droit mais aussi sur le plan des actes. J'ai en mémoire, et je préfère ici la rappeler, la récente affaire du déversement illégal des déchets industriels de Lafarge, qui en est une preuve accablante. Il ne suffit pas de voter des textes symboliques, il faut les appliquer.

Alors, ne nous contentons pas d'un titre juridique, agissons en cohérence avec ce que nous défendons. A travers ce texte, protégeons juridiquement la Seine et, surtout, concrètement, protégeons-la des différentes pollutions et rejets industriels.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Maud LELIÈVRE.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pendant près de 50 ans, les Parisiennes et les Parisiens ont été coupés de la Seine par les autoroutes urbaines en bord de fleuve et par la société du tout-voiture. Notre majorité a permis aux Parisiennes et aux Parisiens de se rapprocher de la Seine par la piétonisation des voies sur berge et, rappelons-le quand même, parce que j'étais présent, malgré l'opposition de la droite qui nous a emmenés jusqu'au tribunal pour cette raison.

Notre majorité de gauche a aussi permis de mettre en œuvre la dépollution de notre fleuve, et ce, "bis repetita", avec l'opposition, la droite parisienne. Je pense notamment à Mme DATI qui se moquait dans cet hémicycle de notre choix d'investir 1 milliard en prétendant que la Seine ne serait jamais baignable - c'étaient ses mots. Pourtant, nous l'avons fait, démontrant une fois de plus qu'on ne peut compter ni sur la clairvoyance ni sur l'ambition écologique de Mme DATI.

Coup double, la dépollution de la Seine va nous permettre aussi une réappropriation durable du fleuve avec l'ouverture de 3 sites de baignade qui seront des lieux qui augmenteront la qualité de vie et apporteront du rafraîchissement en temps de canicule. Fait notable, notre action pour la dépollution de la Seine permet à la biodiversité de se développer. Cela a été cité par un de mes collègues avant, 36 espèces de poisson sont désormais présentes aujourd'hui dans la Seine quand elles étaient moins de 10 dans les années 1970. Notre action continue et permet donc de montrer qu'il est possible d'agir efficacement pour l'environnement quand on s'en donne les moyens pour la Seine comme pour d'autres milieux.

Pourtant, nous sommes un peu surpris de cette volonté d'accorder la Citoyenneté d'honneur à la Seine. Une Citoyenneté d'honneur est un titre honorifique qui vise à reconnaître et à souligner des mérites exceptionnels, à remercier d'une action au service des autres, à exprimer un soutien, une lutte pour les droits humains, des libertés fondamentales. La Citoyenneté d'honneur, cela a été dit avant, a permis d'honorer des personnes comme Nelson

Mandela, LULA, Mahsa Amini, Paul WATSON et, espérons, bientôt, les civils palestiniens. Gare à ne pas amoindrir sa visée première, qui concerne les combats de ces humains partout dans le monde. Par ailleurs, en septembre 2016, nous avions attribué la Citoyenneté d'honneur à la biodiversité. Nous avions voté aussi. Serai-je taquin en demandant peut-être, dans l'explication, ce que la citoyenneté d'honneur, en tant que telle, a permis de faire et d'apporter à la biodiversité ?

Les leviers juridiques pour protéger la Seine existent déjà. Il y a la Charte de l'environnement, qui peut toujours être améliorée, c'est sûr, il y a aussi le Code de l'environnement et son article L. 210 alinéas 1 et suivants qui offrent déjà une protection étendue des milieux aquatiques. Le Code de l'environnement reconnaît l'eau comme, je cite, "patrimoine commun de la Nation" et établit un régime juridique complet. Il y a donc déjà un cadre existant qui permet de défendre l'intérêt de la Seine devant les juridictions.

Mais le levier pour protéger la Seine plus généralement, comme sur de nombreux sujets, ce n'est pas d'agir en aval mais bel et bien de légiférer, de réglementer en amont pour des changements économiques fondamentaux et en donnant également les moyens aux agences de régulation, de contrôle, d'inspection d'empêcher à la source, si vous me permettez l'expression, le rejet d'eaux polluées, l'artificialisation des berges, l'édification de barrages empêchant les bons écoulements de l'eau. Le long de la Seine, on retrouve de nombreuses industries, automobiles, pétrochimiques, des centrales thermiques mais aussi des champs massivement pollués. Ce sont ces activités économiques qu'il faut encadrer à la source.

Prenons l'exemple des P.F.A.S. Nous savons, et il y a eu des débats pendant ce Conseil, que la dépollution des P.F.A.S. est un chantier herculéen. Seule une interdiction à la racine peut résoudre le problème, ce qui suppose de peser démocratiquement sur l'économie, bref, de questionner le capitalisme. Il me semble que c'est sur cette action-là que nous devons concentrer notre effort. La préservation de la biodiversité et de la Seine est incompatible avec les logiques du capitalisme, qui est aveugle et n'envisage notre environnement que comme source de bénéfices au mépris même de la viabilité de notre écosystème. Les multinationales et les grandes industries s'organisent en lobbies pour continuer à polluer, à utiliser des pesticides en utilisant des polluants éternels, même jusqu'à financer - cela a été révélé il y a quelque temps - de fausses études scientifiques pour retarder l'action publique. Là encore, il faut s'attaquer à la source du problème. Dès lors, nous ne nous opposerons pas fondamentalement à ce projet de délibération et nous voterons pour, mais nous appelons à pousser l'action aux racines des problèmes.

Pour conclure, je citerai Kohei SAITO dans son dernier livre, "Moins !". Pour lui, je cite, "les politiques qui s'attaquent au changement climatique ne pourront pas éviter les conflits avec le capital, et la réalisation de ces politiques ne passera pas sans le fort soutien de mouvements sociaux". Son propos, s'il s'adresse au changement climatique, s'adresse bien évidemment aussi à la question de la dépollution en général et aux questions qui sont abordées dans ce projet de délibération pour la Seine.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

La parole est à Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans quelques mois, les Parisiennes et Parisiens pourront nager dans la Seine gratuitement et sereinement dans le cadre d'une baignade aménagée et surveillée. C'est une promesse tenue et un magnifique héritage des Jeux olympiques et paralympiques qui profiteront aux Parisiens ainsi qu'à des milliers de Franciliens. Reine des Jeux de Paris 2024, la Seine a émerveillé le monde entier lors de la cérémonie d'ouverture et des épreuves de natation en eau libre. Ce fut là une très belle occasion de réaffirmer notre attachement au fleuve, à ses ponts, aux monuments qui la jalonnent et qui sont si étroitement liés à l'histoire, au patrimoine et au rayonnement de la Capitale.

Il faut toutefois reconnaître que le regard que nous portons aujourd'hui sur la Seine a profondément évolué depuis 10 ans. C'est le résultat d'un long travail de reconquête mené par la Mairie de Paris sur la base de politiques publiques particulièrement ambitieuses et innovantes.

D'abord, évidemment, avec la piétonisation des berges. Les bords de Seine sont rapidement devenus un lieu de promenade et de convivialité très apprécié, avec la création d'un parc de plus de 10 hectares en plein cœur de ville. La suppression de la circulation automobile marque aussi une première étape vers la dépollution du fleuve. Et en quelques années, des investissements considérables ont permis d'améliorer la qualité de son eau en vue de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, des jeux que nous avons souhaités durables et qui ont grandement contribué à la reconquête écologique du fleuve. La Seine est désormais un réservoir de biodiversité qui compte une trentaine d'espèces de poissons, c'est-à-dire 10 fois plus que dans les années 1970. Tous ces aménagements nous permettent aujourd'hui de profiter d'une source de rafraîchissement naturelle et propre en plein cœur de villes.

Il faut désormais aller plus loin pour protéger et préserver la Seine et sa biodiversité, trop longtemps malmenées par les activités humaines. C'est le sens du procès fictif qui s'est tenu en décembre dernier et qui a fait salle comble au Théâtre de la Concorde sur le thème "Et si la Seine avait des droits ?". Alors que nous vivons

désormais dans un monde marqué par le risque climatique, la préservation de la biodiversité est essentielle. En posant la question de la personnalité juridique de la Seine, nous prenons part à un mouvement mondial qui consacre les droits de la nature, des fleuves et des forêts. Avant nous, il y a eu le Pérou, la Nouvelle-Zélande, l'Inde et de nombreux pays d'Amérique latine qui ont commencé ce mouvement. Ce mouvement nous invite à repenser notre vision du monde fondée sur la prééminence de l'être humain sur son environnement. Quand Paris a décerné la Citoyenneté d'honneur à la biodiversité, que de railleries n'a-t-on pas subies ? Désormais, le rôle prééminent de Paris dans la lutte contre le réchauffement climatique est non seulement salué dans le monde entier mais aussi montré en exemple. Il faut savoir tenir bon et résister lorsqu'on combat autant de lobbies et de conservatismes.

La Seine a été métamorphosée, les Parisiennes et les Parisiens se sont réappropriés leur fleuve et je crois que nous avons toutes et tous pris conscience de sa valeur inestimable. Pour toutes ces raisons et parce que la Seine participe indéniablement à la beauté, à la douceur de vivre et au rayonnement de notre Ville, je me félicite que nous décidions collectivement d'attribuer à la Seine la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Maya AKKARI.

Je donne la parole à Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le groupe "Les Ecologistes" a toujours porté une vision de la Seine dans laquelle celle-ci est envisagée non pas comme un objet ni même comme un bien ou un élément de patrimoine, mais comme un commun, un commun tout court, puissant et fragile à la fois et ayant, d'une part, vocation à être vecteur de transition écologique et, d'autre part, vocation à être protégé, qu'il s'agisse du fleuve, de ses berges, de sa faune ou de sa flore. La Seine qui rafraîchit la Ville, la promesse tenue de pouvoir s'y baigner, gage de la qualité de son eau, ses berges classées au patrimoine mondial de l'UNESCO subliment notre Capitale, et les Parisiennes et les Parisiens y sont très attachés et désireux de pouvoir s'y tourner, y compris au-delà du centre de Paris. Ses usages sont multiples, trop nombreux peut-être parfois, et ces usages, quels qu'ils soient, doivent en tout état de cause être respectueux de la Seine et de son intégrité.

Malheureusement, les opérateurs qui interagissent avec la Seine ne sont pas toujours spontanément disposés. Souvenez-vous-en, en début de mandat, nous apprenions avec consternation les débordements des centrales à béton Lafarge sur les quais de Bercy et sur les quais de Javel, qui ont allègrement pollué la Seine en y déversant toutes sortes d'adjuvants chimiques. C'est d'ailleurs le comportement déviant de Lafarge qui avait provoqué la mise en place de la Mission d'Information et d'Evaluation de la Seine, dont les travaux nous ont permis de convenir qu'il fallait arrêter d'implanter de nouvelles centrales à béton à Paris ou d'étendre les centrales à béton existantes le long du fleuve.

Autre idée forte discutée dans le cadre de cette M.I.E., toujours dans la perspective de mieux protéger la Seine, c'est celle de la doter de la personnalité juridique, personnalité juridique qui permettrait à une instance indépendante de défendre les intérêts de la Seine et de poursuivre en justice les auteurs de pollutions ou autres atteintes faites à la Seine, et surtout d'obtenir réparation et restauration de l'intégrité de la Seine et des espèces et de leur habitat, personnalité juridique qui permettrait de pallier les lacunes de riverains démunis de moyens ou l'inertie d'une collectivité.

Si la droite de notre Assemblée était peu réceptive à cette idée et semble l'être encore, nous avons tout de même pu trouver un consensus autour de l'idée de mettre en place un nouvel adjoint au défenseur des droits qui serait en charge des droits de la nature, adjoint qui serait doté d'une capacité à ester en justice à la demande de tout intéressé pour préserver les intérêts de la Seine, de ses berges, de sa faune et de sa flore, une idée que nous pouvons pousser pour que ce défenseur des droits soit le véhicule qui exercerait les droits de la Seine. Ce concept de personnalité juridique de la Seine, que certains juristes ont pu questionner, commence à faire son chemin et à gagner la bataille culturelle, la bataille culturelle du juridique aussi dans les esprits. Le droit est vivant et s'adapte aux réalités contemporaines. Partout dans le monde, des juridictions reconnaissent des droits aux écosystèmes, aux fleuves, à la nature en Equateur, en Colombie, en Inde, en Nouvelle-Zélande et même en Espagne plus près de nous.

Je nous invite à nous saisir collectivement des nombreuses préconisations de la M.I.E. Seine et à les mettre en œuvre sans attendre. Je ne sais pas si une nouvelle Convention citoyenne est indispensable, mais pourquoi pas. Il ne faut pas que cela nous fasse perdre du temps pour avancer sur ce sujet crucial. Attribuer la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la Seine est un premier pas symbolique vers la reconnaissance de la personnalité juridique de la Seine. Plus qu'un commun, cela en fait un sujet, cela va dans le bon sens et les écologisted se réjouissent de cette proposition.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Aminata NIAKATÉ.

Je donne la parole à François CONNAULT.

M. François CONNAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, la proposition d'accorder la Citoyenneté d'honneur à la Seine peut sembler quelque peu décalée, car si l'on en croit les informations du site Internet de la Ville, la Citoyenneté d'honneur est une distinction censée être accordée à un homme ou une femme dont l'engagement témoigne de l'attachement de Paris aux valeurs universelles de liberté, de démocratie et de respect des droits de l'homme. Cette citoyenneté d'honneur est un geste symbolique sans portée pratique particulière. Si accorder la citoyenneté d'honneur à la Seine signifiait simplement témoigner de notre attachement à sa protection, nous voterions volontiers ce projet de délibération. Nous y sommes d'ailleurs si attachés que nous n'avons pas attendu la fin de la mandature pour être à l'origine d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur la Seine. Nous restons d'ailleurs aujourd'hui attentifs aux suites de cette Mission et à la bonne application des recommandations formulées dans son rapport.

Toutefois, nous avons des raisons légitimes de nous inquiéter quant aux objectifs réels que vous poursuivez par cette proposition. Tout d'abord, cela pose la question, en toile de fond, de la personnalité juridique de la Seine. Ensuite, cela nous interroge sur la vision plus philosophique que nous portons sur la nature et sur le rôle de l'homme vis-à-vis de celle-ci. La Seine n'a jamais été livrée à elle-même. Bien des collectivités locales ou publiques, associations de défense de l'environnement ou de pêcheurs, l'Agence de l'eau, assurent déjà cette mission depuis plusieurs décennies. C'est d'ailleurs grâce à cet engagement constant que la qualité de l'eau de la Seine s'est améliorée et que de nombreuses espèces s'y réinstallent, comme les moules d'eau douce ou les 27 nouvelles espèces de poisson qui sont revenues dans la Seine en 50 ans. C'est aussi grâce à ces efforts que des épreuves des Jeux olympiques ont pu se dérouler dans le fleuve l'été dernier.

Aussi, la responsabilité juridique de la protection de la Seine incombe déjà à un certain nombre d'acteurs. Le droit français ne reconnaît pas de personnalité juridique propre aux éléments naturels, aux animaux ou aux concepts intellectuels. Certes, cela pourrait bien évidemment évoluer, mais j'en viens à mon deuxième point.

Cette volonté de voir ce statut évoluer peut s'apparenter à une certaine anthropomorphisation de la Seine. Ce point n'est pas si anodin qu'il n'y paraît. En prêtant des intentions au fleuve, en le présentant comme une entité à protéger vis-à-vis d'une humanité supposée destructrice, vous faites le choix d'une vision dualiste et simpliste dans laquelle on oppose l'homme à la nature. C'est pourtant la responsabilité de l'homme de protéger et de défendre la nature ; nos convictions humanistes refusent qu'il perde ce rôle principal.

En allant au bout de la logique portée par votre vision de la nature, on se rend compte qu'en idéalisant les éléments naturels, elle méprise l'homme qui est vu comme une menace, alors que la notion d'environnement met par définition l'homme au centre de la… Or, l'histoire de Paris est indissociable de celle de la Seine. La Seine n'est pas un être à part mais l'artère vitale qui a vu naître et grandir notre Cité. C'est la main de l'homme qui a façonné ses berges, dessiné ses ponts, édifié ses quais, tandis que le fleuve avec ses crues et ses reflux a rythmé la vie de nos quartiers et le pouls de notre Cité. C'est dans ce dialogue constant, dans ce mouvement dialectique que se joue l'histoire de Paris. Ne tombons pas dans un antihumanisme teinté de panthéisme, reconnaissons plutôt cette interaction féconde entre l'homme et son environnement, entre la Ville et son fleuve.

En raison de ces réserves, notre groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, François CONNAULT.

La parole est à Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, si la Seine pouvait parler. Si la Seine pouvait parler, elle nous dirait peut-être : "Depuis mon origine, je vous ai vus naître, grandir et bâtir. De Lutèce à Paris, j'ai vu des rois, des révolutions, des manifestations. J'ai vu des artistes rêver sur mes berges, me dessiner, me colorer. Sur mes ponts, j'ai vu de nombreux amoureux se promettre l'amour éternel et autant de cadenas. J'ai porté vos espoirs, vos secrets, parfois même vos larmes. Mais je souffre aussi de votre négligence. Je me débats aujourd'hui, je charrie vos déchets, vos plastiques, vos toxiques. Je supporte votre indifférence. Autrefois limpide et foisonnante de vie, je me bats aujourd'hui contre votre pollution. Pourtant, je continue de couler et je patiente en attendant le jour où vous apprendrez à me respecter".

Voilà ce que pourrait espérer la Seine, et le droit pourrait répondre à ses attentes. Plusieurs pays à travers le monde, souvent des pays d'Amérique du Sud, ont reconnu des droits juridiques à la nature, accordant ainsi une personnalité juridique à certains écosystèmes, à des fleuves ou bien à la nature dans son ensemble. Ainsi, en 2008, l'Equateur est devenu le premier pays à inscrire les droits de la nature dans sa Constitution. La nature, ou Pachamama, est reconnue comme le sujet de droit incluant le droit au respect intégral de son existence, à la régénération de ses cycles de vie. En 2010, c'est la Bolivie qui a adopté les droits de la nature, de Terre mère, reconnaissant la nature comme une entité vivante avec des droits spécifiques. En 2016, la Colombie a donné des droits à la rivière Atrato. En 2017, la Nouvelle-Zélande a reconnu des droits au fleuve Whanganui et l'Inde a reconnu comme des entités vivantes dotées de droits juridiques les fleuves du Gange et de la Yamuna. En 2022, en Europe,

c'est l'Espagne qui a donné des droits à la lagune de Mar Menor, devenant ainsi le premier écosystème en Europe à obtenir un tel statut.

Ces avancées reflètent une évolution juridique majeure visant à protéger l'environnement en reconnaissant la nature ou des éléments de la nature comme un sujet de droit plutôt que comme un simple objet de propriété. En effet, une entreprise ou une association a une reconnaissance juridique. Alors, pourquoi pas une montagne ou un fleuve ? Un humain aussi a une personnalité juridique. Alors, pourquoi pas une personnalité juridique pour les animaux ? La personnalité juridique confère à une entité la capacité d'être titulaire de droits et d'obligations. Actuellement, en France, seuls les êtres humains et les personnes morales, donc les entreprises et les associations, possèdent cette personnalité. Accorder une telle personnalité aux animaux impliquerait de les reconnaître comme des sujets de droit, leur permettant ainsi de bénéficier de protections juridiques accrues et de défendre leurs intérêts propres.

Actuellement, en France, il y a deux courants de recherche. Certains proposent d'établir une catégorie spécifique pour les animaux, distincte des personnes et des biens, afin de refléter leur nature d'êtres sensibles et de leur accorder des protections adaptées. C'est l'idée de la création d'une catégorie intermédiaire. D'autres suggèrent d'octroyer une personnalité juridique propre, considérant les animaux comme des personnes non humaines. En Argentine, le 3 novembre 2016, grâce à l'Association de défense des droits des animaux, une juge, Maria MAURICIO, a reconnu la femelle chimpanzé Cécilia comme personnalité juridique physique pouvant bénéficier de l'Habeas Corpus, qui garantit que nul ne peut être emprisonné sans jugement. Ainsi, le chimpanzé Cécilia a été le premier être animal non humain au monde à avoir été libéré par un tribunal qui a estimé qu'elle était une personnalité juridique. Effectivement, elle vivait dans un zoo, on a reconnu qu'elle vivait dans des conditions déplorables et elle a donc pu être libérée pour aller dans un sanctuaire de grands primates.

Le droit français classait les animaux parmi les biens meubles. Enfin, malgré cette reconnaissance, ils restent soumis au régime des biens corporels, ce qui signifie qu'ils ne bénéficient pas de la personnalité juridique.

Reconnaître la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à la Seine est un début mais pas une fin. Il faut avancer vers une reconnaissance de la personnalité juridique de la Seine, mais aussi avancer sur le droit des poissons vivant dans la Seine, le droit à ne pas être péché, le droit à la circulation, le droit à une eau propre, le droit à l'alimentation. Les écologistes portent le droit de la nature, les animalistes portent le droit des animaux. Les avancées seront possibles grâce à la politique et au juridique.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Douchka MARKOVIC.

Pour répondre aux oratrices et orateurs, je donne évidemment la parole à Pierre RABADAN.

Monsieur le Maire.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci à toutes et à tous pour vos interventions quasiment toutes constructives, en tout cas qui nous ont apporté un point de vue que je peux qualifier d'assez clair, entre une vision très conservatrice…

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Chut, s'il vous plaît…

M. Pierre RABADAN, adjoint. - … et une vision qui doit évoluer pour mieux encadrer le droit et défendre la Seine.

Vous l'avez très bien rappelé, chacune et chacun d'entre vous, la Seine a façonné Paris depuis les premières installations humaines, elle est un élément central et fondateur de Paris et elle est devenue ou redevenue nécessairement un enjeu environnemental et écologique majeur. Je constate souvent à ma gauche, à la droite de l'hémicycle, une récurrence à dénoncer, à attaquer les politiques publiques et, lorsqu'elles sont effectives, à souffrir que nous les ayons portées contre vous et qu'elles donnent des résultats. Je peux comprendre que ce soit difficile pour vous d'admettre que vous vous êtes trompés, mais, parfois, cela devient tellement grossier qu'il faudrait juste le reconnaître, ce serait tout à votre honneur.

Ici, nous avons, vous l'avez très bien dit, un symbole, un symbole nécessaire pour nous, nous semble-t-il, dans l'avancée vers une évolution juridique de la Seine. Cela a été dit aussi par Jean-Noël AQUA, je crois, un nécessaire changement de mentalité pour mieux protéger la Seine.

Aujourd'hui, et c'était l'objet du procès fictif qui a été fait, et d'ailleurs, je regrette que certaines et certains d'entre vous n'y ait pas assisté… Moi, je ne suis pas un professionnel du droit mais j'ai entendu des professionnels qui étaient là pour essayer de comprendre très objectivement et se demander si, aujourd'hui, la nature, les cours d'eau et la Seine en particulier sont suffisamment bien protégés par le droit pour qu'on soit en mesure d'éviter des pollutions et d'éviter qu'elles portent atteinte à notre santé personnelle ou à la santé environnementale. Tout le monde sait aujourd'hui le rôle central qu'a la Seine dans la régulation de l'environnement et en particulier de Paris.

Ce qui est ressorti de ce procès fictif, et je vous engage vraiment à écouter car c'est extrêmement intéressant, c'est que le droit actuel n'est pas assez armé pour protéger la nature et les cours d'eau. C'est une réflexion qui est tout de même intéressante aujourd'hui. On est les premiers, vous l'avez fait au travers de la M.I.E. Seine… Et je ne dis pas que vous souhaitez qu'on pollue la Seine, j'entends votre volonté actuelle d'apporter une meilleure protection, mais sans pour autant faire évoluer les droits. Aujourd'hui, ce n'est pas possible, car on ne permet pas à ceux qui ont des activités… On en a parlé avec Daniel-Georges COURTOIS juste avant, nous sommes pour développer la réindustrialisation, le trafic fluvial, la mixité des usages, mais pour cela, il faut que les gens qui sont en capacité, par leurs activités, de polluer soient dissuadés de le faire de manière beaucoup plus importante. Et aujourd'hui, ce n'est pas le cas et cette évolution est donc nécessaire.

Cette citoyenneté d'honneur est évidemment symbolique mais elle est essentielle, parce que c'est une première étape qui ensuite nécessitera un travail de la Convention citoyenne qui va être mise en place dans les prochaines semaines pour demander une évolution du droit. Et cela a été très bien dit ici par mes collègues Aminata NIAKATÉ et Douchka MARKOVIC, c'est une étape, pas une fin en soi. Mais cela nous semble nécessaire. La Seine est aujourd'hui un aspect central de Paris et à l'international, vous le savez. C'est peut-être l'"établissement", entre guillemets, ou le lieu qui accueille le plus de touristes à l'année. Evidemment, elle a été mise en avant de manière remarquable à l'été 2024. C'est aussi le résultat d'une politique portée par la Maire de Paris - je comprends que vous en souffriez aussi, mais c'est la réalité -, aidée, bien sûr, par l'Etat, par l'Agence de l'eau, par le S.I.A.A.P., comme François-Marie DIDIER l'a rappelé. Mais il fallait un portage politique et cela a été fait.

Je comprends que pour certains d'entre vous… Madame BALDINI, vous avez eu la lourde tâche de porter cette mauvaise voix, j'allais dire, et vous ne paraissiez même pas convaincue vous-même. Mais souffrez que nous ayons réussi à faire ce travail considérable, pas seuls car l'Etat y a grandement contribué, l'Agence de l'eau, je l'ai dit, le S.I.A.A.P. également et bien d'autres collectivités, de gauche ou de droite d'ailleurs, en amont de Paris. Mais souffrez que nous ayons réussi à avoir ce résultat.

Enfin, reconnaissez-le, cette citoyenneté vient poser ici une reconnaissance du droit de la Seine et une étape majeure vers, je l'espère, une évolution du droit qui permettra de mieux protéger nos cours d'eau, de mieux protéger notre environnement. La M.I.E. a revendiqué beaucoup de choses, vous avez le droit de le contester et de dire que tout n'a pas été fait, mais cela va exactement dans le sens de ce que vous avez demandé. Donc, ce scepticisme m'interroge, mais je vois que la majorité est alignée, là aussi, pour attribuer cette citoyenneté d'honneur symbolique qui sera une étape vers une meilleure protection de la Seine dans le futur. La nature doit être mieux protégée, nous en avons besoin à Paris comme ailleurs.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Pierre RABADAN. Merci beaucoup, Monsieur le Maire, pour cette réponse très complète.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 8.

Qui est pour ?

Contre ? Le groupe Changer Paris.

Abstentions ? Visiblement, les autres groupes de l'opposition.

Le projet de délibération est adopté. (2025, DTEC 8).

Le projet de délibération DTEC 8 est donc adopté et je peux donc déclarer solennellement que la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris a été attribuée à la Seine.

Le groupe MoDem a voté pour cette citoyenneté d'honneur, je le précise pour être complet.

2025 SG 2 - Avenant à la convention-cadre avec "Paris 2024".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 2 relatif à un avenant à la convention-cadre avec "Paris 2024".

La parole est à Aminata NIAKATÉ.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous examinons un avenant à la convention-cadre conclue avec "Paris 2024" relative à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques. Dans le cadre de cette convention, tant "Paris 2024" que la Ville de Paris ont été amenés à assumer des dépenses revenant à l'autre partie, et cet avenant vise à ce que les dépenses engagées par l'une ou l'autre des parties incombent à la bonne personne morale. Rien de choquant et nous voterons d'ailleurs le projet de délibération, même si je suis un peu chagrinée. En effet, dans la balance des rétrocessions, le fait que la Ville ait imposé à "Coca-Cola" l'installation de fontaines à soda sur 8 sites parisiens des Jeux pour limiter le plastique nous coûte 95.000 euros hors taxes, d'autant qu'on sait à quel point "Coca-Cola", de manière assez scandaleuse, n'a pas joué le jeu. Nous avons tous en mémoire le petit manège consistant à vider des bouteilles en plastique dans des écocups.

Cela étant dit, ce projet de délibération nous permet de constater une recette de plus de 400.000 euros et je voulais en profiter pour demander une nouvelle fois que la Ville de Paris, peut-être avec l'aide de ce pécule, réalise une évaluation, un bilan de ces J.O.P. d'un point de vue financier mais aussi et surtout d'un point de vue carbone et environnemental, un bilan qui sera un vecteur d'enseignements si nous devions accueillir un jour d'autres événements internationaux à Paris.

Les Jeux, qui ont été un moment magique à Paris, ont effectivement eu un coût financier, carbone, environnemental et je pense par exemple au site du Champ-de-Mars, les riverains et les associations environnementales sont très demandeurs de ces bilans, très demandeurs qu'une restitution se fasse notamment au sein du comité de gestion de l'activité événementielle de ce site, qui ne s'est pas réuni depuis plus d'un an.

J'espère que ces demandes recevront une suite favorable.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Aminata NIAKATÉ.

La parole est à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, Aminata NIAKATÉ, de vous être inscrite, parce que j'ai connu un temps où les Jeux olympiques entraînaient bien plus d'inscriptions avec notamment beaucoup de défis et d'interrogations parfois légitimes, voire de positions politiques un peu excessives, si on peut le dire très gentiment ainsi, et je vois qu'aujourd'hui, c'est moins le cas. C'est donc une forme de victoire, on va le prendre comme cela, même si j'entends qu'il reste encore quelques questions. Mais je crois que plus personne, là non plus, ne conteste, et la réussite organisationnelle, et le succès populaire que l'on a vécu et on peut évidemment s'en réjouir.

Je vais donc répondre à votre intervention, Aminata NIAKATÉ, avec grand plaisir. Cette convention vient clôturer la convention mise en place avec "Paris 2024" dans le cadre de nombreux échanges qui ont eu lieu, j'allais dire qui m'ont pris, mais qui ont pris à mes équipes et aux équipes de la Ville quasiment 8 ans pour aboutir à la réussite que l'on connaît aujourd'hui, et il faut s'en féliciter. Je regrette que d'autres ne l'aient pas fait et certains peut-être souffrent aussi du succès que nous avons porté aujourd'hui sur la réussite des Jeux.

Mais enfin, l'essentiel est que le résultat ait été à la hauteur de ce qui a pu être constaté partout dans le monde et qui a fait rayonner notre Ville, et j'en viens aux objectifs que nous avions définis, qui étaient ambitieux, qui ont été beaucoup challengés pour ne pas dire remis en cause et qui, aujourd'hui, on le sait, sont atteints.

D'abord, un objectif financier. Nous avions, et la Maire en premier lieu depuis l'engagement de la Ville de Paris, demandé que les coûts engagés soient respectés, que les budgets soient maîtrisés, que ce soit au niveau de la Ville ou au niveau du Comité d'organisation, dans un cadre qui soit celui de la commande publique, même lorsqu'une association telle que le Comité d'organisation n'en relevait pas forcément de droit. Mais on s'est entouré des outils de probité qui nous semblaient nécessaires, qui ont été très exigeants et qui le sont encore d'ailleurs, puisqu'on est toujours en contrôle post-Jeux.

C'était donc le cas sur le budget. Non seulement il a été respecté, et je me permets de le redire parce que nous n'avons pas beaucoup d'inscriptions en ce sens, mais on a aussi un Comité d'organisation des Jeux qui finit avec un excédent "a minima" de 26,8 millions d'euros. J'espère qu'il sera plus large lorsque tous les comptes auront été finalisés et que les actions juridiques en cours seront closes. Il faut quand même saluer, concernant le projet qui était le nôtre, c'est-à-dire celui de nos Jeux en ville, de Jeux avec peu de constructions, à Paris en tout cas, avec beaucoup de sites temporaires, avec des enjeux patrimoniaux très forts, avec un certain nombre de risques qui avaient été pris et pointés très largement avec un excès dépassant parfois l'entendement, saluer le fait que tout cela a réussi et génère un excédent qui permettra de financer un certain nombre de mesures, notamment sur la promotion de la pratique sportive.

Je pourrais vous asséner des chiffres, je les ai quasiment tous sous les yeux. Pour ce qui concerne le Comité d'organisation, il y a un bilan environnemental qui est déjà public et que je peux m'empresser de vous donner dans les grandes lignes. L'ambition était de réduire de plus de 50 % l'empreinte carbone par rapport aux Jeux de Londres de 2012, et "Paris 2024" a réduit de 54 % l'empreinte carbone par rapport à ceux de Londres et de Rio, pour un bilan carbone estimé à 1,59 million de tonnes équivalent CO^2. Là aussi, nous avons dépassé les objectifs. Il y a évidemment bien d'autres chiffres que je pourrais vous donner mais je n'en aurai pas le temps.

Je vais quand même rappeler le sujet des bouteilles plastique, que vous avez souligné, dans le cadre du partenariat notamment avec "Coca-Cola" qui était, je le rappelle, un partenaire du C.I.O. On a payé un certain nombre de fontaines, vous l'avez dit, mais c'était pour augmenter le dispositif afin que sur le territoire parisien, nous n'ayons dans les sites provisoires plus aucune fontaine. Mais Coca-Cola en a payé beaucoup, il y a eu en tout 254 fontaines et je pense qu'ils en ont financé environ 200. Bien qu'on puisse se dire qu'ils auraient pu faire plus - évidemment, on peut toujours faire plus -, beaucoup a été fait. Aucun des sites d'hospitalité n'a accueilli de bouteilles plastiques. On a économisé 1,25 million de bouteilles plastique à consommation équivalente par la mise en place de

ces fontaines et de bouteilles en verre sur les sites d'hospitalité. L'utilisation de 9 tonnes de plastique à usage unique a ainsi été évitée, on a des chiffres qui sont significatifs.

Alors, on peut toujours dire que ce n'est pas bien, qu'on aurait dû faire différemment, que c'est nul. On a, pour le plus grand événement du monde, donné un cap qui nous semble être celui vers lequel on doit aller en termes d'évolution du plastique à usage unique. On aurait pu faire mieux mais on a fait énormément, et le challenge de l'organisation, avec ce défi à Paris dans les sites temporaires et dans certains sites pérennes qui vont être amenés à évoluer, a été majeur. Il faut saluer cette réussite, car elle est un guide pour l'avenir. Nous aurions pu encore faire plus, mais là aussi, c'est une réussite dont il ne faut pas se priver.

Je terminerai juste sur le sujet des bouteilles, car il y a eu beaucoup de désinformation sur le sujet. Oui, il est vrai que, et c'est largement assumé, dans certains sites, on a versé des bouteilles en plastique dans des gobelets réutilisables. Pourquoi ? Parce que c'était le seul moyen de s'assurer de 100 % de leur collecte dans des endroits où il n'était pas possible, notamment dans les sites pérennes, de mettre des fontaines pérennes. Cette transformation a lieu et c'est le cas, par exemple, à l'Accor Arena, où il n'y avait qu'une fontaine pendant les Jeux. Maintenant, ils sont tous équipés de fontaines. A l'époque des Jeux, les sites pérennes ne pouvaient pas faire ces transformations profondes et c'est pour cela qu'il a été décidé que les contenus en bouteille seraient versés dans les verres, de sorte à collecter l'ensemble des bouteilles et qu'elles ne se retrouvent pas sur les sites.

Cela ne vous intéresse peut-être pas, Monsieur ALPHAND. Si c'est une minute de plus…

M. David ALPHAND. - Vous pourriez être intéressant et synthétique.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Oui, on peut. Mais essayez de faire intéressant la prochaine fois que vous parlerez.

Du coup, je vais conclure sur ce sujet important et merci d'avoir souffert de m'écouter, Monsieur ALPHAND. Le plastique à usage unique, c'est un sujet central, on a fait beaucoup et il y a encore à faire. Sur ce sujet, je pense qu'on a créé une nouvelle norme et, en tout cas, on l'applique comme telle à Paris. Ainsi, satisfaisons-nous déjà de ce travail et bravo à toutes les équipes qui ont porté cette ambition et qui ont permis de mettre ces solutions en place pour l'avenir.

Merci, Monsieur le Président.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, SG 2).

2025 SG 4 - Avenants de clôture à 9 conventions d'objectifs avec "Solideo" et convention tripartite avec les exploitants des deux arénas parisiennes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 4 concernant des avenants de clôture à 9 conventions d'objectifs avec "Solideo", et d'une convention tripartite avec les exploitants des deux arénas parisiennes.

La parole est au président Emmanuel COBLENCE.

M. Emmanuel COBLENCE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Allez, encore une intervention sur les Jeux, cher Pierre. Cela ne fera peut-être pas plaisir à M. ALPHAND, mais c'est bien la moindre des choses quand on réalise l'importance que cet événement a prise dans notre Ville et sur cette mandature.

Alors que les structures organisatrices des Jeux olympiques et paralympiques sont actuellement en phase de dissolution, il est tentant, avec un recul de quelques mois désormais, de dresser le bilan de ces Jeux de Paris 2024.

Sur le plan sportif et populaire, c'est évidemment un immense succès, avec 15.000 athlètes pour la première fois réunis à parité femmes-hommes dans 54 disciplines, des performances sportives exceptionnelles, 12 millions de visiteurs accueillis à Paris, des sites de compétition sublimes qui ont fait le plein avec 95 % de taux de remplissage en moyenne sur les deux événements, et une organisation, comme cela a été dit par tous, millimétrée en tous points. Sans compter les milliards de téléspectateurs partout dans le monde, à l'image de la ferveur populaire exceptionnelle qui a gagné toute la France durant cet été historique dans un grand moment de communion, de joie et de célébration du sport.

Le temps du bilan, c'est aussi un bilan économique et budgétaire. Alors même que la phase de préparation des Jeux a connu le Covid, ses confinements, la guerre en Ukraine, l'envolée des prix des matériaux de construction, puis une très forte inflation, le "dérapage financier" - je mets des guillemets -, trop souvent prédit par certains Cassandre dans notre Assemblée, n'a pas eu lieu. Mieux, cela a été dit par Pierre RABADAN à l'instant, la société en charge de la livraison des ouvrages olympiques, la "Solideo", et le Comité d'organisation des Jeux, C.O.J.O., présentent tous deux d'excellents résultats financiers à la clôture des comptes, une très bonne maîtrise des dépenses, et même, tenez-vous bien, Monsieur ALPHAND, des économies réalisées par la "Solideo" qui ont permis d'abaisser de 5 millions d'euros la contribution de la Ville de Paris. Le C.O.J.O., quant à lui, clôture ses comptes avec un excédent de près de 27 millions d'euros. Cela ne vous fait pas plaisir, mais voilà encore une belle réussite.

Dépenser moins, dépenser mieux, c'était l'un des grands défis des Jeux olympiques et paralympiques, et il faut le rappeler, cela a été rappelé, c'était aussi un engagement très fort de notre candidature depuis le début, depuis son lancement. Nous voulions des Jeux sobres, utiles, respectueux de l'environnement, des Jeux en ville, en phase avec les enjeux actuels de notre société. Paris a ainsi démontré au monde entier sa capacité à organiser un événement aussi spectaculaire que durable, avec une réduction de moitié des émissions de carbone par rapport à la moyenne des éditions précédentes, Londres et Rio.

Encore bravo, merci, cher Pierre RABADAN, et, à travers toi, à toute l'équipe municipale mobilisée, aux équipes d'organisation des Jeux, à la Délégation des Jeux, à nos volontaires pour la réussite de cet événement exceptionnel.

Dans la perspective d'acter de manière définitive cette baisse de la participation de la Ville dans le cadre des travaux de récolement, ce projet de délibération nous propose d'approuver les avenants de clôture de 9 conventions d'objectifs portant sur les ouvrages olympiques sous maîtrise d'ouvrage de la Ville. Les économies réalisées doivent désormais bénéficier à la promotion et au développement du sport dans cette logique d'héritage des Jeux, très souvent évoquée dans ce Conseil et qui, vous le savez, se fait toujours au bénéfice des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Emmanuel COBLENCE.

La parole est à Pierre RABADAN, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci à Emmanuel COBLENCE. Je vais essayer de rattraper ma minute trente supplémentaire sur le projet de délibération précédent pour calmer les esprits qui se trouvent à ma gauche.

La "Solideo", puisque c'est l'objet de cette convention et je pense que j'ai été assez général et complet sur le succès des Jeux, c'est donc la société qui a chapeauté 70 ouvrages. S'il y a eu peu de nouvelles constructions et uniquement celles nécessitant un besoin dans le territoire, comme c'était le cas avec l'Adidas Arena à la porte de la Chapelle, cela a concerné pour la Ville de Paris 10 ouvrages olympiques, des grosses rénovations comme vous avez pu le constater pour des sites d'entraînement, et évidemment la construction de l'Adidas Arena et de ses deux gymnases adjacents, avec un grand succès de fréquentation avant, pendant et surtout maintenant, après les Jeux, et un accélérateur d'investissements majeur.

Il est important aussi de souligner que la "Solideo" a été conçue, là aussi, avec des exigences nouvelles et uniques avec la charte sociale, et je salue ici l'engagement des acteurs sociaux, des partenaires sociaux comme des représentants patronaux, qui ont pour la première fois émis une charte sociale qui a permis beaucoup de choses. 88 % des chantiers des Jeux ont été remportés par 79 % de T.P.E., P.M.E. et entreprises de l'E.S.S. Cela correspond à 800 millions d'euros de chiffre d'affaires réalisé par ces sociétés. On a eu quasiment 3 millions d'heures d'insertion, bien au-delà de l'objectif initial qui était fixé dans cette charte.

On a aussi réduit sensiblement, et je salue Bernard THIBAULT qui y a beaucoup contribué, le nombre d'accidents sur les chantiers, où plus de 4.000 ouvriers ont été impliqués, dans un temps respecté comme cela a été souligné par mon collègue Emmanuel COBLENCE. Bien sûr, c'est toujours trop, mais il y a eu uniquement 180 accidents sur l'ensemble de ces chantiers, dont 31 graves, ce qui est 4 fois moins que sur des chantiers classiques. Là aussi, c'est une norme qui dorénavant, je l'espère, va être imitée par beaucoup.

La mise en accessibilité a également été accélérée, on a eu l'occasion d'y revenir et nous le referons aussi en termes d'héritage quand on aura l'occasion d'en reparler.

La conclusion de tout cela aujourd'hui, c'est qu'en ayant eu les contraintes que mon collègue a soulevées, en ayant respecté, voire livré parfois en avance à Paris certains chantiers, non seulement nous avons respecté les budgets mais il nous est même rétribué 5 millions d'euros sur l'ensemble des maîtrises d'ouvrage qui nous revenaient, puisque le chiffre final sera de moins de 165 millions alors qu'il était prévu autour de 170 millions.

Je crois que là aussi, il est parfois bon de rappeler les choses, surtout après des propos que certains ont tenus ici et que j'ai entendus maintes et maintes fois, notamment sur l'Adidas Arena et la mauvaise gestion de la Ville. Je pense que la personne concernée se reconnaîtra, je n'ai même pas besoin de la citer. Cela montre bien une fois de

plus qu'agiter les peurs ne fait pas avancer les choses et ne sert la politique de personne, y compris la vôtre, Monsieur GRANIER. Donc, je vous salue bien bas, je vous souhaite une très belle soirée et je vous souhaite de voter ce projet de délibération pour reconnaître parfois qu'on peut se tromper. Déjà, c'est un premier pas vers le pardon.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Pierre RABADAN.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, SG 4).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la baignade dans le canal Saint-Martin.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché. Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, plus exactement.

Le premier non rattaché, le vœu référencé n° 109 est relatif à la baignade dans le canal Saint-Martin.

C'est Sylvain RAIFAUD qui le présente pour son groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

On parlait de la Seine, de l'héritage des Jeux, eh bien il y a aussi les canaux et le Plan Climat, la feuille de route pour le climat et la résilience du 10e arrondissement qui avait adoptée en 2017. Parmi les objectifs importants de cette feuille de route portée déjà à l'époque par Léa VASA, il y avait la baignade dans le canal Saint-Martin, et tout cela bien avant que Léa VASA prenne en charge la Délégation canaux au sein de l'Exécutif parisien. Les premières baignades ont eu lieu dès 2021 et, pour l'année 2024 avec les Jeux, la baignade dans le canal Saint-Martin était au programme de "Paris Plages" 2024.

Pourquoi faire des baignades dans le canal ? C'est pour s'adapter aux effets du réchauffement climatique, offrir des lieux de fraîcheur pour les Parisiennes et les Parisiens, des lieux de loisirs gratuits. La gratuité des loisirs dans l'espace public l'été, c'est quelque chose de très important pour nous. Et il y a évidemment la question de la chaleur, et cette nécessité d'avoir des lieux de fraîcheur, des lieux de baignade à Paris l'été a été réaffirmée fortement au travers de la mission "Paris à 50 degrés", qui avait recommandé de systématiser l'ouverture de sites de baignade et de canaux lors des canicules.

On a eu une très bonne fréquentation, une excellente fréquentation sur ces baignades, 4 heures d'affilée le dimanche après-midi de juillet à août, mais il y a eu certains dimanches où cela n'a pas été possible de se baigner, pour différentes raisons. Ainsi, pour compenser cela, la proposition est d'élargir le nombre de créneaux de baignade, d'ouvrir le mercredi après-midi et d'ajouter aussi à ces baignades la possibilité d'offrir des activités nautiques, des loisirs nautiques sur le canal Saint-Martin. C'est possible de faire cela à cet endroit.

Voilà la proposition que nous soumettons au travers de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Sylvain RAIFAUD.

Je donne la parole à Pierre RABADAN, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci, Sylvain RAIFAUD, de ce vœu et à ceux qui le portent avec vous.

Evidemment, je lui donnerai un avis favorable, mais c'est l'occasion de revenir sur les dispositifs de baignade que nous mettons en place chaque été pour des raisons que vous avez très largement rappelées et qui sont plébiscitées par l'ensemble des arrondissements. Il y a les baignades estivales, comme nous les qualifions, dont le bassin de la Villette que tout le monde connaît. Concernant le canal Saint-Martin, les études sont déjà en cours avec le travail à la fois des canaux par l'intermédiaire de Léa VASA et de la mairie du 10e pour une ouverture du canal Saint-Martin sur un deuxième créneau, avec également les services de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Bien sûr, pourquoi pas développer des activités nautiques, mais cela amène une réserve de ma part sur la faisabilité technique et les contraintes que cela va amener mais qui sont, je le sais, en train d'être étudiées. Sur le fond, aucune difficulté, mais je souligne que nous allons dès cet été ouvrir une nouvelle baignade estivale dans le 17e arrondissement cette fois-ci, au niveau de la porte d'Asnières, qui vient donc compléter le bassin de la Villette, le canal Saint-Martin, le centre Louis-Lumière dans le 20e, le centre Léo-Lagrange dans le 12e, Jules-Noël dans le 14e, Carpentier dans le 13e… Je l'ai dit déjà, Jules-Noël dans le 14e et évidemment les trois nouvelles baignades, une

dans le 15e au niveau du pont de Bir-Hakeim et du Bras de Grenelle, une au Bras Marie et, enfin, une au niveau de Bercy, côté 12e arrondissement.

Cela prend en compte le changement climatique, le réchauffement et le besoin d'avoir des zones de rafraîchissement. Cela récompense le travail majeur, historique et collégial qui a été fait au travers de l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine et cela répond à un besoin, une demande très forte des Parisiennes et des Parisiens, en sachant que les gens qui ne sont pas parisiens mais qui viendront pour découvrir cela pourront le faire à tous ces endroits dès cet été.

Evidemment, j'accepte votre vœu avec enthousiasme, de la même manière que nous aurons à profiter de l'ensemble de ces sites, et j'espère que le plus grand nombre de personnes le feront dès cet été à Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Pierre RABADAN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 109 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie, vous l'avez compris, d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 35).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif aux votations citoyennes.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif aux votations citoyennes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons aux vœux référencés n°s 110 et 111 relatifs aux votations citoyennes.

Anouch TORANIAN répondra au nom de l'Exécutif, ce sera le moment "TORANIAN", et je donne la parole à Vincent BALADI, pour présenter le vœu n° 110 du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !".

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons eu l'occasion de le dire dans cet hémicycle, les votations citoyennes manquent leur cible : 9 Parisiens sur 10 n'y participent pas. Ce désamour peut paraître pourtant surprenant. Pourquoi à une époque où chacun demande plus de démocratie directe, plus d'expression des citoyens, les Parisiens boudent-ils les occasions données de s'exprimer ?

En fait, le problème n'est pas la votation en elle-même, mais ce que vous en faites. Vous communiquez beaucoup sur ces scrutins, c'est vrai, mais vous communiquez sur le fait de faire un scrutin, pas sur le débat lui-même. Les questions sont très binaires, "oui" ou "non", et, de toute manière, vous avez, je pense, déjà tranché avant même d'interroger les Parisiens. D'ailleurs, ces débats ne sont pas à l'ordre du jour des Conseils de Paris au préalable. Les Parisiens ne voient donc pas de débat, ils comprennent que ce scrutin ne sert pas à grand-chose et ils le boudent. Nous sommes pour la démocratie directe et l'expression citoyenne, mais elle doit se dérouler dans des conditions sérieuses.

A l'heure où vous voulez territorialiser l'action municipale, ne pas regarder le détail des résultats par arrondissement, c'est vouloir ignorer le message des électeurs. Appuyons-nous sur les exemples concrets des votations passées. La votation sur les trottinettes en libre-service du 2 avril 2023 a réuni 7,46 % des électeurs parisiens inscrits. Plus récemment, la votation sur les S.U.V. a eu une votation encore plus faible, de 5,68 %. En définitive, vous ne mobilisez pas les Parisiens mais les convaincus. Si vous voulez vraiment renforcer la démocratie locale, il faut d'abord et avant tout accorder plus de pouvoir aux maires d'arrondissement.

Voilà une réforme attendue, une réforme nécessaire mais que la majorité actuelle refuse de mettre en place, préférant les effets d'annonce de l'Acte 2 de la territorialisation, l'action à l'action concrète.

C'est pourquoi, sur proposition du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Les Indépendants", nous demandons que la Ville de Paris renonce à l'organisation de ces votations citoyennes dans ces conditions actuelles et repense ce dispositif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Vincent BALADI.

Sur le même sujet, la parole est à Maud GATEL pour présenter le vœu n° 111.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Nous croyons à la démocratie participative ; dans un climat de défiance, elle peut utilement contribuer à rapprocher les citoyens des décisions. Mais à condition qu'elle ne soit pas instrumentalisée.

L'an passé, c'était une question qui occultait la question réelle, en raison d'une formulation dont même la Commission de déontologie s'est émue. Cette année, c'est une proposition plus ou moins de rues-jardins, sur laquelle le Conseil de Paris s'est déjà prononcé à l'unanimité. Alors, un peu de politique-fiction : et si, le 23 février, les votants disaient non, que ferait-on ? L'hypothèse est peu probable, vous en conviendrez. Mais justement, la démocratie participative est un outil extrêmement intéressant, mais à condition de ne pas l'utiliser n'importe comment, d'autant plus qu'elle a un coût élevé, même si la démocratie a aussi un prix.

Les thèmes sur lesquels consulter les Parisiens ne manquent pas, donc évitons les sujets plébiscitaires et c'est l'objet de notre vœu. Soyons un peu sérieux avec la démocratie participative.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Présidente.

Je donne la parole à Anouch TORANIAN, pour répondre, au nom de l'Exécutif.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Les votations que vous mentionnez sont des nouveaux outils de ce mandat qui permettent aux Parisiens de prendre part directement à la décision publique. Comme le budget participatif en 2014 ou l'Assemblée citoyenne en 2021, les votations créées en 2023 sont un pas de plus vers cette démocratie continue, chère à la Maire de Paris. Le 23 mars prochain, les Parisiennes et les Parisiens pourront voter pour ou contre le fait de végétaliser et de rendre piétonnes 500 nouvelles rues réparties dans tous les quartiers. Nouveauté, le vote sera cette année ouvert dès 16 ans. Vous pouvez d'ailleurs vous inscrire sur "Paris.fr" jusqu'au 25 février.

Concernant vos vœux, sans surprise mais pour plusieurs raisons, j'émettrai un avis défavorable. Je passe rapidement sur la mauvaise foi de certains considérants : à un gadget communicationnel, pour un dispositif qui donne plus de pouvoir aux Parisiens, ou énoncer le soi-disant refus de transmettre plus de prérogatives aux maires d'arrondissement, alors même que nous venons de voter un acte 2 de la territorialisation à ce Conseil. Etc., etc.

Vous soulignez le caractère consensuel des questions posées. Alors là, je tombe des nues. Je n'ai pas dû suivre les mêmes débats que vous, car l'augmentation de la tarification des S.U.V. n'a jamais fait l'unanimité ici, ni dans les urnes. Idem pour la question de la végétalisation. Alors, tournons la question autrement : pour ou contre le fait de réduire la place de la voiture ? Pour ou contre la suppression de places de stationnement ? Si c'est si consensuel, je suis sûre que mon collègue Christophe NAJDOVSKI sera ravi de savoir qu'il peut compter sur vos votes le 23 mars prochain.

Aussi, la proposition de charte est redondante avec la Commission de déontologie, dont les travaux ont fait leurs preuves que je remercie d'ailleurs.

Enfin, sur le coût, oui, la démocratie, cela coûte. Je crois que vous ne vous en plaignez pas lorsqu'on indemnise les élus. Qu'il s'agisse de l'organisation d'élections ou de la mise en place de dispositifs participatifs, oui, cela coûte de l'argent, mais quels bénéfices : hausse de la confiance dans les institutions, amélioration du lien social, attachement aux territoires, et j'en passe. Tous les travaux universitaires le démontrent et je trouve hallucinant de devoir réexpliquer ici les conséquences positives de la participation citoyenne. Mais vous nous étonnerez toujours.

Nous poursuivrons donc notre engagement, que cela vous plaise ou non. Nous donnerons une fois de plus aux Parisiens la parole. Donc rendez-vous le 23 mars prochain.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Anouch TORANIAN.

Je mets aux voix le vœu n° 110, et l'explication de vote que tu souhaites est sur le vœu n° 111.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 110 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Sur le vœu n° 111 du groupe MoDem et Indépendants, j'ai deux demandes d'explication de vote.

Tout d'abord…

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire, je voulais m'exprimer…

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je sais que certains souhaitent rentrer chez eux, mais je vais d'abord prononcer la formule rituelle : la parole est à Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Moi qui voulais régaler l'assistance en disant que j'allais intervenir sur les deux vœux d'un coup en explication de vote. Vous avez groupé le débat.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet qui concerne les votations depuis leur mise en place en 2023. Si la votation peut être utile pour permettre aux citoyennes et citoyens de s'exprimer, le dispositif mis en place à Paris est perfectible, et c'est le cas notamment de la question qui est posée cette année.

Aussi, le dispositif de vote pose question. Alors, bonne nouvelle, les jeunes peuvent voter cette année à partir de 16 ans, mais il est toujours nécessaire pour les adultes d'être inscrits sur les listes électorales, et donc les étrangers qui vivent à Paris sont écartés du dispositif à la différence du budget participatif, pour lequel on peut voter sans condition de nationalité.

Il n'y a pas non plus de vote électronique et, effectivement, il y a besoin d'améliorer l'information des participantes et des participants.

On a fait cette proposition l'année dernière, on pourrait faire en sorte que les citoyennes et les citoyens puissent proposer aussi des thèmes à mettre dans les votations, de la même façon que cela se fait pour le budget participatif où chacun peut proposer des projets. On pourrait également adjoindre une étape délibérative, car, finalement, la façon dont la question est formulée et dont les documents sont proposés, ce n'est suffisamment complet pour permettre aux personnes qui doivent voter de le faire en conscience.

Pour autant, nous ne soutenons pas les propositions qui consistent tout simplement à renoncer aux votations, et donc le groupe s'abstient sur ces vœux.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Paul HATTE, pour une explication de vote, au nom du groupe Union Capitale.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire. On n'est pas couché !

J'ai été un peu interloqué par la réponse de Mme TORANIAN à Maud GATEL pour une question que je trouvais intéressante. Elle s'est étonnée des considérants qui l'ont un peu choquée et qu'elle a trouvés peu consensuels. La vraie question, Madame TORANIAN, c'est l'utilité d'aller poser aux Parisiens la question de savoir s'ils sont pour ou contre des rues-jardins. Je pense que nous sommes tous d'accord à ce sujet, aucun Parisien ne peut en aucune manière voter contre le fait d'avoir une rue-jardin. Ce n'est donc pas une question mais ce qu'on appelle une question rhétorique en français, et la rhétorique coûte de l'argent aux Parisiens, coûte cher aux Parisiens.

Je pense que vous pourriez poser des questions beaucoup plus intéressantes sur le fond des sujets. Arrêtez de parler ou de questionner pour ne rien dire.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - S'il fallait dans le règlement… S'il fallait dans le règlement intérieur du Conseil de Paris interdire de parler pour ne rien dire, j'avoue qu'on gagnerait du temps et on ferait des séances du Conseil de Paris plus courtes.

Sincèrement… Ecoutez, sincèrement… Chut… Sincèrement, sincèrement, proposer aux Parisiennes et aux Parisiens de créer dans les années à venir 500 rues-jardins qui vont avoir pour conséquence... Qui vont…

Mais est-ce vous pouvez vous taire ? Je parle !

M. Paul HATTE. - Ne dites pas que mon intervention n'a pas de sens.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mais, je n'ai jamais… C'est vous qui… J'ai rebondi sur le fait que vous disiez que l'Exécutif posait une question pour ne rien dire. Je reprends votre… Ce n'est pas la raison pour laquelle je me suis permis de rebondir, et je suis vraiment désolé de ce trait d'esprit que vous avez pris au premier degré.

Plus sérieusement, poser une question aux Parisiennes et aux Parisiens, dans laquelle on leur propose de se prononcer pour ou contre la création de 500 rues-jardins dans les prochaines années, avec...

Est-ce que je peux terminer ma phrase ? Non, mais, simplement, est-ce que je peux terminer ma phrase ? Merci, c'est trop gentil… avec comme conséquence - je dis cela parce que j'ai voulu, à la demande de la Maire, le faire en plus grande transparence - la suppression de 10.000 places de stationnement, c'est-à-dire 10 % des 100.000 places de stationnement qui existent à Paris, si vous trouvez, compte tenu des débats que nous avons depuis 25 ans et des oppositions très légitimes qui existent entre nous, que ce n'est pas une question clivante… C'est exactement au cœur de nos controverses sur la place de l'automobile dans la Ville, vous l'avez compris, puisqu'une rue-jardin, par nature, est une rue où la voiture ne circule pas.

Je vous donne donc rendez-vous… Je vous donne rendez… Ecoutez, excusez-moi, je peux terminer, quand même ? Je vous donne rendez-vous le 23 mars au soir et il sera très intéressant, notamment avec la cartographie de Paris et je parle évidemment de l'Ouest et de l'Est de Paris, de voir justement les résultats.

En tout cas, pour ce qui nous concerne ce soir, je mets aux voix le vœu... Je mets aux voix... C'est comme cela en tout cas que vous serez amené à l'interpréter, vous aurez raison.

Je mets donc au vote le vœu…

Ecoutez, si vous prenez "Le Parisien" de lundi dernier, puisque j'ai été amené à présenter cette votation citoyenne, c'est ce qui y est écrit noir sur blanc. Je suis désolé de me citer, c'est très prétentieux, mais je suis obligé de vous dire que j'ai expliqué noir sur blanc dans "Le Parisien" que 500 rues-jardins, cela veut dire 10.000 places de stationnement en moins à Paris dans les prochaines années. Bon, stop, on arrête.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 111 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2025 DAC 283 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Emmanuel Levinas au 25, rue Lemercier (17e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le projet de délibération DAC 283 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Emmanuel Levinas au 25, rue Lemercier (17e), est retiré de l'ordre du jour.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Chers collègues, vous avez compris que nous sommes arrivés à la fin de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de Paris.

Je vous propose donc de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Agence parisienne du climat (A.P.C.) (Conseil d'administration et assemblées générales) (R. 1) :

- Mme Delphine TERLIZZI, en remplacement de M. Antoine GUILLOU, démissionnaire, désigné lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Établissement public territorial de bassin "Seine Grands Lacs" (E.P.T.B.) (Conseil d'administration) (R. 2) :

- M. Jean-Noël AQUA,

- Mme Pénélope KOMITÈS,

- M. Dan LERT,

- M. Pierre RABADAN.

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites de Paris (C.D.N.P.S.) (R. 3) :

Suppléant :

- M. Emile MEUNIER, en remplacement de Mme Corine FAUGERON, devenue titulaire.

Formation spécialisée de la faune sauvage captive :

Titulaire :

- M. François BÉCHIEAU, en remplacement de M. Roger Madec.

Société publique locale "La Foncière du logement abordable" (Conseil d'administration et assemblées générales) (R. 4) :

- M. François DAGNAUD, en remplacement de M. Roger Madec.

Société publique locale "Paris et Métropole Aménagement" (Conseil d'administration) (R. 5) :

- Mme Halima JEMNI, en remplacement de M. Roger Madec.

- Mme Maya AKKARI, en remplacement de Mme Lamia EL AARAJE, démissionnaire, désignée lors de la séance des 23 et 24 juillet 2020.

Groupement d'intérêt public "Foncière de la Ville de Paris" (R. 6) :

- M. François DAGNAUD, en remplacement de M. Roger Madec.

Établissements publics locaux d'enseignement. - Collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée (R. 7) :

Collège Georges Méliès 45, rue de Tanger (19e) (Conseil d'administration) :

- M. François BÉCHIEAU, suppléant, en remplacement de M. Roger Madec.

Collège Henri Bergson 27, rue Edouard-Pailleron (19e) (Conseil d'administration) :

- M. François BÉCHIEAU, titulaire, en remplacement de M. Roger Madec.

Commission permanente :

- M. François BÉCHIEAU, en remplacement de M. Roger Madec.

Établissements publics locaux d'enseignement. - Autres collèges de moins de 600 élèves comportant une section d'éducation spécialisée et collèges de plus de 600 élèves (R. 8) :

Collège Edouard-Pailleron 33, rue Edouard-Pailleron (19e) (Conseil d'administration) :

- M. François BÉCHIEAU, suppléant, en remplacement de M. Roger Madec.

Ensemble Paris Emploi Compétences (E.P.E.C.) (R. 9) :

- M. François BÉCHIEAU, en remplacement de M. Roger Madec.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2025, R. 1 à R. 9).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Ce sera demain que nous ferons les remerciements habituels de fin de séance, puisque nous nous retrouvons à 11 heures demain matin pour une séance extraordinaire du Conseil de Paris qui devrait durer environ une heure.

En attendant, je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures quarante minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

Questions du groupe Changer Paris.

QE 2025-01 - Question de Mme Aurélie PIRILLO, M. David ALPHAND, Mmes Valérie MONTANDON, Véronique BALDINI, MM. Antoine BEAUQUIER, Franck MARGAIN et les élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative aux différents modes de déplacements dans les bois de Boulogne et de Vincennes.

Libellé de la question :

"Les bois de Boulogne et de Vincennes sont des espaces verts particuliers dans l'aire densément urbanisée qu'est Paris. À ce titre, leur gestion sur de nombreux points diffère de celle du reste du territoire parisien. Situés aux extrémités Ouest et Est de Paris, y accéder est un enjeu important pour leurs usagers. L'étude "Usages et attentes des visiteurs dans le bois de Boulogne et de Vincennes" (APUR, 2019) indiquait que 60 % d'entre eux viennent en transports en commun, en voiture ou en deux-roues motorisés. Aussi, la grande superficie des bois fait des déplacements en leur sein un enjeu particulier.

L'an dernier, notre groupe Changer Paris a été l'initiateur d'une Mission d'Information et d'Évaluation sur le rôle et la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes durant laquelle les enjeux de circulation de tous types au sein des bois ont été abordés de façon sincère et sans tabous par tous les groupes politiques représentés au Conseil de Paris.

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris a entrepris des aménagements pour doter les bois de Vincennes et de Boulogne de voies cyclables, encouragé par le caractère moins urbain de ces lieux propices à la balade à pied ou à vélo. En 2024, La Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris indiquait à la Mission que les bois de Boulogne et de Vincennes offrent respectivement 100 et 78 kilomètres d'aménagements en revêtements pavés ou enrobés - et environ 200 et 137 kilomètres de sentiers.

La qualité de ces aménagements pose cependant question, comme l'ont exprimé de nombreux usagers, notamment par un manque de sécurité et d'éclairage sur certains axes, un manque d'entretien de certaines voies empruntées par les cyclistes et un manque d'équipements pour le stationnement des vélos, tant sur l'espace public, aux abords des équipements générateurs de mobilités, qu'au sein de certaines concessions.

Le partage de l'espace de circulation entre les différents modes de déplacement a aussi été souvent mentionné comme un problème. Si l'effort autour du vélo est louable, notamment dans le cadre des bois, il convient de ne pas oublier les déplacements piétons mais aussi automobiles, essentiels au bon fonctionnement de nombreuses concessions des bois et de leurs usagers à l'image des familles adhérentes des clubs sportifs qui doivent venir avec leur matériel pour leurs entrainements.

Dans son rapport adopté à l'unanimité des groupes politiques du Conseil de Paris, la Mission préconise notamment de :

- Inclure les deux bois dans le Plan local de mobilité de Paris actuel.

- Étudier, en lien avec la R.A.T.P. et "Ile-de-France Mobilités", les conditions d'amélioration de la fréquence, de la desserte et de l'amplitude horaire des transports en commun dans les bois.

- Développer des infrastructures pour les vélos (optimisation et augmentation des capacités des bornes Vélib' existantes, arceaux sécurisés, développement d'une offre de location).

- Étudier les différentes options de revêtements afin de remplacer, lorsque cela est possible, les routes goudronnées par des matériaux écoresponsables adaptés aux types d'usage.

- Améliorer et sécuriser les déplacements doux (pistes cyclables sécurisées, marquage au sol, rénovation et accessibilité de la voirie, signalétique, etc.).

- Aménager les entrées des bois pour faciliter les accès piétons et cyclistes.

Face aux nombreux témoignages récurrents des usagers sur ces questions, il nous apparait primordial d'engager un travail en vue d'offrir à cet espace majeur de la vie parisienne de bonnes conditions de circulation pour tous les usagers.

À ce titre, Mme Aurélie PIRILLO, M. David ALPHAND, Mmes Valérie MONTANDON, Véronique BALDINI, MM. Antoine BEAUQUIER, Franck MARGAIN et les élus du groupe Changer Paris vous demandent :

- De détailler de façon précise les projets en cours concernant la circulation dans chaque bois (réfection de voies, installation de pistes cyclables, déviations…).

- Quels sont les modalités et le calendrier prévus par la Ville de Paris pour mettre en place les préconisations de la M.I.E. sur les bois susmentionnées ?"

Réponse (M. David BELLIARD, adjoint) :

"L'engagement de la Ville de Paris en faveur de la transformation des bois en lieux plus accessibles, plus sûrs et plus agréables pour tous les usagers est total. Conformément au Plan Vélo et aux schémas d'aménagement des bois, nous poursuivons un objectif clair : réduire l'omniprésence de la voiture au profit des mobilités actives et des transports en commun.

1 - Projets passés, en cours et à venir dans les bois de Boulogne et de Vincennes.

Afin d'améliorer les conditions de déplacement au sein des bois, plusieurs projets ont été engagés ou sont en cours de déploiement :

- L'aménagement de pistes cyclables : totalisant 8 kilomètres de nouvelles pistes au cours du mandat dans les bois, notamment l'avenue de Nogent faisant partie du réseau vélo régional et le Sud de l'allée du Bord de l'Eau. D'autres projets sont à venir d'ici la fin du mandat, comme la poursuite du Nord de l'allée du Bord de l'Eau, la route des Tribunes actuellement en cours de travaux ou la route de la Muette à Neuilly entre le carrefour du bout des lacs et le chemin des lacs à la porte Dauphine.

- L'aménagement de bandes cyclables : comme celles de l'avenue du Tremblay ou l'avenue de Gravelle.

- Des fermetures de voies au profit des vélos et piétons : nous avons fermé 5,5 kilomètres de voies dans les bois au cours du mandat, comme la route de Sèvres à Neuilly, la route de la ceinture du Lac Daumesnil, la route du Parc et l'avenue du Polygone. Ce sont désormais des espaces très utilisés par les piétons et les coureurs à toutes périodes de l'année.

- La débitumisation de voies au profit des piétons et de la biodiversité, à l'image des projets réalisés sur la route de Suresnes, le chemin de ceinture du lac inférieur ou l'avenue de Saint-Cloud.

- La mise en place de nouveaux équipements : nous avons renforcé le nombre d'arceaux à vélos aux abords des équipements sportifs et culturels des bois. Une étude est en cours pour implanter de nouvelles stations Vélib', avec une priorité donnée aux zones proches des transports en commun.

- Les réfections de tapis de chaussée : l'avenue du Tremblay, l'avenue Daumesnil, l'avenue de Gravelle, la route de la Ferme, le Cours des Maréchaux et le circuit vélo du Polygon ont été traités.

2 - Mise en œuvre des préconisations de la Mission d'Information et d'Évaluation (M.I.E.).

- Inclusion des bois dans le Plan local de mobilité (P.L.M.) : c'est bien le cas, le P.L.M., une fois voté, s'appliquera aux bois.

- Renforcement des transports en commun : l'amélioration de la desserte en bus est nécessaire, notamment dans le bois de Boulogne où l'offre manque de clarté et de lisibilité. Nous engagerons un travail avec I.D.F.M. et la R.A.T.P. afin de réaliser un bilan de l'usage des lignes et réinterroger la pertinence de leur tracé ainsi que leur amplitude horaire. Pour le bois de Vincennes, nous interpellerons régulièrement I.D.F.M. sur la situation de lignes de bus dont la fréquence nous semble parfois trop faible.

- Développement des infrastructures vélo : les aménagements cités ci-dessus et prévus au Plan Vélo sont déjà réalisés ou en cours de réalisation. A cela s'ajoutent de nombreux arceaux vélos installés sur les axes principaux du bois dans le cadre des différents projets d'aménagements ainsi que lors de la mise en place du stationnement payant dans les bois. Cette réforme a permis d'éradiquer le stationnement anarchique. Nous continuerons à ajouter des arceaux vélos d'ici la fin de la mandature aux abords des concessions en fonction des demandes ou des besoins constatés.

- L'évolution des revêtements utilisés dans les bois : ces derniers font l'objet d'expérimentation et d'améliorations continues, notamment sur les espaces dédiés aux voies vertes.

- Amélioration des accès piétons et cyclistes : plusieurs entrées des bois ont été réaménagées au cours du mandat, notamment dans le bois de Boulogne autour des principales stations de transports en commun, la porte Dauphine et la porte Maillot, en lien avec l'aménagement du tramway. Du côté du bois de Vincennes, la création d'une piste sur l'avenue de la Porte de Charenton a facilité l'accès au bois à vélo et supprime les conflits qui existaient avec les piétons.

Nous partageons la nécessité de garantir à tous les usagers des bois de Boulogne et de Vincennes des conditions de circulation sûres, confortables et écologiques. L'amélioration des mobilités dans ces espaces doit permettre de protéger la biodiversité, lutter contre les nuisances liées à la voiture, sécuriser les déplacements des piétons et cyclistes et renforcer l'offre de transports en commun.

La Ville de Paris poursuivra son engagement en faveur de mobilités apaisées, et nous continuerons à travailler avec tous les acteurs concernés pour faire des bois de Boulogne et de Vincennes des espaces exemplaires en matière d'accessibilité et de transition écologique."

QE 2025-02 - Question de Mme Aurélie PIRILLO, M. David ALPHAND, Mmes Valérie MONTANDON, Véronique BALDINI, MM. Antoine BEAUQUIER, Franck MARGAIN et les élus du groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux moyens alloués à la sécurité des bois de Boulogne et de Vincennes.

Libellé de la question :

"Les bois de Boulogne et de Vincennes sont des espaces particuliers dans l'aire densément urbanisée qu'est Paris. A ce titre, leur gestion sur de nombreux points diffère de celle du reste du territoire parisien. Leur sécurisation en est un parfait exemple. Ces dernières années, à plusieurs reprises l'actualité est venue nous rappeler de façon tragique cet enjeu de sécurité complexe - à l'image des meurtres de Philippine Le Noir De Carlan en septembre dernier ou de Vanessa Campos en août 2018 dans le bois de Boulogne. Ces questions se posent aussi au quotidien et les usagers et concessionnaires des deux bois nous le témoignent régulièrement.

Lors du Conseil de Paris d'octobre 2024, vous aviez évoqué, Monsieur le Préfet de police, un déploiement de nouveau dispositif de sécurité dans le bois de Boulogne qui avait vocation à durer : des présences plus nombreuses, des bilans quotidiens produits, un concours renforcé de la Garde républicaine en équestre et une coordination entre vos équipes et celles de la police municipale pour donner plus de visibilité aux forces de sécurité sur ce qui se passe

dans le bois. Les chiffres évoqués étaient aussi bons avec des baisses des faits constatés pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes et pour les violences physiques crapuleuses, ce dont nous pouvons nous réjouir.

L'an dernier, notre groupe Changer Paris a été l'initiateur d'une Mission d'Information et d'Évaluation sur le rôle et la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes. Par la voix de nos représentants, nous avons tenu à ce que les enjeux de sécurité soient abordés de façon sincère et sans tabous par tous les groupes politiques représentés au Conseil de Paris.

Vos équipes respectives ont d'ailleurs participé aux auditions et répondu de façon très précise aux questions de la Mission et ces témoignages et informations ont été très instructifs pour comprendre avec réalisme les enjeux et les difficultés de l'action des forces de police dans les bois. La Mission a aussi tenu à ce que les usagers des bois dans toute leur diversité puissent témoigner pour évoquer notamment les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien. A ce titre, les questions de sécurité sont souvent revenues dans les préoccupations des usagers des bois.

Les bois font face à des enjeux sécuritaires liés à la présence de sans-abri et à un système prostitutionnel pouvant générer du stationnement gênant, des actes de délinquance, voire des crimes entre ces personnes ou dirigés contre elles. Ces populations étant peu enclines à déposer plainte (de l'aveu même des spécialistes auditionnés), les problèmes de sécurité les concernant peuvent être considérés comme sous-estimés.

Ces phénomènes ne sont pas de nature à rassurer les usagers des bois, en particulier les jeunes enfants ou les femmes qui fréquentent les concessions. L'éclairage public plus limité dans les bois - voire totalement absent sur les voies peu circulées - est aussi souvent revenu dans les témoignages.

Dans son rapport adopté à l'unanimité des groupes politiques du Conseil de Paris, la Mission préconise de :

- renforcer la présence de la police municipale avec des équipes formées aux enjeux des bois ;

- demander le maintien des effectifs de la Garde républicaine et le renforcement de ses actions de prévention ;

- expérimenter, sur les axes fréquentés, des dispositifs d'éclairage intelligent et adaptatif et l'utilisation de systèmes de détection de présence à infrarouge en mode "chenillard".

Face aux nombreux témoignages d'usagers et à l'image dégradée que des faits divers tragiques ont pu engendrer pour les bois de Vincennes et de Boulogne, il nous apparait primordial d'engager un travail en vue d'offrir à cet espace majeur de la vie parisienne des conditions de sécurité toujours plus fiables et bien connues des usagers.

À ce titre, Mme Aurélie PIRILLO, M. David ALPHAND, Mmes Valérie MONTANDON, Véronique BALDINI, MM. Antoine BEAUQUIER, Franck MARGAIN et les élus du groupe Changer Paris vous demandent :

- de détailler de façon précise les dispositifs de sécurité en place, le nombre de patrouilles effectuées et les moyens mis en œuvre - tant par la Préfecture de police que par la police municipale - dans chaque bois avec un focus particulier sur les lieux fréquentés par le grand public (terrains sportifs, lieux culturels, restaurants...).

- quels sont les modalités et le calendrier prévus par la Ville de Paris et la Préfecture de police pour mettre en place les préconisations de la M.I.E. sur les bois susmentionnées ?"

Réponse (M. Nicolas NORDMAN, adjoint) :

"La sécurité des bois de Boulogne et de Vincennes est une priorité. Cet enjeu a fait l'objet de préconisations dans le cadre de la Mission d'Information et d'Evaluation du Conseil de Paris qui a rendu son rapport au mois de mai 2024.

Ces préconisations concernent notamment des enjeux liés à la sécurité, le renforcement des effectifs de police municipale, la formation des agents et le renforcement de l'éclairage. L'Exécutif municipal s'est engagé à les mettre en œuvre. Le suivi global de la mise en œuvre des préconisations de la M.I.E. fera prochainement l'objet d'un point dédié en 8e Commission du Conseil de Paris par Christophe NAJDOVSKI, adjoint à la Maire de Paris en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale.

A la suite du meurtre tragique et odieux de Philippine Le Noir de Carlan, retrouvée le 21 septembre 2024 dans le bois de Boulogne, la présence d'équipages de police municipale a été immédiatement renforcée en complément de l'engagement des effectifs de la Préfecture de police.

Au-delà, et sur le long terme, nous renforçons cette présence de police municipale, dissuasive et rassurante, visible des Parisiennes et des Parisiens. Des effectifs supplémentaires ont été affectés à la fin de l'année 2024 et en début d'année 2025 dans les divisions territoriales des 16e et 12e mais également aux unités de soirée et nuit déjà très présentes dans les bois.

Dans le cadre de la territorialisation de la police municipale, les priorités de déploiement, en termes de lieux et d'horaires sont définies en lien avec les maires et les commissariats d'arrondissement, permettant de répondre aux besoins et aux enjeux locaux.

En 2024, 1.152 missions de la police municipale ont été programmées au bois de Boulogne. A titre de comparaison ce sont 1.036 missions qui étaient réalisées en 2023. Elles portent notamment sur la médiation, la lutte contre les incivilités, la sécurisation et la tranquillité publique ainsi que sur la régulation de la circulation routière et la lutte contre le stationnement gênant.

Ces missions ont été réalisées par la division territoriale du 16e arrondissement mais également par les unités d'appui. L'Unité d'assistance aux personnes sans-abri (UASA), présente quotidiennement dans les deux bois, a réalisé 153 missions de médiation auprès du public sans-abris en 2024 dans le bois de Boulogne.

Concernant le bois de Vincennes, ce sont 2.419 missions qui ont été programmées en 2024 (2.253 en 2023) ; dont 286 réalisées par l'UASA.

201 interventions ont par ailleurs été réalisées dans le bois de Boulogne en 2024 (189 en 2023).

399 interventions ont été réalisées dans le bois de Vincennes en 2024 (455 en 2023).

Ces interventions sont le plus souvent des déroutages d'équipages. Ces interventions ont répondu à des besoins de sécurisation, à la présence signalée de perturbateurs, à des demandes d'assistance, à des problématiques ponctuelles de stationnement gênant ou encore des nuisances sonores signalées.

Toujours en 2024, ce sont 13.433 verbalisations qui ont enfin été dressées dans le bois de Boulogne (6.562 en 2023).

Concernant le bois de Vincennes, ce sont 20.094 verbalisations qui ont été dressées en 2024 (12.908 en 2023).

Elles concernent très essentiellement la lutte contre le stationnement gênant, le non-respect du Code de la route, la pratique du camping hors lieux autorisés ou encore la lutte contre les incivilités.

Pour renforcer les interventions de la Garde républicaine dans le bois de Boulogne, celle-ci a exprimé le besoin de disposer de logements sur place. Partageant la nécessité d'une présence accrue, la Maire de Paris et le Préfet de police ont annoncé, lors du Conseil de septembre 2024, leur volonté de relocaliser la brigade au sein du bois.

Un travail conjoint a ainsi été engagé pour étudier, notamment, la rénovation de l'ancienne caserne du corps de garde, située à proximité du poste actuel. Cette réhabilitation permettrait d'installer durablement une unité sur place et de renforcer la présence de la Garde républicaine dans le bois.

Une première visite a permis d'identifier les besoins, et les discussions se poursuivent. La Ville de Paris et la Garde républicaine collaborent activement pour concrétiser ce projet.

S'agissant de l'éclairage, la Ville poursuit la rénovation et la modernisation de l'éclairage public dans les bois de Vincennes et de Boulogne. L'ensemble du bois de Vincennes est ainsi passé en éclairage LED et la gradation nocturne a été mise en place en cœur de bois. Concernant le bois de Boulogne, ces travaux sont en cours. L'expérimentation de dispositifs d'éclairage intelligent et adaptatif sont à l'étude."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"Les secteurs des bois de Boulogne et de Vincennes font l'objet d'une attention toute particulière des effectifs de police, de par leur fréquentation par un large public, attiré par les terrains sportifs, les lieux culturels ou festifs, les restaurants et plus largement l'environnement vert qu'ils proposent.

A la suite du terrible drame du meurtre de Philippine Le Noir de Carlan en septembre 2024, le Préfet de police a décidé la mise en place d'un plan quotidien de sécurisation renforcée sur ce secteur, auquel s'ajoute l'appui de l'unité équestre de la Garde républicaine. Un dispositif similaire est également déployé au sein du bois de Vincennes.

Les policiers engagés assurent quotidiennement une présence visible et occupent les secteurs en effectuant des passages dynamiques, répétés et durables, de manière à garantir la sécurité des personnes, des biens et de la voie publique.

Les services de police accentuent également leur visibilité sur le réseau de transports publics desservant les secteurs. Chaque jour, les effectifs, particulièrement sensibilisés et vigilants, y effectuent des rondes et des patrouilles régulières, complétés par un opérateur qui assure une vidéo surveillance de certaines stations.

En moyenne, la Garde républicaine assure 4 patrouilles journalières sur le secteur du bois de Boulogne et 1 patrouille quotidienne sur le secteur du bois de Vincennes. Il convient de noter qu'une patrouille est composée de 3 cavaliers.

En 2024, le nombre d'interventions des services de police sur le secteur du bois de Boulogne a progressé de 4 % (1.381 interventions en 2024 contre 1.328 en 2023). Les interventions les plus fréquentes sont les accidents, suivis des nuisances et troubles, des infractions liées aux vols et à la délinquance acquisitive, des infractions liées à la circulation et aux transports et celles relatives aux atteintes aux personnes. Pour le secteur du bois de Vincennes, le nombre d'interventions des services de police a diminué de 6,35 % en 2024 (2.625 interventions en 2024 contre 2.803 en 2023). Les interventions les plus fréquentes concernent des sujets de police administrative ou de police des

étrangers, suivies d'opérations et de contrôles de police hors domaine routier, les atteintes aux personnes, et les nuisances et troubles divers. Il convient de noter qu'un tiers des interventions dans les deux bois se déroule le week-end.

D'un point de vue statistique, le nombre de faits constatés dans le bois de Boulogne en 2024 concernant les atteintes volontaires à l'intégrité physique et les atteintes aux biens est en forte diminution (-31 % et -23,5 %). Une tendance similaire est observée pour le bois de Vincennes, avec une baisse de 42 % des atteintes volontaires à l'intégrité physique et de 9 % des atteintes aux biens.

S'agissant des violences sexuelles, hormis l'affaire de septembre 2024, aucun fait de viol n'a été enregistré par les services de police sur le secteur du bois de Boulogne depuis 2022. 2 faits de harcèlement / agression sexuelle ont été comptabilisés en 2024, contre 1 en 2023. Concernant le bois de Vincennes, 11 viols ont été répertoriés en 2024 contre 13 en 2023. 3 faits de harcèlement / agression sexuelle ont été recensés en 2024 contre 8 en 2023."

Question du groupe "Les Écologistes".

QE 2025-03 - Question de Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU, Fatoumata KONÉ et les élu·es du groupe "Les Écologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au circuit de recrutement des policières et policiers municipaux.

Libellé de la question :

"Créée en 2020, la police municipale de Paris voit ses premiers effectifs entrer en fonction à l'automne 2021. Comme toutes les polices municipales, celle de Paris est régie par un cadre législatif et réglementaire. La police municipale de Paris dispose de sa propre école de formation. Engagée dans la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles, la Ville de Paris a donc souhaité qu'au-delà de la formation de base, les futures policières et policiers municipaux de Paris bénéficient également d'un module complémentaire sur les discriminations et les violences sexistes et sexuelles. À l'issue de leur formation, les nouvelles recrues doivent, pour exercer leurs fonctions, se voir attribuer un agrément par le Préfet de police et le Procureur de la République afin d'être assermenté.e.s.

Le 21 décembre dernier, nous apprenions par la presse qu'un agent de surveillance de Paris (A.S.P.) souhaitant intégrer la police municipale de Paris s'était vu refuser son agrément par le Préfet de police au motif d'un rappel à la loi pour violences sur conjoint en 2016, des faits graves incompatibles avec l'exercice de la fonction de policier municipal.

Les écologistes sont fortement engagé.e.s dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les violences conjugales et souhaitent que l'action de la Ville en la matière soit exemplaire. Nous sommes donc très étonné.es qu'un agrément de policier municipal ait pu être sollicité pour cet agent, en poste à la Ville de Paris depuis treize ans, donc au moment des faits pour lesquels il a été condamné.

Ainsi, Mmes Raphaëlle RÉMY-LELEU, Fatoumata KONÉ et les élu.es du groupe "Les Écologistes", demandent à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police de communiquer :

- Le circuit de vérification des dossiers de recrutement des policières et policiers municipaux.

- La procédure prévue si un membre de la police municipale de Paris est mis en cause pour des faits de violences sexistes et sexuelles ou violences conjugales.

- Les bilans annuels du Comité d'éthique de la police municipale créé le 4 février 2022.

- Les chiffres des effectifs des membres de la police municipale formés à l'accueil des victimes de violences sexistes et sexuelles et violences conjugales et le contenu de leur formation.

- La procédure prévue en cas d'appel de la police municipale pour des faits de violences sexistes et sexuelles et violences conjugales, ou de constatation de flagrance sur la voie publique."

Réponse (M. Nicolas NORDMAN, adjoint) :

"La lutte contre les violences sexistes et sexuelles est un enjeu majeur des politiques publiques parisiennes, à la fois dans les politiques de ressources humaines et dans celles à destination des Parisiennes et Parisiens.

La police municipale parisienne souhaitée par Anne HIDALGO est une police formée et exemplaire notamment sur le sujet des violences sexistes et sexuelles. Concrètement, plusieurs actions ont été mises en place dès sa création en 2021 :

- Tous les agents de police municipale reçoivent - dans leur formation initiale - 2 formations obligatoires : une contre les violences au sein du couple (réalisé par le prestataire spécialisé "Egaé" auquel a recours la Ville de Paris) et une sur l'outrage sexiste (réalisé par l'école de formation de la DPMP, en lien avec le Service égalité inclusion intégration de la Ville de Paris) afin de comprendre et d'agir au mieux auprès des victimes. Ces deux formations sont des formations volontaristes qui s'ajoutent au socle commun des formations "classiques" de P.M. délivrées par le

C.N.F.P.T. Plus de 2.200 agents ont d'ores et déjà été formés depuis la création de la police municipale, à cela s'ajoutent 450 agents d'accueil et de surveillance formés à ces sujets depuis 2023.

- Dans le cadre de la formation continue obligatoire, sont également dispensées des formations sur l'aide aux victimes et le système prostitutionnel, pour appréhender plus largement des problématiques de violences pour les femmes dans l'espace public.

- Des actions de prévention sont organisées par les divisions territoriales de police municipale dans le cadre des Journées du 8 mars et du 25 novembre afin de sensibiliser les Parisiennes et Parisiens.

- Des réseaux d'aide aux victimes pilotés par la Direction de la Police Municipale et de la Prévention et sous l'égide des maires d'arrondissement, existent dans plusieurs arrondissements parisiens, afin d'informer et de coordonner l'action des acteurs locaux.

Concernant la procédure et l'accompagnement des victimes :

- La police municipale, en sa qualité de potentielle primo-intervenante dans la rue est chargée d'intervenir en cas de flagrant délit de violences sexistes et sexuelles, d'interpeller le ou les auteurs et de procéder à une remise à O.P.J. La police municipale peut également - selon la volonté de la ou les victimes - procéder à un accompagnement en véhicule vers un commissariat ou hôpital.

- Si une victime appelle le 3975 au sujet d'une infraction relative à une violence sexiste et sexuelles, elle va être invitée à appeler le numéro d'urgence 17 ou à se rapprocher d'un commissariat pour un dépôt de plainte.

- La Ville de Paris co-finance, avec la Préfecture de police de Paris, 14 postes d'intervenants sociaux en commissariat afin d'accueillir et informer les victimes d'infractions pénales et les orienter vers les services nécessaires (Justice, services sociaux, de santé, associations spécialisées, etc.). En 2024, ce sont plus de 1.000 femmes victimes de violences accueillies par les I.S.C. dans les commissariats parisiens.

- Dans le cadre des dispositifs mis en place contre le harcèlement de rue et les violences sexistes et sexuelles, la Ville de Paris a financé en 2024 le dispositif "UMAY" qui est une application pour signaler des violences sexistes et sexuelles dans l'espace public. Celle-ci s'accompagne d'un réseau de lieux sûrs, principalement des commerces et des services publics. Ce sont déjà 350 commerces qui sont recensés à Paris.

- Lors des Jeux olympiques et paralympiques, la Ville de Paris a mis en place des "Safe place" sur des sites de festivités (Terrasse des Jeux et sites en arrondissement) pour permettre aux personnes victimes de s'adresser à une permanence associative présente sur le lieu. Cela a permis de faire de la prévention mais également d'accueillir des victimes. Ce dispositif fait partie de l'héritage des Jeux, et est envisagé lors de futurs événements de grande ampleur.

Concernant le comité d'éthique :

Le comité d'éthique de la police municipale est une instance indépendante. Elle a pour mission de s'assurer que les agents de la police municipale respectent les règles déontologiques dans le cadre de leurs missions. Il peut être saisi par un usager ou un élu sur un sujet de déontologie ; il vérifie la bonne instruction de la procédure de signalement et peut donner des avis sur des situations particulières anonymisées et il rend compte à la personne plaignante des suites qui sont données.

Tout le monde peut saisir le comité : par mail à l'adresse pmp-ethique@paris.fr ou par courrier à l'adresse : Comité d'éthique de la police municipale, bureau 145, 1, place Baudoyer, 75004 Paris. Les plaintes peuvent être relayées également par les mairies d'arrondissement. Le comité d'éthique peut être saisi directement par les maires d'arrondissement.

Le comité d'éthique remet son rapport annuel à la Maire de Paris et le rend public sur le site Internet de la Ville.

Concernant les procédures R.H. des agents de la DPMP :

- Comme pour tout agent public, la justice n'est pas tenue d'informer l'employeur des condamnations prononcées. Elle le fait dans certains cas, en fonction du tribunal notamment ou des faits reprochés. Quand elle en est informée et qu'il y a une incompatibilité avec l'exercice de ses missions, une procédure disciplinaire est engagée.

- Seuls les métiers liés à la sécurité (policier national ou municipal, militaire, pompier) requièrent un casier judiciaire vierge.

- Dans le cadre du processus de recrutement en tant qu'agent-e de police municipale, une fois la réussite de la formation, l'agent-e fait l'objet ou non d'un agrément par la Préfecture de police puis d'une assermentation par le Parquet.

- Si un-e membre de la P.M. est mis-e en cause dans le cadre d'une procédure pénale ; comme pour tout manquement, il y a une demande de rapport R.H. interne. En fonction et suivant les situations (stagiaires, agents détachés), des sanctions de tous niveaux sont proposées."

Réponse (M. LE PRÉFET DE POLICE) :

"La Préfecture de police est en charge de la délivrance des agréments des policiers municipaux parisiens après enquête prévue par l'article L. 114-2 du Code de la sécurité intérieure, ainsi que des autorisations pour ces derniers à porter une arme.

Pour ce faire, les dossiers sont suivis via une plateforme numérique, du dépôt de la demande d'agrément jusqu'à la délivrance du port d'arme. Ce dispositif favorise l'échange de documents et d'informations entre la Ville de Paris, la Préfecture de police et les services du Procureur.

Le traitement des demandes d'agrément se décline en quatre phases :

Après le dépôt de la demande d'agrément par la Direction de la Police municipale de Paris, les services de la Préfecture de police vérifient en premier lieu l'état civil du candidat. Cette étape est capitale pour pouvoir lancer les enquêtes dans de bonnes conditions, en évitant les cas d'homonymie ou d'usurpation d'identité.

Dans la deuxième phase, une demande d'enquête est adressée au Service national des enquêtes administratives de sécurité (S.N.E.A.S.). Ce service du Ministère de l'Intérieur effectue des vérifications via la consultation de fichiers de police. En cas de mention, notamment dans le traitement des antécédents judiciaires (T.A.J.), les suites judiciaires sont sollicitées auprès des tribunaux compétents ou du Service régional de documentation criminelle (S.R.D.C.) afin de connaitre les détails des condamnations.

En troisième phase d'instruction, le S.N.E.A.S. communique les résultats d'enquête à la Préfecture de police et émet un avis sur la compatibilité du candidat avec les fonctions de policier municipal.

Dans la quatrième phase, après analyse de l'ensemble des données, le Préfet de police rend son avis par arrêté préfectoral sur la délivrance de l'agrément.

En cas de refus, il reste possible au candidat de contester la décision devant le juge administratif.

L'arrêté portant agrément en qualité de policier municipal est valable sans limitation de durée sur l'ensemble du territoire national. Le Procureur émet également un avis et procède à l'assermentation des policiers municipaux.

Une procédure identique est menée s'agissant des autorisations de port d'arme. Celles-ci ont une durée de validité de 5 ans.

En 2024, 439 procédures d'agrément et 348 autorisations de port d'arme ont reçu un avis favorable du Préfet de police et 12 ont fait l'objet d'un refus. Depuis le début de l'année 2025, 48 procédures d'agrément et 178 autorisations de port d'arme ont été délivrées et 1 a fait l'objet d'un refus.

6 dossiers actuellement en cours d'instruction pourraient également aboutir à un possible refus."

Votes spécifiés, prévention de conflits d'intérêt.

Mme Carline LUBIN-NOËL ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DPE 3, DVD 12, DAE 1 et DU 27.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 1, DASCO 12 et DASCO 13.

M. Jean-Pierre LECOQ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 1, DTEC 2, ainsi que sur les vœux n°s 17, 63 et 64.

M. Pierre CASANOVA ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 298, DICOM 15, DDCT 171, DDCT 172, DFA 55, DVD 72, DFPE 166 et DSP 52.

M. Nicolas NORDMAN ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DFA 10, DVD 17 et PP 1.

M. Daniel-Georges COURTOIS ne prend pas part au vote sur les vœux n°s 1, 5 et 7.

M. Jérôme LORIAU ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DSP 6, ainsi que sur les vœux n°s 70, 71, 72, 73, 74 et 74 bis.

Mme Geneviève GARRIGOS ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 22 et DAC 183.

M. Antoine GUILLOU ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 15, DLH 23, DLH 40 et DJS 69.

M. François-Marie DIDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DSIN 1 et DGGP 2.

Mme Carine ROLLAND ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 15, DLH 23, DLH 40 et DJS 69.

Votes spécifiques.

Mme Geneviève GARRIGOS vote pour le vœu n° 108 et vote contre le vœu n° 109.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2025 DLH 1 Subventions (672.000 euros) à quatre associations participant à l'information des parisien.ne.s sur le logement et l'habitat et améliorant l'accès aux droits - premier avenant à la convention triennale.

2025 DLH 11 Octroi d'une garantie d'emprunt complémentaire finançant un programme de logement social réalisé par l'Habitation Confortable.

2025 DLH 15 Location de l'immeuble 4-6, rue Boissonade (14e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2025 DLH 19 Réitération et modification de garantie d'emprunt finançant un programme de construction de 13 logements sociaux réalisé par CDC Habitat.

2025 DLH 20 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction et d'acquisition-amélioration de logements sociaux réalisés par Elogie-SIEMP.

2025 DLH 22 Modification de garanties d'emprunts finançant des programmes de logement social réalisés par 3F Résidences.

2025 DLH 23 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes d'acquisition-amélioration et de construction de logements sociaux réalisés par la RIVP.

2025 DLH 26 Modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par SNL Prologues.

2025 DLH 27 Garantie par la Ville de Paris d'un emprunt à souscrire par Elogie-SIEMP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine.

2025 DLH 28 Octroi de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Seqens.

2025 DLH 31 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat

2025 DLH 40 Garantie par la Ville de Paris d'un emprunt souscrit par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration portant sur divers immeubles de son patrimoine de logements sociaux.

2025 DLH 42 Réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction, d'acquisition-amélioration et de rénovation de logements sociaux réalisés par Immobilière 3F.

2025 DLH 43 Octroi de garantie d'emprunt finançant un programme de rénovation de 126 logements sociaux situé au 26-32 allée des Orgues de Flandre et 5-7 rue Mathis (19e) par Immobilière 3F.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2025 DVD 5 Parcs de stationnement Porte de Saint Ouen (17e), Porte de Clignancourt, Firmin Gémier et Damrémont (18e) - Avenant n° 1 de prolongation de concession du parc de stationnement Porte de Clignancourt.

2025 DVD 17 Rénovation du parc de stationnement Porte de Champerret (17e), la modernisation du parc de stationnement Jouffroy d'Abbans (17e) et l'exploitation de l'ensemble - Convention de DSP avec la Saemes.

2025 DVD 20 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (360.860,86 euros).

2025 DVD 21 Terrains Dubois, 68 boulevard Ney (18e) - Signature d'un prêt à usage à durée déterminée au profit de l'Établissement public Campus Condorcet (EPCC).

2025 DVD 34 Passerelle aux Câbles entre Ivry-sur-Seine et Charenton-Le-Pont (94). Autorisations d'occupation du domaine public pour RTE, Enedis, RATP et SEDIF.

M. David BELLIARD, rapporteur.

2025 DASCO 1 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (99.875 euros), subventions d'équipement (2.328.345 euros) et subventions pour travaux (205.264 euros).

2025 DASCO 2 Subvention d'investissement (230.689,09 euros) et convention d'objectifs avec l'association Nos Rêves d'Enfants au titre du Budget participatif parisien du 18e arrondissement - édition 2023.

2025 DASCO 12 Avenant à la convention de partenariat et de participation financière relative à l'accompagnement des cours oasis avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (50.000 euros).

2025 DASCO 13 Convention de partenariat et de participation financière relative à l'étude action sanitaire avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement (35.000 euros).

2025 DDCT 24 Grille tarifaire pour les projections de cinéma et les spectacles identifiés "famille" du Théâtre de la Concorde - Espace Cardin.

2025 DFPE 66 Ludothèque Cerise fonctionnement de la Ludomouv' citoyenne.

2025 DFPE 68 Subvention (17.000 euros) à une structure culturelle pour un projet petite enfance.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2025 DAE 18 Les Grands Prix de la Création de la Ville de Paris 2025 (48.000 euros).

2025 DAE 35 Activités commerciales sur le domaine public - Secteur Champs-Elysées - Conventions.

2025 DAE 50 Changement de nom d'un marché du 8e arrondissement.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, rapporteur.

2025 DFA 3 Autorisation de signature de l'avenant n° 1 d'un prêt garanti à 50 % par la Ville de Paris souscrit par la Compagnie parisienne de chauffage urbain auprès de la Banque européenne d'investissement.

2025 DFA 10 Modification des statuts de la Saemes.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2025 DU 10 Cession de 3 lots de copropriété (caves) 26 rue Chauvelot (15e).

2025 DU 21 Acquisition en pleine propriété d'une portion d'un mur présumé mitoyen 210 rue Saint Maur (10e) - Signature d'un protocole transactionnel avec la copropriété.

2025 DU 49 Cession d'un lot de copropriété au 2-6 rue François Miron (4e).

2025 DU 52 ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Convention de participation au coût des équipements publics avec SAS Sogaris Haropa Port Les Amarres et Semapa Projet de logistique urbaine fluviale Les Amarres.

2025 DU 55 Déclassement du domaine public routier d'une emprise au droit des numéros 4 à 18 avenue de la Porte de Vanves (14e) et nécessaire à un projet de bail réel solidaire.

Mme Lamia EL AARAJE, rapporteure.

2025 DSOL 13 Subventions de fonctionnement (228.968 euros) à 9 Bagageries Parisiennes au titre de 2025 - Conventions.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2025 DPE 3 Projet Résidence du durable - Subvention (20.000 euros) et convention auprès de l'association Les Canaux.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2025 DAC 71 Subventions (850.000 euros) et convention pluriannuelle de partenariat 2025/2027 avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la musique.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2025 DFPE 65 Modernisation des équipements de petite enfance - Demandes de subventions (3.927.029,81 euros) avec conventions à la Caisse d'allocations familiales de Paris.

2025 DFPE 70 Subvention (73.757 euros), avenant n° 1 à l'association Relais 59 (12e) pour la halte-garderie située 1, rue Hector Malot (12e).

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure.

2025 DTEC 3 Convention de co-organisation de l'étape parisienne du Climat Libé Tour 2025.

M. Dan LERT, rapporteur.

2025 DAE 1 Expérimentation Tri en Seine - Constitution d'un groupement de commandes.

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2025 DSOL 1 Dispositif de soutien aux services autonomie à domicile (SAD) relevant des conventions collectives de la branche de l'aide à domicile et de la convention collective nationale du 31 octobre 1951.

2025 DSOL 14 Conventions annuelles fixant la participation de la Ville de Paris au fonctionnement des centres d'accueil de Jour (CAJ) pour personnes âgées pour un montant de 2.307.679 euros au titre de 2025.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2025 DEVE 5 Jardin botanique de Paris - Contrat de concession de droits d'auteur avec Célia Boutilier artiste photographe en vue d'une exposition au Jardin des Serres d'Auteuil (16e).

2025 DEVE 10 Indemnisations amiables en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2025 DEVE 13 Adhésion à l'association des jardins potagers et fruitiers de France.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2025 DGRI 1 Subvention (35.482 euros) et avenant à la convention entre la Ville de Paris, France Volontaires et l'Adice pour la mobilisation de Volontaires de Solidarité Internationale.

2025 DGRI 2 Subvention (123.190 euros) et avenant n° 1 à la convention de partenariat Ville de Paris-Institut français 2024-2026.

2025 DGRI 3 Subvention (1.491.500 euros) et avenants 2 aux conventions triennales de fonctionnement et d'investissement avec l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2025 DAJ 7 Signature de protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e).

2025 PP 1 Convention de financement des activités de la fondation Louis Lépine pour 2025.

2025 PP 2 Attribution du marché public de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réhabilitation et d'extension du centre de secours de la BSPP.

2025 PP 3 Modification de contrat n° 2 - Marché n°2022000003199-1 - Travaux de construction du centre de secours et des 33 logements de fonction de la BSPP à Rueil-Malmaison (92) (Lot n° 1).

2025 PP 4 Modification de la délibération portant création des emplois relevant du statut des administrations parisiennes rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police.

2025 PP 5 Modification de contrat n° 1 - Marché n°2022000003199-1 : Travaux de construction du centre de secours et des 33 logements de fonction de la BSPP à Rueil-Malmaison (lot n° 3 Electricité CFO/CFA).

2025 PP 7 Protocole d'accord transactionnel avec un tiers.

2025 PP 8 Convention de servitude au profit de GRDF pour les travaux de création d'un compteur de gaz à la BSPP.

2025 PP 9 Convention de groupement de commandes relatif à la concession pour l'externalisation du service de restauration collective des agents de la Préfecture de police.

2025 PP 10 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les différents attributaires désignés.

2025 PP 11 Protocole d'accord transactionnel.

2025 PP 12 Protocole d'accord transactionnel.

2025 PP 13 Protocole d'accord transactionnel.

2025 PP 14 Assurance de la flotte automobile de la Préfecture de police.

2025 PP 15 Fourniture de divers consommables de laboratoire au profit du laboratoire central de la Préfecture de police.

2025 PP 16 Convention de groupement relatif à la réservation et à la privatisation d'une salle pour une action culturelle.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2025 DAC 246 Subventions (34.400 euros) à sept associations œuvrant dans le domaine de la mémoire et signature de quatre conventions pluriannuelles d'objectifs.

2025 DAC 250 Subvention (14.000 euros) au Comité parisien de la Libération dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

2025 DAC 282 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Charlotte Perriand au 9 rue de Montalembert (7e).

2025 DAC 286 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Faustino Camazon Valentin au 10 rue des Récollets (10e).

2025 DU 29 Dénomination place Paul et Marcelle Vergara (1er).

2025 DU 34 Dénomination place Slavik (8e).

2025 DU 37 Dénomination promenade Michou (9e, 18e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2025 DRH 1 Fixation de la nature des épreuves et du règlement de l'examen professionnel pour l'accès au corps des conseillers des activités physiques et sportives et de l'animation de la Ville de Paris.

2025 DRH 2 Convention de renouvellement de mise à disposition d'un agent de la Ville de Paris auprès de la Société des Grands Projets.

2025 DRH 8 Subvention d'investissement en faveur de l'ASPP pour la réouverture du restaurant Poissonniers (18e), du déménagement du siège rue d'Uzès 2e et de l'implantation d'un Croq'Pouce 76 rue de Reuilly (12e).

2025 DRH 9 Allocations versées aux pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exercice 2025.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2025 DJS 32 Subvention de fonctionnement (375.000 euros) pour le Paris Volley Avenir au titre de l'année 2025.

2025 DJS 33 Subvention (225.000 euros) pour le Paris 92 au titre de l'année 2025.

2025 DJS 69 Avenant n° 2 à la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Paris et la RIVP pour la construction d'un gymnase et d'une salle de sport (Ilot Saint-Germain) (7e).

2025 SG 3 Avenant de transfert du marché global de performance de l'Aréna de la Porte de la Chapelle à la Société d'exploitation la Chapelle District.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2025 DAC 1 Subvention (1.635.000 euros), avenant à convention avec l'association le Monfort Théâtre (15e).

2025 DAC 2 Avenant à convention d'équipement pour prolongation du délai avec la Société coopérative d'intérêt collectif De rue et de cirque (13e).

2025 DAC 7 Subventions (830.000 euros) en faveur de trois structures organisatrices de festivals en plein air et avenants à conventions avec deux de ces associations.

2025 DAC 16 Subvention (33.000 euros) et avenant à convention avec l'association Centre du théâtre de l'Opprimé Augusto Boal (12e).

2025 DAC 17 Subvention (970.000 euros) et avenant à convention avec l'association la Maison de la Poésie (3e).

2025 DAC 21 Subventions (376.000 euros) à 50 projets dans le cadre des aides aux projets de création, diffusion et diversité artistique du spectacle vivant à Paris et signature d'un avenant à convention.

2025 DAC 22 Subvention (7.800.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre et 18e).

2025 DAC 72 Subventions (47.000 euros) à deux associations œuvrant dans le secteur des musiques actuelles et convention avec l'association MAP - Le réseau des Musiques Actuelles à Paris.

2025 DAC 74 Subventions (85.000 euros) à trois associations pour l'organisation de festivals musicaux et avenant à convention avec l'association Paris Music.

2025 DAC 116 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Photo Days (9e).

2025 DAC 119 Subvention d'équipement - Convention avec l'association Le Bal.

2025 DAC 120 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Fetart (19e).

2025 DAC 161 Mise en œuvre du versement de bourses par la Ville de Paris aux artistes étrangers résidents à la Cité Internationale des Arts, dans le cadre de partenariats internationaux.

2025 DAC 216 Attribution de la dénomination Christiane Eda-Pierre à la Médiathèque musicale de Paris (Paris centre).

2025 DAC 416 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et Art Paris pour la foire Art Paris 2025.

2025 DICOM 9 Convention de co-production d'exposition sur la voie publique.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2025 DDCT 3 Subventions (37.000 euros) à 1 association pour le financement des actions au titre de l'intégration.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.

2025 DFA 9 Décision modificative n°1.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2025 DAC 248 Avenant à la convention d'équipement de 2023 et à l'avenant de 2024 avec l'association Le Portail de l'Hôtel Raoul pour le paiement du solde de 8.902,75 euros.

2025 DAC 413 Convention d'occupation du domaine public - Union Bouddhiste de France - Avenant n° 1.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2025 DDCT 6 Subventions (13.500 euros) à 6 associations pour le financement de 7 projets dans les quartiers populaires du 10ème arrondissement (1ère enveloppe EDL 10).

2025 DDCT 7 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (3.000 euros) à 1 association pour le financement d'un projet dans les quartiers populaires du 11e arrondissement (1ere enveloppe).

2025 DDCT 8 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (6.500 euros) à 3 associations pour le financement de 3 projets dans les quartiers populaires du 12e arrondissement.

2025 DDCT 9 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions (23.000 euros) à 8 associations pour le financement de 8 projets dans les quartiers populaires parisiens (1ère enveloppe EDL 13).

2025 DDCT 10 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions (16.000 euros) à 8 associations pour le financement de 8 projets dans les quartiers populaires parisiens (1ère enveloppe EDL 14).

2025 DDCT 12 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions (39.500 euros) à 17 associations pour le financement de 22 projets dans les quartiers populaires du 17e arrondissement (1ère enveloppe).

2025 DDCT 13 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions (58.980 euros) à 14 associations pour le financement de 16 projets dans les quartiers populaires du 18e arrondissement (1ère enveloppe).

2025 DDCT 15 Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (37.000 euros) à 15 associations pour le financement de 16 projets dans les quartiers populaires du 20e arrondissement (1ere enveloppe).

2025 DDCT 16 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 59.434 euros pour 7 projets associatifs).

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure.

2025 DDCT 30 Subvention d'investissement (100.000 euros) à l'association "Urbanisme et démocratie", lauréate du BPP en 2022 dans le domaine de la promotion de l'interculturalité.

2025 DDCT 23 Subventions (100.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 12 associations.

Mme Anouch TORANIAN, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2025 SG 6 Rapport CRC sur la gestion de l'association Paris Université Club (PUC) Volley Ball et de la société par actions simplifiée (SAS) Paris Volley Avenir.

2025 SG 7 Rapport CRC sur le rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'association Paris Université Club (PUC) Omnisport et de l'association Paris Université Club (PUC) Rugby.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2025 DAJ 4 Communication de la liste des marchés conclus du 31 octobre 2024 au 31 décembre 2024 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat, en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 4 février 2025.

Présents :

Mmes Colombe BROSSEL, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÈS et Olivia POLSKI.

MM. David ALPHAND, Vincent BALADI, Jack-Yves BOHBOT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Grégory CANAL, Pierre CASANOVA, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD, Paul SIMONDON et Laurent SOREL.

Absent :

M. Jean-François MARTINS.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mmes Florence BERTHOUT, Rachida DATI, Alice TIMSIT et M. Florentin LETISSIER.

Sous la présidence de M. Jérôme GLEIZES, la séance est ouverte à 15 heures 36.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 34 à l'ordre du jour :

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode. - M. BONNET-OULALDJ, rapporteur.

M. BONNET-OULALDJ présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. ALPHAND.

Réponse de M. BONNET-OULALDJ.

Intervention de M. BOHBOT sur le projet de délibération 2025 DAE 17 "Grand Prix de la baguette de tradition française de la Ville de Paris (4.000 euros) récompensant la ou les boulangerie(s) lauréate(s) du Grand Prix de la baguette pour 2025" et 2025 DAE 18 "Les Grands Prix de la Création de la Ville de Paris 2025 (48.000 euros)".

Réponse de M. BONNET-OULALDJ.

Intervention de M. BOHBOT et de M. HOCQUARD sur le projet de délibération 2025 SG 5 "Rapport de la C.R.C. relatif aux terrasses implantées sur le domaine public.".

Réponse de M. BONNET-OULALDJ.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales. - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme CHARNOZ présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. BOHBOT sur le projet de délibération 2025 DFA 10 "Modification des statuts de la SAEMES".

Réponse de Mme CHARNOZ.

Entreprises, emploi et développement économique. - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Mme GABELOTAUD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. BOHBOT sur le projet de délibération 2025 DAE 79 "Participation de Paris au programme européen Jet Cities - promotion des métiers et des formations dans les filières de la transition écologique et aide financière versée à Paris".

Réponse de Mme GABELOTAUD.

Tourisme et vie nocturne. - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD présente le projet de délibération relatif à sa délégation 2025 DAC 71 ainsi que tous les projets de la délégation de M. LETISSIER (Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet).

Intervention de M. BOHBOT sur le projet de délibération 2025 DAC 71 "Subventions (850.000 euros) et convention pluriannuelle de partenariat 2025/2027 avec l'établissement public, industriel et commercial Centre national de la musique".

Réponse de M. HOCQUARD.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public. - Mme POLSKI, rapporteure.

Mme POLSKI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires. - M. SIMONDON, rapporteur.

M. SIMONDON présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets 2025 DAJ 4, 2025 DEVE 19, 2025 DFA 1, 2025 DFA 2, 2025 DFA 9.

Intervention de M. GLEIZES sur le projet de délibération 2025 DFA 9 "Décision modificative n°1" et 2025 DFA 2 "Concession de services pour l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité a titre accessoire".

Réponse de M. SIMONDON.

Vœux et amendement :

6 vœux rattachés, 9 vœux non rattachés, et 1 amendement ont été déposés.

Pas de présentation des vœux par les différents dépositaires.

Séance levée à 16 heures 37.

****

2e COMMISSION

Réunion du lundi 03 février 2025

Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Nelly GARNIER, Dominique KIELEMOËS, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Catherine IBLED, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND et Karen TAÏEB.

MM. Stéphane CAPLIEZ, Mahor CHICHE, Jérôme COUMET, Paul HATTE, Franck MARGAIN, Christophe GIRARD et Aurélien VÉRON.

Absente :

Mme Alice COFFIN.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Jacques MARTIAL.

Sous la présidence de Mme Raphaëlle PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 35.

La présidente et les membres de la 2e Commission ont apporté leur soutien à la Maire du 12e arrondissement ainsi qu'aux habitants suite à l'incendie de la mairie, et leurs remerciements à l'action des sapeurs-pompiers.

Présentation du vœu de l'Exécutif relatif à l'accès des jeunes à la culture sur proposition des membres du Conseil parisien de la jeunesse (C.P.J.).

Mme BIDARD introduit le vœu puis laisse la parole à 2 membres du C.P.J., Hélène MOCQUILLON et Adèle MAURUS pour présenter leurs recommandations.

Mme ROLLAND les a remerciés et a répondu.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 46 à l'ordre du jour :

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes. - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB fait un rappel des actions menées en fin d'année 2024 et détaille celles de 2025 ainsi que les prochains déplacements prévus dans le cadre de ses fonctions.

Mme TAÏEB présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Outre-mer. - M. MARTIAL, rapporteur, représenté par son directeur de cabinet Yannick HOPPE.

M. HOPPE présente le projet de délibération de Jacques MARTIAL.

Pas d'intervention.

Mémoire et monde combattant. - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE fait un rappel des actions menées en ce début d'année 2025 notamment avec les différents hommages aux attentats, les dévoilements de plaques, le 80e anniversaire de la libération des camps et l'accompagnement de la Maire de Paris à Auschwitz, la dénomination d'une école ou encore le lancement de la plateforme numérique des Stèles.

Mme PATRICE présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Intervention de M. GIRARD sur le projet DAC 282.

Interventions de Mme BIRABEN et de Mme KIELEMOËS concernant des délais pour les hommages.

Réponse de Mme PATRICE.

Culture et la Ville du quart d'heure. - Mme ROLLAND, rapporteure.

Mme ROLLAND présente les événements relatifs à la culture qui auront lieu dans les prochains mois.

Mme ROLLAND présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets DAC 71, DAC 21, DAC 161, DAC 7, DAC 1, DAC 2, DAC 217, DAC 121, DAC 416, ainsi que le DSOL 9, co-rapporté avec Mme Léa FILOCHE, adjointe à la Maire de Paris chargée des solidarités, de l'hébergement d'urgence et de la protection des réfugiés, de la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion.

Question de Mme KIELOMOËS sur la Cinémathèque.

Réponse de Mme ROLLAND.

Question de Mme FAUGERON concernant la réouverture de la Médiathèque Marguerite Duras.

Réponse de Mme ROLLAND.

Vœux :

1 vœu rattaché et 7 vœux non rattachés ont été déposés, aucun amendement.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponses des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 12 heures 40.

****

3e COMMISSION

Réunion du lundi 3 février 2025

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Maud GATEL, Halima JEMNI, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Marie TOUBIANA.

MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, David BELLIARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Franck LEFEVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Florian SITBON, Francis SZPINER et Ariel WEIL.

Absents :

Mme Hanna SEBBAH et M. Nicolas JEANNETÉ.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Béatrice PATRIE.

Sous la présidence de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, la séance est ouverte à 9 heures 04.

Mme RÉMY-LELEU et les membres de la 3e Commission expriment leur soutien et adressent leurs pensées aux familles, aux élus et aux personnels des 14e et 12e arrondissements, ainsi qu'aux sapeurs-pompiers.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 26 à l'ordre du jour :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie. - M. BELLIARD, rapporteur.

M. BELLIARD présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets 2025 DVD 1, 2025 DVD 16 et 2025 DVD 22.

Pas d'intervention.

Prévention, aide aux victimes, sécurité, police municipale. - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, et la communication DDCT 39 relative à l'acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour une ville du quart d'heure.

Intervention de M. GOUJON et de M. DAVIAUD sur la communication 2025 DDCT 39 "Communication sur l'acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour une ville du quart d'heure".

Réponses de M. NORDMAN et de Mme Elise LAVIELLE, directrice adjointe du cabinet du Préfet de police.

Vœux :

2 vœux rattachés et 15 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 9 heures 22.

****

4e COMMISSION

Réunion du mardi 04 février 2025

Présents :

Mmes Anne-Claire BOUX, Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Véronique LEVIEUX, Camille NAGET, Emmanuelle RIVIER et Anne SOUYRIS.

MM. Gauthier CARON-THIBAULT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Jérome LORIAU, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hamidou SAMAKÉ.

Absents :

Mme Anessa LAHOUASSA et M. Emmanuel MESSAS.

Sous la présidence de M. Gauthier CARON-THIBAULT, la séance est ouverte à 9 heures 05.

Audition d'Hélène LE GALL, directrice de l'Agence départementale d'information sur le logement de Paris (ADIL).

Présentation des actions menées en matière de prévention des expulsions locatives.

Interventions de Gauthier CARON-THIBAULT, de Léa FILOCHE, de Camille NAGET et de Nour DURAND-RAUCHER.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 22 à l'ordre du jour :

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion. - Mme FILOCHE, rapporteure.

Mme FILOCHE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Séniors et solidarités entre les générations. - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations. - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur.

M. ROMERO-MICHEL présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Santé publique et relations avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques. - Mme BOUX, rapporteure.

Mme BOUX présente certains de ses projets de délibération, notamment le DSP 9.

Pas d'intervention.

Vœux :

2 vœux rattachés et 17 vœux non rattachés ont été déposés, aucun amendement.

Présentation des vœux du groupe "Les Ecologistes" sur la Gaîté Lyrique et du vœu de M. Laurent SOREL par Léa FILOCHE.

Présentation du vœu relatif au déménagement du Service de psychiatrie et d'addictologie de l'hôpital Cochin par Camille NAGET.

Présentation du vœu relatif à l'hôpital pédiatrique Robert Debré par Nour DURAND-RAUCHER.

Réponse d'Anne-Claire BOUX.

Séance levée à 10 heures 55.

****

5e COMMISSION

Réunion du lundi 3 février 2025

Présents :

Mmes Célia BLAUEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Pénélope KOMITÈS, Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Elisabeth STIBBE et Mélody TONOLLI.

MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean LAUSSUCQ, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER, Eric PLIEZ et Patrick VIRY.

Absente :

Mme Séverine de COMPREIGNAC.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mmes Lamia EL AARAJE, Barbara GOMES et M. Eric LEJOINDRE.

Sous la présidence de M. Emile MEUNIER, la séance débute à 15 heures 32.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 46 à l'ordre du jour :

Politique de la ville. - Mme TONOLLI, rapporteure.

Mme TONOLLI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public. - M. CHEVANDIER, rapporteur.

M. CHEVANDIER présente le projet de délibération relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Logement, transition écologique du bâti. - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets 2025 DLH 11, 2025 DLH 15, 2025 DLH 1 et 2025 DLH 44.

Question de M. MEUNIER sur le projet 2025 DLH 44 relatif à la mise en conformité du règlement municipal du changement d'usage à la loi du 19 novembre 2024 et au P.L.U.b.

Réponse de M. BAUDRIER.

Question de Mme STIBBE sur le projet 2025 DLH 31 relatif à l'octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par "Paris Habitat" et sur le projet 2025 DLH 40 relatif à la garantie par la Ville de Paris d'un emprunt souscrit par la R.I.V.P. dans le cadre de travaux d'amélioration portant sur divers immeubles de son patrimoine de logements sociaux.

Réponse de M. BAUDRIER.

Présentation par Mme KONÉ de la proposition de délibération du groupe "Les Écologistes", 2025 les Écologistes 1, relative à la campagne de reconquête des logements inoccupés.

Réponse de M. BAUDRIER.

Question de Mme RAYMOND-ROSSI sur le nombre de logements Airbnb à Paris.

Réponse de M. BAUDRIER.

Urbanisme, architecture du Grand Paris. - Mme EL AARAJE, rapporteure.

En l'absence de Mme EL AARAJE, M. BAUDRIER présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à cette délégation.

Question de Mme de CLERMONT-TONNERRE sur la révision du règlement local de publicité.

Réponse de Mme BOULEAU, Directrice de l'Urbanisme.

Vœux et amendement :

1 amendement, 5 vœux rattachés et 6 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints en charge du secteur.

Séance levée à 16 heures 05.

****

6e COMMISSION

Réunion du mardi 4 février 2025

Présents :

Mmes Maya AKKARI, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès de RAGUENEL, Céline HERVIEU, Johanne KOUASSI, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS et Douchka MARKOVIC.

MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCE, M. François CONNAULT et Jean-Pierre LECOQ.

Excusées au sens du règlement intérieur :

Mmes Hélène BIDARD, Nathalie MAQUOI et Dominique VERSINI.

Sous la présidence de M. Emmanuel COBLENCE, la séance est ouverte à 10 heures 33.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 22 à l'ordre du jour :

Éducation, enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris. - M. BLOCHE, rapporteur.

Point sur l'acte II de la décentralisation (2025 DDCT 39) par Mme KOUASSI et M. BLOCHE.

Intervention de M. LECOQ.

Réponse de M. BLOCHE.

M. BLOCHE présente ensuite les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets 2025 DASCO 9, 2025 DASCO 10, 2025 DASCO 12 et 2025 DFPE 66.

Pas d'intervention.

Petite enfance. - Mme KOUASSI, rapporteure.

Mme KOUASSI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

8 vœux rattachés et 8 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints en charge du secteur.

Séance levée à 11 heures 12.

****

7e COMMISSION

Réunion du mardi 4 février 2025

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Farida KERBOUA, Nathalie LAVILLE, Amina NIAKATÉ, Aurélie PIRILLO et Anouch TORANIAN.

MM. Boris JAMET-FOURNIER, Pierre RABADAN, Jérémy REDLER, Hermano SANCHES RUIVO et Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement intérieur :

MM. François BÉCHIEAU, Arnaud NGATCHA et Sylvain RAIFAUD.

Absent :

M. Antoine BEAUQUIER.

Sous la présidence de Mme Geneviève GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 04.

Audition de Mme Darline COTHIÈRE, Directrice de la Maison des Journalistes.

Interventions de Mmes KERBOUA, GARRIGOS, DOUCERÉ, TORANIAN et de M. ZIADY.

Réponse de Mme COTHIÈRE.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 23 à l'ordre du jour :

Sports, Jeux olympiques et paralympiques, Seine. - M. RABADAN, rapporteur.

Point d'actualité sur l'après J.O.P. et sur la semaine d'accueil de la NBA par M. RABADAN.

M. RABADAN présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Relations internationales, Francophonie. - M. NGATCHA, rapporteur.

En l'absence de M. NGATCHA, Mme TORANIAN présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à cette délégation.

Pas d'intervention.

Vie associative, participation citoyenne, débat public. - Mme TORANIAN, rapporteure.

Mme TORANIAN présente les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

5 vœux non-rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 50.

****

8e COMMISSION

Réunion du lundi 3 février 2025.

Présents :

Mmes Véronique BALDINI, Agnès EVREN, Corine FAUGERON, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Delphine TERLIZZI, Anne-Claire TYSSANDIER et Léa VASA.

MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER, M. Rémi FÉRAUD, Alexandre FLORENTIN, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN, Antoine GUILLOU, Dan LERT et Christophe NAJDOVSKI.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Maud LELIÈVRE et M. François VAUGLIN.

Sous la présidence de M. Alexis GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 18 à l'ordre du jour :

Propreté de l'espace public, réduction des déchets, réemploi, recyclage et assainissement. - M. GUILLOU, rapporteur.

M. GUILLOU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets 2025 DPE 2 et 2025 DPE 3.

Interventions de Mme BALDINI et de M. BERNARD sur le projet de délibération 2025 DPE 2 "Règlement de réduction, prévention et collecte des déchets ménagers et assimilés parisiens - Avis du Conseil de Paris".

Réponse de M. GUILLOU.

Question de Mme BALDINI sur le projet 2025 DAE 1 "Expérimentation Tri en Seine - Constitution d'un groupement de commandes".

Réponse de M. GUILLOU.

Transition écologique, Plan climat, eau et énergie. - M. LERT, rapporteur.

M. LERT présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale. - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets 2025 DEVE 11, 2025 DEVE 13, 2025 DEVE 12 et 2025 DEVE 18.

Question de M. BERNARD sur le projet de délibération DEVE 11 "Convention avec la fondation 30 Millions d'Amis relative à la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants".

Réponse de M. NAJDOVSKI.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts. - Mme PULVAR, rapporteure.

Mme PULVAR présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. GOVCIYAN sur le projet de délibération 2025 DAE 31 "Convention et subvention (25.000 euros) à l'association Re-Belle".

Réponse de Mme PULVAR.

Vœux :

2 vœux rattachés et 12 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 27.

****

Listes des membres présents.

Mardi 11 février 2025 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. François BECHIEAU, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Delphine BÜRKLI, Mme Alice COFFIN, M. François-Marie DIDIER, Mme Barbara GOMES, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jean-François MARTINS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Alice TIMSIT.

Excusée :

Mme Alexandra CORDEBARD.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI.

Mardi 11 février 2025 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. François BECHIEAU, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Alice COFFIN, Mme Barbara GOMES, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jean-François MARTINS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Alice TIMSIT.

Excusée :

Mme Alexandra CORDEBARD.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI.

Mercredi 12 février 2025 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BECHIEAU, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Alice COFFIN, Mme Barbara GOMES, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Alice TIMSIT.

Excusée :

Mme Alexandra CORDEBARD.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Alexandre FLORENTIN, M. Jérôme GLEIZES, M. Boris JAMET-FOURNIER.

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BECHIEAU, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Alice COFFIN, Mme Barbara GOMES, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Alice TIMSIT.

Excusée :

Mme Alexandra CORDEBARD.

Absents :

M. Jean-Noël AQUA, M. François CONNAULT, Mme Séverine DE COMPREIGNAC.

Jeudi 13 février 2025 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BECHIEAU, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Alice COFFIN, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE, Mme Alice TIMSIT.

Excusée :

Mme Alexandra CORDEBARD.

Absents :

Mme Célia BLAUEL, M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. François-Marie DIDIER.

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. Antoine BEAUQUIER, M. François BECHIEAU, M. David BELLIARD, M. René-François BERNARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Anne-Claire BOUX, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

Mme Alice COFFIN, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Eric LEJOINDRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE, Mme Alice TIMSIT.

Excusée :

Mme Alexandra CORDEBARD.

Absents :

Mme Célia BLAUEL, M. Grégory CANAL, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Antoinette GUHL.

Annexe. - Intervention de deux représentants du Conseil parisien de la Jeunesse.

M. Tim DELUGE-LE BOURDIEC. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de Paris, Mesdames, Messieurs, le Conseil parisien de la Jeunesse a une nouvelle fois la chance de s'exprimer devant vous afin de rendre compte de son activité. Nous tenons à vous remercier de cette opportunité, qui illustre l'importance que vous accordez à notre instance et à la jeunesse parisienne.

Nous remercions évidemment Hélène BIDARD, adjointe chargée de la jeunesse, qui préside notre instance, la Direction de la Jeunesse et des Sports pour son accompagnement tout au long de l'année, ainsi que l'administration parisienne dans son ensemble pour sa disponibilité et sa bienveillance.

Pour rappel, le Conseil parisien de la Jeunesse a pour mission principale d'associer les jeunes Parisiennes et Parisiens à l'élaboration des politiques publiques de la collectivité, d'éclairer la Ville de Paris dans ses décisions de manière à mieux prendre en compte les besoins et les attentes de la jeunesse parisienne et, enfin, d'aider la collectivité à innover et à imaginer des solutions pour accompagner les jeunes Parisiennes et les jeunes Parisiens vers l'autonomie.

Le rapport d'activité diffusé à l'ensemble de cette Assemblée dans le cadre de cette communication vous donnera les informations concernant la composition et le fonctionnement de notre instance. Nous préférons cependant consacrer le temps qui nous est donné devant vous pour vous présenter notre expérience du C.P.J., ce qu'il nous apporte en tant que jeunes engagés et ce que nous espérons vous apporter par notre engagement bénévole au sein du Conseil parisien de la Jeunesse.

Nous, membres du Conseil parisien de la Jeunesse, avons choisi de prendre pour nom de promotion celui de Joséphine Baker, afin de nous inspirer de ses luttes militantes, de son combat perpétuel pour la liberté, contre le racisme, et pour son implication dans la résistance française. Un engagement festif et artistique incarné par sa carrière de vedette des années folles et par cette citation : "Les peuples du monde peuvent apprendre à vivre ensemble en paix s'ils ne sont pas élevés dans les préjugés".

Nous avons pu faire vivre cet engagement festif et artistique à notre tour en prenant toute notre part aux célébrations populaires qu'ont été les Jeux olympiques et paralympiques de cet été. Nous avons notamment organisé une journée "carte blanche" à Q.J. sur le thème des J.O. de Paris 2024, qui a été un franc succès.

Plus largement, nous avons été guidés cette année par la volonté d'assurer un accès au sport, à la culture et aux loisirs à toutes les jeunes Parisiennes et à tous les jeunes Parisiens. C'est l'objet de notre vœu de l'année, pour lequel nous avons rencontré de nombreux acteurs, comme "Paris Musées", la Ligue de l'enseignement, la Direction des Affaires scolaires, ou encore la Direction des Affaires culturelles de la Ville de Paris.

La culture et les loisirs étaient au cœur des politiques publiques de la Ville de Paris en 2024, notamment avec les Jeux olympiques et paralympiques. Nous voulions pousser cette tendance encore plus loin en nous assurant que les jeunes Parisiennes et les jeunes Parisiens puissent avoir accès à ces activités, qui sont si essentielles à leur épanouissement et à leur bien-être. Nous avons travaillé un an sur la question de l'amélioration de l'accès des jeunes à la culture et aux loisirs, et voici quelques brefs axes de notre vœu.

D'abord, nous souhaiterions que la Ville de Paris assure et renforce la place des jeunes dans les instances de ses établissements et structures culturels et de loisirs lorsque cela est possible.

Ensuite, le C.P.J. souhaiterait que la Ville de Paris rende plus ludiques ces lieux culturels en offrant au public une expérience vivante, interactive et immersive, notamment en matière de médiation et de "gamification" au sein même des établissements. Cette initiative favoriserait l'apprentissage tout en renforçant la fréquentation des musées par un public plus jeune.

Dans le même objectif, il faudrait ajouter une dimension sensorielle grâce à des dispositifs tactiles et olfactifs permettant de dépasser le rôle de spectateurs, qui peut être un frein pour de nombreux jeunes.

Nous souhaitons aussi que la Ville de Paris harmonise l'accès de ses dispositifs jeunesse pour les 13-30 ans afin de les rendre plus compréhensibles, et donc plus accessibles aux jeunes.

Le C.P.J. souhaiterait aussi que la Ville de Paris mette en place une application "Kiosque Jeunes", qui faciliterait l'accès à ce dispositif en étant plus en phase avec les habitudes numériques des jeunes.

Je vais laisser la parole à Solène.

Mme Solène LOUBER. - Merci. Nous continuons les propositions pour notre vœu.

La Ville de Paris pourrait aussi œuvrer pour l'homogénéisation des centres "Paris Anim'" en permettant aux jeunes de bénéficier d'un accueil identique dans les centres "Paris Anim'" par la diffusion dans tous ces lieux d'une base de communication similaire et favoriser l'échange des bonnes pratiques entre ces centres.

Enfin, la Ville de Paris pourrait encourager les publics jeunes à participer aux activités culturelles en développant une campagne de communication hors les murs, dans l'espace public et sur les lieux culturels, sur le public qui s'y rend, sur les salariés qui y travaillent, dans le but de les désacraliser, de les faire connaître et de combattre l'autocensure.

En parallèle, nous avons travaillé cette année sur deux sujets de saisine. Tout d'abord, l'accessibilité de Quartier Jeunes, aussi appelé Q.J., et du C.P.J.

Nous nous sommes pour cela rendus plusieurs fois à Q.J. afin de nous réunir pour travailler sur différents travaux et pour analyser l'organisation de ce lieu, que nous souhaitons saluer aujourd'hui. Il s'agit d'un précieux lieu de ressources, de partage, de convivialité, accueillant et ouvert. Bien sûr, quelques améliorations pourraient être apportées. Nous avons notamment eu la chance d'être associés à son instance de gouvernance pour pouvoir porter ces propositions.

Ce succès doit nous inciter à valoriser davantage la parole des jeunes, et c'est d'ailleurs l'une de nos propositions fortes que nous portons dans le cadre de notre vœu, celle d'associer systématiquement les jeunes aux instances de gouvernance des établissements de la Ville de Paris, comme les théâtres ou encore les centres "Paris Anim'", pour que les jeunes puissent prendre part aux décisions qui les concernent et se sentir légitimes dans ces lieux qui sont aussi les leurs.

Nous avons aussi travaillé sur la promotion de l'économie sociale et solidaire auprès des jeunes. A cet égard, nous avons notamment été amenés à rencontrer l'association "Les Amis de l'ESS'PACE" et à visiter l'établissement qu'elle gère dans le 13e arrondissement.

Plus généralement, l'ensemble de nos visites nous ont permis de réaliser l'importance de renforcer l'offre pédagogique et culturelle sur la notion de l'E.S.S. et de ses enjeux, de contribuer à lutter contre le manque de visibilité des acteurs de l'E.S.S. et, enfin, de renforcer le soutien économique de ces acteurs.

Les membres du C.P.J. se réunissent trois fois par an en séance plénière, une première fois au Conseil de Paris et les deux fois suivantes dans les mairies d'arrondissement, en présence d'Hélène BIDARD. D'autres élus sont régulièrement invités en fonction des thématiques abordées, et c'est l'occasion pour les membres d'échanger avec les élus, de revenir sur les travaux passés, en cours et à venir.

A chaque plénière, les membres débattent d'une question d'actualité et restituent les échanges aux élus par la voix de rapporteurs. Cette année, les membres ont travaillé autour de trois questions d'actualité : comment la Ville de Paris pourrait sensibiliser les jeunes au sujet de l'Union européenne en vue des élections des députés européens en juin 2024 ? Comment la Ville de Paris pourrait-elle agir pour répondre à la crise agricole et alimentaire ? Enfin, comment la Ville de Paris pourrait-elle combattre l'exode des Parisiens et des Parisiennes ?

Cette année, nous avons donc participé à plus d'une centaine de réunions, de rencontres, de débats ou de cérémonies. Nous avons été invités à participer à de nombreux jurys, comme celui de la commission d'attribution des aides "Quartiers Libres" de la Direction de la Jeunesse et des Sports. Nous avons participé à divers événements, tels que le congrès de l'"Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes" à Saint-Brieuc, ou encore une rencontre avec les membres de l'Assemblée territoriale des jeunes de la Guyane. Cela nous a permis d'échanger avec d'autres jeunes engagés venus de tous les horizons, tout en apportant une visibilité plus importante de notre instance.

Nous tenons à remercier les élus et les services que nous avons rencontrés dans le cadre de nos travaux, notamment M. Florentin LETISSIER et Mmes Hélène BIDARD et Lamia EL AARAJE.

Nous profitons de cette occasion pour réitérer auprès de l'Exécutif notre invitation à nous associer sur les sujets dont vous avez la charge, ou encore des sujets importants pour la collectivité, comme c'est le cas sur le sujet du vieillir à Paris, qui constituera une part de nos travaux dans l'année à venir.

Enfin, nous espérons que les élus d'arrondissement pourront rencontrer prochainement les ambassadeurs du C.P.J. sur leur territoire.

Nous vous remercions pour votre attention.

Tableau récapitulatif des absences. - Année 2024.

Séance des 6, 7, 8 et 9 février

Mardi 6 février 2024 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Claire BOUX, M. Jean-Philippe DAVIAUD, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ.

Absents :

Mme Antoinette GUHL, Mme Céline HERVIEU, M. Emmanuel MESSAS, M. Hermano SANCHES RUIVO.

Mardi 6 février 2024 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Claire BOUX, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Céline HERVIEU, M. Emmanuel MESSAS, M. Hermano SANCHES RUIVO.

Mercredi 7 février 2024 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Claire BOUX, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Mahor CHICHE, M. François DAGNAUD, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Anne SOUYRIS.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, Mme Antoinette GUHL, Mme Céline HERVIEU, M. Emmanuel MESSAS, Mme Audrey PULVAR, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI.

Mercredi 7 février 2024 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Claire BOUX, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Antoinette GUHL, Mme Céline HERVIEU, M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI.

Jeudi 8 février 2024 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Claire BOUX, M. Maxime COCHARD, M. Jean-Philippe DAVIAUD, M. Christophe GIRARD, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Jean-François MARTINS.

Excusé :

M. Jacques GALVANI.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Céline HERVIEU, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Patrick VIRY.

Jeudi 8 février 2024 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Maxime COCHARD, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ.

Excusé :

M. Jacques GALVANI.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Céline HERVIEU, Mme Hanna SEBBAH.

Vendredi 9 février 2024 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Maxime COCHARD, M. François-Marie DIDIER, M. Christophe GIRARD, M. Rudolph GRANIER, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Johanne KOUASSI, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Excusé :

M. Jacques GALVANI.

Absents :

Mme Hélène BIDARD, M. Grégory CANAL, Mme Antoinette GUHL, Mme Céline HERVIEU, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI.

Vendredi 9 février 2024 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Delphine BÜRKLI, M. Maxime COCHARD, M. François-Marie DIDIER, M. Christophe GIRARD, M. Philippe GOUJON, M. Rudolph GRANIER, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Karen TAÏEB.

Excusé :

M. Jacques GALVANI.

Absents :

M. Grégory CANAL, M. François CONNAULT, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Antoinette GUHL, Mme Céline HERVIEU, M. Emmanuel MESSAS, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Delphine TERLIZZI.

Séance des 21, 22, 23 et 24 mai

Mardi 21 mai 2024 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Florence BERTHOUT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Hanna SEBBAH, M. François VAUGLIN.

Absents :

M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER.

Excusé :

M. Rudolph GRANIER.

Mardi 21 mai 2024 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Hanna SEBBAH.

Absents :

Mme Antoinette GUHL, Mme Emmanuelle RIVIER.

Excusé :

M. Rudolph GRANIER.

Mercredi 22 mai 2024 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Mahor CHICHE, M. François-Marie DIDIER, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Farida KERBOUA, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Karen TAÏEB.

Absents :

Mme Antoinette GUHL, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 22 mai 2024 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Farida KERBOUA, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Karen TAÏEB.

Absents :

M. Ian BROSSAT, M. Grégory CANAL, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Alice TIMSIT.

Jeudi 23 mai 2024 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne HIDALGO, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Farida KERBOUA, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Karen TAÏEB.

Absents :

M. Frédéric HOCQUARD, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS.

Jeudi 23 mai 2024 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne HIDALGO, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Karen TAÏEB.

Absents :

Mme Célia BLAUEL, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS.

Vendredi 24 mai 2024 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne HIDALGO, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Dan LERT, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Karen TAÏEB.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Catherine DUMAS, Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI.

Vendredi 24 mai 2024 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne HIDALGO, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Dan LERT, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Karen TAÏEB.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Alexandra CORDEBARD, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Rémi FÉRAUD, Mme Antoinette GUHL, M. Franck MARGAIN, M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI.

Séance du 25 juin

Mardi 25 juin 2024 - Matin

Excusées au sens du règlement :

Mme Hélène BIDARD, Mme Halima JEMNI, Mme Nathalie LAVILLE, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Mardi 25 juin 2024 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Hélène BIDARD, M. Jérôme COUMET, Mme Halima JEMNI, Mme Nathalie LAVILLE, Mme

Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Béatrice PATRIE, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Florian SITBON.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Frédéric HOCQUARD, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, M. Ariel WEIL.

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet

Lundi 8 juillet 2024 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Christophe GIRARD, Mme Barbara GOMES, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Emmanuelle RIVIER, M. Florian SITBON.

Excusée :

Mme Célia BLAUEL.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Johanne KOUASSI, M. Emmanuel MESSAS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, M. Aurélien VÉRON.

Mardi 9 juillet 2024 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Christophe GIRARD, Mme Barbara GOMES, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Carine PETIT, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, Mme Hanna SEBBAH, M. Florian SITBON, Mme Elisabeth STIBBE.

Excusée :

Mme Célia BLAUEL.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Antoinette GUHL, Mme Johanne KOUASSI, M. Emmanuel MESSAS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Alice TIMSIT, M. Aurélien VÉRON.

Mardi 9 juillet 2024 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Christophe GIRARD, Mme Barbara GOMES, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, Mme Hanna SEBBAH, M. Florian SITBON, Mme Elisabeth STIBBE.

Excusée :

Mme Célia BLAUEL.

Absents :

Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Antoinette GUHL, Mme Johanne KOUASSI, M. Emmanuel MESSAS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Alice TIMSIT, M. Aurélien VÉRON.

Mercredi 10 juillet 2024 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Jacques BAUDRIER, M. Christophe GIRARD, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, Mme Hanna SEBBAH, M. Florian SITBON, Mme Elisabeth STIBBE.

Excusée :

Mme Célia BLAUEL.

Absents :

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Antoinette GUHL, Mme Johanne KOUASSI, Mme Béatrice PATRIE, Mme Delphine TERLIZZI, M. Aurélien VÉRON.

Mercredi 10 juillet 2024 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Jacques BAUDRIER, M. Christophe GIRARD, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, M. Florian SITBON, Mme Elisabeth STIBBE.

Excusée :

Mme Célia BLAUEL.

Absents :

M. Emmanuel COBLENCE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Antoinette GUHL, Mme Johanne KOUASSI, M. Emmanuel MESSAS, Mme Valérie MONTANDON, Mme Béatrice PATRIE, Mme Delphine TERLIZZI, M. Aurélien VÉRON.

Jeudi 11 juillet 2024 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Jacques BAUDRIER, M. Christophe GIRARD, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, M. Florian SITBON, Mme Elisabeth STIBBE.

Excusée :

Mme Célia BLAUEL.

Absents :

M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Emmanuel COBLENCE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Johanne KOUASSI, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, Mme Valérie MONTANDON, Mme Béatrice PATRIE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Aurélien VÉRON, M. Patrick VIRY.

Jeudi 11 juillet 2024 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Jacques BAUDRIER, M. Christophe GIRARD, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH, M. Florian SITBON, Mme Elisabeth STIBBE.

Excusée :

Mme Célia BLAUEL.

Absents :

Mme Véronique BUCAILLE, M. Grégory CANAL, M. Emmanuel COBLENCE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Johanne KOUASSI, M. Emmanuel MESSAS, Mme Valérie MONTANDON, Mme Béatrice PATRIE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Aurélien VÉRON.

Séance des 8, 9, 10 et 11 octobre

Mardi 8 octobre 2024 - Après-midi.

Excusés au sens du règlement :

M. Emmanuel COBLENCE, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Béatrice PATRIE, M. Jérémy REDLER, Mme Chloé SAGASPE.

Absents :

M. Grégory CANAL, Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme

Hanna SEBBAH.

Mercredi 9 octobre 2024 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. François-Marie DIDIER, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Béatrice PATRIE, M. Jérémy REDLER, Mme Chloé SAGASPE.

Absents :

Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Mercredi 9 octobre 2024 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Emmanuel COBLENCE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Béatrice PATRIE, M. Jérémy REDLER, Mme Chloé SAGASPE.

Excusée :

Mme Célia BLAUEL.

Absents :

M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Jeudi 10 octobre 2024 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Chloé SAGASPE.

Excusée :

Mme Célia BLAUEL.

Absents :

M. Pierre CASANOVA, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anouch TORANIAN.

Jeudi 10 octobre 2024 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Emmanuel COBLENCE, M. François-Marie DIDIER, M. Christophe GIRARD, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Chloé SAGASPE.

Excusée :

Mme Célia BLAUEL.

Absents :

Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Vendredi 11 octobre 2024 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. Mahor CHICHE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, M. François-Marie DIDIER, M. Christophe GIRARD, Mme Barbara GOMES, M. Antoine GUILLOU, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Eric LEJOINDRE, Mme Béatrice PATRIE, M. François VAUGLIN.

Excusée :

Mme Célia BLAUEL.

Absents :

Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anouch TORANIAN.

Vendredi 11 octobre 2024 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. Mahor CHICHE, M. Christophe GIRARD, Mme Barbara GOMES, M. Alexis GOVCIYAN, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Antoine GUILLOU, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Dominique KIELEMOËS, M. Eric LEJOINDRE, M. Emile MEUNIER, Mme Béatrice PATRIE, M. Eric PLIEZ.

Excusée :

Mme Célia BLAUEL.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Pierre CASANOVA, Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, M. Hamidou SAMAKÉ, Mme Hanna SEBBAH, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN.

Séance des 19, 20, 21 et 22 novembre

Mardi 19 novembre 2024 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. François-Marie DIDIER, Mme Barbara GOMES, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE.

Absents :

Mme Célia BLAUEL, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS.

Mardi 19 novembre 2024 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Claire BOUX, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, M. Francis SZPINER.

Absents :

Mme Célia BLAUEL, Mme Alice COFFIN, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 20 novembre 2024 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Claire BOUX, M. François-Marie DIDIER, Mme Barbara GOMES, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, M. Francis SZPINER.

Absents :

Mme Célia BLAUEL, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 20 novembre 2024 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Claire BOUX, Mme Barbara GOMES, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, M. Francis SZPINER.

Absents :

Mme Célia BLAUEL, M. Emmanuel MESSAS, Mme Chloé SAGASPE.

Jeudi 21 novembre 2024 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Claire BOUX, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Catherine DUMAS, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Nicolas NORDMAN, Mme Béatrice PATRIE, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER.

Absents :

Mme Célia BLAUEL, Mme Alice COFFIN, Mme Anessa LAHOUASSA, Mme Maud LELIÈVRE, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH, Mme Delphine TERLIZZI.

Jeudi 21 novembre 2024 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Claire BOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M.

Nicolas JEANNETÉ, M. Jean-François MARTINS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER.

Absents :

Mme Célia BLAUEL, Mme Alice COFFIN, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Delphine TERLIZZI.

Vendredi 22 novembre 2024 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Catherine DUMAS, Mme Barbara GOMES, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER.

Absents :

Mme Célia BLAUEL, Mme Alice COFFIN, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Carline LUBIN-NOËL, M. Emmanuel MESSAS, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Delphine TERLIZZI.

Vendredi 22 novembre 2024 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Delphine BÜRKLI, Mme Catherine DUMAS, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Anne SOUYRIS.

Absents :

Mme Célia BLAUEL, M. Pierre CASANOVA, Mme Alice COFFIN, M. Jacques MARTIAL, M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI.

Séance des 17, 18 et 19 décembre

Mardi 17 décembre 2024 - Matin

Excusés au sens du règlement :

Mme Alice COFFIN, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Barbara GOMES, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, M. Jérémy REDLER, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Célia BLAUEL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Antoinette GUHL, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI.

Mardi 17 décembre 2024 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

Mme Alice COFFIN, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Barbara GOMES, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, Mme Célia BLAUEL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Alexandre FLORENTIN, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI.

Mercredi 18 décembre 2024 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. David ALPHAND, Mme Alice COFFIN, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. François-Marie DIDIER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH.

Absents :

Mme Célia BLAUEL, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Antoinette GUHL, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI.

Mercredi 18 décembre 2024 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. David ALPHAND, Mme Alice COFFIN, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Béatrice PATRIE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH.

Absents :

Mme Célia BLAUEL, M. Pierre CASANOVA, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Antoinette GUHL, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Eric LEJOINDRE, M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Anouch TORANIAN.

Jeudi 19 décembre 2024 - Matin

Excusés au sens du règlement :

M. David ALPHAND, Mme Véronique BALDINI, Mme Alice COFFIN, M. François DAGNAUD, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Béatrice PATRIE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Léa VASA.

Absents :

Mme Célia BLAUEL, M. Pierre CASANOVA, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Antoinette GUHL, M. Boris JAMET-FOURNIER, M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Mélody TONOLLI.

Jeudi 19 décembre 2024 - Après-midi

Excusés au sens du règlement :

M. David ALPHAND, Mme Véronique BALDINI, Mme Alice COFFIN, M. François DAGNAUD, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Barbara GOMES, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Béatrice PATRIE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Léa VASA.

Absents :

Mme Célia BLAUEL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. Alexandre FLORENTIN, M. Jacques GALVANI, Mme Antoinette GUHL, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Delphine TERLIZZI.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
6	2		PEC	FERAUD	VNR		relatif aux suppressions de classes et au non-remplacement des enseignants dans les écoles et collèges publics à la rentrée 2025.	BLOCHE			Retiré	11/02/2025
6	3		les Écologistes	RÉMY-LELEU, TIMSIT, DURAND-RAUCHER, NIAKATÉ, RAIFAUD, KONÉ	VNR		relatif aux suppressions de postes dans les écoles et collèges publics parisiens.	BLOCHE			Retiré	11/02/2025
6	4		Union Capitale	BERTHOUT, GOUJON, BOULARD	VNR		relatif à la fermeture des classes dans les écoles parisiennes.	BLOCHE		Défavorable	Rejeté	11/02/2025
6	5		Union Capitale, Les Républicains, Les Centristes	GOUJON, BOULARD, BERTHOUT, BOËLLE, BADAT-KARAM	VNR		relatif à la décharge d'enseignement des directeurs d'écoles parisiens.	BLOCHE		Défavorable	Rejeté	11/02/2025
6	6		GCC	AQUA, BROSSAT, PRIMET	VNR		relatif aux fermetures de classe et suppression de postes dans les écoles et collèges publics.	BLOCHE			Retiré	11/02/2025
6	7		MoDem et Indépendants	BURKLI, LECOUTURIER	VNR		relatif au maintien du régime de décharge des directeurs et directrices des écoles publiques parisiennes	BLOCHE		Défavorable	Rejeté	11/02/2025
6	1	1	Exécutif		VNR		relatif aux futures fermetures de classes dans les écoles et collèges parisiens, et à la remise en cause du système des décharges de direction.	BLOCHE		Vœu de l'exécutif	Adopté	11/02/2025
4	9		les Écologistes	DURAND-RAUCHER, TIMSIT, KONÉ	VNR		relatif aux délais de réponse de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées	EL AARAJE		Retrait sinon défavorable	Retiré	11/02/2025
3	10		Union Capitale	BOURNAZEL	VNR		relatif à l'accès des chiens guides d'aveugles et des chiens d'assistance aux bâtiments recevant du public.	EL AARAJE		Défavorable	Rejeté	11/02/2025
4	11		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif au respect des obligations de la loi du 11 février 2005.	EL AARAJE		Défavorable	Rejeté	11/02/2025
5	8	2	Exécutif		VNR		relatif à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.	EL AARAJE		Favorable	Adopté	11/02/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
1	12		Union Capitale	BOULARD, BERTHOUT, GOUJON	V	**2025 DDCT 39**	relatif à l'élargissement de la délégation de compétences aux mairies d'arrondissement.	BLOCHE		Défavorable	Rejeté	12/02/2025
1	13		Union Capitale	GOUJON, BERTHOUT, BOULARD	V	**2025 DDCT 39**	relatif à la modernisation des compétences des mairies d'arrondissement.	BLOCHE		Défavorable	Rejeté	12/02/2025
6	14		Les Républicains, Les Centristes	BADAT-KARAM	V	**2025 DDCT 39**	relatif à l'acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour une Ville du quart d'heure.	BLOCHE		Défavorable	Rejeté	12/02/2025
6	118	3	Exécutif		VNR		V118 . relatif à la réforme du statut dit "PLM, Paris, Lyon, Marseille". - Conseil municipal	BLOCHE			Adopté	12/02/2025
2	15	4	Exécutif		V	**2025 D35 54**	relatif à l'accès des jeunes à la culture et aux loisirs.	BIDARD		Favorable	Adopté (à l'unanimité)	13/02/2025
5	16		MoDem et Indépendants	GATEL	A	**2025 les Écologistes 1**	relatif à l'évaluation du dispositif "Louez solidaire".	BAUDRIER		Retrait sinon défavorable	Rejeté	12/02/2025
6	17	5	PEC	HERVIEU	V	**2025 les Écologistes 1**	relatif au logement étudiant.	BAUDRIER		Favorable	Adopté	12/02/2025
5	18		Les Républicains, Les Centristes	BOËLLE	V	**2025 les Écologistes 1**	relatif à une "Campagne de reconquête des logements inoccupés".	BAUDRIER		Défavorable	Rejeté	12/02/2025
5	19	6	GCC	BROSSAT, PRIMET	V	**2025 les Écologistes 1**	relatif à la lutte contre les logements inoccupés et sous-occupés et leur reconquête.	BAUDRIER		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	12/02/2025
5	119		Exécutif		A	**2025 les Écologistes 1**	A119 . Amendement de l'Exécutif - Conseil municipal	BAUDRIER			Adopté	12/02/2025
4	20		les Écologistes	FAUGERON, DURAND-RAUCHER, GLEIZES, KONÉ	VNR		relatif à l'occupation par des jeunes mineur es isolé es de la Gaîté Lyrique.	FILOCHE		Vœu de l'exécutif	Retiré	13/02/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
4	21		NI	SOREL	VNR		relatif à la mise à l'abri des enfants qui dorment à la rue.	FILOCHE		Défavorable	Rejeté	13/02/2025
4	52		les Écologistes	FAUGERON, GLEIZES, DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la Gaîté Lyrique.	FILOCHE			Retiré	13/02/2025
4	52BIS	7	Exécutif		VNR		V52bis . en réponse aux vœux V20, V21 et V52. - Conseil municipal	FILOCHE			Adopté	13/02/2025
4	22		Les Républicains, Les Centristes	SZPINER, REDLER, LAHOUASSA	VNR		relatif à l'occupation d'équipements sportifs ou culturels municipaux.	FILOCHE		Retrait sinon défavorable	Rejeté	13/02/2025
4	23	8	GCC	NAGET, PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif au maintien et au renforcement du dispositif parisien "Lycéens à la rue".	FILOCHE		Favorable	Adopté	13/02/2025
8	24		Union Capitale	BOULARD, BOUGERET, JACQUEMONT, KUSTER, BERTHAULT	VNR		relatif à la saleté des rues du 17e arrondissement et aux moyens mobilisés pour y remédier.	GUILLOU		Retrait sinon défavorable	Rejeté	11/02/2025
8	25		Les Républicains, Les Centristes	SZPINER, REDLER, BADAT-KARAM, BUCAILLE, BOËLLE, MESSAS, CAPLIEZ	VNR		relatif aux problèmes de sous-effectifs de la DPE du 16e arrondissement.	GUILLOU		Retrait sinon défavorable	Rejeté	11/02/2025
8	26			BOURNAZEL	V	2025 DTEC 2	relatif à la lutte contre la pollution de l'air à Paris.	LERT		Défavorable	Rejeté	11/02/2025
8	27		Exécutif		A	2025 DVD 12	Amendement technique.	LERT			Adopté	11/02/2025
8	28		Union Capitale	BERTHAULT	VNR		relatif à la mise en conformité des seuils des PFAS par Eau de Paris.	LERT		Vœu de l'exécutif	Retiré	11/02/2025
8	29		Les Républicains, Les Centristes	BALADI	VNR		relatif à la présence de PFAS dans l'eau du robinet à Paris.	LERT			Retiré	11/02/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
8	29BIS	9	Exécutif		VNR		V29bis . en réponse aux vœux V28 et V29. - Conseil municipal	LERT		Vœu de l'exécutif	Adopté (Amendé)à l'unanimité	11/02/2025
8	30		Union Capitale	DOUCERÉ	VNR		relatif à la création de pépinières d'arbres et d'une offre de sapins en pot par la Ville de Paris.	NAJDOVSKI		Vœu de l'exécutif	Rejeté	11/02/2025
8	30BIS	10	Exécutif		VNR		V30bis . en réponse au vœu V30. - Conseil municipal	LERT		Vœu de l'exécutif	Adopté	11/02/2025
8	31		Union Capitale	HATTE, BERTHOUT	VNR		relatif au dénombrement des arbres par la Ville de Paris.	NAJDOVSKI		Retrait sinon défavorable	Retiré	11/02/2025
8	32		Union Capitale	BERTHOUT	VNR		relatif à l'amélioration de la gestion et de la préservation du patrimoine arboré parisien.	NAJDOVSKI		Retrait sinon défavorable	Rejeté	11/02/2025
8	33		Les Républicains, Les Centristes	LUBIN-NOEL	VNR		relatif à la gestion des espaces verts.	NAJDOVSKI		Retrait sinon défavorable	Rejeté	11/02/2025
8	34		Changer Paris	MONTANDON, ALPHAND, BALDINI, BEAUQUIER, MARGAIN, PIRILLO	VNR		relatif à l'élaboration d'un encadré spécifique recettes/dépenses pour chaque Bois.	NAJDOVSKI		Retrait sinon défavorable	Rejeté	11/02/2025
8	35	11	GCC	BROSSAT, PRIMET	VNR		relatif à la fin de la vente d'animaux dans le cadre des salons d'exposition à Paris.	NAJDOVSKI		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	11/02/2025
8	36		Union Capitale	IBLED	VNR		relatif à la fin des contenants plastiques et à l'amélioration du tri des biodéchets dans la restauration collective parisienne.	PULVAR		Retrait sinon défavorable	Rejeté	11/02/2025
1	37		Union Capitale	BOULARD, BERTHOUT	V	2025 SG 5	relatif à une meilleure régulation des terrasses sur le domaine public parisien.	BONNET-OULALDJ		Défavorable	Rejeté	11/02/2025
1	38		Union Capitale	BOULARD, BERTHOUT	V	2025 SG 5	relatif à une meilleure gestion et régulation des terrasses sur le domaine public parisien.	BONNET-OULALDJ		Défavorable	Rejeté	11/02/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
3	39		Changer Paris	DATI, ALPHAND, LECOQ, VÉRON, BIRABEN, CARNIER, MONTANDON, DIDIER	V	2025 SG 5	relatif à la gestion des terrasses implantées sur le domaine public.	BONNET-OULALDJ		Défavorable	Rejeté	11/02/2025
1	40		Union Capitale	HATTE	VNR		relatif à l'accompagnement des commerçants parisiens dans le paiement en cryptomonnaies.	BONNET-OULALDJ		Défavorable	Rejeté	11/02/2025
1	41		Les Républicains, Les Centristes	SZPINER, REDLER, BADAT-KARAM, BUCAILLE, BOELLE, MESSAS, CAPLIEZ	VNR		relatif à l'installation d'un commerce de bouche dans le Parc Sainte-Périne à Paris (16e).	BONNET-OULALDJ		Retrait sinon défavorable ou Favorable	Retiré	11/02/2025
1	42		Exécutif		A	2025 DAE 79	Amendement technique.	GABELOTAUD			Adopté	11/02/2025
1	43		Union Capitale	KUSTER, DOUCERÉ	VNR		relatif à la réouverture d'un bureau d'accueil touristique à Paris.	HOCQUARD		Défavorable	Rejeté	11/02/2025
1	44		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la décentralisation en arrondissements des moyens associés à la politique touristique de la ville.	HOCQUARD		Défavorable	Rejeté	11/02/2025
1	45		MoDem et Indépendants	LECOUTURIER	VNR		relatif à la disparition du dernier point physique de l'Office du tourisme à Paris.	HOCQUARD		Défavorable	Rejeté	11/02/2025
1	45BIS	12	Exécutif		VNR		V45bis . en réponse aux vœux V43, V44 et V45. - Conseil municipal	HOCQUARD			Adopté	11/02/2025
1	117		Exécutif		A	2025 DRH 12	A117 . Amendement technique. - Conseil municipal	POLSKI			Adopté	11/02/2025
1	116		les Ecologistes		A	2025 DRH 12	A116 . relatif au soutien au métier de modèle vivant et aux politiques de déprécarisation. - Conseil municipal	POLSKI			Retiré	11/02/2025
1	46		NI	SOREL	V	2025 DRH 12	relatif au versement de la prime JOP et de la prime CIA aux agent.e.s de la ville de Paris	POLSKI		Retrait sinon défavorable	Rejeté	11/02/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
1	47		GCC	PRIMET, BROSSAT, GILLET	VNR		relatif à l'attribution du complément indemnitaire annuel et la prime JOP aux agents de la Ville.	POLSKI		Défavorable	Rejeté	11/02/2025
1	48	13	les Ecologistes	TIMSIT, KONÉ	VNR		relatif à la fermeture de centres des finances publiques parisiens.	POLSKI		Favorable	Adopté	11/02/2025
1	49		Exécutif		A	2025 DFA 2	Amendement technique.	SIMONDON			Adopté	11/02/2025
1	115		Exécutif		A	2025 DFA 2	A115 . relatif à l'affichage municipal parisien. - Conseil municipal	SIMONDON		Retrait sinon défavorable	Retiré	11/02/2025
1	50		MoDem et Indépendants	GATEL	V	2025 DFA 2	relatif à l'affichage municipal parisien.	SIMONDON		Retrait sinon défavorable	Rejeté	11/02/2025
2	51		Exécutif		A	2025 DAC 75	Amendement technique.	ROLLAND			Adopté	12/02/2025
2	114	14	Exécutif		VNR		V114 . relatif au gel des crédits de la part collective du Pass Culture. - Conseil municipal	ROLLAND			Adopté	12/02/2025
2	53	15	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif à l'installation d'ateliers d'artistes à Paris.	ROLLAND		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	12/02/2025
2	54	16	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif à la situation du musée du Louvre.	ROLLAND		Favorable	Adopté	12/02/2025
2	55		Les Républicains, Les Centristes	SZPINER	VNR		relatif à la sauvegarde des vitraux d'Eugène Viollet-le-Duc à Notre-Dame de Paris.	TAIEB		Retrait sinon défavorable	Rejeté	12/02/2025
3	56		MoDem et Indépendants	GATEL	V	2025 DVD 22	relatif à l'octroi d'un droit de stationnement gratuit aux véhicules de la Protection Civile Paris Seine.	BELLIARD		Retrait sinon défavorable	Retiré de l'ODJ	12/02/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
3	57		Union Capitale	BOULARD, BOUGERET, HATTE	VNR		relatif à la révision du plan de mobilités des quartiers Martin Luther-King, Batignolles, Epinettes-Bessières et la Fourche-Guy-Moquet.	BELLIARD		Retrait sinon défavorable	Rejeté	12/02/2025
3	58		Changer Paris	BALDINI	VNR		relatif à la pose de cendriers sur les abribus.	BELLIARD		Retrait sinon défavorable	Rejeté	12/02/2025
3	59		Changer Paris	BALDINI	VNR		relatif à la végétalisation des abribus.	BELLIARD		Défavorable	Rejeté	12/02/2025
3	60		MoDem et Indépendants	GATEL	VNR		relatif au réseau de bus parisien.	BELLIARD		Retrait sinon défavorable	Rejeté	12/02/2025
3	61		Les Républicains, Les Centristes	KERBOUA	VNR		relatif à la mise en sens unique de la rue Manin.	BELLIARD		Défavorable	Rejeté	12/02/2025
3	62		Les Républicains, Les Centristes	REDLER	VNR		relatif à l'amélioration de la sécurité routière.	BELLIARD		Défavorable	Rejeté	12/02/2025
3	62BIS	17	Exécutif		VNR		V62bis . en réponse au vœu V62 . - Conseil municipal	BELLIARD		Vœu de l'exécutif	Adopté	12/02/2025
3	63		Les Républicains, Les Centristes	BUCAILLE	VNR		relatif à l'offre de transports à Paris.	BELLIARD		Retrait sinon défavorable	Rejeté	12/02/2025
3	64	18	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif à la prise en charge par la Ville de Paris du Pass Navigo des victimes de violences intrafamiliales.	BELLIARD		Favorable	Adopté	12/02/2025
3	65		MoDem et Indépendants	GATEL	VNR		relatif à l'évaluation de l'impact de la Zone à trafic limité dans Paris Centre.	BELLIARD		Retrait sinon défavorable	Retiré	12/02/2025
3	66		Changer Paris	PIRILLO, MARGAIN	VNR		relatif aux vélos en libre-service.	BELLIARD		Retrait sinon défavorable	Rejeté	12/02/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
3	67		MoDem et Indépendants	GATEL	VNR		relatif à l'offre de stationnement pour les vélos.	BELLIARD		Retrait sinon défavorable	Rejeté	12/02/2025
3	68		Union Capitale	BOULARD, BOURNAZEL, EVREN	VNR		relatif à la sécurité dans les équipements sportifs parisiens.	BELLIARD	et PP	Vœu de l'exécutif	Retiré de l'ODJ	12/02/2025
3	69		Changer Paris	DATI, ALPHAND, LECOQ, BIRABEN, GARNIER, MONTANDON, DIDIER	VNR		relatif à la sécurisation des établissements sportifs fréquentés par des enfants ou des adolescents.	BELLIARD		Défavorable	Retiré de l'ODJ	12/02/2025
4	70		Union Capitale	LORIAU	V	2025 DSP 6	relatif au maintien des activités des centres de santé CPAM de Réaumur et de Stalingrad.	BOUX		Retrait sinon défavorable	Rejeté	12/02/2025
4	71		Les Républicains, Les Centristes	STIBBE	V	2025 DSP 6	relatif à la situation de l'Institut Montsouris.	BOUX		Retrait sinon défavorable	Rejeté	12/02/2025
4	72		les Écologistes	PETIT, KONÉ	VNR		relatif à l'avenir de l'Institut Mutualiste Montsouris.	BOUX		Retrait sinon défavorable	Retiré	12/02/2025
4	73		Union Capitale	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif au soutien de la Ville de Paris à l'Institut Mutualiste Montsouris.	BOUX		Retrait sinon défavorable	Rejeté	12/02/2025
4	74		GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif à l'institut Mutualiste Montsouris.	BOUX		Retrait sinon défavorable	Retiré	12/02/2025
4	74BIS	19	Exécutif		VNR		V74bis . en réponse aux vœux V71, V72, V73 et V74 . - Conseil municipal	BOUX			Adopté	12/02/2025
4	75	20	PEC, les Écologistes, GCC	DAGNAUD, JEMNI, BROSSEL, CHICHE, BECHIEAU, HERVIEU, KONÉ, TIMSIT, PRIMET, BROSSAT, NAGET	VNR		relatif au projet de réduction de l'offre de soins du Centre Médical Stalingrad.	BOUX		Favorable	Adopté	12/02/2025
4	76	21	les Écologistes	TIMSIT, KONÉ	VNR		relatif à l'hôpital Robert Debré pour l'amélioration de la prise en charge des urgences pédiatriques.	BOUX		Favorable	Adopté	12/02/2025

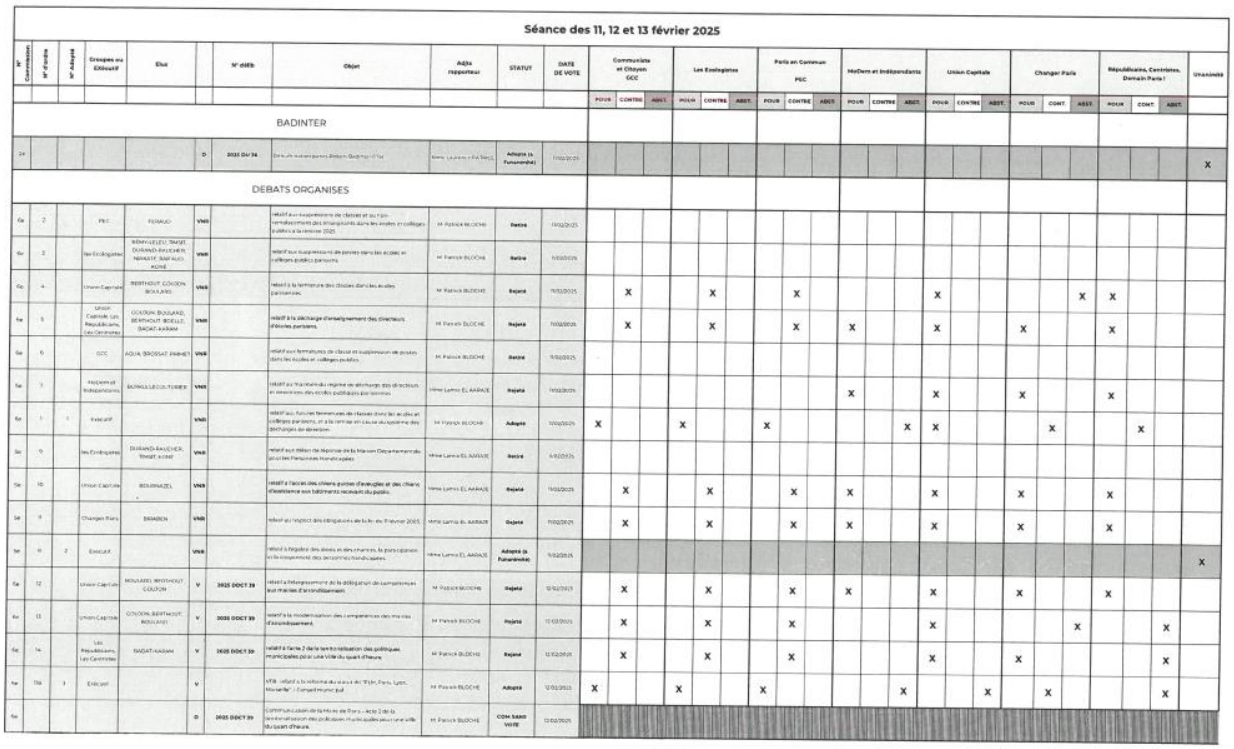
N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
4	77		Union Capitale	BOULARD, LORIAU, BOUGERET, JACQUEMONT	VNR		relatif à l'avenir du projet de regroupement hospitalo-universitaire Saint-Ouen Grand Paris Nord.	BOUX		Retrait sinon défavorable	Rejeté	12/02/2025
4	78	22	GCC	NAGET, BROSSAT, PRIMET	VNR		relatif au déménagement du service de psychiatrie et d'addictologie de l'hôpital Cochin.	BOUX		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	12/02/2025
4	79		Les Républicains, Les Centristes	BALADI	VNR		relatif à la prévention du risque d'accident vasculaire cérébral (AVC).	BOUX		Défavorable	Retiré	12/02/2025
4	80		Exécutif		A	2025 DSOL 21	Amendement technique.	LEVIEUX			Adopté	12/02/2025
4	81	23	PEC	GARRIGOS, FERAUD	VNR		relatif au soutien de la Ville de Paris aux personnes LGBTI touchées par les décrets présidentiels aux Etats-Unis.	ROMERO-MICHEL		Favorable	Adopté	12/02/2025
2	82		Union Capitale	BOURNAZEL, BERTHOUT	VNR		relatif au financement du projet de centre d'archives LGBTQI+.	ROMERO-MICHEL		Favorable si amendé ou Vœu de l'exécutif	Rejeté	12/02/2025
2	82TER	24	Exécutif		VNR		V82ter . Annule et remplace le V82 bis, en réponse au vœu n° 82. - Conseil municipal	ROMERO-MICHEL			Adopté	12/02/2025
7	83	25	Union Capitale	DUMAS, BERTHOUT, BOULARD, KUSTER	VNR		relatif à une mobilisation en faveur de la libération de Boualem Sansal par la Ville de Paris.	ROMERO-MICHEL		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	12/02/2025
7	84	26	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif aux statistiques ethniques dans les questionnaires de recensement de l'INSEE.	ROMERO-MICHEL		Favorable	Adopté	12/02/2025
5	112		Les Républicains, Les Centristes	d'HAUTESERRE, BALADI, MALACHARD DES REYSSIERS	A	2025 DLH 44	relatif à la suppression de l'article 4 bis du Règlement Municipal de Changement d'Usage.	BAUDRIER			Retiré	13/02/2025
5	85		Union Capitale	BOULARD, BOUGERET	V	2025 DLH 44	relatif à la modification du règlement municipal concernant les changements d'usage pour les professions médicales.	BAUDRIER		Retrait sinon défavorable	Rejeté	13/02/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
5	86		MoDem et Indépendants	BURKLI, GOVCIYAN, LELIÈVRE	V	2025 DLH 44	relatif à l'aide à l'installation des professions médicales libérales à Paris.	BAUDRIER			Retiré	13/02/2025
5	87		Union Capitale	BERTHOUT	VNR		relatif à la transformation de l'ancien centre des impôts situé au 20 rue Geoffroy Saint-Hilaire en logements.	BAUDRIER		Retrait sinon défavorable	Retiré de l'ODJ	13/02/2025
5	88		Changer Paris	BIRABEN	VNR		relatif à la mise en conformité des logements sociaux classés G dans le patrimoine de la Ville de Paris.	BAUDRIER		Défavorable	Rejeté	13/02/2025
5	89		Les Républicains, Les Centristes	STIBBE	VNR		relatif à l'interdiction de louer des logements notés F et G dans le diagnostic de performance énergétique.	BAUDRIER		Défavorable	Rejeté	13/02/2025
5	89BIS	27	Exécutif		VNR		V89bis . en réponse au vœu V89. - Conseil municipal	BAUDRIER			Adopté	13/02/2025
5	90		MoDem et Indépendants	GATEL	VNR		relatif à la mise en location de logements sociaux sur les plateformes locatives.	BAUDRIER		Défavorable	Retiré	13/02/2025
5	91		MoDem et Indépendants	GATEL	VNR		relatif à la mutation dans les logements sociaux.	BAUDRIER		Défavorable	Retiré	13/02/2025
8	92		MoDem et Indépendants	GATEL	VNR		relatif à la demande de bilan de l'application de la charte des chantiers écologiques à faible nuisance.	CHEVANDIER		Retrait sinon défavorable	Retiré	13/02/2025
5	93	28	GCC	PRIMET, BROSSAT	V	2025 DU 50	relatif à l'extension du CMP des Tourelles de l'APHP.	EL AARAJE		Favorable	Adopté	13/02/2025
5	94		les Écologistes	TIMSIT, SAGASPE, KONÉ	VNR		relatif à la réduction de l'impact environnemental du projet d'extension de l'hôpital Robert Debré.	EL AARAJE		Retrait sinon défavorable	Retiré	13/02/2025
4	95		Changer Paris	PIRILLO	VNR		relatif à l'accès au stationnement pour les personnes à mobilité réduite.	EL AARAJE		Défavorable	Rejeté	13/02/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
5	96		Exécutif		A	2025 DDCT 11	Amendement technique.	TONOLLI			Adopté	13/02/2025
1	97	29	les Écologistes	RAIFAUD, SAGASPE, KONÉ	VNR		relatif à la communication de la ville de paris sur les réseaux sociaux.	BLOCHE		Favorable	Adopté	13/02/2025
6	98		Changer Paris	ALPHAND, MONTANDON	VNR		relatif aux frais téléphoniques de la Maire de Paris	BLOCHE		Retrait sinon défavorable	Rejeté	13/02/2025
3	99		Les Républicains, Les Centristes	SZPINER, REDLER, BADAT-KARAM, BUCAILLE, BOELLE, MESSAS, CAPLIEZ	VNR		relatif à la transformation de la place de Barcelone (16e).	BLOCHE		Défavorable	Rejeté	13/02/2025
6	100		Union Capitale	EVREN	VNR		relatif à l'installation de capteurs de CO^2 et de purificateurs d'air dans les écoles parisiennes.	BLOCHE		Retrait sinon défavorable	Rejeté	13/02/2025
6	101		Union Capitale	HATTE	VNR		relatif à la création d'une Académie du Code pour les écoliers de 6 à 12 ans.	BLOCHE		Défavorable	Retiré	13/02/2025
6	102		Les Républicains, Les Centristes	d'HAUTESERRE, BALADI, MALACHARD DES REYSSIERS	VNR		relatif à la procédure Affelnet.	BLOCHE		Défavorable	Rejeté	13/02/2025
6	103	30	Les Républicains, Les Centristes	REDLER, BADAT-KARAM, BUCAILLE	VNR		relatif à l'installation d'un Institut médico-éducatif au sein de l'ancienne école Hamelin.	BLOCHE		Favorable	Adopté (à l'unanimité)	13/02/2025
6	104	31	GCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif à la fermeture de classes dans l'enseignement privé afin de permettre l'ouverture de classes dans le public.	BLOCHE		Favorable	Adopté	13/02/2025
6	105	32	les Écologistes	RÉMY-LELEU, KONÉ	VNR		relatif à la fermeture de l'école de psychomotricité de sorbonne université.	LEMARDELEY		Favorable	Adopté	13/02/2025
7	113	33	Exécutif		VNR		V113 . relatif à la situation inquiétante des anciens dirigeants du Haut-Karabagh (Artsakh) emprisonnées en Azerbaïdjan. - Conseil municipal	NGATCHA			Adopté (à l'unanimité)	13/02/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N°Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
7	106		Changer Paris	DATI, LAUSSUCQ, BERNARD, DAUVERGNE	VNR		relatif à la célébration du 70ème anniversaire du jumelage exclusif entre Paris et Rome le 30 janvier 2026.	NGATCHA		Retrait sinon défavorable	Retiré	13/02/2025
7	107	34	Les Républicains, Les Centristes	KERBOUA	VNR		relatif à la situation des femmes afghanes.	NGATCHA		Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	13/02/2025
7	108		GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR		relatif à l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la ville de Paris à Hussam Abu Safiya.	NGATCHA		Vœu de l'exécutif ou Retrait sinon défavorable	Rejeté	13/02/2025
7	120		Exécutif		VNR		V120 . relatif aux propos tenus par Donald Trump sur la situation à Gaza et en Cisjordanie. - Conseil municipal	NGATCHA			Rejeté	13/02/2025
7	109	35	les Écologistes	RAIFAUD, KONÉ	VNR		relatif à la baignade dans le canal Saint-Martin.	RABADAN		Favorable	Adopté	13/02/2025
7	110		Les Républicains, Les Centristes	BOHBOT	VNR		relatif aux votations citoyennes.	TORANIAN		Défavorable	Rejeté	13/02/2025
7	111		MoDem et Indépendants	GATEL	VNR		relatif aux votations citoyennes.	TORANIAN		Défavorable	Rejeté	13/02/2025

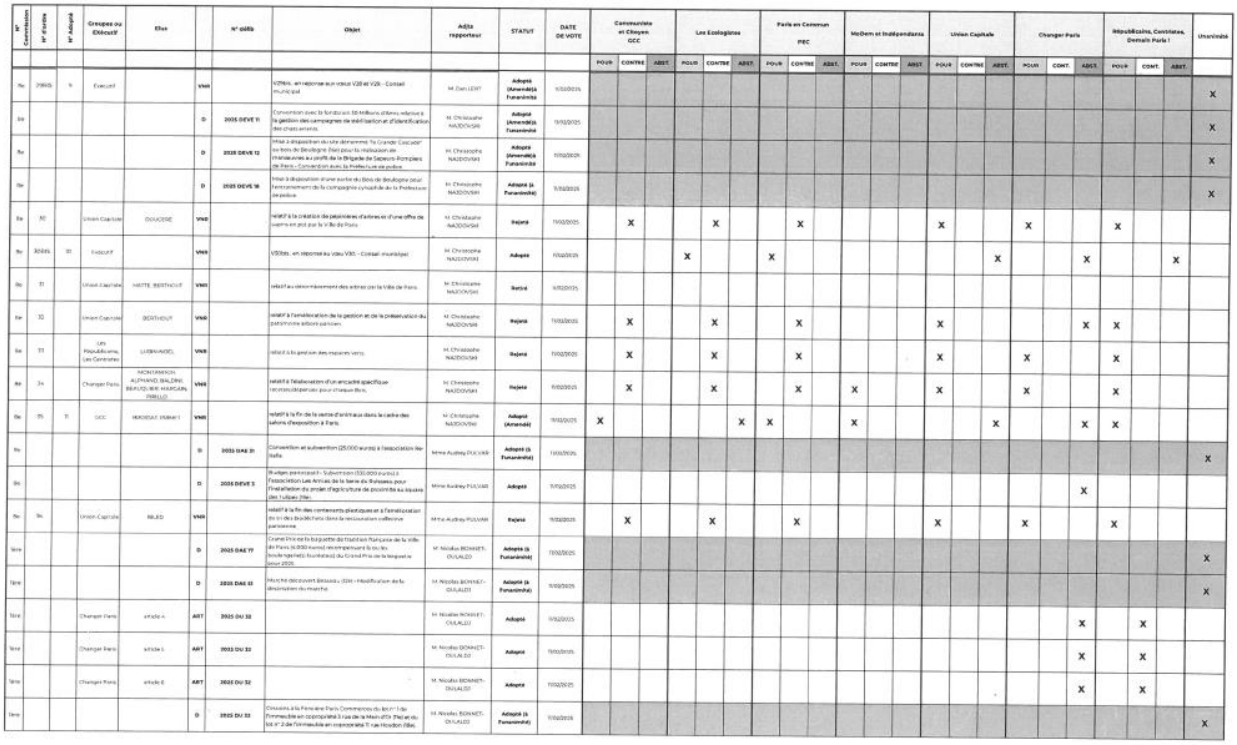
Tableau des votes des groupes politiques.



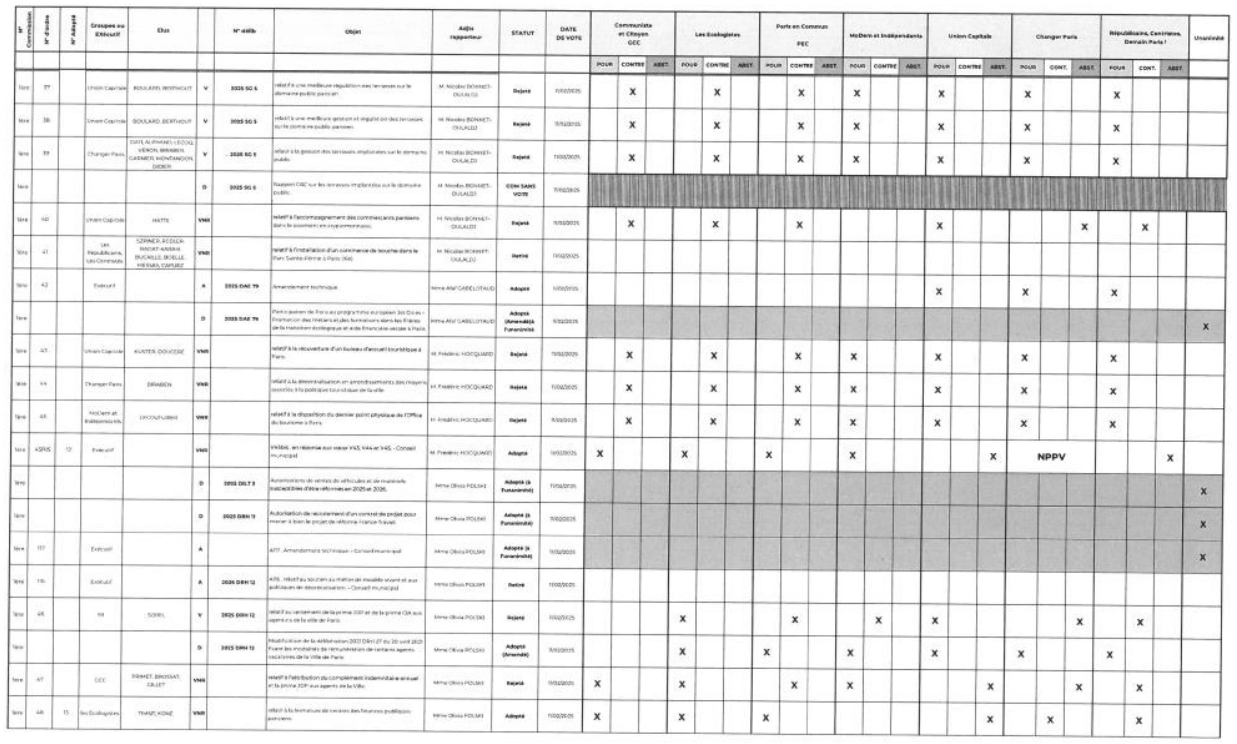
Séance des 11, 12 et 13 février 2025

N° Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus		N° délib.	Objet	Adju rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			MoDem et Indépendants			Union Capitale			Changer Paris			Républicains, Centristes, Demain Paris !			Unanimité
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
BADINTER																																
1re					D	2025 DU 34	Droit de substitution à Robert Badinter n°1re	Anne Laurence PATTEQ	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																							X
DEBATS ORGANISES																																
6e	2		PEC	FERAUD	VNR		relatif aux suppressions de classes et au non-remplacement des enseignants dans les écoles et collèges publics à la rentrée 2025	M. Patrick BLOCHE	Retiré	11/02/2025																							
6e	3		Les Ecologistes	BENNAVELEU-TAHAR, DURAND-RAUCHER, NEMATE-RAFAUD, ROYÉ	VNR		relatif aux suppressions de postes dans les écoles et collèges publics parisiens	M. Patrick BLOCHE	Retiré	11/02/2025																						
6e	4		Union Capitale	BERTHOUT, CONDON, BOULARD	VNR		relatif à la fermeture des classes dans les écoles parisiennes	M. Patrick BLOCHE	Rejeté	11/02/2025		X			X			X					X				X	X			
6e	5		Union Capitale, Les Républicains, Les Centristes	CONDON, BOULARD, BERTHOUT, BOELLE, BAGAT-KARAM	VNR		relatif à la décharge d'enseignement des directeurs d'écoles parisiens	M. Patrick BLOCHE	Rejeté	11/02/2025		X			X			X		X			X			X			X		
6e	6		CCC	AQUA, BROSSAT, PRIMET	VNR		relatif aux fermetures de classe et suppression de postes dans les écoles et collèges publics	M. Patrick BLOCHE	Retiré	11/02/2025																						
6e	7		Modem et Indépendants	BURNEL, LECOUTURIER	VNR		relatif au fonctionnement du registre de décharge des directeurs et inscription des écoles publiques parisiennes	Mme Lamia EL AARAJE	Rejeté	11/02/2025										X			X			X			X		
6e	1	1	Exécutif		VNR		relatif aux futures fermetures de classes dans les écoles et collèges parisiens, et à la remise en cause du système des décharges de direction	M. Patrick BLOCHE	Adopté	11/02/2025	X			X			X			X		X			X						
6e	9		Les Ecologistes	DURAND-RAUCHER, TAHAR, ROYÉ	VNR		relatif aux délais de réponse de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées	Mme Lamia EL AARAJE	Retiré	11/02/2025																						
6e	10		Union Capitale	BOURNAZEL	VNR		relatif à l'accès des chiens guides d'aveugles et des chiens d'assistance aux bâtiments recevant du public	Mme Lamia EL AARAJE	Rejeté	11/02/2025		X			X			X		X			X			X			X		
6e	8		Changer Paris	BRAIBON	VNR		relatif au respect des obligations de la loi du 11 février 2005	Mme Lamia EL AARAJE	Rejeté	11/02/2025		X			X			X		X			X			X			X		
6e	11	2	Exécutif		VNR		relatif à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées	Mme Lamia EL AARAJE	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																						X
6e	12		Union Capitale	BOULARD, BERTHOUT, COUTON	V	2025 DOCT 39	relatif à l'élargissement de la délégation de compétences aux maires d'arrondissement	M. Patrick BLOCHE	Rejeté	11/02/2025		X			X			X		X			X			X			X		
6e	13		Union Capitale	CONDON, BERTHOUT, BOULARD	V	2025 DOCT 39	relatif à la modernisation des compétences des mairies d'arrondissement	M. Patrick BLOCHE	Rejeté	11/02/2025		X			X			X					X						X		
6e	14		Les Républicains, Les Centristes	BAGAT-KARAM	V	2025 DOCT 39	relatif à faire 2 de la lente réalisation des politiques municipales pour une Ville du quart d'heure	M. Patrick BLOCHE	Rejeté	11/02/2025		X			X			X			X		X						X		
6e	15b	3	Exécutif		V		VTB - relatif à la réforme du mode de scrutin PLM, Paris, Lyon, Marseille" - Conseil municipal	M. Patrick BLOCHE	Adopté	11/02/2025	X			X			X					X			X			X			X		
6e					D	2025 DOCT 39	Communication de la Mairie de Paris - Acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour une ville du quart d'heure	M. Patrick BLOCHE	COM SANS VOTE	11/02/2025																							
6e																																

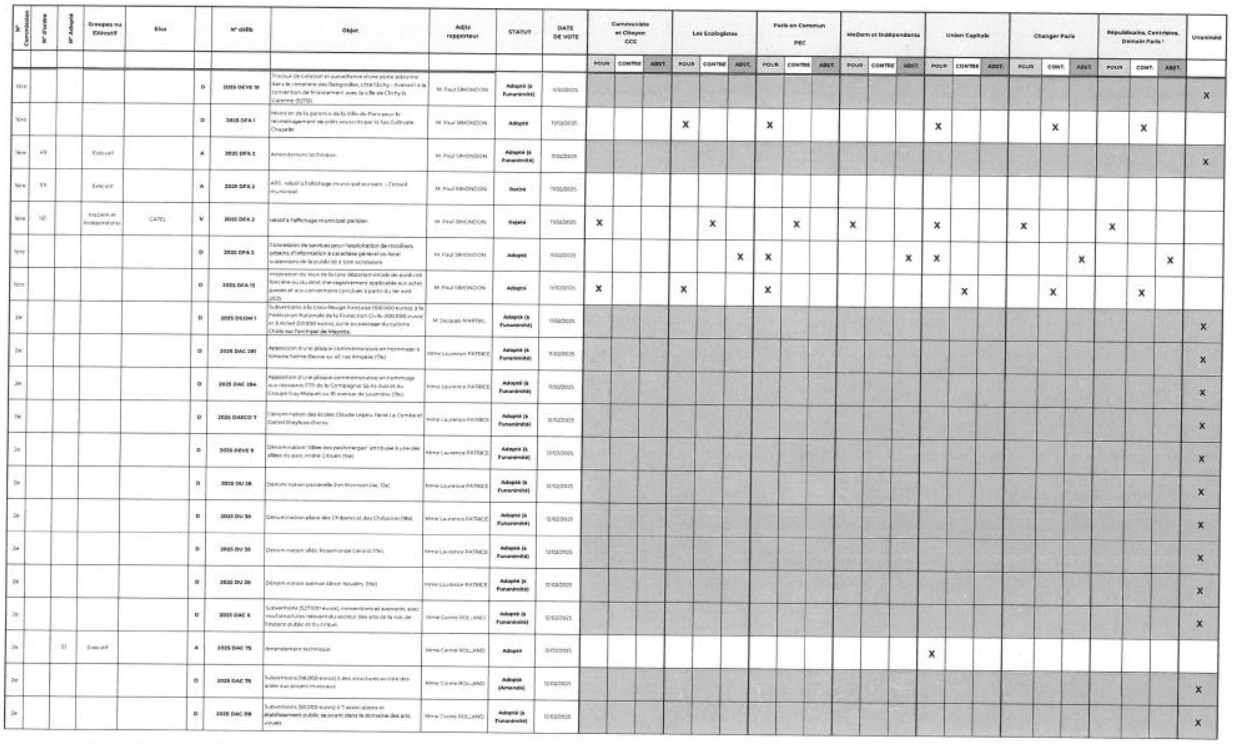
N° Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus		N° délib.	Objet	Adju rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			MoDem et Indépendants			Union Capitale			Changer Paris			Républicains, Centristes, Demain Paris !			Unanimité
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
6e					D	2025 DJS 54	Rapport d'activité du Conseil parisien de la Jeunesse 2024	Mme Hélène BIDARD	CCM SANS VOTE	11/02/2025																							
6e	15	4	Exécutif		V	2025 DJS 54	relatif à l'accès des jeunes à la culture et aux loisirs	Mme Hélène BIDARD	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																							X
PROPOSITION DE DELIBERATION																																
5e	16		MoDem et Indépendants	CATEL	A	2025 les Ecologistes 6	relatif à l'évaluation du dispositif "Louez solidaire".	M. Jacques BAUDRIER	Rejeté	11/02/2025		X			X			X		X			X			X			X		
6e	17	5	PEC	HERVIEU	V	2025 les Ecologistes 5	relatif au logement étudiant	M. Jacques BAUDRIER	Adopté	11/02/2025											X			X				X			
6e	18		Les Républicains, Les Centristes	BOELLE	V	2025 les Ecologistes 4	relatif à une "Commission de reconquête des logements insalubres"	M. Jacques BAUDRIER	Rejeté	11/02/2025		X			X			X		X			X			X			X		
5e	19	6	CCC	BROSSAT, PRIMET	V	2025 les Ecologistes 3	relatif à la lutte contre les logements insalubres et leur occupation et leur indécence	M. Jacques BAUDRIER	Adopté (Amendé)	11/02/2025	X			X			X				X			X			X			X		
6e	19b		Exécutif		A		3ème Amendement de l'Exécutif - Conseil municipal	M. Jacques BAUDRIER	Adopté	11/02/2025	X			X			X				X			X			X			X		
5e					D	2025 les Ecologistes 3	Campagne de reconquête des logements insalubres	M. Jacques BAUDRIER	Adopté	11/02/2025	X			X			X				X			X			X			X		
AUTRES DOSSIERS																																
4e					D	2025 DPE 2	Règlement de collecte, prévention et collecte des déchets ménagers et assimilés parisiens - Avis du Conseil de Paris	M. Antoine GUILLOU	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																							X
6e	24		Union Capitale	BOULARD, BOUSSENOT, JACQUEMONET, KUYPER, BERTHAULT	VNR		relatif à la collecte des tubs du 7e arrondissement et aux moyens matériels pour y remédier	M. Antoine GUILLOU	Rejeté	11/02/2025		X			X			X		X			X			X			X		
6e	25		Les Républicains, Les Centristes	SOMMER, ALLOUA, BAGAT-KARAM, BUCHERIE, BOELLE, MESSAS, CARUEZ	VNR		relatif aux problèmes de sous-effectifs de la DPE au 1er arrondissement	M. Dan LERT	Rejeté	11/02/2025		X			X			X		X			X			X			X		
6e	26			BOURNAZEL	V	2025 DTEC 2	relatif à la lutte contre la pollution de l'air à Paris	M. Dan LERT	Rejeté	11/02/2025						X		X			X				X			X		
6e					D	2025 DTEC 2	Subvention annuelle 2025 Airparif	M. Dan LERT	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																						X
6e	27		Exécutif		A	2025 DVD 12	Amendement technique	M. Dan LERT	Adopté	11/02/2025	X			X			X					X			X			X			
6e					D	2025 DVD 11	Avenant n°1 au contrat de concession du service public de production, transport, stockage et distribution d'énergie frigorifique entre l'opérateur de Paris et la Ville de Paris	M. Dan LERT	Adopté (Amendé) à l'unanimité	11/02/2025																							X
6e	28		Union Capitale	BERTHAULT	VNR		relatif à la mise en conformité des seuils des PPAS sur Eau de Paris.	M. Dan LERT	Retiré	11/02/2025																						
6e	29		Les Républicains, Les Centristes	BALADI	VNR		relatif à la présence de PPAS dans l'eau du robinet à Paris	M. Dan LERT	Retiré	11/02/2025																						



N° Convocation	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Elu(e)s	Elus		N° délib	Objet	Adjte rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			MoDem et Indépendants			Union Capitale			Changer Paris			Républicains, Centristes, Demain Paris !			Unanimité
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
Re	29805	4	Exécutif		VNR		V29bis, en réponse aux vœux V28 et V28 - Conseil municipal	M. Dan LERT	Adopté (Amendé(e)s Fusionnés)	11/02/2025																						X
Re					D	2025 DEVE 11	Convention avec la fondation EDF Millions d'arbres relative à la gestion des campagnes de sensibilisation et d'identification des chablis arrêtés	M. Christophe NAJDOVSKI	Adopté (Amendé(e)s Fusionnés)	11/02/2025																						X
Re					D	2025 DEVE 12	Mise à disposition du site dénommé "la Grande Cascade" au bois de Boulogne (16e) pour la réalisation de manœuvres au profit de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris - Convention avec la Préfecture de police	M. Christophe NAJDOVSKI	Adopté (Amendé(e)s Fusionnés)	11/02/2025																						X
Re					D	2025 DEVE 18	Mise à disposition d'une partie du bois de Boulogne pour l'entrainement de la compagnie cynophile de la Préfecture de police	M. Christophe NAJDOVSKI	Adopté (à Fusionnés)	11/02/2025																						X
Re	30		Union Capitale	DOUCOSSE	VNR		relatif à la création de pissoirées d'arbres et d'une offre de vasques en plomb sur la Ville de Paris	M. Christophe NAJDOVSKI	Rejeté	11/02/2025		X			X			X						X			X			X			
Re	30bis	31	Exécutif		VNR		V30bis, en réponse au vœu V30 - Conseil municipal	M. Christophe NAJDOVSKI	Adopté	11/02/2025				X			X								X			X			
Re	31		Union Capitale	HATTE, BERTHOUT	VNR		relatif au dénommément des arbres par la Ville de Paris	M. Christophe NAJDOVSKI	Retiré	11/02/2025																					
Re	32		Union Capitale	BERTHOUT	VNR		relatif à l'amélioration de la gestion et de la préservation du patrimoine arboré parisien	M. Christophe NAJDOVSKI	Rejeté	11/02/2025		X			X			X						X			X			X			
Re	33		Les Républicains, Les Centristes	LUBIN-MOEL	VNR		relatif à la gestion des massifs verts	M. Christophe NAJDOVSKI	Rejeté	11/02/2025		X			X			X						X			X			X		
Re	34		Changer Paris	MONTERMOZO, ALPHAND, BALDINI, BEAUQUIER, MARCAIN, PIBOLLO	VNR		relatif à l'élaboration d'un encadré spécifique recensant les plaques pour chaque Bois.	M. Christophe NAJDOVSKI	Rejeté	11/02/2025		X			X			X			X			X			X			X		
Re	35	11	GEC	HIDALGO, EMMA	VNR		relatif à la fin de la vente d'animaux dans le cadre des salons d'exposition à Paris.	M. Christophe NAJDOVSKI	Adopté (Amendé)	11/02/2025	X					X	X			X					X			X	X			
Re					D	2025 DAE 31	Convention et subvention (25.000 euros) à l'association Re-Belle.	Mme Audrey PULVAR	Adopté (à Fusionnés)	11/02/2025																						X
Re					D	2025 DEVE 3	Budget participatif - Subvention (30.000 euros) à l'association Les Amis de la ferme du Rohaisas pour l'installation du projet d'agriculture de proximité au square des Tulipes (16e)	Mme Audrey PULVAR	Adopté	11/02/2025																	X					
Re	36		Union Capitale	RUED	VNR		relatif à la fin des contenants plastiques et à l'amélioration du tri des biodéchets dans la restauration collective parisienne	Mme Audrey PULVAR	Rejeté	11/02/2025		X			X			X			X			X			X			X		
Vœu					D	2025 DAE 77	Grand Prix de la baguette de tradition Française de la Ville de Paris (6.000 euros) récompensant la (ou les boulanger(ie)s fournisseur) du Grand Prix de la baguette 2025.	M. Nicolas BONNET-OULALDJ	Adopté (à Fusionnés)	11/02/2025																						X
Vœu					D	2025 DAE 33	Marché découvert Beccaria (12e) - Modification de la désignation du marché.	M. Nicolas BONNET-OULALDJ	Adopté (à Fusionnés)	11/02/2025																						X
Vœu			Changer Paris	article 4	ART	2025 DU 32		M. Nicolas BONNET-OULALDJ	Adopté	11/02/2025															X		X			
Vœu			Changer Paris	article 5	ART	2025 DU 33		M. Nicolas BONNET-OULALDJ	Adopté	11/02/2025															X		X			
Vœu			Changer Paris	article 6	ART	2025 DU 32		M. Nicolas BONNET-OULALDJ	Adopté	11/02/2025															X		X			
Vœu					D	2025 DU 33	Cessions à la Foncière Paris Commerces du lot n° 1 du Tommuble en copropriété 3 rue de la Main d'Or (11e) et du lot n° 2 de Tommuble en copropriété 11 rue Houdon (18e).	M. Nicolas BONNET-OULALDJ	Adopté (à Fusionnés)	11/02/2025																						X

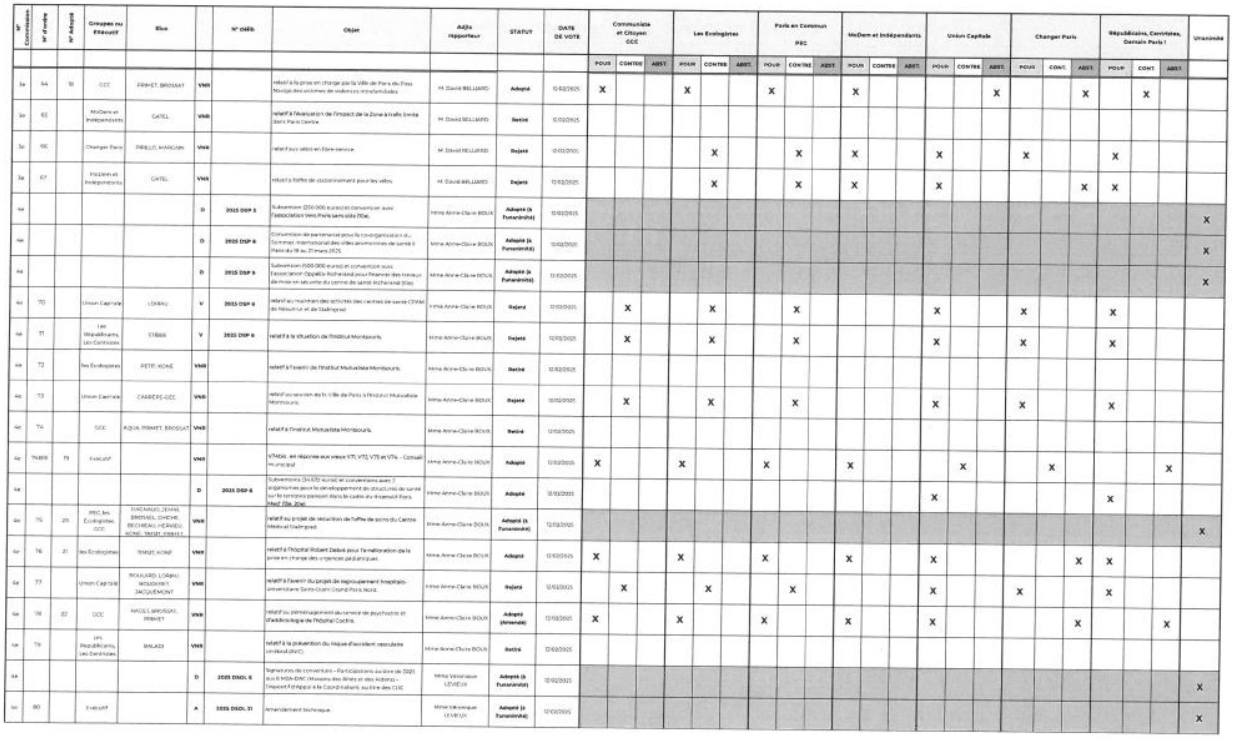


N° Convocation	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Elu(e)s	Elus		N° délib	Objet	Adjte rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen GCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			MoDem et Indépendants			Union Capitale			Changer Paris			Républicains, Centristes, Demain Paris !			Unanimité
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
Vœu	37		Union Capitale	BOULARD, BERTHOUT	V	2025 SG 6	relatif à une meilleure régulation des terrasses sur le domaine public parisien	M. Nicolas BONNET-OULALDJ	Rejeté	11/02/2025		X			X			X		X			X			X			X			
Vœu	38		Union Capitale	BOULARD, BERTHOUT	V	2025 SG 5	relatif à une meilleure gestion et régulation des terrasses sur le domaine public parisien	M. Nicolas BONNET-OULALDJ	Rejeté	11/02/2025		X			X			X		X			X			X			X			
Vœu	39		Changer Paris	DATE, ALPHAND, LECOQ, VIDRON, BRAIBANT, CARMES, MONTANDON, DUBOIS	V	2025 SG 9	relatif à la gestion des terrasses implantées sur le domaine public	M. Nicolas BONNET-OULALDJ	Rejeté	11/02/2025		X			X			X		X			X			X			X			
Vœu					D	2025 SG 5	Rapport GEC sur les terrasses implantées sur le domaine public.	M. Nicolas BONNET-OULALDJ	GEM SANS VOTE	11/02/2025																								
Vœu	40		Union Capitale	HATTE	VNR		relatif à l'accompagnement des commerçants parisiens dans la transition environnementale.	M. Nicolas BONNET-OULALDJ	Rejeté	11/02/2025		X			X			X						X					X		X			
Vœu	41		Les Républicains, Les Centristes	SZPINER, ACCOLAS, BAGHAT-HANNAS, BUCAILLE, BOELLE, HIDALGO, CAPLIEZ	VNR		relatif à l'installation d'un commerce de bouche dans le Parc Sainte-Périne à Paris (16e)	M. Nicolas BONNET-OULALDJ	Retiré	11/02/2025																								
Vœu	42		Exécutif		A	2025 DAE 79	Amendement technique	Mme Anne SOUDIEU-STAUD	Adopté	11/02/2025															X			X			X		
Vœu					D	2025 DAE 79	Paris Fashion Pitch au programme européen Jeo Cities - Promotion des métiers et des formations dans les filières de la transition écologique et aide financière versée à Paris	Mme Anne SOUDIEU-STAUD	Adopté (Amendé(e)s Fusionnés)	11/02/2025																								X
Vœu	43		Union Capitale	KUSTER, DOUCOSSE	VNR		relatif à la réouverture d'un bureau d'accueil touristique à Paris	M. Frédéric HOCQUARD	Rejeté	11/02/2025		X			X			X		X			X			X			X			
Vœu	44		Changer Paris	ERMENEN	VNR		relatif à la dématérialisation en arrondissements des moyens sociaux à la politique touristique de la ville	M. Frédéric HOCQUARD	Rejeté	11/02/2025		X			X			X		X			X			X			X			
Vœu	45		MoDem et Indépendants	LHOSTIS, LIBERT	VNR		relatif à la disparition du dernier point physique de l'Office du tourisme à Paris.	M. Frédéric HOCQUARD	Rejeté	11/02/2025		X			X			X		X			X			X			X			
Vœu	45bis	12	Exécutif		VNR		V45bis, en réponse aux vœux V43, V44 et V45 - Conseil municipal	M. Frédéric HOCQUARD	Adopté	11/02/2025	X			X			X			X					X			NPPV				X		
Vœu					D	2025 DILT 3	Autorisations de vente de véhicules et de matériels électriques d'ici à l'horizon 2035	Mme Olivia POLSKI	Adopté (à Fusionnés)	11/02/2025																								X
Vœu					D	2025 DRH 13	Autorisation de recrutement d'un conseil de projet pour mener à bien le projet de réforme France Travail	Mme Olivia POLSKI	Adopté (à Fusionnés)	11/02/2025																								X
Vœu	117		Exécutif		A		ATT - Amendement technique - Conseil municipal	Mme Olivia POLSKI	Adopté (à Fusionnés)	11/02/2025																								X
Vœu	116		Exécutif		A	2025 DRH 12	ATS - Relatif au soutien au maintien de modalités vivant et aux politiques de déconcentration. - Conseil municipal	Mme Olivia POLSKI	Retiré	11/02/2025																								
Vœu	46		Ind	SOREL	V	2025 DRH 12	Relatif au versement de la prime JOP et de la prime CIA aux agents de la ville de Paris	Mme Olivia POLSKI	Rejeté	11/02/2025				X			X			X			X			X			X			
Vœu					D	2025 DRH 13	Modification de la délibération 2021 DRH 27 du 20 avril 2021 fixant les modalités de rémunération de certains agents vacataires de la Ville de Paris	Mme Olivia POLSKI	Adopté (Amendé)	11/02/2025				X			X			X			X			X			X			
Vœu	47		GEC	PERMET, BROSSAT, CAUET	VNR		relatif à l'attribution du complément indemnitaire annuel et la prime JOP aux agents de la Ville.	Mme Olivia POLSKI	Rejeté	11/02/2025	X			X				X		X					X			X			
Vœu	48	13	Les Ecologistes	THAPOT, KONE	VNR		relatif à la formation de cheffes des finances publiques parisiennes	Mme Olivia POLSKI	Adopté	11/02/2025	X			X			X								X			X			

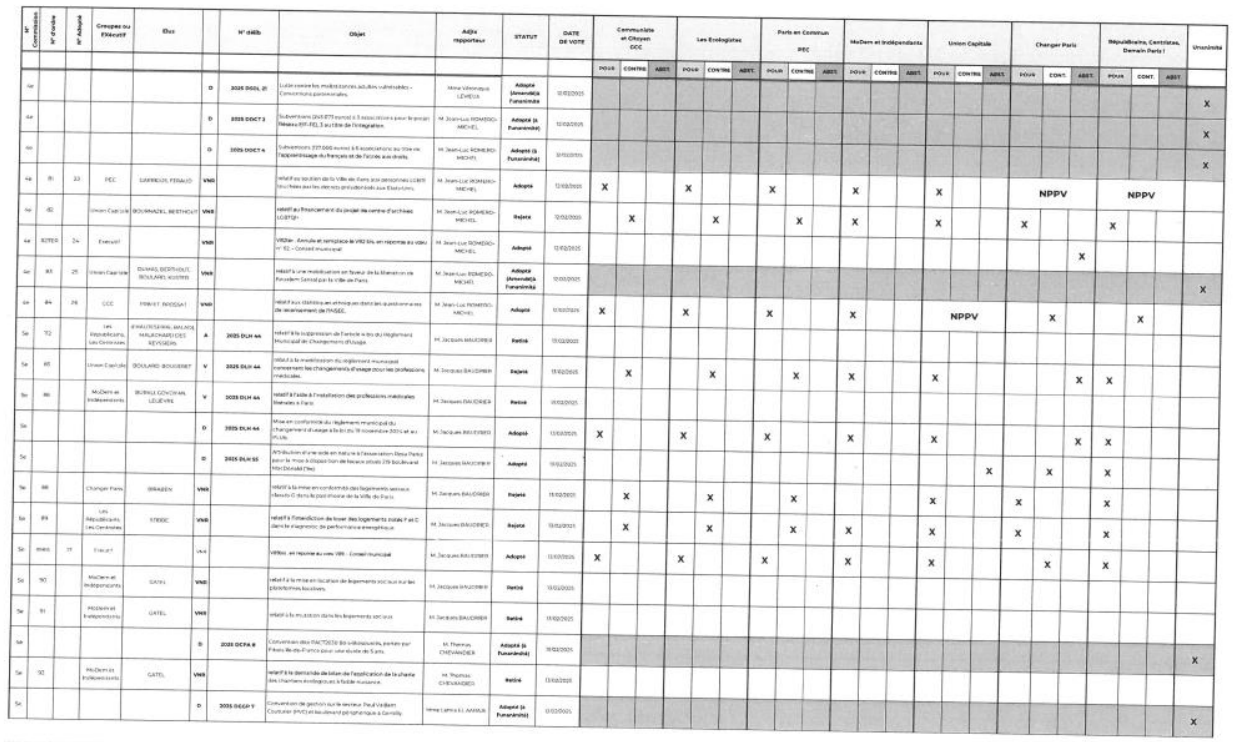


N° Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus		N° délib	Objet	Adjte rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen CCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			MoDem et Indépendants			Union Capitale			Changer Paris			Républicains, Centristes, Demain Paris !			Unanimité
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
1ère					D	2025 DEVE 19	Traceur de création et surveillance d'une pompe piézomètre dans le cimetière des Bergonilles, à Ivry-Gif-Sur-Yvette (94) - Avenant n°4 à la convention de financement avec la Ville de Clichy-la-Garenne (92700).	M. Paul SIMONDON	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																					X
1ère					D	2025 DFA 1	Mission de la garantie de la Ville de Paris pour le remboursement de prêts souscrits par la Soc Culturale Chapelle.	M. Paul SIMONDON	Adopté	11/02/2025				X			X						X				X			X		
1ère	49		Exécutif		A	2025 DFA 2	Amendement technique.	M. Paul SIMONDON	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																						X
1ère	113		Exécutif		A	2025 DFA 3	APS - relatif à l'affichage municipal sur voie - Conseil municipal.	M. Paul SIMONDON	Rejeté	11/02/2025																						
1ère	50		Modem et Indépendants	CATEL	V	2025 DFA 2	relatif à l'affichage municipal parisien.	M. Paul SIMONDON	Rejeté	11/02/2025	X				X			X		X			X			X			X			
1ère					D	2025 DFA 3	Concession de services pour l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supervisions de la publicité à son accessoire.	M. Paul SIMONDON	Adopté	11/02/2025						X	X					X	X			X					X		
1ère					D	2025 DFA 15	Imposition du taux de la taxe départementale de publicité foncière au profit de l'enregistrement applicable aux actes passés et aux conventions conclues à partir du 1er avril 2025.	M. Paul SIMONDON	Adopté	11/02/2025	X			X			X							X			X			X		
2ème					D	2025 DCOM 1	Subventions à la Croix-Rouge française (500 000 euros), à la Fédération Nationale de la Protection Civile (100 000 euros) et à Aichel (50 000 euros), suite au passage du cyclone Chido sur l'archipel de Mayotte.	M. Jacques MARTIAL	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																					X
2ème					D	2025 DAC 281	Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Simone Yonne (Revue au 45 rue Ampère (17e).	Mme Laurence PATRICE	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																					X
2ème					D	2025 DAC 284	Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux résistants FTP de la Compagnie Sa-ro-Just et du Groupe Guy-Moquet au 10 avenue de Laumière (19e).	Mme Laurence PATRICE	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																					X
2ème					D	2025 DASCO 7	Dénomination des écoles Claude Lepaul, René-La Combe et Colonel Dreyfus-Dariac.	Mme Laurence PATRICE	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																					X
2ème					G	2025 DEVE 9	Dénomination "Allée des pochemargues" attribuée à une des allées du parc André Citroën (15e).	Mme Laurence PATRICE	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																					X
2ème					D	2025 DU 28	Dénomination passerelle Jim Morrison (4e, 12e).	Mme Laurence PATRICE	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																					X
2ème					D	2025 DU 30	Dénomination place des Châteaux et des Châteaux (19e).	Mme Laurence PATRICE	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																					X
2ème					D	2025 DU 35	Dénomination allée Rosamonde Gérard (16e).	Mme Laurence PATRICE	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																					X
2ème					D	2025 DU 36	Dénomination avenue Gérard Nouailly (16e).	Mme Laurence PATRICE	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																					X
2ème					D	2025 DAC 4	Subventions (1,27 M€) et avenants, conventions et avenants avec neuf structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.	Mme Carine ROLLAND	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																					X
2ème		51	Exécutif		A	2025 DAC 75	Amendement technique.	Mme Carine ROLLAND	Adopté	11/02/2025													X								
2ème					D	2025 DAC 76	Subventions (56.000 euros) à des structures au titre des arts aux projets municaux.	Mme Carine ROLLAND	Adopté (Amendé)	11/02/2025																					X
2ème					D	2025 DAC 118	Subventions (50.000 euros) à 7 associations et établissement public de projets dans le domaine des arts visuels.	Mme Carine ROLLAND	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																					X

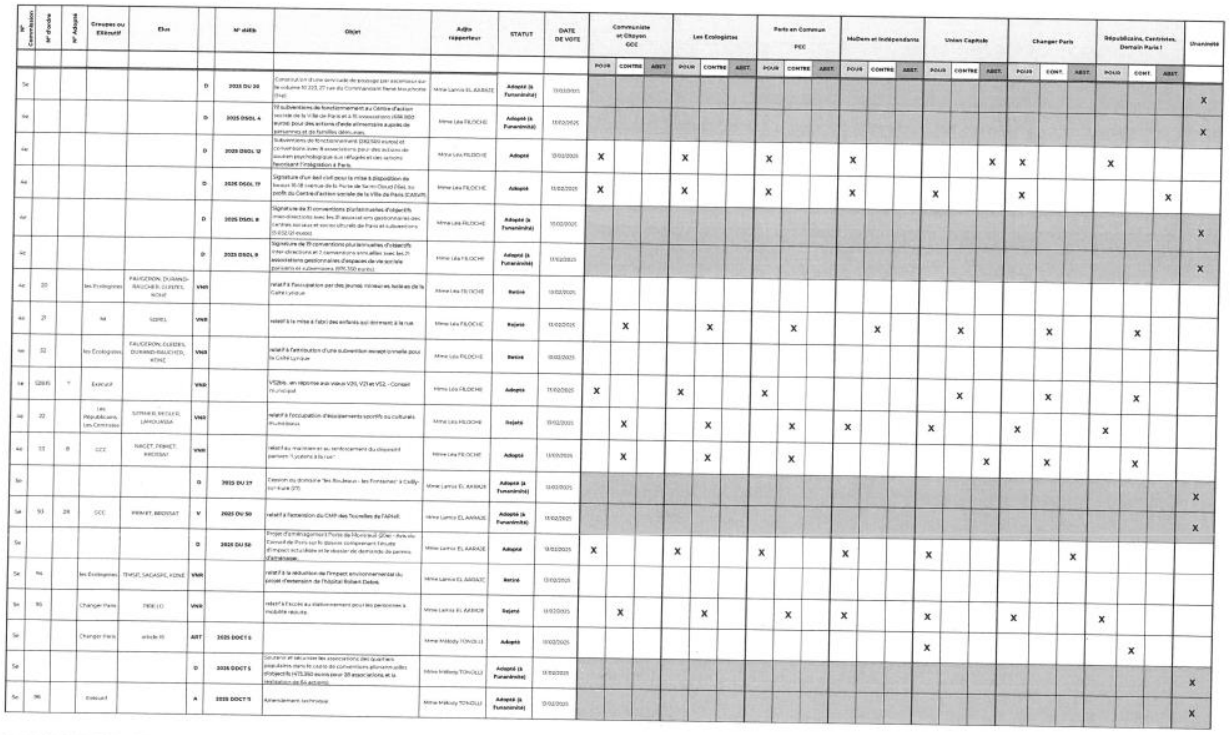
N° Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus		N° délib	Objet	Adjte rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen CCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			MoDem et Indépendants			Union Capitale			Changer Paris			Républicains, Centristes, Demain Paris !			Unanimité
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
2ème			Changer Paris	Mallé (1)	ABT	2025 DAC 121	Vote divisé sur l'article (1).	Mme Carine ROLLAND	Adopté	11/02/2025														X			X					
2ème					D	2025 DAC 121	Subventions (70.000 euros) aux associations Le Mur (Fac. ADETA / Collectif Carry Viviani (16e) et 19 mire Pirae (20e).	Mme Carine ROLLAND	Adopté	11/02/2025													X			X			X				
2ème					D	2025 DAC 180	Subventions (70.000 euros) à six structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte et signature de conventions.	Mme Carine ROLLAND	Adopté	11/02/2025													X						X				
2ème					D	2025 DAC 277	Convention de partenariat entre la Ville de Paris et le bar-tête Petits Livres Évènements relative à l'édition 2025 du Festival du Livre de Paris.	Mme Carine ROLLAND	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																					X
2ème	114	14	Exécutif		VNR		Vœu relatif au gel des crédits de la part collective du Pass Culture - Conseil municipal.	Mme Carine ROLLAND	Adopté	12/02/2025	X			X			X					X		X			X					
2ème	53	15	GCC	PERRET, BROSSAT	VNR		relatif à l'installation d'ateliers d'artistes à Paris.	Mme Carine ROLLAND	Adopté (Amendé)	11/02/2025	X			X			X			X			X					X	X			
2ème	54	16	GCC	PERRET, BROSSAT	VNR		relatif à la situation au musée du Louvre.	Mme Carine ROLLAND	Adopté	11/02/2025																X			X			
2ème					D	2025 DAC 247	Subvention à la Fondation Le Musée Clemenceau et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (1 fois).	Mme Karen TAÏEB	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																					X
2ème	55		Les Républicains, Les Centristes	GUIBAL	VNR		relatif à la sauvegarde des Vitraux d'Eugène Viollet-le-Duc à Notre-Dame de Paris.	Mme Karen TAÏEB	Rejeté	11/02/2025		X			NPPV			X			X			X			X				
3ème					D	2025 DVD 1	Prolongement du tramway T9 vers le sud - Conclusions de l'enquête publique et convention de financement via communales entre la Ville de Paris et Île-de-France Mobilités.	M. David BELLIARD	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																					X
3ème					D	2025 DVD 16	Plan vélo 2021-2026 – Congrès annuel de la fédération des usagers de la Bicyclette – Subventions de fonctionnement (20 000 euros) et d'investissement (4 300 euros) et conventions associées.	M. David BELLIARD	Adopté (à l'unanimité)	12/02/2025																					X
3ème					G	2025 DVD 22	Stationnement de surface - Dispositions diverses d'ajustement.	M. David BELLIARD	Adopté (à l'unanimité)	12/02/2025																					X
3ème	57		Union Capitale	BOUSSARD, BOUSSERET, MATTE	VNR		relatif à la révision du plan de mobilités des quartiers Moskowa-Lourmel-Boulainvilliers, Epinettes-Brouillets et la Fourche-Guy-Moquet.	M. David BELLIARD	Rejeté	12/02/2025								X			X			X			X				
3ème	58		Changer Paris	BALDINI	VNR		relatif à la pose de cendriers sur les arrêts.	M. David BELLIARD	Rejeté	12/02/2025					X								X			X					
3ème	59		Changer Paris	BOURDIN	VNR		relatif à la végétalisation des abribus.	M. David BELLIARD	Rejeté	12/02/2025								X			X			X			X				
3ème	60		Modem et Indépendants	GATEL	VNR		relatif au réseau de bus parisien.	M. David BELLIARD	Rejeté	12/02/2025								X			X			X			X				
3ème	61		Les Républicains, Les Centristes	KERROUX	VNR		relatif à la mise en sens unique de la rue Hautin.	M. David BELLIARD	Rejeté	12/02/2025								X			X			X			X				
3ème	62		Les Républicains, Les Centristes	BIEDLER	VNR		relatif à l'amélioration de la sécurité routière.	M. David BELLIARD	Rejeté	12/02/2025					X			X			X			X			X				
3ème	63BIS	17	Exécutif		VNR		Vélibs : en réponse au vœu V62 - Conseil municipal	M. David BELLIARD	Adopté	12/02/2025				X			X			X				X		X			X			
4ème	63		Les Républicains, Les Centristes	PUCHALLE	VNR		relatif à l'offre de transports à Paris.	M. David BELLIARD	Rejeté	11/02/2025								X			X			X			X				



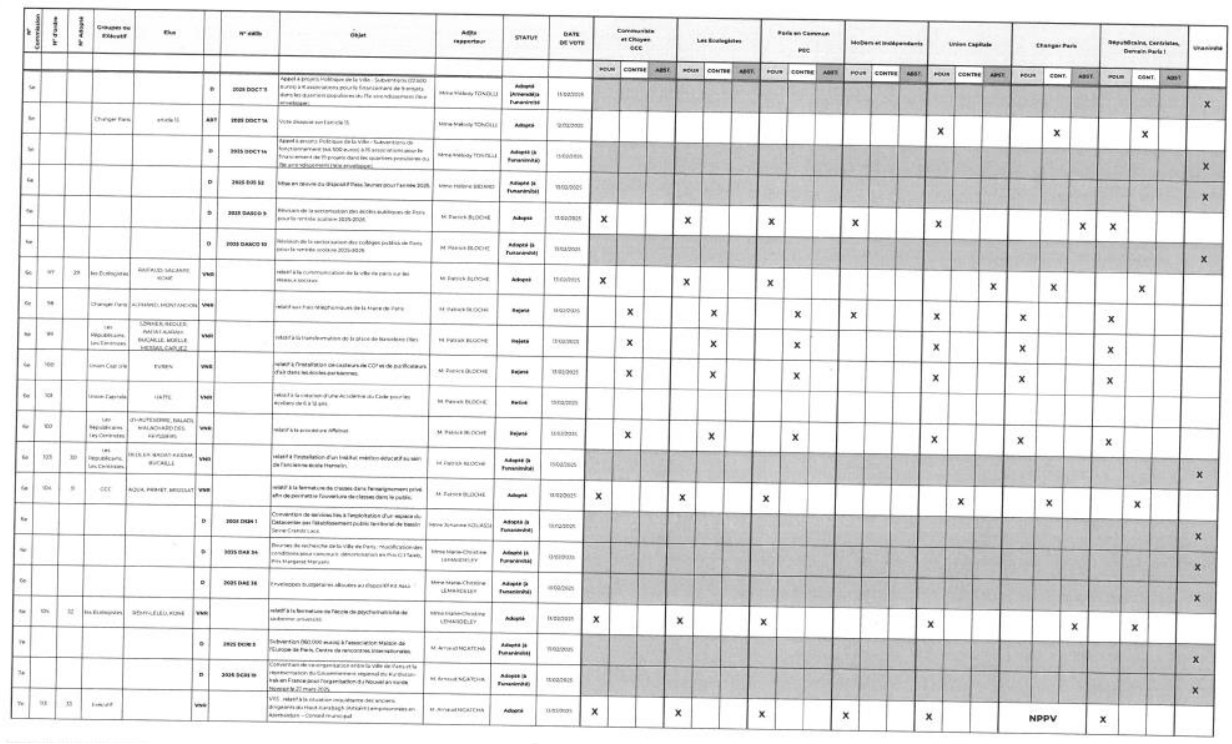
N° Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus		N° délib	Objet	Adjte rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen CCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			MoDem et Indépendants			Union Capitale			Changer Paris			Républicains, Centristes, Demain Paris !			Unanimité
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
1e	64	16	CCC	FRANCK, BROSSAT	VNR		retrait à la prise en charge par la Ville de Paris des Pass Navigo des victimes de violences intrafamiliales	M. David BELLIARD	Adopté	12/02/2025	X			X			X			X					X			X			X		
1e	65		MoDem et Indépendants	GATEL	VNR		retrait à l'évaluation de l'impact de la Zone à trafic limité dans Paris Centre.	M. David BELLIARD	Retiré	12/02/2025																						
1e	66		Changer Paris	PRELLO, MANCIAUX	VNR		retrait Paris vélos en libre-service	M. David BELLIARD	Rejeté	12/02/2025					X			X		X			X			X			X			
1e	67		MoDem et Indépendants	GATEL	VNR		retrait à l'offre de stationnement pour les vélos.	M. David BELLIARD	Rejeté	12/02/2025					X			X		X			X					X	X			
1e					D	2025 DDP 3	Subvention (250.000 euros) et convention avec l'association Vivre Paris sans sida (Vivi).	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté (à l'unanimité)	12/02/2025																						X
1e					D	2025 DSP 8	Convention de partenariat pour la co-organisation du Sommet international des villes promotrices de santé à Paris du 18 au 21 mars 2025.	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté (à l'unanimité)	12/02/2025																						X
1e					D	2025 DSP 9	Subvention (500.000 euros) et convention avec l'association Oppelia-Richerand pour financer des travaux de mise en sécurité du centre de santé Richerand (Vie).	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté (à l'unanimité)	12/02/2025																						X
1e	70		Union Capitale	LOISEAU	V	2025 DSP 4	retrait au maintien des activités des centres de santé CMEI du Nouvion et de Stalingrad	Mme Anne-Claire BOUX	Rejeté	12/02/2025		X			X			X		X			X			X			X		
1e	71		Les Républicains, Les Centristes	STIRBE	V	2025 DSP 6	retrait à la situation de l'Institut Montsouris.	Mme Anne-Claire BOUX	Rejeté	12/02/2025		X			X			X		X			X			X			X		
1e	72		les Ecologistes	PETIT, KONE	VNR		retrait à l'avenir de l'Institut Mutualiste Montsouris.	Mme Anne-Claire BOUX	Retiré	12/02/2025																					
1e	73		Union Capitale	CABRERO-GOC	VNR		retrait au sauvetage de l'« Ville de Paris à l'Institut Mutualiste Montsouris	Mme Anne-Claire BOUX	Rejeté	12/02/2025		X			X			X		X			X			X			X		
1e	74		CCC	AQUA, FRANCK, BROSSAT	VNR		retrait à l'Institut Mutualiste Montsouris.	Mme Anne-Claire BOUX	Retiré	12/02/2025																					
1e	74bis	73	Exécutif		VNR		V74bis - en réponse aux vœux V71, V72, V73 et V74 - Conseil municipal	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté	12/02/2025	X			X			X			X			X			X			X		
1e					D	2025 DSP 5	Subventions (34.432 euros) et conventions avec 7 organismes pour le développement de structures de santé sur le temps parascolaire dans le cadre du « Parcours Paris Med' (De Zola) »	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté	12/02/2025													X						X			
1e	75	20	PEC, les Ecologistes, CCC	ENGHELBERT, JEHAN, BRESNIEL, CHEMIN, BECHEAU, HERVIEU, SONE, TRIVELLI, PARIS	VNR		retrait au projet de réalisation de Tuffes de sons du Centre Médical Oudinot	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté (à l'unanimité)	12/02/2025																						X
1e	76	21	les Ecologistes	TENSET, KONE	VNR		retrait à l'hôpital Robert Debré pour l'amélioration de la prise en charge des urgences pédiatriques.	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté	12/02/2025	X			X			X			X			X					X	X			
1e	77		Union Capitale	BOULIARD, LORAU, BOUGHERT, JACQUEMONT	VNR		retrait à l'avenir du projet de regroupement hospitalo-universitaire Saint-Ouen Grand Paris Nord.	Mme Anne-Claire BOUX	Rejeté	12/02/2025		X			X			X			X			X			X			X		
1e	78	22	CCC	NACEL, BROSSAT, PERNET	VNR		retrait au déménagement du service de psychiatrie et d'addictologie de l'hôpital Cochin.	Mme Anne-Claire BOUX	Adopté (Amendé)	12/02/2025	X			X			X			X			X					X				
1e	79		Les Républicains, Les Centristes	BALADI	VNR		retrait à la prévention du risque d'accident vasculaire cérébral (AVC).	Mme Anne-Claire BOUX	Retiré	12/02/2025																						
1e					D	2025 DSOL 5	Signatures de conventions – Participations au titre de 2025 aux 6 MDA-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants) – Dispositif Artepace à la Cité d'Ivalmont, autres des CUC	Mme Véronique LEVIEUX	Adopté (à l'unanimité)	12/02/2025																						X
1e	80		Exécutif		A	2025 DSOL 31	Amendement technique.	Mme Véronique LEVIEUX	Adopté (à l'unanimité)	12/02/2025																							X



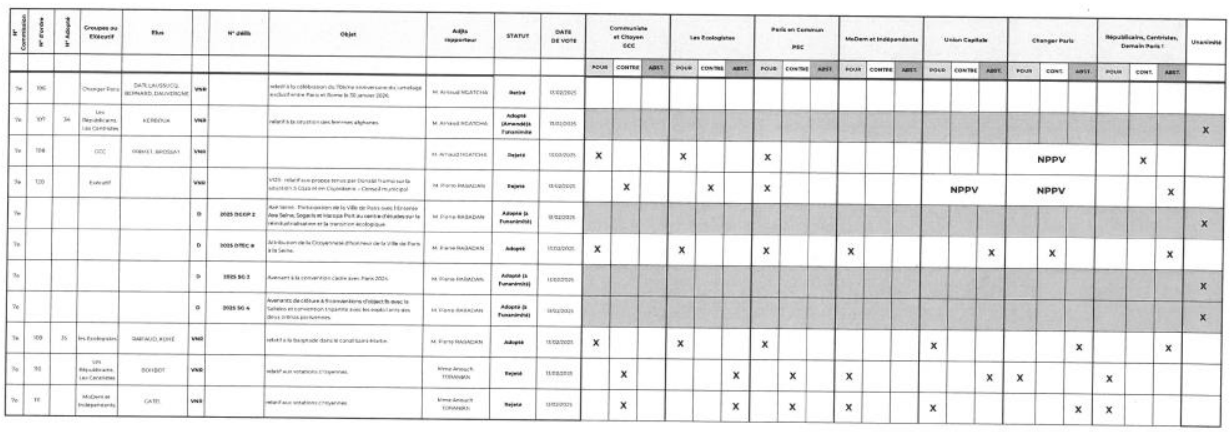
N° Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus		N° délib	Objet	Adjte rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen CCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			MoDem et Indépendants			Union Capitale			Changer Paris			Républicains, Centristes, Demain Paris !			Unanimité
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
1e					D	2025 DGDL 21	Lutte contre les mobilisations aux abus vulnérables – Concessions funéraires.	Mme Véronique LEVIEUX	Adopté (Amendé) à l'unanimité	12/02/2025																						X
1e					D	2025 DDCT 3	Subventions (241.873 euros) à 3 associations pour le projet Réseau 691-692, 3 au titre de l'intégration.	M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL	Adopté (à l'unanimité)	12/02/2025																						X
1e					D	2025 DDCT 4	Subventions (177.000 euros) à 8 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'accès aux droits.	M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL	Adopté (à l'unanimité)	12/02/2025																						X
1e	81	23	PEC	GARNIER, FERAUD	VNR		retrait au soutien de la Ville de Paris aux personnes LGBTI touchées par les discours prédateurs aux États-Unis.	M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL	Adopté	12/02/2025	X			X			X			X			X			NPPV			NPPV			
1e	82		Union Capitale	BOURNAZEL, BESTHOUT	VNR		retrait au financement du projet de centre d'archives LGBTQI+	M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL	Rejeté	12/02/2025		X			X			X		X			X			X			X			
1e	82TER	24	Exécutif		VNR		V82e - Annule et remplace le V82 bis, en réponse au vœu n° 82 – Conseil municipal	M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL	Adopté	12/02/2025																	X					
1e	83	25	Union Capitale	DUHAMEL, BERTHOUT, BOULIARD, KISTER	VNR		retrait à une mobilisation en faveur de la libération de Ravsham Jamali par la ville de Paris	M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL	Adopté (Amendé) à l'unanimité	12/02/2025																						X
1e	84	26	CCC	FRANCK, BROSSAT	VNR		retrait aux statistiques ethniques dans les questionnaires de recensement de l'INSEE.	M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL	Adopté	12/02/2025	X			X			X			X			NPPV			X			X		
1e	112		Les Républicains, Les Centristes	D'HAUTESERRE, MALAISE, MALAGNAC DES, REYSSIER	A	2025 DLH 44	retrait à la suppression de l'article 4 bis du Règlement Municipal de Changement d'usage.	M. Jacques BAUDRIER	Retiré	12/02/2025																						
1e	85		Union Capitale	BOULARD, BOUGHERT	V	2025 DLH 44	retrait à la modification du règlement municipal concernant les changements d'usage pour les professions médicales.	M. Jacques BAUDRIER	Rejeté	12/02/2025		X			X			X		X			X					X	X			
1e	86		MoDem et Indépendants	BURNEL, COCHONAS, LELIEVRE	V	2025 DLH 44	retrait à l'aide à l'installation des professions médicales libérales à Paris	M. Jacques BAUDRIER	Retiré	12/02/2025																						
1e					D	2025 DLH 45	Mise en conformité du règlement municipal du changement d'usage à la loi du 19 novembre 2024 et au PLUb	M. Jacques BAUDRIER	Adopté	12/02/2025	X			X			X			X			X					X	X			
1e					D	2025 DLH 55	Affectation d'une aide en nature à l'association Deux Parks pour le mise à disposition de locaux situés 178 Boulevard MacDonald (19e)	M. Jacques BAUDRIER	Adopté	12/02/2025															X			X			X		
1e	88		Changer Paris	BRAIBEN	VNR		retrait à la mise en conformité des logements soumis à classe C dans le patrimoine de la Ville de Paris.	M. Jacques BAUDRIER	Rejeté	12/02/2025		X			X			X			X			X			X			X		
1e	89		Les Républicains, Les Centristes	STIRBE	VNR		retrait à l'interdiction de louer des logements classés F et G dans le diagnostic de performance énergétique	M. Jacques BAUDRIER	Rejeté	12/02/2025		X			X			X		X			X			X			X		
1e	89BIS	27	Exécutif		VNR		V89bis - en réponse au vœu V89 – Conseil municipal	M. Jacques BAUDRIER	Adopté	12/02/2025	X			X			X			X			X			X			X		
1e	90		MoDem et Indépendants	GATEL	VNR		retrait à la mise en location de logements sociaux sur les plateformes touristiques.	M. Jacques BAUDRIER	Retiré	12/02/2025																						
1e	91		MoDem et Indépendants	GATEL	VNR		retrait à la mutation dans les logements sociaux	M. Jacques BAUDRIER	Retiré	12/02/2025																						
1e					D	2025 DCPA 8	Convention des PACTE(S) 20 volontaires, portée par Paris-Île-de-France pour une durée de 5 ans.	M. Thomas CHEVANDIER	Adopté (à l'unanimité)	12/02/2025																						X
1e	92		MoDem et Indépendants	GATEL	VNR		retrait à la demande de bilan de l'application de la charte des chantiers écologiques à faible nuisance.	M. Thomas CHEVANDIER	Retiré	12/02/2025																						
1e					D	2025 DEGP 7	Convention de gestion sur le secteur Paul Valéry Couteux (PVC) au bénéfice de l'association Le Carrelet	Mme Lamia EL AARAJE	Adopté (à l'unanimité)	12/02/2025																						X



N° Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Elément	Elus		N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen CCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			MoDem et Indépendants			Union Capitale			Changer Paris			Républicains, Centristes, Domain Paris !			Unanimité
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
5e					D	2025 DU 20	Constitution d'une servitude de passage par ascenseur sur le volume 10 223, 27 rue du Commandant René Mouchotte (14e)		Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																						X
6e					D	2025 DSOL 4	19 subventions de fonctionnement et 1 Convention de mise à disposition de locaux pour 20 associations (494 300 euros) pour des actions d'aide alimentaire à parents et familles démunis	Mme Léa FILOCHE	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																						X
6e					D	2025 DSOL 12	Subventions de fonctionnement (282 500 euros) et convention avec 8 associations pour des actions de soutien psychologique aux réfugiés et des actions favorisant l'intégration à Paris	Mme Léa FILOCHE	Adopté	11/02/2025	X			X			X			X			X			X	X			X				
4e					D	2025 DGCL 19	Signature d'un bail civil pour la mise à disposition de locaux (6-8 avenue de la Porte de Saint-Cloud (16e), au profit du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP)	Mme Léa FILOCHE	Adopté	11/02/2025	X			X			X			X			X			X					X		
4e					D	2025 DSOL 8	Signature de 31 conventions pluriannuelles d'objectifs (non-directeurs avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socio-culturels de Paris et subventions (5 632 121 euros)	Mme Léa FILOCHE	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																						X
4e					D	2025 DSOL 9	Signature de 19 conventions pluriannuelles d'objectifs (non-directeurs et 2 conventions sans effet, avec les 21 associations gestionnaires d'espaces de vie sociale (parisiens et suburbains (670 700 euros)	Mme Léa FILOCHE	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																						X
4e	22		les Frondeurs	FAUCHON, DURAND-RAUCHER, DUBOIS, KONÉ	VNR		relatif à l'occupation par des jeunes mineurs exilés de la Cathédrale	Mme Léa FILOCHE	Retiré	11/02/2025																						
4e	21		NI	GOREL	VNR		relatif à la mise à l'abri des enfants qui dorment à la rue	Mme Léa FILOCHE	Rejeté	11/02/2025		X			X			X			X			X			X				
4e	22		les Écologistes	FAUCHON, DUBOIS, DURAND-RAUCHER, KONÉ	VNR		relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la Cathédrale	Mme Léa FILOCHE	Retiré	11/02/2025																						
1e	12(bis)	1	Exécutif		VNR		V12bis, en réponse aux vœux V20, V21 et V22. - Conseil municipal	Mme Léa FILOCHE	Adopté	11/02/2025	X			X			X						X			X				
4e	22		les Républicains, les Centristes	SITRUK-B, RICOUX, LANGLOIS	VNR		relatif à l'occupation d'équipements sportifs ou culturels. Municipaux	Mme Léa FILOCHE	Rejeté	11/02/2025		X			X			X		X			X			X			X		
4e	23	8	CCC	NACET, PERNET, BROSSAT	VNR		relatif au maintien en ou renforcement du dispositif permettant "Lycéens à la rue"	Mme Léa FILOCHE	Adopté	11/02/2025		X			X			X						X			X				
6e					D	2025 DU 17	Cession au promoteur "les Rouleaux - les Forsaines" à Cuilly-sur-Yvette (91)	Mme Lamia EL AARAJE	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																						X
5e	93	24	CCC	PERNET, BROSSAT	V	2025 DU 50	relatif à l'extension du CMP des Tournelles de l'AFAEJI.	Mme Lamia EL AARAJE	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																						X
5e					D	2025 DU 52	Projet d'aménagement Porte de Montreuil (20e) - Avis du Conseil de Paris sur le dossier complémentaire (étude d'impact actualisée et le dossier de demande de permis d'aménager	Mme Lamia EL AARAJE	Adopté	11/02/2025	X			X			X			X			X			X							
5e	94		les Écologistes	TEMSE, SACASAS, KONÉ	VNR		relatif à la réduction de l'impact environnemental du projet d'extension de l'hôpital Robert Debré.	Mme Lamia EL AARAJE	Retiré	11/02/2025																						
5e	95		Changer Paris	PIEK (C)	VNR		relatif à l'accès au stationnement pour les personnes à mobilité réduite.	Mme Lamia EL AARAJE	Rejeté	11/02/2025		X			X			X		X			X			X			X		
5e			Changer Paris	article 51	ART	2025 DOCT 1		Mme Mélody TONOLLI	Adopté	11/02/2025													X						X		
5e					D	2025 DOCT 1	Soutenir et valoriser les associations des quartiers populaires dans le cadre des conventions annuelles d'objectifs (473 350 euros pour 20 associations, et la création de 6 postes)	Mme Mélody TONOLLI	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																						X
5e	96		Exécutif		A	2025 DOCT 5	Amendement technique	Mme Mélody TONOLLI	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																						X



N° Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Elément	Elus		N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen CCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			MoDem et Indépendants			Union Capitale			Changer Paris			Républicains, Centristes, Domain Paris !			Unanimité
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
5e					D	2025 DOCT 3	Appel à projets Politique de la Ville - Subventions (22 600 euros) à 4 associations pour le fonctionnement de 4 projets dans les quartiers populaires du 19e (convention cadre annuelle)	Mme Mélody TONOLLI	Adopté (Amendé)(à l'unanimité)	11/02/2025																						X
5e			Changer Paris	article 51	ART	2025 DOCT 1a	Vote bloqué sur l'article 51	Mme Mélody TONOLLI	Adopté	12/02/2025													X				X			X		
5e					D	2025 DJS 52	Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement (44 500 euros) à 15 associations pour le financement de 17 projets dans les quartiers populaires du 19e (convention cadre annuelle)	Mme Mélody TONTOLLI	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																						X
6e					D	2025 DJS 52	Mise en œuvre du Dispositif Paris Jeunes pour l'année 2025	Mme Hélène BIDARD	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																						X
5e					D	2025 DASCO 3	Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour la rentrée scolaire 2025-2026	M. Patrick BLOCHE	Adopté	11/02/2025	X			X			X			X			X				X	X					
5e					D	2025 DASCO 10	Révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour la rentrée scolaire 2025-2026	M. Patrick BLOCHE	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																						X
6e	97	29	les Écologistes	RAFFAUD, SALAMIE, KONÉ	VNR		relatif à la communication de la ville de paris sur les mises à sacrifier	M. Patrick BLOCHE	Adopté	11/02/2025	X			X			X								X		X				
6e	98		Changer Paris	ALHAMID, MONTARGNON	VNR		relatif aux Parcmètres de la Mairie de Paris	M. Patrick BLOCHE	Rejeté	11/02/2025		X			X			X		X			X			X			X		
6e	99		les Républicains, les Centristes	GENNISSEL-BAGUET, PARTAT, ALAMAN, BAZAILLE, MUSELLE, MESSIAS, CAPLET	VNR		relatif à la transformation de la place de Barcelone (15e)	M. Patrick BLOCHE	Rejeté	11/02/2025		X			X			X			X			X			X		
6e	100		Union Capitale	RUBEN	VNR		relatif à l'installation de cadenas de CO² et de purificateurs d'air dans les écoles parisiennes	M. Patrick BLOCHE	Rejeté	11/02/2025		X			X			X			X			X			X		
6e	101		Union Capitale	LAFFE	VNR		relatif à la création d'une Académie du Code pour les écoliers de 6 à 12 ans	M. Patrick BLOCHE	Retiré	11/02/2025																					
6e	102		les Républicains, les Centristes	DI HUPEDEBRIE, BALADI, MALAKOVSKY DEL RAYGADAS	VNR		relatif à la protection aux effetsuel	M. Patrick BLOCHE	Rejeté	11/02/2025		X			X			X			X			X			X		
6e	103	30	les Républicains, les Centristes	DI SOLEN, BAGUET, KASSAR, RUFFALLE	VNR		relatif à l'installation d'un habitat mention éducatif au sein de l'ancienne école Hamelin.	M. Patrick BLOCHE	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																						X
6e	104	31	CCC	AQUA, PERNET, BROSSAT	VNR		relatif à la fermeture de classes dans l'enseignement privé afin de permettre l'ouverture de classes dans le public.	M. Patrick BLOCHE	Adopté	11/02/2025	X			X			X						X			X			X		
6e					D	2025 DGN 1	Convention de services liés à l'exploitation d'un espace du Cabanon par l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs	Mme Johanne KOUASSI	Adopté (à l'unanimité)	11/12/2025																						X
6e					D	2025 DAE 34	Bourses de recherche de la Ville de Paris - Modifications conditions pour concours démonstration en Pro-Cl Tasso, Prix Hungerford Marcyan)	Mme Marie-Christine LEMARDELEY	Adopté (à l'unanimité)	13/02/2025																						X
6e					D	2025 DAE 36	Enveloppes budgétaires allouées au dispositif Act Asso	Mme Marie-Christine LEMARDELEY	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																						X
6e	104	32	les Écologistes	SIDHOUM-LELEU, KONÉ	VNR		relatif à la fermeture de l'école de psychomotricité de Madame Jouvenel	Mme Marie-Christine LEMARDELEY	Adopté	11/02/2025	X			X			X			X			X			X				
7e					D	2025 DCRE 3	Subvention (160 000 euros) à l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales	M. Arnaud NGATCHA	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																						X
7e					D	2025 DCRI 15	Convention de coopération entre la Ville de Paris et la représentation du Gouvernement régional du Kurdistan-Irak en France pour l'organisation du Nouvel an kurde (Nowruz le 21 mars 2025)	M. Arnaud NGATCHA	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																						X
7e	113	33	Exécutif		VNR		V113 - relatif à la création irrévocablement des anciens dirigeants du Haut-Karabagh (Artsakh) emprisonnés en Azerbaïdjan. - Conseil municipal	M. Arnaud NGATCHA	Adopté	11/02/2025	X			X			X			X			X			NPPV			X		



N° Commission	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Elément	Elus		N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste et Citoyen CCC			Les Ecologistes			Paris en Commun PEC			MoDem et Indépendants			Union Capitale			Changer Paris			Républicains, Centristes, Domain Paris !			Unanimité
											POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONTRE	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	POUR	CONT.	ABST.	
5e	106		Changer Paris	DATTLAUSSOCQ, BERNARD, DAUVERGNE	VNR		relatif à la célébration du 70ème anniversaire du jumelage exclusif entre Paris et Rome le 30 janvier 2024.	M. Arnaud NGATCHA	Retiré	11/02/2025																						
13e	107	34	Les Républicains, Les Centristes	KEREOUA	VNR		relatif à la situation des femmes afghanes	M. Arnaud NGATCHA	Adopté (Amendé)(à l'unanimité	11/02/2025																						X
5e	108		CCC	PERNET, BROSSAT	VNR			M. Arnaud NGATCHA	Rejeté	11/02/2025	X			X			X									NPPV			X		
5e	120		Exécutif		VNR		V120 - relatif aux propos tenus par Donald Trump sur la situation à Gaza et en Cisjordanie. - Conseil municipal	M. Pierre RABADAN	Rejeté	11/02/2025		X			X			X						NPPV			NPPV			X		
5e					D	2025 DCEE 2	Aire Seine - Partenariat de la Ville de Paris avec l'Entente Aire Seine, Sogaris et Haropa Port au sein de l'écluse par la rénovation et la transition écologique	M. Pierre RABADAN	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																						X
13e					D	2025 DTEC 9	Aire Bourdon de la Croyère rive droite rive gauche de la Ville de Paris à la Seine.	M. Pierre RABADAN	Adopté	11/02/2025	X			X			X			X			X			X			X		
5e					D	2025 SG 3	Avenant à la convention Cadre avec Paris 2024	M. Pierre RABADAN	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																						X
5e					D	2025 SG 4	Avenants de clôture à 9 conventions d'objectifs avec la Sorbets et conventions signées avec les établissements des Jeux intégrés par Nanterre.	M. Pierre RABADAN	Adopté (à l'unanimité)	11/02/2025																						X
5e	109	35	les Écologistes	RAFFAUD, KONÉ	VNR		relatif à la Biodiversité dans le canal Saint-Martin	M. Pierre RABADAN	Adopté	11/02/2025	X			X			X						X					X			X		
7e	110		Les Républicains, Les Centristes	BOISSIOT	VNR		relatif aux violences citoyennes.	Mme Anouch TORANIAN	Rejeté	11/02/2025		X				X		X					X			X			X		
7e	111		MoDem et Indépendants	CATEL	VNR		relatif aux violences citoyennes.	Mme Anouch TORANIAN	Rejeté	11/02/2025		X				X		X					X					X		X		